
AUCTOR PRETIOSA FACIT
Astoin Collection.
Presented in 1884.

HISTOIRE
DES FRANÇAIS
DES
DIVERS ÉTATS

Paris, imprimerie Guiraudet et Jouaust,
rue Saint-Honoré, 338.

HISTOIRE

DES

FRANÇAIS DES DIVERS ÉTATS

OU

2714

HISTOIRE DE FRANCE

AUX CINQ DERNIERS SIÈCLES

PAR

A.-A. MONTEIL

Ouvrage deux fois couronné par l'Institut

QUATRIÈME EDITION

AUGMENTÉE

D'UNE NOTICE HISTORIQUE PAR M. JULES JANIN

ET

D'UNE TABLE ANALYTIQUE PAR M. BRUGUIÈRE

TOME IV. — XVIIe SIÈCLE

PARIS

VICTOR LECOU, LIBRAIRE | GUIRAUDET ET JOUAUST
10, RUE DU BOULOI | 338, RUE S.-HONORÉ

1853



LES

FEUILLETS TRIÉS.

Chapitre I. — DU TRIEUR.

Tout le monde, au temps actuel, ne se croit-il pas obligé de laisser des mémoires[1]? Voici les miens.

Je les ai écrits au fur et à mesure que j'ai vu les choses, ou qu'on me les a dites, ou que je me les suis rappelées.

D'abord j'avais fait huit volumes; mais en les relisant à quelque temps de là, j'élaguai la moitié des feuillets, et, sous le titre de Feuillets élagués, je réduisis les huit volumes à quatre.

Dans la suite, en relisant de nouveau ces feuillets élagués, je triai les feuillets que je devais nécessairement conserver, et, sous le titre de Feuillets triés, je réduisis les quatre volumes à deux. Je crains bien de ne pas les avoir encore assez réduits.

Chapitre II. — DU GOUVERNEUR D'ENFANTS.

La paix! la paix! le peuple crie : La paix! la paix! Toute la France est dans la joie. La paix vient d'être signée à Riswich. Le roi a remis, dit-on, son épée dans le fourreau; fort bien, s'il n'y avait pas aussi remis la mienne et celle de bien d'autres : ma compagnie et bien d'autres compagnies ont été cassées. J'étais enseigne d'infanterie, j'avais par mois quarante-cinq livres d'appointements[1]. Je n'ai plus rien.

Cependant, tout ici-bas ne va pas en même temps mal; ce matin, vers les onze heures, j'ai reçu la visite de monsieur Monfranc, qui, avec ses airs familiers, ses airs de cour, m'a dit : Cadet! je sais que vous êtes réformé; vous avez besoin d'une place: voulez-vous faire comme plusieurs de vos camarades, être gouverneur? Voulez-vous être gouverneur de mes enfants? Je n'ai répondu ni oui ni non. Il m'a pris sous le bras et m'a emmené chez

lui. Le couvert était mis; on a servi le dîner; j'ai été placé à table l'épée au côté, entre mes élèves, deux petits garçons à ma droite, deux petites filles à ma gauche; et, depuis midi, me voilà gouverneur d'enfants à ne pouvoir plus m'en dédire.

Chapitre III. — DU MAITRE DE POLITESSE.

Il y a déjà plusieurs semaines que je suis chez monsieur Monfranc. Je croyais connaître tous les habitués de la maison; cependant cette après-dîner j'en ai vu entrer un que je ne connaissais pas. J'étais à l'étude avec mes élèves; nous avons entendu frapper à la porte : on a ouvert. Un homme de belle taille, de cinquante à soixante ans, s'est présenté. Il était en habit long, en manteau court, en perruque, en cravate, en manchettes[1]. Monsieur, lui ont dit mes élèves en se tournant vers moi, c'est notre gouverneur. Monsieur, m'ont-ils dit en se tournant vers cet homme, c'est notre maître de politesse[2]. Je lui ai aussitôt donné un siége; il m'a fait une profonde révérence, il s'est assis et a dit : Messieurs, Mesdemoiselles, le cours de politesse que, pendant quelque temps, j'ai été accidentellement forcé d'interrompre, est, comme vous savez, de cinq leçons; je vous en déjà fait quatre. Voyons, avant de passer à la dernière, si vous avez oublié les précédentes.

Et commençons par la première, LA BIENSÉANCE DANS LES HABITS. Monsieur Monfranc! a-t-il dit au petit aîné, un artisan peut-il porter un habit de drap? — Non, c'est contre la bienséance : il porterait l'habit d'un bourgeois, l'habit qui ne lui appartient pas. — Un bourgeois peut-il porter un habit de soie? — Non, c'est l'habit d'un gentilhomme ou plutôt d'un homme de qualité, l'habit qui ne lui appartient pas[3]. — Mademoiselle Monfranc! a-t-il dit à la petite aînée, une artisane[4] peut-elle porter une robe de taffetas? — Non, elle porterait la robe d'une bourgeoise, la robe qui ne lui appartient pas[5]. — Une bourgeoise peut-elle porter une robe de velours? — Non, c'est la robe d'une femme de qualité, la robe qui ne lui appartient pas[6]. — Monsieur Monfranc! le défaut d'assortiment dans la manière de s'habiller est-il pour les hommes un défaut de bienséance? — Oui, l'homme qui n'assortirait pas la couleur de son chapeau avec la couleur de son juste-au-corps[7], la couleur de sa perruque[8] avec la

couleur de ses bottes[9], manquerait aux bienséances. — Mademoiselle Monfranc! le défaut d'assortiment dans la manière de s'habiller est-il pour les femmes un défaut de bienséance? — Oui, la femme qui n'assortirait pas ses nœuds de diamants avec ses dentelles, ou la grandeur de son éventail[10] avec l'ampleur de ses robes, manquerait aux bienséances.

Passons à la seconde leçon, LA BIENSÉANCE ÉPISTOLAIRE. Monsieur Monfranc! si vous écrivez à vos parents? — Je leur dirai: Mon très honoré père, Ma très honorée mère[11]. — Si à un bourgeois? — Monsieur[12]. — Si à un paysan? — Jamais monsieur, mais seulement Pierre ou tout au plus maître Pierre; et j'ajoute, jamais votre très humble et très obéissant serviteur; mais seulement votre affectionné, à vous servir[13]. — Si à la femme d'un bourgeois? — Mademoiselle[14]. — Si à la femme d'un gentilhomme? — Mademoiselle, mademoiselle[15]. — Si à la femme d'un homme de qualité? — Madame[16], et je cachette en soie et je mets deux enveloppes, ou du moins trois cachets[17]. — Comment baptisez-vous une lettre? — En mettant au bas le nom de celui à qui j'écris[18]. — Vous écrivez à un personnage? — Je n'écris que sur un côté du papier et je laisse toujours en blanc le revers[19].

Monsieur Monfranc! répondrez-vous aussi bien sur la troisième leçon, LA BIENSÉANCE DANS LES VISITES? Vous êtes chez vous, en compagnie; votre domestique commet une faute? — J'attendrai que la compagnie soit sortie, je le battrai seulement alors[20]. — Très bien! — Il est petit jour chez monsieur le duc de Nevers, ou chez tel autre personnage; vous êtes admis à son lever? — Je ne passerai pas la balustrade de l'alcôve[21]. — Très bien! — Vous vous présentez chez une grande dame pour lui faire votre cour; elle reçoit en ce moment la compagnie dans la ruelle de son lit, où l'on déjeune, où l'on goûte, où l'on fait des lectures[22], où quelquefois même, comme chez les princes, on joue la comédie[23]? — Je me surveille plus attentivement; je garde plus sévèrement la décence que si j'étais dans la chambre, dans la salle[24]. — Très bien! très bien! — Je suis chez un grand; je traverse une antichambre, une salle; il n'y a personne? — Vous n'en devez pas moins ôter votre chapeau. — Et s'il y a du monde? — Vous devez avant d'entrer être nu-tête[25]. — Je me présente chez une personne de qualité que je n'ai pas vue depuis long-temps? — Inclinez-vous, dégantez votre main droite et portez-la jusqu'au parquet[26]. — Bien des gens ajustent, peignent leur perruque en compagnie? — Ils sont incivils[27]. — D'autres jouent avec les bouts de leur cravate, avec

leur rabat, avec les glands de leur chapeau? — Ils sont incivils[28]. — Quelqu'un éternue? — Je le salue, je lui dis : A vos souhaits! — C'est vous qui éternuez? — Je salue, je remercie[29]. — Vous êtes bourgeois ; un personnage arrive dans votre maison ! — Je mets le manteau, les gants, et je vais le recevoir — Vous êtes noble?—Je mets le manteau, les gants, l'épée, et je vais le recevoir[30].—Je me trouve dans une compagnie de hauts personnages?— Dites aux princes : Votre altesse ; aux maréchaux : Votre excellence; aux ducs, aux évêques : Votre grandeur[31].—Quelle est la hiérarchie des siéges?—Fauteuil à bras avec frange, fauteuil à bras sans frange, fauteuil sans bras, sans frange, chaise à bras, chaise sans bras, pliant[32]; dans quelques maisons la hiérarchie descend encore plus bas, tabouret, escabelle, escabeau[33]. — Certes, regardez-y bien, car, si vous vous trompez de siége lorsque vous recevez quelqu'un, vous le faites asseoir sur des épines.

C'est votre tour, mademoiselle Monfranc. O mademoiselle! que de bons principes sont sortis de l'hôtel de Cavoye[34], qui a poli tous les salons de la France! J'en ai fait pour les jeunes personnes une collection qui, dans votre bouche, a bien de la grâce. Vous allez nous la faire connaître. La petite Monfranc, élevant un peu la voix, a dit :

Principe : En compagnie, excepté à table, une femme doit toujours être gantée[35].

Principe : Dans le salon, dans la rue, elle doit toujours avoir la robe détroussée[36].

Principe : Lorsque chez une grande dame elle passe devant son lit, elle doit faire la révérence[37].

Principe : Si elle passe devant son portrait, elle doit faire la révérence[38], et soit dit, puisque l'occasion s'en présente, on aime beaucoup la révérence, et il y a long-temps, car la tradition veut qu'à Valence en Dauphiné, lorsque saint Félix entra dans la ville, une tour lui ait fait la révérence et que depuis elle soit restée inclinée[39].

Principe : Si une femme s'entretient avec une grande dame, soit avant son lever, soit après son coucher, elle doit s'agenouiller près de son lit, pour que sa tête se trouve plus près de celle de la grande dame[40].

En voici, m'a dit en se penchant vers moi le maître de politesse, deux qui ne sont pas à l'usage des demoiselles, mais bien à l'usage des jeunes dames.

Principe : Une femme, lorsqu'elle reçoit, doit baiser toutes les femmes[41].

Principe : Elle ne doit baiser les hommes qu'en leur présen-

tant la joue, et les hommes ne doivent qu'approcher la leur des dentelles de sa coiffe[42].

La petite Monfranc a continué.

Principe : Ne jamais prendre de tabac[43].

Principe : Ne jamais saluer sans ôter le masque[44].

Principe : Ne jamais traverser un cercle sans ôter sa coiffe[45].

Mademoiselle, vous le voyez, même à votre âge, la science du monde n'est pas difficile quand on est ferme sur les principes.

Monsieur Joseph, a-t-il continué en s'adressant au petit Monfranc puîné, à vous la quatrième leçon, LA BIENSÉANCE A TABLE. Je ris bien l'autre jour; je me trouvais à dîner dans une des grandes maisons de la ville. Au nombre des conviés était un jeune garçon de quinze à seize ans. On était sur le point de se mettre à table. Un laquais entre avec le bassin d'argent, l'aiguière et la serviette[46]. Voilà qu'un homme de distinction veut laver avec le jeune garçon[47]; le jeune garçon hésite, il recule. Jusque là c'est bien; mais, l'homme de distinction lui ayant pris les mains, le jeune garçon ne devait alors plus reculer; il recule cependant encore, et, ô comble d'incivilité! au lieu de garder la serviette à essuyer les mains[48], il la laisse à l'homme de distinction. Ensuite, le voilà qui bénit la table, et en cela il fait deux grandes fautes : la première, de ne pas voir qu'il y avait un ecclésiastique, et que le droit de dire le Bénédicité lui appartenait[49]; la seconde, d'oublier qu'il avait passé l'âge où dans les grands repas un jeune enfant dit le Bénédicité[50]. Autre et plus grande faute qu'il fit : l'homme de distinction veut qu'il s'asseye près de lui; le jeune garçon s'y assied côte à côte, au lieu de laisser respectueusement vide l'espace d'une place[51]. Il aurait fait bien d'autres fautes au potage, si on ne l'avait servi dans des écuelles[52], si on l'avait servi dans un plat garni de cuillers[53], avec des volailles découpées sur les légumes[54]. Je l'attendais aux santés. Cependant il ne fit point de faute; il eut le bon esprit de craindre d'en faire, il ne but pas. Maintenant remarquez ceci. Tout près de lui un homme d'âge n'eut pas tant de prudence et ne cessa d'être incivil. Une personne lui porta la santé de l'intendant, qui se trouvait à ce repas; il boit en disant : A la santé de monseigneur, au lieu de s'adresser à cette même personne et de lui dire : Monsieur, c'est à la santé de monseigneur que je bois[55]. Il ne s'arrête pas là : un moment après, lui-même lui porte sa santé; vous croyez peut-être qu'il se découvrit pendant que l'intendant buvait, qu'il s'inclina sur la table, qu'il cessa de parler; il n'en fit pas le semblant. Vous êtes surpris, je ne le fus point, car depuis le commencement du repas je l'examinais. Il avait pris sur

lui, comme s'il eût été le plus qualifié de la compagnie, de déplier le premier la serviette[56]. Mais je reviens au jeune garçon, dont je continuai à compter les fautes afin qu'elles vous profitassent. Monsieur Joseph, devait-il avoir le manteau à table? — Oui[57]. — Il ne l'avait pas. Devait-il avoir l'épée? il est noble. — Oui[58]. — Il l'avait, mais elle s'embarrassait dans son baudrier de cuir[59]. Monsieur Joseph, de quelle manière vous mouchez-vous en compagnie? — J'étends le mouchoir sur le visage, et je mets le chapeau devant[60]. — Le jeune garçon se moucha avec son mouchoir sans autre façon que s'il eût été dans la cour du collége. Une jeune demoiselle était vis-à-vis de lui; il lui offrit une pomme: il ne l'avait pas pelée[61]; il fut refusé. L'homme de distinction présenta au jeune garçon un biscuit; le jeune garçon ne baisa point la main avec laquelle il le prit[62]. Je conviens qu'on excusait ses fautes; convenez aussi que du moins on ne cessait de les remarquer, et cependant la veille il avait récité sans faute toute la chronologie des deux empires assyriens; il s'était attiré l'admiration de tout le monde.

A vous, Mademoiselle, a-t-il dit en faisant faire un demi-tour à sa chaise pour se tourner vers la petite Monfranc puînée, à vous la dernière leçon, LA BIENSÉANCE A L'ÉGLISE. Vous allez décider une question qui ne m'a jamais embarrassé : Y a-t-il une bienséance, ou, en d'autres mots, une civilité à observer dans les lieux où les hommes s'assemblent pour prier? Répondez oui, car il y en a une, et les preuves ne manquent pas. Voyez la présidente : un carreau, pour mettre sous ses genoux, est posé devant elle à la messe; elle ne s'y met pas en présence de l'intendante, et l'intendante, à qui un valet apporte aussi un carreau, ne s'y met pas en présence de la duchesse; et si la duchesse se met, à Nevers, sur son carreau, elle ne s'y mettrait pas à Paris en présence d'une princesse[63]. Une autre preuve, c'est qu'aucune dame ne se fera porter la queue à l'église[64]. Une autre, c'est qu'en province les dames s'asseyent aux même parties de la messe que les dames de Paris, et qu'à Paris les dames s'asseyent aux même parties de la messe que les dames de la Cour[65].

Messieurs, mesdemoiselles, il y avait autrefois une plus grande politesse envers les habitants du ciel; nos vénérables aïeux disaient monseigneur saint Pierre, monseigneur saint Jean; ils dirent ensuite monsieur saint Pierre[66], monsieur saint Jean: nous nous contentons, nous, de dire saint Pierre, saint Jean.

J'ajouterai qu'un de ces jours, un homme d'un âge déjà mûr me disait qu'il fallait être poli même avec les revenants, même avec les lutins, et que, si, la nuit, on se trouvait renfermé avec

quelqu'un d'eux dans une grande salle, il serait prudent, au lieu de l'offenser par des injures, de lui dire : Si tu es bonne chose, parle ; sinon Dieu te conduise[67].

Le prince de Condé, le grand Condé, en parlant un jour avec le diable dans le corps d'un possédé, l'appela Monsieur[68].

Après quelques autres enseignements, suivis de questions et de réponses, cet homme s'est levé, et il est sorti en nous faisant force révérences.

CHAPITRE IV.— DES PETITS BOURGEOIS.

Madame Monfranc est née à Paris. Elle habitait Versailles lorsque monsieur Monfranc fit sa connaissance et l'épousa. Long-temps elle s'opposa à ce qu'il se retirât dans le Nivernais, et tâcha surtout par l'espoir de sa fortune de le retenir à la cour. Monsieur, lui disait-elle, ne quittez pas si vite votre corps des gardes de la porte[1], car, d'un moment à l'autre, le serin de la reine peut être malade, et aussitôt votre avancement, la lieutenance avec le bâton noir orné d'ivoire[2], ne peut vous manquer. Véritablement, le père de madame Monfranc, pauvre petit bourgeois, s'était fait connaître à la cour, où il s'éleva jusqu'à l'emploi de gouverneur des serins[3] de la princesse de Condé ; titre qu'il avait mis en grosses lettres d'or sur l'enseigne de sa boutique. Il était très habile à élever et à médeciner ces oiseaux : c'est lui qui a établi l'usage de tenir, près de chaque volière, un registre de pariage, de ponte, de couvée et de généalogie[4] ; c'est encore lui qui a contribué beaucoup à diminuer le riche commerce qu'au préjudice des oiseleurs français faisaient les Suisses. Deux fois par an, les marchands de cette nation venaient au faubourg Saint-Antoine, à l'hôtellerie de la Boule, apporter des milliers de serins du Tyrol[5].

Je sais toutefois que, malgré ces avantages, monsieur Monfranc hésita long-temps à s'allier avec une famille de la petite bourgeoisie. Si du moins, disait-il, je pouvais y voir ou avocat, ou notaire, ou procureur, ou greffier garde-sac, ou greffier à la peau[6] ! ou même encore au-dessous ; car je me contenterais d'un simple notable de quartier, à qui, la veille des grandes cérémonies, on adresse une de ces petites lettres si communes : « Monsieur, plaise vous trouver à cheval et en housse, lundi, mardi, tel jour du présent mois...., telle heure..., à l'hostel de ville[7]. » Mais

non, il n'y a que des gourmets jurés[8], des charbonniers jurés, des courtiers auneurs de toile, des huissiers de monnaies[9], ou des marchands d'oiseaux. Quelques tendres œillades de la jeune demoiselle, belle alors comme dans peu le sera l'aînée de ses filles, firent pencher la balance : le mariage fut arrêté. L'oiseleur constitua à sa fille une somme de vingt-quatre mille francs, dont il compta la moitié en argent, renfermé dans quatre grandes bourses, et l'autre moitié en serins, renfermés dans quatre grandes volières. Bien que ces serins fussent chacun du prix de trois livres à deux cents livres[10], monsieur Monfranc, par le crédit de son beau-père, les vendit tous en peu de temps ; et, avec cet argent, il vint dans le Nivernais payer les dettes de sa maison, qui, pour se défendre contre les sergents, avait bon besoin de la petite bourgeoisie, de ses grandes bourses et de ses grandes volières.

Chapitre V. — DES HAUTS BOURGEOIS.

Je me fais à monsieur Monfranc, monsieur Monfranc se fait à moi encore plus vite. Nous étions aujourd'hui à nous promener sur sa belle terrasse. Gouverneur, m'a-t-il dit en caressant son petit aîné, en tapotant ses joues, c'est le sixième Monfranc du Nivernais : je suis le cinquième ; mon père était le quatrième ; mon grand-père était le troisième ; il me disait qu'il avait vu le premier, qui était son grand-père, en la personne duquel une branche de l'ancienne famille bourgeoise des Monfranc d'Auvergne avait été transplantée dans le Nivernais. Cette ancienne ou haute bourgeoisie à laquelle appartient ma famille est au moins aussi honorable que la noblesse[1] : elle est la vraie noblesse du tiers-état, c'est-à-dire de la nation ; noblesse immortelle continuellement ouverte à ceux qui ont des talents ou des vertus pour parvenir aux charges, de l'industrie, de l'économie, pour amasser de la fortune ; noblesse qui, dans notre siècle de plus en plus éclairé, se confond de plus en plus avec la noblesse. Mais les agents du fisc continuent à les distinguer d'une manière quelquefois bien offensante. Un jour, me trouvant ici en congé de semestre, mon père reçut avis qu'il avait été mis au franc-fief ; il envoya ses papiers de famille : l'administrateur du domaine les inscrivit sur le livre de la noblesse contestée[2]. Je me présentai moi-même à lui ;

je parlai de notre maison et de notre ancienneté. Il me montra les deux chapitres de mon père, le premier intitulé : Moyens du sieur Monfranc ; le second : Moyens de l'administration[3]. Je les lus. Je menaçai l'administrateur de lui en donner sur les oreilles. Il me répondit insolemment qu'il ne me ferait pas couper la tête ; mais que, d'après mon second chapitre, il me ferait pendre[4]. J'avais porté de Paris ma grosse canne de bambou[5], je l'attendis le soir ; mais le domaine est fort prudent, il ne sort guère le jour, il ne sort jamais la nuit.

Chapitre VI. — DES ANOBLIS.

L'oncle de M. Monfranc est noble, et cependant lui, comme je viens de le dire, ne l'est pas. C'est qu'il y a quelque cinquante ans, le père de cet oncle, ainsi qu'un grand nombre d'autres bourgeois, fut forcé par le roi de s'anoblir et de porter sans délai une grosse somme au trésor[1]. Qui fut d'abord mécontent ? Ce fut le père de cet oncle ; mais quand on lui eut donné la qualité d'écuyer[2], de messire, qu'il eut des armoiries timbrées par le juge d'armes[3], enregistrées dans l'Armorial de la province et dans l'Armorial de France[4], il passa bientôt à l'autre extrême ; il voulut que son frère, le grand-père de M. Monfranc, achetât, au prix de vingt mille livres, une charge de conseiller à la cour des aides, qui ne se vendait guère moins qu'aujourd'hui[5]. Son frère lui répondit que la famille des Monfranc n'avait pas besoin d'être anoblie, qu'elle était bien plus noble que les porte-malles, les garçons de garde-robe de la cour[6] ; qu'elle était vraiment noble par tous les magistrats, les baillis, les avocats, les médecins, les négociants, les fabricants, les financiers, les ecclésiastiques, les militaires, les hommes de tous les états, qui l'avaient illustrée. — Voilà bien toujours mes hauts bourgeois, lui répondit le père de l'oncle de M. Monfranc ; ils veulent toujours s'égaler à la noblesse, se croire nobles ! Aussi qu'arrive-t-il ? D'abord le théâtre s'empare de leurs ridicules prétentions, et les comédies des Faux nobles[7] et des Bourgeois gentilshommes[8] les livrent à la risée des honnêtes gens. Qu'arrive-t-il encore ? Leurs noms sont publiés dans les auditoires des cours de justice[9] et écrits sur les registres de la Bibliothèque royale[10]. Ce ne serait rien, si le fisc ne venait les poursuivre et leur imposer d'humiliantes

amendes: car la noblesse usurpée coûte plus aux faux nobles qu'aux autres l'achat de lettres de noblesse que le roi ne cesse de vendre[11], que le conseil d'Artois délivre à qui lui compte six mille francs[12]. Toutefois, il fut lui-même, dans la suite, tourmenté à plusieurs reprises par les taxes et les surtaxes[13]. De plus, il se jeta dans de grandes dépenses pour soutenir son nouvel état, et il se vit obligé de vendre, un à un, ses champs, ses prés, ses vignes, à des voisins qui savaient fort bien se passer d'être nobles; quand il mourut, il ne laissa rien à ses enfants. Alors, l'un se fit agriculteur; il prit une ferme. Le fisc ne tarda pas à se présenter; mais il prouva qu'il n'avait pas dérogé[14], qu'il était fermier de prince[15], n'importe que ce fût d'un petit prince, celui d'Henrichemont[16], ou d'un plus petit prince encore, celui de la Charce[17]: on ne m'a pas dit, on ne se souvenait pas duquel des deux. Un autre fit des étoffes. Le fisc se présenta de nouveau. Celui-là soutint qu'il n'avait tissé que des habits pour lui, et que, si un noble pouvait, sans déroger, se faire sa chaussure[18], à plus forte raison pouvait-il faire son habit. Un autre entreprit un petit commerce. Voilà de nouveau le fisc. Celui-ci dit qu'il avait mis sur un navire sa pacotille, et que le commerçant sur mer ne dérogeait pas[19]. Enfin un autre, l'oncle de M. Montfranc, qui maintenant demeure avec lui, se jeta dans les lettres. Aussitôt la cour de l'élection et la cour des aides l'assignèrent comme ayant publié un mauvais poème, rempli de vers ignobles, sentant la taille et même le taillon, et le condamnèrent comme ayant irrévocablement dérogé[20]; mais il en appela à une de nos académies de province, qui, pour se moquer des deux cours financières, couronna tout exprès l'ouvrage, et fit l'auteur académicien. C'est de ce nom qu'à Nevers on l'appelle, et que je l'appellerai.

Chapitre VII. — DES GENTILSHOMMES.

L'académicien nous avait dit, il y a quelques jours, qu'il attendait ses cousins de la campagne; toutefois, je ne m'en souvenais plus, quand ce matin, marchant dans la rue, je me suis vu précédé par deux manières de paysans, distingués par leurs épées à poignées de corne, suspendues à un ceinturon de cuir, brodé de laine[1] ou de soie grossière. Ils prenaient le même chemin que

moi. Ah! ah! me suis-je dit, en me rappelant les cousins de l'académicien, les voilà sans doute, les voilà! Effectivement, ils sont entrés chez M. Monfranc, et je n'étais pas au bas de l'escalier, que j'ai entendu dans la salle, dont la porte était restée ouverte : Mon cousin! mon cousin! Mes cousins! mes cousins! Je suis entré; je les ai salués. Du temps que l'académicien se penchait vers eux pour leur demander des nouvelles de leur famille, M. Monfranc m'a fait signe, et, comme pour ne pas les gêner, m'a mené à l'autre bout de la salle, où il m'a dit: Je vous ai quelquefois parlé de mon grand-oncle, d'abord noble par force, et ensuite noble avec tant de plaisir; deux fort honnêtes, mais fort pauvres gentilshommes ont bien voulu se reconnaître de cette famille: vous les voyez. J'examinais ces deux bons campagnards; je les écoutais, je croyais qu'ils demeureraient long-temps, qu'ils affameraient la maison. Ils se sont levés sans vouloir rien accepter. Ils étaient pressés, ils allaient plus loin. L'académicien a été les reconduire.

Mon cher ami, m'a dit alors M. Monfranc, il est bien difficile que les anoblis ne veuillent être gentilshommes, bien difficile aussi que les gentilshommes ne veuillent être gens de qualité. Avez-vous fait attention à la vanité de ces deux hobereaux, à la part qu'ils se faisaient? Ah! s'ils étaient demeurés plus longtemps, je la leur aurais bien réduite; je leur aurais dit, et je dirais volontiers à tous les gentilshommes: Vous êtes au dessus des gens de qualité. Vantez-vous d'avoir tous les droits et priviléges des anoblis, je me tais! Montrez, de plus, sur vos tapisseries, vos grandes armoiries brodées, brillantes de tous les métaux, de toutes les couleurs[2], ombragées de branches chargées de médaillons, dont les uns portent écrits les noms, les autres les belles actions de vos ancêtres[3], je me tais! Dites que vous êtes, plus volontiers que les anoblis, reçus dans les régiments, je me tais encore! Dites que vous entrez dans les chapitres nobles[4], que vous entrez à Malte[5], je me tais, je me tais! Dites-vous écuyers, antique titre qui sied si mal aux anoblis, je me tais, je me tais encore! Mais ne vous dites plus marquis sans avoir un marquisat[6], chevaliers sans avoir une croix[7], abbés sans avoir une abbaye[8]. Je veux bien que dans le monde vos femmes s'appellent dames[9] commes les duchesses, comme la reine; que vos filles s'appellent demoiselles[10]; mais ne dites pas que depuis François I[er], qui se faisait honneur d'être gentilhomme[11], tous les gentilshommes, quels que soient leurs titres, leurs familles, sont égaux : car ce n'est pas vrai surtout en Bretagne, où ils sont primés par les Rohan[12], les La Trémoille[13]; car ce n'est

pas vrai surtout en Alsace, où ils sont primés par les Ribeaupierre[14]; car ce n'est pas vrai surtout en Provence[15], où ils sont primés par les Saint-Blanchard, marquis des Isles-d'Or[16]; par les Villeneuve, marquis de Trans, premiers marquis de la Provence et même de la France[17]. Pensez-vous qu'en Lorraine, les ducs qu'on voit depuis si long-temps aspirer à la couronne de Pologne[18]; qu'en Franche-Comté, les seigneurs de Montpeyroux, qui se qualifient de palatins[19]; les comtes de Poitiers, qui se disent descendants des anciens rois d'Aquitaine[20], ne se croient que gentilshommes?

CHAPITRE VIII. — DES HOMMES DE QUALITÉ.

Ah! Messieurs, a continué monsieur Monfranc, comme s'il eût parlé devant les deux cousins de l'académicien, interrogez les dictionnaires, interrogez les romans, le théâtre: tous vous différencieront les gentilshommes des hommes de qualité[1]. Entrez dans un des nouveaux hôtels du nouveau faubourg Saint-Germain[2]: vous les trouverez remplis de cordons rouges[3], de cordons bleus[4], de cordons noirs[5], ou de ducs, de marquis, de comtes, de vicomtes, de barons, qui seraient tous fort fâchés de n'être que gentilshommes. Et adressez-vous à leurs gens! Il n'en est aucun, soit intendant[6], soit valet de chambre[7], soit maître d'hôtel[8], qui consentît à passer au service d'un gentilhomme; il croirait déroger. Allez à la cour, vous y trouverez des gentilshommes la serviette sur l'épaule[9], des gentilshommes servants, qui même ne sont pas nobles[10]. Et tous les jours n'entends-je pas les gens de qualité dire: J'ai donné à mon fils un gentilhomme[11]; — J'étais accompagné de deux de mes gentilshommes[12]; — Je lui envoyai mon premier gentilhomme[13]? Les grands châteaux, dans les provinces, les grands hôtels, à Paris, ne sont-ils pas remplis de gentilshommes[14], et même, sous le nom de pages[15], de tout jeunes pauvres gentilshommes? C'est un fait qu'on ne peut nier. La pauvre basse noblesse appartient à la haute, les petits gentilshommes aux gens de qualité riches, qui en trouvent et qui en ont plus qu'ils n'en veulent. Je conviens cependant que, tandis que les progrès des lumières et de la richesse sociales tendent à élever la haute bourgeoisie[16] au niveau de la basse noblesse, les mêmes causes tendent à diminuer

les distances entre vous et les gens de qualité, et cela est surtout sensible dans les armées, où le ministre Louvois, fils du chancelier Letellier, d'une famille de la haute bourgeoisie, a établi le rigoureux ordre du tableau[17]. Mais de grandes distances existent encore, et la hiérarchie nobiliaire, quoi qu'on en dise dans les petits châteaux, est telle : au plus bas degré les anoblis avec leurs épées neuves, au dessus les gentilshommes, au dessus les hommes de qualité, si hauts qu'ils touchent aux pieds des princes, si hauts qu'ils touchent aux pieds du roi.

CHAPITRE IX. — DES PETITS-MAITRES.

Il y a plusieurs jours que je n'ai pas mis la main à la plume; mais puisque, ce matin, le nom de petit-maître me vient à l'esprit, je veux en dire quelque chose.

Dans le temps du cardinal Mazarin, on appelait petits-maîtres les jeunes princes, les jeunes seigneurs, qui voulaient régler ou dérégler l'état, gouverner, être les maîtres[1].

Maintenant, on appelle petits-maîtres les jeunes gens adonisés, parés, les jeunes gens à bonnes fortunes[2].

Un des meilleurs amis de monsieur Monfranc, ou du moins un de ceux que je vois le plus souvent chez lui, est petit-maître; mais comme il a depuis long-temps cinquante ans, et que, bien malgré lui, il s'approche de soixante, et que, de société avec monsieur Monfranc, il ne cesse de critiquer le gouvernement, de vouloir le réformer, il ne peut être et n'est que des anciens ou premiers petits-maîtres.

CHAPITRE X. — DES FRONDEURS.

Par conséquent, l'ami de monsieur Monfranc est frondeur[1] : car, dans ce même temps du ministère de Mazarin, on fit encore cet autre mot pour désigner aussi les mécontents, à cause de la ressemblance des murmures au bruit d'une fronde[2]; toutefois, entre ces deux mots il y a cette différence, que celui de petit-maître a péri dans sa première acception[3], tandis que celui de

frondeur paraît être passé et devoir se conserver dans notre langue.

Ainsi donc, de cette grande faction qui livra des batailles[4], soutint des siéges[5], vomit des montagnes d'écrits et de vaudevilles[6], auxquels notre Marigny de Nevers eut tant de part[7], il ne reste pour ainsi dire pas deux mots, il n'en reste qu'un.

Chapitre XI. — DES COMÉDIENS ÉCOLIERS.

Que de chapitres à faire sur la comédie! Je commence par celui-ci.

Je suis quelquefois en relation avec deux de nos jeunes artisans, l'un menuisier, petit-neveu du célèbre maître Adam, menuisier-poète de cette ville[1], l'autre charpentier, filleul du filleul de ce même artisan-poète, l'un et l'autre anciens soldats. Je passais, il y a quelque temps, devant la boutique du jeune menuisier; j'y vis des boiseries peintes en colonnades, en péristyles; j'entrai. Mon lieutenant, me dit le jeune menuisier en me montrant ces boiseries, voilà incontestablement, pour ceux qui ont fait leurs classes, le Forum, la roche Tarpéienne, le Capitole. Ces décorations de théâtre ne sont pas cependant une merveille, ajouta-t-il; mais ce qui en est une, c'est le tragédie des Pères Jésuites à laquelle on les destine. Elle est intitulée *Amulius*[2]. Quand le peintre travaille, et que je veux l'échauffer, je lui récite les beaux vers du rôle de Numitor, surtout celui de Romulus, surtout celui de Faustulus, où la campagne de Rome s'offre avec ses différentes couleurs, où l'on entend les troupeaux béler. Mais dites-moi pourquoi à notre siècle, au siècle du grand Corneille, ne fait-on pas imprimer ces tragédies, que, chaque année, joue ou voit jouer toute la jeunesse française[4]?—Maître, lui répondis-je, chaque année, une nouvelle tragédie doit être composée dans chaque collége[5]; il y a au moins cent colléges[6]: ce serait au moins dix mille tragédies par siècle; au bout de trois siècles, au moins trente mille tragédies, trente mille plus ou moins grands volumes de tragédies de collége: où mettre alors les autres livres?

Chapitre XII. — DES COMÉDIENS BATELEURS.

A peu près vers ce temps, je rencontrai, se promenant, le jeune charpentier, le filleul du filleul de maître Adam, qui prend glorieusement le titre de petit-filleul de ce poète. Il avait l'air soucieux ; je fis semblant de ne pas le voir et je passai. Il vint à moi. Vous ne me trouvez pas l'air joyeux, mon lieutenant; je n'ai pas sujet de l'être. La nuit dernière, les bateleurs, les triacleurs[1], les comédiens des tréteaux, n'importe leur nom, sont partis sans me payer le théâtre en charpente qu'à grands frais j'avais construit pour eux sur la place. Je leur demandai vingt sous par représentation, ils ne marchandèrent pas : j'en fus étonné; malheureusement, depuis ce matin je ne le suis plus. Je perds mon argent, car à quoi me servirait de les faire assigner? Arlequin n'a que son épée de bois et son habit de trente-six pièces[2]; Paillaisse n'a, en toute saison, que sa veste de toile et son chapeau de laine blanche[3]. Certes, si partout comme ici les bateleurs, arrivant le jour, partant la nuit, ne marchandant pas la construction de leur théâtre, excitent partout comme ici la gaîté publique par les représentations des petites pièces de la foire Saint-Germain[4] ou de l'hôtel de Bourgogne[5], nous pouvons dans ce cas dire, nous pauvres charpentiers, que la France rit à nos dépens.

Chapitre XIII. — DES COMÉDIENS DE CAMPAGNE.

En général on aime beaucoup la comédie, et peut-être les deux précédents chapitres paraîtront-ils un peu courts, et on me dira que, si, dans celui-ci, j'en sais davantage, je le fasse plus long : j'y consens, je le puis.

Dans notre voisinage, un riche seigneur a pris femme ; il a invité à sa noce la famille Monfranc, et lui a envoyé son carrosse. La fête a été magnifique ; je laisse à penser si la comédie a man-

qué [1]. On avait été chercher des comédiens à Tours, et même jusqu'à Orléans. La troupe aurait pu être meilleure ; elle aurait pu aussi être plus mauvaise.

A midi, pour varier les plaisirs de la bonne chère, on a servi le dîner dans une petite prairie nouvellement fauchée. Tout le monde, au lever de table, est allé indistinctement s'asseoir sur un grand tas de foin. Le hasard avait placé plusieurs comédiens au milieu. Ils parlaient entre eux de leurs aventures. On s'est tu de proche en proche et bientôt le silence a été général.

Connaissez-vous Gimont, petite ville de la Guienne? a dit l'un d'eux. Personne, ni comédien ni autre, n'a répondu. Tant pis, a repris le comédien : vous ne connaissez pas une des plus jolies, des plus agréables, des plus riantes petites villes de France. Il y a un collége de doctrinaires [2], où j'ai fait mes études ; et cette prairie et ce dîner m'en rappellent agréablement ma sortie.

J'avais terminé ma rhétorique l'année précédente, j'avançais à grands pas dans la philosophie, quand, à la belle saison du printemps, il arriva une troupe de comédiens qui prenaient le titre de comédiens du duc d'Uzès [3]. Ils avaient obtenu du maire l'autorisation de donner quelques représentations [4]. Les places du parterre n'étaient pas à dix-huit sous comme à Paris [5], elles n'étaient qu'à six, comme aux villes des provinces [6] ; mais encore fallait-il les avoir. Mon père, capitaine de la compagnie des fusiliers de l'intendant [7], faisait son service à plusieurs lieues de la famille, et à peine ses appointements pouvaient lui suffire. Ma mère demeurait dans une petite ferme que nous avions à deux lieues de la ville, d'où elle m'envoyait, les jours gras, du lard, quelques poules plumées, et, les jours maigres, du beurre, des œufs. Le reste de la dépense ne consistait que dans le loyer d'une petite mansarde [8] ; car il va sans dire qu'on m'envoyait encore de la campagne le pain et le vin. En outre, avant de partir, on m'approvisionnait d'habits, de linge, de gros bas d'étoffe et de chaussure [9]. Au moyen de ce on croyait inutile de me donner la plus petite somme d'argent ; mais le diable n'y perdit rien, je n'en allai pas moins à la comédie : je vendais mon lard, mes œufs, et, cela ne suffisant pas, je vendais mon vin, même une partie de mon pain. Ce qui m'attirait si vivement, c'était une petite comédienne ; je ne pouvais me lasser de la voir et de l'entendre. On ne lui donnait que des rôles de secondes suivantes [10], des rôles de quelques lignes ; mais elle savait les faire valoir, elle les débitait avec un talent, un naturel, qui me charmaient et qui auraient dû charmer tout le monde. J'applaudissais à grand bruit ; j'applaudissais seul.

En ce temps la critique du Cid[11] me tomba entre les mains, je la lus; je la trouvai fondée en tout point. Comment, me disais-je, Corneille, qu'on nomme le grand, a-t-il pu faire de si lourdes fautes? J'entrepris de refondre sa pièce sur le plan proposé par l'Académie[12]. Je fus étonné de moi, je résolus d'aller porter mon heureux essai aux comédiens; mais un pauvre écolier n'abordait pas facilement de leur hôtellerie, toute remplie de jeunes gens les plus élégants de la ville[13].

Je me bornai à me promener assidûment devant la porte, pour épier le moment où il n'y aurait pas de monde. Un matin, pendant que j'étais au guet, je vis la jeune comédienne sortir plus fraîche que l'aurore. Elle prit le chemin de l'église, où l'on sonnait une messe. Je m'excitai de tout mon courage pour lui parler. Mademoiselle Zerbinette, lui dis-je, après plusieurs violents efforts pour chasser ces paroles de ma bouche, vous voyez un jeune homme que l'amour a fait auteur. L'amour n'est pas une bête; procurez-moi l'honneur de lire mon ouvrage devant votre troupe[14], et soyez sûre qu'il sera bien accueilli. Elle continua son chemin sans daigner ni s'arrêter ni me répondre; nous étions dans une rue solitaire. Zerbinette, lui dis-je en l'arrêtant par le bras, ne me livrez pas à mon désespoir, si vous ne voulez apprendre dans quelques heures que je me suis pendu ou que je me suis fait cordelier. Je m'étais saisi d'une de ses mains, j'étais tout en feu. Mais, Monsieur l'écolier, me dit-elle, car j'avais mon portefeuille sous le bras, vous vous y prenez trop tard; la troupe doit partir demain, et aujourd'hui on fera les bahuts[15], les malles; on chargera la charrette[16]. A force d'instances, elle consentit à me dire dans quelle ville on allait.

Messieurs, ajouta le comédien, en portant ses regards autour de lui, en s'adressant à la compagnie, je puis vous dire par expérience qu'en général les comédiens de province, ou, comme on dit ordinairement, les comédiens de campagne[17], se ressemblent tous: ils sont tous plus ou moins mal équipés[18], tous plus ou moins pauvres. Cette troupe ne faisait pas exception. Je m'étais levé de grand matin; je la vis partir, et je la joignis à quelque distance de la ville. Les femmes avaient un cheval à deux, et les hommes un cheval à trois. Un des hommes, dont le tour était d'aller à pied, s'étant arriéré, je l'accostai et lui proposai de faire route ensemble. Au premier cabaret, je gagnai si bien son amitié, qu'il consentit à me présenter au directeur[19]. Je vis un homme de belle taille, et, de plus, d'une figure agréable, spirituelle; il me reçut gravement, et me regarda avec dignité du haut de son cheval. Monsieur, lui dis-je, je vous avouerai que, depuis le point

du jour, je vous suis, et certes ce n'est point pour un léger sujet : c'est pour vous lire une pièce de ma composition ; comptez qu'elle vous donnera plus d'argent en un jour que vous n'en avez gagné à Giment en quinze, la vente des livrets[20] y comprise, et qu'elle vous remplira la salle, fût-elle aussi grande que la salle de spectacle du Palais-Royal, où peuvent entrer, dit-on, quatre mille personnes[21], ou même que celle des Tuileries, où il peut en entrer jusqu'à sept mille[22]. Oh! oh! quel est le titre de votre pièce? me demanda-t-il. C'est, répondis-je fièrement, *le Cid corrigé aux désirs de Messieurs de l'Académie*[23]. Jeune homme, me dit-il, en poussant son cheval, le Cid corrigé ! cela mérite réflexion. Dans deux heures nous ferons halte, et nous vous donnerons audience[24].

Nous marchions d'un assez bon pas, mais il semblait à mon impatience que nous reculions au lieu d'avancer. Enfin, nous arrivâmes au bord d'une prairie, comme celle-ci, nouvellement fauchée. La troupe supposa que le maître du pré était homme de goût, qu'il aimait la comédie, les comédiens, et les chevaux des comédiens : car, sans se gêner, elle prit quelques brassées de foin et les donna aux chevaux ; ensuite elle s'assit sur l'herbe. Le chef jeta au milieu quelques bribes de pain et de viande, qu'on avait, suivant les apparences, emportées de l'hôtellerie. On m'invita, je remerciai ; je dis que je n'avais ni faim, ni soif, que je n'avais d'autre besoin que celui de leur lire ma pièce. On ne me pressa pas autrement. Tout aussitôt après le repas, qui ne fut pas long, les comédiens se rangèrent en demi-cercle ; et, pour se donner à mes yeux un air plus magistral, ils s'assirent ou siégèrent chacun sur une botte de foin, les jambes croisées, comme des rois de théâtre[25]. J'étais au milieu. On rit avant que je dépliasse mon cahier ; on rit encore plus quand je le lus, encore plus quand j'eus achevé de le lire. Je ne savais à quoi m'en tenir. Mon jeune ami, me dit le directeur, fin Parisien, ancien procureur, qui avait ou mangé ou joué sa maison et son office, je vois que, bien qu'il y ait aujourd'hui grand nombre de pièces de deux auteurs[26], la vôtre est de vous seul, car il y a unité de plan et de style ; cependant, nous n'en inscrirons pas encore le titre sur notre registre[27] : vous ne vous êtes pas assez long-temps exercé avant de tenter un pareil coup d'essai ; mais, du reste, il est facile de voir qu'il y a chez vous de quoi faire, dans la suite, un bon et peut-être un excellent auteur. Je continuerai à vous parler franchement, et je vous répéterai, d'après notre Boileau, qu'il faut long-temps forger avant de devenir forgeron[28]. Venez forger chez nous, qui avons toujours les fers au feu ; nous vous don-

nerons de l'emploi. Venez, vous suivrez le même chemin que Molière : il a forgé d'abord chez nous [29].

Le directeur prêchait un converti, il ne prêcha pas long-temps. Je dis que je consentais avec grand plaisir à faire partie de la troupe en qualité d'auteur. Fort bien, répondit-il en souriant, vous voilà des nôtres ; mais vous savez que les jeunes auteurs qui ont de l'esprit deviennent utiles par leurs services, en attendant qu'ils puissent l'être par leurs ouvrages. N'êtes-vous pas disposé à commencer comme les jeunes auteurs? J'y consentis, et tout de suite je fus proclamé comédien du duc d'Uzès.

On pouvait marcher sans crainte assez près des chevaux de louage qui portaient les personnages de la troupe, et aux belles heures du jour je me plaisais souvent à aller causer avec le directeur. Il fut sensible à cette marque d'affection, et j'y gagnai ses bons enseignements. Mon jeune ami, vous ne savez pas lire, même vos propres ouvrages ; vous n'avez pas marqué, par différents repos, la virgule, le point et virgule, les deux points, le point. Vous n'avez pas marqué non plus, avec les inflexions de la voix, le point d'interrogation, exprimé par un signe particulier ; le point d'exclamation, le point d'admiration, si sottement exprimés par un même signe [30] ; le point de mépris, le point d'amour, le point de haine, le point d'ironie, surtout le point de commandement, qui ne sont exprimés par aucun signe [31], qui ne sont encore, du moins que je sache, sortis de la plume de l'écrivain, et qui doivent sortir de la bouche du lecteur, et surtout de l'acteur. L'acteur, avec l'élévation ou l'abaissement de la voix, avec l'accent, avec le prononciation des syllabes, ou longues ou brèves, avec la prosodie, imite les Flamands, les Normands, les Gascons, les Provençaux ; il imite aussi les maîtres, les valets, les hommes de qualité, les bourgeois, les paysans [32]. Mon jeune ami, les leçons données dans les chemins, sur la selle, valent quelquefois les leçons données dans les classes, sur la chaire.

Il me parut, dans la suite, que ce n'était pas moi seul qu'il instruisait de cette manière, car, depuis, aux répétions, je l'ai entendu souvent dire à plusieurs acteurs : Parlez naturellement sur le théâtre comme si vous étiez chez vous, ou chez vos amis. Ne scandez pas les vers. N'orthographiez votre prononciation qu'à la fin des tirades, c'est-à-dire lorsque vous voudrez vous attirer des applaudissements du vulgaire, dont les comédiens de l'hôtel de Bourgogne ont corrompu le goût [33]. Je vous ai recommandé cela quand nous allions de Calais à Dunkerque ; j'étais monté sur un cheval blanc, souvenez-vous-en ! A un autre, je lui ai entendu dire : Rappelez-vous donc que nous étions en Poitou,

que j'allais sur la monture du pays ; je vous donnai pour précepte qu'au théâtre, lorsque vous ne parlez pas, vos yeux, vos traits, vos mouvements, vos attitudes, devaient continuellement parler aux spectateurs [34]. Je lui ai entendu dire à un autre : Qu'importe votre habit de vieux bourgeois, chapeau pointu, habit brun, chausses hautes enrubantées, pourpoint serré, collet de batiste à glands [35] ? qu'importe votre habit court, votre tablier d'apothicaire [36] ? qu'importe votre robe, votre bonnet de commissaire de police [37], tant que le public voit dessous le comédien au lieu du personnage ? Vous souvient-il que j'étais juché sur un grand mulet, et que nous approchions de Marseille, lorsque, dans un de ces heureux et trop rares moments, je vous récitai une scène de *l'Avare* ? Vous me criâtes, en applaudissant : Bien ! bien ! Monsieur le directeur, vous et votre grand mulet avez disparu ! Enfin, dans une autre répétition, le voilà qui dit avec une vivacité extraordinaire : N'imitez pas les défauts des grands acteurs, surtout leurs défauts corporels ! Ne faites pas comme certains comédiens de province, que je vois dans les rôles à livrée, boiter, parce que Béjart, estropié d'une jambe, boitait sur le théâtre [38] : je vous l'ai dit sur le beau chemin de Montauban à Toulouse ; je me rappelle que je trottais un peu, j'aurais dû aller au pas.

Ce premier voyage, ou du moins ce premier voyage pour moi, ne dura que peu de jours. Dès notre arrivée à la prochaine ville, on m'installa dans mon emploi. Le matin, on me fit coller les affiches [39], où j'aurais bien voulu voir mon nom d'auteur imprimé en lettres rouges [40]. L'après-midi, j'empruntai des habits à boutons d'or, des chapeaux bordés, pour jouer César, Alexandre [41]. Le soir, je mouchais les chandelles, je soufflais les acteurs [42], ce qui ne me donna pas peu de peine, parce que les femmes, par coquetterie, s'avançant toujours jusque sur le bord de la scène, il fallait que ma voix, traversant tout le théâtre, arrivât juste à leurs oreilles, sans parvenir à celles du public. On me fit prendre aussi un nom de théâtre [43], celui de Mouchefleur, que je porte encore.

Nous allâmes successivement à Montpellier, à Nîmes, à Arles. Nous étions en tous lieux accueillis par les désœuvrés, en tous lieux poursuivis par les créanciers ; mais nous, jeunes gens, nous ne partagions ni les chagrins ni les profits. D'ailleurs, depuis mon admission dans la troupe, Zerbinette et moi n'étions guère occupés que de nos sentiments mutuels, dont chaque jour, chaque moment, l'ardeur ne cessait de s'accroître. Arrivés à Arles, il ne nous fut pas possible de retarder plus long-temps l'exécution de notre projet de mariage.

Zerbinette et moi étions sortis le matin pour respirer l'air des

plaines fleuries qui environnent cette ville. Mouchefleur, me dit Zerbinette, jusqu'à ce moment je vous ai laissé ignorer quelle est ma famille ; je suis née demoiselle. Elle me raconta la longue et déplorable histoire de son père, monsieur de Rosemont[44], qui, de la plus grande opulence, avait été réduit à la dernière misère. Belle Rosemont, lui dis-je à mon tour, je suis charmé que nos familles, aussi bien que nos cœurs, se trouvent si heureusement assortis ; mon père est, comme le vôtre, un très pauvre cadet d'une illustre maison, et l'on m'appelait Monsieur le chevalier, quand vos beaux yeux sont venus me tirer de mon collége. Nous avons tous les deux de la naissance, et cependant, aujourd'hui, nous pouvons tous les deux, comme tant d'autres de nos pareils, monter sur le théâtre[45]. En vérité, ajoutai-je, il serait bien difficile de dire pourquoi l'art du verrier est exclusivement exercé par des gentilshommes[46], tandis que celui du comédien, qui lui est si supérieur, n'a pas encore obtenu cette distinction. On assure que, si les projets du grand Molière, qui avait déjà tant de personnes de condition[47] dans sa troupe du roi[48], eussent été exécutés, on aurait vu en France, sous le nom de l'*illustre théâtre*, une troupe composée de jeunes gens de famille[49], et certainement, sur ce modèle, il s'en serait formé successivement d'autres, où les fils de médecins et d'avocats auraient tout au plus été admis ; alors, au lieu de dire, comme aujourd'hui : Mais ce n'est qu'un comédien ! on aurait sûrement dit : Mais c'est un comédien ! Peut-être pourrons-nous former un jour le noyau d'une pareille troupe. En attendant, ma chère Zerbinette, puisqu'un sang également noble coule dans nos veines, que tardons-nous à faire bénir par un prêtre les tendres nœuds qui doivent nous unir à jamais ?

Nous demeurions dans la principale paroisse de la ville. Zerbinette mit sa grande belle robe fendue par derrière[50], et nous fûmes de ce pas nous présenter décemment au curé. Il nous demanda quelle était notre profession ; nous le lui dîmes : J'en suis fâché, nous répondit-il, mais je ne puis ni vous confesser ni vous marier : vous n'êtes pas dans la communion de l'église. En même temps, il nous fit lire les rituels de divers diocèses. Ce n'est pas tout, ajouta-t-il, c'est que, si vous décédiez ici, je ne pourrais que vous enterrer dans le petit cimetière des enfants morts sans baptême[51]. A Paris, lui répliquai-je, on a un rituel moins rigide. On enterre au cimetière des chrétiens les acteurs, on y a enterré le plus célèbre, Molière[52]. — C'est que le roi en avait prié l'archevêque et que l'archevêque en avait prié le clergé de la paroisse[53]. Mon ami, quittez votre état, et

quand vous voudrez vous marier ou quand vous serez mort, nous vous marierons ou nous vous enterrerons sans difficulté. Vous êtes encore si jeune! ajouta-t-il; croyez-m'en, quittez votre état, noté d'infamie par plusieurs lois et par plusieurs légistes[54]. Monsieur, lui répondis-je, notre état n'a rien que d'honorable: le roi et le parlement ne vous l'ont-ils pas déclaré[55]? Il est au dessus de celui de marchand, car il ne déroge pas à la noblesse[56]. Mais, répondit le curé, vos femmes dérogent aux bonnes mœurs. — Aussi a-t-on parlé de donner aux comédiens un grand-maître, et de les cloîtrer dans des édifices publics élevés pour eux[57]. — Oh! ce serait pis, cent fois pis; et, d'ailleurs, cela est encore à faire: votre état est toujours le même; vous savez comment en parlait Molière à un jeune homme qui le consultait[58]. Monsieur, lui répondis-je, véritablement Jean Poquelin, sieur de Molière[59], avait bien à se plaindre de cet état, lui qui, dans un autre, aurait été simple tapissier, valet de chambre à la cour[60], avocat au plus[61], lui qui était directeur des comédiens du roi, lui qui avait un carrosse[62], lui qui avait trente mille francs de rente[63]. — Molière était en même temps auteur. — Je le sais, je sais que depuis Jodelle un grand nombre d'auteurs ont été en même temps acteurs[64]. Nous disputâmes encore longtemps. Mon ami, me dit-il, en un mot comme en mille, je puis marier l'auteur; je ne puis marier l'acteur. — Monsieur, vous devriez plutôt faire le contraire: ce sont les auteurs qui sont les seuls coupables; les acteurs ne le sont pas plus que les plumes dont se servent les auteurs. Combien de fois n'ai-je pas enragé d'être obligé de jouer des rôles où les plus tendres liens du cœur et de l'âme sont si calomnieusement insultés, où les époux veufs, les épouses veuves, s'égaient sur le veuvage! Combien de fois Zerbinette n'a-t-elle pas enragé d'être obligée de jouer des rôles où la femme, violant sa foi, trompe son mari, aux applaudissements d'un imbécile public, qu'on croirait ne pas être composé de maris ou d'hommes destinés à le devenir! Combien de fois Zerbinette et moi n'avons-nous pas enragé, l'un et l'autre, d'être obligés d'outrager, en beaux vers, les lois, l'ordre, la vertu, la probité, l'honnêteté, la décence[65]! Et, sans vouloir m'en faire en ce moment un mérite, je puis dire que j'ai souvent changé ou voilé les dangereuses expressions de nos plus célèbres auteurs[66], même de Molière[67]. Cependant, Monsieur notre pasteur, n'en concluez pas que la comédie soit mauvaise de sa nature: tout au contraire, elle est bonne; elle pose sur la scène un grand miroir en face du monde, qui s'y voit, qui se corrige ou peut se corriger. Si l'église excommunie la comédie, elle n'entend ex-

communier que la mauvaise ; si elle excommuniait la bonne, elle excommunierait les pieuses représentations de Saint-Cyr[68], elle excommunierait la morale. Monsieur, ajoutai-je, en me levant et en emmenant avec moi Zerbinette, considérez que ma compagne et moi sommes jeunes, que nous sommes maîtres de nos personnes, que nous venons humblement nous présenter aux pieds des autels, que, si vous nous repoussez, nous ne serons pas les premiers qui aurons été forcés de nous marier sans la permission de l'église.

Les curés ont ordinairement l'esprit droit, et l'exercice de leur ministère l'exige. Celui-ci prit sur-le-champ son parti en bon chrétien et en honnête homme. Mes enfants, nous dit-il, pour récompense de votre sagesse et de votre soumission aux lois de l'église et de l'état, je vous marierais, au risque de tout ce qui pourrait en résulter ; mais il y a mieux à faire : nous sommes près d'Avignon, allez dans les terres du pape ; notre bonne mère l'église est moins sévère dans son giron[69].

Zerbinette et moi nous allâmes à Avignon. Nous nous adressâmes au prêtre auquel notre curé nous avait recommandés ; nous fûmes mariés. Nous revînmes à Arles ; nous déclarâmes notre mariage, dont nous rapportâmes le certificat.

Jusqu'à ce jour nos camarades nous avaient injustement traités. On ne m'avait laissé monter que rarement sur le théâtre, et on ne m'avait même donné que des rôles aussi courts que ceux de Zerbinette. Nous résolûmes, ma jeune femme et moi, de nous retirer ; nous fîmes notre paquet, et, après avoir séparé ce qui nous appartenait de ce qui ne nous appartenait pas, nous allâmes dire adieu au directeur, et nous partîmes.

Nous prîmes du côté du Dauphiné.

A force de lire ou d'entendre lire de bonnes pièces, j'avais enfin appris à voir combien la mienne était mauvaise, combien celle du grand Corneille était admirable, et bientôt je dis avec tout le monde : *beau comme le Cid*[70]. Bientôt j'en appris les scènes qui me convenaient et je fis apprendre à Zerbinette celles qui lui convenaient de même. Tous les jours nous nous exercions, nous déclamions, plus haut, plus bas, plus lentement, plus vite, suivant les observations, les corrections mutuelles de cet enseignement conjugal. Nous apprîmes d'autres rôles de plusieurs autres pièces ; enfin, lorsque nous jugeâmes notre mémoire assez pleine, nous allâmes chercher fortune, c'est-à-dire une troupe.

A peine fûmes-nous arrivés à Digne, que nous apprîmes qu'à Valence il y en avait une qui, ne pouvant se compléter, était obligée de suspendre ses représentations. Nous hâtâmes notre mar-

che. Nous nous rendîmes chez le directeur, nous lui montrâmes un échantillon de notre savoir; nous fûmes agréés, et le soir même, avant cinq heures, nous étions en scène, sous une grande banne de toile bleue, dans les jardins d'une maison bourgeoise, où des jeunes gens faisaient à leurs maîtresses le cadeau de la collation et de la comédie[71]. J'avais bien dîné, bien goûté; je jouais Cinna, dont les longues tirades demandent un estomac qui ne soit pas vide. Au sortir de la représentation, le directeur m'embrassa deux fois; et quant à Zerbinette, elle plut tant aux jeunes dames, qu'elles lui firent présent de souliers, de chemises et d'autres nippes à son usage: elles s'étaient sans doute aperçues qu'elle n'en avait pas à donner.

Il fallut le lendemain partir pour un château voisin, où l'on donnait une magnifique fête à la noblesse[72]. Nous arrivâmes d'assez bonne heure. Aussitôt qu'il fit nuit, l'avant-cour, la cour, la cour d'honneur, toutes les trois cours[73], furent illuminées en feux de couleurs[74]. Derrière le château neuf étaient les bâtiments du vieux, qui dataient du XIII[e] ou du XIV[e] siècle. On avait élevé au fond de l'ancienne salle de compagnie, qui, par ses voûtes en pierre, ressemblait à une vaste chapelle sépulcrale, un théâtre orné de décorations fraîchement peintes par le dessinateur de décorations[75] du théâtre de Lyon. Au côté opposé, qui s'élevait en talus, étaient rangés de longs bancs; et ce fut pour les laquais et les valets un parterre en amphithéâtre, tel que celui de Londres[76], tel qu'afin d'empêcher qu'on se batte, qu'on se pousse, qu'on se culbute, on se propose aujourd'hui d'en construire dans nos salles de spectacle, où, comme vous le savez, tout le monde est debout[77]. Au bas de cette petite montagne de bancs étaient des chaises, des fauteuils pour le beau monde.

L'ouverture du spectacle commença par un ballet de chevaux[78] qu'on parvint à amener sur le théâtre; les jeunes gens qui les montaient firent preuve de beaucoup d'intelligence et d'adresse. Vint ensuite notre tour; nous donnâmes d'abord la comédie sérieuse, la tragédie, ensuite la petite comédie, où le directeur fut applaudi à tout rompre. Je le fus aussi beaucoup, et je l'aurais été bien davantage si j'avais pu avoir un de ces grands baudriers des anciens jeunes marquis qui habillaient ou couvraient un homme[79].

De ce château nous allâmes dans un autre, ensuite dans d'autres. Nous retournâmes à la ville toujours fêtés, toujours emplissant notre bourse.

Nous fûmes informés que, dans ce moment, la capitale du Dauphiné n'avait pas de troupe: aussitôt d'y courir. Vous savez

Messieurs, qu'il y a très peu de villes de province où il y ait, comme à Lyon[80], une salle de spectacle[81]; Grenoble n'en avait pas, et, ainsi que partout ailleurs, on représentait la comédie dans un jeu de paume, qu'on louait pour un ou plusieurs mois[82]. Notre directeur y porta ses toiles ; il les avait fait peindre avec tant d'intelligence et d'économie, qu'elles représentaient, suivant qu'on en avait besoin, un palais, un salon, un temple, des ruines, une campagne, un désert; l'architecture était de tous les ordres et de tous les âges[83].

A la première représentation, ces toiles, fraîchement peintes, furent fort applaudies. On applaudit aussi la belle taille et la bonne grâce de Zerbinette; mais aussitôt qu'elle parla, elle refroidit le parterre. Je lui avais plusieurs fois répété les judicieuses leçons que m'avait données à cheval notre premier directeur; elle en avait, jusque là, fait son profit; mais à Grenoble, voyant le parterre tout composé de grands étudiants[84], qui devaient avoir du goût, elle voulut que sa déclamation fût, même à la fin, toujours naturelle. Elle se croyait assurée d'un triomphe et d'une couronne. Cette trop grande confiance nous coûta cher. Elle jouait le rôle de Rodogune; je lui avais dit que, si en terminant les tirades elle donnait à sa voix l'étendue convenable, je devais entendre dans la maison voisine, où j'avais indispensablement affaire, le fameux *Périssez! périssez*[85]*!* Je ne l'entendis pas; mais j'entendis une si épouvantable salve de sifflets[86], que j'accourus tout hors d'haleine. J'arrivai comme on emportait Zerbinette; elle ne donnait plus signe de vie. Ce ne fut qu'avec des esprits de l'eau de la reine de Hongrie[87] et les excitatifs les plus violents que nous pûmes la faire revenir. Pendant plusieurs jours elle ne quitta point le lit. Enfin les sifflets de Grenoble l'avaient tellement effrayée qu'elle ne voulut plus remonter sur le théâtre, et que l'enfant dont elle était enceinte porte sur l'épaule droite une empreinte très bien figurée d'un sifflet avec son attache, et que sa petite figure, quoi qu'il fasse, a toujours un air sifflé et berné.

Nous allâmes à Lyon, où Zerbinette obtint successivement la place d'ouvreuse de loges[88], de limonadière du théâtre[89]. Elle demeure dans cette ville, où elle nourrit notre petite famille; et moi je cours.

Chapitre XIV. — LES COMÉDIENS DU ROI.

A peine ce comédien a eu fini que le chef de la troupe a pris la parole. Pour moi, a-t-il dit, je l'avoue, ce n'est pas l'amour d'une belle comédienne qui m'a fait embrasser mon état ; c'est l'amour de la comédie. Je suis né d'une famille de magistrats illustre, mais pauvre, ce qui n'est pas rare, et cependant point endettée, ce qui l'est beaucoup. J'avais donc, moi, un peu d'argent pour aller à la comédie. Un jour que, dans notre ville, on jouait la dernière pièce, c'est-à-dire la Farce[1], l'acteur qui remplissait le rôle de savetier me parut s'en acquitter si mal que, m'élançant, sur le théâtre, je l'en chassai avec son tire-pied, que je lui avais arraché. Je continuai son rôle. Mon début improvisé de cette manière plut tellement aux spectateurs, que la salle ne cessa de retentir d'applaudissements.

J'avais pris d'assaut ma place au théâtre, je sus m'y maintenir, et dans cette ville, et dans un grand nombre d'autres.

Si je m'en souviens bien, j'étais à Dijon, je venais de jouer dans le Bourgeois Gentilhomme avec une gaîté qui en avait donné au public ; je sortais avec tout le monde, quand je me sentis saisi et secoué au collet. L'homme qui me tenait, me dit, en riant : Mon cher monsieur Jourdain, je suis le directeur d'une troupe qui va débuter à Paris au théâtre de la foire Saint-Germain[2], voulez-vous en être? vous aurez une pistole par représentation ; en voilà dix pour le voyage. Allez m'attendre dans ce quartier, rue Dauphine, hôtel Dauphine[3].

Je crus ne pas devoir faire le difficile. Je pars ; j'arrive. J'attends inutilement quinze jours, sans aucune nouvelle de mon directeur. J'étais au bout de mon argent ; j'avais mon ménage sur les bras. Alors, je cours à l'affiche de la comédie, et, choisissant le nom qui me plaît le plus, je demande la demeure de l'acteur qui le portait ; je m'y achemine, je frappe, j'entre, je m'annonce à lui. Monsieur, dis-je, les comédiens de campagne, nous avons à Paris naturellement pour patrons les comédiens du roi[4]. Et aussitôt je lui conte rapidement mon histoire, depuis le jour où, de haute lutte, je chassai du théâtre un mauvais comédien, jusqu'à la réception qu'on m'avait faite à la foire Saint-Germain, où mon directeur était inconnu. Mon camarade! me dit-il, je le

connais, moi, c'est un étourdi; il avait mal combiné ses mesures, et, à son arrivée, il a trouvé sa place prise; mais tout s'arrangera. En attendant, vous et moi, votre femme et la mienne, vos enfants et les miens, ne ferons qu'un seul ménage; vous logerez chez moi. Point d'objections, point de façons; ici nous sommes dans cet usage [5]. Ma détresse, et surtout son ton franc et net, ne me permirent pas de répliquer. Le jour même je fus établi chez lui. J'avais besoin de plaire au comédien du roi, de m'en faire aimer. Je lui plus; je m'en fis aimer au point qu'il me répétait souvent combien il était charmé de notre connaissance.

Mon ami, me dit-il un jour, avec un ton de confiance, comme vous aussi j'ai été autrefois comédien de campagne; comme vous je suis venu ici trompé et déçu par de vaines promesses. J'étais bien plus malheureux que vous, je manquais même de quoi aller chez le boulanger, même de quoi acheter du fil pour raccommoder mon justaucorps [6] et mes chausses. Oh! quelle difficulté, dans cette grande ville, pour vaincre les cabales [7] et percer la foule des gens sans talents qui vous disputent votre place, votre pain! Toutefois, malgré les efforts de nombreux intrigants qui se disaient mes rivaux, je parvins à débuter, à satisfaire le banc formidable, c'est-à-dire le banc de la comédie où s'asseyent les auteurs [8], à être aussi applaudi dans les gazettes [9] que sur le théâtre; enfin à mettre le public dans mes intérêts, à me faire recevoir comédien du roi remplaçant, ou double [10], comédien du roi à portion de part [11], et enfin comédien du roi à la part [12], moyennant portion à mon devancier [13]. Tous les matins j'ai mon vingt-troisième du produit de la recette de la veille, déduction faite des frais, qui, un jour portant l'autre, sont d'environ trois cents livres [14]. J'ai aussi ma part de la pension de douze mille livres que nous tenons de la munificence royale [15]; en outre, j'ai plusieurs représentations à mon bénéfice [16]. J'ai d'ailleurs payé mes treize mille livres pour mon contingent de propriété de mon hôtel [17]; car vous saurez qu'en 1673, après la mort de Molière, la troupe de l'hôtel de Bourgogne et celle du Palais-Royal ou de Molière se réunirent, passèrent la rivière et s'établirent d'abord à la rue Mazarine, ensuite à la rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, où nous sommes maintenant propriétaires incommutables [18]. Aussi avons-nous notre notaire, notre avocat [19], et payons-nous tous les ans deux mille six cents livres, comme bourgeois de Paris, pour notre taxe des boues et lanternes [20]. Vous le voyez donc, mon cher camarade, je ne suis nullement en mauvaise position, et plus vous demeurerez avec moi, plus je vous serai redevable. Attendez tranquillement; faites la guerre à l'œil; regar-

dez, examinez, choisissez, et, je vous en prie, n'ayez point d'impatience.

Qu'on imagine si je pouvais ne pas être impatient. Je courais, je m'agitais; mon hôte, de son côté, ne s'épargnait, ni quant à son crédit, ni quant à sa peine.

Enfin, un jour, je le vis venir de loin, la joie était sur sa figure, la parole sur ses lèvres. Je me hâtai d'aller vers lui; il m'apprit que j'étais maître de déclamation d'un jeune seigneur qui voulait apprendre à jouer la comédie[21]. Cela n'empêchera pas, ajouta-t-il, votre début à un théâtre de Paris, et peut-être même au Théâtre-Français[22]; l'ordre[23], au contraire, en sera accéléré par le crédit de l'illustre maison à laquelle vous allez être attaché. Vous êtes attendu à quatre heures; souvenez-vous bien surtout que vous êtes le cousin de Molière. Je regardai le comédien du roi : Oui, reprit-il; ne vous appelez-vous point Boudet? C'était le nom de la mère de ce grand comédien[24]. Sa famille était originaire du midi, où, m'a-t-on dit, il y a tant de Boudets[25], et, ainsi que cela doit être, tous parents au besoin. N'allez pas hésiter, car c'est seulement par là que, sur cent concurrents, vous avez obtenu la préférence.

Mon ami me fit prendre un de ses habits galonnés, un chapeau à plume, une belle épée, un baudrier brodé d'or, et je me trouvai mis comme un grand seigneur, ou, si vous voulez, comme un comédien de Paris[26].

A l'heure fixée, je pris le chemin du faubourg Saint-Germain. J'étais un peu inquiet, et plus j'approchais de l'hôtel de mon élève, plus mon inquiétude redoublait. Qu'on va juger bien sévèrement, me disais-je, le cousin de Molière! Moi, comédien de campagne, pourrai-je tenir tout ce qu'on doit attendre de moi? Bientôt cependant je m'encourage, en me disant : Mais quoi! fussent-ils vingt, fussent-ils trente à assister à ma leçon, la salle fût-elle pleine, je serai fier, tranchant; jamais je ne prendrai condamnation; tous mes caprices, tous mes défauts, seront des traditions patrimoniales.

J'arrive à l'hôtel, je frappe un fort coup de marteau. J'entre, la tête haute; je me nomme. Le salon était bien loin d'être plein, il y avait quatre ou cinq personnes dans un coin, qui, en me voyant, se dirent : Pour la taille ce n'est pas à beaucoup près celle de Molière, mais il a les lèvres assez grosses pour être de la famille; dans la suite ses yeux pourront se creuser davantage, et si maintenant il est gras et rougeaud, il pourra bien par la suite ou épouser une coquette, ou être directeur d'une troupe et devenir maigre et pâle[27]. Ma poitrine manqua de me faire tort; on ne la

trouva, il s'en faut, ni plate ni ailée; heureusement quelqu'un qui avait vu la mère de Molière dit qu'elle ne ressemblait pas à cet égard à son fils et qu'elle avait une taille assez ronde. On achevait d'examiner tout le reste de ma personne, quand enfin mon élève parut. C'était un jeune garçon d'une belle figure, d'un port noble, tout rempli de grâces. Je déclamai, il déclama; je le repris poliment, je le fis recommencer et encore recommencer. Insensiblement, excepté le gouverneur, on se retira, et, à la moitié de la leçon, nous restâmes tous les trois seuls.

Pendant sept jours j'allai donner assidûment ma leçon sans que personne parût. Le huitième, le tuteur entra accompagné d'un ami, homme grand, pâle, sec, un de ces hommes qu'on ne contredit jamais, qui contredisent toujours; aussi, pendant tout le temps, ne cessa-t-il de me faire la leçon sur celle que je faisais à mon élève. Malheureusement pour lui, à des choses vagues il en joignit de positives, sur lesquelles il fut facile de le saisir de manière à ce qu'il ne pût plus s'en dédire. Toutefois, pour conserver les formes de la politesse, je crus devoir ne lui répondre qu'en parlant à mon élève : Monsieur, lui dis-je, vous m'avez plusieurs fois demandé, et je vous ai promis l'histoire du théâtre français au siècle actuel; autant et mieux vaut aujourd'hui qu'un autre jour.

Le théâtre du siècle actuel a succédé à celui du siècle dernier qui avait succédé à ceux des siècles précédents. Ne croyez donc pas avec le public, par public j'entendais toujours dans ma réponse l'ami du tuteur, et il ne s'y trompait point; ne croyez pas, dis-je, que le Théâtre-Français ne date que de notre temps[28]. Gardez-vous de dire, comme le public, que Corneille, par sa Mélite ou par son Menteur, soit le père de la comédie[29], et que, par son Cid ou son Horace, il soit en même temps le père de la tragédie[30] : car ce serait ignorer que les auteurs dramatiques du siècle dernier avaient opéré la réforme théâtrale, où, plus hardis que nous, ils avaient élargi la scène et lui avaient ouvert toutes les parties de l'ordre social[31]; où, moins classiques, ils avaient renfermé de grands espaces de temps dans les deux ou trois heures d'une représentation[32]. Leurs pièces comiques, tragiques, tantôt historiques, tantôt théologiques, tantôt scientifiques, tantôt politiques[33], l'emportent sur les nôtres par la variété; les nôtres l'emportent par la régularité, le style. Quand le public dit que le style est tout, il se trompe; quand il dit que c'est de l'art littéraire la partie la plus importante, il a raison. Scarron, Cyrano, périssent par le style[34]; Duryer, Rotrou, périssent par le style[35]; Molière, Regnard, vivent par le style; Cor-

neille, Racine, vivent par le style[36]. Le public s'est bien mépris en fait de style quand il a sifflé les Plaideurs[37], dont le style est si comique, c'est-à-dire si bon. Il ne s'est pas moins mépris quand il a dédaigné Athalie[38], dont le style est si élevé, si musical, si parfait[39]. Il s'est encore cent fois plus mépris quand il a préféré le style de Pradon à celui de Racine[40]. Ce qui m'étonne, ou plutôt ce qui ne m'étonne pas, c'est qu'ensuite, honteux de ses jugements, il se soit irrité pour Racine contre Pradon, et n'ait pas voulu voir un mauvais vers dans la Phèdre de Racine, pas même celui-ci :

« Le flot qui l'apporta recule épouvanté[41] »;

pas un seul bon vers dans la Phèdre de Pradon, pas même celui-ci au même récit de Théramène :

« . . . . Et sa triste paupière
Se ferme et pour jamais refuse la lumière[42]. »

Dans ce temps, Paris, divisé en deux camps, était prêt à s'égorger pour les deux Phèdres. Il en était de même en province[43], et je me souviens d'avoir vu au parterre de Marseille un partisan de la Phèdre de Racine saisi à la gorge par un partisan de la Phèdre de Pradon, qui lui criait en l'étranglant : Ah malheureux ! c'est la douceur d'Euripide ! la douceur d'Euripide ! Vous êtes, continuai-je encore, tout jeune, vous verrez que le public change de goûts. Maintenant, parce que Louis XIV emplit toute la France, parce que la tragédie est l'école, l'histoire des rois, la tragédie a l'empire du théâtre[44]; mais, dans la suite, ce sera la comédie, parce qu'elle est l'école, l'histoire des divers états, la vraie école, la vraie histoire des peuples. On dit : Corneille, Racine, Molière ; on dira : Molière, Corneille, Racine, car il n'est pas sûr que Corneille et Racine soient les premiers poètes tragiques, tandis qu'il est sûr que Molière est le premier poète comique. Quand j'eus ainsi posé sans contradiction la couronne sur la tête de celui dont mon nom m'avait fait cousin, je me retirai. Quelques instants après je rentrai. Monsieur, dis-je à mon élève, je me suis souvenu à la dernière marche de l'escalier que vous m'aviez fait aussi, il y a quelque temps, cette autre question : Nos grands auteurs ont-ils formé nos grands acteurs ? Je remonte pour vous dire que depuis j'y ai assez longuement pensé et que je puis en ce moment vous répondre. Mon avis est que de tout temps il y a eu de grands acteurs ; que nos acteurs comiques, nos La Thorillière, nos Raisin, nos Du Croisy[45]; que nos acteurs tragiques, nos Mondori, nos Flo-

ridor, nos Baron[46], jouaient les mystères, et qu'au dernier siècle, où pour la première fois en France les femmes ont paru, je ne dis pas sur les tréteaux, mais sur les théâtres[47], il y a eu aussi de grandes actrices comiques, des Du Parc, des Béjart, des Desbrosses[48]; de grandes actrices tragiques, des De Brie, des Desœuillets, des Champmeslé[49].

Du reste, je ne vous cacherai pas que j'ai quelquefois un peu envie d'être de l'avis de ceux qui disent que les succès les plus éclatants de nos pièces modernes, notamment de Britannicus, sont dus à l'admirable jeu des acteurs[50].

Le tuteur assista à cette leçon et à bien d'autres. Il paraissait toujours content; il me traitait toujours de cousin de Molière; mais je ne recevais d'ailleurs de lui d'autre paiement ni d'autre gratification que ses belles paroles; ce qui fit que je m'attachai de plus en plus à mon état.

Je ne manquais aucune répétition[51] au Théâtre-Français, où j'entrais avec mon ami. Les répétitions sont, pour ainsi dire, la minute du jeu des acteurs; et j'avais autant de plaisir que de profit à voir comment ils se corrigeaient, se rectifiaient; enfin comment de comédiens de campagne ils devenaient comédiens du roi.

Cependant plusieurs mois s'étaient passés sans que je fusse au lendemain de mon début; tous les jours je me croyais à la veille. En attendant, le comédien du roi m'emmena à Versailles, où il avait six francs par jour[52], où il jouait avec de jeunes princes[53] des rôles de bourgeois. Il jouait aussi devant la cour; il avait part aux distributions[54]. Il mangeait, il buvait avec moi le pain et le vin du roi; mais je ne mangeais, je ne buvais que le pain et le vin de mon ami : que le goût en était différent !

Lorsqu'à Paris le comédien du roi était de semaine ou semainier[55], je le voyais à la porte de la comédie, où son visage était aussi connu du public que la face du roi gravée sur les écus, repousser la foule qui refusait de payer double le prix des places aux jours de la première représentation[56] des nouvelles pièces de Regnard[57], de Campistron[58], de Lafosse[59] et d'autres nouveaux auteurs[60]. Je le voyais repousser avec plus de peine et de courage les jeunes mousquetaires, les jeunes gendarmes couverts de leurs éclatants et riches habits, qui s'efforçaient d'entrer sans payer[61]. Messieurs, qu'on prenne encore Namur, et vous aurez une représentation gratis comme tout le monde[62]; qu'on prenne le prince d'Orange, et je vous en promets quatre[63]. D'autres fois je voyais les grands auteurs venir lui présenter modestement leurs ouvrages, qu'il admettait s'ils lui plaisaient, et

qu'il n'admettait pas s'ils ne lui plaisaient pas[64]. S'ils lui plaisaient, la troupe des comédiens du roi s'assemblait aussitôt, et il siégeait comme rapporteur et comme juge[65]. Je voyais ensuite ces mêmes auteurs, après le succès de leur pièce, descendre de leur char de triomphe pour venir lui demander leur part de recette, leur neuvième ou leur dix-huitième, suivant le nombre des actes[66]. D'autres fois je voyais mon ami rapporter au logis, comme académicien, son jeton d'assistance aux assemblées des comédiens[67]; d'autres fois, au nom de la comédie française, donner aux cordeliers et aux augustins l'aumône périodique de trois livres par mois[68]; d'autres fois, et encore au nom de la comédie française, s'avancer jusqu'à la balustrade qui borde le devant du théâtre[69], haranguer, en qualité d'orateur, le beau public de Paris[70]. Ah! me disais-je tout émerveillé, sortirai-je donc de ce monde sans en avoir goûté les honneurs? Je me désolais; le tuteur de mon élève ne m'avait pas encore payé. J'aurais bien dû m'y attendre et me rappeler que, lorsque sur la scène je jouais le rôle de grand seigneur, je ne payais jamais[71].

J'étais donc toujours à la charge de mon généreux hôte. Un jour qu'il voyait mon impatience aller jusqu'au désespoir, il me dit: Voulez-vous être financier? Un fermier général de mes amis a dans ce moment un riche bureau à donner. Le nom est encore en blanc dans la commission; rien ne m'est plus facile que d'y faire écrire le vôtre. Monsieur, lui dis-je, ma résolution inébranlable est de mourir de faim, s'il le faut, mais de mourir comédien. Le comédien du roi, en m'entendant parler ainsi, me serra dans ses bras, il m'encouragea, me dit que ses ennemis m'avaient plus nui que ses amis ne m'avaient servi. Mais, ajouta-t-il, tous les jours ne se ressemblent pas: aujourd'hui il pleut, et même, si vous voulez, il grêle; soyez sûr que dans peu le beau temps reviendra.

Véritablement il vint, ou, pour parler plus exactement, le comédien du roi le fit venir: car, quelques semaines après, apprenant qu'il se formait à Paris une troupe de jeunes comédiens d'élite, il se donna tant de peine, il mit tant de mouvement, qu'il m'en fit nommer le directeur. Il se chargea en même temps des avances en argent, en habits[72], en décorations; je partis avec ma troupe.

Nous allâmes d'abord dans les provinces du nord; ensuite nous vînmes dans celles du centre.

Quand je me représentais cette belle salle de Paris, entourée d'un triple rang de loges richement étoffées, les unes ouvertes, les autres grillées de barreaux[73], ce grand vaisseau boisé et do-

rê[74], éclairé par une brillante roue de chandelles[75], qui pend du milieu du plafond peint par Boullongne[76], je ne pouvais m'accoutumer à ces granges, à ces hangars, à ces magasins, où, en province, nous recevions le public; et je trouvai ridicule notre portier[77], même avec son épée et ses moustaches, quand je me rappelais cette garde de douze beaux archers qui décore l'entrée de la comédie française[78]. Mais depuis je suis bien revenu de toutes ces vanités, de toutes ces pompes, de toute cette gloire.

Mon ami de Paris, car c'est ainsi qu'il veut toujours que je l'appelle, tout grand personnage qu'il est, m'écrivit de venir, au reçu de sa lettre, débuter à la comédie française; il m'en envoyait l'autorisation; il me disait qu'il était sûr de mon succès, et d'avance il me donnait le titre de comédien du roi.

J'assemblai extraordinairement ma troupe, je lus la lettre; aussitôt les regrets douloureux de mes camarades, au lieu de leurs compliments, de leurs félicitations, se firent entendre. Ils pleuraient, je ne pus m'empêcher de pleurer comme eux; leurs pleurs redoublèrent. Oh! leur dis-je, c'en est trop, mes amis, je n'ai plus la force de vous quitter; je ne pars pas. Et nous nous embrassâmes, non comme au théâtre, mais comme au village.

Chapitre XV. — DES COMÉDIENS DE L'OPÉRA.

On voyait qu'un autre comédien, assis comme nous sur le grand tas de foin, avait aussi envie de faire son histoire. On voyait en même temps qu'il voulait être prié; on l'a prié et aussitôt il a commencé ainsi: L'état de comédien du roi, a-t-il dit d'une voix remarquable par son timbre et son éclat, est incontestablement au-dessus de celui de comédien de campagne; cependant tout n'est pas à l'avantage du premier, ni au désavantage du second. Par exemple, les troupes de province ne sont pas astreintes, comme la comédie frannçaise, à n'avoir que deux chanteurs[1]; notre troupe en a trois, dont j'ai l'honneur d'être le chef, et, en outre, au lieu des six symphonistes, nombre auquel les ordonnances ont fixé ceux de la comédie française[2], nous pouvons avoir, s'il nous plaît, tous les violons, tous les racleurs de la ville; et, quand nous sommes aux champs, toutes les flûtes, toutes les

cornemuses du village. Mais puisqu'en ce moment il ne s'agit que de mon histoire, la voici en toute vérité.

Du temps que j'étais enfant de chœur[3] à la cathédrale de Beauvais, une vive dispute s'éleva entre le maître et le sous-maître de musique. Elle ocmmença par bien peu de chose. Le jeune sous-maître, nouvellement installé, se prit un jour à dire : Quelle forme si ridicule que celle de nos anciens instruments ! Certes, sur les soixante[4] que nous avons aujourd'hui, il n'en est guère que nous n'ayons inventés ou perfectionnés. Nous avons jeté le gothique violon du XVIe siècle; nous avons pris et nous ne quitterons plus notre violon, si parfait pour le son[5] et pour la forme[6]. Au lieu de la nasillarde et sourde basse de viole, nous avons des violoncelles, des basses[7] ; et, pour le médium, nous avons réduit les dimensions des anciennes grandes violes[8] aux nouvelles proportions de la quinte[9]. Nous avons renoncé au médium, aux basses des flûtes, des hautbois et des trompettes[10]. Nous n'avons plus que les petites flûtes, les petits hautbois, les petits clairons, que nous appelons simplement flûtes, hautbois, clairons[11] ; ces instruments n'ont plus pour médium que le jeu bas des uns, les jeux hauts des autres[12], et pour basses que les bassons[13]. Quant à nos cors d'argent ou de cuivre, nos orfèvres[14], nos chaudronniers[15] en font aujourd'hui de si bons, que ce ne sont plus les mêmes instruments. Nos luths[16], nos téorbes[17], nos harpes[18], ont eu le nombre de leurs cordes doublé, triplé[19] ; et notre admirable clavecin[20], n'en doutez pas, tel il est aujourd'hui, tel il sera toujours. Le vieux maître de musique prenait le parti des vieux instruments, avec la chaleur de son ancien jeune âge, où il avait appris à en jouer. Malheur à vous! disait-il ; malheur à ceux qui viendront après vous ! Il n'y aura plus les médium, les basses des instruments de même nature, de même qualité de son. Ces grands instruments, de quatre, cinq pieds[21], vous embarrassaient, dit-on ; mais ils n'embarrassaient pas l'oreille. Vous n'aurez plus que des instruments mignons, des instruments de poche, de petits instruments, tout à fait disproportionnés à l'étendue de nos vastes édifices. Oui ! oui ! courage, jeunesse ! Changez tout ! gâtez tout !

La dispute devint encore plus vive sur les signes de musique. Notre jeune sous-maître voulait que, suivant la nouvelle mode, nous renfermassions chaque mesure entre deux bâtons[22]. Il disait que, puisque le plain-chant d'église refusait de se séparer de la vieille musique, il fallait se séparer du plain-chant d'église, dont la lecture et la mesure demeuraient pénibles et difficiles[23]. A cela le vieux maître répondait que, lorsque la musique n'au-

rait plus de difficultés, elle cesserait d'être un art savant et honoré.

Jusque là je n'avais pas pris parti ; mais lorsque le vieux maître voulut nous empêcher de faire entrer dans la gamme la nouvelle septième note, le si, de Lemaire [24], disant qu'on s'en était bien passé pendant cinq ou six cents ans, qu'on pouvait bien continuer à s'en passer encore, en usant, comme on l'avait fait, de savantes nuances de gamme [25], au lieu de surcharger la musique d'un nouveau signe, je me rangeai du parti du sous-maître et tins avec tant d'obstination au si, que le vieux maître, sous prétexte que je corrompais les mœurs de mes jeunes camarades, me fit chasser de la maîtrise par décision capitulaire ; j'eus beau protester que mes mœurs étaient pures et que le si de Lemaire ne faisait rien aux mœurs, je ne fus pas écouté et l'on m'envoya chanter ailleurs.

Le bel âge ! Messieurs, que celui de seize ans ! Pour moi, je le trouve le plus beau des âges, car je m'approche de cinquante ans, et je n'espère pas maintenant qu'il en vienne un plus beau. J'avais à cette époque mes beaux seize ans tout nouvellement éclos, ou, si vous voulez, révolus. J'étais timide, sans connaissance du monde. Pendant les premiers jours je me crus perdu, je me désespérai de ma liberté. On ne m'avait laissé emporter que mes habits. Je vendis mon bonnet rouge, ma soutane rouge, à un officier de recrues, qui en fit des parements pour ses soldats [26]. Avec l'argent qu'il me donna j'allai à Cambrai. Je me présentai au maître de musique de la cathédrale ; je lui demandai en chantant l'emploi de ténor ou de taille. Ami, me dit-il, tu chantes juste, mais chanterais-tu faux, je te ferais admettre, tant j'aime ta gaîté. Je lui contai mon histoire. Le jour même il me présenta au chapitre comme un jeune martyr du si ; il me recommanda en termes tellement pressants, que je fus aussitôt admis.

J'avais deux cents francs d'appointements [27] et, comme nous disions, le pavé de la ville. Pour comble de bonheur, le maître de musique était partisan déclaré de toutes les innovations ; aussi donnait-il au gosier des chanteurs pleine liberté des ports de voix, des fusées, des trilles, des tremblements, des cadences perlées et autres agréments du jour [28].

Qu'on m'explique, nous disait-il en riant, car je ne puis m'expliquer comment il se faisait que nos prédécesseurs eussent comme nous le nez, les yeux, la bouche, et qu'ils n'eussent pas les oreilles comme nous. Elles ne pouvaient supporter les dissonnances [29], dont nous faisons maintenant un si heureux usage pour varier la modulation, et elles supportaient une continuelle monotonie de

basse[30], qui, maintenant, nous paraîtrait insupportable. Qu'ils auraient été surpris d'entendre aujourd'hui les basses, les quintes, réciter, à leur tour, avec les violons[31] et l'orchestre, accompagner les instruments d'accompagnement!

O mes amis, c'est maintenant que nous pouvons chanter dignement les louanges de Dieu! Notre musique d'église n'est maintenant plus la même; la nouvelle musique dramatique l'a changée, pour le mouvement, la diversité, la mélodie[32].

La nouvelle musique dramatique a changé aussi la musique de chambre; nos cantatilles[33] sont exécutées partout; nos chansons de table sont les chansons de tous les peuples[34]. Eh! comment cela s'est-il fait? La nouvelle musique dramatique a pris les accents de la langue française; elle s'est accentuée des accents des passions[35].

Malheureusement pour lui, ce maître de musique avait aussi à la maîtrise, comme le sous-maître de Beauvais, un adversaire âpre et rude: c'était le maître de grammaire; il se riait de l'imitation des passions par la musique, toujours mélodieuse, toujours mesurée, toujours impropre, disait-il, à peindre les mouvements de l'âme, qui donnent à chaque parole une nouvelle modulation, une nouvelle mesure[36]; et quand le maître de musique lui chantait les fureurs d'Alcide: « Que vois-je! ô ciel.... [37] » ou les imprécations de Médée: « Dépit mortel, transport jaloux! [38] » le maître de grammaire lui disait: Ce n'est pas votre chant qui est irrité, ce sont vos paroles, vos yeux, vos gestes, vos traits[39]. Mettez votre musique sous les vers d'une de nos hymnes et vous aurez une hymne à mouvement saccadé comme celui de l'*Iste confessor*. Le maître de musique alors, plus en fureur qu'Alcide, en appelait aux enfants de chœur. Les enfants de chœur, posés entre le petit bâton du maître de musique et le terrible fouet du maître de grammaire, donnaient raison au fouet ou peut-être donnaient-ils raison à la raison, car depuis que la mienne s'est mûrie par les années, j'ai reconnu que la musique, pas plus que l'odeur, ne peut peindre; elle ne peut, comme l'odeur, que rappeler des souvenirs.

C'était d'ailleurs, je vous assure, Messieurs, un bien habile et en même temps un bien bon maître que celui-là; il avait fait augmenter mes appointements; il me comblait d'amitiés: je m'étais promis de ne jamais le quitter; mais, pour me tenir parole, il aurait fallu que je n'allasse jamais à l'auberge du Cheval-Blanc.

J'allais souvent y déjeuner; il y avait d'excellent vin, on sait que les chantres ne le haïssent pas. Un beau matin, il vint un aimable étranger sachant tout, parlant de tout et spécialement de

la théorie de la musique. Il en parlait mieux que le père Mersenne[40] ou le père Parran[41]; et de celle du chant mieux que Lambert[42] ou Barcilly[43]. Il chanta de grandes ariettes remplies de difficultés, tantôt sur l'ancienne gamme, tantôt sur la nouvelle[44], tantôt sur les douze anciens tons des anciens compositeurs[45], tantôt sur les deux tons, majeur, mineur, des nouveaux compositeurs[46], et, toujours avec une aisance, une justesse, un goût, qui nous étonnaient nous-mêmes, gens du métier.

Je vous laisse à penser si la société de cet homme me plaisait; la mienne parut ne pas lui déplaire : je ne le quittai plus.

Un jour, qui décida de mon sort, il m'emmena, après dîner, à la promenade; quand nous fûmes hors du bruit de la ville, il ralentit le pas et me dit : Mon ami, on parle aujourd'hui beaucoup d'opéra; eh bien! on ne connaît pas même l'étymologie de ce mot, et la voici : les Italiens ont deux sortes de pièces, les unes improvisées sur le théâtre par les acteurs, les autres écrites par les auteurs, et, à cause du travail qu'elles coûtent, appelées opera scenica[47], opéras joués quelquefois aussi dans les maisons particulières[48].

Mon ami, continua-t-il, on ne connaît guère mieux parmi nous l'histoire de l'opéra que l'étymologie de ce nom. L'opéra n'a pas commencé il y a seulement vingt ans, comme nous le croyons et comme nous le disons[49]. Quand, au XIVe et au XVe siècle, on chantait avec accompagnement des instruments les scènes des comédies saintes ou mystères, on avait un opéra, même avec machines, car un enfer s'ouvrait en bas, un paradis en haut; des anges, des diables, montaient, descendaient[50]. Quand, au siècle dernier, Boisjoyeux donna son ballet comique, où l'Olympe chanta, dansa[51], il donna un opéra.

Toutefois, il faut convenir que nous devons aux Italiens nos opéras actuels, leurs prologues, leurs intermèdes, même les noms de tragédies, de pastorales, qu'ils portent[52]. Le cardinal Mazarin, qui était Italien, qui aimait ce genre de spectacle, fit venir de son pays des chanteurs, qui représentèrent en 1645, sur le théâtre du Petit-Bourbon, les *Feste teatrali*, et, en 1658, la *Rosaura*[53]; mais ni les miracles des perspectives et des peintures figurant la Seine et les grands édifices de ses bords, ni les danses des singes, des ours, des autruches, ni les ingénieux ballets[54], ni les belles décorations de la *Rosaura*, où l'on voyait l'image du petit roi Louis XIV et les armoiries du cardinal Mazarin[55], n'obtinrent grâce pour ces deux pièces.

Cependant la France avait besoin de l'opéra, qu'avait depuis long-temps l'Allemagne, et avant elle l'Italie[56]. Paris, qui au-

jourd'hui tient plus à son opéra qu'à son Pont-Neuf, on avait encore plus besoin; mais Paris et la France voulaient que les scènes de la comédie chantée fussent, de même que celles de la comédie parlée, artistement dessinées, liées, déliées; et dans les féeries, les folies de ce spectacle, ils voulaient de la raison; ils ne voulaient pas, comme les Italiens, de musicales extravagances, d'invraisemblables merveilles; surtout ils ne voulaient pas de paroles italiennes [57].

Il se trouva alors un homme qui sut ce qu'on ne voulait pas, ce qu'on voulait, c'était Perrin [58]. Perrin était poète; et, sans recourir à d'autres, il put composer, sous le titre de Pastorale, un opéra français, en cinq actes avec prologue. Monsieur de la Haye le fit représenter à Issy [59], et tout le monde courut à Issy. Le cardinal Mazarin le fit représenter devant le roi à Vincennes [60], et tout le monde courut à Vincennes.

Mazarin allait faire représenter Ariadne, autre opéra de Perrin, les décorations étaient déjà prêtes, lorsque la mort de ce ministre les couvrit de tentures de deuil [61].

Enfin neuf ou dix ans après, Perrin, au lieu de donner des opéras à la cour, en donna à Paris. Il obtint le privilège exclusif de ce spectacle sous le nom d'Académie de musique [62]; et Paris, enivré de plaisir, cria : Gloire à Perrin ! gloire à Perrin ! Or, chose singulière, ce Perrin, le père de notre opéra, était homme d'église, ou du moins en prenait le titre; il s'appelait abbé, portait la tonsure et le petit collet [63]; et, chose encore singulière, celui qu'il s'associa pour la musique était aussi une espèce d'homme d'église : Cambert était organiste du chapitre Saint-Honoré [64]; enfin, pour comble de singularité, Perrin et Cambert tirèrent de l'église leurs acteurs; ils les prirent presque tous parmi les musiciens des cathédrales [65].

Mais l'opéra est, si je peux m'exprimer ainsi, une œuvre complexe : il faut un poète, il faut un musicien, il faut aussi un machiniste, il faut aussi un compositeur de ballets. Paris fut assez heureux pour avoir, en même temps que Perrin et Cambert, un marquis de Sourdeac, riche machiniste [66], un Beauchamp, habile compositeur de ballets [67], l'un et l'autre nés aussi pour l'opéra. Ces hommes, qui par leurs divers talents devaient se chercher, s'étant rencontrés, s'associèrent; mais bientôt ils se brouillèrent [68], et le marquis de Sourdeac s'empara du nouveau spectacle [69], qu'il fut bientôt forcé d'abandonner à Lulli, à qui le roi donna le privilège de l'opéra de Paris et de tous les opéras de France [70].

De même que pour les paroles Quinault avait succédé à Gil-

bert[71], successeur de Perrin ; de même pour la musique Lulli succéda à Cambert[72].

Dans les commencements, l'opéra, avec ses soleils, ses lunes, ses firmaments, ses tonnerres, n'eut, comme la comédie, d'autre asile que dans les jeux de paume. Il occupa d'abord celui de la rue Mazarine, en face la rue Guénégaud[73], ensuite celui du Bel-Air, près du Luxembourg[74]. Enfin, en 1673, il s'installa, s'intronisa pour toujours au Palais-Royal, dont il remplit l'aile droite[75].

Que j'ai de plaisir à vous conter ces choses ! Les commencements de la grandeur de l'opéra ne vous rappellent-ils pas ceux de la grandeur de Rome, couverte, sous les premiers rois, de chaume et de jonc ?

J'aime à remarquer aussi comment, pour parvenir à cette grandeur, pour diversifier ses scènes, l'opéra, sachant que de sa nature il est surtout olympique et qu'il ne peut guère sortir des Métamorphoses d'Ovide ou de l'Appendix du père Jouvenci[76], essaie d'entourer ses héros, ses dieux, tantôt d'êtres cabalistiques, de chœurs de génies, de follets, de farfadets, d'êtres mythologiques, de chœurs de sacrificateurs, de prêtresses, de faunes, de satyres, de nymphes, de muses, de grâces ; tantôt d'êtres infernaux, de démons, de diables, de diablotins ; tantôt d'êtres magiques, de devins, de sorciers; tantôt d'être romanesques, de géants, de pages de géants ; tantôt d'êtres naturels, physiques, de vents souterrains, de vents terrestres, de serpents, de monstres; tantôt d'êtres métaphysiques, de la faim, des maladies, de la peur, des songes, des heures, de la jeunesse, de la victoire, de la gloire ; tantôt d'hommes de divers états, de bergers, de bergères, de jardiniers, de jardinières, de cueilleurs, de cueilleuses de fruits, d'artisans, d'artisanes[77], de bourgeois, de bourgeoises, d'hommes, de femmes de bel air, d'hommes de cour, de chevaliers, d'hommes de diverses provinces, de Normands, de Gascons, d'hommes de divers pays, de Français, de Suisses[78].

Et toujours coups de théâtre, et continuellement métamorphoses, à commencer par celles des jeunes jardinières, des jeunes bourgeoises qui dansent, qui, aussitôt qu'on veut les embrasser, se changent en buissons épineux et continuent de danser[79].

Mon jeune ami ! j'avance, attention ! Lorsque l'Opéra, décoré du titre d'Académie royale de musique, put être maître de l'espace, aussitôt il grandit, et le plus souvent il donna des pièces en cinq actes, où il n'y eut de personnages principaux que des héros, de personnages secondaires que de grands ou de petits dieux[80].

Attention encore! Dès les premiers temps, et il en a été depuis et sans doute à perpétuité il en sera de même, les opéras furent divisés en deux genres, en tragédies, en pastorales[81], et les uns et les autres furent tous précédés d'un prologue, ayant ses personnages, son intrigue particulière, ayant toujours pour sujet les louanges du roi[82]. Que n'avez-vous vu au prologue d'Alceste, comme moi, la nymphe de la Seine, dans le vaste jardin des Tuileries, que la magie des décorations avait porté sur le théâtre, chanter à Louis XIV, revenant de sa seconde et permanente conquête de la Franche-Comté, ces beaux vers :

« Le héros que j'attends ne reviendra-t-il pas!
Serai-je toujours languissante
Dans une si cruelle attente[83]! »

Ah! dans ce moment qui pour moi dure encore, quel spectacle! j'entends surtout quel spectacle que celui des loges et du parterre, où toute la France ou du moins toute l'élite de la France était enchantée, enivrée d'enthousiasme et d'amour pour son jeune roi[84]! Certes, à mon avis, Louis XIV a joui en ces instants de la plus grande gloire, de la plus grande félicité dont un homme puisse jouir en ce monde. Et avec quelle majesté n'en portait-il pas le poids! Je remarquais et je regardais bien, que son port, son attitude, ses traits, restaient les mêmes. C'est ce noble port, cette noble physionomie, ce sont ces nobles regards que copient les acteurs qui figurent Jupiter, Mars, Agamemnon, Achille, Hector, qu'à leur tour recopient les hauts personnages, les jeunes gens les plus distingués de la cour, qui vont les porter dans les salons de Paris, de la France, de l'Europe[85].

Vous le savez sans doute, continua cet homme, Quinault ne vit plus; il est mort dans la fatale année 1688[86]. La France avait perdu, une année auparavant, le plus grand des musiciens qui ait été[87]; et, pour m'exprimer comme sur la scène, le dieu Pluton, ayant l'un, ne put se passer de l'autre. Depuis, on change presque tous les ans de poète et de musicien[88]; on ne peut plus retrouver ni de Quinault, ni de Lulli.

Honneur maintenant aux acteurs, surtout à ceux qui furent les premiers! La mémoire de Beaumavielle, de Rossignol, basses-tailles; de Miracle, taille; de Clédières, de Thollet, hautes-contre, nourris et élevés dans les églises[89], s'est conservée. On parle avec transport de leurs successeurs, nourris et élevés pour le théâtre, et, entre autres, de Neveu l'aîné, de Dumesnil; et le souvenir de la bouche de rose, de la voix fraîche de Louison, de

sa rivale la Rochois, de son autre rivale Fanchon Moreau[90], nous charme encore.

Mais, disent les jeunes gens, ou plutôt les vieilles gens, le bon temps où l'Opéra payait bien est passé. Ah ! sans doute, il n'y a pas aujourd'hui de musicien seigneur châtelain d'une belle terre, secrétaire du roi au grand collége, comme l'était Lulli[91] ; il n'y a pas de poète lyrique rassasié d'or, comme l'était Quinault[92] ; mais les appointements de tout ce grand peuple de l'Académie royale de musique ont été augmentés plutôt que diminués.

Les dépenses de ce superbe spectacle, y compris les pensions[93] et les gratifications[94], ne montent pas à moins de cent mille francs[95]. Cet homme entra dans le plus grand détail des appointements, en suivant tous les emplois et tous les grades[96].

Ne conviendrez-vous pas, maintenant, me dit-il quand il eut fini, que l'Opéra ne paie pas si mal ; qu'un acteur qui, avec sa gratification, a jusqu'à dix-huit cents, deux mille livres[97], a de quoi vivre, et qu'un choriste qui, pour venir deux ou trois fois la semaine chanter quelques minutes à la clarté de mille chandelles, devant les plus belles dames de Paris, reçoit quatre cents livres, quelquefois cinq cents, quelquefois six cents[98], gagne autant qu'à une cathédrale, où les offices sont quotidiens, toujours fort longs, et toujours fort médiocrement payés? Sans doute, lui dis-je ; mais il n'y a en France, m'avez-vous dit, que vingt de ces heureux musiciens. Dans ce moment, il n'y en a que dix-neuf, me répliqua-t-il, et il dépend de moi que vous soyez le vingtième. Voyons un peu l'étendue et le volume de votre voix. Chantez-moi le *Requiem*, oui, le *Requiem!* Si vous chantez bien le *Requiem*, vous chanterez de même *Jeunes cœurs, tout vous est favorable*[99]. Le désir de devenir choriste, de chanter à la clarté de mille chandelles, de faire entendre ma voix devant les plus belles dames de Paris, le son des quatre, cinq, six cents livres d'appointements, me dilatèrent si bien la gorge, que l'agent de l'Opéra, car cet aimable homme l'était, fut content. Sans plus longtemps hésiter, il me compta soixante livres pour mon voyage ; je partis pour Paris ; je pris la poste, j'arrivai en peu de jours. J'allai me présenter à la direction de l'Opéra. On voulut essayer de nouveau ma voix ; je chantai encore le *Requiem*. On rit, on applaudit ; je fus aussitôt admis, encatalogué, reçu. Aussitôt je m'habille comme mes camarades les chanteurs, les maîtres de musique de Paris ; j'achète, outre un bel habit, du linge garni de point, une écharpe, des gants à franges d'or[100], et, le hasard ayant voulu que ce fût un jour de jeudi, jour de représentation de pièce nouvelle[101], j'achète au prix ordinaire de dix, douze li-

vres, la partition[102]. J'entre, et je vais me placer d'abord parmi les auteurs, qui, ainsi que les acteurs, ont leurs entrées franches[103]; ensuite, tantôt ici, tantôt là, parmi les spectateurs, tous couverts de drap fin ou de velours[104], tous mis à peu près comme moi. J'avais cherché, j'avais trouvé, le plus beau point de vue et le meilleur point d'ouïe de cette vaste salle, la plus vaste de l'Europe, entièrement peinte de marbre et d'or[105]. Je fus extasié. Combien, d'ailleurs, j'étais fier de me trouver gratuitement, et comme chez moi, au milieu des personnes qui payaient encore plus cher qu'à la Comédie Française, où les places des côtés du théâtre ne coûtent que trois livres douze sous, celles des premières et des secondes loges, que trente-six sous; celles des troisièmes, que vingt-quatre sous; celles du parterre, que dix-huit sous[106]; tandis qu'à l'Opéra c'est un louis d'or les balcons, sept livres quatre sous l'amphithéâtre ainsi que les premières loges; trois livres douze sous les secondes, trente-six sous les troisièmes et le parterre[107]! Mais quand je vis ce spectacle, unique en France, unique en Europe, unique au monde, je trouvai qu'on ne faisait pas payer assez cher, et, bientôt après, je trouvai que ce n'était pas non plus assez punir ceux qui, pendant la représentation, ou n'écoutaient pas, ou étaient distraits, ou dormaient, que de les siffler, de les huer[108].

D'abord, ce qui me surprit le plus, ce fut le jeu des machines. Hercule montait au ciel, Jupiter en descendait; cinquante, quatre-vingts personnages, étaient enlevés avec la rapidité de la flèche. A une mer agitée succédait un paysage entouré de bosquets, dorés ou argentés par les astres, dont les rayons semblaient pénétrer un vaste firmament[109]. Alors je crus enfin ce que jusque là j'avais refusé de croire, que l'ambassadeur de Guinée, assistant à l'Opéra, s'élançait, dans ses mouvements d'admiration, à moitié corps hors de sa loge, et qu'à mesure qu'il les apercevait, il saluait le soleil, la lune, et les autres planètes[110].

J'avais entendu parler de feux d'artifice figurés, colorés, par lesquels, aujourd'hui, Carême s'est rendu si célèbre[111]. Je les vis à cette représentation, je fus ébloui de la variété de leurs couleurs et de leurs tableaux[112].

Que vous dirai-je de la musique? On la connaît partout. On sait que ce n'est plus la vieille musique française, encore moins la folle musique italienne[113], qui, suivant ses caprices, fait rouler une syllabe pendant plusieurs mesures[114], mais que c'est la mélodieuse, l'admirable musique de Lulli, vraiment la musique de Lulli, car elle est toute sortie des inspirations de son génie[115]. Je ne vous parlerai pas non plus de l'exécution. Je vous dirais :

Elle est parfaite. Mais faudrait-il pouvoir vous dire en quoi et comment elle est parfaite ; comment le maître de musique, après avoir frappé de toute sa force trois coups de son bâton sur le pupitre[116], après avoir crié les trois *Prenez garde à vous*[117] ! l'orchestre, et bientôt le chant, se faisant entendre, vous jettent dans les délices de l'ouïe, dans les plus doux ravissements.

Ah ! combien j'étais fâché que les pauvres gens, les valets, et surtout les défenseurs de l'état, les soldats, ne pussent entrer[118], avoir place à ce céleste spectacle !

Quelques jours après ma réception, je montai sur les planches. On me plaça d'abord fort prudemment dans ce nombreux chœur des sacrificateurs de l'opéra de *Cadmus*, qui, au bruit des tymbales et des armes, chante :

> O Mars ! ô Mars ! ô Mars !
> Mars redoutable,
> Mars indomptable !
> O Mars ! ô Mars ! ô Mars[119] !

Je fus, au premier instant, saisi ; je crus que ces innombrables yeux, ces innombrables oreilles que je voyais, ne regardaient et n'écoutaient que moi. La voix me manqua ; mais, au même instant, m'étant aperçu que, là, personne ne me remarquait guère plus qu'au marché, la voix me revint si bien, qu'il me semblait faire frémir les plafonds et les vitres. Depuis, le courage ni la voix ne m'ont plus abandonné.

Nos études n'étaient ni longues, ni difficiles. Nous donnions par an quatre opéras, six au plus[120]. Il est vrai qu'il y en avait deux de nouveaux[121] ; ce qui, je l'ai compté, fera qu'à la fin du siècle nous serons à peu près à notre cinquantième[122]. Il est vrai aussi que nous nous tenions toujours prêts pour deux autres de Lulli, afin de ramener le public[123], lorsqu'un des opéras nouveaux, dont la recette allait d'abord quelquefois jusqu'à quatre mille livres[124], en déduisant même le sixième, que ce spectacle, aussi bien que la Comédie-Française, donne à l'hôpital[125], ne pouvait pas ensuite soutenir trente représentations consécutives, cas auquel le poëte et le musicien cessaient de recevoir chacun les cent livres à eux attribuées pour chacune des dix premières représentations, et les cinquante livres pour les vingt suivantes[126].

Nous n'étions d'ailleurs obligés de nous trouver qu'à trois répétitions par semaine, qui avaient lieu le mardi, le vendredi, le dimanche[127]. Toutefois, il convient de dire que, ce jour-là, il fallait, sous peine de six livres d'amende[128], être arrivé au moment où la cloche sonnait, c'est-à-dire à cinq heures un quart[129] ;

mais, je le demande, où ne faut-il pas être exact, et où y a-t-il autant d'argent et de gloire? Quand je me souvenais d'avoir été petit enfant de chœur à Beauvais, et que je me voyais sur le théâtre de l'Opéra, j'admirais la hauteur où il avait plu à la fortune de m'élever. Hélas! je ne me croyais pas si près d'en descendre.

Naturellement j'aurais dû moins aimer la danse que la musique; malheureusement les ballets des danseurs, et surtout des danseuses, que, depuis quelques années, on avait laissées monter sur le théâtre [130], me passionnèrent. J'étais, au spectacle, celui qui attendait avec le plus d'impatience les sylphes Pécourt et Létang [131], et surtout, dans les danses des statues d'or [132], les sylphides Lafontaine et Desmâtins [133]. Ce qui me charmait le plus, ce que je ne pouvais cesser de voir et de revoir, c'était la marche ingénieuse de ces scènes muettes, de ces pantomimes, où s'offraient, d'une manière si nette, l'exposition, le nœud et le dénoûment [134] d'un drame, dont les lettres ou les syllabes étaient les pliés, les élevés, les sautés, les tombés, les glissés, les tournés, les pas droits, les pas ouverts, les pas ronds, les pas tortillés, les pas battus, les pas de Sissonne, les coupés, les demi-coupés, les chassés, les pirouettes, les entrechats [135]. J'admirais, je ne contenais pas assez mon admiration; cela était remarqué par mes camarades, et redit. La chorégraphie que nous a transmise le siècle dernier [136], et peut-être l'avant-dernier siècle [137], mais que Feuillet a perfectionnée, en notant les pas de danse, comme les diverses notes de musique [138], me paraissait la première des méthodes de progrès et de perfectionnement; je le disais, et cela était encore remarqué, redit, et un jour que le maître des ballets demanda quels acteurs avaient le plus de mérite, ou ceux qui parlaient avec la bouche et les bras, ou ceux qui parlaient avec les bras ou les pieds, tout le monde ayant gardé le silence, j'eus l'imprudence de donner mon avis; on le sut. On sut aussi que, suivant moi, on devait appeler l'Opéra plutôt l'Académie royale de danse [139] que l'Académie royale de musique [140]; et que, puisque Louis XIV avait dansé des ballets au milieu de sa cour [141], et que plusieurs grands seigneurs en avaient dansé sur le théâtre public [142], les danseurs de l'Opéra ne devaient pas plus déroger à noblesse [143] que les chanteurs [144]. On sut que j'en voulais au parlement de ce qu'il avait refusé d'enregistrer le privilége de *committimus* que le roi avait accordé aux danseurs de l'Académie royale de danse [145], tandis qu'il avait enregistré ce même privilége en faveur des peintres et des sculpteurs de l'Académie royale de peinture et de sculpture [146]; on sut qu'un danseur m'ayant dit que le roi d'Angleterre, Charles II,

dînait quelquefois avec notre Bocan, son maître de danse[147], j'avais répondu qu'un prince ne saurait faire trop d'honneur au plus beau des arts, et que j'admirais le bon sens et le bon goût de nos princes, de nos princesses du sang, de nos grands seigneurs, de nos grandes dames, de ne vouloir, dans les bals, danser qu'avec nos premiers danseurs, nos premières danseuses[148].

Je me montrais, d'ailleurs, bien plus irrité contre les comédiens qui parodiaient les danses de l'Opéra[149], que contre ceux qui en parodiaient les chants[150]. Cette préférence pour un autre art que le mien me paraissait alors courageuse et impartiale, et aujourd'hui elle me paraît imprudente et mal fondée: elle m'attira une infinité d'ennemis. Les acteurs, les choristes surtout, en furent offensés. Ils conspirèrent ma perte, et m'intentèrent l'accusation la plus calomnieuse.

A l'exécution d'un grand chœur, et au moment entre eux convenu, ils m'accusèrent d'avoir chanté un fa dièse pour un fa naturel. Dans le monde, Messieurs, un fa dièse n'est pas grand chose, mais à l'Opéra c'est un crime qu'on n'y a jamais pardonné. A l'instant je fus congédié; heureux, me dit-on, que Lulli ne vécût pas, car il avait, ajoutait-on, cassé son violon sur le front de plusieurs joueurs de l'orchestre[151], que, dans leur vieillesse, l'Académie royale de musique devrait bien, par respect pour la mémoire de ce grand musicien, continuer à gager et entretenir, comme portant l'antique empreinte de son exquise sensibilité. Je me retirai, fort de mon innocence, en me disant que, s'il me fallait rendre compte de ma vie passée, je n'aurais pas un seul demi-ton, pas un seul coma sur la conscience. Aussi, peu de temps après, le coryphée, c'est-à-dire le chef des chœurs[152], m'écrivit-il de revenir, que l'administration me rendait ma place, que maintenant tout le monde convenait que j'étais un bon garçon et qu'il y avait eu du malentendu. Je répondis qu'à l'Opéra, ou nulle part, on devait bien entendre, et que, puisqu'on m'avait mis dehors, j'y restais.

Je vais vous dire ce qui me rendait si fier. J'étais entré dans une troupe où j'avais moi-même été fait coryphée des chœurs des comédies[153] et des tragédies[154]; mais, n'étant payé qu'en beaux titres et en promesses, je passai dans une autre troupe, et de celle-là dans une autre encore, toujours entrant, toujours sortant, toujours mécontent, jusqu'à ce que j'ai eu le bonheur de rencontrer celle-ci, où je suis depuis long-temps, où j'espère être long-temps encore.

Toutefois mes cheveux commencent à grisonner, je prévois

l'époque où il me faudra faire retraite. Alors je retournerai dans les cathédrales, en chantant l'Ancien Testament mis en vers et en musique par le bon abbé Pellegrin[155]; et j'espère, a-t-il dit en se recouchant à moitié sur le foin, comme nous l'étions tous, qu'on ne fermera pas la porte à un vieux nourrisson qui vient mourir au milieu de ceux qu'il aime.

Un moment après il s'est remis sur son séant et il a dit : S'il en est autrement, je formerai en province un de ces petits opéras de la foire Saint-Germain, un petit opéra-comique[156], ou un petit opéra des anciens italiens de Paris[157], ou un petit opéra de campagne[158]. — Un moment après il s'est encore relevé : Ou mieux, un petit opéra de bamboches[159], qu'à mon gré je ferai parler, chanter, danser. — Il s'est relevé encore : Ou mieux, j'introduirai en France les pieux opéras spirituels du carême[160]. — Il s'est encore relevé : Ou mieux, j'irai faire chanter des opéras latins dans les colléges[161]. — Il ne s'est plus relevé, il n'a plus rien dit.

Chapitre XVI. — DU JEUNE ORATORIEN.

On a souvent comparé le jeu des échecs avec le jeu de la guerre, l'habileté du général à disposer ses rangées d'échecs, ses soldats, sur un vaste échiquier de plusieurs lieues de long, avec l'habileté du joueur à disposer ses échecs sur l'échiquier qu'il a sous sa main; en sorte qu'à cet égard nos histoires, presque entièrement militaires, ne sont guère que des histoires de grandes parties d'échecs gagnées ou perdues dans des plaines dont le nom est devenu célèbre. Comment cette réflexion, qui, naturellement, doit naître dans l'esprit de tout homme pensant, n'a-t-elle pas, depuis des siècles, éveillé le genre humain sur son intérêt le plus important, celui de sa vie future? Comment le genre humain n'a-t-il pas vu qu'il n'avait guère que des histoires qui, au lieu de parler des diverses classes d'une nation, des diverses parties d'une société, des divers états, ne parlent guère que de batailles? C'est que le genre humain, surtout de notre temps, surtout en France, aime à dormir sur l'une et l'autre oreille, d'un côté sur les anciennes histoires d'Hérodote, de Tite-Live, de Tacite, de l'autre sur les nouvelles histoires de Grégoire de Tours, de Froissard, de Mézeray.

Chapitre XVII. — DES GENS DE GUERRE.

C'était un jeune oratorien qui, à Paris, au faubourg Saint-Jacques, dans un cercle assez nombreux où je me trouvais, parlait ainsi, il n'y a pas très long-temps. On l'écoutait à peine; je l'écoutais avec une profonde conviction.

Si jamais je revoyais ce jeune savant, je lui dirais que l'histoire de France, bien qu'entièrement ou presque entièrement militaire, ne fait cependant pas connaître les parties les plus essentielles de l'art. Les différents documents que je mets ici en sont la preuve. Combien je désirerais qu'ils remplissent les lacunes qu'à cet égard l'histoire militaire dite l'histoire de France a laissées!

Sur la levée des troupes : Y a-t-il dans les autres villes, comme à Nevers, un vieux riche officier, grand dîneur, grand soupeur, grand parleur, grand conteur? Le nôtre est un très ancien officier du régiment de Normandie. Un jour de la semaine dernière, il vint, contre sa coutume, assez tard chez nous, et il s'en retourna assez vite. Il put cependant nous parler un peu du vieux temps; il dit que sous Louis XIII la France était pour les recruteurs un excellent pays, qui produisait des soldats comme la Beauce produit des grains; qu'alors les jeunes gens priaient, faisaient prier les capitaines de les recevoir dans leurs compagnies[1], tant il était difficile d'être soldat, tant on avait le goût du service. Monsieur, lui dis-je, aujourd'hui ce goût n'a pas diminué; mais vous aviez alors à recruter une armée de trente ou quarante mille hommes[2]; aujourd'hui nous avons à en recruter une de deux, de trois et peut-être de quatre cent mille[3], et nous avons à la renouveler contre toute l'Europe depuis plus de quarante ans[4].

Aussi les levées ne sont-elles pas faciles, et j'ai connu des agents qui employaient des moyens répréhensibles[5].

Quant à moi, à qui plusieurs capitaines ont donné commission de lever des hommes[6], j'ai toujours légalement agi. C'était une espèce de réjouissance publique lorsque, dans les rues, le tambour annonçait que je venais faire des recrues. Il en est partout de même, j'en conviens, mais il me semble toutefois que j'y mettais un peu plus de solennité. Le tambour parcourait la

ville, il s'arrêtait dans les carrefours, et, après avoir battu les trois bans, il portait la main au chapeau et disait, suivant la formule ordinaire : « De par le roi! on fait savoir à tout homme, » de quelle qualité et condition qu'il soit, âgé de seize ans, qui » désirerait prendre parti dans le régiment de Thianges[7], infan- » terie, qu'on lui donnera quinze francs, vingt francs[8], suivant » l'homme qu'il sera, et un bon congé au bout de trois ans[9]. Ar- » gent comptant sur la caisse! On ne demande pas de crédit. » Ceux qui seront portés de bonne volonté n'ont qu'à venir[10]. » Alors il élevait et faisait sonner une grande bourse de soie, grillée, pleine d'or et d'argent, que je lui avais remise. J'avais encore le soin de composer son cortége de plusieurs soldats portant sur l'épaule leur épée nue, à laquelle étaient embrochés des pains blancs, des gâteaux et des perdrix rôties[11]. J'enrôlais quelquefois ainsi un asssez grand nombre d'oisifs, d'écoliers libertins, de villageois fainéants, d'artisans sans travail, de domestiques sans maîtres.

Les recommandations des capitaines aux officiers recruteurs[12] étaient celles-ci : point d'homme marié; point d'homme étranger; point d'homme domicilié dans la ville où le régiment est en garnison[13]; point d'homme de la ville de Saint-Etienne[14]; point d'homme de l'île de Rhé[15]; point d'homme de l'île d'Oleron[16]; point d'homme du Boulonnois[17]. On sent la raison des trois premières prohibitions. La raison des autres est que le recrutement diminuerait le nombre des ouvriers de la manufacture d'armes de Saint-Etienne[18], qu'il affaiblirait la population de l'île de Rhé nécessaire à sa défense ; qu'il en serait de même pour l'île d'Oleron[20], de même pour la province du Boulonnois, qui fournit au roi six régiments destinés à la garde des côtes[21]. D'autres provinces se chargent bien aussi de fournir au roi un ou plusieurs régiments[22], mais non pas dans une aussi forte proportion.

Quant au recrutement de la cavalerie, il se fait par dépôts[23], et aussi volontairement et aussi aisément que de votre temps, car une moitié des cavaliers sont nobles[24] et l'autre moitié sont de bonne bourgeoisie[25]; on les traite avec beaucoup de considération, en leur parlant on ne leur dit jamais que Messieurs[26].

J'ai vu, me dit le vieil officier, que les recrues étaient fort difficiles à conduire[27]. — Il en est encore de même; aussi les lignes de chemin sont-elles, par le commissaire des guerres, sévèrement déterminées, et par les conducteurs strictement suivies. Voici comment aujourd'hui sont les ordres de route : « Chemin que tiendra telle recrue, composée de tant d'hommes..., com-

mandée par..., passant par.... » Et à chaque station de l'ordre de route doivent être mentionnés le vu arriver, la revue de la municipalité[28].

Sur LES NOMS : Ce qui, poursuivis-je, prévenait les désertions de mes recrues, c'étaient les beaux noms de guerre que je leur donnais. Je les faisais ranger en ligne, quelques jours après le départ, et, suivant leur taille, leur figure, leur caractère, leurs inclinations, je disais à chacun : Toi! veux-tu être Sans-Quartier? Une voix terrible me répondait : Oui! Toi! veux-tu être La Violette? Une voix douce me répondait : Oui! Et toi! Sans-Souci? Oui! Et toi! Tranche-Montagne? Oui! Et toi! Belle-Rose? Et toi! Tour-d'Amour? Et toi! La Tulipe[29]?

Sur L'HABILLEMENT : Monsieur, me dit le vieil officier, je suis bien sûr que dans votre opinion les troupes sont richement habillées[30]? — Cela me paraît ainsi. — Eh bien! je vous dirai, moi, que sous Louis XIII elles l'étaient plus richement[31], et sous Henri IV, Henri III, Charles IX, plus richement encore[32]. J'ai vu les unes; j'ai parlé à des vieillards qui avaient vu les autres. N'est-ce pas aussi que les uniformes datent du règne actuel[33]? — On le dit. – Eh bien! je vous dirai, moi, qu'il y en avait du temps de Louis XIII[34], et qu'alors les vieillards nous parlaient aussi de ceux du règne de Henri IV, de Henri III et de Charles IX[35]. Il faut cependant convenir que sous notre roi les uniformes ont été, passez-moi l'expression, plus uniformes. Je me plais à voir qu'aujourd'hui les régiments ne sont pas distingués entre eux seulement par la couleur, la coupe des justaucorps[36]; mais qu'ils le sont aussi par la couleur des doublures, des parements, des retroussis, par la position, la forme des poches[37], par la bordure d'or ou d'argent des chapeaux à trois cornes[38]. Je ne me plais pas moins à voir qu'ils ont cependant tous la même frisure, la queue à cadenette[39], tous les mêmes bandoulières blanches, tous la même cocarde de ruban blanc[40]. — Monsieur, aujourd'hui les différents corps sont distingués en outre par l'uniformité des cravates[41], des vestes, que l'infanterie porte pour la première fois[42], par l'uniformité des culottes, des bas, des boucles et des rubans d'épaule[43]; ils le sont par l'uniformité des boutons d'étain, de cuivre, où est écrit leur nom et leur numéro d'ancienneté[44]; ils le sont par la dignité des couleurs, correspondantes à leur préséance dans les rangs de l'armée[45] : ainsi, dans la cavalerie, les régiments royaux portent la livrée royale, sont habillés de bleu[46]; les régiments de la reine, du dauphin, des princes, portent des habits de couleur éclatante, rouge, vert[47]; tandis que les régiments des maréchaux, des grands seigneurs, sont,

comme l'infanterie française, habillés de gris[48]. — Monsieur, toujours les compagnies ont été, et sans doute n'ont pu et sans doute à l'avenir ne pourront guère être qu'au compte des capitaines[49]. Je ne vous demanderai donc pas qui, aujourd'hui, fournit l'habillement; je voudrais seulement savoir qui, aujourd'hui, fournit les capotes des sentinelles. — Le roi[50]. — C'était autrefois l'objet d'un perpétuel débat[51]. Monsieur, a ajouté le vieil officier en se levant pour s'en aller, n'est-ce pas que l'habit fait un peu le moine? — Un peu. — Eh bien! il fait aussi un peu le soldat. Le vieil officier est sorti.

Sur LES VIVRES : Tous les jeunes garçons qui, lorsque j'étais en recrue, se présentaient à moi pour s'engager, ne manquaient pas de me demander comment ils seraient nourris. Vous aurez chaque jour, leur disais-je, vingt-quatre onces de pain bis-blanc[52], chaque semaine trois livres de viande, ni plus ni moins[53].

Sur L'ÉTAPE, L'USTENSILE : Et si vous voulez venir avec moi, continuais-je, vous aurez, chaque jour, pour l'étape de route, la même ration de pain, une livre de viande, une pinte de vin ou un pot soit de cidre, soit de bière[54]. Quant à l'ustensile, le bourgeois qui vous logera doit vous fournir le feu et les vases nécessaires à la cuisson de vos aliments. Vous aurez aussi place au feu et à la chandelle[55].

Sur LA SOLDE : Ils me demandaient encore comment ils seraient payés. Vous aurez quatre sous par jour[56], autant que les soldats des régiments petits vieux et même des grands vieux[57].

Sur LE CASERNEMENT : Combien de fois je me suis dit : Est-il possible que pendant tant de siècles la tranquillité, les mœurs des familles, aient inutilement voulu des casernes, et qu'il n'y en ait eu que vers la fin du nôtre[58]! Les chambres, chacune de vingt pieds en carré, ont chacune trois lits, où dans chacun couchent trois soldats[59]. Les habitants de la ville fournissent quelquefois le coucher et les draps[60]. Je sais bon gré aux états de Languedoc d'avoir demandé la permission de faire bâtir et d'avoir bâti les casernes de Nîmes, de Lunel et de Montpellier[61].

Sur L'ARMEMENT : Nous avons reçu du siècle dernier l'arquebuse[62]; le siècle prochain recevra de nous le fusil de trois pieds et demi de long[63], armé d'un chien garni d'une pierre, armé aussi d'une baïonnette[64]. Et à qui devons-nous d'avoir ainsi uni l'arme à feu et l'arme blanche, d'avoir ainsi allongé le fusil de l'ancien poignard ou couteau de Bayonne[65], d'avoir imaginé cette arme la plus homicide, par conséquent la plus parfaite? On ne le dit pas[66], et cependant il n'y a pas encore quarante ans que l'usage en a commencé[67].

Voilà donc maintenant le fantassin jeté dans les plaines des batailles sans cuirasse ni corselet, qu'il a pour toujours laissés, il y a un demi-siècle, à la bataille de Sedan[68]; le voilà avec son seul fusil et sa longue épée pour toutes armes offensives et défensives.

L'expérience de notre siècle, possesseur de l'expérience des siècles passés, a presque autant allégé le cavalier; il ne lui a laissé qu'une légère cuirasse par devant, une plus légère par derrière[69], il lui a ôté la lourde et longue lance de six pieds[70]; il lui a donné une bonne épée de plus de trois pieds de long, un mousqueton, et deux pistolets[71].

Je sais, je n'omettrai pas de dire, que, dans les compagnies d'infanterie, il y a et d'anciens piquiers et d'anciens mousquetaires outre les fusiliers[72]. Y seront-ils long-temps? J'en doute. Je sais, et je n'omettrai pas non plus de dire, que, par bataillon d'infanterie, il y a une compagnie de grenadiers, qui, outre qu'ils portent la grenade toute prête à lancer, portent aussi le fusil[73]. Y seront-ils long-temps? Oui, et très long-temps; je n'en doute pas.

Les dragons sont armés des pistolets, de l'épée, des cavaliers, et du fusil des fantassins[74]. — Il va sans dire que les carabiniers sont armés de carabines[75].

Quand vous entrez dans les salles d'un arsenal, rien de beau et de terrible comme l'aspect qu'elles offrent. L'œil est ébloui de ces milliers de fusils, rangés en immenses lambris de tuyaux d'acier, variés par des cordons de corselets, de casques, par des soleils étincelants d'épées et de baïonnettes[76].

Sur LES GRADES: La hiérarchie militaire n'a guère, de nos jours, éprouvé, dans les régiments, d'autre changement que l'addition des sous-lieutenants[77], d'un major, d'un lieutenant-colonel[78]; mais les anciens grades d'officier général ont fait place aux trois nouveaux, celui de brigadier des armées du roi, celui de maréchal de camp, celui de lieutenant général[79].

On n'a pas touché à l'antique dignité de maréchal de France[80].

Il n'y a plus de connétable[81].

Oh! quand les soldats pourront-ils être officiers sans sortir du noble corps des mousquetaires[82] ou de la noble école des douze cents cadets[83]! Oh! quand les officiers pourront-ils être officiers généraux, maréchaux, sans être grands seigneurs[84]! Que de chances de victoire perd le roi[85]!

Oh! quand la vénalité des grades cessera-t-elle[86]! Que de chances de victoire perd le roi!

Les bas officiers ne sont distingués que par la hallebarde[87] et

les galons du parement[88]; les officiers que par l'esponton[89] et le hausse-col[90]; les officiers généraux que par l'écharpe[91], et par la richesse, l'éclat des habits[92].

Dans les visites de corps, les capitaines sont distingués des lieutenants et des sous-lieutenants en ce que les uns s'asseyent et les autres ne s'asseyent pas[93].

Sur L'EXERCICE : Lorsque j'eus obtenu le brevet d'enseigne[94], on ne cessa de me tourmenter et de me faire tourmenter les autres pour le maniement des armes. Continuellement, sur l'esplanade, je criais : « Piquiers, fusiliers!... le fusil haut!... » prenez la cartouche!.... prenez le pulverain! amorcez!... » bourrez!... ôtez la baïonnette! en joue!... tirez! remettez la » baïonnette!... Piquiers, fusiliers! posez vos armes[95]! » Ah! me disais-je, que d'art, que de travail, que de peine, pour vaincre l'Europe!

On n'était pas moins sévère pour les nouvelles évolutions. Au lieu de nous faire marcher, comme autrefois, sur trois rangs, on nous faisait marcher sur quatre[96]. On nous faisait de même tirer sur quatre rangs, au lieu de nous faire tirer, comme autrefois, sur trois; au lieu de nous faire former, comme autrefois, les bataillons à centre plein, on nous les faisait former à centre vide[97].

D'enseigne à cornette il n'y a que la main. J'avais fait amitié, à la garnison, avec un porte-étendard ou cornette de cavalerie[98]; il ne se plaignait pas moins que moi de la continuelle activité où l'on tenait maintenant les troupes, surtout les troupes à cheval. Votre monsieur Martinet, me disait-il, a opéré une grande révolution dans l'infanterie[99]. Notre monsieur de Fourilles n'en a pas opéré une moins grande dans la cavalerie[100]. Vous êtes maintenant tous infanterie légère. Nous sommes tous chevau-légers. On ne demandait autrefois aux lourds hommes d'armes que de tendre leur lance en avant, et de pousser leurs grands chevaux de toute leur force. Aujourd'hui, après avoir fait le coup de mousqueton et de pistolet, nos cavaliers chargent avec leur épée[101], dans les divers sens, à mesure que les divers fronts de bataille changent, et monsieur de Fourilles est parvenu à les faire changer avec la plus grande légèreté, la plus grande rapidité.

Sur LA MUSIQUE MILITAIRE : Je dirai qu'à cet égard il ne sera pas difficile aux étrangers de nous devancer. Nous n'avons d'autre musique dans l'infanterie que les tambours et les fifres[102], dans la cavalerie que les trompettes et les timbales[103], ou les tambours et les hautbois des dragons[104]. Nous n'avons pas de corps de musique qui, durant les marches, les fatigues, ou aux

temps de maladies générales ou après de grands revers, puisse ranimer le cœur, retremper l'âme des soldats.

Sur L'ARTILLERIE : Je me souviens d'une plaisante dispute que, dans notre ville, eurent ensemble, le lendemain de la foire, un serrurier et un charron; ils étaient chacun dans leur boutique la rue entre. Non! vous n'avez pas été canonnier, disait l'un. Je l'ai été, répondait l'autre; et qu'est-ce qui m'aurait empêché de l'être, puisque l'ordonnance veut que, pour entrer dans l'artillerie, on exerce un art mécanique[105]? — Eh bien! dites-moi qu'est le parc d'artillerie? — C'est le lieu où sont de grandes lignes de canons, de grandes lignes de chevaux, de grandes lignes de charrettes, de grands monceaux de boulets, disposés en toit de maison[106]. — Dites-moi quel aspect offre l'artillerie du parc quand elle est en marche? — Vous voyez d'abord une charrette remplie d'outils, hoyaux, bêches, pelles, serpes; ensuite quatre pièces de canon chargées, et à côté les canonniers, mèche allumée; le trésor, les pontons, la chèvre et tout son équipage, ouvriers et capitaine; les gros canons montés sur leurs affûts, les mortiers, les poudres, boulets, bombes, grenades, fusées, les caissons, les bagages[107]. — De combien de pièces de canon est l'équipage de chaque armée? — De deux cents, plus ou moins, sans compter les mortiers, s'il s'agit d'une armée assiégeante[108]. — Comment sont calibrés les canons? — A peu près comme les anciens canons du siècle dernier[109], que nous voyons dans nos villes de l'intérieur, toutefois avec ces différences, qu'ils sont plus courts, plus légers, ei que la cavité de la culasse est plus large[110]. Inutilement certains officiers ont désiré qu'ils fussent calibrés par deux livres de balle, par quatre, six, douze, vingt-quatre, trente six, quarante-huit. — Qui a perfectionné les canons? — Monsieur Vigny, monsieur Cray, monsieur de Saint-Hilaire[111]. — Et les affûts? — Monsieur Mongin[112], monsieur de La Frezelière[113]. — Cela est vrai; mais vous pourriez aussi ajouter qu'on n'a pas admis tous les perfectionnements proposés. On ne fore pas les canons[114]; on ne les charge point par la culasse[115]; on ne les transporte point dans les champs de bataille sur des brancards attelés à des chevaux[116].

Ensuite le serrurier et le charron s'interrogèrent sur la fabrication du salpêtre, sur celle de la poudre; ils dirent ce que les livres du siècle dernier disent aussi bien que ceux d'aujourd'hui[117].

La dispute cessa.

Le hasard voulut que peu de jours après le serrurier vint, pour ouvrage de son métier, chez M. Monfranc. Maître, lui dis-

je, vous avez été artilleur? Je vous entendis l'autre jour disputer de science avec un autre artilleur, mais vous ne parlâtes que du matériel. Il fallait, d'ailleurs, aussi l'attaquer sur le personnel. Oh! Monsieur, quand je vis que mon voisin avait servi dans l'artillerie, je l'invitai à venir goûter mon vin. Nous bûmes à tous les divers corps d'artillerie, même aux artificiers[118], même aux mineurs[119], même aux gens des charrois[120]. Que de santés! Ce bon serrurier parlait avec un grand plaisir; je le laissai parler, et je vis que, si l'on en excepte l'invention des canons jumelles dus à Emery[121], l'artillerie de notre siècle n'a guère changé qu'en ce qu'il y a plus de canons[122], et en ce qu'il y a plus d'hommes : car il n'y a pas moins de mille officiers qui apprennent leur métier comme cadets dans les écoles de Douai ou de Strasbourg[123], et qui passent dans le régiment d'artilleurs ou dans celui de bombardiers; ces deux régiments sont composés de canonniers-pointeurs, de chargeurs, de fusiliers, d'ouvriers[124].

Sur LE GÉNIE : Ce jeune artisan me montra tant de connaissances, tant de désir d'apprendre, que j'entrai volontiers en conversation avec lui. Monsieur, me dit-il, vous êtes jeune et vous êtes officier à hausse-col[125] : vous avez donc passé par l'école des cadets, où l'on enseigne la fortification[126]; vous l'avez peut-être apprise, et peut-être, ainsi que bien d'autres officiers d'infanterie, avez-vous servi comme ingénieur dans quelque fameux siége[127]. Monsieur, continua-t-il sans attendre ma réponse, je me suis, tel que vous me voyez, donné les airs d'acheter la *Nouvelle manière de fortifier les places,* de monsieur Blondel[128], ensuite celle de M. Vauban[129], celle du chevalier Deville[130], et en rétrogradant toujours, celle du comte de Pagan[131], celle de Latreille[132], celle d'Errard, ingénieur sous Henri IV[133] : car, si l'on en excepte le *Traité des bombes*[134], la science de l'artillerie ne se trouve guère encore que dans ces ouvrages[135]; mais, outre ce que j'y cherchais, j'y ai vu que chacun de ces ingénieurs prétendait avoir changé le système des places fortes. Cependant pour moi il n'y en a que trois bien distincts, bien tranchés : le système du temps du roi Priam, c'est-à-dire celui des Grecs, des Romains, que nous représentent encore les vieilles, noires et hautes murailles de Nevers, de la Charité, de Moulins[136], des villes du centre; le système que l'usage universel de la poudre força d'imaginer, celui des larges fossés d'où l'on tira de hautes murailles de terre revêtues de pierres, que nous représentent encore les murailles de Rheims, de Troyes, de Châlons[137]; le système d'aujourd'hui, que l'usage plus savant et plus meurtrier de la poudre a forcé de substituer au précédent, et que nous

représentent les enceintes actuelles de Lille, de Thionville, de Strasbourg, formées de basses et épaisses murailles de terre, taillées en muraille ou courtines, en bastions ou autres ouvrages angulaires qui, au contraire, semblent vouloir s'abaisser, se cacher, ne montrer que leurs batteries rasant le sol de la campagne; mais c'est le système de Pagan[138] aussi bien que celui de Deville[139], et celui de Deville aussi bien que celui de Vauban[140]. Vous êtes dans l'erreur, lui répondis-je, car une place fortifiée suivant ce dernier système serait forte, et elle serait au contraire faible et plus faible si elle était fortifiée suivant les deux autres systèmes. En même temps je pris un grand papier avec un crayon, et après lui avoir tracé, l'un au dessus de l'autre, les trois profils des trois systèmes, je lui montrai comment dans le dernier tous les points de la ligne de défense étaient protégés par les feux de la place[141], et comment dans les deux autres tous les points ne l'étaient pas[142]. Regardez ces casemates par lesquelles Vauban a tâché d'égaler la force de défense à la force d'attaque[143], ces gradins de terre chargés de canons, battant toute la longueur du fossé de la place[144]. Je lui traçai ensuite, et successivement, les profils des ouvrages avancés, qui d'une seule ville faisaient plusieurs villes à attaquer, dont la dernière et la plus forte était, non la ville, mais la citadelle, disposée de manière que ses batteries enfilaient les principales rues[145].

Voyant que de plus en plus il me comprenait, je passai à l'attaque des places par les triples parallèles ou tranchées, desquelles les assiégeants jettent les terres du côté des assiégés pour se mettre à l'abri de leurs canons; je lui montrai comment de la première de ces lignes sortaient en serpentant d'autres tranchées d'approche qui permettaient de tracer la troisième, de laquelle sortaient enfin, et toujours en serpentant, d'autres tranchées d'approche jusqu'au corps de la place[146], en sorte que, terme ordinaire, trente jours après l'ouverture de la première parallèle, il n'y a plus de résistance possible[147].

Je lui dis que l'invention des circonvallations remontait au moins au XVIe siècle, aux dernières guerres des Anglais[148], et celles des tranchées d'approche à un demi-siècle, au siége de Candie[149], et celle des places d'armes, et celle des cavaliers qui fortifient les trois lignes et dominent les ouvrages de la place, à Vauban[150].

Et comme il avait quelques notions de la géométrie, je lui démontai, pour ainsi dire, les diverses pièces des fortifications. Toutes, lui dis-je, viennent du bastion, qui, s'il est détaché, se transforme en ravelin ou demi-lune, qui, s'il est double, se

transforme en contregardes, en ouvrages à corne, qui, s'il est triple, se transforme en bonnet de prêtre[151]. En même temps je lui fis connaître les différentes inclinaisons du creusement des fossés et du terrassement des remparts[152].

Et comme aussi il aimait à s'exprimer par résumés, par résultats, je lui dis, après lui avoir parlé des bonnets rouges, ainsi que des carcasses remplies de grenades, de pots à feu[153], que les plus grands moyens d'attaque étaient les bombes, inventées si récemment[154] qu'au siége de Paris par Turenne il n'y avait qu'un seul bombardier[155], et cependant si rapidement perfectionnées qu'en 1688 on avait préparé, pour le bombardement d'Alger, une bombe contenant dans son énorme cavité huit mille livres de poudre[156].

Je lui dis aussi que les plus grands moyens de défense étaient les mines ou fouasses, ou fourneaux, ou excavations ramifiées chargées de poudre qui font sauter un ouvrage chèrement disputé, et ensevelissent profondément dans la terre le vainqueur[157], à peine couronné, à peine foulant sa nouvelle conquête.

Dans notre entretien je vis plusieurs fois briller dans son cœur un vif amour pour son pays. Je lui montrai comment, à l'intérieur, la France pouvait être défendue par camps retranchés[158]; comment, à l'extérieur, elle l'était par trois rangs de places fortes, presque toutes de Vauban[159].

Il ne cessait de m'écouter avec attention. Monsieur, me dit-il à son tour, je crois que le corps d'artillerie, qui a déjà deux régiments[160], ne tardera pas à être redivisé et entièrement refondu en plusieurs régiments. — Je le crois comme vous.

Et, ajoutai-je, combien il serait à désirer qu'il en fût ainsi du génie, aujourd'hui organisé par brigades[161], où les mineurs, les sapeurs, les pionniers, les ouvriers[162], devraient être soldats et les ingénieurs officiers! Leurs grades seraient d'avance tout marqués par la hiérarchie actuelle : ingénieur de place, ingénieur ordinaire, ingénieur provincial, ingénieur directeur des fortifications[163]. Félicitons-nous cependant que le maréchal de Vauban, les ingénieurs ses prédécesseurs, et aujourd'hui les ingénieurs ses émules, qui tous ont fait partie de ce corps, aient tant avancé l'art, et surtout qu'ils l'aient rendu si général qu'un garde des plaisirs du duc d'Enghien a fortifié la ville de Langres[164]. Je dois d'ailleurs dire que les ingénieurs parviennent à tous les grades d'officier général[165]; ils les méritent bien, puisqu'à l'armée ils sont les plus exposés. N'avons-nous pas vu qu'au siége de Namur, sur soixante, trente-huit ont été tués[166]?

Je quittai ce jeune et intelligent serrurier, et je remarquai

avec plaisir qu'il descendait tout naturellement des régions de la science et qu'il se remettait volontiers et sans dédain à son ouvrage.

Sur LES GOUVERNEURS : Un vieux bourgeois croyait dernièrement me mettre en peine. Monsieur, me dit-il, combien y a-t-il de gouvernements de places fortes ? Trois cents [167], lui répondis-je, et j'ajoutai, ce qu'il ne me demandait pas : ils coûtent trois millions [168]. Il ne me demandait pas non plus et j'ajoutai encore qu'il y avait aussi des gouverneurs de citadelle [169], et, depuis plusieurs siècles, des gouverneurs de grosses tours, telles que celle de Bourges [170], celle de Sens [171].

Sur LA MAISON DU ROI : L'histoire appelée de France ne vous dira pas quel est le nombre d'hommes de la garde du roi : il est de dix mille [172] ; quels sont les principaux corps qui la composent : ce sont d'abord et en tête les gardes du corps, habillés de bleu, galonnés, rayonnants d'argent [173] ; ensuite les gendarmes, les chevau-légers, habillés de rouge, galonnés, brodés, rayonnants d'argent [174] ; les mousquetaires, parés de leur soubreveste bleue, brodée par devant et par derrière d'une grande croix d'argent [175], telle que l'ancienne soubreveste des armées du XVe siècle [176], qui l'avait reçue de celle des siècles précédents, qui l'avaient originairement reçue de celle des Croisés ; les gardes françaises, habillées de bleu, chapeau galonné d'argent [177] ; les gardes-suisses, habillées de rouge, même chapeau [178]. On n'a pris une ville que lorsqu'on est maître de la citadelle : tant que la maison du roi n'a pas donné, la bataille n'est point perdue.

Sur LA MILICE : Un beau jour du mois de mai, en nous promenant dans le jardin de M. Monfranc, nous vîmes Toinot, jardinier à la journée, déjeunant au pied d'un massif de lilas fleuri. Toinot est sans façon avec lui, avec le monde entier. Il était assis par terre, ayant à côté sa roquille pleine de vin, son morceau de pain, son oignon et son sel ; il continua de fort bon appétit et tout comme si nous n'eussions pas été là. — Toinot ! que vous êtes heureux ! — Ah ! mes chers messieurs, le bonheur n'est pas fait pour les pauvres gens ! Je ne sais, poursuivit-il, ce que j'ai fait au sort ; mais il n'a cessé de m'en vouloir. Et Toinot nous raconta ses diverses infortunes, entre autres celles de sa milice ; il nous dit :

En l'année 1688, au cœur de l'hiver et au commencement de l'année suivante, on ouït parler d'une levée générale de vingt-cinq mille hommes de milice [179]. Mon père, mon grand-père, en rirent beaucoup : cela ne s'était jamais vu ! c'était un faux bruit ;

une nouvelle invraisemblable! Le sort, pensai-je en moi-même, voudra que cela soit vrai, et cela fut vrai. Le sort voulut bien autre chose. J'avais vingt-quatre ans; la levée se fit sur les hommes de vingt à quarante. J'étais au village ; ce fut bien plus sur les villages que sur les villes que se fit la levée[180]. L'assemblée du village s'était quelque temps auparavant tenue pour nommer un commissionnaire, un fontainier[181]. J'avais successivement demandé ces deux places ; je n'avais pas eu une voix. Le village s'assembla un dimanche, à l'issue de la messe, pour élire, suivant l'ordonnance, un milicien[182]. Je m'attendais à être élu, à avoir toutes les voix ; je ne les eus pas ; un de mes camarades en eut, à ma grande surprise, un plus grand nombre, et il fut déclaré milicien. Cette fois je crus avoir vaincu le sort ; mais, cette fois encore, le sort m'apprit bien ce qu'il pouvait faire. Le dimanche suivant, le village se rassembla de nouveau ; il payait quatre mille francs de taille : il avait reçu de l'intendant un second ordre, celui d'élire et de fournir deux miliciens[183]. Je fus élu tout d'une voix. Aussitôt on me donna un bon habit, un bon chapeau, de bonnes chausses, de bons bas de laine, de bons souliers, le tout du prix de douze ou quinze livres[184], et par dessus cela un vieux, lourd mousquet, de cinquante sous ou trois livres, moitié du prix d'un fusil[185].

Chaque dimanche et fête on réunissait au bourg voisin tous les miliciens de la compagnie, qui, ainsi que les autres compagnies, était de cinquante hommes[186], pour l'exercer sur la place[187], devant le château du frère de notre capitaine.

Je ne sais pas non plus ce que j'avais fait à ce capitaine, qui ne m'avait jamais vu ; mais, dès qu'il me vit, il se mit comme le sort à me haïr. Mon capitaine, notre paie de milicien est petite. Vous nommez le tambour, le sergent[188] ; si j'étais l'un ou l'autre j'aurais une paie double[189] : mes parents sont bien pauvres ! Il me fit un signe négatif avec l'expression d'un mauvais vouloir.

Les exercices militaires me plaisent. Toutes les semaines, d'ailleurs, le maire nous donnait quelque argent[190], et je ne trouvais pas les miliciens trop à plaindre, n'était qu'ils ne pouvaient s'absenter du village plus de deux jours, et qu'une absence plus longue étant censée désertion, on leur infligeait la peine du fouet[191]. Quant à moi, cetre résidence ne me contrariait nullement, je m'étais mis à chanter et à me divertir tout comme auparavant ; mais un beau jour que j'étais, ainsi qu'aujourd'hui, assis à l'ombre d'un arbre, à déjeuner tranquillement, nous reçûmes par un courrier l'ordre de partir pour Vannes.

Le lendemain, le régiment se mit en marche. Il y en avait

beaucoup qui pleuraient. Pour moi, je riais. Le colonel, qui, de même que tous les officiers du grade de capitaine et au dessus de ce grade, était un ancien officier[192], par conséquent homme de cœur, se prit à dire en me remarquant : Ah ! voilà un brave soldat ! Je riais de voir devant moi un petit homme de cinq pieds portant sa longue épée d'ordonnance, qui en avait près de quatre[193].

Aussitôt que nous fûmes réunis en régiment, nous eûmes trois sous par jour et le pain[194]. C'est bien ; mais, arrivés à Vannes, je m'aperçus que les soldats des régiments royaux se montraient superbes en passant devant nous et nous regardaient par dessus l'épaule. Véritablement ils avaient un peu raison. Nous avions, comme la garde bourgeoise, tous, des habits d'une couleur et d'une façon différente ; même disparité dans la longueur de nos mousquets. Eh bien ! remarquez à mon égard le sort : les trente régiments de milice ont, quelques années après, été uniformément armés, uniformément habillés de drap gris, avec parements bleus[195], et, ce que je regrette le plus, avec le chapeau de l'infanterie royale, galonné d'argent[196].

J'étais accoutumé au vin. Si vous croyez, mes chers messieurs, qu'il soit commun à Vannes, vous vous trompez ; oh ! pas une goutte pour les pauvres miliciens. Cependant, comme j'aime beaucoup le poisson, le coquillage et les moules, je ne me désespérais pas.

La guerre était en ce moment furieuse ; mais je me disais que le préambule de l'ordonnance portait que les miliciens ne devaient être que des soldats de garnison[197]. Ne voilà-t-il pas qu'une nuit où je ne pouvais dormir, je vais m'imaginer que nos capitaines, qui n'étaient pas, comme nos lieutenants, des avocats, des médecins[198], sans causes, sans malades, voudraient, pour avancer en grade, marcher à l'ennemi, car je savais que mon sort le voudrait. J'avais fort bien vu. Nos capitaines s'entendirent pour faire demander cette grâce par les bas officiers, qui la firent demander par les soldats. Il va sans dire qu'ils l'obtinrent, et le régiment partit pour le camp de Flandre.

Moi, je ne partis pas ; car la peur de jardinier, plus forte sans doute que celle des autres, me donna la fièvre. J'entrai à l'hôpital, et au bout de quelques semaines, par l'entremise d'une jeune sœur[199], aussi bonne que belle, j'obtins un congé de convalescence pour l'hôpital de Nevers, où le bon vin me guérit vite, trop vite.

Je ne me laissai pas abattre par ce nouveau tour du sort, et, pour mon compte, je lui en jouai d'un autre. J'appris que le pré-

vôt avait un jardin, qu'il aimait les fleurs. Un jour, au moment où il les examinait, les flairait l'une après l'autre, je vais hardiment à lui. Monsieur le prévôt! ce n'est point pour me vanter, mais entre mes mains vos fleurs auraient une autre couleur, une autre fraîcheur. — Qui es-tu! Je le lui dis; je lui proposai de me prendre à l'essai. Il y consentit. Pendant le complément de mes deux années de milice[200], je n'eus pas d'autres gages que sa protection. Mes deux ans finis, j'allai déclarer à la mairie de mon village que je ne voulais plus servir[201]. Ma déclaration fut reçue. On me dit que, si je me mariais, je serais pendant deux ans exempt de tailles[202]. Je répondis que le sort n'avait jamais permis que j'eusse un pouce de terre, que je ne demandais qu'à être libéré. Je le fus[203]. Depuis, je continue de temps à autre à être jardinier du prévôt, qui maintenant me paie. L'argent du prévôt vaut celui d'un autre. A tant se tut le bon Toinot.

Sur LE BAN : De même que la milice est le ban des bourgeois, le ban est la milice des nobles ou plutôt des possesseurs des fiefs[204]. Aujourd'hui, le ban est assez fréquemment convoqué[205]; il se rassemble par bailliages, sénéchaussées, prévôtés[206], et il se choisit ses officiers[207]. Les baillis, les sénéchaux, les prévôts, le commandent, ou du moins ont le droit de le commander[208]. La milice n'est pas une bonne troupe, le ban n'est pas une bonne troupe non plus : on naît poète, on naît soldat.

Sur LA DISCIPLINE : Pour les punitions, il n'y a ni délai ni grâce ; pour l'avancement, il n'y a ni qualité ni faveur[209]. Près de trois cents régiments d'infanterie[210], plus de cent régiments de cavalerie[211], obéissent avec une docilité, une exactitude, un ordre admirables[212].

Sur LES RÈGLEMENTS : A la même heure, dans toutes les places fortes, dans toutes les villes de guerre, on ouvre, on ferme les portes ; on monte, on descend la garde ; on donne, on reçoit le mot de l'ordre ; on fait les rondes. A la même heure, on se lève, on se couche, on mange, on dort[213].

Sur LA POLICE : Continuellement tournent, courent autour des camps, des villes, dans les camps, dans les villes, les prévôts des armées, de la connétablie, des maréchaux, les officiers, leurs archers[214]. On ne saurait croire combien leur redoutable habit, leurs impitoyables lois, leur plus impitoyable justice[215], épouvantent au loin les soldats malfaiteurs, et portent au loin la sécurité.

Sur LES PEINES : Au siècle dernier, on était si terrible, on faisait si bon marché de la vie du soldat[216] ! Aujourd'hui on est doucement descendu à la peine des verges, des courroies[217],

et plus doucement à celle du cheval de bois, du piquet[218].

Sur LES RÉCOMPENSES : François Ier créa des récompenses grecques ou romaines[219]; Louis le Grand a fait briller aux yeux des gens de guerre cette belle croix de Saint-Louis aux huit pointes d'or sortant d'une couronne de laurier[220]. Toutefois, l'ordonnance d'institution ne me paraît pas en tout parfaite. Le roi se déclare chef de l'ordre, bien; il ne donne des croix que pour des actions d'éclat, très bien; il classe l'ordre en grand' croix, commandeurs, chevaliers, très mal. Les croix des uns sont rapetissées par les grandes croix des autres. Il y a des pensions, très mal encore. Dans ce cas la gloire et l'argent monnayé forment une alliance ignoble. La croix n'est donnée qu'aux officiers[221], très mal, le plus mal possible, car il s'agit ici d'exciter le courage de l'armée; or ce sont les soldats qui la composent.

Sur LES PENSIONS DE RETRAITE : Parce qu'aux anciens temps les armées étaient peu nombreuses, les guerriers étaient presque tous riches et ils ne rapportaient guère de leurs campagnes que les souvenirs de leur courage et les cicatrices qui en étaient la preuve[222]. Aujourd'hui il ne peut en être ainsi. Le roi accorde aux officiers d'infanterie des pensions de retraite[223]. Il donne aussi des pensions aux officiers réformés, qui servent à la suite des régiments avec un fusil[224], et non avec un esponton, signe de commandement[225].

Les soldats ont aussi des pensions de retraite, appelées demi-solde, récompense[226]. Ils ont bien mieux: ils ont l'hôtel des Invalides, palais magnifiquement bâti[227], où, sous les voûtes des portiques, des galeries, des salles, quatre mille d'entre eux retrouvent les images des objets qui ont enchanté leurs jeunes années, la vie commune, la discipline, les appels, les rondes, les exercices, les tambours, le bruit des armes[228].

Sur LES HOPITAUX MILITAIRES : Où est cette bonne reine Anne, derrière les épaules de qui Jules Mazarin faisait la guerre aux frondeurs[229]? On lui doit, sinon l'institution, du moins l'accroissement de l'institution des hôpitaux militaires[230], aujourd'hui au nombre d'environ quatre-vingts[231]. Les officiers y sont aussi bien, les soldats y sont mieux que chez eux[232]. A chaque hôpital sont attachés un directeur, un aumônier, ordinairement recollet[233], un chirurgien, des apothicaires, des infirmiers, salariés par le roi[234]. Il y a aussi un entrepreneur qui, à un taux équivalent à peu près à la solde des malades, se charge de leur nourriture, de leurs fournitures, de leur service[235]. Dans les commencements, ces hôpitaux furent inspectés par la nourrice du roi[236].

Sur LES AUMONIERS : Chaque régiment en a un, ordinairement franciscain[237]. Il n'est guère, pour les appointements et les honneurs, qu'un sous-lieutenant ; mais, pour les fonctions, il est à peu près un curé[238].

Sur LES CHIRURGIENS : Chaque régiment en a aussi un, qui est rétribué et traité à peu près comme un aumônier[239].

Sur L'ADMINISTRATION MILITAIRE : Il me semble que, si, le lendemain de la foire, le serrurier mon voisin me faisait à moi, sur les équipages de l'armée une question pareille à celle qu'il fit au charron sur l'artillerie : Dites-moi quel aspect offrent les équipages quand ils sont en marche, je lui répondrais comme le charron et à peu près en la même forme : Vous voyez d'abord la chapelle, les aumôniers ; ensuite la manutention, les employés; ensuite les chars de farine, les fours, les brigades de boulangers ; les approvisionnements de viande, les brigades de bouchers ; les services de subsistances, de vivres, de fourrages[240], avec les nombreux commis, écrivains, aides, agents[241], les charrettes des généraux[242], et les immenses bagages des officiers[243], l'hôpital, la pharmacie avec les médecins, chirurgiens-majors, apothicaires-majors et autres[244]. Vous diriez d'une autre armée d'hommes qui fait subsister l'armée combattante, derrière laquelle elle est cachée, comme les racines qu'on ne voit pas font subsister un grand arbre qui protège la contrée.

Sur LES PAYEURS : De tout temps les finances de la guerre ont été entre les mains des trésoriers généraux, des trésoriers particuliers et des commis[245]. Aujourd'hui ils achètent leurs charges, devenues héréditaires[246].

Sur LES COMMISSAIRES DES GUERRES : En temps de guerre, c'est-à-dire en temps ordinaire, ils sont à peu près deux cents[247], résidant les uns dans les principales villes ou dans les places fortes, les autres attachés à certains corps militaires ou aux armées[248]. Leurs chefs sont les commissaires provinciaux, les commissaires ordonnateurs[249] ; quelquefois, en campagne, ils ont un chef général, qui porte le nom d'intendant[250]. Près de chaque commissaire des guerres, quel que soit son grade, est établi un contrôleur, qui tient le contre-rôle, le contre-registre des montres et revues du commissaire[251], ce qui double le nombre des commissaires des guerres. Les uns et les autres, les commissaires et les contrôleurs, prennent le titre d'écuyer et de conseiller du roi[252]. Ils portent un habit rouge écarlate, brodé d'argent[253]. Les commissaires des guerres sont les vrais administrateurs, les vrais ordonnateurs des dépenses militaires[254], qui s'élèvent ordinairement à soixante-six millions[255], près de la moitié des

penses générales de l'état[256]. L'un d'entre eux, mon grand i, homme austère, homme de bien, m'a fait connaître, en le nt agir ou en l'entendant parler, toute l'importance de leurs ons.

t l'usage que les officiers fassent présenter les armes aux missaires, ce n'est cependant pas de rigueur[257]. Un mestre de camp de cavalerie se refusa à cette politesse. Mon ami sut fort bien l'y contraindre. Je veux voir, dit-il, les épées du régiment. Le mestre de camp ordonne qu'on ouvre les rangs. Mon ami ne daigne pas y entrer. Je ne vois, dit-il, que les poignées et les fourreaux. Montrez-moi si les lames *peuvent faire service au roi*[258], sinon il n'y a pas de solde. Le mestre de camp aussitôt commande aux cavaliers de présenter l'épée; les cavaliers avaient prévenu l'ordre.

Bien que ce commissaire ait un caractère naturellement doux et humain, j'ai vu cependant que certaines fraudes l'en font sortir. Il avait annoncé d'avance, dans une occasion, à toute la division des troupes qu'il devait inspecter, que, s'il surprenait des soldats postiches ou passe-volants, au nom desquels les capitaines ou les fourriers reçoivent la solde des gens qui ne servent pas, il les traiterait sans pitié. Il en découvrit deux. Sur-le-champ il leur fait couper le nez[259]. Il était dans une extrême colère. Si j'en trouve d'autres, dit-il, qu'ils soient faux soldats ou faux officiers, je les ferai pendre! je les ferai pendre[260]! criait-il d'une voix qui retentissait d'un bout de la ligne à l'autre.

Cependant, quelques moments après, il se radoucit. Quelqu'un de vous, dit-il en s'adressant aux soldats, connaît-il ici quelque camarade qui ait été rengagé sans avoir auparavant obtenu son congé, qu'il me le nomme, et je lui ferai donner sur-le-champ la place de l'officier qui l'aura rengagé, fût-il lieutenant, fût-il capitaine[261].

Il va sans dire qu'il est souvent en guerre avec les fournisseurs. Continuellement vous le verriez tirer sa légère romaine de dessous le justaucorps, peser le pain, la viande, peser les rations des chevaux, examiner la qualité du foin et de l'avoine. Les chevaux, répète-t-il souvent, ne peuvent se plaindre que par leur maigreur.

Je n'ai vu personne plus que mon ami se rendre continuellement présents ses devoirs. Les lois actuelles, me disait-il un jour, semblent avoir confié aux administrateurs militaires le sort de l'état. Je suppose que les troupes soient mal inspectées; le général croit livrer la bataille avec une armée de soixante mille hommes; il la perd : c'est que son armée n'était que de qua-

rante ; c'est que les soldats étaient mal armés, les cavaliers mal montés, l'artillerie mal approvisionnée. Une autre fois, le général ne pourra exécuter aucun de ses plans durant la campagne parce que le commissaire aura été négligent envers le munitionnaire. Ce n'est pas tant, ajouta-t-il, parce que les soldats ont jeté leurs cuirasses de fer que les armées sont devenues lestes, que parce que les boulangeries sont devenues plus actives. Les tambours et les trompettes ont beau faire, les boulangeries règlent les pas des soldats.

Il me disait encore que l'impéritie ou la connivence des commissaires pouvaient contribuer à la ruine des finances. Dans la vérification des caisses militaires, dans l'adjudication des fournitures, des subsistances, des bâtiments, des fortifications, l'état peut perdre nombre et nombre de millions[262].

Sur LA STRATÉGIE : Voici, pour finir ce long chapitre, un petit conte qui, depuis quelques années, court le Nivernais. Un procureur, riche et facétieux, propriétaire d'une belle terre aux environs de Lorme[263], avait chez lui deux trésoriers de guerre. Un soir qu'il rentrait assez tard, il aperçut ses deux hôtes qui, au retour d'une longue promenade, avaient été surpris par la nuit, et qui se hâtaient de regagner à grands pas la porte du château. Le procureur était accompagné de son domestique, ancien berger, qui s'amusait volontiers à imiter les hurlements des loups ; il lui promit une récompense s'il réussissait à faire peur aux deux trésoriers. Aussitôt mon drôle de courir à quatre pattes, de leur couper le chemin, de hurler et de les forcer à monter au plus vite chacun sur un arbre. Cependant, le procureur s'approche tout doucement, curieux d'entendre ce que, sur leurs arbres, pourraient dire les deux trésoriers de guerre. Monsieur mon confrère, dit l'un, ah ! quels vilains animaux ! ils sont affamés, ils ne cessent de hurler. Mais faut-il aller souper et dormir, nous remettre en chemin ; ainsi, tâchons de reprendre un peu de courage ; parlons de guerre ! Vous et moi, nous nous plaisons si souvent à en parler avec les vieux officiers, quelquefois même à en parler comme eux. Croyez-vous que le savant François I[er] a renouvelé la légère tactique des anciens [264] ? Ne croyez-vous pas que ce soit plutôt Gustave-Adolphe [265] ? — Je ne suis pas éloigné de cet avis. — Croyez-vous que de cette école soient sortis les Bonnier [266] ? — Oui, et les Weimar[267]. — Les Gassion [268] ? — Oui, et les Turenne[26] , et les Montécuculli[270]. — Il paraît que les principes de Gustave-Adolphe étaient de ne pas trop étendre les fronts, afin de rendre les armées plus mobiles. — C'étaient encore les principes du prince d'Oran-

ge[271], le plus redoutable de nos ennemis. En ce moment, le procureur, par patriotisme, se mit à hurler avec son domestique. Mais, reprit un des interlocuteurs, il a cependant toujours été battu par notre bossu, le maréchal de Luxembourg, l'élève du grand Condé[272], de ce génie qui n'était d'aucune école, de ce génie dont les subites illuminations éclairaient pour lui tout le champ de bataille et le lui montraient configuré pour sa victoire. Auriez-vous aimé combattre avec Condé ou avec Turenne? — J'aurais voulu me trouver à la fin de la bataille avec Condé et à la fin de la campagne avec Turenne[273]. — Quelle différence entre les armées du temps de Henri le Grand et celles du temps de Louis le Grand! — Véritablement, nos armées, surtout en infanterie, sont plus nombreuses, et, de plus, nous avons une armée de canonniers et de canons[274]. — Monsieur mon confrère, je n'entends plus hurler; notre poudre aura fait peur aux loups: descendons!

CHAPITRE XVIII. — DES RENTIERS.

Je suis bien aise que la fortune de monsieur Monfranc doive, dans la suite, s'accroître de quarante bonnes mille livres. On me l'a dit ce matin; on m'a dit de quelle manière; je me hâte de l'écrire.

Un jour qu'il pleuvait, neigeait et ventait, le couvent de je ne sais plus quelle abbaye de moines noirs défroqua et mit impitoyablement à la porte un jeune novice. Le voilà que, semblable à un pauvre petit merle à moitié déplumé, il suit lentement le grand chemin, en pleurant, en se dépitant, en enrageant, tandis qu'au même moment la fortune venait à lui en poste, au galop. Le courrier du roi en Orient[1] passait dans sa voiture. La physionomie du jeune novice plut si bien au courrier, la physionomie du courrier plut si bien au jeune novice, qu'en un instant ils se décidèrent, l'un à quitter le pays, l'autre à fournir aux frais d'un long voyage. Le novice se cramponne lestement au bras du courrier et se jette dans son soufflet[2], dans lequel il traverse avec lui la France, la Turquie, la Perse et le Mogol. Après un séjour de quelques années dans ces pays, il revint avec un chargement de manuscrits orientaux, qu'il vendit quarante mille livres aux agents de Colbert[3].

Que faire de tant d'argent? se dit le jeune aventurier orientaliste, aujourd'hui vieux et très vieux rentier; le placer? Oui. Sur l'Hôtel-de-Ville de Paris[4]? Non. Sur l'Hôtel-de-Ville de Lyon[5]? Non. Sur les emprunts du trésor royal[6]? Encore moins! Sur les impôts[7]? Le domaine[8]? Peut-être! Sur les octrois des villes[9]? Plutôt! Sur les états provinciaux[10]? Plutôt, bien plutôt! Sur le clergé[11]? Oui! oui!

En France, et surtout depuis notre siècle, il s'est formé une classe d'hommes de tous les états qui, sous le nom de rentiers[12], sont les vrais rois fainéants, pour lesquels on laboure, on tisse, on travaille; c'est ce que de tous côtés j'entends dire. Mais ils ont prêté leur travail, leurs sueurs, leur argent, c'est ce que je voudrais entendre et ce que je n'entends pas dire.

Le rentier, l'ancien novice défroqué, n'a pas de proches parents; il aime uniquement l'académicien, et, par son testament, il laisse tout à son ami, et nécessairement tout à monsieur Monfranc.

Chapitre XIX. — DES RENTIERS VIAGERS.

Qu'ils sont heureux, disait aujourd'hui le valet de chambre de l'académicien, ceux qui ont mille écus de rente! il n'y a de plus heureux que ceux qui en ont deux mille. Mon ami, lui a dit son bon maître, veux-tu, par passe-temps, essayer d'un jeu où tu seras sûr d'en gagner cent mille? On était à dîner; tous les domestiques sont allés se placer derrière la chaise de l'académicien, et il s'est fait subitement un grand silence. Ecoute-moi! Tu sauras qu'il y a environ quarante ans, un Italien, nommé Laurent Tonti[1], proposa une espèce de blanque[2], ou plutôt d'association, dans laquelle trente-trois mille personnes mettraient chacune cent écus en rente constituée; la part de chaque sociétaire était acquise par sa mort aux survivants; en sorte que le dernier finissait par avoir cent mille écus de rente pour sa mise de cent écus[3]. J'apprends que cette association vient d'être érigée par lettres patentes en tontine publique[4], à peu près dans la forme autrefois proposée par Tonti[5].

Maintenant, mon ami, tu n'as qu'à retirer les cent écus que t'a donnés ta feue tante, à les porter à la tontine, à ne pas aller à la guerre, à te coucher de bonne heure, à te lever matin, à

manger sobrement, à mettre de l'eau dans ton vin, à te tenir gai; enfin, à suivre de point en point les règles de l'Almanach de Meyssonnier, pour les divers âges de la vie, les diverses saisons de l'année, les diverses heures du jour[6], et tu es sûr d'être enterré avant cent mille écus de rente.

Chapitre XX. — DE LA BELLE MARIÉE.

Dans notre petite rue des Juifs est une jeune et jolie savetière aux yeux noirs, à la peau blanche, dont cependant personne guère ne se souciait, excepté un jeune garçon du voisinage, serrurier de son métier, grand, bien fait, adroit, dont cependant personne guère non plus ne se souciait, excepté la jeune savetière. Ces deux amants s'étaient promis de s'épouser aussitôt qu'ils seraient un peu riches; mais la fortune est longue à venir aux hommes par le marteau ou la lime; elle vient plus vite aux femmes par le bonheur. La veille du jour où l'on devait tirer le billet de la loterie ou blanque[1] d'une maison et d'un fonds d'épicier, la jeune savetière en prit un, dont le prix absorbait au moins tous ses gains d'une année; ce fut le billet gagnant. Aussitôt et sans autre retard, bans, contrôle de bans[2], bénédiction nuptiale, noces, où la savetière invita ses parents et tous ceux qui voudraient se reconnaître tels. J'en comptai, lorsque le cortége passa, jusqu'à cinquante, portant tous le bouquet et le ruban de livrée[3]. La savetière était en tête, parée d'un beau collier de perles en cire argentée de nouvelle invention[4]. Son petit air égrillard, leste, faisait dire qu'elle avait vu le billet gagnant autrement qu'en songe; mais, à mon avis, c'était pure malice des envieux et des envieuses, car pourquoi ce billet ne pouvait-il venir à une jeune comme à une vieille savetière? Pourtant, je ne dis pas que fort souvent, dans les blanques, il ne se commette de grandes fautes, et que ces tirages puissent naturellement être exempts de méfiances[5]. Aussi, quand, au dernier siècle, la loterie s'est introduite parmi nous, on ne lui a pas fait bon visage. Les parlements, tantôt la voix, tantôt l'écho du peuple, l'ont d'abord proscrite, poursuivie[6]. Mais bientôt nos rois l'ont, au contraire, accueillie, fêtée, enfin adoptée, et, en quelque manière, fleurdelisée, en lui accordant le titre de loterie royale[7].

Qui ne sait qu'en France, pour qu'on aime, pour qu'on haïsse, il suffit que le roi aime, haïsse[8]? Les loteries étant devenues à plusieurs reprises une des magnificences de Louis XIV[9], elles ont eu de plus en plus la vogue à la cour et à Paris[10], ou, comme on dit, à la cour et à la ville[11]. Elles l'ont eue de même en province[12]. Aujourd'hui qu'on me montre, qu'on me nomme quelque chose de difficile défaite qui n'ait pas été mis en loterie.

Une maison, un château, affichés depuislong-temps; ne sont pas vendus; on trouve qu'ils sont mal situés, il n'y a pas une offre. Une ferme affichée depuis long-temps n'est pas non plus vendue; on n'en veut pas, on dit qu'elle est pierreuse, stérile. Les propriétaires les mettent en loterie; il n'y a pas assez de billets pour le public[13]. Toutes les maisons, tous les châteaux, mis en loterie, sont agréablement situés, toutes les fermes sont d'un bon rapport, sont fertiles.

Dans notre ville de Nevers, la dernière foire fut pluvieuse; il ne vint pas le quart des étrangers que dans les hôtelleries on attendait. Que faire des provisions? La pâtisserie, le gibier, la volaille, commençaient à s'altérer; les vins commençaient à sentir l'évent. En loterie! vite en loterie[14]! Tout ce qui est mis en loterie est frais et bon.

Un excellent vieux homme que j'ai connu n'avait que vingt mille livres, il voulait doter de quarante mille livres un hôpital; eh bien! il fit une loterie; il avait été conseillé par un pieux marguillier qui n'avait que cinq mille livres, qui voulait honorer son patron d'une châsse de dix mille, et qui fit aussi une loterie[15]. Les metteurs à la loterie consentirent avec plaisir à ne gagner que la moitié de l'argent du total des billets; l'hôpital, le saint, gagnaient le reste[16].

De nos jours le roi, s'apercevant qu'on n'avait pas un très grand empressement à placer des fonds sur le trésor, a fait comme le fondateur d'hôpital, comme le marguillier; il a fait une loterie dont les sommes des billets gagnants doivent être acquittées moitié en argent comptant, moitié en rentes constituées[17]. Tout le monde est venu apporter son argent.

N'est-ce pas que ce joli jeu de chiffres et d'espérances donne un grand mouvement à la vie, aux affaires, et que sa brillante roue, comme celle de la fortune, portant de très bas très haut les savetiers, le savetières, les pauvres diables, les pauvres diablesses, enchante, charme tous les yeux?

Chapitre XXI — DES PRISONNIERS.

Nous avons été passer quelques jours de cette semaine à la petite ferme. Hier au soir, en revenant ici, l'académicien et moi aperçûmes d'assez loin le maître berger, jeune drôle, haut en couleur, et ordinairement de l'humeur la plus joviale. Nous le trouvâmes triste, abattu. L'académicien l'appela : Petit-Jean, lui dit-il, qu'as-tu donc? — Ce que j'ai, Monsieur, j'ai été en prison. — En prison! toi! un garçon si honnête, si sage! qu'avais-tu donc fait? — Rien. — Comment rien! explique-toi. — Eh bien! puisqu'il faut vous le dire, vous saurez que nous avons dans le village une petite laitière appelée Lucette, qui, à la fin de l'été, alla, je ne sais comment, s'accuser et m'accuser devant le bailli d'une mésaventure qu'elle ne pouvait plus cacher[1]. Inutilement mon oncle dit que c'était une glorieuse qui avait plusieurs amants; on lui répondit que de tous j'étais le plus beau garçon; et, en cette qualité, je fus condamné à cent francs de dommages[2]. C'est tout autant que je puis gagner durant quatre ans de ma vie. Je refusai de payer; on envoya des sergents pour me prendre. Je me cachai; mais un jour je fus découvert, heureusement mes amis accoururent et me délivrèrent; un autre jour je me défendis avec ma houlette et mes chiens; un autre je fus pris à la bergerie, et l'on fut obligé de me relâcher, parce qu'elle fut considérée comme une maison[3]; un autre je fus pris en dansant, on fut encore obligé de me relâcher, parce que c'était dimanche[4]. Enfin un lundi je fus pris hors de la bergerie et je fus conduit en prison. Dès que j'eus passé le guichet, le geôlier ou le maître, c'est tout un, se prit à me regarder de la tête aux pieds, par devant, par derrière, et en tournant autour de moi. Comme j'étais tout surpris, il me dit que j'étais à la morgue[5], et qu'il devait me morguer[6] à mon arrivée aussi bien qu'à ma sortie; ensuite il me poussa au delà d'une autre porte et me voilà tout-à-fait en prison. Là je ne mangeais ni lait, ni fromage, ni raves, ni châtaignes; je ne pouvais ni courir, ni sauter, ni tresser des paniers, ni prendre des grives. Je m'ennuyais à mourir; j'étais d'ailleurs mal couché, mal nourri, mal traité. Enfin, après avoir souffert pendant six mois, après avoir gagné les fièvres, je me décidai à payer les cent francs, ainsi que les frais; et il y a quinze jours

que je suis en liberté. Mais, Monsieur, me voilà malade pour longtemps et ruiné pour toujours ; ah ! je vous assure que maintenant, lorsque je vois passer une jeune fille à cent pas, je fais comme si je voyais le diable : car, quelque honneur qu'il y ait pour un pauvre paysan de loger dans une prison royale[7], ainsi que me disait le geôlier, je ne veux plus y retourner. — Mon ami, lui dit l'académicien, on exagère ordinairement ses maux. Je ne crois pas que tu aies été aussi mal que tu le dis. D'abord les prisons doivent être aérées, saines et nettes[8]. — Ah! monsieur, répondit Petit-Jean, allez dire quelques mots de douceur à une Lucette de votre village, et faites-vous mettre dans les prisons royales, vous verrez si elles sont aérées, saines et nettes ; moi je ne pouvais y voir, je ne pouvais y respirer, et même, au milieu de l'été, je trouvais que jamais elles n'étaient sèches[9]. Je ne savais pas ce que c'étaient que les rhumatismes, les sciatiques ; je le sais maintenant. — Il est cependant des prisons où l'on fait du feu en hiver[10]. — Je n'en ai jamais vu à la nôtre. — Ensuite l'écrou, le registre qu'on tient à la geôle depuis l'empereur Théodose[11], dont sûrement tu entends parler pour la première fois, a dû porter que tu étais détenu civilement, et tu as dû être mis avec les prisonniers civils[12], par conséquent en bonne compagnie. — En bonne compagnie, Monsieur ! le plus honnête homme de ces gens-là aurait été fort content de n'être envoyé qu'aux galères[13]. — Ensuite, si tu as voulu un lit, on a dû t'en fournir un bon à raison de cinq sous par jour, ou même seulement de trois sous si tu as voulu coucher dans un lit à deux, et même à raison d'un sou si tu as voulu te contenter d'une paillasse[14]. Ensuite, comme tu n'étais pas prisonnier pour crime et que tu n'étais que dans les fers de ta bergère[15], je conviens que tu n'as pas été nourri aux dépens du roi, sur les plus clairs deniers du domaine[16], c'est-à-dire qu'on ne t'a pas gratuitement donné du pain et de l'eau[17]; mais aussi, d'après les règlements, tu n'as sans doute payé que la dépense d'un prisonnier pour dettes, quatre sous par jour[18]. Ensuite, ces mêmes règlements interdisent au doyen des prisonniers de rien demander pour la bienvenue[19]. Ensuite, je suis sûr que tes compagnons ont dû être polis avec toi, car il leur est même défendu, sous peine du fouet, de fumer la pipe[20]. Ensuite, s'il est vrai que tu craignes maintenant la rencontre des jeunes filles, tu n'as eu dans les prisons à cet égard rien à craindre : les prisonniers des deux sexes y sont, comme dans les messageries[21], séparés avec la plus grande sévérité[22], et tu n'as dû voir que les dames de miséricorde[23], les dames des prisons[24], qui t'ont distribué du pain, du linge[25], ou qui t'ont donné quel-

ques secours[26], qui ne t'ont apparemment tenu que des propos de charité, de religion. Ensuite, si tu as eu un vrai repentir de tes péchés, tu as pu te nourrir dans ces bons sentiments : les prisonniers sont tous les jours obligés d'assister à la messe, à la prière du matin et à celle du soir[27]. Adieu, mon enfant; je te recommanderai au fermier; mais à l'avenir garde-toi de nouveaux méfaits : tu n'aurais pas de prisons plus belles.

Chapitre XXII. — DU MAITRE D'HISTOIRE.

J'ai à parler de monsieur Le Ragois, non de monsieur Le Ragois le maître d'histoire de monseigneur le dauphin, l'auteur de l'*Instruction sur l'histoire de France et romaine*[1], livre aussi vide de science, aussi plat, que louangé, que célèbre, que souvent réimprimé[2], mais d'un monsieur Le Ragois qui se dit et qui cependant n'est pas son neveu, qui vit ici aussi pauvre, aussi mal habillé que s'il n'était pas un hardi menteur. L'académicien, auquel il vient de temps en temps faire sa cour, lui donne peut-être quelque argent; mais sûrement il n'a pas voulu aujourd'hui lui en donner, car il m'a retenu pendant toute sa visite.

Monsieur Le Ragois, à cause du beau titre qu'il s'est donné, croit devoir ici, être maître d'histoire, cela va de soi; aussi n'avons-nous pas été surpris, l'académicien et moi, de l'entendre nous dire qu'il savait combien de pages de l'histoire universelle aurait probablement la France dans cinquante siècles. Voyez, a-t-il ajouté, quel est mon calcul : mettons qu'alors l'histoire universelle ait, en sus des volumes qu'elle a aujourd'hui, un volume par dix siècles, ce serait cinq volumes, et ce serait beaucoup; mettons que le volume fût de cinq cents pages, et ce serait aussi beaucoup; mettons que la part de la littéraire France fût du dixième, et ce serait de même beaucoup, il lui reviendrait cinq pages par siècle.

J'ai essayé de faire les cinq pages de notre dix-septième siècle, je vais vous les lire :

La vie dramatique des peuples, à la différence de la vie comique des hommes, toute composée d'un grand nombre de comédies et d'un petit nombre de tragi-comédies, et d'un plus petit

nombre de tragédies, est composée d'un petit nombre de comédies, d'un grand nombre de tragi-comédies et d'un plus grand nombre de tragédies. Preuve :

En l'année 1601, tragi-comédie de la guerre entre la petite Savoie, qui, pendant les troubles de la ligue, avait volé le montagneux marquisat de Saluces, et entre la grande France, qui voulait se le faire rendre[3].

En l'année 1602, tragédie du maréchal de Biron : il ne veut pas demander pardon quand on veut lui pardonner, et on ne veut plus lui pardonner quand ensuite il veut demander pardon[4].

En l'année 1610, tragédie de la rue de la Féronnerie. La France, comme percée du poignard qui perce le cœur d'Henri IV[5], pousse un grand et douloureux cri.

Jugement des contemporains : Henri IV fut un grand capitaine, un grand homme d'état, un grand roi, un bon roi[6].

En l'année 1614, comédie des états généraux, jouée au réfectoire des Augustins de Paris. Si à la fin des comédies de ce genre on ne se marie pas, comme dans les autres comédies, du moins, comme dans les autres comédies, on compte, et véritablement on compta de l'argent[7].

En l'année 1617, tragédies du maréchal d'Ancre, mangé par le peuple[8], et de la maréchale d'Ancre, brûlée par le parlement[9]. — Comédie de l'oiseleur Luynes[10] ; aux derniers actes il porte la couronne de duc[11], il ceint l'épée de connétable de France[12].

En l'année 1619, tragi-comédie de la guerre de la mère et du fils, de Marie de Médicis et de Louis XIII[13].

En l'année 1621, tragédie du grand siége de Montauban[14], pour parler comme Sottenville de Molière[15]. Les calvinistes, restés victorieux, voient, du haut de leurs remparts, fuir l'armée de Louis XIII, commandée par le connétable et six maréchaux[16].

En l'année 1626, tragédie du règne de Richelieu, derrière lequel se cache Louis XIII[17]. — Richelieu, toujours debout, jamais assis, sur le trône, frappe avec la hache du bourreau ceux qui en tentent l'abordage.— Chalais, maître de la garde-robe, est décapité[18].

En l'année 1627, tragédie de François de Montmorenci. Il s'était battu en duel ; il monte sur l'échafaud[19].

En l'année 1628, tragédie du siége, de la prise de la Rochelle, à laquelle applaudissent l'Espagne, l'Autriche ; à laquelle n'applaudissent pas l'Angleterre, la Hollande[20].

En l'année 1630, tragédie de la guerre contre l'Autriche[21], où Louis XIII joue le rôle de soldat de Richelieu[22]. — Comédie de la journée des dupes[23], où il y a un rôle qui est celui d'un sot,

que joue Louis XIII ; où il y a un autre rôle qui n'est pas celui d'un sot, que joue Richelieu.

En l'année 1632, tragédie du maréchal de Marillac, ennemi de Richelieu, jouée à Paris, sur le théâtre ou plutôt sur l'échafaud de la place de Grève [24]. — Autre tragédie du duc de Montmorenci, ennemi de Richelieu, jouée à Toulouse, sur le théâtre ou plutôt sur l'échafaud du Capitole [25].

En l'année 1633, tragi-comédie de la guerre de Monsieur contre Richelieu, de Richelieu-Louis XIII contre Monsieur, de la guerre du duc de Lorraine en faveur de Monsieur, de Richelieu-Louis XIII contre le duc de Lorraine [26].

En l'année 1636, tragédie de la guerre générale, allumée d'abord dans le petit pays de la Valteline [27]. Les Espagnols pénètrent dans l'intérieur du royaume. Paris s'alarme, crie contre le ministre. — Comédie de Richelieu, se promenant sans garde au milieu du peuple [28].

En l'année 1640, autres actes de la tragédie de la guerre générale. La France met sur pied six armées. Partout elle triomphe. — Prise de Turin. — Belle défense d'Arras [29].

En l'année 1641, bataille de la Marfée, que les soldats français perdent, mais que Richelieu gagne. Son ennemi capital, le comte de Soissons, y est tué [30]. — La Catalogne insurgée se met sous la protection de la France [31]. — Autres actes de la tragédie du règne de Richelieu. — Il fait couper la tête à Saint-Preuil [32]. — En l'année 1642, il fait couper la tête à Cinq-Mars. — Il fait couper la tête à de Thou. — Il dépouille le duc de Bouillon de ses états. — Il tient la reine, mère du roi, reléguée hors du royaume. — Il force Monsieur à en sortir [33]. — Il meurt [34].

Louis XIII reparaît.

En l'année 1649 il meurt [35].

Jugement des contemporains : Armand Duplessis, cardinal de Richelieu, fut un grand ministre d'État. En lui revivait la politique de Henri IV, dont il eut l'inébranlable volonté. Il versa le sang, mais ce ne fut que celui de ses rivaux qui voulaient verser le sien, qui voulaient occuper sa place sans avoir ni ses talents, ni son âme, ni son cœur. Richelieu tint le sceptre ; Louis XIII porta la couronne [36].

Nouveau règne, nouvelle scène, nouveaux acteurs. Une reine espagnole, jusqu'à ce jour dans la disgrâce, tenant le petit roi son fils par la main, un cardinal italien à peine connu en France, sortent du catafalque de Louis XIII et montent sur le théâtre. La reine Marie-Anne d'Autriche, déclarée régente, déclare le cardinal Jules Mazarin premier ministre. Le duc d'Or-

léans, si longtemps errant hors du royaume, est lieutenant général. Les exilés, les grands, éloignés de la cour, reviennent tous se ranger autour du nouveau trône[37].

La France avait alors douze maréchaux[38], et cependant voilà que le commandement de la grande armée, la principale défense de l'état, est donné à un jeune homme qui avait à peine quitté le collége et avait laissé ses camarades sur les bancs ; mais ce jeune homme était le duc d'Enghien et fut depuis le grand Condé[39].

Tragédie de la bataille de Rocroi, où les acteurs à pied français font merveilles. La vieille fameuse infanterie espagnole y est détruite[40].

En l'année 1644, tragédie de la bataille de Fribourg, où la victoire, qui demeure au grand Condé, est disputée avec fureur. Quinze, vingt mille acteurs français ou espagnols, amis ou ennemis, sont enterrés[41] sur le théâtre, les uns dans les bras des autres.

En l'année 1645, tragédie de la bataille de Nordlingue, où le grand Condé, à la tête d'une armée française, couvre les anciens ossements des Suédois, alliés de la France[42], des ossements des impériaux leurs ennemis[43].

En l'année 1647, tragédie du siége de Lérida ; le grand Condé ouvre la tranchée au son des violons, et quelques semaines après il lève le siége[44]. — Autre sanglante tragédie des Impériaux à Summerhausen, nom difficile à écrire, à prononcer et à retenir. La victoire couronne Turenne ; le théâtre lui reste[45].

En l'année 1648, tragédie de la bataille de Lens ; l'archiduc est obligé de céder le théâtre au grand Condé[46]. — Traité de la Westphalie, long-temps le code du droit public de la chrétienté[47]. — Tragi-comédie de la guerre de la Fronde[48]. — Comédie de la journée des barricades; les Parisiens poussent de rue en rue leurs barriques jusque sous les fenêtres du Palais-Royal, où ils tiennent la cour assiégée[49].

En l'année 1649, la cour se retire à Saint-Germain[50]. — Tragi-comédie du siége de Paris que fait avec quelques régiments le grand Condé[51]. — Comédie de la pacification ou amnistie[52].

En l'année 1650, comédie des feux de joie des Parisiens lorsque Mazarin fait arrêter le grand Condé[53].

En l'année 1651, comédie des feux de joie des Parisiens lorsque Mazarin est forcé à le mettre en liberté[54]. — Autres actes de la tragi-comédie de la Fronde. Les plus plaisants sont ceux où les chefs, sans changer de rôle, changent de théâtre[55]. — Comédie de la majorité du roi, qui n'en demeure pas moins entre les mains des précepteurs et des femmes[56].

En l'année 1652, tragédie de la bataille de Bléneau, où le grand

Condé est sur le point de prendre le roi et la cour[57].—Tragédie de la bataille Saint-Antoine, où le grand Condé est sur le point d'être pris par Turenne. La scène est sur le pavé de la grande rue du faubourg. Les Parisiens se renferment dans leurs maisons, c'est-à-dire se tiennent aux loges, et cette fois refusent d'être acteurs[58]. —Il n'en est pas ainsi des Parisiennes La grande Mademoiselle met elle-même le feu aux canons de la Bastille, qui forcent l'armée de Turenne à se retirer[59].—Les autres belles Parisiennes, ne pouvant de même mettre le feu au canon, faire la guerre, font l'amour contre Mazarin[60]. — Comédie de la retraite de Mazarin. Il feint de quitter la cour, qui aussitôt entre pacifiquement dans Paris[61].

En l'année 1653, Mazarin y rentre lui-même pacifiquement[62]. — Comédie des réjouissances que le peuple fait pour célébrer son retour[63]; il n'avait auparavant cessé de chanter contre lui des milliers d'injures dans des milliers de vaudevilles[64]. — Comédie des révérences du parlement au ministre Mazarin, dont il voulait, quelques années auparavant, faire couper la tête[65].

En l'année 1654, tragédie de la bataille d'Arras, gagnée sur les Espagnols par les Français que commande Turenne[66].

En l'année 1658, tragédie de la bataille des Dunes, gagnée sur les Espagnols par les Français que commande Turenne[67].

En l'année 1659, paix des Pyrénées[68].

En l'année 1660, mariage de Louis XIV avec l'infante[69]. — Comédie de la renonciation solennelle de l'infante à la succession du trône d'Espagne[70].

En l'année 1661, mort du cardinal Mazarin[71]. — Après quarante ans, le trône est enfin vide de cardinaux premiers ministres. — On voit s'élever comme un nouvel astre le jeune roi Louis XIV[72].

Le financier déprédateur, le voleur Fouquet, est enfermé au château de Nantes[73].

En l'année 1662, belle scène où Louis XIV force le ministère espagnol à déclarer publiquement que la préséance appartient à son ambassadeur[74]. Celui d'Espagne la lui avait publiquement disputée à Londres[75]. Louis menaçait de porter la guerre au delà des Pyrénées[76]. Autre belle scène dans la chambre à coucher de Louis XIV, où le cardinal neveu du pape, successeur des Grégoire IV et des Boniface VIII, vient faire satisfaction au roi, successeur de Louis le Débonnaire. La garde pontificale des Corses avait insulté l'ambassadeur de France[77].

En l'année 1667, tragédie du siége et de la prise de Lille. Scène où Louis, monté sur un superbe coursier, environné de

sa maison militaire, joue le magnifique rôle de triomphateur[78].

En l'année 1668, au cœur de l'hiver, au milieu des fêtes, des divertissements, des danses, Louis part tout à coup avec ses courtisans les plus lestes. On croit que c'est pour une partie de plaisir[79]; quelques jours après, on apprend la conquête de la Franche-Comté[80]. Cette expédition, en habit de bal, est une des plus belles scènes de la vie théâtrale de ce prince. Paix d'Aix-la-Chapelle[81].

En l'année 1672, tragédie de la guerre de la Hollande[82]. Tragédie du fameux passage du Rhin, que Condé traverse à la tête de la cavalerie[83]. Débordement des armées françaises dans le pays ennemi. Même année, débordement de la mer qui les arrête : les Hollandais avaient eu le patriotique courage de percer leurs digues[84].

En 1674, l'Europe se ligue contre la France[85]. Grande tragédie des trois batailles, ou longue et sanglantebataille de Sénef, gagnée par le grand Condé[86]. Petite tragédie du chevalier de Rohan, qui veut livrer Quillebœuf aux Hollandais[87]. Un échafaud, une potence sont dressés; le chevalier et madame de Villiers ont la tête coupée; le maître d'école Vanden-Ende est pendu[88].

En l'année 1675, toute l'Europe est en armes, au midi contre la France, au nord contre sa fidèle alliée, la Suède[89]. Savants actes de tragédie, joués par Turenne sur le théâtre de cette guerre, terminés le 27[e] juillet, à Saspach, d'un coup de canon[90]. Le canon qui avait tué Turenne ouvre nos fontières. Montécuculli avance à pas rapides. Le grand Condé accourt; il porte l'épée de la France et la fait briller sur tous les points. Montécuculli se retire[91].

En l'année 1676, grand nombre de tragédies sur terre et sur mer[92].

En 1677, le roi veut en faire écrire l'histoire; il oublie qu'il est entouré de bons historiens; il a recours à deux célèbres poètes, qui reçoivent de riches pensions, et qui n'ont laissé que leurs quittances[93].

En l'année 1678, le dénoûment de toutes ces tragédies des années précédentes est en faveur de la France. Par le traité de Nimègue, la Franche-Comté et la Flandre lui restent[94]. Louis XIV, orné de tous les lauriers de la guerre et de la paix, est à l'apogée de sa gloire, et deux ans après la ville de Paris lui décerne, aux acclamations générales, le nom de Grand[95]. Tragédie de la bataille de Saint-Denis. Le prince d'Orange, qui, dit-on, venait d'apprendre que la paix était signée, va cependant

attaquer le maréchal de Luxembourg; il est battu[96]. L'histoire aussi a ses gibets, auxquels elle attache les généraux prodigues du sang des peuples.

En l'année 1680, conquêtes faites par la plume. Plusieurs portions de territoire sont ajoutées à la France par les décisions des chambres de Metz et de Brisach[97]. Tragédie de la Voisin, brûlée comme empoisonneuse et un peu aussi comme sorcière[98].

En l'année 1681, scène de la soumission et reddition de Srasbourg. Cette cuirasse de l'Allemagne devint la cuirasse de la France. Scène de l'entrée triomphale du roi[99].

En l'année 1683, mort de Colbert. Pendant vingt années il n'avait pas un seul instant manqué son rôle de grand administrateur[100]. Peuples! retenez le nom de Sully, le nom de Colbert; ils vous ont l'un et l'autre beaucoup aimés et vous ont fait du bien d'une manière différente. Nos riches navires sont continuellement en proie au brigandage des pirates d'Alger, comme si Louis ne régnait pas. Louis ordonne à Duquesne d'aller avec ses galiotes brûler Alger. Louis est obéi[101].

En l'année 1684, les Génois avaient favorisé les barbaresques d'Alger; Louis envoie ses foudres écraser les palais de Gênes la Superbe[102]. Belle scène du pardon demandé à Louis par les Algériens[103].

En l'année 1685, autre belle scène du pardon demandé par les Génois[104]. Scène de la révocation de l'édit de Nantes; les principaux personnages sont le chancelier, les chefs des parlements et les jésuites[105]. Cette scène n'est pas, il s'en faut bien, universellement applaudie[106].

En l'année 1686, le nom de Louis est porté jusque dans les états du roi de Siam, dont l'ambassade donne lieu à une belle scène de réception dans la galerie de Versailles[107].

En l'année 1687, démêlé de l'ambassadeur du roi avec le pape, au sujet des franchises. Le pape interdit, à Rome, l'église française de Saint-Louis. Comédie de l'appel du procureur général du parlement de Paris au futur concile[108]. A Augsbourg, la jalousie et la haine se liguent et mettent en feu la terre et les mers pour abaisser Louis XIV[109]. Eh! qu'avait fait ce prince? Il était roi d'un florissant royaume; il était aimé, adoré de ses sujets[110]; il était fort, et il ne voulait pas consentir à être faible. Cette longue scène de passions coûte un million d'hommes[111] moissonnés dans la plus jeune et la plus belle partie de la population européenne.

En l'année 1690, la victoire semble recevoir les ordres de Louis XIV; à la bataille ou tragédie de Fleurus, à celle de

Staffarde, à celle de Steinkerque ; en l'année 1693, à celle de Nerwinde, à celle de La Marsaille[112]. Le maréchal de Luxembourg décore son bâton des lauriers de Fleurus, de Steinkerque et de Nerwinde[113], et le maréchal de Catinat des lauriers de Staffarde et de La Marsaille[114].

En l'année 1697, Pointis prend Carthagène, en rapporte dix millions[115]. Cette fois la guerre emplit le trésor. — Le prince de Conti est roi de Pologne pendant deux heures[116]. Paix de Riswick[117]; durera-t-elle long-temps? — L'Europe reste dans l'anxiété, attendant l'ouverture de la grande succession de l'Espagne[118], la mort de Charles II, que peuvent suivre tant de morts.

En l'année 1698, comédie à La Haye, où le congrès des plénipotentiaires des princes de l'Europe partage entre le prince électoral de Bavière et le dauphin de France la succession de la monarchie espagnole[119]. Le monarque espagnol, indigné que, de son vivant, on se coupe l'habit dont il est encore vêtu, le donne en entier au prince électoral, qui, par un simple testament, se trouve futur possesseur d'immenses terres qui couvrent tout un monde et une partie de l'autre[120].

En l'année 1699, le prince électoral de Bavière meurt[121].

En l'année 1700, le roi d'Espagne meurt. Il avait déclaré le duc d'Anjou, second petit-fils de Louis XIV, son unique héritier[122]. — Grande et solennelle scène d'acceptation de cette hérédité, où Louis XIV reconnaît le nouveau roi d'Espagne, traite son petit-fils de frère et de majesté[123].—Les princes de l'Europe, debout autour de la France, gardent un silence menaçant, complètent leurs troupes, fortifient leurs frontières et se préparent à plaider au tribunal de la force la cassation du testament du roi d'Espagne[124].

O monarques ! ô rois ! ne serait-il donc pas possible qu'on s'entendît avant de se battre, de s'égorger, qu'on fît la paix avant de faire la guerre ? Non ! car les rois injustes, violents, ambitieux, ne veulent jamais traiter qu'avec les vaincus, et les grands rois ne veulent jamais traiter qu'avec les vainqueurs[125].

CHAPITRE XXIII. — DU TENEUR DE LIVRES.

Il y a quelques années qu'en passant au Havre-de-Grâce je fus logé chez un riche marchand. J'étais encore enseigne : Monsieur, lui dis-je, une après-dînée de dimanche, depuis longtemps je désire, pour mon instruction, connaître les éléments de la science commerciale. Je me trouve chez un des premiers commerçants de cette ville ; jamais je n'aurai une meilleure occasion. Il me parla long-temps sur le ton le plus obligeant ; ensuite il sortit avec la famille et me laissa tête à tête avec son teneur de livres [1], dont la douce et spirituelle figure n'avait cessé de sourire.

Je n'avais rien compris à ce que venait de me dire le marchand. Je lui avais fait plusieurs questions ; je les répétai au teneur de livres avec un air de confiance qu'il justifia dans le moment. Vous êtes, me répondit-il, en gardant le respect dû au chef de la maison, chez un des plus habiles marchands du Havre. Je ne puis vous dire que ce qu'il vous a dit ; mais je vous le dirai en d'autres mots et dans un autre ordre.

Et voyons d'abord QU'EST LE COMMERCE FRANÇAIS.

Monsieur, continua-t-il, en considérant la France sous le seul rapport commercial, ses diverses provinces ne sont que diverses grandes boutiques, remplies les unes de blé, les autres de vin, d'huile, de sel, de beurre, de viande, de laines, d'étoffes, de chanvre, de toile, de soie, de soieries, de métaux non ouvrés [2], de métaux ouvrés. Mais n'est-il pas incontestable que, dans la boutique du blé, on mourrait de soif et de froid ; que, dans la boutique du vin, on mourrait de froid et de faim, si une main distributrice ne faisait, par le moyen de l'argent, mesure commune des valeurs des choses, un échange universel entre les diverses boutiques, dans la proportion des besoins de chacune? Eh bien ! cette main est la main française du commerce ; c'est-à-dire que, dans l'intérieur de la France, c'est le commerce français qui distribue, qui échange.

En considérant de même l'Europe, ajouta-t-il, sous le seul rapport commercial, les divers états ou les diverses parties qui la composent ne sont, avec bien plus de raison, que de plus grandes boutiques, les unes remplies de fourrures, de cuirs, de

bois de construction, de résine, de poix, de goudron[3], de chanvre, de lin, de métaux, de charbon[4], de viandes salées, de fromage, de morue, de sardines[5], de blé, de vin, de sel[6], d'huile, de soie[7], de coton[8].

En considérant encore de même les deux continents sous le seul rapport commercial, les quatre parties qui le composent ne sont, non plus, que quatre beaucoup plus grandes boutiques, dont la plus petite, celle de l'Europe, est la plus variée[9], et incomparablement la plus riche[10].

Mais la main qui fait les échanges entre les différentes boutiques de la France, qui est toute française[11], est-elle la même que celle qui fait les échanges entre ces boutiques et les boutiques de l'Europe, des continents? Il s'en faut bien, car, si je ne craignais de tomber dans le précieux et le recherché, je dirais que, des cinq doigts de celle-ci, il y en a un et peut-être deux qui ne sont pas français[12]; je dirais même que, dans les siècles précédents, aucun ne l'était[13].

Chapitre XXIV.

DU MARCHAND DANS SON ARRIÈRE-BOUTIQUE.

Monsieur, poursuivit le teneur de livres, un marchand, lorsqu'il aura chez lui un homme d'honneur qui veut, suivant les conseils de notre bon et sage abbé Fleury[1], connaître la science de chaque état[2], n'hésitera pas, du moins comme ici, dans la salle ou arrière-boutique, à lui parler, et je n'hésite pas, non plus, à vous parler franchement, à vous faire connaître LES PROGRÈS DU COMMERCE.

Henri IV, mal secondé par Sully, qui administrait l'état avec le même ordre, mais en même temps avec la même économie qu'un bon paysan gouverne sa grande ferme[3], Henri IV, d'ailleurs arrêté dans sa carrière par le couteau de la rue de la Ferronnerie, n'étendit pas le commerce français[4]. — Le cardinal de Richelieu ne put s'en occuper[5], trop occupé qu'il était de se maintenir au pouvoir. — Il en fut de même du cardinal Mazarin[6].

Mais Colbert, le fils du commerce[7], n'a pas eu de peine à en

inspirer le goût au roi actuel, doué, à cet égard, d'un aussi bon esprit[8] que son grand-père[9].

Colbert, que j'appelle le petit Colbert quand il voulait descendre des rois d'Écosse[10], mais que j'appelle le grand, le très grand Colbert, quand il enrichissait l'état par la justesse et le succès de ses vues, sentit bien qu'il ne pouvait donner, ou un plus grand, ou un autre commerce, à la France, avec les mêmes anciens objets d'échange.

Que fait-il? Il fait venir des ouvriers étrangers, et il perfectionne les draperies de laine[11].

Que fait-il encore? Avec les soies dont la France recueillait une si grande quantité, depuis les nombreuses plantations du célèbre Brocard[12], il multiplie, il varie les ateliers de soieries de la Touraine, du Lyonnais et du Languedoc[13]. Les toiles, les dentelles, les galons, la chapellerie, la parfumerie, la papeterie, la bijouterie, suivent la même impulsion[14].

Qu'arrive-t-il? Nos vaisseaux, sans argent, mais avec des draperies, des soieries, des marchandises de tous les genres[15], vont, dans tous les ports de l'Europe, acheter les productions dont la France manque, et reviennent chargés, surtout de celles des Espagnes[16] et des échelles du Levant[17]. Dans les ports des autres parties du monde, même succès d'échange, et nos vaisseaux reviennent de l'Afrique, surtout de l'Amérique, chargés de sucre, de café, de tabac, de cochenille, de cacao[18].

Qu'arrive-t-il encore? Nouvelle et autre perfection dans la fabrication des vins[19] et des liqueurs[20]. Et voilà nos vaisseaux qui s'empressent d'aller verser dans la large coupe des peuples du Nord[21], outre nos anciens vins méridionaux[22], nos anciennes eaux-de-vie[23], nos nouveaux vins de Champagne[24], nos délicieuses nouvelles liqueurs, si diversement aromatisées, colorées[25], et qui reviennent chargés de tout ce qu'il leur a plu de choisir dans ces froides et sombres régions de forêts[26].

Qu'arrive-t-il enfin? La France, déjà riche, veut devenir plus riche; le commerce allonge ses bras, déja si longs; il atteint aux Indes, au Japon, à la Chine; il en revient avec des porcelaines, des coffrets de laque dorée, des boîtes de thé[27]; il apporte aux belles Françaises ces fines mousselines, miracles de tissage[28]; ces toiles peintes avec tant de bon goût, avec tant de mauvais goût; et, aux arts, cette innombrable nomenclature de gommes, de bois, de graines, de matières, que produisent et teignent les feux de ces brillants climats[29].

Aussi, voyez l'aspect des populeuses foires de Bordeaux, de Nantes, de Rouen, de Lille, de Troyes, de Lyon[30]; voyez la

foire de Beaucaire, cette foire de l'Europe et du monde[31]; voyez en même temps les magasins regorger de marchandises autrefois inconnues.

Comment peut-on aujourd'hui écouter ces hommes, lire ces livres qui refusent si obstinément toute justice à Colbert, qui l'accusent de n'avoir rien entendu au commerce, de l'avoir ruiné[32]? Effectivement, comme ce ministre lui a fait du mal! Quelles mauvaises opérations! Quelles mauvaises lois! Que de fautes! Examinons, comptons : Peines sévères contre les banqueroutiers[33]; Etablissement des chambres des assurances[34]; Amélioration du courtage[35]; Réglement sur le taux de l'intérêt[36]; Ordonnance du commerce, c'est-à-dire unité de législation pour la réception des marchands, pour la tenue des livres, pour les sociétés[37]; Efforts pour parvenir à l'unité des poids et mesures[38]; Refonte des mille et un tarifs particuliers en un seul[39]; Intérêts des marchands français soutenus par les armes ou stipulés dans les traités[40]; Franchises des ports de Dunkerque[41] et de Marseille[42]; Manufactures établies[43]; Accroissement de marchandises; Facilité de leur transport; voies ouvertes par terre et par eau[44]. Que de torts encore! Il a voulu dégrader notre état, et la preuve, c'est qu'il y a porté les écussons, les titres de noblesse, qu'à son instigation le roi nous a permis d'acquérir[45]. Bien plus, c'est encore à son instigation que le roi a permis aux gentilshommes de commercer[46].

J'entends d'avance ceux qui vont me dire : Oui! mais a-t-il établi des chambres de marchands[47], un conseil de commerce[48], une banque comme à Amsterdam[49], comme à Venise[50]? A-t-il fait tout ce qu'il y avait à faire? Eh, Messieurs, les institutions des autres pays conviennent-elles toutes à la France? D'ailleurs, certaines semences ne sont-elles pas confiées à la terre en février, d'autres en mars, d'autres en avril? Savez-vous donc mieux que Colbert dans quels mois est le commerce?

CHAPITRE XXV.

DU MARCHAND DANS SA BOUTIQUE.

Monsieur, la plus belle étoffe de nos magasins a son envers; ainsi du commerce. Les marchands, nous nous plaisons quelquefois à montrer cet envers dans notre boutique. Je vais,

comme si nous y étions, vous le montrer. D'ailleurs, si tout ce que je vous ai dit est vrai, je ne vous ai pas dit tout ce qui était vrai, et notamment QUELS SONT LES OBSTACLES QUI ARRÊTENT LES PROGRÈS DU COMMERCE FRANÇAIS.

Je ne vous ai pas dit que, même dans sa patrie, le commerce français n'est pas entièrement libre. Il est enferré sur la Loire, et plus il s'approche de l'embouchure, plus ses fers deviennent lourds[1]; il est enferré sur le Rhône, surtout à Lyon[2]; il est enferré sur le Rhin, où les perceptions sont si fortes, que souvent le marchand économise à faire les transports par terre[3].

Encore si les meurtrières lois fiscales des cinq grosses fermes n'atteignaient plusieurs branches du commerce, ne les desséchaient, ne les faisaient tomber et périr[4]?

Vous me direz : Et nos belles foires dont vous avez parlé? Ah! je n'ai que trop à répondre! De même qu'un homme se porte toujours bien quand il est en fête, de même le commerce a toujours l'air vivant aux jours de foire ; mais soyez sûr que quelquefois il ne se vend pas à Bordeaux cent mille tonneaux de vin[5]; que souvent à Beaucaire les affaires ne s'élèvent pas à six, à neuf millions[6]!

A entendre nos marchands, Bayonne habille la Navarre, l'Aragon, les Castilles, ou, si vous voulez, leur fournit toutes leurs étoffes[7]. Ce serait beaucoup s'il y avait la moitié de vrai ; j'abonnerais au quart. N'avez-vous pas encore ouï dire que Saint-Malo était le débouché de nos marchandises[8]? Ayez-en beaucoup à vendre, et n'allez qu'à Saint-Malo.

Le commerce va mal sur terre. Ne me demandez pas comment il va sur mer. Sans doute il est certaines années où les galions de Cadix nous apportent douze millions[9]; mais il en est certaines autres où ils ne nous en apportent que sept, que six.

Et qu'est-ce, d'ailleurs, en comparaison des tonnes d'or que le commerce hollandais débarque à Amsterdam[10] et le commerce anglais à Londres[11]?

Nous répétons qu'à notre port de Bordeaux on compte cent vaisseaux dans les temps ordinaires, et cinq cents dans les temps de foire[12]; mais qu'on se souvienne qu'il y a seize mille vaisseaux hollandais[13] sur les vingt mille avec lesquels se fait le commerce maritime du monde[14].

Les Hollandais sont les rois du commerce maritime ; les Anglais en sont les vice-rois.

Consultez les registres de leurs amirautés et ceux de la nôtre[15].

C'est nous qui, vers le milieu du siècle dernier, avons, dit-

on, fraternellement emmené les vaisseaux anglais dans les échelles du Levant[16]. Aujourd'hui nous suivons le sillon qu'ils nous tracent dans les mers lointaines[17]. Les Anglais aiment nos modes, nos artistes[18]; ils détestent nos artisans, nos marchands[19].

La bonne nation française ouvre aux peuples ses havres, ses ports. Je lis la déclaration de 1664 : Permission à tous les navires étrangers de venir débarquer leurs marchandises, promesse de la protection des lois. Refonte, adoucissement des droits d'entrée et de sortie[20].

Voici, au contraire, comme, de l'autre côté du Pas-de-Calais, le marchand anglais parle aux peuples dans les deux fameux actes de navigation de 1650 et de 1660 : Je ne veux pas que les vaisseaux étrangers commercent avec les colonies anglaises. Je ne veux pas que les vaisseaux, autres que les vaisseaux anglais ou que les vaisseaux étrangers chargés des marchandises de leur propre nation, entrent dans les ports de l'Angleterre. Dans tous les cas, aucun vaisseau n'y importera, n'en exportera des marchandises, si le capitaine, ainsi que les trois quarts des matelots, ne sont Anglais. J'interdis à jamais toute espèce de navigation d'un port de l'Angleterre à l'autre, si l'équipage n'est entièrement anglais. Et peut-être pensez-vous que c'est sous peine d'une petite amende ou même d'une grande? Il y va de la confiscation du chargement; il y va encore de la confiscation du navire[21].

Les peuples auraient tous un excellent moyen de répondre à cet acte; car, si le peuple anglais, qui l'a proclamé, est incontestablement maître chez lui, ils ne sont pas moins maîtres chez eux. Que chacun proclame un pareil acte, et le commerce du monde, subitement entravé, cesse, et le peuple insulaire, manquant subitement de tout, demande, le premier, aux autres peuples la révocation de leur acte; il aurait sûrement, le premier, révoqué le sien.

En attendant, les Anglais, par leurs tarifs, leurs règlements, leurs amendes, leurs menaces de nous couper le poing, nous écartent de leurs ports, de leurs marchés. Croyez *le Parfait Négociant*[22]. Nous ne sommes guère mieux reçus en Hollande, en Espagne et ailleurs[23]. Croyez-le, vous dis-je.

Chapitre XXVI.

DES ACTIONNAIRES DES COMPAGNIES DE COMMERCE.

Qu'il faut pâtir, me dit un jour, au Havre, à peu près dans ce même temps, un riche propriétaire, grand ami de mon hôte; qu'il faut pâtir, pour avoir, avant de mourir, un peu d'aisance! Je l'ai; mais, pour y parvenir, j'ai été souvent obligé de hasarder en une fois ce que j'avais diversement acquis en mille. J'ai gagné maintenant, je crois, la dernière partie. Je ne joue plus qu'avec la pluie et avec le beau temps. J'ai presque tout mon bien en bonnes terres labourables; je l'ai eu pendant long-temps tout en actions sur les diverses compagnies de commerce.

Sans doute, la France doit à Louis XIV beaucoup d'établissements; toutefois, elle ne les lui doit pas tous. Elle ne lui doit pas, comme on veut bien le croire, les premières compagnies de commerce.

En 1604, Gérard Leroi en avait établi, pour les Indes orientales, une dont le souvenir s'est à peine conservé[1]; — en 1626, Louis XIII avait établi celle de Saint-Christophe[2]; — en 1628, celle de la Nouvelle-France[3]; — et, en 1642, celle de l'Orient[4]. — Pendant les guerres civiles de la Fronde, ces compagnies, ou mal régies ou mal secourues, dépérirent[5].

On les avait, ou peu s'en faut, oubliées, lorsque, en 1664, Louis XIV et Colbert, voulant que la France partageât les immenses profits que faisait la compagnie hollandaise dans les régions lointaines, formèrent la compagnie des Indes orientales[6], pour lutter avec elle pied à pied, corps à corps, et sur le même terrain. Cette nouvelle compagnie, toute glorieuse d'avoir le roi et son ministre au nombre de ses associés[7], toute riche d'ailleurs de la munificence et de l'éclat que le roi mettait toujours à ses entreprises, devint à la mode. L'or aussitôt surabonde dans ses coffres. Elle se fait un capital de quatre millions; elle a plusieurs vaisseaux de ligne en propriété[8], et l'état lui donne la grande île de Madagascar[9].

Dans ce temps, on me remboursa une grande partie de ma fortune, qui était presque toute en argent placé. Ma femme était

inquiète : Tranquillisez-vous, lui dis-je, nous achèterons des actions de la compagnie des Indes ; il y en a de mille livres et de quinze cents livres[10] ; je pense que nous pourrons en prendre vingt-cinq ou trente, de mille livres chacune. Je partis vite pour Paris ; je craignais de n'être pas à temps. Mais à peine je fus en voyage, que je me hâtai moins d'arriver.

Toujours dans les relations qu'on nous fait des contrées éloignées, toutes les terres sont fertiles et ne demandent que la charrue ; toutes les rivières sont remplies de poissons ; toutes les forêts foisonnent de gibier[11]. Telle était la grande île Dauphine ou de Madagascar[12] dans les papiers qu'on nous donnait à lire au Hâvre et ailleurs. Cependant, je rencontrai en chemin deux marins jaunes, mais si jaunes qu'ils semblaient peints. Je leur demandai où ils avaient gagné une pareille jaunisse : A l'île Dauphine, me dirent-ils, et nous ne sommes pas les seuls ; c'est la livrée de tous ceux qui y vont demeurer[13]. En avançant vers Paris, j'appris encore que les régisseurs de la compagnie étaient fort nombreux, et qu'ils faisaient grande dépense ; que, d'ailleurs, ils étaient toujours et impunément trompés par des agents éloignés, maîtres de mal faire[14]. J'en conclus que la compagnie, avec des contrées malsaines et des administrateurs nombreux et infidèles, ne pouvait guère fleurir. Effectivement, nous vîmes, en quelques années, le prix des actions de cette compagnie, qui avait transféré son principal comptoir à Pondichéry[15], réduit au quart[16].

J'étais fort près de Paris ; je me déterminai à achever mon voyage, mais à ne pas acheter d'actions.

Cette même année, 1664, le roi et Colbert, voulant aussi faire partager à la France les incalculables profits que faisait la compagnie anglaise en Amérique[17], formèrent la compagnie des Indes occidentales[18], avec la même ou plutôt avec une plus grande munificence. L'ancienne compagnie de Saint-Christophe et celle de la Nouvelle-France, dont j'ai déjà parlé, avaient aliéné à diverses personnes les pays qui leur avaient été concédés, car durant quelque temps les chevaliers de Malte furent aussi chevaliers de Saint-Christophe, chevaliers de la Martinique, chevaliers de Saint-Domingue[19]. Ils auraient pu devenir les plus riches entreposeurs, les plus riches facteurs de la Méditerranée, de l'Amérique, mais ils redoutèrent les cheveux longs, l'habit uni, la cravate à deux pendants[20], enfin le costume, l'habillement des marchands ; ils craignirent pour leurs blasons et pour leurs croix ; ils ne voulurent pas. Ils revendirent leurs îles au roi[21], qui les donna aussitôt à la nouvelle compagnie[22], déjà en posses-

sion de l'Acadie et du Canada[23], pays qui, au midi, commence aux Florides, et, au nord, ne finit qu'avec la terre. Cette compagnie avait, d'ailleurs, plus de quarante vaisseaux marchands pour son commerce[24]. Je vis là une si grande puissance, je la vis si solide, que, de préférence, j'y plaçai mes fonds. Je devins actionnaire, non seulement pour les trente mille francs qu'on m'avait remboursés, mais pour tout mon argent disponible. Il ne me restait plus qu'une maison de campagne, celle où nous sommes. Je m'y retirai.

J'étais censitaire, ou, pour mieux dire, ma maison était dans la dépendance d'un haut château, où le seigneur attendait ma visite. J'en fus informé, et je ne la lui fis pas. J'allai voir le bon curé de la paroisse, à qui je dis, par manière de conversation, que j'avais la copropriété d'une terre bien autre que celle de ce village : Elle est grande, lui dis-je, au moins quatre fois comme la France; il y a des villes, il y a des forteresses. Je lui parlai d'artillerie, d'armée, de victoires; je lui parlai de droit de paix et de guerre; je fis une description pompeuse des possessions et des souverainetés de la compagnie dont j'étais actionnaire[25]. Je déployai mon grand brevet sur parchemin[26]. J'éblouis le curé; le curé éblouit le seigneur; il descendit aussitôt de son château, et vint me voir. Je fis la compagnie encore plus puissante; je l'enflammai si bien, que, dès le jour même, pour devenir actionnaire, il aurait vendu ses fiefs et ses tours, s'ils n'eussent été substitués à ses fils et à ses petits-fils.

Quoique je me plusse assez souvent à me pavaner devant ce fier seigneur, je ne manquais pas pour cela de faire, à part moi, tous mes petits calculs. Je lisais assidûment les papiers hollandais[27], les papiers anglais[28], et, à la première menace de guerre, je vendis toutes mes actions. Bien m'en prit, la compagnie d'Occident eut le sort de celle d'Orient[29].

Le temps était encore aux compagnies de commerce. D'autres compagnies se formèrent, dont trois d'Afrique : celle du Bastion de France, en 1673, pour la pêche du corail[30]; — celle du Sénégal, même année, pour le commerce de la gomme[31]; — celle de Guinée, en 1685, pour le commerce de la poudre d'or, de l'ivoire et des nègres[32]; — celle du Mississipi, pour la possession de la Louisiane, avait été formée, l'année précédente, en 1684[33].

De toutes ces compagnies, celle de Guinée me parut la plus avantageuse. J'y mis tous mes fonds. Je pouvais m'y ruiner; je m'y enrichis : les récoltes des nègres, pour parler comme les agents de la compagnie, furent excellentes, et tous les ans on

exportait pour les îles de l'Amérique plusieurs milliers de bons nègres[34], aujourd'hui plus heureux sous le Code actuel, appelé le Code noir, que jamais ils l'aient été[35].

Cette fois, j'employai ma grosse part de dividende à acheter des champs, des prés, des bois, des fermes, qui, vous en conviendrez, ne seront pas sujets aux tempêtes des mers de la Chine ou de la baie d'Hudson.

Ne croyez cependant pas que je me sois entièrement brouillé avec les compagnies de commerce. J'ai gardé une action de chacune. Je l'ai divisée en coupons[36], que j'ai distribués à mes fils, à mes gendres. Chacun a eu sa part; et, tous les dimanches, avec mes amis, leurs fils, leurs gendres, qui ont aussi quelques actions, divisées aussi en coupons, nous nous réunissons autour d'une grande table, dans mon pacifique pavillon, transformé en une petite bourse, où, au milieu des dissertations politiques sur la puissance commerciale et maritime de la France et des autres états, nous échangeons mutuellement nos coupons. Eh! Monsieur, le jeu de l'agiot[37] n'est pas moins propre qu'un autre à nous amuser dans la barque de ce monde, en attendant qu'elle aille toucher au bord de l'autre.

CHAPITRE XXVII. — DES BEDEAUX.

Pendant qu'un enfant de chœur s'égosillait, ce matin, à crier dans notre cour : Monsieur le premier bedeau! monsieur le premier bedeau! on vous demande à l'église! on a besoin de vous à l'église! Le premier bedeau faisait au salon de compagnie la sourde oreille; c'est qu'il prenait en même temps plaisir à s'entendre appeler et à nous dire ce qu'il nous disait.

Il était venu porter le chanteau à monsieur Monfranc, qui, en vertu d'un arrêt du parlement, était maintenu dans le droit de rendre, chaque année, à pareil jour que dimanche prochain, le pain bénit[1]; et comme il se redressait et se donnait de grands airs de sacristie, monsieur Monfranc s'est pris à lui dire : Monsieur le premier bedeau, je vois à votre gaillarde contenance de ce matin que vous ne vous changeriez pas contre un autre.—Oui, vraiment, je ne me changerais pas, moi, premier bedeau de la cathédrale, contre un bedeau de paroisse, à l'habit mi-parti, à la verge de baleine ferrée[2], fût-elle ferrée d'argent; mais je me

changerais contre un premier bedeau d'officialité[3], surtout lorsqu'il amène l'accusé, et qu'aux plaids il crie : Silence ! Je me changerais encore plus volontiers contre un premier bedeau d'université[4], surtout lorsqu'il marche devant la robe de velours violet du recteur[5] ; ces bedeaux ont d'ailleurs, comme moi, la robe noire, le bonnet carré, la masse d'argent[6]. — Monsieur le premier bedeau, lui a dit madame Monfranc, vous devez être bien occupé certains jours ? — Certains jours, madame ! dites donc tous les jours !

Les règlements affichés sur les piliers de l'église nous commandent sans cesse différents services :

D'abord, pour la messe, les vêpres, les matines, les laudes, les obits, les sermons, les processions, les eaux bénites, à telle heure, à telle autre :

Sonnez les cloches à la volée, en branle, en carillon, tintez, coptez[7] ; — à telle heure, à telle autre : allumez les lampes, les cierges, les chandelles du chœur, des chapelles, des herses, de l'œuvre[8]. — Ensuite, à telle heure, à telle autre : balayez l'église, nettoyez l'église, parez l'église[9].

Il n'est pas de semaine où la grande cathédrale ne nous passe plusieurs fois, toute par les mains.

Et le dimanche, ainsi que les fêtes, jours de repos pour les autres, le travail pour nous redouble ; nous sommes chargés : de conduire à l'offrande les jeunes personnes qui présentent le pain bénit, de le couper, de le distribuer ; — de faire les quêtes[10] ; — de conduire les dignités, les personnats, les chanoines, et de les reconduire ; — de garder les stalles ; — de garder la chaire du prédicateur, d'y conduire le prédicateur, et de le reconduire[11] ; — d'avertir les chanoines ; monsieur le chanoine ! ce matin, ce soir, assemblée capitulaire[12] ; — de placer les chaises, de veiller à ce que les paroissiens soient assis de préférence aux étrangers.

Nous sommes chargés aussi d'assister aux catéchismes, de ranger les bancs, de veiller au maintien de l'ordre[13]. — Nous sommes chargés de distribuer les pains de fleur de seigle, de fleur de froment, appelés auberts[14], pains de chapitre, que certains jours on donne après les offices.

Eh bien ! malgré nos mille travaux, nos mille peines, tout le monde, dès qu'il y a une vacance, se présente pour être bedeau, et il est fort difficile de l'être. Il faut faire agir le clerc, le sous-clerc, le porte-torche, le porte-sonnette, le maître de psallette, le solliciteur, le sonneur, le souffleur d'orgues, l'organiste, jusqu'au suisse[15], jusqu'à la loueuse de chaises[16]. Il faut ensuite

gagner la basse, la haute forme[17], c'est-à-dire le bas, le haut chœur. Il faut les unir, ce qui est naturellement plus difficile que de les désunir[18]. Êtes-vous enfin bedeau, il faut ensuite demeurer longues, très longues années, quatrième, troisième, second bedeau, avant d'être premier bedeau[19]; mais comment devient-on premier bedeau? Je ne sais pas, ou je ne veux pas savoir l'histoire des autres, je sais la mienne, et je puis sans honte la faire; elle est d'ailleurs fort courte. Notre chanoine trésorier[20] était affecté de douleurs rhumatismales au point de ne pouvoir quelquefois bouger de son fauteuil. Un savant hebdomadier conseilla les onctions de graisse de pendu[21]. Le remède ne fit rien; je vis aussitôt pourquoi. J'allai moi-même chez le bourreau. Maître[22] Jean-Jean, lui dis-je, vendez-moi quatre onces de la graisse du dernier pendu. Les voilà! Je les paie, je les emporte. Je vais chez le trésorier. Monsieur le chanoine, lui dis-je en posant sur la table mon petit pot, cette graisse vient de ce gros, gras larron qui marchait tant, qui a tant et si long-temps fait marcher après lui les archers. Soyez tranquille, ce coquin vous guérira. Effectivement, le chanoine-trésorier guérit, et aujourd'hui c'est un plaisir de le voir marcher lestement lorsque, botté, éperonné, l'oiseau sur le poing, l'épée au côté[23], il va faire l'office; et voyez comme la graisse de pendu porte bonheur[24], la place de premier bedeau devint bientôt vacante; et voyez encore comment elle porte bonheur! J'y fus aussitôt nommé.

Chapitre XXVIII.—DES CHEVALIERS D'INDUSTRIE.

Decize est la ville de l'air vif, des belles couleurs et des belles femmes. Elle est aussi la ville des hommes honnêtes.

Le greffier de la juridiction domaniale de la généralité[1], qui en est natif, a un renom si bien établi, un si beau renom, qu'il n'a jamais pu le compromettre en racontant à tout le monde l'histoire de sa jeunesse, qu'il m'a aujourd'hui racontée.

Danger des liaisons! a-t-il dit, danger des liaisons! a-t-il répété. Ah! je ne sache point de plus grand danger, aux premiers pas de la vie.

Mon jeune frère et moi, âgés de douze, de treize ans, nous nous exercions, dans l'intervalle de nos classes, à différents tours de souplesse, à passer dans un cercle, à sauter en reculant, à

marcher sur les mains. Nous liâmes connaissance avec un jeune garçon, comme nous, fils d'un des vingt-quatre châtelains du Nivernais[2]. Ce jeune garçon nous entraîna dans la société de son frère aîné, beaucoup plus âgé, qui nous fit d'abord, et à moi surtout, bien des amitiés, des caresses, et qui un jour finit par me voler à mes parents. Il me banda les yeux comme par jeu, me jeta dans un carrosse et m'emmena à Paris, où je ne sus que j'y étais qu'assez long-temps après y être arrivé.

Ce n'est pas, je vous l'avouerai, que je fusse fâché de ne plus être dans la maison paternelle; car, dans la maison de Paris, il n'y avait plus d'ennuyeuses études, et au contraire il y avait des exercices de mon goût, comme les tours de gibecière[3], les tours de carte[4], les jeux de gobelets[5], le jeu des dés pipés[6], des cartes pipées[7]. Je m'amusais aussi beaucoup aux jeux des escamotages, car tantôt on m'escamotait mon déjeuner, et tantôt on m'enseignait à escamoter celui des autres; mais le jeu qui me plaisait le plus était celui du filou[8]. Je l'avais bien appris; j'étais sûr, par une plus ou moins légère inclinaison du casier, marqué de raies noires ou de raies roues, de faire que le cylindre roulant s'arrêtât, à ma volonté, ou sur la ligne gagnante ou sur la ligne perdante. Le nom de cet ingénieux jeu a été donné aux plus habiles joueurs[9]; je devins un des plus habiles filous.

Alors, on attacha, pendant une heure, au premier bouton de mon parement, un petit ruban rouge, et on me dit que j'étais reçu bachelier, c'est-à-dire apprenti chevalier d'industrie[10]. Quel apprentissage, grands dieux! Quelles études si longues, si sérieuses! Que de peine pour apprendre à mal faire!

Après la théorie, la pratique.

Il fallait d'abord exercer l'art difficile de tirer l'argent, c'est-à-dire de mettre si légèrement la main dans le gousset d'un Flamand, d'un Limousin, occupé à regarder le cheval de bronze[11], ou la statue du roi, entre les quatre fanaux nuit et jour allumés[12], qu'il ne s'aperçut pas que son argent changeait de poche.— Ensuite, celui de tirer la laine[13]. Vous alliez à la chute du jour prendre poste sur un des ponts[14], et lorsque vous rentriez avec un manteau de drap garni de dentelles, et par dessus un manteau bleu galonné d'argent, et par dessus un manteau rouge galonné d'or[15], et que vous aviez sur la tête un de ces chapeaux ceints d'un large cordon de Fronde[16] que les vieux frondeurs n'osent aujourd'hui plus porter que la nuit, et un caudebec, un castor[17], un sous chaque bras, vous étiez reçu aux applaudissements de tous les chevaliers. Ensuite, bien d'autres arts, entre autres celui de tirer le rôt. Je ne me suis jamais essayé qu'à

celui-là. C'était le soir un grand plaisir de voir plusieurs chevaliers revenir chargés de gigots tirés de la broche des rôtisseurs [18].

Souvent le repas était suivi de la comédie domestique, ou de la divertissante répétition de ce qui, pendant le jour, s'était réellement fait. Le même chevalier sortait de l'habit de paysan, entrait dans celui de procureur, passait dans celui de gentilhomme, et changeait à chaque fois de voix, d'accent, de formes, de manières, d'attitudes, presque de taille; il terminait la scène par feindre d'avoir les archers aux trousses; il se déshabillait, se coiffait d'un bonnet de nuit [19], et, en un clin d'œil, se trouvait au lit, dormait, ronflait.

D'autres fois, nous étions réjouis par le jeu d'une jolie petite scène nocturne. Le chevalier, ayant placé au coin d'une rue plusieurs chevaliers d'osier sur une ligne, demandait hardiment à plusieurs personnes la bourse ou la vie [20].

A la fin de la veillée, avant de se séparer, le chef, qu'on appelait maître [21], faisait, entre les chevaliers, le département des postes du lendemain : Toi, brigadier Bondrille, tu auras tel quartier; toi, brigadier Labrèche, toi, brigadier Brindestoc, tel autre, tel autre [22].

Un soir, que la journée avait été productive, le maître me dit: Jacques-Jean! que veux-tu être? Je répondis : Ou avocat comme mon père, ou prêtre comme mon oncle. Toute l'assemblée se mit à rire. Le maître, retroussant l'aile de son chapeau [23], me regardant d'un air sévère et me reprenant, me dit : Sot que tu es! Je parle des états de gens d'esprit; que veux-tu être? Veux-tu entrer dans les boulineux? — Eh! que sont les boulineux?— Ce sont les chevaliers qui exercent leur industrie sur le pavé [24]. Aimes-tu mieux les campagnards? — Eh! que sont les campagnards? — Ce sont les chevaliers qui vont, le long des rives fleuries de la Seine, cueillir les habits des baigneurs [25]; ou bien as-tu plus de goût pour les ténébreux? Tu te présenteras, la nuit, dans les carrefours, avec un flambeau allumé; tu offriras aux prudents bourgeois de les accompagner, et quand tu seras dans un endroit bien écarté, bien solitaire, bien bon, bien sûr, tu tireras ton éteignoir, et tu feras ton compliment dans les ténèbres [26]. Que si tu préfères l'illustration, tu pourras te faire recevoir dans l'ancienne compagnie de la Mathe [27], où tu succéderas aux chevaliers de Henri II et de Henri III. Écoute encore : si ce même goût d'illustration ne te quitte pas, si tu veux absolument porter le bouquet de plumes [28] et l'épée, nous avons encore d'autres ordres de chevalerie; nous avons les rodomonts, les braves, qui

se louent pour couper les oreilles[29], qui les coupent bien, qui ont succédé aux mauvais garçons[30], qui les coupaient encore mieux. Peut-être voudras-tu être riche et battre monnaie. En ce cas, si tu deviens bon artiste, tu seras admis dans les souterrains des châteaux, où tu auras pour camarades de grands seigneurs[31], chevaliers de Saint-Lazare, de Saint-Louis ou du Saint-Esprit, comme leurs nobles parents, et, dans leurs ateliers, chevaliers d'industrie comme nous. Je répondis au maître que tout cela méritait réflexion.

Il arriva peu de temps après, qu'une nuit à une heure où heureusement je ne dormais pas, j'entendis un vieux chevalier demander à un chevalier qui arrivait de voyage : Sais-tu qu'est devenu un tel?—Il sert dans la marine avec une épée de bois[32]. — Et Jeannot? — Il a eu le fouet sur ses épaules[33], et non sur les miennes. — Et Petit-Daniel? — On l'a mis à la porte de ce monde, ayant au cou une longue cravate de chanvre[34]. — Je n'ose pas demander des nouvelles de Gros-Guillaume. — Ah! ne m'en parle pas! Je l'ai vu un jour de marché, à Vannes, lorsqu'en présence de plus de dix mille témoins on le força, à grands coups de barre[35], à rendre l'âme. — Et mes deux cousins, font-ils toujours des leurs? — Non, car ils sont maintenant dans les armoires vitrées des chirurgiens[36], où, je puis te l'assurer, il ne leur manque pas le plus petit os. Mon ami! le bon temps est passé; l'Horace de mon ancien collége a bien raison de dire que les enfants ne valent pas les pères[37]. Autrefois, les rois prenaient plaisir à nous voir faire sous leurs yeux des tours de chevalerie[38]; aujourd'hui le roi, et même Monseigneur le dauphin, veulent la sûreté publique, la nuit comme le jour[39]. On a eu la méchanceté de créer un lieutenant de police avec une belle robe rouge[40]. On a eu la méchanceté plus grande de donner cette charge à Monsieur de la Reynie[41]; on a fait plus, on a interdit aux loueurs de maisons, à peine de confiscation, de nous donner retraite[42]. Enfin, on a multiplié les lanternes[43]; si on les multiplie encore, si on y voit mieux, nous ne pourrons plus vivre.

CHAPITRE XXIX.

DES CHEVALIÈRES D'INDUSTRIE.

Je me dis à l'instant que je ne pouvais plus demeurer rue Saint-Denis, à la maison de l'enseigne verte[1]. Je m'apostrophai, avec une espèce d'horreur : Fils d'un des vingt-quatre châtelains du Nivernais ! vite ! hors d'ici ! Tout aussitôt je sors, et, avant qu'il fût jour, j'avais déjà fait du chemin pour revenir dans mon pays, lorsque, mettant la main dans mon gousset, où plusieurs pièces d'argent séjournaient depuis assez long-temps, je me souvins qu'en m'habillant à la hâte je les avais laissées tomber. Comment les remplacer ? car il eût été dangereux d'aller les reprendre. Je vis, après y avoir long-temps pensé, que je ne pouvais espérer d'assistance que de Clorinde. Ce n'est pas qu'à l'enseigne verte je n'eusse fait connaissance avec gens qui ne manquaient pas d'argent, tels que La Comette, Canto, Sociande, Gorgibus[2], et autres filous célèbres attachés à la police ; mais, je puis le dire, je ne voulus pas avoir recours à eux.

Clorinde, dont j'aurais dû plus tôt parler, était une jolie, fraîche, brune de vingt-trois ou vingt-quatre ans. Tantôt elle m'appelait son fils, tantôt son petit frère. Elle avait été souvent notre commensale ; elle habitait assez près de notre maison ; elle était chevalière d'industrie[3], comme bon nombre de ses compagnes qui s'appelaient toutes sœurs et vivaient doucement, sous la discipline de leur maîtresse, à qui elles donnaient le nom de maman[4].

Clorinde avait changé contre le nom de Jeannette, qu'elle tenait de Jeanne, sa marraine, le beau nom qu'elle avait pris depuis. Elle avait fait comme les autres chevalières, ou Jeannettes, ou Javottes, ou Fanchons, ou Jacquelines, qui portaient effrontément le nom de Parthenisse, de Cloris, de Cyprine, d'Amynte[5] ; mais tandis qu'elles avaient aussi changé la profession de leur père, qu'elles se disaient filles de conseiller, d'avocat, de médecin, de gentilhomme[6], bien que, dans les premiers jours de leur chevalerie, elles ne pussent marcher avec des patins ou souliers à talon haut, n'ayant été que bergères, servantes à souliers plats[7], Clorinde, au contraire, ne cachait ni le nom, ni

l'état de son père, baigneur-étuviste, chez lequel elle s'était habituée à la société et au ton des gens de qualité qui venaient loger chez lui[8]. Elle se piquait, en outre, de fierté; elle n'avait voulu être que simple chevalière d'industrie, et jamais chevalière d'industrie voleuse, de crainte d'être pendue; que simple coquette[9], et jamais coquette de nuit[10], de crainte, disait-elle, d'être honteusement obligée de déloger à la première plainte des bourgeois du voisinage[11]. Vous l'auriez vue toujours mise avec goût, porter avec aisance les volumineuses garnitures de ses robes[12], et d'ailleurs ne se colorer[13] que légèrement, et, toujours sobre de mouches et d'assassins, tirer de tous ces petits ronds de taffetas noir[14] le parti le plus piquant. Vous saurez encore que cette jolie chevalière avait un port noble, et que pas une des autres chevalières, lorsqu'à notre petite comédie du soir elles figuraient les quêteuses, ne présentait plus gracieusement la tasse à un chevalier d'industrie, qui, avec une adresse merveilleuse, faisait semblant d'y changer une grosse pièce d'argent qu'il y jetait à grand bruit et en retirait une pièce d'or qu'il voyait briller[15]. Elle fut généralement et tendrement aimée de toutes les chevalières ou sœurs, jusqu'à ce qu'un jour, ayant refusé de les suivre, soit dans les maisons, soit dans les foules où elles allaient jouer des mains, elle ne voulut même plus les aider à démarquer, à découdre, à retailler les nippes volées, à les changer de formes, d'usage[16], et la discorde s'étant mise entre elles. Clorinde les quitta et prit un appartement. C'est là que j'allai.

Je la trouvai au milieu d'une salle enfumée, la tête enfoncée dans une profonde coiffe de taffetas noir, entre un gros chat blanc et une petite lampe allumée. Je lui racontai l'histoire de ma sortie de la maison de l'enseigne verte et terminai par cette question : Maintenant, belle chevalière, dites-moi de quoi vous vivez. — Je fais la devineresse[17], la bohémienne[18]; cette bête, elle me montrait le chat, dit à des gens qui sont encore plus bêtes la bonne aventure. Toutefois, de crainte moi-même de mauvaise, c'est-à-dire d'être dénoncée, je quitte Paris; je ne veux pas être rasée, fouettée et bannie[19]; je m'en vais et je t'emmène en province, où l'on est encore plus curieux de l'avenir, où mon chat gagnera plus d'argent. Ne crains rien, ajouta-t-elle, les plus honnêtes gens s'empresseront de m'accueillir, de me protéger[20].

Malheureusement pour elle et heureusement pour moi elle voulut aller dire adieu à quelques unes de ses amies, locataires d'une soupente où la police avait inspection. Toutes ces coquettes furent subitement enlevées avec leurs tutrices, et, comme

leurs compagnes, embarquées sous les fenêtres du Louvre pour le Canada ou le Mississipi[21].

Je ne voulais pas me séparer d'elle. Les inspecteurs me repoussèrent, disant que de plusieurs années je ne serais assez âgé pour peupler les colonies[22].

Avant le départ du bateau, plusieurs personnes qu'attirait la grande beauté de Clorinde s'approchèrent d'elle : Belle fille, lui dirent-elles, on pourrait facilement vous faire recevoir à la Salpétrière. — Je n'en veux point ; j'aime mieux le Mississipi que la robe de tiretaine, la chaussure de bois, la chemise de grosse toile, la cloche et le fouet[23]. — Vous pourriez entrer aux Madelonnettes[24]. — C'est pis. —Au Bon Pasteur, fondé par la douce madame de Combé[25]. — C'est pis encore ; des trois enfers féminins, c'est celui où l'on souffre le plus: il est composé de sœurs volontaires et de sœurs qui ne le sont pas : les unes font le tourment des autres. Vous voudriez seulement y écrire une lettre à vos parents, à vos amies ; jamais ni papier, ni encre, ni plumes. Vous me parlez des habits de peau des femmes sauvages. Eh bien ! je les préfère à la coiffe d'étoffe blanche, à la robe de bure brune, avec manches larges, collet agrafé, ceinture de cuir noir, comme à un méchant dîner, à un plus méchant souper, à un déjeuner de six onces de pain, à un goûter de trois, à l'obligation de demander la permission de boire de l'eau entre les repas[26], je préfère le manioc, la cassave, le maïs[27], dont je pourrai manger tant que je voudrai. Et, quant au Huron, que je serai, dites-vous, forcée d'épouser, je ne crois pas qu'il me fasse labourer, ensemencer[28]. Les Parisiennes, dans tous les pays, ont toujours fait travailler leurs maris.

Le bateau, plein de chevaliers[29] et de chevalières, partit. Je le perdis de vue à l'île des Cygnes[30]. Et moi, que devins-je ? Faut-l'avouer ? Je m'exposai à aller aux galères. Je fis le petit bohémien[31] pendant tout le long de la route ; mais je ne gagnai pas la moitié du pain que j'aurais mangé, et je vous assure que j'avais bien faim quand j'arrivai à Decize.

Chapitre XXX. — DU MARCHAND DE FLUTES.

Vous parlez de rencontres inexplicables, nous disait ce soir notre président du grenier à sel[1], avec qui nous avons été nous promener, eh bien ! à votre tour expliquez-moi celle-ci.

Il n'y a pas long-temps qu'étant en tournée j'entrai pour dîner dans une auberge de Luzy[2]; on me servit dans une salle où m'avait précédé un homme vêtu comme moi, habit marron, veste à boutons d'or, petite perruque ronde, chapeau à ailes retroussées[3], et, pour comble de singularité, à peu près de la même taille et du même âge. Après l'avoir considéré quelque temps, je lui adressai la parole le plus gracieusement que je pus. Monsieur, me permettrez-vous de vous dire que vous êtes à peu près mon menechme; êtes-vous aussi comme moi président de grenier à sel? — Moi, Monsieur! non certes, il s'en faut bien, car je vis de la joie publique, je suis marchand de flûtes; mais, pour mon commerce, je suis obligé d'étudier les finances, au moins autant qu'est obligé de les étudier un président de grenier à sel: sans cela comment saurais-je quand le peuple est content, quand il ne l'est pas, quand je dois acheter, quand j'ai espoir de vendre, quand je ne dois pas acheter, quand je n'ai pas espoir de vendre des flûtes? Je le regardai fixement en riant; il me regarda plus fixement en riant encore plus que moi. Monsieur, ajouta-t-il, vous doutez de ce que je vous dis, il vous faut des preuves; les voici, faites-moi l'honneur de m'écouter:

A la mort de Henri IV, vous voyez que je remonte un peu haut, le surintendant Sully fut obligé de quitter sa place[4]. Plusieurs intendants lui succédèrent, jusqu'à ce que les finances tombèrent dans les mains du surintendant Fouquet[5]; elles ne pouvaient tomber dans de pires: car, lorsqu'il fut dépossédé du ministère, la caisse de l'épargne était vide et deux années étaient consumées d'avance[6]. Ensuite elles passèrent dans celles du contrôleur général Colbert[7]; elles ne pouvaient passer dans de meilleures.

De prime-abord M. Colbert brisa le dédale d'écritures où il était si difficile de poursuivre les voleurs; il ne fit que deux chapitres, un de recette, un de dépense[8]. A l'exemple de ce grand ministre, je ne ferai que deux chapitres de ce que j'ai à vous dire sur mon commerce de flûtes, considéré dans ses rapports avec les finances, et ces deux chapitres seront les mêmes que les siens.

RECETTES.

Tous les comptes des revenus généraux du royaume commencent par les tailles[9]; commençons donc par LES TAILLES. Je me souviendrai toute ma vie qu'un jour, il y a déjà bien long-temps,

je parcourais, en faisant mon commerce, une belle vallée, longue de plusieurs lieues. J'étais à cheval; mes sacoches, mes fourreaux de pistolets, étaient remplis de flûtes, que je vendais à droite, à gauche, et au prix que je voulais. Tout à coup je cesse d'en vendre. En même temps et tout à coup aussi je m'aperçois que le pays est changé, que les terres ne sont plus aussi bien closes, aussi bien travaillées, aussi bien cultivées. J'étais, sans le savoir, sorti d'une province cadastrée, où les tailles étaient foncières, fixes[10], et, sans le savoir aussi, j'étais dans une province non cadastrée, où les tailles étaient foncières, industrielles, personnelles, variables[11]. Dans l'une, le propriétaire ne craint pas d'augmenter sa taille en fertilisant ses terres, et il les fertilise[12]; dans l'autre, il craint d'augmenter sa taille en les fertilisant, et il ne les fertilise pas[13]. On parle de cadastrer toute la France[14]; mais quand cela se fera-t-il? Ah! que de flûtes je vendrais! On parle aussi de classer les terres[15]. Ah! si cela se faisait je n'aurais pas assez de flûtes.

Je dois cependant dire que dans les provinces, cadastrées ou non cadastrées, je trouvais quelquefois des gens qui jouaient de la flûte au milieu des gens qui n'en jouaient pas. Je leur demandais s'ils étaient clercs, privilégiés, nobles[16], ou si leurs terres étaient nobles[17]. Non, me répondaient-ils; mais, pour notre argent, le roi les a affranchies à perpétuité[18]. Et ils se remettaient à jouer de la flûte.

Je ne dois pas différer plus long-temps de vous dire qu'assez souvent on m'a fait cette question : La taille, à la fin du XV[e] siècle, était de trois millions[19]; à la fin du XVI[e], de seize millions[20]; elle est, à la fin du XVII[e] [21], de quarante millions : s'ensuit-il qu'aux temps passés il y eût plus de joueurs de flûtes? — Non! car il faut tenir compte des variations dans la valeur des monnaies[22].

Autre et dernière observation sur les tailles : c'est que, si la contrainte militaire qui arrive dans le village au son de la cloche et du tambour[23], si le spectacle des maisons démolies, des pierres, des poutres, des planches, des fers publiquement vendus, faute par les propriétaires de payer la taille[24], m'a bien souvent empêché de débiter mes flûtes, la remise des arrérages qu'au nom du roi Colbert accorda aux peuples[25] m'en fit débiter beaucoup; et ce qui, depuis le commencement de son ministère, m'en fait de même beaucoup débiter, c'est une meilleure répartition. Aujourd'hui on n'a plus recours à la ridicule opération arithmétique d'asseoir sur une montagne stérile la somme égale à celle des erreurs[26].

Viennent maintenant LES GABELLES. Ce vieil impôt du sel[27] a, depuis quatre cents ans[28], fait taire bien des flûtes, surtout des flûtes à bergers. La viande vivante, si l'on peut s'exprimer ainsi, a besoin d'être salée aussi bien que la viande qui est sur la table. Il est vrai qu'année commune les gabelles rendent au roi trente millions[29]; mais il est vrai aussi que ces trente millions en coûtent au peuple trente autres[30], et ce ne serait rien si elles ne lui coûtaient encore ses plus nobles vertus, la franchise, la véracité. Dans les familles, d'ailleurs honnêtes, la ruse, le mensonge, vous le savez mieux que moi, Monsieur le Président, sont applaudis pourvu qu'ils aient pour objet la gabelle[31]. Sans doute Colbert a réprimé bien des exactions[32], sans doute aussi, j'en conviens, j'ai vendu quelques flûtes de plus; mais il n'avait qu'à imposer et qu'à rendre le sel vénal aux salines[33], à renvoyer cette armée de gardes et de financiers qui, chaque année, encombrent de dix ou douze mille quittances les archives de la ferme[34], que de flûtes, que de flûtes il eût fait aussitôt entendre! Alors il aurait traité plus avantageusement avec la ferme générale[35], et il aurait plus facilement exécuté son projet de dégrever les fonds de terre par l'accroissement des impôts indirects[36]. Que de flûtes! que de flûtes vendues!

Viennent LES AIDES. J'arrivai un bel après-midi à Evreux. J'avais marché pendant plusieurs heures, j'étais fatigué. Je m'assis sur mon sac de flûtes, devant une maison de la longue rue des halles; ma tête se trouvait au dessous de l'accoudoir des fenêtres du rez-de-chaussée, en sorte qu'un homme qui était en dedans et qui parlait croyait n'être entendu que de ceux qui passaient dans la rue. Il parlait fort haut, car il était avocat et il était fort irrité. Que l'enfer reprenne les aides! disait-il; qu'il nous envoie le diable! nous y gagnerons. On ne pourra donc jamais boire un verre de vin, de cidre ou de bière, sans que les employés de la ferme viennent le jauger ou le flairer[37]. Ah! monsieur de Vauban! inutilement, sous le nom de dîme royale, vous proposez la perception en nature[38]; la voix des bons citoyens n'est pas entendue. Cette ferme, cette dangereuse et redoutable ferme, corrompt le peuple[39], pensionne les intendants et les cours des finances[40]; elle tient en sa puissance les canaux de l'agriculture, de l'industrie et du commerce[41], la vie, la mort de l'état, et elle bouche avec de l'or les oreilles du prince, à qui elle persuade que la régie seule peut assurer le service public; que la ferme seule peut contracter l'engagement de payer d'avance ou à terme fixe[42]; et, des sommes immenses qu'elle arrache si durement à ses sujets, tantôt par les droits sur les boissons,

tantôt par d'autres perceptions y jointes[43], elle lui en rend à peine chaque année vingt-un millions[44].

Cet avocat marqua ensuite par des réflexions amères la longue nomenclature des autres anciens impôts[45]. Il excepta les dons gratuits ou impôts des pays d'états. Heureuses provinces! dit-il; elles s'imposent elles-mêmes; elles paient, chaque année, huit millions[46], elles paient allégrement; elles portent allégrement leur charge, car elles se chargent elles-mêmes[47], et, passez-moi l'expression populaire, elles savent ou le bât les blesse, du moins où le bât les blesserait. A ces mots, et sur la foi de cet avocat, je remis mon sac sur le dos et je partis pour ce pays des flûtes, où véritablement j'en vendis beaucoup plus que dans les autres.

Viennent LES DÉCIMES. Tandis qu'on entend les clercs chanter à l'église, leurs valets jouent de la flûte à la maison, car, sous le nom de décimes ou de don gratuit, le clergé ne paie au roi, tous les ans, que dix millions[48]. Le siècle dernier a forcé enfin les clercs à contribuer ainsi que les autres[49]. Le siècle prochain les forcera à contribuer de la même manière que les autres.

Vient LE PAPIER TIMBRÉ. Quel si méchant marchand de flûtes! me disais-je; comme ses flûtes sont aigres! Il va injurier encore plus les nouveaux impôts. Jusqu'ici j'ai eu trop de patience; je me retire! Mais à l'instant je fus retenu par son changement subit dans l'objet de sa colère. Non, dit-il, je ne connais rien de plus sot que la nation des Bossuet, des Pascal, des Corneille, des Racine, des Molière; elle est accablée sous les impôts, surtout sous l'inégalité de leur poids. On en établit un, celui d'un papier timbré[50] d'effigies monétaires[51]. Cet impôt atteint indistinctement tout le monde : Je me révolterai, dit-elle. Cet impôt ne fait pas taire une flûte; il ne va chercher de l'argent du fisc que dans la bourse de la chicane : Je me révolterai, répète-t-elle. Et, au milieu d'une des plus grandes villes de France, elle se révolte et brûle le receveur dans les rames de son papier timbré[52]; mais la main de la force est, cette fois, la main de la raison; elle maintient l'impôt[53], dont le produit est compris dans le bail général des fermes[54].

Vient LA CAPITATION. Nous, les marchands de flûtes, nous demandions, depuis long-temps, des impôts personnels que payassent indistinctement tous les sujets de l'état; on établit la capitation ou impôt par tête, qui divise la nation en vingt classes, toutes appelées, sans aucune exception, à contribuer suivant leur fortune[55]. Eh bien! quoique cet impôt soit levé sans frais[56], qu'il ait produit la première année plus de vingt millions[57], et

qu'il en puisse produire plus de quarante ; quoiqu'il soit redouté, repoussé par les classes privilégiées, parce qu'il rappelle l'ancienne égalité civile ; quoiqu'il soit par conséquent éminemment populaire, le peuple n'en veut pas[58].

Vient LE CONTROLE DES ACTES. Ah! quel malheur pour un marchand de flûtes qu'une nation sotte ou ignorante en finances! Je craignais qu'elle voulût aussi rejeter de même l'impôt du contrôle qui donne aux contrats entre particuliers un caractère public, une date certaine[59], en les assujettissant, non pas à l'ancienne formalité du sceau, d'ailleurs maintenue dans les cas où elle était en usage[60], mais à l'ancienne formule de son enregistrement[61] ; aussi mon avis est-il que cet impôt devrait porter le nom d'enregistrement au lieu de celui de contrôle, car il n'est pas perçu sur deux rôles, un rôle et un contre-rôle[62]. Et combien croyez-vous qu'en attendant qu'il porte le nom d'impôt de l'enregistrement, rende cet excellent nouvel impôt de contrôle, qui est d'une perception non moins équitable que facile? Il rend neuf cent mille livres[63] ; encore un, deux siècles, il rendra dix, cent fois autant, et jamais il ne fera taire une flûte.

Vient LE TABAC. Autre excellent impôt ; il rend, chaque année, cent cinquante mille livres[64], et peut-être au fermier un million[65], qui est payé doucement, pour ainsi dire prise à prise, et qui, ainsi que l'impôt du contrôle, ne fait pas taire une flûte.

On paierait aussi doucement encore l'impôt sur le chocolat, sur le café[66]. On le paierait de même, tasse à tasse.

Vient LA POUDRE A TIRER. Elle rapporte, année commune, quatre cent mille livres[67]. Soit! Mais la poudre à poudrer rapporterait bien plus. Considérez que dans les villes presque tout le monde poudre les cheveux[68] ; considérez que dans les villes et dans les campagnes tout le monde poudre les perruques, et que, grandes ou petites, blondes ou brunes, il y en a dans le royaume au moins cinq cent mille[69]. Ce serait encore un impôt qu'on paierait doucement, même avec plaisir, en se faisant peigner, en se regardant au miroir, ou en jouant de la flûte.

Au lieu de cela, qu'a-t-on fait, ou que va-t-on faire? On va établir le contrôle des perruques, dont le bail, qui, dit-on, doit rendre deux cent mille livres par an[70], ne pourra subsister, car aujourd'hui, en France, ce sont les perruques qui gouvernent.

Vient LA POSTE AUX LETTRES. Excellent impôt encore ; il rend, une année portant l'autre, environ deux millions[71], et ne me coûte pas une flûte.

Viennent LES PARTIES CASUELLES. Elles rendent annuelle-

ment trois millions[72] payés, pour les finances des charges, par les officiers de justice ou autres qui ne jouent pas de la flûte.

Ai-je nommé tous les anciens et tous les nouveaux impôts? Je crois du moins n'en avoir omis aucun d'important[73]. Leur produit, joint à celui de ce pauvre domaine, qui depuis tant de siècles est inaliénable[74], qui depuis tant de siècles ne cesse d'être aliéné[75], qui cependant rend encore, année commune, sept millions[76], porte l'état des revenus à cent quarante millions[77]. Quels revenus si riches!

L'Italie, en y comprenant la Sicile, n'en a guère que la moitié[78]; — La Turquie, le tiers[79]; — L'empire d'Allemagne, le quart[80]; — L'empereur d'Allemagne le huitième[81]; — L'Espagne, le cinquième[82]; — La Hollande, le septième[83]; — L'Angleterre, le huitième[84]; — La Suède, le treizième[85]; — Le Danemarck, le seizième[86]; — Le Portugal, le vingtième[87]. — La Pologne, le quarante-troisième[88].

DÉPENSES.

Vous devez aimer Versailles, Monsieur le Président; quant à moi, je l'aime à la folie, car c'est vraiment une folie à moi d'aimer ce grand somptueux château qui m'a coûté tant de flûtes.

Je m'y promenais à la fête de la Pentecôte avec mes associés. Nous étions assis près d'une nappe d'eau; notre entretien avait pour objet notre commerce, par conséquent la situation des finances, à laquelle il est si étroitement lié. Je disais : Ah! si l'on pouvait parler au roi! si l'on pouvait s'approcher de son oreille! Eh bien! le voilà qui tout à coup paraît et se penche vers moi. Vous hésitez à me croire; et véritablement ceci a besoin d'explication. La nappe d'eau réfléchissait la sommité d'une terrasse qui tout à coup se couronne de la cour de France, au milieu de laquelle était le roi, coiffé d'un chapeau à hauts panaches rouges[89]; il semble s'approcher, et, par jeu, aussitôt je me jette à genoux devant lui; je parle à son image comme si c'eût été lui-même[90]; et, aux grands éclats de mes associés, témoins de cette momerie, après lui avoir fait les calculs que je viens de vous faire sur les finances de la France, comparées avec celles des autres nations, j'ajoutai : Sire, les revenus de ces états sont cependant grands, parce que leurs dépenses sont petites, au contraire des revenus du vôtre, qui sont petits, parce que vos dépenses sont grandes. Ayez le courage de les réduire.

Pour les dépenses de votre maison civile, les ministres mettent, années ordinaires, onze millions[91]; vous, Sire, ne mettez

que le double, que le triple de celles de Henri IV, ne mettez que six millions [92].

Pour la dépense des bâtiments, ils ne mettent maintenant que deux millions [93]; c'est encore trop: mettez néant, vous avez assez bâti. Lorsque Idoménée eut nommé Mentor son contrôleur général, les travaux des édifices royaux furent suspendus et les campagnes reverdirent. Cette leçon si belle, que Fénélon n'entend donner qu'à votre petit-fils, serait bien aussi à votre usage. — Idoménée, quand Mentor ou la sagesse fut son ministre, ne donna plus de pensions. Vos ministres mettent pour cet objet, années communes, trois millions [94]; mettez néant. — Idoménée réduisit alors les dépenses de la guerre. Réduisez les vôtres, elles absorbent près de la moitié de vos revenus; elles absorbent soixante millions [95].— Idoménée fortifia et dut fortifier ses frontières; les fortifications des frontières sont comme de grands monuments, comme des bornes qu'un prince puissant pose à son empire ou à l'ambition dont on l'accuse: Idoménée eût passé à vos ministres leurs quatre, leurs cinq, leurs six millions [96]. — Idoménée leur eût passé aussi, pour la marine, leurs quinze, leurs vingt millions [97] : la marine est la protectrice du commerce, autant vaut dire du mouvement vital de l'état. — Idoménée eût pu passer à vos ministres leurs trois cent mille livres de récompenses [98]; mais ses valets n'y auraient pas eu la plus petite part. — Idoménée, s'il eût eu besoin de cent mille chevaux pour sa cavalerie [99], eût pourvu richement aux haras. La dépense de soixante mille livres [100] vous a paru trop forte, vous l'avez supprimée [101]. — Idoménée eût employé plusieurs millions aux travaux des grandes routes, et les deux cent mille livres [102] qui ont suffi à vos ministres vous ont aussi paru suffire. — Idoménée eut comme vous un chapitre de fonds secrets [103]; comme vous, il les diminua successivement [104]; comme lui, supprimez-les.

Sire, écoutez Idoménée : commencez par diminuer les recettes, c'est-à-dire les impôts; et ensuite encore plus les dépenses, c'est-à-dire les dépenses inutiles. — Sire, écoutez Idoménée : et l'état au vrai [105], malheureusement trop au vrai, de vos finances, changera.

Comptez vous-même : vous trouverez que les dépenses, y compris les assignations [106], les charges de toute espèce [107], s'élèvent chaque année à cent cinquante millions [108], à dix millions au dessus de vos recettes! Quelle énorme différence! quel effrayant déficit!

Aussi, pour rétablir la balance, vos ministres sont-ils forcés de se jeter dans les affaires extraordinaires [109]. Ils vendent di-

verses parties de votre domaine, les plus belles, enfin toutes les parties restantes[110]. — Ils imaginent, par douzaines d'obscures taxes, de petits impôts, aussi absurdes que vexatoires[111]. — Ils vendent les offices les plus bizarres ou les plus onéreux[112]. — Ils vendent les distinctions, la noblesse[113]; ils vendent les croix aux gens de guerre[114], les robes rouges aux magistrats[115].

Cela ne suffit pas : ils refondent la monnaie[116], moins au profit de la France qu'au profit de l'étranger[117]. — Ils haussent la valeur du marc d'argent, qui était au commencement du siècle à vingt-deux livres et qui à la fin est à trente-cinq[118]. — Ils mangent d'avance une partie des revenus de l'année suivante[119].

Cela ne suffit pas encore : ils mettent dans la circulation les billets des officiers des monnaies[120], des receveurs généraux, des fermiers généraux, des trésoriers des guerres[121].

Cela ne suffit pas encore : ils empruntent, Dieu sait à quelles conditions! Sire, combien de numéraire croyez-vous avoir dans votre royaume? Vous avez cinq cents millions[122]. Eh bien, le dixième suffit à peine aux intérêts de la dette[123]. Je sais que vous en avez tenté le remboursement; mais faute d'avoir, comme les Anglais, établi des fonds de rachat[124], vos efforts ont été inutiles. Sire! soyez effrayé de cette bouche dévoratrice de vos finances, qui a commencé à s'ouvrir depuis plusieurs siècles[125], qui était sur le point de se fermer sous le bon Henri[126], qui s'est rouverte plus grande sous le règne de feu votre père Louis XIII[127], et encore plus grande sous le vôtre. La patience des peuples à se laisser tondre et retondre est longue, je le sais, mais enfin vos successeurs peuvent en voir la fin. Laissez-leur un héritage pacifique. Sire, je suis marchand de flûtes : rendez la joie aux campagnes, l'abondance aux villes; faites-moi vendre beaucoup de flûtes. Si les historiens pouvaient savoir comment se sont vendues les flûtes durant les différents règnes, ils jugeraient bien mieux les rois.

J'étais étonné de la hardiesse de cet homme, quel qu'il fût. Monsieur le marchand, lui dis-je, les Provinciales ont communiqué un ton mutin à notre siècle[128], et le Télémaque un ton réformateur[129]. Toutefois, sachez que la haine contre les jésuites a fait le succès des Provinciales[130], et que l'envie contre notre glorieux monarque fait le succès du Télémaque[131]. — Monsieur le Président, me répondit-il, je m'en rapporte à vous sur le mérite de ces deux célèbres livres; mais ce que je puis vous dire, c'est que l'un est de tous les livres celui qui m'a fait vendre le moins de flûtes, et que l'autre est celui qui m'en a fait vendre le plus.

CHAPITRE XXXI.

DU PRÉSIDENT DU GRENIER A SEL.

Qu'était cet homme? a continué notre président du grenier à sel; je ne cessais de le regarder, de l'examiner, de réfléchir; je me perdais en conjectures. Je me hasardai à lui faire encore quelques questions. Monsieur, lui dis-je, vous avez beaucoup parlé de finances, vous n'avez guère parlé de financiers; toutefois, depuis Charles VII, qui rendit perpétuelles les tailles[1], et, on peut ajouter, les autres impositions[2], leur état a, surtout durant notre siècle, éprouvé plusieurs changements.

Je voudrais bien savoir ce que vous pensez : d'abord sur le conseil royal des finances, composé de grands seigneurs, de financiers, et toujours présidé par le roi[3]; — Ensuite sur la suppression du surintendant, qui n'avait pas besoin de la signature du roi[4]; — Ensuite sur son remplacement par le contrôleur général, qui en a besoin[5]; — Ensuite sur les deux gardes du trésor, les deux payeurs des dépenses de l'état[6]; — Ensuite sur les receveurs généraux des dix-huit généralités des pays d'élection[7]; — Ensuite sur les receveurs des tailles[8]; — Ensuite sur les collecteurs des tailles des communautés[9]; — Ensuite sur les vingt-trois fermiers généraux des cinq grosses fermes[10], ou plutôt sur les vingt-trois cautions d'un pauvre diable nommé Domergue, seul fermier titulaire, contractant avec le roi, seul sujet à la prise de corps[11], en considération de quoi on lui donne, chaque année, une honnête somme, qu'il mange en paix et sans rien craindre[12]; — Ensuite sur les onze fermiers généraux ou plutôt sur les onze cautions d'un pauvre diable nommé Charrier, payé aussi chaque année du bail, pour prêter son nom et engager sa personne[13]; — Ensuite sur leurs vingt parts ou sous, qui servent de base et de quotité à leurs riches dividendes[14]; — Ensuite sur les employés des gabelles[15]; — Ensuite sur les employés des aides, où il peut bien y avoir quelques anciens laquais, ainsi que le disent les romans[16] et les comédies[17], mais où il y a aussi des gens d'un grand mérite, habiles, instruits, tenant parfaitement les registres de leur gestion et quelquefois dressant fort exactement la carte géométrique du pays, et quel-

quefois même fort exactement et fort spirituellement aussi la carte des mœurs des habitants[18];—Ensuite sur les nombreux payeurs des Hôtels-de-Ville[19], où, selon les différents jours, on paie les rentes auxquelles sont hypothéquées les différentes parties du revenu public[20]; — Ensuite sur les nombreux trésoriers payeurs des provinces[21]; — Ensuite sur l'immuable et pour ainsi dire sacerdotale permanence de la magistrature financière, qui, depuis des siècles, n'a guère éprouvé d'autre changement que l'introduction de la vénalité des charges[22]; mais ce changement est grand, car aujourd'hui, pour être conseiller d'élection, il en coûte huit mille livres[23], pour être seigneur conseiller de la cour des aides vingt-cinq mille, et pour être chevalier trésorier général des généralités trente mille[24].

Vous ne dites rien, Monsieur, absolument rien? pas un mot un seul mot? pas même sur les tribunaux des greniers à sel[25]?

Cet homme, pour toute réponse, tira de la longue poche de ses chausses une jolie flûte d'ébène, garnie d'argent, en joua, fort juste, fort nettement, et de temps en temps en s'interrompant par de grands éclats de rire, l'air si connu: Madame de Lavallière[26]; après quoi il appela l'aubergirte, paya magnifiquement, monta sur un beau et bon cheval et en quelques moments disparut.

Chapitre XXXII. — DU CHERCHEUR DE DINERS.

Je n'aime pas qu'on vienne me parler du bon état de sa santé, encore moins du mauvais état. Je n'aime pas non plus qu'on me parle du bon état de sa fortune, encore moins du mauvais. Toutefois, dans l'occasion, je prends patience, car j'éprouve par moi-même qu'un homme trop plein d'une idée a naturellement besoin de la communiquer, et, aujourd'hui, qu'il pleuvait, qu'il n'était guère possible de sortir, j'ai écouté volontiers monsieur Séverin de Château-Landon, lorsque après dîner il nous a raconté son histoire.

Tant que je vivrai, nous a-t-il dit, on ne cessera de faire courir de faux bruits sur mon compte, et ma triste célébrité dans cette ville sera toujours mêlée de bien des fables.

Les uns disent que je suis né à Autun, d'autres à Château-Chinon, d'autres à Semur, d'autres à Avallon; la vérité est que j'ai successivement demeuré dans ces villes, mais que je suis né

et que je ne suis né qu'à Clamecy. On a dit que j'étais si pauvre que mon nom même ne m'appartenait pas. Je conviendrai que mon père s'appelait Grégoire et que je suis Séverin Grégoire. Mais j'ai pu me contenter de mon prénom Séverin et le porter avec ses allonges tel qu'il est dans l'almanach au mois de février [1]. J'ai pu aussi l'assortir de ma vieille épée, de mon vieux habit de velours, ce qui, en beaucoup de maisons, me fait mieux et plus souvent dîner.

Je n'ai pas, ainsi qu'on m'en accuse, dissipé follement mon bien ; je ne l'ai vendu que pour bonnes raisons.

A commencer par ma maison de Clamecy, bâtie en pierres de taille et ornée de cordons sculptés comme presque toutes les autres maisons de la ville [2], on ignore que lorsque je voulus en faire reblanchir ou regratter l'auvent, c'est-à-dire la façade, depuis long-temps envieillie et noircie, les voyers ouvrirent le livre de la coutume et me menacèrent d'un procès si je voulais toucher à ma façade autrement que pour l'abattre [3]. L'escalier, comme celui de tant d'autres maisons, était en dehors [4] ; il arrivait que le moyeu des grosses voitures continuellement l'entamait ; il arrivait aussi qu'il me fallait continuellement refaire les portes de la cave, s'ouvrant, dans la rue, en trappes à fleur de terre [5], ainsi que dans beaucoup d'autres villes [6], et sur lesquelles les passants marchent comme sur le pavé. Je résolus de changer en joie tous les chagrins que me donnait cette propriété malencontreuse ; je la vendis, je la mangeai, je la bus, je la fis manger, je la fis boire.

On me blâme encore plus d'avoir vendu mon grand clos de vignes ; mais on n'a pas su que l'enceinte en était, pour ainsi dire, comme l'habit d'Arlequin, de trente-six pièces, partie en murs de pierre à chaux et à sable ; partie en murs de pierre et de terre à la limousine ; partie en murs de pierre sèche ; partie en haies de pruneliers, de houx, d'épine ; partie en haie de fagots ; partie en claies ; enfin, partie en fossés [7]. L'entretien de cette clôture qui existe, et qu'on peut voir, me coûtait plus que la vigne me rendait. Je changeai encore mes soucis en joie, c'est-à-dire que je vendis aussi mon clos, que je le mangeai, le bus, le fis manger, le fis boire.

Mais, direz-vous, il fallait du moins garder votre ferme, qui vous aurait nourri. Oui, si dans les paroisses voisines il n'y eût eu le droit de blayrie, c'est-à-dire le droit d'empêcher les bestiaux de pâturer [8], et si alors ces mêmes bestiaux n'étaient venus ronger mes prés, sujets au droit de parcours et de vaine pâture [9] ; oui, si mes champs, que j'avais labourés, ensemencés,

n'avaient été moissonnés et dépouillés par mes voisins, sous prétexte de se rembourser des frais de creusement, de curage des fossés, ou de reconstruction de murs, ou de replantation de haies[10]. Je pris encore le bon parti; je fis passer ma grande ferme dans ma bouteille, dans mon verre et dans celui de mes amis.

Enfin, lorsque j'eus tout achevé ou tout fait achever, force me fut, n'ayant plus de dîner, d'aller dîner chez les autres.

Je commençai par LES GENS D'ÉGLISE. Chez eux surtout, depuis plus de trente ans je m'en aperçois, il faut de la prudence. Je dînais un jour à la chantrerie[11]. Monsieur de Château-Landon! l'archevêque de Paris a voulu supprimer une fête du diocèse; le parlement ne l'a pas voulu[12] : êtes-vous pour l'un, êtes-vous pour l'autre? — Monsieur le chantre, je me garde bien de croire que le parlement est irréligieux ou veut faire le maître, mais je crois qu'en ce point c'est un parlement du XIV[e] siècle et que l'archevêque de Paris est un archevêque du XVII[e], lorsqu'il veut, tous les ans, faire à son peuple le présent d'une journée de travail.

Dans ce même repas, on parla de l'évêque d'Angers, qui, vous le savez, est du nom et de la famille des Arnault[13]; je pus en parler aussi. Il y a plusieurs années, dis-je, que je le rencontrai dans l'Anjou; il faisait à pied ses visites épiscopales[14]; j'allais fort vite, il allait encore plus vite. Quelques jours après, je me présentai chez lui à l'heure du dîner, ensuite à l'heure du souper; je trouvai la porte de la salle et même celle de l'office toujours fermées. Qu'en pensez-vous? me demanda-t-on. Je répondis que, si l'on pouvait d'ailleurs prouver qu'il fût janséniste, cela n'affaiblirait pas la preuve[15].

Je me suis aperçu aussi qu'il fallait et avoir un peu vu et un peu retenu.

Cet hiver, le lendemain du départ de notre évêque, je me trouvai à dîner au salon de l'évêché. Contre mon ordinaire, je ne disais pas grand'chose; on me pria de parler. Combien croyez-vous, demandai-je alors aux honorables convives, qu'a d'appointements par mois le confesseur du roi? Il a cent francs[16]; il n'a pas davantage. Véritablement aussi il a bouche à Cour; mais le pain, la viande, le poisson, lui est fixé par mesure comme à un simple commensal[17].

L'archevêque de Reims, en qualité de maître de la chapelle, a sa part d'appointements de la musique du roi[18].

Ne pensez pas, Messieurs, être les seuls à qui l'on fasse des distributions ecclésiastiques, on en fait aussi aux gardes-du-corps. Je comprends bien pourquoi, à certaines fêtes, on leur

donne des heures, des cierges; je ne comprends pas pourquoi on leur donne en même temps une aune de toile[19].

Un moment après, la conversation tomba sur le célèbre chapitre de Lyon. Messieurs, dis-je, ce que je viens d'entendre sur la majesté du chapitre des chanoines-comtes de Lyon et de leur église, où les offices se chantent de mémoire, sans livres, ni musique, ni orgues[20], me rappelle le chapitre princier de Strasbourg, où éclate au contraire toute la pompe ecclésiastique, où l'empereur a un surplis, une aumusse, une stalle[21].

En Alsace, ajoutai-je, autant sont riches certains chapitres[22], autant sont pauvres certaines abbayes. Les religieuses de l'abbaye de Biblisheim vivent de leur laiterie[23], et celles de Saint-Jean font elles-mêmes, en habit de chœur, leurs foins et leurs récoltes[24].

On me dit dans cette occasion : Vous savez qu'à Rouen il y a des chanoines, en quelque manière hommes de poids, des chanoines de quinze marcs, des chanoines de quinze livres[25]; et, puisque vous avez été dans l'Alsace, vous devez savoir s'il y a des chanoines d'un nom à peu près semblable à celui-là, des chanoines appelés chanoine *A*, chanoine *B*. — Oui, sans doute, répondis-je, car il y en a qui sont appelés chanoine *C*, chanoine *D*; car les prébendes y sont titrées par les lettres de l'alphabet[26].

Vive le Nord pour les bons bénéfices! s'écria un mi-partiste[27] ou bénéficier à part. — Vive aussi le Midi! répondis-je : il y a des fermiers de bénéfices qui, par leurs baux, sont tenus de vous porter des gâteaux de mil, des gâteaux aux œufs, des pains, de la farine, des poulardes, des lapins, des canards, des jambons, des poissons, des anguilles, du bois, de la paille, du foin, des gerbes, de la toile, des serviettes[28]. On porte à l'évêque de Montpellier cinq cents perdrix rouges, des barriques d'eau-de-vie, des tasseroles de vin muscat[29]. Il faudrait surtout voir les riches distributions des divers jours[30]! Là, sitôt qu'on l'a prié Dieu, on en reçoit la récompense.

Que si je me trouve, a continué monsieur Séverin de Château-Landon, chez les hospitaliers curés de campagne, je change de sujet de narration.

Monsieur le curé, j'ai été dans des pays où on paie la dîme sur toutes choses, même sur les pots, même sur les briques[31]. Eh! pourquoi pas? Ne sont-ce pas des fruits, des fruits artificiels de la terre? Je l'ai vu encore, sous mes yeux, payer sur les pierres[32], lesquelles en sont vraiment les fruits naturels; mais je ne l'ai cependant pas vu payer sur le charbon, lorsque le bois avec lequel il avait été fait l'avait payé[33].

Monsieur le curé, on ne peut pas avoir eu, comme moi, une fortune assez considérable, et l'avoir consumée et ne pas avoir été à Paris. Je ne vous parlerai pas du Val-de-Grâce, tout brillant de gros diamants[34]; je ne vous parlerai pas non plus du magasin des marbres du roi, où sont les marches de porphyre du temple de Salomon[35], à moitié creusées par les pieds des milliers de Juifs qui les ont montées avant et depuis Jésus-Christ.

Mais je vous dirai que j'ai vu aussi à Paris une chose assez curieuse. Les moines de l'abbaye Sainte-Geneviève vont porter les sacrements aux malades de plusieurs maisons dans différentes paroisses, et cela en commémoration de ce qu'en temps de peste les moines de cette abbaye avaient été administrer les malades de ces maisons, que tout le monde avait abandonnées[36].

J'ajoute que j'ai vu en Lorraine les paroissiens de la ville de Circk obligés, les jours des fêtes des apôtres, d'aller assez loin de là entendre la messe à l'église paroissiale du village de Reistorff[37]; — Et que j'ai vu des paroisses qui ont deux curés[38], et des curés qui ont trois paroisses[39].

Monsieur le curé, je voudrais savoir si c'est le tempérament des chrétiens ou leur foi qui s'affaiblit, car il se vend aujourd'hui dans les grandes villes, en temps de carême, vingt fois plus de viande qu'au siècle dernier[40].

Ecoutez encore ceci : il y a quelque temps qu'un homme constitué en dignité disait à son fils, jeune théologien près de mettre le pied dans la ville du Seigneur, de recevoir les ordres sacrés : Si tu ne veux confesser que le peuple, fais-toi carme, capucin, cordelier; si tu veux confesser le beau monde, fais-toi jésuite[41]. — Quand tu prêcheras dans les petites villes, tu diras : Mes frères! mes sœurs! mais dans les grandes villes tu diras, comme à l'ancien treizième siècle[42] : Messieurs! mesdames[43]!

Ecoutez, écoutez, je vous prie : Un dimanche, j'allai m'asseoir au sermon de la paroisse. J'étais à Paris, j'étais alors riche. La loueuse de chaises vint à moi. Monsieur, me dit-elle, aujourd'hui vous entendrez le célèbre prédicateur à la mode : vingt-quatre francs pour votre chaise[44]!

Vous le sentez comme moi, a continué monsieur Séverin de Château-Landon, je ne puis demeurer toujours chez les gens d'église; et, lorsque l'occasion se présente, je vais encore chez LES GENS DE GUERRE. Vous sentez aussi qu'à leur table, comme à celles des autres gens des divers états, je suis obligé de payer ma chaise en même monnaie qu'à la table des gens d'église. Un des derniers jours de l'automne, je traversais le haut pays de l'Autunois; il soufflait le vent froid appelé le vent d'Avallon[45]. J'a-

percus une grande belle maison aux pavillons couverts d'ardoises, aux cheminées fumantes. Mon ami! qui demeure là? demandai-je à un villageois. Il me répondit que c'était un capitaine de cavalerie. Je pris le chemin de cette belle maison. Ah! me disais-je en marchant, ah! si j'étais un riche capitaine de cavalerie, comme je me plairais à offrir mon feu et mon souper à un malheureux visiteur ambulant, transi de froid et de faim. J'allais bon train, bientôt j'arrivai. Je passai lestement la grille, j'entrai. Je fus bien reçu; le repas fut bon et gai. On desservit, et, une partie de la compagnie s'étant réunie pour jouer, l'autre se rangea pour causer. Autrefois, grandes cheminées, grands contes; aujourd'hui, petites cheminées[46], petits contes. Quand mon tour vint, je dis au maître de la maison : Monsieur, savez-vous comment, de mon temps, qui est bien antérieur au vôtre, la France, après de grands revers, venait au secours du roi? Les riches qui avaient des voitures soldaient chacun un laquais monté; je vous parle de la cavalerie des portes cochères de l'année 1636[47]. On leva en même temps de l'infanterie, qu'on aurait pu appeler aussi l'infanterie des portes cochères. Le parlement solda deux mille cinq cents hommes, la cour des comptes sept cents, la cour des aides quatre cents, les secrétaires du roi quatre cents, le chancelier et les surintendants cinq cents. Vous croyez que les chartreux de Paris, sur leur montagne de la rue d'Enfer, se contentèrent de lever les mains au ciel pendant que nos gens se battaient dans la plaine; ils se cotisèrent avec leurs voisins les célestins, et soldèrent huit cents hommes. L'université, voyant Annibal s'approcher de Rome, solda quatre cents hommes; Paris, qui avait beaucoup d'argent et peut-être encore plus de peur, solda quatre mille cinq cents hommes; les gens du pays entre Paris et Blois, dix mille cinq cents [48]; au delà de Blois, on n'eut plus peur.

Dans ce même temps on ne mettait pas tant de façons qu'aujourd'hui pour faire un maréchal de France. Après le siége de Hesdin, Louis XIII, visitant la brèche, prit à un simple gentilhomme une mauvaise petite canne qu'il portait, et la remit à monsieur de la Meilleraie en lui disant : Voilà votre bâton, je vous fais maréchal[49].

Vous êtes même trop jeune pour avoir, comme moi, vu ce temps où, dès que la guerre fut déclarée, cinq cent soixante-douze anciens officiers offrirent chacun de lever une compagnie à leurs dépens. L'état de leurs noms fut remis au roi, qui piqua avec une épingle ceux qu'il lui plut de choisir[50].

On écoutait bien, c'était un plaisir. Messieurs, gardez-vous de penser que le roi fasse écrire ses secrets par ses secrétaires

il les écrit lui-même. Gardez-vous aussi de croire qu'il les écrive sur de grands papiers ; il les écrit sur de petits, et je tiens de bon lieu qu'il les porte si long-temps dans ses poches qu'ils sont tout usés et tailladés par le froissement[51].

Quand il plaît au roi de donner le repos au monde, il dresse, pour l'instruction de ses troupes, des camps de plaisance comme celui de Compiègne. Je tiens encore de bon lieu qu'il écrit de même sur des papiers volants les programmes de ces magnifiques fêtes militaires[52].

Tout le monde sait-il et tout le monde ne devrait-il pas savoir que, lorsque le révérend père La Chaise, confesseur du roi, est à l'armée, il ne craint pas, dans l'occasion, de s'exposer hardiment aux coups de fusil[53], ne pouvant, à cause de sa robe, en tirer lui-même.

Puisque, ce soir, on a parlé du cardinal Mazarin, je dirai qu'après avoir dépensé beaucoup d'argent à faire la guerre aux frondeurs, qui, chaque jour, lui chantaient, sur tous les airs, de nouvelles injures[54], il a laissé par testament six cent mille livres pour faire la guerre aux Turcs[55], à qui il n'avait pas à reprocher un seul petit couplet.

Non, messieurs les gens de guerre, vous n'êtes pas, il s'en faut, aussi austères que vos devanciers ; vous ne suivez pas aussi péniblement le chemin du ciel. Lorsque, dans leur temps, on dépouillait les officiers morts au champ de bataille, on trouvait sur eux des haires et des cilices[56].

Alors les gens de guerre se faisaient religieux, moines[57] ; aujourd'hui, ils se contentent d'aller habiter un bel appartement dans un cloître[58].

Nos armées de ce temps étaient tout accoutumées à se voir commandées par des soutanes rouges[59] : en vérité, je ne sais pourquoi monsieur de Turenne a refusé d'être cardinal[60].

Hugues Capet avait dix fois moins de personnes à récompenser que Louis XIV ; il avait cent et peut-être mille fois plus de bénéfices militaires à leur distribuer[61].

Je suis fâché que le roi ne sache pas que la lampe allumée, du temps de Charles le Sage, sur le tombeau de Duguesclin, ne brûle plus[62] : rien ne fait tant de héros que le spectacle des honneurs rendus à leur mémoire.

Il n'y a pas de longues années qu'un officier suspendait aux voûtes de l'église dont il était seigneur le drapeau qu'il avait enlevé aux ennemis[63]. S'il en était encore ainsi, je dirai plus, si le soldat pouvait suspendre aux voûtes de l'église où il a été baptisé le drapeau, le tambour, la timbale, qu'il aurait pris, nos troupes

deviendraient encore plus braves, les héros sortiraient de tous les rangs.

Mes très honorables Messieurs, vous vous souvenez que pour aller de Nevers au vieux château de Château-Gérard, on passe onze grandes ou petites rivières. J'en passerais bien davantage, tant je m'y suis plu pendant le temps que j'y ai demeuré. Il est bon de vous dire qu'en approchant je traversais de vastes champs où l'on ne cessait de tirer des coups de fusil autour de moi et où de grosses perdrix rouges ne cessaient de tomber comme des paumes. Je les voyais d'avance sortir de la broche; je jugeais de leur goût et de leur fumet. Je ne puis alors continuer mon chemin, je m'assieds au pied d'un arbre, et, à la fin de la chasse, je me lève pour aller féliciter les chasseurs de leur adresse à poursuivre et à tuer les perdrix avec des chiens courants[64]. Les deux maîtres du château, qui étaient deux beaux-frères, se détachent, s'avancent vers moi, me mettent entre eux deux, et, sans autre violence, m'emmènent. Nous entrons. Bon accueil de la nombreuse compagnie; et quant à la bonne chère, cela va de soi. J'étais chez LES GENS DE QUALITÉ. Mes hôtes me comblèrent de bontés, que je tâchai de reconnaître en les contredisant, mais comme on contredit une demoiselle qui se plaint d'être âgée, un vieillard qui dit qu'il ne lui reste que peu d'années à vivre.

Ainsi, je ne demeurai pas d'accord que les nouveaux châteaux à pierres blanches, à grandes croisées, à dômes et à pavillons[65], eussent un air noble comme les anciens châteaux à tours et à créneaux.

Je ne voulus pas non plus convenir que tout le monde n'eût pas le droit d'enclore au loin son habitation, qu'il fallût des lettres du roi pour élever un mur de parc[66] autour d'un grand et fort château titré.

On peut bien, dis-je, aimer aujourd'hui la mode des grands, des petits laquais, des intendants, des maîtres d'hôtel, des chefs d'office[67]; quant à moi, j'aime mieux, et, si j'étais homme de qualité, je tiendrais à n'avoir que des argentiers, des veneurs, des écuyers et des pages.

Suivant moi, ajoutai-je, quand une femme porte un parasol ou bien a des vapeurs, cela ne sent pas absolument une femme de qualité[68]; c'est plutôt lorsqu'elle blasonne ou fait blasonner de son écusson ou de celui de son mari les tartes, les pièces de four, et qu'elle peut reprendre son pâtissier s'il ne sait figurer par des prunes de Damas l'azur, par des prunes de Reine-Claude le sinople, par des cerises, des framboises, le gueule, par

des abricots l'or, par les autres fruits les autres métaux ou couleurs[69].

Suivant moi encore, quand un gentilhomme a sa cheminée garnie de porcelaines, de cristaux, de magots; quand il a de riches services d'argenterie qui bordent ses tables, on ne peut point, quoi qu'on en dise, reconnaître l'homme de qualité[70]; mais on le reconnaît quand ses créanciers n'osent le faire arrêter au milieu de son fort et vaste château, de ses courageux et nombreux valets, quand il ne paie pas ses dettes, quand les cours de justice sont intimidées par la nombreuse parenté qui, dans les provinces, menace de prendre les armes[71].

Il y a, dit-on, trois cents familles nobles dans le Maine[72], quatre cents dans la Touraine[73], autant dans l'Anjou[74], et dans le Poitou douze cents[75]. Ah! parmi eux, que d'hommes honteux, confus, si, du haut du ciel, Dieu, qui sait tout, laissait tomber le rôle des vrais gentilshommes!

Messieurs, a continué monsieur Séverin de Château-Landon, je ne vous cacherai pas qu'en sortant de chez les gens de qualité je vais quelquefois chez LES GENS DE VILLAGE.

En arrivant chez eux je prends plaisir à déceindre mon épée, à la poser au coin de la grande cheminée pêle-mêle avec les longs bâtons de leurs aiguillons[76]. Eh! Messieurs, a-t-il ajouté, ne croyez pas que j'entre indistinctement chez toutes ces bonnes mais souvent pauvres gens; sachez que je ne visite que les riches villageois, les gros fermiers, les opulents nourrisseurs, tels que les André, les Michel, les Mathieu, qui ont des parcs de cinq cents, de huit cents, de mille bœufs[77], et, lorsque je vais chez les autres, c'est toujours en temps de noce, où je ne saurais accroître la dépense, où, par mes récits, je contribue quelquefois à la variété de la fête.

Ordinairement je cesse de manger un peu avant les autres, et quand tout le monde a cessé, je frappe légèrement sur la table; je dis, mais toujours avec l'air de l'intérêt, le ton de la considération : Mes amis, vous ignorez peut-être que dans quelques terres du Nivernais il y a encore plusieurs serfs[78]; il faut, à quelque prix que ce soit, les affranchir[79]. Votre état, à certains égards le plus honorable, en est devant les autres états essentiellement déshonoré.

Mes chers amis, ne soyez pas d'ailleurs honteux d'être gens de village : il y a et j'ai vu des villages peuplés de douze mille habitants[80], quatre mille de plus que Nevers[81].

Certes, j'en suis sûr, vous ne voudriez pas habiter un pays

d'Allemagne où la terre se mange comme la farine[82]; vous aimez à faire venir le blé; vous aimez le travail.

Vous ne voudriez pas non plus de ces nouvelles trompettes avec lesquelles on parle d'un sommet de montagne à l'autre[83]; vous aimez mieux vous servir de vos fortes poitrines.

Mais vous voudriez que votre moulin eût, ainsi qu'un moulin que je connais, des immunités et des priviléges[84] comme une ville.

Et vous voudriez aussi habiter cette partie de nos frontières où, de part et d'autre, les paysans, en deçà et en delà, sont légalement en paix, tandis que les deux nations sont en guerre[85].

Vous savez le moyen de garantir vos champs et vos vignes de l'orage : vous sonnez, vous ne cessez de sonner[86].

Toutefois vous ne savez guère le moyen de vous garantir des magiciens ; mais les hauts magistrats y ont songé pour vous, ils leur font le procès[87].

Vous ne savez pas non plus vous garantir des meneurs de loups[88], dont tant de personnes, parmi vous, disent avoir vu les sabbats et les danses pendant les nuits que la terre est éclairée par les feux des charbonniers ou des marteleurs des bois[89]. Ah ! sans doute le grand roi des loups-garous, qui va toujours à cheval sur un autre loup-garou[90], est puissant ; mais soyez sûrs que notre grand roi Louis XIV, qui veut purger son royaume de cette race de sorciers[91], est encore plus puissant.

Comme l'attention est alors grande! Que si je veux l'accroître, j'ajoute, en m'adressant aux femmes : O dones jeunes, pour parler comme dans les montagnes du Cantal[92], ô belles! plus heureuses que les belles de l'économe pays d'Alsace, où elles sont si souvent occupées à nettoyer et à rapiécer la seule robe qu'on leur donne pour toute leur vie[93], votre habillement est fait de légères étoffes blanches rayées de bleu ou de rouge ; votre jupe, attachée à votre corps de robe, vous serre gracieusement la taille ; votre fichu, si modeste sur le devant, est froncé et découvre largement le cou sur le derrière ; vos sabots mignons sont garnis d'une fourrure d'agneau, décorée au milieu d'une fraîche rosette de ruban; votre élégante cornette, bordée d'une jolie dentelle, flotte au bas de vos joues[94]; il ne vous manque rien quand on n'a pas vu la petite cape à bande de velours passementée d'argent et le léger chapeau de feutre à forme figurée que portent les villageoises auvergnasses[95] et qui vous siéraient bien.

Mon Dieu! mon Dieu ! ce pauvre Séverin ne finira donc pas? me disait à une oreille monsieur Monfranc, tandis que le bon académicien me disait à l'autre : Quelle incessable faconde! Ce-

pendant on n'avait garde de laisser apercevoir la moindre impatience. Monsieur de Château-Landon a poursuivi ainsi : Rentré dans la ville, je vais chez LES GENS DE MÉTIER. Vous me direz qu'aujourd'hui grand nombre d'artisans sont fabricants et grand nombre de fabricants manufacturiers. Je répète que je vais chez les gens de métier, chez les artisans. J'ai compté qu'ils avaient plus de trente fêtes de bannières [96], de trente jours d'abondance. Je ne suis point chez eux placé au bas, mais, comme chez les villageois, au haut bout de la table. Eh ! que leur dites-vous ? Que pouvez-vous leur dire ? Je célèbre la gloire de leurs habiles maîtres, entre autres de leur Buterfield, qui a donné son nom à un des plus ingénieux instruments de mathématiques [97] ; je leur parle des belles armoiries de leurs corporations [98] ; je leur parle de leurs belles tentures, où les ouvriers des Gobelins leur ont si naïvement tissu l'histoire de saint Crépin et de saint Crépinien [99] ; je leur parle de leurs enclos de franchise, tels que ceux du Temple de Saint-Jean-de-Latran [100] ; je leur parle de leur procession des pèlerins de Saint-Jacques, qu'on n'a pu empêcher de boire qu'en les forçant à tenir un bourdon d'une main et un cierge de l'autre [101]. Ils ont aussi un grand plaisir à entendre parler des pèlerinages de Roquemadour [102], de Seignac [103], de Notre-Dame-de-Guérison [104], de Boulogne [105], de Saint-Michel-en-Mer [106]. Ils me disent que les pieds des pèlerins sont depuis longtemps bien entravés. Je leur réponds que les évêques ne refusent guère des lettres de pèlerinage [107], enfermées dans une boîte de fer-blanc en forme de livre [108], et avec lesquelles le pèlerin peut, en toute sûreté, faire le tour du monde. Alors ces bons artisans remplissent mon verre et me font copieusement boire ; et, s'ils me disent encore que malheureusement le roi n'aime pas les pèlerins, j'ajoute qu'autant le roi proscrit et poursuit les faux pèlerins, les pèlerins voleurs, brigands, assassins [109], autant il affectionne et protége les pieux pèlerins qui partent dans l'espoir que leurs maux cesseront au pied des tombeaux des grands saints [110].

LES GENS DE LA BOURGEOISIE me font quelquefois bien autrement boire. Malheureusement alors je ne puis boire que pour le présent, et non pour le passé, et non pour l'avenir ; car j'ai souvent enduré la soif, et je crains bien de l'endurer encore. Ils me font boire surtout lorsque je leur parle de l'heureuse position de Nevers, la ville de France dont les bourgeois aient le moins à craindre d'être obligés de livrer, suivant le droit de la guerre, leurs ustensiles de cuivre au général ennemi qui aurait fait amener l'artillerie devant la place [111].

Et ils redoublent d'empressement, de générosité, quand j'ajoute : Messieurs les bourgeois, vous portez aujourd'hui un petit habit à poches basses[112], une petite perruque ronde[113]; mais vous saurez que, si à Perpignan les bourgeois sont vêtus comme vous, comme les bourgeois de France[114], les bourgeoises n'y portent sur la tête ni rayons, ni palissades[115], et qu'elles y sont vêtues et coiffées comme les bourgeoises d'Espagne[116].

Ils redoublent encore d'empressement et de générosité quand j'ajoute : Messieurs, vous pouvez maintenant aller à la procession de Beauvais; les bourgeoises ne marchent plus avant les bourgeois[117].

Et aussi quand je leur dis : Aujourd'hui, d'après le décision des avocats, vos filles à qui on fait l'amour dans les vues d'un mariage ouvertement projeté ne sont tenues, lorsqu'il n'a pas lieu, que de rendre les présents d'argent[118]; elles peuvent, pour les frais de leurs soupirs ou de leurs œillades, garder les écrins[119], les coffrets de Malines[120].

Un jour, une jeune bourgeoise chanoinesse, à côté de laquelle je me trouvais assis à dîner, me dit qu'en pareille occasion elle avait tout rendu. — Madame, c'est bien généreux. — Monsieur, chaque année j'invite à un grand repas mes amies et j'y dépense tout mon revenu.—Madame, c'est bien généreux, c'est ce qu'il y a de plus généreux. Au lever de table, on m'apprit à l'oreille que sa prébende, pour le gros et le menu, en tout et pour tout, ne valait annuellement que six francs[121], et tout haut qu'elle avait le beau droit de committimus, que ses causes étaient commises aux requêtes de l'hôtel[122].

Je colporte de table en table trois proverbes bourgeois, voici en quels termes : Marie ton fils à Paris[123]; proverbe de cette injuste et grande ville, où pour avantager les filles on désavantage les fils. — Marie ta fille en Normandie[124]; proverbe de cette injuste et grande province, où l'on désavantage les filles pour avantager les fils.—En mariage trompe qui peut[125]; proverbe gascon, normand, parisien, proverbe malheureusement de tous les pays, que les bourgeois à marier ne sauraient trop souvent se rappeler, que les bourgeois mariés ne sauraient oublier trop vite.

Un jour je crus devoir dire à des bourgeois avec qui j'étais à souper : Messieurs, je ne trouve pas mal que mesdemoiselles[126] vos épouses portent de larges dentelles à leurs jupes, des souliers à fleurons d'or[127], et prennent les autres modes des femmes de qualité; mais vous, Messieurs, ne prenez pas les mœurs des hommes de qualité; ne prenez pas leurs jeux de cartes, qui rétrécissent l'esprit[128], qui interrompent, durant une si grande

partie de la journée, l'exercice de l'intelligence et de sa douce communication entre ceux qui sont faits pour penser ensemble. Les hommes de qualité ont pris de vous l'aimable cliquetis des verres ; mais voyez comme ils en abusent. Vous, bourgeois, après le repas, vous vous contentez d'une petite bouteille de vin de Bordeaux ou de Champagne, tandis que chacun d'eux boit souvent avant de se lever de table un grand seau de vin[129]. Ne prenez pas d'eux non plus le goût des liqueurs, du ratafiat, du populo, du rossolis[130], et de toutes ces boisons si agréablement parfumées, si agréablement colorées, teintes[131], qui allongent le repas et abrégent la vie. Ah ! terminez-le plutôt par la joviale chanson bourgeoise de la Samaritaine[132].

Encore quelques mots et je finis. J'allais autrefois chez LES GENS DE COMMERCE ; je célébrais leurs belles foires, les belles étales de leurs boutiques à riches ciels de taffetas, de satin, de velours[133]; mais, depuis qu'ils découvrirent que de temps en temps je soupais chez l'échevin chargé de parapher les livres des marchands[134], ils ont tenu leur porte fermée.

Pourquoi ne vais-je pas non plus chez LES GENS DE ROBE ? En voici les raisons : d'abord, je ne vais pas chez les procureurs, parce qu'au dessert il faut se lever de table avec les clercs[135]. — Je ne vais pas chez les avocats, parce que dans leurs salles à manger il n'y a, ainsi qu'aux murs de l'église de Saint-Yves, que de grands sacs de procès[136]. — Je ne vais pas chez les juges, parce qu'ils m'accusent d'avoir voulu faire rire de la justice, en rappelant qu'il y avait certains villages dont une partie des maisons étaient régies par le droit coutumier et l'autre par le droit écrit[137], et d'avoir mal parlé de la magistrature, en disant que certains conseillers se travestissaient en habit de velours gris pour aller au bal[138], et que plusieurs présidents prenaient indûment et pauvrement un sou par sentence[139].

Pourquoi aussi ne vais-je pas chez LES GENS DE FINANCE, ou papiers bleus[140] ? C'est qu'on m'attribue cette petite histoire que j'ai souvent entendu faire, mais que j'ai rarement répétée. Dans un village du Bourbonnais, un jeune garçon bien taillé, que neuf petits puînés poussaient hors de la chaumière, prit les couleurs[141] d'un riche financier en tournée dans ce pays. Il gagna en peu de temps l'affection de son maître ; en moins de temps il avait appris à écrire, à chiffrer. Il se jette dans les affaires, comme bien d'autres laquais[142], et il devient partisan, grand partisan[143]. Cependant le seigneur de son village, qui ne s'enrichissait pas, est forcé, par les dépenses de plusieurs campagnes, à vendre son château[144]. Le partisan l'achète ; il y fait son entrée,

couvert d'or, les poches pleines d'or, qu'il distribue sans cesse et sans compter. Ce n'est pas tout, le château est illuminé, et de larges et longues tables sont dressées pour les villageois. Au moment le plus animé du banquet, le partisan descend de ses salons et paraît. Bonnes gens! est-il vrai, comme on le dit, que je sois né ici, parmi vous? — Non, Monseigneur! — Quelqu'un de vous peut-il dire que Mathurin, le chevrier du village[145], et Petit-Guillaume, l'ancien porcher[146], soient mes cousins? — Non, Monseigneur! — Que je sois le fils du feu père Colas, qui savait si bien prendre les brochets dormants au soleil[147]? — Non, Monseigneur! — De la feue mère Colas, qui faisait des aiguilles de bois[148]? — Non, Monseigneur! — M'avez-vous jamais entendu dans mon jeune âge chanter aux vanneaux pour gagner l'argent des chasseurs[149]? — Non, Monseigneur! — Me connaissez-vous? m'avez-vous jamais vu? — Non, Monseigneur! non, Monseigneur! — Eh bien! mes amis, dit le partisan, debout au milieu d'eux, tenant un grand verre rempli de vin, à la santé des gens francs, des gens véridiques! à votre santé!

Je ne vais pas non plus chez LES GENS DE LA FACULTÉ ou médecins, chez lesquels, dès que vous avez déplié la serviette, commence un long éloge de la diète et l'eau[150].

Ni chez LES GENS D'ARTS D'AGRÉMENT[151]; car, tandis qu'à Paris les maîtres de musique et les maîtres de danse se nourrissent comme de gros bourgeois, ils ont ici à peine de quoi dîner le mardi gras ou le jour de Sainte-Cécile[152]; — Car, tandis qu'à la cour les violons, les violes, les flûtes du cabinet, ont jusqu'à trois, quatre cents livres d'appointements[153], et que le roi des violons, chamarré d'or, plie sous le poids de ses anciens et de ses nouveaux priviléges[154]; qu'il en de même de son fils, le dauphin des violons[155]; — Car, tandis qu'on y voit les maîtres de danse donner leçon aux jeunes princesses, au prix de cinquante livres[156] par mois, ils enseignent ici, pour le même temps, au prix de dix sous, les bourrées et les cotillons[157]. Aussi, lorsque nos maîtres de musique et de danse sont à Paris, ils ne vont guère entendre les opéras que rue Saint-Roch, sous les fenêtres de l'hôtel Francine[158], où l'on répète les chants, ni voir les danses que rue Bailleul, sur la porte de la salle où l'on répète les ballets dont monsieur Beauchamp est le maître, le chancelier[159].

Ni chez LES GENS DE LETTRS, depuis que, n'ayant ni maison, ni clos de vignes, ni ferme, je ne puis plus faire porter chez eux leur dîner et le mien[160].

CHAPITRE XXXIII. — DU RAMONEUR.

On vous dira volontiers, à Nevers, qu'une joyeuse bande de ramoneurs auvergnats[1] passant dans cette ville, il y a quelques années, emmena avec elle à Paris un jeune garçon à qui elle enseigna, chemin faisant, à chanter, à danser et à ramoner. En peu de temps le jeune Auvergnat de Nevers grandit et s'éleva aux plus grandes proportions. Le hasard voulut qu'un matin, en ramonant, il tomba d'une vieille cheminée dans la chambre d'un peintre, qui admira ses formes classiques et lui proposa d'aller poser[2] à l'académie de Saint-Luc[3], ou même à l'académie royale[4]. Poser, c'est se mettre sur une table, tout nu comme une statue grecque, et là en avoir l'immobilité continue, pendant qu'un cercle d'élèves vous dessine de tous les côtés. Le ramoneur, retenu d'abord par les idées de pudeur de son éducation première, ne voulut pas consentir à poser; mais enfin les trois livres par jour[5] le décidèrent à se mettre du moins comme saint Jean-Baptiste, et, depuis, il se vante souvent de n'avoir pas été au delà. Que cela soit, que cela ne soit pas, peu importe; ce qu'il faut savoir, c'est qu'à force de se voir dessiner, il eut l'envie de dessiner lui-même, il apprit; il apprit ensuite à peindre. Il voulut alors, comme un autre, s'élever au plus haut genre; mais ses personnages étaient toujours de gros bourgeois, de rondes bourgeoises de la rue St-Denis, portant les attributs, les draperies de Mars, de Vénus, de César, de Cléopâtre. Il avait de l'esprit, il ne s'obstina pas. Il étudia le nouveau traité de miniature[6]; il se mit à faire des portraits; il y réussit. Je suis, dit-il quelquefois en riant, peintre portraitiste comme le feu roi[7], avec cette différence qu'on ne lui payait pas ses portraits et qu'on me paie les miens, avec cette différence encore que je les fais mieux. Aussi me faut-il pour chacun cent francs[8], et ce n'est pas trop.

Dans le pays on l'appelle, avec la malignité ou la grossièreté provinciale, le Ramoneur; mais quand on lui parle on lui dit: Maître Bertaud. Le ramoneur est venu à Nevers cette semaine, et madame Monfranc a profité de l'occasion pour lui faire faire son portrait. Le ramoneur le lui a porté aujourd'hui. Monsieur Monfranc en a pris le prétexte de l'inviter à dîner. Il l'a traité avec toute sorte de politesse, lui a donné de son excellent vin

blanc de Montenoyson[9]. On va voir jusqu'à quel point ce vin est verbeux.

Messieurs, a dit le ramoneur, qui n'a parlé et qui ne pouvait guère parler que de son art, les goûts changent tous les jours, surtout en peinture. Nous avons fait à peu près nos adieux à la fresque, elle n'est guère plus en usage que dans les voûtes des temples et les plafonds des palais[10]; nos adieux à la détrempe[11] ou peinture à la colle; nos adieux à la mosaïque, qui s'est réfugiée aux Gobelins, où elle n'est plus composée que de pierreries[12]; nos adieux à l'émail, bien que Toutain, orfèvre à Orléans, et ensuite successivement Dubié, Vouquer, Petitot, en aient perfectionné les couleurs au point de les rendre aussi fraîches, aussi vivantes que celles des tableaux sur toile[13]; nos adieux à la peinture sur verre[14], mais Le Sueur en a pris dignement congé par les vitraux de Saint-Gervais[15], auxquels ceux des siècles passés, même ceux peints par Durer, même ceux peints par Cousin, ne sauraient être comparés. Un moment on a voulu unir la gravure et la peinture, remplir les creux et les rainures d'une surface plane de plâtre avec diverses couleurs, qu'on a unies ensuite au moyen d'un enduit[16]; un autre, on a voulu peindre avec de la poussière de soie de diverses couleurs, sur une toile gommée[17]; un autre, on a voulu remplacer les pinceaux et la palette par le pastel[18], c'est-à-dire par les crayons de diverses couleurs; tous ces genres de peinture ont été abandonnés[19]. La peinture sur toile et à l'huile est aujourd'hui la seule en vogue; et savez-vous pourquoi? C'est qu'elle ne souffre pas de médiocrité.

Je ne sais à quel sujet le ramoneur s'est tout à coup interrompu. On craignait qu'il s'arrêtât là, mais bientôt il a repris en ces termes : On a dit assez souvent que les arts font le tour du monde, et l'on pourrait dire aussi qu'ils le font comme le soleil, en cessant d'éclairer un pays pour en éclairer un autre. A l'éclat de l'école italienne a succédé l'éclat de l'école flamande. Aujourd'hui l'école française est dans son plus grand éclat[20]. On ne sait point par quels travaux, par quelles peines!

Le peintre élève doit apprendre le dessin; il doit apprendre la géométrie, la perspective, le clair-obscur, l'anatomie, l'histoire, la mythologie[21]. Enfin il passe aux longues et interminables études de la peinture pratique[22], à commencer par l'art du trait, dont les seuls énoncés théoriques remplirent, moi présent, toute une séance de notre académie, à laquelle assistait un ministre du roi, monsieur Colbert[23]. A la vérité, ces études étaient celles de nos prédécesseurs; mais elles étaient incontestablement insuffisantes; il n'y avait pas d'école française dans ce temps[24].

Il y en a eu dans le nôtre quand les peintres y ont joint l'ordonnance des tableaux[25], la pureté du dessin, le jeu, l'accord des couleurs et de leurs cent mille nuances, le jeu des lumières et de leur cent mille dégradations[26], quand, opérant sur une surface plane, ils ont su en détacher tous les objets; quand ils ont connu les effets de l'opposition et de la concordance des formes; quand, après être parvenus à la correction, ils sont parvenus au fini, à la grâce[27]; enfin quand ils ont raisonné leur art[28]. Simon Vouet, fondateur de l'école française, l'amena successivement au vrai simple, au vrai idéal[29]; il ne put l'amener plus loin. Il l'a laissée là.

Ses élèves ou ses successeurs l'ont d'abord suivi; bientôt ils l'ont atteint; ils ont ensuite marché plus avant[30]; ils ont amené l'art au vrai composé, au vrai parfait[31]. Au lieu de copier servilement la nature, au lieu de s'en faire idéalement une, ils en ont créé dans leur esprit une autre formée de différentes natures, une autre plus grande, plus belle, ou, si vous voulez, une autre prise dans ses beaux moments; c'est celle-là qu'ils ont portée sur leurs tableaux[32].

Le Poussin est devant sa toile tendue, enduite de noir : sa pensée est sur ses lèvres; je l'entends. Qu'elles sont pures, se dit-il, qu'elles sont belles, ces statues antiques[33]! Eh bien, je les animerai; je ferai de cette belle sculpture une plus belle peinture.

Le Brun se dit : Oh! que la nature est grande! je la vois encore plus grande, je la vois toute en mouvement; le mouvement agrandit tout[34], et dans ce moment il peint.

Le Sueur, après avoir long-temps contemplé en silence et presque à genoux les admirables tableaux de ses deux rivaux[35], se lève brusquement; il prend ses pinceaux. Je me passerai, dit-il, de l'antique, je crains de donner dans la pierre[36], d'être dur, raide, austère[37]; je me passerai aussi de grandes formes, de grands espaces, mais je ferai voir de grandes statures dans la disposition des petites et de grandes scènes dans les optiques des petites[38].

Le Poussin, dont l'imagination est fécondée par toutes les notions de l'histoire, trouve le tableau du déluge; il voit une mer qui remplit les airs et qui retombe sur la terre; il voit les animaux, avec leurs divers instincts, qui se débattent contre la mort; il voit l'homme, avec toute la puissance de sa raison et de son intelligence, périr le dernier, mais périr; il voit cette terrible scène, et on la voit dans son immortel tableau[39], je devrais dire dans son immortel poëme. — A quelques pas de là, ce terrible

pinceau devient gracieux dans sept tableaux, tous d'égale dimension, tous d'égal mérite, c'est-à-dire tous du plus grand mérite. Les Sept Sacrements du Poussin, par les milliers ou les millions de gravures qui en ont été tirées, sont connus dans toute la terre[40]. — Ce gracieux pinceau redevient terrible dans les Philistins frappés de la peste[41]. — Il redevient gracieux dans le Faune tenant une grappe de raisin[42]; encore plus gracieux dans le Diogène jetant son écuelle[43].

Le Brun, vivant aux plus belles années du règne de notre grand roi et au milieu d'une cour magnifique[44], peint avec magnificence; les plafonds de Versailles en sont la preuve[45]. Entendant autour de lui sans cesse parler de combats, de batailles, sa verve guerrière s'allume et il remplit ses cinq grands tableaux, les plus grands, je crois, qui existent, des armées de Darius et d'Alexandre[46], où les guerriers semblent communiquer leur feu, leur colère, à leurs chevaux, à leurs armes. — La religion, que, dès ses jeunes ans, Le Brun nourrit dans son cœur, lui souffle aussi ses inspirations; il célèbre avec le pinceau les trois principales époques de la vie de Jésus, son enfance, son entrée à Jérusalem, sa passion. Ces trois admirables tableaux[47] réjouissent, élèvent, attendrissent l'âme. Il vous semble relire l'Évangile, dans une excellente disposition d'esprit, vous promener dans la Judée; on a oublié le peintre, mais, revenu du ravissement où il vous a jeté, on s'écrie : Gloire à Le Brun! Gloire éternelle à Le Brun.

Le Sueur, vivant modeste et retiré loin du monde[48], était encore ignoré, mais il n'ignorait pas son génie. Il allait souvent méditer dans la solitude des monastères. Il entre un jour à la Chartreuse; un vénérable religieux se présente et lui propose de peindre la vie de saint Bruno. Le Sueur ne demande pas que peut donc fournir à la peinture la sainte vie d'un cénobite. A l'instant il conçoit ses fameux tableaux, qui ont une plus grande valeur que les vastes bâtiments qui les renferment. Il se met à l'œuvre, et en trois ans ils sortent parfaits de son pinceau[49]. Alors le triomphe et les talents de Le Sueur éclatent. Les orfèvres viennent en corps lui demander le tableau votif qu'ils offrent tous les ans à Notre-Dame de Paris[50]. Le Sueur reprend son pinceau, et bientôt on en voit éclore le tableau de saint Paul à Ephèse, peut-être le chef-d'œuvre de l'école française, peut-être le chef-d'œuvre des écoles[51], qui, placé sous les hautes arcades de la métropole[52], n'a pas à craindre, comme les tableaux d'un cloître solitaire, les instruments acérés ou les ongles tranchants des envieux[53].

Un homme de lettres, a continué le ramoneur, disait à mon

maître de peinture que devant les tableaux de Le Sueur il apprenait les principales parties de l'art d'écrire, la disposition de l'ensemble, la justesse des proportions, la facilité, la flexibilité, la pureté du trait, surtout l'harmonie, l'éclat des couleurs. Il ajoutait que, si on lui donnait à choisir d'être ou Raphaël ou Le Sueur, il serait embarrassé[54], et mon vieux maître lui avouait qu'il le serait aussi.

Le ramoneur a parlé ensuite de Mignard, un des meilleurs peintres et le meilleur des peintres portraitistes[55], qu'il a caractérisé par sa légèreté, sa délicatesse, et principalement par sa fraîcheur[56]; — De Claude Lorrain, le meilleur de nos paysagistes[57]; — De Coypel, remarquable par le bon goût de son dessin et la noblesse de son style[58]; — De Blanchard, si bon coloriste, si bien nommé le Titien français[59]; — Des Boulongne père, frère, fils et fille[60], qui ont fait une si heureuse alliance entre l'ancienne école italienne et la nouvelle école française[61]; — De Champagne, à qui l'église des Carmélites doit les belles peintures de ses voûtes[62]; — De Lafosse, à qui l'hôtel des Invalides doit le ciel de sa belle coupole[63]; — De Bourdon, en qui une excessive facilité secondait la rapidité et la vivacité de ses conceptions[64]; — Enfin de Jouvenet et de son tableau du Lazare[65]; mais il en a parlé avec les honneurs d'un long détail, où il décelait sa profonde admiration[66].

Jouvenet, a-t-il dit, s'était continuellement appliqué à la lecture de l'Évangile, et il n'est pas étonnant qu'il en ait découvert la page la plus pittoresque. Cette page ne cesse de le ravir; elle ne cesse de se dessiner dans sa pensée, de se colorier, de s'agrandir, de s'embellir. Enfin, il est subitement forcé de prendre ses pinceaux et de peindre. Qu'a-t-il vu? Le Lazare est mort depuis plusieurs jours; son corps gît dans un monument creusé au pied d'une roche. Jésus s'est montré dans les environs; la sœur du Lazare, belle de son âge, de sa pâleur, de ses larmes, est venue vers Jésus lui demander la résurrection de son frère; et voici maintenant la touchante, la plus touchante des scènes. Jésus est au milieu; sa taille est élevée au dessus de celle des autres hommes; sa face rayonne de sa toute-puissance; fils de l'auteur de la nature, il va en suspendre les lois. Il s'avance, et s'inclinant légèrement, il tend le bras vers le bas de la roche où est le monument; il appelle le Lazare : Lazare! lève-toi! Les hommes qui sont entrés dans le monument, à la lueur des flambeaux, pour faire tomber le suaire, reculent frappés de stupeur, non à la vue de la mort, au contraire c'est à la vue de la vie. Le Lazare respire par une bouche livide, regarde par des yeux éteints; il se réveille

dans un corps tombant déjà en dissolution. La frayeur, l'épouvante de ces hommes, sous les yeux, sous les mains de qui le miracle s'opère, la vive admiration du peuple, contrastent avec la figure calme des apôtres, accoutumés aux miracles de leur divin maître[67]. Si ce n'est là, où est donc l'entente d'une grande composition? Non certes, nos peintres du siècle dernier n'auraient su concevoir, tracer un pareil tableau ; ils n'auraient peut-être pas su l'admirer.

Ensuite le ramoneur a parlé d'autres peintres de notre âge, mais en passant, mais en courant; ainsi, dans nos cathédrales, les acolytes, après avoir encensé, à coups respectueux et comptés, les dignitaires, passent, courent en agitant l'encensoir, devant les chapelains ou les habitués de l'église.

Le ramoneur, déférant d'ailleurs à la voix publique, en revenait aux trois chefs de l'école française, mais le plus souvent à Le Brun, que l'opinion ne cesse, et que surtout son opinion ne cessait de louanger[68].

Il aurait, disait-il, dû être directeur général de toutes les académies de peinture[69], il ne l'a été que de celle de Paris[70]; il aurait dû recevoir le brevet de premier peintre de la France, le roi ne l'a fait que son premier peintre[71]; il aurait dû avoir douze millions de pension, le roi ne lui a donné que douze mille livres[72]; il aurait dû être marquis, duc, prince, le roi ne l'a fait que simple noble[73]. J'ai, a-t-il ajouté avec un courage ou plutôt avec une audace qui nous a étonnés tous, j'ai une opinion de peintre que je ne cacherai pas. J'aimerais mieux avoir fait le livre des Passions[74] que l'Ordonnance civile. J'aimerais mieux avoir peint sur de grands champs de bataille en toile de quatre-vingts ou cent pieds de tour les batailles d'Alexandre[75] que d'avoir gagné les batailles de Rocroy, des Dunes ou de Fleurus ; et, si l'on me demandait lequel des quatre je voudrais être, ou de Condé, ou de Turenne, ou de Luxembourg, ou de Le Brun, vous croyez que j'hésiterais? Eh bien ! je n'hésiterais pas.

Chapitre XXXIV. — DU BAILLEUL.

Si je disais que ces jours derniers un peintre ambulant avait traversé le Nivernais en voiture, on ne le croirait pas ; on le croira peut-être d'un sculpteur, et au fait rien n'est plus vrai.

Cet homme, qui, certes, pour un artiste, est assez industrieux, arriva ici dans une grande cariole, remplie de têtes, de bras, de jambes, de pieds, de mains, de doigts, d'oreilles en bois, en marbre, en pierre, en plâtre. Il se présenta d'abord chez monsieur Monfranc, comme chez une des personnes les plus notables ; il demanda à voir le jardin, il le parcourut tout jusqu'au moindre recoin. Il remarqua un Marc-Aurèle en pierre, placé à l'exposition du couchant, dont les jambes et les épaules étaient un peu mousseuses ; il remarqua aussi un ermite auquel il manquait le bout du nez, le bout du menton et le bout du capuche, enfin une jardinière qui avait la moitié de la main emportée. Il proposa de les restaurer. Combien cela coûtera-t-il? lui demanda monsieur Monfranc. Cet homme fit son calcul : Bain de Marc-Aurèle, tant; nez, menton, capuche, main, tant. Monsieur, répondit-il, cela, en tout, n'ira pas à un écu ; ce sera cinquante-cinq sous[1]. A ce prix, je le veux bien , dit monsieur Monfranc. Cet homme se mit à l'ouvrage, et, en peu d'instants la restauration fut faite, même assez bien faite.

Il ordonna à son garçon de nettoyer Marc-Aurèle.

Pendant l'opération, monsieur Monfranc l'invita à venir se reposer sous le berceau ; au bout de quelques moments d'un entretien également agréable de part et d'autre, cet homme devint franc, cordial, même confiant, nous parla volontiers de tout et enfin de lui-même.

Il dit à monsieur Monfranc : Quand on est, comme vous, riche, il n'est pas difficile de pouvoir vivre; quand on est, comme moi, né chaufournier, cela n'est pas aussi aisé.

Le métier de mon père manqua de me faire perdre la vue. J'en pris plusieurs autres, qui tous affectèrent diversement ma santé. Enfin je trouvai heureusement celui de sculpteur, auquel m'avait déjà préparé celui de mouleur de plâtre.

Monsieur! puisque nous sommes à parler de sculpture, je veux vous parler de mon maître. Bien qu'il y ait trente ans depuis que je suis sorti de son atelier, il me semble y être encore. Nous étions un jour, mes camarades et moi, rangés autour de lui. Michel ! dit-il à son plus ancien élève , allons, courage ! réjouissez-vous ! tenez, je vous ai fait porter un bloc de marbre d'Italie, qui, vous le savez, n'est à l'usage des statuaires français que depuis bien peu d'années[2]. Qu'en voulez-vous faire? Une statue, n'est-ce pas? Et déjà sans doute vous en avez bien déterminé la forme, la pose, la pondération ; vous allez la modeler en plâtre, en faire pour ainsi dire la minute ; c'est à cette heure que le dessin , l'anatomie, la géométrie, la statique[3] et toutes les connais-

sances auxquelles répugnent tant les jeunes gens, ajouta-t-il en se tournant vers moi, qui étais le plus jeune élève, vont vous devenir indispensables.

Mais voyons! continua-t-il, voulez-vous traiter votre ouvrage dans le genre que les anciens appelaient rustique et que nous appelons ordinaire [4], la statue doit avoir neuf têtes de hauteur [5]. Au contraire, voulez-vous le traiter dans le genre que nous appelons noble, que les anciens appelaient héroïque [6], la hauteur de la statue doit être de dix têtes [7], ajouta-t-il d'un ton lent, mais élevé, afin que cela entrât plus avant dans notre oreille et se gravât plus profondément dans notre esprit; toutes les autres parties du corps, même les plus petites, ont leurs proportions dans les diverses parties de la face [8].

Il s'adressait quelquefois à nous tous. Les anciens, nous disait-il, avaient quatre manières; la forte, la faible, la naturelle, la gracieuse [9]. Vous aurez à choisir.

Mes amis, écoutez ceci ou n'écoutez rien : Les sujets vulgaires ou les pastorales veulent des contours coulants, faciles; les sujets sérieux, des contours élevés, marqués, forts; les sujets héroïques, des contours encore plus élevés, plus marqués, plus forts; les sujets d'une nature supérieure, les demi-dieux, les dieux, des contours, des veines, des artères, des muscles, des tendons d'une vigueur, d'une expression encore plus forte [10].

Mes amis, vous êtes jeunes, vous voulez vous marier, et sûrement vous regardez les jeunes filles : vous avez dû remarquer que la plus belle n'était pas en tout parfaite. Dès les temps les plus anciens, la sculpture a réuni en un seul individu les diverses parties parfaites de plusieurs [11]. Jamais homme ni femme n'ont existé en tout aussi beaux, aussi parfaits que l'Apollon, le Gladiateur, la Vénus, la Diane, qui nous ont été transmis par la savante antiquité, qui nous servent de canon ou de règle [12]. N'offrez de même dans vos ouvrages que la nature parfaite [13].

D'autres fois il nous disait : Animez donc vos figures par des passions. Les passions doivent être surtout à l'usage de la sculpture. Allez-en voir au milieu du peuple l'expression si naïve, par conséquent si sensible. Considérez-en les caractères. La plus ou moins grande ouverture de la bouche, des yeux, la disposition de quelques traits, font que la figure ou admire, ou rit, ou pleure [14]; mais d'ailleurs que tout le reste du corps soit en harmonie avec la figure [15].

S'il visitait notre travail, il se prenait presque toujours à dire, en frappant du pied : Faible! languissant! mort! des yeux qui ne voient pas! des bouches qui ne parlent pas! des pieds qui

ne marchent pas! — Aveugle! aveugle! disait-il à l'élève qui n'avait pas assez fouillé le marbre ou la pierre; la figure que tu cherches ne se montre pas; fais donc tomber cette croûte qui la couvre [16] et tu la verras. — Malheureux! disait-il à un autre qui avait fouillé trop avant; malheureux! tu n'as donc pas su t'arrêter, tu n'as pas senti au bout de ton ciseau l'épiderme, les chairs [17]! — D'autres fois, en regardant travailler un de ses élèves, il haussait les épaules, lui tournait le dos, et fuyait brusquement en disant: Quatorzième! quinzième siècle! Il disait d'autres fois: Ce n'est pas si mal! seizième siècle! Quelquefois il embrassait son élève: Dix-septième siècle! dix-septième siècle! s'écriait-il; bon, très bon, parfait [18]!

Il ne bornait pas nos études à l'atelier; il nous emmenait assez souvent aux églises, aux palais, aux jardins publics, et le plus souvent à celui des Tuileries.

Aux beaux jours il nous emmenait à Versailles. Nous passions par Marly, dont il nous montrait les statues qui décorent les jardins. Chemin faisant il ne nous entretenait guère que de notre art, qui, pour lui, était le premier.

Sarrasin, nous disait-il, est le père de la sculpture actuelle [19]; c'est un devoir pour nos sculpteurs de connaître les détails de sa vie. — Il naquit à Noyon, d'une famille honnête, mais pauvre, et, comme à la fin des guerres civiles de la Ligue la France était retombée dans la barbarie, il fut obligé de s'expatrier pour vivre. Il demeura dix-huit ans à Rome, qu'il enrichit de chefs-d'œuvre. Enfin il revint à Paris, où il travailla pour diverses églises. Dans celle des Carmélites de la rue Saint-Jacques, il sculpta le tombeau du cardinal de Bérulle; il sculpta aussi le grand ange d'argent portant un jeune dauphin d'or, vœu de Marie-Anne d'Autriche, envoyé à Lorette. On a encore de lui les bas-reliefs du château de Chilly, près Longjumeau [20]. Enfin ses colossales cariatides d'un des pavillons du Louvre, qu'il a eu l'art de faire paraître sveltes et délicates, plurent tant à Louis XIII, qu'il lui donna un logement dans ce palais avec une pension considérable [21].

Les élèves de Sarrasin s'attachèrent, après lui, à suivre ses traces: même correction, même pureté, même noblesse [22].

Nous verrons à Versailles, nous disait-il, le groupe d'Apollon, de Marsis [23];

Et la Diane, le Mars, de Desjardins [24].

Et les divers ouvrages de Girardon: l'Enlèvement de Proserpine, les bains d'Apollon [25], morceau admirable, où l'on reconnaît la manière de draper si légère, si spirituelle, de cette

école. Vous avez vu à la Sorbonne le mausolée de Richelieu[26], monument de l'art, achevé, fini. On vous dira que parfois Girardon manque de feu[27], et moi je vous dis qu'il en a autant que le goût et les grâces permettent d'en avoir. — Les frères Anguiers, sortis encore de la même école, ont sculpté le maître-autel du Val-de-Grâce[28] et la porte triomphale de Saint-Denis. Je le demande, qui a manié le ciseau avec plus de légèreté, avec plus de délicatesse ? Cette porte peut-elle être ornée de dessins de meilleur goût[29] ?

Mon maître, habile artiste lui-même, ne pouvait s'empêcher de parler avec impartialité, ce n'est pas le mot, avec admiration ; ce n'est pas le mot encore, il ne pouvait s'empêcher de parler avec le plus vif enthousiasme des ouvrages des autres habiles artistes.

Nous retournerons de bonne heure à Paris, nous disait-il souvent, nous pourrons encore aller aux Tuileries voir le groupe de cette Lucrèce si vertueuse, si belle, ébauché par Théodon et terminé par Lepautre[30]; le groupe d'Énée et d'Anchise qui a été entièrement seulpté par Lepautre[31] et qui semble l'avoir été par Virgile.

Que je sais bon gré aux élèves de l'école de sculpture envoyés par le roi à Rome d'y avoir copié si exactement, si savamment, le groupe du Tibre et celui du Nil[32], aujourd'hui placés à l'entrée des Tuileries, auprès du groupe de la Seine de Coustou[33], du groupe de la Loire de Vanclève[34] ! Sûrement ils ont voulu qu'aux yeux du public, la sculpture antique vînt disputer avec la sculpture moderne, afin qu'elle fût vaincue.

Au retour de ces voyages, souvent notre maître était sur le point de rétrograder, de retourner à Marly pour y admirer de nouveau les deux chevaux ailés de Coysevox. On peut faire, disait-il, sur ces deux groupes, taillés chacun dans un bloc de douze pieds, un traité de pondération, un traité de l'art. Le statuaire a donné de la légèreté au marbre. On ne sait si ces chevaux qui volent n'iraient pas plus vite en courant. Dites à ceux qui veulent critiquer, sans prendre la peine de raisonner, que, puisque Mercure et la Renommée, qui montent ces chevaux, ont des ailes, ces chevaux doivent en avoir aussi[35].

Quelquefois, quand nous étions à Versailles, il se donnait en spectacle. On le voyait, la tête couverte de cheveux blancs, les mains jointes devant l'Andromède, le Milon de Puget[36], et, au milieu des plus vives acclamations, on l'entendait crier : Non ce n'est pas du marbre, ce sont des muscles, des nerfs en action, c'est du sang qu'on voit circuler sous la peau ; plus habile que

Pygmalion, Puget n'a demandé qu'à son ciseau la vie de ses statues; le ciseau des modernes, tenu par Puget, a vaincu de même à Versailles le ciseau des anciens. Enfin notre maître sortait du parc, s'attelant et nous attelant, en quelque manière, au char triomphal de la statuaire actuelle.

Dans une occasion, il se prit à nous dire : O mes jeunes amis, oh ! que je suis heureux d'avoir vécu jusqu'à ce jour, où les sculpteurs français, réunis à la voix du roi, exécutent chacun une des parties du vœu de Louis XIII, qu'on doit poser au chœur de Notre-Dame ! Déjà Coustou l'aîné, le grand Coustou, a tiré du marbre le plus pur la plus belle tête du Christ[37]; elle ravit, elle est divine.

Mon maître, tel que je viens de vous le dépeindre, ne laissait pas d'être content de moi; mais plus j'avançais dans les connaissances de l'art, plus je voyais l'incommensurable chemin qui me séparait des grands artistes. Le déscspoir me prit. J'étais pauvre : je laissai la gloire, je courus au pain. Je fus et je suis rhabilleur, raccommodeur, ou, si voulez, bailleul statuaire.

CHAPITRE XXXV. — DU PAYSAN GRAVEUR.

A la fin du siècle dernier, au commencement de celui-ci, la France, surtout la France centrale, s'était remplie de graveurs, gens de loi, gens d'église, graveurs de cartes géographiques[1]. Le bon curé d'Avril-sur-Loire, qui vivait du temps d'Henri IV et de Louis XIII, apprit en outre et enseigna son neveu, bon villageois de sa paroisse, à graver des monastères, des cloîtres, des églises, des clochers. Le neveu enseigna son fils à graver des châteaux, des fermes, des villages.

Le fils grave des villageois et des villageoises; il vient de temps en temps visiter l'académicien, et l'académicien ne manque jamais de lui rendre sa visite. Ces jours derniers, qu'il ne le put, il me pria d'aller, en son nom, la lui rendre. J'y allai; je le trouvai qui travaillait dans les champs. Monsieur Grand-Colas, lui dis-je en l'abordant, vous labourez le cuivre; vous labourez aussi la terre. Après de mutuelles civilités, bien plus bruyantes et bien plus amicales au milieu de la campagne que dans les salons, nous prîmes le chemin de sa chaumière, où, sur une grande tablette à rebord, reposaient et les burins et les por-

tefeuilles. Il aurait été, ce me semble, incivil, impoli, et peut-être dur, de ne point parler gravure. J'avais d'ailleurs mon intérêt à lui en parler. Je lui dis : Monsieur! j'ai déjà appris de vous, chez l'académicien, plusieurs choses sur l'art de graver. Maintenant je voudrais bien en connaître l'entier système. Oh! me répondit-il, en me présentant poliment un grand fauteuil de gothique menuiserie, où pouvait peut-être se délasser un homme fatigué du travail des champs, mais non un homme de ville, cela ne peut être ni dit ni écouté si l'on n'est assis. Je m'assis; il s'assit.

Vous savez d'abord, me dit-il, que la gravure n'a que deux couleurs, le blanc et le noir, ou, comme la sculpture, que la lumière et l'ombre. — Par la position du noir elle fait naître le blanc, et par celle de l'ombre la lumière.

Le noir, l'ombre, se fait avec des points plus ou moins serrés qu'on appelle pointillé, avec des lignes, soit courbes, soit droites, qu'on appelle tailles[2].

Les tailles, qu'on appelle aussi, quand elles sont droites, hachures, doivent être composées de lignes ou déliées ou nourries, mais toujours nettes, toujours également espacées. Elles sont plus ou moins distantes, suivant qu'on veut rendre le clair obscur plus ou moins sombre. — Dans les grands ouvrages, les tailles doivent être fortement tracées avec l'échoppe[3]; elles doivent l'être moins fortement dans les petits. — Les tailles croisées doivent être différenciées pour les paysages, les eaux, les nues, la sculpture, l'architecture, les étoffes, les carnations, les cheveux, les poils[4]. — Les tailles peuvent exprimer le mat ou le luisant des diverses surfaces[5]. Certains graveurs ont voulu plus : ils ont voulu que les tailles exprimassent, ou du moins rappelassent les diverses couleurs[6]. — En général, le graveur doit être avare de tailles et d'ombres sur les devants, s'il veut que les figures des premiers plans avancent et que celles des derniers reculent[7].

Pourquoi les graveurs actuels sont-ils supérieurs à leurs devanciers? C'est parce que leurs gravures, moins savantes, représentent mieux la nature. Pourquoi encore? C'est que les graveurs actuels ont tellement perfectionné leur manière de dessiner, qu'ils en changent continuellement, pour prendre successivement celle du peintre de chaque tableau qu'ils gravent[8].

On peut aussi dire que nos graveurs ont su les premiers distinguer les vraies beautés qui appartiennent à la gravure de celles qui n'appartiennent qu'à la peinture[9].

Quant à la manière de graver, ajouta mon hôte, nous en avons deux, l'une au burin, l'autre à l'eau forte. L'une est plus nette, plus correcte, plus vive; l'autre est plus moelleuse. Vous connaissez sûrement celle-là; je vais vous faire connaître celle-ci.

Il s'est levé; il a pris une belle planche de cuivre rouge planée, ensuite polie avec le grès, la pierre ponce et le charbon; il l'a enduite d'un vernis fait de colophane, de poix. Il y a tracé des dessins avec une pointe; il y a répandu l'eau forte, qui, après un assez long espace de temps, a mordu sur les linéaments où le cuivre avait été mis à nu; il l'a nettoyée, et a terminé au burin tout ce qui n'était pas distinct, net; il a passé l'encre, a appliqué le papier et a tiré avec le rouleau[10] l'épreuve. J'ai admiré, j'ai applaudi.

J'ai applaudi encore plus à une autre de ses gravures, imitant, dans chacune de ses diverses parties, le genre de chacun de nos maîtres. J'y ai reconnu Callot, dont, à chaque trait, le facétieux burin est une saillie à faire rire[11]. — J'y ai reconnu Huret, dont les diverses tailles se trouvent si ingénieusement appropriées au caractère de chaque objet[12]. — J'y ai reconnu Chauveau, dont les ouvrages, doublement à lui, portaient son invenit et son sculpsit[13]. — J'y ai reconnu Bosse, dont les touches quelquefois trop fortes sont chez lui moins le défaut de goût que le trop de vigueur[14]. — J'y ai reconnu Nanteuil. On sait que cet aimable portraitiste a gravé avec un art inconnu à tout autre qu'à lui; qu'il a le premier fait un habile choix de ces traits qui donnent seuls la physionomie[15]. — J'y ai reconnu Mellan. On sait aussi qu'il n'avait qu'une taille, qu'une ligne, qui, s'élargissant, s'amincissant, donne, en parcourant toute la figure, tantôt l'ombre, tantôt la lumière. Il faisait de cette seule taille, de cette seule ligne, magiquement sortir ses personnages[16]. — J'y ai reconnu Roullet, qui a enrichi la gravure de plusieurs nouveaux genres de tailles croisées[17]. — J'y ai reconnu Audran, si savant dans son beau mélange des hachures et du pointillé, si méthodique dans ses désordres étudiés, où se montre le hardi et digne graveur de Lebrun[18]. — J'y ai reconnu Edelinck, si souple, si fini, dans ses plus petits détails, qui rendent la poudre des cheveux, l'iris de l'œil, le tissu de l'épiderme[19]. — J'y ai reconnu Masson, dont les détails expriment jusqu'à la légèreté des cheveux volants, jusqu'au teint, jusqu'à la physionomie, à l'humeur, au caractère des personnages, Masson dont le burin est un pinceau[20]. — J'y ai reconnu enfin Leclerc, ce naïf graveur de figures tracées presque toutes avec l'eau forte pour les tailles et

avec la pointe pour les traits légers et fins, qui sont en quelque manière l'esprit et l'âme des traits foncés[21].

Monsieur Grand-Colas! tous ces excellents artistes sont-ils riches? — Ils devraient l'être: ils ont des privilèges de vingt ans pour leurs estampes[22]; ils sont protégés d'ailleurs par des amendes de trois mille livres contre leurs contrefacteurs, et ils ne sont tenus qu'à déposer trois exemplaires, deux à la bibliothèque du roi, un à celle du chancelier[23]. — Simon a eu le privilége des portraits des personnes de la cour[24]: que d'argent! que d'or! — Nanteuil a eu le privilége des portraits du roi[25]: que d'or! que d'or!

Monsieur Grand-Colas, qu'est-ce que la gravure à la manière noire, nouvellement inventée[26]! — C'est celle qui consiste à couvrir de tailles croisées une planche de cuivre dont l'épreuve serait toute noire si, avec le brunissoir, on n'avait tracé sur la planche des figures en blanc; en d'autres mots, c'est une gravure de figures blanches sur un fond noir[27]. — Monsieur Grand-Colas! vous ne dites rien de la gravure sur bois.—Aujourd'hui, c'est la gravure inférieure[28], celle des grandes figures, celle des grands saints, de six, sept pieds de haut[29], qu'on vend chez le célèbre Jollain de la rue Saint-Jacques ou chez le célèbre Landry de la même rue[30]. — Ni de la gravure sur pierres fines, maintenant si commune et cependant si recherchée. — Mais ce n'est de la gravure que lorsqu'elle est en creux; car lorsqu'elle est en relief, c'est de la sculpture[31].

Chapitre XXXVI. — DE L'HOMME A DEUX AVIS.

Parmi nos conseillers de ville[1] il en est un tellement parleur et tellement désœuvré qu'il ne saurait quelquefois où aller si le salon hospitalier de M. Monfranc ne lui était toujours ouvert. Un de ces jours il vint dans la matinée; il s'assit comme nous, sans autre façon, autour du feu, et, pendant que nous nous demandions des yeux, en souriant, ce que, pour le moment, il pourrait avoir à dire, il commença une narration qui, sans doute, parut plus longue aux autres qu'à moi. Je sors, nous dit-il, d'une maison d'où la fumée m'a chassé. Je passe volontiers aux vieux bâtiments leurs incommodités : lorsqu'on les a faits, on ne savait pas mieux faire; mais je ne puis les passer aux nouveaux,

quand je considère les progrès des arts; et j'admire souvent la sottise des gens entre les mains de qui la fortune a jeté les gros sacs d'écus, et qui font bâtir.

Le maître de cette maison où il fume tant n'a jamais une pistole au service de ses amis, tandis qu'il en a des milliers à donner à ses maçons. Il me consultait à la fin de l'hiver; j'étais chez lui à la campagne. Monsieur, lui dis-je, désirez-vous enfin entendre la vérité? — Oui, oui. — Eh bien! vous vous laissez traiter comme un benêt, quoique vous ne le soyez pas; et, quoique vous ne soyez pas non plus un sot, vos ouvriers vous volent, vous trompent, comme si vous l'étiez. Votre sable n'est pas sec; votre chaux n'est pas nouvelle: mauvais mortier[2], maison de peu de durée. Et d'ailleurs les prix ne sont-ils pas exorbitants? Il faut vous le dire, c'est un peu votre faute, depuis que les livres ont bien voulu nous instruire du prix des matériaux et de la main-d'œuvre[3]. Maintenant vous ne devez payer:

Le muid de chaux que 30 livres; — Le muid de plâtre que 12 livres; — La toise de maçonnerie que 2 livres[4]; — La taille du pied carré de la pierre que 1 livre[5]; — Le millier de tuiles que 15 livres; — Le cent de bois que 200 livres[6]; — La toise de lambris, à hauteur d'appui, que 12 livres[7].

Encore si, pour votre argent, vous aviez un bel édifice; mais quoi! c'est un vieil architecte qui dirige vos constructions, j'en suis sûr; je n'ai pas besoin de le connaître. Pensez-y, Monsieur, ajoutai-je; défendez-vous de cette vieille routine, car bientôt le mal ne pourra plus être guéri; ou bien, comme vous êtes riche, il n'y aura de remède que celui d'abattre et de recommencer.

Par exemple, votre escalier, s'il est, ainsi que l'ancien, au milieu du bâtiment, il en occupera la plus belle place; il empêchera la communication de la cour et du jardin et rendra plus difficile celles des deux ailes. Mais où le placer? Où? A l'extrémité du bâtiment, comme c'est aujourd'hui la mode, et comme ç'aurait dû toujours l'être. Vous devez savoir que c'est aussi la mode de lui donner une spacieuse cage, pour que ses larges rampes suspendues puissent facilement se développer[8], autant pour la douceur de la montée que pour le plaisir des yeux.

J'ai à vous parler aussi des combles; prenez-y garde, il y a deux manières de les faire, ou comme autrefois, ou comme aujourd'hui. Les nouveaux toits coupés de François Mansard, outre qu'ils forment un beau couronnement de l'édifice, donnent, sans addition de dépense, un étage de plus, justement appelé mansardes du nom de leur inventeur[9].

Je vous avertis aussi que je veux des corridors[10]; je les veux

bien larges, bien éclairés. Je veux que vos appartements soient indépendants. Nos aïeux, il est vrai, n'y faisaient pas tant de façons : pour aller à la dernière pièce, ils trouvaient bon de passer par la première et par celles qui venaient à la suite[11].

Gardez-vous surtout de l'ancienne disposition des cheminées, que ni l'abbé de Clagny ni Du Cerceau n'avaient autrefois su corriger ; leurs différents tuyaux étaient adossés l'un contre l'autre de manière que la cheminée du plus haut étage avançait jusqu'au milieu de la chambre[12]. Nos architectes actuels les ont adossés au mur, l'un à côté l'autre, de manière que les cheminées du plus haut étage n'avancent pas plus que celles du plus bas[13].

Monsieur, ajoutai-je, vous êtes encore à temps ! Que vos croisées soient sans croix de pierre, si elles ne sont très grandes. Qu'elles soient même sans croisillons de bois ; les croisillons de fer ou ménaux sont préférables : vous aurez plus de lumière, plus d'air, plus de santé, plus de vie[14].

Monsieur, lui dis-je encore, comment entendez-vous faire vos plafonds ? à bossages, peints, dorés[15] ? C'est comme dans les vieux châteaux qu'on bâtit aujourd'hui dans votre voisinage. Actuellement on ne connaît, on ne veut connaître que du plâtre, bien blanc, bien lisse, prenant facilement toutes les moulures, toutes les sculptures, tous les ornements qu'on lui donne[16].

Adieu, Monsieur, lui dis-je en terminant et en m'en allant. Il me fit promettre de revenir dans quelque temps, pour continuer à lui donner mes avis. Je le lui promis ; je lui tins parole.

Je trouvai les murailles du corps de bâtiment déjà hautes ; elles étaient en belles briques rouges, en belles chaînes de pierre blanche. Oh ! dis-je, ces murs ainsi bariolés, beaux du temps de Henri IV ou de Louis XIII[17], ne le sont plus du temps de Louis XIV. La teinte uniforme des grandes pierres de taille, nouvellement tirées des carrières et élevées dans les airs par le secours des machines de Perrault[18] nous paraît préférable[19].

Je lui fis ensuite mes observations sur la hauteur du bâtiment, qui doit aujourd'hui être en juste rapport avec l'étendue des cours[20], sur les voussures, la courbure des cintres, des portes et des fenêtres, sur les dimensions des perrons, sur le soubassement général de l'édifice, sur le site du terrain, naturellement exhaussé en cet endroit, et dont nos architectes actuels tirent ordinairement si bon parti[21]. Mon hôte, un peu impatienté, me dit : Venez ! suivez-moi ! je vous prie ; je vais vous faire parler à qui pourra vous répondre.

Je compris que c'était l'architecte ; je ne me trompais pas.

Nous prîmes le chemin de son appartement. Je croyais, comme je l'ai dit, que c'était un vieil architecte; mais il se trouva que c'était un jeune homme, qui me parut avoir la tête remplie des vieux préjugés du siècle dernier. Ses plans étaient d'ailleurs dessinés avec légèreté, coloriés avec goût; mais tout en était dans le vieux genre, et ce qu'il y avait de plus moderne venait à peine jusqu'à Le Mercier[22].

Mon hôte me fit la politesse de lui dire, en parlant de moi : Monsieur n'est qu'amateur d'architecture, il n'est pas architecte, il est gentilhomme. L'un n'empêche pas l'autre, répondit le jeune architecte, dont le teint s'était allumé; le roi a anobli Jules Hardouin Mansard[23], et la charge d'intendant de ses bâtiments, qu'il lui a donnée, est si importante que lorsqu'on lui écrit on l'appelle Monseigneur[24]. Ce n'est pas de quoi il s'agit, répondis-je à mon tour. Et je lui fis la description de la maison que je me proposais de faire élever si jamais je pouvais faire juger mon procès et recouvrer mon ancienne fortune. J'orientai mon bâtiment; je le coordonnai avec les bosquets, les jardins, le parc[25]. Je le commençai à la première pierre et le construisis tout entier d'après les nouveaux principes, afin, j'en conviens, de faire la critique des siens.

Il ne se décontenança pas ; il me dit que plusieurs de ces nouveaux principes avaient besoin de la sanction du temps. Je lui répondis qu'ils étaient comme les principes mathématiques, qui, pour être nouvellement découverts, n'en existaient pas moins de toute éternité. Il se mit à secouer la tête. Je le poussai, je lui parlai avec feu ; il ne me répondit rien, en sorte qu'il jouait le rôle d'homme grave et me faisait jouer le rôle de jeune homme. Mon hôte riait; imaginez si moi j'avais envie de rire. Monsieur, dis-je au jeune architecte, mais vous avez sans doute vu les nouveaux édifices, les magnifiques échelons par lesquels s'est élevée notre architecture; le Luxembourg, la Sorbonne, le collége Mazarin, le Val-de-Grâce, le Louvre, l'Observatoire, les Invalides, Versailles, Trianon, Marly? Dans ce moment, monsieur Monfranc, qui était absent, rentra. Il déteste la nouvelle architecture, comme presque tout ce qui est nouveau. Le conseiller de ville ne l'ignorait pas, et voici de quelle manière, en reprenant le fil de son discours, il l'accommoda aux oreilles du nouvel auditeur. Monsieur, me répondit l'architecte, ce sont assurément de grands et superbes monuments, mais il en est cependant plusieurs auxquels il y a bien à dire.

Le Luxembourg, qui est de Jacques de Brosse[26], appartient à la première moitié de notre siècle, au bon temps; il offre une

harmonie admirable, un ensemble de formes solides, de belles formes, de formes opposées, habilement combinées; rien n'y manque et tout y est nécessaire ; il est beau, très beau : à cet égard, je suis de votre avis.

La Sorbonne, dont la magnifique église appartient encore au bon vieux temps, est, vous conviendrez, bien mesquine quant aux autres parties. Elle manque évidemment d'un portique. Elle a été bâtie par Le Mercier[27]. Je sais que le juste pèche sept fois par jour ; Le Mercier n'a péché qu'une fois, mais il a péché bien grièvement. On me dira que l'impérieux cardinal de Richelieu voulait tout gouverner. Je répondrai que Le Mercier eût dû se retirer si l'on ne voulait pas le laisser le maître. C'est ce que fit François Mansard, à qui on proposa la construction du Louvre[28].

Le collége Mazarin est de Le Vau[29], élève du bon vieux temps; aussi, je le demande, y a-t-il une forme monumentale qui plaise plus agréablement à l'œil que cette belle forme de fer à cheval, surmontée au centre par ce joli dôme, ni trop haut, ni trop bas, mesuré au compas du goût?

Le Val-de-Grâce, dont les dessins ont été donnés par François Mansard[30], autre élève du bon vieux temps, eût été aussi un monument parfait, si l'intrigue n'avait écarté ce grand architecte au moment où il allait le couronner[31]. Il ne faut pas être de l'art pour s'apercevoir que la forme du dôme n'a pas les élégantes proportions du reste de cet admirable édifice.

Vous m'attendez au Louvre, n'est-ce pas ? et il me semble vous entendre me dire : Bien qu'il soit terminé par un architecte du jour, Perrault, n'est-il pas cependant magnifique ? Eh bien ! écoutez-moi. Quand je considère cet édifice à l'intérieur, je le vois composé des parties anciennes de l'ancien goût, des parties nouvelles du nouveau goût. Quand je le considère à l'extérieur, je le vois composé de parties plus irrégulières encore, car de ses quatre faces trois seulement se ressemblent, et, pour qui les considère successivement aux angles, ces disparates offensent l'œil de la manière la plus choquante. Le côté de la principale entrée, considéré même séparément, n'est pas exempt d'un très grand défaut ; cette colonnade enchanteresse qui le décore est portée sur un lourd massif percé de vitres, faute inconcevable ; les colonnes sont destinées à porter et on a voulu qu'elles fussent portées. Cependant ce palais, ouvrage de l'abbé de Clagny[32], de Le Mercier[33], et de Claude Perrault[34], est le plus beau qui existe et qui sans doute ait existé. O hommes ! que sommes-nous si, en deux siècles, le palais des plus grands monarques de la terre, bâti par trois architectes célèbres, n'a pu être conduit à

la perfection ; que dis-je, à ce qu'aujourd'hui nous croyons, nous, la perfection ! Monsieur Monfranc a souri ; le conseiller de ville a continué.

L'Observatoire, me dit-on, est parfait comme observatoire, et on répond à ceux qui auraient voulu cette grande masse moins massive, moins bizarre, que par sa seule disposition l'astronome peut, dans la plupart de ses observations, se passer d'instruments de mathématiques[35]. Si cela est, je n'ai rien ou il n'y a rien à dire à Perrault[36].

Les Invalides. Je sais bien que, suivant les hommes du jour, qui emploient si souvent l'expression du parfait, cet édifice est parfait dans toutes ses parties[37] ; mais, suivant moi, il ne l'est pas dans sa plus importante : le frontispice est trop nu. Supposez-le au contraire orné d'une belle colonnade comme celle du Louvre, alors il concorderait avec la magnificence du dôme, qui, vue de l'autre rive de la Seine, semble magiquement se mouvoir d'une extrémité de ce frontispice à l'autre.

Versailles. A ce nom, la figure de monsieur Monfranc se rembrunit, et d'avance le conseiller de ville put voir comment son architecte devait parler. Versailles, oserai-je bien vous le dire? auriez-vous bien le courage de l'entendre? ajouta-t-il en nous regardant tous, ce royal château, qui a coûté peut-être cent millions, peut-être plus[38], offre du côté de Paris une délinéation rentrante, un aspect caverneux, et, du côté des jardins, il est bossu, difforme. Eh ! d'ailleurs quelle si longue et si monotone continuité de bâtiments, à peu près de la même hauteur, sans opposition, sans pavillons, sans physionomie[39] ! Permis aux grands seigneurs de la cour d'admirer ; pour moi, je demanderai avant tout à Hardouin Mansard[40] ce que Félibien exige avec raison de notre art, un ensemble, une disposition raisonnable[41].

L'académicien commençait à être mécontent ; le conseiller de ville s'en aperçut, et, dans le moment, son architecte changea encore de langage ; voici comment il continua ou comment le conseiller le fit continuer.

Je loue toutefois, autant que personne, les magnifiques écuries, la superbe orangerie ; là je trouve Mansard vraiment grand.

A Trianon, je trouve Mansard[42] encore plus grand. Ce palais de marbre blanc, de marbre rose, semble élevé par les fées ; il ravit par ses formes, par ses couleurs[43].

A Marly, Mansard[44] est encore plus grand ; il est le plus grand de nos architectes. On a dit qu'il avait eu le rare avantage de pouvoir dessiner les jardins pour les bâtiments et les bâtiments

pour les jardins[45]. Il semble qu'il ait dessiné aussi, pour l'un et pour l'autre, la montagne qui les porte, tant ces trois divers objets concordent ensemble. Jamais site plus frais, plus pittoresque, n'offrit, au milieu des nappes d'eau et de verdure, une réunion de futaies, de bosquets, de pavillons brillants de peinture, d'or et de marbre[46], d'une composition si originale, si gracieuse, si légère. Marly est unique, il n'est ni connu ni célèbré par le vulgaire; c'est que pour l'apprécier il faut avoir des connaissances et du goût, deux choses qui ne sont pas vulgaires.

Nos architectes actuels, a continué le conseiller de ville, en faisant toujours parler son jeune architecte et en le faisant de nouveau parler comme il convenait à monsieur Monfranc, sont-ils les premiers dans le premier des genres, celui des temples? J'en doute; ni Saint-Roch, ni Saint-Sulpice, dont l'architecture intérieure ne correspond pas à l'architecture extérieure, ne le prouvent[47].

La bonne architecture des places des villes date aussi du bon vieux temps, je le répète, de la première moitié de ce siècle. Votre place des Victoires[48] est belle, votre place Vendôme est superbe[49]; mais où sont les frais gazons de la place Royale[50], et quand le soleil est ardent, et quand il pleut, où sont ses larges portiques?

Le pont Royal[51], bâti à côté du Pont-Neuf, terminé au commencement de notre siècle[52], au bon vieux temps, ne me paraît pas d'une architecture supérieure.

L'homme à deux avis fit encore parler long-temps son architecte, et tour à tour si fort au gré de ses hôtes que l'académicien le retint à dîner pour ses louanges, et monsieur Monfranc à souper pour ses critiques.

Chapitre XXXVII.

DU CAFETIER ET DE LA CAFETIÈRE.

Il n'y a plus de café turc à Nevers. Aujourd'hui, à une heure, j'y ai été pour prendre ma demi-tasse; l'enseigne avait disparu, et à la place de ce beau tableau qui représentait un Musulman, assis par terre, les jambes croisées, prenant son café[1], était un grand écriteau : *Boutique à louer*. J'ai vu la porte entr'ouverte,

je suis entré, j'ai trouvé le café rempli d'habitués et d'ouvriers. Les glaces avec leurs cadres d'or, les peintures, les tables de marbre, avaient été enlevées, on enlevait les boiseries. La jeune cafetière, qui, les autres jours, était à son fauteuil de velours rouge, derrière son comptoir paré de fleurs et de faïences neuves[2], s'asseyait tristement à côté de son époux, sur une caisse renversée. Elle pleurait, elle venait de parler; son époux commençait.

Vous savez, a-t-il dit, que depuis plus de trente ans les cabaretiers et les cafetiers se font la guerre. Je suis fils d'un cabaretier d'Orléans. J'avais, pour toute ma vie, juré haine aux cafetiers; bientôt je jurai amour, amour éternel aux cafetières. Je vis Florine, je l'aimai, je le lui déclarai, je le déclarai à son père, cafetier de notre ville, de qui notre maison et notre famille étaient connues; j'allai le déclarer à mon père. Traître, me répondit-il, tu veux épouser une cafetière, être cafetier! Mais si tu veux oublier ton état, qui te nourrit, songe du moins à ta conscience, écoute du moins les médecins, les hommes d'âge. Le café maigrit; il dessèche; il brûle[3]; il rend triste, mélancolique, pensif, raisonneur, politique[4]. Tous les partisans des Anglais, du prince d'Orange[5], sont grands preneurs de café. Jamais, la tasse de café à la main, a-t-on chanté une petite chanson, bu à la santé du roi! Le café, si on le laisse faire, changera bientôt la France en un grand couvent où l'on ne se divertira plus, où l'on ne dansera plus, où l'on ne boira, où l'on ne rira plus. Mon père ajouta que le thé faisait encore plus de mal; qu'il échauffait, enflammait le sang, occasionnait un grand nombre de maladies[6]; que le chocolat était pire[7].

J'allai chez le cafetier, le père de Florine. Mon père vous aime, lui dis-je, mais il hait le café et déteste le thé, ainsi que le chocolat; voici les maux dont il les accuse. Le cafetier me laissa à peine finir. De tout temps, me répondit-il, on a calomnié les meilleures choses, faute de les connaître. Comment donc le café peut-il faire du mal? Vous prenez ces petites fèves rondes[8], qui, pour venir de loin, sont aussi innocentes que les haricots et les lentilles que nos bons paysans cultivent; vous les faites brûler dans une boîte de fer[9]; vous les moulez dans un joli petit moulin dont la poudre tombe dans une bourse de cuir[10]; vous la jetez dans de l'eau bouillante[11]; vous y mettez, si vous voulez, un peu de sucre, un peu d'ambre[12]; si vous voulez, vous y mettez aussi un peu de cannelle, de girofle, de cardamome[13]. Où est le poison?

Les feuilles de l'arbuste appelé thé, dont l'usage était d'ailleurs général en France avant l'introduction du café[14], ne sont

pas moins innocentes. Je prends une pincée de ces feuilles; je les fais bouillir dans une théière, et quand elles ont plongé au fond, je les retire, je verse l'eau dans ma tasse, je la bois tenant dans ma bouche un morceau de sucre[15]. Où est le poison?

Le chocolat, parmi nous en usage depuis près de quarante années[16], n'est pas plus malfaisant. Vous avez d'abord brûlé le cacao; ensuite vous l'avez dégraissé en le pressant[17], ou en le distillant; ensuite vous l'avez broyé avec du sucre, de la vanille, de la cannelle, du poivre, de l'anis, vous en avez fait des tablettes. Vous prenez une de ces tablettes, vous la râpez, vous la jetez dans de l'eau bouillante que vous faites mousser[18] en la remuant rapidement avec un moulinet ou court bâton de buis, garni d'une boule dentée[19]. Là encore où est le poison?

Ah! s'écria le père de Florine, nos boissons n'empoisonnent pas; je pourrais les vanter même comme des remèdes. Le café rend gai, éveillé; il donne de l'esprit; il a lui-même l'esprit de rafraîchir ou d'échauffer, suivant le besoin de celui qui le prend[20]; il prévient ou guérit la goutte, l'apoplexie, les rumathismes, les obstructions; pris avez du lait, il engraisse les éthiques, il guérit les maux de poitrine, il guérit toutes sortes de maux[21].

Le thé, dont l'usage nous vient du peuple le plus sage de la terre, produit d'aussi bons effets; de plus il donne de la mémoire[22].

Et pour le chocolat, je ne connais pas de meilleur aliment[23]: Florine s'en nourrit, elle en prend à déjeuner, à goûter, souvent à dîner, quelquefois à souper; aussi voyez-la, voyez ses deux petites joues, que le chocolat a si bien arrondies. C'est que le chocolat, et l'on peut en dire autant du café, contient, à ce que disent les savants qui viennent ici, beaucoup de matière rameuse[24], dont ils font grand cas. Mon frère le capucin, fort instruit pour son âge, dis-je au cafetier, nous parle quelquefois et fait beaucoup de cas aussi de la matière rameuse, qu'a découverte, il y a un demi-siècle, un homme de ces pays nommé Descartes[25]. Vous m'avez convaincu, je vais convaincre mon père.

Je revins à la maison, et, lorsqu'il fut nuit, je réussis à emmener mon père au café. Dès qu'il entra, Florine courut au devant de lui. Mon père fut charmé de sa bonne grâce et lui fit mille compliments. Il dit ensuite en riant au cafetier : Mon compère, je vends du vin rouge; faites-vous aussi cabaretier, vendez du vin blanc, et il n'y aura pas de meilleurs amis que nous. Vous en voulez donc bien au café? lui répondit avec politesse le cafetier; mais considérez donc qu'il y a cinquante ou soixante ans qu'il combat, en France, contre la prévention générale[26], qu'il a tou-

jours depuis gagné du terrain, et qu'enfin il a la victoire. Avec quel respect ne conserve-t-on pas la première salle de cafetier qui a été ouverte dans le royaume? Elle est à Marseille et date de 1671[27]. Je suis fâché que mes affaires ne m'aient pas encore permis d'aller en pèlerinage la visiter. Mais j'ai visité la première qu'on ait ouverte à Paris; elle est au quai de l'École, elle date de l'année suivante, 1672[28]. On a eu le bon esprit de la laisser telle qu'elle était. Aujourd'hui il y a déjà dans cette ville trois cents cafés[29]; à Londres, il y en a trois mille[30]. Les villes d'Espagne, d'Italie, de Hollande, d'Allemagne, en sont remplies[31], et continuellement le nombre en augmente. Tous les jours j'entends ici dire au banc des marguilliers, pour parler comme la comédie des Souhaits[32], que les salles des cafetiers vont porter rapidement la civilisation, l'instruction et les lumières à leur plus haut point. Véritablement ce sont partout des salles publiques[33] où, comme à Paris, au café Sauvage[34], ou bien au café des Beaux-Esprits, tenu par la veuve Laurent[35], tout le monde a le droit de venir, où l'on trouve la Gazette de France, qui dit la moitié de la vértié[36], et la Gazette de Hollande, qui dit l'autre[37]. Là, certes, le maître de la maison, par sa présence, ne gêne personne, car il n'est que le premier serviteur; là, chacun peut énoncer son opinion; là, se fait entendre l'opinion libre, l'opinion générale, l'opinion publique, l'opinion nationale, la véritable opinion; là, on a donné un rival à Bossuet, Fénélon; un rival à Condé, Turenne; un rival à Corneille, Racine; là, Pascal, Molière, Lafontaine, n'ont pas de rival; là, notre France n'a pas de rivale; là, notre roi n'a pas de rival. Mon compère, vous qui n'êtes ni privilégié, ni financier, pourquoi n'aimez-vous pas les cafés? car on n'y parle jamais que contre ces gens-là; et toujours on y parle pour le peuple, le bon peuple. On y parle d'ailleurs sur toute sorte de sujets[38]; enfin je vous assure que, si les habitués des cafés et même les cafetiers ne sont pas instruits, c'est entièrement leur faute.

Cependant, Florine avait préparé du chocolat et du café. Elle en servit dans des chiques[39] de coco[40] à filets d'or. Mon père trouva l'un et l'autre excellents. Il avait porté une petite bouteille de vin vieux de Beaugenci : on fit choquer, trinquer les tasses contre les verres; on trinqua, on but à l'alliance des cabaretiers et des cafetiers; on se réjouit le reste de la soirée. Quelques jours après, on nous maria, non à la ville, mon père et mon beau-père n'auraient osé, mais à un village voisin.

La noce y fut faite et ne dura qu'un jour. Le lendemain, mon père et celui de Florine nous donnèrent, dans une grande bourse

de cuir, la somme qui pouvait nous revenir; et, après avoir reçu leurs tendres avis et leur bénédiction, nous partîmes pour aller former ailleurs un petit établissement.

Allons à Lyon, me dit Florine. Allons à Lyon, répondis-je.

En passant ici, à Nevers, l'aubergiste de la Pie, ayant su que nous allions ouvrir un café à Lyon, nous conseilla de l'ouvrir dans cette ville. N'allez pas plus loin, nous dit-il, si vous voulez faire fortune: tous les trois états[41] ici aiment le café. La bourgeoisie le paie bien, la noblesse le paie mieux, et le clergé encore mieux.

Florine et moi nous nous regardâmes en riant. Soit, répondîmes-nous; et véritablement quelques jours après nous nous établîmes à Nevers. D'abord, grande et continuelle vogue. Malheureusement tout ce premier feu ne fut qu'un feu de paille. Le nombre de nos habitués n'a cessé de diminuer.

J'annonçai au commencement du carême que, suivant la décision de plusieurs docteurs, la boisson du café ni celle du chocolat ne rompaient pas le jeûne[42]. Il ne vint personne, absolument personne.

A Pâques, les pratiques sont revenues; mais, depuis la belle saison, tout le monde est à la campagne, et nous n'avons guère vu bien réglément que nos créanciers. Tant qu'ils ont voulu prendre du café, du thé ou du chocolat, nous leur en avons donné gratuitement, et même nous le leur avons de plus en plus sucré; ils nous avaient toujours accordé un sursis, mais ce matin ils ont envoyé des ouvriers pour tout enlever.

Le cafetier ayant fini, aussitôt les conseils de pleuvoir. Les uns lui ont dit d'aller à Paris, où l'on ne peut pas se passer de café, où ceux qui le colportent tout chaud le long des rues sont appelés dans les maisons, où les grandes dames s'arrêtent devant la porte des cafés et se font porter du café dans leurs voitures[43], où les jeunes et belles cafetières ne sont guère long-temps à achalander leur café. D'autres leur ont conseillé de se faire limonadiers[44]. D'autres leur criaient: Du ginsing! du ginsing! qui remue le sang, qui donne de la vivacité[45]; combien n'en vendrait-on pas dans les basses villes des bords de la Loire? D'autres, et c'était le plus grand nombre, leur proposaient de diminuer le prix. Messieurs, leur ont répondu les jeunes époux en se levant et en leur tournant le dos, le café nous coûte quarante sous la livre[46]. Nous voulons bien civiliser le monde, mais nous ne pouvons le civiliser qu'aux prix de Paris, à quatre sous la tasse[47].

CHAPITRE XXXVIII.

DES MARINIERS DE RIVIÈRE.

Il était environ neuf heures, les cloches de la cathédrale appelaient les chanoines à la grand'messe, lorsque la cuisinière et la laveuse de vaisselle, après m'avoir fait la révérence, m'ont prié de me tenir un moment dans la cuisine, d'où elles étaient obligées de s'absenter. Elles étaient à peine sorties qu'un homme, chargé d'un grand panier, entre. Monsieur! peut-être êtes-vous le maître? Je suis le poissonnier de la maison, pour vous servir. — Asseyez-vous, la cuisinière ne tardera pas à revenir. Cet homme s'est assis. Monsieur, quand je dis que je suis poissonnier, j'entends dire que quelquefois je vends, ici et ailleurs, le poisson que je m'amuse à prendre en naviguant; le commerce des denrées de son crû ne déroge pas. Mon véritable état est celui de marinier de rivière[1]. Je puis me vanter d'avoir conduit des bateaux sur toutes ou presque toutes celles de France, et j'ai donné la préférence à la Loire; car le Rhin, comme un bon gros Allemand ordinairement pacifique, s'irrite cependant parfois contre ses digues, s'enfle et s'accroît. J'ai vu qu'à la fonte des neiges il s'élevait de sept pieds au dessus de son niveau[2]; alors la navigation en est dangereuse et difficile. On sait que le Rhône, comme un pétulant Provençal, renverse dans ses débordements impétueux les ponts[3], dont alors les décombres embarrassent singulièrement nos pauvres bateaux. La Garonne est une Gasconne; elle finit par se moquer de nous, et, sous le nom de Gironde, nous fait périlleusement[4] naviguer en pleine mer.

Bien qu'aujourd'hui, dans toutes les provinces, on nettoie, on redresse, on balise toutes les rivières[5], cependant les travaux de ce genre sont exécutés avec le plus de succès et de dépense sur notre Loire[6], où les turcies et levées, à l'entretien desquelles sont attachés tant d'ingénieurs et d'ouvriers[7], consomment annuellement deux cent mille livres[8]; où l'association de marchands, qui depuis des siècles se réunissent pour protéger la navigation de la rivière, s'assemble tous les quatre ans à l'hôtel-de-ville d'Orléans, et s'imposent annuellement, sous le nom de droit de boîte, de grandes sommes[9]. — Marinier! lorsque vous avez été

à l'embouchure de la Somme, n'avez-vous pas eu envie d'aller en Angleterre? Il y a le paquebot de Calais à Douvres, qui part deux fois par semaine[10]. Oh! les mariniers de rivière, nous ne sommes pas comme les mariniers de mer, nous ne quittons pas le pays. — Partout vos noms, vos domiciles, vos bateaux, vos barques, sont-ils enregistrés aux amirautés? — Partout[11]. — Partout êtes-vous classés? — Partout[12]. — Partout êtes-vous sous la surveillance et l'autorité des syndics? — Partout! partout[13]!

Chapitre XXXIX. — DES MARINIERS DE CANAL.

Mon brave marinier de rivière, ai-je encore dit à cet homme, ne naviguez-vous pas aussi sur les canaux? — Jamais! — Vous iriez sur le canal Royal, qu'on devrait appeler le canal Riquet[1]; vous iriez de la Méditerranée à l'Océan. Cette longue rivière artificielle, diversifiée par cent quatre écluses, par des percements sous les montagnes, par plusieurs embouchures dans la mer, n'a pas moins de soixante lieues[2]. Oh! ce n'est pas tout, vous iriez de votre Loire à la Seine par deux chemins d'eau, le canal de Briare, commencé au siècle dernier[3], terminé au nôtre[4], et le canal d'Orléans, commencé et terminé de notre temps[5]. Toutes les années, ces deux canaux rendent deux cent cinquante mille livres de droits[6].

La Flandre et l'Artois sont encore découpés par des canaux[7]. Il y en a en Alsace[8]; il y en a en Poitou[9]; il y en a en Provence[10]. Où n'y en a-t-il pas? du moins où n'y en aura-t-il pas? On a projeté entre autres le canal de Dijon[11], le canal de Saône-et-Loire, par l'étang de Rousset[12]. On a projeté, on a commencé le canal de l'Eure pour amener l'Eure à Versailles[13]. On a projeté le canal de l'Ourque, pour amener l'Ourque à Paris et en vendre l'eau au seau et à la pinte[14]. — Monsieur! vous n'avez guère que cent lieues fiévreuses de vos canaux[15], tandis que vous avez peut-être deux mille lieues de limpides rivières[16]. Je vous le déclare, il n'y a aucun honneur à conduire mon bateau sur les tranquilles canaux, tandis qu'il y en a sur les rivières, où tantôt il faut se garder des piles des ponts[17], des bancs de sable, des rescifs, où l'on a tantôt à combattre les vents et les tempêtes. Aussi, à mon avis, le marinier de rivière est au marinier de ca-

nal comme le soldat de régiment est au soldat de milice, ou, si vous voulez, comme la cuisinière que, de la fenêtre, je vois en ce moment venir, est à la laveuse d'écuelles, qui la suit respectueusement quatre pas en arrière.

CHAPITRE XL.

DES HOMMES QU'ON APPELLE ORIGINAUX.

Toute la semaine je n'ai entendu parler que de monsieur Legris de la rue Saint-Didier. Que n'a-t-on pas dit? On a dit, entre autres choses, qu'il est fort riche et fort bizarre; qu'il est si riche que toutes les années il donne la moitié de son revenu; qu'il est si bizarre qu'une année il la donne à l'œuvre de la paroisse, une autre à la basoche[1], une autre à l'hôpital, une autre au jeu de l'arquebuse[2]. On a dit que l'année dernière il l'avait donnée aux lettres; mais qu'il fut si mécontent des écrits barbares qu'on lui remit en échange de son bel argent, que cette année-ci il l'avait donnée à la grammaire, et qu'il avait annoncé un concours et des prix.

Effectivement, aujourd'hui dimanche, après les offices, on a vu s'ouvrir les portes de la grande salle de l'hôtel-de-ville, disposée en lice littéraire, où les personnages les plus notables du clergé et de la magistrature siégeaient comme juges. Les concurrents ne devaient ni lire ni présenter rien d'écrit; ils devaient parler sur les différentes parties de la grammaire, pour chacune desquelles était un prix, qui consistait, non en objets d'orfèvrerie, en sommes d'argent, mais en pièces de four, en liqueurs, en choses à manger, à boire.

Maintenant voici les divers chapitres du programme et la manière dont ils ont été remplis:

FORMATION DES LANGUES. Le prix était un grand pâté de chevreuil, placé dans une corbeille tressée de laurier.

Il s'est présenté un bredouilleur de Clamecy, qui a fait rire dès qu'il a ouvert la bouche, mais qu'ensuite on a écouté dans le plus grand silence. Messieurs, a-t-il dit, j'ai été trente ans clerc au pont de Poissy[3], et je me serais bien ennuyé si je n'avais eu d'autre amusement que celui de voir toujours couler l'eau;

mais j'ai lu, j'ai pensé. Je me suis particulièrement occupé de la formation du langage, et je ne crois pas, avec Charpentier, que la parole toute formée nous vienne de Dieu[4], que Dieu ait fait la parole; je crois plutôt, avec Port-Royal, que seulement la capacité de parler nous vient de Dieu[5], et qu'il a voulu que ce fût nous qui nous fissions la parole.

Pour nous donner la capacité de parler, pour nous faire faire la parole, Dieu a disposé notre trachée-artère en un seul tuyau, qui, en s'élargissant, en se rétrécissant à volonté, équivaut à plusieurs tuyaux, à une orgue dont le poumon est le soufflet[6]; et il a fait correspondre chaque son de cette orgue, qui est une voyelle, aux muscles de notre langue, qui les modifient, les différentient par les consonnes[7]. Ces sons ou ainsi émis ou ainsi modifiés, qu'on a appelés lettres, s'étendent tout au plus au nombre de vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre[8], afin que la mémoire puisse les retenir. Les hommes, avec ces lettres, ont fait des syllabes; avec des syllabes ils ont fait des mots, des signes indiquant ou rappelant les objets; et, guidés par la raison que Dieu leur a aussi donnée, ils ont fait neuf classes de signes, de mots, ou parties d'oraison, dont ils ont coordonné les dépendances, les corrélations entre elles, montrant en cela une intelligence parfaite; car, à chaque erreur, ils ont été aussitôt avertis par la cessation subite de la transmission de leur pensée dans la pensée de ceux à qui ils parlaient.

Parties d'oraison. Le prix s'offrait sur une belle nappe : c'était un grand gâteau d'amandes, qu'afin de pouvoir faire entrer dans le four, on avait divisé en neuf comme les parties d'oraison[9].

On a vu s'avancer un homme leste, de belle taille, le commissaire des guerres. Son plumet, son épée, n'annonçaient guère un grammairien. Aussi l'attention des auditeurs a redoublé; il a parlé ainsi : Messieurs, on a beaucoup dit sur les parties d'oraison ou les éléments du langage; on a laissé à dire.

Le nom, mot sous lequel on comprend le substantif et l'adjectif, ne forme qu'une partie d'oraison[10]; il devrait en former deux, car le sujet et l'attribut sont fort distincts. De plus ils ne devraient pas être déclinés, puisque dans notre langue ils n'ont pas de cas ou de terminaisons différentes.

Le verbe, le participe, forment deux parties d'oraison[11]; ils ne devraient en former qu'une, car le participe n'est qu'un mode du verbe.

Je passe aux articles. Quelles grandes difficultés dans leur emploi! tandis qu'il faudrait remarquer seulement que tous les

articles sont dans le sens défini ou dans le sens indéfini, et qu'il suffit de bien distinguer ces deux sens[12].

La famille des pronoms est grammaticalement trop nombreuse[13]; elle est susceptible d'être infiniment réduite.

Mêmes observations sur les trop nombreuses familles des adverbes, des prépositions[14] et des conjonctions[15].

Mais non sur les interjections[16] : on ne les trouve pas assez nombreuses pour exprimer les divers mouvements de l'âme. On ne trouve pas non plus leurs points assez nombreux, assez variés[17].

Messieurs, de même que le temps a réduit la longueur des mots[18], de même il réduira la longueur des règles et supprimera sans doute celle des particules [19] ou mots d'une syllabe, qu'il classera dans les différentes parties d'oraison.

Il me reste des vœux à faire pour qu'on abandonne les diminutifs et les superlatifs de nos devanciers[20], pour qu'on ne crée pas trop de mots nouveaux[21], des vœux plus ardents pour que du dictionnaire, leur livre de vie, on n'en retranche pas trop de vieux. Souvent les vieux mots sont du vieil or, de l'or pur qui, sous des mains habiles, brille d'un nouvel éclat. Je crains nos présomptueux grammairiens : ils ont voulu donner un coup de ciseau à *certes*[22], et *car* l'a échappé belle[23].

Un gros pain biscuit, doré, parfumé, était le prix de la SYNTAXE. Voilà un avocat, en long habit noir, qui se lève. La toge dans laquelle il était accoutumé de parler manquait à ses mains et à ses gestes.

Il y a deux sortes de syntaxes, a-t-il dit.

L'une, la syntaxe de la grammaire générale des peuples[24], ou syntaxe d'accord, qui veut que, lorsque le sujet est au singulier au au pluriel, le verbe soit au singulier ou au pluriel ; que, lorsque le substantif est masculin ou féminin, l'adjectif soit masculin ou féminin. Celle-là est invariable; elle est fondée sur la nature de la parole.

L'autre, la syntaxe des mots régissants et des mots régis[25]. Celle-ci est très variable, car elle est différente chez les différentes nations. Elle est même successivement différente chez la même nation. D'abord pour l'article, aux divers siècles ; exemple : autrefois nous disions la porte Paris[26], le palais le roi[27] ; aujourd'hui nous disons la porte de Paris, le palais du roi. Ensuite chez la même nation, au même siècle, dans les diverses professions; l'huissier vous dit : Cet homme m'aurait frappé[28] de plusieurs coups de bâton ; le marchand vous dit : Cet homme m'a frappé de plusieurs coups de bâton. Ensuite, chez la même

nation, au même siècle, dans les diverses grammaires : qui n'a toujours présente la nouvelle règle de Vaugelas sur le substantif qu'on met dans un sens indéfini et qu'on ne peut faire suivre de son pronom relatif[29]? Rendez-moi *justice;* on serait tenté de dire, et cependant, quand on voudra suivre cette règle, on ne dira pas : Pour moi, je vous *la* rends. Qui, avant d'écrire un participe passé précédé de son régime, ne se rappelle le mieux qu'il peut les nouvelles règles de Port-Royal[30] et du père Chifflet[31]?

C'est principalement par notre syntaxe française que nous avons perfectionné, changé notre langue, et qu'aujourd'hui, à la première page d'un livre, on reconnaît à l'instant s'il est des barbares vieux siècles ou de notre siècle, du siècle de Louis le Grand. Toutefois, malgré tous ces progrès, je suis persuadé que les grammairiens ont trop suivi l'usage au lieu de le réformer lorsqu'il ne suivait pas la logique, la logique du génie de la langue[32].

Parlerai-je séparément de la construction? Oui, car, quoi qu'en dise Port-Royal, elle n'est pas la même chose que la syntaxe[33]; mais je me bornerai à remarquer que nous avons une construction à laquelle nous sommes habitués, et que nous l'appelons directe, tandis que nous appelons renversée celle à laquelle nous ne sommes pas habitués; cependant nous pouvons avec ces différentes constructions également bien penser, bien raisonner.

Douze belles boîtes de dragées étaient exposées pour le prix de l'ORTHOGRAPHE; et, afin d'exciter davantage l'émulation des concurrents, on avait écarté le ruban de dessus le mot de Verdun. Tout le monde sait que Verdun est la ville où se fait le mieux ce genre de sucreries[34].

L'assemblée entière s'est tout à coup tournée vers un jeune adolescent qui, avec le feu de son âge, a fendu la foule et s'est approché de l'estrade presque en sautant. Messieurs mes respectables juges, j'ai, dans les classes, souvent entendu parler et moi-même j'ai souvent parlé sur l'orthographe, et, si aujourd'hui j'ai l'honneur de remporter le prix, ce ne sera pas le premier[35]. Je commencerai par anathématiser le système qu'anathématisent les bons grammairiens, celui des paresseux, des ignorants, celui du siècle dernier[36], qui reparaît au nôtre[37], et qui, aux siècles prochains, reparaîtra sans doute encore, mais que la raison grammaticale a rejeté et ne cessera de rejeter. Non, Messieurs on ne doit et on ne peut écrire comme on parle, orthographie comme on prononce, car, outre que les homonymes ne pou

raient être distingués, il y aurait autant d'orthographes que d'hommes, qui, d'ailleurs, chacun, auraient successivement diverses orthographes suivant les âges divers de la vie. Quant à moi, jeune citoyen de la république des lettres, j'obéis volontiers aux lois que, dans leur dictionnaire, nous ont données nos hauts magistrats de l'Académie française. Toutefois, si j'avais l'honneur de parler devant eux, comme j'ai celui de parler devant vous, Messieurs, vous m'entendriez leur adresser humblement quelques prières :

Pour que la formation du pluriel se fasse invariablement par la simple addition d'une lettre[38]; — Pour qu'un substantif soit toujours masculin ou toujours féminin[39]; pour que le genre en soit toujours le même au singulier et au pluriel[40]; — Pour que la formation du féminin soit dans les mots la même[41]; — Pour que la formation des adverbes soit aussi toujours la même[42]; — Pour que les mots soient encore et définitivement allégés des lettres qui, n'ajoutant rien à leur son, à leur syntaxe, ne marquent pas leur origine[43]; — Pour que l'orthographe des temps des verbes soit dans toutes les personnes, lorsque la variation n'est pas indispensable, toujours la même : Que j'aie, que tu aies, qu'il ait, que nous ayons, que vous ayez, qu'ils aient[44]; — Pour que l'orthographe de la racine soit gardée dans tous les temps des verbes, notamment dans ceux du verbe faire[45]; — Pour que dans un dictionnaire les mots ne soient pas classés par groupe venant d'une seule racine[46]; — Pour que l'*y* ne soit plus employé que comme tenant lieu de deux i, ou tout au plus que comme marque d'origine de mots[47]; — Pour que le *z* soit toujours remplacé par l'*s* lorsqu'il n'est pas nécessaire à la prononciation[48]; — Pour qu'il en soit ainsi de l'*x*[49]; — Pour que les mots du dictionnaire soient marqués de plus des trois quarts d'accents qui leur manquent[50]; — Pour qu'ils le soient uniformément, conséquemment, logiquement[51]; — Pour que les nombreux verbes commençant par *re* ne soient pas accentués au premier *e* quand ils sont réduplicatifs, et qu'ils le soient quand ils ne le sont pas[52] : redire, revenir; réduire, rédiger; — Pour que les diphtongues soient mieux déterminées, et qu'on n'appelle de ce nom que celles qui sont diphtongues à l'oreille, et non celles qui ne le sont qu'à l'œil[53]; — Pour que les trémas portent sur toutes les voyelles[54]; — Pour que les parenthèses[55] soient supprimées.

Combien d'autres observations n'ai-je pas entendues et retenues sur l'orthographe de l'Académie! Toutefois, en ce moment, je n'en rappellerai qu'une. On désirerait que son dictionnaire, qui mentionne en d'autres mots le point exclamatif[56], daignât lui don-

ner un article comme au point admiratif et au point interrogant. Et ici, Messieurs, dans cette enceinte, en ce moment, je m'aperçois que, pour la manifestation de mes sentiments, ces points me sont bien nécessaires : quelle tâche que celle qui m'est imposée ! mais aussi quels juges que ceux qu'on me donne ! Ah ! puis-je espérer que dans mon jeune âge ils voudront voir un meilleur avenir, de même que dans le dictionnaire de l'Académie qui vient de paraître[57] ils voient, au temps futur, un meilleur dictionnaire ?

Douze autres boîtes, remplies de belles conserves, avaient été aussi exposées, et le ruban avait été aussi écarté de dessus le nom de Provins, ville si célèbre pour les conserves[58]; c'était le prix de la PRONONCIATION.

Du milieu de l'assemblée s'est levé une manière d'abbé. Il a voulu parler de sa place et a commencé par rondement avouer qu'il était frais émoulu de son pays, le comté d'Armagnac ; après quoi il a poursuivi en ces termes : Suivant nos grammairiens à la mode, les seuls hommes de qualité ont la bonne prononciation[59]. Le paysan, l'artisan, le marchand, le bourgeois, ne l'ont pas; en d'autres mots, la nation n'a pas la vraie prononciation nationale. Pour moi, je crois que tout Français, même tout Français des provinces de la Gascogne, même des provinces du Rhin, peut l'avoir ou l'acquérir; et je crois, moi, y être parvenu. J'ai étudié, qu'il étudie les sons de nos cinq voyelles et leurs transformations[60]. J'ai bien distingué, qu'il distingue bien les deux espèces d'*a*, les cinq espèces d'*e*[61], les deux espèces d'*i*, les deux espèces d'*o*, les deux espèces d'*u*[62]. Je me suis rendu familière, qu'il se rende familière la théorie des sons des consonnes, leurs variantes, leurs mutuelles dépendances, leurs élisions, et quelquefois, dans certains cas, dans certains lieux, leur plus forte prononciation[63]. Ensuite j'ai appliqué, qu'il applique ensuite au son des mots la vraie prosodie française, qui, pour une oreille délicate et attentive, est toute composée de longues, de brèves, de semi-longues, de semi-brèves[64]. Je conviens que tout cela n'est pas peu difficile pour les étrangers, et même pour les Français; mais aussi quelle belle langue, quelle langue si belle, si variée il saura! Certes, si la parole est l'art de peindre la pensée aux oreilles, comme l'écriture est l'art de la peindre aux yeux, on peut dire que les autres langues ont bien, comme la langue française, les couleurs primitives, les voyelles; mais elles n'ont point comme elle le clair obscur; j'entends les dégradations, les adoucissements des sons, surtout de ceux de nos *e* ! Messieurs ! je n'ai pas fini. Les sons des mots sont, aussi bien que les mots eux-mêmes, sujets à vieillir. Nos pè-

res, à la fin du siècle dernier, s'obstinaient à vouloir prononcer : j'allois, monnoie[65]; nous prononçons tous, aujourd'hui : j'allés, monnée[66]. Il en est de même de la prosodie ; elle est sujette aussi aux révolutions de la mode. Je voudrais bien qu'on m'eût noté du temps de Dagobert, mais non, je me contenterais qu'on m'eût noté seulement du temps de Charles le Sage, quelques pages de français par signes de longues et de brèves, comme nous voyons notés les vers dans les synonymes ou dictionnaires poétiques latins[67].

Prix d'ACCENT. C'étaient huit grands flacons de cristal contenant des sirops fins et spiritueux.

Un homme qui, depuis le commencement de la séance, avait continuellement tourné la tête vers ces flacons, s'est avancé et a dit : Oui, Messieurs, on ne peut nier que la prononciation soit la prosodie de la langue, comme on ne peut nier que l'accent en soit la musique. Toutefois, si la prononciation d'une langue peut absolument s'apprendre dans sa grammaire, l'accent ne peut s'apprendre qu'en entendant parler cette langue par ceux qui la parlent bien. Mais où sont-ils? où sont ceux qui ont l'accent pur? Quoi qu'en disent les géographes, ils ne sont plus à Tours, à Blois[68]; ils sont à Paris. Aussi, plus on s'éloigne de cette ville au nord, mais surtout au midi, plus l'accent s'altère. Au delà de la Loire, l'altération est sensible ; au delà du Cantal, encore plus sensible. Elle l'est de plus en plus dans les belles et riches plaines qu'arrose la Garonne, de Toulouse à Bordeaux. Et d'où cela vient-il? C'est que les Français du midi ont une langue particulière au pays, et qu'ils en appliquent la musique ou l'accent à la langue française. Il en est de même en Flandre, en Alsace, où les Français du nord appliquent à la langue française la musique de la langue particulière à leur pays. Mais il faut convenir que cette musique ou accent des pays du nord est moins disparate que celle des pays du midi. Cela explique pourquoi les Russes et les Polonais, dont la langue a une musique à peu près semblable à celle de la langue française[69], en apprennent si facilement et si bien le bon accent ; et comment les Italiens, les Espagnols, de même que les Anglais, l'apprennent si difficilement et si mal. Mais l'accent varie-t-il de siècle en siècle comme la langue, comme la prononciation? Oui. Se perfectionne-t-il de siècle en siècle, comme la langue, la prononciation? Oui, car la perfection de la langue agit sur celle de la prononciation, sur celle de l'accent. Oh ! Messieurs, jusques à quand la France restera-t-elle la seule partie de l'Europe condamnée à avoir deux langues, deux prononciations, deux accents? Jusques à quand? Ce sera jusqu'à ce qu'elle ait unité

d'administration, de lois, comme elle a unité de gouvernement, de littérature, surtout jusqu'à ce qu'elle ait unité d'enseignement, jusqu'à ce que les provinces d'au delà de la Loire fassent la dépense de n'avoir de maîtres et de maîtresses d'école que des maîtres et des maîtresses d'école d'en deçà[70].

Un barillet de bois noir, cerclé d'un grand nombre de cercles d'argent, portant écrit : Vin des dieux, prix d'HISTOIRE DE LA LANGUE FRANÇAISE, brillait à la plus haute tablette.

Messieurs, a dit un homme qu'avaient, ainsi que pour les autres prix, précédé ou suivi plusieurs concurrents, je suppose qu'on vous fît cette question : Notre langue a-t-elle été depuis le commencement du siècle entièrement remaniée, réformée, ou, ce qui revient au même, a-t-elle été entièrement perfectionnée? Je suis persuadé que de toutes parts vous répondriez Oui! oui! Quant à moi, je répondrais :Non ! non! ou du moins je répondrais qu'il faut s'entendre, et je dirais que la langue d'un peuple, à prendre cette expression dans sa signification la plus étendue, se compose des langues des divers états ou des diverses parties de l'ordre social de ce peuple ; et, cela posé, je pourrais maintenir que celle de l'agriculture n'a pas fait de grands progrès [71], que celle des arts mécaniques n'en a pas fait davantage [72], que celle du commerce n'en a fait aucun [73], que celle des finances n'en a fait non plus aucun [74], que celle des lois et de la procédure s'est en partie dérouillée et est en partie restée rouillée [75]. que celle de la guerre, celle de la marine, ne se sont dérouillées que dans les ordonnnnces [76], que celle des beaux-arts [77], celle de la médecine [78], celle de la théologie, [79], celle des sciences [80], ont été notablement refondues, comme faisant plus ou moins intimement partie de celle de la littérature, maintenant améliorée de tous les changements possibles, portée maintenant à sa plus haute perfection, maintenant parfaite, fixée [81].

Cette langue de la littérature finira, Messieurs, soyez-en sûrs, par s'assimiler, par polir toutes les autres langues des autres parties de la société, comme elle a déjà poli celles qui lui sont liées, comme elle a dejà poli aussi la langue usuelle [82]. Messieurs, messieurs! parmi les hommes, le plus distingué, le premier est incontestablement celui qui s'exprime, qui parle le mieux; parmi les nations, la plus distinguée, la première, est celle qui s'exprime, qui parle le mieux. C'est donc aujourd'hui la nation française qui est la première. Toutes les nations parlent tant qu'elles peuvent sa langue [83], dont l'élégance, la variété, et, avant tout, la clarté, donnent à l'esprit des plaisirs que ne peuvent lui donner leurs langues.

Je crains, Messieurs, d'être long ; toutefois je ne veux pas être ingrat. Je rappellerai ici à notre reconnaissance les noms de Coeffeteau, qui a écrit si purement son histoire romaine[84] ; de Perrot d'Ablancourt, qui a traduit si purement Tacite[85] ; de Vaugelas, qui a si grammaticalement remarqué la pureté de ces deux auteurs[86] ; de Balzac, qui, par la construction de ses périodes, a rendu harmonieuse notre langue[87] ; de Voiture, qui, dans ses lettres, l'a rendue si légère, si pétillante, si gracieuse, qui l'a ainsi mise à l'usage de toutes les spirituelles Françaises[88]; de Patru[89], de Lemaître[90], qui ont porté le beau nouveau langage dans les vieilles barbares régions du barreau[91] ; du père Bouhours, dont les observations sont si ingénieuses[92] ; de Barbier d'Aucour, dont les observations sur ces observations ne le sont pas moins[93] ; des solitaires de Port-Royal, dont les livres de mauvaise théologie sont écrits d'une manière éminemment pure, nette, analytique, classique[94] ; de Corneille, de Boileau, de La Fontaine, de Bossuet, de Fléchier, de Massillon, dont les livres, par le nouvel emploi des mots, leur font signifier tant de nouvelles idées[95] ; de La Rochefoucauld, de La Bruyère surtout, dont les Maximes, les Caractères, ont, sans ajouter un seul mot, ajouté tant de nouvelles formes[96] ; de Racine, dont les vers sont si harmonieux ; de Quinault, dont les vers sont de la musique[97], que vous entendez aussitôt que vous les prononcez ou qu'on les prononce.

Gloire à ces grands écrivains ! — Gloire à l'Académie française, dont les immenses et immortels travaux les ont fait naître[98] ! Vindicatif Saint-Evremont, que n'avez-vous fait représenter votre comédie où vous aviez mis en scène l'Académie française[99] ? Nous aurions tous été la siffler, la honnir, la huer. — Gloire aussi, gloire à ceux qui n'achètent, ne lisent que des livres purement écrits ! gloire à eux, gloire, très grande gloire !

Ce spectacle de la distribution des prix a été suivi d'un autre, qui, pour moi, n'a pas été moins piquant. Je veux parler de celui qu'a offert la solennelle translation de ces prix dans les rues, où le peuple les suivait en foule ; aussi, dans la journée, les boutiques des libraires se sont-elles vidées des grammaires du père Chifflet[100], du père Buffier[101], de La Touche[102], de Regnier Desmarets[103], et des autres livres sur la langue, tels que les Doutes sur la langue française[104], l'Excellence de la langue française[105], les Remarques de Vaugelas[106], celles de Thomas Corneille[107], celles de Ménage[108], celles du père Bouhours[109], celles de l'abbé Dangeau[110], la Manière de parler la langue française[111], les Mots à la mode[112], et autres, et autres.

Je crois de mon devoir, avant de clore ce chapitre, d'ajouter que tout autre genre de prix aurait eu moins d'utilité ; et il y a plus, en ce moment je soupçonne bien que les autres imputations de bizarrerie dont on poursuit M. Legris sont aussi mal fondées. Ah! tous, tant que nous sommes, convenons que, lorsqu'un homme fait comme nous ne faisons pas ou comme on ne fait pas, n'importe qu'il fasse pis, n'importe qu'il fasse mieux, nous l'appelons singulier, bizarre, original.

Chapitre XLI. — DES PRENEURS DE TABAC.

M. Habert n'est certes pas un sot, quoiqu'il n'ait pas à beaucoup près tout l'esprit qu'on dit que le tabac donne[1], et journellement je vois que, si, à cause de son aveugle crédulité aux vertus du tabac, il est l'oracle de quelques sociétés, on se moque de lui dans quelques autres. On s'en moque surtout dans celle du maire, où je me suis rendu ce soir, parce que j'avais été prévenu qu'il devait y venir ; je ne l'ai précédé que de quelques minutes. Avant qu'il eût paru, on s'était distribué les rôles.

A un coin du salon opposé à celui où il s'est placé, on a entendu une grande discussion, une espèce de petit vacarme. La fleur du tabac est bleue, disait l'un ; elle est jaune, disait l'autre. Monsieur Habert est accouru. Messieurs, elle n'est ni bleue ni jaune : avec votre permission, elle est rouge. Ceux de vous qui dites[2] que le tabac est une plante de trois pieds, vous avez raison si vous parlez du tabac de France[3] ; mais vous avez tort si vous parlez du tabac du pays d'où il nous est venu, de l'île de Tabaco[4], dont les jésuites sont barons[5] : là, il est un arbre de la hauteur d'un citronnier[6]. — Monsieur Habert, quelle est la culture du tabac? — La voici. On sème, dans une terre mêlée de cendre, la graine, qu'on recouvre de branchages pour la défendre du soleil ; quand elle est levée, on transplante les pieds à une demi-toise l'un de l'autre ; quand le pied est venu à une certaine hauteur, on en émonde les feuilles basses, on l'étête ; quand, au mois d'août, les feuilles ont reçu tout le suc de la plante, sont épaisses comme du cuir et se cassent, le tabac est mûr[7]. — Ah! mon Dieu! ah! mon Dieu! c'est donc ainsi que vient cette plante? Ensuite, comment, avec ces feuilles, fait-on le tabac? — On arrache le pied, on le porte sous des hangars, on le sèche sur des perches ; est-il sec, on en détache les feuilles, on en

ôte les côtes, on en fait des boules, on tord ces boules en rouleaux, que l'on corde[8].—Ah! mon Dieu! ah! mon Dieu! Et ensuite?—Ensuite, si l'on veut lui donner du piquant, par l'addition des sels volatils, on le suspend dans les latrines[9]. — Oh! fi! fi! — Mais soyez sûrs que c'est avec les précautions les plus rigoureuses. — Et ensuite, et ensuite? — Ensuite, on le râpe, on le parfume en y jetant des fleurs, des odeurs[10], et enfin on vous le vend, et vous en emplissez la tabaquière[11], avec laquelle, s'il est bon, vous vous faites trente amis par quart d'heure, avec laquelle vous parvenez à tout; car je puis en vérité vous dire qu'à notre foire dernière il passa un bon vivant qui m'avoua qu'avec une livre de petit briquet ou tabac de Dieppe[12], il s'était fait nommer bâtonnier des pénitents[13]; qu'il ne lui avait fallu que deux livres de tabac d'Espagne[14] pour être garde-juré des drapiers[15]; et, avec le double de tabac de la qualité de celui-ci, ajouta-t-il en ouvrant sa belle tabaquière, je compte être élu échevin. — Ah! Monsieur, m'écriai-je en portant à mon nez une prise de cet excellent tabac musqué, c'est du Vérine[16], du vrai Vérine! Sûrement, vous vous ferez faire maire.

Quelqu'un lui a dit alors : Monsieur Habert, est-il vrai que le tabac donne des idées noires, ou, du moins, qu'il noircisse le crâne[17]?—Erreur de Simon Paul, médecin du Danemarck[18], où, en fait de tabac, on ne sait pas grand'chose.—Monsieur Habert, est-il vrai que le tabac donne, ôte l'appétit; donne, ôte le sommeil? — Oui, oui! suivant qu'on en a besoin, il opère ces effets; tous les livres vous le disent[19]. — Monsieur Habert, de quelles maladies guérit le tabac? — De toutes : c'est la panacée antarctique[20]. — Comment le prend-on médicalement? — On le prend en décoction, en sirop, en trochique, en conserve; on le prend par haut, par bas[21]; de toute manière, il fait des miracles.

Depuis combien de temps connaît-on cet admirable tabac? a demandé une personne de la compagnie à Monsieur Habert, qui lui a répondu : Monsieur, j'étais l'autre jour dans une belle galerie à considérer le beau grand nez de François Ier. Quel dommage, me disais-je, qu'il n'ait pu savourer une seule petite prise de tabac! Les beaux nez de Henri II, de Henri III, de Henri IV, s'en sont aussi également passés. Mais, sous Louis XIII, du temps que j'étais dans les bras de ma nourrice, il y a soixante ans, s'il n'y a davantage, deux capitaines de vaisseau, Descambuc et du Rossey, en achetèrent des sauvages et nous en apportèrent[22]. Dans les commencements, il fut vendu douze francs la livre[23], à peu près vingt francs valeur d'aujourd'hui[24]. Mais, lui

ont dit plusieurs personnes toutes à la fois, ce fut Nicot, ambassadeur de François II en Portugal, qui, le premier, l'introduisit en France, qui en donna à la reine Catherine de Médicis; ce qui fit successivement porter au tabac le nom de nicotiane et celui d'herbe à la reine[25]. Je sais tout cela aussi bien qu'un autre, a répondu Monsieur Habert; je sais aussi que le tabac porta ensuite le nom d'herbe au grand-prieur, parce que le prince de Lorraine, grand-prieur de France, mit en vogue ses vertus médicinales, qui la firent nommer aussi l'herbe sainte[26]; mais, je le répète, et je maintiens que l'usage du tabac préparé, râpé, pris en poudre, n'est pas antérieur à Louis XIII[27]; qu'en France, on n'a éternué que sous Louis XIII. Et remarquez, Messieurs, qu'aussitôt que le tabac râpé fut connu, il devint national.

Les gens des divers états en prirent dans des tabaquières de fer-blanc, de noix de coco, de châtaigne de mer, d'ivoire[28], d'argent, d'écaille incrustée d'or, du prix de cinq cents livres[29]; dans des tabaquières d'or en forme de tombeau du prix de douze cents livres[30]; dans des tabaquières de cailloux blancs et roses, du prix de trois mille livres, et dans des tabaquières d'or enrichies de diamants, de pierreries[31]. Vous savez comme moi qu'aujourd'hui, à Paris, les plus aimables petits-maîtres le prennent dans des tabaquières à ressort, en le tenant, le balançant entre les bouts de leurs doigts, en le reniflant avec justesse et avec grâce, en faisant ce que l'on nomme l'exercice de la tabaquière[32]. Quant aux pauvres gens, ils aiment mieux le fumer dans des pipes[33].

Qui n'eût cru qu'on permettrait l'usage libre du tabac comme on permettait celui du café[34], ou que du moins on se contenterait, comme dans les commencements, d'un impôt de trente sous par quintal[35], perçu aux douanes des ports[36]? Mais il n'en fut pas ainsi. Le fisc, en 1674, s'empara du tabac. En 1697, Duplantier fut adjudicataire de la vente exclusive, et donna tous les ans cent cinquante mille francs au roi[37]. Il n'y avait pas à perdre pour les partisans, car chaque année il s'en consomme cinquante mille quintaux[38], au prix de vingt sous la livre[39]. Mais pourquoi donc, a continué Monsieur Habert, en veut-on si fortement à ce bienfaisant tabac? Pourquoi permettre à l'avide ferme de l'arracher dans les îles[40], de réduire nos plantations de Tonneins[41], de Clairac[42], de Flandre[43]? Pourquoi lui permettre de l'acheter à l'étranger, ce qui lui donne le moyen de cacher ses profits[44]? C'est, disent les hommes d'état, qu'on craint ce vilain peuple qui, dans ces vilaines tabagies[45], mâche le tabac et s'enivre avec la pipe. Ah! Messieurs, ce beau peuple qui, dans

les beaux cafés, lit les gazettes, s'enivre de politique, est bien autrement à craindre. Le bon sens et la perspicacité eussent imposé le café, le thé, le chocolat[46]. Imposer le tabac n'appartenait qu'à l'imprudence et à la sottise.

Chapitre XLII. — DES ACADÉMICIENS.

L'autre jour, en rentrant à la maison, je rencontrai l'académicien et un voyageur. Ils sortaient; ils disaient entre eux : Là, véritablement, nous sommes bien grands; mais là, nous sommes bien petits! Ils passaient, je passais. Ces paroles, les seules que j'eusse entendues, allèrent, par une extraordinaire singularité, se graver si vivement dans ma mémoire que, depuis, bon gré mal gré, je m'en suis occupé. J'ai cherché à en trouver le sens; je ne l'ai pu.

Aujourd'hui j'en ai eu l'explication.

Le voyageur est revenu; c'était un confrère de l'académicien. Ils parlaient l'autre jour et ils ont reparlé encore aujourd'hui de la différence de ce que les académiciens de province sont en province à ce qu'ils sont à Paris. Et, ceci est remarquable, ont-ils dit, les académiciens de Paris, quelque grands qu'ils soient à Paris et en province, ne sont tous cependant que des académiciens d'académies mal nommées.

Rien n'est plus facile à voir.

L'objet de l'institution de l'Académie française, instituée en 1635 par le cardinal de Richelieu[1], est le perfectionnement de la langue[2]. Elle devrait donc être nommée l'Académie de la langue française, nom bien autrement glorieux, qui, parmi les diverses académies des connaissances humaines, si on les classe par leur importance, lui aurait incontestablement donné le premier rang, tandis que celui qu'elle porte ne lui en donne aucun; car, à bien l'examiner, il ne dit nullement ce qu'il doit dire : Académie française ne dit pas plus académie de la langue française qu'académie anglaise ne dirait académie de la langue anglaise. Toutes les académies de France sont des académies françaises, comme toutes les académies d'Angleterre sont des académies anglaises.

L'Académie des inscriptions et médailles[3], qui s'assemble depuis l'année 1663[4], bien nommée en ce qu'elle s'occupe d'inscriptions et de médailles[5], mal nommée en ce qu'elle s'occupe

aussi de plans d'architecture, de dessins et de tapisseries[6], sera dans la suite encore plus mal nommée. Comment en effet voulez-vous qu'aux siècles de l'imprimerie une académie entière consente, durant longues années encore, à n'écrire l'histoire que comme celle des marbres de Paros[7] ou comme celle des marbres capitolins[8], par courtes lignes, par inscriptions[9]? Attendez-vous plutôt qu'elle fera de savantes recherches sur les antiquités, sur l'histoire des peuples, et que bientôt elle se trouvera de nom l'Académie des inscriptions et médailles, et de fait l'Académie des sciences historiques.

Autre mauvaise dénomination que celle de l'Académie des sciences, qui s'assemble depuis l'année 1666[10]. Elle n'est pas l'Académie de toutes les sciences comme son nom l'annonce, elle est seulement l'Académie des sciences mathématiques et physiques[11]. C'est à ces deux sciences que son nom devrait être véridiquement restreint.

L'entretien des deux académiciens s'est prolongé ; j'en ai encore retenu ceci.

Il y a à reprendre sur le nom des académies de Paris; il y a à reprendre sur leurs constitutions.

Non sur celle de l'Académie française. Quarante fauteuils de la même hauteur, rangés sur la même ligne, qui rappellent le salon hospitalier[12] du secrétaire du roi Conrard[13], et la simplicité des fraternelles et savantes conférences d'une réunion amicale d'hommes de lettres[14], changée par le tout-puissant génie de Richelieu en une académie destinée à être, devant les nations, le glorieux ornement de la France[15], c'est parfait. Quarante académiciens, que ne nomme plus leur fondateur, leur protecteur, leur absolu et superbe maître[16], qu'élisent librement leurs confrères[17], c'est parfait. Un directeur ou président, un chancelier ou garde des sceaux, élus aussi par leurs confrères, et seulement pour deux mois[18], afin qu'une plus longue permanence en dignité ne soit pas en contradiction avec l'égalité académique, c'est encore parfait. Un secrétaire qui signe les registres, qui en est dépositaire, qui est perpétuel[19], c'est parfait! en tout parfait!

Mais il n'en est pas ainsi de celle des inscriptions et médailles. Le nombre des académiciens, qui n'était, il y a quelques années, que de quatre, n'est aujourd'hui que de huit[20], n'est que du cinquième de celui des autres académies de France[21].

Mais il n'en est pas non plus ainsi de celle de l'Académie des sciences, et certes ce n'est pas que celle-là manque d'académiciens; elle en a soixante-dix, et de quatre sortes : dix honoraires,

vingt pensionnaires, vingt associés, vingt élèves[22]. N'omettons pas que cinquante seulement s'asseyent : ils n'est pas difficile de deviner de quelle sorte sont les vingt qui se tiennent debout[23].

Prenez toutes les académies de provinces, ont-ils continué : Celle de Toulouse, la plus ancienne des académies, fondée au XIII[e] siècle[24], restaurée, longues années après, par Clémence Isaure[25], reconstituée en 1694[26]; — Celle de Soissons, fondée en 1650[27]; — Celle de Caen, fondée en 1652[28]; — Celle de Nîmes, fondée en 1682[29]; — Celle d'Angers, fondée en 1685[30]; — Celle de Villefranche, de Baujolois, fondée en 1695[31] : — Aucune n'est si mal nommée, si mal constituée.

Je n'en excepte pas celle d'Avignon, dont la fondation est de l'année 1650, et dont le nom d'Académie des Zélés[32] est moins ridicule qu'expressif. — Je n'en excepte pas non plus la seconde académie de Toulouse, dont le nom d'Académie de Lanternistes[33] est plus plaisant que ridicule. — J'en excepte seulement celle d'Arles, qui, au lieu d'appeler tous les états comme celle d'Angers[34], ne veut que des gentilshommes pour s'asseoir sur ses trente fauteuils[35].

Parmi ces académies de provinces il y en a qui sont moitié scientifiques, moitié littéraires[36]; et c'est bien, et on le trouve bien.

Est-ce qu'on ne pourrait pas réunir aussi les trois académies de Paris en une grande qui serait moitié scientifique, moitié littéraire; qui s'affilierait toutes les académies de province[37]; qui donnerait à chacune un de ses académiciens; qui en recevrait un de chacune? On le pourrait.

Alors la grande Académie de Paris, ou plutôt la grande Académie de France, se ramifiant dans toutes les académies de province, et toutes se ramifiant dans elle, serait de nom et de fait l'Académie française, la grande Académie française.

Alors il y aurait unité systématique dans les travaux des divers ateliers littéraires.

Il y aurait en même temps diversité systématique. Cette diversité systématique y serait surtout dans les ateliers littéraires les plus importants, les ateliers des travaux historiques.

Comment l'Académie des inscriptions et médailles, qui a du bronze, de l'argent, de l'or, n'a-t-elle pas célébré sur ces métaux et sur tous les métaux la publication manuscrite des mémoires provinciaux des intendants qui ont pour objet l'histoire des diverses parties de l'ordre social[38], la diversité systématique de l'histoire[39] ? Comment n'a-t-elle pas encore pris pour modèle de la méthode d'écrire l'histoire de France cette méthode d'écrire

l'histoire des provinces[40]? Comment n'a-t-elle point, par des couronnes, par des prix, encouragé ceux qui voudraient l'adopter[41]?

Comment, de son côté, l'Académie française n'a-t-elle point, par des couronnes, par des prix, encouragé plus magnifiquement encore ce genre d'histoire, genre si difficile que, depuis la plus haute antiquité, les historiens n'en ont jamais essayé[42], genre si difficile que toutes leurs plumes se sont portées sur le facile, le brillant, l'éblouissant genre d'histoire, ou si vous voulez, sur la facile, la brillante, l'éblouissante partie de l'histoire qui parle des guerres, des malheurs des rois et des peuples, qu'ils ont appelée, non une partie de l'histoire, mais fièrement et mensongèrement l'histoire, genre si difficile qu'il doit avoir pour ennemis et pour détracteurs les historiens amis et prôneurs du genre facile, c'est-à-dire tous les historiens?

Que les deux académies se hâtent de vouloir ce genre d'histoire, d'en protéger le développement, car l'idée de ce genre sera plus fortement dans la raison de l'avenir que dans la nôtre[43]; qu'elles n'abandonnent pas à un autre siècle, ou, ce qui serait pis, à une autre nation, la gloire de la première histoire qu'auront eue les peuples[44]. Qu'elles se hâtent: si quelquefois la raison, dans le cours de ses progrès, va, comme la Seine, lentement, par longues sinuosités, quelquefois aussi elle va en ligne droite, rapidement, comme le Rhône et le Rhin.

Chapitre XLIII. — DES POSTILLONS.

Charlot, le bon Charlot, le fermier du four banal[1], qui vient nous voir si souvent, est venu ce soir nous portant un plat de quelques petits contes, pour répéter son expression, encore tout chauds. Dès qu'il a été assis sur sa chaise, tout le monde s'est tu.

Supposez, nous a-t-il dit, qu'aujourd'hui, par ce grand froid, vous êtes autour de mon four, et qu'en ce moment, parmi un assez grand nombre de personnes dont plusieurs font, chacune à leur tour, des contes, des histoires, vous entendez un gros réjoui à la voix bruyante et un peu avinée, à la forte carrure qui éclate sa petite veste bleue[1], parler ainsi :

Bonnes gens! je suis postillon et demeure assez près de cette

ville, à Barbeloup[3]. Il y a deux ou trois jours, ou deux ou trois ans, vous n'en saurez pas davantage, qu'un beau matin, je vois arriver de loin une voiture enfumée, vieille, mais allant grand train; elle était conduite par un postillon qui faisait sonner son cornet. Je comprends qu'il faut se hâter; j'amène à l'instant mes chevaux; on désattelle, j'attelle, et nous partons.

Nous n'avions pas fait un quart de lieue que j'entends derrière moi ceux qui étaient dans la voiture me crier : Allons donc, postillon! allons donc! Je me retourne, car dans le premier moment de précipitation je n'avais pas regardé les voyageurs, et je vois une belle demoiselle ou dame à côté d'un beau jeune homme qu'elle appelait son domestique. Allons donc! ne cessait-elle de répéter. — Mademoiselle, pour aller comme vous le voudriez, il faudrait être en Angleterre, où les chemins, au lieu d'être dégradés par les roues, y sont aplanis par la largeur des jantes[4], et ne point, comme sur celui-ci, être à chaque moment embourbé dans des fondrières ou tartes du Bourbonnais[5]. — Allons donc! je vais loin, je suis pressée, ma tante est malade. — J'en suis fâché, mais vous n'êtes pas ici sur les beaux chemins de la Flandre[6], de l'Alsace[7]. — Allons donc! — Ni sur les chemins de l'Orléanais, où il y a vingt lieues pavées en suivant la route de Paris[8]. — Allons donc! allons donc! — Ni sur ceux de Bretagne[9], ni sur ceux de Paris à Lyon, par Sens et Auxerre[10]. — Allons donc! — Ni sur ceux du Languedoc, toujours si secs et dont les fossés sont soutenus par de petits murs de maçonnerie[11]. Enfin, vous n'êtes pas sur des chemins des pays d'états[12]. — Mais allons donc! allons donc! — Mais, Mademoiselle, je viens de vous donner plusieurs bonnes raisons pour vous prouver que nous ne pouvons aller plus vite. — Oh! les maudits vieux chemins, j'en veux aux vieux chemins. Autrefois on ne savait pas faire les chemins. — On savait les faire aussi bien qu'aujourd'hui, car il y a au moins cent ans qu'on les fait de même[13]. Seulement il est des pays, et ce n'est pas le nôtre, où l'on commence à les empierrer avec des pierres brisées[14]; Dieu veuille que cette nouvelle manière de rendre les chemins plus solides se propage vite jusqu'ici. Ah! Mademoiselle, il me vient en ce moment aussi à la pensée qu'on pourrait employer à la construction ou à la réparation des grandes routes les mains de ces oisifs de soldats qui, je n'en doute pas, travailleraient avec plaisir pour que les belles demoiselles pressées pussent aller plus vite; d'ailleurs, ne sont-ce pas eux qui, pour une solde double, ont ouvert la montagne de la Viroflaie, près Versailles, et ont construit cette belle route[15] que vous avez peut-être vue? — Allons donc! le mauvais chemin!

N'y a-t-il donc personne pour visiter les chemins? — Oh! ce ne sont pas les visiteurs qui manquent, car, outre un directeur général[16], que je ne compte point parce que c'est un grand seigneur[17], nous avons, à divers degrés au dessous, un inspecteur général, des inspecteurs généraux, un premier ingénieur et vingt-trois ingénieurs ordinaires[18]. Y en a-t-il assez? — Mais allons donc! — Eh bien! sachez qu'il y a encore les élus[19], les trésoriers de France[20], les intendants[21] et les parlements[22]. Ceux-ci ont le ton haut et se font le mieux écouter. Comme la jeune demoiselle se fâchait à chaque creux, à chaque cahot, je lui dis que ces défectuosités du chemin étaient dues à l'inobservation des règlements sur les poids et la charge des voitures[23]. Comme elle continuait à se fâcher, je lui dis qu'elle était née trop tard, qu'elle aurait dû venir au temps de Colbert, où tous les chemins étaient bons et beaux[24], mais que maintenant ce n'étaient plus les mêmes hommes qui gouvernaient. — Oh! me répondit-elle vivement, s'ils gouvernent tout le reste aussi mal que les chemins, ils verseront la pauvre France!

Chapitre XLIV. — DES MAITRES DES POSTES.

Allons donc, postillon! nous n'allons pas! Impatienté de tant d'impérieux avertissements, je le pris enfin sur un autre ton. Mais savez-vous bien, ma très belle demoiselle, que vous parlez au maître des postes[1]; que c'est moi qui, sous la veste de postillon, le suis réellement? Il est vrai que j'en ai cédé l'honorable titre à mon beau-père, parce que je ne possède pas de terres, parce que mon office affranchit de la taille celles qu'il possède et les cent arpents de celles qu'il afferme[2], parce que d'ailleurs il lui convient à lui plus qu'à moi, pour nos communs intérêts, de jouir aussi de l'exemption de tutelle, curatelle, guet, garde, logement des gens de guerre, et autres nombreux priviléges que parfois le roi nous ôte, mais que toujours il se hâte de nous rendre[3]. Savez-vous que c'est moi qui en réalité touche les gages de cent quatre-vingts livres[4], que c'est moi qui tiens hôtellerie pour ceux qui sont courriers[5], et même, soit dit entre nous, pour ceux qui ne le sont pas, que c'est moi qui fournis les chaises aux courriers à raison de cinquante sous par poste[6], et même, toujours entre nous, à ceux qui ne le sont pas? Savez-vous bien

aussi que c'est moi qui présente les chevaux aux visiteurs et que des douze cents maisons de poste ou relais qu'il y a en France[7], le mien n'est pas le plus chétif? Je puis me vanter d'ailleurs de faire mon service avec exactitude, et je suis bien sûr que maintenant que nous n'avons plus de surintendant, s'il me plaît de dire à mon beau-père de remettre, en exécution de nos conventions secrètes, entre les mains du roi sa démission, aussitôt je serai nommé son successeur[8]. Ma belle demoiselle, je vous dirai de plus que, pour ne pas être maître des postes de Paris ou de Lyon, pour ne prendre que le taux ordinaire de vingt-cinq sous à chaque poste par cheval de brancard[9], vingt sous par cheval de volée[10], et pour ne point prendre comme eux poste royale ou le double du prix de la poste ordinaire[11] de quatre mille toises ou de deux lieues[12], je ne m'en estime pas moins et ils n'en sont pas plus estimables.

Chapitre XLV.

DES DIRECTEURS ET DES FACTEURS DE LA POSTE AUX LETTRES.

La belle demoiselle, ou plutôt la belle jeune dame, ainsi que vous allez voir, fut sensible à la confiance que j'avais en elle; à son tour elle en eut en moi; et son jeune domestique, ou plutôt son jeune mari, comme vous allez voir aussi, en eut encore davantage. Monsieur le maître des postes, me dit-il, nous ne nous cacherons pas plus long-temps de vous. Cette jeune personne est ma femme. Nous étions depuis long-temps amants; depuis quelques jours nous sommes époux. En descendant de l'autel nous sommes montés en voiture, et, de ce moment, nous avons toujours été poursuivis par un tuteur violent, injuste, et par son fils, officier de dragons, qui veulent faire casser notre mariage, faire décréter le prêtre, parce qu'il l'a célébré nonobstant une prétendue opposition verbale[1]. Il n'est point d'efforts que n'ait tentés ce jeune officier pour épouser légalement ou illégalement la pupille de son père; mais tous les jours Paris s'approche. Là, nous serons sous la protection d'un proche parent, commis supérieur dans les finances. Sûrement, sur les sept ou huit cents bureaux de la poste aux lettres[2], il m'en fera donner un, et ce

pourrait bien être celui de Nevers, affermé ordinairement dix, douze mille livres[3], ou plutôt celui de Moulins, qui rapporte au roi presque autant, et qui est régi par un commis[4]; alors, comme vous voyez, votre domicile et le mien, votre état et le mien, ne seraient pas ni très distants ni très différents. — Ah, Monsieur, lui dis-je, où est défunt mon père? Il avait vu établir la poste aux lettres; il nous en parlait souvent, et je puis, à mon tour, si vous voulez, vous en parler un peu. Le jeune mari me fit, en souriant, signe que c'était inutile, et qu'à cet égard il en savait long. Aussitôt je me tus, et je pris l'attitude de quelqu'un qui désire d'apprendre et qui veut écouter. Voici en propres termes, ou peu s'en faut, ce qu'il me dit : Puisque vous avez envie de connaître l'histoire de la poste aux lettres, je vais bien volontiers vous la faire.

Jusqu'à l'établissement des messageries des universités jusqu'au XIIe ou XIII siècle[5], nos pères avaient fait porter d'une ville à une autre leurs lettres comme ils l'avaient pu et comme je ne sais et ne puis guère vous dire.

Jusqu'au siècle dernier, les messagers des universités, en même temps qu'ils portaient les lettres, les paquets, l'argent et autres objets des écoliers, portaient aussi les lettres, les paquets, l'argent et autres objets du public[6].

Mais, vers le milieu du siècle dernier, ils les portèrent concurremment avec les messagers royaux, établis dans tous les bailliages pour l'envoi des procès des cours judiciaires inférieures aux cours judiciaires supérieures[7]?

Enfin, en 1622, le général des postes, M. d'Alméras, sous les ordres duquel le roi avait mis tous les relais des postes[8], conçut la grande et utile idée de les charger des lettres du public, en sorte qu'il établit, dans diverses directions, plusieurs principales lignes de courriers, qui partant, arrivant à des jours, à des heures fixes, qui allant jour et nuit et faisant deux lieues à l'heure, déposaient, dans les différentes villes de leur ligne, non seulement le paquet des lettres destinées à cette ville, mais encore celui des villes intermédiaires entre les principales lignes, que d'autres courriers particuliers venaient prendre[9]; en sorte que, dès ce moment, l'important service du transport des lettres, l'âme du commerce et de la société, ne fut plus retardé, suspendu par les nuits, par les vacances classiques ou judiciaires, et qu'il fut fait avec une régularité, une rapidité, dont le public, dans les premiers temps, ne cessait de s'étonner[10].

Mais, pour cela, le public n'en fut pas plus juste. Il aurait dû vouloir payer beaucoup plus, il voulut payer beaucoup moins;

et les particuliers qui envoyaient les lettres, au lieu d'en taxer sur l'adresse[11] plus haut le port, le taxèrent plus bas[12], sans considérer que, si le nouvel établissement attirait un plus grand nombre de lettres et donnait un plus grand profit, il occasionnait une bien plus grande dépense. Aussi les commis des bureaux de M. d'Alméras les taxèrent[13]. Plaintes du public. M. d'Alméras dressa un tarif pour toute la France[14]. Nouvelles et continuelles plaintes, au milieu desquelles le roi intervint, en instituant dans les villes des commissaires-priseurs, taxeurs, chargés de fixer, d'après le tarif, le poids et le prix du port de chaque lettre[15]. La poste aux lettres prenant tous les jours une plus grande extension, il fallut des bureaux publics fixes: il y en eut. Il fallut y établir un directeur, un contrôleur, des commis, des distributeurs ou facteurs: il en fut établi. Il fallut refaire les tarifs: on les refit[16].

Aux temps de M. d'Alméras on ne payait que deux sous de port pour une lettre de Paris à Lyon[17]. Ce taux changea bien: car, par le tarif de l'année 1644, les lettres de Paris à Lyon payèrent quatre sous; celles de Paris à Toulouse, à Marseille, cinq sous[18]. Ce taux fut ensuite élevé par le tarif de 1676 [19], qui est le tarif actuel[20].

Les universités, surtout celle de Paris, ne se laissèrent pas tranquillement dépouiller du productif transport des lettres. Elles firent tout ce qu'elles purent; elles prièrent, tempêtèrent, en grec, en latin, en français[21].

Mais, depuis l'année 1672, les postes, affermées par Lazare Patin[22], sont devenues un des revenus publics, qui s'est élevé jusqu'à deux millions[23]. Il serait trop long de parler en détail des différents administrateurs de la poste aux lettres; il vous suffira de savoir qu'à monsieur d'Alméras, le général des postes[24], succédèrent des surintendants généraux en titre d'office[25], qu'à ces surintendants généraux succéda, par brevet ou commission, monsieur le marquis de Louvois, ministre de la guerre[26], auquel le vaste département de la poste aux lettres doit, dans toutes ses parties, une régularité, une ponctualité, une rapidité militaires[27]. A la vérité, ce ministre, depuis quelques années, ne vit plus[28]; mais après la mort d'un habile horloger le mouvement d'une horloge bien ajustée, bien pondérée, se perpétue long-temps encore.

Chapitre XLVI.

DES MESSAGERS, DES CONDUCTEURS DE VOITURES DE VOYAGE.

J'écoutais avec la plus grande attention possible, a poursuivi le postillon de Barbeloup, et, par reconnaissance de ce que j'apprenais, je ne cessais d'éperonner, de fouetter les chevaux. Le jeune homme n'eut garde de ne pas continuer.

C'est aux anciennes messageries des universités que nous devons, outre le transport des lettres, nos voitures périodiques; mais nous en avons démonté, remonté, changé les pièces. Voyez-les aux vieux siècles, ce sont de lourdes et lentes charrettes[1]. Voyez-les au siècle dernier, ce sont des carrioles couvertes de cuir, posées sur des essieux[2]. Voyez-les maintenant, ce sont des chars suspendus, sculptés, peints, ornés de glaces, enfin des diligences[3], des berlines[4], de beaux carrosses. — Voyez la jolie monnaie dorée ou argentée de ces magnifiques et grandes voitures, voyez les calèches[5], les soufflets[6], les chaises de poste[7]; leur jolie petite monnaie, les litières cloutées, damassées[8]; leur plus jolie petite monnaie, les fauteuils frangés, galonnés, suspendus dans des brancards[9]. — Voyez en même temps, tout à côté, sur les rivières, ces nouveaux coches d'une légère et élégante forme, passés en bleu, en vert, en rouge, agréablement percés et vitrés[10]. — Voyez toutes ces voitures de terre et d'eau, toutes soumises à la périodicité, à la fixité du départ et de l'arrivée[11], comme les malles de la poste aux lettres[12].

Quels sont ceux qui ont opéré tous ces admirables changements? Des hommes industrieux, inventifs. Ils en jouissent où en font jouir des gens de cour, car il n'est guère de belles routes ou de grandes rivières dont les différentes parties ne soient, pour le transport des hommes, affectées aux priviléges exclusifs accordés à des capitaines de gardes, à des officiers de mousquetaires, à des marchands de la maison du roi, à des filles d'honneur de la reine, à des nourrices du roi, à des ducs, des comtes, des grands seigneurs[13]. Mais gare l'œil cupide et perçant de la ferme! Bien sûrement elle ne tardera pas à faire mettre

dans son bail[14], à faire implanter sur son sol tous ces nouveaux divers arbres à fruits d'or.

CHAPITRE XLVII.

DES COCHERS, DES FIACRES, DES PORTEURS DE CHAISES.

Combien le jeune mari et la jeune dame étaient contents de voir l'essieu et les roues de leur voiture pour ainsi dire graissés, et les chemins devenir pour ainsi dire beaux à mesure que les histoires se multipliaient! Le jeune mari continua, en m'adressant cette question, à laquelle en même temps il répondit pour moi : Qui à Paris eut le premier carrosse? Naturellement ce dut être, et véritablement ce fut une femme ; et, il faut le dire à l'honneur du corps des apothicaires de la rue Saint-Antoine, ce fut la veuve de Bordeaux, maître des comptes, fille de Favereau, riche apothicaire de cette rue. Vers le commencement du règne de Henri IV, elle se montra à Paris dans un carrosse[1]. Bientôt on vit d'autres carrosses ; bientôt on en vit un grand nombre, attelés de deux, de quatre, de six chevaux. C'est bien, allez-vous me dire, mais je voudrais savoir comment étaient les premiers carrosses. Etaient-ils, comme ceux d'aujourd'hui, construits avec de bon bois de charronage, des arcs en fer? Etaient-ils couverts, en dehors, de cuir noir, brillant de plusieurs rangées de clous à tête dorée, garnis en dedans d'étoffes à fleurs d'argent ou d'or, suspendus sur des ressorts élastiques[2]? Ou, comme les nouvelles berlines, étaient-ils à brancard ou à suspentes de cuir, tendues par de petites roues de fer montées avec une clé[3]? Non, c'étaient de lourdes caisses grossièrement vernies, suspendues sur de larges courroies ou sur des cordes, et l'on y montait par une petite échelle de fer[4].

Ces carrosses parurent trop grands ; on fit aussi des demi-carrosses. Aujourd'hui ces carrosses coupés[5], quelquefois conduits par de grandes et belles dames[6], sont les voitures les plus riches, les plus élégantes, le plus à la mode[7].

Ah! combien cette commodité quotidienne qu'avaient les grands et les riches de pouvoir aller d'un quartier à l'autre au milieu des pluies, des boues, en conservant la propreté de la

chaussure et des habits, était enviée par les Parisiens! Enfin, pour le transport de leurs personnes, pour leur bonheur, il vint Sauvage, comme pour la poste aux lettres il était venu Alméras.

Sauvage était un loueur de carrosses établi rue Saint-Martin, à l'image de Saint-Fiacre[8]. A force de penser à son métier, il conçut sans doute d'abord l'idée de tenir chez lui des carrosses toujours attelés, avec le cocher toujours sur le siége et aux ordres des premiers venus qui voudraient les louer à l'heure, ensuite sans doute celle de les exposer ainsi sur les carrefours et les places publiques[9]. Vous ne me demanderez sûrement pas s'il eut bientôt des imitateurs. Il en eut en France et en Angleterre[10]; et tous en France et en Angleterre rivalisèrent de bon marché, par conséquent de méchants chevaux, de méchantes voitures[11].

Vous ne me demanderez pas non plus si les gens de cour, qui avaient le monopole des voitures publiques des grands chemins, voulurent avoir aussi le monopole de celles des villes. Vous le conjecturez et vous ne vous trompez point. J'omets leurs noms, qui d'ailleurs ne se sont conservés que dans le recueil des arrêts du conseil[12].

Aujourd'hui, à Paris, et vraisemblablement dans les autres grandes villes, vous payez un tiers de plus qu'à Londres[13], vingt-cinq sous, pour la première heure des courses en fiacre, et pour les autres heures, un peu moins qu'à Londres[14], vingt sous[15]. Ce n'est pas trop pour vous si vous avez une certaine fortune; c'est trop si vous ne l'avez pas, et alors vous allez à pied.

Il n'en était pas ainsi autrefois; je parle de trente ou quarante ans. On avait établi à Paris de grandes voitures communes qui partaient à heure fixe et qui, pour cinq ou six sous, transportaient d'un point de la ville à un autre tous ceux qui se présentaient. Ce genre de voitures, si éminemment utiles, ne subsista que peu d'années[16]; et s'il est vrai, ainsi qu'on le dit, que le public n'en voulut plus[17], il faut alors croire que la volonté du public, le caprice du public, est quelquefois la sottise, la bêtise publique.

Vous savez, Monsieur le maître des postes, aussi bien et mieux qu'un autre, qu'à Paris le service des hommes est moins cher que celui des chevaux. Aussi imagina-t-on de petits carrosses tirés devant par un homme, poussés derrière par un autre[18]. Ces voitures, huées, poursuivies à coups de pierres par le peuple, qu'avaient ameuté les fiacres et les cochers, disparurent[19].

Cependant on n'a pas inquiété les porteurs de chaises. C'est, me direz-vous, que dans tous les quartiers ils sont fort nom-

breux[20]. Non! la vraie raison est que les chaises à porteurs avaient précédé les fiacres[21]. Ces chaises ne furent pas d'abord couvertes ; ce furent de simples fauteuils fixés à deux bâtons en forme de brancard[22]; ensuite elles furent couvertes comme en Angleterre[23].

Les plus petites voitures qu'aujourd'hui on connaisse sont les roulettes ou vinaigrettes, espèce de chaises portées par devant sur une roue et qu'un seul homme pousse par derrière comme une brouette[24]. Ces voitures ne sont guère qu'à l'usage des femmes enceintes ou des malades[25].

Le jeune mari cessa de parler, et la chaise n'en alla pas moins vite. Enfin nous arrivâmes au relais. Le jeune mari voulut me donner, outre les droits de poste, un riche pourboire; je refusai. Il me serra expressivement la main. Monsieur, lui dis-je, vous m'avez vu parler à l'oreille des postillons : soyez sûr qu'ils vous mèneront très vite, et qu'au contraire ils mèneront très lentement ceux qui, venant après vous, auront l'air de tuteurs ou d'officiers de dragons.

Chapitre XLVIII. — DES HOMMES DE LA COUR.

La nouvelle cour ressemble-t-elle à l'ancienne? Oui, en partie. L'ancienne cour ressemble-t-elle à la nouvelle? Je viens de répondre.

Je vais tâcher de séparer la partie nouvelle; rien ne me sera plus facile : j'ai tant de livres, tant de papiers, tant de documents sur la vieille ; j'ai entendu tant parler l'académicien et monsieur Monfranc sur la nouvelle; je l'ai d'ailleurs si souvent vue moi-même!

Nous sommes à Versailles; nous sommes dans une grande chambre carrée toute de soie et d'or, devant un superbe lit de velours : c'est la chambre du roi.

L'heure de son lever sonne; il est sept, huit heures du matin. Le premier valet de chambre s'approche de lui, tire les rideaux de son lit : Sire, voilà l'heure! Ensuite il ouvre à ceux qui ont les premières entrées. Le roi se lève sur son séant; le même valet de chambre lui apporte une soucoupe de vermeil sur laquelle il lave ses mains avec de l'esprit de vin. Le grand chambellan lui présente le bénitier; le roi fait une prière.

Il sort de son lit, met sa robe de chambre; le PETIT LEVER commence, ou, comme disent les hommes de la cour, il fait petit jour chez le roi. Ceux qui, par leurs charges ou par une grâce particulière, ont le roi d'entrer, entrent. Le roi met la perruque du lever, qui est plus courte que celle qu'il porte pendant le reste du jour. Entrée de grands seigneurs qui attendaient à la porte. Le roi met ses chaussons, ses bas, attache ses jarretières de diamants: GRAND LEVER. On lui ôte la camisole; l'un des fils de France, en leur absence, l'un des princes du sang ou l'un des seigneurs les plus qualifiés que le roi nomme, lui donne la chemise; il la met; il s'habille; le grand-maître de la garde-robe lui agrafe l'épée et lui présente, sur une salve d'argent, espèce de soucoupe oblongue, trois mouchoirs bordés de points, dont le roi prend un ou deux. Le roi est complétement habillé; il repasse dans la ruelle, se met à genoux sur deux carreaux posés l'un sur l'autre, et, après avoir encore prié, il se lève et sort[1].

Il y a différents levers du roi; il y a différents couchers.

Toutes les parties de jeu sont finies; les nouvelles de France et les nouvelles étrangères sont épuisées; les lumières des lustres pâlissent; l'ennui siége sur le front du maître. Onze heures, minuit, sonnent; le roi se lève, donne son chapeau, ses gants, son épée, au maître de la garde-robe, et, précédé d'un huissier qui ouvre la foule, il va dans sa chambre: c'est le GRAND COUCHER.

Pendant que l'aumônier récite à voix basse des oraisons, le roi s'agenouille et prie. Ensuite, précédé toujours d'un huissier qui fait faire place, il s'approche de son fauteuil, où, après avoir donné le bougeoir à l'homme de la cour qu'il veut le plus honorer, il ôte son cordon bleu, son justaucorps, s'assied. Un valet de chambre à droite, un valet de chambre à gauche, tirent chacun un bas.

Un page de la chambre à droite, un page de la chambre à gauche, lui mettent chacun une pantoufle. Le roi ôte son haut-de-chausses, qu'un valet de chambre enveloppe dans une toilette de taffetas rouge.

Le grand chambellan présente ensuite la chemise de nuit au roi, qui, après avoir mis sa robe de chambre, fait une révérence à la compagnie. Aussitôt l'huissier crie: Allons, Messieurs, passez! La foule s'écoule[2].

PETIT COUCHER, dont le terrible cardinal de Richelieu avait de son temps plus peur que des armées allemandes ou espagnoles[3]. Il n'est resté que ceux qui, le matin, ont les premières entrées. Le roi, assis sur un pliant, est peigné par un valet de

chambre. Ses officiers lui présentent, sur un plat d'argent, un bonnet de nuit avec deux mouchoirs unis, et le grand chambellan lui porte, entre deux assiettes de vermeil, une serviette dont la moitié est mouillée. Le roi se lave la figure avec un côté de la serviette et s'essuie avec l'autre; il donne ses ordres pour l'heure du lever. Tout le monde sort. Le roi se couche, la collation de nuit est servie[4]; les rideaux sont tirés; le mortier brûle dans un coin de la chambre[5]. Profond silence jusqu'au lendemain.

Aux fêtes solennelles, repas public, GRAND COUVERT. L'huissier de la cour, à l'heure fixée, va frapper avec sa baguette à la porte de la salle des gardes-du-corps et dit : Messieurs, au couvert du roi! Un garde se détache, le suit, et ils vont au gobelet, où un des officiers de la bouche prend la nef. Le garde l'accompagne, marchant tout à côté l'épée à la main.

Arrivés à la salle à manger, les officiers étendent la nappe, font l'essai des serviettes, de la fourchette, de la cuiller, du couteau et des cure-dents, c'est-à-dire qu'ils les touchent avec un morceau de pain, qu'ils mangent ensuite.

L'huissier de la chambre retourne encore à la salle des gardes-du-corps, frappe à la porte avec sa baguette : Messieurs, à la viande du roi! Alors quatre sortent, vont avec lui à l'office, où l'écuyer de bouche et le maître d'hôtel font l'essai des plats, en trempant un morceau de pain qu'ils retirent et qu'ils mangent. Ensuite, la viande du roi est portée entre les quatre épées nues des quatre gardes; le maître d'hôtel, précédé de l'huissier, marche devant. Lorsqu'il est arrivé auprès de la table, il s'approche de la nef et lui fait la révérence; et, si l'avertisseur ou toute autre personne de service veut aussi la faire, il le peut. Les gentilshommes servants placent successivement les plats; la table en est entièrement couverte. Alors le roi entre.

Il est à remarquer que c'est toujours un prince ou un grand personnage qui lui présente la serviette mouillée pour laver les mains, tandis que c'est un simple valet qui lui présente la serviette sèche pour les essuyer.

Le roi s'assied.

L'écuyer tranchant découpe les viandes.

Le roi s'en sert sur une assiette d'or.

Lorsqu'il demande à boire, l'officier de l'échansonnerie crie tout haut : A boire au roi! En même temps il lui fait la révérence, va au buffet, y prend deux carafes de cristal, dont l'une est pleine de vin et l'autre d'eau, car le roi actuel ne boit jamais de vin pur; il revient vers le roi, lui fait encore la révérence, ôte

le couvercle du verre et le présente au roi, qui verse du vin et de l'eau à sa volonté[6].

Pendant le dîner ou le souper on voit derrière la chaise du roi un groupe d'hommes de la cour, de seigneurs debout, qui tâchent, mais souvent en vain, de le divertir, de le faire rire ; et derrière la chaise de la reine, un autre groupe de femmes de la cour, qui tâchent aussi de la divertir, de la faire rire.

Que le roi mange en public, au grand couvert, qu'il mange en particulier, au PETIT COUVERT, le service de table est toujours le même.

A dîner : deux grands potages, deux moyens potages, quatre petits potages hors-d'œuvre ; — Deux grandes entrées, deux moyennes entrées, six petites entrées hors-d'œuvre ; — Deux grands plats de rôt, deux plats de rôt hors-d'œuvre.

A souper, même nombre de plats ; seulement il n'y a que les trois quarts de potages[7].

L'on dit et l'on croit en province que le roi mange avec les hommes de la cour. Le roi ne mange qu'avec la famille royale et avec les princes du sang. Quelquefois cependant le nonce du pape a l'honneur de s'asseoir à sa table, mais c'est toujours à quatre places de distance. Il est vrai encore que le roi, quand il est en campagne, mange quelquefois aussi avec les principaux officiers de l'armée[8].

Quel est le nombre des hommes de la cour ? Si par les hommes de la cour on entend la noblesse, les hommes de qualité, aujourd'hui presque tous attachés à la cour par des charges[9], par la faveur ou l'espoir de la faveur[10], il est fort difficile de le dire.

Mais si par les hommes de la cour on entend les hauts, les bas officiers chargés du service, et les valets de tous les noms, de tous les grades, je crois, calcul fait, et sauf erreur, qu'il y en a environ trois mille[11].

Je conviens que je ne dis pas que les hommes et les femmes ne sont admis à faire leur cour que lorsqu'ils ont été présentés[12] ; que je ne d s pas que dans les appartements ils ne s'asseyent pas[13], qu'il n'y a jamais d'assis sur des fauteuils que le roi, la reine[14], et sur des tabourets que les duchesses[15] ; que je ne dis pas que, lorsque la reine-mère fait donner le fouet au roi enfant, elle ne manque pas de lui faire ensuite de grandes révérences[16] ; que dans les cérémonies, lorsque son gouverneur passe devant lui, il se met à genoux[17] : c'est que je crains de confondre les anciens usages avec les usages actuels. Ce que nous appelons nouveau n'est souvent que l'ancien qui reparaît sous les couleurs du jour.

CHATITRE XLIX.

DES DEUX PLAIDEURS ET DES DEUX PLAIDEUSES.

Nous avons dans notre ville un procureur si fainéant, si libertin, qu'il a entièrement ruiné sa fortune, sa santé, et que son office a été judiciairement vendu avec la pratique, c'est-à-dire avec les procès dont les plaideurs lui avaient confié la défense[1].

La femme de ce procureur se pique, au contraire, de bonnes mœurs, d'ordre, d'économie. Elle a une dot considérable, et elle a obtenu, par défaut, la séparation de corps et de biens[2].

Le mari ne veut pas entendre à celle des biens, et il a demandé provisoirement sur ceux de sa femme une pension alimentaire. Ils sont l'un et l'autre de l'élection de Vézelai, pays si processif[3] que la province et les provinces voisines en tirent leurs meilleurs procureurs. Les longs débats des deux époux ont été, pour notre ville de Nevers, un divertissant spectacle.

Le procureur a d'abord attaqué; il a fait assigner la procureuse d'après la nouvelle ordonnance sur la procédure civile. La procureuse a aussitôt fait déclarer nulle l'assignation du procureur comme n'étant pas clairement exprimée, comme ayant été donnée par un huissier qui n'avait pas signé ou su signer[4]. Mon mari, dit-elle naïvement, sait tout cela aussi bien que personne, mais il croit qu'il n'y a que lui qui le sache; quant à moi, j'aurais tort de l'ignorer : car au commencement de notre mariage, dans ses grandes effusions de tendresse, il a voulu, bon gré mal gré, me l'apprendre.

Sa précipitation et sa colère, dit-elle encore, l'aveuglent : il m'a assignée à trois jours de délai, comme si je deméurais à la ville; mais ses déportements m'ont forcée à aller demeurer à la campagne, et le délai devait être au moins de huit jours[5].

La procureuse avait raison; aussi la procédure a été recommencée.

Ensuite la procureuse, n'ayant pu quereller le procureur sur les fins de non-valoir[6], c'est-à-dire sur sa qualité d'époux, ni sur les fins de non-procéder, c'est-à-dire sur le tribunal qui devait connaître de leur procès, a eu recours aux exceptions dila-

toires[8] ; elle a demandé un délai, et puis un autre. Toutes les ruses ont été mises en usage pour allonger la marche de l'affaire ; mais la nouvelle ordonnance est à cet égard si claire, si décisive, si impérative, que le procureur n'a eu besoin, devant les juges, que de la lire.

La procureuse aurait bien voulu faire interroger le procureur sur faits et articles ; malheureusement, d'après la nouvelle ordonnance, l'interrogatoire aurait été à ses dépens[9] ; elle y a renoncé.

Se voyant de plus en plus pressée par le procureur, la procureuse, pour gagner du temps, a fait défaut. Ensuite elle s'est présentée ; elle est revenue par rabattement[10].

Elle a prétendu que la coutume das provinces voisines qui suppléait[11] celle du Nivernais[12], relativement aux pensions alimentaires, en excluait les maris qui avaient quelques ressources. Pour le prouver, elle a voulu faire des enquêtes par tourbes ; mais le procureur lui a opposé la nouvelle ordonnance qui les abroge[13].

Le procureur ne cessant de demander, d'écrire, pour parler comme au palais, de produire[14], la procureuse n'aurait cessé de répliquer; elle est femme, et c'est un malheur pour elle que l'usage des répliques, des dupliques, tripliques, des additions premières, secondes, troisièmes, ait été abrogé[15].

Enfin la procureuse s'est vue obligée d'en venir à l'audienee. Là, elle a demandé que le procès fût appointé à mettre, c'est-à-dire jugé sur plaidoiries écrites[16], préalablement communiquées. Le procureur, au contraire, a demandé et a obtenu que le procès fût jugé à l'audience, c'est-à-dire sur plaidoiries verbales[17].

La procureuse alors a épuisé toutes les ressources des incidents, des contestations en cause, dont le procureur s'est démêlé, toujours au moyen de la nouvelle ordonnance. Il fallait l'entendre crier aux juges : Messieurs ! le titre XI, le titre XIV[18] !

Forcée enfin d'en venir à une audience définitive, la procureuse s'est présentée elle-même sans défenseur, ainsi que l'ordonnance dans ses dispositions sur les matières sommaires l'y autorise[19]. Il va sans dire que le procureur a voulu se défendre aussi lui-même. Les deux époux, face à face, mais séparés par la distance du barreau, après s'être quelque temps attaqués par regards, par signes, par toutes sortes de gestes, de mines et de menaces qui ont égayé l'auditoire, ont enfin plaidé.

Le procureur, pour faire juger sans délai et sans appel son procès, avait borné à deux cents livres la demande de sa pension alimentaire[20]. Il a exposé la perte de son état, causée par les

calomnies de sa femme, sa détresse, sa misère, son dénûment absolu. A ces plaintes la procureuse répondait par toutes sortes d'injures, dont la moindre et la plus fréquente était celle-ci : Ne l'en croyez pas, Messieurs, c'est un libertin; ah ! si vous saviez quel serait l'emploi de mon argent !

Tous les assistants, tout le barreau, étaient pour la procureuse, encore jeune, belle, fraîche, qui, ce jour-là, avait mis sa fontange, son parlement[21] et sa robe neuve.

Le tribunal a été pour le procureur. La procureuse a été condamnée à nourrir le procureur, à lui payer la pension de deux cents livres. Le jugement était exécutoire et sans appel[22].

Le procureur le lui a fait signifier avec la taxe des dépens[23], visée par le contrôleur[24]. Il croyait être payé, et d'avance il se réjouissait, buvait sur sa pension, qu'il devait toucher le lendemain. Mais il avait en tête une femme obstinée, colère, qui, ne pouvant plus faire déclarer nul son mariage depuis que le congrès est aboli[24], s'est déterminée à vendre, à engager, à donner son mobilier et à s'enfuir avec son argent.

Comme elle n'a pu s'enfuir avec ses biens-fonds, le procureur, aidé d'un huissier qui a bien voulu attendre son salaire, a fait saisir les fruits entre les mains d'un séquestre, et, lorsqu'ils seront vendus, le procurenr sera payé immédiatement après, ou du moins dans un an, au plus tard dans trois[25]. Avant la nouvelle ordonnance, il n'aurait pas été payé peut-être dans dix; peut-être ne l'aurait-il été jamais.

Heureusement pour les plaisirs de notre ville cette affaire n'a pas fini là : car le procureur et la procureuse, ne pouvant plus maintenant plaider, ont ameuté l'un contre l'autre un neveu et une nièce. Le neveu, qui l'est du procureur, et la nièce, qui l'est de la procureuse, avaient un parent commun, qui, avant sa mort, disposa de son bien en faveur de la nièce, et laissa un assez bon legs au neveu. La nièce, qui, dans sa conduite, est, dit-on, fort vive, fort prompte, fort leste, a mis trois mois à faire l'inventaire de la succession et quarante jours à délibérer[26] si elle l'accepterait. C'est que la procureuse, qui dirigeait sa nièce, a voulu qu'elle profitât de tout le délai de l'ordonnance, afin de détenir le plus long-temps possible le legs. Elle entendait faire enrager le neveu, et encore plus l'oncle.

Mais le neveu, qui, ainsi que tous les jeunes gens, est impatient, s'était mis en possession de la partie de la succession qu'il croyait lui appartenir. Autrefois, que de preuves pour que le maître du champ pût en chasser le détenteur ! quelle si longue procédure que celle de réintégrande ! Eh bien ! grâce à la nou-

velle ordonnance, en fort peu de temps la nièce a été réintégrée[27].

Le neveu avait fait couper les foins, cueillir les fruits; il avait démoli et vendu une partie des bâtiments. Dans l'ancienne procédure, quand il fallait établir par témoins, par experts, par descente de juges, les faits contestés, on voyait devant soi tant de difficultés, tant de frais, que les plus sages abandonnaient souvent leur droit; mais la nièce, aidée de sa tante, ou plutôt de l'ordonnance, n'a pas abandonné le sien, et elle a obtenu un entier dédommagement[28].

Il va sans dire qu'on en était venu aux compulsoires, et que le neveu avait voulu faire compulser, extraire, vérifier, les titres de la succession. Autrefois, rien n'était plus compliqué de formes; aujourd'hui, rien n'est plus simple[29]. La nièce, par le conseil de sa tante, n'a pas voulu perdre de vue ses papiers, et c'est ici que commence le plaisant de ce second procès. Le neveu et la nièce, tous deux jeunes, tous deux aimables, lassés du rôle qu'on leur faisait jouer, ont voulu en jouer un autre plus conforme et plus naturel à leur âge. Ils se sont, en présence de l'oncle, de la tante et des magistrats, glissé des billets doux sous les pièces de la procédure. Dès ce moment, la guerre n'a plus été qu'apparente entre les deux jeunes gens; mais la procédure n'en a pas moins continué.

Les hommes âgés parlent des anciennes longueurs judiciaires pour appeler les garants en cause; maintenant, vous faites ouvrir la bourse du garant aussi vite que celle du débiteur[30], c'est-à-dire la bourse pleine aussi vite que la bourse vide. L'oncle s'était porté le garant de son neveu, et la tante la garante de sa nièce; ils ont été assignés devant le juge, et, comme c'était aux petites audiences, au lieu de plaider, ils se sont battus. De leur côté, le neveu et la nièce ont aussi fait semblant de se battre; mais, sans que personne pût s'en douter, le neveu a fait à la nièce des caresses et presque des embrassades. L'huissier et le greffier ont eu beaucoup de peine à séparer les uns et les autres.

Les incidents du procès se sont multipliés. Récusation des témoins[31], récusation des juges[32]; par le procureur pour le neveu, par la procureuse pour la nièce. Pourquoi, avant la nouvelle ordonnance, voyait-on si rarement récuser les témoins, si rarement récuser ou prendre à partie les juges[33]? Ce n'est pas que les hommes fussent meilleurs, c'est que les lois sur la procédure civile étaient moins bonnes.

Un jugement définitif a été enfin rendu; le neveu a été condamné envers la nièce à la restitution des fruits, à la réparation

des dommages. Inutilement il a voulu, ou l'oncle pour lui, attaquer le jugement par requête civile. Il ne l'a pu par les formes : elles avaient été toutes observées; et, quant au fond, aujourd'hui on ne le peut plus. Notre roi, avec cette politesse et cette dignité si bien séantes, quand on parle des magistrats, dit, dans sa nouvelle ordonnance, que le mal jugé des juges ou les propositions d'erreur ne seront plus admises[34]. La loi d'autrefois les admettait : elle supposait avec raison que les juges de ce temps n'étaient pas très habiles.

Rendre judiciairement un compte est, au jour présent, une chose simple, aisée, facile. Au temps passé, la forme des comptes était si longue que la seule préface en était effrayante[35]. Le neveu, obligé de rendre compte des fruits dont il avait mal à propos joui, s'est trouvé débiteur d'une grande somme, devenue encore plus grande par les intérêts et les frais ; il n'a pas eu d'argent pour payer. Fais-le mettre en prison, ne cessait de dire la tante à la nièce. Véritablement, la contrainte par corps peut être aujourd'hui décernée, non seulement pour lettres de change, pour dettes des marchands, pour paiement des baux à ferme, pour restitution du prix des biens vendus par un stellionataire, mais encore pour restitution des fruits, pour frais de justice[36]. La tante insistait, s'irritait, pour que la nièce usât de toutes les rigueurs de la nouvelle ordonnance contre le neveu; la jeune nièce s'y est refusée.

Enfin, des amis communs du neveu et de la nièce n'ont pas eu de peine à leur faire entendre combien le jugement d'une cour arbitrale, formée à l'instar de celle de l'archevêché d'Arles[37], qui réglerait tous leurs intérêts, serait préférable. Aujourd'hui, leur a-t-on dit, les jugements des arbitres, d'après la nouvelle ordonnance, se rendent presque sans formes et sans frais[38]. Le neveu et la nièce ont suivi ce conseil. Bientôt ils ont encore mieux fait : ils ont voulu transiger de leurs différends dans un contrat de mariage, qu'ils ont passé en dépit et en présence de leur oncle et de leur tante. C'était la nouvelle de la semaine dernière. La nouvelle de celle-ci est que l'oncle n'a pas voulu quitter le neveu, que la tante n'a pas voulu quitter la nièce, et que les deux ménages se sont réunis.

Ces deux procès ont successivement tenu en haleine toute notre ville, et moi comme les autres. Et, moi comme les autres, j'ai acheté une nouvelle ordonnance de procédure civile[39], car, dans ces deux procès, toutes les diverses parties en ont été successivement invoquées, citées, discutées et appliquées.

Quand j'ai eu mon exemplaire, je l'ai lu sans désemparer. J'ai

été de l'avis du public; cette ordonnance sur la procédure est en même temps une pièce littéraire par la manière dont elle est dessinée, écrite[40]. Quelle différence avec les fatras, les indigestes mélanges du siècle dernier, connus sous le nom d'ordonnances de Moulins, d'Orléans, de Blois[41] ! Ce qui surtout dans cette ordonnance me charme, c'est que presqu'à chaque titre elle dit : J'abroge cette disposition des anciennes ordonnances; je proscris cette autre[42]. Elle vous dit, en d'autres mots : Ne faites pas comme autrefois, ne marchez pas tortueusement, lentement; faites comme aujourd'hui, marchez droit, marchez vite.

Le libraire me dit que, depuis trente ans qu'elle avait paru, le débit en était toujours le même; que le roi en avait accordé la vente exclusive au maréchal de La Feuillade, qui, bien qu'il fût un des seigneurs les plus magnifiques et les plus prodigues, en avait été enrichi[43]. Elle ne cesse, ajouta-t-il, d'être imprimée, réimprimée; les éditions en sont enlevées aussitôt qu'elles paraissent, et je puis vous assurer que ni l'almanach de Liége[44] ni l'histoire de Barbe-Bleue[45] n'ont jamais eu tant de débit[46].

J'écrirai encore ici qu'un de nos vieux procureurs m'a raconté qu'étant clerc praticien au Châtelet de Paris, il avait trouvé le moyen, en se mêlant parmi les gens du chancelier Séguier, d'assister aux conférences tenues dans son hôtel pour la rédaction de cette ordonnance[47]. Le lieu de l'assemblée était la galerie basse; il y avait des députés du parlement, des conseillers d'état, des maîtres des requêtes. Le chancelier conduisait la discussion; le conseiller d'état Pussort était rapporteur[48].

Trois ans après, il vit au même lieu et de la même manière les conférences tenues par les mêmes personnes pour l'ordonnance sur la procédure criminelle. Le travail en fut grandement amendé par les nombreuses observations de l'avocat général Talon[49], ainsi que précédemment il l'avait été à la discussion sur l'ordonnance civile[50]. Cette dernière fois il n'y eut pas de querelles, il n'y eut pas de menaces de se séparer, et la France ne fut pas sur le point d'être privée de cette seconde ordonnance, comme elle avait été sur le point de l'être de la première, par de vaines prétentions sur la place et le rang des chaises[51].

Chapitre L. — DU VOLEUR ET DE LA VOLEUSE.

Le croira-t-on? notre lieutenant criminel de Saint-Pierre-le-Moutier[1] n'est ni insolent, ni rude, ni dur. Il écoute aussi volontiers, il rit aussi souvent que les autres; ses sourcils ne sont pas épais; sa perruque n'est point hérissée; sa figure n'est ni pâle ni froncée; il a la voix, le regard comme tout le monde; enfin, n'était son terrible habit de justice[2], vous le prendriez pour un homme débonnaire, pour un bonhomme.

Un jour de ce printemps qu'il était venu à Nevers pour une enquête, il entra dans la salle d'une auberge, où il ne trouva qu'un jeune cavalier et une jeune dame prêts à se mettre à table. Il leur dit qui il était, et leur demanda, après plusieurs grandes révérences, la permission de dîner avec eux. Le beau couple lui rendit ses révérences, et l'invita à prendre place. On mange, on boit, on jase. On est tout aise de se trouver ensemble; on se félicite mutuellement de l'heureuse rencontre.

Le lieutenant criminel était le plus satisfait de tous. Il dit à ses aimables convives qu'il désirait bien de les connaître plus particulièrement. Je le veux bien, lui répondit le jeune cavalier, car votre figure d'honnête homme inspire une entière confiance.

Je suis Languedocien, et ma compagne est Lyonnaise.

Ne croyez pas que j'aie toujours été un saint, car, en ce moment, je suis obligé de me rappeler quelques aventures.

Une nuit, je passais dans la rue; voilà qu'un homme, me prenant pour moi ou pour un autre, me donne dix coups de bâton. Je lui en rends vingt. C'était un plaisir de bien bâtonner ses belles épaules : je sais, quand il le faut, bien bâtonner.

Je sais aussi, dans l'occasion, bien dessiner. Un de mes amis me témoigna le désir d'avoir, au bas d'un acte non signé, le portrait de la signature qui était au bas d'un acte signé. Je le lui dessinai. Je n'ai rien à refuser à mes amis, et quelques instants après il se trouva que l'homme aux belles épaules, car c'était lui dont j'avais contrefait la signature, dût, sans qu'il s'en doutât, vingt mille francs.

Je ne pensais plus à mes talents de bien bâtonner et de bien

dessiner, quand je fus presqu'en même temps assigné pour crime d'assassinat et pour crime de faux.

Vous savez qu'on est presque aussi fou aujourd'hui de la nouvelle ordonnance sur la procédure criminelle que de la nouvelle ordonnance sur la procédure civile. Le prévôt en était un des plus fous, continuellement il la citait; malheureusement il en appliquait les dispositions à sa manière. Je puis vous en dire quelque chose : car, comme je n'avais pas comparu, il se crut autorisé par l'ordonnance à me décréter d'ajournement personnel[3]. Je gagnai le large; mais il se donna tant de mouvement, mit tant d'archers en campagne, que, me voyant sur le point de tomber entre ses mains, j'allai me constituer prisonnier dans les prisons du présidial[4]. Je savais que la procédure prévôtale est prompte et sans appel, et que le prévôt, bien qu'assisté de six juges[5], est le plus souvent maître du jugement. Je présentai requête au présidial, et je soutins que mon cas n'était point prévôtal, parce que c'était dans une rue, et non dans un chemin[6], que j'avais bâtonné l'homme aux belles épaules. Mais, direz-vous, pourquoi craigniez-vous le prévôt? C'est qu'il était à craindre : il était grand ami du frère du bâtonné. S'il m'eût tenu, il se fût déclaré compétent, et m'eût fait passer le pas. Ensuite, quoiqu'il n'eût pas été mon juge et qu'il m'eût jugé illégalement, il en eût peut-être été quitte pour une amende de trois cents livres[7] : la nouvelle ordonnance ne lui en eût pas demandé davantage.

Le présidial accueillit ma requête, et déclara qu'il allait me juger par prévention[8], en d'autres mots que, puisque mon juge naturel, le bailli, n'avait pas informé contre moi, il allait, lui, informer avant tout autre, comme juge plus vigilant et plus zélé; mais ce n'était pas ma faute. Je demandai inutilement à être jugé par mon juge naturel.

L'homme aux belles épaules, qui n'était d'abord que mon dénonciateur, voulut, par haine, faire tous les frais de justice. Il se porta contre moi partie civile[9], afin de donner plus de mouvement à la procédure. Je le forçai aussitôt à consigner soixante livres, qu'il s'exposait à perdre si le faux n'était pas avéré[10].

Je fus interrogé d'abord sur le banc. Le procureur du roi ayant conclu à une peine afflictive, je le fus sur la sellette[11]. On me représenta ma canne[12], l'homme aux belles épaules la reconnaissait; je ne voulus pas la reconnaître. Je ne voulus pas non plus reconnaître la signature[13]. Tout mauvais cas est reniable; or ces deux cas étaient, ce me semble, de mauvais cas.

On fit assigner un grand nombre de témoins. Plusieurs étaient

des gens d'église qui avaient vu, au sortir de matines, frapper de belles épaules. Ils ne voulurent pas témoigner. On eut recours à leurs supérieurs pour les y contraindre[14].

Les témoins furent ouïs une première, une seconde fois; ils furent recolés; ils me furent confrontés. J'en récusai un grand nombre[15].

Je me débattis, je me défendis; je fis recommencer à deux reprises la procédure, et je crois que j'aurais échappé aux poursuites si la procédure n'eût été secrète[16]. Le public aurait forcé le tribunal à voir que ce guet-apens n'était qu'une petite joute nocturne de quelques coups de canne, et que la signature n'était de ma part qu'un jeu, qu'un enfantillage, ou tout au plus, si l'on voulait, une grande complaisance. Que sais-je? combien de belles choses eût dites mon avocat, si l'ordonnance eût permis aux accusés d'en avoir[17]! Mais elle n'accorde de conseil que pour les crimes de péculat, de concussion, de vol de deniers publics et de banqueroute frauduleuse[18].

Enfin il fallut bon gré mal gré être jugé. Je ne pus échapper au fouet et à la marque[19].

J'appelai; mon jugement fut confirmé.

Toutefois je ne me désespérai pas; je craignais pis : je craignais de porter l'habit rouge[20], d'être attaché sur le même banc avec les Turcs[21]. Je craignais les galères[22].

Le jour que mon jugement me fut prononcé était une espèce de solennité judiciaire. Une commission ambulante de conseillers au parlement avait tenu ses grands jours[23], et en même temps rendu bon nombre d'arrêts qui ne devaient pas être exécutés sur les lieux, parce que les conseillers au parlement consentaient à épargner aux hauts justiciers les frais de la translation et de l'exécution[24]. Plusieurs pauvres malheureux étaient condamnés à être pendus et étranglés « jusqu'à ce que mort s'ensuivît »; d'autres à avoir la tête tranchée et séparée du corps[25], non par la main du bourreau, comme à Paris et dans les autres villes, mais au moyen d'un mécanisme de supplice qui est particulier à Toulouse ainsi qu'au Languedoc, et qui consiste à faire tomber, entre deux hauts poteaux de bois, une lourde hache ou doloire sur le cou du patient, fixé dans un collier[26]; d'autres étaient condamnés à être conduits au port de Marseille, « pour y » servir par force[27] le roi sur ses galères, avec défense d'en sor» tir sous peine de la vie, et au capitaine de le permettre, sous » peine de vingt mille livres[28]. » Par un contraste assez singulier, à côté de tant de gens qui pleuraient, il y en avait qui riaient; ils avaient obtenu des lettres de rappel de ban, des let-

tres de rappel des galères, des lettres de rémission. Il y en avait qui riaient même en étant fustigés ou marqués : ils avaient été condamnés au gibet ; ils avaient obtenu des lettres de commutation de peine [29].

On avait condamné, on avait absous les vivants ; on avait aussi condamné, on avait aussi absous les morts ; on avait fait le procès à des cadavres [30] ; on avait réhabilité la mémoire d'hommes injustement suppliciés [31]. Je suis innocent, me disais-je ; si mon innocence est reconnue dans la suite, la justice pourra-t-elle réhabiliter aussi mon épaule ? Aura-t-elle de l'onguent pour la brûlure ?

Nous avions déjà, tous, subi notre jugement, au milieu d'une immense foule d'oisifs qui nous entouraient, moins pour profiter de notre exemple que pour voir notre contenance ou si nous avions des caractères, des charmes contre la douleur, contre la mort [32], lorsque je distinguai, parmi mes compagnons d'infortune, une jeune personne embellie par son malheur et par ses larmes.

Elle et moi étions de ceux qui ne devaient plus rien ; elle venait ainsi que moi de satisfaire à la justice ; l'on détacha nos liens et l'on nous mit en liberté. Nous nous prîmes amicalement par la main et nous nous retirâmes comme l'on assignait, au son du tambour et de la trompette [33], à comparaître à jour fixe les prévenus, les accusés qu'on n'avait pu prendre.

Pendant quelques moments, ma compagne et moi allâmes ensemble sans rien dire ; mais au premier détour de la rue, elle me proposa d'entrer dans un obscur cabaret qui s'offrit à nous. Elle avait un demi-louis d'argent [34], car pour moi il ne me restait que ma veste et mes chausses. Lorsque nous eûmes assez long-temps maugréé contre les juges, nous nous racontâmes comment nous avions fait pour nous tirer de leurs mains au meilleur marché possible.

Je me doutais que ma belle compagne n'était pas plus coupable que moi. Elle appartenait aussi à une famille honnête. Quelques peccadilles du jeune âge l'avaient forcée à s'évader de la maison paternelle. Elle était entrée en condition ; sa maîtresse, ou par méchanceté, ou par jalousie, ne cessait de la quereller. Un soir elle voulut la maltraiter ; ma compagne essaya de se défendre ; en se débattant, la bague de diamants de sa maîtresse s'engagea dans un de ses doigts ; elle ne s'en aperçut que lorsque sa maîtresse l'eut congédiée. Bientôt elle fut poursuivie, arrêtée et jetée dans le fond d'une prison. Elle vit bien que les apparences étaient contre elle et qu'il ne lui servirait de rien de vouloir se défendre ; elle prit le parti de ne pas répondre ; mais son si-

lence fut tenu pour aveu[35], et par sentence du juge, confirmée par le parlement[36], on allait lui donner la question des brodequins, c'est-à-dire la vieille question qu'on donne en province[37], lorsqu'elle se décida à parler pour la première fois, et, de sa douce voix que vous venez d'entendre, elle dit au juge que la timidité l'avait empêchée jusqu'à ce moment de parler, mais que tête-à-tête elle lui avouerait tout. Le juge, après l'avoir attentivement écoutée, ne la trouva plus aussi coupable. Monsieur le lieutenant! je vous prie de voir de quoi dépend la vie, car soyez sûr qu'à la place de ma compagne, une vieille ou laide femme eût été au moins pendue[38]. La procédure secrète, de laquelle j'avais tant à me plaindre, la sauva. Aussi ma compagne trouve-t-elle la nouvelle ordonnance une ordonnance à la mode, une ordonnance en tout point belle, bonne, parfaite. Je ne suis pas de cet avis et, dans notre petit ménage, c'est notre seule dispute.

Notre lieutenant criminel, tout rouge, tout indigné de se trouver en pareille compagnie, se leva en disant : Mon beau monsieur! ma belle dame! je me serais volontiers passé de cette confidence, surtout après m'être ignominieusement attablé côte à côte avec ceux qui viennent de me la faire. A ces mots, le jeune cavalier, éclatant de rire, jette plusieurs papiers sur la table et dit: Monsieur mon confrère, je suis moi-même lieutenant criminel à Angoulême. Vous n'avez pas aujourd'hui regardé votre almanach; c'est le premier du mois. Poisson d'avril! poisson d'avril!

CHAPITRE LI.

DE CEUX QU'ON DOIT ATTENTIVEMENT ÉCOUTER.

Ayez pour principe d'écouter attentivement ceux qui parlent de leur état: ceux-là savent ce qu'ils disent. Un commissaire examinateur[1] de Paris fit l'autre jour une réflexion qui ne m'échappera pas. Il y a plusieurs siècles, dit-il, que dans notre ville nous passons par les vieilles portes du grand et du petit Châtelet[2], tandis que nous pourrions passer par d'autres belles portes, de Saint-Denis et de Saint-Martin.

La France se laisse régir encore par les vieilles collections de droit coutumier, par les plus vieilles collections de droit romain[3]; tandis que, si elle eût voulu fondre ensemble les belles

parties de ces deux législations, elle en eût tiré deux codes qui nous manquent depuis le commencement de la monarchie, un code civil[4] et un code criminel[5]. Elle a laissé mourir ses illustres légistes, Lamoignon[6], Domat[7], Nouet[8], sans leur demander ce grand travail, qui aurait tant ajouté à la gloire du nom français.

CHAPITRE LII.

DE CEUX QUI PEUVENT DIRE TOUT.

Il y a des personnes qui peuvent tout dire: les juges, les pères des jeunes filles, les riches possesseurs de belles maisons, de beaux salons, lorsqu'ils ont bon feu et qu'il fait grand froid.

En ce moment il me vient à la mémoire qu'au mois de novembre ou décembre dernier, me trouvant à une soirée dans notre quartier, un conseiller au bailliage dit : Si l'on rangeait dans une plaine les dix millions de Français[1], il pourrait en sortir trois cent mille magistrats ou officiers publics, et ils y sont[2]. Il pourrait, de ces trois cent mille magistrats ou officiers publics, sortir deux cent mille magistrats ou officiers judiciaires, et sûrement il n'y en a pas moins[3]. Mais, Messieurs, quelle bigarrure d'habits et d'organisation n'ont pas, durant ce siècle, ajouté les réunions de la Navarre, du Béarn, du Roussillon, de la Franche-Comté, de la Lorraine[4], de l'Alsace, de l'Artois et de la Flandre, à la bigarrure d'habits et d'organisation de la magistrature française, déjà si bigarrée : car, bien que, depuis quelques années, nous n'ayons presque plus de juges en corps de nobles[5], nous en avons en corps de clercs[6], en corps d'hommes de fief[7], en corps de gens de guerre[8], en corps de consuls, d'échevins, de bourgmestres[9], en corps de financiers[10], en corps d'hommes de loi. Et dans les corps d'hommes de loi, quelle bigarrure encore! Un fort grand nombre de ces corps sont modifiés par l'usage local[11], la volonté locale, ou ils sont, par les nouvelles lois, mélangés de chevaliers d'honneur[12], de gens d'épée.

Je me souviens aussi qu'à cette même soirée le père de trois belles filles de quinze à dix-huit ans, que tout le monde accueille et fête comme si tout le monde devait être son gendre, se prit à dire : Je désirerais que les enfants des écoles pussent connaître les divers magistrats qui, un jour, doivent prononcer sur leur

fortune, leur sort, et qu'on fît un livre d'estampes où ils seraient tous figurés.

En ouvrant, continua-t-il, ce livre, s'offriraient d'abord les juges bannerets, les juges châtelains[13], habillés à peu près comme les paysans le jour de dimanche, ayant seulement de plus un vieux bonnet carré sur la tête et un vieux rabat attaché à leur col[14]. Soit, dit le conseiller au bailliage, mais je voudrais qu'on y mentionnât aussi leurs gages[15], qu'on y figurât aussi le procureur fiscal avec sa bourse à cheveux[16], le greffier, l'huissier avec leur écritoire, et qu'on y mentionnât de même leurs gages, leurs émoluments, leurs droits[17].

Ensuite s'offriraient les estampes des juges royaux, vêtus de plus ou moins méchantes, de plus ou moins bonnes robes avec bonnet carré, avec rabat[18]. — Soit, mais je voudrais qu'on y mentionnât aussi leurs gages[19], leurs épices[20], et qu'on y figurât leurs praticiens plaidant la plupart sans robe, ni bonnet, ni rabat[21].

Ensuite les estampes des présidiaux, des grandes sénéchaussées, assis sur de hauts sièges fleurdelisés[22], vêtus de belles robes de soie noire[23], et les présidents ou juges-mages vêtus quelques uns de belles robes d'écarlate[24], quelques autres de belles robes de soie bleue brodée d'argent[25], tous avec bonnet et rabat[26]. — Soit, mais je voudrais qu'on y mentionnât leurs gages[27] et leurs épices[28], et qu'on y représentât les gens du roi mettant un genou sur leur banc lorsqu'ils font leurs réquisitoires et qu'ils prennent leurs conclusions[29]; qu'on y figurât aussi les avocats plaidant avec leur robe, leur bonnet, leur rabat, leur chaperon fourré, les bacheliers plaidant avec leur robe, leur bonnet, mais sans chaperon[30], les procureurs, les greffiers, les huissiers, tous à peu près vêtus de cette même robe de bachelier, portant le même rabat, le même bonnet[31].

Ensuite et enfin les estampes rouges, je parle des parlements, celui de Paris en tête, ayant sur le premier plan ses vingt-quatre présidents[32], dont le premier, distingué par un mortier ou bonnet de velours entouré de deux galons d'or[33], dont neuf autres, distingués par un mortier entouré d'un simple galon[34]. — Soit, mais je voudrais aussi qu'on écrivît au dessous que les conseillers, au nombre de cent quatre-vingt-deux[35], portent la robe d'écarlate et le chaperon rouge fourrés d'hermine[36], et de plus qu'on divisât le parlement par chambres; la grande, où, dans les audiences solennelles, sont jugés les procès les plus importants[37], suivant le tour de divers bailliages, dont chacun a des mois qui lui sont exclusivement affectés[38]; la tournelle, où

sont jugés les procès criminels[39]; celles des enquêtes, où les procès sont jugés sur mémoires, sur pièces écrites[40]; celles des requêtes, où sont jugés les procès des personnes privilégiées, dont le nombre n'est pas petit, car il faut être bien bas, bien obscur, pour ne pas, jouir du committimus[41].

Ce n'est pas tout : je voudrais voir, dans ces longues rangées des bonnets carrés et des rabats que portent les juges des présidiaux et les juges des parlements, les chapeaux à plumet des chevaliers nouvellement institués[42].

Je voudrais aussi que votre livre parlât de la finance des offices, qu'il dît : l'office d'un conseiller au présidial se vend ordinairement deux, trois mille livres[43]; celui de président, dix mille[44]; celui de conseiller au parlement, quarante mille[45]; celui de président, trois, quatre fois autant et davantage, suivant le grade[46]; qu'il ajoutât que celui de procureur du roi au présidial de Lyon s'est vendu jusqu'à cinquante mille livres[47], et celui de procureur général au parlement de Paris jusqu'à douze cent mille[48].

Je voudrais qu'à ce sujet on fît connaître le fameux édit de la Paulette, ainsi nommé de Paulet, financier, qui le proposa[49]; qu'on dît aussi que, lorsque le magistrat ou officier pourvu d'une charge a acquitté, d'après sa taxe, ce droit annuel, il est assuré de faire passer sa charge à ses successeurs[50].

Je voudrais que le grand conseil qui, par sa vraie nature, est une Cour de cassation[51], qui, par conséquent, serait le timon du char judiciaire, si l'impérieux et despotique parlement[52] ne le réduisait à n'être ordinairement qu'une cinquième roue, se trouvât de même dans votre utile livre et qu'il y fût magnifiquement vêtu de ses robes de soie noire[53].

Il faudrait aussi figurer dans votre livre les avocats au parlement. Ils sont vêtus comme ceux des présidiaux[54]; mais plusieurs ont un grand nom qui devrait y être écrit. Les plus illustres s'appellent Patru[55], le Maître[56], Erard[57].

Et non seulement il faudrait y figurer les avocats au parlement, mais encore les procureurs. Leurs charges ne sont pas très belles; mais elles sont très productives et pour eux et pour le fisc, car, des quinze mille officiers inscrits sur les registres du droit annuel ou marc d'or[58], ils ne sont pas ceux qui paient le moins[59].

Et il faudrait y figurer aussi les huissiers, notamment ceux du parlement de Paris, notamment le premier, qu'on devrait représenter en robe rouge[60], descendant de son carrosse[61], pour monter dans celui du premier président, qu'il va conduire à l'au-

dience. Si l'on représentait les autres huissiers, ils devraient être en robe noire, siéger au coin des rues et des places, à leurs barrières grillées, où, continuellement, à travers les barreaux, mille mains donnent, reçoivent des exploits[62].

Je ne vois point dans votre livre les notaires, dit, en tisonnant le feu avec de longues mordaches, le maître de la maison. Ah! répliqua le conseiller, ils devraient y être. A la vérité ils n'ont pas de costume; mais si la probité et l'honneur en avaient un, l'opinion le leur donnerait.

J'approuve d'ailleurs, continua le conseiller, qu'il soit dit dans votre livre que les corps parlementaires existent depuis environ quatre cents ans[63]. J'approuve aussi que la carte de leur territoire juridictionnel[64] y soit jointe.

Tout cela est très bon et très beau, dit le maître de la maison, toujours en tisonnant; mais, au fait, la magistrature française est à refondre. Il suffirait, en première instance, de nos quarante mille juges bannerets[65], en deuxième et dernière instance, de nos cent présidiaux ou grands bailliages, qui tiendraient lieu de parlements[66], qui en auraient la compétence illimitée. Eh! qui jugerait les appels? dit le conseiller.—Eux-mêmes, répondit le maître de la maison; ils jugeraient les appels les uns des autres[67]. Bientôt la compagnie, faisant semblant de croire qu'il était tard, se leva pour aller dans la rue éclater de rire.

CHAPITRE LIII. — DES NOUVELLISTES.

Montigny-aux-Amognes est un village fort joli, fort animé[1]. J'y étais la semaine dernière. Quelqu'un qui vint dans la maison où je me trouvais me dit : Monsieur, puisque vous demeurez à Nevers, vous saurez si l'abbé de la Perrière vit encore? Je l'assurai qu'il vivait. Et savez-vous, ajouta-t-il, s'il dîne toujours en ville? Je l'assurai qu'il dînait toujours en ville : véritablement, à ma connaissance, il dîne chez différentes personnes, et quelquefois chez monsieur Monfranc. Un jour qu'il y dînait, qu'il n'apportait pas de nouvelles, qu'il n'avait rien à conter, il conta son histoire.

Quand j'eus vingt-trois ans accomplis, dit-il en riant et en affectant sensiblement un ton niais, j'en eus, un an après, vingt-quatre. Alors mon oncle, prébendé de la basse forme[2], s'impa-

tientant de me voir tous les jours, sans espoir de ne pas me voir long-temps encore, me dit : Veux-tu enfin te faire prêtre?— Non. — Tu veux donc rester abbé? — Oui. — Eh bien! voilà une de mes bonnes paires de souliers avec trois pistoles. Adieu! Va-t'en! pars! Il sortit, et me laissa. Je ne pouvais pas ne pas le prendre au mot. Aussi à l'instant je tourne les talons à la maison avonculaire; je me mets en chemin, et, avant la fin de la semaine, j'arrive à la ville des abbés[3], à Paris.

Que notre hôtel de Nevers est riche, somptueux, beau! J'entends parler de l'hôtel du duc de Nevers[4], et je l'appelle nôtre, puisque tous les gens de cette province qui savent lire, écrire et saluer, disent, en arrivant à Paris : Allons nous présenter à l'hôtel de notre duc! J'y allai en belle frisure, en manteau court[5]; je passai devant une tapisserie de valets de livrée, de pages, d'écuyers, de gardes[6]. Le capitaine était en tête; il me conduisit au duc, et voici ma harangue, que j'avais choisie entre mille : Monseigneur, j'ai l'honneur de vous appartenir, je suis de votre ville[7] de Nevers. — Que puis-je faire pour toi?—Monseigneur, la place de votre nouvelliste est vacante. — Je te la donne; tu auras, comme ton prédécesseur, dix francs par mois[8]; et, quand, par occasion, tu passeras dans le quartier vers l'heure de midi, tu pourras aller dîner à l'office. Vous pensez bien que j'en avais tous les jours occasion. Ma place, à cet égard, était fort bonne. Pour la conserver, j'écrivais le plus que je pouvais des nouvelles à la main[9], des gazetins, des gazettes à la main[10], divisées par articles, que je remplissais de toute sorte de contes de ruelles, de bruits de ville, d'anecdotes édifiantes, scandaleuses, de tout ce que je pouvais ramasser, en allant, en entrant partout, en ne cessant d'écouter. Quelquefois je rimais, comme Loret[11], mes nouvelles, et je les datais :

. . . . . Dans ma chambre,
Le deuxième jour de décembre[12].

J'avais lieu de croire que le duc n'était pas mécontent de moi; j'étais sur le point de lui demander l'augmentation de mes appointements, lorsque tout à coup il partit; et bientôt, dans cet hôtel si populeux, où il y avait de si grandes cuisines toujours fumantes, de si grandes salles toujours pleines, dans cet hôtel où vivait tout un petit monde[13] qui à peine se connaissait, il ne resta plus que le Suisse avec sa hallebarde[14].

CHAPITRE LIV. — DES GAZETIERS.

Je ne réfléchis pas long-temps, continua l'abbé de la Perrière : Droit au bureau de la Gazette de France! me dis-je. La rue de la Calande[1] n'était pas loin; j'entrai dans la maison où pendait l'enseigne du Grand-Coq[2]. Le rédacteur était assis et ne se leva point. Je lui parlai, debout, et à la distance d'une longue et large table, toute couverte de paquets, de lettres, d'extraits, qui étaient devant lui. J'élevai la voix : Monsieur, je suis nouvelliste. Il n'y a qu'un pas des nouvellistes aux gazetiers, et, comme c'est mon devoir, je le fais. Un pas! me répondit-il, un pas! apprenez qu'il y a comme de la terre au ciel. On compte, à Paris seulement, plusieurs centaines de nouvellistes. La France, depuis plus de trente ans, n'a eu, n'a, et sans doute, au temps futur, n'aura qu'une gazette[3]. Ce n'est pas ici, comme en Angleterre, en Hollande, où l'on a nombre de papiers-nouvelles[4]. — Monsieur, poursuivis-je, l'hôtel de Nevers est fermé; j'y étais nouvelliste, j'y avais bouche à cour; j'ai besoin de vivre. — Eh bien! revenez au commencement de chaque semaine, apportez de bonnes provisions de nouvelles; on vous les paiera bien. J'y retournai les poches et les mains pleines. Le rédacteur confère mes nouvelles avec les siennes. Ce n'est pas un cerf, me dit-il, que monseigneur le duc d'Orléans a couru, c'est une biche. Bah! la fille du comte est ondoyée depuis vingt jours et baptisée depuis quinze. Il est bien vrai que le roi a signé le contrat de mariage; mais ce n'est pas le chancelier, c'est un des secrétaires d'état qui a présenté la plume[5]. Politique extérieure, point! Probabilité de la guerre : Opinion du public à cet égard; cela ne le regarde pas! Politique intérieure : Ordonnances du roi, actes des ministres... Ah! bonhomme! vous y trouvez à redire! où croyez-vous être? En Angleterre[6]? en Hollande[7]? Vous êtes en France[8]; et sachez que les volontés du cabinet n'y sont pas sujettes à révision, et que le ministre qui représente le roi a tout droit[9], surtout le droit de m'ôter mon privilége[10]; sachez enfin qu'aux premières gazettes il ne fut poiut permis de faire d'articles sur la France[11]; et que, lorsqu'il fut permis d'en faire, il ne fut d'abord permis d'y parler que de la pluie et du beau temps[12]. Voyons ensuite : Nouvelles d'Allemagne. Eh! ce n'est

pas le régiment de Turenne, c'est le régiment de Rambures qui, sous un feu de mitraille, a passé le ravin[13]. N'induisez pas l'histoire en erreur! Monsieur l'abbé de..., nommé à l'évêché de... Cela est vrai. Mademoiselle de..., nommée chanoinesse au chapitre de... Cela est encore vrai, mais vous ne m'apprenez rien. Le père Annat...[14]. Le père Annat est toujours bien en cour! Il n'est pas malade! Je ne veux pas me brouiller avec les Jésuites! Il ne tousse pas! Il ne tousse pas! Il dort bien, si ce n'est lorsqu'il veille pour la religion. Je sortis. A force d'attendre, j'eus enfin quelques articles à faire contre le roi Charles II[15], contre le duc de Lorraine[16], contre les Jansénistes[17], contre les Hollandais[18], quelques autres pour les ministres, notamment pour le marquis de Louvois, qui venait de faire dresser aux carrefours de grands chemins des poteaux indiquant les villes où ils conduisent[19]. J'eus quelque argent. Un jour, un beau matin, j'y retournai avec une histoire de la Gazette[20] où je disais qu'elle fut fondée.—Monsieur! dites établie.—Par Théophraste Renaudot, médecin[21].—Monsieur! dites docteur-médecin gratuit des pauvres[22]. — Qu'en 1631 il importa du pays étranger et sans doute de Venise en France l'usage des papiers-nouvelles ou feuilles hebdomadaires[23]. — C'est vraisemblable.—Le cardinal Richelieu y parlait à la France[24].—Bien!—Le roi Louis XIII les lisait fort exactement. — Bien! — Leur faisait quelquefois l'honneur de les censurer lui-même.—Très bien!—Et quelquefois même de leur fournir des articles[25]. — Très bien! très bien!— Louis XIII accorda et son fils Louis le Grand confirma au médecin Renaudot, à ses descendants et à ses héritiers, un privilége perpétuel pour l'impression et la vente de cette feuille.—Perpétuel[26], ou à peu près, car il faut le faire renouveler tous les six ans[27]. Le nom mercantile de Gazette, formé du mot italien *gazzetta*, pièce de deux sous qu'on donne pour les feuilles de Venise[28], doit être changé en celui de Nouvelles, car nous ne pouvons continuer à dire la Gazette de France; n'importe qu'on dise la gazette d'Angleterre, la gazette de Hollande, la gazette de Flandre[29]. Oh! mon Dieu! mon Dieu! Messieurs, quand la Gazette de France fait méchante mine, qu'elle la fait méchante! Le rédacteur, entendant ces derniers mots, fit une épouvantable grimace, me tourna brusquement le dos et le dos de son fauteuil. Je vis à l'instant que je perdais le bon et bel argent de la Gazette. Je me repentis; je me repris de cette manière : Les gazetiers sont de tous les crieurs de papiers publics[30] les plus considérés du peuple. Le dos du rédacteur et le dos de son fauteuil restèrent tournés; je ne me rebutai pas. La Gazette est l'expres-

sion écrite de l'opinion publique, ou plutôt l'opinion publique est l'expression verbale de la gazette, qui, en quelques lignes, fait et défait les réputations[31]; elle exerce une irrésistible et universelle influence. Le dos du rédacteur et le dos de son fauteuil restèrent toujours tournés. Elle exerce même une grande influence politique: aussi un haut personnage veut-il qu'on fonde des chanoinies littéraires, de cinq, six mille livres de rente, pour des anti-gazetiers, des anti-lardonniers, qui répondraient le mieux aux gazetiers, aux lardonniers des nations ennemies[32]. Rien ne pouvant faire tourner le dos du rédacteur ni le dos de son fauteuil, je sortis furieux.

Chapitre LV. — DES JOURNALISTES.

Je courus conter ma déconvenue à un libraire. Je lui proposai de parodier la Gazette de France, de publier une Gazette burlesque[1]. Je lui dis que je me sentais assez de colère pour l'enrichir. Il m'écouta plus d'une heure, et il ne me répondit que par ces mots: Aujourd'hui, le goût n'y est plus[2]. Croiriez-vous que bientôt je n'eus pas grand'peine ni à cesser d'être gazetier de France, ni à ne pouvoir être gazetier burlesque, ni gazetier d'aucune manière? C'est que le Journal des Savants se présenta à ma pensée. Je regardai comme un grand honneur de pouvoir, à mon âge, faire publiquement la critique d'un livre in-octavo, comme un plus grand encore celle d'un livre in-quarto, surtout d'un livre in-folio. J'allai donc offrir au Journal des Savants ma plume, déjà trempée dans l'écritoire de la Gazette de France. Elle fut agréée sans autre preuve. — Voici, me dit le directeur, la règle sommaire de notre travail: analyse des livres de théologie, de morale, de philosophie, d'histoire, de géographie, d'astronomie, de physique, de mathématiques, de politique, de droit, de jurisprudence, de médecine, d'anatomie, d'architecture, de musique, analyse de tous les livres; nouvelles, tableau du monde littéraire[3]. Nous avons aussi pour règle la politesse et l'aménité. Monsieur Sallo, qui, en 1665, a commencé notre journal[4], a voulu être sévère, dur, méchant, ce qu'il appelait être équitable, juste, impartial; eh bien! il n'a pu le continuer trois mois[5]. Ainsi donc, si vous parlez contre un ouvrage, ayez toujours la bouche remplie de sucre; si, en honneur ou en con-

science, vous vous croyez obligé de donner quelquefois les étrivières à un auteur, que ce soit avec des branches de rosier où il y ait plus de roses que d'épines. Je me mis au travail. On me chargea de ce qui avait rebuté les collaborateurs du journal, de traités de logarithmes, de physique, d'astronomie. Je n'y entendais rien, pas plus aux planches qu'au texte; mais je me gardai bien d'en faire semblant. Je me jetai dans les généralités. Je dis que, bien que le fond de l'ouvrage fût bon, excellent, rempli de nouvelles vues, il n'était cependant pas exempt de quelques légères erreurs ou imperceptible inexactitudes, qu'à une seconde édition, un plus mûr examen, une plus sévère révision, ferait entièrement disparaître[6]. L'auteur, le public, étaient contents; j'étais payé fort exactement, tout allait bien. Mais lorsque ensuite je présentai des articles sur des ouvrages de poésie, d'éloquence, d'histoire et d'autres parties de la littérature que je connaissais bien, j'eus affaire avec la rivalité, la jalousie, la malveillance, l'injustice; tant y a enfin que, je ne sais quel diable s'en mêlant, mes articles étaient tous rejetés. Je perdis patience. Je savais déjà comment, quand on veut, on prend congé d'un rédacteur[7]. Monsieur, dis-je à celui du Journal des Savants, dans toutes les langues un journal est le recueil de ce qui se fait chaque jour: tels étaient les journaux des Romains, *diurna*[8], rédigés par les journalistes, *diurnarii*[9]; tel est aujourd'hui le Journal de Paris, rédigé par le pauvre Colletet[10], que Boileau rencontre si souvent dans les rues, crotté jusqu'à l'échine, allant chercher son pain de cuisine en cuisine[11]. Voyez si tel est votre œuvre littéraire. Vous l'avez d'abord publiée toutes les semaines, vous avez d'abord menti à votre titre; aujourd'hui vous ne le publiez que chaque mois seulement[12], aujourd'hui vous mentez quatre fois plus. On me donna à l'instant mon congé. Je l'avais pris d'avance.

Ce qui me permettait de me retirer, continua l'abbé de la Perrière, c'est que j'étais devenu sous-maître de géographie des pages du prince de Conti. Dès que je tins par cette toute petite place à la cour, je fus partout accueilli, fêté. J'eus chaque jour plusieurs dîners en ville. Un jour, et ce fut plus de trente ans après avoir renoncé au travail des journaux, je rencontrai à une grande table un des collaborateurs du Journal des Savants; dès que nous nous fûmes reconnus, nous nous demandâmes de quoi nous avions vécu et de quoi nous vivions. Quant à moi, ma réponse fut bientôt expédiée. Voici quant à lui ce qu'il me dit: Depuis que je vous ai perdu de vue, j'ai travaillé encore quelques années au Journal des Savants; ensuite je suis passé au

Mercure galant, et maintenant je le quitte. On me doit; on ne me paie pas; on se moque de moi. On m'a joué un tour; vous allez voir que je ne suis pas tout à fait en reste. La Gazette de France rend beaucoup, me dis-je un jour, le Journal des Savants rend beaucoup aussi, le Mercure galant encore davantage. Oh! ce serait là de bons revenus publics. J'entre sans hésiter à l'hôtel des Fermes[13]. Je m'annonce chez un des plus riches fermiers généraux. Je lui fais connaître mon projet: La Gazette de France peut étendre ses articles des prix des farines, du pain, des marchandises[14], et pénétrer ainsi dans les comptoirs, dans les boutiques. Le Journal des Savants peut aussi étendre ses articles judiciaires[15], et pénétrer dans les cabinets, les études des hommes de loi. J'insiste principalement sur le produit du Mercure galant. Monsieur, lui dis-je pour achever de l'ébranler, le roi a mis en parti le tabac[16]; il devrait y mettre les journaux, surtout le Mercure, aujourd'hui aussi indispensable que le tabac: les Français ne peuvent plus se passer de ce recueil d'énigmes, d'idylles, de petits vers, de relations, d'histoires, de nouvelles, de contes, de modes, d'habillements dessinés, d'ariettes, de chansons notées[17], enfin de cette variété de légère littérature, hachée, pilée, en quelque manière mise en prises. La réponse du fermier général fut que le sieur de Vizé avait un privilége[18]. — Le roi, qui l'a donné, répliquai-je, peut le retirer. — Que les frais d'impression d'un volume d'environ trois cents pages, chaque mois[19], les frais de gravure, de reliure[20], coûteraient beaucoup! — Si vous faites payer à tant la ligne tous ceux ou toutes celles qui voudraient faire insérer leur prose ou leurs vers[21] dans le Mercure, votre volume ne suffira pas; il faudra le supplément d'un volume extraordinaire[22]; et avec les rétributions que vous exigerez, vous ferez plus que couvrir vos frais; vous aurez de profit tout l'argent des abonnements. Fort bien! fort bien! me dit le fermier général, s'il n'y avait pas à craindre d'irriter les beaux-esprits, aujourd'hui si frondeurs, si bruyants; cependant, comme cette affaire paraît bonne, j'en parlerai à la compagnie[23], et je vous ferai part de sa réponse. Ah! Messieurs les galants du Mercure, ajouta mon ancien collaborateur en me serrant la main et en me quittant, ah! Messieurs! vous ne savez pas ce qui tous les jours vous pend à l'oreille! Tous les jours j'attends une réponse!

CHAPITRE LVI. — DU CHEVALIER DE MALTE.

Monsieur Monfranc fit, du temps qu'il était à la cour, la connaissance d'un chevalier de Malte. Ce chevalier a des goûts fort peu chevaleresques. Il a parcouru une à une toutes nos villes manufacturières. Ces jours-ci il est venu en passant visiter monsieur Monfranc. Il aime beaucoup à dire ce qu'il a vu, et toute la famille s'est plu à le lui faire dire.

A une des premières soirées que nous étions tous réunis au salon de compagnie, la petite Monfranc, déjà si jolie, si vive, demanda au chevalier s'il avait vu faire les DENTELLES DE FLANDRES? Oui, Mademoiselle, lui répondit-il; et en regardant les doigts des Flamandes remuer alternativement, sur leur tambour de taffetas noir, trois ou quatre douzaines de petits fuseaux[1] avec les fils desquels elles tracent sur un fond de réseau des ramages, des fleurs, des branches, des fruits[2], si rapidement que l'œil en est charmé, je croyais que c'était une merveille particulière à cette industrieuse province; mais depuis, au Havre, à Paris, à Aurillac, au Puy[3], enfin partout où l'on fait aussi de la dentelle, la mobilité des doigts des femmes ne m'a pas moins étonné.

J'ai vu faire aussi à Louvres, à Villiers-le-Bel[4], des dentelles de soie; c'est la même manière. Tous les petits fuseaux, d'un pouce de long, garnis de soie au lieu de l'être de fil, pendent du centre du bourrelet ou tambour, et servent de même à passer les fils les uns sur les autres, suivant les diverses façons de la dentelle.

J'ai vu encore faire à Paris les dentelles d'or, d'argent[5]; c'est toujours la même manière.

Les dentelles de fil, et vous ne me le demandez point, parce que vous le savez mieux que moi, sont les plus chères[6]. On me fit voir à Valenciennes des manchettes de trente, quarante mille livres[7]. On me dit que le lit du roi, tout en point, était le plus grand et le plus bel ouvrage en ce genre qui ait jamais été fait[8].

Monsieur Monfranc eut son tour. Je suis sûr, dit-il au chevalier, que vous avez parcouru la Picardie; vous avez donc vu faire les SERRURES D'EU. Oui, lui répondit-il, j'ai visité ce petit pays, autrefois pauvre, couvert de bois, de genêts et de

chaumières[9], aujourd'hui bien cultivé, riche, couvert de maisons habitées par de bonnes gens, agriculteurs en été et serruriers en hiver[10], fabriquant durant cette saison toutes sortes de serrures à simple tour, à double tour[11], qui ont un grand débit en France et hors de la France. Moi, qui avais vu les grilles de Versailles, leurs sculptures et leurs dorures[12], les portes de Notre-Dame de Paris et leurs ornements en fer dus à Biscornette[13], et le fameux cabinet d'acier ciselé[14], les chefs-d'œuvre de notre temps, je trouvai les serrures d'Eu très bonnes, très belles.

Les dames reprirent leurs questions. Monsieur le chevalier, nous n'osons guère parler des QUENOUILLES DE PÉRONNE à un homme de guerre. — Bon ! j'ai voulu aussi les voir faire. Le tourneur chez qui j'entrai avait, dans ce moment, devant lui le traité de son art par le père Plumier[15]. Les jésuites sont en tout fort habiles, lui dis-je; vous êtes là entre les mains d'un habile maître. Je vois dans votre atelier le tour, le petit tour de fer, le tour en l'air, et bien d'autres instruments qui ont subi d'heureux changements[16].—Les bons instruments font en partie les bons ouvriers. — Tournez-vous les métaux[17]? — Nous tournons toute sortes de matières; le maître chez qui j'ai fait mon apprentissage, à Lyon, tournait d'assez grandes colonnes de pierre tendre[18]. — Dans les boutiques des tourneurs des autres villes, je vois des dévidoirs, des tournettes, des chandeliers, des guéridons, des bois de chaise, des pieds de table, des quenouilles de lit, des montants d'armoire : car aujourd'hui la mode est de tourner une partie de la menuiserie[19]; ici je ne vois que des quenouilles à filer[20]. — Et nous avons même bien de la peine à pouvoir faire toutes celles que de tant de côtés on nous demande. — Il viendra sûrement s'établir ici d'autres tourneurs? — C'est impossible, car il est écrit sur toutes les portes de la ville qu'il n'en faut pas d'autres. — Qu'est-ce à dire? Je ne vous comprends pas. — Oh! je vais me faire comprendre. Vous saurez donc que, lorsqu'il vient ici un jeune tourneur dans l'intention de s'y établir, j'en suis aussitôt informé. Je vais à son hôtellerie, je l'invite, je le régale, je lui donne un écu pour sa passade[21]; ensuite, comme délégué des autres tourneurs, je l'emmène tout doucement à la porte de la ville; je lui montre un gros bâton de buis, court, noueux, caché sous mon habit, et je vous assure que tout aussitôt il lit très distinctement sur la porte ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire[22].

Les dames reprirent leurs questions, qui eurent pour objet les TOILES DE PICARDIE. Le chevalier répondit : Oui, j'ai vu

faire aussi les belles toiles de Saint-Quentin, d'Abbeville, de Noyon, de Vervins[23].

Le long des rouissoirs, des tranchées remplies de l'eau de rivière où le bois du chanvre et du lin se dissout, et par ce moyen se détache plus facilement de la filasse, je rencontrai plusieurs fois un homme à cheval; je le rencontrai aussi dans les ateliers; je le rencontrai enfin à l'auberge. Nous fîmes connaissance. Il ne se cacha pas de moi quand il vit qui j'étais. Il me dit qu'il était marchand voyageur, et il me donna avec confiance ses tablettes à lire. Tous les divers genres de toiles y étaient décrits par ce qu'elles avaient de commun et par ce qu'elles avaient de différent. L'apprêt, les dimensions et l'aunage des toiles d'emballage, des toiles à voile, des toiles grises, des toiles d'ortie[24], des toiles rousses, des toiles bleues, des toiles à drap, des toiles à chemise, des batistes, des linons[25], y étaient marqués avec la plus scrupuleuse exactitude.

Dans ce même article se trouvaient aussi les procédés en usage à Paris et à Rouen pour faire, avec de la cire et de la thérébentine, des toiles cirées[26].

Nous parlâmes et nous nous entretînmes long-temps, et avec plaisir, du linge ouvré, damassé, de la Flandre, de la Picardie, de la Normandie, de la Guienne et de quelques autres provinces, où le tisserand, en multipliant les marches de son métier, vous trace sur une nappe les batailles de César et d'Alexandre[27].

Outre que ce voyageur était l'homme le plus instruit, il était en même temps l'homme le plus poli. Il avait l'air de me suivre, et c'était cependant moi qui le suivais.

On dit cidre de Normandie; je ne sais pas pourquoi on ne dit pas aussi pain de Normandie: il est si bon! Le PAIN DE GOURNAY est le meilleur de la province[28]. Mon nouveau compagnon, que je continuais à suivre dans sa route, m'emmena dans cette ville, où il entra chez un boulanger pour connaître sa manipulation. Il lui demanda si, comme les fameux boulangers de Paris, tels que le boulanger de Monsieur, le boulanger du parlement[29], il faisait usage de la levure de bière? Oui, lui répondit-il, j'en fais usage pour rendre mon pain meilleur, et je la décrie pour qu'elle ne m'empêche pas de vendre[30]. Mon compagnon nota et me fit noter ce tour de boulanger. Il voulait que dans l'étude de l'art on fît entrer aussi celle de l'artisan. Il s'intéressait singulièrement à son indépendance, à sa dignité, toujours croissantes avec la perfection de la main-d'œuvre[31]. Aussi peu de temps après écrivit-il et me fit-il écrire l'histoire que je vais vous raconter.

Il y avait ou plutôt il y a aux TANNERIES DE CAEN un tanneur nommé Bazile; son étendage tenait un grand espace, et l'odeur incommodait parfois le voisinage. On appelait Bazile, on lui parlait durement; Bazile ne sentait rien. Un conseiller au présidial s'y prit mieux. Il alla chez le tanneur son voisin. Mon cher Bazile, vous saurez que l'intendant me demande un mémoire sur les arts de notre ville[22], parmi lesquels celui du tanneur occupe un rang distingué: faites-moi, je vous prie, ma leçon; apprenez-moi si de nos jours le tannage des cuirs a fait de grands progrès. Monsieur le conseiller, il y a long-temps qu'on débourre les peaux avec la chaux; mais aujourd'hui on essaie de les débourrer avec des fermentations de farine d'orge, ce qui laisse plus de force au tissu[23].

Les procédés du hongroyage sont aussi des perfectionnements de notre siècle; nous les devons à notre bon roi Henri IV. Il envoya en Hongrie un tanneur intelligent nommé Rose, qui rapporta de ce pays le secret de fabriquer ce genre de cuirs[24]. Vous allez voir en quoi il consiste. Les peaux sont lavées, nettoyées, mais sans être fatiguées; on ne les débourre pas; on se contente d'en raser le poil avec un couteau bien affilé, après quoi on les passe dans une eau chargée de sel et d'alun; on les teint en noir; on les engraisse au suif; on les étire: et voilà ces peaux changées en beaux cuirs de Hongrie[25]. — Les tanneries de Caen sont-elles les premières? — Non, ce sont celles de Troyes, qu'on a transplantées au faubourg Saint-Marceau de Paris[26], dans ce gras territoire de l'industrie. Le conseiller s'entretint long-temps avec le tanneur, toujours de la manière la plus polie, la plus amicale. Enfin Bazile, entièrement gagné, dit: Oui, Monsieur le conseiller, je crois qu'on a raison; je commence à sentir, depuis que vous parlez, l'odeur de mon étendage. Vous êtes un de mes plus proches voisins; il sera déplacé avant la fin du jour.

Mon compagnon, continua le chevalier de Malte, m'emmena ensuite voir les fabriques des DRAPS DE LOUVIERS. Cette industrieuse province de Normandie, me dit-il, ce grand magasin des draperies françaises, n'a cependant pas les petites étoffes, les tiretaines, les pinchenats, les bures, les serges, les flanelles, les simpiternes[27].

En examinant l'état naturel de l'art, nous demeurâmes d'accord tous deux que les drapiers des siècles précédents n'étaient inférieurs à ceux du nôtre que par leur moindre habileté dans l'exécution des procédés[28].

Les Normands d'Elbeuf, surtout ceux de Louviers, leur au-

raient donné de bonnes leçons, dis-je, et les Picards d'Abbeville de meilleures. Monsieur, me dit alors mon compagnon, avez-vous vu la manufacture de draps d'Abbeville? Oui, lui répondis-je: ce sont les mêmes procédés qu'à Louviers, mais plus perfectionnés et surtout plus soignés. Vous avez donc vu, reprit-il, dans ces vastes salles les magnifiques enfilades de métiers battants, et vous avez remarqué, j'en suis sûr, qu'aussitôt que la chaîne ourdie et collée est enroulée sur l'ensuble, tout aussitôt les deux tisserands qui servent chaque métier se mettent à l'ouvrage, et de leur navette et des coups de leur châsse battent une espèce de cadence ou mesure dont la précision rappelle celle de la musique et peut-être la surpasse[39].

Monsieur, lui dis-je à mon tour, seriez-vous de mon avis? Je regarde la manufacture d'Abbeville comme la première du monde. Je le suis, me répondit-il, car celle de Sedan, que beaucoup de gens lui comparent, ne lui est nullement comparable. On y compte, j'entends à celle d'Abbeville, jusqu'à trois, quatre, cinq mille ouvriers; on ne s'arrête pas là et on a raison, car c'est un petit peuple; l'immense bâtiment peut à peine en contenir la moitié. Êtes-vous fâché, comme bien des gens, que les quatre suisses qui gardent les quatre portes soient vêtus de la livrée du roi? Etes-vous fâché que les ouvriers étrangers soient réputés Français, et que tous indistinctement jouissent des franchises, des exceptions d'impôt et de plusieurs privilèges des nobles[40]? Je lui répondis qu'on ne saurait faire trop d'honneur aux arts. Vous n'êtes donc pas fâché, dit-il encore, qu'on ait anobli les chefs des manufactures de Sedan et d'Abbeville, les Cadeau et les Van Robais[41]? Je le suis si peu, lui répondis-je, que, si j'étais grand-maître de Malte, leurs illustres noms vaudraient à leurs enfants huit quartiers de noblesse[42], et plus, s'il en fallait.

Mon compagnon adopta ma classification de la grande draperie française : draps de Languedoc[43], de Berri et de quelques autres provinces, façon d'Elbeuf; draps d'Elbeuf, façon de Louviers; draps de Louviers, façon de Sedan et d'Abbeville[44]; draps de Sedan ou d'Abbeville, autrefois façon d'Espagne ou de Hollande[45], aujourd'hui façon de Sedan ou d'Abbeville.

Il voulut que nous allassions voir les TEINTURERIES DE ROUEN. J'en fus enchanté. De petits canaux amènent l'eau devant les portes, en sorte que la manipulation se fait en dehors des maisons, et que l'aspect des rues en est agréablement animé[46]. Mon compagnon entra chez un teinturier de sa connaissance, nommé Le Genet[47], que ses voisins, parce qu'il porte des habits ordinairement de couleur verte, nomment Le Genet vert.

A cause de moi, il lui fit de nombreuses questions, qui furent suivies de longues et savantes réponses qu'en ce moment je crois devoir abréger.

Il faut la cochenille pour faire, répondit Le Genet, de cette belle écarlate[48] des gendarmes de la garde[49]; — Du pastel, mélangé d'indigo[50], pour faire ce beau bleu de roi des justaucorps à brevet[51]. — Un bain au pastel, un autre à la garance et un autre à la noix de galle vous donneront ce beau noir[52] qui va si bien aux jeunes magistrats et qui fait si bien ressortir le teint des dames, lorsqu'ils se trouvent à côté d'elles; — Et la gaude, ce beau jaune[53], devenu une couleur parante des livrées des grands seigneurs[54]; — Et le mélange de la couleur bleue avec la couleur jaune, ce beau vert[55] dont les chasseurs font leurs habits de grande tenue[56].

Messieurs, continua Le Genet, les ingrédients pour la composition des principales couleurs, des couleurs primitives, et de toutes les nuances en dérivant, sont rappelés dans le règlement que nous donna monsieur Colbert, en 1669[57]. On y trouve les pesées et des matières colorantes et des mordants qui les fixent à la laine : du tartre, du vitriol, de l'alun, de la couperose, de l'arsenic, du sel ammoniac, de l'agaric, du sublimé, de l'esprit de vin, de la cendre gravelée, de la soude, de la potasse, de l'eau-forte, du vert de gris. Eh bien! quoique cette instruction, en forme de règlement, soit le meilleur traité de teinturerie qui ait encore été publié[58], vous auriez beau le suivre, l'exécuter de point en point, que vous ne pourriez cependant teindre : c'est qu'à l'art de la théorie il faut joindre l'art de la pratique, cet art qui fait dire à la renommée : écarlate des Gobelins, julienne[59], noir de Lyon, bleu de Rouen, vert de Tours, jaune de Nîmes[60]. Mon compagnon, sur le pas de la porte, demanda au teinturier : Quelles sont les matières les plus faciles à teindre? — La laine, ensuite la soie. — Et les plus difficiles? — Le coton, le fil, ensuite le lin; nous avons beau faire, le lin se moque de nous[61].

Mon compagnon et moi nous nous remîmes en voyage. Il faut absolument, lui dis-je, ne fût-ce qu'à cause des dames, que nous allions à Laigle. Allons! me répondit-il gaîment en piquant son cheval. Mesdames, Mesdames, attention! dit agréablement le chevalier, il s'agit des ÉPINGLES DE LAIGLE.

On prend des fils de laiton, on les coupe par faisceaux avec de grandes cisailles à la longueur des épingles qu'on veut faire. On les affûte successivement sur la meule et sur le polissoir. On les garnit de leur tête, faite aussi avec du fil de laiton, tourné en

spirale, comme la cannetille des cordes de violon ou de guitare; ensuite, pour les blanchir, on les jette dans un grand cuvier suspendu, et on les brasse avec de l'étain, du plomb et du vif argent, suivant les procédés anciens, ou, suivant les nouveaux en usage dans les riches familles de Paris, avec des feuilles d'étain fin mélangées de feuilles d'argent[62]. Mesdames, ajouta le chevalier, vous avez plusieurs fois vu qu'il suffit d'un seul tonnelier pour faire de ces grandes cuves qui ne peuvent entrer par aucune porte: eh bien! croiriez-vous qu'il ne faut pas moins de vingt-cinq ouvriers pour faire la plus petite de vos épingles, que vos doigts si délicats ont quelquefois de la peine à saisir[63].

Nous nous remîmes en route. Mon compagnon me proposa d'aller dans l'Anjou; je lui proposai de passer par Rennes: longue discussion. J'ai encore détaché ce feuillet, terminé par ces mots: Nous nous quittâmes. Mesdames, vous serez sans doute bien aise que j'aie voulu aller voir faire le BEURRE DE LA PRÉVALAIE, célèbre ferme qui prête son nom au beurre d'un grand nombre d'autres fermes et même de villages des environs[64].

Vous savez, et peut-être mieux que moi, qu'en France nous avons deux manières de faire le beurre: ou, suivant celle du midi, en battant la crème avec la main, dans de grandes terrines de grès[65]; ou, suivant celle du nord, en battant la crème avec une spatule de bois, dans un petit baril, appelé baratte[66]. A la Prévalaie, on le fait de cette manière; seulement, au lieu d'employer du sel blanc pour le saler, on emploie du sel gris. Je vis remplir, avec cet excellent beurre, des milliers de petits pots d'un quart ou d'une demi-livre, dont la plus grande partie est transportée jusqu'à Paris[67].

Un Anglais, d'autres disent un Allemand, avait écrit sur ses tablettes qu'il y avait au Mans deux bonnes fabriques, l'une de poulardes[68], l'autre de bougie[69]. Bien que la volaille du Mans mérite toute sa réputation, j'avoue, dit le chevalier en répondant à la petite Monfranc, que je n'ai pas demandé comment on l'engraissait; je ne puis rien dire de cette fabrique. Mais, continua-t-il en répondant ensuite à madame Monfranc, j'ai curieusement examiné les fabriques de la BOUGIE DU MANS.

Il n'y a guère plus de quarante ou cinquante années que la manière de faire la bougie filée, ou bougie de lanterne, a été portée de Venise en France par un habile cirier de Paris, nommé Blesmare[70]. Je l'ai vu faire au Mans. Les procédés en sont fort simples. On enroule sur un cylindre de bois des mèches de fil qu'on fait plonger et tourner dans une cuve de cire bouil-

lante, jusqu'à ce que la bougie soit venue à la grosseur qu'on désire [71].

Je voulus voir faire aussi la bougie de table. J'entrai chez un riche cirier, et, suivant ma coutume, je demandai quels étaient les derniers perfectionnements de l'art. Ce bon fabriquant me répondit qu'excepté quelques parties du blanchiment, on n'avait pas plus changé, depuis plusieurs siècles, à la fabrication de cette ancienne bougie, que les abeilles n'avaient changé à celle de la cire [72].

Je ne me souviens pas si l'on fit des questions au chevalier sur les ARDOISES D'ANGERS; je crois qu'on ne lui en fit pas.

J'ai vu aussi, continua-t-il, les ardoisières de l'Anjou, dont on porte les ardoises dans toutes les parties de l'Europe. Les plus belles se trouvent à peu de distance de la ville capitale. Elles y sont si nombreuses et les orifices si rapprochés, que la terre semble percée comme un écumoire. Tous les ans on en tire douze millions de milliers de feuilles.

Il y a deux classes d'ouvriers travaillant à ces ardoisières. La première est celle des *ouvriers d'en bas*, ainsi appelés parce qu'ils travaillent dans les excavations. J'y descendis. Ils sont plus exposés à périr par l'eau qui jaillit de tous les côtés que s'ils étaient sur mer. Je les y ai vus s'en défendre avec beaucoup de courage et d'intelligence. Je laissai une pièce d'argent au fond d'un de ces trous; j'y aurais dû en laisser une d'or.—La deuxième classe est celle des *ouvriers d'en haut*. Sous un espèce d'abri mobile ou de châssis, qui tourne à volonté, qui les défend des différents vents, de la pluie et du soleil, ils travaillent, à l'extérieur des carrières, à exfolier, à tailler l'ardoise. L'un d'eux, à qui je m'adressai, m'apprit qu'il était presque impossible de disjoindre les lames des blocs d'ardoise tirés depuis long-temps des ardoisières, au lieu qu'avec son ciseau et son maillet il exfoliait très facilement ceux qu'on venait d'en tirer [73]. Monsieur, ajouta-t-il, vous le voyez, il ne s'agit que de les prendre à point.—Mon ami, lui répondis-je en lui donnant aussi une pièce d'argent, pour toutes les affaires de la vie il en est de même.

Mes belles dames! à l'Anjou touche l'Orléanais : attention! attention encore! il s'agit du bon et beau SUCRE D'ORLÉANS.—Dites-nous, je vous prie, où vient le sucre?—En Amérique, aux Indes-Orientales; mais en Amérique surtout, son pays natal [74] ou adoptif [75].—Avec quoi le fait-on? — Avec du jus de canne à sucre, grand roseau gros comme le bras, long de cinq ou six pieds, qu'on exprime entre deux lames de fer, dans une chau-

dière posée sur le feu. Ce suc passe successivement dans quatre chaudières, sous lesquelles brûlent les roseaux exprimés et desséchés. A chacune il est écumé, et, au moyen de lessives de chaux, il y est clarifié, épuré, cristallisé [76].

A la célèbre raffinerie d'Orléans [77], les ouvriers, ou plutôt les serviteurs, car c'est ainsi qu'il faut les appeler, si on ne veut les offenser [78], me dirent qu'on ne se contente plus de ce sucre ordinaire ; il faut maintenant aux riches du sucre royal, du sucre qu'on clarifie de nouveau en le faisant dissoudre dans une eau légèrement teinte de chaux, légèrement imprégnée d'alun, et en la passant trois fois encore à travers une chausse de drap beaucoup plus serrée. Ce sucre acquiert alors la transparence du cristal et la blancheur de la neige ; il est digne d'être enveloppé dans du papier bleu, afin de porter l'habit de sucre royal [79]. — Et quelle est la manière de faire les autres sucres?

La cassonnade ou sucre brut n'est que le suc de la canne au sortir de la chaudière, versé dans un grand vaisseau appelé le refroidisseur [80]. — Le sucre terré se fait en couvrant de terre les formes où est le sucre, et en le purifiant au moyen de l'eau versée par dessus. — Le sucre tapé se fait avec du sucre rapé qu'on tape dans les formes. — Le sucre candi blanc est du sucre cristallisé. — Le sucre candi rouge est du sucre candi mêlé avec du sucre de pomme. — Enfin, le sucre d'orge est du sucre candi mêlé avec du safran [81].

Mesdames, ajouta le chevalier, je ne sais trop si c'est aux hommes que la nature a donné l'arbuste de la vigne ; mais pour le délicieux roseau qui renferme le sucre, bien sûrement c'est aux femmes.

Elle vous a donné aussi les coings, poursuivit galamment le chevalier, et, à cause de vous, elle s'est plu à les parfumer. J'en ai vu faire LES CONFITURES DE TOURS dans les environs de cette ville, où les industrieux vignerons les confisent au sucre, et les réduisent en gelée, dont ils remplissent ces boîtes minces et plates si bien nommées *friponnes* [82].

Monsieur Monfranc dit au chevalier, en lui parlant de son passage dans le Berri et de l'HORLOGERIE DE CHATELLERAULT : Est-il vrai que, de notre temps, l'horlogerie ait fait les plus grands progrès? — Il n'y a pas de doute, lui répondit le chevalier.

Le pendule des horlogers a été inventé récemment par Huyghens [83].

Autrefois, le ressort à spirale de l'abbé Hautefeuille n'était pas connu [84].

La chaîne n'était pas encore en métal, mais bien toujours en boyau, toujours sujette à toutes les variations de tension et de distension[85].

Les horlogers n'avaient pas encore parfaitement régularisé la denture, n'avaient pas encore, par un meilleur mécanisme, diminué les frottements[86].

Il n'y avait pas, autrefois, de petites horloges de maison ou de pendules[87], il n'y avait pas de montres à répétition[88].

Il n'y avait pas non plus de montres à trois, quatre mouvements[89], de montres sonnantes[90], de réveille-matin[91], de ces ingénieuses montres appelées montres d'ivrognes, qu'on peut, à volonté, monter à droite ou à gauche[92], enfin, de montres qui vont huit, quinze jours[93].

Du reste, nos meilleurs horlogers, les horlogers protestants, sont passés en Angleterre. Les Anglais ont de grandes obligations aux théologiens de Versailles[94]; ils ne sont pas les seuls[95].

Monsieur, dit encore monsieur Monfranc au chevalier, y a-t-il ou n'y a-t-il pas dans le commerce de vraies peaux de chamois; et, de même qu'à Paris on fait beaucoup de vin sans raisins, ne fait-on pas aussi, à Niort, sans chamois, du CHAMOIS DE NIORT? Monsieur, lui répondit le chevalier, qu'on fasse du chamois avec des peaux de chamois, ou, comme cela se fait le plus souvent, avec des peaux de mouton, de chèvre, les procédés de l'apprêt sont toujours les mêmes, et les voici :

Prenez plusieurs douzaines de ces peaux; prenez de la chaux, débourrez-les, lavez-les, nettoyez-les, passez-les au couteau du côté du poil ou de la laine et du côté de la chair, trempez-les dans un bain de son; lorsqu'elles ont fermenté, retirez-les, tordez-les, mettez-les en pile sur une table; arrosez-les et frottez-les d'huile, une à une, avec la main; assemblez-les par boules ou pelotes de quatre peaux chacune, foulonnez-les, étuvez-les; répétez l'opération de l'huilage et du foulonage, suivant que vous voudrez des peaux moins douces, plus douces; et suivant que vous voudrez des peaux moins fortes, plus fortes, passez-les après le dégraissage, repassez-les des deux côtés plus ou moins longtemps sous le fer du ramailleur. Dégraissez-les par une nouvelle lessive et par un nouveau tordage, donnez-leur enfin le jaune d'ocre[96], et vous aurez des peaux chamoisées, ou, si vous voulez, par abréviation, du chamois tel qu'on le fait à Niort, où on le fait bien[97].

Monsieur, dit l'académicien, vous avez apparemment vu les FORGES DU BERRI, vous avez parcouru aussi cette province? Oui, lui répondit le chevalier, et je ne sais trop si ces belles for-

ges[98] ne l'emportent pas sur celles de la Flandre, de la Normandie, de la Bretagne, de la Bourgogne, du Nivernois, du Béarn, de la Navarre[99], et même de la Lorraine, qui passent pour les plus belles du monde entier[100]; je fus dans la plus vive admiration. C'est dans ce moment qu'il faut parler aux ouvriers. Comme ailleurs et peut-être mieux qu'ailleurs, leur dis-je, vous tirez un nouveau fer de vos anciennes mines. Vos procédés sont en tout supérieurs à ceux que mentionnent les vieux règlements[101]. Vous purgez mieux le fer, vous le battez mieux; et d'ailleurs votre fer, du moins une partie de votre fer, à la seconde fonte devient de pur et de bon acier[102].

En m'en allant, je tournai plusieurs fois la tête pour voir encore ces nombreux fourneaux de brique rouge[103], au dessus desquels de grands panaches de flamme et de fumée s'élèvent plus haut que les arbres des forêts, et donnent à la province un aspect caractéristique.

Et je n'en doute pas, dit encore l'académicien, vous vîtes ensuite les TAPISSERIES D'AUBUSSON. Ah! lui répondit le chevalier, pouvais-je ne pas aller voir ces belles hautes et ces belles basses lices qui vous retracent si vivement sur la laine les scènes à moitié effacées dans votre pensée, ces tapisseries qui, à cause de leurs couleurs et de leurs peintures, sont recherchées en France et en Europe[104]!

Lorsque j'allai visiter ces manufactures, je trouvai tous les tapissiers et toutes les tapissières qui chantaient, et qui ne se dérangèrent guère que lorsque je leur parlai des tapissiers des Gobelins, les premiers tapissiers du monde. Ils peignent, leur dis-je, avec leurs navettes de soie. Les tentures des Gobelins sont des miracles de l'art[105]. Colbert a fondé ce magnifique établissement[106].

Ce ministre, ajoutai-je, a fondé aussi une troisième fois la manufacture des tapis de Perse de la Savonnerie[107]; elle l'avait été la première fois en 1604 par notre bon roi Henri[108], et la seconde en 1627, par Louis XIII[109]. Cet établissement, d'un autre genre, n'est pas moins admirable.

Il a fondé, ajoutai-je encore, la manufacture de tapisserie de Beauvais[110]. Il a restauré, soutenu, protégé la vôtre et celle de Felletin[111]. Colbert est le père des arts.

Beauvais, me dirent-ils d'un ton superbe, nous surpasse peut-être, mais nous l'approchons de si près qu'il a peur de nous, et cette peur ne nuit pas à ses progrès.

Et, ajoutèrent-ils, Felletin, qui a peur des tapisseries d'Auvergne[112], s'imagine que nous avons peur de lui. Mes amis, j'ai vu

ces manufactures, dont vous ne faites pas grand cas. Toutefois, elles m'ont surpris par leur manière expéditive; car, tandis qu'il vous faut, à vous, un assez grand espace de temps pour faire vos châteaux, vos donjons, vos chevaux, vos hommes, vos armes, elles ont en quelques instants terminé une forêt remplie d'oiseaux, un paysage peuplé de toute sorte de bêtes. Ces verdures[113] ne sont pas tant à dédaigner; je conviens cependant encore que vos tapisseries, bien que mélangées de laine et de soie, d'or et d'argent[114], sont à un prix qui en rend le commerce plus général que celui des tapisseries de Beauvais[115]; mais dans ce moment, vous avez à craindre les caprices de la mode: elle met en vogue les siamoises ou tapisseries à bande de soie et de coton, les tapisseries de tonture de laine, les bergames, mélange de laine et de bourre de soie, les tapisseries rases de calmande, les tentures de coutil à personnages[116], les basins peints, façon de haute lice[117], les cuirs dorés[118] et les rouleaux de papier peint[119]. Je n'entends pas, ajoutai-je en prenant congé de ces bonnes gens, suspendre votre gaîté; mais si vous ne redoublez d'efforts, la mode triomphera; et si alors vous chantez, vous chanterez à votre enterrement.

Pourquoi les fabriques d'Aubusson ne périraient-elles pas? continua le chevalier : les ÉMAUX DE LIMOGES, achetés au poids de l'or, pendant tant de siècles, dans tout l'univers; sont maintenant à peine connus[120].

L'académicien, grand consommateur de papier, avait préparé ses questions sur les PAPETERIES D'ANGOULÊME. Il les fit avec ordre. Le chevalier y répondit de même.

Nous conservons, dit-il, les livres du siècle passé, imprimés par les plus riches et les plus célèbres imprimeurs. Nous conservons aussi les lettres des princes et d'autres grands personnages de ces temps. Les meilleurs papiers étaient alors mauvais; tous les nôtres sont, aujourd'hui, bons : c'est que nos devanciers faisaient ce que nous ne faisons pas, et qu'il ne faisaient pas ce que nous faisons.

Nous portons le plus grand soin aux divers triages des chiffons et à leur lavage. — Nous taillons et retaillons les chiffons. — Nous les laissons macérer dans les cuves le temps convenable.— Nous laissons, sous les maillets des moulins, la pâte de chiffons jusqu'à sa parfaite trituration. — Nous donnons à l'eau de la cuve, qui tient en dissolution cette pâte, le degré de chaleur le plus convenable. — Nous employons, pour puiser dans la cuve cette pâte, un moule carré ou forme, dont la claire-voie, de fil de laiton, est plus propre à lâcher ou à retenir la pâte nécessaire à

chaque feuille. — Nous manions plus dextrement cette forme, et les feuilles que nous en retirons sont d'une épaisseur plus égale, — Nous azurons mieux ces feuilles. — Nous nous servons de carrés de feutres plus unis pour les séparer entre elles, une à une, au sortir du moule. — Nous les pressons mieux, nous les séchons mieux. — Nous les collons dans une colle de rognures de cuir, de parchemin, mélangée d'alun et couperose. — Nous les lissons avec une pierre légèrement graissée de suif[121].

C'est à Angoulême, ajouta le chevalier, que j'ai vu faire ces opérations avec toute la perfection possible.

A la papeterie où j'entrai, le *salleran* ou chef de la salle[122] me fit voir aussi comment on dorait le papier sur tranche[123], et comment on le parfumait[124].

Autrefois papier de Troyes! papier de Troyes[125]! ensuite papier de Clermont[126]! aujourd'hui papier d'Angoulême[127]! papier d'Ambert! papier de Thiers! papier de Limoges! papier d'Essonne[128]!

A souper, au dessert, Monsieur Monfranc dit au chevalier : Personne mieux que vous ne pourra nous apprendre si cette eau-de-vie est vraiment de l'EAU-DE-VIE DE COGNAC, et si c'est de la bonne. Le chevalier ne manqua pas de la trouver vraie et excellente eau-de-vie de Cognac[129], et il en prit occasion de parler de la manière dont on la faisait. Lorsque j'entrai dans les ateliers de tapisseries d'Aubusson, dit-il, je trouvai, ainsi que je vous l'ai raconté, les ouvriers d'une gaîté surprenante. Je m'attendais à trouver ceux des fabriques d'eau-de-vie de Cognac encore plus gais; mais ce fut tout le contraire : ils étaient tristes et silencieux comme leurs alambics.

Je m'aperçus que l'eau-de-vie, devenue boisson habituelle, altérait l'humeur et le caractère. Les distillateurs ont mille fois plus de disputes que les tisserands de tapisseries, et leurs disputes sont mille fois plus vives : le genre des aliments, surtout le genre des boisons, est une des causes du genre du caractère.

A Cognac, les distillateurs croient faire de meilleure eau-de-vie que celle de Nantes, qui passe pour la meilleure[130] : ils ont raison. Ils croient même la faire meilleure que dans tout le reste de la France : ils auront raison tout aussitôt que l'Espagne aura conquis notre extrême lisière, où sont les vignobles d'Andaye[131].

Dans les celliers de Cognac, je vis distiller aussi l'esprit de vin, qu'on devrait plutôt appeler esprit d'eau-de-vie, car ce n'est que de l'eau-de-vie distillée. Autrefois on faisait une double distillation : d'abord celle du vin, pour le réduire en eau-de-vie, ensuite celle de l'eau-de-vie, pour la réduire en esprit de vin. Aujourd'hui

on n'en fait qu'une. On n'a fait d'autre changement à l'appareil que celui d'allonger le cou du matras; ce qui empêche la partie aqueuse ou flegme de l'eau-de-vie de monter en vapeur ou de se mêler à l'esprit de vin[132].

Il s'éleva une dispute entre les deux petites Monfranc. La petite aînée soutenait à sa petite sœur, avec la morgue de deux années de plus, que les BOUCHONS DE LIÉGE venaient, non de la ville de Liége, mais du pays des Landes. Le chevalier vida la dispute en faveur de la petite aînée. Je poursuivais, dit-il, ma route dans les forêts de ce pays, je ne pensais nullement à voir faire des bouchons de liége, lorsque le conducteur de ma voiture me montra, à droite et à gauche, des pâtres qui, avec leur couteau, faisaient de ces bouchons si adroitement, si promptement, qu'il m'était impossible de cesser de les regarder. Je mis un écu dans ma main, et, le laissant voir entre mes doigts que j'écartais, je leur criai d'approcher; ils vinrent en foule. Je les priai de me dire comment ils faisaient ces bouchons. Vous voyez, me dirent ils, cet arbre dépouillé de son écorce; nous l'avons cernée par le haut et par le bas, avec un fer tranchant; nous l'avons fendue dans toute sa longueur, nous l'avons enlevée; nous l'avons plongée dans une mare où, au moyen de grandes pierres, nous l'avons aplatie en table; nous l'avons retirée, séchée, appropriée. Vous avez, je crois, examiné comment nous en faisons des bouchons avec le couteau[133], et comment, parce qu'ils sont plus minces par un bout et plus gros par l'autre, il faut absolument les faire avec le couteau; nous ne pouvons ni vous en dire ni vous en apprendre davantage. Il était temps d'ouvrir ma main et je l'ouvris.

Madame, dit le chevalier, en s'adressant à Madame Monfranc, et cette fois sans qu'aucune de ses questions eût précédé, il est à Bayonne et aux villages voisins un mois de l'année où, si l'on peut parler ainsi, on ne cesse d'entendre le couteau du boucher qui égorge les porcs. Le grand nombre de JAMBONS DE BAYONNE qu'on sale alors est à peine croyable. Notre commerce en est enrichi[134].

Voici la manière de les saler; elle est simple. Dès que les jambons ont été coupés, on les frotte un à un avec des poignées de sel; au bout de quelques jours, on ajoute au sel un peu de salpêtre. Lorsqu'ils ont pris la quantité de sel suffisante, on les suspend dans la cheminée, et on les parfume en faisant brûler au dessous des arbustes aromatiques[135].

J'ai vu qu'à Bayonne on trouvait meilleurs les jambons de Mayence[136]. J'ai ensuite vu qu'à Mayence on trouvait meilleurs les jambons de Bayonne.

Lorsque je passai à Pau, continua le chevalier, je voulus visiter l'hôtel des MONNAIES A LA VACHE, si recherchées dans toute la France, parce que, dit-on, elles portent bonheur[137]. Je vis que c'était en tout comme aux autres hôtels de monnaies; que le poids du métal était le même, c'est-à-dire que là comme ailleurs pour une livre d'or, d'argent en lingot, on vous donnait une livre d'or, d'argent monnoyé, moins le seigneuriage ou léger droit que le roi prend sur les monnaies en qualité de seigneur, de souverain[138], et moins le remède ou le léger alliage que l'ordonnance passe à l'ouvrier, qui ne peut avec une justesse rigoureusement précise, tailler, arrondir les pièces[139].

Je vis que la fabrication en était aussi la même. L'ouvrier est devant ses fourneaux et ses creusets. Il prend les matières des monnaies d'or, d'argent, de cuivre, il lest met en fonte, il les coule en lames, il en fait l'essai.—Il les fait recuire et les passe au laminoir pour leur donner à peu près l'épaisseur convenable.—Il coupe ces lames en petits carrés. — Il fait recuire ces carrés. — Il les étend sur l'enclume. — Il en coupe les angles avec des cisailles, les arrondit et les ajuste au poids légal. — Il jaunit les pièces d'or et blanchit les pièces d'argent. — Il y grave sur la tranche le *Domine salvum fac regem*, au moyen de la nouvelle et ingénieuse marchine de Castaing[140]. — Il les frappe ensuite au moulin ou balancier; la pièce s'y trouve prise entre un coin fixe, sur lequel est gravée en relief l'une des faces de la monnaie, et un autre coin suspendu, qui tombe avec force, et sur lequel est gravée aussi en relief l'autre face de la monnaie. — Chaque pièce frappée est chassée par une autre pièce à frapper.

Mêmes opérations pour les pièces de cuivre ou de billon[141].

Il y a soixante ans qu'on frappait encore au marteau les pièces[142], au lieu de les frapper au moulin, qu'inventa, au milieu du dernier siècle, un artiste nommé Abel[143].

Les pièces de monnaies frappées, essuyées, nettoyées, enregistrées, sont enfin mises en circulation[144]. Elles charment l'œil jusqu'à ce qu'elles deviennent, frustes, lisses. Ainsi, ajouta tristement le chevalier, des vieilles générations frappées au coin du vieux temps.

M. Monfranc, pour ne pas laisser le chevalier sur ses réflexions, s'empressa de le transporter dans le beau pays de Cocaigne. Monsieur le chevalier, vous avez été dans le haut Languedoc: dites-nous quelque chose du PASTEL DE LAURAGUAIS.

Le chevalier lui répondit : Le pastel ou guesde est jeté en graine dans les terres au mois de février. On en fait quatre, cinq, jusqu'à six récoltes. La première est la meilleure, la dernière la

plus mauvaise. Dès que les feuilles de cette plante sont mûres, on les cueille et on les porte sous la meule, qui les réduit en une pâte dont on forme des boules qu'on sèche à l'ombre ; ensuite, lorsque pendant quatre mois on a corroyé ou pétri le pastel dix fois par mois, il passe dans le commerce[145].

Avant l'usage de l'indigo[146], le Lauraguais était le pays de Cocaigne[147] ; depuis, le pays de Cocaigne est redevenu le Lauraguais.

Il y avait quelque temps que le chevalier regardait la petite Monfranc, qui, de son côté, le regardait aussi. Mademoiselle, lui dit-il, vous voulez me demander quelque chose ? Ah ! je m'en doute : oui, Mademoiselle, j'ai vu faire les SOULIERS DE TOULOUSE. Pendant mon séjour dans cette ville, j'avais pour voisin, rue Croix-Baragnon, un jeune cordonnier, qui, assis tout le jour sur sa scabelle à trois pieds, ne cessait de chanter ou de siffler ses merles. J'entrai chez lui de préférence. Il me fit voir des bottes fortes, molles, blanches[148], noires, des bottes de chasseur, des bottes de pêcheur, des bottes de ville ou bottines[149].

Il me montra des souliers de toute sorte, des souliers pointus, des souliers carrés, des souliers lacés, des souliers à patin, des souliers à nœuds, à rosette, à ailes de papillon, à ailes de moulin à vent ; des souliers à boucle, des souliers de maroquin, des souliers de cuir bronzé[150].

Il voulut que je visse encore les souliers pour femme. Dans l'armoire où ils étaient rangés il y en avait à talon de bois, à talon haut, à talon bas, avec des quartiers, sans quartiers ; il y en avait en soie, en velours, en brocart d'or, en brocart d'argent ; il y en avait de brodés, il y en avait de galonnés[151]. Les cordonniers de plusieurs villes de France, lui dis-je, envoient leurs souliers à la halle de Paris[152] ; en est-il ici de même ? Il me répondit avec le ton d'un cordonnier de la Garonne : Toulouse ne travaille que pour Toulouse.

A l'autre rive de la rivière, qu'aujourd'hui on passe sur un pont bâti en partie avec les deniers de l'archevêque Colbert[153], continua le chevalier, est le vieux faubourg de Saint-Cyprien, où, dans une vieille maison, était un vieux homme qui raccommodait de vieux souliers. Je me souviens de cette singulière réunion de hasards ; mais je ne me souviens pas à quelle occasion j'eus affaire avec ce bon homme ; tant y a que j'appris de lui qu'il était de Paris ; qu'il avait l'honneur d'être de l'âge de Louis XIV ; que, dans sa jeunesse, il avait été savetier suivant la cour[154] ; qu'il l'avait suivie jusqu'à Toulouse, où il avait trouvé le vin à

si bon marché et les filles si jolies, qu'il n'avait pas voulu passer outre; que, bien qu'il y eût près de cinquante ans qu'il y demeurait, il n'était censé qu'être en tournée, et faisait toujours partie de la communauté des maîtres savetiers de Paris[155], dont les chefs sont des gouverneurs et des prud'hommes qui ont une police fort sévère et qui n'admettent à la maîtrise les aspirants qu'après un chef-d'œuvre plus difficile que celui des cordonniers[156]. Cependant, lui dis-je, vous ne pouvez pas travailler en neuf.— Nous le pouvons, me répondit-il, pour nous et pour notre femme[157].—Est-il vrai que, si vous faisiez un soulier neuf pour quelque pratique, vous ne pourriez plus être savetier, et que vous seriez obligés d'être cordonniers?—Cela n'est vrai, me répondit-il, que pour les chapeliers raccommodeurs : s'ils sont surpris à faire un chapeau neuf, tout aussitôt ils perdent leur état et rentrent dans la classe ordinaire des chapeliers fabricants[158]. Que voulez-vous? les chapeliers ont leurs statuts et nous avons les nôtres.

Le chevalier tout à coup se mit à rire, et, à la suite d'un autre propos, dit avec bonté à la petite Monfranc puînée : Ne croyez pas non plus que la CIRE D'ESPAGNE se fait en Espagne. On ne l'y fait pas ; on ne l'y connaît même pas, car on ne se sert pour cacheter les lettres que de petits pains[159]. C'est ce que j'ai appris à Perpignan, où il y a une fabrique de cette cire. Peut-être, comme jusqu'à Louis XIII[160] le Roussillon a appartenu à l'Espagne, et qu'il était censé en faire partie, appelait-on cire d'Espagne la cire fabriquée à Perpignan. Quoi qu'il en soit, la raison voudrait maintenant qu'on dît cire de France; mais l'usage ne le veut pas.

Désirez-vous savoir la manière de la fabriquer? Je vais vous la dire :

On fait fondre dans une chaudière de la gomme-laque avec du vermillon, si l'on veut faire de la cire d'Espagne rouge ; avec du noir de fumée, si l'on veut faire de la cire d'Espagne noire; avec de l'orpin, si l'on veut faire de la cire d'Espagne jaune; et on y mêle un peu de civette, si l'on veut la parfumer; après quoi on la retire, on la coule, on la façonne en petits bâtons, ronds, plats ou tordus.

La mauvaise cire d'Espagne se fait avec de la résine[161]. Messieurs, et surtout Mesdames, ajouta d'un air malin le chevalier, ce n'est qu'à la gomme-laque qu'on peut sûrement confier son secret.

L'académicien prit la parole, moins, je crois, pour le plaisir de parler des LIQUEURS DE MONTPELLIER que pour donner quelque repos au chevalier.

Du temps de Noé, dit-il, les hommes ne voulurent pas se contenter du raisin ; il leur fallut du vin. Du temps des Romains, ils ne voulurent pas se contenter du vin ; il leur fallut du vin cuit[162]. Du temps de notre roi Jean, ils ne voulurent pas se contenter du vin cuit ; il leur fallut de l'eau-de-vie[163]. De notre temps. ils n'ont pas voulu se contenter de l'eau-de-vie ; il leur a fallu de l'eau-de-vie sucrée, parfumée, coloriée, de l'eau-de-vie enflammée par l'esprit de vin, enfin des liqueurs[164].

Les meilleures liqueurs venaient de l'Italie ; maintenant elles viennent de la France, du midi de la France, de Montpellier[165].

A Nîmes, qui en est tout près, reprit le chevalier, je me rappelai l'ancienne colère des copistes et des écrivains contre les premiers imprimeurs quand on me dit que les marchands de bas faits au métier avaient été sur le point d'être assommés par les bergers du Cantal ou mis en pièces par les tricoteuses de Vitré[166], qui ne vendaient plus ou du moins qui ne vendaient plus autant de bas tricotés à l'aiguille. Le chevalier répondait en même temps à madame Monfranc, à ses demoiselles, qui lui avaient fait des questions sur les BAS DE NIMES. Les Français, continua-t-il, prétendent avoir inventé cette célèbre machine ou métier à fabriquer les bas[167]. Je voudrais bien que cela fût ; mais il paraît, d'après le Denier royal, petit livre publié en 1620, que ce sont les Anglais[168]. L'histoire devrait le savoir. Quoi qu'il en soit, cette machine fut portée en France vers 1666, et comme une espèce de secret, acheté fort cher à l'Angleterre. On la renferma mystérieusement au château de Madrid, dans le bois de Boulogne[169]. En 1672, le privilége accordé à Hu ayant expiré, l'usage de cette fabrication devint général et s'étendit bientôt de Paris aux autres villes. En 1684, il s'étendit encore davantage : car il fut permis non seulement de fabriquer, au métier à bas, de la soie, mais encore toute sorte de matières. Depuis, les bas d'étoffe sont tombés, et tous les jours les bas à l'aiguille tombent[170]. A Nîmes, les bas de soie sont bons et à bon marché[171], deux choses qui, autre part, se trouvent rarement ensemble.

Qui maintenent veut savoir, continua le chevalier, comment on fait les CLOUS DE GRAISSESAC? J'ai si grande envie de le dire! Le voici : Le cloutier prend une mince barre de fer, la fait rougir, la coupe à la longueur du clou, en forme la pointe, l'introduit dans la cloutière ou plaque d'acier, percée de trous de diverses grandeurs pour les diverses espèces de clous, rive la tête[172]; et en quelques coups de marteau voilà le clou terminé. C'est de cette manière qu'on fait partout les clous, et que je les ai vu faire à Graissesac, où tout le monde vit de la vente des clous, où tout le

monde fait des clous[173]. — Même le maire? dit Monsieur Monfranc. — Ma foi, répondit le chevalier, je ne sais s'il y a un maire ; mais s'il y en a un il fait des clous.

Ne nous parlerez-vous pas un peu des SAVONS DE MARSEILLE? dirent les dames. Volontiers, répondit le chevalier.

Jusqu'au milieu du siècle actuel, on ne les a faits qu'avec des graisses, des huiles, de l'amidon, de la chaux. L'art n'en était guère que là[174], quand enfin on y a ajouté l'eau forte, la couperose, l'ocre rouge, l'indigot, qui ont donné une nouvelle force et une nouvelle couleur aux savons[175].

A Marseille, vous verriez, dans de vastes ateliers, ces matières bouillir sur des fourneaux où, lorsque par la coction elles ont été réduites à la consistance d'une pâte, on les coupe en pains carrés, en pains longs, agréablement marbrés ou veinés de toutes sortes de couleurs et de nuances[176].

Je fus obligé d'aller deux fois à Marseille pour voir faire le savon. J'ignorais qu'on n'en faisait pas en été[177].

Le chevalier se plut ensuite à parler à la petite Monfranc des PARFUMERIES DE GRASSE. Mademoiselle, bien des personnes de votre sexe me demandent où l'ont fait la pommade pour le teint, je réponds, à Grasse ; où l'on fait les éventails parfumés, les toilettes de senteur, le lait virginal, je réponds à Grasse! à Grasse! Bien des hommes me demandent aussi où l'on fait le tabac à la rose, les savonnettes à l'orange, les huiles à parfumer, les perruques odorantes, je réponds encore à Grasse! à Grasse! On fait aussi à Grasse toutes sortes de poudres à poudrer, de pâtes à laver les mains, toutes sortes d'éponges, toute sorte de racines à nettoyer les dents, toute sorte de cires, toute sorte de sachets, de coussinets parfumés, toute sorte de cassolettes, de pastilles à brûler, toute sorte d'essences, toute sorte de parfums[178]. Il est une ville où l'on ne travaille que pour l'odorat, c'est Grasse.

Depuis quelque temps, les dames seules interrogeaient, et c'était à elles seules que s'adressait la chevalier. Mesdames, leur dit-il, vous allez maintenant savoir comment se fait l'HUILE D'AIX.

Quand, au mois de décembre et de janvier, nous sommes auprès d'un bon feu, enfermés entre nos doubles portes et nos doubles fenêtres[179], les Provençaux sortent pour aller faire leur principale récolte. Alors, les olives sont rouges, elles sont mûres. On les gaule ; on les recueille sur de grands draps ; on les porte au moulin ; on les écrase avec une meule ; on les jette dans de grandes cuves d'eau ; bientôt l'huile se détache, surnage ; elle est

versée dans des barils[180], et envoyée dans toutes les parties du monde.

Monsieur, lui dirent encore les dames, en continuant leurs questions, vous avez été en Dauphiné, vous avez vu faire et vous nous direz comment se font les **GANTS DE GRENOBLE**[181].

On prend, leur répondit-il, des peaux de chevreau ou d'agneau, on les débourre dans de la chaux, on les adoucit dans des bains de son, dans une pâte de farine, d'œufs, d'alun, de sel, et ensuite on les teint[182]. Quand ces peaux sont prêtes, on les taille en gants, on les coud, on les brode[183], on les lustre, on les parfume avec de la gomme odorante ou avec des fleurs[184].

Mesdames, ajouta le chevalier, si cela pouvait avoir quelque intérêt pour vous, je vous dirais encore que le tannage de ces peaux s'appelle mégisserie, que les peaux des gants pour homme au lieu d'être mégissées sont huilées[185]. Je vous dirais que les peaux de chèvre, les maroquins, sont tannés au sumac[186], et que les peaux de mouton, les parchemins, ainsi que les peaux de veau, les vélins, sont tannés et blanchis à la craie[187]. Vous avez vu comment on tannait les cuirs des souliers. Ce sont là toutes les principales branches de l'art du tannage.

En nous parlant des **FONDERIES DU PUY**, le chevalier nous contait une petite histoire. Lorsque je voyageais dans le Vélai, nous dit-il, je fis connaissance au Puy avec un fondeur nommé Larigot, à qui je demandai s'il descendait du fameux Larigot, fondeur de la fameuse cloche de Rouen qui porte son nom, et qui est si grande qu'on est obligé de faire boire ceux qui en tirent la corde, d'où est venu le proverbe de boire à tire Larigot[188]: Oui, me répondit-il, j'en descends, comme Louis XIV de Saint-Louis. Je suis Normand; mon père et mes aïeux sont Normands. Rien n'est plus vrai et rien n'est encore plus vrai que mon père aida à fondre Emmanuel[189], et que moi j'ai soufflé le fourneau où a été fondu le bronze de la statue de la place des Victoires[190]. Nous ne sommes pas de nouveaux venus dans la fonderie. Mais, continua Larigot, puisque vous voulez apprendre les principaux procédés de notre art, apprenez d'abord ceux de la fonte des statues, je vais vous les décrire. Et il me les décrivrit fort systématiquement et fort clairement.

Le maître chez qui je travaillais à Paris, continua-t-il, était un des nombreux et habiles fondeurs qui fondirent la statue de Louis XIV. L'art de fondre les cloches, me dit-il, n'est que celui de fondre les statues, ou bien que celui de fondre l'artillerie[191]. Les moules se font tous au moyen de la cire[192]. La différence est dans le noyau du moule, qui forme la cavité de la cloche ou du

canon, dont la proportion est déterminée par la gravité du son[193] ou la grosseur du boulet[194], tandis que la proportion du noyau du moule de la statue est arbitraire[195]. La différence est aussi dans le métal : celui des statues est moitié cuivre rouge, moitié cuivre jaune[196]; celui des cloches est composé de quatre parties de cuivre et d'une cinquième d'étain[197], et celui de l'artillerie l'est de neuf parties de cuivre et d'une dixième d'étain[198].

J'avais demeuré plusieurs années à Paris, il me semblait que je possédais assez bien notre art; je voulus l'apprendre encore mieux chez les plus habiles fondeurs du monde : j'allai en Lorraine[199], où, à cause de mon nom de Larigot, je fus parfaitement accueilli.

Je demeurai quelque temps dans ce pays, d'où, par le conseil d'un de mes camarades, je vins au Puy compléter mon instruction. En arrivant, j'entrai dans une boutique qui devint bientôt ma boutique; j'y vis une jeune personne qui bientôt aussi devint ma femme.

Les amis de mon beau-père me firent connaître. Je fondis pour les monastères des pupitres, des aigles[200]; mais j'étais ou mal payé ou payé fort tard.

Je fondis des cloches; mais j'étais encore plus mal payé, et souvent j'usai de mon droit de les reprendre, de faire affront à leurs saints ou plutôt aux paroisses qui en portaient le nom[201].

Je me suis enfin réduit à la fonderie pacifique de mon beau-père. Je jette en sable[202], comme lui, des chandeliers, des croix, des cuillères, des clochettes. Vous ne sauriez croire combien les clochettes ont de débit dans le midi de la France; on en met aux bœufs, aux vaches, aux moutons, aux chèvres, aux chevaux de bât. On en met aux mulets, par colliers et par rangées de plusieurs douzaines[203]. Les chemins du midi de la France sont bien autrement retentissants que ceux du nord. C'est ce que je ne savais pas et ce que devraient savoir tous les fondeurs. Je n'ai jamais été ausi pauvre, aussi triste, que lorsque j'ai fondu des cloches; je n'ai jamais été aussi riche, aussi content, aussi gai, que depuis que je fonds des clochettes. Monsieur, dans notre état et peut-être dans tous, il n'y a que malheur ou bonheur, cloches ou clochettes.

Maître Larigot, lui dis-je, la fonte des caractères d'imprimerie appartient-elle à votre art? Oui, me répondit-il, et je veux qu'afin que, dans la suite, il soit vrai que notre famille en a exercé toutes les parties, un de mes petits Larigot l'apprenne; elle n'est certes pas très difficile. Avec un poinçon d'acier, sur lequel est gravée une lettre en relief, on frappe sur un morceau de

cuivre une lettre en creux : c'est la matrice. On y fond une composition de plomb, mélangé d'un tiers de fer ou d'un quart de cuivre[204] ce sont les caractères. On les classe, on les frotte, nettoie : c'est tout.

Monsieur Monfranc aime beaucoup les FROMAGES DE ROQUEFORT. On sait qu'il viennent du Rouergue[205]; et, bien que les Rouergas en allant à Paris passent par Nevers, il n'avait pas trouvé l'occasion d'apprendre comment se font ces fromages. Heureusement le chevalier, qui les aime beaucoup aussi, avait été sur les lieux.

Le caillé qu'on emploie, dit-il à Monsieur Monfranc, est fait de lait de brebis et d'un peu de lait de chèvre ; il est brisé jusqu'aux plus petites parties. Lorsqu'il est retiré des formes, il est ceint d'une bande de toile, et c'est alors un fromage qui est porté au séchoir[206], aux caves, où l'on lui donne le sel en l'en frottant sur les deux plats de sa surface. Ensuite on racle, à plusieurs reprises, le duvet ou légère mousse rouge qui se forme sur la croûte ; après quoi, on le laisse mûrir sur des tablettes, au milieu des courants d'air qui soufflent par les interstices des rochers où les caves sont creusées[207]. Ce fromage délicat, fin, crémeux, marbré, piquant, vous tient toujours sur l'appétit, vous le donne ou vous le rend.

Faute de grandes routes, dit le chevalier, en s'adressant à Monsieur Monfranc, le Rouergue manque de commerce. On ne parle guère des CHANDELLES DE RHODÈS. C'est pourtant dans cette ville que j'ai vu une des plus belles chandelleries de France[208]. Peut-être, me dira-t-on, l'aurriez-vous trouvée moins belle si vous eussiez vu celles de Paris. Je les ai vues, répondrai-je, même celles du faubourg Saint-Antoine, même celles de la rue Neuve-Saint-Méderic, où la livre de chandelles se vend sept sous, jusqu'à huit sous[209]! La chandellerie de Rhodès est située dans un des faubourgs. On y fait des chandelles à la nouvelle manière mise en usage par Brés. On coule le suif dans un moule d'étain, au milieu duquel on a tendu la mèche [210].

Cette fabrique appartient au père d'une nombreuse famille, qui, avec ses enfants, suffit à tous les travaux. J'eus occasion de m'entretenir avec son frère, bon prêtre habitué de la cathédrale, qui dirige cette belle fabrique. Il me fit voir les procédés ingénieux avec lesquels il clarifiait les suifs à travers des toiles de crin très serrées[211]. Les règlements, me dit-il, permettent d'employer, dans la fonte des graisses, celle de bœuf pour la moitié[212]; mais il n'entre dans notre chandelle que des suifs de mouton ou de chèvre. Venez voir encore, je vous prie, nos blanchisseries. Le

jour, lorsqu'il fait soleil ou qu'il pleut, je couvre les chandelles d'épaisses bannes de toile ; je ne les découvre qu'à la rosée de la nuit et du matin[213]. Avant de sortir de ses ateliers, je lui demandai à voir de ses chandelles des rois. Il m'en montra de dorées, de peintes, de coloriées de diverses couleurs, avec des ornements en relief[214]. Il ne fait guère de chandelles de carrier, elles sont trop minces; ni de chandelles de cordonnier, elles sont trop grosses. Et quant à celles des pauvres gens, moitié suif, moitié résine[215], il n'en a jamais fait.

Monsieur, me dit-il en me reconduisant, vous serez peut-être un peu surpris de voir un ecclésiastique se mêler aux travaux d'un atelier[216]; mais il me paraît qu'aux heures où les autres clercs ne font rien, il n'y a pas mal à faire de la chandelle.

La haute Auvergne, qui tient au haut Rouergue, continua le chevalier, sans que personne lui eût fait de nouvelle question, manque aussi de routes et de commerce. Elle est de même un peu retardée pour les arts. J'en excepte celui du chaudronnier. Qui ne connaît les CHAUDRONS D'AURILLAC! La ville, située dans un large vallon, est peuplée d'un si grand nombre d'ouvriers en cuivre[217], que lorsqu'on y arrive on l'entend avant de la voir.

Je visitai, continua-t-il, plusieurs de ces bons chaudronniers. Je remarquai que ce qui, dans ces pays, entretient la splendeur de l'art, c'est que les habitants mettent leur luxe dans le nombre et la grandeur des ustensiles de cuivre. Il n'y a pas de si pauvre, de si petite maison, où les tablettes n'en soient chargées[218]. Dans les autres pays, bien des personnes endurent le froid pour avoir de la soie et des galons ; dans ces pays, beaucoup de bonnes gens font maigre chère pour étaler dans leurs cuisines grand nombre de marmites.

Les dames firent une question au chevalier sur les SUCRERIES DE CLERMONT. Il leur répondit en s'adressant d'abord à l'académicien. Monsieur, lui dit-il, si vous n'avez pas connu le grand-prieur de France, vous en avez sans doute entendu parler. Un jour que j'étais à lui faire la cour, il vint un jeune ecclésiastique, vermeil et frais comme l'aurore. Petit abbé, lui dit le grand-prieur, que tu es heureux d'être aumônier d'un beau monastère, de confesser les jeunes religieuses : c'est pour toi qu'on prépare les pâtes de pommes, les pâtes de coing, les pâtes d'abricots, les conserves aux fleurs, les dragées ambrées, les massepains à l'orange, les massepains soufflés, les meringues, les biscuits glacés, les amandes à la praline, les pistaches colorées, les oranges, les poncires confits; c'est pour toi qu'on a inventé les sultanes, les mousselines craquantes[219]. Le grand-

prieur ne finissait pas, car il aimait un peu toutes ces friandises. Mais, lui dit le jeune ecclésiastique, nous sommes deux aumôniers, et, d'après le règlement, c'est le vieil aumônier qui confesse les jeunes religieuses, et c'est moi qui confesse les vieilles. Ah! maudit règlement! s'écria le grand-prieur en appuyant ses deux mains sur les deux épaules de l'aumônier. Mon ami, retourne-t'en au plus vite; va-t'en dire de ma part à ton évêque que, s'il ne révoque son règlement, c'en est fait de ce bel art de la confiserie! J'ajoute, continua le chevalier, en se tournant vers les dames, qu'on trouve à Clermont les divers objets pour lesquels avait peur le grand-prieur; ils y sont faits en toute perfection[220].

Suivant l'auteur des Délices de la France, les confiseurs de Clermont sont les premiers[221], ceux de Paris[222], ceux de Verdun[223], réclament: c'est un procès à juger au dessert.

A chaque siècle les cartes s'amincissent[224], dit monsieur Monfranc au chevalier, qu'il semblait précéder dans sa tournée. Oui, lui répondit-il, et cela est si vrai qu'aux fabriques des CARTES DE THIERS, je l'ai entendu dire aussi à un fabricant chez qui j'étais entré. Toutefois, ajouta ce fabricant, je défie le siècle prochain de les amincir encore: car elles ne sont plus composées que d'une feuille de papier gris collée entre deux feuilles de papier blanc. Je voudrais bien voir, lui dis-je, comment avec ces papiers on fait des cartes. Monsieur, me répondit-il, on les ajuste, on les lisse, on les rogne. Il les ajusta, les lissa et les rogna devant moi. Ensuite, me dit-il, on leur donne les couleurs. Il les leur donna devant moi, au moyen de feuilles de cuivre qui laissaient passer le pinceau par des ouvertures découpées en cœurs, en trèfles, en piques, en carreaux. Les figures des rois, des dames et des valets, étaient en noir, et collées à la carte, où elles remplaçaient d'un côté le papier blanc. Il leur appliqua successivement chaque différente couleur, par le même procédé des planches grillées. Voilà un sizain[225] prêt, me dit-il; on ne le vend que quelques sous, et il y a telle carte qui fera gagner dix mille pistoles. Et qui par conséquent les fera perdre, lui dis-je. Monsieur, ajoutai-je, ce serait une chose bien morale si, au lieu des inscriptions que vous mettez sur les cartes, vous y mettiez celles-ci: Cette carte enleva à une mère la dot de sa fille; Cette carte enleva à un père tout le bien de ses enfants; Cette carte fut la cause qu'un honnête homme se passa l'épée à travers le corps; Cette carte occasionna le désespoir d'un jeune homme qui se précipita dans la rivière. Monsieur, me répondit le cartier avec la logique d'un homme

qui veut absolument vendre ses cartes, je ne vois pas que je sois obligé d'opérer mon malheur pour empêcher celui des autres; si je ne fabriquais plus de cartes, je n'aurais plus qu'à aller me noyer ou me pendre: j'aime autant que les autres y aillent.

Monsieur Monfranc, par politesse, répétait cette expression du chevalier, qu'on entendait la ville d'Aurillac avant de la voir. Oui, cela est vrai, Monsieur, lui dit le chevalier, et on pourrait l'appliquer à la province de Forez[226], d'où nous viennent les QUINCAILLERIES DE SAINT-ETIENNE, avec cette différence qu'on l'entend de plus loin, car elle fait plus de bruit.

Toutes les montagnes sont remplies de chutes d'eau qui mettent en mouvement de lourds marteaux de cinq ou six cents livres. Vous voyez, de tout côté, des usines, des forges, des ateliers, où l'on ne cesse de battre, de limer, de travailler le fer.

C'est de là que nous viennent les haches, les bêches, les hoyaux, les cisailles, les croissants; ce n'est pas tout : les marteaux, les enclumes, les tenailles, les vrilles, les poinçons, les alènes; ce n'est pas tout : les serrures, les cadenas, les verrous, les fiches, les gonds, les pentures; ce n'est pas tout : les boucles, les boutons, les anneaux, les chandeliers, les briquets, les cuillères, les fourchettes, les éperons, les brides, les étriers, les fusils, les pistolets, les dagues, les épées, enfin tous les objets de quincaillerie[227].

Qui dit ouvrage de Forez ne dit pas toujours bon ouvrage, mais dit toujours ouvrage à bon marché[228], à si bon marché, que souvent je n'avais pu comprendre comment on pouvait le donner à ce prix, jusqu'à ce que j'aie vu la merveilleuse rapidité avec laquelle on le finit presque aussitôt qu'on le commence[229].

D'après les questions qui venaient de lui être faites, le chevalier allait parler des BROCARTS DE LYON. Madame Monfranc était fort attentive, mais ses demoiselles l'étaient davantage; elles avaient le cou tendu et s'étaient rapprochées du chevalier, qui leur dit : Mesdames, lorsque j'allai pour la première fois à Tours, je vous parle de bien des années, c'est-à-dire du temps où les fabriques de soie y étaient le plus florissantes, où il y avait quarante mille ouvriers, où elles faisaient entrer tous les ans dix millions dans la province[230], je ne pouvais assez admirer, assez témoigner mon admiration. Honneur à Jacques de Boulas! m'écriai-je, honneur au père des plus belles fabriques[231]! Un étranger, qui m'entendit, me tira à part et me dit : Gardez votre étonnement, vos magnifiques expressions, vos superlatifs, pour les fabriques de Lyon. Je continuai à m'extasier, à parler de

même. Je croyais qu'il n'y avait, qu'il ne pouvait exister des fabriques de velours, de damas, supérieures à celles de Tours[232].

Que ce bon étranger avait raison, que je fus détrompé, lorsque je vis celles de Lyon, où l'on ne comptait pas moins de dix-huit mille métiers[233]; lorsque je vis ces immenses magasins que viennent remplir de soie la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce, et même la Chine[234]; lorsque je vis ouvrer, filer, dévider tant de machines qui, chacune, remplacent tant de mains, tant de fuseaux[235]; lorsque je vis filer l'argent à travers cent quarante filières d'acier, dont la première a l'ouverture si large que le doigt y passerait, et dont la dernière ne laisserait point passer un cheveu[236]; lorsque je vis ensuite ces fils d'argent, dorés ou non dorés, aplatis si ingénieusement, aller vêtir les fils de soie[237]; lorsque je vis ces fils de soie, ainsi vêtus et plaqués, passer dans les mains du tisserand en galons[238] ou du tisserand en étoffes ! C'est surtout dans les mains du tisserand en étoffes qu'ils brillent et qu'ils éclatent. Tantôt l'habile ouvrier tisse, sur un fond d'or, des fleurs, des ramages d'argent; tantôt, sur un fond d'argent, il tisse des fleurs, des ramages d'or. Mais ne croyez pas qu'il prodigue ces métaux sans goût: il ne leur permet de paraître que là où l'œil les cherche et les applaudit, là où les nuances de la soie en sont rehaussées. Les nouveaux progrès du dessin, de la peinture et de la broderie, ont rendu les étoffes d'or, d'argent, les brocarts de Lyon, supérieurs à toutes les étoffes de ce genre qu'on fabrique dans les manufactures de Marseille[239], des autres villes de la France et de l'Europe; les brocarts de Lyon[240], qu'on paie jusqu'à vingt louis d'or l'aune[241], sont devenus, dans toutes les cours, dans toutes les riches villes du monde, une parure générale, une parure sans laquelle on ne peut être paré.

Bientôt ce fut à Monsieur Monfranc à être attentif. Le chevalier était passé dans la Franche-Comté; il parla des FUSILS DE BESANÇON, et d'abord de la manière dont le canon était fabriqué. On prend, dit-il, une longue barre de fer plate que l'on fait rougir et que l'on courbe parallèlement sur une tringle d'acier que l'on soude longitudinalement à coups de marteau. Le canon est ensuite fermé à son extrémité la plus épaisse, ensuite foré du trou de la lumière, ensuite essayé. On le garnit ensuite du fût, ensuite de la batterie[242].

La fabrication et la trempe des diverses pièces de la batterie sont fort compliquées dans leurs nombreux détails[243].

Je vis aussi fabriquer des orgues, c'est-à-dire des fusils sextuples, décuples[244]. Je m'étonne que les chasseurs ne songent pas à avoir des fusils doubles[245].

Cela est vrai, poursuivit le chevalier en répondant à Monsieur Monfranc. Bien sûrement je ne suis pas sorti de la Franche-Comté sans avoir visité la manufacture de FER-BLANC DE CHENESAY, et, pour preuve, je vais vous en faire connaître successivement les procédés :

L'ouvrier plonge des feuilles de fer battu dans de l'eau forte; et, lorsque la surface en est parfaitement nettoyée, il les plonge dans de l'étain fondu, et il les laisse refroidir peu à peu dans des étuves[246]. Je me trouvai tout content de connaître un art de plus et un bel art. Ah! me dis-je, que le ferblantier de notre ville vienne à son ordinaire me vendre ses ouvrages fort cher en me disant, comme on disait autrefois, qu'on ne fait pas de fer-blanc en France[247]!

Dans un de ces entr'actes de la conversation, ou, si l'on veut, dans une de ces petites pauses qui ont lieu lorsqu'on a fini de parler sur un sujet et qu'on va parler sur un autre, le chevalier dit à madame Monfranc et à ses demoiselles: Je ne sais trop, Mesdames, si vous avez oublié de me demander ou si j'ai oublié de vous dire comment se fait la MOUTARDE DE DIJON. Dans tous les cas, le voici: Quand on arrive dans les environs de cette ville, on voit beaucoup de terres toutes couvertes de sénevé: c'est la graine de la moutarde. On la sème au printemps; on la cueille en été; quand elle est cueillie, on la vanne, on la purge; et, quand on veut en faire usage, il ne s'agit plus que de la moudre et de la faire détremper avec du moût ou du vinaigre[248].

En France, le commerce de la moutarde est considérable. On dit qu'à Paris il n'y a pas moins de six cents moutardiers, tous roulant leur brouette[249]. Ils doivent, d'après leurs statuts, être proprement habillés[250], et ils le sont. Je ne sais si d'après leurs statuts ils doivent aussi avoir dans leur salle d'assemblée les portraits de leurs doyens, mais, ainsi que d'autres communautés d'artisans[251], ils les ont.

Et vous, Monsieur, continua le chevalier en s'adressant de nouveau à monsieur Monfranc, je suis bien sûr que vous avez oublié de me demander si j'avais été visiter les chapelleries de Caudebec et de Rouen; je vous aurais répondu que j'y avais été. Écoutez-moi, je vous prie.

Je revenais de Dijon; je passais par Mâcon. Les CHAPEAUX DE MACON ne sont pas très renommés; cependant j'entrai dans une chapellerie d'assez belle apparence. Le maître chapelier, grand parleur, et peut-être un peu désœuvré, ne demandait pas mieux que de montrer ce qu'il savait. Monsieur, me dit-il d'abord, vous voyez mes teintureries : eh bien! il y a trente ans

qu'elles m'auraient été presque inutiles. Les gens du commun ne portaient que des chapeaux de paille[252] ou des chapeaux blancs[253]. Il fallait avoir de la fortune pour porter un chapeau noir ; et encore dans le fond des provinces on appelle *chapeau noir* un homme qui a un certain rang et qui jouit d'une certaine fortune[254]. Monsieur, me dit-il encore, vous voulez savoir comment à Mâcon nous faisons les chapeaux : c'est comme partout.

On prend d'abord de la laine fine cardée, avec les mélanges qu'on veut y joindre, et on l'étend sur une claie. — Au moyen d'un instrument appelé arçon, de la forme d'un grand archet, on la fait voler ou sauter brin à brin ; on la distribue également en quatre parties ou capades, qui ont une forme triangulaire. — On foule, on feutre, une à une, ces capades ; on leur donne la consistance. — Ensuite on les feutre toutes ensemble, sur une plaque de fer, au dessous de laquelle est du charbon allumé, et de ces quatres capades ou de ces quatre pièces triangulaires on n'en fait plus qu'une seule pièce, qui a la forme d'un capuche.— Le chapeau étant alors bâti, on le foule de nouveau, en le trempant de temps en temps dans de l'eau bouillante mêlée de lie de vin. — Au sortir de la foulerie, le chapeau, qui n'est toujours encore qu'un capuche de feutre, est mis sur une forme de bois, où il reçoit la forme de chapeau.—On le fait sécher à l'étuve.— On lui donne, non, comme autrefois, un premier noir seulement, mais souvent un second, mais souvent même un troisième. — On l'apprête : j'entends qu'avec une brosse ou avec la main on fait pénétrer dans le feutre la colle, qui lui donne du corps et l'affermit.—On le redresse ; on l'arrondit dans certaines parties ; on l'aplatit dans d'autres. — On lui donne le lustre, c'est-à-dire qu'on le lisse avec une brosse trempée dans de l'eau claire ; on lui met une coiffe de couleur.

Le chapeau est terminé[255]; il s'agit maintenant de le ganser à trois cornes[256] : vous entendez bien que je veux parler de cette nouvelle manière incommode, ridicule, qui d'abord a tant fait rire, qui maintenant ne fait plus rire. — Maître, on ne raisonne pas avec la mode ; passons, je vous en prie, à la fabrication des chapeaux fins, des chapeaux de loutre, des chapeaux de lièvre, des vigognes, demi-vigognes, des castors, demi-castors, des chapeaux de sept sortes[257]. Mon chapelier était un peu embarrassé ; il m'avoua que dans le pays on ne connaissait que son genre de fabrique[258]. J'ai été, lui dis-je alors en me rengorgeant peut-être un peu, dans les chapelleries de la Normandie ; ce ne sont pas, comme vous savez, les moindres[259].

Pour fabriquer le castor pur, du reste j'aurais dû simplement

dire le castor, car aujourd'hui les castors mélangés sont défendus[260], voici comment on s'y prend : D'abord on fait avec le poil du castor ce que vous faites avec la laine ; mais avec quel soin sont exécutées toutes les opérations dont vous m'avez parlé ! quelle multiplicité de feutrages, de bains ! Quant à la teinture, elle se fait avec le bois d'Inde, la noix de galle, la couperose et le vert de gris[261].

A Caudebec, continuai-je, on feutre la laine d'agneau ou l'agnelin avec le poil de chameau et le duvet d'autruche : c'est une invention des fabricants de cette ville[262].

A Rouen j'ai vu feutrer avec l'agnelin le lièvre et la vigogne[263].

Ce qui surtout y est à examiner, c'est l'apprêt : là un ouvrier ne se sert que de la main pour coller les chapeaux ; et quant à sa colle, qui est toujours excellente, c'est son secret[264].

Autrefois vous ne pouviez faire des chapeaux au dessus de cinquante francs[265] ; depuis Colbert vous le pouvez.

Je quittai ce brave homme.

Entre les grands plaisirs de ma vie je compte celui d'avoir enseigné un maître chapelier à faire des chapeaux.

Nous voyons quelquefois chez monsieur Monfranc une jeune personne de quinze à seize ans. Elle est jolie comme un ange ; mais elle ne se contente pas d'être jolie, elle veut être aimable. Pendant le séjour du chevalier à Nevers elle vint à la maison, et à son tour elle fit une petite question. Elle voulut savoir comment on faisait les COUTEAUX DE MOULINS.

Mademoiselle, répondit le chevalier, le coutelier prend une petite barre d'acier ; il la chauffe, il la bat au marteau, de manière à l'amincir d'un côté ; il la coupe à la longueur convenable. Il la perce à l'extrémité opposée à sa pointe, pour qu'elle puisse recevoir le clou qui doit l'attacher au manche ; il la met encore au feu ; la barre devient ardente, plus ardente, rouge, cerise rouge, rose, enfin excessivement ardente, et elle passe à la couleur blanche. Si alors on la plongeait dans l'eau, c'est-à-dire si on lui donnait la trempe, l'effet serait d'en trop resserrer les pores ; la lame serait trop vive, trop cassante : on prend le moment où elle est couleur de rose, ou mieux encore de cerise. — Les lames plus fines, ou lames en étoffe, sont composées d'une lame mince d'acier, enfermée entre deux lames minces de fer, qu'on recouvre de terre glaise, qu'on fait chauffer à un feu de charbon, qu'on unit, qu'on incorpore ensemble à force de les forger et de les battre. — Les opérations du chauffage et de la trempe se répètent plusieurs fois. — Enfin le coutelier redresse

les lames avec un marteau, les aiguise sur la meule : elles sont prêtes[266].

C'est le même principe de procédés pour les lames des armes.

Quant aux manches des couteaux, il y en a de toute sorte[267], et chaque manche montre assez clairement comment et de quoi il est fait.

Mademoiselle, dit le chevalier en répondant à une seconde question, les étrangers n'ont pas besoin d'aller chez les couteliers de Moulins : les couteliers viennent assez d'eux-mêmes leur offrir des couteaux dans les auberges[268]. Quand j'eus fait à l'un d'eux une assez grande emplette, je lui dis : Monsieur le maître, donnez-moi votre avis sur le rang des diverses coutelleries de France. La coutellerie de Moulins, me répondit-il, est égale à celle de Thiers, de Cosne, de Châtellerault et de Langres[269], pour les couteaux, pour les rasoirs, et peut-être l'emporte-t-elle pour les ciseaux[270]. Dans quelle partie, lui demandai-je, la coutellerie a-t-elle fait le plus de progrès? Je m'attendais qu'il me répondrait que c'était dans celle des ciseaux ; point du tout, il me répondit : Dans celle des instruments de chirurgie[271]. Je croyais qu'il entendait parler des instruments de chirurgie de Moulins ; point du tout, il entendait parler de ceux de Paris[272], et il me le dit. Coutellerie de Moulins ! J'ajouterai, moi, franchise de Moulins !

Monsieur, dit encore cette jeune personne au chevalier, je ne vous demanderai pas si vous avez été visiter notre faïencerie ; mais je vous demanderai si notre FAIENCE DE NEVERS mérite sa réputation.

Mademoiselle, lui répondit encore le chevalier, j'ai été très content de la manière dont les faïenciers préparent la terre marneuse de la Croix-Neuve[273] qu'ils emploient, très content de la manière dont ils la pétrissent, l'épurent, très content de la grandeur et de la forme des vases. J'ai assisté à la première cuisson ; j'ai aussi vu faire l'émail blanc avec de l'étain, du plomb, du sable et du salin ; j'ai été de même très content de ces opérations. Je ne l'ai pas été moins des peintures bleues, jaunes, des armoiries[274], des chiffres, des dessins qui sont peints sur cet émail et qui y sont fixés par la seconde cuisson[275]. On ne travaille pas mieux à Rouen, dont la belle faïence violette tachetée[276] est si connue. Vos faïenciers actuels sont de plus en plus dignes de leur ancien maître, Barthélemy Boursier[277].

Un soir, monsieur Monfranc dit au chevalier que les perruquiers voient leurs pratiques de si près qu'ils les reconnaissent

au bout de vingt ans. Ordinairement cela est vrai, lui répondit le chevalier, mais cela ne l'est pas toujours.

Je logeais à Paris, rue des Amandiers, chez Le Gland, maître perruquier baigneur[278]. Longues années après je le revis à Nemours, sur la porte de sa boutique, ayant son ancienne enseigne : PERRUQUES DE PARIS. Il ne me reconnut pas. Je lui en fis des reproches; je lui dis que moi je l'avais reconnu tout de suite. Ce n'est pas étonnant, me répliqua-t-il, un magot comme moi reste toujours un homme très distingué. En effet, il était chargé d'une énorme bosse par derrière; de plus il avait la jambe droite plus courte d'un bon pouce que la gauche; mais s'il boitait du pied, il ne boitait pas de la langue, surtout quand il s'agissait de son art. Il me disait que son père avait vu, sous le règne de Louis XIII, commencer la mode des perruques[279], et qu'alors elles étaient seulement composées d'une calotte de taffetas à laquelle on attachait les cheveux un à un : le perruquier n'avait pas trouvé encore le moyen de les assembler par tresses; il ne savait pas les rendre blonds en les exposant au serein, ni en adoucir la couleur ardente en les trempant dans le bismuth, ni leur donner du ressort en les faisant cuire dans de la pâte. Il ne savait ni les dégraisser, ni les brillanter[280]; et eût-il eu l'idée de cette élégante coiffure qui aujourd'hui couronne en dôme, ou plus exactement en pain de sucre fendu, le front de tous les honnêtes gens[281], il n'eût pu l'exécuter.

Monsieur Le Gland, ajoutai-je en riant, vous me disiez autrefois qu'on ne faisait des perruques qu'à Paris; qu'il valait mieux les y payer jusqu'à trente pistoles[282] à monsieur Binet, perruquier des perruques du roi[283], ou à monsieur Pascal, perruquier des perruques de bon air[284], que de donner trente sous de celles qu'on fait en province. Cela est vrai, me répondit-il, mais Fontainebleau est un faubourg de Paris, et Nemours un faubourg de Fontainebleau : qui dit perruque de Nemours dit perruque de Paris. Je fis semblant de me payer de cette monnaie de barbier.

Monsieur Le Gland, lui dis-je encore, autrefois vous me répétiez souvent que Paris fournissait des perruques à toute l'Europe[285]; que vous étiez obligé de faire venir des cheveux de la Suède, du Danemarck, de la Russie, de la Pologne, de l'Allemagne, de la Flandre[286]. En faites-vous toujours venir? Non, me répondit-il, je me suis aperçu qu'il n'y avait que les cheveux français qui allassent bien aux visages français. Et comment faites-vous, lui dis-je, pour vous en procurer? Oh! me répondit-il, rien n'est plus aisé. Je vais dans les grands villages du Gatinais ou de la Brie; j'annonce que je suis marchand coupeur de che-

veux[287]; je fais sonner quelques écus dans le fond de ma poche : aussitôt toutes les pauvres jeunes filles sont à tondre.

La petite péronnelle aux beaux seize ans fit encore une question : ce fut sur la **RELIURE DE PARIS**. Monsieur le chevalier, quoique jeune demoiselle, j'ai voulu voir imprimer, mais je n'ai pas vu relier. Il nous arrive de Paris de jolies petites Imitations, maroquin rouge ; de jolis petits Eucologes, maroquin bleu ; de jolis petits Cantiques, veau brun. Monsieur, apprenez-moi, je vous prie, comment on relie. — Mademoiselle, puisque vous avez vu imprimer, vous avez vu retirer de la presse les feuilles imprimées. Ces feuilles sont étendues, séchées; ensuite, au moyen de la signature ou lettre, suivie de chiffres ordinaux, mise au bas de la première page de chaque feuillet, elles sont pliées; elles sont ensuite rassemblées au moyen de la réclame ou mot mis au bas de la dernière page de chaque feuille, qui est le même que celui qui commence la feuille suivante. Elles sont battues avec un large marteau; elles sont cousues une à une aux ficelles tendues à un petit cadre de bois appelé cousoir. Le livre est formé; il est détaché du cousoir par les coups de ciseaux donnés aux ficelles; il est rogné à plat sur les tranches, c'est-à-dire sur le haut et sur le bas des pages, en creux sur la gouttière, c'est-à-dire à l'opposite du dos, et passé en couleur sur ces trois côtés. Il ne manque plus qu'à le couvrir. Pour cela, on y ajuste des couvertures de carton qu'on y attache par ses nerfs, ou plutôt par ses ficelles, qui ont deux, trois pouces de longueur, qui sont passées dans les trous des cartons ou plats du livre, dont ensuite on forme le dos en le serrant entre deux ais et en l'arrondissant, en faisant saillir les nerfs par espaces égaux. Enfin le livre est recouvert de basane, de veau ou de maroquin[288].

Mais, continua le chevalier, voulez-vous votre livre doré? Oui, sans doute. Le relieur le prend, le met entre deux petites planches et le serre fortement; il en ratisse légèrement les tranches et la gouttière, qu'il enduit d'abord d'une couche de sanguine et de bol d'Arménie, ensuite d'une couche de blanc d'œuf sur laquelle il applique une feuille d'or qu'il fixe, qu'il laisse sécher, qu'il lisse et qu'il brunit. S'il dore la couverture, il emploie la colle, le blanc d'œuf, et applique sur la feuille d'or des fers chauds qui impriment les ornements[289]. —Monsieur le chevalier, où sont les meilleurs relieurs? — A Paris[290] : leurs belles et propres reliures brunes, noirâtres[291], se sont propagées dans toute l'Europe, qui suit aussi la mode de Paris pour l'habillement des livres[292].

Monsieur, dit madame Monfranc au chevalier, il y a bien du

plaisir à voir faire la PORCELAINE DE SAINT-CLOUD avec cette pâte de poudre de coquille brisée et de gomme dont on parle tant[293]. Madame, lui répondit le chevalier, à Saint-Cloud[294] et sans doute partout on fait la porcelaine avec une terre sablonneuse, qu'on pétrit, qu'on épure, qu'on travaille, qu'on cuit comme la poterie de terre[295].—Quoi! il n'y a pas d'autre sorcellerie? — Pas d'autre.

Allons nous promener, dit un jour le chevalier, je vous parlerai de l'ORFÈVRERIE DE RHEIMS, et je vous ferai, à la promenade, l'histoire de monsieur Lacoste, riche orfèvre de cette ville. La famille Monfranc sortit d'après cette invitation. Quand nous fûmes à mi-côte, à un beau point de vue qui domine sur la Loire, le chevalier reprit ainsi :

Monsieur Lacoste alla dans sa jeunesse à Paris pour y terminer son apprentissage; et, comme il maniait avec une égale habileté le crayon, le marteau et le ciseau[296], il fut admis chez Balin et chez Delaunay, qu'il n'appelait pas des orfèvres, mais bien des sculpteurs en argent et en or[297]. Il avait travaillé avec eux à ces beaux meubles d'orfèvrerie qui ornaient les maisons royales; à ces grandes balustrades d'argent, à ces grandes tables d'argent, à ces grands bancs d'argent, que l'ambassadeur de Siam avait de la peine à soulever[298]; à ces grands chandeliers d'argent hauts de huit ou neuf pieds, à ces grands bassins d'argent de dix ou douze pieds de tour; à ces grands cadres de miroir en or massif, pesant jusqu'à quinze ou vingt livres[299]. Mais quand il vit, dans des temps de détresse, fondre à la monnaie ces chefs-d'œuvre[300] qui avaient été dessinés par Le Brun, qui avaient coûté dix millions et qui n'en rendirent pas trois[301], il quitta Paris. Ce que je regrettai le plus, me disait-il un jour, ce ne furent pas les profits de mon état, ce fut de ne pouvoir plus espérer de devenir garde juré. Tous les orfèvres de Paris nous vivons dans l'espoir de le devenir, d'être revêtus de la robe à manches de velours, enfin d'avoir l'honneur de porter un des glorieux bâtons du dais aux solennelles entrées des rois[302]. Toute notre vie nous voyons ce glorieux bâton, et en mourant nous le voyons encore.

On s'aperçut que le chevalier aimait avec un plaisir particulier à parler des arts de son pays; le bon académicien n'eut garde d'oublier dans ses questions la SELLERIE DE NANCY. Le chevalier répondit en s'adressant toujours à lui :

Je vous ai dit, Monsieur, que je demeure à Nancy. Lorsque, l'année passée, j'y arrivai après une longue absence, quel plaisir de retrouver mon appartement, ma chambre, mon feu, mon

bonnet, ma robe de chambre, mon fauteuil, mon lit! Au moment où je descendis de voiture, plusieurs voisins vinrent me faire leurs félicitations. Anselme, sellier, fut un des plus empressés. Anselme, dès qu'une voiture s'arrête à la poste aux chevaux, va aussitôt en faire le tour, et sa sollicitude pour les voyageurs ne tarde pas à découvrir quelque réparation urgente dont il se charge volontiers. Je remarquai que par habitude Anselme faisait le tour de ma chaise de poste. Mon ami, lui criai-je, c'est inutile, tu vois bien que j'arrive.

La sellerie de Nancy est, comme vous dites, fort connue[303], et ce n'est pas sans raison: les selliers y sont fort habiles. Anselme, qui ne le cède en adresse ni en intelligence à aucun d'eux, est, je ne sais comment, un des plus pauvres. Bien qu'il ait fait mettre hardiment en grosses lettres sur son enseigne: ANSELME, SELLIER-CARROSSIER[304], il n'a, je crois, jamais fait, à Nancy, de carrosse, de phaéton[305], ou de cabriolet; mais ce titre le flatte, et comme il a été dragon et qu'il est mauvais railleur, personne à cet égard ne le querelle.

Quelques jours après mon arrivée, je passai devant sa boutique et le surpris cousant un bât d'âne. Je me mis avec une intention marquée à regarder l'enseigne. Monsieur, me dit Anselme un peu décontenancé, dans cette ville il faut faire un peu de tout pour vivre. Mon ami, lui répondis-je en riant, va, sois tranquille! je te garderai le secret. Et, pour le réjouir un peu, je vantai l'utilité et l'excellence de son art. Alors Anselme, tout glorieux, étala ses diverses connaissances; rappela son voyage à Versailles, où il n'avait voulu voir ni le château, ni les jardins, ni les eaux, mais seulement les remises des voitures, la sellerie. Monsieur, me dit-il, j'examinai long-temps et avec attention les superbes voitures de velours, de glaces, d'or et de nacre[306]; j'examinai plus long-temps et avec plus d'attention les grandes salles toutes lambrissées, toutes entourées de rangées des plus belles selles à la française, à l'anglaise, de selles brodées, de housses les plus riches, de brides d'or, d'argent et de vermeil[307]. Anselme ne finissait pas; il ne pouvait finir. Mon ami, lui dis-je en lui frappant sur l'épaule, c'est beau, très beau, mais que tout cela ne t'empêche point de te remettre à ton bât.

J'ai, continua le chevalier, un frère marié à Pont-à-Mousson; je vais tous les ans passer chez lui quelques mois de l'année; c'est pour moi un temps d'étude et de retraite, où j'aime à être seul; il n'y a que deux personnes qui aient chez moi les entrées libres: c'est mon frère et La Tulipe.

La Tulipe est un ancien anspessade de mon régiment; il s'est

marié en Flandre, et en est revenu dans la Lorraine avec une petite pension militaire, une femme, une assez nombreuse famille et le talent de faire de fort bonne BIÈRE DE PONT-A-MOUSSON.

Un après-midi de l'été dernier, il vint me porter six bouteilles de celle qu'il venait de faire. Mon capitaine, ce sont, dit-il, les premières tirées de la futaille; elle moussera, ou La Tulipe est un poltron. La Tulipe, lui dis-je, tu t'enrichis à faire de la bière; je veux aussi m'enrichir et avoir comme toi une petite brasserie : dis-moi un peu comment s'y prendre. Mon capitaine, me répondit-il, vous aurez ou du froment ou du seigle; vous y joindrez un peu d'avoine; vous y mêlerez un quart d'orge hâtive, germée et ensuite séchée. Vous ferez moudre ces grains, vous en jetterez la farine dans une futaille, vous y verserez de l'eau chaude, ensuite de l'eau froide. Si vous voulez la rendre vineuse, vous y mettrez quelques bottes de fleur de houblon. Vous y jetterez aussi quelques poignées de sucre et d'aromates si vous voulez l'adoucir et la parfumer. Lorsque cette mixtion aura fermenté quatre ou cinq jours, vous la ferez cuire dans des chaudières de cuivre où vous la ferez brasser avec des râteaux de bois : voilà tout. Il ne vous restera plus qu'à l'entonner, et pendant quelques jours à lui laisser jeter l'écume par le bondon[308]. Mais tu ne m'enseignes pas, lui dis-je, à faire de petite, de forte bière, de la bière blanche, de la bière rouge, de la bière de mars. Ces différentes sortes de bière, me répondit-il, dépendent du plus ou moins de temps du brassage ou de la cuisson; et quant à la bière de mars, on l'appelle ainsi, parce que le mois de mars est le plus propice à la fabrication[309]; toutefois, vous vous doutez bien que pendant les onze autres mois nous brassons de la bière, mais c'est toujours de la bière de mars. Allons, lui dis-je, me voilà aussi savant que toi; nous serons ici deux qui feront de la bière. Oh! mon capitaine, me répondit-il, vous ne saurez pas le plus fin et le meilleur du métier. Quoi! lui dis-je, est-ce que tu jetterais dans ta bière un chien écorché pour la rendre d'une qualité supérieure[310]? Mon capitaine, me répondit-il, pour faire de la bière supérieure il n'y a d'autre chien écorché que l'habitude de la fabrication, c'est-à-dire l'expérience. En ce cas, lui répliquai-je en lui touchant dans la main, voilà qui est fait, je deviens ton associé. Silvestre! criai-je au sommelier de mon frère, je viens de conclure un excellent marché avec La Tulipe; le pot de vin est vingt bouteilles de mon champagne rouge.

J'ai aussi une sœur mariée dans un château des Vosges, dit encore le chevalier. Un jour que j'avais été la voir, je la priai de

me procurer l'occasion de parler à un de ses vitriers. Cassez, de grâce, un carreau. Oh! me répondit-elle, nous en avons bien assez de cassés. Rampin, vitrier du château, fut appelé dans la même journée. Tout en répondant à mes questions sur le **VERRE DES VOSGES**, il tailla les carreaux avec son diamant[311], les ajusta, les fixa au châssis par quelques légères pointes de fer, en colla les quatre côtés avec quatre bandes de papier[312], opéra avec propreté, fit et finit son ouvrage en quelques minutes. Maître Rampin, combien vous est-il dû? lui demanda ma sœur. Madame, vos carreaux sont de six pouces; c'est la moitié du pied carré: c'est huit sous chacun[313]. Le pied carré de verre commun vaut sept sous et demi, et celui de verre blanc quinze sous[314]; ajoutez le posage: cette mode de grands carreaux coûte fort cher. Les vieux maîtres disent que dans leur jeunesse les plus grands carreaux n'étaient que de deux pouces et qu'ils avaient vu faire les premiers châssis de bois pour des verres de cette dimension[315]. Les gens riches veulent tous de grands carreaux. Ils ont raison, répondis-je, et il faut convenir qu'autrefois on était bien sot d'ombrager les vitres d'un bel appartement par une vilaine grille de plomb losangée[316]. Monsieur, me répondit Rampin, nous savions alors que faire des petits morceaux de verre, tandis qu'aujourd'hui pour les mettre à profit il ne nous reste guère que nos lanternes des rues, toutes en petits carreaux assemblés avec du plomb comme les lanternes de Paris[317].

Rampin me parla ensuite tant que je voulus:

Du verre de bouteille ou de la manière de faire les bouteilles.— Le verrier fait fondre, par la chaleur de son four, la frite, la matière du verre, y plonge sa felle ou tuyau de fer, l'aspire comme un enfant aspire l'eau de savon avec un chalumeau, retire sa felle, souffle dedans, et en fait sortir un grand globe de verre qu'il porte suspendu au bout de sa felle sur une pierre conique, l'y appuie, l'y enfonce, et, par ce moyen, forme le creux du cul de la bouteille. Il rétrécit à l'extrémité opposée le globe et forme le cou de la bouteille, dont il orne le gouleau d'un anneau de même matière[318]. La bouteille est terminée.

Du verre de vitre en plat, que le verrier fait en soufflant le verre de sa felle sur une dalle de marbre[319].

Du verre en table. — Le verrier roule sur une plaque de fer le verre sorti de sa felle, avec lequel il forme un cylindre qu'il fend longitudinalement, qu'il porte au four où ce cylindre s'ouvre à la chaleur du feu comme une mince feuille de papier[320].

Rampin avait été à la manufacture de cristaux d'Orléans. Il nous parla de ses beaux cristaux, les uns blancs, les autres co-

lorés, qu'on travaille en bossage, en relief, et pour la fabrication exclusive desquels Bernard Perrot, écuyer, a obtenu un brevet ou privilége de quinze ou vingt ans[321].

Il avait été aussi à La Fère ; il avait vu faire les glaces d'après le nouveau procédé, qui consiste à verser la frite en fusion sur une table de métal bordée de deux règles de fer de la même épaisseur que celle qu'on veut donner à la glace, et de promener, avant que la frite soit refroidie, sur ces règles un lourd rouleau de fer qui aplanit la frite ou verre de la glace, et la force à se distribuer également dans toutes les parties[322]. Ce procédé est dû à Thevard[323].

Enfin, après avoir demeuré une semaine chez monsieur Monfranc, le chevalier partit un jour de grand matin, laissant pour les différentes personnes de la maison, suivant leur sexe, leur âge, leurs goûts, sous l'étiquette d'échantillons de plusieurs manufactures, des soieries, des dentelles, des bijoux. Ce généreux chevalier, qui parcourt la France pour apprendre les arts, n'a pas besoin d'apprendre celui de donner : personne ne le connaît mieux que lui.

CHAPITRE LVII.

DE L'HOMME A LA CANNE FERRÉE.

Les domestiques avaient ce matin laissé par mégarde la porte d'entrée et la porte de la salle ouvertes. Un bon gros villageois, inconnu, s'est tout à coup présenté, faisant grand bruit avec sa canne ferrée. Monsieur, a-t-il dit à l'académicien après plusieurs grands saluts, mon oncle, le curé de notre paroisse, votre ancien condisciple, m'envoie ici pour vous demander vos conseils. Je suis fermier ; je suis chargé de famille ; j'ai dix, onze, je crois douze enfants. Je veux partir pour les colonies ; je ne sais où je dois aller. — Quel état voulez-vous exercer ? — Je veux être cultivateur. — Oh ! certes, vous ne manquerez pas de besogne, car nous avons encore presque toutes nos colonies à défricher. Nous avons d'abord, dans l'Amérique septentrionale, la grande île de Terre-Neuve[1], qui a toute sa fertilité, ainsi que l'annonce le nom qu'elle porte ; c'est d'ailleurs le pays de la morue[2], et vous pourrez y faire à bon marché le carême. Ensuite l'Acadie[3],

et à l'ouest le Canada, vaste pays couvert de forêts, où, près des belles villes de Québec, de Montréal, de Richelieu, prend des champs qui veut et tant qu'il veut[4]. On n'a que la peine de scier les arbres, de les vendre fort cher aux Européens[5]. La récolte rend cent, deux cents pour un. Les troupeaux multiplient aussi beaucoup. Un laboureur ne sait que faire de ses trop nombreux bestiaux, de toutes les productions de ses terres[6]. Je pars ! je pars ! a dit l'homme à la canne ferrée.—Oui, lui a dit monsieur Monfranc; mais vous risquez d'être mangé par les Illinois, les Iroquois, les Algonquins[7], et même par les Hurons, nos amis[8], qui, lorsqu'ils ont grand'faim, nous trouvent aussi fort bons. Mais, a dit l'académicien, là sont les castors, animaux fort doux, dont les fourrures sont si recherchées par les marchands[9]. — Mais, a dit monsieur Monfranc, là sont aussi les loups cerviers, les ours blancs[10], qui vous prennent toujours à leur avantage, vous étranglent, vous emportent sur leur dos pour vous donner à leur petite famille, qui est aussi fort nombreuse.

L'académicien a continué : Plus au midi, nous avons la terre de notre roi Louis, la Louisiane[11], arrosée par le fleuve Colbert[12]: c'est une vallée de sept ou huit cents lieues de long, où vous parcourez successivement les diverses provinces de la France, au nord les terres grasses de la Picardie et de la Champagne, au centre les beaux coteaux de l'Orléanais et de la Touraine, au midi les contrées parfumées du Languedoc et de la Provence. Dans ce pays, eussiez-vous des milliers d'enfants, vous n'en serez nullement en peine. Les arbres se trouvent toujours chargés d'ignames, de poncires, d'oranges, de cocos; les terres toujours couvertes d'ananas, de melons d'eau[13]. Vous aurez d'ailleurs un immense fleuve, tout rempli des plus beaux poissons, où l'on prend, à chaque coup de filet, de quoi faire copieusement dîner un grand couvent de moines. La chasse ne vous manquera pas non plus. Les cailles, les perdrix, les cardinaux, les flamands, les canards, les gélinotes, voleront tout autour de vous. Continuellement vous serez à charger, à décharger votre fusil; votre cuisinier aura continuellement à plumer, à mettre en broche. Ajoutez que les cerfs, les chevreuils, les chevaux, les bœufs sauvages, foisonnent; que leurs grands cuirs, si chers en France, ne se vendent là que dix, vingt balles de plomb chacun[14]. Je pars ! je pars ! a dit l'homme à la canne ferrée. Oui, lui a dit monsieur Monfranc, mais vous y aurez d'autres sauvages encore plus terribles que ceux du Canada, encore plus affamés de chair chrétienne, qui vous feront bouillir vous et votre femme, et qui feront rôtir vos jeunes enfants[15]. Vous y

êtes attendu aussi par de grands et gros crocodiles[16], plus grands et plus gros que des chênes, qui, avec leur triple rangée de dents, vous mangeront jusqu'au bout de vos sabots.

Encore plus au midi, a continué l'académicien, nous avons les îles où il n'y a pas de sauvages, parce qu'ils ont été à peu près exterminés[17], où tout le monde est doux, parce qu'on y fait le sucre. Vous deviendrez planteur[18]; vos enfants vous aideront pour avoir du bonbon. Vous choisirez entre nos îles Saint-Vincent, Saint-Christophe, Saint-Domingue, la Grenade, la Guadeloupe, la Martinique et quelques autres[19]. On commence aussi à y cultiver du café, du tabac, de l'indigo[20]; vous vous enrichirez, et, avant l'âge de quarante ans, vous pouvez, sans événements extraordinaires, vous faire une fortune de quarante mille livres de rente[21]. Je pars! je pars! a dit l'homme à la canne ferrée; je reviendrai acheter un beau château et faire rebâtir la vieille maison paternelle. Oui, a dit monsieur Monfranc; mais, sur cent qui vont y tenter fortune, quatre-vingt-dix-neuf y périssent de maladie et plus souvent de misère[22]. Et d'ailleurs vous partez avec vos enfants de France tous blancs; vous reviendrez avec vos autres enfants d'Amérique tous noirs: car, sous le ciel de ces pays, toujours enflammé, l'imagination des femmes se frappe aisément, au milieu de ces grands esclaves nègres qui vont presque nus. Foin de nous! s'est écrié l'homme à la canne ferrée en faisant de vifs signes de croix, je ne pars pas! je ne pars pas! Je demeure en France, où, quoi qu'il en arrive, tous mes enfants seront blancs.

Par la même raison, a continué en souriant l'académicien, vous ne voudriez pas aller à Cayenne, pays sur la côte de l'Amérique méridionale, où nous avons de riches plantations d'indigo, de coton[23], mais où il y a aussi des nègres pour y travailler[24].— Par la même raison encore, vous ne voudriez pas aller non plus en Afrique, à Bastion de France[25], où l'on pêche du corail[26]. Il y a d'ailleurs à dire qu'il faut descendre au fond de la mer, dans une grande cloche de verre, qui ne communique avec l'air que par un long tuyau de cuir, exposé à bien des accidents[27].

Je ne sais non plus si le Sénégal ou la Guinée vous conviendraient; vous y échangeriez cependant des colliers de verre, de petits miroirs, de petite quincaillerie, contre de grands morceaux d'ivoire de plusieurs pieds de long, contre de grands sacs de poudre d'or[28]. Y a-t-il des noirs? a demandé l'homme à la canne ferrée. C'en est le pays, s'est empressé de répondre monsieur Monfranc. Passons! passons! a dit le jeune homme, et passons vite!

Mon ami, a continué l'académicien, il faut cependant aller quelque part. Allons à Madagascar, à l'île Dauphine[29] : c'est une des plus grandes îles du monde, elle a huit cents lieues de tour; elle est toute plantée de palmiers, d'orangers, de mûriers, de figuiers, toute peuplée de venaison[30]; elle produit, comme disent les géographes, tout ce qui est agréable et utile à la vie[31]. Y a-t-il des noirs? a demandé l'homme à la canne ferrée. Beaucoup, a répondu Monsieur Monfranc, et des plus vilains!

Mais attendez, a dit l'académicien, nous avons encore d'autres colonies : nous avons au pays des mousselines et des diamants, c'est-à-dire à la belle côte de Coromandel, le riche établissement de Pondichéri[32]. Dans ces contrées, les hommes sont mous, fainéants; si vous voulez aller y travailler, vous êtes sûr de devenir riche. Y a-t-il des noirs? a demandé de nouveau l'homme à la canne ferrée. Il y a des hommes noirs, des hommes jaunes, des hommes rouges, des hommes de toutes les couleurs[33], lui a répondu Monsieur Monfranc. Oh! certes, a repris avec vivacité et en se levant l'homme à la canne ferrée, c'est encore pis. Maintenant je vois que mon oncle, qui ne m'a laissé venir ici que par complaisance, a raison. Je n'ai rien de mieux à faire qu'à m'en retourner; je m'en retourne.

CHAPITRE LVIII.

DES ARCHERS DE LA MARÉCHAUSSÉE.

Tout devient spectacle dans les villes de province, et nous n'avons pu nous empêcher aujourd'hui d'aller en famille, comme les autres, voir, sur la place ducale, passer la revue de la maréchaussée. Elle était en ligne à notre arrivée; nous nous sommes rangés au plus vite parmi les curieux. Je parie, s'est pris à nous dire l'académicien, que ces braves gens-là ne savent pas qu'il n'y a pas toujours eu, comme actuellement, des archers de la maréchaussée, casaque bleue, housse bleue, plumet bleu, bandoulière jaune, chapeau bordé[1]; — Qu'ils ne savent pas que jusqu'à la fin du XVe siècle les sergents judiciaires, les bourgeois, et quelquefois les chevaliers, les écuyers, commandés par les gouverneurs, par les capitaines des villes, étaient la seule maréchaussée de ces temps et couraient sus aux malfaiteurs[2]; — Qu'ils

ne savent pas que Louis XI et Louis XII ont institué les prévôts des provinces avec leurs compagnies d'archers[3], et que François I[er], depuis, a fixé leur juridiction prévôtale sur les guetteurs et les robeurs de grands chemins[4] ; — Qu'ils ne savent pas que leur organisation était à la fin du siècle dernier à peu près la même que celle d'aujourd'hui[5] ; qu'il y avait au dessous du grand prévôt de France des prévôts généraux ; au dessous, des prévôts provinciaux, des vice-baillis, des vice-sénéchaux, des lieutenants de robe longue, des lieutenants de robe courte, des exempts[6] ; — Qu'ils ne savent pas qu'au siècle dernier, la maréchaussée était déjà comme aujourd'hui armée d'une épée, de pistolets[7], et que, de nos jours, le nombre des prévôts généraux s'est élevé jusqu'à vingt-sept et celui des prévôts provinciaux jusqu'à trente-six[8]. Qui veut parier? qui veut parier? Voulez-vous parier? a continué l'académicien, en s'adressant plus particulièrement à moi. J'ai secoué la tête ; j'ai souri.

Voulez-vous parier, lui ai-je dit à mon tour, qu'ils savent que leur corps est réputé faire partie de la gendarmerie[9] ; — Qu'ils savent que pour y entrer il faut avoir servi dans les troupes et avoir obtenu un certificat de bonne vie et mœurs[10] ; — Qu'ils savent que leur solde est inégale dans les différentes provinces, suivant que les provinces ou le roi en font les fonds[11] ; qu'en général elle est, pour l'archer, de vingt sous[12], le vingtième de celle des prèvots généraux[13] ; que plusieurs archers ainsi que plusieurs trompettes n'en ont pas d'abord[14], et servent tout comme ; — Qu'ils savent que depuis quelques années ils ne peuvent plus faire les fonctions d'huissiers, signifier des exploits, des actes[15] ; — Qu'ils savent que leurs offices, ceux des archers comme ceux des officiers, sont, moyennant finance, transmissibles et héréditaires[16] ; — Qu'ils savent que leurs prévôts généraux peuvent se qualifier de nobles, d'écuyers, de conseillers du roi[17] ; peuvent, s'ils veulent, porter à la main, ainsi que les maréchaux de France, le bâton de commandement[18]? Voulez-vous parier? voulez-vous parier? L'académicien m'a répondu comme je lui avais répondu : il a secoué la tête, il a souri.

Et vous, nous a dit à son tour Monsieur Monfranc, voulez-vous parier qu'ils savent et que la force de l'habitude les empêche de se douter que leurs compagnies sont ridiculement dissemblables et par le nombre des officiers[19] et par le nombre des archers[20] ; — Qu'ils savent et que la force de l'habitude les empêche de se douter que les éléments en sont encore plus ridiculement dissemblables, en ce qu'on y voit des hommes de loi au milieu des hommes de guerre, des bonnets carrés au milieu des

plumets[21]? Voulez-vous parier qu'ils savent et que la force de l'habitude les empêche de se douter que la maréchaussée devrait être régulièrement constituée comme les régiments de cavalerie[22]? Voulez-vous parier? voulez-vous parier? Nous n'avons rien répondu, nous avons secoué la tête, nous avons souri.

CHAPITRE LIX.

DE LA MORVANDAISE ET DU MORVANDAIS.

On n'aura pas, j'espère, oublié le bon Charlot. Il est encore venu aujourd'hui portant quelques nouveaux contes pendus au bout de sa langue.

Ah! nous a-t-il dit en commençant par rire à gorge déployée, vous saurez que ce soir une petite Morvandaise emportait par mégarde, sous sa grande mante[1], le souper d'une de ses voisines, qui a crié après elle et l'a vivement rappelée. Imaginez la querelle et si les injures en ont été. Je n'ai pu arriver à temps pour prévenir quelques coups de poing aussitôt payés de quelques autres. Je suis arrivé au moment où la Morvandaise disait à sa voisine: Ah! je ne suis pas celle que vous croyez. Maintenant, il est vrai, je n'ai pas de fortune; mais j'en ai eu, n'en doutez pas!

Je suis née à Ouroux[2], mon père y est né, mon grand-père, tous mes aïeux y sont nés et y sont morts. Je suis, je crois, parente de toute la ville.

Notre maison avait deux sortes de biens: les uns, ceux de mon père, consistaient en effets de portefeuille, en effets publics[3]; les autres, ceux de ma mère, morte fort jeune, consistaient en fonds de terre. Bientôt, par les fausses opérations des ministres, nous perdîmes les uns; bientôt aussi, par la mauvaise foi et les astuces d'un injuste voisin, nous perdîmes les autres.

Au temps de notre prospérité nous passions ordinairement six mois à la ville, où j'étais une des premières à m'habiller à la nouvelle mode, et six mois à la campagne, où j'aimais à me coiffer avec mes cheveux arrangés en tortillon[4] comme les villageoises; mais il y avait cette différence que tous les jours de la semaine je mettais les frais habits du dimanche, et que j'étais d'ailleurs distinguée par mon loup ou cache-nez de velours noir[5].

Je grandissais à vue d'œil, me disait-on; j'eus enfin les seize ans qu'il tarde tant aux jeunes filles d'avoir, et véritablement les amants, les épouseurs, sortirent aussitôt de tous côtés.

Parmi les jeunes gens qui, à la campagne, tâchaient de s'attirer mon attention, il y en avait un qui toujours était sur mes pas, qui se présentait sans cesse à moi: c'était celui qui me déplaisait le plus. Mes yeux le lui disaient clairement, ma bouche le lui dit ensuite plus clairement.

Il ne se rebuta point. Un jour, à peine j'étais sortie dans notre grand pré communal[6], qu'il vint respectueusement mettre à mes pieds un bouquet de sensitives, fleurs nouvelles[7], et, comme vous savez, encore rares : je ne le ramassai pas. Un autre jour il m'envoya un panier de cerfeuil d'Espagne[8], de persil de Macédoine[9]: je ne le reçus pas. Alors ses sentiments changent subitement; ils deviennent haine, haine à mort. Animé d'ailleurs par mes jeunes rivales, il jura de me faire quitter le village, et, bien que j'y fusse riche propriétaire, il y parvint, voici comment.

Mon bisaïeul avait acheté il y a quatre-vingts ans, plus ou moins, la métairie que me laissa ma mère. Un parent du vendeur se présenta dans l'année de la vente, et voulut, en remboursant mon bisaïeul, s'emparer de la métairie. Mon bisaïeul lui soutint qu'il n'était parent qu'au septième degré, et qu'il fallait l'être au moins au sixième pour exercer le droit de retrait lignager[10]. On disputa sur les arbres généalogiques[11], et la dispute, ou, si vous voulez, le procès, entretenu par les minorités et les reprises d'instances, fut terminé il y a seulement trois ans par un jugement qui me dépossséda.

Vous n'ajoutez pas foi à ce que je dis. Comment un procès peut-il durer pendant près d'un siècle? Je vous répondrai qu'en plaidant j'ai appris et ai bien appris qu'il y en a qui durent près de deux[12].

Je dois par reconnaissance dire, à l'honneur de mon avocat, et plus tôt que plus tard, que, si je fus condamnée, ce ne fut point sa faute. Je remarquai d'abord qu'il ne manqua pas d'ôter respectueusement ses gants[13], et qu'ensuite il se drapa de sa robe avec grâce. Il parla d'ailleurs comme un ange. Mon père et moi étions à l'audience, derrière lui, pour ainsi dire à l'ombre de ses ailes. Il cita le droit civil, où, quand il s'agit de la ligne collatérale, les degrés entre parents sont bien plus nombreux que dans le droit canon[14]. Il invoqua la considération d'une longue, paisible possession. Enfin, après le jugement, au moment où mon père, ouvrant sa bourse, lui demanda quelle somme

nous lui devions : Trois plaidoiries, répondit-il modestement, trois écus[15], et pas davantage[16].

Nous venions de perdre tout avec ce malheureux procès. Le sort ne nous avait laissé qu'un oncle de mon père, par conséquent mon grand-oncle; mais nous l'avions depuis long-temps négligé. Il demeurait à plusieurs lieues. Force nous fut cependant d'aller à lui. Venez! entrez! nous cria-t-il du plus loin qu'il nous vit arriver, venez partager avec moi! vous manquiez au bonheur de ma vie! Il nous combla de marques d'affection; il nous tint lieu de père. Nous demeurâmes chez lui deux années, la dix-septième et la dix-huitième de mon âge.

Mais, au commencement de ma dix-neuvième, notre tranquillité fut encore troublée; mon grand-oncle perdit comme nous sa fortune, presque aussi promptement et presque de la même manière. Gens heureux! il y a des redoublements de malheurs; n'en doutez pas, il y en a!

Mon grand-oncle était, comme nous, propriétaire d'une belle ferme, mais propriétaire bordelier, c'est-à-dire qu'il devait payer, chaque année, au successeur de l'ancien propriétaire primitif des terres, une rente, partie en blé, partie en volaille, partie en argent[17]. Mon grand oncle aimait beaucoup la vie bruyante et joyeuse. C'est pour pouvoir se livrer sans contradiction à ses goûts qu'il ne voulut jamais prendre femme. Sa maison avait en dehors, et encore plus en dedans, l'apparence d'un petit château. Elle était pleine de bonne chère, de danses et de chants. Notre séjour n'avait pas contribué à amoindrir la dépense; et les arrérages accumulés depuis plus de trois ans irritèrent enfin tellement le propriétaire primitif, qu'un jour, en me levant, je vis les pennonceaux royaux et des brandons de verdure[18] sur les toits de la maison; je les vis aussi sur les haies, les limites des champs et les prés[19]. Qu'est-ce? allai-je dire à mon père; quelle fête y a-t-il aujourd'hui? Comment avez-vous l'air affligé? Ah! ma fille! me repondit mon père en fondant en larmes, nous ne sommes plus ici chez ton grand-oncle; ce que tu prends pour des signes de fête sont des signes de saisie réelle[20]. Pas de paiement de rente! oh! pas de continuation de jouissance de mon bien! je le reprends[21]! a dit le seigneur bordelier, et il entre, et nous sortons. Le voilà donc, ce terrible bordelage! ajouta mon père. Il dépeuple notre pays, et empêche les étrangers de venir s'établir parmi nous[22]: car non seulement ton grand-oncle perd tout, mais encore ceux qui lui avaient prêté et qui avaient des hypothèques sur sa borde perdent leur argent[23]. Mon père, lui répondis-je, certes, j'en suis fâchée pour ces malheureux créanciers; mais il

me paraît, d'après tout ce que vous venez de me dire, que mon grand-oncle ne pouvait charger de ses emprunts une terre qui ne devait plus lui appartenir dès qu'il cesserait d'en acquitter la rente. Les conditions que nous nous imposons sont des lois que nous faisons; c'est surtout à celles-là qu'il faut se soumettre.

Cela n'empêcha pas qu'à l'instant même je courusse embrasser mon grand-oncle, et pleurer avec lui.

Je le trouvai qui avait beaucoup de peine à se séparer de ses gens : Adieu, Fanchi François; adieu, Derion, Adrien; adieu, Milon, Emilien; adieu, Bar[24], Barthelemy. Et puis il allait à ses bœufs : Pauvres morvandais, pauvres corbins, corniaux, barrés! Pauvres nivernais, rondeaux, jaunets, blanchets, noireaux, beurnots[25]! Maintenant, je ne craindrai plus de payer trois sous de capitation par brebis, huit sous par cochon, vingt sous par cheval! Ah! j'aurais payé sans peine quinze sous par chacun de mes pauvres bœufs[26]! Et il leur prenait la tête, les cornes, le muffle, les caressait. Ah! mon cher oncle! lui dis-je en l'embrassant, en l'arrachant à ses regrets, donnez-moi, je vous prie, la préférence! Et mon père étant survenu, nous l'emmenâmes avec beaucoup de peine à l'hôtellerie du village, où nous nous trouvâmes sans aucune ressource.

L'inventaire, le prix de l'inventaire? me direz-vous.

Fort bien! mais je vous répondrai que, quoique dans ce pays, où les fermiers sont si pauvres qu'ils n'apportent et ne remportent que leurs bras, l'inventaire appartienne ordinairement au propriétaire[27], cependant celui de la borde[28] de mon grand-oncle ne lui appartenait pas; il avait pris tous ses bestiaux à cheptel, à moitié profit du croît[29], comme vous savez aussi bien et sans doute mieux que moi.

Je n'ose pas me souvenir de la détresse, du dénûment auquel nous fûmes réduits.

Pour mettre fin à la dépense de l'hôtellerie, mon père, grand marcheur, avait, en courant, découvert dans une des paroisses voisines un vieil et noir appartement à louer, que le maître de la maison titrait ni plus ni moins d'appartement royal, parce qu'il était composé d'une antichambre, d'une chambre, d'un cabinet et d'une galerie[30] dont on faisait la cuisine et même le lavoir.

Voici comment, lorsque nous eûmes arrêté le prix du loyer, il nous mit en possession des meubles, en nous en lisant l'état, et en nous les montrant l'un après l'autre :

Un grand fauteuil de cuir[31]; quatre fauteuils de satin jaune, garnis de point; un sopha de bois de noyer à la capucine, garni de gluis, de paille; six chaises de gluis à la capucine, garnies de

cartouches de point; deux chaises perspectives, une chaise inquiétude[32]. — Mes amis! il faut s'asseoir! il faut s'asseoir!

Demi-douzaine de placets de serge bleue[33]. — Mes amis! on peut se marier, on peut avoir des enfants, et d'avance on doit songer à les faire asseoir!

Une table de quatorze couverts en bois blanc, une table de dix couverts sur un seul pied[34]. — Il faut manger! il faut boire!

Une table à pieds de biche[35], une autre à colonnes torses[36]. —Quelquefois on veut écrire, calculer, n'est-ce pas?

Deux lits de serge bleue à colonnes; un lit de damas cramoisi, à quenouilles, avec pentes, ciel, dossier de taffetas, bonnes grâces, doubles rideaux, couvre-pied, courte-pointe, soubassements[37]. — La nuit est venue, tout le monde a besoin de se coucher, de dormir!

Deux bénitiers garnis de cristal[38]. — Tout le monde, avant de se mettre au lit, prend de l'eau bénite[39].

Miroirs à bordure noire, à bordure de bois d'olivier[40], à cadre grillé; miroirs à cadre émaillé, à cadre de cuivre argenté[41].— Le matin, à son lever, tout le monde va se revoir avec plaisir!

Vieux tapis d'Aubusson, vieux tapis de Turquie, vieux tapis de Perse[42]. — Quand on a ôté la nappe, je vous défie de ne pas avoir envie de faire une petite partie!

Bras de cheminée tournés, sculptés, argentés, dorés, à mettre simple, double chandelle[43].—Ou du moins envie de faire la conversation!

Bustes en cuivre d'Adrien, d'Antonin[44]; tableau de tapisserie représentant Marguerite de Navarre[45]. — N'est-on pas bien aise d'être en la compagnie des empereurs, des reines, en bonne compagnie?

Chiens plaqués, chevrettes de cuivre, chenets de fer[46], feux de fer[47], paravent à six feuilles[48], portières de drap, portières de tapisserie[49], poêle de tôle à long tuyau[50]. — Vous verrez! vous verrez quand la neige couvrira la terre, quand la bise soufflera!

Armoires à deux, à quatre portes, à double, à triple tiroir; encoignures, coffres, coffrets, bahuts, malles, mallettes[51]. — Je défie qui que ce soit de serrer par autres moyens ses effets, son argent!

Haste, broche, tournebroche, hachoir, longue table-coffre avec son gradin, salière de bois en chaise fermée, grande marmite de cuivre, pot de fer à trois pieds, pot de potin[52]. — Mes amis! la nature nous a condamnés à avoir chaque jour besoin de ces meubles, trois fois, quatre fois, cinq fois. Je ne sais si,

comme les gens en bonne santé, vous faites vos trois, vos quatre, vos cinq repas[53]; ce sera, d'ailleurs, ainsi que bon vous semblera!

Vous êtes les maîtres dans votre appartement. Adieu, je vous laisse.

Le prix de notre loyer n'était pas absolument cher; mais nous n'avions pas d'argent. Mon honnête père le déclara au maître de la maison, qui lui répondit : Monsieur, ne vous mettez pas en peine; j'ai pris des informations; c'est dans la maison de votre oncle, comme dans la plus sûre, que la paroisse a toujours déposé l'argenterie de l'église[54]; et, quant à vous, je sais aussi que vous êtes d'une paroisse dont les habitants, ayant, l'un après l'autre, juré sur la vérité d'un fait, vous chargèrent d'aller devant la justice jurer pour eux[55]. Je n'ai rien à craindre avec des hommes aussi honorables; vous paierez quand vous voudrez.

Les usuriers foisonnent dans nos pays. Ils voulaient nous prêter du blé, de l'argent[56]. Mais, comme nous étions pauvres, ils ne voulaient nous prêter qu'à un taux calculé sur les risques : nous résolûmes de n'emprunter qu'à notre sévère économie.

Mon père et mon grand-oncle vidèrent dans mes mains le peu d'argent de leur bourse, en me recommandant de faire feu qui dure, et certes je le faisais le plus petit que je pouvais : il n'y eut pas économie dont je ne m'avisasse. Nous essayâmes sans grand succès du pain de farine pétrie avec de la citrouille[57]. On fit pêcher, dans le voisinage, un grand étang. Le poisson, vers la fin de la vente, commença un peu à s'altérer; on m'abandonna ce reste pour presque rien; je tentai alors de saler du poisson d'eau douce, et cela me réussit comme à bien d'autres[58]. Le taureau banal[59] était si méchant, qu'on le tua pour le vendre à la boucherie; on en fit un bon prix; et, bien que la viande en fût un peu dure pour ceux qui, ainsi que moi, ne s'étaient guère nourris que d'ailes de poulet, j'en achetai ma grande part. Les choux-fleurs ont toujours été fort chers[60], je les aimais beaucoup; les pauvres gens ne doivent pas aimer les choux-fleurs, je ne les aimai plus.

Mon père et mon grand-oncle n'avaient que de vieux habits; je les fis recarder aux moulins à bras[61], je les filai; et, quand ils furent tissés, je les taillai, non en collet, corps et bras tout d'une pièce, c'est-à-dire en habit de pauvre[62], mais en habit bourgeois, en habit d'homme honorable, titre qu'on donnait à mon père et à mon grand-oncle[63]. J'avais des chemises de Chartres[64]; je les conservais par dévotion, je les usai par besoin. Les glands[65] de mes mouchoirs me coûtaient, à les blanchir, du

temps et du savon : à bas ! Mes chapelets étaient d'ambre, de cristal, de corail, enchaînés d'argent : à bas ! et chez le bijoutier ! les prières faites avec des chapelets en grains de larmes de Job[66] ne montent-elles donc pas aussi devant le trône de Dieu ? Mes garnitures de collier, mes pendants d'oreilles, étaient en or : à bas ! à bas ! et chez l'orfèvre ! Je vis alors que les pendants de rocailles et les colliers d'émail faits à Nevers[67] valent mieux, avec une bonne conduite, que les diamants et les rubis.

A la grande surprise de mon père et de mon grand-oncle, les amants vinrent comme au bon temps.

Je ne parlerai que de quatre, si ce n'est trop.

Un jour, mon grand-oncle entra avec un jeune homme de la connaissance d'un de ses amis. Ce jeune homme était receveur du droit qu'à Decise on perçoit au pont de bois pour faire un pont de pierre[68], et il avait en même temps le logement gratuit à un petit pavillon où il fallait habiter, ou du moins faire feu, afin que la grande prairie environnante ne pût, après la fauchaison, être pâturée par le bétail de la commune[69]. Il me fit plusieurs visites ; mais, avant que le jour de notre mariage fût fixé, je lui dis : Entendons-nous bien ; je ne veux quitter ni mon père, ni mon grand-oncle. Oh ! me répondit-il, et moi je ne veux épouser que vous, et non les dettes, les procès, la vieillesse, la tristesse, la toux. Je lui tournai subitement le dos pour aller embrasser mon père et mon grand-oncle.

Le second était le voyer[70] de Château-Chinon. Il m'aborda avec un air rébarbatif qui fit bientôt place à un air tout gracieux, il me plut ; mais, après les premières cérémonies de l'église, il devint impérieux. J'ai sur vous, me dit-il, l'autorité d'un fiancé[71]. Jamais, lui répondis-je, vous n'aurez celle d'un époux !

Le troisième était un beau garçon, frais et fleuri, toujours gai, toujours chantant, habillé tantôt de noir, tantôt de rouge. Il était serpent à l'église du château épiscopal de Premery[72]. Il me convenait, et le jour du mariage allait être fixé ; mais voilà qu'il me propose d'aller nous marier à Paris, où il voulait s'établir et où il devait gagner bien plus d'argent qu'à Premery. Monsieur, lui dis-je, ici votre place est sûre. Alors il me parla d'un mariage secret, d'un mariage de conscience[73]. Je lui répondis : Serpent ! serpent ! je veux être votre femme devant toute l'église et devant tout le peuple et tout en plein midi. Bientôt je conçus des soupçons, et, en examinant mieux sa tête, je découvris sous ses longs cheveux une large tonsure, celle d'un sous-diacre au moins. Je criai, j'appelai mon père et mon grand-oncle, et, tous les trois, nous mîmes ce vilain serpent à la porte.

Le quatrième est aujourd'hui mon époux; son honnêteté et ses propositions plurent tout de suite à mon père et à mon grand-oncle : nous fûmes mariés. Il est ici officier encordeur de bois au port[74]; tout le monde le connaît, l'aime, et, à l'avenir, afin d'éviter les disputes, ce sera lui qui viendra chercher le souper, et vous verrez bientôt que, pour être de Saint-Saulge, il n'est pas plus bête qu'un autre[75]. Ma belle, lui a dit poliment un habitué, vous êtes du Morvan, j'en suis aussi, et ce sera le soir des histoires morvandaises, si vous voulez bien et si l'on veut bien entendre la mienne.

Mon grand-père, taxateur des vivres[76], exerça long-temps cette charge à la satisfaction du public. Cependant mon père ne lui succéda pas. Il s'éprit d'amour pour une jeune villageoise, héritière d'une petite ferme; il se maria, il demeura à la campagne, où il cultiva la terre, en sorte que je suis le petit-fils d'un magistrat et le fils d'un paysan.

Mes cousins, le curé, le notaire, m'apprirent quelque peu de latin et de pratique. Ils ne savaient trop que faire de moi, quand, de bonne fortune, l'intendant des princes de Soissons et de Carignan, comtes de notre Château-Chinon[77], vint chez mon cousin demander plusieurs extraits d'actes. Le petit laquais de l'intendant était de mon âge, et nous fûmes à la première vue si bons amis qu'il me proposa de le suivre. Je consultai mes cousins. Leur réponse fut qu'aujourd'hui la mandille[78] était le meilleur habit pour aller le plus vite et le plus droit à la plus haute fortune. Je partis.

L'intendant et son petit laquais ne m'emmenèrent pas loin; ils trouvèrent à Autun le moyen de se débarrasser de moi en me plaçant chez un riche gentilhomme, où, me dit l'intendant avec un léger sourire, un garçon aussi studieux que toi sera bien, car ton maître se mêle d'écrire[79]. Effectivement c'était un fort savant homme; il ne pouvait quitter ses livres ni jour ni nuit, il avait toujours dans la bouche le nom d'un Monsieur de Meziriac, qui avait relevé six mille fautes dans une vieille mais fameuse traduction faite par un évêque d'Auxerre[80]. Mon maître voulut que je fusse en même temps son secrétaire, son laquais, et même son page, car bientôt il m'en fit porter les trousses[81]. Lui-même portait de beaux rhingraves, et c'est à ses genoux que pour la première fois j'ai vu ces demi-canons garnis de dentelles[82]. C'est encore dans sa maison que pour la première fois aussi j'ai vu les belles armoires de bois d'ébène, en dedans peintes, dorées, ornées de glaces, en dehors sculptées de branches, de fleurs, monuments de notre menuiserie portée à sa plus haute perfection[83].

D'abord, et il faut aujourd'hui en convenir, j'eus bien de la peine à me faire à ma nouvelle vie; je ne pouvais surtout me faire au changement de nourriture. Ce beau pain de fleur de froment, jaune en dehors comme l'or, blanc en dedans comme la neige, ne valait pas pour moi notre pain frais, notre pain d'orge mêlé d'avoine[84]; ces soupes aux jaunes d'œufs, au jus de citron[85], ces potages au vermicelle[86], ces bisques[87], ces succulentes oilles[88] me rebutaient. Je désirais inutilement la soupe maternelle, la soupe aux fèves, aux navets, au lard, à la graisse, la soupe à l'huile de noix, la soupe blanchie de lait[89]. Dans mon pays, on mange de la viande trois, quatre fois l'an[90]; il me fallait en manger tous les jours et à tous les repas. J'eus aussi bien de la peine à boire du vin de Mâcon ou du Rhône; je regrettais nos boissons de genièvre[91], de pommes ou de poires sauvages[92]. Il n'y avait pas jusqu'aux habits pincés, étirés, à la coiffure attifée, au langage affecté, à la figure prétentieuse des jeunes demoiselles de la ville, qui ne me fissent souvenir de la camisole de toile, du toquet[93] gracieux, du langage simple, des vives couleurs des jeunes filles du village. En un mot, je me déplaisais de toute manière dans ma nouvelle condition. A la longue, on s'accoutume à la bonne chère, au bon vin, à tout, et je serais demeuré bien plus long-temps dans cette honnête maison où, du soir au matin, mon bon maître ne cessait de m'instruire, si l'envie de voir le pays ne m'eût pris et si je n'en eusse tout aussitôt trouvé l'occasion.

La cordonnière notre voisine me dit un jour : Petit page, puisque tout le monde parle en bien de toi, je veux faire ta fortune; tiens, prends cette belle paire de souliers neufs, et sans autre retard va-t'en la porter à mon fils, secrétaire du grand louvetier de France. Le roi est dans ce moment à Fontainebleau. Adieu! pars! cours! Je partis.

Je courus si bien qu'en moins de quatre jours me voilà devant le secrétaire du grand louvetier. Monsieur, lui dis-je en lui présentant la paire de souliers, c'est la lettre de recommandation que votre mère m'a remise pour vous. Je vis subitement sur sa figure que mon compliment était celui d'un sot. Mon petit ami, me répondit-il sans que sa parole fût aucunement altérée, la louveterie de France n'est, depuis longues années, composée que d'un grand louvetier, aux gages de trois cents livres par an; de piqueurs et gens d'équipage, tous ensemble aux gages de dix-huit cents livres; enfin d'un page du grand louvetier, aux gages de cent cinquante livres[94]. Toutes les places sont prises et il y a moins de loups que jamais. Cependant, ajouta-t-il en prenant

une feuille de papier, je vais te donner une lettre pour le directeur de la machine de Marly, l'ouvrage de mécanique le plus curieux qui existe dans le monde, et où, si tu es tant soit peu intelligent, ajouta-t-il avec un souris dont j'ai dans la suite compris le double sens, tu trouveras de l'emploi. Adieu! pars! cours! expressions qu'il tenait sans doute de sa mère.

En une grande journée d'été, j'arrivai au pied de la montagne de Marly, que je montai plus vite de mon côté qu'on ne peut de l'autre faire monter l'eau de la Seine qu'élèvent à la fois cent pompes mises en jeu par la puissante et ingénieuse machine[95] à laquelle ont travaillé pendant sept ans dix-huit cents ouvriers qui ont coûté douze millions[96].

J'eus bientôt démêlé parmi eux le chef ou directeur. Dès qu'il eut lu ma lettre que je lui présentai, il en écrivit une autre qu'il me donna en me congédiant sans me dire autre chose que d'aller à Trianon la remettre à l'inspecteur des travaux.

Je repars. Je vis à droite, à gauche, en arrivant, des terrassiers, des jardiniers, qui nivelaient le terrain, qui le dessinaient, le plantaient. J'eus en un instant fait mon compte, et un instant j'eus reconnu que je ne pouvais être que terrassier. C'était précisément ce que je craignais. J'hésitais donc à remettre ma lettre, lorsque l'inspecteur m'apercevant d'assez loin vint à moi pour me demander ce que je voulais. Je tirai de ma poche ma lettre. J'ai, me dit-il, des ouvriers à cinquante sous par jour: tu vois bien que de long-temps tu ne peux t'élever à ce taux. Il est vrai que j'en ai aussi à dix sous[97], et je te prendrais volontiers si je n'avais au moins six cents ouvriers; mais, ajouta-t-il, suis ce petit garçon auquel je viens de faire signe.

Je le suivis; il m'emmena aux murs du grand parc que bâtissait une immense troupe de Limousins[98]. Sais-tu bien tailler la pierre? me dit le conducteur principal à qui le petit garçon me présenta. — Non, certes. — Ni maçonner? — Pas devantage. Eh bien! à la brouette! à la civière! Je n'eus garde de refuser. Je n'avais pas de pain, et je ne pus faire autrement que de me jeter parmi ceux qui en avaient; mais bientôt je m'aperçus que tous ces maçons ou serviteurs de maçons se moquaient de mes habits, de mes mains blanches. Ils parlaient leur langue du midi, qu'ici à Nevers vous parlez encore un peu, ou que du moins vous comprenez, mais qu'on ne comprend plus dans notre Morvan. Toutefois je ne comprenais que trop bien leurs signes et leurs gros rires. J'aurais, au besoin, supporté absolument les signes et les rires des Gascons, des Normands ou même des Bourguignons, mais ceux des Limousins! Ah! me dis-je un beau

jour, je renonce à la gloire de contribuer pour ma part à la construction de cette grande enceinte qui va enclore plusieurs lieues de terrain[99]. Ces gens-là en sont trop insolents, trop fiers. Je gagnai pays, et en quelques heures j'entrai dans la capitale, où je vécus d'abord de mes bons jarrets, de mes bons pieds, c'est-à-dire que je frottai et cirai les parquets[100].

Il fallait bien que là je n'eusse pas si mauvaise grâce qu'à Versailles à porter les pierres ou le mortier, puisque je gagnai la confiance d'un maître des comptes, qui, de temps en temps, m'emmenait à la chambre, d'où, suivant qu'il examinait les comptes des différentes provinces, des différents corps ou établissements, nous rapportions des bourses de jetons d'argent, des paquets de bougie, des paires d'heures, des paires de ciseaux, des jambons, des pâtés, des bouteilles de vin[101]. Je me disais souvent : Ce comptable est ou n'est pas un honnête homme, lorsque ses présents, dont mon maître m'abandonnait quelques restes, n'étaient pas ou étaient bons.

Je passai ensuite au service d'un chauffe-cire[102] d'une grande chancellerie, qui, se trouvant avec un de ses amis, messager du grand conseil[103], dans un moment de désœuvrement ou de mépris pour ses gens, me troqua purement et simplement contre le jeune laquais de son ami. Dès que j'en fus informé, je dis à mon maître : Monsieur, je suis le petit-fils d'un commissaire taxateur, je ne sais de qui vous êtes le petit-fils.

Je sortis aussitôt de Paris par la belle porte Saint-Denis, et allant toujours tout droit, je ne pouvais manquer d'arriver, et effectivement j'arrivai dans la Flandre, où je tombai dans les mains d'un gibecier, ensuite dans celles d'un boursier, d'un vergetier, d'un boutonnier, d'un oranger, d'un cirier, d'un boyautier, d'un rubannier, d'un ferreur d'aiguillettes[104] ; enfin dans de plus honorables, dans celles du grand connétable-canonnier de Lille[105], qui me donna de fort petits gages. Le grand bailli-avoué-échevin d'une ville nommée Vernel[106] m'en donna de plus petits encore. Ils exigeaient en outre que je les servisse respectueusement, nu-tête, la serviette sur le bras gauche[107] ; que je changeasse d'assiettes, non pas seulement deux fois, trois fois par repas, comme chez les simples gentilshommes, mais à chaque service, comme chez les gens de qualité[108] ; qu'en donnant à boire, je ne présentasse le verre qu'après en avoir baisé le pied[109].

Ce pays de Flandre est d'ailleurs d'une propreté fatigante. Dans les maisons, on lave la porte, l'escalier, les fenêtres, les planchers[110] ; dans les cimetières, les églises, on lave les tombeaux, les saints[111].

Que je rappelle ici la bonté de mon dernier maître, qui, ayant appris que j'avais étudié le latin, me proposa d'être Bon-Enfant, c'est-à-dire de me faire entrer au collége des Bons-Enfants[112]. Je refusai ; je ne voulus pas me soumettre au fouet de la Belgique[113], bien autre que celui de la France.

Je rentrai en Artois, où je repris mon métier de frotteur ; je frottai à Arras, je frottai à Amiens.

Je frottai à Rouen, où je repris ensuite mon premier métier de page ou plutôt de laquais. Une vieille dame de mon voisinage, qui me parut fort riche, parce que je la voyais monter à cheval en bas de soie blancs, caleçon de taffetas rose[114], écharpe à frange d'or[115], perruque blonde[116], eut besoin d'un laquais. J'allai me présenter ; elle me reçut à son service. Sa maison me plut d'abord, à cause des fréquents repas d'apparat, des ambigus aux flambeaux[117], des allées de charmille dispendieusement illuminées[118] ; bientôt cependant j'en sortis, et ce ne fut point par la porte, comme vous allez voir. Ma principale tâche, à la ville, était d'approprier les appartements, et, à la campagne, d'aider à travailler aux jardins, et d'aider aussi à traîner, dans une de ces nouvelles chaises roulantes ombragées de parasols[119], les promeneurs qui, après le repas, ne peuvent eux-mêmes porter leur digestion et leur ennui. Nous étions quatre qui ordinairement étions attelés ensemble. Un jour que le temps était fort chaud, nous tirions du mieux que nous pouvions ; mais le fils aîné de la maison, plus grand et plus fort qu'aucun de nous, trouvant que la chaise n'allait pas assez vite, se mit à frapper de son fouet indistinctement tout l'attelage. Je l'avertis de prendre garde à moi, que je n'entendais pas m'être fait cheval, ce fut moi qu'aussitôt il frappa. Je me retourne ; je lui arrache son fouet, et daube rudement sur son impertinent visage ; ensuite, après avoir renversé la chaise sur lui, je montai et descendis le mur du jardin comme un jeune écureuil, ou mieux comme un jeune paysan.

Je sentais qu'il y allait de ma vie à ne pas fuir vite. Je courus tout le jour jusqu'au coucher du soleil ; je m'arrêtai devant les murailles d'un cimetière bâties d'ossements[120]. Ah ! me dis-je, partout je suis repoussé, honni, maltraité. Ah ! de tous ceux à qui, dans la carrière de la vie, ont appartenu ces débris funèbres, en fut-il qui, en si peu d'années, ait éprouvé autant de malheurs que moi ! Je me convainquis bientôt qu'on pouvait être encore plus malheureux.

Un bon paysan, qui m'avait vu entrer en courant dans le village, vint me dire : Jeune garçon ! vite ! venez ! cachez-vous dans ma chaumière ! vous êtes poursuivi par des gens à cheval !

Cet excellent homme partagea avec moi son pain noir, qu'il mangeait avec sa jeune femme dans une gaîté et une joie continuelles; mais le malheur était sur le point de l'atteindre. La jeune femme, subitement saisie d'une fièvre de lait, fut enlevée en peu de jours. Le mari ne put lui survivre. On les enveloppa dans les mêmes draps où ils gisaient, et, pour n'avoir pas laissé de quoi fournir aux frais de leurs bières, on les jeta ensemble dans un banc creux fait en forme de caisse[121], où ils s'étaient si souvent assis pendant leur frugal repas. Il n'y avait pour le clergé ni sou ni maille, pas même de quoi payer le glas de dix sous[122]. Cependant, sur le soir, le sacristain vint, moitié en chantant, moitié en grondant, faire la levée des deux corps, au milieu de pauvres parents, vêtus non de manteaux noirs[123] et de chaperons de deuil[124], mais de leurs manteaux de pluie et de leurs chapeaux dégansés[125]. Ils s'en allèrent ainsi dans l'autre monde sans libéra, faute de deux sous; sans recommandation au prône, faute d'un sou[126]; ils devaient les cinq sous de leur banc de mariage[127].

Je restai, dans les premiers jours, chargé du petit enfant de mes deux bons hôtes. Que lui donner? J'avais un peu de gros vin rouge de Cuissy, le dernier vignoble au nord de la France[128]. Je l'avais acheté par curiosité. J'avais aussi quelques massepains aux avelines[129] et quelques échaudés au sel et à l'eau[130], que m'avait donnés, à la fin du carême, une bonne dame. Je me privai avec plaisir de ces provisions, et, après avoir le mieux que je pus nourri ce joli enfant, je le remis entre les mains de son parrain[131].

La pauvre mère de cet enfant m'avait souvent parlé de son parent, frère portier de la Trappe. Je résolus d'aller voir cette fameuse abbaye[132], dont je n'étais pas éloigné. Je traversai la plus solitaire et la plus inculte partie du Perche, et, ayant suivi un long chemin entre deux rangées de collines, où l'on ne voyait, où l'on n'entendait que les oiseaux, j'arrivai à la porte; je sonnai. Le frère portier m'accueillit avec bienveillance; il me fit voir toutes les parties de la maison; il voulut ensuite que je dînasse avec lui de la moitié de son dîner, qui ne me semblait pas suffisant pour un; je ne pus cependant refuser. Pendant cette visite, je me souvins que, chez mon savant maître d'Autun, j'avais lu la règle de l'ordre de Saint-Benoît, dont était la Trappe[133]. Mon frère, dis-je au portier, votre abbaye s'est illustrée à faire revivre, au milieu de notre monde actuel, un monastère des premiers temps du christianisme[134]. Travailler, prier ou méditer jour et nuit, garder sans cesse le silence, interrompu

seulement par ces mots, lorsqu'un frère en rencontre un autre : Pensez à la mort ! ne manger que du pain bis, des fruits, des racines, coucher sur la paille ; vivre d'une manière plus austère, plus dure, plus sainte que Jean-Jacques à Annecy[135] : quelle vie ! Mais les frères savent qu'ils édifient le monde ; creuser chaque jour sa fosse, quelle si terrible tâche ! Mais certes les frères savent aussi qu'ils ouvrent la porte du ciel ; toutefois, je ne trouve pas si bien que, contre la volonté, contre la bonté divine, qui veut que l'homme ignore sa dernière heure, vous portiez vos frères agonisants de leur lit dans une bière remplie de cendres[136]. Le frère me répondit : Pourquoi donc, dans le monde, lorsqu'une personne est dangereusement malade, partout appelez-vous le notaire et le prêtre ; et, lorsqu'elle est à ses dernières heures, allumez-vous le cierge des agonisants[137] ? Frère, lui répliquai-je, il y a quelquefois loin de ce que nous faisons à ce que l'Évangile nous dit de faire ! Ah ! bon frère portier ! ouvrez la porte à cette vérité ; le monde, je vous assure, en a grand besoin.

Je me remis en chemin, et ce jour-là j'arrivai à Mortagne. J'entrai dans la première hôtellerie ; je dis que je venais de dîner à la Trappe, et je demandai de quoi me refaire un peu. On me servit une excellente soupe à l'ivrogne[138] ; mais on me donna une chambre à coucher un peu froide. J'en fis l'observation à l'hôte. Il me dit que c'était pourtant la chambre du roi[139] ; et à ma question, quel était donc le roi qui avait couché dans cette chambre ? il me répondit que c'était Henri III ou Henri IV.

Le lendemain, en passant dans la rue des Pères-Cordeliers, je vis une jeune blonde aux grands yeux bleus, à la petite bouche de rose, coiffée d'un chaperon vert que soulevait légèrement sa jolie tresse de cheveux à la moutonne[140] ; elle me parut charmante. Elle était suivie, à quelque distance, par sa servante, que j'eus bientôt reconnue pour la sœur de lait de la pauvre femme qui, avec son mari, m'avait donné un asile. Nous pleurâmes encore ensemble le sort de ces deux époux. Ensuite, je lui demandai qu'était sa maîtresse, dont la figure et la fraîche mise me plaisaient tant. Elle me répondit que c'était une belle qui avait déjà couru nombre d'aventures. Écoutez bien, si vous pouvez, ajouta-t-elle ; je n'ai que le temps de vous faire son histoire en deux mots.

Ma maîtresse avait à peine quinze ans, qu'elle portait toujours dans la poche son Royaume de la coquetterie[141]. A vingt-deux ans, elle s'émancipa au point que, pour ne l'avoir plus à sa charge, son père l'émancipa devant le juge[142]. Bientôt, il voulut la marier avec un avocat ; elle voulut se marier avec un clerc de

procureur. Son père refusa d'y consentir. La demoiselle se vit forcée d'attendre ; mais le lendemain de ses vingt-cinq ans, elle fit signifier à son père, par son futur beau-père, huissier au bailliage, les trois sommations respectueuses[143].

Vous l'avez vue, elle a l'air d'un ange. Eh bien ! qu'on ait quelque chose à démêler avec elle, c'est aussitôt un petit démon de chicane. Elle a plaidé son père pour l'habit de noces[144], aussi bien que pour la dot. Ensuite, devenue presque en même temps orpheline et veuve, elle a plaidé son beau-père pour l'habit de deuil[145], et pour la restitution de la dot et du coffre de fille, évalué au dixième[146]. Du temps de son mari, elle avait dit des injures à un voisin. Son mari devait les payer[147], et lorsque après sa mort elle fut actionnée, elle les fit payer à son beau-père. Elle avait un frère, et bientôt son frère sut qu'il avait une sœur. Il avait négligé de poursuivre en justice le meurtre de leur père commun. Elle tenta de le faire priver de la succession[148]. Elle a plaidé le fisc, détenteur des biens d'un de ses oncles qui s'était battu en duel, qui depuis avait fait un testament en sa faveur ; testament, disait-on, nul, parce qu'il l'avait fait étant encore mort, n'ayant pas encore purgé sa contumace[149]. Mais je n'ai pas fini. Ni plus ni moins que si elle eût gagné ce procès, et qu'elle eût été reconnue héritière, elle a attaqué, comme contraires aux lois, les legs faits par son oncle aux médecins et au chirurgien[150]. Elle a attaqué aussi, comme également contraires aux lois, les legs faits à une concubine[151]. Elle n'a pas perdu ce dernier procès ; elle n'en a pas perdu non plus un autre contre une belle-sœur que son village avait, devant la justice, convaincue de mauvaise mœurs, et privée du droit d'amener, comme héritière de son mari, le bétail aux communaux[152], et que, de son côté, en vertu de ce même jugement, elle fit aussi priver du douaire[153]. Encore si elle s'était arrêtée là ; mais elle se prend avec un homme de justice. C'était un greffier triennal[154]. Il croyait impunément pouvoir lui faire l'amour, promettre de l'épouser, arrêter les conditions, et ensuite disparaître. Ah ! il n'en a été quitte que pour de gros dommages[155]. Elle avait fait à son tendre fiancé une donation ; quelque temps après n'a-t-elle pas voulu la faire casser[156] ? Elle avait un banc patrimonial sur la tombe de sa famille ; elle a attaqué hardiment le public, et elle a fini par s'y asseoir seule[157]. Quant aux autres procès, elle les a presque tous perdus, ainsi que les dépens, ce qui l'a jetée dans de ruineux emprunts, et l'a forcée enfin à une cession de biens, et à changer le petit chaperon de velours noir[158] contre le petit chaperon de velours vert que lui impose la loi[159]. N'est-ce pas

qu'il y aurait là de quoi faire un joli roman, sous le titre des Deux petits Chaperons? Mais, adieu! ma maîtresse me grondera; elle m'attend, car aujourd'hui elle ne m'a pas encore assez parlé de ses procès.

Dites-moi, ma payse! a continué le Morvandais, vous n'avez sûrement pas vu de mangeur de feu[160], et sans doute aucun de ceux qui sont ici n'en a vu? Moi, j'en ai rencontré un dans la rue du Vau-de-Maine, à Angers, qui en mangeait comme si c'eût été de notre caillé de Morvan. Il était suivi d'une musique composée d'un claquebois, d'un cornet-à-bouquin, d'un courtaud et d'une trompe. Vous ne savez peut-être pas ce qu'est le claquebois? C'est une petite échelle de cordons de soie, garnie de dix-sept bâtonnets; le premier est cinq fois plus long que le dernier, et lorsqu'on frappe ces divers bâtonnets avec une baguette, chacun donne, à raison de sa dimension, un ton différent[161]. Si vous ne savez pas non plus ce qu'est le cornet-à-bouquin, vous saurez qu'il y en a de deux espèces: le cornet simple, grande flûte de bois de cormier, percée de sept trous, et le cornet double recourbé, dont un tuyau chante les airs, et dont l'autre, le plus long, fait la basse[162]. Quant au courtaud, c'est un court et grossier basson de bois[163]. Quant aux trompes, vous entendez tous les jours, dans les villages, les barbiers qui en sonnent pour avertir ceux qui veulent se faire raser[164]. J'avais appris, à Lille, de l'ancien trompette de la cour des monnaies[165], à sonner un peu du cor. Maître! dis-je au mangeur de feu, ce n'est pas une trompe, c'est un cor qui doit annoncer vos talents; j'en sonne assez bien: voulez-vous m'emmener avec vous? Oh! me répondit-il, la trompe rase mes gens; le cor ne les raserait pas!

Cependant, je sentais ma bourse devenir de plus en plus légère. Je refis, pour la millième fois, l'inventaire de mes moyens de vivre, et enfin je me parlai vertement: Quoi! je connais le Calendrier galant[166] et en explique les figures; je sais dire quand l'amour est au premier, au second quartier, au croissant plein, au dernier quartier, au décroissement[167]. J'explique les oracles des sibylles; je sais dire si l'amant est fidèle ou ne l'est pas, si la fille est fille d'honneur ou ne l'est pas[168]; je fais voir dans un bassin d'eau le voleur et l'objet volé[169]; je sonne du cor; enfin, ce qui vaut mieux que tout, je fais de l'eau de mélisse[170], et je ne gagnerais pas ma vie! et je ne pourrais faire mon tour de France autrement que les Savoyards, qu'en frottant les planchers de chaque ville! Oh! certes! on vit du feu; si vit-on aussi de l'eau, surtout de l'eau de mélisse! Allons! courage! en avant!

J'étais sur le grand chemin d'Angers à Tours, c'est-à-dire sur la levée de la Loire[174] entre ces deux villes. Je marchais assez vite ; un homme, marchant encore plus vite, arrive presque sur mes talons. Jè me retourne. Mon ami ! me dit-il, ne craignez pas ; je suis Baptistat. Cet homme, à la taille et aux formes gigantesques, à la barbe hérissée, aux cheveux longs, à la face limoneuse, aux habits marron, me sembla le grand dieu du fleuve venant prendre l'air sur ses rives, et, comme si j'eusse été de sa connaissance, il continua ainsi : Quand j'étais enfant, on m'appelait Baptistou ; à quinze, dix-huit ans, on m'appela Baptiste ; à trente, trente-cinq, ayant encore grandi et surtout grossi, on m'appela Baptistat. Ces trois noms, dans le langage du midi[172], dans celui du Dauphiné, dont je suis natif, signifient petit Baptiste, Baptiste ordinaire, grand Baptiste. Me croiriez-vous, si je vous dis qu'étant petit garçon, j'étais gentil, et qu'on faisait de moi le jeune Saint-Jean des processions[173] ? Mais, dans la suite, devenu comme vous me voyez, on m'a loué pour faire le revenant, la trève, comme on dit dans mon pays[174]. Un jour, je vis un homme qui, après m'avoir assez long-temps considéré, venait à moi ; j'allai à lui. Mon brave, me dit-il, oseriez-vous assister à une consultation de trois démons[175], sur la cause d'un maléfice[176] ? Je lui répondis que j'étais plus diable que le diable. Il ne m'offrit pas assez.

Voici comment aujourd'hui je vis. Quelquefois je me loue au bas des montées des grandes routes, pour pousser les charrettes trop chargées, ou, d'autres fois, dans les colléges, pour donner la correction aux écoliers. Quand cela ne me suffit pas, je vais planter, le long des chemins, le siége ou rond de planche emmanché d'un bâton pointu[177] que vous voyez ; je m'y asseois ; je tricote, avec ce tout petit métier qui tient dans ma main, des jarretières[178] que je vends aux voyageurs six sous la paire. Tout le monde, toujours tout le monde, me les achète, en me regardant, et sans regarder mes jarretières. Baptistat ! lui dis-je, c'est aujourd'hui un jour heureux[179]. Voulez-vous que nous associons nos industries ; nous ne nous connaissons pas, mais nous ne sommes pas d'un pays très éloigné, et je suis d'ailleurs, comme vous, d'un pays de loups. — Vous êtes donc du Gévaudan ? — Non. — Du Rouergue ? — Non. — De l'Auvergne[180] ? — Non. — Mais de quel pays êtes-vous donc ? — Je suis du Morvan. — Ah ! c'est vrai ; je n'avais pas nommé celui-là ; j'y ai été ; les loups n'y manquent pas[181], et l'on peut, sans crainte d'en faire perdre la race, permettre la chasse, même au temps où les jeunes loups ne sont encore que louveteaux[182]. Et, dites-moi, y a-t-il toujours de ces beaux chats sauvages[183], si gros et si gras que

nulle part je n'en ai vu de pareils? — Toujours. — Sont-ils bons? — Excellents[184].

Avec l'argent des jarretières, nous achetâmes un tambour pour Baptistat, et pour moi un cor. Voyez, disais-je à l'auditoire bénévole que nos instruments avait rassemblé, comment l'eau de mélisse a fait venir mon camarade! Qui voudra venir comme lui achète de mon eau! Je parlais long-temps; je finissais par persuader, car mon refrain était toujours : Voyez Baptistat! voyez Baptistat! Nous vendîmes beaucoup de notre eau dans toutes les villes. J'en excepte Bourges : on y est fort riche; on y est encore plus économe; les demoiselles y portent des sabots[185]. J'en excepte aussi un gros bourg, où le maire, voyant que personne guère n'achetait de notre eau, nous dit : Mes amis, vous feriez mieux de vous vendre ici pour servir comme miliciens! — Combien aurai-je? — Trente pistoles[186], me répondit le maire. — Et moi? lui demanda Baptistat. — Autant. — Quoi! lui répliqua Baptistat, je ne vaudrais pas plus que ce petit bout d'homme! Adieu, monsieur le maire et l'honorable compagnie, ajouta Baptistat en m'emmenant sous le bras. Nous continuâmes notre grand tour de France méridionale, et enfin nous l'achevâmes par le Dauphiné, où, après avoir amiablement partagé l'argent que nous avions, à la manière des bouchers, mis dans un sabot[187], nous nous séparâmes, l'un pour prendre du côté de Grenoble, et l'autre du côté de Château-Chinon.

Quel grand plaisir j'eus, au milieu de mes voisins émerveillés de leur grand ou plutôt petit coteau de vignes de Sainte-Perreuse[188], de leur parler des grands vignobles de la Champagne, de la Bourgogne, du Bordelais!

Mais le plus grand plaisir que j'eus fut lorsque, entendant quelqu'un vanter les priviléges de Château-Chinon à la mairie, où j'avais été faire enregistrer mon passeport, je pus m'écrier : Ah! monsieur, que les priviléges, surtout pour les entrées de vins[189], sont ailleurs plus grands! Ah! que les autres villes sont décorées de bien plus beaux priviléges! Qu'elles en sont belles! Que la France en est belle[190]!

J'eus encore un autre plaisir qui ne me parut guère moindre, ce fut celui de revoir le château de Vauban. Dans ma jeunesse, je l'avais cent fois vu, car mon village n'en est qu'à deux ou trois lieues; mais je ne l'avais jamais bien examiné. Aussi quand, dans les provinces frontières, ceux qui, ayant appris que j'étais du même pays que cet illustre ingénieur qui avait muré tout ce grand nombre de villes qui muraient la France, m'invitaient pour me faire parler de son château, j'y mettais un grand, un plus grand

nombre de tours, de pavillons, suivant qu'ils me faisaient bonne, meilleure chère. Maintenant que je l'ai bien vu, je puis en parler : ce château, du commencement de ce siècle, est bâti sur une hauteur ; sa forme approche du carré long ; sa façade manque, mais peut long-temps manquer de la tour gauche[191], qui le symétrisera ; il est percé de larges croisées cintrées, orné d'un beau perron, ombragé de beaux arbres ; il a, pour ainsi dire, un air simple, noble et modeste, comme le très grand homme qui en porte le nom[192].

Vous croyez peut-être, a continué le Morvandais, que je rentrai dans la maison paternelle. J'y allai d'abord, et j'y fus bien reçu, tendrement embrassé ; mais, le lendemain, sans plus tarder, je m'aperçus qu'on voulait et que véritablement il fallait un laboureur.

J'aurais cru alors faire injure à mon cousin le notaire que de ne pas aller provisoirement prendre sa maison comme bien plus convenable à mes nouvelles habitudes que celle de mon père. J'y allai ; mais je me dis en chemin que peut-être j'aurais dû commencer par celle de mon cousin le curé ; je ne voulus cependant pas rétrograder. Je trouvai mes deux cousins ensemble, et je vis avec plaisir, pour eux et pour moi, qu'ils étaient devenus riches. Le notaire était en manteau, en rabbat[193]. Le curé, au lieu de son ancienne petite perruque synodale[194], avait une longue perruque de salon[195] et une soutane brisée, c'est-à-dire une belle casaque noire, à la ceinture de laquelle était attachée la moitié inférieure d'une soutane[196]. Ils ne me reconnurent pas d'abord, et me firent une assez mauvaise mine ; quand ensuite ils m'eurent reconnu, ils m'en firent une plus mauvaise ; je parle surtout de celle du notaire. Le curé n'eut pas le cœur de m'abandonner ; il m'amena chez lui. Il ne se repentit pas de m'avoir recueilli ; il put s'apercevoir avec quel empressement, la nuit, je le suivais lorsqu'il allait aux champs porter les sacrements aux malades. D'ailleurs, je ne m'épargnais point pour aller demander l'écuellée de grain que les paroissiens donnent à leur curé après certaines processions[197]. Il voulut me faire reprendre le latin ; malheureusement mon âge, un peu trop avancé, ne m'y rendait plus aussi propre. Toutefois, il me tourmenta si obstinément qu'un matin, après lui avoir servi la messe et avoir déjeuné, je gagnai au pied.

Je marchai assez long-temps à l'ombre des chênes, des hêtres, et toujours en chantant. Me voilà, sans m'en apercevoir, arrivé dans un joli petit hameau, où une famille prenait son repas devant sa chaumière. J'avais faim ; je me hasardai à demander si, pour mon argent, je ne pourrais en avoir ma part. On me fit

place et on m'offrit dans une écuelle de bois[198] du gruau. On me dit, en causant, que celui qui faisait ces écuelles avait quitté le pays. Il est revenu, répondis-je, car je sais les faire, et la vérité était que je savais les faire depuis l'enfance. Il ne fallut pas long-temps pour conclure mon marché avec ces bonnes gens. Nous convînmes que je demeurerais chez eux et que je paierais ma dépense en écuelles de bois, qu'ils se chargeraient de vendre.

Dans les différentes familles, il y a ordinairement une jeune fille, il y en avait une; elle ne manquait pas d'amants, et il ne s'était point passé huit jours qu'étant allé à la messe paroissiale, je vis au prône le curé qui, après avoir prié pour les divers états, pour le seigneur, la dame du lieu[199], tira de dessous l'aube son petit registre et lut : « Par ordre du roi et de messieurs les officiers des eaux et forêts[200], un tel, c'était moi, ayant été déclaré *inutile*, il lui est enjoint de s'éloigner de la forêt à la distance de deux lieues[201]. » La bonne jeune fille me dit qu'elle connaissait l'auteur de mon expulsion, et que c'était à elle à l'en punir. Elle engagea d'ailleurs son père à me faire quelques avances pour aller dans une autre paroisse m'établir dans une maison vide[202] et cultiver des terres abandonnées, qui, suivant les lois, pouvaient être cultivées par le premier occupant, et qui, après dix ans, lui appartenaient[203]. Quant à la maison, une partie de la toiture me tomba sur la table et sur le nez, et quant au champ, lorsque j'y entrai par un bout l'ancien propriétaire y entrait par l'autre avec sa charrue; il me fit un signe fort expressif. Je me retirai. Je me remis alors à mes écuelles de bois; mais les jeunes gens et les fainéants[204], craignant ou pour leurs maîtresses ou pour leurs terres, m'accusèrent, dans cet autre village, d'avoir caché sous la porte d'une étable un pot rempli d'une composition magique. Je fus en même temps charitablement averti qu'il n'y allait pas moins pour moi que d'être brûlé sans merci[205]. Ah! me dis-je en me rappelant les leçons de mon savant maître d'Autun, on a brûlé pour accusation de magie un grand personnage, le curé de Loudun[206] : on y regarderait bien moins pour un pauvre Morvandais. La peur me prit et au point qu'ayant rencontré au bord de l'Yonne un homme habillé de gris comme les sergents[207], je crus aussitôt que c'était celui qui venait me saisir. A l'instant je me jette dans la rivière, au risque de me noyer. Je me resséchai en courant; je ne m'arrêtai qu'à Autun. J'allai tout droit chez la bonne cordonnière; elle interrompit plusieurs fois le récit de mes aventures en disant : Je vais écrire, je vais écrire à mon fils, qui est passé de la louveterie dans la vénerie! Elle écrivit. La réponse ne se fit pas attendre. La place d'archer des toiles[208], que je de-

mandais était trop haute pour moi; on m'envoyait le brevet de rhabilleur de toiles par quartier[209], donnant; aussi bien que l'autre, rang de commensal de la maison du roi et d'officier de la cour[210], ce qui d'ailleurs, a ajouté en riant le Morvandais, ne m'empêche pas, comme vous l'avez vu, de porter mon souper au four, et, comme vous voyez, de venir le reprendre.

CHAPITRE LX.

DES BOURGEOIS DE LA GARDE BOURGEOISE.

Nos anciennes milices urbaines, qui, durant les guerres civiles, ouvraient ou fermaient, suivant leur volonté, les portes de leurs villes, qui, suivant leurs inclinations, criaient : Vivent les Armagnacs! Vivent les Bourguignons! Vive le roi! Vive la Ligue! Vive Mazarin! Vive la Fronde! sont aujourd'hui notre garde bourgeoise[1], qui se montre aux grandes entrées des personnages, qui, la nuit, fait la patrouille, et, le jour, en certain temps, garde les portes[2]. Un nouvel édit vient d'en rendre les places d'officier vénales[3]. La garde bourgeoise y gagnera-t-elle? On peut dire oui, et en voici les raisons :

Nécessairement il y aura unité dans l'organisation; plus de capitaine garde-clefs[4], de colonel maire[5], de capitaines échevins[6], de capitaines viguiers[7]. Par conséquent, il y aura aussi unité dans le commandement. Ensuite, cette institution nationale doit dès aujourd'hui prendre plus de force. J'en juge par la ville de la Charité, où je suis venu pour affaires, et où j'écris ceci.

La rue des Chapelains est dominée par une de ces antiques, fortes maisons[8] en pierres de taille, à petite porte, à petites fenêtres, que possède un riche bourgeois, père de deux filles, deux miracles de beauté. On comprend ses sollicitudes, ses alarmes : défense de sortir, excepté le dimanche, de grand matin pour aller à la messe. Toutefois, cela a suffi pour qu'elles fussent aperçues par deux jeunes gens qui ont réussi à lier des conversations avec elles, et qui ont fini par les épouser. J'ai voulu savoir comment ils s'y étaient pris; le voici :

D'abord, quant aux demoiselles, ils parvinrent bientôt à s'en faire remarquer; mais parler au père, faire la connaissance du père, n'était pas pour ces jeunes gens aussi facile. Heureusement, ils persuadèrent au maire, un peu leur parent, de réorganiser, de

faire parader la garde bourgeoise, qui, légalement, est sous sa dépendance[9]. Ils engagèrent en même temps, sous main, le père des deux demoiselles à aller la voir, à acheter une charge, ce à quoi la vanité bourgeoise consentit assez vite. La Charité n'ayant ni évêché, ni bureau de finances, ni présidial, ne peut avoir de colonel[10]; mais elle peut avoir des capitaines[11]. Ce fut une de ces charges que le père des deux demoiselles acheta. Aussitôt, l'un des deux jeunes gens acheta celle de lieutenant[12]; l'autre se fit élire enseigne[13].

Ce n'est pas tout : les deux jeunes officiers ne manquèrent pas de se quereller, de bonne amitié, sur le lieu où la compagnie devait s'assembler. Ils sont prêts à mettre l'épée à la main; le capitaine, père des deux demoiselles, accourt, et, conformément au règlement, décide que la compagnie s'assemblera devant la porte de l'enseigne[14], d'où elle se rendra devant celle du lieutenant[15]. Celui-ci dit qu'il pourrait bien en appeler au maire et à l'intendant[16], mais qu'il se soumet avec respect au jugement de son capitaine.

Pour avoir occasion d'aller chez le capitaine, les deux jeunes officiers faisaient souvent l'appel des hommes de garde, et contre les absents qui ne s'étaient pas fait remplacer prononçaient l'amende de trois livres[17]. On contestait; chacun des deux jeunes officiers, suivant le jour où ils étaient de service, soumettait son jugement à celui de son capitaine, et celui-ci de dire : Le lieutenant, l'enseigne, vous a justement condamné; tous les habitants de la ville, de dix-huit à soixante ans[18], vous devez chacun, à tour de rôle, vous trouver à l'heure[19]; et, si vous y manquez, attendez-vous à l'amende; et, si vous ne la payez, je ferai vendre vos meubles au son du tambour[20].

La diane, battue trop long-temps avant ou trop long-temps après le point du jour[21], sujet de rapport, sujet de visite au père des deux demoiselles. — Portes de la ville ouvertes, fermées, sans les précautions militaires[22], autre sujet de rapport, autre sujet de visite. — Rondes sur les remparts, arrestation des mal affectionnés à la ville[23], autre sujet de rapport, autre sujet de visite. — Autre sujet de rapport, autre sujet de visite, refus du fagot pour le corps-de-garde, fait par les conducteurs des voitures chargées de bois[24]. — Autre sujet de visite, le mot du guet reçu et porté[25]. — Autre, les quittances des gages des officiers de la milice bourgeoise[26]. — Autre, les honneurs, les civilités militaires à recevoir, à rendre[27]. — Autre, les fêtes, les réjouissances, les repas de corps[28].

Enfin, les deux jeunes gens ont, en peu de temps, si bien

gagné l'esprit du père des deux demoiselles, qu'il les a invités à une grande et joviale réunion de parents et d'amis, où, les ayant fait placer chacun à côté de l'une de ses filles, il a dit d'une voix forte, comme à la garde montante[29], au lieutenant, qui prétendait à la main de l'aînée : De par votre capitaine et beau-père! Monsieur un tel, vous reconnaîtrez Mademoiselle une telle pour votre épouse, et vous la protégerez, secourrez en tout ce qui concerne les devoirs d'un fidèle et loyal époux[30]. De par votre père, vous, Mademoiselle une telle, vous reconnaîtrez pour votre époux Monsieur un tel, et vous le secourrez, lui obéirez en tout ce qui concerne les devoirs d'une bonne et loyale épouse. Un ban! Des salves d'applaudissements ont tenu lieu de tambour. Il s'est ensuite adressé à sa fille cadette et à l'autre des jeunes gens, a répété les mêmes paroles, qui ont été suivies des mêmes salves d'applaudissements.

Aujourd'hui, le mariage a eu lieu. Tous les officiers et bas officiers des compagnies des différents quartiers de la ville ont été invités au banquet. Outre plusieurs distributions de divers genres faites à la garde bourgeoise, on lui a distribué aussi des corbeilles de ruban blanc pour des cocardes ou nuptiales[31] ou militaires[32]. On a distribué en même temps de la poudre, des mèches et des pierres, car la garde bourgeoise, obligée de s'armer à ses frais[33], achète les armes qu'elle trouve, et, à défaut de nouvelles, les vieilles, et ici, à la Charité, peut-être les mêmes qui lui furent, il y a environ cinquante ans, enlevées par le comte de Bussy[34]. Du reste, les vieilles, les nouvelles, ont fait, cette nuit, un égal tapage; on n'a cessé de les tirer. La ville, je crois, n'a pu dormir. Ne pouvant pas plus dormir que les autres, j'ai allumé la chandelle; j'ai commencé, j'ai achevé cette histoire, et je suis parti.

CHAPITRE LXI.

DU BACHELIER ET DE LA BACHELIÈRE.

Monsieur Monfranc donne, la semaine prochaine, un grand repas; il a fait appeler monsieur Rigaud du Val pour l'ordonner, et madame Rigaud du Val pour en diriger les apprêts.

Madame Rigaud du Val est venue seule. Au lieu de se contenter de parler pour deux, elle a parlé au moins pour quatre. Qu'elle m'a ennuyé ! Je ne l'ai écoutée que par moments. Je suis de Paris, a-t-elle dit ; mon père était cuisinier à la journée ; il avait perdu ma mère ; il n'avait que moi d'enfant. Il me tenait tout le jour enfermée et me nourrissait de morceaux de gâteau ou de croûtes de pâté, que le soir il rapportait dans ses poches. Lorsque j'eus quinze ans, il me mit en apprentissage chez un vieux cuisinier de ses amis... Je n'ai pas écouté. Honnêtes amours de monsieur et de madame Rigaud du Val... Je n'ai pas écouté. Mon père consentit enfin à me laisser aller en province ; mais il voulut qu'avant de partir, monsieur Rigaud du Val fût reçu bachelier, maître cuisinier, et moi bachelière, maîtresse cuisinière[1]

Au jour fixé pour notre examen, nous nous présentâmes devant les jurés[2]. Ils étaient tous assis sur des fauteuils, et tous en perruque.

Monsieur Rigaud du Val tremblait; je fis semblant de trembler encore plus et me cachai derrière lui. Monsieur Rigaud du Val savait aussi bien que le fameux Vautier[3] donner aux serviettes la forme des poissons, des volailles[4]; il savait d'ailleurs fort bien disposer un festin, mais il ne savait pas aussi bien le préparer. Heureusement on commença par ce qu'il savait. On lui parla avec beaucoup de douceur, on lui dit: Bachelier ! aujourd'hui l'art de bien traiter comprend la décoration des lieux où l'on traite[5]; comment sera votre salle de banquet? Monsieur Rigaud du Val répondit : Je veux une belle salle, bien exposée, richement tendue, richement meublée, parée de fleurs, embaumée par les nouvelles cassolettes à l'esprit de vin[6], brûlant derrière les pilastres ou les meubles qui les cachent[7]; je veux qu'elle soit assez grande pour que le service puisse aisément s'y faire autour des convives et autour du buffet, qui, suivant l'usage actuel, sera une table, couverte d'une nappe, chargée de vaisselle plate, de cuvettes d'argent remplies de neige et de glace, de flacons de cristal remplis de vins et de liqueurs[8]. — On vous demande un repas dans un vaste jardin? — Je choisis un berceau de feuillages, une large allée de beaux arbres ; je pare l'enceinte de grandes porcelaines, de grands pots émaillés, de grandes aiguières, de grands vases. Je dresse la table au milieu ; je place les siéges tout autour[9]. — S'il y a une fontaine jaillissante dans le jardin? — Elle devient le centre de la table ; mille filets d'eau, dont les nappes couvrent l'artifice, ne cessent de jouer au milieu des mets[10]. Je suppose toujours, ajouta monsieur

Rigaud du Val, de la musique derrière des tapisseries ou des charmilles[11]. Monsieur Rigaud du Val parla ensuite de plusieurs autres lieux de festins, entre autres de grottes dont les corniches intérieures, les cordons, les appuis devaient être parés de rangées de mets, de sucreries, de gâteaux, de fruits[12]. Il parla de plusieurs genres de décorations, et ses juges, voyant qu'il en savait autant et peut-être plus qu'eux, se hâtèrent de passer à la partie essentielle de l'art, à la préparation des repas. Vous avez trente personnes à traiter, lui dit-on; servez!

Je me rapprochai alors encore plus de monsieur Rigaud du Val, qui fit semblant de reprendre haleine; et, après qu'il se fut mouché gravement, je lui dis et il dit: Messieurs, nos quatre, cinq ou six services dérivent tous de quatre fondamentales divisions: entrées, avec ou sans hors-d'œuvre, rôt, entremets, avec ou sans hors-d'œuvre, fruits[13].

Entrées: potages au bouillon, potage de santé, grands, petits potages, aux poulets, aux pigeons, aux écrevisses, pâtés, pièces de veau, de bœuf, bouillies, rosbif de mouton garni de côtelettes, poulets aux truffes, boudins de foie, canard à la sauce, ragoûts de toute sorte, pâtés chauds de toute sorte[14]. Hors-d'œuvre d'entrées: assiettes de foie gras, de crêtes farcies, de blancs de poulet, d'asperges, d'artichauts, de petits pois, de crême, de beignets[15].

Rôt: poulardes grasses, poulets de grain, bassins de pigeonneaux, bassins de cailles, bassins de bécassines, bassins d'ortolans, bassins de perdreaux et d'autres gibiers, hures, filets de cerf et haut gibier[16].

Entremets: salades salées, salades sucrées[17], omelettes parfumées, épinards à la crême, pain aux champignons, ris de veau[18]. Hors-d'œuvre d'entremets: jambons salés en tranches, anchois, truffes, beignets, tourtes à la moelle, blancs-mangers, crêmes brûlées[19].

Fruit: fruits de la saison, fruits secs, fruits à l'eau-de-vie, gâteaux fins, échaudés, pièces de four, biscuits, massepains, amandes confites, gelées, pâtes, conserves, crêmes, eaux glacées, sorbets, vins étrangers, liqueurs[20]. Mais, ajouta monsieur Rigaud du Val, ce quatrième service ne sera qu'une simple étale de fruitier ou de confiseur, si je ne dispose avec intelligence ces divers mets; si je n'assortis, si je ne marie les formes, les couleurs; si, dans les nouveaux appareils de dessert à balustrades dorées ou argentées, je n'oppose les pyramides de porcelaine aux pyramides de sucreries; si, par des guirlandes de feuillages ou des cordons de fruits habilement dessinés, je ne ravive les sens

des convives; si je ne charme en même temps les yeux, l'odorat et le goût[21].

Bachelier! lui dit-on, faites-nous maintenant quelque plat, fût-il même un peu bourgeois; farcissez une épaule de mouton; donnez-nous la manière de préparer un fricandeau, une tourte aux boulettes[22]... Je n'ai pas écouté

L'examen finit là pour monsieur Rigaud du Val, et le mien alors commença. On me dit de ne pas avoir peur, qu'on aurait égard à mon jeune âge; à quoi je répondis, en faisant une grande révérence, que je n'en avais pas besoin. On commença par le grand bouillon. Messieurs, dis-je, ma grande marmite bien propre est sur le feu... Je n'ai pas écouté.

Passons, me dit-on, tout de suite au rôt. Je traitai des diverses sortes de lard pour piquer les diverses sortes de viandes[23].

On me dit qu'on me dispensait de la dissection par principes géométriques; mais je voulus me faire honneur de ma géométrie de cuisine, que j'avais apprise aussi bien qu'eux. Je pris de la craie; je traçai sur la planche noire les diverses manières de découper les gigots, les lapereaux, les poules d'Inde; et au moyen des verticales, des diagonales, des perpendiculaires et d'autres diverses lignes distinguées par des chiffres, j'assujettis invariablement les diverses positions du couteau et de la fourchette[24].

On ne me parut pas mécontent de mes réponses. Bachelière, me dit alors le chef des jurés en se levant, suivez-nous. Une porte latérale s'ouvrit, et nous entrâmes dans une pièce voûtée, où, sur un long potager, bouillaient dix ragoûts[25]. Le chef et les assistants trempèrent chacun leurs doigts dans chaque ragoût, et m'en firent faire autant. Bachelière, me dit-on, le pouce? trop épicé; l'index? trop salé; le médius? bon; l'annulaire? meilleur; l'auriculaire? détestable.

On passa aux doigts de l'autre main; on me fit cinq autres questions; je fis cinq autres réponses. Vous saurez qu'il faut bien répondre au moins sur cinq doigts[26]; à quatre, vous n'êtes pas reçu. Je répondis si bien sur les dix, que tous les jurés achevèrent vite de sucer leurs doigts pour applaudir.

Bachelière, me demanda-t-on encore, quel est le grand principe de l'art de bien traiter? Je répondis: *Bon pain, bon vin, linge propre, et servez chaud*[27].

Ce fut la dernière question qu'on me fit. On me dit que j'avais répondu comme une digne bachelière, maîtresse cuisinière. On nous expédia à monsieur Rigaud du Val et à moi nos certificats en termes fort honorables, après quoi on leva la séance.

Le lendemain, monsieur Rigaud du Val et moi partîmes avec

fort peu d'argent et beaucoup d'espérance... Je n'ai pas écouté.

Je puis vous dire que, si nous avons fait ici nos affaires, ce n'est pas comme aubergistes. Monsieur Rigaud du Val entend parfaitement le service de table, et on paie bien ses journées de maître d'hôtel. On me paie bien aussi; on me paie bien surtout aux mariages. Dernièrement, j'allai ordonner un repas de huit services à la noce d'un riche bourgeois qui voulut traiter ses amis à la grande. Huit services! dit madame Monfranc. Madame, lui répondit la bachelière, maîtresse cuisinière, s'il faut en croire mon vieux maître, la belle jeunesse de Paris, du temps de la Fronde, se faisait servir à quatorze[28]. Oh! certes, nous ne sommes pas ici en Angleterre, où l'on ne voit sur les plus riches tables que quelques grands plats de bœuf rôti ou d'autre grosse viande, que quelques petits plats, soit de boudin pétri de raisins, soit de volailles préparées au beurre, et quelques bassins d'argent goudronnés, remplis de fruits[29].

On a enfin passé au repas qu'on devait donner, ce qui a été assez long, parce que le menu en a été débattu article par article.

La bachelière, maîtresse cuisinière, avant de prendre congé, a proposé de placer, au dessert, de petites abaisses de massepains, dans lesquelles les conviés s'envoient mutuellement des confitures[30], de petites corbeilles de sucrerie, qu'ils emportent pour leurs enfants[31]. Il faudra aussi, a-t-elle ajouté, quelques assiettes de branches de fenouil entremêlées de cure-dents[32]. Quant aux fraises, aux cerises, aux pêches, aux muscats, je vous en procurerai en plâtre ou en marbre, peints au naturel; c'est actuellement la grande mode[33]... Je n'ai plus écouté.

CHAPITRE LXII. — DES COTEAUX.

Les doigts de la bachelière me rappellent une petite aventure de Paris. Je passais dans la rue du Roule. Un gros gend'arme de mes amis, tout brillant d'écarlate et d'argent, me rencontre. Je vous emmène, me dit-il en m'entraînant, nous allons entrer ici tout près. Non! non! lui répondis-je; non! je suis pressé! Il était fort; il entre et me fait entrer avec lui dans une maison voisine, monte et me fait monter l'escalier, et, au premier étage, ayant tourné le bouton d'une porte, nous voilà dans une salle remplie d'hommes du beau monde. Il me fait asseoir à côté de la cheminée, et il va, lui, prendre place dans un large cercle, au

milieu duquel on avait porté une petite table, sur laquelle étaient rangés des vers numérotés, dans chacun desquels on avait versé un doigt de vin rouge, blanc, clairet. Un homme bien mis, l'épée au côté, comme toutes les personnes qui étaient là, s'avance vers la table; le président, assis au milieu de la compagnie, lui dit: Récipiendaire! prenez le numéro soixante-sept! buvez! Quel coteau? — Volnay! — Prenez le numéro soixante-six! buvez! Quel coteau? — Pomars! — Vingt-deux? — Condrieux!... Grave!... Chambertin!... Langon!... Clos-Vougeot! — Passons au Champagne[1]! — Épernay!... Aï!... Sillery!... Pierry[2]! Les mots Bien! Bien! retentissaient dans toute la salle, au milieu de grands applaudissements. Mon ami, comme les autres, criait: Bien! bien! applaudissait en me reconduisant à la porte où il me congédia ainsi: Vous avez vu recevoir un profès du fameux ordre des fins connaisseurs de vins, ou du fameux ordre des coteaux[3], dont on parle tant et dont vous pourrez maintenant parler vous-mêmes, si vous n'avez rien de mieux à dire.

CHAPITRE LXIII.

DES PAUVRES DES HOPITAUX.

Aujourd'hui, vers les trois heures de l'après-dînée, que toute la famille était sortie, l'académicien et moi nous nous sommes assis à l'ombre de notre grand tilleul. Les pensées de l'académicien se portaient vers les hautes questions spéculatives. Quel inégal partage, s'est-il pris tout à coup à dire, que celui des biens! et quel en est le résultat? Bientôt, prenant un ton encore plus élevé, il a continué ainsi:

Presque aussitôt que la terre a été toute divisée et tout occupée, il y a eu des pauvres.

D'abord il n'y a eu que des pauvres nouvellement pauvres, des pauvres honteux. On se plaisait à leur donner, et c'est parce que le cœur humain, pétri de la main de Dieu, est toujours le même, que nous voyons encore aujourd'hui en faveur de ces pauvres un si grand nombre de distributions de blé, de pain, d'étoffes de vêtements[1].

Disons aussi que plusieurs maisons ecclésiastiques ouvrent leurs réfectoires.

J'ai vu, à Paris, chez les lazaristes, chez les chartreux, de vastes salles où étaient assises deux longues files de méchants habits, de méchantes perruques, de méchantes épées[2], deux longues files de pauvres honteux.

Mais dans la suite, les pauvres honteux devenant toujours plus pauvres, toujours moins honteux, n'ayant plus ni feu ni lieu, il a fallu et les nourrir et les loger. Les hôpitaux se sont élevés, se sont ouverts.

L'académicien en était là quand la famille s'est peu à peu réunie et avec d'autres personnes venues en visite a formé un grand cercle; l'éclat de sa voix a aussitôt redoublé, ce qui annonçait le plaisir qu'il avait de parler. Il a toutefois continué de s'adresser à moi comme si nous fussions restés seuls.

LES PETITS HOPITAUX. — Écoutez maintenant, mon ami, m'a-t-il dit, l'histoire que me fit à Bourges un des gens attachés au service de la salle où tient ses séances l'académie de cette ville. C'était à mon dernier voyage. Je me souviens que le temps était froid, car m'étant trompé d'heure et étant arrivé à la salle comme à peine on commençait à allumer le feu, je demandai par hasard à l'homme chargé de ce service quel était son pays. C'est le Périgord, me répondit-il, et je suis établi ici avec mon frère, qui est balayeur à l'Hôtel-de-Ville de même que je le suis à l'académie. Je ne lui en demandais pas tant; mais lui, voyant que personne encore ne venait, et que je ne faisais pas fi de sa présence, continua en ces termes : Mon frère et moi sommes tous les deux nés dans un village où tout le monde était si laborieux, si riche, qu'ainsi qu'à l'île de Rhé, à l'île d'Oleron, il n'y avait aucun pauvre[3] pour recevoir l'aumône de blé, de légumes, d'étoffes de laine, que toutes les veilles des grandes fêtes on distribuait sur la porte de notre hôpital, d'ailleurs à peu près vide. Cette fondation est commune dans toute la France[4]; il y en avait une autre qui l'est moins, celle d'un fonds public dont le revenu était destiné à doter de pauvres filles[5]; mais aucune ne voulait se marier avec un pareil argent. Le village, craignant d'avoir dans la suite besoin de ces diverses fondations, et craignant de les perdre, délibéra et résolut de faire des informations pour découvrir s'il n'y aurait pas deux fainéants ou du moins deux personnes qui auraient de l'inclination pour la fainéantise. Mon frère et moi fûmes aussitôt désignés par la voix publique. Nous avions à peine dix-huit, dix-neuf ans; nous pleurions. Les gens de bon sens nous dirent que cela ne touchait en rien à l'honnêteté et à l'honneur, qu'un peu de vergogne serait bientôt passée, que nous allions mener une vie de chanoines, que nous devions d'ailleurs considérer le bien pu-

blic. Il nous fallût bon gré mal gré nous décider à manger tous les jours le pain de l'aumône, à demeurer et vivre à l'hôpital, comme des malades, sans rien faire, et enfin bientôt après à nous marier pour ne pas laisser perdre la fondation des dots. Nous n'eûmes pas, nous, une très grande peine à trouver deux jeunes jolies filles disposées à venir avec nous ne rien faire que peupler l'hôpital. Nous le peuplâmes si vite et si bien qu'en peu d'années il y eut vingt-quatre grands ou petits habitants. Mais ensuite le temps, devenu mauvais, fit bientôt, même dans notre village, un grand nombre de pauvres. La paroisse nous dit alors que nous avions assez long-temps joui de l'hôpital, qu'il nous fallait le céder à d'autres; et comme elle se chargea de nourrir ou placer nos vingt pauvres petits enfants, nous ne nous fîmes pas autrement presser pour aller ailleurs. Nos femmes n'avaient pas trente ans, nous n'en avions guère plus. Nous nous mîmes donc en chemin pour chercher un petit hôpital à peupler.

Inutilement nous courûmes toute la province, toutes les provinces voisines. Inutilement, je crois, nous aurions couru toute la France. Partout il en était ou il devait en être comme dans notre village : les hôpitaux, vides au bon temps, étaient maintenant pleins.

Vous ne sauriez croire, Monsieur l'académicien, combien il y a de petits, de tout petits hôpitaux, n'ayant qu'une petite maison, un petit jardin, un pré, un champ, une vache, quelques brebis, quelques poules, quelques secours donnés par le plat de l'église[6]. Toutefois, il y a de ces petits hôpitaux assez bien rentés, et nous en vîmes[7]; tel est celui de notre petite ville de Montmorillon, où en carnaval on distribue du lard, en carême des fèves[8]. Après Pâques, il n'y a plus rien.

Repoussés en tous lieux, nous nous réfugiâmes à Bourges, où nos femmes ont trouvé le moyen d'être garde-malades, et de nous faire nommer l'un commissionnaire balayeur de l'académie, l'autre commissionnaire balayeur de l'Hôtel-de-Ville. Nous vivons tous quatre en bonne intelligence, et si le dimanche en vidant une bouteille nous avons, mon frère et moi, quelque légère dispute, c'est sur la supériorité de son état sur le mien, ou du mien sur le sien; en d'autres mots sur la préséance de l'Hôtel-de-Ville sur l'académie, ou de l'académie sur l'Hôtel-de-Ville.

LES GRANDS HOPITAUX. — L'opinion du jour, a poursuivi l'académicien, est contre les petits hôpitaux pour les grands.

Ce n'est pas la mienne; aussi vous dirai-je qu'ici, aux derniers bureaux de notre hôpital, je me vis unanimement contredit par les autres administrateurs. Monsieur notre confrère, me dit-on,

aux vieux siècles il y avait quatre, cinq, peut-être six mille hôpitaux[9], dont un grand nombre étaient petits et bocagers[10], comme vous les voudriez; aujourd'hui il n'y en guère plus de quinze cents[11], qui cependant nourrissent beaucoup plus de pauvres. C'est que maintenant dans nos grands hôpitaux généraux, où habitent cent, deux cents pauvres[12], au lieu des vingts lampes des vingt hôpitaux qu'ils ont réunis, on n'en allume qu'une; c'est qu'au lieu des vingt feux, on n'en fait qu'un. Autres grandes économies d'ailleurs sur l'entretien des bâtiments, plus grandes économies sur le nombre des régisseurs et des serviteurs. Monsieur notre confrère! de tous côtés on demande et on opère la réunion des petits hôpitaux[13]. Dans la Franche-Comté le gouvernement vient, d'un trait de plume, d'en réunir quarante[14]. Aujourd'hui dans les provinces on veut et on a presque partout de grands hôpitaux sur le modèle de ceux de Paris, que peut-être vous ne connaissez pas. Je les connais un peu, répondis-je tout doucement. Je m'attendais qu'on douterait, qu'on sourirait.

Les grands hopitaux de Paris. — On douta, on sourit, et aussitôt je commençai à parler sur le ton de quelqu'un qui sait ce qu'il va dire.

Messieurs! toutes les fois que je fais un voyage à Paris, je ne manque guère, dans les premiers jours de mon arrivée, d'aller visiter l'hôpital général. Je n'en approche qu'avec respect: c'est le plus grand monument que la religion ait élevé à l'infortune. Tout le monde connaît le nom de son fondateur, Pomponne de Bellièvre[15], le bienfaiteur des pauvres de Paris et de la France.

Paris était infesté de quarante mille mendiants, dont un grand nombre, au défaut d'aumônes, vivaient de larcins, de vols, même de meurtres[16]. On avait, sous la régence de Marie de Médicis, tenté d'en renfermer une partie et de rejeter l'autre dans les provinces; mais les difficultés firent abandonner ce dessein[17]. L'exécution fut regardée comme impossible, et par cela même l'aurait été si Pomponne, devenu premier président du parlement[18], ne l'eût reprise, vers le milieu du siècle actuel, avec une vigueur qui fit tout fléchir. Il n'épargna ni son temps, ni sa fortune, ni même sa vie. Il mourut, lorsqu'il finissait d'accomplir son œuvre, en l'année 1657, année où une partie des mendiants de Paris se retira dans les provinces[19], où l'autre trouva, de gré ou de force, sa subsistance à l'hôpital général, dans de vastes ateliers d'arts mécaniques; année où Paris changea de face[20], où l'on ne vit plus le spectacle d'un peuple fainéant, couvert de hail-

lons, souffrant, malheureux, au milieu d'un peuple bien vêtu, bien nourri, gai, content, heureux.

L'hôpital général, que j'appellerai toujours à part moi l'hôpital Pomponne, fut formé et est formé de sept hôpitaux[21].

Le voyageur, et même le Parisien quand il ne voit pas tous les jours la Salpêtrière, est étonné de l'admirable déploiement de ce vaste édifice, qui ne renferme pas moins de quatre mille pauvres[22]. Il y a des vieillards, des nourrissons, des enfants, des malades, des infirmes, des aveugles, des paralytiques, des incurables; il y a 150 ménages de vieilles gens; il y a une salle de femmes et de filles enceintes; il y des femmes que la police fait détenir; il y en a de détenues à la demande de leur famille. Cet hospice renferme, comme par compartiments, des hospices; je suis tenté de dire des mondes de toute espèce[23].

Il en est de même de Bicêtre, où sont deux à trois mille pauvres[24], avec cette différence que Bicêtre est, en grande partie, l'hôpital des hommes; la Salpêtrière est l'hôpital des femmes[25].

Saint-Antoine, où sont reçus les enfants trouvés, est le troisième des sept hôpitaux de l'hôpital général[26].

La Pitié, autre hôpital des enfants trouvés, mais incomparablement plus grand, est le quatrième. Le nombre des enfants, dans ces deux hôpitaux, s'élève jusqu'à sept mille[27]. On les garde depuis quatre ans jusqu'à douze. Pour les garçons il y a des écoles de lecture, d'écriture, des écoles d'arts appropriés à leur âge tendre[28]. Pour les filles il y a aussi des écoles de lecture, d'écriture, et on leur apprend en outre à tricoter des bas, à coudre[29]. Lorsque les jeunes filles ont douze ans, elles sont menées aux ateliers de dentelle de Bicêtre, où vous verriez deux salles de huit cents ouvrières chacune[30]. On mène aussi les jeunes garçons à Bicêtre, où vous verriez de même un grand nombre d'ateliers de tisserands, de drapiers, de cordonniers, de cordiers, de serruriers, de charrons[31]. L'hôpital place une partie de ces jeunes garçons, quand ils sont en âge d'exercer leur art, chez divers maîtres. Beaucoup d'entre eux recrutent les armées et les flottes; car ce sont dans les hospices de Paris et des provinces qu'existent les plus nombreuses pépinières d'hommes pour les services publics les plus pénibles[32]. Quant aux jeunes filles de la Salpêtrière, elles sont ou placées dans des maisons honnêtes, ou envoyées dans les colonies[33].

Le Saint-Esprit, hôpital des orphelins[34], est le cinquième.

Sainte-Pélagie, maison de force et de correction des femmes[35], est le sixième des sept hôpitaux ou des sept divisions de l'hôpital général.

L'hôpital de la rue d'Orléans, retraite des vieux prêtres et des vieilles sœurs[36] de ces six hôpitaux, est le septième.

Je trouve que la nourriture de l'hôpital général de Paris est saine et suffisante; les pauvres ont, tous les jours, une livre et un quart de bon pain, du potage et six onces de viande; les vieillards ont de plus un demi-setier de vin[37]. — Le vêtement est uniforme; c'est, et suivant les saisons, de la toile, de la tiretaine, de gros draps gris; les sabots sont la chaussure de toute l'année[38]. — J'y ai remarqué une police exemplaire; la cloche est toujours à l'instant obéie par tous ces milliers de pauvres[39]. Vous n'entendriez pas dans ces longs dortoirs, dans ces longues salles, une parole d'insolence ou d'insubordination, qu'elle ne soit à l'instant réprimée. Les punitions ordinaires sont la privation de potage, de viande, la prison, le mal-aise, le carcan[40]. — Le gouvernement de l'hôpital général ou de ces sept hôpitaux est confié à l'archevêque, au premier président, au procureur général du parlement, au président de la chambre des comptes, à celui de la cour des aides, au lieutenant général de police, au prévôt des marchands[41], et à vingt-six directeurs, divisés en plusieurs commissions dont chacune surveille diverses parties de l'administration[42]. — Je suis parvenu à savoir que les recettes de l'hôpital général ne montaient pas tout à fait à huit cent mille livres, tandis que les dépenses s'élevaient à neuf cent mille, et souvent au dessus[43]. Plusieurs fois les administateurs, ne pouvant pourvoir à la subsistance de la population qu'il renferme, auraient été obligés d'en faire ouvrir les portes, si des personnages dont le nom, écrit dans le ciel, est demeuré inconnu sur les registres, ne lui avaient donné cinquante, cent, deux cent mille francs[44], et davantage. Ce qu'il y a de singulier, c'est que dans le temps que cet hôpital était près de ne pouvoir plus subsister, faute de secours, les habitants de Paris, ne trouvant plus de pauvres à qui donner, en cherchaient de tous côtés; et le parlement était obligé de rendre arrêt sur arrêt pour défendre de faire l'aumône[45]. Le cœur, comme l'esprit, a des habitudes et il les perd aussi difficilement.

Les Hotels-Dieu. — Mes amis, a continué l'académicien, en s'adressant alors à nous tous, j'eus à peine fini que les administrateurs du bureau me demandèrent, mais en prenant un autre ton, si j'avais visité aussi l'Hôtel-Dieu de Paris. Je répondis, mais en baissant pareillement de mon côté le ton, que je l'avais de même visité, et je leur en parlai sans me faire autrement prier.

Je crois, leur dis-je, que c'était vers la fin de septembre der-

nier, qu'étant à Paris et passant sur le Petit-Pont je m'entendis plusieurs fois appeler, je tourne la tête, je reconnais mon ancien valet de chambre. Ah! mon pauvre Germain! ah! maraud, lui dis-je, en levant la canne sur lui, par manière de jeu, tu es ici! Chez qui es-tu? qui voles-tu? Vous me demandez, me répondit-il gravement, qui je sers : je vous répondrai que je ne sers personne, que je suis au contraire servi. J'ai deux domestiques, et ce n'est pas trop pour un sous-économe de l'Hôtel-Dieu, chargé de la manutention[46] du linge et des comestibles. Je demeurai tout étonné. Germain ne fut plus pour moi que Monsieur Germain. Il jouit un moment de ma surprise, avec un plaisir qu'il ne se mit guère en peine de me cacher; ensuite il m'offrit ses services avec le bon cœur que je lui connaissais et qui n'avait pas changé. Il m'offrit en même temps de me faire voir l'intérieur de l'Hôtel-Dieu. J'acceptai. Entrons d'abord chez moi, me dit-il lorsque nous eûmes passé la grande porte; vous n'êtes pas accoutumé à l'air de cette maison, il faut vous précautionner par un petit déjeuner. Ce petit déjeuner fut fort grand, fort bon, et Germain en fit, vis-à-vis de moi, modestement, mais avec aisance, les honneurs. Il me parla presque tout le temps de l'Hôtel-Dieu, et si exactement que, lorsque ensuite nous le visitâmes, je me souvenais à chaque pas de ce qu'il venait de me dire, et j'ajoute en ce moment que. si quelqu'un de vous, Messieurs les administrateurs, l'a visité en aussi grand détail, il ne pourra s'empêcher de répéter, comme alors je répétais : Cela est vrai! cela est très vrai!

Vous voyez, me dit Germain en commençant notre visite, les grands bâtiments de cet hospice, ils s'étendent sur les deux bords de la rivière; eh bien! ils sont douze fois trop petits : car, dans certains cas, nous sommes obligés de mettre douze malades dans le même lit[47]; nous en avons eu à la fois jusqu'à six mille. Le logement est incontestablement insuffisant; tout le reste est bon, excellent; les expressions me manquent pour dire mieux. Le jour, la nuit, à toutes les heures, les malades de toutes les provinces, de toutes les nations, de toutes les religions, sont admis à l'Hôtel-Dieu. D'abord le chirurgien de garde les visite; aussitôt qu'ils ont été visités, on attache à leur bras, avec un cordon, un billet, où est écrit leur nom et la date de leur entrée. S'ils meurent, ce billet est transcrit sur le registre et sert à constater leur décès[48]!

Et par qui, ajouta Germain, se fait et se fait si bien tout cet immense service? Par nos bonnes sœurs, Monsieur; il n'y a que la religion qui puisse donner à l'Hôtel-Dieu cent trente

saintes filles à l'épreuve de tous les travaux, de tous les dégoûts de leur état. Combien de fois n'ai-je pas vu, durant les longues nuits, dans une vaste salle, la sœur veilleuse, encore très jeune, encore vêtue de la couleur blanche du noviciat, seule suffire à tout, ne pas se troubler au milieu de plusieurs rangées de lits, où l'un souffre, où l'un crie, où l'un agonise, où l'un expire, aller, courir d'un lit à l'autre, ne cesser un moment d'être en alarme, en action : car, pendant la nuit, sous ces noirs plafonds, la mort redouble plus fréquemment ses coups, et le lendemain matin, tous les jours, vous êtes sûr de compter dans la salle d'exposition un plus ou moins grand nombre de victimes[49].

Toutefois, il faut dire qu'après le noviciat et la profession, lorsque les sœurs sont plus avancées en âge, elles ont des emplois moins pénibles ; les unes, sous le nom de *mère au pain, mère au vin*, président à la boulangerie, à la sommellerie[50] ; d'autres ont le département de la lingerie ; d'autres celui du vestiaire ou *pouillerie*[51], suivant le nom local de la maison ; qu'il ne vous épouvante pas : vous verrez cette salle ; vous en admirerez l'arrangement, la propreté, la tenue.

Ne croyez pas que le bel ordre qui régit actuellement l'Hôtel-Dieu soit l'ouvrage successif du temps ; il est entièrement dû à Geneviève Bouquet, fille d'un orfèvre de Paris[52]. C'est seulement depuis cette sœur que toutes les tables sont servies, que toutes les distributions ont lieu au même instant, que la même scrupuleuse exactitude est portée dans le service de l'apothicairerie[53] et de toutes les parties d'administration de cette grande maison, où nous ne sommes pas moins de trois cents serviteurs ou agents de tous grades[54]. C'est encore à elle que l'Hôtel-Dieu est redevable des nouveaux lits garnis de rideaux et d'une paire de sandales pour chaque malade[55].

Mon ami Germain, dis-je au sous-économe, à combien se portent, années communes, la recette et la dépense de l'Hôtel-Dieu? L'une, me répondit-il, est d'environ trois cent cinquante mille francs, l'autre d'environ quatre cent mille[56] ; mais ni l'une ni l'autre ne sont fixes et ne peuvent l'être. Une grande partie de la recette consiste en concessions sur les impôts, les droits d'entrée ou les taxes fiscales[57]. Et les années d'épidémie, de mortalité, la dépense double, triple[58] ; aussi, quoique l'Hôtel-Dieu soit favorisé de toute sorte de priviléges et des exemptions les plus illimitées[59], il est bien loin de pouvoir se suffire. Ses dettes augmentent tous les ans par des arriérés qui s'accumulent[60], et cela doit être. La consommation ordinaire est de cinq mille setiers de blé[61]. Par cette dépense, jugez des autres. Heureuse-

ment la bienfaisance chrétienne est inépuisable. Les troncs de l'Hôtel-Dieu placés dans les églises ne cessent de se vider et de se remplir[62]; plus heureusement encore, la haute administration, composée de l'archevêque, des trois premiers présidents des trois premières cours souveraines, du procureur général, du prévôt des marchands et de quatorze autres notables personnages[63], devient en même temps ordonnatrice et bienfaitrice[64].

Le bon Germain avait vu un assez grand nombre d'Hôtels-Dieu; il me dit que celui de Lyon ressemblait beaucoup à celui de Paris[65], et ceux de Bordeaux, de Marseille, de Toulouse et des autres villes[66], beaucoup à celui de Lyon; il me dit aussi qu'il avait vu dans plusieurs provinces, et notamment dans la Bourgogne, de pauvres Hôtels-Dieu, qui n'étaient servis que par de jeunes demoiselles[67], toutes bonnes, toutes douces, toutes affables, ressemblant toutes à de beaux anges. Monsieur, je crois que toujours Dieu ne s'est pas repenti d'avoir fait l'homme, surtout la femme.

J'embrassai ce bon Germain et pris congé de lui.

LES HOPITAUX RÉFORMÉS.

Mes amis, a continué l'académicien en s'adressant encore à nous tous, vous me faites l'honneur de m'écouter avec attention, ainsi m'écoutait le bureau; je poursuivis.

Il y a, dis-je, bien d'autres divers hôpitaux; les uns sont à supprimer, les autres à maintenir.

Je voudrais d'abord qu'on en supprimât entièrement certains, entre autres ceux des coquillards ou pauvres pèlerins, dont la rencontre sur les grands chemins est souvent fort dangereuse[68]; je voudrais cependant que l'on conservât les hôpitaux des pauvres passagers[69].

Je voudrais que l'on supprimât certains vieux hôpitaux, et je voudrais en même temps que l'on en instituât de nouveaux.

La voix des siècles a jusqu'ici demandé inutilement des hôpitaux de pauvres aliénés[70].

Elle a demandé inutilement des hôpitaux de pauvres femmes enceintes, encore obligées d'aller accoucher au milieu des malades des Hôtels-Dieu[71].

Elle a demandé inutilement des hôpitaux de pauvres filles enceintes, obligées d'aller scandaleusement accoucher au milieu de ces respectables maisons[72], d'où, à leurs relevailles, plusieurs passent dans les hôpitaux généraux. Mon ancien valet de chambre, Germain, avait et me montra un billet de l'administration

de l'Hôtel-Dieu de Lyon à celle de l'hôpital général de la même ville : « Messieurs, vous êtes priés de recevoir à l'hôpital la nom» mée N...., fille débauchée, accouchée à l'Hôtel-Dieu.....[73]. »

Toutefois, si quelque bien reste encore à faire, que de bien n'a-t-on pas déjà fait ! Je suppose qu'au jour du jugement la grande rangée des siècles, comme la grande rangée des hommes, se présente devant Dieu, pourquoi le vôtre ne voudrait-il pas se présenter avec ces utiles institutions charitables qui seraient le couronnement de tant d'autres ou nouvelles ou anciennes, réformées, perfectionnées, multipliées ? Je vais vous rappeler les principales :

Œuvres du bouillon des pauvres[74].—Bureaux de distribution des remèdes[75].—Bureaux de charité[76].—Fondations testamentaires de lits de malades dans les Hôtels-Dieu[77]. — Fondations d'apprentissage d'arts mécaniques[78]. — Fondations d'écoles de ces arts à Rouen, à Châlons, à Lyon, à Clermont, à Bordeaux, à Toulouse[79];— D'écoles de lecture et d'écriture dans les hôpitaux des enfants[80]; — Des congrégations des Frères de la Charité[81]; — De nombreuses congrégations, ah ! le cœur et les mains des femmes sont bien plus naturellement destinés que le cœur et les mains des hommes au soulagement, au service des malades, de nombreuses congrégations de sœurs, des Sœurs noires, des Sœurs blanches, des Sœurs grises, des Sœurs du pot[82].

Vous n'avez qu'à ouvrir les annuaires, les livres de description des villes, les livres d'adresses : là brillent les noms de tous ces divers établissements[83], empreints du divin esprit de la conservation des hommes.

On veut former une école d'administration et de service des hôpitaux[84], c'est très bien. — On a l'intention de les soumettre à une sévère réforme[85], c'est encore mieux, car ils en ont grand besoin. J'ai vu des hôpitaux où les servants, deux, trois fois plus nombreux que les malades, mangeaient le pain des pauvres qui restaient à la porte[86]. Je connais des hôpitaux fondés aux vieux siècles, où les ecclésiastiques, ayant été appelés simplement pour dire la messe, sont, par le laps de temps, devenus aumôniers, chapelains, chanoines, et ont fini par s'emparer des bâtiments, par y demeurer seuls ou à peu près seuls, par s'emparer des revenus, par les consommer seuls ou à peu près seuls, et c'est devant toute la France que tout cela se fait[87].

Pour les besoins des âmes sensibles, des hommes reconnaissants, il manque sur la porte des hôpitaux les noms des fondateurs[88]. Ces noms ne leur suffiraient même pas ; ils voudraient

voir leurs vénérables et religieuses figures; ils voudraient les voir comme les anciens fondateurs des églises[89], tenant entre les bras leurs hôpitaux. — Il y aurait aussi à célébrer outre les noms des fondateurs ceux des bienfaiteurs.

J'avais cherché long-temps le moyen de transmettre surtout aux pauvres qui jouissent des bienfaits les noms de ceux à qui ils les doivent. J'avais trouvé celui de les mettre dans les livres de lecture des jeunes enfants de l'hôpital; mais un homme des montagnes chantantes de l'Auvergne, si je puis parler ainsi, en avait trouvé un meilleur. Cet homme, fondeur d'écuelles de son métier, me présenta un compte d'écuelles fondues à examiner et à viser en ma qualité d'administrateur de l'hôpital. Je l'examinai et je le visai. Ensuite nous parlâmes d'hôpitaux. Il en avait vu un grand nombre, il avait vu entre autre autres ceux de Lille, d'Alençon et de Rouen. Il me dit qu'à celui de Lille, où les pauvres étaient servis en vaisselle d'argent[90], on savait qu'une comtesse de Lille l'avait fondé, puisqu'il portait le nom d'hôpital Comtesse[91]; que les pauvres de l'hôpital d'Alençon savaient aussi le nom de la fondatrice la princesse de Guise, parce qu'elle vivait il n'y a que peu d'années[92]; mais que dans un grand nombre d'autres on ignorait le nom des fondateurs et des bienfaiteurs. A Rouen, ajouta-t-il, les Normands fondateurs ou bienfaiteurs ont été plus fins. J'y ai été malade. Je me souviens que tous les samedis, à six heures du soir, une voix se faisait entendre: *Guillaume Lebreton, écuyer, conseiller, échevin, fut un des principaux bienfaiteurs de cette maison. Pauvres, priez; n'oubliez pas celui qui ne vous a jamais oubliés*[93]. Un jour, à l'heure du dîner, la cloche sonna extraordinairement. Tous les malades se mirent aussitôt à prier. J'avais, dans ce moment, une colique violente. Mon voisin, me dit en nasillant un gros homme du pays, alité à côté de moi, c'est la fondation du chanoine Brice; il faut dire un *Pater* et un *Ave* si on le peut. Tâchez donc de le dire; vous ne vous en repentirez pas! Véritablement un moment après on servit un gros pigeon rôti et une bouteille de vin à chaque malade. Ce bon chanoine a fondé six pareilles fêtes de malades qui ont lieu tous les ans[94]. Un autre jour, la cloche sonna à une heure non accoutumée. Les malades se jettent aussitôt à genoux, et l'un d'eux dit le *Pater noster*. A l'instant la porte s'ouvre, et un serviteur de l'hôpital, tenant un grand sac d'argent, nous distribue à chacun dix sous. Ah! combien de bénédictions furent données au nom du fondateur Cotterel, grand-prieur de Saint-Ouen[95]. Les actes de ces fondations sont en outre gravés sur d'épaisses lames de cuivre, enchâssées

dans les murs des salles, toutes brillantes d'un grand nombre de pareilles inscriptions, portant des fondations de meubles, de linge, de pain, de vin, de viande rôtie, de gâteaux, de sucreries, de fruits[96]. Il y en a une entre autres qui vous dit que Geoffroi l'Archevêque, bourgeois de Rouen, a fondé douze prédications à faire tous les ans aux personnes chargées de servir les malades[97]. Nulle part il n'y a tant de bonnes œuvres, tant d'aumônes que dans cette ville; cela doit être, car nulle part on ne sait aussi bien les reconnaître et les publier.

Toutefois, me dit encore le fondeur d'écuelles, il est, ou il serait un meilleur moyen de transmettre à la mémoire des hommes les noms exemplaires des fondateurs et des bienfaiteurs des hôpitaux. Il faudrait faire composer pour chaque hôpital une romance où ces noms seraient célébrés. Ah! comme les riches, par leur testament, allongeraient ces chansons! comme les pauvres aimeraient ces chansons longues! Ah! le monde alors changerait; il deviendrait tout aimé et tout aimant. Fondeur, lui dis-je, vous avez bien des idées de perfectibilité; je voudrais que vous pussiez refondre les hommes. Il me répondit avec une politesse à laquelle je ne pouvais m'attendre; car j'avais sévèrement revu son compte. Monsieur! je le voudrais aussi : je les refondrais à votre moule.

Chapitre LXIV. — DES PAUVRES MENDIANTS.

Mon ami, a continué l'académicien, mais en s'adressant de nouveau à moi, quand les hôpitaux ont été pleins, force leur a été de fermer les portes, et quand les portes des hôpitaux ont été fermées, force a été aux pauvres de mendier.

Écoutez cette petite histoire.

Je me promenais, il n'y a pas long-temps, à Cosne, sur la belle avenue de Briare. Deux hommes, marchant derrière moi, s'entretenaient ensemble. La marquise, dit l'un deux, m'a donné ce matin un soufflet. Je le lui ai rendu le poing fermé. Elle a crié, pleuré. Elle est allée se plaindre au roi. Le roi m'a boudé une partie du jour; mais bientôt après tout a été oublié dès que je lui ai payé bouteille. A ces mots je me retournai, et je vis deux hommes qui pouvaient absolument être plus mal vêtus, qui s'inclinaient vers moi, comme pour me demander la charité. Je

les regardais de la tête aux pieds ; je craignais de me tromper. Ils virent mon incertitude, et s'empressèrent de me dire avec les salutations les plus profondes : Monsieur, un petit sou, je vous prie, pour aller ce soir au cabaret faire tremper notre soupe[1] ! Quoi, leur dis-je, est-ce que vous demandez l'aumône ? — Monsieur, nous sommes serviteurs de Dieu ; nous aimons mieux demander notre pain que de le prendre, ne vous déplaise ! Mais, leur dis-je encore, n'avez-vous point parlé d'une marquise, du roi, ou bien ai-je mal entendu ? Vous avez fort bien entendu, me répondirent-ils, et vous allez dans peu les voir passer l'un et l'autre. Ils vous demanderont, comme nous, un petit sou pour leur souper de ce soir, et vous ferez une bonne œuvre de le leur donner : ils n'en ont pas moins besoin que nous. Monsieur ! notre roi, nos marquises, sont obligés aussi de mendier. Tout ce qui luit n'est pas or, car l'or ne serait pas si rare ! Je ne perdais pas un mot. J'étais tout étonné. Je leur fis plusieurs questions. Nous voyons bien, me dirent-ils, que vous ne connaissez guère nos constitutions, ni peut-être même notre monarchie des argotiers[2]. Pour ce qu'il vous plaira de nous donner, nous allons vous les faire connaître. J'acceptai, et, m'étant adossé à un arbre, je leur dis de commencer.

Il y a, me dit l'un d'eux, environ trois cents ans, du temps des Anglais, la guerre et la misère désolaient nos provinces. Les pauvres mendiants de Niort et de Parthenay s'assemblèrent, et élurent un roi qui fut reconnu dans tout le Poitou et ensuite dans toute la France[3]. Depuis ce temps il y en a eu, dit-on, au moins quatre-vingt-douze ; c'est beaucoup plus que de rois de France, qui n'ont été que soixante-cinq ; mais les nôtres ne sont pas héréditaires, ils sont électifs[4], et ils ne le sont pas même pour leur vie : nos états généraux peuvent les révoquer[5].

Mon frère, que vous voyez, et moi, apprîmes, un jour, que notre cousin Guillot, fis de Guillot, journalier de la pauvre paroisse de Nuarre[6], près Vézelay, avait été élu roi[7], et qu'en ce moment il tenait sa cour à Dijon : car dans notre monarchie des argotiers la résidence royale n'est pas fixe. Nous résolûmes d'aller nous présenter à lui. Nous nous mîmes en route, et pour paraître décemment devant le roi des gueux[8], nous vêtîmes nos habits de toile d'étoupes[9].

Dès que nous fûmes arrivés, nous allâmes droit au palais ; c'était un grand vieux cellier, où nous demandâmes le roi notre cousin. Nous fûmes introduits. Nous vîmes que nos conjectures étaient justes, car, en chemin, nous avions, sans avoir jamais vu le nouveau roi, parfaitement deviné les causes de son éléva-



tion. Il était tout couvert de plaies; il était bossu, boiteux, et de plus assez aveugle pour ne pas payer la taille[10]. Il avait d'ailleurs admirablement l'air chatemite et patelin d'un gueux de l'ostière[11]; sur ses épaules était jeté, en guise de manteau royal, un assez bon tablier de capiton[12] rouge, donné en aumône par la cuisinière du sénéchal maréchal héréditaire du Nivernais[13]. Qui êtes-vous? nous demanda-t-il; et aussitôt qu'il eut entendu ma réponse, il ajouta : Allez, mes amis, retournez à votre village ramasser la laine des épines[14]. Je ne suis pas comme le roi de France, que je me garde bien de prendre en tout pour modèle; je n'ai de cousins que les bons serviteurs de l'état, les grands officiers dont je suis entouré; et que vous voyez distingués par leur collet et leurs manches de caffard jaune[15]. Et il se remit aux affaires du conseil. Vous pensez combien nous dûmes être surpris, étonnés. Nous ne savions quel parti prendre; le plus sûr nous parut celui de nous retirer, et nous nous retirâmes. Un petit mendiant, habillé d'une jaquette[16] à boutons, les uns de verre[17], les autres de corne[18], qui était le plus jeune fils du roi, nous suivait, et quand, au détour d'une rue, nous fûmes seuls, il nous aborda, et nous dit : Le roi, mon père, veut vous parler; revenez à nuit close; n'y manquez pas : il y va de votre fortune. Voilà un tesson d'écuelle qui vous servira de carte d'entrée[19]. Cela dit, sans attendre notre réponse, il tourna sur lui pour voir si on le regardait, et il s'en retourna aussi légèremet qu'il était venu.

Nous attendîmes la nuit avec impatience; elle fut telle que nous pouvions la désirer, obscure et pluvieuse. Nous revînmes au palais. Il n'y avait pour sentinelle qu'un grand drôle remplaçant le garde du soleil[20], se tenant sur la porte, un bâton noueux à la main. Nous lui montrâmes notre tesson; il le regarda, le flaira, l'ajusta à l'écuelle cassée qu'il tenait sous son habit, et nous dit : Passez ! Le roi était seul avec sa famille; il nous reçut les bras ouverts, nous embrassa : Mes chers cousins, nous dit-il, la politique veut que je traite mes plus proches parents avec beaucoup de réserve. C'est ainsi que j'ai été obligé d'en agir avec vous ce matin: mais je ne sais pas moins ce que vous valez et ce que vous méritez. Mon grand messager arrivera demain; il a dû passer par votre village, et il fera sur vous deux un rapport qui ne sera pas suspect. En attendant tirez de la pochette[21] votre cuiller de bois, et mettons-nous à manger, car j'ai véritablement, ce soir, une faim de mendiant[22], que nous sommes si souvent obligés de feindre. On servit sur un grand napperon de toile rousse de Laval[23] toute

sorte de morceaux de rôt gros, petits, de mouton, de veau, de volaille, de gibier, provenant des dessertes que les grandes dames, les seigneurs pieux, nous faisaient donner[24]; il n'y avait rien d'entier. Il en était de même de la pâtisserie, de la brioche peut-être bénite[25], ou du cousin[26], qu'on servit ensuite sur un autre napperon de pareille toile. Un jeune garçon, vêtu d'une souquenille[27], grossièrement rapiécée, faisait de temps en temps le tour de la table, portant sur la tête une grande corbeille remplie de chanteaux, de quignons, de morceaux de pain de toutes les qualités, de toutes les couleurs, les uns tendres, les autres rassis, les autres durs. Quant aux bouteilles, si elles étaient remplies d'un mélange de toutes sortes de vins, je puis vous assurer que ce mélange était bon.

Après souper, les deux battants de la porte s'ouvrirent à la fois; il entra des mendiants qui venaient de faire toilette, des mendiantes fort jolies qu'à leur mise on aurait prises pour des grisettes[28]; ils étaient suivis d'une vielle et d'une cornemuse. On dansa des sarabandes, des passe-cailles, des courantes[29]; on chanta la comédie des chansons[30]; on rit, on but. Il n'est chère, il n'est joie, que de mendiants[31].

Le lendemain, le grand messager arriva. Il avait, ce jour-là, fait ses dix lieues à pied, d'une seule traite; mais, en entrant, il contrefit si naturellement le boiteux que tout le conseil, qui, en ce moment, se trouvait assemblé, se prit à battre des mains.

C'était un fin courtisan que ce grand messager; il nous avait fort bien remarqués, et toutefois lorsque, dans le rapport de son voyage, il en fut à ce qui nous concernait, il parla comme si nous n'avions pas été présents. Il dit qu'il avait vu nos deux marquises, dans notre langage nos deux femmes[32]; qu'elles demandaient l'aumône à la dernière mode de Paris; qu'elles miaulaient d'une voix fort douce, fort mignarde, fort agréable; que nos mions, c'est-à-dire nos enfants[33], étaient charmants; qu'ils sautaient, dansaient devant les passants, demandaient leur vie aussi spirituellement, aussi gaîment que les plus jolis petits Auvergnats; qu'ils n'étaient jamais enroués, qu'ils étaient toujours à demi nus et avaient toujours faim, ce qui prouvait l'excellente éducation qu'ils avaient reçue. Venant ensuite à mon frère et à moi, il dit que nous étions partis de notre pays par un désir fort honorable, celui de présenter personnellement nos hommages à notre roi et cousin; que nous étions pauvres volontaires, pauvres bien recommandables, pauvres aujourd'hui bien rares; que l'un et l'autre, si nous avions voulu, nous aurions pu être

distributeurs de parchemin et de papier timbré[34], ou même officiers emballeurs[35]. Il parla ensuite de nos services avec des éloges qui nous valurent une inclination du roi et de toute l'assemblée, où nous assistions, non comme conseillers d'état, mais seulement comme princes du sang.

Le grand messager continua son rapport. Les mœurs des grandes villes, dit-il, deviennent tous les jours plus mauvaises; c'est un malheur pour la morale; c'en est un aussi pour nous. Les maris, les femmes, ne se soucient plus guère de nous employer pour surveiller mutuellement leur conduite[36]; et quant aux jeunes gens, aux jeunes demoiselles, aujourd'hui ils font par eux-mêmes leurs affaires. L'espionnage des jésuites et des jansénistes est toujours bon[37].

Je persiste, continua-t-il, à évaluer le nombre des sujets de la monarchie à cinq cent mille[38]. Si les archers de l'écuelle[39] nous en enlèvent beaucoup pour les renfermer aux grands hôpitaux généraux nouvellement établis[40], le dépérissement des fabriques[41], du commerce[42], nous en rend encore davantage, et on espère que bientôt il en sera dans les autres élections de la France comme dans celle de Vézelai, où le onzième de la population au moins fait partie de la monarchie des argotiers[43].

Les inspecteurs disent que, dans notre royaume, il n'y a point partout les mêmes progrès d'industrie et d'instruction.

Ils voient avec douleur qu'en général les malingreux ne se pâlissent guère mieux, ne se font des plaies guère plus naturelles qu'aux siècles passés[44]. — Les anciens piètres, disent-ils, savaient s'estropier au moins aussi bien que ceux d'aujourd'hui; leur marche sur des béquilles était peut-être meilleure: les piètres du jour négligent trop les vieilles traditions[45]. — Les sabuleux satisfont davantage: ce sont maintenant d'excellents malades du mal de Saint-Jean. Ils ont tout nouvellement inventé l'eau de savon, avec laquelle ils jettent par la bouche de la salive plus naturelle que celle des véritables malades[46]. — Les francs-mitous, même les plus jeunes, ne sont tous que de vieux trembleurs du temps passé: l'art de trembler n'avance pas[47].

Les hubins[48] ont une rage si paisible, si sotte, qu'ils font enrager les connaisseurs. — Les hydropiques[49] ne savent pas du tout s'enfler; ce sont des hydropiques, non à faire pitié, mais à faire rire. — Les inspecteurs estiment que ces deux états seront bientôt perdus, si l'on ne crée incessamment une chaire de rage et une chaire de gros ventres.

Les riffodés les ont d'ailleurs satisfaits. Ils varient continuellement le récit de l'incendie de leurs magasins; ils ont tout brûlé,

jusqu'à leur habit, jusqu'à leurs chausses ; et, suivant le genre de leurs auditeurs, ils ont perdu ou dix mille livres, ou cent mille livres, ou des millions ; en outre, suivant les occurrences, ils pleurent plus ou moins, montrent de la résignation, de la douleur, se laissent consoler, sont inconsolables[50].

Autres et plus grands éloges à donner aux joueurs des ponts et des promenades[51].

Tous ces braves et honnêtes gens soutiennent avec gloire la monarchie des argotiers ; mais les archi-suppôts, les cagous et leurs dignitaires, les gouverneurs de provinces[52], laissent l'autorité faiblir en leurs mains.

Qu'importe que les polissons, la dernière classe des argotiers[53], qui touchent à la populace des mendiants, portent exactement l'uniforme, le chapeau défoncé et la gourde au côté gauche[54], si, se laisant nourrir à la grande marmite économique des soupes à bon marché[55], ils vivent dans l'inaction et se rouillent !

Depuis que le roi de France a bâti l'hôtel des Invalides, il n'y a plus de soldats qui demandent l'aumône[56].

Et les estropiats ou narquois[57] ont beau s'affubler d'une épée, ils n'en sont pas moins sujets de la monarchie, à laquelle cependant plusieurs d'entre eux refusent obéissance et hommage. Il y a plus : les Quinze-Vingts de Paris et les Six-Vingts de Chartres[58], bien qu'ils soient aveugles, qu'ils caimandent[59] comme nous, refusent de reconnaître la monarchie nourricière.

Ces nouvelles qu'apportait le grand messager tinrent longtemps en délibération le conseil. Un des plus respectables membres ajouta que, depuis que le feu roi de Thunes fut attaqué d'apoplexie au plus haut étage de l'abbaye de monte-à-regret[60], c'est-à-dire depuis que le roi des mendiants, qui se faisait traîner par un bel attelage de deux grands chiens, fut pendu à Bordeaux[61], les maréchaussées partout sont en guerre ouverte avec nous tous. Si elles nous prennent trois fois à mendier, nous sommes envoyés aux galères[62].

Enfin, après plusieurs dits et contredits sur ces grandes affaires, on se décida unanimement à convoquer les états généraux en Bretagne, au lieu ordinaire appelé le *Pré-des-Gueux*[63].

Mon frère ne pouvait contenir sa joie. La mienne n'était pas moindre. Nous verrons, disions-nous, les plus augustes cérémonies de l'état ; nous verrons notre cousin issu de germain assis sur un trône, vêtu de son manteau royal, fait de dix mille pièces, recevoir les hommages de ses sujets, qui se prosterneront jusqu'à terre, qui ne l'aborderont qu'en marchant à quatre pattes[64].

Il en fut autrement. Le roi, quelques jours après, étant sur le point de partir, nous fit appeler : Mes cousins, nous dit-il, le grand messager ne sait pas tout. Je suis informé que, dans les cours des miracles des bonnes villes[65], mes sujets veulent se soustraire aussi à mon obéissance et former comme de petites républiques de Gênes, de Venise, ou de petits cantons suisses. J'envoie à Paris deux femmes encore jeunes et belles, qui, par leur habileté, rendront à mon état d'importants services : j'ai jeté les yeux sur vous pour les y conduire. Vous aurez d'ailleurs la mission de visiter ces diverses cours et d'en rendre compte à mon conseil privé.

Quoique très contrariés dans nos désirs, nous nous gardâmes bien de répliquer ; nous obéîmes.

Monsieur, il ne faut jamais croire le mal qu'on entend dire de son roi : car il n'aurait tenu qu'à nous de croire que ces deux femmes, qu'on nommait, l'une la Vallière[66], l'autre la Montespan[67], avaient été les maîtresses du roi, qui avait trouvé un prétexte de s'en défaire, et les avait remplacées par une jeune marque, dans notre langue, une jeune fille[68], que les malins nommaient aussi la Fontange[69].

Nous partîmes ; les deux marquises, ayant le sac sur le dos, marchaient aussi bien que nous. Le voyage ne fut pas long ; le cinquième jour, à sept heures du matin, nous fûmes en séance sur le Pont-Neuf, où, conformément à notre grand principe, nous ne lâchions le passant qu'après avoir été refusés neuf fois[70].

Nous allâmes le même jour à la Cour des Miracles. Ce que disait notre roi n'était que trop vrai. Elle était en insurrection sous le commandement d'un roi peto[71] de nouvelle fabrique, la bouche toujours enflée de ces mots : Je suis un des treize pauvres auxquels, le jour du Jeudi-Saint, Louis le Grand a lavé les pieds[72]. La Cour des Miracles, située au Marais, dans une vaste maison de bois et de boue, offrait en ce moment l'image d'une grande pétaudière[73] de six mille pauvres. On refusa de nous reconnaître ; de toutes parts on nous dit : *Nous ne vous ficherons pas un seul rond de Thunes*, c'est-à-dire nous ne vous paierons pas un seul sou de tribut[74]. Les plus modérés consentirent à nous donner quelques prises de tabac. La Cour des Miracles de Passy[75], sous les murs de Paris, gouvernée par un petit roi peto, était de même une petite pétaudière insurgée sous le commandement d'un jeune borgne, auquel l'archevêque avait aussi lavé les pieds[76].

Après quelque temps de séjour à Paris, nous allâmes visiter la Cour des Miracles de Rouen, même désordre. A Reims, à

Lyon, l'autorité du roi n'était guère plus respectée[77]. Nous allions à Bordeaux, lorsque nous avons, contre notre attente, trouvé la cour près de Briare. Notre rapport a tellement irrité le roi, qu'il se dispose à marcher avec le ban et l'arrière-ban, d'abord sur Bordeaux, sur Lyon, sur Rouen, enfin, avec toutes ses forces, sur Paris : rien ne peut l'arrêter.

A ces mots, les deux mendiants me saluèrent en me tendant leur chapeau. Mes braves, leur dis-je en y jetant une poignée de monnaie, voilà pour les frais de la guerre.

Chapitre LXV. — DES GENS DE MER.

J'ai un frère, comme moi, enseigne, mais enseigne sur mer, enseigne de vaisseau[1]. Vers le commencement du mois dernier il était encore à Rochefort. Il m'écrivit qu'il voudrait bien m'embrasser avant de partir pour les Indes, d'où il ne reviendra probablement que dans plusieurs années. Je me mis en route ; j'arrivai. Mon frère me mena le lendemain chez un de ses amis, qui, en peu de jours, devint tellement le mien, qu'un matin où je me trouvais chez lui, il me parla ainsi : Mon camarade, la connaissance de la marine est aujourd'hui si générale[2], que le défaut en est visible au milieu d'autres belles connaissances, comme au milieu d'une belle rangée de dents le défaut d'une des principales. Je veux que maintenant cette connaissance ne vous manque plus. Je répondis que je m'estimerais heureux d'être endoctriné par un habile maître tel que lui. Je vous prends au mot, me dit-il en se levant, en me tendant la main ; commençons donc, et tout de suite et avec ordre. Sortons.

Allons voir LE PORT. Venez. Regardez ! regardez donc ! Quelle étendue ! N'est-ce pas que la forme de ce port est à peu près semblable à celle d'une raquette ? Telle est à peu près la forme ordinaire de tous les ports. Le chenal ou canal par lequel les vaisseaux entrent figure le manche ; le port figure la raquette. Le port de Rochefort a coûté vingt millions[3]. On l'a, pour ainsi dire, découvert il y a quelque trente ans[4].

Presque dans ce temps, le beau port de Cette a aussi été, en quelque manière, découvert[5]. Il en est de même de plusieurs autres ports de moindre importance[6].

La rade de Toulon, une des plus belles rades du monde, a été

aussi, en quelque manière, nouvellement découverte[7]; elle a été, comme plusieurs autres rades, creusée à grands frais[8].

Tous les autres ports ont été recreusés, reconstruits ou réparés.

Louis XIV et Colbert ont semé grand nombre de millions le long du rivage de la mer[9]. Un des miracles de ce règne, c'est la marine. J'écoutais de toute mon attention.

Allons voir LE CHANTIER. Quel riche, quel immense chantier! Dites-moi : ici, ne croyez-vous pas être au milieu d'un grand abatis des forêts du Nord? Voyez plusieurs de ces beaux arbres arrondis en mâts, d'autres débités en longues et fortes planches. Voyez tous ces grands bois, dont, avant Colbert, les marchands hollandais venaient, pour notre argent, nous pourvoir[10].

Voyez construire sur son immense quille ce vaisseau! Ensuite l'ami de mon frère, prenant du papier et un crayon, me dessina un vaisseau à un pont. Tels étaient, me dit-il, les vaisseaux du XIVe siècle[11] et des siècles antérieurs. Il dessina sur ce vaisseau à un pont un autre pont. C'est un vaisseau à deux étages, à deux ponts, un vaisseau du XVe siècle[12]. Le siècle dernier ne les éleva guère que jusque là, si ce n'est dans ces dernières années[13]. Sur ce double vaisseau, ou vaisseau à deux ponts, il en dessina un troisième. Voilà la représentation ou le gabarit de nos vaisseaux actuels à trois ponts, à trois rangées de canons superposées l'une sur l'autre, une à chaque pont[14].

Me menant ensuite dans un autre endroit du chantier, il me fit voir des vaisseaux à divers degrés de construction, et je pus facilement reconnaître l'exactitude de ses gabarits. Remarquez ce vaisseau-là, me dit-il : on le double en cuivre[15]. Regardez celui-ci : on le calefate avec un genre de goudron de l'invention du maréchal d'Estrées, qui a obtenu un privilége[16]. Jetez les yeux sur cet autre : il est terminé; on sculpte la proue, à laquelle on donne la figure du héros dont il doit porter le nom[17]. Quelquefois, ajouta-il, les sculpteurs des proues ont du mérite; le célèbre Puget a commencé par ce genre de sculpture[18]. Venez voir ce vaisseau qu'on peint en vert de gris[19], et celui-ci qu'on dore comme notre beau Soleil-Royal, vaisseau du port de deux mille cinq cents tonneaux, de cent vingt canons, de douze cents hommes de garnison ou d'équipage, vaisseau dédié à Louis XIV, vaisseau le plus beau des vaisseaux[20]. Monsieur, ce sont les Suédois qui nous ont appris à construire les grands vaisseaux[21]. Nous n'en avions, il n'y a pas très long-temps, que de cinquante canons au plus[22].

Mais grands ou petits, a-t-il continué en m'emmenant encore

dans une autre partie du chantier, les vaisseaux ont souvent besoin de radoubs : considérez attentivement ces trois formes, ces trois bassins où on les répare[23].

Convenez, ajouta-t-il, qu'ici on voit autrement la marine que sur la Seine, près Saint-Germain, autrement que sur le canal du parc de Versailles. Vous avez vu là et là ces deux jolis petits vaisseaux-joujoux[24] exposés à l'admiration des Parisiens, vous avez ri. Toujours ont-ils leur utilité, convenons-en : ils donnent au beau monde et à la cour le goût de la marine.

Allons à LA CORDERIE. Comme en ce lieu l'art du cordier a grandi[25] !

Allons à LA VOILERIE. Comme ici l'art du tisserand a de même grandi[26] ! Oh ! Monsieur, je m'attendais à plus d'exclamations de votre part !

Je vous ai fait remarquer au chantier comment la coupe, la forme des vaisseaux, se combinaient avec la hauteur des mâts, la forme des agrès, la position et la grandeur des voiles, pour fendre les flots, pour avancer par la force des vents, pour combattre cette même force quand elle est contraire, pour la décomposer, la dompter, pour combattre, dompter les tempêtes. Cette nouvelle perfection d'architecture navale est due à nos conseils de construction, institués par le roi[27].

Allons à LA FONDERIE. Nous voilà au milieu d'un grand nombre de fourneaux, dont trois surtout étonnent par leur grandeur. En 1690, on y a fondu cent canons de trente-six livres de balle et trente de vingt-quatre[28]. Mais admirez donc : car, si quelque chose est admirable, c'est ce que vous voyez. Comparez les huit calibres de ces longues rangées de canons de fonte ; les sept calibres de canons de fer, les trois calibres des mortiers[29]. Voyez ces grands monceaux de boulets. Vous saurez que les forges du Périgord et de l'Angoumois travaillent pour nous.

Allons à L'ARSENAL. Monsieur ! monsieur ! vous êtes dans le plus bel arsenal de la France et du monde. Vous en avez sans doute vu d'autres ; mais remarquez bien la grandeur de celui-ci, où l'on vient d'armer dix mille hommes sans qu'il y paraisse[31].

Allons voir LES MAGASINS DE VIVRES. Quel si grand nombre de fours allumés ! Ici on a défourné. Ah ! que de biscuit[32] !

Dans ces caves, il n'y a pas moins de six mille barriques de vin[33].

Allons voir LES CASERNES. Chemin faisant, nous rencontrâmes un vieil officier, encore robuste et vigoureux. Mon lieutenant, lui dit l'ami de mon frère, je vous présente ce jeune officier de terre, qui sait bien son métier, qui veut apprendre un peu le

nôtre ; je lui ai fait connaître le matériel, pour ainsi dire le corps de la marine. Je vais maintenant lui en faire connaître le personnel, pour ainsi dire l'âme. Monsieur! me dit aussitôt le vieil officier, en se mettant entre l'ami de mon frère et moi, vous n'avez qu'à écouter mon histoire; j'ai passé par tous les services, par tous les grades :

Mon pays est au pied des Basses-Pyrénées. J'y ai demeuré jusqu'à l'âge de dix-sept ans. On devait me marier dans dix avec une gentille Gabrielle, qui en avait déjà près de quatorze. En attendant nous ne perdions pas le temps. Nous étions un jour à danser avec ses compagnes et mes camarades, dans une longue prairie qui bordait la rivière. Tout à coup un bateau s'arrête, et il en sort une escouade d'archers de la marine[34] qui nous environne. Le commissaire des classes[35], après avoir renvoyé les jeunes filles, nous dit que nous étions tous classés pour la marine royale. Ensuite il nous demanda notre nom, le vérifia sur son livret, et il mit en liberté tous ceux qui n'avaient pas dix-huit ans[36].

Je ne fus pas insensible aux pleurs de mes camarades qu'on emmenait. J'aurais voulu les délivrer; mais contre des fusiliers il ne s'agissait pas de se battre à coups de poings.

Quelques jours après, plusieurs autres de mes camarades partirent aussi pour être matelots: ceux-là chantaient, riaient; ils étaient contents. C'est, me dit-on, qu'ils ne partaient pas pour la marine royale; ils s'étaient enrôlés pour la marine marchande, où l'on est bien nourri, où l'on s'enrichit, où l'on est libre à la fin de la campagne[37].

En ce moment, le vieil officier nous quitta pour quelques moments; il alla donner des ordres, et l'ami de mon frère se hâta de me dire que cet homme était âgé, qu'il parlait d'un temps antérieur aux nouvelles ordonnances. Aujourd'hui les commissaires des classes ne peuvent enrôler indistinctement tous les jeunes villageois qui habitent le long des rivières; ils ne peuvent classer, donner de bulletin de matelot qu'à ceux qui font leur état de la navigation[38]. Les soixante mille matelots de la marine militaire de France[39], ajouta-t-il, sont tous classés de cette manière, qu'ils doivent servir, suivant les provinces dont ils sont natifs, un an dans la marine militaire sur trois ou quatre dans la marine marchande[40]. La levée ne se fait d'ailleurs, maintenant, que par affiche, et les matelots classés se présentent d'eux-mêmes pour recevoir à leur départ l'argent de leur engagement[41]. Il me dit, en outre, que les matelots de la marine militaire n'étaient pas d'ailleurs si mal nourris. Dans la semaine, ils font

quatre repas avec de la viande, trois avec du poisson, et sept avec des légumes[42]. Ils ont par jour dix-huit onces de biscuit, une pinte et demie, moitié vin, moitié eau[43].

Le vieil officier revint. Je n'avais pas tout à fait dix-huit ans, continua-t-il, que j'allai me présenter à un capitaine armateur[44]. Il me prit, sans autre examen, à son bord. En six ans j'eus parcouru les grades inférieurs. Le vieil officier les nomma et les nombra tous. Ce sont à peu près les mêmes que ceux de la marine militaire[45], ajouta-t-il, et à peu près les mêmes que ceux des anciens siècles[46], dit l'ami de mon frère. Deux ans après, continua le vieil officier, je fus fait lieutenant; quatre ans après, capitaine[47]. Plus je m'attachai au capitaine armateur, plus il s'attacha à moi. Il m'intéressa dans les profits de l'armement. Je voyais mes gains s'accroître merveilleusement à la fin de chaque voyage. La fortune me versait à pleines mains l'or des deux mondes, et sans doute je serais bientôt devenu moi-même capitaine armateur, si je n'avais par hasard rencontré au Havre l'ancien seigneur de mon village. Il avait vendu tout son bien, et ne vivait que de son emploi de sous-inspecteur du port[48]. Dès que nous nous reconnûmes, grandes salutations, grands compliments. Cet ancien seigneur était devenu plus pauvre que jamais. Je lui offris ma bourse; je lui dis qu'il y puisât, qn'il ne fît pas de façon. Il n'en fit pas. Ensuite, comme pour me rembourser, il ne se donna de cesse qu'il ne m'eût fait entrer dans la marine militaire; il y réussit: je fus garde de la marine.

Mon cher enseigne, poursuivit le vieil officier, il faut convenir, à notre honneur, que les neuf cents cadets ou gardes de la marine[49], tous nobles[50], ou, comme moi, réputés nobles, sont moins fiers de leur naissance ou de leur chapeau bordé et de leur habit bleu à boutons d'or[51] que de leur science. Aussi disputions-nous, ne cessions-nous de disputer.

Ils avaient appris beaucoup d'algèbre, beaucoup de géométrie[52]; moi, je savais bien l'architecture navale du sieur Dassier[53]; et avec ma mémoire de paysan, qui n'était pas surchargée de toutes les inutilités que leur enseignent leurs maîtres d'histoire, de géographie, de dessin, de mathématiques, de fortification, d'escrime, de danse, et même ceux de construction, d'hydrographie, d'artillerie[54], j'embarrassais fort souvent ces jeunes gens, et même ceux qui les enseignaient.

S'agissait-il de la charpente du vaisseau, j'en nommais toutes les pièces[55].

S'agissait-il du pilotage, leurs connaissances allaient à connaître la hauteur des astres[56], les déclinaisons de l'aiguille ai-

mantée[57], la table des marées[58], la carte des côtes[59] les plus connues. Moi, je leur apprenais les différents rumbs de vent, les profondeurs des mers, les mouillages, les ancrages des pays les plus éloignés.

Parlions-nous de la manœuvre, ils répétaient tout ce que les traités sur cette matière, qu'on a publiés de nos jours pour la première fois, disaient sur les calculs de la force de l'eau et du vent, sur l'angle que doivent faire le gouvernail et la quille, les voiles et la proue[60]; mais, d'après leurs principes ou mal compris ou mal appliqués, ils auraient fait mille fois périr le vaisseau qui nous portait.

Parlions-nous de l'estime, de l'espace de mer parcouru, s'ils ne pouvaient s'orienter par le soleil ou l'étoile polaire, ou l'heure des montres marines[61], ils ne pouvaient rien dire de certain. J'enseignais alors aux moins indociles à se servir du moulinet de Bartholoméo Crescentio[62] ou de la ficelle à nœuds des Anglais[63]; ceux-là seuls pouvaient, sans table loxodromique[64], bien pointer la carte, c'est-à-dire bien déterminer le lieu où nous étions, et écrire un journal[65] qui ne donnât pas à rire aux gens de l'art.

Étions-nous sur la théorie des signaux du jour et des signaux de nuit, par le pavillon ou par les lanternes[66], ils tombaient dans des méprises à nous étonner, tous ceux qui avions quelque expérience.

Étions-nous sur les saluts, aussitôt, et, par ma bouche, l'ordonnance commandait : Vaisseau amiral ! vaisseau vice-amiral ! et autres vaisseaux ! saluez les premiers les places maritimes des rois ! Elles vous rendront le salut, à vous, vaisseau amiral, vice-amiral, coup de canon par coup de canon, et aux autres vaisseaux par moindre nombre de coups, comme il est juste. Et quant aux places maritimes des princes ou des républiques, vaisseau amiral ! vaisseau vice-amiral ! attendez qu'elles vous fassent le salut, que vous leur rendrez, vous, vaisseau amiral, par un moindre nombre de coups, et vous, vaisseau vice-amiral, et autres vaisseaux, coup par coup[67]. Vaisseaux portant pavillon ! quand vous rencontrerez en mer des vaisseaux d'autres états portant pavillon égal au vôtre, chargez à boulet vos canons, et, en cas d'hésitation ou de refus, contraignez-les par force à vous faire la révérence[68].

Étions-nous enfin sur l'artillerie, je les conduisais aux sabords, où je maniais, bien mieux qu'eux tous, nos canons. Pointez à l'horizon ! criais-je, pointez à démâter ! pointez en belle ! pointez à couler bas[69] ! Je savais, moi, en même temps commander et exécuter ; je les coulai bas.

Le vieil officier, forcé encore d'aller donner ses ordres, nous quitta en promettant de revenir.

Ah ! me dit l'ami de mon frère, il me tardait bien qu'on l'appelât. Cet homme, né marin, est irrité de s'être trouvé fils d'un laboureur, et de n'avoir pu dans sa première jeunesse participer à l'excellente instruction de nos écoles de marine. Lorsqu'il entra dans notre corps, on voulut lui épargner l'humiliant désagrément de se mettre, à son âge, sur les bancs des jeunes gardes de la marine ; on lui proposa seulement de s'embarquer avec eux sur la frégate d'école[70]. Il s'y refusa. Eh bien ! son habile routine n'a jamais pu remplacer la science, dont le défaut continuel coupe les ailes à ses grands talents et l'essor à son noble cœur.

Le vieil officier revint se placer entre nous deux. Il continua ainsi : Que je me trouvai surpris de ma nouvelle manière de vivre, lorsque j'eus passé dans la marine royale ! Jusqu'à ce moment, la mer m'avait paru joyeuse, l'habitation des vaisseaux toujours riante ; tout me devint triste, sévère, quand je fus à bord des vaisseaux du roi.

Il y avait surtout une chose qui me parut et qui encore me paraît toujours insupportable : c'était la gêne continuelle dans la manière de vivre. Quand j'étais avec nos officiers de la marine marchande, tous bons réjouis, bons bourgeois, tantôt je parlais mon idiome de Béarn, tantôt français, comme il me plaisait ; mais à bord des vaisseaux du roi, où il n'y a que des officiers nobles du grand ton, il fallait être d'une réserve, d'une politesse continuelle, et continuellement parler, durant le quart[71], comme dans une séance d'académie. Je ne pus plus fumer la pipe à mes heures, il fallut fumer à celles de l'ordonnance[72]. Nous étions d'ailleurs obligés d'être toujours en uniforme, de tenir nos chambres propres, de faire tenir toutes les parties du vaisseau, jusqu'aux entreponts, jusqu'aux loges des moutons, des vaches, aux cages de la volaille, toujours propres, toujours nettoyées, aérées[73].

Les règlements pour les lumières de la soute aux poudres étaient sévères, cela devait être ; mais cette sévérité ne devait pas s'étendre jusqu'au feu des cuisines, aux lumières de nos chambres. Après certaines heures, toutes les lumières, excepté celles du capitaine et du corps-de-garde, devaient être éteintes[74].

Quand l'ordonnance ne veut pas que les marins aient des femmes à bord[75], elle est sage : en peu de temps, il y aurait, proportion gardée, autant et plus de femmes sur mer que sur terre ; mais quand elle veut qu'une femme qui entre dans un vaisseau ne s'y arrête pas[76], je la trouve impolie.

Monsieur, rapportez-vous-en à moi, on fait bonne chère sur les vaisseaux marchands. L'armateur ne veut pas gagner sur sa nourriture ni sur celle de ses officiers; mais, dans la marine royale, notre capitaine avait sa table aussi mal servie que celle d'un capitaine de brûlot, à qui le roi, pour cette dépense, ne passe que soixante livres par mois, tandis qu'il en donnait trois cent soixante à notre capitaine, comme capitaine de vaisseau de premier rang[77]. Cependant tous les officiers, tous, sans exception, et moi comme les autres, de boire à sa santé, de vanter son vin plat et décoloré, tiré des provinces exclues par l'ordonnance[78].

Ce n'est pas tout. Chaque jour la cloche de la prière, de la messe, de l'*Angelus*, souvent même celle des vêpres et du sermon! se faisait entendre[79]. Et ce n'est pas tout encore : on lisait, affichée sur les mâts, l'ordonnance sur les blasphèmes, et n'importe la maladresse des sous-aides ou la difficulté de la manœuvre, n'importe le beau temps ou la tempête, le blasphémateur était puni de la même peine que s'il eût joué aux cartes ses armes, son chapeau, son habit, ses chaussures[80]; il était privé de solde durant un mois[81].

Dans les vaisseaux marchands on faisait bien observer la discipline parmi les gens de l'équipage; mais ce n'était pas avec la même rigueur que dans les vaisseaux du roi. Là, souvent le Code pénal, dans la bouche d'officiers violents ou colères, semblait devenir injuste et cruel. Combien de fois n'ai-je pas vu plonger dans la mer des mariniers attachés à une corde, ce qui s'appelle donner la cale : le malheureux n'avait pas achevé un travail avant d'en commencer un autre, ou il avait mangé la portion d'un malade, qui, faute d'appétit, ne la pouvait manger. Le matin, on avait donné la cale à un mousse : il avait, sans permission, porté à bord une botte de paille[82]; on en avait battu de cordes un autre : il avait jeté à la mer le reste de sa ration ou mal assaisonnée ou gâtée[83]; le soir, on mettait aux fers des jeunes gens qui, par passe-temps, avaient mal parlé du capitaine[84], dont il n'y avait ordinairement, je vous assure, guère de bien à dire. Ce n'étaient pas d'ailleurs les seuls châtiments : pour avoir passé la nuit hors du vaisseau, six coups de corde de la main du prévôt de l'équipage; pour avoir frappé du bâton un camarade, huit jours aux fers; pour avoir tiré l'épée ou le couteau, peine des galères; pour être allé se coucher dans son lit pendant le quart, huit jours aux fers; pour avoir eu peur et s'être caché pendant le combat, peine de mort; à la bonne heure! pour vouloir se rendre, peine de mort[85]; à la bonne

heure encore! à la bonne heure ! Vous le savez, l'ordonnance veut que les jugements des conseils de guerre soient sans appel ni révision, et qu'ils soient exécutés sans délai[86]. Du reste, il faut convenir qu'elle prend une bonne précaution : tous les juges doivent être à jeun[87].

Et j'ai été obligé de vanter ce Code, comme le vin du capitaine ! Comment aurais-je pu autrement demeurer au corps des gardes de la marine; — Ensuite être nommé second enseigne ; — Ensuite premier ; — Ensuite aide-major ; — Ensuite major ; — Ensuite second lieutenant ; — Ensuite premier[88]?

J'ai mis dans la marine militaire près de trente ans à monter là.

Je ne sais trop si je parviendrai au grade de second capitaine. Je n'ose espérer de parvenir à celui de premier. — Je n'ose lever les yeux jusqu'au grade de chef d'escadre[89]. — Et quant aux grades plus élevés, jamais homme de ma grossière étoffe n'y est parvenu.

Le contre-amiral porte une lanterne à son pavillon ; il est salué de trois coups de baguette par le tambour, et de trois cris : Vive le roi ! Quelle gloire ! — Le vice-amiral a deux lanternes à son pavillon ; le tambour bat aux champs quand il passe, et il est salué par trois cris : Vive le roi ! Quelle plus grande gloire ! — L'amiral a trois lanternes à son pavillon. Pour lui le tambour bat aux champs ; il est de même salué de trois cris, et il n'en rend aucun[90]. C'est le faîte de la gloire de la terre ou plutôt de la mer.

Le vieil officier nous parla ensuite fort longuement de ses nombreux ennemis. On l'appela encore. Cette fois il nous salua. Nous ne le revîmes plus.

Allons à L'INTENDANCE.

L'intendant de la marine[91] de Rochefort, me dit l'ami de mon frère, est de plus intendant de généralité, comme les autres intendants des généralités[92]

Vous voyez d'ici les bâtiments où il réside; on les appelle l'Intendance; on les appelle aussi la maison du roi[93]. Ils sont magnifiques et vastes; ils contiennent les bureaux de presque toutes les administrations ou juridictions maritimes, qui ne sont pas en petit nombre. Comptez par vos doigts; vous n'en aurez pas sans doute assez.

Administration des écrivains des vaisseaux, appelés aussi officiers de plume, faisant sur mer les fonctions que font sur terre les commissaires des guerres[94]. — Administration des ports ou des officiers de ports[95]. — Administration des inspecteurs[96]. — Administration de l'intendant[97]. — Administration des dépenses

ou des trésoreries[98]. —Administration supérieure ; elle est fort variable, comme celle du commissariat général[99]. — Tribunal du conservateur des marais salants[100]. — Tribunal de l'amirauté[101]. —Tribunal supérieur de la Table de marbre, de la grand' salle du Palais à Paris, dont la forme est toujours la même depuis plusieurs siècles[102], dont la législation n'a guère changé que par l'abrogation du droit de pillage des navires naufragés, ce droit de bris qui aujourd'hui serait considéré et puni comme vol[103].

L'ami de mon frère me parla d'autres administrations, d'autres tribunaux, que je ne rappelle ici que pour mémoire.

Allons voir LES ARCHIVES. En y allant, l'ami de mon frère me montra le collége des enfants de langue, ou des jeunes gens destinés à devenir interprètes pour le service de la marine[104].

Il me montra aussi le séminaire des aumôniers, ou des jeunes gens destinés à devenir aumôniers des vaisseaux[105].

Quand nous fûmes entrés aux archives, l'ami de mon frère me dit : Commençons par les titres du dépôt ; ils ne sont pas antérieurs à la construction du port de Rochefort, à l'année 1665[106] ; et certes pour l'histoire de la marine il n'y a pas un très grand mal : car l'histoire de la marine est l'histoire de la marine de notre siècle, et la marine de notre siècle commence à ces temps.

On dit, mais gardez-vous de croire, qu'avant Colbert le cardinal de Richelieu avait crée la marine[107]. Véritablement le cardinal de Richelieu a voulu une marine ; la mort l'a empêché de la vouloir assez long-temps. Voici ce qu'il a fait pour ou contre elle : avec la marine française il a vaincu la flotte espagnole sur les côtes d'Espagne[108] ; mais, en détruisant la marine de La Rochelle, il a détruit la partie la plus vitale de la marine française[109]. Il avait supprimé l'office de connétable[110] ; il supprima aussi l'office d'amiral[111], qui était le connétable de mer. Il s'érigea la charge de surintendant de la navigation[112], et se la donna avec divers droits fort productifs qu'il établit[113]. Enfin, de même qu'il eut la toute-puissance de faire commander les armées de terre par les cardinaux[114], il eut encore celle de faire commander les armées de mer par les archevêques[115].

C'est Louis XIV, c'est Colbert, qui ont vraiment créé la marine[116], et qui en moins de trente ans lui ont fait prendre un essor qu'on n'avait pu lui donner depuis plusieurs siècles. Nous avons trop vite oublié que du temps de Henri IV la France ne pouvait construire dans ses ports le plus petit vaisseau sans en demander la permission à la reine Elisabeth[117] ; qu'alors le pavillon français était obligé de saluer le pavillon anglais[118].

Quand nous nous fûmes encore avancés dans l'intérieur et que l'ami de mon frère eut annoncé l'objet de notre visite, on s'empressa de dérouler l'état au vrai[119] de la marine française. Il est pour nous si glorieux que je ne voulus, pour ainsi dire, l'écrire que dans ma mémoire.

Nous avons cent gros vaisseaux de ligne et un nombre proportionné de frégates, de galères et d'autres bâtiments de guerre, en tout deux cents[120] ou environ, sans compter ceux que le patriotisme des villes ou des provinces ne manquera pas, comme par le passé, d'y ajouter[121].

Pour monter ces vaisseaux nous avons : soixante mille matelots classés — Dix mille mousses classés — Dix mille sous-officiers classés — Mille officiers — Sept mille hommes de la chiourme ou du service des galères — Dix mille mariniers vétérans — Et dix mille soldats de la marine — En tout cent mille hommes[122]. C'est, dis-je, à peu près le tiers, ou du moins le quart des troupes de terre[123].

Les Anglais, dit l'ami de mon frère, n'en ont guère plus de soixante mille[124]. La marine de la France est donc la plus forte, et je ne sais si elle n'est pas la plus illustre.

On s'était empressé de mettre aussi devant nous de grands plans de batailles.

L'ami de mon frère, après m'avoir dit que le nouvel art avait redressé en ligne droite[125] l'ancienne ligne de bataille qui était courbe[126], et avait divisé cette ligne en trois corps d'armée ou trois escadres, blanche, bleue, blanche et bleue[127] ; après m'avoir représenté l'aspect des vaisseaux au moment de donner bataille, les voiles ferlées ou pliées, les parapets du tillac entourés de matelas et d'un grand pavois de drap bleu fleurdelisé[128], ajouta :

Sans doute les Hollandais Tromp, Ruyter, ont beaucoup fait[129]. Les Anglais Black[130], le duc d'York, aujourd'hui ou du moins hier, le roi Jacques[131] et Russell[132] ont fait beaucoup aussi ; mais les Français ont fait davantage.

Beaufort a plusieurs fois submergé les flottes des pirates[133].— Le Petit Renaud, que la postérité nommera le grand Renaud, a écrasé, sous les bombes de ses galiotes, Alger, leur repaire[134]. —Duquesne a exterminé la marine hollandaise dans les eaux de la Sicile[135]. — On ne cessera de parler de la bataille de l'île de Tabago, où, dans un canal étroit, notre flotte, commandée par d'Estrées, combattit celle des ennemis au milieu des débris de vaisseaux enflammés, qui, par l'explosion de leurs débris, formaient une voûte de feu[136]. On dit que c'était un enfer allumé

au milieu des eaux. On a raison. J'y étais aussi bien qu'un autre.

Et cependant, pour les progrès et la gloire de l'art, j'estime beaucoup plus les nouvelles et étonnantes manœuvres de Tourville à la bataille de La Hogue, que nous avons perdue : car, avec quarante-quatre vaisseaux, il en combattit quatre-vingt-huit anglais, et, sans les contrariétés imprévues de la marée, il ramenait toute sa flotte[137]. Aussi Louis le Grand le fit-il immédiatement après cette bataille maréchal de France[138]. L'année suivante, la France prit bien sa revanche sur les côtes d'Espagne, où Tourville battit le vice-amiral anglais Rook[139].

Cette malheureuse, mais glorieuse bataille, de La Hogue, dit encore l'ami de mon frère, nous a appris comment nous devions nous battre : car depuis est né le tout nouveau système des petites escadres[140], qui, sur mer, feront comme les anciennes légères troupes des Parthes faisaient sur terre, qui harcèleront, attaqueront, fuiront toujours à leur avantage.

Nos vaisseaux marchands, subitement changés en corsaires[141], réunis en escadrilles, vont courir maîtriser les mers ; car je ne sais s'il y a d'aussi bons marins que les Français ; mais je sais qu'il n'y a pas d'aussi bons corsaires. Dans toutes les régions de la terre on nomme nos Duguay-Trouin[142], nos Cassart[143], nos Jean-Bart[144], nos Pointis[145], comme on nomme aussi nos Duguesclin, nos Clisson, nos Bayard, nos Crillon.

Les flibustiers, qui ont si long-temps désolé la marine d'Espagne; qui, s'ils eussent eu des lettres de marque, auraient été les plus glorieux corsaires, comme ils furent sans contredit les plus braves marins[146], étaient presque tous Français[147].

L'Europe craint que dans la suite la France ne tienne la terre sous son épée ; elle devrait plutôt craindre qu'elle ne tienne la mer sous son canon.

CHAPITRE LXVI. — DES VILLAGEOIS.

La porte d'un petit château de monsieur Monfranc situé à quelques lieues de la ville avait tenu bon pendant nombre de siècles; un peu de vent, un peu de pluie, l'ont fait tomber la nuit dernière. Monsieur Monfranc ne pouvant, pour le moment, s'absenter, m'a proposé d'aller la faire relever. Je suis parti.

En chemin, j'ai rencontré le coquetier. Il chantait. Coquetier! allez-vous porter vos œufs à Paris, et, au retour, comme les coquetiers du Maine, amenez-vous les voyageurs dans vos paniers [1]? — Non, non, monsieur, m'a-t-il répondu, et il s'est remis à chanter. Coquetier! le métier est bon; je n'ai qu'à vous voir. — Oh! véritablement les œufs ne manquent pas; il y en a presque autant que pendant la vie de monsieur de Louvois, ce terrible mainteneur de la discipline; à présent les soldats ne touchent plus à une poule [2]; quant aux miliciens, on ne craint guère ces paysans travestis; on peut s'en faire facilement raison [3]. Les villageois sont plus tranquilles, plus heureux, qu'ils l'aient jamais été, et, sur ma parole, que jamais ils le seront. Vous me direz : la dîme! la rente! Sans doute, mais ne les ont-ils pas toujours payées? Monsieur, le sort des villageois vaut sûrement celui des autres; il est en petit celui du gros fermier; en petit les villageois cultivent, récoltent, vivent comme lui, et, pour être bien informé du sort des villageois, interrogez les coquetiers. Croyez d'ailleurs notre bon vieux curé. Il me disait : Je conviens bien que grand nombre de nos pauvres morts n'ont pas dix sous pour payer le drap d'honneur, le drap mortuaire [4]; que le plus souvent ils sont cousus dans leur linceul avec des épingles, indécemment à pli de corps; que toujours encore, au milieu des pleurs, des soupirs, des lamentations des femmes, qui couvrent le chant des prêtres, la plupart sont toujours transportés sur deux forts bâtons chez le marguillier où on leur donne enfin un cercueil [5]. Toutefois, malgré ces anciennes parcimonieuses funérailles, le peuple n'en est pas moins devenu riche : car j'ai vu le temps où la troisième classe des paroissiens, les métayers, les grangers, taxés à trente sous pour droit de sépulture, diminuait continuellement de nombre, tandis que la seconde, celle des laboureurs à une charrue de deux bœufs, taxés à trois livres, et la première, celle des laboureurs à deux charrues, taxés à quatre livres [6], ne cessaient de s'accroître. Aussi maintenant le villageois ne craint-il pas de plaider son décimateur, son seigneur; on ne voit aux greffes que grands et beaux plans dîmaires [7], que grands et beaux plans de fiefs.

Que si vous me parlez des pays pauvres, je vous parlerai des pays riches : car notre Nivernais est une grande carte territoriale des diverses terres de la France et de leurs habitants. Les pâturages, les parties boisées, les parties déboisées du Morvan, représentent le Gévaudan, le Rouergue, le Quercy, la Sologne, les bruyères de la Bretagne, la Champagne Pouilleuse, le gras Bazois, la Picardie, la Normandie, l'Agenois, la Brie, la Beauce,

les coteaux de la Loire, les coteaux vineux de la Bourgogne, de la Garonne, du Rhône; les plaines de Clamecy, de Decise; les provinces de Foix, du Forez, de la Franche-Comté, du Berry[8].

Vous, les messieurs des villes, ajouta le coquetier, vous n'entrez que dans les châteaux; mais ramassez comme moi des œufs, allez de village en village, vous serez souvent émerveillés de trouver, dans une maison couverte de genêt ou de glui[9], la grande pièce, c'est-à-dire la grande cuisine, ceinte de cordons de pots de brillant étain, meublée de massives armoires à corniche, de dressoirs chargés de rangées d'assiettes; et au bout de la grande table, entre le lit du père et le lit de la mère, la grande cheminée, toujours flamboyante, renfermant dans son large manteau le four où l'on cuit le pain, où l'on cuit aussi d'appétissantes galettes aux poireaux à la crème[10].

Ne plaignez pas le sort de ces bonnes gens, qui, vous dira t-on, se contentent, pendant la semaine, de la soupe aux gros choux, au gros lard[11]: car sachez que le dimanche, et surtout les jours des apports[12] ou fêtes patronales, on coupe la gorge aux plus belles volailles; qu'alors le meilleur râpé coule abondamment, et qu'ensuite, soit dans la cuisine, soit dans les prairies[13], on danse au son de la chevrette[14], ou musette à peau de chèvre, les vives bourrées, les vives sauteuses[15], et gardez-vous de croire que le peuple est malheureux dans le pays où il danse le plus vite, où il saute le plus haut[16].

CHAPITRE LXVII. — DES GROS FERMIERS.

Tout en causant avec cet homme, je suis arrivé au petit château.

Vers le soir, comme j'achevais de donner des ordres aux ouvriers, monsieur Gaspard, ami de M. Monfranc, est venu me dire : Il n'y a pas encore de porte; vous n'êtes pas encore fermé chez vous. Allons, sans autre façon, chez moi. Puisque vous le voulez, lui ai-je répondu, allons!

Monsieur Gaspard est habillé de drap; il porte de la poudre. L'aisance et la rondeur de ses manières annoncent moins un campagnard qu'un homme habitant la campagne. Chemin faisant, je lui ai dit : Je parierais que vous êtes né à la ville. Cela

est vrai, m'a-t-il répondu ; voulez-vous savoir comment je l'ai quittée ? Le voici :

Mon père, homme de robe, avait beaucoup d'enfants, mais il avait aussi beaucoup d'argent. Quand j'eus vingt-quatre ans, il me dit, comme à mes autres frères : Je te donne ces vingt-quatre mille francs ; va te marier à ta fantaisie. Monsieur, vous en conviendrez, c'est une belle couronne d'hyménée que celle de mille brillants louis d'or. Partout je fus pour ainsi dire recherché, et on me fit des avances comme à une jeune héritière.

On savait que j'avais du goût pour l'agriculture : on me proposa d'abord la fille unique d'un de ces nouveaux agrimenseurs, arpenteurs, estimateurs, qu'on vient d'établir près des grandes cours[1]. D'abord, non ! — On me proposa ensuite la fille d'un maître particulier des eaux et forêts, petite-fille d'un gruyer, arrière-petite-fille d'un verdier[2]. Ensuite, non ! — On me proposa la fille d'un entrepreneur des dessèchements de petits lacs, de grandes mares d'eaux stagnantes, métier si productif dans le Médoc[3], dans l'Aunis[4], et notamment dans l'Auvergne[5], où le sieur d'Estradé, Allemand, Français naturalisé, s'était donné le beau domaine de Sarlieu, qui auparavant était en hiver sous les eaux et en été sous les joncs et la vase[6]. On me décrivit les nouvelles machines anglaises pour l'épuisement des marais[7]. N'importe, non ! — On me fit encore la proposition de la fille d'un homme dont le métier était tout opposé, d'un entrepreneur d'étangs et de viviers. Sachez, me dit-on, que l'arpent d'eau empoissonné est annuellement affermé à sept livres[8] N'importe, non !

Combien et combien d'autres demoiselles me furent encore proposées ! Mais je crains d'être long, et je veux ne me souvenir que de quelques unes. On me parla :

De la fille d'un des pépiniéristes d'arbres fruitiers de nos provinces centrales, qui maintenant fournissent la France, l'Europe[9]. Non, de même, non ! — De la fille d'un fabricant de farine minotée pour l'approvisionnement de nos colonies[10]. Non ! — De la fille d'un cultivateur de prunelaies, qui tous les ans faisait sécher des tonnes de pruneaux achetés par la marine[11]. Non ! — De la fille d'un confiseur de pots de cuisses d'oies[12]. Non ! — Enfin de deux autres demoiselles, l'une fille d'un fumeur de jambons[13], l'autre d'un fumeur de quartiers et de langues de bœufs[14]. Non ! non !

Je voulais labourer, semer, tailler, moissonner, vendanger.

Aussi, quand j'appris qu'à une grande journée de notre ville il y avait une belle métairie à vendre, je courus la voir. Les bâti-

ments me déplurent, mais les terres me convinrent. Je m'étais entouré des principaux du village, qui est celui où nous sommes, du notaire, du syndic, du marguillier, du trésorier de l'œuvre [15]. Oh! oh! me dirent-ils, ces terres ne sont pas toutes de la métairie que vous voulez acheter; une grande partie appartient à la métairie que vous voyez là haut. Mais, dit un de ces bonnes gens, les champs sont entremêlés, mariés: il faudrait marier les maîtres. Oui! oui! vraiment, dit le notaire, c'est mon affaire. Mon jeune Monsieur, voulez-vous me suivre? Volontiers. Cette métairie, me dit-il, appartient à un homme, père de trois enfants : l'un prêtre, bénéficier simple depuis l'âge de sept ans[16]; l'autre, soldat aux gardes[17], dont on ne sait plus de nouvelles : je me trompe, on sait qu'il a péri; et d'une jeune demoiselle qui peut-être vous plaira. Nous nous mettons en marche; il me précède; il frappe à la porte : nous entrons. Le notaire fait part des propositions en style de contrat. Je lui avais dit, il dit quelle était ma famille.

Pendant qu'il parlait, une jeune, jolie personne, coiffée d'un chapeau de paille [18], assise auprès de la fenêtre, me regardait furtivement, mais avec attention. Je ne cessais de la regarder. Nous nous convînmes; nos yeux se le témoignèrent, et sans doute le témoignèrent à la famille. On nous retint à dîner, le notaire et moi; et lorsque je demandai la permission de revenir, elle me fut aussitôt accordée.

Les beaux champs d'Augustine, c'était la jeune demoiselle, c'est aujourd'hui mon épouse, me charmaient. Ses beaux yeux me charmaient bien davantage, et je n'étais pas le seul. Comme j'ai toujours ma pensée sur mes lèvres, deux rivaux purent me desservir auprès du grand-père et du père d'Augustine. L'un, le bailli du lieu[19], dit que je voulais refondre la maison de fond en comble; l'autre, le fils d'un bailli des environs, que je voulais intervertir les cultures. Aussi, à une nouvelle visite, les visages changèrent, et je fus reçu avec une telle froideur que je ne serais pas revenu si Augustine, qui, sous son bavolet[20], m'avait fait un petit signe, n'avait trouvé un moment pour m'apprendre ce qui s'était passé. En sortant de sa maison, j'allai chez le médecin du lieu. Cet habile homme, persuadé que la lumière et l'air sont les deux grands conservateurs de la santé, fit entendre raison au grand-père, qui me reçut mieux, et me demanda quels changements j'avais projetés. Le père d'Augustine était monté au haut de la maison, où était le chartrier[21]. Il en descendit, tenant un grand volume manuscrit, sur la première feuille duquel était figuré le bâtiment de la métairie[22] avec ses tours, ses fossés,

comme toutes les anciennes grandes maisons des champs, ou comme les grandes maisons nobles, que, dans certaines provinces, on appelle salles[23]. Je proposai de recrépir les murailles en dedans et en dehors, de les percer de larges croisées, fermées de contre-vents verts, de distribuer l'intérieur en appartement du maître, cuisines, salles, en appartement du fermier, loges des garçons de charrue, boulangerie, fournil, laiterie, offices, dépenses et autres lieux de service[24], d'entourer les tours, les basses-cours, les jardins, de hautes et belles murailles blanches. Je parlai des plans de la nouvelle Maison rustique[25], du nouveau Théâtre d'agriculture[26]; on les trouva bons.

La plus grande difficulté restait. Le père d'Augustine tenait beaucoup à la routine de ses devanciers. Je ne tenais pas moins aux nouvelles méthodes. Voyez ces plans, me dit-il, en me montrant et en feuilletant le grand volume; voyez-y tous nos champs arpentés et leurs diverses cultures exactement coloriées[27]. J'ai, par respect pour l'expérience, laissé tout comme je l'avais trouvé, quoique je connusse assez de secrets pour accroître, pour décupler les produits[28]. Il m'exposa ses doctrines : c'étaient à peu près celles du célèbre Prieur de la Perrière, qui avait, disait-on, trouvé la pierre philosophale de l'agriculture[29]. Monsieur, lui dis-je, vos terres produiront toujours beaucoup, qu'on les travaille bien, qu'on les travaille mal; mais on a trop souvent trahi leur fertilité, passez-moi l'expression, trop souvent contrarié leur bonne volonté.

Il ne faut pas laisser enfermés, continuai-je, les nouveaux, les bons principes dans les livres d'agriculture, qui sont aujourd'hui en si grand nombre, et qui ne sont, en général, lus que par les gens des villes[30].

Ces livres sont remplis de fleurs, de fruits, de blé, de vin; il faut les en tirer.

C'est à ces livres, ajoutai-je, que je dois les règles fixes sur le temps des jachères; je leur dois de laisser reposer les champs de froment au moins un an sur quatre, et les champs de seigle au moins un an sur trois[31].

Je dois encore à mes livres d'alterner les récoltes, de ne pas semer seigle sur seigle, froment sur froment, de faire succéder au seigle l'avoine, au froment l'orge, à l'avoine la vesce, les pois[32]. Oh! dit le père d'Augustine, comme si j'avais proposé de faire succéder le fourrage au blé; je reprends, je reprends Augustine.

Je leur dois, continuai-je, l'introduction du topinambour[33], l'essai de l'introduction du solanum ou pomme de terre[34], qui don-

neront les plus sûres, les récoltes souterraines. — Je reprends, je reprends Augustine!

Mes champs ont été labourés deux, trois fois, comme le veulent Varron, Columelle, comme le veulent tous ceux qui depuis ont traité de l'art de préparer les terres[35]. Il s'agit maintenant de faire le choix des engrais. La nouvelle chimie vient me révéler les nombreuses découvertes qu'elle a faites sur les sels contenus dans les fumiers, sur leurs propriétés relatives à la fertilisation des terres[36].

Je veux ensemencer; Denis et divers savants sont là, qui m'enseignent des lessives de chaux, de nitre, pour préserver, pour multiplier les grains[37].

Mes terres sont emblavées; les pluies, les rosées tombent; les semailles poignent, s'élèvent. Rai[38], Tournefort[39], s'empressent de m'apprendre l'anatomie des plantes. L'abbé de Vallemont et les savants qu'il fait parler dans ses doctes Entretiens me disent comment le feu central pousse les sucs de la terre dans les racines et la tige, dont le soleil dilate les pores[40]. — Je reprends, je reprends Augustine! — Comment la sève, de la même manière que l'eau monte dans l'éponge, monte dans les divers canaux de la végétation[41]; ils me disent en même temps comment l'eau, l'air, aussi bien que la terre, nourrissent les plantes[42]; ils me montrent la liaison de ces connaissances avec l'agriculture.

Quand j'ai moissonné, l'auteur de l'Economie de la campagne et les autres agronomes corrigent les anciennes formes de mes meules[43]. — Oh! je reprends, je reprends Augustine! — Ils m'indiquent la manière d'engranger les gerbes et la meilleure manière de les conserver[44].

Quand j'ai battu le blé, ils m'indiquen de meilleurs instruments pour le vanner, pour le cribler, le nettoyer[45].

Quand je l'ai porté aux greniers, ils m'enseignent à les assainir, à les purifier des vapeurs, des exhalaisons grasses qu'élève la fermentation des grains. Ils me conseillent d'y établir des courants d'air qui se croisent, qui entretiennent toujours la siccité et le ressort de l'atmosphère[46].

Monsieur! me demanda d'un ton sévère le père d'Augustine, avez-vous bien pensé à vos systèmes? — Oui, monsieur! — Y tenez-vous? — Beaucoup! — En ce cas mettons que nous n'ayons jamais rien dit, que nous ne nous soyons jamais vus.

J'avais prévu ce compliment de congé, et j'avais endoctriné Augustine. Mon père, dit-elle, monsieur Gaspard, espérant un prochain mariage, a déjà acheté la métairie contiguë à la nôtre.

Si, par différence d'opinion sur la manière de cultiver, nos projets et nos promesses en restaient là, on rirait trop. Il y aurait mieux à faire ; c'est que vous, mon père, laissiez monsieur Gaspard cultiver à sa manière sa métairie ; que vous continuiez à cultiver la vôtre à votre manière : celui des deux qui aura les moins belles récoltes adoptera les méthodes de l'autre. Monsieur, me dit le père d'Augustine, voulez-vous? — Oui ! et de grand cœur. — Nous fûmes mariés.

A peine achevions-nous de manger le pain des noces, que les chagrins d'un grand ménage rural commencèrent.

J'acquis la malheureuse certitude qu'il était instant pour moi de réformer, ou, comme disent les fermiers, de passer au crible les gens de ma maison.

Monsieur le curé, dis-je à notre excellent pasteur, des moutons de Flandre[47], des agneaux de Roussillon[48], des lapins d'Angora[49], des cochons d'Inde[50], des canes d'Inde[51], des gélinottes, des faisans[52] et d'autres animaux rares, m'ont été nuitamment volés. Le procureur fiscal s'est inutilement donné mille peine afin de découvrir les voleurs. Pourriez-vous publier des chefs de monitoire[53]? Je ne craindrais pas de dépenser dix, vingt livres pour leur publication ou fulmination, et cependant ce ne serait guère que dix sous, vingt sous[54]. Oui, sans doute, me répondit-il, dans les campagnes, nous en publions pour des pigeons[55], à plus forte raison pour de bien plus grands animaux.

Effectivement, le premier dimanche, après le prône, le curé déplia un grand papier portant l'effigie du Christ en tête[56], et lut : « Qui saura, tant pour avoir vu que pour avoir ouï dire, » que des quidams se sont introduits... qui saura... ait à révéler » sous peine d'excommunication[57]... »

Dans les actes de révélations, dont il me fut donné une expédition en bonne forme, au prix de cinq sous par rôle[58], je découvris que le plus grand mal ne venait pas du dehors de la maison, mais du dedans.

J'avais dix valets de charrue ; je leur donnais moins à la vérité que dans la Brie et la Beauce, où leur salaire annuel est de cent vingt livres[59]; mais je leur donnais plus que dans la Bourgogne, où il n'est que de cinquante livres[60]; le leur était de quatre-vingts livres. Je donnais au berger soixante livres, au petit valet d'écurie vingt-cinq livres, au vacher vingt livres, au dindonnier quinze livres, à la servante de cuisine quarante-cinq livres, à la servante de basse-cour trente-six livres ; c'est comme aux environs de Paris[61].

Autre part, il n'y a que les valets de charrue qui aient du vin;

les aides, les aoûterons, n'ont ordinairement que de l'eau [62]; chez moi, tous buvaient du vin. Je leur fournissais à tous de la toile pour leurs chemises, de la tiretaine pour leur habillement [63]. Je les régalais le jour des Rois, quoique ce fût à eux à me régaler [64], et je les régalais aussi au premier de l'an, aux quatre bonnes fêtes, à la fête de la paroisse, à la tonte, aux semailles, aux vendanges [65]. Ils ne pouvaient, sans mentir, dire que je ne leur payais pas généreusement le vin de la Saint-Martin [66], et que je fusse chiche pour le pain des calendes [67], pour la souche de Noël [68] ou pour les œufs de Pâques [69]. Je leur avais fait faire un beau quiller [70], où ils pussent jouer aux quilles en tout temps; le vin qu'ils y perdaient sortait toujours de ma cave. S'ils s'ennuyaient d'abattre des quilles, s'ils aimaient mieux lancer des bâtons contre une dinde, une oie, une canne suspendues, enfin tirer la dinde [71], tirer l'oie [72], c'était moi qui toujours les donnais.

Ma bonne Augustine, qui avait lu avec grand profit le livre de l'abbé Fleuri sur les devoirs des maîtres et des domestiques [73], ne les laissait jamais manquer de rien soit en santé, soit en maladie. Eh bien! nous fûmes forcés d'apprendre que c'étaient nos gens qui nous volaient. Le découragement nous prit alors tous, mon beau-père, ma femme et moi. Ah! dîmes-nous, faisons comme dans la Provence, ayons un *père* qui se charge de nourrir, de payer et de faire travailler les valets [74]; nous nous épargnerons bien des soins et des chagrins. Nous communiquâmes notre résolution à l'aïeul d'Augustine, que nous respections et que nous faisions respecter par tout le monde, comme le plus ancien et le premier maître. Il nous en dissuada en nous en montrant les dangereuses conséquences; il dit à mon beau-père que, puisque je ne manquais pas de fermeté, on devrait me charger de la police. J'en fus chargé; je la fis et si sévère et si rigide qu'elle dure encore.

Il la faut telle, ce me semble, dans les grandes fermes. Toutefois, pour la tempérer, j'intéressai tous mes gens au profit de la maison. Outre leurs gages, je leur donnai une rétribution plus ou moins grande, suivant le plus ou moins grand accroissement du bétail ou de la récolte [75], et je m'en trouvai bien.

Mon hôte, s'étant interrompu par une petite pause, me dit: Vous n'auriez pas dû me laisser parler si long-temps sans me demander quelle des deux méthodes l'avait emporté. Monsieur, trois ans ne s'étaient point passés, que mon beau-père et tous les voisins voulurent cultiver comme moi. Quelques moments après, il fit encore une autre petite pause, et continua ainsi: Je pense qu'il est bien difficile de réfléchir sur ce que dit quelqu'un qui

nous est très inférieur ou par le rang ou par l'âge, ou même quelquefois de ne pas s'en moquer. Je parle ici pour moi. Un jour mon père amena avec lui un petit laquais, natif du Dauphiné, qui, en traversant les terres de notre ferme, se mettait souvent à dire : Il faudrait semer là un pré de notre *esparcet*, là un autre, et encore là un autre. Tout le monde de rire, et je crois que je ris encore plus que les autres. Cependant, peu de temps après, ayant lu dans un nouveau livre d'agriculture les chapitres sur les prairies d'*esparcet*[76], j'interrogeai le petit laquais, et, si je n'en tirai pas de lumières suffisantes, il m'en dit assez pour que, sans autre délai, je me misse en route. Je voulais aller jusque dans le Dauphiné, pays de ce nouveau fourrage[77], qu'on aurait dû appeler Dauphiné, par la même raison qu'on appelle le sainfoin Bourgogne[78]; je n'eus pas besoin d'aller si loin, j'en trouvai dans le Lyonnais. J'examinai bien. Je revins, et je fis l'essai de ce nouveau fourrage, d'abord dans des carrés de quelques perches, ensuite dans des carrés d'un arpent, ensuite dans des carrés de deux, enfin dans des champs entiers. Mes granges furent miraculeusement remplies[79], et je me vis obligé d'élever, à la manière de certaines provinces, des fenils ou hautes meules de foin, tassées autour d'une perche, du sommet de laquelle descendaient pour la maintenir des cordes au bas desquelles étaient attachées de grosses pierres[80]. Pourtant j'éprouvai, je dois le dire, de grandes difficultés; elles ne venaient plus du père ni du grand-père d'Augustine; j'avais gagné leur confiance. Cette fois elles venaient du seigneur, qui ne voulait pas que je changeasse le genre de culture des terres assujetties à ses rentes[81]; heureusement nous avions des terres franches et libres, c'est-à-dire des terres de franc-alleu[82]; ce furent les seules que je pus mettre en prairies artificielles, bien qu'elles n'y fussent pas les plus propres.

Mon hôte fit une nouvelle petite pause et reprit en ces termes : Monsieur, me dit-il, vous avez lu sans doute les Mémoires des intendants. Il est bien à regretter que tous n'aient pas donné, comme ceux de Montauban[83], de Lille[84] et autres, le dénombrement des bestiaux de leurs généralités. Le gouvernement aurait su où il n'en manquait pas, où il en manquait, où il fallait en favoriser la reproduction : car, point de bestiaux, point d'engrais; point d'engrais, point d'agriculture. Dans mon petit royaume, cette maxime m'a été constamment présente, et, à cet égard, j'y ai secondé de tout mon pouvoir les efforts de l'administration publique. Vous savez qu'elle a fait venir des brebis et des béliers d'Allemagne[85], des Indes[86], et en outre des vaches

et des taureaux de la Suisse[87]. J'ai été un des premiers qui en aient acheté, et je me suis de plus procuré de ces belles vaches indiennes[88], qui ne se sont pas moins heureusement acclimatées que les brebis.

Monsieur, continua-t-il, je vous avouerai, s'il le faut, que moi je me donne quelquefois aussi les airs d'être grand admirateur des nouvelles lois, mais c'est en bon villageois, qui met, avant toutes les lois, les lois sur l'agriculture.

Le ministre Colbert a donné, en 1665, des règlements aux haras, dont la bonté et la perfection n'ont été que trop souvent confirmées toutes les fois qu'on a essayé des changements ou des modifications. Il ordonne, dans toute la France, que les communes fassent le dénombrement des juments de belle taille, dignes des étalons des haras royaux. On en trouva dans la seule Franche-Comté neuf mille[89], dans tout le royaume deux cent mille. Un nombre proportionné des plus beaux étalons est choisi parmi les chevaux de France ou acheté dans la Hollande, la Frise, le Danemark et la Barbarie. Les étalons destinés à donner une race de chevaux forts sont placés dans les provinces de l'occident; dans les provinces de l'orient et du centre sont placés les étalons destinés à donner une race de chevaux fins. Bientôt les haras royaux renferment près de deux mille étalons; bientôt de simples particuliers élèvent d'autres haras qui obtiennent les priviléges des haras royaux. Enfin le nombre des beaux étalons devint tel qu'il n'y en eut plus d'autres[90]. La France allait devenir le pays des beaux chevaux[91], lorsqu'avec Colbert, avec ses grandes vues, cessèrent les continuels soins de cette administration[92].

La même attention avait été donnée et avec le même succès à l'amélioration de la race des mulets et des ânes[93].

N'ai-je pas dû penser que le Nivernais étant éminemment propre à l'éducation de toutes les espèces de bestiaux[94], les propriétaires devaient en avoir de toutes. J'en ai eu, j'en ai.

Je croyais avoir régénéré entièrement ma ferme dans toutes les parties. Je m'en flattais; ma femme, son père et son grand-père m'en flattaient aussi; je m'endormais dans cette douce idée qu'il ne me restait plus rien à faire, lorsque je fus cruellement réveillé.

Il passa, dans le village, un étranger qui, à mon insu, visita mes terres dans le plus grand détail; en s'en allant, il dit que si j'avais épousé ma femme pour avoir une belle ferme, je ne m'étais pas trompé; mais que si mon beau-père me l'avait donnée pour avoir et un bon laboureur et un bon vigneron il s'était

trompé de moitié. J'appris ce propos. J'en fus piqué au vif; je m'en fâchai. Toutefois, en y réfléchissant avec plus de sang-froid et d'équité, je m'avouai que j'avais négligé les vignes; qu'ainsi que nos voisins, je ne connaissais guère d'espèces de raisins que le pineau noir, le pineau blanc, le loicheux, raisin sucré, le gois ou samoireau, gros plant noir, le veron, gros plant violet[95], et que ma manière de les cultiver, de faire la récolte, de faire le vin, n'était guère que la leur. Aussitôt, passant d'une extrémité à une autre, je voulus le plus grand bien à un juge si éclairé et si franc. Je m'informai du chemin qu'il avait pris et je courus après lui. Je galopai deux jours durant; enfin je l'atteignis dans l'Aunis, où il était propriétaire domicilié.

Quand j'eus vu l'admirable culture des vignes de cette petite province[96], je ne fus plus étonné qu'un de ses habitants n'eût pas été satisfait de l'aspect des miennes. On m'avait dit que l'étranger qui était venu visiter ma ferme était monté sur un beau cheval avec deux pistolets à l'arçon[97] et de belles gamaches de toile cirée sur ses bottes[98]. Je le trouvai en chausses, en veste de grosse étoffe, labourant lui-même ses vignes; mais je l'eus bientôt reconnu à la maniere dont lui parlaient ceux qui l'entouraient. Monsieur, lui dis-je, voulez-vous recevoir chez vous un apprenti vigneron qui voudrait avoir dans le Nivernais des vignes de l'Aunis. Je lui dis qui j'étais. Monsieur, me répondit-il, en passant dans votre village, on m'a appris l'histoire de votre subite vocation pour l'agriculture. J'ai loué vos champs, vos prés, votre bétail; je n'ai pu louer vos vignes non plus que votre vin; car celui que vous avez vendu au cabaretier ne m'a point paru fort bon. Le nôtre, ici, vaut un peu mieux. J'espère que vous en jugerez de même; allons le goûter. Il me conduisit chez lui, en me remerciant, à plusieurs reprises, de l'honneur que je lui faisais de venir le voir de si loin.

J'étais pressé de l'entendre, mais lui n'était nullement pressé de parler et de montrer ses connaissances. Commençons par voir, me dit-il, comment vous cultivez vos vignes, comment vous faites votre vin, afin que je ne vous enseigne pas ce que vous savez et que je me borne à vous faire remarquer ce qui pourrait être mieux.

Je lui fis connaître ma manière de cultiver les vignes et ma manière de faire le vin; il écouta avec la même attention que s'il eût voulu les apprendre; ensuite il me dit : Cela est bon en partie, et en partie ne l'est pas. Vos trois labours[99] sont bien suffisants dans les terres ordinaires; mais dans les terres humides ou fortes ils ne peuvent suffire, j'en voudrais un de plus.

Il y a quelque chose à reprendre à votre manière de coucher les vignes, de les tailler, de les greffer[100], de les échalasser, de les lier.

Prenez-y garde, continua-t-il, sur nos trois espèces de vignes, la haute ne convient qu'aux régions les plus méridionales et les plus chaudes de la France; les basses ne conviennent qu'aux plus septentrionales; les moyennes sont les seules qui puissent réussir dans nos régions tempérées[101].

De toutes nos trente espèces de raisins[102], cinq ou six de noirs, et autant de blancs, sont toutes celles qu'il nous faut; le reste est de pure curiosité ou n'est bon que pour les espaliers ou les serres des jardins[103]. C'est ce que je dis aux Bretons qui, aujourd'hui, espèrent de faire révoquer la défense de planter des vignes dans la province[104].

Croyez-m'en, ajouta-t-il, ni sauge ni menthe dans le vin; c'était bon autrefois; nous estimons que le parfum du vin est le meilleur et le seul bon.

Point d'anis non plus, point de coriandre, point de miel[105]. Le seul moyen de sucrer les vins, c'est de laisser mûrir les raisins et ensuite de les laisser cuver, en évitant la trop courte ou la trop longue fermentation qui rend les vins trop délicats ou trop corsés[106].

Ici nous ne faisons le vin blanc qu'avec des raisins blancs[107].

Ici nous n'aimons pas ces fabrications si familières aux vignerons des environs de Paris, dont les vins imitent le Champagne, sa petite colère, et font sauter le bouchon[108].

Vive dom Pérignon! il n'a imité personne. Si Noé a inventé le vin, il a, lui, inventé le vin de Champagne[109]. Les connaisseurs ne veulent que du vin de dom Pérignon, de véritable vin de Champagne.

Et passant ensuite aux différents vins de France, dont il avait dans sa cave une provision assez variée, il dit: Le prix du vin de Champagne a depuis dix ans haussé de trois cents à neuf cents, à mille livres la queue[110]. Il a un immense débit dans toute la France et dans toute l'Europe[111]; c'est qu'il est nouvellement à la mode[112].

Celui de Bourgogne, si fin, si parfumé, l'a été, et l'est encore[113].

J'en dis autant de celui de Bordeaux[114], qui a un autre genre de délicatesse et de parfum.

Autant des vins muscats du midi que nous appelons maintenant vins de liqueur[115]; ils sont, ils seront toujours doux, sucrés et parfumés; ils sont, ils seront toujours à la mode. Il les avait

vu faire. Il me dit qu'on les réduisait des deux tiers par la cuisson[116].

Il me parla successivement des diverses fabrications de vin des diverses provinces, me faisant sans cesse remarquer ce qui pouvait convenir à celle du Nivernais.

Je repartis, la mémoire pleine de ces bons enseignements. Il y parut l'année suivante, à mes vignes et plus encore à mon vin. Je dois à ce propriétaire de l'Aunis de n'avoir plus aucune partie de ma ferme dont l'exploitation démente les progrès que l'agriculture a faits pendant notre siècle.

Monsieur, dis-je alors à monsieur Gaspard, je vois que vous n'êtes pas de ceux qui se plaignent que l'agriculture dépérit; j'avais dans l'esprit monsieur Monfranc. L'agriculture dépérit! s'écria-t-il d'un ton animé; qui donc peut se plaindre que l'agriculture dépérit, s'il ne ferme les yeux, et s'il ne veut les tenir fermés? Est-ce donc qu'elle manque de bestiaux? Il y a dans la Flandres cent mille bêtes à cornes[117], et dans la Champagne dix-sept cent mille bêtes à laine[118]. Est-ce de blé? Le gouvernement a été obligé de lui ouvrir les ports[119]; il regorgeait dans la Picardie, la Normandie, la Brie et la Beauce. Est-ce de vin? Les vignobles de l'orient et du midi de la France approvisionnent l'Europe[120]. Est-ce d'huile? est-ce de fruits? Les nouvelles plantations d'oliviers, d'orangers[121], de mûriers[122], ombragent la Provence et le Dauphiné; les nouvelles melonnières couvrent l'Orléanais et la Touraine[123]. Est-ce de bois? Voyez les forêts partout repeuplées et protégées par la nouvelle ordonnance[124]. De quoi peut donc manquer l'agriculture, sinon d'une longue paix? Quant à l'art, il est au plus haut point, il ne peut que manquer de stabilité : car, pour les arts comme pour l'homme qui les exerce, il n'y a qu'accroissement ou décroissement, grandeur ou décadence.

CHAPITRE LXVIII. — DU CONTEUR DE VILLAGE.

Monsieur Gaspard n'avait pas encore fini le récit de ses hauts faits agricoles, lorsque les aboiements des chiens annoncèrent les approches de la ferme. Nous entrâmes. Nous soupâmes. Maîtres, valets de charrue, bergers, nous ne fîmes tous qu'une même table[1]. On desservit. On ôta la nappe, et l'on répandit sur

la table un grand sac de noix : chacun prit un marteau, se mit à les casser et à les éplucher.

Ce jour-là, un vent du couchant, froid et humide, soufflant à travers les joints des portes et des fenêtres, entrait dans la maison en gémissements prolongés ; nous étions dans le temps de l'avent, où le moine bourru se promène la nuit[2]. Quel vent ! quelle obscurité dans tout le ciel ! dit la femme de mon hôte ; c'est une soirée faite tout exprès pour monsieur Dreux ; sûrement monsieur Dreux viendra. Comme elle disait ces mots, on entend frapper ; on ouvre ; monsieur Dreux entre. Monsieur Dreux est un ancien fermier, qui, ayant marié ses fils et ses filles, s'est retiré dans une maison qu'il a fait bâtir au voisinage. Monsieur Dreux ne sait pas plus qu'un autre d'histoires de grands voleurs, de grands assassins ; mais, dans tout le pays, il est renommé pour les histoires des revenants[3]. La femme de mon hôte les aime singulièrement. Imaginez comme monsieur Dreux fut reçu. On lui céda la place du milieu ; il s'y assit sans autre façon, et, après s'être recueilli pendant quelques moments, il commença ainsi :

Bien des personnes font des histoires de revenants, qui ne savent ce qu'elles disent. On me rapporta l'autre jour qu'aux veillées de la forge le charron avait avancé que les revenants ne dansaient jamais. Je dis que cela était faux. et, de tout ce soir-là, je ne voulus faire que des histoires de revenants, qui, sur le bord des ruisseaux ou des étangs, dansaient des gavottes, des loures[4], surtout des menuets[5].

Le tailleur, qui a plus d'âge, plus d'expérience, a encore plus de tort. Ne disait-il pas, dans une maison, samedi au soir, que, lorsque nous sommes morts, et qu'il nous est permis de revenir dans ce monde, nous ne nous souvenons guère de ce que nous y avons fait lorsque nous y vivions ? Ensuite il a été jusqu'à dire, et, ce qui est pis, il a fait croire, que nous ne savons plus, lorsque nous sommes passés dans l'autre monde, ce que nous savons le mieux dans celui-ci, quel est le prix des choses. Je voudrais bien lui demander d'où il a tiré que les morts, s'ils revenaient parmi nous, ne sauraient plus ni vendre ni acheter. Et qu'est-ce qui pourrait les empêcher de le savoir ? Ils le savent très bien. Je vais vous le prouver.

Conte de l'oncle Pierre. Il y avait, dans mon village, un riche laboureur qui venait d'hériter de son vieux oncle, dîmeur de la paroisse[6]. Il riait, se divertissait, ne songeait plus qu'à oublier le méchant temps qu'il avait passé avec le défunt, et à mieux employer le temps présent. Mais un soir, à minuit, il

fut réveillé par le bruit des rideaux qui s'ouvrirent. Il lève la tête ; il voit au milieu de la chambre, entre deux chandelles, un spectre en habit blanc, en bonnet blanc ; c'était son oncle, mort à la fin de l'été. Ami, lui dit le spectre, tu dors paisiblement, et je souffre les supplices des hommes injustes.

J'ai acheté des terres au dessous de leur valeur :

L'arpent de champ au dessous de 60 livres,—L'arpent de pré au dessous de 120 livres,—L'arpent de vigne au dessous de 180 livres,—L'arpent de bois au dessous de 75 livres,—L'arpent de taillis de vingt ans au dessous de 100 livres,—L'arpent de futaie au dessous de 125 livres[7].

J'ai fait entourer ces terres d'un mur de pierre, à chaux et à sable, d'une construction bien meilleure que celle des murs ordinaires, et je les ai cependant payés au dessous du prix ordinaire de 35 sous la toise[8].

Depuis que j'ai passé la porte du monde où tu es encore, je ne me fais plus d'illusions de conscience. Je ne me dis plus : Les terres de notre Nivernais ne sont pas celles des environs de Paris, où l'arpent vaut quelquefois jusqu'à 600 livres ;—Ni celles de Melun, ni celles de Rosoi, où il vaut quelquefois jusqu'à 200 ; — Ni celles de Saint-Florentin, où il vaut souvent autant, souvent davantage ;—Ni celles d'Étampes, ni celles de Montereau, de Joigny, où il vaut 100, 140 livres ; — Ni celles de Compiègne, où il vaut 100, 120 livres[9].

Je me dis crûment et franchement : J'ai acheté mes terres au dessous de leur valeur.

Mon ami, ces terres se sont dans l'autre monde couvertes de pierres, de ronces, d'épines, sur lesquelles je suis continuellement traîné. Et continuellement ceux qui sont venus à l'autre monde, auxquels j'ai autrefois sous de mauvais prétextes retenu une partie de leurs salaires, m'étranglent pour me faire rendre gorge ; ils crient :

Les labours de l'arpent de champ, 5 livres ! — Le marnage, 16 livres ! — L'échardonnage, à raison de 5 sous par jour l'échardonneuse ! — Le fauchage des avoines, par arpent, 20 sous ! — Le sciage des avoines, 40 sous ! — Le sciage du froment, 50 sous ! — La journée des moissonneurs, 10 sous ! — Le battage de l'avoine, par muid, 4 livres ! — Le battage du froment, 5 livres[10] !

Ils m'étranglent, ils m'étranglent, en ce moment même ! disait en grinçant des dents l'oncle Pierre. Messieurs les morts ! messieurs ! ajoutait-il en se tournant vers les morts qui étaient là, et qui toutefois n'étaient pas vus par le neveu, mon neveu,

ici présent, paiera vos enfants! Mais ils n'écoutent rien, ils ne cessent de crier :

Le fauchage de l'arpent de pré, 30 sous! — Le bottelage, 12 sous le cent de bottes[11] ! — Le tersage ou premier labour des vignes, 7 livres! — Le binage ou troisième labour, 7 livres[12]! — Le houage ou second labour, 7 livres! — La taille, 6 livres! — Le cent de bottes d'échalas de bois rond, 30 livres[13]! — La journée du vendangeur, 4 sous! — La journée du hotteur, 8 sous[14]!

Ils m'étranglent! ils m'étranglent! ils me lient! ils m'emmènent!

Pendant trois semaines, l'oncle revenant revint tous les jours, à minuit, et dicta à son neveu les noms de ceux à qui il avait fait tort; un rouleau de trois cent soixante-cinq pieds en fut couvert.

A la dernière nuit, l'oncle lui dit : Tends la main, il y fit couler de la sienne plusieurs gouttes de feu. Telle est, dit l'oncle, l'ardente liqueur qui, pour mon expiation, coule dans toutes mes veines. Restitue! restitue! Ami! ajouta-t-il ensuite, prends-moi la main, et cette fois ne crains rien. Le neveu prit la main de son oncle, qu'il trouva aussi fine, aussi douce, que celle d'une jeune fille de ville. Voilà comme tu me rendras, lui dit l'oncle, quand tu auras restitué.

CONTE DE L'ESCOURGÉE. — Le neveu restitua que bien que mal aux personnes du long rouleau; et alors, tout émerveillé d'avoir satisfait les vivants et les morts, il croyait pouvoir enfin dormir tranquille, quand il fut encore réveillé, à minuit, par le bruit des rideaux. Il leva encore la tête; il vit de nouveau, entre deux chandelles, son oncle le revenant. La mauvaise humeur le prit. Mon cher oncle, je n'ai plus d'argent; dormez tranquille dans votre monde, et laissez-moi dormir dans le mien.

Ami! ami! crois-m'en, toi qui est encore en vie, ne vends le setier de froment qu'au prix de 10 liv.[15], et celui de méteil qu'au prix de 8 livres dix sous[16]. Fais-en la juste mesure ; j'ai mesuré quelquefois à boisseau trop ras; les souris me mangent les mains. Les souris me rongent les oreilles pour n'avoir pas voulu écouter ceux qui me priaient de leur faire crédit d'un setier de seigle du prix de 7 livres[17]. Les fourmis me rongent le cœur pour avoir fait enchérir le blé des pauvres, l'orge qui était à 6 livres, et l'avoine qui était à 5[18].

Que crois-tu qu'il y a sous mon grand bonnet? Il y a un litron de pois qui font mon plus cruel tourment. Au commencement du carême, une pauvre famille vint se présenter à moi. Pierre, me dit-elle, nous serons forcés, en ce saint temps, de manger

des pies, des geais ou des corneilles, si vous ne nous assistez d'un boisseau de pois. Dieu, pour chaque pois que vous lui donnerez, vous rendra une fève. Un boissseau de pois, que vaut-il? 30 sous[19], à peu près le prix d'un boisseau de fèves[20], d'un boisseau de fèves de marais[21], d'un boisseau de vesces qui est de 25 sous[22]. Je répondis avec dureté : J'aime mieux un litron de pois dans mon bonnet que cent mille boisseaux de fèves à recevoir dans l'autre monde. Oh! mon ami, continua l'oncle, aujourd'hui, ma tête est un réchaud, sur lequel bout sans cesse, sans jamais cuire, un litron de pois. Restitue! restitue! libère-moi au plus vite. Mon oncle, lui dit le neveu déjà aguerri avec les apparitions, c'est trop d'argent, et je n'en ai que trop donné, à la suite de la comédie que vous êtes venu jouer ici avec vos morts; je ne donnerai plus une maille. Alors l'oncle tira, de derrière la tapisserie, une longue escourgée de lanières de peau de loup qu'il y avait cachée, et en donna de long et de large sur les épaules, sur le visage, sur les bras, sur les jambes du neveu qui ne pouvait se garantir si bien derrière les meubles qu'on ne l'entendît crier, à une demi-lieue à la ronde : Mon oncle! je restituerai, je restituerai, dès qu'il fera jour je restituerai. Et réellement, dès que le jour parut, il se leva et restitua. Depuis, le proverbe court dans le pays : Pour faire réparer les torts, il n'est rien comme le fouet de l'oncle Pierre.

Conte du tonneau. — Vous tous qui m'écoutez, continua monsieur Dreux, soyez, ne cessez d'être charitables. Voici encore un autre refus d'aumône puni. Un homme qui voyageait s'arrêta devant une hôtellerie. Hôtelier, dit-il, je n'ai pas d'argent; donnez-moi un verre de vin; je ne puis plus me soutenir. L'hôtelier lui tourna le dos. Le voyageur fit encore quelques pas, et tomba mort. Au lieu de s'imputer ce malheur, l'hôtelier n'y pensa plus. Mais voilà que le vin manque dans ses bouteilles, dans ses brocs et dans ses futailles : il accuse ses valets; il menace de les battre. Ses valets, qui se sentaient innocents, lui rappellent l'homme qu'il a laissé mourir à sa porte; et l'hôtelier, après avoir long-temps espionné ses gens, est enfin forcé de reconnaître que le pauvre homme mort revenait et buvait son vin. L'hôtelier devient furieux; il le poursuit tous les soirs dans le cellier, dans la cave, lui lâche ses chiens. Le revenant n'en boit pas un coup de moins. Enfin, un soir, vers le milieu de la nuit, on entendit dans la cave un bruit comme si le tonnerre avait éclaté. On descend; on trouve tous les tonneaux défoncés, nageant dans le vin et les autres boissons. Ah! revenant, lui dit l'hôtelier, vous me faites payer bien cher un verre de vin que je ne vous

devais pas; et il se met à se lamenter, à exagérer ses pertes et le prix de ses approvisionnements. Le revenant, à travers le bondon d'un tonneau, lui répond d'une voix retentissante : Hôtelier, le muid de cidre ne vous a coûté que 18 livres[23]; et, comme l'eau ne manque pas dans votre cave, vous en avez fait deux. Le muid de vin ne vous a coûté que 30 livres[24], et, comme l'eau ne manque pas dans votre cave, d'un muid vous en faites deux. Le muid de vinaigre ne vous a coûté que 26 livres[25]; le muid d'eau-de-vie ne vous a coûté que 150 livres[26]. Hôtelier, vous êtes un menteur, vous êtes un voleur. L'hôtelier, touché alors d'un sincère repentir, fit dire une neuvaine de messes à 12 sous[27] pour le repos du revenant et pour le sien. En même temps il renonça à ses fraudes, et depuis il a continué tranquillement son commerce.

Conte des bêtes. — Lucas, un des plus gros censiers de sa paroisse, n'avait pas bonne réputation. Il mourut, et laissa tous ses biens à son fils, qui ne l'avait guère meilleure. Quand les funérailles furent faites, quand les cloches et les chantres se furent tus, on entendit, le soir, aux environs de la cense, des mugissements extraordinaires. Maître, dirent au fils les valets, qui soupaient, ouvrez la fenêtre! entendez les mugissements! Laissez mugir, leur répondit le fils : que vous importe? mangez et buvez. La fenêtre demeurant fermée, les mugissements se firent bientôt entendre au haut de la cheminée, avec un bruit si épouvantable que les valets laissèrent tomber dans leur écuelle la cuiller qu'ils portaient à la bouche. Le fils n'entendait pas les mugissements que tout le monde entendait; mais il entendait une voix qui n'était entendue que de lui seul. Cette voix, s'approchant insensiblement de son oreille, lui dit : Mon fils, j'ai vendu au voisin George, qui avait mauvaise vue, un bœuf malade pour un bœuf gras; payez-lui 50 livres[28] pour le prix de son bœuf. Mon fils, continua la voix en lui parlant à l'autre oreille, Janillon était un jeune sot. Je lui fis croire que sa vache, qui était pleine, était malade; je la lui achetai presque pour rien. Payez à Janillon 30 livres[29] pour sa vache, pour son veau 8 livres[30]. Payez-lui un dédommagement pour le lait à raison d'un sou la pinte[31], et pour le beurre à raison de 6 sous la livre[32]. Le fils paya, et l'on n'entendit plus mugir.

Il se passa trois jours fort tranquilles; on ne craignait plus rien. On était autour du feu; un coup de vent ouvre subitement la fenêtre; aussitôt un hennissement qui se fait entendre épouvante encore plus les valets que les mugissements. La voix qui avait parlé au fils s'approche de nouveau : Mon fils, lui dit-elle, dans

le temps le maréchal-ferrant, pressé par son créancier, me vendit pour 50 livres son cheval de labour, qui, étant d'un prix ordinaire, en valait bien 100[33]. Payez 50 livres au maréchal; le fils paya et l'on n'entendit plus hennir.

Il se passa encore un, deux, trois, quatre, cinq, six jours. On n'entendait plus rien; on espérait ne plus rien entendre. Mais un soir, à la fin de la prière, des bêlements aigus percent à travers la porte; la voix s'approche aussitôt du fils : Mon fils, lui dit-elle, Jacquotin avait deux beaux moutons, que je voulais lui acheter; il ne voulait pas s'en défaire. Jacquette avait une belle brebis, une belle chèvre, qui me faisaient également envie et qu'elle refusait de me vendre. Un beau jour de printemps, en traversant le bois, je vis ensemble Jacquotin et Jacquette qui cherchaient des fleurs; je fis semblant d'avoir vu plus que ça; je fis semblant d'avoir un secret à garder : j'effrayai ces pauvres enfants, qui me donnèrent les deux moutons, qui valaient bien 12 livres[34]; la brebis, qui valait bien 5 livres; l'agneau, qui valait bien 40 sous[35]; la chèvre, qui valait bien 6 livres[36]; le chevreau, qui valait bien 30 sous[37], car il était fort tendre; vous en avez mangé votre part; vous pouvez vous en souvenir. Payez, payez, mon fils! Le fils paya. On n'entendit plus rien.

Pendant long-temps on n'entendit plus rien, et l'on s'était remis à vivre à l'ordinaire, quand un soir la ménagère dit : J'ai là un reste de navets, le cochon grogne à la porte; ouvrez. On ouvre. Il entre un grognement, qui va si près de toutes les oreilles, que chacun crut y sentir le grouin; tous les gens qui se trouvaient là se renversent les uns sur les autres, se cachent sous les tables et sous les bancs. Cependant la bouche invisible du père dit à l'oreille du fils : Mon fils, au carnaval dernier, le jour que je saignais nos cochons dans la cour, le cochon de Marc-Antoine entra; je le saignai comme les autres. C'étoit un gros et fort cochon; payez 25 livres[38] à Marc-Antoine. Quelque temps auparavant, Marguerite m'avait donné à garder un petit cochon de lait; je lui dis qu'il avait péri, et c'était en partie vrai : car, en ce moment, on le faisait rôtir chez nous; payez 40 sous[39] à Marguerite. Le fils s'empressa de payer, et plus rien ne grogna.

Mais, au soleil couchant, des cris bruyants et désagréables de toute la volaille d'une cense ne cessaient de se faire entendre. Ce bruit dura jusqu'au retour de la belle saison, que le beau monde de la ville revient à la campagne. Alors la voix accoutumée s'approcha de l'oreille du fils, au moment que, pour se gratter plus à son aise la tête, il avait ôté son bonnet. Mon fils, lui dit-elle, ces dames de la ville ne connaissent pas le prix des choses. J'ai vendu à

l'une d'elles ma volaille deux fois plus qu'elle valait. Je reconnais maintenant qu'une oie grasse est bien payée à 25 sous[40], un canard à 12[41], une poule d'Inde à 30[42], un chapon à 12[43], une poularde à 15[44], un poulet à 6[45], un pigeon à 3[46]. Mon fils, venez à mon secours : depuis long-temps je brûle ; et c'est maintenant cette volaille qui me fait rôtir. Le fils courut chez la dame, qui le dispensa de revenir sur les anciens comptes, lui dit qu'elle ne pouvait être fâchée d'avoir payé comme une grande dame, et lui fit gracieusement présent du trop vendu. On n'entendit plus rien, si ce n'est, au haut de l'orme, une poule qui, tous les soirs, après l'*Angelus*, criait, comme si le renard lui tordait le cou. Le fils y alla. Il écouta attentivement ; la voix de son père ne lui dit rien. Les voisins, impatientés, s'assemblèrent, prirent des fusils, et furent menacer la poule de la fusiller ; mais, au lieu de se laisser intimider, la poule leur jeta au nez ses vieilles plumes, et, comme ils s'obstinaient toujours à la considérer, elle fit pis.

Ce bruit continua tous les soirs, jusqu'à ce qu'une pauvre femme vint à la cense pour vendre un panier d'œufs. Du temps qu'elle les comptait, la voix s'approcha du fils, et lui dit : Mon fils, j'ai acheté à cette pauvre femme beaucoup d'œufs à 20 sous le cent ; ils en valaient 30[47] ; et malheureusement ce n'est pas tout. Le jour du saint, pour que ses petits enfants pussent avoir des gâteaux, elle me vendit la poule qui lui restait pour 6 sous ; elle en valait bien 10[48] ; c'est la poule de l'orme. Le fils satisfit pleinement cette pauvre femme pour le prix de ses œufs et de sa poule, et ce soir-là, ni le soir qui suivit, ni aucun autre soir, on n'entendit plus rien.

CONTE DU NEZ COUPÉ. Deux époux, l'un boucher, l'autre bouchère, fort mal assortis, fort mal mariés, après avoir fait, comme on dit, leur enfer dans ce monde, allèrent presque en même temps faire leur purgatoire dans l'autre. Le mari mourut le mardi ; la femme, soit qu'elle eût pris la maladie soit qu'elle ne pût plus vivre sans quereller ou injurier son mari, mourut avant la fin de la semaine. Les deux époux surent fort bien se retrouver ; car, quelques jours après les obsèques, leur appartement se remplit de bruit et de vacarme comme lorsqu'ils y habitaient. Les voisins, qui les avaient si souvent séparés pendant leur vie, dirent qu'ils ne pourraient plus, comme auparavant, se jeter les meubles à la tête, puisque les huissiers n'y avaient laissé que les quatre murailles, et se tinrent cois. Cependant un tailleur, qui était le rieur du quartier, se détermina, ou par jactation ou par défi, à y aller le soir du bout de l'an ; mais, quel-

ques moments après, il fut si effrayé qu'il eut à peine la force de mettre la tête à la fenêtre pour demander du secours. On monta ; on le trouva demi-mort. On le remit à force d'essences, et on lui demanda ce qu'il avait vu. Dans un grand feu au coin de la chambre, dit-il, était le mari ; la femme était à l'autre coin dans un autre grand feu. Je voulais m'en aller, mais la porte s'était refermée et j'ai été forcé d'assister à une scène épouvantable. La femme a dit au mari qu'elle ne l'avait jamais aimé ; qu'elle ne l'avait épousé que par la volonté de ses parents ; que depuis, si elle n'avait pas fait de ces péchés dont les maris ne sont pas complices, ne peuvent être punis, elle en avait fait, tout exprès, de ceux auxquels il avait toujours donné volontiers son consentement. Souviens-toi, lui a-t-elle dit, combien de fois en ta présence, au lieu de vendre la livre de vache à 2 sous 6 deniers[49], je l'ai vendue à 3 sous en la faisant passer pour du bœuf[50] ; combien de fois j'ai vendu la langue de bœuf plus de 20 sous[51], la livre de moelle de bœuf plus de 20 sous[52] : brûle, coquin ! combien de fois j'ai vendu le jeune taureau à 4 sous la livre en le faisant passer pour du veau[53] : brûle, coquin ! combien de fois j'ai vendu les ris de veau 12 sous au lieu de 10[54] ; la livre de brebis 4 sous en la faisant passer pour du mouton[55] ; la langue de mouton 5 sous au lieu de 4[56] ; la douzaine de pieds 12 sous au lieu de 10[57] : brûle, coquin ! la livre de graisse 10 sous au lieu de 8[58] : brûle, coquin ! combien de fois j'ai vendu la livre de lard gâté 6 sous en le faisant passer pour bon[59] : brûle, coquin ! brûle ! Alors le mari s'est élancé sur la femme avec son couperet ; la femme a pris le sien, et j'ai eu beau fuir, j'ai eu, comme vous voyez, mon nez emporté par leur maladresse. En effet, ajouta monsieur Dreux, sans pouvoir trop garantir ce qui en est, je puis vous assurer que j'ai vu ce tailleur sans nez, et qu'aujourd'hui il dit à tout le monde : Ce n'est pas ce que vous croyez ; c'est un coup de couperet de la bouchère.

CONTE DE LA CANNE A POMME D'OR. Un gentilhomme apparaissait tous les jours, entre chien et loup, au fond de la vallée de Galie[60], près Versailles, tenant une canne à pomme d'or, et priant tous ceux qui passaient de lui en rendre cinq cents coups qu'il avait mal à propos donnés[61] aux gens du pays qui venaient chasser sur ses terres. Eh ! que vaut un lièvre ? disait-il, 40, 50 sous[62] ? et un lapin ? 25 sous[63] ! J'ai donné plus de cent coups de canne pour les lièvres et les lapins. J'en ai donné plus de deux cents pour les perdrix ; et une perdrix, que vaut-elle ? 20 sous[64] ! Encore passe pour une bécasse ; elle vaut 25, 28

sous[65]. Un faisan vaut, quand on a de l'argent, 5 livres[66], ou il ne vaut rien. C'est un bel oiseau qu'un faisan ; aussi les coups de canne que j'ai donnés pour les faisans ne me pèsent pas autant sur la conscience. Oh ! ceux qui me pèsent sont ceux donnés pour les sarcelles, dont le prix n'est que de 25 sous[67] ; pour les vanneaux, qui en valent à peine 12 ; pour les cailles, qui ne valent pas un plus grand prix[68] ; pour les grives, qui valent tout au plus 6 sous[69] ; pour les pluviers, qui en valent tout au plus 3[70]. Les coups qui me pèsent le plus sont ceux donnés pour les alouettes, qu'on a, tant qu'on veut, à 2 sous chacune[71]. Donner de si grands coups de canne pour de si petits oiseaux ! Oh ! que je m'en repens aujourd'hui ! Mon ami, disait ce pauvre gentilhomme à tous ceux qui allaient la nuit de Roquencourt à Saint-Cyr, en leur présentant sa canne et en se mettant en position de les recevoir, donnez-moi cinq cents coups de canne, je vous en prie ! Six cents coups de canne, bien appliqués sur mes épaules, mettraient fin à mes peines. Si ç'avait été un vieux coquin de tailleur ou de meunier, il se serait trouvé beaucoup de monde qui ne lui aurait pas refusé ce service ; mais il ne se trouvait personne qui osât frapper un gentilhomme. Cette apparition a continué jusqu'à ce qu'on ait bâti aux environs ce superbe château qui est une merveille de notre temps. Depuis, on n'a plus vu le gentilhomme, soit qu'il ait trouvé quelque maçon limousin pour accomplir sa pénitence, soit plutôt qu'il ait mieux aimé la faire dans l'autre monde plus longue et plus pénible avec d'autres gens de qualité, que de venir se faire donner cinq cents coups de canne sous les fenêtres du roi.

CONTE DES CAPUCINS GOURMANDS. Dans une ville que la charité me défend de nommer, il y avait un couvent de capucins, où tout le monde, depuis le père gardien jusqu'au frère portier, aimait beaucoup le poisson. Le carême venu, la première semaine se passe sans qu'il en paraisse un seul plat sur la table, et de toute la seconde il n'en parut pas davantage. Les capucins, perdant à la fin patience, s'ameutent coutre le père trésorier et forcent le coffre-fort. Le père trésorier, qui n'aimait guère le poisson, et qui aimait l'argent plus que le lui permettait le vœu de son ordre, meurt de chagrin ; on l'enterre, et le jour de son enterrement est un jour de bombance. On sait que l'appétit vient en mangeant : la dépense tous les jours augmenta, et à Pâques il ne restait plus rien dans le coffre. Alors, le père trésorier revient. Il parcourt chaque nuit les corridors, il frappe avec ses sandales, il sonne la cloche avant l'heure, tire la barbe, donne la discipline aux plus paresseux. Enfin, un soir

que la communauté allait à matines, il se montre subitement au bout du cloître, et souffle la lampe qu'on portait. La communauté reste immobile de frayeur. Frères, leur cria le défunt père trésorier, personne à cette heure-ci ne peut nous entendre; vous êtes des gourmands!

Q'avez-vous fait de l'argent dont on devait réparer le clocher? Vous l'avez mis en gros poissons, en turbots de 16, 20 francs; en saumons de deux pieds, de 18 francs; en grands brochets de 15 francs[72]; tous poissons naturellement faits pour les cardinaux, les archevêques, les évêques, ou tout au plus pour les archidiacres ou les abbés.

Vous avez mangé les cloches en raies de 50 sous, en truites de pied de 30 sous, en soles de même prix, en tanches de pied de 25 sous, en carpes de pied de 20 sous, en barbeaux de pied de 12 sous, en thons frais à 10 sous la livre, en saumons à 8 sous la livre, en esturgeons à 25 sous la livre[73]; tous poissons naturellement faits pour les chanoines, les gros prieurs, les riches curés. Ne devriez-vous pas savoir que la grandeur des poissons marque l'échelle cléricale, et que les capucins marchent à la procession les premiers, c'est-à-dire sont au dernier échelon?

Vous avez mis les stalles partie en merlans à 7 sous, en maquereaux à 4 quatre sous, partie en huîtres à 100 sous le cent, en paniers de moules à 3 livres[74].

Et les vitraux, la belle rosace de verre rouge, en beaux homards de 40 sous[75], en belles écrevisses que vous avez achetées à 50 sous le cent[76], tant que vous en avez trouvé, ou en grenouilles payées à 20 sous le cent, ou en plats de goujons, en plats de loches, que vous n'avez pas payés moins de 18 sous, moins de 20 sous[77].

Et les offrandes pour les reliques! frères, elles ont à peine suffi à faire les sauces!

Le père trésorier, après cette réprimande, détache encore les sandales, les lance à droite, à gauche, et chacun se sauve comme il peut. Cependant le visiteur, informé de ce désordre, arrive. Il ordonne qu'on recommence le carême et qu'on ne mange que de la morue. Le père trésorier revient le soir même, frappe, tempête. Chaque morue, crie-t-il, se vend 20 sous[78]; pour des capucins en pénitence, la morue est trop chère. Le visiteur ordonne qu'on ne mange que des harengs. Le père trésorier revient. Le cent de harengs frais, crie-t-il, se vend 6 livres[79]; pour des capucins en pénitence, les harengs frais sont trop chers. Le visiteur ordonne qu'on ne mange que des ha-

rengs saurs. Le père trésorier revient; mais cette fois il frappe plus doucement : Oui ! oui ! crie-t-il, des harengs saurs, des harengs saurs à 3 livres 10 sous le cent[80] ! Pendant quarante-sept jours consécutifs la communauté ne se nourrit que de harengs saurs. Le père trésorier ne frappa plus, ne revint plus.

CONTE DES VOLEUREAUX. Un vieux sonneur, après avoir sonné le soir pour les morts, traversait une grande prairie; il se vit tout-à-coup entouré par un cercle de revenants qui brûlaient sous leurs charges de bois enflammé qu'ils portaient. Le sonneur reconnut bientôt la canaille du village qu'il avait enterrée depuis cinquante ans; alors il entendit diverses voix lui dire : Mathurin! allez avertir mon fils, mon petit-fils, de restituer pour moi 13 livres, prix d'une voie de bois neuf[81]; de restituer pour moi 12 livres, prix d'une voie de bois flotté[82]; de restituer pour moi 12 livres, prix d'une voie de bois d'Andelle[83]; de restituer pour moi 7 livres, prix d'un cent de fagots[84]; de restituer pour moi 5 livres, prix d'un cent de bourrées[85]; de restituer pour moi 15 sous, prix d'un cent de javelles[86]; de restituer pour moi 8 sous, prix de deux boisseaux de charbon[87]; de restituer pour moi 40 sous, prix de vingt bottes de foin[88]; de restituer pour moi 10 sous, prix de 10 bottes de paille[89].

Mathurin! j'ai volé un panier de mouches: dites à ma fille de restituer 7 livres[90]; mais qu'elle se hâte. Voyez comme j'en suis tout couvert; oh! que leurs aiguillons de feu sont terribles!

Le lendemain, le sonneur fit assembler toute la canaille vivante du village, jusqu'à la troisième génération; et de tant de gens qui avaient les mains si crochues, il n'y en eut aucun qui eût un mauvais cœur. Les restitutions furent aussitôt faites. Pour s'en assurer, le sonneur étant retourné, trois jours après, dans la grande prairie à la même heure, cria à trois reprises que, si quelque revenant souffrait faute de restitution, il n'avait qu'à se présenter; personne ne se présenta.

CONTE DU PIED PRIS. Plusieurs de vous, continua monsieur Dreux, connaissent le cimetière de mon village; il était autrefois à l'extrémité, et il est maintenant au milieu, tant les villages se sont agrandis. La jeune fille de l'épicier y vint un jour, de grand matin, prier pour ses parents défunts; lorsqu'elle eut fini ses prières et qu'elle voulut se lever, elle se sentit retenue par un pied comme une jeune tourterelle prise au piége. Elle se retourne; elle ne voit personne, mais elle entend alternativement deux voix, l'une grave, peut-être celle de son père, l'autre douce, peut-être celle de sa mère. La voix grave lui dit : Ma fille, ne

vous servez pas de poids creux : au sortir de ce monde, vos œuvres seront pesées avec vos poids et vos balances. Ma fille, lui dit la voix douce, quand on est ici on ne voudrait pas avoir vendu au-dessus du prix. N'oubliez jamais les prix avec les riches, avec les pauvres, avec qui que ce soit. Le prix de la livre de sucre est de 15 sous[91], le prix de la livre de poivre est de 30 sous[92], celui de la livre de riz est de 7[93], celui de la livre de raisin sec est de 9[94], celui de la livre de figues sèches est de 6[95], celui de la livre de cire est de 30[96], celui de la livre de fromage de Hollande est de 8[97], celui de la livre de Gruyère est de 10[98], celui de la livre d'amandes est de 16[99], celui de la livre d'huile d'olive est de 15[100], celui de la livre d'huile de noix est de 10[101], celui de la livre de câpres est de 7[102], celui de la livre de tartre est de 2[103].

Ma fille, lui dit la voix grave, la vertu d'une jeune fille n'a pas de prix. La jeune épicière, tout attendrie, toute tremblante, s'en alla; lorsqu'elle fut sur le pas de la porte, la voix douce se fit encore entendre : Ma fille, ma chère fille, vous fuyez ; à votre âge ce ne sont pas les morts, ce sont les vivants qu'il faut craindre.

Conte de la maison blanche. Les habitants de notre ville de Cosne sont, comme vous allez voir, très habiles à connaître les vrais revenants. L'ancienne maison de la Queue-de Renard[104], aujourd'hui la Maison-Blanche, fut incendiée il y a quelque temps. Un homme riche l'acheta et la fit rebâtir dans l'année. Les greniers furent à peine terminés, qu'ils se remplirent peu à peu de revenants, au fur et à mesure que les pauvres diables de la ville mouraient. Dans les appartements au dessous, et même dans le voisinage, on ne pouvait dormir, car on ne cessait d'entendre : Miséricorde pour une livre de marrons, qui se vendait 3 sous[105] à tout le monde ! Miséricorde pour un demi-quintal de pistaches, qui, en gros, ne coûtait pas moins de 20 livres[106] ! Pour un demi-quintal de dattes du prix de 15 livres[107] ! Les premiers revenants ayant avoué les prix, tous les autres revenants les avouèrent aussi : Miséricorde pour un chaudron de cuivre jaune du prix de 17 sous la livre[108] ! Pour un bassin de cuivre rouge de 20 sous la livre[109] !

Mais qu'étaient donc autrefois ces revenants? C'étaient les hommes qui avaient déménagé les meubles de la maison de la Queue-de-Renard quand elle brûlait. Et qui les reconnut? Oh ! ce ne fut pas le savant corps des avocats, ni celui des procureurs, ni celui des notaires; mais ce fut celui des artisans; et, parmi les artisans, un juré tapissier, courtepointier hérédi-

taire[110], un tailleur des filles de la reine[111], un couvreur entrepreneur des couvertures par abonnement[112], et un boulanger qui venait de bâtir son four et de prêter son serment devant le procureur du roi[113], y mirent le plus de zèle et de sagacité.

Cependant il mourait tous les jours d'autres pauvres diables; les cris se multipliaient : Miséricorde pour des fers à 2 sous la livre[114]? Pour du plomb en saumon à 4 sous[115]! Pour un grand pot d'alun à 8 livres le quintal[116]! Pour quatre paillassons de natte servant à boucher les croisées en hiver, à 30 sous la toise carrée[117]! Pour un quintal de coton en laine à 40 livres[118]! Pour un quintal de coton filé à 80 livres[119]! Pour dix livres de soie en écheveaux à 10 sous l'once[120]! Pour vingt aunes de mousseline à 3 livres[121]! Pour douze aunes de toile grise à 20 sous[122]! Pour trois coupons, un de Rouen à 35 sous l'aune[123], un de toile de lin à 40[124], un de toile de Troyes à 45[125]! Pour une peau de maroquin à 40 sous[126]! Pour une paire de bas de soie à 45 sous[127]! Pour une paire de souliers à 3 livres[128]!

Les chefs des artisans, afin de rendre le repos de la nuit à la ville, se consultèrent; ils délibérèrent d'écrire à l'ancien maître de la maison brûlée, pour le prier de donner à ces pauvres défunts la valeur des objets qu'ils lui avaient volés. La lettre fut écrite, et, lorsque minuit sonnait, lue aux revenants. On leur demanda un peu de patience; leurs cris redoublèrent, devinrent plus terribles, plus effrayants. Enfin la réponse de l'ancien maître, qui, pour l'amour de Dieu, faisait une entière remise, vint après deux ans d'attente, car il avait suivi notre ambassadeur à Siam[129]. Elle fut lue aux revenants : à l'instant tout se tut.

Monsieur Dreux ne s'en tint pas là; il fit encore bien d'autres contes. Je remarquai que, pendant quelques uns, les marteaux de tous les casseurs de noix furent toujours suspendus, et que pendant quelques autres ils furent toujours en mouvement. Ah! me dis-je, auteurs poètes qui allez lire vos petits vers aux toilettes des dames[130]; auteurs voyageurs qui allez lire vos relations de lointaines aventures de la Palestine[131] aux cercles bénévoles du faubourg St-Germain[132]; auteurs historiens qui allez vous faire applaudir au Louvre[133]; auteurs romanciers qui allez chez les Marion Delorme[134], les Ninon[135], faire entendre les fers des jeunes Français, des jeunes Françaises esclaves à Alger[136]; auteurs dramatiques qui allez faire pleurer, faire rire les beaux salons, voulez-vous être jugés franchement? Venez, suivez-moi; venez soumettre vos ouvrages à une veillée de casseurs de noix : si les marteaux ne restent pas toujours suspendus, si vous les entendez en certains endroits, retouchez ces endroits, et si vous

les entendez continuellement, si vous ne cessez de les entendre, ne vous faites plus illusion, ne vous flattez plus : vos ouvrages sont plats, languissants, mauvais. Les marteaux vous le disent ; tenez-vous-le pour dit.

CHAPITRE LXIX. — DU MESUREUR.

Aujourd'hui a été un de ces jours où l'académicien, tout académicien qu'il est, n'a point voulu parler, où il n'a voulu qu'écouter ; aussi m'a-t-il fait lire un mémoire envoyé à une académie de province qui avait proposé un prix pour le meilleur discours sur la question suivante : A quels titres un siècle est-il supérieur aux autres siècles, et doit-il être réputé le plus grand ?

L'auteur, après avoir dit, dans un assez court exorde, que la supériorité des siècles entre eux était déterminée par les progrès de la raison, et que les progrès de la raison étaient déterminés surtout par ceux des sciences et des lettres, ajoute qu'il va diviser en cent degrés l'espace que, dans chaque partie des sciences et des lettres, les divers siècles ont parcouru, depuis le commencement du monde, afin que la supériorité respective, géométriquement constatée, soit reconnue sans contradiction.

Ensuite il entre en matière et dit :

Durant les siècles de l'antiquité, la cosmogonie fit à peine quelques pas, et toujours elle les fit dans la plus épaisse obscurité[1]. Durant les siècles modernes, elle n'a guère plus avancé[2]. Enfin, de nos jours un jeune officier natif de la Haie, en Touraine, encore vêtu de son uniforme[3], a élevé la voix pour révéler au monde le mystère de la formation de l'univers par des éléments de matière subtile, auxquels le souffle du Créateur imprima un mouvement qui alla tirer du chaos les planètes, les astres et leurs cours[4].

La voix de Descartes a été entendue dans l'étonnement et le silence ; l'admiration lui a érigé un trône au haut du firmament. En vain des Titans ont voulu l'escalader, Descartes les a foudroyés avec ses tourbillons de matière cubique, globuleuse, branchue, subtile[5], et ils gisent, comme Encelade, oppressés sous le poids de ces masses, faisant encore de temps en temps

entendre de sourds bruissements, jetant encore beaucoup de fumée et point de flamme[6].

En quelques années de notre siècle la science de la cosmogonie a parcouru les cent degrés[7].

La science de la description de l'univers fit dans l'antiquité plus de progrès que celle de sa formation; mais le système astronomique, ne pouvant encore se dégager des illusions des sens, fut un tissu d'autant et peut-être de plus d'erreurs que de vérités. Mettons cependant que, durant les siècles de l'antiquité, l'astronomie, sur les cent degrés, en ait parcouru huit, mettons dix.

Je mettrais volontiers que, durant le dernier siècle, l'astronomie en a parcouru le double et même davantage si l'on n'y eût renié les découvertes de Copernic[8], qui, par notre adhésion, sont devenues les nôtres. La gloire de cet astronome, dont nous avons enfin proclamé le système planétaire[9], doit donc accroître la nôtre. Et la nôtre est déjà si grande.

En effet, je le demande, qui a vu le premier les taches du soleil? n'est-ce pas Fabricius[10]? — Qui le premier a vu la mobilité de ces taches et en a conclu que le soleil tournait sur lui-même? n'est-ce pas Cassini[11]? — Qui le premier a vu la mobilité des taches de la lune et en a conclu que la lune tournait sur elle-même? n'est-ce pas La Hire[12]?—Qui le premier a fait prendre rang parmi les astres aux comètes? n'est-ce pas Bernouilli[13]? — Qui le premier a vu l'anneau de Saturne? n'est-ce pas Huyghens[14]? — Qui le premier a vu trois satellites de Jupiter? Qui le premier en a vu quatre? Qui le premier en a vu quatre autres? n'est-ce pas Galilée[15]? n'est-ce pas Huyghens[16]? n'est-ce pas Cassini[17]? — Qui le premier a vu les ellipses des orbites planétaires? Qui le premier a vu que ces ellipses étaient plus ou moins grandes, ou, ce qui revient au même, que les planètes faisaient une plus ou moins grande révolution, suivant leur plus ou moins grande masse? n'est-ce pas Huyghens[18]? — Enfin, qui le premier a vu ?... que les générations des hommes écoutent! qui le premier a vu les corps célestes, s'attirant mutuellement, demeurer toujours suspendus à la même distance, dans les éternelles révolutions de leurs éternels orbites? n'est-ce pas celui qui a rempli la terre et les cieux de sa gloire, le grand, le très grand Newton, ou, pour mieux dire, Newton[19]!

Ainsi, on ne peut le nier, c'est dans notre siècle où les observatoires, et notamment celui de Paris[20], ont été bâtis, que l'astronomie a parcouru presque toute sa distance.

Il en est à peu près de même de la physique : les preuves sont là.

Autrefois, dans cette science comme dans beaucoup d'autres, qui voulait faire taire son adversaire citait Aristote[21]. Aujourd'hui, dans cette science comme dans beaucoup d'autres, qui citerait Aristote voudrait faire rire[22]. Les erreurs d'Aristote ont régné sur les siècles de l'antiquité et sur ceux qui les ont suivis. Le siècle dernier seulement a voulu enfin voir par ses yeux ; il a fait faire quelques progrès à la physique[23], et il a cru les lui avoir fait faire tous ; mais il lui restait

A inventer cet admirable instrument qui abaisse les cieux à la portée de notre vue, à inventer le télescope, inventé par Jacques Métius[24] ; — A inventer cet instrument non moins admirable qui découvre à notre vue les corpuscules que nous pouvions toucher, mais que nous ne pouvions voir, à inventer le microscope, inventé par Jansen[25] ; — A inventer l'instrument qui, par la dilatation de l'air, mesure les degrés du chaud et du froid, à inventer le thermomètre, inventé par Drebbel[26] ; — A inventer celui qui marque la pesanteur de l'air, qui présage d'une manière sûre le changement de temps, à inventer le baromètre, inventé par Toricelli[27] ; — A mesurer par l'élévation du baromètre la hauteur des montagnes, mesurée par Pascal[28] ; — A découvrir l'élasticité de l'air, découverte par Mariotte[29] ; — A découvrir les divers fluides aériformes, découverts par Van-Helmont[30] ; — A apercevoir les divers corpuscules atmosphériques, aperçus par Boyle[31] ; — A constater l'existence du vide, constatée par Gassendi[32] ; — A inventer la machine pneumatique, inventée par Othon de Guérike[33], et à prouver comme lui, par le vide de l'air opéré dans cette machine, que l'air est nécessaire à la vie, qu'il l'est à la combustion[34] ; — A inventer la machine électrique, inventée par ce même Othon de Guérike[35] ; — A découvrir la dilatation de l'eau passant à l'état de glace, découverte par Huyghens[36] ; — A constater la pesanteur croissante des métaux passant à l'état de chaux, constatée par Duclos[37] ; — A décomposer la lumière en globules élémentaires, décomposée par Gassendi[38] ; — A observer les directions constantes de ces globules vers la ligne droite ou rayon, observées par Gassendi[39] ; — A découvrir la propagation successive de la lumière, découverte par Mariotte[40] ; — A évaluer la vitesse de cette propagation, évaluée par Roémer[41] ; — A inventer la lanterne magique, inventée par le père Kircher[42] ; — A déterminer la durée des temps par les oscillations d'une verge de fer, déterminée par Galilée[43] ; — A reconnaître la perpétuelle vie de la matière, la perpétuelle mortalité de sa

forme, reconnues par Rohault[44]; — A découvrir les lois du mouvement et du choc des corps, découvertes par Descartes[45]; — A calculer l'accélération de la chute des corps, calculée par Galilée[46]; — Enfin à découvrir le feu central qui anime la terre, et le magnétisme qui anime l'univers, découverts par le père Kircher[47].

Maintenant si je dis que, sur les cent degrés que la physique a parcourus depuis le jour où elle est née jusqu'au jour actuel, elle a parcouru cinq degrés durant les siècles de l'antiquité et vingt durant le dernier siècle, ne dirai-je pas assez? Et si je dis que, durant le nôtre, elle a parcouru le reste de la distance, dirai-je trop?

Dans la science des nombres et des grandeurs, l'esprit humain reconnaît si promptement et si sûrement ses méprises, que les mathématiques ont dû faire de continuels progrès depuis le moment de leur invention. Je partage en quatre parts la distance qu'elles ont parcourue; j'en accorde deux aux siècles de l'antiquité, une aux siècles du moyen âge, j'en réserve une à notre siècle. Voici à quels titres :

Descartes a appliqué l'algèbre à la géométrie[48], la géométrie à la physique[49]. — Neper a inventé les logarithmes[50]. — L'Hôpital a fait le Traité des infiniment petits[51]. — Huyghens, à la suite de ses recherches géométriques, a soupçonné l'aplatissement de la terre[52]. — Svélius, en mesurant l'arc du méridien entre Berg-op-Zoom et Alcmaer, en a donné une première preuve[53]. — Picard, en mesurant un plus grand arc entre Collioure et Dunkerque, en rectifiant Svélius et en donnant trigonométriquement la grandeur et la forme de la terre, en a donné une seconde et une plus grande[54]. — Les éclipses n'avaient été guère qu'un objet de frayeur ou de curiosité; Cassini les a fait servir à mesurer la longitude terrestre[55].

C'en est assez, et sûrement vous penserez que je n'ai nul besoin de mentionner les travaux de Parent[56], d'Ozanam[57], qui ont rendu par leurs livres l'étude des mathématiques facile, aisée, amusante et récréative[58].

La science de la géographie avait été la honte des sciences humaines jusqu'à la découverte du nouveau-monde, qui donna enfin des antipodes à l'ancien. Alors, pendant le XVe siècle, la géographie parcourut au moins quatre-vingt-dix degrés sur cent. Elle a parcouru durant notre siècle le reste; elle a, par le secours des mathématiques, mieux déterminé les longitudes, les latitudes, la position des villes, la situation des pays. Par le secours des mathématiques et de la gravure, elle a rétréci, élargi,

tantôt les mers, tantôt les terres; elle en a mieux tracé, elle en a fixé les configurations[59]. Le vieux Baudran a été corrigé par le vieux Sanson[60], le vieux Sanson par le jeune De Lisle, qui a remué, remanié les terres et les mers: c'est le roi des géographes, et mieux qu'aux empereurs il lui appartient de porter le globe dans sa main[61].

Il n'est aucun siècle, si l'on excepte le nôtre, qui n'ait ajouté aux fables et aux merveilles dont la science de l'histoire naturelle avait été défigurée. Aujourd'hui enfin elle s'est dégagée, et elle a avancé de toute la distance dont elle avait rétrogradé. Les propriétés fantastiques des pierres précieuses, entre autres, n'ont pu soutenir l'examen de la nouvelle minéralogie expérimentale[62].

Et de même dans les plantes, dont Perrault a constaté la circulation de la sève[63], comme on avait constaté la circulation du sang[64], combien de vertus imaginaires de moins, mais aussi combien de vertus réelles de plus, surtout quelle extension du règne végétal! Cuba, au quinzième siècle, ne connaissait que cinq cents plantes[65]; au seizième, Dodonœus porta son catalogue à deux mille[66]; au dix-septième, Ray a porté le sien à près de dix-neuf mille[67]. En 1636, notre flore n'était, au Jardin du Roi, que de deux mille quatre cents[68]. Elle y est maintenant bien plus nombreuse[69]; elle est la flore de la France. Les savants avaient à plusieurs époques tenté de classer les plantes par la conformité et les différences qu'offraient leurs diverses parties[70]; Tournefort est venu qui les a classées pour toujours en quatorze classes, déterminées par l'immuable différence de leurs fleurs; en six cent soixante-treize genres, déterminés par l'immuable différence de leurs fleurs et de leurs fruits, en huit mille quatre cent quarante-six espèces, déterminées par l'immuable différence de leurs racines et de leurs feuilles[71].

La troisième partie de l'histore naturelle avait encore plus besoin que les deux autres de la révision de notre siècle; mais nous avons fait plus que de revoir et corriger, nous avons augmenté. En douterait-on? Qu'on réfléchisse sur le nombre des animaux découverts par les navigateurs et les naturalistes dans les quatre parties du monde[72], surtout sur les myriades d'animaux qui n'ont pu être observés, qui n'ont pu même être vus qu'au microscope[73].

A présent calculons. Sur la distance parcourue par l'histoire naturelle, combien de degrés voulez-vous accorder aux siècles de l'antiquité? Voulez-vous leur en accorder dix? soit! Et aux siècles suivants, voulez-vous leur en accorder quinze? soit! Eh

bien! toujours sera-t-il que durant les siècles précédents l'histoire naturelle a tout au plus fait le quart de ses progrès, et tout au moins les trois autres quarts durant le nôtre.

Dans la chimie, l'esprit humain a donné un spectacle de ses folies peut-être plus grand que dans aucun autre. Il a cherché tantôt l'élixir de jouvence, tantôt l'élixir de longue vie, et toujours le secret de faire de l'or[74]. Le siècle dernier même, tout en se moquant des siècles précédents, qui cherchaient un pareil secret, le cherchaient avec plus d'activité, et je dirai même d'espérance[75]. Forcée maintenant de devenir sage au milieu de la raison de notre siècle, la chimie, du moins la chimie des savants[76], ne cherche plus que la décomposition et la recomposition des éléments des corps pour les approprier à la médecine et aux arts. Ses traités vous font connaître les produits de l'analyse des matières minérales, végétales, animales, vous disent quelles en sont les propriétés, et ces traités finissent là[77].

Maintenant faisons les parts de la distance parcourue par la chimie : Aux siècles de l'antiquité, qui ont peu cherché et peu trouvé, dix degrés ; — Aux siècles du moyen âge, qui ont beaucoup cherché et qui ont si souvent trouvé ce qu'ils ne cherchaient pas, cinquante ; — A notre siècle le reste.

Nous voici enfin aux sciences littéraires, aux lettres, où les nations, devenues réciproquement rivales, jalouses, dédaigneuses, il y a même plus, devenues réciproquement injustes, et ne s'accordant plus dans leurs jugements, se séparent. Séparons-nous donc fièrement, et seuls osons lutter contre nos prédécesseurs et contre nos contemporains de toutes les nations. Nous aurons plus de gloire, notre gloire sera toute à nous.

D'abord la grammaire se présente.

La grammaire générale de Lancelot[78] est incontestablement la meilleure des grammaires générales, de même que la grammaire française de Regnier est la meilleure des grammaires nationales[79]. — Cependant, comme, dans toutes les sciences, les premiers pas sont les plus difficiles, et que les grammairiens grecs ou latins les ont faits, accordons aux siècles de l'antiquité et à ceux qui les ont suivis la moitié de la distance parcourue par la grammaire, cinquante degrés ; et à notre siècle, qui bien certainement en a parcouru au moins l'autre moitié, cinquante autres.

Je vous le demande, Messieurs, que doivent faire les magistrats ? Ils doivent juger, d'après les lois, les différends des particuliers. Que doivent-ils ne pas faire ? Ils ne doivent pas se mêler de philosophie. Je suis bien fâché que ce grave parlement de Paris

ait donné à rire à tous les plaisants de l'Europe en ordonnant que l'ancienne philosophie grecque occupât toujours son ancien trône[80], c'est-à-dire en jugeant que, de la distance de cent degrés, la philosophie de notre siècle n'en avait parcouru aucun. De nos jours, la raison universelle a jugé qu'elle les avait parcourus tous, et on pense maintenant que Descartes, qui a introduit dans la métaphysique la méthode des géomètres, c'est-à-dire la méthode de résolution, c'est-à-dire l'analyse[81]; que Cordemoy, qui, dans son Discernement du corps et de l'âme[82], et La Chambre[83], qui, dans son système de l'âme[84], ont l'un et l'autre si bien appliqué cette méthode à nos facultés intellectuelles, sont les trois premiers métaphysyciens. Mais où est donc Malebranche? Oh! Malebranche, avec la plus belle âme, la plume la plus belle, a inutilement recherché la vérité. Que si, au lieu de vouloir tout voir en Dieu, il eût voulu tout voir dans les œuvres de Dieu, en les examinant par la méthode de résolution, une à une et successivement dans leurs différentes parties, il n'eût pas laissé des ouvrages fantastiques, vaporeux, qui, aux premiers rayons d'une raison sévère, s'évanouissent[85].

On pense aussi que, dans la philosophie, Descartes est le premier logicien[86], et on ne sait trop pourquoi sa méthode occupe une si petite place dans la logique de Port-Royal, et celle d'Aristote une si grande[87].

Si, dans la philosophie, vous comprenez la morale, nous avons encore parcouru dans cette partie presque tous les degrés; car les trois premiers moralistes sont : Nicole[88], par son style simple et pur; La Rochefoucauld[89], par son style pur et élégant; Labruyère[90], par son style élégant, hardi, neuf. Contentons-nous cependant des trois quarts, et disons : Dans la philosophie, les siècles anciens ont parcouru le quart de la distance; dans la morale, autant; dans la philosophie, dans la morale, notre siècle a parcouru le reste.

Quant au droit public moderne, ses principes ne sont que les maximes du christianisme, de son équité, de sa clémence[91].

Quant au droit privé moderne, les lois ne sont que les lois romaines, qui, sous leur nom ou sous d'autres, nous régissent encore, ou bien peu s'en faut[92].

Ainsi, sur les cent degrés que ces deux sciences ont parcourus, le siècle actuel, à mon avis, n'a rien à prétendre.

On me dira que je parle ainsi par jalousie contre Grotius[93], Mévius[94] et Puffendorff[95]. Je répondrai qu'à ces noms nous pourrions peut-être opposer celui de Doujat[96], surtout celui de Domat[97].

Les anciens n'avaient guère de traités d'économie[98], de traités de commerce[99], de testaments politiques[100], de mémoires des intendants[101]; la science de l'économie, née au siècle dernier, a pris toute sa croissance dans le nôtre. A nous, surtout à cause des mémoires des intendants, à nous les cent degrés.

Il est une science littéraire que, dans tous les temps, toutes les nations ont cultivée à l'envi, c'est l'histoire. Nous avons nos Mathieu[102], nos de Thou[103], nos Dupleix[104], nos Coeffeteau[105], nos Mézeray[106], nos Varillas[107], nos Bossuet[108], nos d'Orléans[109], nos Maimbourg[110], nos Larrey[111], nos Saint-Réal[112], nos Fleury[113], nos Vertot[114]. Les nations étrangères ont aussi des historiens qu'elles estiment; cependant on convient généralement, et je suis forcé d'écrire que les divers historiens grecs ou latins ont parcouru les cent degrés, et que les historiens modernes sont demeurés au dessous, les uns plus, les autres moins.

Il faut pourtant dire que nous pourrions citer une partie de la science de l'histoire, la biographie autographe, où le nom de notre cardinal de Retz est le premier des noms[115]. Les académiciens me demanderont si je ne me souviens pas des Commentaires de César; je leur répondrai hardiment que je m'en souviens.

Dans l'éloquence, nous sommes, au premier pas, obligés de reconnaître notre infériorité; mais nous nous relevons bientôt, et nous redevenons supérieurs.

J'aime autant qu'un autre à prononcer les noms de Patru[116], de Le Maître[117], de Pélisson[118], de Lamoignon[119], de d'Aguesseau[120]; cependant je ne puis les placer à côté de ceux de Démosthène, de Lysias, de Cicéron, d'Hortensius. Reconnaissons et écrivons que, dans l'éloquence du barreau, les anciens ont parcouru les entiers cent degrés.

Les anciens ne prêchaient pas, comme nous, la morale dans les temples; aussi sommes-nous les premiers et sans concurrents dans l'éloquence de la chaire. Posons la couronne sur la tête de Bourdaloue[121] et de Massillon[122].

Je viens de lire les oraisons funèbres de Bossuet[123], de Fléchier[124], celles de Mascaron, à qui, pour s'élever autant au dessus de ses deux rivaux qu'il est resté au dessous, il n'a manqué qu'un peu de goût[125]. Dans ce genre, nous sommes encore les premiers. — Les éloges nécrologiques sont un autre genre d'oraisons funèbres, où nous sommes également les premiers[126].

Quelle si jolie partie de la littérature que les romans! Elle est la divertissante histoire des hommes du commun. Les Grecs ont

bien fait quelques romans, mais fort courts et fort simples. Nous, nous avons, outre les grands romans de d'Urfé[127], de La Calprenède[128], de Gombaud[129], de Scudéri[130], de Gomberville[131], les romans facétieux ou tendres de Scarron[132], de Furetière[133], du Français Hamilton[134], de Villedieu[135], de La Fayette[136], de d'Aulnoy[137], tous autant de chefs-d'œuvre de gaîté et de bon goût, qui nous ont mis hors de pair avec l'antiquité.

Il n'y a que ceux qui ne veulent lire que les épîtres de Cicéron, de Pline le Jeune, qui ne donnent pas le prix aux spirituelles lettres de Voiture[138], aux éloquentes lettres de Balzac[139], aux charmantes lettres de la marquise de Sévigné[140].

Reste enfin la polémique; là nous sommes aussi les premiers par les plaisantes guerres entre les académiciens et leurs adversaires[141], par les âpres guerres entre les jésuites et leurs adversaires, qui ont donné lieu aux dix-huit fameuses Lettres provinciales[142], où le désordre, l'obscurité et le sophisme, si naturels à l'esprit de parti, ont, sous la plume de Pascal, fait place à l'ordre, à la clarté et à une piquante logique.

Sur le point de parler de la poésie, je ferai comme les poètes, j'invoquerai aussi les divinités, mais ce seront celles de l'équité et de la justice.

Tant que Chapelain se tint à son métier de critique, il se fit considérer par la délicatesse de son goût[143]; mais, dès qu'il publia son poëme de la Pucelle, il s'éleva une huée générale[144], et Chapelain passa le reste de ses jours dans le repentir et l'amertume. A cause de l'obscurité de leurs auteurs, les poëmes de Moïse[145], de David[146], de Clovis[147], quoique plus ridicules, furent moins ridiculisés. Ce n'est point de pareils hommes qui pourront être mesurés avec les géants de la poésie épique des Grecs et des Latins.

Ah! si notre Télémaque était la traduction d'un antique poëme, quel haut rang les peuples de la terre assigneraient à Fénélon pour le leur avoir fait connaître[148]!

Nous sommes encore vaincus dans le genre lyrique; toutefois nous ne le sommes pas du moins pour toujours. Malherbe[149], qui a si long-temps disputé la victoire, est mort, il est vrai; mais le jeune Rousseau pourra la disputer plus long-temps encore[150].

Nous sommes les premiers dans la comédie : la France a donné naissance à Molière[151], à Regnard[152]; — Les premiers dans la tragédie : la France a donné naissance à Corneille[153], à Racine[154]; — Les premiers dans le drame lyrique; elle a donné naissance à Quinault[155]; — Elle a donné naissance à La Fontaine : nous sommes les premiers dans la fable, dans le conte[156].

Je ne dirai pas que nous sommes les premiers dans la satire : car, dans ce moment, je vois Horace et Boileau qui s'embrassent avec les démonstrations de la plus parfaite amitié, de la plus parfaite égalité[157].

Nous ne connaissons ni de supérieur ni d'égal dans les sonnets. Eh! qu'on ne croie pas que ce soit un genre peu important. Vers le milieu du siècle, les Français, pour décider quel était le meilleur de celui d'Uranie ou de celui de Job, se divisèrent en uranistes et en jobelins[158], comme au siècle précédent ils s'étaient divisés en calvinistes et en ligueurs, comme bientôt après ils se divisèrent en frondeurs et en mazarins.

Bion, Moschus, Théocrite, Racan[159], Segrais[160], se disputent bien le pas, mais tous s'inclinent devant Virgile. Nous ne sommes pas les premiers dans l'églogue.

Voilà Anacréon, voilà Ovide, Catulle, Tibulle, Properce, voilà Deshoulières[161], La Suze[162], La Fare[163], Chaulieu[164], Pavillon[165]. Sommes-nous les premiers dans la poésie légère? La balance penche tantôt d'un côté, tantôt d'un autre! Elle est près de pencher du côté de la France : voilà Chapelle[166] et voilà Bachaumont[167].

Ni les temps antiques, ni les temps modernes, ne peuvent disputer avec nous de la poésie lapidaire : car ce ne sont pas les marbres, les bronzes, qui immortaliseront les vers de Santeuil[168]; ce sont les vers de Santeuil qui immortaliseront les marbres et les bronzes.

Maintenant mesurons les degrés que les siècles de l'antiquité et le nôtre ont parcourus, soit dans l'éloquence, soit dans la poésie. Que les cicéroniens et les homériques ne craignent pas: ils auraient donné vingt degrés à l'éloquence des anciens, nous lui en donnerons trente; ils en auraient donné trente à la poésie des anciens, nous lui en donnerons quarante : à notre siècle appartient le reste.

Notre siècle, le premier dans les sciences, l'est donc aussi dans les lettres, et il l'est par nous.

Je ne sais, Messieurs, si j'ai, quant à moi, bien mesuré ma tâche, surtout si j'ai bien mesuré mes forces. Je l'avoue, j'ai été tenté par cette belle palme d'or que vos mains tiennent suspendue sur nos têtes à une hauteur à laquelle mon faible bras ne pourra sans doute atteindre.

Chapitre LXX. — DES DISPUTEURS INTERROMPUS.

Un riche bourgeois de Paris, ne sachant que faire ni de son argent ni de son fils, a, comme on dit, levé[1] ou, si vous voulez, acheté pour lui une charge de commissaire de police à Nevers[2], et aussitôt nous l'a envoyé par le coche. Dans les commencements, ce jeune apprenti magistrat, toujours vêtu de sa longue robe et toujours le bonnet carré en tête[3], ne cessait de parcourir les rues. Un soir, après souper, il entendit au troisième ou quatrième étage deux hommes qui disputaient et criaient à s'égorger. Il s'arrête, il frappe. Monsieur le commissaire, lui dit un voisin, ne montez pas, c'est inutile. Bon! répondit-il, croyez que je sais mettre le holà parmi les gens de haut étage, comme parmi ceux de bas étage. — Je n'en doute pas, Monsieur le commissaire; je veux seulement vous dire que nous sommes ici accoutumés au bruit de ces deux réfugiés irlandais, et qu'ils ne se querellent d'ailleurs que sur les sciences: vous les entendrez de la rue aussi distinctement que si vous étiez dans leur chambre. Effectivement le commissaire, de qui je tiens ceci, déférant d'abord à cet avis, écouta: Vous ne comptez pour rien la raison! — Vous ne comptez pour rien la raison des grands hommes! — Je fais cas de la raison. — Je fais cas de la raison de Juste-Lipse[4], de Vossius[5], de Whear[6], de Mascardi[7], de Beni[8], de Puffendorff[9], du père Rapin[10], de Fénélon[11], de Saint-Réal[12]. — Je ne puis mépriser la raison. — Je ne puis mépriser la raison de Cicéron, qui dit que l'histoire est le témoin des temps, la messagère de l'antiquité, la maîtresse de la vie[13]. — Eh! comment voulez-vous que l'histoire soit la maîtresse de la vie, soit notre guide, comme le disent avec Cicéron presque tous les historiens anciens ou modernes[14], si l'histoire n'est pas notre histoire, l'histoire de tous les hommes? Comment voulez-vous qu'elle soit le guide des agriculteurs, si elle ne donne pas un chapitre aux agriculteurs? — Hérodote ne le leur donne pas. — Comment voulez-vous qu'elle soit le guide des artisans, si elle ne donne pas un chapitre aux artisans? — Tite-Live ne le leur donne pas. — Qu'elle soit le guide des marchands, si elle ne donne pas un chapitre aux marchands? — Diodore ne le leur donne pas. — Des financiers, si elle ne donne pas un chapitre

aux financiers? — Tacite ne le leur donne pas. — Et si elle ne donne un chapitre aux jurisconsultes, un aux médecins, un aux curés, aux vicaires; un aux moines, un aux nobles, un aux gens de guerre, un aux gens de mer, un aux chefs du gouvernement, un aux ambassadeurs, un aux administrateurs, un aux écoliers et aux maîtres, un aux artistes, un aux savants, aux gens de lettres; un aux valets, un aux pauvres, aux mendiants; un ou plusieurs aux femmes, aux filles de toute condition, comment voulez-vous qu'elle soit leur guide? — Ni les historiens anglais, Malmsbury[15], Huntington[16], Matheus Paris[17], Buchanam[18], Cambden[19], Godwin[20]; ni les historiens français, Grégoire de Tours[21], Froissard[22], Serrés[23], Mézeray[24]; ni les historiens italiens, les trois Villani[25], Machiavel[26], Guichardin[27], Paul Jove[28], Davila[29]; ni les historiens espagnols, Surita[30], Mariana[31], Herreras[32]; ni les historiens belges, Strada[33], Meursius[34]; ni les historiens allemands, Aventin[35], Puffendorff[36], Heiss[37]; ni les historiens suédois, les deux Magnus[38]; ni l'historien polonais, Martin Cromer[39], ne les leur donnent. — Aussi, la réunion de ces chapitres formant la seule vraie histoire, et ces chapitres et cette réunion n'existant pas, il en résulte que les peuples n'ont pas encore de vraie histoire. — Mais votre vraie, je devrais dire votre ridicule histoire, existât-elle, elle ne pourrait vivre : on l'attaquerait dans son essence; on lui reprocherait de n'être qu'une histoire d'états, de professions, de métiers, et non l'histoire d'un peuple[40]. — L'ouvrage, fait comme je le propose, répondrait qu'un peuple n'est et ne peut être composé que d'hommes de divers métiers, de diverses professions, de divers états. — On lui reprocherait de n'être qu'une histoire privée, qu'une histoire de mœurs[41]. — Mais l'histoire du territoire, des agriculteurs, des ateliers, des artisans, des manufactures, des fabricants, du commerce, des marchands, de la stratégie, des guerriers, de la marine, des marins, des lois, des légistes, de la médecine, des médecins, des mathématiques, de l'astronomie, de la physique, de la chimie, de l'histoire naturelle, des sciences, des savants, serait-ce l'histoire de la vie privée d'un peuple? serait-ce l'histoire des mœurs d'un peuple? Pourrait-on appeler histoire de la vie privée d'un peuple, histoire des mœurs d'un peuple, l'histoire de ses grandes routes, de ses postes, de ses messageries, de ses canaux, de ses prisons, de sa police, de ses hôpitaux, de son imprimerie, de sa librairie, de sa langue, de sa littérature, de ses finances, de sa représentation nationale, de ses dénombrements, de son gouvernement, de sa politique, de son clergé, de sa religion,

de son éducation, de son instruction, de ses beaux-arts, de ses spectacles, de ses fêtes[42] ? — On dirait encore que ce n'est qu'une histoire de la vie matérielle[43] d'un peuple, et non l'histoire d'un peuple. — J'avoue que je n'entends pas trop l'expression de vie matérielle d'un peuple; et, quoi qu'on entendît par cette expression, je ne pense pas qu'on pût entendre que l'histoire des divers états, des divers éléments d'une société, d'une nation, d'un peuple, ne sont pas la vraie histoire d'une société, d'une nation, d'un peuple; que l'histoire des parties n'est pas l'histoire du tout. — On demanderait aussi, n'en doutez pas, où, dans votre histoire, est la vie du peuple[44]. — L'ouvrage répondrait que la vie du peuple, que les années de la vie du peuple, ses progrès, sont analysés, c'es-à-dire distingués, c'est-à-dire décrits dans chacun de ces chapitres[45]. — On demanderait, en même temps, où, dans cette histoire, est l'action du peuple sur lui-même, sur les autres peuples, et l'action des autres peuples sur lui[46]. — L'ouvrage aurait un chapitre d'avénements de princes, d'événements politiques, militaires, de dates de batailles et de siéges. — Mais où donc serait l'histoire qu'on trouve dans les livres qui remplissent nos bibliothèques? ou donc serait-elle dans votre prétendue histoire d'une nation? — Toutes vos bibliothèques, tous vos livres d'histoires, y seraient renfermés dans un seul chapitre, celui dont je viens de parler, et ce serait assez : car vos bibliothèques, vos livres d'histoire, ne sont guère, pour un quart, remplis que de faits politiques, démentis, soit dans les âges suivants, soit dans les histoires secrètes, les mémoires des particuliers; et, pour les trois autres quarts, que de faits militaires, toujours ou du moins presque toujours les mêmes, depuis les antiques batailles des Assyriens, des Egyptiens, jusqu'à nos batailles qui ont précédé la paix de Ryswick[47] ! — Vous insultez les historiens de l'antiquité, les historiens des âges modernes; vous insultez les peuples qui, tous, portent triomphalement au dessus de leur front le livre de leur histoire, leur livre de vie. — Beau livre de vie que le livre où ils ne vivent pas, où ils ne sont pas! — Vous insultez surtout le peuple hospitalier qui partage avec vous son pain[48]. — Ah! je le lui paierais bien, si je pouvais lui donner ou contribuer à lui donner son histoire. — Comptez que la France ou ses savants viendront ici, dans les greniers, controverser avec vous. — Je sais que partout les savants s'occupent beaucoup d'histoire, et peu du vrai fond de l'histoire; mais voulussent-ils enfin s'occuper du vrai fond de l'histoire, mais vinssent-ils, plus leur raison serait forte, plus ils molliraient, plus ils balbutieraient dans

leur attaque. La dispute continua, et prit l'apparence de devenir plus vive. Alors le commissaire monta. Messieurs! depuis une heure je vous écoute, et vous criez à empêcher de dormir tout le quartier. Ah! Monsieur, lui dirent en même temps les deux Hibernois, puisque vous nous écoutez depuis une heure, à qui de nous deux donnez-vous raison? Je suis, leur répondit-il, pour l'histoire des divers états, à condition qu'il y aura celle des commissaires de police.

Chapitre LXXI. — DU CHANTRE.

Le savant chantre de la cathédrale de Clamecy vint, il y a quelques semaines, voir M. Monfranc. Je lui racontai la dispute des deux Hibernois et lui demandai à mon tour auquel des deux il donnait raison. Il fut, comme le commissaire, pour l'histoire des divers états, mais non pas à condition qu'il y aurait celle des chantres, mais bien à condition que la forme en serait différente de celle de notre antique, vieille, moderne histoire de feu et de sang, que les peuples ont, depuis le commencement du monde, la sottise héréditaire d'appeler leur histoire : car, poursuivit-il, comment, avec la forme désordonnée d'Hérodote, de Froissard, la forme diffuse de Mézeray, voulez-vous écrire d'une manière claire et analytique l'histoire des opérations successives des agriculteurs, des artisans? Comment, avec la manière magnifique de Tite-Live, de Cambden et de Vertot, voulez-vous faire la bourgeoise histoire des marchands? Comment voulez-vous faire la brillante, la plaisante, la comique histoire de la cour, des grands seigneurs, des grands artistes, des grands acteurs, avec la forme aride, sèche, décharnée, de Sulpice, de Paul Orose, de Grégoire, d'Aimoin, de Monstrelet, de Dupleix? Comment, avec la forme fleurie de Salluste, de Florus, de Buchanam, de Strada, de Davila, de Maimbourg, de Sainl-Réal, voulez-vous faire l'histoire des financiers, de leurs calculs et de leurs chiffres? Comment, avec les formes rapides, cursives, presque algébriques de Bossuet, voulez-vous faire l'histoire hiérarchique des clercs, de leurs rangs les plus nombreux, des curés, des vicaires, des religieux, des moines? Ainsi des autres formes de la vieille histoire appliquées aux autres parties de la nouvelle.

Mais quelle forme faut-il donc prendre? celle de Platon,

celle du dialogue? Certes non, elle n'a pas réussi[1] ni pu réussir.

Faut-il donc prendre la forme didactique? Encore moins, car vous tombez dans la compilation à compartiments, le polyanthea, le florilegium, le selecta[2], et notre nation aurait en cette forme l'histoire complète des diverses parties de la société française, qu'elle ne croirait pas avoir l'histoire de France.

Vous essaierez, vous proposerez mille diverses formes, vous n'en serez pas moins obligé de convenir qu'il n'y en a guère d'autre que celle du roman, qui toutefois a jusqu'ici été si malheureusement mise en usage, qui est aujourd'hui si méprisée[3], mais qui n'en est pas moins essentiellement bonne; car elle est fraîche, gracieuse, attachante, souple, élastique, et, de plus, économe de l'espace, lorsqu'elle est judicieusement employée.

En faire un naturel, grave et solennel usage, grande difficulté, j'en conviens. — Surtout en faire un long, naturel, grave et solennel usage, plus grande difficulté, car il faut qu'il se rencontre un homme, et qui soit né pour cela, et qui puisse y employer sa vie, et qui ait une vie longue.

On me dira : Mais quand même, dans la suite, cet homme naîtrait ou, si vous voulez, quand même il serait déjà né, les historiens décrieraient son ouvrage comme barbare, insensé; il y a plus, il est sûr que les peuples, nourris de leurs livres classiques, se joindraient à eux et le rejetteraient comme donnant à des personnages communs, aux magistrats, aux avocats, aux médecins, aux financiers, aux marchands, à des personnages des basses classes, aux artisans, aux laboureurs, le noble espace de leurs annales, qui toujours avait tout appartenu aux plus hauts personnages, aux chefs militaires, aux prélats, aux rois. Je répondrai que, les historiens et les peuples parvinssent-ils à faire entièrement perdre et oublier un pareil ouvrage, la raison, dans ses progrès, le reproduirait, et que, fût-il encore détruit, la raison le reproduirait encore, le reproduirait jusqu'à la fin des siècles. Plus la raison vieillira, plus elle rejettera votre vieille histoire, autant pour la forme que pour le fond, plus elle voudra la nouvelle. Mais d'ailleurs, ne vous y trompez point, cet homme ne resterait pas sans récompense : car, par les denégations vaines, les contradictions inutiles, sa conviction d'avoir donné aux peuples leur première histoire deviendrait impertubable.

CHAPITRE LXXII. — DE LA GARDE-MALADE.

J'ai trouvé ce matin la bonne Maupercher, garde-malade, chez madame Monfranc. Elle était en visite. Elle parlait; madame Monfranc était fort attentive. La garde-malade avait commencé avant mon arrivée; j'ai été obligé plusieurs fois de sortir avant qu'elle eût fini : aussi n'ai-je entendu et ne puis-je ici rapporter que des parties d'une conversation, pour moi, interrompue à plusieurs reprises.

Une autre, et une des plus violentes maladies de l'âme, est L'AMOUR. Mon ami, ne cessait de répéter le conservateur des priviléges des foires de Lyon[1] à un gentilhomme lyonnais, vous laissez votre fille cadette aller à la belle messe des confalons[2], vous ne tarderez pas à vous en repentir. En effet, la jeune fille cadette y remarqua le jeune fils cadet d'un chevalier de justice de l'archi-hôpital du Saint-Esprit[3], et elle en fut en même temps remarquée. Or, en France, ni les cadets, ni les cadettes nobles, ne se marient[4]. Les deux jeunes gens, vivement épris l'un de l'autre, périrent de désespoir, l'un entre mes bras en demandant au ciel Mathilde! Mathilde! l'autre avec le nom de Saint-Elme! Saint-Elme! dans sa bouche.

Le jeune fils d'un officier de cavalerie, malade de la même maladie, était près d'expirer. Tout-à-coup je le vois qui se lève. Il va se jeter aux pieds de ses parents; il ne peut rien obtenir: alors il fait pis que de mourir, il sort de France, et, comme les libertins, il se fait Turc[5].

Une belle, grande fille, sur le point de s'échapper, de suivre son amant, est arrêtée; et voici le remède qu'employa sa famille: elle aimait à se parer, elle fut habillée toute l'année de la même étoffe et de la même couleur; elle aimait le beau linge, elle eut des chemises de grosse serge; les belles chaussures, elle fut obligée d'aller nu-pieds. Ce n'est pas tout : elle aimait à coqueter, à montrer son joli visage, elle porta continuellement un voile, et si parfois, de grâce spéciale, il lui était permis de le lever, elle était obligée de fermer les yeux : on l'avait jetée dans l'ordre des Cordelières de Paris, ou des filles de l'Ave Maria, ainsi nommées parce qu'elles ont ce mot dans la bouche[6] aussi souvent que les soldats en ont un autre.

Laquais jeune, leste, bien fait, n'est-il pas pour certaines veuves un morceau friand, sous la main, sous la dent? Tel était Bourguignon [7], laquais de madame Rochejean, qui, éprise d'amour, l'épousa sans consulter personne, pas même son avocat. Elle perdit, par ce honteux mariage, son douaire [8], en quoi toute sa fortune consistait. Bourguignon, furieux de ne plus posséder qu'une laide veuve, ne se contint plus, et bientôt cette pauvre dame, tous les jours légitimement bâtonnée par son laquais, mourut, moins de ses coups que de sa honte.

Je mets aussi L'AMOUR-PROPRE au nombre des maladies de l'âme, et, à cet égard, j'observe que plusieurs jeunes filles, seulement pour pouvoir être excessivement parées le jour de leurs vœux [9], se font religieuses et passent d'elles-mêmes hardiment le pas de cette terrible *porte* que, suivant les paroles que la supérieure leur adresse, la religieuse *ne doit plus repasser, ni vive ni morte* [10]. Il y a plus : j'ai remarqué plusieurs fois qu'elles écrivent le long acte latin de leur profession avec une étonnante fermeté de main [11].

Cette maladie n'épargne pas les personnes plus âgées.

Un père de famille voulut faire entrer son fils aux Bénédictins de Nantua; mais il devait prouver ses quartiers de noblesse [12]. Malheureusement le vérificateur des arbres généalogiques [13] trouva au sien une branche mauvaise. Son bisaïeul avait épousé la fille du premier président du parlement de Dombes [14]. J'ai mon écusson taché, dit ce bon père, mon fils ne peut être reçu bénédictin de Nantua. Il refusa de vivre; il appela la mort : elle vint.

Un gros réjoui de bourgeois, grand amateur-fleuriste, vivait au milieu de ses fleurs, dans un enchantement perpétuel; il croyait, entre autres, posséder une tulipe unique de forme et de couleur. Un jour, il apprend qu'il y en a une toute pareille à Harlem [15]; il dépêche un homme; l'homme revient; le fleuriste baisse la tête, se cache : on ne l'a plus revu.

Un bon Limousin avait deux chevaux du prix de trois mille livres [16]; il les envoie à Londres, aux courses des Guilledins [17]. Il en est pour ses frais; et, comme si s'était lui qui n'eût pu assez courir, la honte le saisit, il se couche, tire les rideaux de son lit et ne se relève plus.

O ma bonne madame Monfranc! a dit encore la garde-malade; ô vous que j'ai toujours aimée! je dois vous le dire : une des causes les plus générales des maladies de l'âme, c'est LA PEUR.

La peur du duc de Savoie ne fait guère de malades [18], la peur du prince d'Orange n'en fait guère davantage [19]. — Mais la peur

des barbets, des huguenots des Alpes[20], des camisards, des huguenots des Cévennes[21], en fait ici, de temps en temps, beaucoup.

La plus grande peur, la plus mortelle, est la peur de la mort; elle fait tomber le plus d'hommes dans la terre. — Les garde-malades, les patelines commères, tuent aussi de leur douce et mielleuse voix bien des personnes par leurs interminables et funèbres histores[22]. — Quand les imprudentes Ursulines demandèrent au cardinal de Lyon sa bénédiction dernière[23], elles hâtèrent sa dernière heure. — Les crieurs d'enterrements, dont le cri perçant pénètre dans les chambres des malades, en tuent aussi beaucoup; il est malheureux que leurs offices lugubres aient été imposés à finance et héréditairement vendus[24]. — Les glas, l'exposition des cercueils sur la porte[25], les chants, hâtent aussi la fin de plusieurs hommes. — Et les deuils, comme l'effroyable deuil de l'Alsace[26] surtout, affectent aussi l'âme péniblement. — Je crois aussi que les annonces des morts dans les journaux, quoique placées au milieu des énigmes et des bouquets à Chloris[27], aggravent les noirs pressentiments de l'âme.

La peur de l'âge, la peur des approches de la mort, moissonnent grand nombre de ces bourgeois en rabat blanc[28]. Les voyez-vous, les entendez-vous, ces imbéciles vieillards qui ont sans cesse leur antique extrait baptistaire à la bouche, qui, sans cesse, prennent mesure de leur bière, de leur fosse?

Un grand médecin me dit un jour qu'il périssait un quart des hommes par la peur[29]. — Tant que cela! — Je ne dis peut-être pas assez.

La tristesse, sœur de la peur, tue beaucoup d'hommes sur leur fauteuil. — Lorsque le roi défendit le jeu de la bassette et du hocca[30], un vieux garçon, trois vieilles dames, tous les quatre de ma connaissance, en moururent. — Lorsqu'il défendit les galons, les dentelles d'or et d'argent[31], un vieux garçon, six jeunes dames, en moururent.

Que je le dise aussi, la mort tient une faux à double tranchant.

La joie vous tue aussi vite et plus vite que la tristesse. — La nouvelle de la naissance du duc de Bourgogne occasionna une joie qui, à Paris, alla jusqu'au délire[32], et frappa des personnes affaiblies par l'âge. — Lorsque les serfs de la paroisse de Mongneville en Lorraine apprirent qu'un arrêt venait de les déclarer affranchis[33], plusieurs ne purent résister à l'inexprimable et subit sentiment de la liberté.

Autre source des maladies de l'âme, le repentir des fausses spéculations.

Vous savez que Lyon est une ville d'imprimerie[34]. Un malheureux imprimeur, se fiant à la haine des partis contre les jésuites, voulut faire clandestinement une édition de cinquante mille exemplaires de la Monarchie des sollypses[35]. La haine avait, pour le moment, pris un autre cours. Il fut ruiné, et j'ai vu toute sa famille porter son deuil.

Dans le temps que la cour et la ville étaient en joie au milieu d'une profonde paix, un riche drapier de Paris s'imagine, en lisant l'Almanach royal[36], que, sur ce grand nombre de rois d'un âge avancé, quelque mort ne tarderait pas, du soir au lendemain, à mettre tout Paris en noir[37]; et, un autre jour, en lisant une gazette, ne va-t-il pas s'imaginer aussi que les affaires politiques de l'Europe se brouillent. Il prévoit des batailles de Steinkerque ou de Fleurus qui pourraient bien draper de deuil, au faubourg Saint-Germain, hommes[38], voitures et chevaux ; il met toute sa fortune en étoffes noires. Les rois continuent à bien se porter, à vivre entre eux en bonne intelligence. Il en tombe malade et meurt en jurant et contre la santé et contre la paix. Sa famille était de Lyon ; je l'ai vue, lorsque je demeurais dans cette ville, y revenir habillée d'étoffes destinées au deuil des grands et des rois.

Le fils de ce drapier ne cessait de pleurer. On lui dit, pour le consoler, que feu son père était infiniment plus excusable que bien d'autres. — On lui dit qu'un entrepreneur d'estrades et de menuiseries de Te Deum[39] demandait tous les matins inutilement au ciel des siéges et des batailles. — On lui dit qu'un enchérisseur et adjudicataire du grand et du petit tuage[40], à qui cet impôt ne rendit pas la moitié de ce qu'il attendait, se tua ou voulut se tuer. — On lui dit que le fou concessionnaire des paillettes d'or de l'Ariége s'y noya ou voulut s'y noyer quand il vit que toutes les paillettes ne valaient pas deux pistoles[41]. — On lui dit encore que l'engagiste des attérissements de la Loire[42], voyant qu'inutilement il jetait des branches de verdure dans son cours, qu'elle ne voulait laisser jamais sortir de son sein aucun îlot, en conçut une si grande affliction que sa tête se perdit, et que sa famille est obligée de le tenir loin des rivères, au milieu des Vosges.

De mon côté, je lui parlai aussi d'un perruquier toujours près de se couper le cou avec le rasoir, depuis qu'il s'était chargé, à raison de six cents livres par an, de fournir de pommade et de poudre la maison du gouverneur[43]. — Je lui parlai d'un fabricant de boutons d'or, d'argent, d'acier, de nacre, d'écaille[44], que la mode des boutons d'étoffe ruina, et d'un riche tailleur qui avait

fait faire grand nombre d'habits à boutons d'étoffe, que ruina aussi la prohibition de porter ces boutons[45]. L'un et l'autre, ajoutai-je, ont fini, mal fini.

L'ENVIE ! terrible, la plus terrible, maladie de l'ame,

Qui fit périr un huissier lorsqu'il vit la croix du Saint-Esprit sur l'habit de son camarade devenu huissier de cet ordre[46] ; — Qui fit périr un ancien placier de la halle[47] quand il vit son successeur s'enrichir, connaître mieux que lui l'art de mettre tout le monde à sa place ; — Qui fit périr un nouveau financier qui n'avait qu'une voiture à un cheval[48], parce qu'il n'avait pas encore assez gagné pour avoir une voiture à deux ; qui fit périr aussi un autre financier qui, après être parvenu à en avoir une à deux, à quatre, ne pouvait, comme son cousin, en avoir une à six[49] ;— Qui fit périr un oncle, habile et célèbre avocat, qui n'avait pu gagner que sa maison, tandis que son neveu, en même temps avocat, procureur et notaire[50], avait gagné une grande maison, un grand jardin et une grande ferme ; — Qui fit périr une dame dont l'amie avait, derrière son carrosse, tantôt un hussard, tantôt un maure, et se faisait servir le café par un nain[51], tandis que son mari ne voulait lui passer à elle qu'un simple valet ordinaire ;—Qui fit périr une grande dame à la suite d'un déjeuner de défi, où elle n'avait pu boire que cinq bouteilles de gros vin rouge, tandis qu'une autre grande dame en avait bu six[52] ; — Qui fit périr une belle marquise, parce qu'elle n'avait pas fait autant de recrues pour son jeune fils, capitaine de grenadiers, qu'en avait fait sa belle voisine, la vicomtesse, pour son jeune fils, capitaine de cavalerie[53]. — Ah ! cette cruelle maladie de l'âme se prend même aux villages. J'ai vu Bezons[54] tout triste, tout hargneux, depuis que, le dimanche, les Parisiens donnent la préférence au moulin de Javelle[55]. — Elle se prend même aux villes. J'ai vu Saint-Germain-en-Laye tout triste, tout hargneux, depuis que Louis XIV ne veut pas vivre où a vécu Louis XIII[56].

CHPITRE LXXIII. — DES IMPRIMEURS.

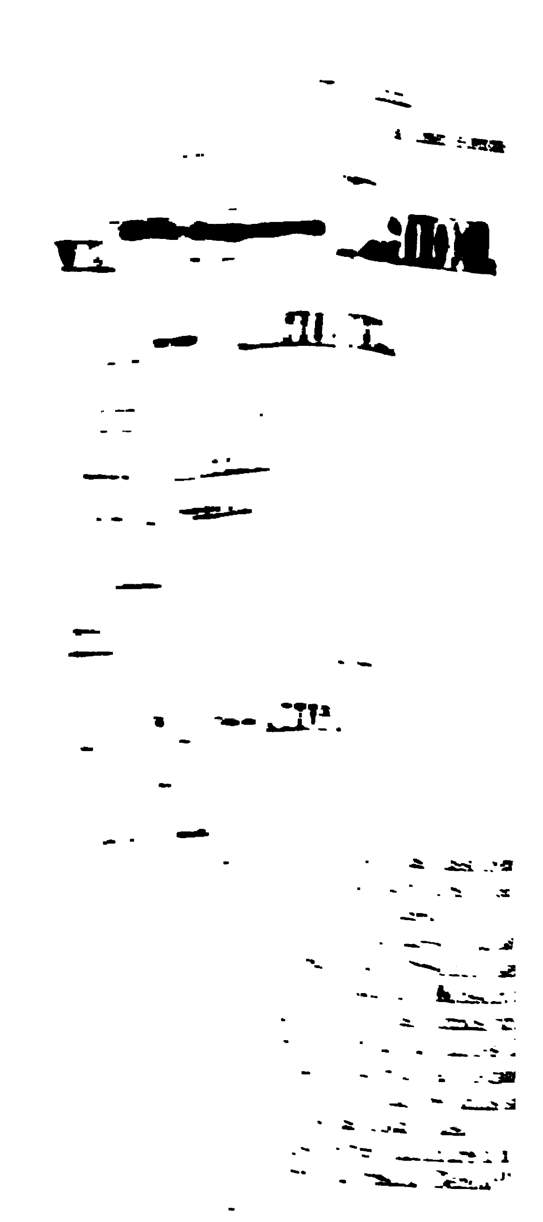
Lorsque monsieur Monfranc quitta Paris, il eut beaucoup de peine à se séparer d'un jeune ami de son âge. Il lui dit, les larmes aux yeux, qu'à l'avenir il n'aurait guère l'occasion de le voir. Le sort a voulu que cet ami soit venu demeurer à Nevers et que M. Monfranc et lui se voient, sinon tous les jours, du moins plusieurs fois la semaine. Cet ami m'a souvent invité à aller me promener dans ses jardins et à emmener mes élèves. Nous y avons été aujourd'hui ; je l'ai félicité sur sa belle propriété, surtout sur sa belle maison, une des plus belles de Paris. Monsieur, m'a-t-il répondu, je ne suis vraiment pas mécontent ; mais il n'a pas tenu à moi d'être ou de ne pas être ici.

Vous allez voir.

J'ai été assez long-temps imprimeur à Paris ; mais enfin, me trouvant peu à peu fatigué du continuel tourbillon du monde, je résolus de m'en retirer, et je mis aussitôt en vente mon imprimerie, que, pendant assez longues années, j'avais accrue, achalandée.

Il se présenta d'abord un de ces hommes qui commencent mille affaires, qui n'en finissent aucune. Monsieur, lui dis-je, il faut d'abord, pour succéder à mon office[1], avoir des provisions du roi[2] ; ensuite, pour succéder à mon imprimerie, il faut connaître l'art, et sans doute vous le connaissez ? J'attendis qu'il me répondît ; il ne me répondit pas. Vous savez, continuai-je, de quelle matière on fait les caractères. Y mettriez-vous plus ou moins des trois quarts de plomb, plus ou moins d'un quart de cuivre ? Et si vous substituez au cuivre le fer, mettriez-vous un tiers de fer[3] ? Pas un mot, un seul mot. Monsieur, il n'y a et ne peut, ce me semble, y avoir qu'une manière de faire les matrices ou moules, c'est de tailler en relief, sur le bout d'un poinçon d'acier, les formes des lettres de l'alphabet, ainsi que des autres signes de l'écriture, d'en frapper des lames de cuivre, de telle sorte que la profonde empreinte devienne le moule des caractères[4], n'est-ce pas ?

fait faire
aussi la
ajoutai-je
L'ENVI
Qui fit
sur l'habit
Qui fit pér
cesseur s'e
monde à s
vait qu'une
assez gagné
autre finan
quatre, ne
Qui fit péri
gagner que
avocat, pro
un grand jar
dont l'amie a
tôt un maur
que son mari
naire ;—Qui
défi, où elle n
tandis qu'un
périr une bel
recrues pour
fait sa belle v
de cavalerie
même aux vi
depuis que, l
moulin de Ja
Saint-Germa
Louis XIV n



clergé, imprimeur de l'Université, imprimeur de l'Académie française[11]? — Monsieur, je ne le crois pas.

Je ne serai jamais qu'un imprimeur du roi[12], comme tous les autres. — Monsieur, je le crois.

Toujours l'imprimerie du Louvre, avec sa royale dépense en beaux caractères, en beau papier, en habiles imprimeurs, en habiles correcteurs[13], me sera infiniment supérieure. — Monsieur, je le crois; mais, monsieur, ajoutai-je, vous le saviez avant de venir. Pourquoi donc venir? Cela devait à l'instant le faire retirer; aussi à l'instant se retira-t-il; c'est ce que je voulais.

Il se présenta ensuite un autre homme dont l'abord et les propositions nettes et bien ordonnées me prévinrent en sa faveur. Monsieur, me dit-il, vous estimez votre imprimerie ce qu'au moins elle vaut; car, il n'y a que trente-six imprimeurs à Paris, dix-huit à Lyon, dix-huit à Rouen, douze à Toulouse, douze à Bordeaux, six à Strasbourg, six à Marseille, quatre à Caen, à Amiens, à Orléans, à Besançon, deux dans quelques autres villes et un dans quelques autres; il n'y a en tout que deux cent soixante-cinq imprimeurs en France[14]; mais, je vous l'avoue, je ne connais pas cet art. Il me faudrait passer devant notaire une police d'apprentissage, la faire enregistrer à la chambre syndicale des imprimeurs et des libraires, ensuite être quatre ans apprenti[15] et refaire au double le temps de mes absences[16], ensuite me faire solennellement recevoir par la communauté[17], toutes choses qui me déplairaient également. Plusieurs imprimeurs ou éditeurs sont connus par leurs savantes préfaces, leurs immortelles épîtres liminaires[18]. Toute ma vie je me suis exercé dans ce genre de littérature, et j'estime tant de me voir, aux introductions, placé comme sur un tribunal où je juge l'ouvrage et l'auteur, que je vous achète votre imprimerie au prix que vous proposez, si vous consentez à ce qu'elle demeure nominalement sur votre tête, et en outre si vous consentez à me prendre, à compte, une maison et un enclos que j'ai à Nevers. — Monsieur, donnez-moi une semaine pour y réfléchir. — Une et deux.

Il s'était présenté et il se présenta bien d'autres personnes. Une, entre autres, vint un matin. Monsieur, combien demandez-vous de votre imprimerie? Je le lui dis. A déduire, me répondit-il, bien de l'argent pour les nombreux inconvénients auxquels votre état est sujet. Je commence par l'appréciation des petits.

Être obligé de lire des manuscrits aussi mal écrits pour les yeux que pour l'esprit, tant; — Être obligé de faire enregistrer

à la chambre de la communauté les manuscrits qu'on veut imprimer[19], tant; — Être obligé de mettre achevé pour la première fois[20], tant; — Être obligé de remettre deux exemplaires à la bibliothèque du Louvre[21], la valeur des deux exemplaires; — Être obligé de mettre imprimé aux dépens de tel libraire[22], tant; — Être obligé de ne rien faire imprimer à l'étranger[23], tant; — Être obligé, quand on imprime, de se contenter de quatre exemplaires, un pour le libraire, un pour le maître imprimeur, un pour le correcteur et un pour les compagnons[24], tant; — Être obligé de ne pouvoir s'établir que dans le quartier de l'Université et au dessous de Saint-Yves[25], tant; — Être obligé par certaines lois de ne pouvoir imprimer rien qui touche aux matières d'état[26], tant; — Être obligé, par certaines autres lois, de ne pouvoir imprimer rien sans permission, sous peine du fouet[27]; j'estime beaucoup la peau d'un imprimeur, tant; — Être obligé, par certaines autres lois, d'obtenir des lettres du grand-sceau avant de rien imprimer, et cela sous peine d'être pendu[28]; j'estime encore plus le cou d'un imprimeur, tant; — Enfin pouvoir, chaque jour, être révoqué, destitué, interdit, quand il plaît au roi[29]. Combien estimez-vous ce dernier inconvénient?

Monsieur, lui dis-je, en me levant et en le congédiant par un salut expressif, j'ai en moi-même additionné vos déductions, et, sans compter cette dernière, ce n'est pas moi, c'est vous qui auriez de l'argent à recevoir.

J'écrivis le même jour au propriétaire de la maison et enclos de Nevers. Il vint le lendemain précédé d'un homme chargé d'or et d'argent. Nous nous entendîmes si bien dans notre acte sous seing privé que, dans peu d'heures, il se trouva, moyennant la riche soulte qui me fut à l'instant comptée, vrai propriétaire, vrai possesseur de mon imprimerie, et que je me trouvai vrai propriétaire, vrai possesseur de la maison et enclos où nous sommes.

Les jours suivants, je me disposai à partir avec ma famille.

CHAPITRE LXXIV. — DES LIBRAIRES.

Mais écoutez encore. En vérité, ce monde est un mélange d'événements qui se succèdent, les uns suivant nos vœux, les autres avec la plus désespérante contrariété. Je ne pus emmener avec moi ma bonne jeune sœur que j'aimais beaucoup. Elle me dit qu'il lui serait impossible de s'accoutumer à la province; et bientôt, pressée par mes questions, elle m'avoua qu'elle avait donné son cœur et sa foi à un jeune homme sage, intelligent, qui ferait son bonheur en même temps que sa fortune. — Quel est son état? — Commis libraire. — A-t-il vingt ans révolus[1]? — Oui. — A-t-il complété les cinq années d'apprentissage[2]? — Oui. — Il aura maintenant à payer les frais de réception. — Non certes, me répondit ma sœur en souriant; il lui suffira d'une simple requête, puisqu'il aura épousé la fille d'un maître imprimeur[3]. — Il faudra qu'il se présente à la grand' salle d'assemblée des libraires, au collége de Cambrai[4]. — Il s'y présentera. — Qu'il se présente aussi au tribunal de l'Université, *in loco majorum*. — Il s'y présentera aussi. — Qu'il prête tous les serments requis. — Il les prêtera tous. — Qu'il donne au libraire, administrateur de la confrérie de Saint-Jean, la somme de vingt-quatre livres[5]. — Il la donnera. — L'un et l'autre avez-vous considéré aussi qu'excepté que vous ne vendiez que des usages, vous ne pourrez ouvrir boutique que dans le quartier de l'Université, ou qu'à la grand' salle du Palais[6]? La vanité féminine de ma sœur me répondit que la place d'un des piliers de la grand' salle[7], autour desquels ne cessait de tourner le beau monde parlementaire, était une fort bonne place. Ma sœur, lui dis-je, autre considération: tandis que chaque libraire tient une partie spéciale de librairie, les nombreux colporteurs qui, dans leurs legères boutiques suspendues à leur cou, ont toute sorte de jolis livres au dessous de huit feuilles[8], et les libraires de la cour qui, sur des tables couvertes de toile, peuvent étaler leurs livres depuis le quai de l'Ecole jusqu'à la Croix du Trahoir[9], arrêtent les plus riches acheteurs de l'autre rive. — Oh! me répondit gaîment ma sœur, ce grand mal est bien petit: les liseurs sont sur la rive gauche. Alors, je crus devoir lui parler de la terrible législation relative aux libraires qui, sans avoir obtenu de privilége ou de permis-

sion, faisaient des éditions furtives[10]; des trois mille livres d'amendes[11], de la confiscation des exemplaires[12]. Elle me répondit que ces lois n'étaient pas moins obligatoires pour les imprimeurs[13]. Je lui dis qu'elle parlait tous les jours à des gens qui avaient vu pendre le libraire-éditeur du *Custode du lit de la reine*[14]. Elle me répondit que l'imprimeur, s'il eût été pris, n'en eût pas été quitte à meilleur marché. Je lui parlai ensuite des livres ignominieusement brûlés par la main du bourreau[15]. L'ignominie, suivant ma sœur, était encore plus grande pour les imprimeurs que pour les libraires. Je me doutai que le jeune homme devait être un beau garçon, lorsque je ne pus jamais ébranler ma sœur en lui rappelant la dangereuse concurrence des variorum et des dauphins[16], en lui rappelant encore que la durée du privilége de vente exclusive des livres, imprimés à très grands frais, était en général bornée à six, huit, dix ans[17]. Je lui dis aussi que son mari serait obligé, à peine de ridicule, de mettre au bas de la première page de chacun de ses livres cette sottise grammaticale : avec approbation et privilége du roi[18]; elle me répondit que personne guère ne s'en apercevait, et que les yeux y étaient accoutumés. Ma petite sœur, ajoutai-je, il faudra aller faire les yeux doux, et les plus doux, au censeur pour que dans son approbation, au lieu de cette commune formule : Et je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression[19], il mette celle-ci : Et je suis persuadé que ce livre sera aussi agréable que profitable au lecteur, ou cette autre : Et je suis persuadé que la suite de cet ouvrage sera reçue du public avec les mêmes applaudissements que le commencement[20], ou enfin telle autre formule laudative qui attire les acheteurs. Mon mari ira, me répondit for sèchement ma sœur. Je ne m'arrêtai pas là; j'ajoutai que nos lois sur la censure[21], fondées ou non fondées, justes ou injustes, livraient la librairie française à la librairie hollandaise[22] ou anglaise[23], dont les forbans et les corsaires, par leurs contrefaçons, achevaient de ruiner notre commerce. Je me confirmai bien plus dans mon opinion sur mon futur beau-frère, lorsque je dis à ma sœur qu'il n'y avait rien de si commun que les imprimeurs-libraires[24], et, de plus, que tous les imprimeurs pouvaient absolument être leurs libraires, tandis que tous les libraires ne pouvaient, il s'en fallait bien, être leurs imprimeurs[25], même qu'ils ne pouvaient plus être libraires-relieurs[26], et qu'ils étaient maintenant obligés d'en passer par les prix des Levasseur, des Barnache, des Nyon[27], et autres fameux relieurs. Oh! que mon futur beau-père doit bien chanter! me dis-je, quand ma sœur me répondit qu'on avait bien fait de séparer ces deux états, dont

l'un n'était pas le pair de l'autre. Je me doutai qu'il devait et bien chanter et bien danser, quand elle me parla des privilèges des libraires, tous réputés suppôts et du corps de l'Université [28], tous ayant leurs causes portées devant le juge-conservateur, tous exempts de tailles, de droits d'entrée, des fonctions de collecte, de tutelle et curatelle [29], tous distingués des autres bourgeois, en ce qu'ils n'étaient pas tenus, comme eux, d'allumer, le soir, les lanternes de la rue [30].

Le dimanche suivant, au sortir de la grand'messe, j'entendis frapper à la porte un grand coup qui fit tressaillir ma sœur. Il entra un beau jeune homme aux yeux noirs, aux sourcils noirs, à la barbe noire, avec perruque blonde à trois marteaux [31] légèrement poudrée, mis d'ailleurs en gentilhomme, comme l'est tout Paris le jour de dimanche, habit galonné, chapeau bordé, manchettes de point, épée [32]. A la manière dont il regarda ma sœur et dont ma sœur le regarda, je n'eus pas de peine à reconnaître le jeune galant. Il n'y avait plus à tergiverser : je fis les choses de bonne grâce. Nous dînâmes; j'envoyai chercher un fiacre, et j'emmenai mes deux jeunes gens se montrer aux Tuileries. Peu de jours après, je les mariai; et ayant joint à la bénédiction nuptiale la bénédiction fraternelle, je vins ici, où tous les jours je m'affermis dans la résolution de labourer, de cultiver, de n'être plus imprimeur.

CHAPITRE LXXV.

DES DESCENDANTS DES DEUX FRÈRES.

Je crois encore voir, sur un des sauvages coteaux de la haute Yonne, une maison, il y a quelques années moitié neuve, moitié couverte de belles tuiles, et moitié vieille, mousseuse, moitié couverte de chaume, tombant en poussière. Du temps de Henri IV, cette maison appartenait à deux frères qui se l'étaient partagée. Il est inutile d'ajouter que la belle moitié était celle d'un frère laborieux, et que l'autre était celle d'un frère qui ne l'était pas. Des deux moitiés de cette maison sont, comme on va voir, sortis des maîtres et des valets.

Le frère qui n'était pas laborieux, qui était pauvre, n'aurait dû avoir qu'un enfant : il en eut plusieurs. Le frère qui était la-

borieux, qui était riche, aurait dû en avoir plusieurs : il n'en eut qu'un. Le curé de la paroisse se chargea de l'élever; et peu à peu il prit tant d'amitié pour lui qu'il l'envoya à son parent, commis supérieur à la secrétairerie d'Etat, qui le plaça dans les bureaux des affaires étrangères[1].

Pour entrer en concurrence avec les élégants commis de la cour, ce jeune homme ne savait qu'un peu de latin, et il n'avait, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une écriture de curé; mais, comme son esprit, son écriture était nette, et il ne laissa pas de faire son chemin. Il fut successivement conducteur, introducteur, des ambassadeurs[2]. Son fils, d'abord conseiller d'ambassade[3], parcourut successivement les quatre grades de secrétaire[4]; son petit-fils a été agent[5], ensuite chargé d'affaires[6]. Il espère que son fils, qui annonce beaucoup de feu et de talent, sera résident[7], peut-être envoyé[8], peut-être ministre[9] près une petite cour, où on lui enverra des carrosses pour son entrée solennelle[10], où il prendra, où on lui donnera dans les actes et les offices, le titre d'Excellence[11]. Il ne peut espérer que jamais son fils ni ses petits-fils puissent parvenir au haut de l'échelle diplomatique, être ambassadeurs. Un généalogiste, quelque habile, quelque bien payé qu'il fût, n'entreprendrait pas de prouver que leurs armoiries datent des croisades[12]. Combien de fois ne lui ai-je pas entendu envier le sort de ceux qui, dans les états étrangers, ne paient ni douanes ni entrées[13], qui sont salués par les canons des places fortes, qui sont harangués aux portes des villes, qui parlent assis et couverts aux plus grands rois[14], c'est-à-dire le sort des ambassadeurs!

Je vais, maintenant, dire quel est le nom qu'ont pris les descendants du frère riche.

Le père des deux frères, lorsqu'on ne l'appelait pas de son nom de baptême Pierre ou gros Pierre, s'appelait Loiseau. Son petit-fils, qui alla à la cour, se dit que l'aigle était un oiseau, et qu'il ne mentait guère en prenant le nom de Laigle. Il se fit donc monsieur de Laigle, et ses petits-fils se sont faits barons de Laigle.

Mais d'où connais-je si bien ces Laigle? C'est qu'ils sont ou qu'ils se disent mes parents.

Que je parle maintenant des descendants du frère pauvre. Ils se sous-divisèrent en deux branches; la plus pauvre a donné de grands, de petits valets[15], des huissiers, des trompettes[16], des gardes, des estafiers d'ambassade[17]; l'autre, moins pauvre, a donné des chauffe-cire, des scelleurs[18], et même dans ces derniers temps des pages[19], des écuyers[20]. Les plus pauvres des-

cendants de la branche pauvre n'ont pas touché au nom patronimique de Loiseau ; mais les moins pauvres l'ont changé en celui de Loiseleur ; et comme des huit cent mille livres, montant des dépenses des affaires étrangères[21], ils ont une plus grande petite part que leurs cousins les plus pauvres, ils possèdent aujourd'hui l'entière maison qu'ils ont fait nouvellement couvrir en belle tuile neuve, d'où ils ont pris le nom de Loiseleur de la Maison rouge.

Il faut cependant ajouter que tous ces Loiseau, Loiseleur, Laigle, s'aimaient beaucoup comme issus du même père ; mais que toutefois ils gardent toujours entre eux les mêmes respectueuses distinctions que gardent dans le monde les descendants d'Adam.

Il faut aussi ajouter que tous, sans exception, doivent surtout leur avancement dans les hauts ou bas emplois de la diplomatie à leur bravoure, à leur science du fleuret, oui, à leur science du fleuret. Souvenez-vous donc combien de fois les ambassadeurs et leurs gens ont été obligés, pendant ce règne, de mettre l'épée à la main quand les carrosses[22], ou même seulement les équipages[23] des ambassadeurs étrangers, se sont rencontrés. Et ne croyez pas qu'il n'y ait eu que les rencontres des de Thou[24], des d'Estrades[25], des Créqui[26]. Il y en a eu bien d'autres[27]. Il suffit de lire les longs et minutieux règlements du congrès de Ryswick, destiné à prévenir ces scènes sanglantes des agents diplomatiques[28].

Ce que, à cet égard, je viens de dire, je le tiens du baron de Laigle. Un jour que j'allai le voir, je fus un peu surpris de trouver, appendus aux rayons de sa bibliothèque, des épées de toutes les longueurs. Mon cousin, me dit-il, tant que notre fier Louis règnera, il s'agit plutôt, pour les agents diplomatiques, de connaître les bonnes bottes de prime, seconde, tierce, quarte, riposte, coup de temps.

Que le Bouclier d'Etat[29], — Que le Mars Français[30], — Que les questions décidées par Besian Arroy, théologal de Lyon[31], — Que tous les autres factums de théologiens et d'avocats, pour ou contre la validité des renonciations de Marie-Thérèse à ses droits au trône d'Espagne[32] ; — Même que les Recueils des Traités de paix de Léonard, en six volumes : fussent-ils en huit, en dix ; remontassent-ils plus haut que le quinzième siècle[33] ; eussent-ils une introduction faite par un plus habile homme qu'Amelot[34], qui cependant est fort habile ; — Même que la politique de la Maison d'Autriche par Varillas[35], dont plusieurs pages pourraient toutefois utilement meubler la mémoire d'un diplomate ; — Même que les Nouveaux intérêts des princes de

l'Europe[36], intérêts qui changent bien souvent, qui sont bien souvent nouveaux ; — Même que cet innombrable recueil de mémoires, négociations, lettres, dépêches[37], où l'esprit qui les a dictés n'est pas plus resté que l'âme reste dans un corps mort.

Mon cher cousin! que me faudrait-il pour ma fortune? Ah ! que dans une heureuse rencontre je perdisse un bras, que je présentasse un placet avec l'autre.

Chapitre LXXVI. — DU BUCHERON.

Peut-être croirait-on que la pièce qu'on va lire vient de chez le baron de Laigle. Je vais dire, en toute vérité, d'où elle vient.

Nous eûmes ces jours derniers, au petit château de monsieur Monfranc, le vieux notaire De Lorme. C'est un registre inépuisable de faits, d'anecdotes, de grandes, de petites histoires. En voici une assez extraordinaire qu'il nous raconta :

Je me trouvais, nous dit-il, à ma ferme. Il était nuit et déjà tard, lorsque j'entendis frapper à la porte. Bientôt après monte un villageois de mes voisins; il me dit : Monsieur le notaire, vite, venez, suivez-moi! Un pauvre homme qui est à toute extrémité veut faire son testament, il vous demande à grands cris, il n'attend que vous pour mourir. J'étais près de me coucher, j'avais déjà ôté mes souliers; je les remets et je sors en la compagnie de ce bon villageois. Après avoir assez long-temps marché dans la forêt, nous arrivâmes à peu de distance de la rivière. Là était une petite hutte où le villageois grimpe par un méchant escalier de bois; je grimpe après lui; la porte s'ouvre, j'entre. Une lampe, posée dans l'intervalle de deux pierres mal jointes, éclairait un lit de feuilles sèches où était étendu un vieillard décrépit, décharné, pâle, n'ayant de vivant que les yeux qu'il arrêta sur moi. Une jeune fille des environs, touchée de compassion, était pieusement venue le servir à ses derniers instants ; elle soutenait sa tête. La paix de Dieu soit ici, dis-je en saluant le vieillard, je suis le notaire : je porte encre, papier.

Je m'assis sur une petite selle à trois pieds que me présenta la jeune fille; je déroulai mon papier sur les genoux ; je tins suspendue ma plume que j'avais trempée dans l'encre.

Me voilà prêt à vous ouïr, dis-je au vieillard, de quoi voulez-vous disposer? Monsieur, me répondit-il d'une voix qu'il s'effor-

çait de ranimer, ma cabane est bâtie sur la forêt du roi, avec la pierre et le bois du roi ; j'ai achevé d'user mes derniers vêtements ; j'ai vendu ma cognée pour acheter du bouillon ; je ne possède rien, je n'ai rien.

Je regardais avec étonnement cet homme.

Monsieur, je n'ai pas toujours été bûcheron ; je ne le tairai pas à cette heure, parce que je sors de la puissance de mes ennemis ; vous ne saurez jamais que cela. Ecrivez ! car ce que j'ai à dire importe aux générations qui me survivent. Ecrivez, monsieur, et ne perdez pas de temps ; je crains qu'avant que vous soyez à la fin Dieu m'appelle à lui. Il y a trente ans que j'habite seul cette forêt ; et pendant les froides nuits de l'hiver, au milieu des sifflements des vents, des hurlements des bêtes féroces, j'ai pû méditer sur le sort des peuples, surtout sur le sort de celui au milieu duquel je suis né.

France ! ô France ! s'écria-t-il avec un éclat de voix qui me surprit ; France ! grand et noble pays où j'eus mon berceau, où bientôt j'aurai ma tombe, combien ont été courts les instants que t'ont laissés tes longs entrebattements et tes profondes blessures ! Pendant les quatre-vingt-dix-sept ans de ma vie, c'est-à-dire depuis le commencement du siècle, tu as eu seulement trente-cinq années de repos[1] ; et, durant toutes les autres, les tambours et les clairons t'ont ordonné de verser le long de tes frontières ton sang le plus précieux. France ! les nations dont tu es entourée se sont toutes, à plusieurs reprises, jetées sur toi et n'ont pu t'abattre ; à plusieurs reprises, tu t'es dressée contre elles et tu n'as pu les renverser[2]. O France ! ô nations de l'Europe ! ne recommencez pas vos terribles querelles ; car, après vos plus longs, vos plus sanglants efforts, vous retourneriez à peu près au même point d'où vous étiez parties[3]. Eh ! d'ailleurs, devenez meilleures ! élevez-vous au-dessus des siècles passés ! Les nations ne doivent-elles donc vivre que pour se battre ? L'Europe est découpée en îles, en presqu'îles, ou dessinée en portions de territoire par les chaînes des montagnes et le cours des fleuves. La force de ses divers états est pondérée par leur configuration géographique. Aujourd'hui, ni les Sélim, ni les Charles-Quint, ni même notre Louis XIV, ou ne seraient ou ne sont plus à craindre.

Le plus faible sera toujours soutenu par tous les autres contre le plus fort[4].

France ! veux-tu faire la guerre à l'Espagne ; veux-tu, l'épée à la main, aller à Madrid, à Bruxelles, tu seras arrêtée. L'empereur, l'Empire, la Hollande et l'Angleterre à la tête viendront t'attaquer aussitôt par terre et par mer[5]. Veux-tu faire la guerre

à la Hollande, la première amie qui se montrera pour elle, ce sera l'Espagne, au dernier siècle sa plus cruelle ennemie[6]. Il importe peu qu'un des plus faibles devienne un peu moins faible : il importe que le plus fort ne devienne pas un peu plus fort.

France ! tu ne peux guère plus t'agrandir au dehors. Agrandis-toi au dedans par ta population, tes arts, ton industrie et ton commerce. Agrandis-toi par ta sagesse.

Le vieillard semblait ressaisir, avec son ancienne pensée, son ancienne force ; sa voix, de plus en plus éclatante, semblait vouloir se faire entendre successivement à toutes les nations. Il continua :

Et toi, Angleterre ! qui t'es si heureusement incorporé ton ancienne rivale, qui domines maintenant sur l'Ecosse aussi bien que sur l'Irlande[7], qui as toute ta grandeur territoriale ; Angleterre ! qui fais sortir de tes ports près de deux cents vaisseaux de guerre[8] ; qui parles sur mer comme Louis XIV sur terre ; ta grandeur, ta gloire, ne peut être que sur tes flottes. Ne mêle pas tes armées aux armées du continent ; tu périras tout aussitôt que tu auras habillé tes matelots de l'uniforme de soldat[9].

Et toi, Hollande ! autrefois notre si bonne voisine, tu as acquis une grande gloire à résister à Philippe II, une plus grande à résister à Louis XIV[10]. Garde-toi de la France sur terre, je le veux bien ; mais garde-toi encore plus de l'Angleterre sur mer.

Angleterre ! prends garde que ton roi ne soit pas assez puissant[11].

Hollande ! prends garde que ton stathouder le soit trop[12].

Et toi, Autriche ! aujourd'hui si bien arrondie par la Hongrie et la Bohême[13], tu as des hommes, tu as du blé, tu as du fer ; mais tu es au milieu des terres, sans commerce, sans relations, sans mouvement ; tâche de faire venir la mer dans tes immenses régions[14].

Et toi, Brandebourg ! ton duc veut, dit-on, être roi[15] ; mais roi de quoi ? de Brandebourg ? la Poméranie ne le permettrait pas ; de Poméranie ? le Brandebourg ne le permettrait pas. La Prusse est son pays le plus pauvre. Il ne voudrait pas sûrement être roi de Prusse ?

Et toi, Allemagne ! fais élire ton empereur par tes électeurs ; deviens libre, cesse d'avoir un empereur héréditaire[16].

Et toi, Pologne ! donne-toi des rois héréditaires ; cesse d'être république, ou c'en est fait de ta liberté[17].

Suède ! nation de guerriers, nation de héros, tu as assez fait pour la gloire ; repose-toi, remets du sang dans tes veines ; mais non, tu veux conquérir le Danemark, la Pologne, peut-être la

Russie[18] ; prends garde ! car alors tu ne serais plus qu'une province de ton vaste empire. Suède ! tu n'écoutes pas les conseils de paix ; tu n'aimes que le son des trompettes[19].

Danemark ! bientôt peut-être tu seras renfermé dans une île[20] ; tu seras bien plus petit, mais tu seras bien plus tranquille.

Italie ! antique terre de Saturne, le siècle de fer a commencé pour toi depuis que tu as été partagée et repartagée[21]. Réunis-toi, forme un beau et seul royaume, mais non pas un royaume théocratique. Et puisqu'il nous faut un pape indépendant, que l'évêque, prince de Rome, soit évêque, prince de Sicile.

Espagne ! malheureuse Espagne[5], ton roi est comme moi, et tu es comme ton roi : tu te meurs, ranime-toi ! Depuis que tu étreins le globe par le nouveau monde et par les plus belles parties de l'ancien, tes bras sont devenus étiques[22] ; donne la liberté à tes colonies, ou elles la prendront, comme la Hollande l'a prise. O roi d'Espagne ! tu vas faire ton testament ; fais, comme moi, un testament politique.

Le vieillard, se sentant défaillir, s'arrêta quelques instants ; bientôt après il reprit : Deux peuples, dit-il, sont en Europe, qui n'ont pu encore devenir Européens.

Les Russes, parce qu'ils professent la religion qui civilise, qui élève l'homme à toute sa dignité, entreront dans le système des états civilisés[23].

Et parce que les Turcs professent une religion qui commande la barbarie, ils en seront exclus[24].

Je trouve les Turcs très bien placés en Asie, très mal placés en Europe. Turcs, retirez-vous !

Grecs ! anciens, antiques Grecs, pères des sciences et des arts, ressuscitez, soulevez vos ruines que vos oppresseurs n'ont pas toutes broyées[25] !

Empereur et roi ? non ! La Grèce ne fait point partie de la Hongrie ; ce n'est pas pour vous que je parle, c'est pour quelque descendant des Lascaris, des Comnène, des Démétrius. Il en est tant qui errent en Europe[26], et qui rapporteraient dans leur pays le casque du politique Ulysse et l'étincelante épée d'Achille !

La Grèce formerait alors un nouveau poids ou contre-poids à cet admirable système européen, qui pacifiera et civilisera le monde.

Quelle est la main puissante qui tirera les choses de la lenteur de leur cours, qui fera rapidement avancer les siècles futurs ?

Henri IV est mort, Henri IV ne renaît point ; qui exécutera son projet de représentation européenne, son projet de paix perpétuelle[27] ?

Ah ! je vois au contraire la guerre ; elle vient du côté des Pyrénées ! Non, elle vient plus vite du côté de la Flandre[28] ; elle vient avec tous ses plus cruels fléaux, elle vient ! Et moi, monsieur, je m'en vais.

A tout moment, le crépuscule du jour de cette vie s'affaiblit. Les objets se décolorent, vacillent, se confondent ; les formes s'évanouissent. La nuit, que Dieu a mise à l'issue de ce monde, s'épaissit de plus en plus sur mes yeux. Entendez-vous les coups du hoquet, chargé de briser les derniers liens qui attachent mon âme à mon corps ? Les anges des prières des morts vont m'environner et me porter devant le trône du Tout-Puissant. Je me sens déjà élevé vers lui : quel moment, monsieur, quel moment ! Oh ! que la terre me paraît petite ! elle me paraît de plus en plus petite ! toujours plus petite !

Chapitre LXXVII.

DES PROMENEURS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES.

Voulez-vous boire avec moi votre part d'une bouteille de vin blanc de Pouilly[1] qu'on va apporter ? m'a dit ce soir le lieutenant général de notre bailliage. — Ce n'est pas de refus. — Eh ! bien, a-t-il ajouté en riant, je ferai aussi à mon tour quelque chose pour vous. D'abord, quand vous plaiderez, je vous ferai gagner votre procès ; et en attendant, je vous conterai quelques visions nocturnes ou plutôt lunaires que je me suis rappelées aujourd'hui et qui m'ont encore paru assez plaisantes.

La nature voulait que je fusse médecin, mon père le voulait aussi ; il voulut ensuite que je fusse avocat. J'étudiai d'abord en médecine jusqu'à la mort de mon frère aîné ; mon père lui destinait sa charge, alors il me la destina, et je passai de l'Ecole de médecine à l'Ecole de droit. Je logeais chez un de mes parents, rue du Faubourg Saint-Honoré, du côté gauche en allant à la porte de la ville[2] ; mes fenêtres donnaient sur les Champs-Elysées, et je me souviens que souvent le soir, au clair de la lune, mon imagination, pleine de ces ouvrages aujourd'hui si à la mode, les Dialogues des vivants, les Dialogues des morts[3], se plaisait à changer les Champs-Elysées, plantés par Colbert[4], en Champs-Elysées des anciens, et à les peupler de personnages morts ou

de personnages mythologiques. Alors les promeneurs que je voyais devenaient pour moi des ombres qui parlaient des affaires de leur temps, qui s'entretenaient, qui disputaient.

Je me faisais, j'entendais des dialogues de toutes sortes d'états ; mais naturellement ceux des médecins et de leurs consorts les chirurgiens, les apothicaires, furent les premiers, et aujourd'hui ils sont naturellement ceux dont je me souviens le mieux.

Premier dialogue. — Un vieux promeneur, une jeune promeneuse, s'étaient arrêtés ensemble au bout d'une allée. — Bonjour, dit l'un; oui vraiment, dans l'autre monde où il n'y a pas de nuit, les ombres doivent dire à toute heure bonjour. La vieille ombre dit donc à la jeune : Bonjour, Madelon! Qui t'a envoyée ici, encore si jolie, si fraîche, si jeune? — Le médecin du quartier qui tous les jours descendait de sa mule harnachée de noir[5] pour me faire saigner, et qui m'a fait saigner jusqu'à ce que je n'aie plus eu de sang, et alors force m'a été de venir ici au moment où je comptais aller passer le beau temps des vendanges à Suresnes. J'avais pris en dansant un petit embarras de poitrine que je voulais appeler un petit rhume, que ma maîtresse voulait appeler une fausse pleurésie : je voulais guérir seule; voyez ce que c'est que d'être domestique, ma maîtresse ne le voulut pas. Son medecin m'expédia le huitième jour, quoiqu'il nous assurât qu'il ne devait y avoir de crise que le cinquième, le septième ou le neuvième[6]. — Ce vieux ignorant t'a assassinée à coups de lancette : je n'en suis pas surpris : il soutenait que la saignée suppléait à la transpiration[7] ; il prétendait en expliquer géométriquement les effets mécaniques[8], et te voilà ici avec, ou plutôt malgré sa saignée révulsive[9]. Ces ombres disparurent; bientôt j'en vis d'autres.

Une dame, belle et blanche, emmenait sa fille, noire comme un bonnet de procureur. Oh! l'ignorant, oh! l'âne, disait-elle en parlant de son médecin, il n'a pas su connaître le choléra-morbus[10].

Cependant, au milieu des rêveries et des illusions que j'aimais à entretenir, je voyais de ma fenêtre les allées bordées de fauteuils à crémaillère[11], où étaient assis les malades, vêtus d'un petit manteau fourré à courtes manches[12], et le milieu de ces allées sillonnées par les fauteuils à roulettes[13], dans lesquels les malades poursuivaient, mais inutilement, les médecins fuyant à toutes jambes, les uns en bonnet carré, en rabat, en soutanelle[14], les autres en grande perruque, en long habit noir[15]; mais il y avait des malades, ou jeunes, ou nerveux, ou animés de la fiè-

vre, qui les poursuivaient à pied, les atteignaient, les saisissaient au collet. Ignorant! charlatan! vous m'aviez promis de m'ôter du sang, le sel corrosif, c'est-à-dire ma fièvre[16]; vous m'en aviez fait accroire avec le nom du landgrave de Furstemberg, suivant vous, débarrassé de son sel corrosif ou de sa fièvre[17]. Mais, madame, daignez, pour ma justification, écouter un peu la théorie des cinq corpuscules élémentaires qui, par les pores, entrent continuellement dans notre corps ou en sortent. Les uns, les acides, sont anguleux; les autres, les alkalis, sont composés de parties dilatées; les autres, les soufres, sont branchus; les autres, les phlegmes, sont longs, et aux extrémités arrondis en ovale; enfin les autres, les terreux, sont cylindriques[18].

Une autre ombre serrait de sa main contre un arbre le cou d'un autre médecin. Ignorant! vous disiez qu'il ne fallait pas éteindre la fièvre avec les boissons, que la fièvre était un bon remède pour débarrasser les veines, pour en remonter les ressorts[19]. Il vous fallait voir que telle n'était pas la mienne. Charlatan! disait un autre en serrant encore plus fort son médecin, ne vous étiez-vous pas vanté d'avoir de meilleurs fébrifuges que le quinquina, adopté depuis cinquante ans par toute la France[20]? Ah! si j'en avais pris, je ne serais pas ici. Un autre étranglait son médecin dans sa cravate. Docteur de tréteaux! ne pas me donner le quinquina en poudre! me le donner dans une seringue[21]!

Deux ombres se battaient. L'ipécacuanha d'Helvétius[22] m'a guéri de la dyssenterie[23]. L'ipécacuanha ne m'a pas guéri. Il guérit! il ne guérit pas!

Une ombre de grande dame, à longue queue traînante, avait barré le chemin à un médecin. Vous dites que les vapeurs ont pour cause le trouble dans les pores, le trouble des liquides[24]. Que d'argent vous ont valu ces troubles! Nous sommes bien sots ou bien sottes sur la terre.

Une jeune ombre de paysanne déchirait la coiffe, le mouchoir, à une vieille dame. Scélérate! rendez-moi mon sang dont vous avez rempli vos vieilles veines[25] — Margot, ton sang était bien à moi, car je l'ai bien payé; il ne m'a d'ailleurs servi de rien; mieux m'aurait valu la transfusion du sang d'une génisse[26], qui, certainement, comme le disait mon vieux médecin, n'avait jamais fait des siennes.

Une ombre jetait une poignée de jolies petites dents à la figure d'un médecin : pas une! pas une n'a pris! Trompeur! coquin! grâce à votre transplantation de dents[27], je n'en ai plus ni de jeunes, ni de vieilles.

Un grand bel homme courait à toutes jambes, criant après un jeune petit médecin : J'ai gardé ma maladie, la vache a gardé sa santé, la poule a de même gardé la sienne. Allez-vous-en au diable avec votre transplantation de maladies[28].

Un homme essoufflé, qui ne pouvait courir, criait à son médecin : J'ai toujours été de mal en pis. Vous m'avez donné de la poudre d'une momie qui ne se portait pas bien il y a quatre ou cinq mille ans. Votre poudre d'assimilation[29] ne vaut pas le diable.

Plus loin, on se battait pour et contre l'émétique qui a et qui aura tant de partisans[30] et tant d'ennemis[31]. Il a sauvé le roi à Calais[32], disait une ombre en alongeant un grand coup de pied dans le ventre à une autre ombre qui lui répondait par un grand coup de poing sur le nez en disant : S'il a sauvé le roi à une extrémité du royaume, il m'a tué à l'autre. La querelle n'était pas près de finir, car je voyais accourir d'un côté Guenaut, qui avait donné la potion salutaire[33], et Vallot, qu'on aurait pu appeler l'anti-antimoine[34].

Je remarquai du reste que, si, en général, c'étaient les malades qui poursuivaient les médecins, quelquefois cependant c'étaient les médecins qui poursuivaient les malades. Monsieur, monsieur, disait un médecin à une ombre, au lieu de vous mettre à la mode, d'avoir un dispendieux laboratoire, il aurait dû y avoir dans votre maison, comme dans toutes les maisons sensées, un droguier[35]. Vous seriez venu ici quarante ans plus tard, vous n'avez plus voulu me croire, et voyez !

Madame, madame ! disait un autre médecin, contre les maladies chroniques il faut les martiaux, les diaphorétiques[36]. Je vous l'ai dit avant votre mort, cent fois, mille fois, et aujourd'hui je vous le répète, et fort gratuitement.

Petit prince ! petit prince ! criaient plusieurs vieilles ombres de médecins à une jeune ombre de petit écolier richement vêtue. Vous aviez le sang aduste, brûlé, vous avez voulu boire du lait de vache, tandis que nous avions prescrit du lait d'ânesse[37] ; *asinus fuisti :* aux Champs-Elysées, point de princes, point de flatteurs.

Parmi les médecins qui invectivaient contre leurs anciens malades, j'en distinguai un comme le plus âpre ; il était entouré de milliers d'ombres pâles, abattues. Je ne puis concevoir, leur criait-il, comment depuis la publication des Moyens faciles de conserver la santé, par le sieur Domergue[38], on peut descendre ici avant l'âge de cent quarante, cent cinquante ans. J'ai dit, car c'est moi qui suis le sieur Domergue, que toutes les mala-

dies venaient de la tête[39], et qu'on pouvait les en tirer en passant par les narines les barbes d'une plume[40], en éternuant. J'ai dit en outre que lorsqu'on les avait laissées tomber dans le corps, on pouvait les en tirer en passant de même dans la gorge les barbes d'une plume[41], en vomissant quand il n'était plus temps d'éternuer. Comment, belle Manon, tandis que j'avais enseigné dans mon livre par quel moyen on pouvait suer à volonté[42], tu es sottement morte d'une transpiration arrêtée! Peut-il y avoir des coliques? répétait-il en s'en allant, depuis que j'ai découvert l'infaillible remède des compressions[43]?

Une ombre se promenait gaîment. J'ai, disait-elle, été à l'Ecole de médecine, aux consultations gratuites du samedi[44]. Les médecins m'ont tué; mais j'ai du moins épargné mon argent, je ne me fâche pas.

Il y avait une haute, grande ombre, habillée de taffetas rouge, galonné, tenant un coffret de remèdes[45]; elle criait à tue-tête, avec son accent italien, aux nombreuses ombres dont elle était entourée: Messieurs! Messeigneurs! venez, approchez, ayez confiance en moi; car, au pis-aller, je ne puis que vous tuer, ce qui est vous faire revivre sur la terre.

J'étais fort curieux de savoir qu'était un médecin suivi d'un cortége d'ombres, garde-malades ou cuisiniers, auquel des ombres vêtues en ouvriers, portant leurs tenailles ouvertes, leurs marteaux levés, leurs tire-pieds hauts, criaient: Vingt-cinq sous par jour, jardins, plantation, promenoir d'acacias, terrasse, bibliothèque, gazette, journaux[46]. Ce n'était pas absolument cher, mais, au lieu de nous donner de bon mouton, de bonne volaille, ne nous nourrir que de diète! Ah! mes bons amis, patience! disaient d'autres malades richement vêtus de robes d'étoffe des Indes[47]; nous étions en chambre, à quatre, cinq, six francs par jour[48]: nous avons fait bien plus rigoureusement diète.

J'aurais voulu savoir aussi qu'était une autre ombre de médecin que son malade avait pris à bras-le-corps. Il criait: A la garde! à la garde! tandis que son malade criait: Ma bourse que j'ai vidée dans la vôtre[49]! ma bourse ou la vie!

Surtout qu'était celui à qui son malade faisait de joviales salutations. Docteur, je suis fort content de vous. Vous ne m'avez pas guéri; mais vous ne vous êtes pas fait payer le double, mais vous m'avez rendu mon argent[50].

Heureusement j'avise le Suisse; il est aussitôt pour moi le Cerbère des Champs-Élysées, habillé de la livrée du roi[51]. Je m'approche tout doucement de lui en tenant un gâteau pour le jeter

dans sa triple gueule ; mais il me donne à entendre qu'il fallait tirer de la bourse le gâteau des cerbères suisses. Je lui jette un gros écu. Il saute, agite sa queue en signe de reconnaissance, et se met à mes côtés.

Il me dit que le premier médecin que je voulais connaître était un médecin tenant pension de malades[52]; que le second entreprenait à forfait les maladies[53]; que le troisième était un médecin qui rendait l'argent lorsqu'il ne guérissait pas; qui, lorsqu'il guérissait, prenait le double[54].

Qu'est, lui dis-je, en le lui montrant du doigt, ce groupe d'ombres de jacobins[55], de cordeliers[56], de capucins[57], de jésuites[58], d'hommes habillés à l'ancienne mode[59] que cernent des malades grinçant des dents, salivant, tremblant, piétinant? Ce sont, me répondit-il, les médecins empiriques : vous lirez en grosses lettres leurs noms et leurs miracles sur les livres d'adresses[60]. — Quoi! ces frères coupe-chou, ces charlatans traitent publiquement, sans autre autorisation, les malades[61]? — Oui, monsieur. Il y en a même un, le fameux père Rousseau, surnommé le capucin du Louvre, qui prend et qui, par brevet, porte le titre de médecin du roi[62]. Le roi est le maître.

Monsieur Cerbère! allons, je vous en prie, au grand carré des jeux. Il me suit. Quels sont, dites-moi, ces autres ombres, ces médecins, ces divers personnages que je vois depuis quelque temps réunis? Ils ne sont pas en conférences scientifiques; ils disputeraient. — Ils disputeraient, répète Cerbère; — ils s'injurieraient. — Ils s'injurieraient, répète Cerbère. Ils ne sont pas en consultation; ils se complimenteraient aux dépens du pauvre malade. Que font-ils là assis autour d'une grande table chargée de papiers, de livres, de dissection, de bocaux d'esprit-de-vin[63]? Et avant tout, qui sont-ils? Ce sont les médedecins, les chirurgiens, les apothicaires, les savants qui formaient sur la terre la société royale de médecine[64], dont Monsieur Daquin, médecin du roi, était le protecteur[65], dont monsieur de Blegny est le fondateur et le directeur[66]. Cette société continue à s'assembler chez lui, tous les dimanches, après les vêpres, rue Pincourt, à la pension des malades[67]. Est-ce que vous n'avez pas lu la collection de leurs mémoires sous le titre de Travaux d'Esculape[68]?

Quelle ouïe si fine a Cerbère! Il l'a, s'il est possible, plus fine que l'odorat. Je voyais qu'il appliquait tantôt une oreille, tantôt l'autre, sur le gazon. Courons! courons! a-t-il dit en s'élançant vers l'autre bout des Champs-Élysées. Deux médecins ont une discussion violente. Nous avons couru; nous avons véri-

tablement vu deux ombres, deux médecins, l'un en large fraise, l'autre en longue cravate; mais tout était fini. Ils se séparaient.

Bientôt le médecin en cravate a été joint par une autre ombre, par un autre médecin aussi en cravate, qui lui a dit : Monsieur mon confrère, je vous ai vu de loin gesticuler, taper du pied, hausser les épaules; je parie que vous étiez avec un médecin du dernier siècle. — Vous ne vous trompez pas. J'évite ces gens-là; mais ils se jettent sur nous, ils se prétendent nos confrères. Celui avec qui j'étais, et qui, sous ce prétexte, est venu m'accoster, m'a d'abord fait mettre en colère par son ignorance et son obstination. J'ai long-temps disputé; j'ai fini par le laisser dire et par rire : j'avais voulu lui faire poliment quelques leçons d'anatomie, lui expliquer la circulation du sang découverte par Harvey[69]. Il me l'a niée. J'avais voulu lui faire connaître ensuite les conduits salivaires[70]; ensuite le réservoir du chyle découvert par Pecquet, et auquel il a donné son nom[71]. J'avais enfin essayé de lui faire entendre l'admirable jeu de la chylification, découvert par Asseli[72]; il m'a tout nié. Je me suis mis à rire; il s'est mis à rire aussi de son côté. Nous étions tous les deux à rire; mais comme avec une de ces fortes poitrines d'autrefois il riait plus haut que moi, il paraissait avoir raison devant toutes ces sottes ombres accourues à notre dispute. Du reste, je me suis aussi convaincu, avant de le quitter, qu'il était entièrement étranger aux savantes leçons d'anatomie fondées par Bienaise[73], entièrement étranger à l'anatomie comparée[74], entièrement étranger à toutes ces grandes dissections d'hommes et d'animaux qu'au Jardin du Roi entourent cent, deux cents spectateurs[75], entièrement étranger aux grands progrès qu'ont fait faire à cette science les deux Riolan[76], Littre[77], Duverney[78], et le jeune Winslow[79]; enfin entièrement étranger même aux connaissances de cette science aujourd'hui familière aux gens de la cour, à commencer par monseigneur le dauphin, le duc de Montausier, l'évêque de Meaux[80] et autres.

Je ne lui ai point d'ailleurs parlé du beau système de Van-Helmont, où chaque viscère est régi par une âme sensitive appelée archée, où toutes les archées sont régies par la grande archée de l'estomac[81] : il ne m'aurait pas plus compris.

Il n'aurait pas compris davantage la nouvelle physiologie fondée sur les lois de la physique expérimentale[82] et les lois de la mécanique[83].

Il n'aurait pas plus compris la nouvelle médecine de Stahl et ses nouvelles opinions relativement à l'action et à la réaction mutuelle de l'âme et du corps[84], que la médecine mathématique

de Sanctorius, qui a porté le calcul dans la statique des solides et l'hydrostatique des humeurs; qui a compté, mesuré, avec son ingénieux instrument *pulsilogium*, la durée des battements du pouls[85]; qui a pesé, dans sa merveilleuse chaise mécanique, la nutrition du corps par les aliments, et sa déperdition par la transpiration[86]; que les conséquences et les théories qu'en a tirées Boerhaave[87]; que la médecine systématique ou carthésienne[88]; que le magnétisme animal, bien que les premières notions remontent à son temps[89]; enfin que toutes les doctrines de nos jours. — Monsieur mon confrère, vous auriez pu encore lui dire qu'ils nous avaient laissé une méchante police, que nous en laisserons une excellente, et qu'à l'avenir il ne sera plus permis aux médecins de l'université d'Avignon, d'Orange, de Cahors, même de Montpellier, de venir exercer la médecine à Paris; qu'il faudra avoir pris ou renouvelé tous ses grades à Paris[90]; que, pour être médecin à Paris, il faudra être médecin de l'université de Paris, où les frais coûtent cinq mille francs[91], qui ne se trouvent pas très communément dans la poche des cadets de Gascogne; il n'aurait pas été moins surpris si vous lui aviez dit que nous avons remis à leur place les chirurgiens[92], qu'ils en avaient laissé sortir; que maintenant ils nous sont aussi soumis que les apothicaires. Ces deux médecins, après s'être fait de longs compliments à travers les nuages de poudre qui dans leurs salutations tombaient de leurs perruques, après s'être fait la révérence à plusieurs reprises, se sont retirés chacun de son côté.

Pendant leur dialogue, Cerbère s'était un peu ennuyé; j'avais plusieurs fois entendu les triples bâillements de sa triple gueule. Mon cher monsieur Cerbère, lui ai-je dit, un petit instant encore et je ne vous retiens plus. Quel est cet homme qui salue profondément les médecins du XVIIe siècle, plus profondément ceux du XVIe, plus profondément ceux du XVe, enfin plus profondément ceux du XIVe? Qu'il est vieux, ridé, chenu! mais qu'il est musculeux, nerveux, vivace! Comment donc a fait cet homme pour mourir? — Cet homme n'est pas mort, ne meurt pas; c'est Caron.

Deuxième Dialogue. — Les Champs-Élysées des chirurgiens ne pouvaient être ceux des médecins; aussi mon imagination les porta-t-elle au delà, au Cours-de-la-Reine, où elle changea les hautes grilles[93] en charniers de Saint-Côme[94]; où, le long des fossés[95], elle éleva, l'une à côté de l'autre, des rangées de boutiques de chirurgiens, qui, dans les différents quartiers de Paris, sont espacées à des distances voulues par les ordon-

nances[96]; où elle changea aussi les promeneurs, dont un si grand nombre sont, comme on sait, habillés de rouge[97], l'épée au côté[98], en chirurgiens, les uns de même habillés de rouge, l'épée au côté, les autres habillés d'une veste, ceints d'un tablier, c'est-à-dire en habit d'opération. Je ne cessais de les voir, de les faire parler; je ne cessais de les entendre.

J'entendais une jeune ombre, un garçon chirurgien dire à un maître chirurgien : Je veux absolument aller ailleurs. — Je n'y consentirai pas; vous avez été embauché par le bureau de placement[99]. — Tant pis!

J'entendais plus loin : Vous demandèz trop; tenez-vous-en au tarif du lieutenant de police[100]! C'était encore une jeune ombre, un chirurgien aspirant qui parlait au chirurgien conducteur[101].

Une nombreuse ligne d'ombres siégeait sur un banc. C'est trop, beaucoup trop, messieurs, disait à l'assemblée des maîtres chirurgiens un chirurgien récipiendaire; vous ne demandez, il est vrai, que peu, mais vous demandez souvent, et vous êtes un grand nombre à demander; comptons le premier chirurgien du roi, les quatre prévôts, le doyen de la Faculté de médecine, ses deux adjoints, les maîtres du conseil, les huit maîtres, les maîtres assistants, les petits officiers, le receveur de la bourse commune[102]. Je n'ai pas fini, je ne finirai pas; et, outre l'argent, il vous faut des gants, des jetons[103]; encore si vous me donniez, comme à Montpellier, de beaux grands parchemins de trois pieds en carré, où vos noms et les nôtres, écrits en lettres d'or, seraient encadrés dans des médaillons de feuilles d'olivier[104]!

Plus loin j'entendais : Enfin vous voilà chirurgien juré du parlement[105], et voilà votre belle-mère qui en est sage-femme jurée[106] : vous avez tant agi pour elle! elle a tant agi pour vous!

Plus loin : J'ai gagné mon cours d'apprentissage aux Invalides[107]. Soit! répondait un autre, je ne l'ai pas, moi, plus mal gagné à l'Hôtel-Dieu[108].

Plus loin encore : Je ne suis, dites-vous, qu'expert bandagiste, et moi je soutiens que je suis chirurgien herniaire[109], que je suis chirurgien et que je travaillerai non en chambre haute; mais, comme vous et malgré vous, en boutique ou salle basse[110].

Ces ombres étaient fort animées les unes contre les autres, mais les disputes finissaient dès qu'il s'agissait de défendre la profession contre les apothicaires ou plutôt d'empiéter sur la

leur[111]. Alors tous les chirurgiens se réunissaient en corps serré.

Ils se réunissaient bien plus complétement, bien plus vite et en corps bien plus serré, quand il s'agissait de faire armes contre les médecins. Je les voyais, je les entendais rassemblés, pelotonnés en corps d'ombres, piétinant au milieu du Cours-la-Reine, tous la face tournée, le poing levé vers les Champs-Élysées. Sont-ils donc, s'écriaient-ils en parlant des médecins; sont-ils autres que des bourgeois? Et nous, nous avons été déclarés notables bourgeois[112]. Nous avons tous les priviléges qu'ils ont; du moins nous en avons autant qu'eux[113].

A la bonne heure que dans les livres d'adresses, nous prenions, nous, le titre de chirurgiens spéciaux pour telle, telle opération[114], nous le pouvons; mais eux, peuvent-ils prendre celui de médecins spéciaux pour telle et telle maladie[115], tandis que les maladies sont si difficiles à connaître; tandis que, si souvent, dans la même période, elles changent d'espèce et de nature? En vérité, c'est à faire rire.

Eh! leur dirai-je encore, n'avez-vous donc pas été à Saint-Riquier, au cloître des Bénédictins? C'est là que les tombes vous parlent: Dom Jacques Soudan, mort le 19 juillet 1685, âgé de quarante ans; Dom Nicolas Rotard, mort le 14 juillet 1682, âgé de soixante-huit ans; Dom Michel..., mort d'apoplexie...; Dom Coquille..., mort de pourpre...; Dom François de la Toscade..., mort de la goutte. On y lit cinquante, peut-être cent autres pareilles épitaphes. Quoi donc! habiles médecins, vous n'avez pu guérir aucune de ces maladies; vous n'avez pu faire vivre quatre-vingt-dix, cent ans, aucun de vos robustes moines[116]! En vérité, ces grandes dalles, ces grands feuillets de pierre, formeraient un livre de médecine fort utile, ne fût-il bon qu'à vous humilier.

Mais que leur importe? Osent-ils moins nous poursuivre? Que d'injustes arrêts n'ont-ils pas obtenus contre nous, entre autres celui qui nous ôte notre robe, notre bonnet, notre fourrure, notre haute chaire, notre latin[117]; qui nous réduit au plus petit pied de la chirurgie! En sorte que nos honneurs décroissent tandis que nos progrès s'accroissent si prodigieusement.

N'est-il donc pas là, notre coffret des instruments chirurgicaux, ainsi que le savant traité des opérations de notre science[118]?

N'est-il pas là aussi le Traité du grand appareil de notre Collot, qui extrait la pierre huit jours après qu'il a fait la taille[119]; et celui de notre Merry, qui a imaginé la taille latérale[120]?

Guillemeau, à la fin du siècle passé, donna, pour son temps,

un fort bon *Traité des accouchements*[121] ; et cependant il n'aurait pu se tirer des cas difficiles où notre Moriceau a fait sa réputation[122].

Entre nos *oculistes*[123] et ceux du dernier siècle, et ceux de l'avant-dernier siècle, il y a le même rapport qu'entre les clairvoyants, les borgnes et les aveugles.

Dans toutes les autres parties de l'ancienne et de la nouvelle chirurgie, même rapport. J'entends souvent un assez grand nombre d'ombres nouvellement arrivées se plaindre, dire : Ah ! si je n'avais pas eu de médecin, je ne serais pas ici ; j'aurais dû me livrer à la nature. La plupart du temps, les médecins ne savent que leur répondre et ne répondent rien. Imaginez si je ris de bon cœur. Nos ennemis ne peuvent dire comme nous : Livrez-vous à la nature, dans les maladies chirurgicales, vous serez impotents, vous boiterez, vous périrez.

Ah ! messieurs mes confrères, si dans la crise où se trouvait alors l'Europe, notre grand roi se fût livré à la nature, où en serait aujourd'hui le royaume ? Il eût perdu son régulateur, qui fût tombé dans un abîme de mortelles souffrances, sur le bord duquel la main de la chirurgie l'a retenu. Mais notre art, inquiet sur ces grands, ces augustes intérêts, veillait ; il ouvre ses plus antiques archives. L'opération de la fistule, autrefois exécutée par Celse[124], abandonnée depuis, est rapidement examinée, discutée, admise ; appareils, instruments, moyens, tout est, en un instant, fait, refait, perfectionné. Notre grand Félix s'exerce, s'éprouve tout exprès. Enfin, il s'approche avec courage de la royale personne, il voit la maladie ; il coupe, il incise, il parvient jusqu'à elle, elle fuit[125] : la France est sauvée. En cet instant les ombres des chirurgiens, toutes à la fois, se grandirent à mes yeux ; ce ne furent plus des ombres ordinaires.

Troisième Dialogue. — Naturellement les Champs-Élysées des apothicaires ne devaient pas être au-delà des Champs-Élysées des chirurgiens ; naturellement ils devaient être près de ceux des médecins, sous les terrasses de ma maison et des maisons voisines où se promènent les gens graves, tranquilles, pacifiques, paisibles, prudents comme les apothicaires, mais en habits simples, unis, perruque ronde comme les apothicaires[126], et, de plus, comme eux grands écouteurs.

A peine m'étais-je remis à la fenêtre, que je vois une ombre entourée de plusieurs ombres et bientôt de toutes les autres. Mes chers confrères, je me suis hasardé d'aller jusqu'aux Champs-Élysées des chirurgiens. Je les ai trouvés plus irrités que jamais contre les médecins. Ils veulent l'entière parité avec eux,

l'absolue égalité[127]. Mais soyons, nous, impartiaux, et disons que, du grand corps de l'art de guérir, la médecine est la tête, et que, si les deux mains, la chirurgie et la pharmacie, lui sont insoumises, tout retombe dans le désordre et le corps périt.

Combien les chirurgiens sont ingrats envers les médecins! N'est-ce pas eux qui ont simplifié la chirurgie[128]? N'est-ce pas toujours eux qui leur ordonnent les opérations et qui alors les guident[129]?

Soyons, nous, au contraire, reconnaissants envers les médecins. N'oublions pas ce que nous leur devons. Qu'importerait que l'accroissement du commerce du Levant et des Indes eût si prodigieusement étendu le domaine de la matière médicale, si le nouveau codex que nous a enfin donné la Faculté[130] ne les eût classés dans ses mille articles ou tablettes?

Qui nous apprend à connaître le bon, le mauvais quinquina[131]? L'expérience du médecin. C'est aussi l'expérience du médecin qui nous apprend à modifier le vin émétique[132], à modifier le mercure[133]. Qui nous apprend l'usage de l'infinie variété des plantes, des matières animales, si ce n'est l'expérience des médecins? Les nouveaux bains à vapeur[134], les nouvelles étuves aromatiques[135], les nouveaux lits suspendus[136], c'est à eux que nous les devons[137].

Le syndic a cessé de parler. Le maître-garde de la communauté[138] a repris, sur un ton un peu plus haut:

Gloire aux médecins! a-t-il dit, soit! mais gloire aussi aux apothicaires!

Les chirurgiens prétendent la prééminence sur nous; mais aucune de leurs opérations est-elle aussi solennelle que, chez nous, la composition de la thériaque d'Andromachus, annoncée au public par grandes affiches imprimées[139], où sont nombrés les savants ingrédients qui successivement passent sous les yeux des magistrats assistants[140]?

Font-ils ces apozèmes, ces juleps, ces potions, ces jus, ces opiats, ces bols, ces pilules, ces machicatoires, ces poudres, ces électuaires[141], et ces différents remèdes solides qu'on n'ose nommer devant les dames[142], et qui toutefois sont si utiles?

Et leurs comptes, sont-ils, d'un bout de la France à l'autre, savants, scientifiques comme les comptes d'apothicaires[143]? Brillent-ils de ces caractères antiques avec lesquels nous figurons le *secundum artem*, *quantum satis*[144]?

Nos études, pour parler comme eux, sont de dix ans: quatre ans comme apprentis, six comme garçons[145], au lieu que les leurs ne sont que de deux ans[146]. Véritablement, avant d'être

admis au grand chef-d'œuvre, à la maîtrise[147], il faut qu'ils aient été garçons pendant six[148]. Je conviendrai encore qu'ils ont à subir six examens sur l'ostéologie, l'anatomie, la saignée, les médicaments, les autres parties de l'art[149]; je conviendrai que nous n'en avons que trois[150], mais ils en valent six et plus par leur difficulté. Qui n'a tremblé à l'acte des herbes et surtout au chef-d'œuvre des cinq compositions[151] ? Reste à notre avantage la touchante fête de notre réception, où les animaux à lait médicinal, les chèvres, les ânesses, ornées de guirlandes de fleurs, sont conduits par les meneurs et les meneuses, qui chantent les anciennes et naïves chansons d'usage[152]. Reste encore à notre avantage le latin, que nous sommes obligés de savoir, qu'ils sont obligés de ne pas savoir[153].

S'ils ont inspection sur les sages-femmes[154], nous avons inspection sur les épiciers-droguistes[155].

S'ils ont parmi eux les chirurgiens du roi[156], nous avons parmi nous les apothicaires du roi, et même les apothicaires des camps et armées du roi[157].

Ils parlent de leur Félix, ne parlent que de leur Félix ; nous parlons, nous, de notre Bourdelin, académicien de l'Académie des Sciences[158] ; de notre Seignette, qui a donné son nom au sel qui se débite dans tout le monde[159].

Plusieurs d'entre eux portent l'épée ; plusieurs d'entre nous sont habillés de beau damas les jours ouvrables, et de beau velours le dimanche[160].

Huit heures ayant sonné à l'horloge de Saint-Roch, aussitôt les ombres des apothicaires se sont retirées des Champs-Élysées, en même temps que les philosophes et les nouvellistes se retiraient du jardin des Tuileries[161].

Deux ombres, sans doute retardées par des infirmités ou par le poids de l'âge, marchaient un peu en arrière. L'une a dit à l'autre, avec un air goguenard : Il me semble que messieurs nos deux chefs ont oublié une chose qui aurait pu aussi être ajoutée en notre faveur, c'est que nous sommes riches[162] et que les chirurgiens ne le sont pas, c'est qu'ils ne prennent guère alliance avec les médecins, tandis que nous avons un grand nombre de gendres qui le sont[163]. Ainsi, mon voisin et confrère, soyons, envers et contre tous, pour les médecins. Et d'ailleurs, quels hommes que nos médecins actuels ! que ce monsieur Piètre[164], l'Hippocrate de nos jours ! que ce monsieur Helvétius[165], le médecin aux remèdes spécifiques ! que ce savant monsieur Burette[166] ! que ce monsieur Bourdelin père[167], qui a analysé toutes les eaux minérales de la France et a départi à chacune leurs

vertus ! Quels hommes, si grands, si pieux, si saints, que ce monsieur Bourdelot[168], qui donnait gratuitement ses ordonnances, qui payait de son argent les remèdes des malades indigents ! que ce monsieur Dodart[169], qui faisait ses expériences médicales relatives à l'abstinence chrétienne sur ses propres austérités, sur ses propres abstinences ! que ce monsieur Bourdelin fils[170], tous les jours poursuivi par les acclamations des pauvres, lorsqu'il est obligé de se dérober du milieu d'eux pour aller remplir ses fonctions de médecin de notre future reine, la duchessse de Bourgogne ! que ce monsieur Hecquet[171], qui a fait tant de traités de médecine et de piété ! Quel homme si grand, si pieux, si saint, si illustre, que ce monsieur Fagon[172], qui tâte le pouls du roi, qui examine face à face ses yeux, sa langue, qui lui parle, qui l'interroge, enfin qui est archiâtre, qui dépense ses quarante mille francs d'appointements[173] presque entièrement en bonnes œuvres ! Aussi vous dirai-je que j'honore et que je respecte mon jeune fils nouvellement reçu médecin, n'eût-il sur moi d'autre avantage que de pouvoir appeler monsieur Fagon mon confrère. Je vous dirai encore que, ces jours passés, à la représentation du Malade imaginaire, qu'on appellerait aujourd'hui le Malade à vapeurs[174], quelques jeunes clercs de procureur me riaient au nez, me sifflaient, me prenaient pour un médecin ; mais je n'avais garde de me décontenancer, de me fâcher, car je ne m'étais jamais senti aussi aise, aussi honoré, aussi glorieux de moi, aussi fier.

Chapitre LXXVIII. — DU BANNI D'ANGERS.

Trois jeunes voyageurs, à peu près de mon âge, élégamment habillés, traversaient aujourd'hui la grande place. Ils allaient dans le même sens que moi, mais ils allaient plus vite ; je les précédais. Monsieur, m'ont-ils dit en se tournant vers moi quand ils m'ont atteint, nous désirerions bien savoir ce qu'il y a de curieux à voir dans cette ville. — Le château, le parc, le pont, les remparts, Saint-Cyr, le collége, la faïencerie, la verrerie[1]. Le parc n'est pas éloigné du château, d'où il me paraît que vous venez ; je puis, sans trop me détourner, vous y conduire. — Monsieur, m'a dit en riant le plus leste, le plus gai, vous êtes homme de guerre, vous n'aurez pas peur si je vous avoue que vous marchez

entre trois bannis. — Et bien sûrement tous les trois injustement bannis, leur ai-je dit en riant aussi. — Oh ! Monsieur, vous n'en douteriez pas si vous saviez notre histoire. Auriez-vous quelque envie de la savoir? voulez-vous nous conduire? nous vous la conterons, chemin faisant; car, lorsqu'on parle à votre noble habit, on n'a pas de précaution à prendre. Le jeune voyageur, voyant que j'acceptais, a familièrement passé son bras le mien comme sous celui d'un ancien camarade, et m'a dit : Peut-être avez-vous été à Angers? Vous conviendrez qu'il faut avoir le diable au corps pour ne pas en trouver les demoiselles charmantes. Une jeune cousine, nommée Rosette, qui véritablement m'avait charmé, m'accusa, par coquetterie ou par vanité, d'avoir voulu lui faire violence. Le juge-prévôt[2], avec la crédulité, la promptitude que tout le monde lui connaît, me condamna au bannissement. J'allai dire adieu à mes parents; je trouvai la porte de la maison fermée. Je vis à la fenêtre ma mère, qui me cria : Enfant prodigue, levez les yeux au ciel ! Une petite bourse, remplie d'argent, tomba de ses mains dans les miennes. Je me hâtai de sortir de la ville.

Que faire? quel métier prendre? me dis-je. L'éducation privée! l'éducation privée! Mon père, ajoutai-je en m'adressant à lui, comme si, en ce moment, il m'eût entendu, j'ose soutenir, quoique fils d'un régent de l'Université, que l'éducation privée est bien préférable à l'éducation publique. L'instituteur voit si toutes les maximes, tous les principes, qu'il jette dans le cœur ou l'esprit de son élève, germent, lèvent, croissent. Cette résolution prise, je monte sur une hauteur, je regarde tous les châteaux, et je vais à celui qui me paraît le plus agréable, comme s'il devait en être ainsi du seigneur à qui il appartenait. J'arrive, je parle au concierge : Monseigneur, me dit-il, ne tardera pas à passer; attendez-le devant la grille. Votre maître est-il jeune? lui demandai-je. — Oui. — Il a sans doute une jeune épouse? — Oui. — Et sans doute de jeunes enfants? — Oui. — Manque-t-il de précepteur? — Oui. Le concierge me répond toujours comme je souhaitais qu'il me répondît et comme j'en avais grand besoin. J'entre dans la grande avant-cour[3], toute gazonnée, je me promène, et, pour mettre à profit les moments d'attente, je répète mentalement ce que je vais dire au seigneur. Je le salue d'abord respectueusement; je salue gracieusement la dame, et je dis : Monseigneur, j'apprends, en passant, que vous manquez d'un précepteur; je viens m'offrir à vous. Je décline mon nom, celui de mon pays, ma qualité de gradué. Je me fais demander par le seigneur : Voyons quel est votre plan d'éducation? Je réponds :

J'entends élever le corps aussi bien que l'âme. Je me ferai petit avec votre fils; nous grandirons ensemble. Nous courrons, nous sauterons, nous jouerons à la paume, aux quilles; nous porterons de petits, de moins petits, de grands fardeaux[4]. Dans la suite, nous nous apprendrons à nager, à faire des armes, à monter à cheval[5]. Nous nous occuperons successivement de différents arts mécaniques, en commençant par les plus simples[6]; et à mesure que nous nous exercerons, que nous fortifierons nos corps, nous exercerons, nous fortifierons aussi notre âme; mais nous ne précipiterons rien. La grammaire sera notre première étude; les autres sciences classiques suivront[7]. Je prévoyais que le seigneur pouvait bien n'être pas gentilhomme; et, dans ce cas, pour n'être pas embarrassé, je lui faisais me dire : Mais, Monsieur, je ne suis qu'un magistrat, qu'un bourgeois, bien que, dans ce village, les bonnes gens m'appellent monseigneur. Vous parlez de faire des armes, de monter à cheval; je ne veux qu'une éducation bourgeoise. Monseigneur! lui répondais-je, aujourd'hui, à la fin du siècle actuel, l'éducation des bourgeois et celle des gentilshommes est la même[8]. — Soit, mais, jusque là, mes fils n'apprennent pas ce qu'ils sont destinés à savoir et à faire dans le monde. — Monseigneur, entendez-vous qu'ils sachent un peu de droit, un peu de pratique pour gouverner leurs affaires, un peu de médecine pour gouverner leur santé, pour la conserver en l'accoutumant à rompre les habitudes des heures du travail, du sommeil, de la veille; qu'en outre ils sachent ce que c'est que le commerce, la banque, le change; qu'ils sachent tenir leurs comptes, recevoir et fournir des quittances, contracter, transiger; qu'ils sachent du moins comment on contracte, on transige? Eh bien! je le leur apprendrai[9]. Vous voulez que j'élève de petits hommes à savoir ce qu'à peine de leur bonheur il faudra qu'ils sachent lorsqu'ils seront hommes, que j'habitue leur langue, leur mémoire, leur esprit aux choses et aux mots qui les occuperont le reste de leur vie[10]. Je me suis disposé à remplir ces devoirs; je les remplirai. La dame, dont les beaux yeux m'avaient, à plusieurs reprises, fait des signes d'approbation, me demandait à son tour: Comment croyez-vous qu'il faut élever les filles? — Comme de petites, jeunes mères de famille[11], qui, d'ailleurs, doivent avoir une certaine part aux exercices du corps, aux arts et aux sciences agréables[12]. Je cherchais la réponse qu'allait me faire la dame, quand elle parut elle-même, amenée par son mari. Je m'avançai, et, comme de raison, je m'adresse au seigneur. Il m'arrêta poliment aux premiers mots. J'ai, me dit-il, un précepteur, dont je suis fort content : le voilà! Je me

retirai, tout irrité contre cet imbécile portier de campagne.

Quel métier, quel autre métier prendre? me dis-je de nouveau, quand je me fus bien éloigné de ce malencontreux château. Eh bien! mon père est régent; eh bien! moi, je me ferai maître d'école; je deviendrai d'évêque ou de fils d'évêque meunier; mais je trouverai quelque jolie, jeune meunière, quelque jolie, jeune maîtressse d'école, et le bonheur vaut au moins l'honneur.

J'étais dans la Touraine : je courus long-temps et inutilement. Enfin j'en rencontrai une telle que je pouvais la désirer; malheureusement ce n'était que la sœur de la maîtresse, qui en ce moment était absente. Celle-ci ne tarda pas à venir : elle m'accueillit bien et me fit, sans difficulté, recevoir maître d'école par le maire et par le curé [13]. Le lendemain, elle me fit présent d'une férule et y joignit un martinet tout neuf, en me disant que, lorsqu'il serait à moitié usé, je le lui rendrais et qu'il serait encore fort bon pour ses petites filles. Maintenant, Monsieur, voyez-moi, je vous prie, un petit manteau noir sur les épaules, un petit rabat blanc sous le menton [14], assis sur un haut fauteuil de bois, faisant lire, réciter, les plus petits garçons, faisant écrire, chiffrer, les plus grands. J'ajouterai que j'étais bien logé, bien nourri, que je me trouvais bien à tous égards. Mais cela ne devait pas durer : car la maîtresse d'école, voyant que je ne l'aimais pas et que j'aimais sa sœur, jura de me faire congédier. Elle m'accusa d'abord de donner aux consonnes le son de l'*e* muet, c'est-à-dire une prononciation janséniste; véritablement je l'avais prise dans la grammaire de Port-Royal [15]. Je me défendis, et je soutins que cette prononciation était la seule bonne. Elle m'accusa de vouloir exclure le *v* lorsqu'il se prononçait comme l'*u*, et de vouloir aussi faire exclure l'*u* lorsqu'il se prononçait comme le *v*. Je me défendis; et je prouvai que les noms propres étaient altérés par le défaut de fixité de la forme et du son de ces lettres [16]. Elle m'accusa d'exclure de l'alphabet écrit l'*emme* et l'*enne* coulées. Je me défendis; je dis que mes *m* et mes *n* étaient ceux du célèbre maître d'écriture Jarry [17]. Je rappelai que la forme douteuse de l'*enne*, écrite en coulée, avait occasionné la guerre civile : le courrier porteur des propositions de la régente au prince de Condé alla à Augerville, en Normandie, où ce prince n'était pas, au lieu d'aller à Angerville, en Orléanais, où ce prince était [18].

Je sus ensuite qu'elle m'accusait aussi de ne pas corriger mon école. Je le sus par mes écoliers, à qui je dis que, lorsqu'ils entendraient, dans l'autre classe, quelque petite fille pleurer, crier,

ils écoutassent bien, afin que, de temps en temps, quelqu'un criât et pleurât de la même manière. D'abord cela me réussit, et je passai au dehors pour un bon et sévère justicier. Mais il arriva au secret du maître ce qui était arrivé à celui de la maîtresse, il fut divulgué; et un jour qu'un de mes petits garçons criait, en riant, comme si on l'avait écorché, je vois entrer subitement le maire, qui me prend au collet, me détrône et me met à la porte, où m'attendaient une foule de pères et de mères, qui m'accablèrent d'injures. Va-t'en, petit malheureux! Pas un seul coup de fouet pour mon oie! pour ma dinde! pour ma poule! mes œufs! ma tarte! ma flamiche[19]? Oh! disait un bon vieillard, aujourd'hui on ne trouve plus les bons maîtres d'autrefois; on ne fouette plus comme du temps de Henri IV. Eh! disait le notaire, il est ma foi bien heureux de ne pas se trouver dans le ressort des chantres ou des écolâtres des cathédrales, qui vous le mettraient, sans autre façon, dans les prisons de la chantrerie ou des écoles[20]. Cependant les huées me poursuivaient; mais, à force de courir, je gagnai le large, je me trouvai dans la campagne, et je n'entendis plus que les pinsons et les alouettes.

Ayant repris la tranquillité de corps et d'esprit, j'eus la pensée d'aller dans les villes voir si les petites écoles étaient supérieures à celles des campagnes; j'en visitai plusieurs. Le tableau mis sur la porte : ÉCOLE DES GARÇONS, ÉCOLE DES FILLES[21], était plus grand qu'au village. Le crucifix placé au dessus de la tête du maître, de la maîtresse[22], était aussi plus grand. Aucune autre différence ne me frappa. Je conviendrai cependant que les fêtes de la Saint-Nicolas et de la Sainte-Catherine y sont célébrées par des parades, des promenades au son des tambours, des violons[23], et par des représentations de petites tragédies[24].

Les maisons des Frères des écoles chrétiennes sont partout belles, neuves; vous savez que leur institut vient d'être fondé[25]. Allons les voir, me dis-je, allons! Je sonne à la modeste petite porte. Le portier, le pourvoyeur, le cuisinier, l'intendant, vint m'ouvrir. Ordinairement le même frère cumule toutes ces fonctions, et cependant il est le dernier des quatre frères dont est formée chaque maison[26]; au dessus de ce frère est celui de la petite classe, appelée simplement la petite; au dessus est celui de la seconde classe, appelée simplement la seconde; au dessus, celui de la plus haute des trois classes, appelée la grande. Ce dernier frère est de droit le supérieur. Les trois classes sont contiguës et communiquent entre elles par des portes latérales, par lesquelles, lorsqu'il y a application, progrès, l'élève passe à la classe supérieure, et lorsqu'il y a paresse, rétrogradation, repasse dans la

classe inférieure[27], en sorte qu'aux deux côtés de ces portes siégent, pour ainsi dire, la crainte et l'espérance.

Sur un des murs de la petite classe, où sont les plus jeunes garçons, se voit un grand tableau noir, portant écrit en couleur blanche les lettres de l'alphabet, diversement combinées entre elles par systèmes de lettres, de syllables et de mots. Le frère tient une baguette et touche du bout une lettre, une syllabe, un mot, et aussitôt l'enfant la nomme, l'épelle, le lit. Outre cet exercice, il y a celui de la récitation du catéchisme et des prières.

A la seconde, l'enseignement de la lecture continue et celui de l'écriture commence.

A la grande, ces deux enseignements prennent plus d'extension, et l'arithmétique en est le complément[28].

Le père La Salle, instituteur des Frères des écoles chrétiennes[29], a composé, pour l'usage des élèves, un petit livre élémentaire qu'on leur fait lire et apprendre par cœur. Ce petit livre, intitulé : *La Civilité puérile et honnête*[30], serait parfait pour sa destination s'il renfermait aussi le petit formulaire de divers actes qu'on trouve dans la méthode du célèbre maître d'écriture Blégny[31].

Du reste, la forme des longs habits noirs des frères, celle de leur grand rabat, de leur grand chapeau à trois cornes[32], même la structure de leur chaise, aident beaucoup à l'excellente police des classes, où le frère de la petite est assis sur une chaise à une simple marche, celui de la seconde sur une chaise à deux marches, celui de la grande sur une chaise à trois marches[33], du haut de laquelle ses yeux planent sur sa nombreuse classe. Le frère, au lieu de nommer l'élève qui doit réciter, lire ou parler, le vise avec un petit instrument de bois, armé d'un claquet, appelé signal[34], sur lequel les élèves portent les yeux aussitôt qu'ils l'entendent. A l'instant qu'un nouvel élève est visé, à l'instant celui qui parle cesse, et celui qui est visé commence[35]. Cette invention de signal économise le temps et entretient l'attention. Les classes s'ouvrent par des chants, qui se renouvellent d'heure en heure[36].

Monsieur, m'a dit le jeune banni, vous avez la bonté de m'écouter comme si vous étiez, ainsi que moi, fils d'un régent de l'Université ; votre attention m'enhardit à poursuivre.

La même supériorité que les écoles des frères ont sur les autres écoles des petits garçons, les écoles des Ursulines[37], des sœurs de Notre-Dame[38], des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul[39], qu'il aurait fallu appeler du nom de leur fondatrice, sœurs de Mlle Legras[40], les sœurs des autres pareilles institutions[41],

l'ont sur les autres écoles des petites filles. Je voulus les visiter ; je vis des exercices de lecture, d'écriture, d'instruction chrétienne, variés par des leçons de couture, de tricotage de dentelles, de bas[42]. Je fus enchanté : les jolies petites écoles ! les jolis petits ateliers ! les jolies rangées de petites ouvrières ! les jolies jeunes maîtresses !

Entre les plantes et les arbres, il y a les arbustes ; entre les petites écoles et les colléges, il y a des écoles de second degré, qu'on appelle ordinairement écoles renforcées[43], petits séminaires[44], petits colléges[45]. On y enseigne ou l'on y continue d'enseigner ce qu'on enseigne dans les petites écoles ; on y enseigne de plus un peu de latin, de grec, un peu de rhétorique, quelquefois un peu de philosophie, quelquefois même un peu de théologie[46], mais sans tirer à conséquence.

Sous le nom de pensions, il y a aussi un grand nombre d'écoles de second dégré dans les villes ; mais, bien que l'écriture y soit une des principales branches de l'enseignement[47], je ne sache pas que les maîtres écrivains experts en querellent comme à Paris les chefs pour les empêcher d'apprendre à écrire, sous prétexte qu'ils sont exclusivement maîtres de cet art[48]. Dans ces pensions, on observe mieux que dans les écoles spéciales d'écriture l'excellent précepte de Gangneur, de ne pas altérer par de vains ornements la forme des lettres[49], dont la simplicité, la pureté, la netteté, soulagent l'œil et l'attention. Les principaux livres d'enseignement sont les *Principes de Blegny*[50] et les *Comptes faits de Barême*[51].

J'estime qu'il y a environ douze mille petites écoles[52], environ quatre mille écoles de second degré[53], environ trois cents colléges[54].

Les écoles de second degré, où je régentais tantôt quelques mois, tantôt quelques semaines, tantôt seulement quelques jours, me servaient comme d'étapes pour aller d'une extrémité de la France à l'autre voir les belles villes et les grands colléges.

Les éléments, les livres d'instruction de l'ancien XIII[e] siècle et du nôtre, sont à peu près les mêmes pour les humanités[55]. Je dois pourtant dire qu'on y a ajouté un peu de géographie, de chronologie, d'histoire[56], mais le tout en latin[57], et avec tant de parcimonie de temps[58] que l'élève voit bien le peu de cas qu'il doit en faire, en voyant le peu de cas qu'on en fait.

Il fait de même peu de cas de sa langue en voyant que, dans ses rhétoriques, jamais nos prosateurs non plus que nos poètes ne sont cités[59].

L'enseignement n'a guère avancé que dans les hautes classes où sont entrées les mathématiques[60].

Oh ! Monsieur, que d'aventures ! que de rencontres dans mes différents voyages, à travers la France ! Elles sont gravées, rangées dans ma mémoire ; et je voudrais bien, pour abréger le temps de mon récit, pouvoir les offrir à votre esprit toutes à la fois, comme une carte offre simultanément à l'œil toutes les régions qu'elle retrace.

Dans une petite hôtellerie du Bourbonnais, je me trouvai attablé avec deux jeunes gens qui voyageaient en sens opposé. Ils avaient fait connaissance en demi-heure ; en moins de temps, tous les trois nous fûmes amis, lorsque, tous les trois, nous nous reconnûmes pour hommes de férule.

Je reviens de Paris, dit l'un. J'y retourne, dit l'autre. Je vais à Toulouse, leur dis-je.

Ah ! n'allez pas à Paris, dit l'un de ces jeunes gens à celui avec qui je l'avais trouvé, il n'y a rien à faire. J'étais chez un petit marquis ; j'étais, suivant l'usage, en même temps son précepteur et son valet de chambre[61]. Il allait à sa volonté dans un de ces colléges que, de nos jours, à Paris et en province, les moines de presque tous les ordres ont ouverts aux laïques qui veulent venir profiter de l'instruction donnée à leurs novices[62]. Partout il était fort accueilli, fort bien reçu. Un jour, les vapeurs de l'ambition lui montent à la tête ; il prend résolution d'entrer dans un célèbre collége où sont élevés les fils des princes, des grands seigneurs, des premiers personnages de l'état[63]. Monsieur le marquis, lui dis-je, franchement, prenez-y garde ! bien que vous ayez dix-huit ans, que vous soyez tuteur de vos grandes sœurs de vingt-quatre ans[64], vous vous exposez à avoir le fouet : on ne badine pas au collége de Louis-le-Grand[65] ; vous y serez d'ailleurs perdu parmi deux mille brillants élèves[66] qui ont déjà fait toutes les connaissances que vous voulez faire. Mieux vous voudrait entrer à l'académie de Pluvinel, où vous apprendriez l'équitation, l'escrime, la danse, les mathématiques, l'histoire, la géographie[67] : car, en fait de vraies connaissances, on est plus avancé dans les manéges que dans nos gothiques et vieux colléges. Il n'a tenu compte de mes conseils, il est entré au pensionnat du collége de Louis-le-Grand, et m'a laissé sans aucune ressource. J'ai aussitôt essayé d'être répétiteur[68] ; je n'ai pas trouvé assez vite des élèves pour vivre.

Je fuis en province, je cours me joindre à un maître de grande école ou de grande pension qui veut mettre en pratique le systè-

me de Sorel[69]. Eh ! quel est-il ce système? lui demandai-je. A quoi il me répondit : Cours de latin, cours de grec, mais plus abrégés, et par des méthodes plus simples, plus françaises, comme le rudiment de Lancelot[70] ; en même temps arithmétique, géométrie, cosmographie, géographie, histoire, minéralogie, botanique, zoologie, rhétorique française; ensuite viennent les langues vivantes, et avant toutes et avec beaucoup plus d'étendue qu'aucune autre, la langue nationale[71], ensuite la philosophie, ensuite la physique. Et voyez comme, dans ce nouveau système, les yeux des élèves sont réjouis par la variété des minéraux, des fleurs, des oiseaux, des coquillages, des cartes, des machines de la nouvelle physique expérimentale et des instruments d'arts mécaniques[72], car Sorel a bien raison de dire que nos Universités sont peu universelles[73].

L'autre jeune maître eut son tour, il lui en tardait.

Monsieur, dit-il, je ne vois pas que des méthodes, pour avoir été bonnes du temps de Philippe de Valois, ne le soient pas aujourd'hui. Il me paraît au contraire que la bonté en est éprouvée depuis quatre siècles.

De nos jours jours, où l'on a voulu innover en tout, on a voulu montrer à lire en plaçant une syllabe sur des faces de dé[74] ; on n'a pas réussi. On a essayé de l'arithmétique au miroir, qu'on devait apprendre en deux heures[75] ; on n'a pas réussi. On a imaginé de figurer en taille-douce tous les objets dont les noms se trouvent dans la première partie du Despautère[76]. On a encore imaginé des jeux de déclinaison, de conjugaison, avec des guerres, des combats, des traités, des accords, des alliances entre les substantifs et les adjectifs[77]. On a mis les racines latines en rimes françaises[78]. On a tenté de mettre la chronologie, la logique, la géométrie, la géographic, l'histoire, le blason en jeu de cartes et en jeu de l'oie[79]. On n'a pas réussi ; on n'a réussi en rien.

Au lieu de blâmer l'enseignement actuel, vous auriez plutôt dû rendre justice à la célèbre société des Jésuites[80], dire qu'elle possède au plus haut degré l'art de réveiller l'émulation dans le cœur des élèves par les distinctions, par les bancs de chevaliers, de sénateurs[81], par les magistratures, les dignités de tribuns, de consuls, d'empereurs[82], par les trônes hebdomadaires, par les croix[83], par les couronnes de carton doré[84], par les concours des compositions[85], par les affiches des bonnes pièces en vers ou en prose[86], par les tableaux d'énigmes, exposés sur la porte des classes[87], par les plaidoiries solennelles entre les élèves[88], par les thèses avec gravures[89], les thèses sur

satin[90], surtout par les exercices littéraires, par les petites distributions d'estampes signées[91], les grandes distributions de prix faites au son des trompettes[92], tantôt précédées, tantôt suivies de comédies, de tragédies, de ballets[93], qui attirent la ville et la cour[94].

Vous auriez enfin dû dire que tous leurs écoliers savent que dans chaque collége il y a un livre de vie où sont écrites, année par année, classe par classe, avec leurs noms et leur âge, des notes sur leurs mœurs, leur application, leurs succès[95]. Pour être au rang des *très bons*, même seulement des *bons*; pour n'être pas au rang de ceux qui doivent répéter la classe ou qui doivent être chassés; pour ne pas être *retinendus* ou *rejiciendus*; pour obtenir l'épithète de *pius*, *modestus*, *docilis*, *diligens*; pour éviter celle de *mendax*, *tenax*, *peracer*, *mollis*, *crassus*[96], quels constants efforts! quelles heureuses habitudes pour la bonne tenue des colléges! Et bientôt, pour le bon ordre de l'état, quels résultats si heureux!

Du reste, les Jésuites ne forment pas le seul nouveau corps enseignant. Les Oratoriens[97], les Doctrinaires[98], ont des constitutions d'enseignement entièrement appropriées au temps actuel, qui forcent les autres corps, non pas à changer, comme vous le voudriez, mais, comme la raison le veut, à modifier les leurs. Voyez l'Université de Paris, toute chargée de siècles, suivre d'un pas léger ces nouveaux corps; et si elle rend son enseignement gratuit, comme du temps du grand cardinal de Richelieu elle en manifesta l'intention[99], elle les aura à peu près atteints. Sorel! Sorel! disait l'un; Les Jésuites! les Jésuites! l'Université! l'Université! disait l'autre.

Je laissai ces deux jeunes maîtres disputer en choquant le verre, et je me remis en route.

N'aille pas à Cahors qui veut aller plus loin. Cette ancienne ville est sombre, noire, et en général mal bâtie; mais aux boutiques et aux fenêtres se montrent de jolis, frais, doux, tendres minois, qui vous charment, vous arrêtent: je fus arrêté. Le droit, me dis-je, est aussi bon à Cahors qu'à Toulouse; à Toulouse les grades ne sont pas meilleurs: demeurons, demeurons!

Je fis bientôt connaissance avec les jeunes gens, et par les jeunes gens avec leurs jeunes sœurs. Parmi elles était une petite Marion, à qui il manquait un peu plus de taille pour être une des plus belles personnes du monde. J'écoutais avec ravissement les paroles qui sortaient de sa spirituelle bouche. Monsieur, me dit-elle, je vais vous confier le secret de la ville, et qui plus est le secret des demoiselles. Nous sommes ici une trentaine de jeunes personnes, filles, nièces de régents ou

agrégés, qui avons formé une patriotique ligue pour la restauration de notre vieille Université. Nous y amenons ou nous y retenons chacune tous les amants qu'un amour platonique et pur peut nous faire; nous leurs donnons, suivant qu'ils avancent dans la carrière de leurs études, d'abord un doigt à baiser; ensuite successivement les quatre autres; enfin, quand, au bout de trois ans, ils ont terminé leur cours de licence et prêté leur serment d'avocat[100], ou qu'au bout de cinq ils reçoivent le bonnet de docteur[101], nous donnons, avec l'assentiment de nos parents, notre main en mariage au plus habile ou au plus studieux, pourvu d'ailleurs que les convenances de caractères, d'âge, de fortune et de famille, se trouvent de part et d'autre à peu près assorties. Les petites Toulousaines, pour faire périr notre Université, la faire réunir à la leur[102], voudraient nous enlever les *luquets,* c'est-à dire les étudiants qui arrivent à la Saint-Luc[103]; mais, avec leur permission, nous sommes aussi jolies qu'elles, et notre Université est aussi savante.

Avant d'être obligé de quitter Angers, j'avais, après un cours de deux ans, soutenu une thèse générale de philosophie sur la logique, l'éthique ou la morale, la métaphysique et la physique[104], et j'avais reçu la robe et le bonnet de maître ès arts[105]. Je montrai, d'après le conseil de Marion, mes lettres, bien et dûment scellées, et je suivis à l'école de droit des leçons des Institutes[106], que, pour leur argent, je répétais, jour par jour, à mes condisciples élèves.

Vers le milieu du carnaval de cette année, les étudiants voulurent, par galanterie, donner aux demoiselles une représentation des examens et de la réception des gradués à l'Université de Toulouse, chose fort amusante à Cahors, fort ennuyeuse ailleurs. La pièce était divisée en six actes, correspondant aux six examens du cours de droit, appelés aussi actes.

Premier acte, acte des Institutes. On voyait sur un banc à dossier les régents, qui, après s'être fait représenter les certificats des inscriptions, interrogeaient successivement chacun des étudiants, en commençant toujours par la même formule latine *Quæro à te*[107], je vous demande, et en parcourant les quatre livres des Institutes, ou rudiment des lois romaines. On les voyait ensuite, comme aux autres actes, aller au scrutin avec de petites fèves, les unes blanches, les autres noires, appelées dans le pays *mongets*[108], petits moines. À la fin de cet acte, comme à la fin de chacun des autres actes, un nombreux chœur de voix répétait : « C'est tout comme ici ! étudions ici ! ce n'est pas la peine d'aller à Toulouse ! »

Second acte, acte de bachelier; premier grade. La scène changeait. Au fond de la salle s'élevait une haute chaire de bois qui restait vide. Devant cette chaire était adossé un pupitre sur lequel montait le récipiendaire en robe noire. Les régents, les agrégés, tous aussi en robe noire, leur bonnet carré sur la tête, étaient assis devant lui, sur les bancs des étudiants. A droite et à gauche, mais en avant et sur d'autres bancs, étaient assis de jeunes licenciés et de jeunes bacheliers, aussi en robe noire, le bonnet carré sur la tête, et tout autour la foule des étudiants. Le président de la thèse ouvrait la séance; aussitôt le récipiendaire prononçait l'allocution latine ordinaire, que je traduisais à Marion, auprès de laquelle j'étais placé : « Ayant invoqué le secours de Dieu, de la Sainte Vierge et de tous les saints; avec la permission des régents très sages, des docteurs agrégés très illustres, des licenciés, des bacheliers très nobles, et de tous les honorables auditeurs, j'essaierai d'interpréter cette thèse de droit romain sur les formalités nécessaires à la validité des testaments... J'ai dit. » Aussitôt les bedeaux distribuaient les thèses, divisées en positions; aussitôt les arguments communiqués, c'est-à-dire les arguments faits par des camarades, des amis, qui les avaient bénévolement communiqués au récipiendaire, commençaient. Les jeunes acteurs rendirent parfaitement l'inattention et les causeries des régents, des agrégés, l'inattention et les causeries générales pendant les arguments communiqués, ensuite l'attention des régents, des agrégés, l'attention générale dès que les arguments des régents, des agrégés, commençaient, la permanente bonté des compères régents, des compères agrégés envers le soutenant, contre lequel ils n'argumentaient pas en dehors du *compendium*, appelé le compan, qui est dicté par l'agrégé répétiteur aux étudiants de sa répétition, et qui n'est pas le dixième du cahier du régent, chose vraiment dérisoire, terrible signe de la décrépitude de nos Universités actuelles. Je me souviens que les étudiants remarquèrent avec raison que dans l'allocution il aurait fallu substituer au mot interprétation celui de défense, qui aurait amené plus naturellement l'argumentation. Ils étaient fort contents de reprendre leurs maîtres. Ils remarquaient aussi que l'argumentation, transplantée des écoles de philosophie, où elle était dans son vrai pays, aux écoles de droit, y devenait un peu risible; mais ils disaient en même temps qu'elle donnait du mouvement à la science. Que ne disaient-ils pas devant toutes ces rangées de belles jeunes filles qui leur souriaient et leur donnaient si volontiers raison!

Troisième acte, acte des trente lois. Qu'offrent les lices du barreau? Des demandeurs qui s'arment de toutes les lois en faveur de leur demande; des défendeurs, qui, de leur côté, s'arment de toutes les lois contre cette demande. Qu'offrent les lices des écoles de droit? De feints demandeurs, des étudiants, qui s'arment de toutes les lois en faveur de leur demande, de leur thèse; de feints défendeurs, des régents, des agrégés, qui s'arment de toutes les lois contre cette demande, contre cette thèse : excellente méthode, bien supérieure à celle de l'enseignement positif. L'acte des trente lois est éminemment l'acte des demandes et des défenses; il passe pour le plus difficile, et cependant il ne s'agit, comme dans tous les autres, que de distinguer les lois applicables au cas, à l'espèce, à la position qu'on soutient, de celles qui ne le sont pas. En vérité, pour un esprit juste et net, il n'y a que cela. Cet acte des trente lois, quoique fait en robe et avec des thèses, n'est qu'un examen préparatoire au suivant. J'ai omis de dire, et je dis ici, plus tôt que plus tard, qu'un volumineux Corps de droit romain est placé, excepté à l'acte des Institutes et à celui de droit français, devant le récipiendaire, afin que, lorsqu'on lui oppose une loi à une autre, il prouve qu'il sait manier le livre des lois.

Quatrième acte, acte de licence, deuxième grade. La salle où se donnait cette joviale représentation était partagée par une large toile ou large rideau, qui fut levé, et la classe de droit se trouva changée en une grande chancellerie. On voyait au fond le chancelier, siégeant sur un trône, au milieu d'une estrade, occupée par les régents et les agrégés, à droite et à gauche. Le récipiendaire, cette fois vêtu d'une robe rouge fourrée, était placé vis-à-vis une table entourée, sur trois côtés, de bancs où s'asseyaient les jeunes licenciés, aussi en robes rouges fourrées. Mêmes arguments communiqués, mêmes arguments non communiqués, même inattention d'abord, et ensuite même attention, même crainte. Ensuite, même admission par voix de scrutin; après quoi le chancelier, qui est toujours un évêque, un prélat ou un haut dignitaire ecclésiastique, fit monter et s'agenouiller le récipiendaire au second degré de son trône, lui fit baiser l'anneau de son doigt et lui donna la bénédiction.

Cinquième et dernier acte, si l'on veut n'être qu'avocat, acte de droit français[109]. Ici il n'y a pas d'argumentation, il n'y a que des interrogations sur les ordonnances judiciaires des rois de France rendues au XIVe et au XVIIe siècle.

Sixième et dernier acte, si l'on veut être docteur. Le récipiendaire est supposé avoir été plusieurs jours auparavant dans

les classes des étudiants leur faire des leçons, appelées prélecons, ancien vestige de cet excellent enseignement réciproque de condisciples à condisciples, qui avait rendu les anciennes Universités si profitables, si florissantes. Il va sans dire que, d'acte en acte, les matières deviennent de plus en plus difficiles. Les thèses, les argumentations de l'acte de docteur, sont à peu près celles de l'acte de licencié, les cérémonies à peu près les mêmes. Il y a de plus l'anneau, les gants et le bonnet, que le chancelier donne, avec la bénédiction, au récipiendaire, en le faisant monter et s'agenouiller au troisième degré de son trône.

Ordinairement le docteur fait un banquet. Les étudiants ne manquèrent pas de faire dans leur représentation le banquet doctoral. On parla de ce drame universitaire. Les demoiselles, avec la politesse de leur âge et de leur sexe, le trouvèrent excellent, parfait. Cependant un des acteurs se confessa d'avoir omis de contrefaire le régent disant à sa gouvernante, lorsqu'il signe la thèse dont il est président : A-t-on porté les deux pains de sucre? Tous les Toulousains, ajouta l'acteur, aiment beaucoup le sucre. Et toutes les Toulousaines aussi, dirent les demoiselles. On convint encore qu'on aurait dû contrefaire la fière contenance des étudiants, distingués par leurs succès, que l'Université reçoit chevaliers[110], des régents qui, après vingt ans d'exercice, prennent le titre de comte[111], qui même portent une fois les éperons d'or; mais, cette fois, c'est quand ils ne vont plus ni à pied ni à cheval, quand ils sont exposés sur la bière[112].

Messieurs, dis-je à mon tour, vous avec parfaitement mis en scène ce qui est, mais peut-être auriez-vous dû parler de ce qui devrait être. Il manque une chaire de droit criminel. — Oh! c'est inutile. — Il manque une chaire de procédure. — Une chaire de pratique! me répondit-on, une chaire de pratique! En faudrait-il davantage, si elle était ici, pour faire vider Cahors dans Toulouse, ou, si elle était à Toulouse, pour faire vider Toulouse dans Cahors? On rit long-temps; la petite Marion en était, pour moi, un peu interdite. Messieurs, leur dis-je, lorsque vous serez avocats, lorsque vous plaiderez, vous sentirez à chaque instant le besoin de connaître la forme; et, au lieu de l'apprendre d'honorables régents, vous serez obligés d'en demander des leçons à des procureurs désœuvrés, ou, ce qui sera pis, à leurs clercs. On ne rit pas moins, on ne cessa de rire; et Marion en fut encore, pour moi, plus interdite. Il y a bien plus, ajoutai-je; écoutez! Je voudrais aussi un régent de l'histoire du droit. Il nous ferait voir l'ancien droit romain, aujourd'hui le droit de la France et de l'Europe, commençant par les lois des rois de

Rome, s'accroissant des lois grecques des douze tables, des consultations des jurisconsultes, des édits des préteurs, des codes ou compilations des lois des premiers empereurs, des codes ou constitutions des empereurs qui leur succédèrent, et notamment de celles de Justinien, des Novelles ou nouvelles lois de cet empereur et d'autres empereurs; il nous ferait voir les diverses fortunes de ce droit, en Orient, où, avant d'être abrogé par les Turcs, il l'avait été, en partie, par les nouvelles compilations de l'empereur Bazile, appelées Basiliques; en Occident, où, après avoir été retaillé par l'épée des rois Goths, il dormit enseveli jusqu'au XIIe siècle, qu'il reparut éclatant, flamboyant, et devint le père du droit féodal-coutumier[113] et du droit français[114], deux enfants dont la face est partout empreinte des traits paternels. On rit encore plus.

Un autre dimanche, on figura les examens et les actes de droit canonique français, composé de canons des conciles; de constitutions des papes, d'ordonnances de nos rois[115], et, comme le droit romain, classifiés aussi par ordre chronologique. Les grades du droit canon sont les mêmes que ceux du droit civil[116], et ordinairement les étudiants en droit civil, afin de pouvoir plaider en cour d'Église[117], suivent les deux cours et sont gradués *in utroque jure*[118].

Un autre dimanche, on figura la réception des gradués protestants à leurs Universités[119].

Un autre, les grades des Universités d'Orange, de Tournon et de Richelieu[120], la parodie et la honte des autres Universités[121].

Et toujours banquet. Je me trouvais si heureux que j'avais grande envie de sortir l'épée au côté, afin d'être condamné, aux termes de l'ordonnance, à étudier un an de plus[122], si heureux que je ne croyais pouvoir l'être davantage, et cependant je le fus.

Un beau jour on frappe à ma porte. Une lettre m'est rendue; elle est de mon père, qui m'écrit que mon oncle le médecin vient de se retirer à Angers, qu'il a interrogé Rosette et qu'il lui a démontré, ainsi qu'à toutes les deux familles, qu'elle avait pris les sottes plaisanteries d'un grand écolier pour les tentatives d'un crime, qu'il veut nous marier ensemble et nous faire ses héritiers par égale part, que la sentence de bannissement a été cassée, que je pouvais revenir, que les portes de la ville et de la maison m'étaient ouvertes. Je montrai cette lettre à Marion. Oh! me dit-elle, la bonne lettre! Partez! partez! il n'y a pas à hésiter! Adieu!

A cause de mon oncle, je voulus passer par Montpellier, dont

l'école de médecine mérite toute sa renommée, surtout par la sévérité des études.

Après trois ans d'assiduité aux classes et aux démonstrations anatomiques vous êtes reçu bachelier, si vous soutenez bien un examen qui commence à huit heures du matin et ne finit pas avant midi.

Vous faites ensuite, devant un régent, ce qu'on nomme le cours, c'est-à-dire des leçons publiques, autre vestige de l'ancien enseignement réciproque.

Ensuite quatre examens vous attendent sur quatre différentes maladies : ces examens sont appelés *per intentionem*, parce qu'on s'y présente dans l'intention d'être licencié.

Le triduanus vous attend aussi. Vous subirez six autres examens, pendant trois jours, trois le matin et trois le soir.

Est-ce qu'il n'y a pas encore là, pour les malades, assez de garantie de science ? Non ! vous vous rendez au palais épiscopal pour l'examen du point de rigueur le plus difficile de tous.

Enfin, vous arrivez au grand examen, au grand acte triomphal du doctorat, qui se fait dans la grande église de Saint-Firmin, où toutes les portes sont ouvertes, où la cloche a sonné la veille, où elle sonne de nouveau aux premières heures de la matinée de ce beau jour solennel. Tout le monde est alors pour vous, car vous faites distribuer à tout le monde des gants et des confitures.

La cérémonie du bonnet doctoral vient terminer la journée. Le chancelier vous couronne de ce bonnet, vous met au doigt l'anneau d'or, vous ceint la ceinture d'or, vous présente le livre d'Hippocrate, vous fait asseoir sur la chaire du régent, vous embrasse, vous donne la bénédiction [123], et, élevant la voix, vous dit : *Allez! et tuez Caïn!* Les plus savants médecins ne savent pas ce qu'il faut entendre par ce mot [124] ; en sorte qu'ils ne savent au juste qui il faut tuer.

A cause de mon père, je voulus aussi passer par Toulouse : il m'avait tant parlé de sa fameuse faculté de théologie ! Je fus dans une continuelle admiration. L'horizon que ses études embrassent est immense. D'abord ce sont les Ecritures, ensuite les Pères, ensuite la scolastique, la discipline, l'histoire de l'Église [125]. Les larges marges des thèses sont toutes chargées de citations en menu caractère [126], et ce n'est qu'après un pénible cours de dix années que l'aspirant reçoit le bonnet doctoral [127].

Je dois prochainement me marier. J'ai voulu aussi passer par Clermont, ville des bons confiseurs [128], et, en homme de précaution, y acheter des dragées de baptême.

Chapitre LXXIX. — DU BANNI DE BAYONNE.

A peine l'heureux banni d'Angers a eu fini qu'il a dégagé son bras de dessous le mien, en faisant signe à son plus proche camarade de mettre le sien à la place. Monsieur, m'a dit cet autre banni, j'ai bien souffert; j'ai encore un peu à souffrir, mais je serai bientôt aussi au comble du bonheur, j'épouserai Célestine.

Mon père et moi, le père de Célestine et Célestine, sommes natifs et habitants de Bayonne. Le père de Célestine est capitaine de vaisseau marchand; mon père aurait pu l'être aussi; mais, par amitié pour le père de Célestine, il a préféré d'être son lieutenant. Lorsque mon père n'était pas chez le père de Célestine, le père de Célestine était chez le mien. Les sentiments mutuels de nos parents descendirent, dès nos plus jeunes années, dans nos cœurs. Cependant notre amour n'était pas exempt de sollicitude; aussi écoutions-nous souvent à la porte pour savoir ce que nos parents disaient de nous. Un jour nous entendîmes le père de Célestine dire au mien : Lieutenant! il faut que je vous donne ma fille. Savons-nous, lui répondit mon père, si mon fils lui convient. Bon, repartit le père de Célestine, ces bambins sont plus fins que nous; ils s'aiment sans le donner à connaître. Je crois m'en être de même quelquefois aperçu, dit mon père.

J'ai maintenant à vous parler de mon père sous un autre rapport. Le père de Célestine et lui, quoique toujours bons amis, ne cessaient de disputer; ils disputaient et sur terre et sur mer. Il arriva qu'une fois ils disputèrent si haut, si ferme, que Célestine et moi accourûmes tout tremblants derrière la porte; nous craignions qu'ils se séparassent violemment, que mon père m'emmenât d'un côté, que le père de Célestine l'emmenât de l'autre. Ils disputaient sur leurs opinions religieuses. Heureusement ils reprirent bientôt le ton modéré et le ton amical. Pensez donc si j'ai bien retenu ce que j'entendis. Nous arrivâmes au moment où le père de Célestine, issu d'une famille protestante qui était revenue à la religion catholique, mais qui n'avait pas laissé que de conserver d'anciennes préventions, terminait une de ses sorties, et où mon père commençait sa réponse. Capitaine, lui dit mon père, le clergé catholique s'est insensiblement poli aussi bien

que le clergé protestant; en tout il a voulu être le clergé du XVII[e] siècle; et si Calvin maintenant venait, il n'y aurait pas de Calvin, car, enfin, que lui reprocherait-il?

De ne pas être instruit? Jamais le clergé ne l'a été autant, jamais ses études n'ont été aussi bonnes, ses examens aussi sévères; et, si naguère il comptait dans ses rangs les Vincent-de-Paul, les Bérulle, les Marca, les Godeau, les Senault[1], il y compte aujourd'hui les Bossuet, les Fénelon, les Huet, les Mascaron, les Fléchier[2].

Ou bien de se tenir en arrière de la marche générale des idées? Lisez les mandements des évêques sur la suppression de plusieurs fêtes[3], les décisions des casuistes sur l'intérêt légal, et même sur l'acquisition des rentes au dessus de cet intérêt légal[4]. Lisez surtout les réquisitoires, les sentences des promoteurs, des officiaux, qui, tous, en renvoyant aujourd'hui à la médecine ou aux tribunaux séculiers les cas de sorcellerie et de sortiléges[5], vous donnent, ce me semble, assez à entendre ce qu'ils en pensent.

Ou bien d'être malintentionné à l'égard du roi et du peuple? Ecoutez les prédicateurs: Payez le tribut au roi! Rendez à César ce qui est à César, et ne le rendez qu'à César: fi des traitants! fi des maltôtiers! ils ne sont pas César[6].

Ou d'être intolérant? Mais l'assemblée générale tâche d'attirer au giron de l'Eglise les ministres protestants par des grâces et des bienfaits[7]; mais ses plus illustres personnages ont combattu leurs adversaires avec les armes de la politesse aussi bien qu'avec celles du raisonnement[8].

Ou d'être ultramontain? N'avez-vous pas entendu l'assemblée générale de 1682? Le pape est le chef de l'Eglise, mais son pouvoir ne s'étend que sur les choses spirituelles; la plénitude de la puissance apostolique doit être réglée par les conciles. Les décrets du pape ne sont infaillibles en matière de foi que lorsque l'Eglise les a acceptés[9].

Ou de ne pouvoir atteindre de son autorité tous ses membres? Les derniers règlements ont soumis tous les monastères à la juridiction de l'ordinaire[10].

Ou de plier sous le poids de ses richesses? de posséder neuf mille châteaux, deux cent cinquante mille fermes, neuf cent mille arpents de vignes, cent trente millions de dîmes[11]? Fort bien, si ses richesses, tout immenses qu'elles sont, ne tournaient de plusieurs manières au profit de l'état. Le clergé en offre, sous le titre de don gratuit, une partie au roi; les prélatures sont données en récompense des grands services rendus dans

les armes[12] ou dans la magistrature[13]; les couvents servent de retraite aux trop nombreux enfants des familles qui ne sont pas élevées dans le travail des mains[14]. Enfin les dîmes, à tout bien considérer, sont un impôt levé au profit des pauvres: voyez les continuelles aumônes faites aux portes des couvents, des évêchés, des chapitres! voyez l'esprit général des décisions ecclésiastiques sur l'emploi des revenus des biens de l'Eglise[15]!

Ou de laisser dans la misère ses ministres les plus laborieux? C'est à sa demande, et ce n'a pu être qu'à sa demande, qu'a été rendu l'édit du 29 janvier 1686, qui veut que tous les curés à portion congrue aient trois cents francs par an, et que les vicaires en aient cent cinquante[16].

Ou de se montrer insensible aux souffrances des malheureux? L'assemblée générale commence toujours sa session par la visite des prisons et des hôpitaux; elle y porte des secours spirituels et des secours temporels[17].

Ou de ne pas observer la dignité de son état? Défense aux ecclésiastiques de chasser, de pêcher; défense de manger dans les lieux publics[18]; anciens canons remis en vigueur, en même temps que les conférences des curés et les assemblées synodales[19] resserrent de plus en plus les liens de la discipline.

En un mot, si maintenant la légende n'est grossie d'aucun nouveau saint, ce n'est pas que, dans le corps des ecclésiastiques, il n'y ait encore des Athanases et des Ambroises, mais le temps de rendre des honneurs populaires aux cendres de ceux que nous avons vus pratiquer exemplairement les plus douces vertus, ou de ceux dont nous avons tant de fois admiré les héroïques efforts de la charité chrétienne, n'est plus.

Monsieur, vous trouverez peut-être que, pour un marin, mon père savait beaucoup de science d'Eglise; mais je vous dirai qu'avant la mort de mon oncle il avait pris la tonsure et avait fait quelques mois de séminaire. Et peut-être encore trouverez-vous que j'en sais aussi ma bonne part; ah! je dois ou je devrai à ma théologie la main de Célestine.

Une autre fois, nous écoutions encore, la voix du père de Célestine s'était de nouveau élevée. Lieutenant, disait-il à mon père, souvent le tonnerre qui éclate est précédé et suivi de grêles meurtrières, de désastreux ouragans, de spoliatrices ravines. Les lettres patentes, les déclarations, les arrêts du parlement, les ordonnances de police, n'ont cessé, avant et après la révocation de l'édit de Nantes, de restreindre, à l'égard des protestants, les dispositions des anciennes lois. Braves gens, leur a-t-on dit, vos synodes ne correspondront plus entre eux; vos sy-

nodes ne s'assembleront plus aussi fréquemment ; vos synodes ne s'assembleront que devant un commissaire du roi[20]. Vous laisserez entrer dans vos temples les catholiques qui voudront bien y venir[21], c'est-à-dire les espions. Vous ne chanterez plus sur les places quand on exécute vos criminels[22] ; vous ne chanterez ni sur les chemins ni sur la rivière[23] ; vous n'exposerez plus les morts devant vos portes ; vous ne les enterrerez que le matin et le soir[24]. Vos ministres ne porteront plus dans le monde leur ancien habit long[25] ; vos ministres n'injurieront plus nos ministres ; et pour cela, nous ne défendons pas aux nôtres de ne pas injurier les vôtres. Il n'y aura plus de chambre de l'édit, de chambre mi-partie, de cours spécialement destinées à vous rendre la justice[26]. Vous ne serez plus juges[27], avocats[28], procureurs, notaires, huissiers, sergents[29], financiers[30], médecins[31], chirurgiens, apothicaires[32], accoucheurs[33]. Vous ne pourrez pas même être tuteurs[34]. Qu'il ne vous arrive pas de prendre des apprentis parmi les catholiques[35]. Qu'il arrive encore moins à vos jeunes gens de trouver jolies nos filles, car nous ne voulons plus des alliances entre vous et nous[36]. Nous vous avions défendu d'avoir des valets catholiques[37]; maintenant nous voulons que vous n'ayez que des valets catholiques[38]. Vos jeunes enfants sont d'une intelligence prématurée ; nous leur permettons d'abjurer leur religion et de passer dans la nôtre à l'âge de sept ans[39]. Parmi vous, qui aura des dettes et voudra se convertir jouira d'un sursis de trois ans contre ses créanciers[40] ; qui, après s'être converti, voudra retourner à ses anciennes erreurs, perdra aussitôt ses biens[41]. Si les veuves de votre religion, ayant été mariées à des catholiques, persistent par entêtement féminin dans leurs erreurs, elles ne pourront tester, et leurs droits sur les biens de leurs maris seront acquis à leurs enfants, et, à défaut d'enfants, aux hôpitaux[42]. Si vous laissez vos biens à vos pauvres, nous vous avertissons que nous les donnerons aux nôtres[43]. Ne réclamez pas l'exécution de votre édit de Nantes, car nous le révoquons[44]. Ne sortez pas de la France, car nous avons besoin de votre industrie, de votre argent ; car vos biens seront confisqués ; car, si nous vous prenons, vous irez en galère[45]. Braves gens, il faut vous le dire, vous êtes têtus, obstinés, ergoteurs ; vous ne voulez point écouter nos théologiens : nous verrons si nos soldats, nos dragons surtout[46], sauront se faire entendre.

Lieutenant, voyez les lettres que je reçois des pacifiques régions de Nîmes, des saintes montagnes des Cévennes.

De tous les autres côtés j'entends aussi des cris affreux. Cinq

cent mille Français des plus industrieux, les plus vertueux fuient leur patrie[47], où ils ne demandaient qu'à aimer Dieu comme ils voulaient l'aimer. O bon Henri! ô bon père! tu avais, par ton édit de Nantes, ouvert les bras à tous tes enfants. O méchants, jésuites, méchants rois de France! C'est vous qui révoquez cet édit[48], qui immolez la patrie sur votre autel. — Mon capitaine! mon capitaine! vous avez raison, il y a beaucoup à dire contre cette congrégation couronnée. — Non, il n'y a pas beaucoup à dire, il n'y a que beaucoup à faire, il faut aller brûler tous les jésuites et tous leurs couvents.

Et moi, comme j'étais content! Je chantais, je sautais; Célestine pleurait. Ah! ma chère Célestine, lui dis-je, ton père vient de confier au mien le secret de sa fortune et de sa vie; c'est comme si le contrat de notre mariage était signé, comme si je t'appartenais, comme si tu m'appartenais. Elle se mit à chanter, à danser, ainsi que moi. Ah! que voulez-vous? Alors, en réunissant nos deux âges, nous n'avions pas encore trente ans. Nous raisonnions bien, mais nous ne prévoyions pas.

Mer, immense mer, aussi coupable que la terre, tu portes comme elle des bandes de brigands, d'assassins; tu portes des bandes de pirates. Le vaisseau de mon père, où commandait le père de Célestine, fut enlevé par une tartane de Maroc[49], et l'équipage emmené en captivité. La nouvelle en vint bientôt à Bayonne. On dit que mon père et celui de Célestine avaient été tués : aussitôt mes parents, ainsi que ceux de Célestine, s'empressèrent de nous faire prendre le deuil, de se faire nommer tuteurs, de jeter Célestine dans un couvent, et moi dans une pension de collége, pour nous faire engager l'un et l'autre dans des vœux ecclésiastiques et s'emparer de nos biens.

Mon oncle maternel, d'une haute taille, d'un caractère altier, devant qui mon père s'était toujours tû, m'emmena au pensionnat des jésuites de Bordeaux. Nous arrivâmes tard; nous fûmes obligés de souper à l'auberge, je m'en souviens, une des plus grandes de la ville et des plus renommées. Il était bien difficile qu'entre la poire et le fromage on ne parlât pas des hommes qui aujourd'hui occupent le plus d'espace sur la scène du monde, des jésuites. Mon oncle y avait sans doute pensé; mais il avait cru avec raison que, dans le temps de leur toute-puissance[50], on n'oserait en dire que du bien. Il se trompa. Mon plus proche voisin s'exprima à leur égard avec une franchise qu'on peut avoir à Londres ou à Genève; mais tout aussitôt il se vit tancé et redressé par un jeune homme de vingt-trois à vingt-quatre ans, en habit rouge, en épée, qui ne cessa de lui adresser vivement la

parole. Monsieur ! en 1528 et non en 1527, saint Ignace de Loyola est venu en France étudier à l'université de Paris[51] ; et, en 1540, le pape Paul III a approuvé son institut, que, dans sa vingt-cinquième session, a aussi approuvé le concile de Trente[52]. Monsieur, les pays catholiques de l'Europe, que vous auriez bien pu ne pas appeler la monarchie des jésuites, sont divisés, relativement à eux, en cinq assistances : celle d'Italie, celle de France, celle d'Espagne, celle de Portugal, celle d'Allemagne[53]. Ces assistances sont divisées en provinces, sous-divisées en arrondissements de maisons de la société ; et vous saurez en outre que ces maisons sont distinguées en maisons de colléges, maisons de noviciat, maisons des profès, maisons de résidence[54]. Monsieur, on peut entrer dans la société des jésuites et ne pas faire de vœux. On peut d'abord, sous le nom d'écolier, apprendre, ensuite enseigner ; ensuite, si cet état vous déplaît, déposer l'habit de la société, qui est la soutane et le bonnet carré au dedans, le manteau, le grand chapeau à trois cornes au dehors, revenir dans le monde sans y apporter aucun caractère ecclésiastique. Cet état, au contraire, vous plaît-il, on entre au noviciat, où, après deux ans d'épreuves, le novice est admis aux vœux de chasteté, de pauvreté, d'obéissance, trois vœux simples, dont, sur sa demande, la société peut le relever : car alors il est seulement écolier éprouvé, et il lui est encore loisible de se retirer. Monsieur, l'écolier éprouvé devient coadjuteur ; se voue, ou, dans les maisons de collége, à l'instruction des jeunes gens, ou, dans les maisons de résidence, au ministère des autels. Monsieur, pour s'élever plus haut, il faut passer dans les maisons des profès et faire irrévocablement les trois vœux, ensuite un quatrième, celui d'obéissance au pape, et dès lors on est appelé aux premiers offices ; on peut être supérieur de maison, provincial, assistant, général. Monsieur, le général des jésuites n'est point absolu ; l'admoniteur qui lui est attaché a sur ses actes droit de surveillance, d'inspection et de censure. Les cinq assistants qui lui sont aussi attachés, qui sont comme ses cinq ministres, peuvent le déposer, en élire un autre, sauf à en référer au chapitre général. Monsieur, il n'est pas non plus vrai que toutes les affaires de la société soient traitées dans la correspondance périodique avec les provinciaux, avec les assistants. Le plus petit novice peut écrire directement au général, et il est sûr que le général lira sa lettre[55].

Mon voisin était un homme fort vif ; il lui tardait de prendre sa revanche. Enfin il put dire au jeune gentilhomme : Je vous remercie de m'avoir fait connaître l'institut des jésuites, tout

aussi bien que si vous l'étiez ; mais peut-être aussi l'êtes-vous. Et pourquoi, a-t-il ajouté, sans lui permettre de l'interrompre, ne le seriez-vous pas? Il y a des jésuites de robe courte, aussi courte et plus courte que la vôtre : car, au moyen des affiliations dont vous n'avez rien dit, au moyen des affiliations illimitées, tous les ecclésiastiques, tous les laïques, tous les hommes, toutes les femmes, peuvent être jésuites; tout l'univers peut être jésuite[56].

Grand nombre de convives se disputèrent le plaisir, l'honneur, ou le profit de défendre les jésuites; mon oncle me laissa volontiers écouter; mais, dès que l'attaque contre eux fut près de recommencer, il se leva, et nous nous retirâmes. Le lendemain au matin, avant dix heures, j'étais entre leurs mains.

Le temps passe dans un collége de jésuites comme ailleurs. Vinrent les vacances. Un de mes camarades m'emmena à la ferme de son père. J'étais à pêcher à l'hameçon; je pensais à Célestine; tout-à-coup son petit cousin m'apparaît. Il suait, il haletait; il m'embrassa en me disant à l'oreille : Célestine m'envoie vers vous; on va la faire religieuse si vous n'allez promptement à son secours. Je laisse à l'instant la pêche, les pêcheurs, et, en embrassant mon camarade, je lui dis de même à l'oreille : On va faire Célestine religieuse; adieu, je vais promptement à son secours. Je prends par la main le petit cousin de Célestine; je sors; je me mets en route. En peu de temps nous arrivons à Bayonne et au couvent, où je trouvai le moyen de parler à Célestine. Ah! lui dis-je, on voulait me faire prêtre; je me suis fait janséniste, on m'a laissé. On veut vous faire religieuse; faites-vous janséniste, on vous laissera. — Eh! qu'est-ce qu'être janséniste? Comment faut-il s'y prendre pour l'être? — Belle Célestine, vous saurez que, vers le milieu du siècle dernier, un théologien nommé Baïus, chancelier de l'université de Louvain, avança des propositions sur la grâce, qui furent approuvées par certains théologiens, qui furent attaquées par d'autres. Les deux partis disputèrent longues années, toujours en priant, chacun de son côté, le pape de prononcer. Le pape prononça, condamna les propositions de Baïus, et ordonna prudemment aux deux partis de se taire[57]. Quelque soixante ans après, un autre théologien nommé Jansénius, évêque d'Ypres, renouvela cette dispute. Le feu prit plus que jamais aux bancs de la théologie, d'où il se communiqua dans les couvents, dans l'Eglise et dans le monde[58]. Suivant Jansénius, quand un homme fait bien, il a la grâce efficace; quand il fait mal, il ne l'a pas[59]. — Oh! me répondit Célestine, je ne me ferai jamais

janséniste : car la grâce ne dépendant pas de nous quand nous faisons mal faute de grâce, nous ne sommes pas coupables, et quand nous faisons bien avec la grâce, nous n'avons aucun mérite. Je ne suis qu'une ignorante, mais il me semble que c'est là une dangereuse doctrine. — Soit; mais parce qu'elle a été combattue par les jésuites, elle a été soutenue par les Pascal, les Nicole, les Arnauld[60]. Maintenant, belle Célestine, je vous demande si ces hommes sont ou ne sont pas de grands personnages. —Ils le sont.—Eh bien, dites cela seulement, vous voilà aussitôt janséniste. Je vous demanderai encore si vous trouvez bien qu'on bouleverse la France, qu'on demande à tout le monde de signer le formulaire, c'est-à-dire de signer que cinq propositions mal sonnantes sont dans le livre de Jansénius[61], que personne guère n'a lu? — Non. — Approuvez-vous que, pour le faire signer, on poursuive, jusque sur le bord de la tombe, ceux qui n'y entendent rien et qui croient y entendre? — Non. — Approuvez-vous qu'on veuille, par compère et surtout par commère, faire confesser un homme, qui, à ses derniers moments, ne veut pas se confesser de crainte de rencontrer un ennemi de son parti? — Non. — Et cependant voilà ce qui, tous les jours, suivant les opinions de ceux qui entourent les lits des malades, arrive[62]. Désapprouvez toutes ces suggestions, ces oppressions, et, dans votre couvent, tout aussitôt vous voilà janséniste. Je lui fis connaître ensuite les deux Port-Royal[63], sans oublier la mère Agnès[64], la mère Angélique[65], et tous les illustres du parti, hommes et femmes. Dès qu'elle m'eut quitté et qu'elle fut au milieu de ses compagnes, elle parla ainsi que je lui avais dit de parler, et à l'instant même elle fut congédiée comme une petite empoisonneuse.

Il y avait à Bayonne un couvent de religieuses secrètement imbues de la doctrine que Jansénius y avait déposée pendant le séjour qu'il avait fait dans cette ville[66]. Ce fut dans cet autre couvent que Célestine fut conduite; je trouvai encore le moyen de la voir. Célestine, il faut être maintenant moliniste. Écoutez-moi bien.

Du temps de notre aïeul, ou peut-être de notre bisaïeul, un jésuite espagnol, appelé Molina, pour expliquer les opérations de la volonté de l'homme, imagina la science moyenne, le congruisme et le concours concomitant[67].

Vous croyez sans doute que la science moyenne est celle qui tient le milieu entre les sciences les plus ardues et les sciences les plus vulgaires : point du tout; c'est la science par laquelle Dieu connaît ce que l'homme fera par l'effet de sa volonté libre.

Le concours concomitant, c'est à peu près la coopération de la grâce à la volonté de l'homme; et le congruisme signifie, ou peu s'en faut, l'accord entre cette volonté et cette grâce [68].

La petite moliniste de Célestine ne manqua pas d'impatienter bientôt les sœurs jansénistes, qui la mirent dehors.

Elle fut alors emmenée dans un couvent de religieuses de bon sens qui se moquaient de toutes les nouvelles opinions. Célestine se trouva dans le plus grand danger d'être religieuse.

J'eus alors recours au quiétisme; je lui en soufflai, non pas autant que le père Lacombe en avait soufflé à madame Guyon [69], mais je lui en soufflai suffisamment : je lui exposai la doctrine du moyen court, du plus pur spiritualisme, du plus pur amour divin [70]. Je veux aimer Dieu, me répondait Célestine, en disant mon *Pater* et d'après mon *Crédo*. Bon, lui répliquais-je, il ne s'agit que d'être pour quelques jours quiétiste, d'avoir des ravissements, des extases [71], d'irriter le couvent et de ne pas être religieuse. Effectivement le couvent s'irrita et Célestine sortit.

Vous voyez que je ne perdais pas le temps. De son côté, le méchant tuteur de Célestine ne le perdait pas non plus. Il m'avait dénoncé comme ardent janséniste au ministre, de qui il avait obtenu une lettre de cachet [72], pour que je fusse banni à soixante lieues de Bayonne.

J'étais allé demeurer à Castres, qui est au moins à cette distance. Un matin le petit cousin de Célestine m'apparaît encore subitement. Votre père et celui de Célestine ne sont pas morts; ils se sont rachetés, ils reviennent. Les tuteurs, les oncles, sont déconcertés : voilà de l'argent! Partez vite pour Paris; allez faire révoquer votre lettre de cachet. Je me suis aussitôt mis en route. Je voudrais être déjà devant le révérend père Lachaise, lui exposer qu'il n'y a en moi d'autre jansénisme que mon amour pour Célestine, lui dire qu'étant pensionnaire au collége de Bordeaux mes camarades et moi représentions Jansénius coiffé d'une mitre de papier, couvert de crêpes, traîné en enfer par les diables [73]; que toute la ville me serait témoin qu'il n'y a pas encore deux ans j'ai fait le diable pour les jésuites.

CHAPITRE LXXX. — DU BANNI DE LILLE.

Le troisième banni, prenant à son tour mon bras, que son camarade venait de laisser libre, a commencé ainsi : Monsieur, si vous avez servi un certain nombre d'années, il n'est guère possible que votre régiment n'ait été en garnison à Lille. Vous connaissez donc probablement la grande place ; vous vous souvenez du bel hôtel-de-ville ; vous vous souvenez aussi de la belle horloge qui le couronne[1] ; mais il n'est beau ou bon cheval qui ne bronche, et un jour que j'entendis sonner à midi quatorze heures, je me pris à dire : Oh ! oh ! l'horloge va comme les affaires de la ville. Cela, vous le savez, se dit vulgairement et sans tirer à conséquence, pourvu qu'on ne le dise pas devant les échevins. Malheureusement l'un d'eux, dont la maison située sur la place est contiguë à la nôtre, se trouvait à la fenêtre ; il m'entendit. Je fus assigné devant le magistrat ou tribunal de police municipale[2] et condamné à un an de bannissement. Le chef qui me prononça la sentence me dit d'un ton goguenard : Allez courir les autres villes ; allez voir si les affaires vont mieux ailleurs.

Force me fut d'y aller.

Je sortis de Lille tout irrité, et en peu de temps la colère me transporta du Rhin aux Pyrénées, des Alpes à Brest, et quand j'eus battu, rebattu les quatre coins de la France, je vis que partout le monde allait à peu près comme à Lille, c'est-à-dire tantôt bien, tantôt mal, sonnant tantôt midi à midi et tantôt sonnant à midi quatorze heures.

Je vis que partout, comme à Lille, le monde tantôt travaillait, tantôt ne faisait rien, tantôt se réjouissait, tantôt s'affligeait, tantôt aimait, tantôt haïssait ; que partout, comme à Lille, le monde tournait dans un cercle de mœurs, d'usages, d'habitudes. — Je vis que partout, comme à Lille, on avait peur, non pas du château des sept tours[3] qui ombrage un si beau quartier de Constantinople, mais du château des huit tours[4] qui ombrage un si beau quartier de Paris, je veux dire de la Bastille. — Je vis que partout, comme à Lille, il y avait des marionnettes[5]. — Je vis que partout, comme à Lille, il y avait des ratons chauds à

deux liards[6]; — Que partout les oublieurs criaient : La joie! la joie[7]! — Que partout les marchands d'eau-de-vie criaient : La vie! la vie! à un sou le petit verre[8]! — Que partout il y avait des écrivains des rues gardant le secret[9]; — Que partout il y avait des crieurs de vieux passements d'or, d'argent[10], des empailleurs d'oiseaux[11], des marchands de curiosités en chambre[12]; — Que partout il y avait des joueurs de paume, mais beaucoup moins qu'autrefois[13]; des joueurs de mail, mais beaucoup moins qu'autrefois, même au célèbre mail de Tours[14]; — Que partout il y avait, et beaucoup plus qu'autrefois, des bureaux de placements de valets, de servantes, d'ouvriers à différents prix[15], de tisserands à douze sous par jour, de drapiers, de tondeurs, de chapeliers, de serruriers à un prix souvent double, souvent triple[16]; — Que partout la belle jeunesse passait la nuit à boire ou à battre le guet[17]; — Que partout les chirurgiens, les apothicaires, allaient faire leurs visites à pied[18]; — Que partout les médecins allaient faire leurs visites sur des mules[19], ou sur des chevaux houssés de noir[20], ou en carrosses peints de cette couleur[21]; — Que partout il y avait aux convois de longues files d'hommes en deuil, de femmes en deuil[22]; — Que partout on portait au tombeau, la face découverte, les prêtres, les clercs[23], les pénitents[24], les magistrats, les hommes notables[25]; — Que partout on s'amusait le carnaval, et qu'on ne s'en souvenait plus, excepté en Picardie, où les amusements étaient chaque année, jour par jour, enregistrés dans un long, large et épais registre[26]; — Que partout où le roi allait, il était toujours obligé de se faire préparer son lit, excepté à la Grande-Chartreuse, où son lit est toujours prêt[27]; — Que partout on aimait les nouveaux matelas de crin[28], les nouveaux rideaux d'indienne[29], comme toutes les nouvelles bonnes choses; — Que partout, même au pied des Pyrénées, on voyait, de même qu'à Paris, de grandes perruques doublant par devant le visage du dignitaire, par derrière l'habillant jusqu'à la ceinture[30]; — Que partout on poudrait ces perruques, et que partout on poudrait aussi le haut des manteaux[31]. — Je vis que partout les hommes portaient la steinkerque[32]; — Que partout les femmes portaient le falbala[33]; — Que partout les femmes recevaient, chaque jour, indistinctement, tous les hommes à leur toilette, excepté à Paris, où elles ne recevaient le lundi que les magistrats, le mardi que les abbés, le mercredi que les étrangers, les autres jours que les cavaliers[34], les justaucorps bleus, les justaucorps gris, les justaucorps verts, les justaucorps rouges[35]; — Que partout il y avait dans les villes des auberges où les tables d'hôte n'avaient qu'un prix, ordinaire-

ment de trente sous[36], excepté à Paris, où il y avait, dans les auberges, trois tables d'hôte, trois prix, trente, vingt, quinze sous[37]; — Que partout on pouvait baiser les reliques, excepté à Saint-Denis où il y a la lanterne de Judas, le siége de Dagobert[38]; — Que partout les remparts étaient gardés par des hommes, excepté à Saint-Malo, où ils l'étaient par des chiens[39]; — Qu'il y avait partout des villes où, dans les unes, le signal de la retraite était donné avec le tambour; où, dans les autres, il était donné avec la cloche et le tambour[40]; — Qu'il y avait partout des villes, les unes fermées la nuit comme des souricières, et, les autres, nuit et jour ouvertes comme des villages[41]; — Que partout on exposait en vente les ânes; toutefois, que le plus grand, le plus curieux vacarme que fassent entendre les réunions de ces animaux, n'est pas, comme on pourrait le croire, en Poitou, mais à Paris, à l'avenue des Gobelins[42].

Je riais en moi-même de voir combien ce pauvre banni voulait à toute force me payer en narrations les pas que je faisais pour parcourir avec lui Nevers.

Oh! je n'ai pas fini, a-t-il continué; je fis bien d'autres remarques sur la manière dont allait le monde hors des murailles de Lille.

Partout, lorsqu'il pleut, on porte des parapluies de bouracan[43]; — Et lorsqu'il fait froid, des balandrants ou manteaux à travers lesquels on passe les bras[44]. — Partout nombre de pauvres diables se coiffent de petites cales, de calottes faites d'étoffes de couleur[45]. — Partout nombre de pauvres diables se cachent derrière les treillis d'osier de leurs fenêtres[46] pour souper d'un Angelot de Brie[47] ou d'une salade d'alleluia[48], tandis que, certains soirs, il faut aux soupers de la cour des centaines de pâtés, des milliers de volailles[49]. — Partout les pauvres diables vont prendre, aux portes grillées, c'est-à-dire au cabaret[50], leur pinte ou leur pot de vin et vont le boire où ils peuvent, tandis que, tout près de là, vous voyez les gens riches entrer gaillardement dans les maisons où pend un chou, un petit faisceau de lierre, c'est-à-dire dans une taverne[51], pour y boire sur table et sur nappe[52] vins blancs, vins rouges de toute qualité, y faire bonne chère, et même, s'il leur plaît, la joyeuse *médianoche*[53]. — Partout les pauvres diables mangent des porcs ladres, sans trop s'embarrasser si le parlement, revenu de l'ancienne peur, le leur permet[54], et n'en dorment pas moins bien sous leurs couvertures de laine piquées entre deux toiles, que partout, aussi bien qu'à Loudun, on nomme loudiers[55]. — Partout les pauvres diables ont les poches en cuir[56], et nulle part ils ne les ont guère pleines. — Partout les pauvres diables vont auner aux mesures publi-

ques, aux chaînes de fer, scellées par un bout dans les murs des édifices[57], le méchant petit coupon de serge ou de bure qu'ils viennent d'acheter — Partout je vis les commissaires des chambres de l'édit, des chambres mi-parties de conseillers protestants et de conseillers catholiques, regrettant la bonne chère qu'ils faisaient ensemble les jours d'abstinence, la bonne chère, moitié en gras, moitié en maigre, la chère de commissaire[58]. — Partout je vis les maisons riches et pieuses envoyer le meilleur plat de la table aux pères capucins[59]. — Partout je vis, dans les familles régulières, un directeur qui gouverne monsieur, principalement madame, qui est consulté sur tout, qui règle tout[60].

Je vis cependant que, parfois, des traits particuliers variaient localement la grande face de la France.

Mon Dieu ! mon Dieu ! combien ces champs de mon pays, ces grands champs remplis d'épis, ces grandes prairies remplies de vaches, ces vergers remplis de gros et gras fruits, combien cette exubérance de productions végétales et animales, le cèdent, pour les plaisirs de l'imagination, aux terres brûlées et parfumées de la Provence, où tout le monde chante, où tout le monde danse, où les forçats, les pieds attachés au boulet, font danser[61] le public qui a les pieds libres.

Que j'aime ces régions où sont nés les troubadours, où est mort Nostrodamus, dont la lampe, renfermée dans son tombeau, brûle et brille d'une flamme immortelle[62], dont le spectre s'échappe comme à travers les pierres du monument, va se présenter aux chasses de Fontainebleau, et, à la grande stupeur de la cour, parvient à donner au roi ses avis politiques[63] !

Combien je me plais aussi au milieu des fraîches plaines de riz[64], des forêts odorantes de citronniers, des parcs de capriers[65], des clos de Malvoisie[66] ; au milieu des maisons, pour ainsi dire, vêtues de perches chargées de grappes de raisins séchés[67], la fortune du pays, la parure des plus riches desserts !

Toutefois, deux choses blessaient mes yeux :

Le château d'If[68], où, comme à celui de Brescou, se montrait continuellement une multitude de jeunes visages collés aux grilles. Je demandai pourquoi tant de jeunes garçons renfermés là. On me répondit que c'étaient des fils de famille dont on ne pouvait être le maître[69]. Mieux vaudrait, dis-je alors, le sévère séminaire de Saint-Lazare, à trois cents livres de pension[70], ou, mieux encore, la méthode du frère Fessard du monastère Saint-Martin, qui, avec son grand fouet de parchemin, périodiquement administré, ramenait dans la bonne voie les petits Parisiens les plus obstinés[71].

La grande maison de refuge à Marseille, dont les fenêtres, fermées de longs barreaux de fer, étaient aussi toutes remplies de visages de jeunes filles[72]. Je ne demandai pas pourquoi on les tenait là ainsi renfermées.

Une troisième chose blessait encore mes yeux. Je n'aurais pas voulu qu'à Marseille des moines ne fussent moines qu'une partie de l'année, et qu'ils fussent dragons l'autre[73].

Une quatrième les blessait aussi. Les rues, les places, surtout les marchés, les foires, étaient continuellement traversés par des gens coiffés d'un chapeau jaune. Je demandai quels étaient ces gens. On me répondit que c'était des juifs[74]. Ne les plaignez pas, ajouta-t-on, lorsque je m'apitoyai sur leur sort. Ce chapeau est un signe de richesse, et il est quelquefois porté bénévolement par des chrétiens comme un chapeau de crédit.

Je voulais voir un de ces cascaveaux fameux, un de ces fiers Provençaux, qui s'opposaient à l'introduction des cours d'élus[75], dans leur pays d'états. J'en vis un; mais son cascaveau ou grelot, qui avait donné ce nom au parti, qui, autrefois, s'il avait tinté, en aurait, de proche en proche et presque simultanément, fait tinter vingt mille[76], était muet.

N'est-ce pas, a continué le banni, en pesant de son bras sur le mien, comme pour me demander un redoublement d'attention, que lorsque je serai de retour à Lille j'aurai bien des choses à conter?

Oh ! que la France est partout belle ! s'est-il écrié; que les Français, les Françaises partout sont aimables ! Je m'établirais et je me marierais volontiers partout. Oh ! je ne vois pas, je vous assure, comme un homme morose.

Lorsque j'étais à Marseille, Marseille ne peut que revenir souvent à la mémoire d'un homme de Lille, on me montra, au monastère Saint-Victor, la chapelle de la Vierge, où il est défendu aux femmes, où il n'est permis qu'aux filles d'entrer[77] : chaste, belle institution, et, à mon avis, bien profitable aux mœurs.

Ce que les voyageurs qui passent à Bourges trouvent risible, je ne le trouve que gai. Un enfant de chœur, le matin, a eu le fouet; le soir, il monte sur le tribunal devant lequel viennent plaider les avocats et les procureurs, entourés des huissiers et du peuple. Tous les ans, au mois de mai, dans cette ville, la justice ordinaire, la justice royale, cesse pendant sept jours. Alors les juges, ce sont les bonnets verts, c'est-à-dire les officiers de la Sainte-Chapelle, c'est-à-dire les bedeaux, les sonneurs, les clercs et les petits clercs[78].

Parmi le grand nombre d'étrangers qui, à Alençon, regar-

daient, des fenêtres de l'auberge, passer la procession que termine le corps des bouchers armés de leurs grands couteaux et suivis de tous leurs chiens[79], je fus le seul à louer cette périodique reconnaissance du chapitre, cette commémoraison des temps où les bouchers défendirent, en cette ville, le clergé contre les insultes des calvinistes[80].

Ordinairement les villageois portent du pain à la ville. Eh bien, à Alençon, c'est la ville qui fait le pain pour les villageois[81].

Lorsque, à Lyon, je parlais des grandes quantités de blé que recueillait mon père dans la Flandre : Venez ici, me disait-on, nous vous ferons échevin : car vous nous fournirez facilement votre contingent municipal au grenier d'abondance[82].

Je traversais le pays de Mâconnais. Je remarquai à chacune des portes de Tournus un homme assis qui écrivait. Je crus que ces hommes percevaient les droits d'entrée. Monsieur, dis-je à celui devant lequel je passai, je n'ai dans mon bagage rien qui soit sujet aux droits. Monsieur, me répondit-il, je ne suis ici que pour compter les paniers de raisin qu'on porte dans la ville, que pour empêcher qu'on fraude la dîme[83]. Bien! bien! je m'en allai. Qui voulez-vous donc qui soit fin, si ce n'est l'Eglise?

A la droite de la France, je veux dire dans les provinces orientales, je vis des villes, telles que Strasbourg, Nancy, Besançon, toutes remplies de noblesse pure, sans mésalliance avec la noblesse de cloche; toutes remplies d'abbés, de chanoines-princes, d'abbesses, de chanoinesses-princesses, de chevaliers de l'ordre de Malte, de l'ordre Teutonique, de l'ordre de la Toison-d'Or[84]. A la gauche de la France, dans les provinces occidentales, je vis d'autres villes, telles qu'Angers, Tours, Bourges, Poitiers, toutes remplies de noblesse de cloche pure[85], sans mésalliance avec les familles bourgeoises, toutes remplies d'épées et de baudriers[86] de pacotille, surtout de jeunes et jolies religieuses, de jeunes et jolies demoiselles qui avaient des armoiries, mais qui n'avaient point d'époux, qui, ainsi qu'on le dit à Marseille, pouvaient entrer toute leur vie dans la chapelle de la Vierge[87].

Peu de commerce, peu d'industrie dans ces villes[88].

On fait bien le sel à la droite de la France, et encore mieux à la gauche; on le fait bien surtout au midi. Je me suis assuré, en allant, en venant, en examinant, en interrogeant, que le sel est aujourd'hui une des plus riches récoltes de la France et une de celles qui attirent le plus l'argent de l'étranger[89]; c'est d'ailleurs la seule qui ne soit pas sujette à la grêle.

Combien la droite, la gauche de la France, ont pâti!

Je pense aux ravages des armées suédoises en Lorraine, à ce grand nombre de villageois refoulés dans les forêts inaccessibles, ressortant en brigands, à qui on donna le nom de loups de bois. Le maréchal de la Ferté, à la tête de ses troupes, les extermina, ou du moins les dispersa[90] si bien que je puis attester qu'aujourd'hui, dans tous ces pays, on voyage sans crainte.

Qu'on se souvienne aussi des siéges de Montauban[91], de La Rochelle[92], de Saint-Jean-d'Angély[93]. J'ai trouvé que Montauban, situé au milieu des terres, avait gagné à être démantelé[94], puisqu'il était resté ouvert au commerce, et qu'au contraire La Rochelle, port de mer, long-temps démantelée[95], au milieu de ses ruines érigées en fief[96], réduite à n'avoir pour instruments militaires que les cloches des églises[97] a, dès qu'elle a été de nouveau fortifiée[98], repris son commerce, son lustre, son importance. J'ai remarqué aussi que la belle ville de Saint-Jean-d'Angély, assiégée, ruinée, n'était plus habitée que par un peuple de pauvres, matin et soir amoncelé devant la porte des riches et charitables bénédictins qui le nourrissent[99].

Que je fasse, en passant, quelques réflexions sur l'obstination de cette ville. Jamais elle n'a voulu porter le nom de Bourg-Louis[100]. Il y a une raison ; ce nom était celui de Louis XIII, qui l'avait assiégée et saccagée pour lui apprendre à ne pas, sous prétexte de religion et de controverse, fermer ses portes au roi[101]. Il y en a une autre : Saint-Jean-d'Angély descendait au rang des bourgs. Il y en a une autre : les villes, comme les hommes, tiennent à leur nom.

Ainsi Le Havre n'a jamais voulu s'appeler ville Françoise, du nom de François I[er], son fondateur[102]. Réthel n'a jamais voulu non plus s'appeler Mazarin, du nom de son seigneur[103]. Quand je disais aux bonnes gens de cette ville : Mais votre Réthel est pourtant légalement tenu de quitter son nom pour celui de l'ancien premier ministre[104], ils se mettaient à crier, comme du temps de la Fronde : Point de Mazarin ! point de Mazarin[105].

Et Guines, près Melun, au lieu de se contenter poliment de la moitié de son nom, a toujours voulu le porter tout entier[106].

Les peuples des villes sont obstinés, si le sont aussi ceux des campagnes. Certains villages des environs de Saint-Denis s'appellent et s'obstinent à s'appeler de noms ou de mots omis par les dictionnaires[107].

Ce n'est pas seulement pour les noms que les peuples des campagnes sont obstinés. Jamais le superbe Henrichemont, qu'a dans son bon temps si peu économiquement bâti l'économe Sully[108], n'a pu se peupler[109]. Il en a été de même d'Effiat, si richement

bâti par le riche surintendant de ce nom[110]; de même encore de Richelieu, si magnifiquement bâti par le magnifique cardinal qui gouverna la France[111].

Autre preuve de cette obstination des peuples : les rois ont successivement habité Bourges, Tours, Blois. Ces villes devaient de même, et de la même manière que Paris, le séjour du roi et du parlement[112], devenir capitales de la France ; mais les populations des provinces n'ont pas voulu ; la capricieuse habitude les a toujours retenues sur le chemin de Paris.

Je vous dis qu'il n'est pas facile de peupler à volonté les villes, mais il est facile de les dépeupler à volonté. Faites-y passer une route d'étapes[113] ; et, si elles sont petites, vous les rendrez même désertes ; tous les habitants, tous, fuiront devant les tracassiers et coûteux droits dus au soldat, connus sous le redoutable nom d'ustensiles[114].

J'ai vu quelques personnes se plaindre du voisinage des fossés militaires ; mais qu'est-ce en comparaison des terribles marécages de la Xaintonge? Ah! Monsieur, a ajouté gaîment le jeune banni, que votre Nevers, élevé sain et gaillard, se tienne toujours éloigné de Rochefort On me dira que son beau port militaire, le seul qu'il y ait entre Bayonne et Brest, a remplacé le château du sieur Chanse et les chaumières qui l'entouraient[115]. On me dira : Quelle belle ville ! Et moi je répondrai : Quelle dangereuse et fiévreuse ville ! Je ne m'y suis pas arrêté, lorsqu'on m'apprit que le roi faisait raser les maisons qui n'avaient qu'un rez-de-chaussée, afin que dans les étages supérieurs on ne fût pas si rapproché des exhalaisons d'un sol vaseux[116]. C'est là qu'il faudrait notre Watringue de Flandre, notre juridiction des eaux[117], au lieu que, dans votre France, dans vos provinces occidentales, l'apathie, l'habitude, l'intérêt surtout, y maintiennent les marais, comme dans la société ils maintiennent les abus productifs. Je sus des habitants que ces homicides marais donnaient du sel, du blé, des fourrages ; qu'en certaines saisons ils étaient couverts de cailles, et qu'ils étaient annuellement affermés[118]. Oh ! jamais, jamais, ces marais ne seront desséchés ou submergés !

Cela n'empêche pas que, dans ces pays, les dames courent, comme dans la Touraine, la poste aux ânes[119]. Ordinairement ce sont de tout jeunes garçons qui sont postillons de cette poste[120]. Un jour, l'un d'entre eux, que je rencontrai comme il venait de conduire une dame dont il ne me paraissait pas très content, se prit, sans autre façon, à marcher à côté de moi. Mon-

sieur, me dit-il, à combien de paroles dures, d'insolences, n'est-on pas exposé! Ah! le mauvais métier! Je suis sssez malheureux pour être obligé de le faire, pour être petit-fils d'un homme dont la maison fut brûlée durant les guerres de la Fronde, assez malheureux pour qu'elle le fût par les troupes du prince de Condé, assez malheureux pour qu'elle ne le fût point par celles du prince de Conti. Alors il m'apprit que ce bon prince avait, plusieurs années avant sa mort, vendu ses biens pour réparer tous les dommages causés par son armée[121], et que son nom comme sa mémoire étaient bénis dans tous les lieux qu'il avait ravagés.

Monsieur mon obligeant conducteur, vous me croirez facilement quand je vous dirai que je n'ai pas couru tant de pays sans rencontrer bien de différentes gens. J'ai rencontré plusieurs descendants du frère de Jeanne d'Arc, fort contents de ne pas payer la taille depuis trois siècles[122]. — J'ai rencontré plusieurs descendants du fameux pèlerin Chalo de Saint-Mas, fort mécontents au contraire de commencer à la payer après deux grands siècles d'exemption[123]. — J'ai rencontré des rose-croix, qui me faisaient tant et plus de signes[124]. — J'ai rencontré divers juifs errants[125], de diverses tailles, de diverses couleurs de barbe, de divers âges.

Un homme à cheval courait les champs, la valise remplie de provisions d'offices de collecteur, le nom en blanc, mais signées par l'adjudicataire de la vente en gros de ces offices[126]; j'étais aussi, comme lui, à cheval. Vous me paraissez à votre aise, me dit-il; voulez-vous m'acheter une de mes commissions? Si vous voulez la revendre, je laisserai le nom en blanc; si vous la voulez pour vous, je la remplirai du vôtre. Vous serez exempt du logement des gens de guerre, de guet et de garde, de tutelle, curatelle; vous aurez plus ou moins pour livre de la recette[127]. Choisissez le canton qui vous plaira. Il y en a qui ne manquent pas de jolies demoiselles, de jolies veuves.

J'étais en Champagne; j'allais à pied. Je rencontrai, vers le soir, une jeune fille à la figure douce, aux belles couleurs; elle donnait le bras à un jeune garçon leste et bien fait; ils pleuraient; ils me dirent: Ce matin, dans la ville d'où nous venons, on criait: Alarme! alarme! Par bonté nous sommes sortis pour offrir nos secours; mais parce qu'en pareil cas les lois veulent que les domestiques se tiennent dans leur maison[128], nous avons été chassés de la ville. J'avais, dit la jeune fille, comme toutes les servantes, cinquante livres de gages, une aune de toile et en sus le prix du vin[129]. Viens, Pierrot! Et moi j'avais

tous les ans soixante-quinze bonnes livres de gages[130], les vieilles perruques et les vieilles chausses de monsieur. Viens, Pierrette !

Je crois que c'était dans la Champagne, qu'entrant un jour à l'auberge avec un voyageur, l'aubergiste se prit à lui dire : Quoi ! de retour sitôt ! Vous ne deviez revenir que dans trois semaines. Oui, sans doute, lui répondit le voyageur, si le maire eût voulu me permettre de demeurer dans la ville plus d'une[131]. — Mais vous deviez passer quelque temps dans la ville voisine ? — Oui sans doute, lui répondit-il encore, si le commandant, qui m'envoya chercher, ne m'eût dit que, mes affaires étant finies, je n'avais plus qu'à partir[132]. Toutefois, ajouta-t-il, on trouve bien peu de maires, bien peu de commandants, aussi soupçonneux, aussi tracassiers.

Pour faire beaucoup de rencontres il faut surtout aller dans les coches, les carrosses, les messageries. Du moins, à cet égard, les comédies et les romans sont vrais.

J'y ai rencontré, entre autres, grand nombre d'associés entrepreneurs ; je ne perdrai jamais le souvenir de leurs énormes gains. L'un mariait sa fille avec la fourniture de la chandelle de six grands hôtels[133] ; l'autre établissait la dot de la sienne sur la fourniture des gardes d'épées[134] de ces mêmes hôtels. A les entendre, tel grand seigneur faisait chaque année d'incroyables dépenses en plumes, qu'il payait souvent jusqu'à douze cents francs[135] le bouquet. Tel autre n'en faisait pas de moins grandes en broderie, et ne craignait pas de mettre cinq, six cents livres, à un simple justaucorps[136]. Un de ces braves gens riait beaucoup. J'ai reçu dernièrement, disait-il, pour livraison de rubans un à-compte de deux mille livres[137].

Que de femmes on rencontre aussi dans les voitures ! Il me semble voir encore une belle, ronde nourrice, qui se vantait d'avoir nourri un jeune prince[138], qui disait : Mon lait règnera ; et une grande, maigre femme, qui, à tout moment, se qualifiait de gouvernante de toutes les nourrices des enfants de France[139].

Je me trouvai un jour au milieu d'une carrossée où tout était robes longues, bonnets carrés, ou robes courtes, épées, plumets[140]. J'étais vêtu d'un assez mauvais habit de voyage ; j'avais la dernière place, et je crus entendre les passants dire : C'est sans doute la justice qui va pendre un homme ; et ajouter, en parlant de moi : Vous voyez qu'ils amènent avec eux le bourreau. Pensez comme le rouge me montait à la figure ! Jamais je n'ai autant souffert qu'en ce moment. Bientôt je vis qu'on parlait d'un homme conduisant, à peu de distance, une charrette char-

gée d'une échelle ; je conviens que l'homme, le cheval, la charrette et l'échelle, avaient une fort mauvaise mine. Enfin, la charrette entra dans une ferme; cet homme n'était autre qu'un bon fermier, et, quant aux robes longues et aux robes courtes, c'étaient des conseillers, la plupart habitués ou accoutumés à garder, les uns leur robe, les autres leur court habit de justice[141]. Ils allaient peut-être dîner à la campagne, mais sûrement ils n'allaient pendre personne.

Pour mon imagination d'antiquaire, les vidames, quoique souvent des jeunes gens de dix-huit ou vingt ans, sont tous d'antiques personnages. Ils sont aujourd'hui en petit nombre; je les avais vus tous, excepté celui du Mans. Un jour que, par une puérile curiosité, je le poursuivais depuis plusieurs heures, voilà qu'étant sur la levée d'Amboise je rencontre un homme qui appelait son chien avec deux sifflets, un dans chaque coin de sa bouche ; il me demanda fort impérieusement, comme à tous ceux qui passaient, si je ne l'avais pas vu; je lui répondis, sans daigner le regarder, non. A quelques pas de là, j'entendis successivement plusieurs personnes, à qui cet homme venait de parler, dire : Le vidame du Mans[142] est bien peu civil. Je cours aussitôt après pour le voir, il était monté à cheval, il galopait, il galope encore. Je me tournai vers un de ces hommes qui avaient nommé le vidame; je lui demandai s'il le connaissait. — Oui, et à telles enseignes que j'ai été à son service. Monsieur, vous voyez que je ne suis pas riche, et véritablement je n'ai guère à vivre que chez les autres. Vers la fin de l'hiver dernier je cherchais un maître. J'entrai par hasard chez un hôtelier d'une petite ville du Maine, qui m'apprit que, dans un château voisin, il y avait un habit de garde-chasse vacant. Je le trouvai à ma mesure, et d'abord je fus assez content de ma nouvelle condition ; mais le maître du château, c'était le vidame du Mans, ne le fut pas de moi : il se plaignait continuellement. Blaisot, vous laissez les chasseurs du voisinage tuer le gibier sur mes fiefs. — Monseigneur, c'est qu'ils le font lever sur les leurs[143]. — Blaisot, vous laissez chasser les fermiers de seigneurs qui relèvent de mes terres. — Monseigneur, ils ont le droit de tirer sur les canards et sur les bécasses[144]. — Blaisot, il n'y a que le seigneur censier, en personne, qui puisse chasser sur mes terres avec ses amis; son fils ne peut y amener les siens[145]. — Monseigneur, le fils du seigneur censier était seul. Enfin, dans un moment qu'il était encore de plus mauvaise humeur qu'à l'ordinaire, il me dit : Blaisot, vous n'arrêtez pas les nobles qui chassent dans mes seigneuries ; croyez-vous donc être en Dauphiné[146]? Blaisot, vous n'arrêtez

pas non plus les bourgeois ni les paysans[147]. Quoi! Blaisot, depuis le temps que vous êtes chez moi personne jamais n'a eu le fouet, n'a été mis au carcan, ni même à l'amende[148]! Pas un seul chien n'a été tué! Pas un seul chien qui même ait eu les jarrets coupés, encore que l'ordonnance vous en fasse un devoir[149]! Blaisot, je veux un homme méchant, un honnête homme. Vous, Blaisot, vous êtes si bon que je vous crois un coquin, je vous chasse.

Chapitre LXXXI.

DES DÉFAISEURS ET DES REFAISEURS.

Le banni de Lille en était là lorsque, continuant à marcher dans la rue, il a vu au dessus de sa tête l'enseigne de la Croix-d'Or, la meilleure auberge de la ville. Monsieur, m'a-t-il dit en m'enlaçant amicalement dans ses bras, vous ne m'échapperez point: car je veux aussi pouvoir mettre dans mes aventures que j'ai eu l'honneur de choquer le verre avec un jeune officier du Nivernais. Ses camarades se sont joints à lui; nous sommes entrés dans une belle salle où, aussitôt, un splendide déjeuner a été servi. Le banni de Lille a continué de s'adresser à moi : Vous avez sans doute pensé et dû penser qu'ayant été banni par la municipalité de Lille qui, en me prononçant la sentence, avait verbalement ajouté : Allez voir si les affaires vont mieux ailleurs, c'était surtout quant aux municipalités que j'avais dû chercher à le voir. Eh bien! encore un moment et vous jugerez si tout en courant la France je me suis instruit sur les éléments des constitutions municipales, que de longues études m'ont appris à considérer comme des constitutions de représentations communales[1] liées et formant système avec la représentation nationale.

Oh! Monsieur! combien les premiers rayons de l'intelligence éclatent vivement, même au plus jeune âge! Un jour que je passais sur la place de la Poissonnerie, à Marseille, je vis de tout jeunes enfants qui montraient de leurs gestes les consuls faisant l'inspection des marchés, qui en même temps criaient : Ah! les hommes rouges[2]! ah! les hommes rouges! Autre part, ils auraient pu crier : Ah! les hommes bleus[3]! ah! les hommes violets[4]! ah! les hommes blancs[5]! Cependant je puis assurer que

le rouge est la couleur des robes municipales la plus générale[6]; et si l'on me disait de personnifier les municipalités françaises, d'en faire une seule et de l'habiller, je l'habillerais d'un beau rouge écarlate; et si ensuite l'on me disait de l'habiller idéalement, à ma fantaisie, je l'habillerais de cette même couleur, qui est celle des magistrats de toutes les nations et de tous les temps.

J'ai recueilli dans un portefeuille les dessins de l'habit des principales municipalités de France.

J'ai recueilli plus soigneusement encore leurs constitutions, leurs lois d'organisation; et si l'on me disait aussi de personnifier les municipalités françaises sous le rapport de leur forme, de leur régime, et d'en faire aussi une seule municipalité, je lui donnerais, après avoir fait remarquer que les municipalités sont plus populairement, plus librement, constituées à proportion qu'elles s'éloignent de la capitale[7], ce qui n'empêche point que parfois le roi sollicite[8] et que parfois il commande, à quatre-vingts, cent lieues de distance, les élections, tout en déclarant intacts les priviléges de la ville[9], je dis que je lui donnerais un maire, des consuls, des conseillers, des pairs, un procureur de commune, un secrétaire-greffier, un receveur[10].

Quant au chef de la municipalité, je sais bien qu'on pourrait me rappeler qu'il se nomme aussi doyen[11], maistre-eschevin[12], rewart[13], gouverneur[14], capitaine[15], préteur[16], prévôt[17]. Cela est vrai, mais ce n'est que dans quelques villes du nord[18]. On pourrait me dire encore qu'il s'appelle châtelain[19], commandant[20], viguier[21], podestat[22]; j'en conviens de même, mais ce n'est que dans quelques villes du midi[23]. En général, le chef de l'Hôtel-de-Ville s'appelle partout maire. Sa charge vient d'être rendue vénale, héréditaire[24]; en sorte qu'aujourd'hui qui a de l'argent peut, s'il veut, devenir premier magistrat de la ville. J'ai vu un monastère de moines maires[25], un archevêque maire[26].

Quant aux consuls, on pourrait me rappeler de même que s'il y a bien des consuls, il y a aussi bien des échevins. — Oui, sans doute; mais il y a, je crois, encore plus de consuls: car, en partant de Paris, lorsqu'on a passé ou Nevers ou Lyon, on ne trouve plus d'échevins[27]; encore même Lyon était-il autrefois la ville des consuls: il y en avait jusqu'à cinquante[28].

On ne me fera peut-être pas de contestation sur les conseillers, les pairs; mais on me rappellera sans doute, et avec raison, que dans bien des municipalités il n'y a pas de ministère public[29], et de plus que, parmi celles où il y en a, un grand nombre ont

un procureur fiscal, un procureur du roi[30] : je l'accorde, pourvu qu'on m'accorde aussi qu'un plus grand nombre ont un procureur de commune[31].

Qu'on ne m'accuse pas d'omettre dans la composition de ma municipalité les commissaires de police, les commissaires aux revues ; leur institution est nouvelle ; jusqu'ici ils ont été d'ailleurs en bien petit nombre[32].

Toutes les municipalités ont un secrétaire-greffier, un receveur[33] ; et, ce qui est à citer, plusieurs ont parmi leurs officiers des jurés accoucheurs ; les plus petites ont des jurées accoucheuses[34].

Me dirait-on encore d'organiser, d'après mes idées de perfection et d'après un seul type, les municipalités ; je déferais, je referais.

Et d'abord élection des officiers municipaux dans les divers états des trois ordres, afin que les divers états fussent tous représentés, comme à Toul[35], à Angers[36], à Cambrai[37], à Montpellier[38], à Alby[39], à Perpignan[40] et à un grand nombre d'autres villes[41]. Ensuite fixation du cens des électeurs à vingt sous d'impôt foncier[42].

Ensuite pouvoir délibérant, surveillant, temporaire : conseillers, pairs.

Ensuite pouvoir délibérant, exécutant, permanent : maire, consuls.

Ensuite pouvoir requérant, permanent : procureur de commune, procureur du roi, que j'appellerais roi de la commune. Aux siècles passés, les chefs de service public étaient nommés rois[43]. Je ne sais pourquoi le gouvernement a partout poursuivi, aboli ce titre, ou plutôt je le sais ; et parce que je le sais, je voudrais le rétablir.

Me dirait-on enfin de donner, toujours d'après mes idées de perfection, unité de juridiction, unité de pouvoir aux municipalités, je déferais encore, je referais encore.

Je leur conférerais d'abord la police[44], toutes les parties de la police, ensuite l'administration[45], toutes les parties de l'administration ; mais je vous déclare qu'en même temps je diminuerais, à certains égards, leur pouvoir administratif. Je leur ôterais, par exemple, le pouvoir d'emprunter. Est-il croyable que les villes qui, certaines, ont jusqu'à sept ou huit cent mille livres de revenu[46], s'endettent toutes sans exception, jusqu'au point d'affaiblir la valeur des propriétés particulières, à plusieurs égards les gages de leurs créances[47] ?

Je leur ôterais le pouvoir judiciaire criminel[48], et même et

plus volontiers, le pouvoir judiciaire civil [49], et même et plus volontiers celui de recevoir les appels des municipalités inférieures [50].

Vous voyez bien, a poursuivi le banni de Lille, que j'ai à peine parlé du vingtième des municipalités, puisque je n'ai parlé que des municipalités des villes.

Nous nous imaginons quelquefois que dans les villages il n'y a pas de municipalités; nous nous trompons, car plusieurs villages en ont et de très anciennes [51]. D'autres fois, nous nous imaginons, au contraire, que dans tous les villages il y a des municipalités; nous nous trompons également. J'ai reconnu par moi-même que dans un grand, un très grand nombre, les trois quarts et plus des villages, il n'y en avait pas [52]. Comment fait-on pour se passer de municipalité, de la représentation de la volonté des habitants d'un lieu, si petit que ce lieu soit, lorsqu'il s'agit de leurs intérêts communs, de la gestion de leurs affaires communes! Je ne sais comment on ferait pour s'en passer, mais je sais qu'on ne s'en passe pas: car dans toutes les paroisses des campagnes, qu'on nomme tantôt paroisses [53], tantôt paroisses en état commun [54], tantôt communautés [55], il y a un chef, un gérant, ordinairement appelé ou syndic ou marguillier dans le nord [56], ou collecteur ou consul dans le midi, qui, à peu près, représentent les habitants, qui fait à peu près les fonctions de maire [57].

J'ai vu, plus que pour les municipalités, le premier degré de représentation nationale, comment allait le monde hors de Lille; je l'ai vu aussi pour les états provinciaux, le second degré de représentation nationale. Voici à quelle occasion:

Messieurs, il y a en France, sans compter les gardes du roi, bien des gardes; il y a les gardes de maréchal de France [58], les gardes de gouverneur de province [59], les gardes de lieutenant du roi [60], les gardes de gouverneur de ville [61], les gardes d'intendant [62], les gardes de prince [63], les gardes de grand seigneur [64]. Je rencontrais en voyageant des gardes de toute espèce. Enfin, dans l'Albigeois, j'en rencontrai un qui avait une bandoulière fond bleu, parsemée d'étoiles d'argent, et qui m'était inconnu, c'était un garde du guet de Paris [65]; il cheminait à grands pas, car il était près d'arriver à son village; il voulait se montrer en grande tenue, c'est-à-dire dans toute sa gloire, à sa famille languedocienne. Je ne vis jamais homme aussi content. Bientôt sa joie fut à son comble; il reconnut de loin, à droite du grand chemin, son clocher; il me serra la main et subitement s'envola.

Pour avoir rencontré toute sorte de gardes, il ne me man-

quait, je crois, que d'avoir rencontré des gardes perches[66]. J'en rencontrai bientôt un. J'étais sorti de l'Albigeois; j'étais entré dans le Rouergue; j'avais passé la sonore rivière du Viaur[67], dont on entend le cours rapide, dans un lit creusé au fond des vallées, comme le son continuel d'une timbale[68]. Je m'approchais de l'argentine rivière de la Briène[69]; je fut tout-à-coup arrêté par la pittoresque vue d'un frais et joli petit paysage, qui, posé au milieu d'une contrée stérile, pierreuse, grisâtre, me rappelait une de ces oasis que vous décrivent les voyages de l'Afrique[70], ou même une de ces oasis littéraires qu'offrent, dans un méchant ouvrage, quelques pages pillées dans un bon. Je m'approchai de ces beaux champs dont le vent balançait les riches moissons d'or, au milieu d'une aridité environnante, et, ce qu'il y avait de plus extraordinaire, c'est qu'ils environnaient eux-mêmes un village tombant en ruine autour d'un vieux, noir, petit château, flanqué de ses quatre petites tours, qui paraissait vouloir durer long-temps encore.

J'ai dit, je crois, que je dessinais. J'aurais pu dire que, dans mes courses, je tenais presque toujours le crayon à la main. Je m'étais assis à l'ombre d'un haut noyer; et sur mon papier je traçais ce petit château qui, pour ainsi dire, survivait au village. Mon application était telle que je n'entendais pas marcher derrière moi le seigneur. Monsieur, me dit-il, vous marquez au bas de votre beau dessin que mon château de Saint-Geniès[71] est du XVe ou XVIe siècle; il est bien du XIIIe ou du XIIe. Je me levai, je le saluai; il me rendit fort civilement mon salut et me proposa de déjeuner. J'acceptai. Je fus fort surpris, lorsqu'au lieu de m'emmener du côté du château il prit le chemin opposé. Nous descendîmes un petit sentier et nous nous assîmes sur un fin gazon, entre la plus jolie nappe d'eau et la plus fraîche cressonnière que jamais j'eusse vues[72]. Une jeune paysanne posa devant nous une jatte de bois remplie de crême, une corbeille de tranches d'un beau pain jaune, odorant, particulier à ce pays[73]. Le seigneur de Saint-Geniès me dit, en me montrant une grande belle fontaine qui remplissait la nappe d'eau, et un petit gobelet, placé sur une pierre plate du bord : Vous voyez la bouteille et le verre; je vous invite, sans autre façon, à prendre part à notre déjeuner de tous les jours; faites comme nous! La jeune paysanne était la fille du seigneur; elle s'assit et déjeuna à côté de son père, mis lui-même à peu près comme un paysan, n'eût été son grand chapeau gris à longs poils, sur lequel ondoyait un large panache[74], qu'il avait sans doute envoyé chercher avant de venir me joindre.

Je viens de dire que, pour avoir vu toutes sortes de gardes, il me restait à voir un garde-perches et que j'en avais enfin vu un. J'entendais parler de M. de Saint-Geniès. C'est lui-même qui m'apprit qu'avec la pension qu'il retirait de cette place il soutenait son château et sa famille. Ensuite il ajouta d'un ton peiné : Que n'ai-je pu soutenir aussi le village que, peu à peu, maison à maison, la misère démolit! Monsieur, ces années disetteuses et pestilentielles de 1693 et 1694, jointes à nos grandes guerres, ont dépeuplé la France[75] et doivent ici vous paraître plus sensibles.

J'essayai de distraire un peu ce pauvre garde-perches. Monsieur de Saint-Geniès, est-il vrai que ce large chemin par lequel je suis venu soit un chemin romain[76]? — On le dit, et si on le veut, je le veux bien.—Monsieur de Saint-Geniès, j'ai, sur ce chemin romain ou non romain, rencontré des cavaliers bien équipés qui m'ont semblé des personnages. — C'est l'arrière-ban dont je suis exempt comme commensal de la maison du roi[77].—Non, non! il y avait des hommes de loi, je les connais à leur manière de porter le chapeau et de se tenir à cheval : d'ailleurs, il y avait des gens d'église. — Attendez! attendez! c'étaient les trois états du Vélai ou du Vivarais[78] qui allaient aux états généraux du Languedoc[79]; ils ont craint les religionnaires des Cévennes et ont pris par le Rouergue. Monsieur, c'est à voir que l'assemblée des états de Languedoc, qui se montre d'abord dans une procession[80]; l'avez-vous vue? Monsieur, avez-vous vu celle des états de Rouergue[81]? Je voudrais bien que vous l'eussiez vue. Ce n'était pas le seigneur de Saint-Geniès qui me faisait cette dernière question; ce n'était pas même sa fille, la petite paysanne qui avait servi le déjeuner; c'était sa sœur, autre petite paysanne qui était venue quelques moments après, et qu'à son apparition j'avais saluée fort respectueusement. Ma fille, me dit en souriant le garde-perches, a ses raisons pour parler ainsi. Monsieur, continua-t-il, comme garde-perches, je suis content des ministres du roi; comme seigneur de Saint-Geniès, je n'en suis pas mécontent; mais, comme seigneur de Montferrier, je le suis, et vous allez voir si j'ai tort.

Les trois ordres ou les trois parties de la société sont, depuis quatre ou cinq siècles, représentés au premier degré par les états provinciaux. Ah! monsieur de Saint-Geniès, dis-je au garde-perches, ils le sont plutôt par les municipalités, et j'en pris occasion de lui développer tout mon système de représentation municipale ou de premier degré. Les deux jeunes paysannes firent semblant d'écouter avec la politesse des jeunes demoiselles de Paris.

Quant à leur père, il m'écouta avec la plus grande attention et il me le prouva. Mon cher monsieur, me dit-il en me frappant sur l'épaule en signe d'assentiment, j'adopte votre système, j'admets trois degrés de représentation nationale; mais les ministres ont eu plus de tort envers moi, ou, si vous voulez, envers la représentation provinciale, qu'envers la représentation municipale: car s'ils ont, comme vous le dites, altéré dans le centre du royaume quelques formes municipales électives, ils n'y ont pas du moins éteint les municipalités, comme ils y ont éteint les états provinciaux que, depuis quarante ans, ils ont cessé de convoquer[82] dans les provinces comprises entre la Picardie inclusivement et le Rouergue inclusivement aussi. Le seigneur de la petite terre de Montferrier, dont ma fille cadette a, par substitution, la propriété dotale, avait le droit d'entrée aux états de la province[83]. Ma fille aurait porté à son époux, outre quatre-vingts sacs de seigle[84], ce droit d'une bien grande valeur; j'aurais choisi à ma fille un jeune beau parleur qui aurait crié contre les abus provinciaux, qui se serait fait nommer, par les états de la province, député aux états de la nation[85], qui aurait crié contre les abus nationaux, qui aurait obtenu pour lui, pour sa famille, tout ce qu'il aurait voulu. Ah! se prit à dire en soupirant la petite paysanne, appelée mademoiselle de Monferrier, quelle différence de dot! Mais comment, continua d'une voix de tonnerre le garde-perches, la grande province d'Auvergne s'est-elle laissé enlever ses états de la haute Auvergne, ensuite ses états de la basse[86]? Comment la plus grande province de Normandie, les puissantes provinces du Lyonnais et du Bordelais, la guerrière province de Picardie, se sont-elles laissé dépouiller de leurs Etats[87]? Je ne le puis comprendre; je pourrais le comprendre, d'ailleurs, pour les autres petites provinces: car inutilement le Rouergue, le Quercy, le Périgord, la Marche, le Berry, l'Aunis, l'Angoumois, la Xaintonge, l'Anjou, le Maine, la Touraine, l'Orléanais, le Bourbonnais, le Nivernais, se seraient plaints[88]; on aurait ri. Les voilà donc effacés de la carte du royaume les états provinciaux du centre. Mais on n'a pas osé effacer ainsi les grands états de Bretagne, de Bourgogne, de Dauphiné, de Provence, de Languedoc[89]; mais on n'a pas non plus ainsi osé effacer ceux des provinces frontières, si petits qu'ils fussent[90]. Ah! si quelquefois c'est la force qui fait le droit, quelquefois aussi c'est la peur. Monsieur de Saint-Geniès, lui dis-je, puisque vous avez adopté mon système sur le premier degré de représentation nationale, les municipalités, appliquez-le au deuxième, aux états provinciaux; et vous, qui les connaissez si bien, faites-moi une assem-

blée d'états provinciaux, qui soit formée de toutes les assemblées d'états provinciaux, qui les représente toutes, qui les personnifie. Monsieur, me répondit-il, ce que vous me demandez n'est pas aisé au premier coup. Je vais pourtant essayer.

Composition des états provinciaux. Ordinairement trois ordres[91]; cependant quelquefois seulement deux[92], quelquefois même seulement un[93].

Ordre du clergé : ou archevêques, évêques, ou grands abbés, ou députés des chapitres épiscopaux, des grandes collégiales, ou même simples curés, ou même simples clercs. Président né de l'ordre, archevêque, ou évêque, ou abbé[94]. — Ordre de la noblesse : ou seigneurs de certaines terres[95], ou députés de la noblesse[96], ou même de simples nobles[97]. Président né de l'ordre, comte, vicomte, baron, seigneur de tel fief titré[98]. — Ordre du tiers-état : ou maires, ou consuls, échevins de villes, de villages autrefois villes[99]. Président né de l'ordre, le maire de la principale ville[100].

Convocation des états : toujours faite par ordonnance du roi[101].

Proportion numérique des députés des divers ordres : ordinairement nombre des députés du tiers-état égal à celui des députés des deux autres ordres[102].

Habillement. Le clergé : habits violets, rouges, noirs[103]. La noblesse : panache rouge, habits rouges[104], quelquefois manteau, perruque ou cheveux tombant sur le dos en deux longues queues[105]; quelquefois épervier sur le poing[106]. Le tiers-état : habit noir, manteau court de même couleur, chapeau avec une aile retroussée[107].

Rang des députés : à droite et à gauche de la salle, fauteuils, chaises où s'asseient le clergé[108], la noblesse[109] : au fond de la salle, bancs où s'assied le tiers-état[110].

Ouverture : ordinairement faite par le gouverneur de la province assis sous un haut dais, ayant à ses côtés le président du clergé, celui de la noblesse, le commissaire du roi[111].

Séances : aux états des grandes provinces, chaque ordre assemblé, opinant dans des salles différentes[112]; aux états des petites, les trois ordres assemblés et opinant dans la même salle[113].

Objet de la première séance : harangues que remplissent l'amour du roi pour les peuples, l'amour des peuples pour le roi[114]. — Objet de la dernière séance : harangues de clôture, remercîments[115]. — Objets des séances intermédiaires : sommes à voter pour offrir au roi[116], sommes à voter pour dons aux

gouverneurs et aux lieutenants de la province[117], intérêt de la dette provinciale, grands chemins, règlement, administration[118], nomination de la commission des élus pour l'intervalle des sessions ordinairement composée du président des états, du procureur général ou syndic, et de quelques députés[119].

Et, quand il y a lieu, nomination des députés aux états généraux[120].

Durée des sessions : quinze jours au plus pour les grandes provinces[121], et pour les petites, les très petites, quelquefois un seul jour[122].

Voilà bien, dis-je au garde-perches, comment sont les états provinciaux ; mais vous, monsieur de Saint-Geniès, dites-moi, je vous prie, comment vous voudriez qu'ils fussent. — Volontiers.

D'abord, à votre imitation, je déferais, je referais; et premièrement, quant au nombre des états provinciaux, j'en voudrais quatre-vingts, correspondant aux quatre-vingts anciennes petites provinces[123] presque toutes taillées à la grandeur du Maine ou de l'Anjou[124].

Ces assemblées de ces quatre-vingts états seraient aussi, comme celles du Maine ou de l'Anjou, formées de trois ordres[125], et en même temps de députés; savoir : pour le clergé représentant les différents états de l'Eglise[126], vingt; pour la noblesse représentant les différents états de la noblesse, les gens de guerre, la propriété seigneuriale[127], pareil nombre de vingt; pour l'ordre du tiers-état représentant tous les autres états, représentant aussi la propriété foncière[128] et la propriété industrielle[129], quarante; ce qui ferait pour tout le royaume six mille quatre cents députés aux états provinciaux.

Les députés des trois ordres des états provinciaux qui éliraient les députés des trois ordres aux états généraux seraient eux-mêmes élus par les députés des trois ordres des assemblées municipales ou municipalités[130] qui seraient, ainsi que vous le désirez, élus par le peuple divisé en diverses professions ou états de la société[131].

Il va de soi que chaque ordre des assemblées municipales élirait les députés de chaque ordre des assemblées des états provinciaux.

Comme les municipalités que vous voudrez sans doute appeler états communaux, les états provinciaux se réuniraient de droit à époque fixe.

Comme les états communaux, les états provinciaux, homogènes dans tout le royaume pour leur composition, le seraient

aussi pour leurs attributions, dont la principale consisterait dans l'élection des députés aux états généraux, que j'appellerai, moi, états nationaux, car les états provinciaux prennent presque tous le titre d'états généraux [132].

Oh! qu'elle serait belle et pure cette triple génération d'élections [133]! Ainsi constitué, le corps de la monarchie française ne peut plus mourir. Alors on ne craindrait pas la guerre civile lorsqu'il arrive à la régente, mère du petit roi Louis XIV, d'un côté, et, de l'autre, au prince de Condé, de se prendre de paroles [134]. Alors on ne verrait pas, durant un demi-siècle, bercer la nation de la promesse d'une assemblée d'états généraux [135], et à la fin ne lui donner qu'une simple assemblée de notables [136], espèce de représentation nationale qui est à la véritable ce que le similor est à l'or.

Mais, disons la vérité, Louis XIV fût-il Louis XII; voulût-il, avant tout, le bonheur du peuple, le voulût-il de cette manière, le peuple ne le voudrait pas: les villes aimeraient mieux se faire assiéger, saccager, raser, que de renoncer à leurs parchemins, à leurs priviléges [137]. Et, quant aux grandes provinces, aux grands états provinciaux, plutôt que d'être, comme autrefois, décomposés en petites provinces [138], plutôt que d'être décomposés en petits états provinciaux [139], ils aimeraient mieux exciter une nouvelle révolte, chercher un nouveau duc de Montmorency, au risque de lui faire encore hasarder et couper la tête [140].

Je crois donc que, pour donner aux deux premiers degrés de représentation nationale, les états communaux et les états provinciaux, cette homogénéité de forme qui rendrait homogènes les diverses municipalités, les diverses provinces ou les diverses parties de la France ainsi que leurs habitants, il n'est que le troisième dégré de représentation qui le puisse. Malheureusement le nom d'états généraux a toujours épouvanté les ministres et les rois [141]; et leur vrai nom, celui d'états nationaux, les épouvanterait bien davantage.

Aussi, voyez! Durant le cours de ce siècle qui va finir, nos rois n'ont osé les assembler qu'une seule fois [142].

Monsieur de Saint-Geniès, lui dis-je alors, vous avez personnifié les états provinciaux; pourriez-vous personnifier les états nationaux?

S'il est difficile, me répondit-il, d'individualiser ou plutôt de généraliser les assemblées des états provinciaux, et, avec des traits communs, d'en composer une qui les rappelle toutes, il ne l'est pas, suivant moi, d'individualiser ou plutôt de généraliser les différents états généraux tenus depuis Philippe-le-Bel [143]:

car ceux du commencement de notre siècle représentent à peu près tous les états précédents.

Trois ordres. — Trois chambres. — Consentement des impôts. — Cahier des doléances. — Lois ou projets de loi sur ces cahiers[144].

Monsieur de Saint-Geniès! constituez-les à votre volonté.

Eh bien, me répondit-il, comme vous encore, je déferais et je referais.

D'abord, changement de nom; je l'ai déjà dit. — Ensuite, élections des députés élaborées à trois degrés d'élection; je l'ai encore dit. — Je voudrais toujours trois ordres, mais les deux premiers réunis en une chambre haute[145], et le tiers-état en une chambre basse[146]. — Consentement des impôts par la chambre basse. Pouvoir de faire les lois exclusivement attribué aux deux chambres. — Sanction exclusivement attribuée au roi. — Convocation triennale et à jour fixe et de droit. — Commission permanente de surveillance pour l'exécution des lois[147]. — Session de six mois au moins[148].

Qui m'a si bien endoctriné? Ah! c'est mon ami, le chef des garde-perches. Il était de Calais, et je l'appelais familièrement Artois, comme il m'appelait familièrement Rouergue. Rouergue, mon ami, vous en voulez beaucoup aux orangistes[149], me disait-il; mais un jour la France deviendra orangiste[150], et le reste du monde le deviendra aussi. Toutefois, ne soyez pas tellement en peine pour votre sort. Ma famille est d'origine anglaise; j'ai été quelquefois à Londres, et j'ai vu que, malgré la révolution d'Angleterre, il y avait toujours des faucons et des perches à la vénerie du roi: ni l'Angleterre ni la France ne se passeront jamais de nous.

Je pris congé du garde-perches, ainsi que des jeunes petites garde-pêches, et je me mis en chemin sous la méridienne de Paris[151]. Quelques jours après je rencontrai mes deux aimables camarades sous la même méridienne, ou à peu près, et aujourd'hui j'ai été assez heureux pour vous y rencontrer.

On a bu encore; on a ri encore. Ces trois bons jeunes gens m'ont dit en m'embrassant: Monsieur! quand vous voyagerez, souvenez-vous d'Angers! et de Bayonne! et de Lille! de Lille!

CHAPITRE LXXXII. — DU GENDRE ET DU BEAU-PÈRE.

Hier au soir, que monsieur Monfranc me paraissait bien disposé de corps, d'esprit et d'humeur, je crus pouvoir, moitié en riant, moitié sérieusement, hasarder ce propos : Pour moi, certes, je voudrais bien être gendre d'un gouverneur de ville.

Pour qu'on puisse entendre ceci, il faut qu'on sache que l'académicien lui avait dit, il y a quelques semaines, en parlant de moi, qui étais présent : Mon neveu, vous voyez comme, depuis plusieurs années, ce bon jeune homme se voue à l'éducation de votre famille ; vous devez lui donner pour son honoraire la main de votre petite aînée. Quant à moi, je m'engage à jeter une dot ordinaire de quatre mille francs[1] dans le plat de noces, et je sais de science certaine que l'oncle du jeune homme, sous le nom de son père, y en jettera autant. Aussitôt monsieur Monfranc me tendit la main en signe de consentement : or le signe de monsieur Monfranc vaut sa parole, et sa parole est toujours irrévocable.

Monsieur Monfranc, continuai-je, la charge de gouverneur de Château-Chinon n'est pas levée.

Je ne la lèverai pas, me répondit-il, parce que c'est une charge de finance établie dans toutes les villes closes[2], un véritable impôt sur la vanité française ; — Parce que j'aurais au dessus de moi le lieutenant, dont la charge est de même une autre de ces charges de finance qu'on vient aussi de multiplier[3] ; Parce que j'aurais encore au dessus de moi, et beaucoup plus haut, le lieutenant du gouverneur de la province ; — Parce que j'aurais encore au dessus de moi, et beaucoup plus haut, un des vingt-quatre gouverneurs de province, si riches et si fiers de leurs soixante mille francs d'appointements[4] ; — Parce qu'ensuite j'aurais au dessous de moi les officiers de la garde bourgeoise[5], la troupe la plus indisciplinable.

Mais, monsieur, considérez qu'il n'y a pas de citadelle à Château-Chinon[6], et que vous commanderiez seul dans la ville ; — Considérez que les gouverneurs de province ont des grades[7], et qu'on en donnera probablement à ceux des villes[8] ; — Considérez que, si votre ville est attaquée, ce n'est pas au gouverneur de province, c'est à vous qu'est réservé l'honneur de la défendre[9] ; que c'est vous seul qui, aux termes de vos lettres de

provision, devez soutenir plusieurs assauts, devez ne rendre la ville que lorsque le canon a fait une large brèche[10]; que c'est vous seul qui devez acquérir de la gloire.

Monsieur Monfranc me répondit encore de la même manière : — Je n'achèterai pas cette charge, parce que, s'il n'y a pas aujourd'hui de citadelle à Château-Chinon, il peut y en avoir une demain, si demain il y a une émeute[11]; — Parce que je ne veux, pour moi, d'autre garde que mon épée; — Parce que les ennemis ne viendront jamais à Château-Chinon, et qu'en cinq cents ans de vie je ne serais guère dans le cas d'acquérir d'autre gloire que celle de tirer les fusées, les feux d'artifice des jours du saint ou des jours de réjouissance.

La forme verbale du parce que est fort familière à monsieur Monfranc, comme celle du donc l'est à mon père. J'ai vécu longtemps sous l'empire du donc; je vis maintenant sous celui du parce que.

Chapitre LXXXIII.

DES PARISIENS ET DES PARISIENNES.

Plus Paris est loin, plus il est grand; plus le Parisien s'éloigne de sa ville natale, plus il grandit; et si à Etampes, à Orléans, il n'est encore qu'un homme né à Paris, il est à Châteauroux un Parisien. Il grandit à Limoges, il grandit à Tulle, à Périgueux, à Agen; il grandit encore à Lectoure, encore à Tarbes.

C'est dans cette ville que j'ai connu, il y a quelques années, un jeune Parisien que le carrosse de Toulouse y avait amené. Je n'en ai jamais su et je n'en puis dire davantage.

Le Parisien est enthousiaste de sa ville, et, dès qu'il en est sorti, il ne cesse d'en parler. Ce jeune Parisien ne faisait pas exception; je l'écoutais fort attentivement, et chez moi je systématisais tout ce que je lui avais entendu dire.

NOUVEAUX ACCROISSEMENTS DE PARIS. Un jour il nous dit que Paris, comparé à Tarbes, était quarante fois plus grand[1]. Paris a aujourd'hui mille rues, vingt-cinq mille maisons[2]; il n'a cessé, il ne cesse de s'agrandir et toujours du côté de la résidence royale; autrefois du côté du château de Vincennes par le faubourg Saint-Antoine[3]; aujourd'hui du côté du château de

Versailles par le nouveau faubourg Saint-Germain[4], où vous ne voyez que de larges et belles rues d'hôtels portant, en grosses lettres d'or écrites sur marbre noir, au dessus de la porte, les illustres noms de leurs maîtres[5].

NOUVELLE ILLUMINATION. Quelle ville! quelle ville! s'écriait-on autour du jeune Parisien. Messieurs, à Paris, on voit mieux la nuit que le jour; à Paris, dès qu'il fait nuit, la sonnette passe dans les rues, et aussitôt les propriétaires des maisons lâchent la corde des lanternes publiques, toutes marquées ou peintes d'un coq, symbole de la vigilance, et allument les chandelles; en sorte qu'en un instant et simultanément toute la ville est illuminée jusqu'à deux heures après minuit[6]; et si alors quelque affaire imprévue vous retarde, vous prenez avec vous un porte-flambeau ou un porte-lanterne, qui, pour une modique rétribution, vous accompagne[7].

Je sais que la dépense de nos cinq mille lanternes[8] est considérable. Tontefois, plusieurs villes se sont empressées d'en avoir; mais, pour vous, gens de Tarbes, avant que vous en ayez, il faut qu'Agen en ait, et avant qu'Agen en ait, il faut que Montauban en ait eu. Vous marcherez encore long-temps dans la nuit et les ténèbres des vieux siècles. Quelle ville! ah! quelle ville! Ces exclamations ne cessaient autour du jeune Parisien.

NOUVEAU BRUIT. Votre grande ville doit faire un bien grand bruit? se prit-on à lui dire. Ce doit être comme ici les jours de foire ou les jours de marché des porcs et des brebis?

Bon! répondit-il; qu'est-ce que votre bruit en comparaison du nouveau bruit de Paris, où, avec le nombre des communautés religieuses qui a doublé, triplé, depuis le commencement du siècle[9], a doublé et triplé aussi le nombre des clochers, des grandes, des petites cloches; où, avec la garde de la ville, qui, au siècle dernier, n'était que de quatre ou cinq cents hommes[10], et qui est aujourd'hui au moins de huit ou neuf cents[11], se sont accrus, dans la même proportion, les tambours, les trompettes; et ajoutez le bruit des carrosses, des cabriolets, autrefois inconnu; ajoutez celui d'une population doublée[12]; ajoutez celui des plus nombreux crieurs de marchandises, obligés d'élever beaucoup plus la voix; ajoutez que les nouvelles maisons de six ou sept étages[13] multiplient et conservent beaucoup plus le bruit. On a beau parler en province du bruit des villes; il n'y a vraiment du bruit qu'à Paris; encore ce n'est que d'aujourd'hui, d'hier tout au plus.

NOUVEL ASPECT. Le jeune Parisien dit un autre jour: Autant varie la température des saisons et l'état de l'atmosphère dans leurs divers jours, autant varie l'aspect qu'offre successivement

la ville de Paris. On ne voit en hiver, dans les rues, quant aux hommes, que petits chapeaux à trois cornes[14], que grandes perruques, que manteaux gris, manteaux blancs, manteaux bleus[15], manteaux rouges[16], et quant aux femmes, que coiffes de soie, coiffes de velours, robes, jupons fourrés, manchons; en été, qu'habits gris, habits de couleur, chapeau sous le bras, que robes et jupons de taffetas de toutes les couleurs, qu'éventails de toutes les formes[17]. Fait-il de la pluie, des ruisseaux de boue coulent au milieu des rues; à droite et à gauche des files de piétons forment une continuelle procession de parapluies de soie[18], de toile, d'étoffe[19]. Fait-il beau, la fourmilière des piétons reparaît; les riches enseignes, moins incommodes depuis la grande réforme de 1669[20], reparaissent. Est-il dimanche, les cloches ne cessent de se faire entendre; le peuple prie et chante jusqu'au sortir de l'église, qu'il se répand dans la campagne, et qu'il continue à chanter, non les vêpres, mais des chansons, des vaudevilles[21]. Les gens du monde, les gens graves ne quittent point Paris. Que d'épées aux Tuileries! Que d'habits noirs, de soutanes au Luxembourg! Que de perruques rondes au Jardin-du-Roi, au quai des Ormes[22]!

Nouveaux dénombrements. Voici ce que je notai encore. Un samedi au soir, nous dit le jeune Parisien en nous parlant de son séjour dans le pays d'Armagnac, j'étonnai bien du monde dans la boutique d'un barbier. On me demanda combien d'habitants il y avait à Paris. Je répondis : Sept ou huit cent mille[23].

Et, ajoutai-je, ne croyez pas que nous voulions mourir de faim; il nous faut cent mille muids de blé[24]. — Nous ne voulons pas non plus mourir de soif; il nous faut deux cent mille muids de vin[25]. — Nous voulons être coiffés; il nous faut trois cents maîtres chapeliers[26]. — Nous voulons être chaussés; il nous faut trois mille maîtres cordonniers. — Nous voulons être habillés; il nous faut deux mille maîtres tailleurs[27]. — Nous voulons être servis, comme il est juste; il nous faut cent mille domestiques[28].

Nouveaux établissements. Allez à Paris! est une manière de parler dont les Parisiens, qui sont hors de leur ville, ne peuvent guère se défaire quand ils manquent de quelques uns des nouveaux établissements de la capitale, et je remarquai souvent que le jeune Parisien en faisait usage au moins autant qu'un autre.

Vous cherchez un garçon de boutique? dit-il un jour à un marchand; allez à Paris; vous en trouverez à votre bureau, rue Quincampoix[29], trente qui vous attendent.

Un père de famille était embarrassé de trouver une nourrice.

Allez à Paris, lui dit-il, il y en a rue de la Vannerie[30] tant et plus de belles, grasses, blanches, vermeilles, telles que vous les demandez.

Et, voyant quelqu'un de sa connaissance plaider avec son voisin pour qu'un puits, situé dans le jardin de celui-ci, devînt commun, il lui dit : Ah ! monsieur, ici vous vous ruinez en procès ; allez à Paris, où on vous vend à bon prix un pouce d'eau, un demi, un quart de pouce[31], tant et aussi peu qu'il en faut pour fertiliser vos carrés de légumes et de fleurs.

La maison d'un riche bourgeois prit feu ; l'incendie menaçait tout le quartier. Allez à Paris, allez à Paris ! Ah ! les pompes, les pompes de Paris[32] ! ah ! ne cessait-il de dire.

Ah ! nos brosses à chaîne, qui nettoient chaque jour les cheminées[33]. Allez à Paris, achetez une brosse à chaîne, ne cessa-t-il ensuite de dire quand on lui eut appris que le feu avait commencé par la cheminée.

Quelqu'un s'impatientant de ne pas avoir de commissionnaire pour porter une lettre : Allez à Paris, lui dit-il, vous n'avez qu'à jeter vos lettres à la petite messagerie[34].

Foin de ce pays ! dit-il un jour à un de ses camarades, à qui le tailleur n'avait pas remis son habit un jour de fête ; allez à Paris ; vous trouverez chez les marchands tailleurs ou fripiers[35] cinquante mille habits neufs, faits ou à peu près faits pour vous.

Allez à Paris, ajouta-t-il, vous ne serez pas, comme ici, quelquefois en peine de votre gîte : vous trouverez dans les hôtels garnis[36] cinquante mille lits avec de beaux draps blancs ; ni en peine de votre repas : vous trouverez chez les traiteurs[37] cinquante mille nappes mises.

Presque dans le même moment il se tourna vers quelqu'un qui avait mal aux dents, et lui dit : Allez à Paris, vous trouverez au moins cent arracheurs[38] lestes et dispos. Ainsi que les logeurs, toujours ils vous attendent ; ainsi que les traiteurs, ils ont toujours la nappe mise, c'est-à-dire toujours les instruments à la main.

Quelqu'un vint un jour se jeter dans sa chambre et lui porter son désœuvrement de plusieurs heures. Je parie, lui dit le jeune Parisien, que vous auriez envie de savoir des nouvelles. Allez à Paris, il y a aux jardins publics des tables où, pour un sou, la gazetière vous donne une belle gazette[39] propre. Mais peut-être voulez-vous savoir plus que les nouvelles des gazettes inspectées par les successeurs de Bautru[40] ? Eh bien ! allez au Palais-Royal, où se tient, au boulingrin, le ban et l'arrière-ban des nouvellistes[41] ; où tout près, à l'ombre des marronniers, siégent, assis en

longues lignes, d'anciens bourgeois, d'anciens rentiers, d'anciens militaires, qui ont chacun une toute fraîche nouvelle à vous dire[42]. Je vois bien que cela ne vous suffit pas; ne bougez cependant pas de place, car diverses nouvelles circulent autour de vous. L'un va venir lire à votre côté une lettre, un grand papier écrit, et au moment même vous allez voir autour de lui se ranger des milliers d'oreilles[43]. Ne bougez pas, vous dis-je, car, de l'autre côté, un autre nouvelliste, pauvre diable, mal habillé, de la famille des Phédons de Labruyère[44], va s'approcher tout doucement de vous, prêt, suivant votre humeur, à vous apprendre ou bien à vous demander des nouvelles[45]. Plus loin sont encore d'autres nouvellistes; mais ceux-là ne viennent pas vers vous; au contraire, c'est vous qui irez vers eux. Ils sont, de leur nature, hauts, superbes et de plus hardis parleurs, prononcent d'un ton sonore, tranchant, leurs jugements sur les hommes d'état, les célèbres capitaines dont ils pensent tenir la réputation dans leur bouche[46], surtout ils se croient politiques à grandes vues, et gardez-vous d'en douter, car ils ne se gêneraient pas autrement pour vous jeter dans un des bassins[47]. Oh! vous n'avez pas encore assez de nouvelles; il faut sortir, traverser le palais des Tuileries, et, sous les grands ormes du jardin, du côté de la rivière, vous verrez ouvert le plus grand magasin de nouvelles de la France, et peut-être du monde. Là, vers les six heures du soir, s'assemblent les coqs ou chefs de peloton de nouvellistes, et du Palais-Royal, et des Tuileries, et du Luxembourg, et de l'Arsenal, et du Palais-de-Justice, et des cafés, et surtout des cloîtres[48], qui viennent chacun vider leur sac au milieu d'un grand cercle d'écouteurs, de gens qui veulent écrire en province, de bénéficiers qui, à cent lieues de leur église, veulent gagner la présence par l'envoi de leurs bulletins, régulièrement pleins, régulièrement périodiques[49]. Non, aucun peuple n'a aimé[50] et n'aime autant que nous les nouvelles[51]. Nous sommes Athéniens et plus Athéniens que les Athéniens. Les Athéniens n'étaient pas aussi Français que nous.

NOUVELLES INSTITUTIONS. J'écoutais avec attention le jeune Parisien, et, d'ailleurs, je le répète, c'était ainsi que toujours je l'écoutais.

Ici, dans votre ville, disait-il, où tout le monde se connaît, vous n'avez pas, comme à Paris, des bureaux d'adresses[52]; vous pouvez vous en passer. Mais à Pau, à Bayonne, à Bordeaux, pourquoi n'avez-vous pas des bureaux d'adresses?

A Paris, nous avons de ces bonnes petites sœurs du pot, qui tiennent toujours tout prêt un bouillon chaud, qui le vendent,

quand on peut le payer, et qui, lorsqu'on ne peut le payer, le donnent[53]. Pourquoi n'avez-vous point ici de de ces bonnes petites sœurs du pot ?

Et de ces bons frères de la charité, nos bons garde-malades[54] : pourquoi n'en avez-vous pas ?

Vous avez ici, dit-il encore, des prêteurs à la petite semaine, des prêteurs sur gages, des usuriers ; vous en avez, comme à Paris[55] : mais vous n'avez pas, comme nous avions à Paris, des monts-de-piété, où le pauvre pouvait aller déposer ses effets à un taux fixé par les lois. Pourquoi n'avez-vous pas, pourquoi n'avons-nous plus de monts-de-piété[56] ?

La belle institution, disait-il, que celle d'un bureau d'assurances où, pour une modique somme, on vous assure les marchandises que vous avez mises sur un vaisseau, la valeur de votre maison, située dans un quartier sujet aux incendies, aux débordements de la rivière, la valeur de vos récoltes, dans les saisons les plus chanceuses, enfin la valeur des biens de toute espèce exposés aux dangers quotidiens, aux mouvements irréguliers de la grande roue du sort[57] ! Pourquoi n'avez-vous pas un bureau d'assurances ?

Il vint un jour veiller dans une maison où je me trouvais. J'ai rencontré tout près, nous dit-il, une jeune servante qui avait été chassée ; elle pleurait, ne savait que devenir. Pourquoi n'avez-vous pas, comme à Paris, un hospice de Sainte-Catherine, où l'on garde pendant trois jours et trois nuits les servantes sans maître[58] ?

Le jour de la férie aux deux bréviaires, lui entendis-je dire aussi, vous verriez à Paris tous les boisseaux, tous les litrons, tous les brocs, toutes les pintes, toutes les chopines, prendre le chemin de l'hôtel-de-ville. Chaque année, à ce jour, toutes les mesures, tous les poids, y sont étalonnés[59] ; et cependant il s'y commet beaucoup de fraudes ; imaginez ici, où, de toute l'année, vous n'avez pas une férie aux deux bréviaires. Pourquoi n'avez-vous pas une férie aux deux bréviaires ?

Les pourquoi du jeune Parisien ne discontinuaient guère.

NOUVELLES CURIOSITÉS. Dans une maison où madame de Lavedan ne s'ennuyait pas moins que si elle n'eût pas été première dame de Bigorre[60], elle fit au jeune Parisien la question d'une vraie provinciale. Monsieur ! lui dit-elle, quelles sont les curiosités de Paris ? Madame, lui répondit avec douceur et civilité le jeune Parisien, il serait trop long de vous parler de toutes. Je me bornerai à quelques unes.

Aux jours de fête, quel plaisir d'entendre le joyeux carillon de la Samaritaine autour de laquelle dansent des milliers de ra-

moneurs[61] ! Leurs danses vous paraîtraient aussi fort curieuses.

Vous prendriez plaisir encore et vous trouveriez encore fort curieux à entendre, dans les rues, la bruyante musique des halles conduire et reconduire Monsieur toutes les fois qu'il va à la messe ou qu'il en vient[62].

Les artistes ne trouvent rien de plus curieux que l'exposition des peintures, des gravures et des sculptures, qui a lieu tous les deux ou trois ans[63].

Quand on donne des bals masqués au Cours-la-Reine, on ne cesse de danser que lorsque le soleil se lève. C'est très curieux, n'est-ce pas? Le duc, le prince, y content fleurette à la petite bourgeoise, le petit bourgeois à la duchesse, à la princesse[64] ; c'est encore plus curieux, n'est-ce pas?

Un jour je me trouvai à une église de Paris, à Saint-Germain-des-Prés ; j'entendis qu'on disait : C'est aujourd'hui au roi à porter l'antienne. Comment? Que dites-vous? Ai-je bien entendu? demandai-je. Oui, me répondit-on ; vous ne savez donc pas que le roi de Pologne est abbé du couvent. Oui, ajouta quelqu'un, et c'est ce roi qui, en sa vie, a livré vingt-deux batailles[65], et qui, ce soir, fait l'office. J'assistai à cet office ; il me parut curieux.

Les banqueroutiers, réfugiés au Temple, chantent, boivent, se réjouissent, se divertissent, font grande dépense au nez de leurs créanciers. Leurs amis vont les voir, car tout le monde peut entrer au Temple, excepté les huissiers, les sergents et les recors[66]. Le Temple est encore fort curieux.

A une église de Paris, je vis une tenture, où étaient représentés les amours de Vénus et d'Adonis, parer, un jour de fête, le pourtour de la chaire[67] d'un prédicateur qui parla avec beaucoup de chaleur contre les désordres des passions et les mauvaises mœurs. Je le demande : y a-t-il rien de plus curieux que d'entendre un prédicateur prêcher une chose sur une chaire qui en prêche une autre?

Il me semble assez curieux que le pavé de Paris, toujours si mal uni, si malpropre, coûte quatre-vingt mille francs à entretenir et cent mille à nettoyer[68].

J'ai été marqué par le bourreau, j'ai été marquée par le bourreau, disaient d'un air content de jeunes villageois, de jeunes villageoises, qui étaient à vendre leurs légumes, un jour que je passais sur le carreau de la halle. Je regardai plus attentivement et je vis que l'exécuteur des hautes œuvres percevait un droit sur chaque panier de légumes. Cela se fait ailleurs[69] ; mais, à cause du grand nombre des maraîchers et des villageois qui vont ven-

dre à la halle, le bourreau marque avec de la craie l'habit de ceux qui ont acquitté son droit [70]; cela m'a paru et sûrement cela vous paraîtrait curieux.

Il est à voir comment à Paris le pilori des grandes halles est artistement disposé pour contraindre le pilorié à montrer sa face à la foule, accourue pour le huer, l'injurier, remplir le vœu de la loi [71].

Cependant, à Paris, la politesse est fort grande envers les condamnés, si grande même quelquefois qu'elle en est curieuse. Lorsque le bourreau, perché sur l'échelle ainsi que le pauvre diable que la justice a mis entre ses mains, est sur le point de l'en précipiter, il l'embrasse, il le baise [72].

Mais si, à Paris, on est poli envers ceux qu'on pend, on ne l'est guère envers ceux qui pendent. A la chancellerie, lorsque le bourreau vient retirer ses lettres, on les lui jette sous la table [73], comme on jette un os à un chien.

NOUVELLES MODES DE PARIS. Le jeune Parisien me confia un jour à l'oreille qu'on lui donnerait une jeune personne riche et belle dont il était épris, mais qu'il ne voulait pas se marier dans ce pays de vieilles modes. — Vous aimez donc bien les modes? — Belle question! ne suis-je pas de Paris?

En France, nous disait-il, la mode siége à Paris. Les goûts, les caprices de Paris, c'est la mode. Les nouveaux goûts, les nouveaux caprices de Paris, c'est la nouvelle mode.

Paris envoie en province deux poupées habillées, afin que partout on s'habille comme lui [74].

Il y envoie aussi des brochures et des journaux [75], afin que partout on pense comme lui.

Paris change souvent d'habits, il pose les anciens, il en prend de nouveaux; il pose les nouveaux, il reprend les anciens qu'il appelle nouveaux [76].

Ainsi de ses opinions.

Mon grand-père a vu, du temps de la Ligue, Paris se battre pour que le roi fût moins puissant [77].—Mon père a vu, du temps de la Fronde, Paris se battre pour que le roi fût plus puissant [78].

Paris parlait autrefois de l'Espagne, de l'Italie [79]. — Aujourd'hui, à Paris, la Hollande, l'Angleterre, sont à la mode [80].

Paris n'affectionne plus les mêmes provinces qu'il affectionnait autrefois. La Champagne lui fournit ses nouveaux vins de dessert [81]. Maintenant la Champagne est à la mode.

Il n'affectionne plus les mêmes familles; c'est maintenant la mode des Noailles [82]. — Il n'affectionne plus les mêmes réunions. L'hôtel de Rambouillet n'est plus à la mode [83].

A Paris, que d'auteurs, que de livres passés de mode !

Voyez-vous, à Paris, la mode faisant vieillir aussi les anciennes mœurs.

Les hommes n'osent plus être vertueux par la crainte du nouveau mot de *Tartufe*[84]. — Par la crainte de la nouvelle expression de *prude*[85], les femmes n'osent plus être décentes.

Qui aurait dit aux Lusignan, aux Nesle des siècles passés, que dans celui-ci leur sang se mêlerait avec celui des financiers et des traitants[86] ? Du reste, il faut être juste, excuser cette mode. En donnant leurs filles aux fermiers généraux, en épousant les leurs, les grands seigneurs donnent ce qu'ils ont de trop et se procurent ce qui leur manque.

Une grande belle terre titrée était depuis quatre siècles dans la même famille ; la mode du gros jeu vient de l'en faire sortir[87]. — Tout Paris connaît le financier qui a mis sur une carte le magnifique hôtel de Sully[88] et qui n'y a plus couché. Le gros jeu a dépouillé de ses diamants[89] la belle tête de cette illustre dame qui est allée se cacher au fond de ses terres. A Paris, regardez une table de joueurs. Il y a des princes, il y a des grands seigneurs, il y a des gentilshommes, il y a des bourgeois, il y a des aventuriers, tous sont égaux ; point de respects, point d'égards ; on ne connaît personne ; on ne connaît que le quinola, que la retourne[90]. Voilà certes le tableau de l'égalité et de la démocratie la plus parfaite. Cependant c'est un ministre absolu, Jules Mazarin, qui a introduit le gros jeu à Paris[91].

La mode des hauts patins à ailes de moulins à vent[92] est passée. Nous sommes, pauvres et riches, tous aujourd'hui sur le même pied, tous des pieds plats[93], et cependant la mode de l'injure subsiste.

La mode nous a chaussé les élégants souliers à boucles d'or[94] ; et, quand nous sortons de nos maisons, elle nous chausse les galoches[95].

Il faut en convenir, un homme serait aujourd'hui ridicule qui s'habillerait d'un long justaucorps gris, d'une courte veste brodée, qui porterait des nœuds de cravate, des nœuds d'épaule, des nœuds d'épée, qui porterait un grand manchon gris, un petit chapeau gris, une écharpe de point, une cravate de point, une perruque à torsades ou tire-bouchons descendant à droite et à gauche de la figure, et cependant il serait habillé comme on l'était il n'y a que quelques années[96]. Je vous demande aussi quelle femme oserait s'habiller maintenant comme les femmes s'habillaient alors : manteau de satin brodé de violet ; jupe de satin blanc, brodée de bleu, avec large dentelle au bas. Quelle femme

oserait montrer sa tête coiffée en cheveux, moitié crêpés, moitié bouclés; surmontée, entourée de deux coiffes et de trois cornettes[97]. Ces jeunes femmes, au teint de lis et de rose, qui se masquent le visage avec du blanc et du rouge[98], à qui veulent-elles donc plaire? à la mode. Tant que la mode durera, les Parisiens pourront se promener la nuit en chantant[99], et jouer de la flûte à l'ognon[100], en revenant du pré Saint-Gervais[101].

Ah! les belles fêtes que les fêtes de l'été, les fêtes de Saint-Cloud[102]! Quel plaisir le matin, sous les galeries du Louvre, de voir d'innombrables troupes de jeunes Parisiens, de jeunes Parisiennes, sauter par milliers dans les batelets qui, aussitôt remplis, aussitôt partent. Il y a de jeunes Parisiennes qui craignent l'eau, qui vont par terre: souvent ce sont celles qui font naufrage.

La mode est venue de chanter en vaudevilles les naufrages de petites Parisiennes[103]. La mode est venue de chanter en noëls les naufrages des grandes dames[104].

Le jeune Parisien ne finissait pas sur la mode. Monsieur, lui dis-je, certes, j'en demeure d'accord, la mode peut tout à Paris; mais, puisque votre ville met tout ce qu'elle veut à la mode, que n'y met-elle aussi la raison et la vertu? — Ah! me répondit-il, si vous croyez que la raison et la vertu puissent jamais être de mode à Paris, vous êtes bien de province.

CHAPITRE LXXXIV.

DU SECRÉTAIRE D'INTENDANT.

Lorsque l'intendant doit arriver dans une ville, le secrétaire, qui l'a précédé, est quelque chose. Aussi a-t-on estimé heureux monsieur Monfranc de ce que le secrétaire de notre intendant a, sur toutes les maisons de Nevers, donné la préférence à la sienne.

Le grand repas, le repas d'apparat, est ordinairement le souper[1], et ce soir monsieur Monfranc en a fait, chez lui, splendidement les honneurs. Mon Dieu! qu'on a mangé! surtout qu'on a parlé! De cette longue soirée, si verbeuse, j'ai, pour ainsi dire, extrait ce qui suit:

La France n'a de dénombrements, a dit l'académicien à l'hôte

de son neveu, que depuis qu'elle a des intendants[2], et que les intendants ont des secrétaires.

En fait de dénombrements, les hommes les plus savants savent bien peu, lui a répondu le secrétaire de l'intendant avec un sourire fort expressif.

Des calculs précis nous apprennent cependant, lui a dit l'académicien, que la France contient 30 mille lieues carrées, soit en surface horizontale, soit en surface oblique, ou, ce qui revient au même, soit en plaines, soit en coteaux[3].

Sans doute, lui a répondu le secrétaire, et nous savons aussi que l'étendue des terres labourables est de 16 mille lieues carrées, — Que celle des bois est de 5 mille, — Que celle des prés est de 4 mille, — Que celle des terres infertiles, des rivières, des ruisseaux, des étangs, des grèves, des chemins, des maisons, des bâtiments, est de 5 mille[4].

Nous le disons ainsi, a continué le secrétaire; mais le savons-nous par des calculs bien précis?

La France est divisée en 4 mille paroisses, lui a dit l'académicien, et nous le savons de science certaine[5]. La nouvelle méthode géographique de la France[6] me plaît.

L'auteur ne voit d'abord qu'une France épiscopale, et il vous présente une première carte toute couverte de mitres, de croix et de doubles croix, où il y a 112 évêchés, 18 archevêchés[7].

Ensuite l'auteur ne voit qu'une France abbatiale, et il vous présente une seconde carte, qu'on peut couvrir de 950 abbayes[8] et de 12,400 prieurés[9].

Après ces deux premières Frances, il vous en offre une autre toute féodale[10], où l'on peut marquer les 50 principautés[11], les 100 duchés du royaume[12].

Vient maintenant une carte de la France militaire, qui n'est pas divisée, comme les cartes des autres géographies, en 12 grands gouvernements de province[13], mais en 38[14]; — Où l'on peut compter 300 gouvernements, soit de villes, soit de forteresses[15].

La France devient tout à coup judiciaire; une nouvelle carte la montre divisée en 12 grandes juridictions, ou grands ressorts de parlement[16], qui comprennent au moins 100 présidiaux[17], 150 sénéchaussées ou principaux bailliages[18], et 900 prévôtés, vicomtés, vigueries ou autres justices royales[19].

La France devient ensuite successivement financière[20]: carte des 24 généralités[21], qu'on peut sous-diviser en 250 élections[22].

Successivement académique[23]: carte des 19 universités[24], dans laquelle on peut marquer les 100 collèges royaux[25];

Successivement politique : carte des états généraux[26], où l'on pourrait nombrer, bailliage par bailliage, les 140 députés du clergé, les 132 députés de la noblesse, et les 192 députés du tiers-état[27].

Cette belle géographie, suivant le secrétaire, se tait sur les notions les plus essentielles, sur la population par lieue carrée, qui est de 600 hommes[28].

Cela est vrai, dit l'académicien ; elle se tait aussi sur le nombre de nos grandes ou de nos principales villes. Il est de 400, dont 88 au dessus de 20 mille âmes[29] ; et sur celui de nos petites villes, il est de 3 mille[30], de 4 mille [31].

Les étrangers, a continué l'académicien, disent que notre population est de 5 millions[32]. Nous disons, nous, 15 millions[33]; nous disons aussi, nous devons plutôt dire 20 millions, et peut-être devrions-nous dire encore davantage[34].

Et quand nous nous interrogeons sur la condition de tant d'hommes, nous nous répondons, plus ou moins hardiment, qu'il y a :

40 mille curés, — 30 mille vicaires, — 16 mille chanoines, — 13 mille chantres, — 6 mille enfants de chœur[35], — 15 mille chapelains[36], — 20 mille bénédictins, — 10 mille bernardins, — 10 mille carmes, — 40 mille autres religieux rentés, — 20 mille capucins, — 12 mille autres religieux mendiants, — 1,500 ermites, — 80 mille religieuses[37].

Nous croyons savoir aussi qu'il y a, ni plus ni moins :

4 mille anciennes familles nobles[38], — 46 mille familles moins anciennes, — lesquelles, à 5 personnes par famille, donnent 250 mille nobles, ce qui fait plus de la centième partie de la population[39].

Nous croyons savoir d'une manière aussi précise qu'il y a 30 mille officiers de justice[40], — 100 mille financiers ou gens employés à la levée des impôts[41], — 200 mille marchands[42], — 60 mille aubergistes ou cabaretiers[43], — 2 millions d'artisans, maîtres, garçons, aides ou manœuvres[44], — 1 million de laboureurs propriétaires, — 2 millions de laboureurs non propriétaires[45], — 1,500 mille domestiques[46], — 2 millions de mendiants ou d'indigents[47].

Et nous ne sommes nullement en peine pour faire vivre tant de gens.

La France récolte 59 millions de setiers de grains[48], — 36 millions de muids de vin[49].

Et nous ne sommes pas en peine de les faire vivre, chacun suivant son état. Nous donnons au clergé un revenu de 300 millions[50] ; — Aux officiers de justice, magistrats ou gens employés

par l'état, un revenu ou honoraire de 40 millions; — Aux avocats, procureurs, notaires, praticiens, un revenu ou honoraire de 10 millions; — Aux domestiques un revenu ou salaire de 30 millions; — Aux commerçants un revenu ou bénéfice de 40 millions[51]; — Aux artisans un revenu ou prix de leur travail de 300 millions[52]; — Enfin, aux propriétaires, aux laboureurs et aux fermiers un revenu ou rapport de terres de 1,200 millions[53].

Remarquons cependant que les arithméticiens politiques d'Angleterre n'estiment le revenu général de la France qu'à 1,100 millions[54]; mais mon voisin, ce me semble, ne connaît pas aussi bien que moi le fond de ma bourse, et ne peut aussi bien que moi parler de mes affaires.

Monsieur le chevalier, a dit le secrétaire en s'adressant à l'académicien, ces diverses assertions ne fussent-elles pas hasardées, il nous resterait à connaître les dénombrements généraux de l'agriculture, des métiers, des manufactures; il nous resterait surtout à connaître les dénombrements du commerce, dont nous ne connaissons ou du moins dont je ne connais, quant au commerce particulier de chaque province, que le dénombrement des consommations ou commerce intérieur du Languedoc, qui s'élève à 27 millions, et celui de ses exportations ou commerce extérieur, qui s'élève à 14[55].

Quant au commerce général de la France, je l'avouerai, je ne connais non plus que le dénombrement de ses exportations en Hollande, qui s'élevèrent, pendant l'année 1658, à 36 millions[56], et celui de ses importations de l'Angleterre, qui s'élevèrent, pendant l'année 1686, à 36 millions[57], balancés par ses exportations, qui s'élevèrent, cette même année, à 13[58].

Nous étions au coin du feu; j'avais chargé de chiffres écrits au crayon tout un derrière d'écran. J'allais prendre un autre écran; mais j'ai tout aussitôt pensé que le secrétaire et l'académicien ne diraient plus rien; et par une bonne raison, c'est qu'aujourd'hui, en arithmétique politique[59], il n'y a guère plus rien à dire[60].

CHAPITRE LXXXV. — DE L'INTENDANT.

L'intendant de la généralité vient d'arriver. Les échevins, avec la garde bourgeoise, drapeaux déployés, avaient été l'attendre[1]; ils l'ont harangué; les régents du collége l'ont aussi harangué[2]. Il est descendu devant l'évêché, au milieu des trompettes, des tambours, des vivat[3]. La voiture est entrée; on a fermé les portes; la foule est demeurée dehors, et tout a été fini.

Quand l'intendant est arrivé, le secrétaire n'est plus rien; le brillant satellite disparaît dans les rayons de l'astre; mais monsieur Monfranc et l'académicien, hommes nobles et simples, n'ont pas aujourd'hui moins honoré, moins fêté, le satellite que la veille; et ce n'a pas été leur faute, si les beaux convives qui étaient venus hier entourer la table du secrétaire ont été presque tous entourer ce soir celle de l'intendant. Du reste, on a été plus libre; et, sur la fin du repas, la cordialité, la franchise, ont succédé de plus en plus à la réserve, à la circonspection, même à la prudence; car, de propos en propos, monsieur Monfranc en est venu à adresser, d'un ton éclatant, mais gai, la parole aux intendants, c'est-à-dire à notre intendant, et à lui dire, en parlant à son secrétaire : Messieurs les intendants, vous, les fils du code Michaud[4], vous ne répondez guère au vœu national qui vous a élevés comme de grands fanaux destinés à éclairer, surtout aux yeux du prince, les différentes parties de l'administration publique[5].

Vous êtes maîtres des requêtes délégués[6], commissaires du roi départis[7], intendants de justice, police, finances[8].

Croyez-vous que, lorsque, dans vos rapports[9], vous aurez redit ce que vous aurez entendu dire en naïf langage provincial : Le président de cette cour est un âne; ce conseiller est un crapuleux; cet autre trafique de son opinion et de sa voix; l'avocat du roi se laisse gouverner par sa femme; le procureur du roi est un concussionnaire[10], vous avez rempli votre mission de *missi dominici*[11]? Non, puisque vous n'avez pas proposé au conseil du prince de permettre au peuple de racheter les offices judiciaires, d'élire ses juges[12]. Et si, en attendant, vous n'avez pas informé contre les magistrats ignorants ou prévaricateurs[13], vous n'êtes pas l'homme du roi, l'homme du peuple; vous n'êtes pas l'intendant.

Vous devez soutenir la justice contre le juge; si devez-vous soutenir aussi la religion contre le clergé : *Enjoignons aux maîtres des requêtes de s'enquérir diligemment du bon devoir que font les bénéficiers desdites provinces en l'accomplissement de leurs charges*[14]. Entendez-vous? entendez-vous? Mais il ne s'agit pas d'écrire « qu'un prélat n'a pas de manières grandes, qu'il représente mal[15] » : car, en effet, qu'importe s'il est appliqué à ses fonctions, si les curés sont appliqués aux leurs, s'il est bon et doux, si les curés sont bons et doux.

Ici, là, on se plaint des maires, des échevins. Convoquez des assemblées de villes. Les plaintes continuent? Convoquez des assemblées du peuple; faites élire ou nommer de nouveaux magistrats[16].

Les bourgeois crient contre les troupes, contre les réquisitions militaires en meubles, en draps, en linge; les paysans crient contre ces mêmes réquisitions en bœufs, en chevaux, en voitures, contre les exigences non portées dans les règlements[17]; quand avez-vous, dans ces cas, interposé votre autorité, vous qui avez spécialement la police des gens de guerre[18]?

Vous avez belle grâce, vraiment, à parler de malintentionnés, d'agitateurs, de machinations, de troubles, vous qui avez les garnisons, les milices, les officiers municipaux, les baillis, les sénéchaux à vos ordres[19]; vous qui pouvez faire le procès aux chefs d'émeutes, aux rebelles[20]; vous qui avez aussi le droit d'assister aux séances du gouvernement de la province, avec voix délibérative, avec la première place à côté du gouverneur[21]!

Ce n'est pas le roi, c'est vous que les peuples accusent devant Dieu des malversations et des foules des maltôtiers. Faites-les comparaître devant vous, destituez-les, poursuivez-les! C'est vôtre devoir[22]!

Vous devez aussi protéger le peuple contre les oppressions des nobles[23] et en même temps contre les usures des bourgeois[24].

De même que le roi n'est justiciable de ses actes qu'au ciel, vous n'êtes justiciables des vôtres qu'au conseil du roi[25].

Ne pouvez-vous remplir par vous-mêmes vos fonctions dans toute l'étendue de votre vaste généralité[26], vous avez ou vous pouvez avoir des subdélégués dans les villes éloignées de votre résidence[27].

Ah! que votre tâche est belle à remplir; mais à vous voir faire, il me semble qu'à ne pas la remplir elle soit encore plus belle.

Chapitre LXXXVI.

DES CONSEILLERS DES CONSEILS DU ROI.

Depuis le moment où monsieur Monfranc avait commencé à parler, je n'avais cessé de regarder avec anxiété la figure du secrétaire. Je voulais d'ailleurs voir, je l'avoue, comment peu à peu s'amoncèlent sur le front les nuages qui précèdent la tempête du cœur et de la bouche. Je pouvais m'attendre à une explosion; à ce que, posant sa serviette, se levant de table, le secrétaire se retirerait en menaçant de faire justice des paroles qu'il venait d'entendre; mais point du tout: le secrétaire, sans doute gagné par la naïveté, la sincérité, la cordialité de son hôte, n'a laissé échapper aucun signe d'improbation. Bien plus, il a voulu rendre franchise pour franchise, et il s'est mis à faire son histoire.

Nul, a-t-il dit, n'est baptisé sans parrain. Je pense que chacun doit honorer le sien. Je le dois, moi surtout, car le mien fut un jeune magistrat, appelé successivement depuis à de hautes, à de plus hautes places, et enfin devenu secrétaire d'état. Dès que j'appris son élévation, aussitôt j'allai le féliciter. Je ne me mis pas en peine de lui cacher mes espérances. Mon ami, me dit-il, tu as été tenu sur les fonts par un maître des requêtes, et, quand le diable s'en mêlerait, je veux que tu le sois aussi. N'est-ce pas qu'il t'arrive quelquefois de barbouiller du papier? Fais-moi quelque bon mémoire, quelque bon projet, qui puisse te faire connaître au conseil d'état.

Je descends lentement le grand escalier du ministre; je me retire en pensant, en réfléchissant. Je continue plusieurs jours à penser, à réfléchir; je me voue à tous les saints. Enfin, après une longue méditation, j'écris ou je crois écrire sous leur inspiration plusieurs projets que j'allai présenter au secrétaire d'état. Qu'apportes-tu? me dit-il en me voyant entrer. — Monseigneur, j'apporte quatre pièces de ma composition, et je tire la première. — Lis! Je ne la lus pas, je la savais par cœur.

« RÉFORMATION NOMINALE ET CONSTITUTIVE DES CONSEILS DU ROI.

« Je commence par avouer qu'il m'a fallu un assez long temps pour me convaincre et pour croire qu'en France il n'y avait pas de conseil de l'agriculture[1], ni de conseil des fabriques[2].

J'ai appris qu'en ce moment on établissait LE CONSEIL DU COMMERCE. Il en était temps, depuis treize cents ans que la France est France. Je dis que sans doute le roi le présiderait, car le commerce est la source de toute richesse, de toute puissance. Non, me répondit-on, ce sera un conseiller d'état[3]. — A la male heure! Et qui le composera? — Treize syndics, députés des villes les plus commerçantes[4]. — A la bonne heure!

Je passe aux conseils du roi actuellement existants.

Un jour quelqu'un voulait savoir de moi qu'était LE CONSEIL DES PARTIES, dont toute sa vie il avait entendu parler. Je lui dis que c'était le conseil de la justice. On le nomme encore conseil d'état privé[5]. — Qui le préside? — Une chaise. — Bon! — Oui, vous dis-je, une chaise! une chaise vide, où le roi est censé être assis, où jamais il ne s'assied[6], mais à côté de laquelle s'assied le chancelier, et c'est lui qui réellement le préside[7]. — Combien de conseillers? — Vingt-un conseillers ordinaires, dont trois d'Eglise, trois d'épée[8]. J'ajoute que douze conseillers d'état y servent par quartier et y font les rapports[9]. — De quoi s'occupe ce conseil? — Des évocations, des cassations d'arrêts, des contentions, des conflits[10]. — Est-ce que le grand conseil[11] est dissous? — Non. — Mais ces matières sont dans ses attributions[12]! — Sans doute, mais non pas exclusivement; et les habiles avocats savent très bien vous dire auquel des deux conseils il faut s'adresser[13]. — Les conseillers du conseil des parties ont-ils un costume? — Oui, et ce sont les seuls conseillers du conseil du roi qui en aient[14]. Ils portent une longue robe de soie à collet carré, à manches pendantes, et les maîtres des requêtes une robe de soie à manches larges[15].

Je vais maintenant parler d'un conseil que ne préside point la chaise du roi ou le chancelier assis à côté: c'est LE CONSEIL DES FINANCES, composé du roi, du chancelier, du chef du conseil, de trois conseillers et du contrôleur général. Il a pour objet, ainsi que son nom le dit, la levée et l'administration des deniers publics.

La grande direction, composée du chancelier, du contrôleur général, des intendants des finances, connaît des affaires impor-

tantes ; elle fait partie de ce conseil[16] : c'est une bosse.

La petite direction, composée du chef du conseil, du contrôleur général, du doyen, des chefs de bureau, des intendants de finances, tous assis sur des fauteuils, de maîtres des requêtes assis sur des pliants, ne connaît que des moindres affaires[17] ; elle fait de même partie du conseil : c'est une autre bosse.

L'assemblée des intendants des finances, composée du chef du conseil, du contrôleur général des finances, en fait aussi partie[18] : c'est encore une autre bosse.

Voici encore un conseil bien bossu, ou du moins bien mal constitué. Ce conseil est composé du roi, du chancelier, des secrétaires d'état et des ministres d'état[19]. Il s'occupe des instructions, des relations diplomatiques[20]. Qu'a-t-il à s'occuper de l'administration des provinces, des villes, des gouvernements, des établissements publics ; il s'en occupe[21]. Il devrait se nommer le conseil des affaires étrangères ou des relations diplomatiques ; il se nomme LE CONSEIL DES DÉPÊCHES.

Le conseil où préside le roi, où entrent le dauphin, les ministres d'état, les principaux personnages[22], où l'on traite des affaires importantes, des hauts intérêts du royaume, porte le nom de CONSEIL D'ÉTAT[23]. Ce nom est encore mal fait : car il est un conseil où l'on traite des affaires aussi importantes et souvent plus importantes ; c'est le conseil des dépêches, qui en prenait autrefois le nom de conseil étroit[24].

J'ai encore à mentionner LE CONSEIL DE CONSCIENCE, composé de deux personnes, du roi qui nomme les évêques, les abbés ; de son confesseur, qui tient la feuille, qui les lui nomme[25].

Ce sont là tous les conseils du roi, si vous ne voulez pas considérer comme des conseils : Le conseil secret de guerre, tenu par le roi, son ministre et ses principaux officiers, où sont arrêtés tous les plans de campagne ; — Le conseil secret de marine, tenu aussi par le roi, son ministre et ses principaux officiers : il a pour objet la force des flottes et leurs mouvements ; — Le conseil d'en haut, où sont traitées les affaires dont le roi veut prendre personnellement connaissance, et dont les arrêts sont signés par un secrétaire d'état[26].

O roi de France ! je ne dis pas que vos conseils ne puissent bien vous conseiller ; mais ils ne peuvent être plus mal organisés. Donnez à votre nation un grand conseil royal, divisé en autant de parties qu'il y a de grandes divisions sociales, et présidez-les successivement toutes ; car, ainsi que toutes les parties du corps humain, toutes les parties du corps de l'état sont également nobles. »

Chapitre LXXXVII. — DES MINISTRES.

Voyons la seconde! Ce furent les seules paroles de mon parrain qui n'avait cessé de me regarder et de sourire. Je tirai une seconde pièce, et je la lus, ou plutôt je la récitai comme la première.

« *Thèse.* — Ces jours passés, un de mes camarades, fort parleur, cependant fort prudent, m'emmena au milieu de la grande plaine de Vanves; et là, après s'être tourné de tous côtés et avoir regardé au loin, il me dit à voix basse : Mon ami, je soutiendrai volontiers au tuyau de l'oreille d'un homme sûr et honnête comme vous cette thèse : L'organisation de notre ministère est l'œuvre de l'arbitraire et de l'inconséquence. Quoi! lui répondis-je en élevant la voix de toute ma force, l'institution des secrétaires d'état, déjà ancienne d'un siècle et demi[1], qui adjoint au roi quatre vice-rois, qui met leur tête sous sa couronne, dont ils lui aident à supporter le poids, qui classe les affaires de l'état en quatre grands départements[2] confiés à quatre hauts administrateurs, une institution qui ordonne, qui simplifie, est l'œuvre du désordre et de l'inconséquence? J'aimerais mieux descendre à l'instant le coteau d'Issy et courir me jeter dans la Seine que de croire cela. Oh! me dit mon ami en me parlant de nouveau à voix basse, je persiste et je prouve ma thèse.

Le bon sens veut qu'il y ait autant de secrétaires d'état que de conseils du roi, c'est-à-dire autant que de grandes divisions de l'administration, qu'il y en ait six[3] : l'arbitraire et l'inconséquence ont voulu que le nombre en fût limité toujours à quatre[4].

Le bon sens veut encore que les attributions des secrétaires d'état soient fixes, invariables : l'arbitraire, l'inconséquence, ne l'ont pas voulu[5]. Ainsi, qui me répondra que, dans quelques années, les choses ne seront pas changées; qu'il y aura, comme aujourd'hui : un secrétaire d'état chargé du département de la guerre; — Un autre secrétaire d'état chargé de celui des affaires étrangères; — Un autre de celui de la maison du roi, du clergé, de la marine, des colonies et du commerce; — Un autre de celui des affaires générales de la religion prétendue réformée[6]?

Je poursuis, et maintenant je fais cette question : Un pays, où un seul secrétaire d'état n'administrerait pas toutes les provinces,

où les quatre secrétaires d'état en administreraient chacun une partie, qui plus qui moins[7], donnerait-il une bonne idée de sa raison?

Et en donnerait-il une meilleure, si l'on savait que ses secrétaires d'état ont alternativement chacun, pendant trois mois seulement, la signature, par conséquent la préparation et souvent la décision de certains actes du gouvernement, tels que les grâces, les dons, les hautes relations avec la justice?

C'est cependant ce que porte, en toutes lettres, notre Almanach royal[8].

Je lui répondis, ou plutôt je lui criai de toutes mes forces: Que m'importe, à moi, tout cela? L'état ne va-t-il pas bien et de mieux en mieux? Mon ami continua comme s'il ne m'eût pas entendu; il continua toujours à voix basse:

Ah! que les formes de notre gouvernement sont compliquées, embrouillées, contradictoires! J'aurais de la peine à les faire comprendre, je ne dis pas à un Français, car les Français, qui se soucient beaucoup de poésie, de musique, de danse[9], ne se soucient aucunement des formes de leur gouvernement[10]; il y a plus, ils n'y pensent pas; mais je dis que j'aurais de la peine à les faire comprendre à un étranger. Eh bien! supposons donc que ce soit un étranger qui veuille les connaître et qui me dise: Monsieur, nulle part le roi ne gouverne seul par lui-même; les forces humaines ne le permettent à aucun monarque. Quels sont, en France, les ministres? — Les quatre secrétaires d'état, qui non seulement, par la nature de leurs fonctions, font le travail préparatoire pour la décision des grandes affaires, qui non seulement en sont les rapporteurs, mais qui encore décident pour le roi, et sans qu'il en ait connaissance, les petites[11], c'est-à-dire le plus grand nombre; qui administrent donc comme secrétaires d'état, et qui sont donc, comme secrétaires d'état, ministres. Mais, monsieur, me dira ce bon étranger, pourquoi prennent-ils le titre de ministres-secrétaires d'état[12], au lieu du simple titre de secrétaires d'état? Mais, lui répondrais-je, plusieurs, et ce sont les plus illustres, se contentent souvent de ce dernier titre[13]. Mais, insistera l'étranger, pourquoi ceux qui ne s'en contentent pas prennent-ils le titre de ministres-secrétaires d'état, au lieu de secrétaires d'état ministres? Pourquoi ces hauts secrétaires, payés pour bien parler, parlent-ils si mal? — Ah! leurs prédécesseurs, par vanité, ont mal parlé, ont méprisé, déplacé leur vrai titre[14]; et aujourd'hui les secrétaires d'état sont trop grands seigneurs pour examiner de près la valeur des mots, et, ce qui est plus difficile, la valeur de la place des mots.

Si cet étranger me disait ensuite: Mais je suis sûr, sûr comme de vous parler, qu'il y a des ministres qui ne sont pas secrétaires d'état. — Oh! lui répondrais-je, ce sont les ministres d'état nés, qui sont ordinairement au nombre de deux[15], ce sont aussi les ministres d'état à simple brevet[16]. Et si alors il me demandait: Quelle différence y a-t-il entre les ministres et les secrétaires d'état? Je lui répondrais: Cette différence, que ceux-ci, les secrétaires d'état, signent pour le roi, administrent au nom du roi[17], tandis que ceux-là, les ministres, n'administrent et ne signent qu'en leur nom[18], que souvent même ils n'administrent pas, que plusieurs commandent les armées[19], et que leurs uniques attributions sont alors d'assister, sous le nom de ministres d'état, aux conseils du roi sans prêter le serment[20].

Cet étranger voudra sans doute savoir aussi quels sont ceux qu'on fait ainsi ministres d'état à simple brevet. Ce sont quelquefois les plénipotentiaires envoyés aux congrès, dont on veut allonger les titres[21]. Ce sont aussi de simples conseillers d'état[22], des magistrats[23], dont on veut rendre la position plus haute, plus utile, ou dont on veut récompenser les services.

Cet étranger me demandera sans doute encore: N'y a-t-il pas aussi d'autres ministres, des ministres supérieurs? Il se souviendra de Richelieu et de Mazarin. Nous avions, lui répondrai-je, nous n'avons plus de tout-puissants premiers ministres[24], dont le ministère était un vrai règne, sous lesquels les secrétaires d'état n'étaient que leurs secrétaires[25]. Nous en aurons toujours sous les Louis XIII; nous n'en aurons jamais sous les Louis XIV.

Et remarquez, lui dirai-je encore, qu'en France les ministères sont ridiculement mêlés, que les ministres font à qui se fera charger davantage[26], ou à qui demeurera le plus chargé[27].

Mais je n'ai pas tout dit sur les secrétaires d'état; j'y reviens.

Je vous avertis d'abord qu'il ne faudrait pas soutenir, d'après la loi de création, que les secrétaires d'état ne peuvent l'être avant vingt-cinq ans[28]. On vous citerait le jeune Brienne, qui en remplissait les fonctions à l'âge de vingt-trois[29].

Ah! ne faites pas comme moi, je soutins que les secrétaires d'état n'avaient que leur salaire. On me prouva qu'ils avaient en outre les gratifications des provinces de leur département[30], et en outre des pensions[31], et en outre des dons royaux, quelquefois de cinquante mille livres[32].

Je conviendrai, lui dirai-je encore, que je croyais, et que, dans une autre occasion, je soutins aussi qu'il suffisait à un secré-

taire d'état d'être nommé par le roi et d'en avoir un brevet pour pouvoir exercer les fonctions de sa charge. On me prouva qu'il devait, avant tout, être pourvu d'un office de notaire-secrétaire du roi[33]. Au matin du jour qui suit les plaisirs et les réjouissances du carnaval, le chrétien va présenter son front à la cendre que le prêtre tient dans ses doigts lorsqu'il prononce les redoutables paroles du *Memento homo*. L'obligation de vêtir l'habit de notaire avant de vêtir l'habit royal de secrétaire d'état, qui emporte avec lui les titres de monseigneur[34], d'excellence[35], et donne rang au conseil immédiatement après les grands dignitaires[36], est une petite pincée de cendres, un petit *Memento*, avec la différence qu'au lieu de venir après, il vient avant les plaisirs et les réjouissances.

Encore un peu d'attention, ajouterai-je: car, même lorsque j'aurai dit que souvent les secrétaires d'état sont aussi conseillers d'état[37], que toujours aussi ils sont secrétaires d'état et en même temps secrétaires des commandements[38], qu'ils donnent des audiences à jours fixes[39], qu'ils ont déjà une chronologie comme les grands officiers[40], je n'aurai cependant pas encore tout dit.

Je n'aurai pas atteint le haut de l'échelle ministérielle, la chancellerie, la seule des anciennes grandes dignités administratives que n'ait pas absorbée le secrétariat d'état[41].

Le chancelier, ou le garde des sceaux, lorsque le chancelier n'est pas garde des sceaux[42], est le vrai ministre de la justice[43].

Depuis plusieurs siècles, il veille sur l'administration[44].

Il veille aussi, depuis plusieurs siècles, sur les chancelleries supérieures et les chancelleries inférieures[45], même sur les chancelleries seigneuriales[46], il en revoit et en redresse les tarifs[47]; et, à cet égard, son administration est en même temps financière.

Il scelle les actes du gouvernement sujets à la formalité du grand sceau de cire jaune, de cire verte, ou, si c'est pour le Dauphiné, de cire rouge[48]. Et tandis que les autres chancelleries, surtout les petites, scellent indistinctement tous les actes qu'on leur porte[49], il examine en audience publique les actes qu'on lui présente et n'appose le sceau de l'état que sur ceux qui lui paraissent équitables[50].

Qu'attendre, me dit mon ami, toujours à voix basse, d'une grande mécanique composée de ressorts vieux, de ressorts neufs, tous également mauvais? La ruine, la honte de l'état, son malheur; et, ajouta-t-il, en criant plus que je n'avais jamais crié,

qu'attendre des bons mécaniciens entre les mains de qui est actuellement tombée cette mauvaise mécanique? Le salut, la gloire de l'état, son bonheur. »

CHAPITRE LXXXVIII. — DU ROI.

Pédant! pédant! néologue! académiste[1]! puriste! réformiste! me dit mon parrain, mais toujours en souriant; voyons la troisième. Je la tirai de la poche et je la lui présentai. Lis toi-même! Je la récitai comme les deux autres.

Colloque entre le Régent et les Écoliers. — Philosophes, maîtres ès arts! bacheliers! licenciés! vous qui êtes l'ornement et la gloire des universités! qu'est le roi? — Le roi est la tête du corps de l'état; l'état est le corps du roi. — Fort bien! vous parlez comme un livre, le Monarque du père Sénaut[2].

De qui relève le roi? — De Dieu seul! — Fort bien, vous parlez comme un livre, comme les Lois civiles de Domat[3].

De qui relève-t-il encore? — De son épée. — Fort bien; vous parlez comme un livre, comme tous les livres[4].

Quelles sont les bornes de son autorité? — Le roi est absolu. — Fort bien! vous parlez comme un livre, le Roi absolu[5].

Le roi est-il le maître de la vie de ses sujets? — Il est entièrement le maître de leurs personnes et de leur vie. — Fort bien! vous parlez comme un livre, la Conférence des ordonnances, par Bornier[6].

Est-il aussi le maître de leurs fortunes? — Oui, il est le maître de leurs fortunes et de tout ce qu'ils possèdent. — Fort bien! vous parlez comme un livre, comme les livres des casuistes de la cour[7].

Un roi des Français[8] serait-il plus puissant qu'un roi de France? — Oui; il serait le roi de leurs cœurs. — Fort bien! vous parlez comme un livre, le Testament du cardinal de Richelieu[9].

Quelle est la puissance législative du roi? — Si veut le roi, si veut la loi. — Fort bien! vous parlez comme un livre, les Règles du droit français[10].

Philosophes, maîtres ès arts, bacheliers, licenciés! vous qui êtes l'ornement et la gloire des universités, a-t-on dit toujours

pendant la première moitié de ce siècle : Si veut le roi, si veut la loi? — Non, on a souvent dit : Si veut le parlement, si veut le roi. — Fort bien ! vous parlez comme un registre, comme un vieux registre[11].

Et aujourd'hui? — On dit, on ne cesse de dire : Si veut le roi, si veut le parlement. — Fort bien ! vous parlez comme un registre, comme un nouveau registre[12].

Et en a-t-il été, en est-il de la haute noblesse comme du parlement? — Oui. — Fort bien ! vous parlez comme un livre, comme les anciens livres de la première moitié du siècle[13], comme les nouveaux livres de la seconde[14].

Et en a-t-il été, en est-il du clergé, comme de la haute noblesse? — Non, en général, le clergé pacifique, a voulu ce qu'a voulu le roi, soit pendant la première, soit pendant la seconde moitié du siècle. — Fort bien ! vous parlez comme un livre, les Mémoires du clergé[15].

Et l'autre partie du clergé, qu'a-t-elle voulu? — L'autre partie, le clergé hargneux, le clergé janséniste, n'a pas voulu ce qu'a voulu le roi, soit pendant la première, soit pendant la seconde moitié du siècle. — Fort bien ! vous parlez comme un livre, comme un livre du Port-Royal[16]?

Que conclure? — Que maintenant, si nous voulons, nous pouvons nous vanter d'avoir le monarque le plus puissant et le plus absolu de l'Europe[17]. — Fort bien ! fort bien ! philosophes, maîtres ès arts, bacheliers, licenciés ! vous êtes l'ornement et la gloire des universités, vous êtes les dignes enfants du siècle[18]. »

Compilateur ! compilateur, malin arrangeur de mots, me dit mon parrain en riant de plus en plus, voyons enfin la quatrième. Je la tirai de la poche, je lus, je récitai.

« *Colloque entre un orangiste et un Parisien.* — « Hier au soir on me paya une forte somme ; je voulais depuis long-temps acheter une maison. Ce matin je suis sorti pour me mettre en quête. J'ai commencé par le faubourg Saint-Antoine : dans tous les quartiers de Paris, on aime bien le roi ; mais là on en est ivre, on en est fou ; vous allez voir. A peine j'ai eu fait quelques pas, regardant à droite et à gauche, que j'ai lu sur une affiche : *Maison à vendre ;* je suis entré. Le propriétaire était un homme franc et droit. Nous avons été bientôt d'accord. Regardez ce portrait du roi, m'a-t-il dit ensuite, il est la cause qu'un homme fort riche n'est pas ici et que vous y serez ; car ma parole vaut un contrat.

Cet homme était venu pour acheter ma maison et nous avions,

ou peu s'en faut, terminé, quand je me pris à lui dire : Allons ! ajoutez quelque chose et je vous laisserai cette belle copie du portrait du roi, par Mignard[19], qui, ainsi que certains peintres, n'a pas mis ridiculement une couronne de laurier sur sa perruque[20]. Oui, me répondit-il, j'ajouterai volontiers quelque chose, et ce sera pour que vous l'emportiez. Je me souciais fort peu que Louis le Grand lui plût ou ne lui plût pas; mais je fus choqué de l'incivilité de sa réponse. Monsieur, lui dis-je, cependant c'est le portrait d'un des plus beaux hommes de notre temps[21]; vous en demeurez sans doute d'accord avec tout le monde.—Les poètes le disent[22]; quant à moi, je ne dirai jamais :

En quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
Le monde, en le voyant, eût reconnu son maître[23].

Car, lorsque je regarde mon grand jardinier Robertot, il me semble que c'est Louis XIV travaillant avec une bêche, et, lorsqu'à Versailles je regarde Louis XIV, il me semble encore que c'est mon jardinier Robertot marchant fièrement, la tête haute, au milieu d'adorateurs inclinés. — Monsieur! dites aussi qu'à sa belle personne sont unis un grand cœur, une grande âme.—Les poètes le disent[24]. — Qu'il semble né pour la France, pour sa puissance et sa gloire. — Les poètes le disent.—Aussi combien ne l'a-t-il pas accrue, enrichie[25]! —Les poètes, les poètes !— Aussi combien ne l'a-t-il pas illustrée ! — Les poètes ! — Aussi le soleil est-il sa devise[26]. — Les poètes ! — Aussi portera-t-il dans les siècles futurs le nom de grand. — Les poètes, les poètes et quelquefois les notaires dans les noms des rues et des colléges. —Quoi ! lui dis-je, vous oubliez donc que c'est l'Hôtel-de-Ville de Paris qui le lui a donné[27], que l'Hôtel-de-Ville représente cette grande capitale qui représente la France? — Mais, s'écria cet homme d'un ton irrité, qu'a-t-il fait, qu'a-t-il donc fait? Attendez, ajouta-t-il avec un redoublement d'irritation, je me trompe, il a fait, il n'a que trop fait. Il a corrompu la France et l'Europe par son luxe; il a ensanglanté la France et l'Europe par son ambition; il a ruiné le commerce par ses impôts, ses innombrables taxes[28]; il a bâti Versailles des ruines de cent mille chaumières; il a dépeuplé le royaume; il a immolé l'état à ses passions pour les femmes[29]. En un mot comme en mille, à cause de son grand-père Henri IV on voudrait l'aimer; à cause de son grand-père Henri IV on le déteste.

Je vis à l'instant que j'avais chez moi un orangiste, car malheureusement il y a aussi des orangistes français, à la vérité en petit nombre, mais, croyez-m'en, il y en a. Monsieur, lui dis-je

avec une explosion de voix qui lui imposa enfin silence, je croirais n'être ni un bon citoyen[30], ni un bon Français, si je partageais votre opinion. Louis, que ses contemporains ont universellement pris en tout pour modèle, doit, par cela seul, avoir été marqué au sceau de la grandeur et de la gloire.

Du haut de son trône, Louis voit les arts qui sont la vie de la société, les arts mécaniques. Lisez, sans reconnaissance, si vous le pouvez, ses règlements sur les manufactures[31], qu'il protége, qu'il décore, qu'il ennoblit; car voyez Louis s'habiller d'étoffes françaises[32]; voyez la cour, la France, l'Europe, s'en habiller aussi[33]. Entendez partout le bruit des ateliers.

Aussitôt que Louis déploie la superbe architecture du Louvre, de Versailles, de Trianon, de Marly, la France, l'Europe, se décorent d'admirables monuments[34].

Quel goût exquis montre Louis dans la peinture, la sculpture, la musique, et quelles dépenses ne fait-il pas[35]!

Aussi vous voyez la France, l'Europe, rechercher, fêter, les peintres, les sculpteurs, les musiciens, les beaux-arts[36].

La cour de Louis, devenue par la pureté du langage, le bon ton, l'élégance, les grâces et les belles manières, le modèle des autres cours[37], devient aussi une école universelle de politesse[38], qui fait autorité dans les deux hémisphères et peuple la France d'étrangers[39].

Louis a appelé les arts, les beaux-arts, Louis a appelé les lettres.

Sa droite raison, son sens exquis, le défend du mauvais, du médiocre, lui fait accueillir avec enthousiasme le bon et le beau[40]. Il n'en faut pas tant pour qu'à sa voix auguste le génie littéraire en tous lieux apparaisse, et se montre les mains et les bras pleins de livres écrits pour la postérité[41]. La gloire des lettres, élevée à son comble, grave sur le front du siècle le nom immortel de Louis XIV[42].

Mais qu'est-ce que les arts et les lettres sans les autres parties de la grande économie sociale?

Louis demande à son ministre une ordonnance qui, par ses rapports avec toutes les divisions du négoce, en soit la perpétuelle règle, la perpétuelle vie. Son ministre y met aussitôt la main; le roi en examine, en discute religieusement tous les articles[43], et enfin il signe ce code de commerce copié, recopié, imprimé, réimprimé, dans le monde entier[44].

Mais qu'est le code du commerce sans le code de la justice? A la voix du roi, l'ordonnance civile et l'ordonnance criminelle, longuement discutées en sa présence[45], s'achèvent, sont publiées,

et aussitôt accueillies par les acclamations des tribunaux, des jurisconsultes français[46], des tribunaux, des jurisconsultes étrangers[47].

Et le code de la justice, qu'est-il si ses dernières pages ne touchent aux sévères ordonnances de la police[48]? Là où étaient le désordre, la licence, l'impunité, règnent aujourd'hui, de par le roi, l'ordre, la sûreté, la paix.

Louis donne aussi à la terre des lois par la force de ses armes. Louis s'est fait deux grands ministres, deux grands bras, Colbert, le bras de la paix, si je puis m'exprimer ainsi, Louvois, le bras de la guerre. Louis, comme tous nos glorieux monarques, est avant tout guerrier[49], et, de toutes les œuvres des ministres, l'œuvre du ministre de la guerre est surtout la sienne[50]. Aussi quel si beau et si terrible système militaire! L'Europe en a pris les habits des soldats[51], les armes[52], l'organisation, les noms des corps et des grades[53], les institutions, la discipline, les exercices[54]; mais elle n'a pu en prendre l'âme qui anime Louis, qui anime Louvois, qui anime l'armée.

L'Europe en a fait autant pour la marine, et si Louis n'a pas toujours, comme sur terre, régné sur mer, ses institutions, ses ordonnances, ses lois, que les autres nations ont adoptées, y ont régné, y règneront toujours[55].

De même que Louis a colonisé ses vastes terres d'outre-mer[56], de même l'Europe a colonisé les siennes.

Avant Louis XIV, qu'était la diplomatie? Et aujourd'hui qu'est-elle? Tous les ambassadeurs des potentats se sont formés sur les siens. Tous les négociants étrangers redoutent les siens, étudient les siens[57], les Lyonne[58], les d'Estrades[59], les d'Avaux[60].

Si les princes, si leurs ministres, gardent aujourd'hui d'une manière impénétrable les secrets de leurs cabinets, ils ont pris exemple sur notre roi, dont la politique silencieuse leur donne tant d'inquiétude[61]. — Si l'administration intérieure des autres états est si homogène dans le commandement, si homogène dans l'obéissance, les autres états ont pris exemple sur notre France[62].

Une chose que les autres rois n'ont pu apprendre de Louis, c'est d'être rois de leurs ministres[63]. — Ils n'ont pas mieux appris de lui à avoir une volonté ferme, inébranlable, signe d'une âme forte, d'un esprit bon et juste. Qui jamais a voulu plus absolument que Louis, depuis qu'il prit sa couronne sur le cercueil du cardinal Mazarin[64]? Aussi, de son vivant, a-t-il embrassé sa statue[65]. — Ils n'ont pas mieux appris de lui à avoir des paroles gracieuses, nobles, impassibles, solennelles; les

paroles de Louis, rapportées par les étrangers à qui elles sont adressées, volent et circulent dans tous les pays [66].

Les paroles de Louis, portées aussi d'un bout de la France à l'autre [67], lui gagnent l'affection de ses peuples et, jointes aux miracles de son règne, les remplissent d'amour et d'enthousiasme [68]. — Les habitants des campagnes bordent les chemins où il passe, accourent lui offrir des fleurs, des fruits [69], font retentir les airs de leurs vœux : c'est leur monarque, leur monarque chéri.

Et quand les jours de ce monarque, de ce monarque chéri, sont menacés par la maladie, vous l'avez vu, et vous vous en souvenez, toute la France, rassemblée dans les temples, tombe en même temps à genoux [70] devant l'Éternel. —Et quand ses jours ne sont plus menacés, la France se relève, et, parmi les autres nations, elle devient retentissante des cris : Vive le roi ! Vive, vive le roi ! Vive, vive à jamais le roi !

Ainsi que le diable s'enfuit tout aussitôt qu'il entend les louanges d'un grand saint, ainsi mon diable d'orangiste, entendant celles du roi, se lève, rentre ses cornes et disparaît. »

Mon parrain me dit en riant plus que jamais: brûle encore cette pièce, car avant qu'elle t'eût fait donner quelque chose, les autres t'auraient fait pendre. Aujourd'hui, en France, on juge vite, on pend plus vite. Adieu !

CHAPITRE LXXXIX.

DES HUIT CARILLONNEURS DE FÊTES.

Quand à Nevers vous entrez dans la rue du Singe, par la rue Saint-Réverien, vous trouvez, à votre gauche, vers l'extrémité de la rue, une petite maison, ensuite une plus petite, ensuite une plus petite encore ; c'est dans la dernière que demeure Toinot Valence, qui l'a bâtie en vingt ans de cabrioles et d'entrechats. Toinot est maître de danse ; il est de la jeune famille Monfranc donl il est fort aimé ; aussi prend-il, et, ce soir entre autres, a-t-il pris sur lui de venir souper sans être invité. Monsieur, a-t-il dit à M. Monfranc au moment où un beau dessert qu'on venait de servir accroissait sa bonne humeur, vive la joie ! moi, j'en vis; et, faut-il en parler, je ne suis pas autrement en peine.

L'habit que vous me voyez est assez bon, n'est-ce pas ? Celui que j'avais au commencement de ce mois n'en pouvait plus; je résolus d'aller en acheter un à la foire de Bourges[1]. Je rencontrai par hasard mes camarades, le carillonneur de Saint-Victor et le carillonneur de Saint-Laurent[2]. Je dis mes camarades, car vous savez qu'aux jours de fête je suis aussi carillonneur; je vis qu'il ne leur convenait pas moins qu'à moi d'aller à la foire. Je leur proposai le voyage, en les assurant que, sur la différence de la qualité et du prix des draps de Berri[3], nous gagnerions notre dépense; ils en demeurèrent d'accord. Nous voilà partis, arrivés; voilà bientôt nos emplettes faites, et presque aussitôt nos habits faits. Amis, leur dis-je, avant de quitter cette ville, allons présenter nos hommages au carillonneur métropolitain; allons-y, mes amis! allons-y! suivez-moi! Ils me suivirent. Nous fûmes bien accueillis. Le carillonneur métropolitain nous dit : Mes chers confrères, vous me trouvez ici au milieu des carillonneurs des paroisses de Bourges et de la Septaine[4]; ils ont appris que mon beau-frère, comme nous carillonneur de fêtes[5], était arrivé de Dunkerque, sa ville natale, et aujourd'hui ils sont tous venus. Nous étions en ce moment à nous faire mutuellement l'histoire des fêtes, des plaisirs de la France, dont, à certains égards, nous sommes si souvent, par nos sonneries, les joyeux nonces. Je ne puis donc que me réjouir de votre opportune visite. Vous nous aiderez. Ensuite, après m'avoir demandé tout bas, en même temps qu'à mes deux camarades, dans quelles parties de la France nous avions été, ce que nous savions, il nous dit tout haut : Voilà du vin rouge, du vin blanc, voilà le panier aux marrons. Ici on mange, on boit quand on veut; mais on ne parle qu'à son tour et quand on en est averti. Avant votre arrivée, nous avions déjà arrêté le programme de ce qui serait dit; j'en rappellerai successivement et par ordre les divers points.

Carillonneur de Saint-Jean de Dunkerque, ajouta-t-il aussitôt d'un ton de président, LES PLAISIRS DES PROVINCES SEPTENTRIONALES! Ce carillonneur parla ainsi : La belle sonnerie de Dunkerque, dont je suis aujourd'hui carillonneur titulaire, fut donnée, il y a environ quarante ans, au concours. Mon père se présenta; il fit entendre son bel air, en sol majeur, connu dans toute la France sous le nom de carillon de Dunkerque[6]. Il fut, comme de raison, unanimement nommé. Et moi, sans trop me vanter, son meilleur élève, je lui ai, aussi comme de raison, succédé.

Un jour que, dans les intervalles des sonneries, mes regards s'étaient pendant quelque temps portés sur ces vastes plaines de

la Flandre depuis tant de siècles pétries de sang et d'ossements[7], je me demandai comment elles pouvaient être dans ce moment des régions de réjouissances et de plaisirs. C'est apparemment, me dis-je, que l'homme, toujours léger, frivole, a tourné à peine le feuillet de la veille qu'il l'oublie pour celui du jour. J'en étais là de mes réflexions, lorsqu'un étranger, ou Allemand, ou Anglais, venu pour visiter le clocher, entre et me dit : Monsieur, y a-t-il ici des curiosités à voir? Et puis, sans attendre ma réponse, il me fait une seconde question. Monsieur, s'amuse-t-on bien ici? Monsieur, lui répondis-je, certes je n'ai pas voyagé bien avant dans la France ; mais je puis vous dire que, dans nos provinces du nord, de quelque côté que vous tourniez vos pas, ce sont toujours des plaisirs.

La joie y prend toute sortes de formes.

Et d'abord, dans notre Flandre, elle prend celle de la musique populaire. Les carillons remplissent pour ainsi dire la coupole du ciel ; car il y en a dans toutes les villes, même dans un grand nombre de bourgs[8] ; et, quand on les sonne, les habitants des villes, surtout les habitants des campagnes, en répètent les airs, dansent ou sont près de danser[9]. — Elle prend d'autres fois la forme de la bruyante vanité villageoise. Certains jours, vous entendrez, à la distance de plusieurs lieues, la voix de plusieurs milliers de villageois, aussi retentissante que celle des cloches, célébrer le lieu qui les a vus naître, en criant : Vive le village de Saint-Pierre! Vive le village de Saint-Paul! Vive tel! Vive tel village[10]!

Dans la Picardie, poursuivis-je, la joie prend les formes gracieuses des fêtes littéraires. Le concours de poésie, de musique, et la distribution des prix amènent, tous les ans, à Dieppe[11], le beau monde de la province. — Elle y prend aussi la forme des plaisirs champêtres. Après la grande pêche d'huîtres dans le voisinage, à Grandville[12], grandes chasses aux cygnes sur le bord de la Somme[13].

Dans l'Ile-de-France, à Salency, la joie prend les formes de la pudeur. Allez-y au printemps; vous verrez les prêtres, les magistrats et le peuple conduire à l'église la jeune fille à laquelle ils ont donné, comme prix de bonnes mœurs, une couronne de roses, une dot et un époux. La rosière ne peut jamais être choisie que dans une famille irréprochable[14]. Ah! de combien d'âmes belles et pures le bon évêque saint Médard, par cette institution, ancienne de près de mille ans[15], a peuplé la terre et les cieux!

La joie prend aussi les formes historiques. Si un certain jour de l'année vous traversez la forêt de Coucy, vous trouvez en

fête, près du château, tout un peuple qui se plaît à vous raconter les antiques exploits du brave seigneur Enguerrand, vainqueur d'un lion, la terreur du pays. On vous dit que le monument qui est devant vous et qui figure des lions sur lesquels est posée une grande table de pierre où l'on jette quelques pièces de monnaie, est érigé en sa mémoire. Si vous arrivez au commencement de la fête, vous la voyez ouvrir par un villageois portant une hotte remplie de tartes et de petits gâteaux, qu'il distribue autour de lui après avoir fait trois fois claquer son fouet[16].

La joie prend encore bien d'autres formes.

Aux environs de Clermont d'Argone, près le village de Verberie, elle offre le spectacle d'un coteau gazonné, couvert de jeunes garçons qui ne cessent de descendre et de redescendre en roulant, qui ne tombent pas, qui ne peuvent jamais tomber, et qui cependant sont appelés les tombereaux de Verberie[17]. — Auprès de Paris, au village de Macy, elle offre un spectacle aujourd'hui très rare, autrefois très commun, celui des lutteurs et d'un prix de lutte[18].

A Paris, la capitale de l'empire des plaisirs, elle en offre un qui, entre mille, sera le seul dont je parlerai. Est-ce l'entrée des grands personnages[19] ? — Non. — Est-ce la solennelle séance publique de l'Académie française, le jour de Saint-Louis[20] ? — Non. — Est-ce le magnifique, magique grand Opéra ? — Non. — C'est l'obit salé. Le jour de l'annivaire fondé par Louis XII, les curieux se rendent à Notre-Dame pour voir la distribution des deux minots de sel, faite manuellement et seulement à chacun des clercs présents; et vous voyez que, tandis qu'aux autres obits il y a toujours un bon nombre de valétudinaires, de podagres, d'impotents, d'absents, qui se font excuser, à celui-là, au contraire, tout le monde se porte bien, se montre, s'empresse de se montrer[21]. Que n'y a-t-il dans tous les établissements, dans tous les lieux de service public, un obit salé?

J'aime bien aussi la joie de la Champagne. A Troyes, elle jette des fleurs aux anciennes maisons des sacriléges[22]. — A Châlons, elle marie les moines, et aussitôt qu'ils n'ont plus de femmes, elle les met hors du couvent[23]. — A l'Épine, près Châlons, elle donne pour prix, à ceux qui courent le mieux, non une belle paire de souliers, mais deux belles épées, et à ceux qui sautent le mieux, non une belle paire d'escarpins, mais une belle paire de gants[24]. Tout cela n'est guère raisonnable : la joie se plaît quelquefois à ne pas raisonner.

J'aime bien aussi la joie de la Lorraine. Là je l'ai vue animer l'exercice du saut, faire décrocher, avec le pied, aux jeunes gens,

une aiguillette suspendue devant eux[25]. — Je l'ai vue encore y faire, aux saints jours de carême, brûler exemplairement les paillasses des courtisanes[26]. — Je l'ai vue le matin des bonnes fêtes faire processionnellement chanter en vieux français aux nombreux vassaux de Remiremont les joyeuses louanges de l'abbesse[27].

Venons aux plaisirs de l'Alsace, de cette belle, riche, nouvelle bordure de notre royaume. — Celui de danser est le plus grand. Il n'est aucune province et peut-être aucun pays de l'Europe, où l'on danse autant qu'en Alsace[28]. — Comptez encore parmi ses plaisirs celui de voir défiler le fusil sur l'épaule les nombreux soldats de ses garnisons, de voir passer le cierge à la main les plus nombreux chanoines et clercs de ses chapitres[29]. — Comptez en outre celui qu'on a à Strasbourg la nuit que les flambeaux brûlent dans les grands chandeliers de pierre qui entourent le clocher[30], ou le jour que la cloche de quinze mille livres, moitié argent, sonne l'ouverture de la foire[31].

Monsieur, monsieur ! soyez certain que, sur les quarante millions que chaque année la France dépense pour ses plaisirs[32], et sur les deux cents milliers de poudre qu'elle brûle pour ses réjouissances[33], les provinces du nord y ont bonne part ; mais j'entends l'heure sonner, excusez-moi, il faut que je me remette tout de suite à ma tâche, car, pour le bon peuple de Dunkerque, le carillon est le pain de l'après-dînée.

Carillonneur de Saint-Fulgent de Bourges, LES PLAISIRS DES PROVINCES ORIENTALES ! Ce carillonneur s'exprima à peu près en ces termes : Laissez un jeune homme suivre ses inclinations, ne le gênez pas dans le choix d'un état. Je fus un mauvais saunier, un mauvais papetier, tant que mon père, second par-dessus[34] à la saunerie de Salins, et que mon oncle, ouvrier colleur de papeterie, voulurent, l'un que je fisse du sel, l'autre que je fisse du papier, et un excellent, ou si vous voulez un assez bon tourneur en chaises, dès que mon grand'père, qui avait épié mes goûts pour cet état, m'eut mis en apprentissage.

A peine je fus sorti de notre Franche-Comté, que je commençai à me réjouir, et depuis je me suis toujours réjoui.

A Auxonne, où j'allai d'abord demeurer, je vis un jour que j'allais porter des chaises au delà de la Saône, cette rivière bordée de peuple. Les bateliers, tambour battant, enseignes déployées, joutaient sur l'eau ; ils étaient armés de boucliers et de lances de bois. Ils attaquaient, ils se défendaient, ils tombaient dans l'eau[35], ils excitaient une joie universelle. Plus loin, les bateliers voulaient dépendre une oie suspendue au dessus de leur

tête ; le bateau s'enfuyait sous leurs pieds ; ils tombaient dans l'eau les mains vides ; ils excitaient une plus grande joie, dont les bruyants éclats couvraient la musique des cornets et des clairons [36].

Un dimanche matin, dernier du mois, notre maître, m'ayant emmené à la promenade avec un de mes camarades, eut l'imprudence de nous dire, en riant jusqu'aux larmes, que, dans sa jeunesse, il avait vu la joyeuse compagnie de messieurs de l'infanterie de Dijon suivre, avec de grands gris, la mère-folle, coiffée de son bonnet à longues cornes, portant sa marotte bordée de grelots, précédée de son guidon, peint des plus bizarres personnages et des dictons les plus plaisants ; qu'il avait assisté à ses burlesques réceptions, notamment à celle du prince de Condé ; qu'il avait lu ses burlesques brevets ; qu'il avait été témoin de ses burlesques banquets, de ses burlesques promenades [37], au milieu d'une ville remplie d'un peuple gai, vif, presque aussi fou que la mère-folle. Il lui arriva que, le lendemain, il se trouva sans garçons. Nous étions partis dès les quatre heures du matin pour Dijon. Oh ! quelle ne fut pas notre douloureuse surprise d'apprendre en arrivant que, depuis plusieurs années, il n'y avait plus ni compagnie de l'infanterie, ni guidon, ni mère-folle [38], ni rien !

Je demeurai quelque temps à Dijon. Mon camarade, d'une complexion amoureuse, voulut se domicilier dans cette ville et vendre une maison qu'il avait dans son pays pour en acheter une dans le quartier des halles, où le privilége des habitants est d'embrasser la nouvelle mariée au sortir de l'église [39]. Je le laissai, je partis.

Lyon devait d'abord se présenter à ma pensée. J'en pris le chemin, et, quelques jours après mon arrivée, j'entrai dans une bonne boutique. Lorsqu'on se fut un peu accoutumé à moi, je demandai à mon maître quand aurait lieu la fête où l'on portait, en guise d'étendard, devant l'effigie d'un lion, les larges chausses des Suisses, emblème de la victoire des Lyonnais ? Oh ! me répondit-il, c'est assez que, pendant plus d'un siècle, notre ville ait solennellement fait montrer le derrière à un peuple aujourd'hui notre allié [40]. Cette fête a dû prendre et a pris fin.

Et la fête du cheval fol ? — Elle a pris fin aussi, mais depuis moins long-temps. — Est-il vrai que tous les ans un homme, sous la forme d'un cheval de carton, surmonté d'un cavalier aussi en carton, la couronne en tête, courait, sautait, ruait, au milieu des rires, des huées, des malédictions, des imprécations du peuple ? — Oui, c'était la figure de l'émeute. Notre roi est aujour-

d'hui trop redouté et trop chéri pour que le peuple ait besoin de cette bouffonne leçon[41].

Je ne demandai plus rien à mon maître ; mais quelque temps après je vis un bon vieux homme, nouvellement remarié, faire taire un grand charivari et enclouer le gros canon de bois amené devant sa porte. Il jeta de sa fenêtre quelques belles pièces d'argent[42].

La semaine suivante, j'entendis tout à coup battre le tambour. Je mets la tête hors de la boutique ; un grand et fort homme était promené sur un âne, au milieu des rires, des sarcasmes du peuple, criant, répétant : Il se laisse battre par sa femme[43].

Voilà tout ce que je me rappelle d'avoir vu à Lyon.

Je voulus ensuite faire le tour du Dauphiné ; j'allai jusqu'au pied des Alpes. J'étais près de m'en retourner, maudissant un pays aussi stérile en fêtes, lorsqu'en passant au hameau des Andrieux je trouvai le pont entouré de peuple. Le notaire était venu. Je m'en approchai. Antique, antique fête! disait-il en souriant, antique reste du paganisme des Gaules! Les danses avaient commencé. Je vis bientôt à l'horizon poindre le soleil qui, pendant cent jours, était resté caché. Attendez, ce n'est pas tout ; je vis ensuite le chef du peuple ou vénérable, tenant un plat rempli d'œufs cuits, l'élevant au dessus de sa tête, l'offrir aux premiers rayons. Je vis tout le peuple, tenant des milliers de plats d'œufs, en faire autant, et ensuite chacun rentrer chez soi pour manger l'omelette en famille[44].

Attendez encore ! ne soyez pas impatients ; laissez-moi peu à peu me rappeler ce que je vis.

Je vis dans d'autres vallées les joyeuses solennités des danses ou Vogues, célébrées par les jeunes mariées, conduites par un bon drille, au bâton duquel chacune avait attaché un ruban[45].

Ah ! le bacchuber ! le bacchuber de Cervières ! il faut que je vous parle aussi de cette vieille danse, figurée par treize jeunes gens armés de courtes épées sans pointe. Cette danse, que j'ai vue à Cervières, près Briançon[46], est peut-être aussi ancienne que la fête des omelettes.

En traversant le pays du Velay, je pris ma bonne part de la joie publique dont, en ce moment, retentissait le vallon où est situé le Puy, et cependant il n'y avait, au milieu des flots d'un peuple nombreux, qu'une charrette parcourant lentement les rues et portant un petit théâtre, où jouaient quelques vignerons du pays[47].

Dans le Rouergue, province montagneuse et peu abordable,

je rencontrai en voyage un homme qui en était natif. Bien que les habitants passent pour être graves et sérieux, ils ont cependant des fêtes, et, en traversant un village où on en célébrait une, je ne fus pas peu surpris d'entendre après chaque ronde, après chaque couplet de chanson, tout le monde se mettre à mugir. Oh! me dit mon compagnon, c'est ici le village des taureaux, c'est-à-dire qui a le cri des taureaux. Chaque village a son cri particulier, en sorte qu'en entendant mugir, hurler, aboyer, bêler, miauler, braire, un homme du pays peut, sans calendrier, dire : Il est aujourd'hui fête à tel village, et, un autre jour, il est fête à tel autre[48].

Mon compagnon me dit que ces usages se conservent long-temps dans ce pays, et que les arrêts du parlement avaient à peine pu faire cesser, à Beaumont, les divertissements où l'on créait un abbé de mal gouverne[49], et au village de Durenque les élections d'un *empereur des gaillards*, pour présider aux plaisirs des jeunes gens[50].

Capio te! capio te! je vous prends! je vous prends! oh! non, ce n'est pas le joli jeu: je vous prends sans vert[51], c'en est un autre encore plus joli qui met en mouvement, surtout dans certain temps, surtout dans les rues des villes, les habitants de l'Auvergne et du Bourbonnais. Ce jeu rappelle la fable du basilic : car, des deux joueurs, c'est celui qui le premier voit l'autre qui le tue, c'est-à-dire qui gagne[52].

Lorsque dans le Bourbonnais les filles, après avoir jeté à la dérobée plusieurs pièces de petite monnaie percées dans le tronc de Saint-Nicolas, pour obtenir un époux[53], voient que leurs vœux ne sont pas exaucés, elles ont tantôt le plaisir de dire : Bien des jeunes gens demandaient ma main, j'ai toujours voulu garder mes poules; et tantôt celui d'ajouter : Le temps est trop mauvais; je n'irai pas vendre mon écuelle pour aller donner un plat. C'est que dans cette province les seigneurs perçoivent des nouveaux mariés une redevance en poules[54], une autre en argent, appelée le plat des noces[55].

Par tous les saints! je veux du bien à ce fin Gonzague, duc de Nevers, qui, au siècle dernier, imagina un ingénieux ballottage de bulletins renfermés dans des étuis de fer pour en faire sortir, au milieu du beau sexe de sa ville, chaque an, à perpétuité, soixante noms purs de jeunes filles sages qu'il maria et qu'il dota sur les cens et revenus de ses terres[56].

Je demeurai assez long-temps à Nevers; mais enfin je dis, un jour, à mon maître, que je voulais aller dans mon pays. Ton pays, me répondit-il, c'est Bourges; pars avec la lettre que je

vais te donner. Je vins ici. Un bonhomme de tourneur avait, par sa mort, laissé en même temps vacantes une belle boutique, je m'y installai; une jolie jeune veuve, je l'épousai; la place de carillonneur de Saint-Fulgent [57], je montai, comme mon bonhomme de prédécesseur, à cette haute place, par soixante chaises bien tournées, dont je fis présent à l'œuvre. Ensuite, en carillonnant, j'appris à carillonner, et bientôt le public me parut content comme si je lui avais aussi donné des chaises.

Carillonneur de la cathédrale de Nevers, LES PLAISIRS DES PROVINCES MÉRIDIONALES! Voici, a continué Toinot, ce qu'à mon tour je dis : Le sacristain du Luc en Provence, ami de mon père, ne cessait de lui écrire : Envoyez-moi Toinot! je me charge de Toinot! Mon père, juge de santé de la ville [58], place qui ne vaut rien depuis qu'il n'y a plus guère en France de grandes pestes [59], était fort malheureux. Il se lassait d'ailleurs de me voir toujours jouer du violon ou danser. Je n'eus garde de ne pas partir. J'arrivai au Luc, où le sacristain, ayant affaire à un tout jeune musicien, m'apprit bientôt à carillonner; mais au bout de quelque temps je m'aperçus que je prenais la peine et qu'il prenait l'argent. Aussitôt j'entendis mes cloches, tous les jours, me tinter aux oreilles : Ah! le sot! ah! le sot! Je ne me le fis pas dire long-temps: car, un beau matin, un de mes jeunes voisins m'ayant appelé pour me demander si je voulais aller à Perthuis voir le char de la belle étoile, je lui répondis que j'étais prêt à le suivre. Je fis pour toujours mes adieux au Luc. Nous arrivâmes en un grand jour de marche. Nous nous trouvâmes jetés au milieu d'une immense foule tout agitée, hors d'haleine, pour voir, pour revoir le char enflammé ou la belle étoile, suivie des trois mages en habits royaux et de toutes les corporations de la ville, parcourant les rues, tant que l'étoile ou plutôt le feu du char dure [60].

N'y a-t-il pas dans ce pays autre chose à voir? dis-je à un homme jovial, avec lequel, en me retirant, j'avais lié conversation. A Perne! à Perne! me répondit-il; ensuite à Mirabeau! à Mirabeau! ensuite à Monteux! à Monteux!

Je me mis à l'instant en chemin. J'allai, tantôt en jouant du violon, tantôt en dansant, en faisant danser.

A Perne, c'est comme à Perthuis, un char. Il ne brûle pas; il est rempli de musiciens, et il est tiré par quarante mules, montées par quarante muletiers faisant claquer leurs quarante fouets. Une cavalcade, dont les cavaliers disputent le prix de la course, précède le cortége. Le soir, divertissements, banquet. Il aurait fallu attendre au dimanche suivant pour voir la parodie de cette

fête où les quarante mules qui tirent le char deviennent quarante ânes, où la cavalcade de chevaux devient une cavalcade d'ânes, et la course de chevaux une course d'ânes[61].

A Mirabeau, les jeunes gens sont obligés, le jour de la fête du roitelet, d'en porter un au curé; le curé est obligé de le leur payer trois livres[62]. Les jeunes gens rient de vendre si cher un roitelet. Le curé rit de leur payer toujours trois livres, et cependant de leur payer dix fois et peut-être vingt fois moins que ses prédécesseurs[63].

De là, j'allai à Monteux. Quelques heures avant mon arrivée, le pays était couvert d'un peuple immense, criant : Vive saint Gen! vive saint Gen! se précipitant vers la longue ligne de jeunes gens disposés de station en station pour porter vite, plus vite, et de plus en plus vite la statue en pierre de saint Gen, depuis l'église de Monteux jusqu'à l'ermitage, qui en est distant de plusieurs lieues[64]. J'avais couru, sué autant que si j'eusse porté le saint de pierre, et cependant j'arrivai trop tard; je trouvai la porte de l'église fermée, l'esplanade vide et la tranquillité, le silence pour un an.

Vous ne pouvez, me dit-on à Monteux, vous dispenser d'aller à la Ferrade.— Où se tient-elle?—A l'entrée de l'île de la Camargue.—Eh! qu'y verrai-je?— Une innombrable quantité de taureaux qu'avant de lâcher dans ces pâturages de cailloux et d'herbes on marque avec un fer. — Rien que cela? — Vous y verrez ensuite un grand combat de cavaliers et de taureaux, lances contre cornes, cornes contre lances[65]. — Rien que cela? — Vous y verrez assemblés tout le Languedoc, toute la Provence.

Il y a aujourd'hui bien peu de vieillards qui aient assisté à la fête de Marseille, où la moitié de la ville embrassait l'autre; où les ennemis, suivis de leurs amis, allaient chez leurs ennemis, leur ouvrir les bras, boire ensemble dans la coupe de l'amitié; où les ennemis embrassés allaient, quelques instants après, rendre la visite à leurs ennemis, les embrasser encore, boire encore dans la coupe de l'amitié; où la paix, jurée au nom du ciel, descendait pour toujours dans ces cœurs provençaux, dans ces cœurs de feu et de flamme. Cette fête des pardons, cette grande et auguste fête de la chrétienté, qui aurait dû être celle du monde, durer autant que lui, a pris fin à la seconde année de notre siècle[66].

Je ne comparerai pas, pour la joie, le Languedoc avec la Provence. Cependant, à Toulouse, il y a quelquefois aussi de la joie.

La fête des cousins, où les rieurs vont, la veille des bonnes fêtes, sur les grandes routes et surtout sur le canal, accueillir les

nombreuses parentés, qui viennent manger les bourgeois de la ville; les cris : Cousin! cousin! mêlés aux instruments de musique[67], aux rires universels, me parurent fort plaisants.

Les fêtes des fénestras ou férétras, anciennes féries ou fêtes romaines, que la capitale des Tectosages a conservées, et que chaque famille célèbre avec un grand gâteau de farine de mil, pétrie d'œufs, de crème, de sucre, qu'elle va manger, dans la campagne, à l'ombre des arbres[68], me parurent fort cordiales, fort gaies.

J'avoue aussi que, parce que j'étais jeune, je ris un peu à Beaucaire, au jeu des aiguillettes suspendues, où elles ne sont pas, comme dans la décente Lorraine, décrochées par les sauts des jeunes gens, mais par les sauts des effrontées filles de joie[69].

Qu'ai-je vu dans le Roussillon? Certes rien, si ce n'est, à Perpignan, l'illumination espagnole de la grande église[70].

Et, dans la Navarre, le Béarn, qu'ai-je vu, entendu? J'y ai été ébloui de ces jeux, de ces tournoiements d'épées, de bâtons[71]. J'ai été assourdi de ces milliers de monotones guitares linguales[72], et de ces milliers de monotones tambours de basque[73].

Je ne croyais jamais arriver à Nevers, qu'il me tardait tant de revoir. J'y arrivai cependant; j'y trouvai mon clavecin de petites cloches[74], que j'y avais déjà envoyé par le roulage. Dès que le chapitre m'eut entendu toucher ou tinter les airs des hymnes, des antiennes et des répons, il délibéra sur-le-champ verbalement et arrêta la désunion de la charge de carillonneur des fêtes d'avec celle de carillonneur ordinaire, et me la donna en me conservant l'autre, mais à la condition que, dès que je serais revêtu de la nouvelle, je me ferais tonsurer, je ne danserais plus, je n'enseignerais plus à danser.

Carillonneur de Saint-Austrille de Bourges, LES PLAISIRS DES PROVINCES OCCIDENTALES! Mon camarade! me dit gracieusement carillonneur, en s'adressant à moi, vous êtes ménétrier, maître de danse; je le suis aussi. Messieurs! continua-t-il, quand vous saurez que Bordeaux est le lieu de ma naissance; que mon père, maître des caves et celliers[75], n'en sortait guère; qu'ainsi que si elle eût été veuve, ma mère était dans la maison absolue maîtresse; que, tant qu'elle pouvait, elle m'empêchait de jouer du violon, de danser; qu'elle entendait que je me fisse carme déchaux, vous en saurez au moins autant qu'il faut. Un jour ma mère, voyant que j'étais déjà grand et que je n'étais pas encore carme déchaux, se prit à me dire brusquement de passer la porte; je passai la porte, et je passai la rivière.

J'allai sur l'autre rive chez un de mes camarades qui demeu-

rait à la campagne. Son père, craignant que je fisse un trop long séjour, me dit : Puisque vous voulez voir des choses curieuses, il faut voyager dans un pays éloigné, car enfin que verrez-vous ici que je n'y aie vu? Certes, à Dax, je me suis autant ennuyé à voir les sots jeux de la tour d'amour[76], qu'à Saint-Sever à voir le sanglant combat des hommes et des taureaux[77], qu'à Bazas à voir courir les hommes après un taureau, qui devient le prix de celui qui le prend[78].

On vous dira d'aller dans l'Agenois voir de longues tables où sont assis cent, deux cents colons partiaires, qui, le matin, sont venus porter des présents de poisson, de volaille, au propriétaire, qui, le soir, sont traités magnifiquement[79]. N'y allez pas, vous ne verriez que manger et boire.

Si vous m'en croyez, retournez vers votre mère; elle consentira peut-être à ce que vous soyez carme chaussé : car il n'est pas toujours nécessaire d'être nu-pieds pour suivre le chemin du ciel.

Je lui répondis en tirant mon violon, et je le fis danser, lui, ses fils, ses filles, toute la famille.

Je fis de même danser tous les villages, tous les châteaux, qui se trouvaient en droite ligne de Bordeaux à Nantes.

En entrant dans la Bretagne, je me serais quelque temps arrêté à Batz si, au milieu des danses, les jeunes garçons et les jeunes filles ne m'avaient forcé d'en sortir au plus vite. Ménétrier! me disait-on, mais qu'avez-vous donc à rire? Je me tus, je fis bien; car, si je leur avais dit que je n'avais vu qu'à Batz les jeunes filles donner à lire sur leurs robes faites de lisière le nom des fabriques et des fabricants, et les jeunes gens, aux jours les plus chauds, mettre par étages cinq gilets l'un sur l'autre[80], ils ne m'en auraient pas cru, et m'auraient fait un mauvais parti.

Je ne voulus pas aller aux côtes de Croisic, où les jeunes femmes, les jeunes filles, les cheveux épars, montent sur les rochers qui bordent la mer, et chantent : « Goënlands! Goënlands! ramenez nos maris et nos amants[81] ! »

Je ne gagne pas, dis-je, ma vie avec les chanteuses; c'est avec les danseuses.

Je voulais aller à Tresmalaouen voir les courils, esprits follets ménétriers qui, la nuit, font gratuitement danser les passants[82]. N'y allez pas, me dit-on. Si vous en savez plus qu'eux, ils vous tueront; si vous en savez moins, ils se moqueront de vous. Ce sont des esprits follets côtiers, entre ceux des côtes de la Gascogne et ceux des côtes de la Normandie; ils ont toute la malice des uns et des autres. Ce qui acheva de me persuader, c'est qu'on

me montra dans une prairie de Nantes un grand rond de gazon, où les sorciers avaient dansé, et qui était brûlé par leurs pieds [83].

A force de faire danser, de gagner mon déjeuner, mon dîner, mon souper, j'entrai enfin dans la Normandie, que je désirais tant voir. Ne voilà-t-il pas qu'à la porte de la première ville je me trouve entouré de tout un peuple bruyant, pour ainsi dire tumultueux de joie, d'allégresse, qui poursuivait de ses applaudissements et de ses vivats un homme monté sur un cheval de haute encolure, s'adossant glorieusement à une valise gonflée de papiers qu'elle ne pouvait contenir, tenant d'une main un grand parchemin écrit, et de l'autre tenant, ainsi que ses nombreux amis, venus au devant de lui pour grossir le cortége, une longue et belle branche de laurier. Dans plusieurs autres villes, même dans plusieurs bourgs ou villages, je vis de pareilles entrées [84]. Un des grands plaisirs du pays est celui de plaider; un plus grand, celui de triompher par arrêt.

Vous douteriez que j'eusse été à Rouen si je ne vous parlais de l'oison bridé. Je le rencontrai dans la rue Cauchoise, tout paré de rubans au cou et aux ailes; il était conduit par deux officiers de Saint-Ouen, précédés de violons, suivis, environnés d'une foule immense. Le cortége traversa une partie de la ville et se rendit au Grand-Moulin, où les officiers présentent à la municipalité, outre l'oison bridé, toujours fort gros et fort gras, deux grands pains appelés *pains chevaliers*, deux cruches pleines de vin, deux plats de beignets, deux poulets, deux pièces de bœuf, deux pièces de lard [85].

En allant, j'avais passé vite dans le Poitou; en revenant, je passai moins vite, et bien m'en prit. C'est un pays dont le peuple est continuellement dans l'attente des fêtes ou dans les fêtes. — Fête de Poitiers. Au temps des Anglais, le traître valet du maire allait, à l'instant, leur livrer les portes de la ville; il leur en portait les clefs. La Sainte-Vierge les lui fait subitement tomber des mains et sa trahison est découverte. Pour perpétuer la mémoire de ce miracle, les patriotes habitants de Poitiers donnent, chaque année, un beau manteau de soie que la femme du maire attache à la statue de la Vierge [86]. — Fêtes de la féodalité; fête du roitelet. Vous voyez qu'en France on fête souvent ce tout petit oiseau. Oh! que je ris au château de la Tour-Chabot, lorsque les villageois présentèrent au seigneur un roitelet attaché par un câble, porté sur un char tiré par quatre bœufs [87]. — Fête du marteau. Quelques jours après, les bouchers de Saint-Maixent, leur doyen en tête, vinrent à ce même château baiser le marteau de la porte. Ah! que je ris. On leur lava les mains

avec de l'eau rose[88]. Ah ! que je ris ! ah ! que je ris ! — Fête du saut. Aucun des jeunes mariés ne pouvait franchir la mare de Verruyes, que féodalement ils devaient franchir ou essayer de franchir[89]. Je me représente encore ces beaux époux, vêtus de leurs frais habits de noces, regagner l'autre rive, tout dégouttants d'eau bourbeuse. Messieurs, il n'y a qu'en Poitou où l'on rie, où l'on sache rire. — Fête de l'accouchée. Je ne fus pas assez heureux pour me trouver à Bressuire dans le temps des couches de la dame et pour voir la joviale cérémonie où un seigneur vassal vient crier sur la porte : Vive madame et le nouveau-né ! Après quoi, si c'est un garçon, on lui sert un morceau de pain blanc, une perdrix, une bouteille de vin qu'il est tenu de boire d'un seul trait, et si c'est une fille, on lui sert un morceau de fromage, un morceau de pain bis et une bouteille d'eau[90].

Fêtes pastorales, fête des bachelettes. Je voudrais pouvoir parler de toutes, de tout ce que j'y ai vu.

Je voudrais parler des jeunes gens ou bacheliers, en beaux habits, l'épée au côté ; des rois de ces fêtes, couronnés de fleurs par les jeunes filles[91] ; — de la fête du mouton fessé, vieille fête du paganisme[92], vieille fête fort gaie ; — de la variété de toutes les fêtes ; — des joviales fondations pour subvenir aux frais, et notamment de la donation notariée d'une charretée de foin aux jeunes filles, pour payer les violons[93].

Ah ! messieurs, quel plaisir, ici, que celui de parler ! mais le temps manque.

En Berry je retrouvai, à Angilon, un des jeux des bachelettes du Poitou, celui où, dans une belle prairie, les nouveaux mariés d'un côté et les jeunes garçons de l'autre, se renvoient des éteufs de velours[94].

J'arrivai à Bourges avec mes gains, mes beaux écus, que je fis briller, sonner. Quelquefois je disais à ma mère, dans les moments où elle était le plus irritée contre mon violon, qu'elle le regardât bien, que j'en ferais sortir des sacs d'écus, et cela fut vrai. Je lui disais aussi que j'en ferais sortir une femme, et cela fut encore vrai ; je me mariai fort avantageusement ; mais je ne prévoyais pas que j'en ferais sortir le grand clocher de Saint-Austrille dont je montai l'escalier en dansant : car aussitôt que la place de carillonneur devint vacante, les beaux yeux de mes écolières me valurent l'unanimité des voix à la première assemblée de l'œuvre.

Carillonneur de Saint-Just, dans la septaine, LES PLAISIRS DU PRINTEMPS ! Messieurs, dit ce carillonneur, pour ce qui me concerne, je vais à mon tour vous apprendre par quel escalier je

suis monté à mon clocher. Lorsque mon père, officier-porteur de sacs des greniers à sel, pourvu par le roi[95], ne put plus porter, il se retira dans son village de la Septaine, où le carillonneur me continua l'enseignement du latin. Je sonnais à sa place les jours de la semaine et je carillonnais pour lui les jours de fêtes. Ce brave homme mourut; il me recommanda à ceux qui l'entouraient. Cependant, bientôt après, je sus que les officiers de l'œuvre n'en voulaient pas moins lui donner un successeur qui n'avait aucun droit. Je ne perdis pas courage, et un dimanche que le peuple était assemblé sous l'orme, je me mis à une haute fenêtre du clocher et lui parlai ainsi : Messieurs les paroissiens! j'ai carillonné gratuitement plusieurs années pour le défunt carillonneur; ne permettez pas qu'un autre que moi lui succède. Le peuple se tourna vers la fenêtre du clocher, et, de sa grande voix, répondit : Puisque tu as carillonné, tu carillonneras! L'œuvre est bien petite quand le peuple est debout; elle n'osa rien dire : je fus et je suis encore carillonneur.

C'est du jour de notre première procession que date ma harangue victorieuse, et ce sera aussi par les plaisirs des processions que je commencerai à parler des plaisirs du printemps.

Si l'on avait à peindre la figure française dans toute sa sérénité, sa joie, sa beauté, ce serait peut-être aux processions.

J'ai vu toutes ou presque toutes les plus célèbres fêtes de la France : car mon père, avec qui je demeurais, a porté des sacs de sel dans bien des villes.

Outre les belles processions qu'on voit partout,

Comme celle de la Chandeleur où les femmes, vêtues de blanc, tiennent des cierges de différentes couleurs[96]; — Comme celle des Rogations, où le peuple prie avec tant de ferveur, au milieu des champs[97], le long des chemins bordés de haies fleuries; — Comme celle de la Fête-Dieu, où le pain eucharistique, renfermé dans un disque de cristal et d'or, remplit le peuple de foi et d'espérance; — Ou encore, comme celle des confréries en habit bourgeois, des confréries en sac et en capuche[98]; — Ou bien, comme celle des moines précédés de petits moines enfants[99]; — Ou bien encore, comme celle des chapitres, précédés de petits chanoines, de petits abbés, de petits évêques enfants[100]; — Outre les processions des hôpitaux[101]; — Les processions des pauvres et des estropiés[102]; — Les processions des chevaliers du Saint-Esprit[103]; — Les processions des états provinciaux[104]; — Les longues processions des confréries des métiers, où chaque confrère porte ses instruments[105]; — Les longues processions générales, quelquefois longues de plusieurs lieues[106]; — Les plus

longues processions jubilaires[107] ; — Les joyeuses processions patronales, en tête desquelles flottent les images enrubantées des saints[108].

J'ai vu les processions figurées ou par personnages ; et, si le riche Anglais, qui s'adressa à notre honorable confrère de Dunkerque, s'était adressé à moi, je lui aurais dit : Milord ! êtes-vous bien curieux ? — Quel doute ! m'aurait-il répondu, je suis insulaire. — Avez-vous un bon cheval ? — Quel doute ! m'aurait-il encore répondu, je suis Anglais. — Eh bien ! bride en main et vite, qu'on ne fasse sans vous.

A Lille, la grande procession, mélangée de moines, de gens de guerre, tous portant une torche à la main, tous pieds nus[109].

De là, en partant bon matin, vous pouvez être, en quelques galops, à Cambrai ; mais galopez, qu'on ne fasse sans vous la grande procession des ordres monastiques, des vingt-quatre chapitres, de l'échevinage, de la garde bourgeoise, des trois cents soldats romains, des sept femmes fortes, des douze sibylles, des quatre chariots, représentant la montagne de Saint-Géry, la tour de Babel, l'Assomption, le beffroi de la ville[110].

De là, vite à Dieppe, et plus vite à Pontoise, que vous n'ayez le plaisir d'être coudoyé par les vénérables, antiques personnages de ces deux processions[111].

De là, plus vite encore à Paris, où vous attend, jusqu'au jour de Saint-Jacques, la procession des pèlerins, terminée par un grand faquin, habillé en saint Jacques, cherchant inutilement tantôt à se donner les airs d'un saint, tantôt les airs d'un honnête homme ; et suivez-le dans la salle de l'hôpital Saint-Jacques, où les pèlerins dînent ; vous le verrez, au haut bout d'une longue table, éventé entre deux hommes qui agitent deux grands éventails, et ne rien manger, parce que les saints ne mangent pas[112].

A Paris, que de processions figurées ! Je parlerai entre autres de celle de Saint-Michel, où un grand diable, par le jeu de ses griffes[113], ne cesse de faire rire, et de celle de Notre-Dame, où un grand dragon, par le jeu de ses mâchoires, armées de trois rangées de dents[114], ne cesse de faire rire et de faire peur.

Allons, milord, le Louvre, le parlement, les spectacles, tout cela sera pour une autre fois. Remontons vite à cheval ! Prenez au midi et à votre droite ! Marchez et ne vous arrêtez qu'à Angers, où la procession du sacre remplit cette ville. Regardez bien : depuis son fondateur, le duc d'Anjou[115], contemporain de Louis XI, ses rangs ne se sont pas dérangés. Elle n'est pas de moins de quatre mille hommes, portant chacun ou un cierge ou un flambeau. Dis-

tinguez le chapitre en chapes, les nombreux chœurs de musiciens tous aussi en chapes, les patriarches de l'ancienne loi en habits de leur temps. Écoutez ensuite le sermon, prêché sur la même chaire où, au douzième siècle, avait prêché l'hérésiarque Béranger; et enfin entendez la messe du soir, par laquelle finit cette procession d'un jour [116].

A cheval! à cheval! milord! vous avez pris au midi, prenez à l'orient, arrivez à Metz; vous verrez à la procession un bien plus grand dragon que celui de Paris [117].

Milord, il n'est pas nécessaire de fatiguer votre cheval pour aller à Limoges voir quatre mille Limousins figurer à leur procession en chemises de grosse toile grise [118].

Allez plutôt à Lyon, où vous verrez passer dans les rangs de la procession les trois rois et les douze apôtres [119].

Et surtout hâtez-vous d'entrer en Provence, le pays des processions figurées.

Toutes les portes de Marseille sont ouvertes; toute la ville est remplie de peuple. La procesion du capitaine de Saint-Victor est sortie. Le capitaine se met à genoux devant l'abbé pour recevoir sa bénédiction. Il prend rang à la procession avec les moines; il tient son psautier, et chante avec eux. Bientôt il pose son psautier, saisit une lance, monte à cheval et fournit une course, vient reprendre à la procession son rang et son psautier. Jusqu'à la fin de la procession, à plusieurs reprises et alternativement, il prend, pose, reprend le psautier, prend, pose, reprend la lance, chante, galope [120].

Vous trouverez encore toutes les portes de Marseille ouvertes le jour de la procession de Saint-Lazare. Vous verrez l'abrégé du clergé et de l'Eglise chrétienne. Vous verrez défiler orphelines, orphelins, pauvres femmes, pauvres hommes, pénitents, ermites, moines, prêtres, croix de cristal et d'or, chanoines avec leur prévôt dont on porte la queue, musique, chœur d'enfants, petites filles, petits garçons, figurant les religieuses, les religieux, les anges, les diables; vous verrez une châsse de sept quintaux d'orfévrerie. Vous aurez tout vu [121].

La belle ville d'Aix tient aussi toutes ses portes ouvertes; le peuple en plus nombreux concours vous emmène à la procession du roi René, où les personnages de l'antique terre de Chanaan, au milieu des prêtres, au milieu des chants, dansent avec des grelots attachés aux jambes [122].

Les Anglais aiment les processions que l'on fait attabler, manger et boire. Au nord, à Paris [123], il y en a une; au midi, à Toulouse, il y en a une autre [124].

Adieu, milord! il n'est noble compagnie qu'on ne quitte; il me faut sonner coup sur coup pour deux morts, et presque aussitôt pour trois baptêmes. Les carillonneurs sont posés en sentinelle sur la porte de ce monde pour avertir de ceux qui viennent et de ceux qui s'en vont.

Qu'il est beau et pour ainsi dire jeune, ce joyeux jour du premier mai, où, pendant les premières heures, se fait entendre un grand et agréable bruit qui cependant n'est pas celui des cloches! Entendez les instruments, les chants[125]. Voyez sortir des villes, des villages, ces longues files de jeunes praticiens organisés en basoches[126], ces longues files de jeunes villageois marchant sur deux rangs[127] : ils vont à la forêt voisine couper le mai. Les voilà qui reviennent portant légèrement sur leurs épaules la superbe tige d'un bel arbre qu'ils ont ébranchée, ornée de rubans et de couronnes. Ils plantent, au milieu de la plus belle place de la ville ou du village, cet arbre immortel qui n'a de racines que l'ancien usage, l'ancienne habitude de la joie anniversaire[128].

Un grand et sage roi qui, de son cabinet, reconquit son royaume[129], institua les archeries; mais les archeries actuelles ne ressemblent pas plus aux anciennes archeries qui vainquirent les Anglais qu'aux anciens siècles ne ressemble le siècle actuel. Approchons de ces compagnies bleues, rouges, galonnées d'argent ou d'or sur toutes les coutures[130] : ces chevaliers de l'arc[131], de l'arquebuse[132], ne font la guerre qu'aux oiseaux, et encore ne la font-ils qu'aux oiseaux de bois ou de carton[133]. Toutes les principales villes en ont des compagnies plus ou moins nombreuses[134]. Il est d'ailleurs bon de savoir que les honneurs et la valeur des prix de leurs tirs ne sont pas sans importance. Le vainqueur est triomphalement promené dans toute la ville : il porte le superbe titre de roi de l'oiseau[135] ou d'empereur de l'oiseau[136]; et, s'il aspire à la main de la jolie fille d'un hôtelier, il a naturellement la préférence, car il est affranchi des droits d'entrée pour un certain nombre de pièces de vin[137]; et, dans certaines villes, s'il atteint l'oiseau ou papegai trois années de suite, il a, pendant toute sa vie, les entrées franches pour trente pièces[138]. Assez souvent les chevaliers de trois, quatre provinces, se réunissent pour disputer le grand prix d'honneur, et il n'est pas sans exemple qu'alors ils marchent aux frais du roi et par étape[139].

Carillonneur d'Omoy dans la Septaine, LES PLAISIRS DE L'ÉTÉ! Je passais devant la porte du premier marguillier. Sa servante, que je connaissais à peine, m'arrêta. Jeune homme! le carillonneur, tout chargé de dettes, s'en est enfui ce matin

comme un gueux. Mon maître a dit que celui qui m'épouserait serait carillonneur de la paroisse. Belle ! m'écriai-je en lui saisissant aussitôt la main, je tiens la corde de la cloche. En voilà assez sur moi.

Saint-Jean ! Saint-Jean ! vive Saint-Jean ! Allons ! sautons ! sautons ! plus haut ! encore plus haut ! gare les chausses ! La nuit de la veille de la Saint-Jean, partout les jeunes enfants vont dévotement demander des fagots[140], et la terre de France se couvre de feux, pardessus lesquels les jeunes gens sautent aux bruyants applaudissements, aux bruyants éclats de rire des voisins et des voisines[141].

Le lendemain de la fête, les places des villes et des grands villages se remplissent d'un peuple de valets et de servantes à louer pour l'année ou la demi-année[142], chantant, depuis plusieurs jours, la Saint-Jean, leur congé et leur sortie[143]. Elles se remplissent aussi d'un peuple de maîtres, de maîtresses, qui sont venus choisir[144]. Valets et maîtres attendent une meilleure année ou demi-année. Ainsi l'espérance sème toute la vie de l'homme de belles veilles de jours qui ne doivent jamais venir.

Messieurs, un carillonneur de la Septaine doit enfin sortir des villes : j'en sors. C'est aux champs que nous retrouvons notre bonne mère, la nature. Venez avec moi ! nous arrivons au milieu des travaux, des fêtes, des plaisirs de la tonte. Suivez-moi ! tournons autour de ces hommes promenant leurs grands ciseaux sur les paisibles moutons ; tournons autour de ces tables chargées de grasses laines, de gros pain, de gros fromages, de gros flacons de vin[145] : tout le monde travaille dans l'abondance, la joie.

Et plus loin regardez avec quelle rapidité cette belle prairie est pour ainsi dire tondue aussi par la faulx, avec quelle rapidité elle est aussi dépouillée. Regardez cette fourmilière de villageois et de villageoises, les mouvements vifs et variés de leurs pieds, de leurs mains, de leurs rateaux, de leurs fourches. Ecoutez-les chanter[146].

Plus loin encore, le champ est aussi, pour ainsi dire, tondu par la faulx, la faucille[147].

Ne croyez pas, vous diront les villageois, qu'aux moissons tout soit soleil, hâle, sueur et peine ; il y a aussi des plaisirs. Souvent les sillons des moissonneurs et des moissonneuses sont d'avance départis d'après les inclinations et les convenances ; ils le sont aussi d'après la renommée de l'habileté et de la promp-

titude du travail[148]. Celui qui a le plus tôt moissonné le premier sillon obtient l'honneur de rentrer à la ferme sur le char des gerbes, où il porte le trophée d'épis et de rubans[149].

La dernière gerbe est liée, le fermier s'enfuit, car, s'il était pris, les moissonneurs le renverseraient dessus et le fouetteraient. Bientôt on le voit revenir; il porte une grande cruche de vin: il est entouré, applaudi[150]. Lorsque les moissonneurs déchargent le char des gerbes, l'usage veut que la dernière soit si pesante qu'ils ne peuvent la soulever; le fermier va encore chercher du vin, il revient: la gerbe alors ne pèse pas plus qu'une autre[151].

Depuis les Pyrénées jusqu'à la Picardie, ces coutumes, ces usages, se retrouvent dans toutes les provinces occidentales[152]: c'est qu'elles ne sont pas coupées par des chaînes de montagnes qui coupent aussi les coutumes et les usages.

Temps des grandes dîmes. Nos oreilles chrétiennes entendent, avec plaisir, dans les vastes plaines chargées de gerbes, la voix du huitième siècle, les moissonneurs, appeler le décimateur, crier : A la dîme! à la dîme[153]!

Temps des grandes revues militaires. Comment peindre la figure française dans toute sa sérénité, sa joie, sa beauté? On l'a dit. Comment peindre aussi la figure française dans tout l'éclat, la force des jeunes ans? Peignez une revue d'été. La terre, dépouillée de ses belles moissons de froment, se couvre bientôt après de brillantes moissons de baïonnettes. Avec quel plaisir les régiments ne se voient-ils pas, ne se complimentent-ils pas et ne sont-ils pas vus, ne sont-ils pas complimentés par l'immense foule de peuple accourue à ce grand spectacle[154]!

Il y a des fêtes patronales tous les jours de l'année. La plus belle est cependant celle de l'Assomption : car, si, depuis des siècles, la population masculine est en grande partie nommée Pierre ou Jean, la population féminine est, en plus grande partie, nommée Marie, nom modifié de mille différentes gentilles et mignardes manières[155]. C'est donc vers le milieu de l'été que je dois mentionner les fêtes patronales. Quel grand plaisir pour nous, aux heures du matin, de donner du haut de nos clochers le premier signal de la bonne chère! Voici une observation que j'ai entendu faire et qui m'est restée : Dans le nord de la France on honore plus le saint avec la broche, et dans le midi plus avec le verre[156].

Chaque métier, chaque état porte aux fêtes patronales la bannière de son saint[157]. Que chaque état ne porte-t-il aussi une seconde bannière? que n'y écrit-il le nom des inventeurs ou des

hommes célèbres qui l'ont illustré? Alors que d'améliorations, que de perfectionnements dans toutes les parties de la société : car, voyez que de travaux, que de veilles, que d'efforts, pour voir flotter son nom sur ces glorieuses bannières, les unes communales, les autres provinciales, les autres nationales! Carillonneurs! vous et vos amis, si vous aimez votre pays, proposez, carillonnez ces bannières.

Les fêtes patronales attirent un grand concours de peuple, de divertissements, un rassemblement de comestibles, de marchandises, enfin des foires.

Le nombre de ces fêtes-foires est peut-être de cinq, six mille[158]. Je parlerai de deux : de celle de Sainte-Procule, de celle de Saint-Marcoul.

Il y avait à Rhodez un jeune chevalier nommé Géraud, qui s'éprit de la beauté d'une jeune fille nommée Procule. Il la demanda en mariage ; il l'obtint des parents. Mais Procule s'était vouée à la Sainte-Vierge ; elle ne voulut pas rompre son vœu, et la veille des noces elle s'enfuit à travers les montagnes du Cantal. Géraud la poursuit, l'atteint en Bourbonnais, à Gannat. Procule aime mieux mourir que de satisfaire ses désirs ; Géraud tire alors sa large épée et lui coupe la tête. En mémoire de ce martyre, chapelle, fête, sonnerie, feux, danses, divertissements, foire, à Gannat, où l'on vend des rubans blancs, rouges, bleus, appelés rubans de Sainte-Procule, que les bonnes gens attachent à chaque poignet. Le soir, dans toutes les familles, un copieux gâteau, pétri d'œufs et de morceaux de fromage, fait en forme d'épais coussinet de laitière, termine splendidement la fête[159].

Il y avait à Bayeux un homme de bien, doué du pouvoir de guérir des écrouelles. L'église le canonisa sous le nom de saint Marcoul ; et toutes les années le peuple de Bayeux se réunit devant la maison où il est né, et célèbre, à l'ombre de beaux pommiers en fleur, sa fête, en entourant de bancs et de tables sa statue couronnée de feuillage, en mangeant, en buvant, en chantant, en sautant, tant que le jour dure[160].

Après la fête de l'Assomption, les édifices des colléges, où vous entendiez si souvent réciter, gronder, pleurer, deviennent silencieux, muets : les vacances ont commencé[161]. Les écoliers ont fait irruption dans leurs villages ; ils courent, crient, chassent, pêchent, troublent les airs, la terre et les eaux.

Carillonneur de Saint-Ursin de Nevers, LES PLAISIRS DE L'AUTOMNE! Mon camarade et compatriote s'exprima ainsi : Une belle nuit, ma grand'mère rêva ou crut rêver, pendant son

sommeil, que saint Ursin lui était apparu et lui avait adressé ces paroles: Femme, votre petit-fils est trop âgé pour être plus long-temps doyen des enfants de chœur; je veux qu'enfin il ait un état et qu'il joue du plus grand instrument. Or, dit ma grand'-mère aux servantes et aux cuisinières de l'œuvre, le plus grand instrument est un clocher avec ses cloches: il faut donc que mon petit-fils soit carillonneur. Cela est vrai, cela est évident! dit unanimement la gent féminine, dont les cris couvrirent toutes les contradictions. Je fus et suis carillonneur.

Vingt-un septembre. Les vacances des écoliers ont commencé; bientôt commencent aussi les vacances judiciaires [162], et au beau monde viennent se joindre dans les campagnes la grande, la petite magistrature, dont les habits noirs et plus encore l'air grave, sentencieux, empesé, les détachent de toutes les autres populations.

Octobre. La face de Bacchus s'est de plus en plus empourprée, ce qui, en langage chrétien, veut dire que les raisins sont mûrs. Les plaisirs sont à leur plus haut période. Oh! quelle différence entre les vendanges des tapisseries, des éventails, des dessus de cheminée, et les vendanges de nos coteaux, où le peuple français, changé en un peuple chantant, ivre du jus de raisin, ivre de joie, dépouille ses immenses vignobles, l'orgueil et la richesse de ses provinces, où, au milieu des vaudevilles, des romances de tous les idiomes, des cris joyeux, des éclats de rire, se fait entendre, comme aux moissons, l'antique voix du huitième siècle: A la dîme! à la dîme [163]! On a chanté le jour, on danse la nuit, et les danses, dans certains pays, sont variées par les facétieuses niches des jeunes vendangeurs, qui passent sur des pommes partagées, empreintes des figures les plus bizarres, de gros raisins noirs, et en estampillent furtivement les blanches cornettes des jeunes vendangeuses [164]. Elles le sont aussi dans d'autres pays par de plaisants drames rustiques, et, entre autres, par celui du mariage de Janelle [165].

Les coteaux n'ont plus de raisins; les arbres ont perdu leurs feuilles; la verdure, les longs jours, se sont insensiblement glissés sous l'autre hémisphère. La fête de la Toussaint nous trouve auprès du feu derrière les paravents. Le deuil de la terre prépare celui de nos cœurs.

Voilà la fête des Morts. C'est le jour des larmes, des plaisirs, de la douleur. La veille, aux premières heures de la nuit, les sons lents et lugubres des cloches semblent tantôt venir de l'autre monde nous apporter les regrets de personnes chéries, tantôt aller leur porter les nôtres. Cette funèbre soirée se termine par le pieux usage d'approprier le foyer, d'y allumer un beau feu,

de ranger les chaises tout autour et de se retirer, comme pour laisser les places vides à ceux qui avaient accoutumé de s'y asseoir[166]. Le lendemain, jour de leur fête, nous entourons l'autel, où le prêtre, en chasuble noire, demande avec nous à Dieu qu'il les fasse reposer dans un monde paisible, éclairé de la lumière éternelle. L'après-midi, les jeunes clercs, à la barrette rouge, à la figure enfantine, portent de maison en maison l'eau bénite, la distribuent dans les bénitiers[167], et les familles prennent religieusement le chemin du cimetière pour couronner de fleurs les croix des tombes[168].

Décembre a commencé. Les parcs sont levés; les troupeaux sont renfermés dans les bergeries. La bise, les aquilons soufflent; le froid et les nuits croissent.

Grandes veillées.

Maintenant je vais parcourir les lieux où l'homme, partout avide de vie, d'activité et de plaisir, se fait, avec le feu et la lumière, un jour artificiel au milieu des plus épaisses ténèbres. — A l'entrée du village, j'entends retentir la forge du taillandier: veillée des bonnes gens[169]. — Je vois chez le tisserand la clarté de la lampe, à travers ses châssis de papier[170]: autre veillée des bonnes gens[171]; — autres veillées dans les grandes cabanes de terre ou escraignes[172] de la Bourgogne[173]; — autres dans les fileries de Bretagne[174];—autres dans les grandes caves ou boutiques souterraines des provinces septentrionales[175]; — autres dans les grandes étables des provinces méridionales[176]; — autres dans les cuisines des fermes.

Quant au beau monde des campagnes, il se tient alors dans les grandes, antiques ou nouvelles salles des châteaux, et le beau monde des villes dans ses nouveaux salons de soie et de glace.

Quelle différence dans les plaisirs de toutes ces veillées!

Ici, autour des tables couvertes tantôt de cartes, de rangées de pièces d'or, de rangées de diamants[177], tantôt de cartes, de jetons, l'heureuse, la désastreuse fortune, en quelques moments passe rapidement d'une main dans une autre.

Est-on plus sage dans ces salons muets où, à côté du livre des décisions des cas du jeu[178], et dans le plus profond silence, on fait une partie d'hombre aussi sérieusement, aussi studieusement qu'on résout un problème d'algèbre[179]? Et dans ceux où la légère et enjouée causerie française, causerie modèle, née dans les belles années de notre siècle[180], a fait place à l'universelle rage de déchirer les premiers personnages de l'état, sous prétexte de trouver les clefs des Caractères de Labruyère[181], on n'est pas plus sage, on est encore moins sage.

Où sont donc les plaisirs? Ils sont aux veillées villageoises, animées, diversifiées par les chants, les ris, les jeux ; par la danse sur les chaises, sur la table[182], et encore par la danse des outres, par la danse des gerbes de paille, c'est-à-dire d'hommes couverts de peaux vineuses d'outres, ou enveloppés de gerbes[183] ; à ces veillées animées, diversifiées surtout par la représentation d'anciens drames rustiques, parmi lesquels j'ai remarqué l'ancien ou antique mystère de Lubin, du Loup[184].

Les plaisirs sont aussi aux veillées bourgeoises, où le répertoire des jeux est bien plus étendu que du temps de notre Rabelais[185]. Comptons-les! comptons!

Jeu de la rime : Je vous vends mon corbillon, qu'y met-on? Un pigeon, et tous les autres mots en *on*. Celui qui ne peut plus rimer donne un gage[186]. — Jeu des propos interrompus, ou du coq-à-l'âne, dont les plaisants hasards unissent de la manière la plus bizarre les objets les plus dissemblables[187]. — Jeu des Valentins et des Valentines, où l'on donne à tel jeune garçon telle jeune fille, à telle jeune fille tel jeune garçon[188]. — Jeu du jardin Madame, où chaque personne est, à son tour, obligée d'imiter le cri d'une bête, le chant d'un oiseau[189], où le vieux procureur roucoule, où la jeune demoiselle croasse. — On joue aussi à la mouche, où l'on poursuit avec une grande pelote de linge, de filasse, avec le bonnet, avec le pan de l'habit, celui qui fait la mouche, qu'on feint de vouloir chasser[190]. — On joue à la savate, au balai. Il faut rire, bon gré mal gré, en voyant trente ou quarante personnes assises à terre, en rond, autour d'une seule qui est debout, qui est frappée sur son derrière jusqu'à ce qu'elle découvre la personne qui l'a frappée, ce qui n'est pas si facile, car la savate ou le petit balai qu'on met à la place circulent rapidement derrière le dos ou sous les genoux[191].

Encore un jeu, un seul jeu. C'est un jeu d'imitation, ce n'est cependant pas celui des proverbes[192], qui répète toutes les scènes du théâtre, ainsi que toutes les scènes de la vie. C'est celui des métiers. Aussitôt qu'il commence, le salon de compagnie est changé en une rue de Lyon ou de Paris : l'un forge, l'autre taille les pierres, l'autre menuise, l'autre prend mesure d'un habit, le coud, le rend ; l'autre bat le cuir, pique la semelle ; l'autre bâtit un chapeau. Le maître du jeu, qui est au milieu, debout, fait par ses signes d'imitation quitter un métier, en prendre un autre ; il fait à un grave médecin qui tâtait le pouls, prescrivait des remèdes, aiguiser des petits couteaux ; à un éloquent avocat qui avait les gestes si nobles, qui, de sa main droite, marquait la

mesure de ses périodes, et de sa main gauche retenait la large manche de sa robe, il fait tourner la broche [193].

Cependant l'ennui descend quelquefois et des plafonds dorés de la ville et des planchers enfumés du village; là et là c'est le moment des grands contes, des histoires de loups, de loups garous, des plaisirs de la peur. Alors les vieilles gens sont avidement écoutés. Ils ont dans leur mémoire les apparitions de Mellusine, qui sort des caves de Lusignan, furieuse d'avoir vu raser son château [194]; de la fée de Royat [195], des dames blanches [196]; de la dame d'Aprigny, qui vous présente une main glacée [197]; du rongeur d'os, qui parcourt les rues, qui se jette sur tous les os qu'il trouve [198]; du géant qui s'assied sur les clochers, et qui, du bas de sa robe, balaie les rues du village [199], et contre lequel vous protége le bon géant Buguel [200]; du grand chat-huant, qui se fait entendre à plus d'une lieue, qui se campe entre quatre chemins, et que les plus hardis n'osent approcher [201]; du Mauvais [202] ou du Diable sous la forme de Jean Petit aux pattes noires [203]; du Diable sous la forme ordinaire, subitement appelé par les ignorants qui ouvrent imprudemment le Grimoire du curé [204] ou les livres du grand et petit Albert [205], du grand et du petit Agrippa [206], surtout les histoires des lubins, des follets, dont le chef est le drac, qui si souvent épouvante et si souvent aussi fait rire les provinces méridionales [207].

A moi carillonneur métropolitain LES PLAISIRS DE L'HIVER! dit enfin notre hôte. Messieurs, c'est comme clerc tonsuré que j'ai ma place, qui, sous le titre latin de *Pulsator campanarum*, est un vrai bénéfice ecclésiastique [208].

Messieurs, continua-t-il, l'année est parvenue aux trois quarts de son cours, au solstice d'hiver, au vingt-un décembre, jour de Saint-Thomas Didyme, double majeur. Quelles nuits si longues! quel froid si universel! Toute la nature est engourdie dans son grand lit de neige, elle est morne, silencieuse; mais voilà que subitement les airs retentissent des cris: Kalen! kalen! tout va ben! Ces antiques cris païens, purifiés, devenus chrétiens, célèbrent les approches de Noël [209].

En tous lieux vous voyez cuire le pain du kalendat [210], des kalendes, et travailler aux apprêts de la fête.

Enfin la nuit de la veille de Noël, les feux, les tréfeux [211], allumés sur tous les points, brillantent de flammes l'immense spectacle des glaces et des frimas, en même temps que les villes, les villages, s'illuminent de lampes [212] pour honorer le divin avénement de celui qui vient dissiper les ténèbres. En cette nuit

de lumière, de joie, les rues, les chemins, qui mènent aux temples, peuvent à peine contenir la foule des fidèles portant des brandons, des torches résineuses, chantant les cantiques, les mystères chrétiens[213]. Bientôt les cloches saluent à leur tour la venue de Jésus. Leurs harmonieuses sonneries s'accordent avec les chants du clergé, les chœurs alternatifs de la musique et du peuple. A ces heures les sentiments religieux sont trois fois plus vifs ; il faut, après les offices, trois messes. Ah ! qu'ils sont grands les plaisirs de la foi qui nous fait croire un être tout juste et tout-puissant, un autre monde que nous ne pouvons ni voir, ni comprendre, que nous verrons, nous comprendrons, quand, à la fin de cette vie, notre âme se dégagera de ses sens et en prendra de nouveaux !

Les dernières fêtes de Noël touchent à la fin de l'année, que plusieurs de ceux qui nous sont les plus chers ne voient pas (1).

Telle est notre nature, qu'il nous semble que tout le malheur est dans le temps qui vient de passer, tout le bonheur dans le temps qui va suivre.

Les tambours battent, les trompettes sonnent, les amis, les parents courent de maison en maison, se prennent les mains, s'embrassent ; les carrosses des grands, des gens de justice, des gens d'église, les chaises à bras où se font porter les dames, vont, viennent, se pressent, se heurtent dans les rues : c'est le matin, le beau matin du premier de l'an, de la fête de l'amitié, de la libéralité. L'on donne, l'on reçoit des présents de toute sorte, des présents d'oranges, de confitures, de conserves, de sucreries, de gants, de bourses, de miroirs, de chapelets, d'almanachs, de chansonniers délicatement dorés, de petits livres de la Constitution, contre la Constitution, plus délicatement dorés[214]. Ce jour est surtout la fête des enfants, des serviteurs ; c'est le jour des étrennes. L'argent coule dans toutes les mains.

A Gui l'an neuf ! à Gui l'an neuf ! crient de toutes parts, dans les villes et dans les villages, de jeunes garçons portant de grandes corbeilles où l'on jette des quartiers de pain, des morceaux de salaison, des fruits [15]. Dans la France musicale, la France du

(1) Tu ne la vis pas, toi qui consacras tant d'années à la première histoire qu'aient eue les peuples, l'*Histoire des Français des divers états*, la vraie histoire de France ; toi qui en enrichis les matériaux de tant de chartes, de titres ; toi qui si souvent en copias, en recopias les pages ; toi dont je ne cessais de consulter le goût naissant, le goût exercé, le goût mûr ; toi que je perdis le 21 septembre de l'année 1833, mon fils Alexis, mon cher fils ! Le flambeau de ta vie brûlait d'une flamme si vive, comment s'est-il subitement éteint d'un seul coup de vent !

midi, de tout jeunes garçons font entendre, devant les portes, des chants dont le refrain est à peu près celui-ci : Guignolet! Guignolet! pain, jambon, gâteau, s'il vous plaît[216]! Chacun leur donne, qui plus, qui moins. Dans d'autres cantons, des jeunes gens, nommés les guillonès, chantent sur un air antique[217] : A Gui l'an neuf! Voici le premier couplet de leur longue chanson du onzième ou douzième siècle :

> Arrivas, sont arrivas
> Devant la porto d'ung chivalier
> Ou d'un baron,
> Los guillonnés lour fau donner
> Aux compaignons, aux compaignons.

Les guillonès entrent dans les riches maisons, où ils dansent avec les jeunes filles. Quand ils se retirent, ils ouvrent un large sac, où ils font aussi leur cueillette[218].

On l'attendait depuis long-temps, enfin elle arrive la joyeuse fête des Rois, ou plutôt de l'égalité, cette fête des antiques saturnales, qui rappelle l'âge d'or. Dans chaque maison, un banquet est préparé; la famille des convives, les valets, se rangent tout autour. Un jeune enfant est placé au dessous de la table, sur laquelle on a découpé en tranches un beau gâteau sucré, parfumé. Le maître de la maison, renouvelant l'ancienne formule des Romains, dit : *Phœbe!* L'enfant répond : *Domine!* et ensuite il nomme au hasard, et sans distinction de rang, toutes les personnes présentes. A mesure que l'enfant les nomme, le maître de la maison leur donne une tranche de gâteau. Celui et celle qui trouvent la fève sont proclamés roi et reine. La police du festin appartient au roi. A chaque fois qu'il boit ou que la reine boit, les convives crient tous à la fois et à pleine tête : Le roi boit! la reine boit! Les rues, les places retentissent de ces cris, qui se font entendre de toutes les maisons[219].

En ce temps, les rues se remplissent de carnage et de joie. Chacun tue son cochon devant la porte et allume ensuite un brillant feu de paille pour en brûler les soies. Le cochon est dépecé sur place. L'homme pauvre s'associe avec un autre ou avec deux autres pour en partager un par moitié ou par quart, et alors il dit modestement qu'il tue deux pieds, qu'il tue un pied[220]. Il envoie son présent de boudins[221] à son haut et puissant voisin, qui a la délicatesse de ne lui rendre son présent qu'en même quantité[222].

L'Épiphanie amène le Carnaval, ou la saison des folies, dont la plus gaie est celle des masques, des travestissements. Les villes sont bruyantes de troupes de paysans, de bergers, de troupes d'avocats, de procureurs, de médecins, de troupes de

bateleurs, de financiers, de matelots, de soldats, de troupes de loups, d'ours, de panthères, d'ânes, de mulets, de troupes de chevaux montés sur des taureaux, de taureaux montés sur des chevaux[223], sautant, dansant, ruant, hennissant, mugissant; de carrosses de riches masques, lançant aux dames qui sont aux fenêtres des dragées, des conserves, des amandes[224]. Viennent les derniers jours: tous les planchers des villages, tous les étages des villes, retentissent des pieds des danseurs et du son des instruments jusqu'à minuit du mardi gras, où subitement tout s'arrête, cesse; où le pauvre, à qui le riche avait abandonné les aliments qu'il n'avait pu consommer, surpris par l'horloge, les abandonne à son tour aux animaux. Vous diriez du Godemar de la Bourgogne, où, dès qu'on a prononcé à table ce mot, personne ne mange, ne boit, ne parle[225].

Au mercredi des cendres, le plaisant mannequin du carnaval a été traîné dans toutes les rues et ensuite, au son des discordantes lamentations du peuple, joyeusement brûlé[226]. Alors les campagnes, surtout les villes, prennent en quelque manière une face blême, pénitente. Mais les premières semaines, tristes et silencieuses, passent, et le caractère français reprend bientôt le dessus. Le peuple, ne pouvant plus chanter, danser, sauter, cherche du moins à rire. Certains jours, il entoure les bonnes gens auxquels on a attaché par surprise des queues de renard, des cornes de papier, auxquels on a lancé par derrière des gratterons emplumés[227]. D'autres fois, il suit les gens simples, les niais, auxquels on fait baiser un vieux magot de pierre dont on a noirci la figure[228]. D'autres fois encore, il accompagne les jeunes enfants qui vont voir scier en deux la vieille de la mi-carême[229].

Même pendant l'austère semaine de la passion, il y a des plaisirs: les autels changent de décorations, et, le dimanche qu'on chante *quasimodo*, les églises, les chapelles, sont jonchées de verdure. Tout le monde tient des rameaux à la main. Ceux des jeunes garçons sont chargés de rubans et de fruits[230]; ceux des pauvres des hôpitaux le sont des présents qu'on leur fait[231].

Le lundi, le mardi, grand mouvement dans les églises; les murailles sont tendues de tapisseries; les vitres sont drapées; on prépare les hautes représentations des calvaires[232]. Les frères carmes, cordeliers, capucins, jacobins, vont dans les maisons des personnes pieuses, riches, et rentrent au couvent chargés de paquets de chandelles, de pieds de porcs, d'œufs de filasse, de laine[233].

Le jeudi-saint, on visite les églises, les prisons, les hôpitaux, les pauvres malades[234].

Le vendredi, à l'office du soir, lorsque toutes les chandelles de la herse sont éteintes, quelle n'est pas l'impatience des petits garçons d'entendre le verset *Obscuratus est sol* pour jouer de leurs nombreuses crécelles, surtout pour mettre en pièces, à coups de mailloches, les vieilles planches qu'on leur abandonne[235], tandis qu'à Longchamps[236], les jeunes pensionnaires chantent, devant le beau monde, dans le silence de l'Opéra[237], les lamentations des prophètes, mises en musique par Lalande[238] !

Cependant l'aspect des rues n'est plus le même ; les étaux des marchands ont changé ; les légumes, les gâteaux à l'huile, les échaudés de carême, les caques de poisson salé, ont fait place aux grands quartiers de lard, aux jambons couronnés de lauriers[239], aux corbeilles d'œufs rouges, blancs, bleus, jaunes, et de toutes les couleurs[240].

Pâques ! Minuit du mardi gras avait été écouté fort attentivement par les gourmands ; minuit de pâques est écouté plus attentivement encore. A leur compte, les six premières heures sont bien maigres, mais la septième est grasse, et à l'instant où elle sonne, tous en même temps et à la fois portent la fourchette à la bouche[241].

C'est, suivant l'épacte de l'année, le premier plaisir du printemps ou le dernier plaisir de l'hiver.

FIN DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

NOTES
DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE

On rapportera les passages des livres ou des documents manuscrits. — On se bornera à citer le titre et le chapitre des livres ou des documents imprimés.

CHAP. I. — DU TRIEUR. — 1. Bibliographies du dix-septième siècle, si pleines de mémoires du temps. Je ne citerai que ceux de Puységur, de Pontis, de Bussy, de Retz, de La Fayette, de Montrésor, de Motteville, de Chavagnac, de Tavanes, de Montpensier, et cetera, et cent pages d'et cetera.

CHAP. II. — DU GOUVERNEUR D'ENFANTS. — 1. « Nous, Jean de Cantan, sieur Délas, enseigne de la compagnie du sieur de Saint-Agnan, capitaine au régiment de Rambures, infanterie, confessons avoir reçu comptant de M. Pierre Le Clerc, conseiller du roy et trésorier général de l'extraordinaire des guerres..., la somme de 45 liv., à nous ordonnée pour nos estats et appointements d'enseigne susdit, pour le deuxième mois de monstre de la présente année..., le 8e jour de décembre 1641... » Je possède l'original de cette quittance. — 2. Mémoires du temps. Je ne cite que l'histoire du chevalier de Ravanes, qui, après avoir quitté son régiment, entra dans une maison en qualité de gouverneur.

CHAP. III. — DU MAITRE DE POLITESSE. — 1. Tel est l'habillement des Français au dix-septième siècle, qu'on voit dans les gravures du cabinet des estampes de la Bibliothèque du roi, collection des costumes. Ces mêmes habillements se voient aussi dans nos anciens tableaux. — 2. Les maîtres de politesse du dix-septième siècle ont eu pour successeurs les maîtres d'agréments dont parle Mercier dans son Tableau de Paris. — 3. Les Règles de la bienséance chrétienne, 2e partie, chap. 3, Habits, art. 1. — 4. Ce mot nous manque dans les dictionnaires, mais non pas dans la langue vulgaire des provinces, où il est en usage. — 5. On voit dans les différents mois du *Mercure galant*, depuis son apparition jusqu'à la fin du siècle, que les femmes de qualité avaient pris pour elles le velours, le satin et le damas; d'où l'on peut conclure que les bourgeoises n'avaient légalement que le taffetas et les autres petites étoffes de soie ; je dis légalement, car, jusqu'à la révolution, du moins en province, il y a eu une légale hiérarchie d'étoffes. — 6. Voyez dans l'extraordinaire du *Mercure*, quartier de janvier 1678, la gravure où est représentée une femme en habit d'hiver. — 7, 8, 9. Voyez le Dictionnaire de Furetière, v° *Justaucorps*, et les mémoires et les romans du temps sur l'assortiment des différentes pièces d'habillement. — 10. Extraordinaire du *Mercure*, janvier 1678, art. Garde-Robe des femmes.

11, 12, 13 Nouvelle méthode pour apprendre la langue, par Irson, méthode pour bien écrire les lettres, chap. 2, Matière de la lettre. — Règles de la bienséance chrétienne, 2e partie, chap. 9, Lettres. — 14, 15, 16. Traité sur la manière d'écrire les lettres, par Grimarest, 2e partie, chap.

5, Suscriptions. — 17. Nouveau Traité de la civilité française, Paris, Josset, 1695, chap. 17, Ce qu'il faut observer en écrivant des lettres. — 18. Traité sur la manière d'écrire des lettres, par Grimarest, 2e partie, chap. 4, Commerce des lettres. — 19. Méthode pour apprendre la langue française, par Irson, Méthode pour bien écrire les lettres, chap. 2, Matière de la lettre. — 20. Nouveau Traité de civilité, déjà cité, chap. 11.

21. Muse historique de Loret, lettre 39, tragi-comique.—22. Extraordinaire du *Mercure Galant*, janvier 1678, lettre 26. — Mémoires de Bussy, année 1640. — 23. Mémoires de Choisy, liv. 4, Maladie du roi. — 24. Naturellement les visites que recevait une femme dans son lit devaient être plus respectueuses; aussi l'Académie, au mot *Ruelle*, dit : « Ruelle délicate, ruelle polie. » — 25. Les Règles de la bienséance chrétienne, 2e partie, chap. 6, Visites, art. 11. — 26. Nouveau Traité de civilité, chap. 10. — 27. Règles de la bienséance chrétienne, 1re partie, chap. 3, Cheveux. — 28. Nouveau Traité de civilité, chap. 6. — 29. Éléments d'instructions de Blégny, Paris, Cabri, 1691, chap. Règles de la civilité. — 30. Règles de la bienséance chrétienne, 2e partie, chap. 3, Habits, art. 5.

31. Nouvelle méthode pour apprendre la langue, par Irson, Paris, 1652; méthode pour écrire les lettres, chap. 2, Matière de la lettre. — Dictionnaire de Furetière, aux mots *Altesse, Excellence, Grandeur*. — 32. Nouveau Traité de civilité, déjà cité, chap. 6. — Dictionnaire de Furetière, v° *Fauteuil*. — Dictionnaire de l'Académie, édition de 1694, aux mots *Chaise, Fauteuil, Pliant*. — 33. Ibidem, aux mots *Tabouret, Escabeau*. — 34. On sait que Cavoye fut maréchal des logis de l'hôtel après la campagne de Hollande. Le duc de Saint-Simon, dans ses Mémoires, dit qu'une espèce de tribunal de censure s'était formé chez Cavoye. — 35. Instruction chrétienne, Paris, veuve Berton, 1760, tirée d'une plus ancienne, celle de Gobinet, 5e partie, chap. 7, Visites. — 36, 37. Nouveau Traité de la civilité, chap. 4, l'Entrée dans la maison d'un grand, et chap. 6, l'Audience d'un grand. — 38. Les Règles de la bienséance chrétienne, 2e partie, chap. 6, Visites, art. 2. — 39. Voyages historiques de l'Europe, Paris, Legras, 1693, chap. 5, Dauphiné, Valence.—40. Lettres de Mme de Sévigné.

41. Romans et mémoires du temps. Cet ancien usage dure encore.—42. Nouveau Traité de civilité, chap. 10, Marcher avec un grand. — 43. Les Règles de la bienséance chrétienne, 1re partie, chap. 7, Nez. — 44, 45. Nouveau Traité de civilité, chap. 4, Entrée dans la maison d'un grand. — 46 à 50. Les Règles de la bienséance chrétienne, 2e partie, chap. 4, Nourriture, art. 10.

51. Nouveau Traité de la civilité, chap. 10, Marcher avec un grand. — 52. Les Règles de la bienséance chrétienne, 2e partie, chap. 4, art. 10.— 53. Ibid., art. 6.—54. Nouveau Traité de civilité, déjà cité, chap. 11, Ce qu'il faut observer à table. — 55. Les Règles de la bienséance chrétienne, 2e partie, chap. 4, art. 9. — 56, 57. Ibid., art. 2. — Nouveau Traité de la civilité, chap. 11, Ce qu'il faut observer à table.—58. Ibid. Voyez aussi les Règles de la bienséance chrétienne, 2e partie, chap 3, Habits, art. 5.— 59. Extraordinaire du *Mercure*, janvier 1678, art. Garde-Robe des hommes. — 60. Les Règles de la bienséance chrétienne, 1re partie, chap. 7, Nez. — 61, 62. Ibid., 2e part., chap. 4, Nourriture, art. 3 et 4. — 63, 64 et 65. Nouveau Traité de la civilité, chap. 9, de ce que l'on doit faire dans l'église. — 66. Voyez les notes du quatorzième et du quinzième siècle. — 67. Gargantua de Rabelais, notes de Le Duchat. — 68. Vie du grand Condé, par Désormeaux, Paris, 1766.

CHAP. IV. — DES PETITS BOURGEOIS. — 1. Histoire de la maison militaire du roi, Gardes de la porte. — 2. Dictionnaire militaire, par La-

chenaye, Paris, Gissey, 1745, art. Gardes de la porte. — 3. Traité des serins de Canaries, par Hervieux, 1709, Epître à Madame la Princesse. — 4. Ibid., chap. 25. — 5. Ibid., chap. 21. — 6. Dictionnaire de Furetière, v° *Greffier*. — 7. Histoire de la ville de Paris par Félibien et Lobineau, Paris, 1725, Pièces justificatives, année 1609. — 8. Dictionnaire de Furetière, vis *Vin*, *Testateur*. — 9. Règlement du 23 décembre 1656, sur les taxes du droit de marc d'or, art. 614, 615, 625. — 10. Traité des serins de Canaries, par Hervieux, chap. 23.

Chap. V. — DES HAUTS BOURGEOIS. — 1. Dans tous les temps on a distingué la magistrature, la grande propriété, la haute bourgeoisie, des classes inférieures. L'abbé de Choisy, dans ses Mémoires, à l'article du père Letellier, reproche à Louis XIV de ne pas les distinguer. — 2, 3. Voyez mon Traité des matériaux, chap. 20, Histoire de la noblesse, art. Noblesse contestée à plusieurs nobles. — 4. Anciennes lois criminelles. Ancienne Jurisprudence des parlements. Nobles décapités. Roturiers pendus. — 5. Dictionnaire de Furetière, v° *Canne*.

Chap. VI. — DES ANOBLIS. — 1. Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1645, art Création d'offices, Taxes. — 2 Epîtres de Bois-Robert, déjà citées, liv. 1, épît. 2. — 3. Edit de mars 1696, vente de cinq cents lettres de noblesse. — 4. Registres du parlement, novembre 1697, édit relatif à la grande maîtrise générale et souveraine, et établissement d'un armorial général à Paris et de maîtrises particulières dans les provinces. — 5. Mémoires des intendants, généralité de Montauban, chap. Finances. — 6. Déclaration du roi, 1er décembre 1699, qualité d'écuyer donnée aux porte-malles et garçons de la garde-robe de la cour. — 7. L'Ecuyer ou les faux nobles mis au billon, comédie, par Claveret, Paris, 1666. — 8. Le Bourgeois Gentilhomme, comédie de Molière. — 9. Edit du 4 septembre 1696, relatif à la recherche des faux nobles. — 10. Cet édit rappelle ceux des 15 mars 1669 et 2 juin 1670.

11. Edit de mars 1696, relatif à la vente de cinq cents lettres de noblesse. — Edit du 4 septembre 1696. — 12. Registres du conseil d'Arras, arrêt du mois d'avril 1696, qui fixe les lettres de noblesse à la somme de 6,000 fr. — 13. Edit du 4 septembre 1696. — Recherches sur les finances, par Forbonnais, année 1693. — 14. Edit de mars 1583, règlement sur le fait des tailles, art. 9. — 15. Arrêt du conseil cité par La Roque; il est cité aussi par Domat, au *Legum delectus*, lib. 3, tit. 11, n° 1. — 16. Etat de la France, Paris, 1736, 2e partie, chap. 12, Princes. — 17. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, déjà cité, chap. 20, Histoire de la noblesse, art. Livre de raison de la marquise de La Charce. — 18. Les Trois Traictez de la noblesse, par Thierriat, Paris, Benard, 1606, chap. Dérogeance. — 19. Edits du mois d'août 1669 et du mois de décembre 1701, relatifs à la non-dérogeance des nobles qui se livrent au commerce de mer et au commerce en gros. — 20. Les Trois Traictez de la noblesse, par Thierriat, chap. Dérogeance.

Chapitre VII. — DES GENTILSHOMMES. — 1. Dictionnaire de Furetière, v° *Ceinturon*. — 2. J'ai vu, avant la révolution, soit dans des châteaux, soit dans des maisons anciennes, des tapisseries armoriées, brodées en or, en argent ou en soie de couleur. Il doit en rester encore, sans doute, un assez grand nombre. Il y en avait, à ma connaissance, au château de Villelongue en Rouergue, à la maison Joeiri-Brussac de Rodez ; il y en avait, et sûrement il doit y en avoir encore, aux garde-meubles de Fontainebleau et d'autres résidences royales. — 3. J'ai parlé, au Traité

des matériaux manuscrits, chap. 23, Histoire de plusieurs autres états, d'un manuscrit sur vélin relatif à l'histoire militaire et généalogique de la maison de Castries. On voit, suspendus aux branches des arbres qui y sont figurés, des médaillons armoriés. — 4. Statuts et chapitres des comtes de Lyon, de l'abbaye de Remiremont. Je borne là mes citations. — 5. Histoire des chevaliers de Malte par l'abbé Vertot, chap. Statuts et preuves de noblesse. — 6, 7, 8. Pièces de théâtre de la fin du dix-septième siècle et du commencement du dix-huitième. — 9. Mémoires et romans du temps. — 10. Dictionnaire de l'Académie, Paris, 1694 ; Dictionnaire de Furetière, v° *Demoiselle.*

11. Le juron de François Ier était : Foi de gentilhomme! Histoire de France, Histoire de François Ier. — 12. Archives du royaume, C. K. 570, Inventaire des actes produits au parlement de Bretagne par Chabot, duc de Rohan, pour prouver que les sieurs ducs de Rohan, princes de Léon, ont droit de présider la noblesse en l'assemblée des états de la province. — 13. Histoire généalogique de la maison de Latrimoille, des vicomtes de Thouars et princes de Talmont. — 14. Mémoires manuscrits sur les provinces d'Alsace et de Lorraine, conservés au Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi. Ces Mémoires sont de l'intendant de Metz, frère de Colbert; ils n'ont pas de date, mais je les crois, et on voit au chap. Fortifications, qu'ils sont de l'année 1663 ou 1664. Comme ils ne sont pas dans la collection de ceux que Boulainvilliers a analysés, je citerai le texte, chap. Principales maisons de la province : « Celui des gentilshommes qui tient le premier rang... est le comte de Ribeaupierre... autrefois baron de l'Empire... président des estats et assemblées de la noblesse. » — 15, 16, 17. Mémoires des intendants, Mémoires sur la Provence, chap. Noblesse. — 18. Ibid., Mémoires sur la Lorraine, chap Noblesse. — 19. Ibid., Mémoires sur le Bourbonnais, chap. Noblesse. — 20. Ibid., Mémoires sur la Franche-Comté, chap. Noblesse.

Chapitre VIII. — DES HOMMES DE QUALITÉ. — 1. Dictionnaire de l'Académie de 1694, vis *Gentilhomme, Qualité.* — Dictionnaire de Furetière, ibid. — Théâtre de Molière et de Regnard. — Romans du temps, entre autres l'Homme de qualité par l'abbé Prévost. — 2. Traité de la police par Delamare, liv. 1er, tit. 7, chap. 8 — 3. Edit de mars 1694, relatif à l'institution de l'ordre militaire de Saint-Louis, art. 3. — 4. Ordon. de déc. 1578, relative à l'institution de l'ordre du Saint-Esprit. Les cordons du St-Esprit ou cordons bleus ont reparu et disparu à la Restauration. — 5. Ordonnance du 1er août 1469, relative à l'institution de l'ordre de Saint-Michel. Le cordon auquel était suspendue la croix était noir. Nous l'avons vu reparaître et disparaître à la Restauration. — 6. Instruction pour les seigneurs, Paris, 1678, 1re partie, paragraphe 1er, Homme principal. — 7, 8. Ibid., 2e partie, paragraphe 1er, Etat des domestiques. — 9. Epîtres de Bois-Robert, déjà citées, épître 13. — 10. Etat de la France, au chap. Gentilshommes servants. Jusqu'à la révolution, les bourgeois ont pu acquérir ces charges. — 11. Dictionnaire de Furetière, v° *Gentilhomme.* — 12. Mémoires de Bussy, Amsterdam, 1699, années 1647 et 1654. — 13, 14. Œuvres de Théophile, Paris, 1656, lettre 42e, à M. Duguas, gentilhomme ordinaire du duc de Montmorency. — 15. Mémoires de Bussy, déjà cités, 1640. — 16. Déjà la multiplicité des charges qui donnaient la noblesse et des ventes des lettres de noblesse avait fait passer dans le corps des nobles un grand nombre de personnes de la haute bourgeoisie, et par conséquent avait, par un grand nombre de points, rapproché les deux classes. A cela joignez l'éducation commune, les tables de jeu, les cafés. — 17. Le ministre Louvois avait, autant qu'il était en lui, assujetti l'avan-

cement militaire à l'ordre d'ancienneté ou du tableau, n'importe la famille des officiers.

Chapitre IX. — DES PETITS-MAITRES. — 1. Voltaire, dans le Siècle de Louis XIV, dit que, sous la régence de Marie-Anne d'Autriche, on donna le nom de petits-maîtres ou d'importants aux jeunes seigneurs qui voulaient gouverner l'état. — 2. Dictionnaire de l'Académie, v° *Maître*.

Chapitre X. — DES FRONDEURS. — 1. Dictionnaire de Ménage, v° *Frondeur*. — 2. Dictionnaire de Furetière, v° *Frondeur*. — 3. Voyez au chapitre précédent, la note 1re. — 4, 5. Mémoires du cardinal de Retz. — Mémoires de Mademoiselle, fille de Gaston, duc d'Orléans, et historiens du temps. — 6. Je me borne à citer les Mazarinades, recueils de pièces en vers et en prose publiées pendant les troubles de la Fronde, format in-4°. J'en ai plusieurs volumes. — 7. Poète satirique, natif de Nevers. Voyez ce qu'en disent les auteurs contemporains, Aubery, dans son Histoire du cardinal Mazarin, Moreri, dans son Dictionnaire, v° *Marigny*.

Chapitre XI. — DES COMÉDIENS ÉCOLIERS. — 1. Chevilles de maître Adam, menuisier de Nevers, Paris, 1644.—2. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, déjà cité, chap. 9, Ecoles, *Amulius, trag. in 5 actus*. — 3. Numitor, Romulus et Faustulus, acteurs de cette tragédie. — 4. *Liber præmiorum collegii Sorbonæ Plessæi*, ab ann. 1683 ad ann. 1718. Dans ce manuscrit, que je possède, il est souvent fait mention du jeu de la tragédie de ce collége... « qui etiam... propter benè actam personam... præmium feret. » Il y a un grand nombre de pareils passages. On lit aussi quelquefois, à la suite des noms de l'élève couronné, les mots *convictor et actor*. — 5. Dans le même manuscrit, on voit aussi que tous les ans on jouait une tragédie nouvelle. — 6. On n'entend parler ici que des cent colléges des villes les plus considérables.

Chapitre XII. — DES COMÉDIENS BATELEURS. — 1. Dictionnaire de l'Académie, édition de 1694, v° *Thériaque*. — 2. Théâtre de Ghérardi, déjà cité, Arlequin Mercure Galant, gravure en regard de la scène première. — 3. Fables de Phèdre, Paris, Cochart, 1669, liv. 5, gravure de la fable du Bouffon et le Paysan. — 4. Théâtre italien de Ghérardi, la Foire de Saint-Germain. — 5. Ibid. Toutes les pièces porteut au frontispice : Représentée par les comédiens italiens du roi dans leur hostel de Bourgogne.

Chap. XIII. — DES COMÉDIENS DE CAMPAGNE. — 1. Roman bourgeois de Furetière, l'Amour égaré, historiette. — 2. Une grande partie des professeurs doctrinaires débutaient dans ce petit collége. — 3. Roman comique de Scarron, Paris, 1675, 1re partie, chap. 2, Quel était le sieur de la Rapinière. — 4. Ibid., chap. 7, Aventure des brancards. — 5. Voyez la note 106, Chap. *Comédiens de l'Opéra*. — 6. L'ordonnance du 12 novembre 1609, Spectacles de Paris, fixe le taux à 5 sous. Si, quatre-vingts ans après, Gimont y mit un sou de plus, c'est beaucoup. — 7. Roman comique, 1re partie, chap. 2, Quel était le sieur de la Rapinière. — 8. Dictionnaire de Furetière, v° *Mansarde*. — 9. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Bas*. — 10. Si aujourd'hui on dit sur le théâtre de ce pays soubrette, autrefois on disait sûrement servante.

11. Sentiments de l'Académie française sur la tragi-comédie du Cid,

Paris, Quinet, 1678. — 12. *Ibid.*, jusqu'au chap. Remarques sur les vers. — 13. Roman comique, 1re partie, chap. 10, Comment Ragotin eut un coup de busc sur les doigts. — 14. Ibid., chap. 8, Dans lequel on verra plusieurs choses nécessaires à savoir. — 15. Dictionnaire de Furetière, v° *Bahut*. — 16. Théâtre italien de Ghérardi, l'Opéra de campagne, acte 1, scène 3. — 17. Dictionnaire de Furetière, v° *Comédien*; Dictionnaire de l'Académie, 1694. — 18. Ibid. Roman comique de Scarron, 1re partie, chap. 2. — 19. On voit dans l'Impromptu de Versailles que Molière était directeur de sa troupe. — On trouve l'expression de directeur dans la Bibliothèque des théâtres, art. l'École des pères. Ce mot devait remonter bien avant la fin du dix-septième siècle. — 20. Théâtre italien de Ghérardi, l'Opéra de campagne, acte 3, scène 4

21, 22. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 14, Bâtiments. — 23. Le cardinal de Richelieu demanda, comme on sait, à son Académie française, une critique du Cid. Je n'ai que l'édition de 1678, probablement peu différente des premières. Plusieurs importantes corrections y sont indiquées. La verve de grand nombre de jeunes poètes qui crurent remplir mieux que l'avait fait Corneille le plan de perfection de l'Académie dut s'allumer. De là sans doute les deux tragi-comédies, imprimées toutes les deux en 1638, l'une sous le titre de la Suite et le Mariage du Cid; l'autre sous celui de la Vraye suite du Cid, par Desfontaines. — 24. Voyez la note 14. — 25. Lettre d'un comédien français au sujet de l'Histoire du théâtre italien, Paris, veuve Pissot, 1728, analyse du 3e chapitre de l'Histoire du théâtre italien par Lelio. — 26. On citera seulement le Grondeur de Brueys et de Palaprat. — 27. Ordonnance de police, 12 novembre 1609, relative à la discipline de la comédie. — 28. Art poétique de Boileau, chant 1er — 29. Vie de Molière par Grimarest, Molière comédien de campagne. — 30. Dictionnaire de l'Académie, 1re édition, vis *Interroger*, *Mirer*. — Dictionnaire de Furetière, v° *Point*.

31. Traité du récitatif par Grimarest, Paris, Febvre, 1707, chap. 3, De la ponctuation. — 32. Ibid., chap. 2, De la quantité. — 33. L'Impromptu de Versailles, acte 1er, scène 1re. — 34. Traité du récitatif par Grimarest, chap. 7, De la déclamation. — 35. Voyez les estampes des Œuvres de Molière, Paris, Thierry, 1674 — 36. Voyez la gravure représentant une scène de Pourceaugnac dans l'édition des Œuvres de Molière de Lagrange, Paris, 1682. — 37. Dans un grand nombre de comédies-parades du temps, la robe et le bonnet des commissaires de police sont mentionnés; ces magistrats les ont portés jusqu'à la révolution. — 38. Histoire du Théâtre-Français, année 1673, chap. *Troupe des comédiens du roi établie rue Mazarine*. — 39. Théâtre de Ghérardi, la Critique de l'Homme à bonne fortune, scène 4. — 40. Le poète extravagant, avec l'assemblée des filoux, etc., Paris, Loyson, 1670, vers le commencement du livre, où il est parlé des poètes dramatiques.

41. Lettres d'un comédien français au sujet de l'Histoire du théâtre italien de Lélio, Paris, 1728, Habillement des acteurs. — 42. Nouveau recueil de divertissements comiques, par Oudin, Paris, 1670, chap. le Chevalier d'industrie. — 43. Histoire de la vie et des ouvrages de Molière par M. J. Taschereau, Paris, Brissot-Thivars, 1828, liv. 1, année 1641. De toutes les vies de Molière que je connais, c'est, je n'en doute pas, celle qui vivra le plus long-temps. — 44. Le signe de la note 44 devait porter sur le mot *demoiselle*. Voyez la note 56. — 45. Tablettes dramatiques, Paris, Jorry, 1752, Acteurs. — 46. Édit de juin 1614, relatif aux règlements des tailles, art. 8. — 47. Œuvres de Molière, l'Impromptu de Versailles. — 48. Histoire de la vie et des ouvrages de Molière par Jules Taschereau, liv. 2, année 1665. — 49. Diversités curieuses, en forme de

lettres par M. B., Paris, 1694, 2[e] partie. — 50. Œuvres de Molière, Thierry, 1682, gravure de l'Imposteur.

51. Histoire abrégée des ouvrages latins, italiens et français, pour et contre la comédie et l'opéra, Paris, 1697, art. relatif à Rosimont. — 52, 53. Histoire de la vie et des ouvrages de Molière par Jules Taschereau, année 1673. — 54. Capitulaire de Charlemagne, année 789, concernant les comédiens.—Registres du parlement, notamment année 1577, refus d'enregistrement des lettres patentes relatives aux comédiens italiens. — Citations des avocats dans les plaidoyers imprimés pour et contre le mariage de Labedoyère, année 1763. — 55. Registres du parlement, 24 avril 1641, enregistrement des lettres patentes du 16 avril de la même année, concernant les comédiens. — 56. Relativement à l'état des marchands, voyez la note 19 du Chap. 6, *Anoblis*. Relativement à celui des comédiens, voyez les noms et les qualités des acteurs, des actrices de ce temps, dans la Bibliothèque des théâtres et dans la Vie de Molière par Taschereau, ouvrages déjà cités. — 57. Pratique du théâtre par l'abbé d'Aubignac, Paris, 1657, Projets de rétablissement du Théâtre-Français. — 58. Histoire de Molière par Grimarest, Molière détourne un jeune homme de se faire comédien. — 59. Histoire de la vie et des ouvrages de Molière par Taschereau, liv. 1, 1641-43. — 60. Histoire de Molière par Grimarest, Famille de Molière.

61. Histoire de la vie et des ouvrages de Molière par Taschereau, liv. 1, année 1641. — 62. Histoire du Théâtre-Français par les frères Parfait, chap. Mysanthrope.— 63. Histoire de Molière par Grimarest, Son revenu. — 64. Bibliothèque des théâtres, Paris, Prault, 1733, Acteurs. — 65. Qui a lu les comédies de Regnard et des autres auteurs qui travaillaient en même temps que lui pour les Italiens, et dont les pièces sont imprimées dans le Théâtre de Ghérardi, déjà cité, ne trouvera pas ces expressions exagérées. — 66. Voyez ces pièces ; entre cent autres, les Adieux des officiers. — 67. Œuvres de Molière, entre autres la Comtesse d'Escarbagnas. — 68. Mémoires de la cour de France, Amsterdam, 1731, par madame de Lafayette, année 1689. — 69. Voyez les romans du temps, où les amants fugitifs allaient se marier hors des terres de France. — 70. Ce proverbe se trouve rapporté dans le Traité de police de Delamarre, liv. 3, titre 3, chap. 4, Spectacles.

71. Dans les Précieuses ridicules, dans le Roman bourgeois, de Furetière, dans les Après-soupé des auberges, et dans les Faux Moscovites de Poisson, les amants donnent, avec des collations, des représentations de comédies à leurs maîtresses. — 72. Dans ce temps plus voisin des tournois, les grandes réunions et les fêtes de la noblesse n'étaient point passées de mode. La preuve en est dans plusieurs chapitres des Délices de la France, déjà citées. — 73. Anciens plans de châteaux. — 74. Dictionnaire de Furetière, v° *Illumination*. — 75. Le livre commode des adresses de Paris, Paris, Nyon, 1692, chap. Passe-temps et Menus-Plaisirs. — 76. Dictionnaire de Trévoux, v° *Parterre*. 77. Théâtre de Ghérardi, les Chinois, acte 4, scène dernière ; le Départ des comédiens, scène 2. – Dictionnaire de Furetière, v° *Parterre*. — 78. Traité de la manière de bien emboucher et manier les chevaux, par César Fiaschi, Paris, 1567, liv. 2, chap. 2, Maniement appelé galop raccourcy, avec son temps en musique. — 79. Voyez les gravures que l'on trouve dans les éditions du temps des œuvres de Molière, et notamment celle de Lagrange, Paris, 1682. — 80. Histoire de la vie et des ouvrages de Molière par Taschereau, liv. 1, année 1653.

81. Histoires des villes, où l'on voit que les salles de spectacles ont été élevées presque toutes vers le milieu du siècle dernier. — 82. Dans pres-

que toutes les villes, à commencer par Paris, les spectacles scéniques ont d'abord été donnés dans des jeux de paume. Voyez l'Histoire de Paris et des principales villes; voyez aussi le Roman comique, aux 2e et 3e chap. — 83. Il y a encore aujourd'hui bien des pauvres théâtres; il y en avait autrefois bien davantage. Telles devaient être, telles étaient leurs décorations. — 84. Dans les villes d'université, le parterre a toujours été ainsi composé. — 85. Ces mots ont dû produire un grand effet dans tous les temps. Je me souviens d'avoir entendu applaudir à tout rompre la Sainval lorsqu'elle les prononçait. — 86. Théâtre de Ghérardi, le Banqueroutier, prologue. — 87. Dictionnaire de Furetière, v° *Eau*, art. Eau de la reine de Hongrie. — 88, 89. Théâtre de Ghérardi, la Baguette de Vulcain, augmentation de la Baguette, scène 1re.

Chap. XIV. — DES COMÉDIENS DU ROI. — 1. Dictionnaire de Furetière, v° *Comédie*. — 2. Voyez, au Chap. *Comédiens bateleurs*, la note 4. — 3. La Ville de Paris, par Colletet, Paris, Raffle, 1679, chap. Noms des hostels de la ville. — 4. Dictionnaire de Furetière, v° *Comédien*. 5. Lettres historiques sur les spectacles de Paris, Paris, 1719; lettre première, la Comédie-Française. — 6. Voyez la note 6 du Chap. *Maître de politesse*. — 7. Dictionnaire de Furetière, v° *Cabale*. — 8. Artémise et Poliante, par Boursault, Paris, Le Breton, 1739, Jugement sur Britannicus. — 9. Continuation de la Muse historique de Loret, depuis 1665 jusqu'à 1670, par Du Lorens, dit Robinet, articles relatifs aux théâtres. — 10. Règlement donné aux Comédiens du roi par la dauphine, en 1685; article relatif aux doubles et aux rôles doublés. — 11. Ibid., art. relatifs aux quatre et aux six comédiens à demi-part. — 12. Ibid., art. relatif aux huit comédiens a part entière.

13. Traité entre les Comédiens Français, de 1623, art. Pensions, cité dans l'arrêt du conseil d'état du 18 juin 1757. — 14. Lettres historiques sur les spectacles de Paris, première lettre, Comédie-Française. — 15. Ibid., Pension du roi. — 16. J'ai fait plusieurs recherches pour découvrir le temps où les représentations à bénéfice ont commencé. Il est fort difficile de rien dire de précis à cet égard; mais il est encore plus difficile de croire qu'elles n'ont pas de tout temps existé, car les comédiens avaient souvent à acquitter de grands services, et ils avaient toujours cette monnaie dans la main. — 17. Traité entre les Comédiens Français, de 1705, cité dans l'arrêt du conseil d'état du 18 juin 1757. — 18. Traité de police, par Delamarre, liv. 3, titre 3, Spectacles, chap. 4. — 19. Acte de société passé le 9 juin 1758 entre les Comédiens Francais, art. 34 et suivants. — 20. Traité entre les Comédiens Français, 1692, art. Boues et Lanternes, cité dans l'arrêt du conseil d'état, 18 juin 1757.

21. Mémoires de Choisy, liv. 4, Maladie du roi. — 22. Le Dictionnaire de l'Académie admet Comédiens Français. Puisqu'on disait Comédiens Français, on devait dire Comédie-Française, et il est impossible qu'on ne dît pas Théâtre-Français. — 23. On voit dans les vies de Molière et de Baron que l'ordre de débuter fut donné à celui-ci de la part du roi. — 24. C'était l'opinion de Grimarest dans sa vie de Molière. — 25. C'est un des noms les plus communs dans le midi de la France; la seule ville de Rodez compte plusieurs familles de Boudets. — 26. Description de Paris par Germain Brice, chap. Théâtre de la Comédie-Française. — 27. Par les portraits et les bustes qui nous restent, et par le témoignage de ses contemporains, on sait que Molière était d'une complexion délicate, qu'il avait le visage pâle, maigre, et les yeux enfoncés. — 28. Quatorzième siècle, Épître LVI, *le Théâtre*. — Quinzième siècle, *le Comédien*. — Seizième siècle, Station LXIV, *les Comédiens français*. — 29. Observations sur le théâ-

tre par Chevrier, Paris, 1755, Théâtre-Français. — 30. Ibid., et Histoire des Français des divers états, seizième siècle, Station LXIV, *les Comédiens français*, note 77.

31. Seizième siècle; notes 64 et suivantes de la Station LXIV, *les Comédiens français*, — 32. Ibid., note 57. — 33. Ibid., notes 66 et suivantes. — 34. Le plan dramatique de Dom Japhet n'est point sans mérite; il en est de même du Pédant joué; mais, aux belles années de Louis XIV, le français burlesque de Scarron et de Cyrano rendit insupportable la représentation de leurs pièces. — 35. Du Ryer et Rotrou écrivaient dans un temps trop rapproché du seizième siècle pour que la conr de Louis XIV pût soutenir la représentation de leurs pièces. — 36. Le comique de Molière et de Regnard, le tragique de Corneille et de Racine, sont ordinairement bien moins dans les situations des personnages que dans la manière dont ils s'expriment. — 37. Dictionnaire portatif des théâtres, Paris, Sombert, 1754, première partie, art. Plaideurs. — 38. Bibliothèque des théâtres, déjà citée, art. Athalie. — 39. Si l'on voulait prouver que la langue française est susceptible d'une harmonie musicale comparable à celle des langues méridionales, il faudrait lire Athalie. — 40. Dictionnaire portatif des théâtres, déjà cité, première partie, vº *Phèdre*.

41. Réflexions sur la rhétorique par Fénelon, Projet d'un traité sur la tragédie. — Lettre d'un comédien français au sujet de l'Histoire du theâtre italien, déjà citée, Concetti. — 42. Phèdre et Hippolyte par Pradon, Paris, Loyson, 1677, acte V, scène dernière. — 43. Ibid., préface. — 44. Dictionnaire portatif des théâtres, Bibliothèque des théâtres, ouvrages déjà cités, où, en comparaison des comédies, les tragédies sont bien autrement honorées, ont des articles autrement longs. — 45, 46. Dictionnaire portatif des théâtres, déjà cité, 2e partie. – 47. Les rôles des femmes dans les comédies saintes, les mystères, n'étaient remplis que par des acteurs : notes sur le théâtre, quatorzième et quinzième siècles. Au seizième siècle, les femmes remplirent les rôles d'actrices : notes sur le théâtre, seizième siècle. — 48, 49. Tablettes dramatiques, déjà citées, art. Acteurs. — 50. Artémise et Poliante par Boursault, déjà cité, Représentation de Britannicus.

51. Voyez la comique répétition dans l'Impromptu de Versailles. — 52. M. Campenon, de l'Académie française, a eu la bonté de me communiquer l'original de la quittance ci-après : « En la présence des notaires soussignés, Jean-Baptiste Poquelin de Molière, comédien de la troupe du roy, tant pour luí que pour les autres composant ladite troupe, déclare avoir reçu comptant de messire Nicolas Mélaqui, conseiller du roi et trésorier général des menus plaisirs et affaires de sa chambre, la somme de cent quarante livres à luy ordonnées pour leur nourriture pendant deux jours qu'ils ont est à Saint-Germain-en-Laye, pour y représenter, par ordre de sa majesté, les comédies de l'Avare et du Tartuffe, à raison de six livres chacun par jour.., 7 août 1669... » — 53. Dictionnaire portatif des théâtres, art. Athalie. — 54. J'ai un manuscrit du temps intitulé État de la maison du roy. On y lit : « Aux comédiens, à chaque représentation, huit pains et un setier de vin de table. » Voyez encore mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 3, Histoire des beaux-arts, menus plaisirs du roy. — 55. Voyez la note 64. — 56. Théâtre de Ghérardi, les Chinois, scène dernière. — 57. Œuvres de Regnard, Paris, 1790. — 58. Œuvres de Campistron, Paris, 1750. — 59. Tragédies de Lafosse, Paris, 1706. — 60. Théâtre de Ghérardi, les Chinois, scène dernière.

61. Ordonnances du 16 novembre 1691 et 19 janvier 1701, relatives à la tranquillité des spectacles. — 62. Théâtre de Ghérardi, les Chinois, scène dernière. — 63. Siècle de Louis XIV par Voltaire, chap. 15, Le roi Jacques

détrôné par Guillaume III. — 64, 65, 66, 67. Lettres historiques sur les spectacles de Paris, première lettre, la Comédie-Française. — 68. Histoire du Théâtre-Français par les frères Parfait, année 1699. — 69. Théâtre de Ghérardi, Mezzetin, grand sophi, scène du substitut. — 70. Histoire de Molière, par Taschereau, liv. 4. — 71. Romans ; théâtre, notamment le Bourgeois-Gentilhomme. — 72. Histoire de Molière, par Taschereau, liv. 2, année 1664. — 73. Théâtre de Ghérardi, le Départ des comédiens, scène 2. — 74. Ibid., les Chinois, scène dernière. — 75. Les Coudées franches, Paris, 1713, 2e partie, Comédie-Française, Théâtre de Ghérardi, gravures. — 76. Description de Paris par Piganiol, quartier du Luxembourg, chap. 19, Hôtel des comédiens. — 77. Roman comique, 1re partie, chap. 2, Quel homme était le sieur de la Rapinière. — 78. Lettres historiques sur les spectacles de Paris, lettre 1re, la Comédie-Française.

CHAPITRE XV. — DES COMÉDIENS DE L'OPÉRA. — 1, 2. Ordonnance du 27 juillet 1682, relative aux comédiens français et italiens. — 3. Dictionnaire de Furetière, v° *Enfants de chœur*. — 4. Dictionnaire du commerce de Savary, v° *Faiseurs d'instruments*. — 5. Le violon du dix-septième siècle était, pour le son, l'intermédiaire entre le violon du seizième, dont j'ai parlé à l'histoire de ce même siècle, Station LVII, *les Ateliers français*, instruments de musique, et notre violon. — 6. Il en était de même pour la forme. — 7. Dictionnaire de Furetière, v° *Basse*. — 8. Histoire des Français des divers états, seizième siècle, Station LVII, *les Ateliers français*, instruments de musique. — 9. J'ai vu plusieurs de ces anciens instruments dans les cabinets des amateurs. — 10. Voyez au seizième siècle, Station LVII, *les Ateliers français*, les notes relatives aux instruments de musique.

11. Dictionnaire des arts par Corneille, à ces mots. — 12. Tablatures et partitions du temps. — 13. Dictionnaire de Furetière, v° *Basson*. — 14, 15. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Faiseurs d'instruments*. — 16. Dictionnaire de Furetière, v° *Luth*. — 17. Dictionnaire de l'Académie de 1694, v° *Théorbe*. — 18. Dictionnaire de Furetière, v° *Harpe*. — 19. Voyez dans ces divers articles du Dictionnaire la description de ces instruments. — 20. Traité des matériaux manuscrits, déjà cité, chap. 3, Beaux-Arts, Menus-Plaisirs du roi.

21. Seizième siècle, Station LVII, notes sur les instruments de musique. — 22. Partition des premiers opéras de Lulli. — 23. La notation du plain-chant d'église au dix-septième siècle, qui est celle d'aujourd'hui, était à peu près la même que celle de la musique avant le quinzième siècle; notes sur la musique des quatorzième, quinzième et seizième siècles. — 24, 25. Dictionnaire de Furetière, vis *Si*, *Gamme*. — 26. Voyez la note 37, chap. 17, Gens de guerre. — 27. Vers la fin du dix-septième siècle, le taux des appointements des musiciens des cathédrales était d'environ 200 francs : je le tiens d'un ancien basson qui, en cette qualité, était entré au service d'un chapitre en 1724. — 28. L'Art de chanter par Barcilly. — 29. Dictionnaire de Furetière, v° *Dissonnance*. Voyez au seizième siècle, les notes de la Station LXXVII, *les Musiciens français*. — 30. Véritablement, les basses du seizième siècle et des siècles précédents étaient fort monotones : voyez les œuvres de ce temps citées aux notes du seizième siècle sur la musique; mais les basses que nous trouvons dans les opéras du dix-septième siècle ne leur en devaient rien.

31. Cela est quelquefois un peu vrai. Musique d'église et musique dramatique du temps. — 32. Dans ce temps on appelait la musique de Lulli mélodie; mais elle a très peu de morceaux dignes de ce nom. — 33. Voyez

entre autres les Cantatilles de Clerambault. — 34. Le Recueil des chansons, notamment les Tendresses bachiques, imprimées chez Ballart, circulaient dans toute l'Europe. — 35, 36. Traité du récitatif par Grimarest, déjà cité, chap. 7, Déclamation. — 37. Alcide, tragédie de Campistron, musique de Louis de Lulli, fils de Lulli, acte 5, scène dernière. — 38. Thésée, tragédie de Quinault, musique de Lulli, acte 2, scène 9. — 39. Traité du récitatif par Grimarest, déjà cité, chap. 8, Chant. — 40. L'Harmonie universelle, par le père Mersenne, Paris, 1656.

41. Traité de musique] par Parran, Paris, Ballard, 1636. — 42. Dictionnaire des musiciens par Choron et Fayolle, Paris, 1810. — 43. L'Art de chanter par Barcilly, déjà cité. — 44. Dictionnaire de Furetière, v° *Si*. — 45. Traités de Mersenne et de Parran, chap. Modes. — 46. Dictionnaire des musiciens par Choron et Fayolle, déjà cité, Introduction. — 47, 48. Dictionnaire de Furetière, v° *Opéra*. — Dictionnaire étymologique de Ménage, Ibid. Voyez aussi les anciens opéras italiens, entre autres celui qui porte pour titre : le Gelose politiche e amorose di Pietr'Angelo Zaguri, rappresentata in casa di Giovanni Baptista Sanudo, Venezia, 1657. On y voit, comme dans la Pomone de Perrin et dans les autres opéras français, un prologue où figurent Eole, le Tibre, des nymphes ; on y voit que les opéras italiens étaient appelés tragédies, comme le furent les opéras français; on y voit aussi que les opéras français en ont pris les intermèdes où figurent l'Aurore, la Nuit, Titon, les chœurs des vents, des soldats, des pages, des artisans. — 49. Voyez les notes qui suivent. — 50. Quinzième siècle, chap. *le Comédien*, notes relatives à l'origine des mystères. Voyez aussi les Mémoires de l'Académie des inscriptions ; il y est fait mention des anciens jeux antérieurs au quatorzième siècle. — Les mystères de la Bibliothèque du roi et ceux de la célèbre collection de M. de Solène offrent des jeux de décorations bien plus surprenants.

51. Seizième siècle, Station LXIV, note 148 et autres relatives au ballet de Boisjoyeux. — 52. Voyez le théâtre italien depuis l'Aminta du Tasse et le Pastor fido de Guarini. — 53. Lettres historiques sur les théâtres de Paris, première lettre sur l'Opéra. — Voyez aussi mon catalogue intitulé Vente de livres rares, Paris, Silvestre, 1833, art. 455. — 54. Explication des décorations du théâtre et les arguments de la pièce qui a pour titre la Folle supposée, par César Bianqui, Paris, Réné Baudry, 1645. — 55. Histoire du théâtre italien, Paris, Lacombe, 1769, Introduction, art. Rosaure. — 56. Dans le privilége de Perrin cité à la note 62, il est parlé des opéras d'Italie et d'Allemagne. — 57. Telle que les paroles des opéras cités à la note 53. — 58. Voyez la Biographie de Perrin. — 59, 60, 61. Recueil des opéras de Ballard, déjà cité, Préface.

62. Privilége accordé à Perrin pour l'établissement de l'Opéra par lettres patentes du 26 juin 1669. — 63. Bibliothèque des théâtres, déjà citée, art. Pastorale. — 64, 65, 66. Lettres historiques sur les spectacles de Paris, première lettre sur l'Opéra. — 67. Recueil général des opéras de Ballard, Préface. — 68, 69. Lettres historiques sur les spectacles de Paris, première lettre sur l'Opéra. — 70, 71, 72. Recueil général des opéras de Ballard, Préface.

73. Traité de la police de Delamarre, liv. 3, tit. 3, Spectacles. — 74. Description de Paris par Piganiol, quartier du Palais-Royal. — 75. Traité de la police par Delamarre, liv. 3, tit. 3, Spectacles. — 76. *Juvencii Appendix de Diis et Heroibus poeticis*. — 77, 78. Voyez les divers opéras du Recueil de Ballard. — 79. Pomone, pastorale par Perrin, acte 2, scènes 7 et 8. — 80, 81, 82. Recueil des opéras de Ballard, déjà cité. — 83. Ibid., Prologue d'Alceste. — 84. Si les lettres exprimaient alors l'opinion de la France, on ne pourrait s'empêcher de reconnaître que le jeune Louis XIV

était le monarque le plus aimé, le plus chéri, et depuis l'année 1600 jusqu'à la paix de Nimègue il n'est guère permis d'en douter d'après les mémoires, les correspondances épistolaires. — 85. Qui ne connaît ces vers de Racine :

> En quelque obscurité que le sort l'eût fait naître,
> Le monde en le voyant eût reconnu son maître.

86. Dictionnaire portatif des théâtres, 2e partie, art. Quinault. — 87. Hommes illustres de Perrault, Vie de Lulli. — 88. Voyez, dans le Recueil de Ballard, les diverses pièces composées après la mort de Quinault et de Lulli. — 89, 90. Ibid., Préface. Voyez aussi la note 65. — 91. Hommes illustres de Perrault, Vie de Lulli. — 92. Diversités curieuses pour servir de récréation à l'esprit, 1re partie, lettre 66e et dernière. — 93, 94, Règlement concernant l'Opéra fait à Versailles, le 11 janvier 1713, art. 12 et 13. — 95 à 98. Ibid., art. Personnel de l'Académie royale de Musique. — 99. Opéra d'Armide, acte 5, scène 2. — 100. Théâtre de Ghérardi, le Banqueroutier, Costume d'Arlequin dans la scène du Maître à chanter.

101, 102. Le Livre commode des Adresses pour l'année 1692, déjà cité, chap. Passe-temps. — 103. Vie de Molière par Grimarest, Entrée des auteurs. — 104. Le prix élevé des places à l'Opéra prouve suffisamment que les spectateurs ne pouvaient être que de la haute société. — 105. Nouvelle description de Paris, par Brice, Paris, Jean Pohier, 1685, chap. Palais des Tuileries, art. Salles des Machines. — 106, 107. Les Curiosités de Paris, Paris, Saugrain, 1716, chap. Quartier du Luxembourg. — 108. Aventures secrètes, Paris, Lefebure, 1697, Aventure 23e, Sifflets. — 109. Les Fous divertissants, comédie de Poisson, acte 1er, scène 4. — 110. Saint-Evremoniana, chap. Cérémonies.

111. Le Livre commode des Adresses, déjà cité, chap. Passe-temps et Menus-Plaisirs. — 112. Théâtre italien de Ghérardi, Avertissement, Explication du feu d'artifice dressé par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne. — 113, 114. Traité du récitatif, par Grimarest, chap. 8, Chant. — 115. Hommes illustres de Perrault, Vie de Lulli. — 116. Voyez, dans le Recueil général des opéras, Ballard, Paris, 1703, la gravure en tête de la pièce Fêtes galantes. — 117. Confessions de J.-J. Rousseau, liv. 4. — 118. Ordonnance de police, 11 décembre 1672, relative au maintien de la tranquillité publique à l'Opéra. — 119. Opéra de Cadmus, de Quinault, acte 3, scène 6. — 120, 121. Règlement pour le théâtre de l'Opéra, 19 novembre 1714, art. 9.

122. Dictionnaire des théâtres, déjà cité, Table chronologique des opéras représentés par l'Académie royale de Musique. — 123. Règlement concernant l'Opéra, du 19 novembre 1714, art. 7. — 124. Les Curiosités de Paris, chap. Quartier du Palais-Royal. — 125. Ordonnance du 25 février 1699, relative aux théâtres. — 126. Règlement concernant l'Opéra, du 19 novembre 1714, art. 16. — 127. Ibid., art. 28. Les Curiosités de Paris, déjà citées, Quartier du Palais-Royal. — 128, 129. Règlement du 19 novembre 1714, art. 30, 31, 32. — 130, 131. Recueil des opéras, par Ballard, Préface.

132. Opéra de Cadmus, acte 2, scène 6. — 133. Recueil des opéras, par Ballard, Préface.—134, 135. La Chorégraphie de Feuillet, Paris, Brunet, 1701, chap. Ballets. — 136. Seizième siècle, notes sur la Danse. — 137. Quinzième siècle, notes sur la Danse, notamment celles sur le livre d'Arena, *Leges Dansandi*. — 138. La Chorégraphie de Feuillet, déjà citée, Préface. — 139. Lettres patentes du roi relativement à la création d'une Académie royale de danse, enregistrées au parlement le 30 mars 1662. —

140. Lettres patentes accordant le privilége de l'Opéra à Lulli, de mars 1672, enregistrées le 27 juin suivant.

141. Lettres historiques sur les spectacles de Paris, première lettre sur l'Opéra. — 142. Histoire de Paris par Félibien, liv. 30, Opéra. — 143, 144. Le privilége accordé à Lulli, qui veut que les chanteurs de son théâtre ne dérogent pas à la noblesse, ne fait pas mention des danseurs. Voyez ce privilége dans les lettres patentes enregistrées le 26 juin 1672. — 145. Registres du parlement, 30 mars 1662, enregistrement de l'ordonnance portant établissement de l'Académie royale de danse. — 146. Ibid., où il est fait mention de l'enregistrement des lettres concernant l'Académie de peinture. — 147. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 4, chap. Bocan. — 148. Recueil des opéras, par Ballard, Préface. — 149. Théâtre de Gherardi, la Toison-d'Or, scène des comédiens. — 150. Ibid., les Filles errantes, scène du Commissaire.

151. Lettre sur les spectacles de Paris, première lettre sur l'Opéra. — 152. Dictionnaire de Trévoux, v° *Coryphée*. — 153. Ballet-mascarade de Pourceaugnac, musique de Lulli. — Ballet du Bourgeois-Gentilhomme. — 154. Chœurs de la tragédie d'Esther avec la musique composée par Moreau, Paris, Thierry, 1689. — 155. Histoire de l'Ancien et du Nouveau Testament, le tout mis en musique par l'abbé Pellegrin, Paris, Leclerc, 1713. — 156. Observations sur le théâtre, par Chevrier, Paris, Debure, 1755, chap. Opéra-Comique. — 157. Histoire du Théâtre italien, Paris, Lacombe, 1789, Introduction. — 158. Théâtre italien de Ghérardi, l'Opéra de campagne. — 159. Dictionnaire de Furetière, v° *Bamboches*. — 160. Ibid.; Dictionnaire de Trévoux, v° *Opéra*. — 161. Cantiques latins pour les principales fêtes de l'année, Paris, Guignard, 1585. Ce livre est de Portes, prêtre de Lyon; on y trouve d'abord dans les cantiques tous les éléments d'opéra : *historicus, sola vox, secunda vox, alia vox, chorus, altus, altus et tenor, bassus*. Enfin, il est terminé par un opéra spirituel latin, sous le titre *Colloquium ad gloriam Dei, regis, felicitatem populi*. Acteurs : *cantores, Deus, rex, populus*. Six parties ou six actes.

Chapitre XVII. — DES GENS DE GUERRE. — 1. Seizième siècle, Station XLI, *le Pedescaux de Metz*, note 8. — 2. Histoire de Louis XIII, par Le Vassor, années 1624, 1627, 1642 et autres. — 3. « Le roi entretient trois cent quarante mille hommes. » Oisivetés de Vauban, manuscrit original composé par Vauban, écrit par le célèbre Jarry, 12 vol. reliés en maroquin, armoiries du maréchal sur les plats. J'en possède deux, le tome 2 et le tome 3; les autres existent ou n'existent plus. Cet extrait est pris dans le Mémoire des dépenses de la guerre, année 1693, t. 3. — 4. Histoire militaire du règne de Louis le Grand, Paris, Mariette, 1726. — 5. Ordonnance militaire du 2 juillet 1715, art. 2. — 6. Le recrutement se faisait au compte du colonel, plus ordinairement au compte du capitaine. Le maréchal de Vauban dit, dans ses Oisivetés, manuscrit déjà cité, chap. Mémoire sur les dépenses de la guerre, « que le roi gagnerait douze millions à se charger des recrues. » — 7. Ordonnance du roi, 15 mars 1686, relative à la levée des troupes. — 8. Ordonnance militaire du 25 août 1692. — 9. Ordonnance du roi, 1er août 1682, relative à l'enrôlement des troupes. — 10. Telle était la formule que j'ai entendue dans la bouche d'un vieux tambour qui avait servi dans un temps très près du règne de Louis XIV.

11. Cet usage n'avait pas encore discontinué au siècle dernier. Je me souviens d'avoir vu ce cortége. — 12. Code militaire, par Briquet, Paris, imprimerie royale, 1728, tit. 1, où est rapportée une décision du ministre de la guerre. — 13. Ordonnance du 12 octobre 1661, relative à la levée

des troupes, art. 22. — Règlement du 8 décembre 1691, art. 111. — 14. Mémoires des intendants, Généralité de Lyon, chap. Etat militaire, art. Milice. — 15. Ordonnance du 10 juillet 1720, relative à l'enrôlement des gens de guerre. — 16. Ordonnance du 17 juillet 1720, portant extension à l'île d'Oleron des défenses d'enrôlement relatives à l'île de Rhé. — 17. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité d'Amiens, Gouvernement militaire. — 18. Voyez la note 14. — 19. Voyez la note 16. — 20. Voyez la note 17.

21. Voyez la note 15. — 22. Entre autres le Limousin. Voyez les Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Limoges, chap. Gouvernement militaire. — 23. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 4, Histoire de l'art militaire, art. Tiroirs de Louis XIV. Je n'y ai pas dit que Louis XIV, à l'art. Recrutement de la cavalerie, avait écrit : « Le dépôt est à telle ville.... »—24 Ceux qui ont des revues de régiments de cavalerie du dix-septième siècle, où sont les états nominatifs des cavaliers aussi bien que des officiers, peuvent s'en convaincre. J'en ai, moi, un assez grand nombre. Je citerai les deux premières qui me tombent sous la main : l'une, celle d'une compagnie de cavalerie commandée par le marquis de Richelieu, année 1678 ; l'autre, celle d'une compagnie de dragons commandée par Claude de La Font, année 1686. — 25. Les revues ci-dessus citées en sont aussi la preuve, ainsi que les Mémoires d'Artagnan, Composition des régiments de cavalerie. — 26. Mémoires de Lacolonie, Francfort, Nicole, 1730. Duel à Charlemont. — Mémoires de Bussy, année 1646. — 27. J'ai l'original de l'état des ordonnances en faveur des officiers de police, apostillé et arrêté par le régent, année 1715. On y lit : « ... pour conducteurs de recrues hors des portes de Paris... » — 28. Voyez dans le Code militaire de Briquet, titre 11, Étapes, le modèle d'un ordre de route. — 29. Œuvres posthumes de La Fontaine, ballade sur le nom de Louis le Hardi, que les soldats ont donné à Monseigneur pendant le siège de Philipsbourg. Ces surnoms de guerre n'ont pris fin que vers les trente dernières années du dix-huitième siècle. — 30. Voyez les notes 37 et suivantes.

31. Mémoires de Puységur, déjà cités, année 1622.—32. Seizième siècle, Station XLI, *le Pedescaux de Metz*, note 41. — 33. Il est incontestable que les habits militaires à parements, à retroussis de couleurs tranchantes, ne sont pas antérieurs au règne de Louis XIV. J'ai pour preuve les tableaux du Musée de Versailles, du Musée de Paris, les tableaux de famille, et surtout les tapisseries. — 34. Dictionnaire militaire, par Lachenaye, v° *Uniforme*. — 35. Seizième siècle, notes sur l'habillement. — 36. Dictionnaire de Furetière, v° *Juste-au-corps*.... habits des soldats. — Dictionnaire militaire de Lachenaye, v° *Habillement*. — 37, 38. Les Rivales, Paris, Barbin, 1700, camp de Compiègne, revue du roi, infanterie. — 39. Instruction dressée par le conseil de guerre pour les sergents, à la suite de celle du 5 avril 1672, art. relatif à la coiffure des soldats, code Briquet, déjà cité. — 40. Mémoires de Puységur, déjà cités, année 1632. — Dictionnaire militaire par Lachenaye, v° *Cocarde*.

41. Voyez la définition de ce mot dans le Dictionnaire de Furetière. La cravate était à l'usage des militaires, puisque, dans la relation de la bataille de Steinkerque, les Français, surpris par le prince d'Orange, nouèrent précipitamment leur cravate, et la cravate ainsi nouée prit le nom de cravate à la Steinkerque, par contraction Steinkerque. — 42, 43. Les Rivales, ouvrage cité, camp de Compiègne, revue du roi. — 44. Ordonnance du 10 mars 1729, articles relatifs aux boutons, où il est dit qu'ils continueront à être de cuivre, d'étain. Voyez aussi dans le Tableau mili-

taire de France, Paris, 1730, le numéro ordinal des régiments. — 45 à 48. Les Rivales, déjà cité, camp de Compiègne, revue du roi. — 49. On se rappelle l'ancienne chanson :

« Je suis du régiment d'Anjou,
Si je déserte, je m'en ....,
Le capitaine paiera tout. »

Plusieurs lecteurs aimeront mieux la citation de la chanson que celle des ordonnances. — 50. « Je, Tiri Noël, dit la Rose, marchand à Brisach, confesse avoir reçu de monsieur Jossier, trésorier général à l'extraordinaire des guerres, la somme de 292 liv. 10 s, à moi ordonnée, pour le prix de quatre-vingts aulnes de drap par nous fournies, pour faire trente capotes pour les sentinelles... Fait le 5 mars 1676. » J'ai l'original de cette quittance.

51. Qu'on ne perde point de vue que l'habillement des soldats était au compte des capitaines. – 52. Ordonnance du 24 décembre 1663, relative aux vivres. — 53. Lettre de Louvois, 24 mars 1690, insérée dans les Détails militaires de Chenevière, Paris, Mariette, 1742, art. Service des commissaires des guerres. — 54. Ordonnance du 14 mars 1702, relative aux étapes. — 55. Ordonnance du 21 avril 1666, Logement des gens de guerre. — 56. Ordonnance du 23 septembre 1680, Solde des troupes. — 57. Dictionnaire militaire, par Lachenaye, art. Vieux corps. — Histoire de la milice française, par le père Daniel, liv. 11, art. des Régiments appelés Petits vieux. — 58. Règlement du roi, 3 décembre 1691, relatif aux casernes des Gardes françaises. Ce furent les premières ; bientôt il s'en éleva d'autres. Voyez le Code Briquet, titre du Casernement. — 59. Expérience de l'architecture militaire par Desmartins, Paris, Villery, 1685, chap. 9, Casernes. — 60. Dictionnaire militaire par Lachenaye, v° *Caserne*.

61. Mémoires des intendants, Mémoire sur le Languedoc, chap. 2, 2e partie, Gouvernement militaire, art. Casernes. — 62. Seizième siècle, Station XLI, *le Pédescaux de Metz*, note 50. — 63. Ordonnance du roi, 6 février 1670, relative à l'armement de l'infanterie. — 64. Milice française par le père Daniel, liv. 6, chap. 5. — 65. Dictionnaire de Furetière, v° *Baïonnette*. — 66. Je n'ai pas été plus heureux que le père Daniel, qui dit dans sa Milice française, liv. 6, chap. 5, qu'il ne sait ni quand a été inventée la baïonnette, ni qui l'a inventée ; mais j'ai découvert l'origine de son nom. Voyez la note précédente. — 67. Milice française du père Daniel, au lieu ci-dessus cité. — 68. Mémoires de Puységur, déjà cités, année 1637, Invasion des Espagnols en Flandre. — 69. Mémoires d'artillerie par Saint-Remy, Amsterdam, Mortier, 1702, 2e partie, titre 17, art. Cuirasses, texte et planches. — Ordonnance du 1er février 1703, relative à l'armement de la cavalerie. — 70. Dictionnaire de Lachenaye, v° *Lance*.

71. Ordonnances du 9 mars et 16 mai 1676, concernant l'armement de la cavalerie. — 72. Ordonnance du 1er décembre 1692, relative à l'armement des troupes. — 73. Dictionnaire militaire de Lachenaye, v° *Grenadier*. — 74. Ordonnances du 9 mars et du 16 mai 1676, relatives à l'armement de la cavalerie. — 75. Ordonnance du 25 octobre 1690, relative aux compagnies de carabiniers. — 76 Mémoires d'artillerie, déjà cités, 4e partie, titre 1er, de la Propreté dans les magasins, Arsenal de Mont-Royal, texte et planches. — 77. Milice française par le père Daniel, liv. 9, chap. 8, Lieutenant. — 78. Ibid., chap. 10, Mareschaux des logis, et chap. 6, Titre de Colonel. — 79. Ibid., chap. 4, Charge du brigadier d'armée, du maréchal-de-camp, du lieutenant-général. — 80. Ibid., chap. 1er, Charge de maréchal de France.

81. Édit du mois de février 1627, concernant la suppression de l'office de connétable. — 82. Mémoires des gens de guerre du dix-septième siècle. Dictionnaire de Lachenaye, v° *Mousquetaires*. — 83. Milice française du père Daniel, liv. 11, de l'institution des compagnies de cadets. — 84. Etat nominatif des officiers généraux du dix-septième siècle, conservé aux archives du ministère de la guerre. — 85. Que l'on compte aujourd'hui les maréchaux de France qui sont nobles et ceux qui ne le sont pas. — 86. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 4, Histoire de l'art militaire, art. Tiroirs de Louis XIV. — 87. Dictionnaire militaire de Lachenaye, v° *Hallebarde*. — 88. L'histoire de la décoration de nos douze mille sous-officiers mérite d'être connue. Avant d'aller plus loin, je demanderai au lecteur s'il la connaît. Qu'il le dise. Je suis bien sûr que lorsque je lui aurai appris qu'un article de l'ordonnance du 10 mars 1729 porte que les sergents continueront à avoir sur les parements de leurs justaucorps un bordé d'or ou d'argent, il dira : Grande merveille! cet article n'est-il pas sous les yeux de tout le monde? Sans doute; mais tout le monde ne l'a pas remarqué. J'ajoute que, lorsque l'ancien usage de galonner les parements cessa, le signe du galon resta économiquement sur une manche et pour ainsi dire par extrait. — 89. Ordonnance du 10 mai 1690, Armement de troupes. — 90. Voyez la note 125 de ce chapitre.

91. Les Rivales, ouvrage cité, camp de Compiègne. — 92. Dans les anciens tableaux du dix-septième siècle, les corps de cuirasse qui couvrent le buste des personnages n'empêchent cependant pas de voir leurs magnifiques habits. — 93. La conduite de Mars, La Haye, 1685, chap. 5, Des choses qu'il faut qu'un homme sache avant que d'aller à la guerre. — 94. On distinguait les officiers à hausse-col de ceux qui ne l'étaient pas. Voyez la note 125. Les premiers recevaient du roi des brevets, dont un grand nombre se sont conservés. J'en ai moi-même plusieurs que j'ai cités. L'enseigne était officier à hausse-col, ainsi que le témoignent les revues que j'ai mentionnées et d'autres que je possède. — 95, 96. Exercice pour l'infanterie, 2 mars 1703. — 97. Nouvelles découvertes sur la guerre par Folard, Dissertation sur l'usage de mettre l'infanterie au centre et la cavalerie sur les ailes. — 98. Dictionnaire militaire de Lachenaye, v° *Cornette*. — 99. Mémoires de Rochefort, art. Campagne de Hollande. — 100. Siècle de Louis XIV par Voltaire, Conquête de la Hollande.

101. Ce que nous appelons aujourd'hui sabre, on l'appelait alors épée. — 102. Ordonnance du 18 janvier 1683, concernant l'infanterie, art. des Tambours et des Fifres. — 103, 104. Comptes des dépenses de la guerre sous Louis XIV, cités par Briquet dans son Code militaire, titre 86, art. 1er. — 105. Ordonnance du 25 novembre 1695, relative au régiment Royal artillerie. — 106. Mémoires d'artillerie, déjà cités, 4e partie, titre 11, Parcs d'artillerie, texte et planches. — 107. Ibid., titre 3, Marche d'un équipage d'artillerie en campagne. — 108. Recueil des lettres de Bussy, Lettres de l'abbé de Choisy au comte de Bussy, Paris, 18 avril 1692. — 109. Voyez aux notes du seizième siècle, Station XLI, *le Pédesoaux de Metz*, les calibres des canons; ils étaient à peu près les mêmes que ceux du dix-septième, dont la dimension est donnée dans les Mémoires d'artillerie par Saint-Remy, 2e partie, titre 1er. — 110. Mémoires d'artillerie par Saint-Remy, 2e partie, titre 1er

111. Histoire de l'ordre de Saint-Louis par d'Aspect, Paris, Duchesne, 1780, chap. Tableau des principaux événements militaires du règne de Louis XIV, Préliminaires. — 112. Mémoires d'artillerie, déjà cités, 2e partie, titre 6, Affûts, art. Affûts de Mongin. — 113. Ibid., articles relatifs à la Frezelière. — 114. Ibid., 3e partie, 11e figure — 115. Milice française par le père Daniel, liv. 6, chap. 5, Armes offensives depuis l'invention

de la poudre. — 116. Ibid. Il y est aussi fait mention d'un canon porté sur un brancard attelé à deux mulets. De là à l'artillerie volante, il n'y avait qu'un pas; il a fallu à l'esprit humain cent ans pour le faire. — 117. Voyez la manière de fabriquer le salpêtre aux notes du seizième siècle, Station XLI, *le Pédescaux de Metz*, et dans les Mémoires d'artillerie, déjà cités, 3e partie, titre 10. — 118. Ibid., 1re partie, titre 24, Artificiers. — 119. Ibid., 3e partie, titre 15, Mines. — 120. Ibid., 1re partie, titre 22, Capitaine général du charroi.

121. Milice française par le père Daniel, liv. 6, chap. 5. — 122. Voyez les notes du seizième siècle, Station XLI, *le Pédescaux de Metz*, et la note 108 de ce chapitre. — 123. Milice française par le père Daniel, livre 13, Police de l'artillerie. — 124. Voyez la note 160. — 125. Dictionnaire militaire par Lachenaye, vº *Hausse-col*. — 126. Mémoires de Lacolonie, déjà cités, Cadets. — 127. Ibid., Siége de Charleroy. — 128. Nouvelle manière de fortifier les places, par Blondel, La Haye, 1688. — 129. Manière de fortifier par Vauban, Amsterdam, 1689. — 130. Traité de fortification par le chevalier Deville, Paris, 1627.

131. Traité des fortifications par Pagan, Paris, 1645. — 132. Seizième siècle, Station XLI, notes sur l'artillerie. — 133. Traité de fortification par Errard, Francfort, 1604. — 134. L'art de jeter les bombes par Blondel, année 1690. — 135. Il paraît que les Mémoires d'artillerie par Saint-Remy sont le premier livre publié sur cette partie; celui de Davelourt se trouve imprimé dans ses Traités de fortifications. Voyez les Bibliographies. — 136. Les murailles de ces villes existent encore en partie. — 137. On peut en dire autant des murailles de ces autres villes. — 138. Traité des fortifications par Pagan, déjà cité, texte et planches. — 139. Traité des fortifications par Deville, déjà cité, texte et planches. — 140. Manière de fortifier par Vauban, déjà cité, texte et planches.

141, 142. — Nouvelle manière de fortifier les places, Paris, Michallet, 1689, Comparaison des systèmes de Deville, de Pagan, de Vauban. — 143, 144. De la défense des places fortes par Carnot, Paris, Courcier, 1812, introduction. — 145. C'est ce qu'un homme de l'art avec lequel je visitai la citadelle de Lille me fit remarquer. — 146. Traité de l'attaque et de la défense des places par Vauban, La Haye, 1742, chap. 6, de l'Ouverture de la tranchée. — 147. Siéges les plus célèbres de la fin du dix-septième siècle. — 148. Quinzième siècle, Histoire de *l'Homme d'armes*, fortifications. — 149. Nouvelle manière de fortifier par Blondel, 1er discours. — 150. Traité de l'attaque et de la défense des places par Vauban, chap. 8, des Places d'armes, chap. 13, de la Prise du chemin couvert.

151. Nouvelle manière de fortifier les places, Amsterdam, Desbordes, 1789, chap. 2, Des dehors, texte et planches. — 152. Nouvelle manière de fortifier, Paris, 1689, chap. 2, art. 8 et 9. — 153, 154. Dictionnaire militaire par Lachenaye, vis *Boulet*, *Carcasse*, *Pot*, *Bombe*. — 155. Mémoires de Chavagnac, année 1652. — 156. Dictionnaire militaire de Lachenaye, déjà cité, art. Bombe. — 157. Recueil des lettres de Bussy, lettre de Bussy à l'abbé de Choisy, Chazeu, 24 avril 1692. — 158. « ... Introduire une manière de camper dans les armées plus savante, plus sûre et plus commode... Ce ménage peut s'étendre fort loin, en ce que dans une défensive une armée de 20,000 hommes, par des camps fortifiés, subsistera contre une de 40,000 hommes... » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Mémoire des dépenses de la guerre, sections 2 et 3, où le système est entièrement développé. — 159. Traité de l'attaque et de la défense des places, déjà cité, Vie de Vauban. — 160. Mémoire d'artillerie par Saint-Remy, déjà cité, 1er partie, chap. des Officiers de l'artillerie en général.

161. Milice française par Daniel, livre 9, chap. 11, Ingénieurs. — 162. Ordonnances militaires de Louis XIV sur les ouvriers du génie. — 163. J'ai des originaux des quittances d'officiers de tous ces divers grades, depuis l'année 1649 jusqu'à l'année 1699. — 164. « ... Fut présent en sa personne maistre Estienne Bossu, garde des plaisirs de Mgr le duc d'Enghien, lequel confesse avoir reçu de M. Claude Hanetel, trésorier général des fortifications de Champagne, pour ses appointements de conduite des nouvelles fortifications de la ville de Langres, la somme de 30 livres... Fait le 15 novembre 1643... » J'ai l'original de cette quittance. — 165. Milice française, par Daniel, liv. 9, chap. 11, Ingénieurs. — 166. Mémoires de Lacolonie, déjà cités, Siége de Namur. — 167, 168. « Les états-majors de deux cent quatre-vingt-dix gouvernements de places... dont les appointements montent à 3,050,000 livres.... » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Projet de capitation, sect. 6. — 169. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 4. — 170. J'ai l'original des lettres de nomination de capitaine de la grosse tour de Bourges, en faveur de La Châtre, gentilhomme de la chambre, signées par Marguerite, fille de François Ier, duchesse de Savoie et de Berry. Depuis et avant ce temps, jusqu'à la révolution, ainsi que le constatent les états-majors de place, dont j'ai aussi l'original, de 1747 et de 1760, il n'y a pas eu de discontinuation de gouverneur de la grosse tour de Bourges.

171. Cette tour avait aussi un gouverneur, dont les appointements se trouvent dans les états des gouverneurs, à la fin du dix-septième siècle. — 172. Description de la France, par Piganiol, Paris, Legras, 1718, 1re partie, chap. 20, Gouvernement militaire, art. 3. — 173. Milice française, par le père Daniel, liv. 10, Maison militaire de Louis XIV. Quant à l'habillement, on sait qu'il était bleu galonné, et qu'il l'a été jusqu'à la révolution. — 174. Les Rivales, ouvrage cité, Camp de Compiègne. — 175. Nous avons vu, il y a quelque vingt ans, à la restauration de Louis XVIII, l'ancienne maison du roi, de Louis XIV et de Louis XV, paraître et disparaître; mais nous l'avons vue assez pour nous souvenir que les mousquetaires portaient des soubrevestes ou petites dalmatiques en drap bleu avec une grande croix d'argent brodée par devant, et une autre par derrière. — 176. Voyez aux notes du quinzième siècle, Histoire de *l'Homme d'armes*, les notes sur l'habillement. — 177, 178. Dictionnaire de Lachenaye, aux mots *Gardes françaises* et *Gardes suisses*. — 179. Règlement du roi pour le service des milices, 29 novembre 1688. — 180. Dictionnaire militaire de Lachenaye, vo *Milice*.

181. Dictionnaire de Furetière, vo *Fontaines*. — 182. Règlement du roi pour le service des milices, 29 novembre 1688. — Mémoires des intendants, Généralité de Paris, chap. 2, Gouvernement militaire. — 183. Ordonnance du 15 décembre 1688 relative aux milices. — 184. Règlement du 29 novembre 1688, déjà cité, art. relatif à l'habillement. — « ... A payer 12 liv. pour le soldat de milice à pair de l'acquit..., 1er août 1689... » Compte de la communauté de Grolières, 4 mai 1689, que j'ai, et où se trouvent d'autres articles d'équipement. — 185. « Me Fouquer a receu 3 liv. pour un mousquet qu'il a fourni pour le soldat de milice... » Même compte. — Détails militaires de Chenevières, déjà cité. — État de la dépense au siége de Landau. — 186 à 189. Règlement du 29 novembre 1688, relatif aux milices. — 190. « ... Adam Milour, soldat de la milice, a receu 11 liv. 9 sous pour la solde à pair du rolle... » Compte de la communauté de Grolières, déjà cité.

191 à 194. Règlement du 29 novembre 1688, relatif aux milices. — 195. Ibid., et les ordonnances subséquentes, notamment celle du 25 février 1726. — 196 à 198. Ordonnances ci-dessus citées et la note 38. — 199.

« Nous Pacogne Anselme... mère supérieure de l'hospital de la ville d'Ypres... avons receu.... 2 décembre 1678. » J'ai l'original de cette quittance. — 200 à 203. Règlement du 29 novembre 1688, relatif aux milices.

204. Recueil des ordonnances militaires de Louis XIV, Ordonnances concernant le ban et l'arrière-ban. — 205. J'ai dans mes cartons des lettres originales de convocation de ban du 6 août 1635, du 6 mars 1636, du 8 mars 1690, du 3 février 1691. J'avertis donc que Lachenaye, dans son Dictionnaire militaire, v° *Ban*, s'est trompé lorsqu'il a dit que c'est en 1674 que le dernier ban a été convoqué. — 206 à 208. Voyez les dernières ordonnances sur le ban; elles sont de Louis XIII. — 209. Mémoires de Louvois, déjà cités, Discipline militaire, Grades. — 210, 211. Description de la France par Piganiol, 1re partie, chap. 20, Gouvernement militaire, art. 3, Forces de terre.

212. Mémoires de Puységur, de Bussy, et autres mémoires militaires du temps. — 213. Recueil des ordonnances militaires de Louis XIV, ordonnances concernant le service des places fortes. — 214, 215. Ordonnances de Louis XIV, la Conestablie. — 216. Seizième siècle, Station XLI, notes 243 et suiv. — 217. Dictionnaire de Lachenaye, v° *Verges*. — 218. Ibid., v° *Piquet*; Dictionnaire de Furetière, v° *Califourchon*. —219. Seizième siècle, Station XLI, note 257. — 220. Édit d'institution de l'ordre de Saint-Louis. — Histoire de Saint-Louis, par d'Aspect, déjà citée. Gravure du frontispice.

221. Édit d'institution. — 222. Quatorzième, quinzième et seizième siècles, notes relatives à la guerre. — 223. J'ai plusieurs quittances d'officiers portant ces mots : « ... pour un quartier de ma pension... » — 224. « Nous Isaac de Lintillac, cappitaine réformé dans la compagnie de Torrigny, au régiment du roi, confessons avoir receu la somme de 37 liv. 10 s. à nous ordonnée pour nos appointements en ladite qualité pendant le mois d'août 1668... » J'ai l'original de cette quittance, et quant au fusil que portaient les officiers réformés, voyez l'ordonnance du 12 décembre 1684, relative à l'armement des troupes. — 225. Voyez la note 89. — 226. « Nous Pierre Delacroix, soldat... confessons avoir reçu... la somme de 20 liv., en considération de ce que nous avons été estropié des deux jambes... Ce 1er jour de mai 1670... » J'ai l'original de cette quittance. Jusqu'à la révolution, les pensions des soldats s'appelaient demi-solde, récompenses militaires. J'en ai, comme secrétaire général de district, liquidé plusieurs fort anciennes. — 227, 228. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 5, chap. 5, chap. Hôtel des Invalides. — 229. Mémoires du cardinal de Retz, années de la Fronde. — 230. Vie de la reine Anne, Hôpitaux militaires.

231 à 235. Dictionnaire militaire de Lachenaye, art. Hôpital. — 236. Vie de la reine Anne, ci-dessus citée, au lieu cité. — 237, 238. Ordonnances et règlements de Louis XIV, aux articles qui concernent les aumôniers. — Dictionnaire militaire de Lachenaye, aux mots *Hôpitaux*, *Aumôniers*. — 239. Ibid, articles concernant les chirurgiens. — 240, 241. Dictionnaire militaire de Lachenaye, aux mots *Hôpital*, *Munitionnaires*, *Bagages*. — Ordonnances militaires de Louis XIV, concernant les vivres, les fourrages.

242, 243. Ordonnances du 1er avril 1703, Equipages des officiers. — 244. Ordonnances du 4 mars 1675, du 10 juillet 1791 et du 15 janvier 1692, relatives aux hôpitaux. Voyez aussi, sur la marche des équipages, les Instructions militaires de Puységur, chap. 2. — 245. Déclaration de janvier 1660, art. relatifs aux trésoriers. — 246. Ordonnances militaires de Louis XIV concernant les trésoriers des guerres. — 247. « Il y a cent » quarante commissaires des guerres, tirant d'appointements chacun

» 5,100 livres. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, chap. Projet de capitation. Le nombre des commissaires des guerres était presque doublé par celui de leurs contrôleurs, qui étaient considérés aussi comme commissaires des guerres, ce qui ferait trois cent vingt; mais les réductions et les cassations fréquentes de ces officiers ne permettent d'en porter le nombre normal qu'à environ deux cents, je le crois ainsi. Voyez l'Etat de la France, année 1689, déjà cité, et les Ordonnances militaires de Louis XIV sur les commissaires des guerres et leurs contrôleurs. — 248. Ordonnances militaires de Louis XIV sur les commissaires des guerres, notamment celle du 11 avril 1704 et les tableaux y joints. — 249. Ibid. et déclaration du 14 juin même année. — 250. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 4, Histoire de l'art militaire, art. Collection de 484 pièces.

251. Voyez la note 248. — 252. « J'ai reçu de messire Louis Michel la somme de mil livres, pour la finance de l'office de conseiller du roi aux revues et logemens de guerre d'Espermon, généralité d'Orléans... Paris, 28 février 1693. » Je possède plusieurs autres pareilles quittances. — Edit du mois de décembre 1691, relatif aux commissaires et aux contrôleurs des guerres. — 253. Jusqu'à la révolution ils ont été habillés de cette couleur, on s'en souvient. — 254. Ordonnances militaires de Louis XIV sur les commissaires des guerres. — 255. Voyez les notes 94 et 95 du chapitre XXX, *le Marchand de flûtes*. — 256. Environ la moitié des dépenses générales de l'état. Voyez la note 108 du chap. XXX, *le Marchand de flûtes*. — 257. Détails militaires par Chenevières, au chap. Revues. — 258. *Faire service au roi*, expression qui se trouve dans les revues de ce temps. J'en ai plusieurs originaux sur parchemin. — 259. Ordonnance militaire du 1er juin 1676. — 260. Détails militaires par Chenevières, chap. Passe-volants.

261. Ordonnance militaire du 22 janvier 1701. — 262. Ordonnances militaires de Louis XIV sur les commissaires des guerres. — 263. La jolie petite ville de Lorme est le chef-lieu du canton de ce nom. — 264. Voyez aux notes du seizième siècle, Station XLI, la note 55. — 265. Histoire de Suède, depuis 1628 jusqu'en 1654, par Puffendorff, Utrecht, 1686, Guerre d'Allemagne — 266. Ibid., Bannier. — 267. Ibid., Weymar. — 268. Vie de Gassion par l'abbé de Pure, Paris, 1673. — 269. Vie de Turenne par Dubuisson, Cologne, Dallon, 1685, ses campagnes. — 270. Mémoires de Montécuculli traduits par Adam, Paris, 1786, Stratégie. — 271. Telle est du moins l'opinion des grands tacticiens. Je citerai l'auteur du discours sur l'état de la science militaire, Genève, 1773. — 272. Hommes illustres par Perrault, Luxembourg. — 273. C'était l'opinion des contemporains, qui nous est traditionnellement parvenue. — 274. Seizième, dix-septième siècles, notes sur l'infanterie, l'artillerie

Chapitre XVIII. — DES RENTIERS. — 1. J'ai un manuscrit autographe du dix-septième siècle qui a pour titre : *le Courrier du Roi en Orient, Voyage par terre jusqu'à Surate*, par Lacarbe. L'auteur dit qu'il est le courrier du roi, et qu'il est commissionné par M. Colbert. — 2. Voyez, au chapitre des *Messagers*, la note 6. — 3. Vie de Jean-Baptiste Colbert, chap. relatif à son amour pour les arts. Histoire de la Bibliothèque du roi, Cabinet des manuscrits. — 4 à 9. Quand je publiai le Traité des matériaux manuscrits de divers genres d'histoire, j'en offris un exemplaire à chaque ministre; je l'invitai, dans une lettre, à vouloir bien faire acheter les manuscrits afférents à son département. Plusieurs de ces manuscrits, disais-je, sont autrefois sortis de vos archives; il serait important et peut-être nécessaire de les y replacer. Un seul ministre accueillit mon invitation. Le lecteur me demande si M. le comte d'Argout, qui a été quatre fois

ministre, l'était alors, et, sur ma réponse affirmative, il nomme M. le comte d'Argout. Véritablement, tout le monde sait que M. d'Argout est vraiment ami des lettres. En voilà une nouvelle preuve. Je prie les bibliographes, les antiquaires, de la noter, de la publier comme exemplaire. Ils savent combien les achats des manuscrits encouragent les recherches. Ils croient, avec raison, que rien ne conserve plus puissamment et plus universellement les archives de notre histoire. Parmi les manuscrits du chapitre 12, que M. d'Argout, alors ministre des finances, aujourd'hui gouverneur de la Banque de France, a tous fait acheter, est la collection de huit cent soixante pièces, sur parchemin, concernant la dette publique, depuis l'année 1370 jusqu'à l'année 1789, où se trouvent grand nombre de quittances de rentes sur l'Hôtel-de-Ville de Paris.— 10. Il y a aussi des quittances de rentes sur les états provinciaux dans mon Recueil sur les états provinciaux, manuscrit cité aux notes du chap. 81. — 11. Il y en a aussi sur le clergé dans la Collection citée aux avant-dernières notes. — 12. Dictionnaire de Furetière, v° *Rentier*.

Chapitre XIX. — LES RENTIERS VIAGERS. — 1. Histoire de Paris par Félibien, liv. 18, chap. 68, Tontine. — 2, 3. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 14, Banques, Mises et gains. — 4. Edit de novembre 1689, relatif à l'établissement de la tontine. — 5. Note 1re. — 6. Le Médecin charitable, par Meyssonnier, Lyon, 1668. A la suite se trouve l'Almanach perpétuel de santé du même auteur.

Chapitre XX. — DE LA BELLE MARIÉE. — 1. Traité de la police par Delamarre, liv. 3, tit. 4, chap. 7. — 2. Edit sur le contrôle des bans de mariage, mentionné dans les Mémoires de la généralité de Bordeaux, chap. Finances. — 3. Théâtre de Ghérardi, les Deux opéras, scène 5.— 4. Livre commode des Adresses, chap. Commerce des ouvrages d'or. — 5. Des intrigues de la loterie, comédie de Visé, représentée en 1670. — 6. Registres du parlement, arrêt du 16 janvier 1658 relatif à la défense d'établir des loteries. Autres arrêts. — 7. Arrêt du conseil, 11 mai 1700, Institution de la loterie royale. — 8. Les Français n'ont cessé, jusqu'à la révolution, d'imiter les rois. La nourrice du Dauphin chante la vieille romance de Marlborough ; Louis XVI la chante ; aussitôt toute la France se met à la chanter. — 9. « M. Bontemps, premier valet de chambre du Roy, pour mettre à la loterie de la Reyne, suivant l'ordre de Mgr, onze cents livres. » Compte du duc Mazarin, manuscrit déjà cité. — 10. Ordonnances, arrêts sur les loteries cités dans ce chapitre. — 11. Cette expression : La cour et la ville, se trouve dans les auteurs, dans tous les auteurs du temps. — 12. Traité de police déjà cité, liv. 3, tit. 4, chap. Loteries. — 13, 14, 15, 16. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 14, chap. Loteries. — 17. Lettres patentes, décembre 1656, les Loteries.

Chapitre XXI. — DES PRISONNIERS. — 1. L'édit de Henri II, février 1536, qui a été en vigueur jusqu'à la révolution, voulait que la fille enceinte allât faire sa déclaration devant le juge, sous peine d'être punie de mort si l'enfant périssait. — 2. Décisions des jurisconsultes, Dommages accordés dans ce cas. — 3. Registres du parlement, arrêts du 19 décembre 1702, du 17 septembre 1707, qui, en matière civile, défendent d'arrêter personne dans sa maison. — 4. Ibid. ; autre arrêt du 17 décembre 1707, qui, en matière civile, défend d'arrêter personne le jour du dimanche. — 5, 6. Dictionnaire de Furetière, v^is *Morgue*, *Morguer*. — 7. Les prisons royales étaient celles où étaient détenus les prisonniers dont les procès étaient instruits par les juges royaux. Voyez les ordonnances. — 8.

Ordonnance criminelle du mois d'août 1760, tit. 12, des Prisons. — 9. Il n'existe encore que trop de ces prisons du dix-septième siècle. —10. Voyez mon Traité des matériaux, chap. 21, Histoire des prisons, recueil de deux cents pièces originales relatives aux prisons.

11. Conférence des ordonnances par Bornier, tit. 13, des Prisons, art. 6, texte et notes. — 12. Les anciens registres des juridictions inférieures, et même des parlemens, fourmillent de sentences et arrêts rendus pour fait de séduction suivi de grossesse. Ces jugements civils portaient presque tous des condamnations à des dommages pécuniaires, pour le paiement desquels était prononcée la contrainte par corps. — 13. Avant la révolution, et même depuis, les prisonniers civils criminels ont trop souvent été mis ensemble. Les prisons du dix-septième siècle n'étaient pas plus grandes que les nôtres ; c'étaient les mêmes. — 14. Ordonnance criminelle de 1670, tit. 13, art. 11. — Conférence des ordonnances par Bornier, tit. 13, Tarif des droits des geôliers. — 15. Voyez la note 12. — 16, 17. Ordonnance criminelle de 1670, tit. 13, art. 25 et 26. — 18. Registres du parlement, arrêts et règlements relatifs aux aliments des prisonniers rappelés dans l'arrêt du 13 novembre 1693. — 19. Ordonnance d'août 1670, déjà citée, tit. 13, art. 14. — 20. Tarif des droits dus aux geôliers et aux greffiers des prisons, annexé à l'ordonnance criminelle de 1670. — 21. Ordonnance criminelle de 1670, transfèrement des prisonniers par les messageries. — 22. Ordonnance d'août 1670, déjà citée, tit. 13, art. 20. — 23. Dans certaines villes, dans un grand nombre, les dames pieuses formaient entre elles une espèce de société appelée des Dames de la Miséricorde. Ces sociétés ont existé, et je les ai vues à l'époque de la révolution. — 24, 25, 26. Code de la police, Paris, Prault, 1757, tit. 12, des Secours de charité. — 27. Registres du parlement, arrêts relatifs à la police des prisons, depuis celui de 1663 jusqu'a celui du 11 septembre 1697, rappelés dans celui du 1er septembre 1717.

CHAPITRE XXII. — DU MAITRE D'HISTOIRE. — 1. Instruction sur l'histoire de France et romaine, par Le Ragois, Paris, Pralard, 1687. — 2. Est-ce vingt, est-ce trente ou cent éditions qui ont été faites de ce méchant livre, le plus méchant des livres ? Je ne sais ; mais on vient encore d'en publier une, et peut-être en prépare-t-on une autre. — 3, 4. *Historia Thuani*, anni 1601, 1602. — 5. Histoire de la mort de Henri le Grand par Mathieu, Paris, 1612. — 6. Voyez les histoires de d'Aubigné, de De Thou, de Mathieu, les Mémoires de Sully, et surtout les Considérations sur les coups d'état par Naudé. — 7. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 22, Histoire de la représentation nationale, article Journal des séances de la noblesse aux Etats-généraux de 1614. — 8. Histoire de Louis XIII par Le Vassor, ann e 1617. — 9. Registres du parlement, 8 juillet 1617.—10. Recueil des pièces les plus curieuses pendant le règne du connestable de Luynes, 4e édition, 1632, sans nom de ville.

11. L'Art héraldique par Baron, Paris, Osemont, 1689, chap. 4, Ornements extérieurs de l'écu, art. des Couronnes, texte et gravure. - Erection de la terre de Maillé en duché-pairie de Luynes, année 1619. — 12. Voyez note 10. — 13. Histoire de Louis XIII par Le Vassor, année 1619. — 14. Histoire de la guerre des huguenots sous Louis XIII par Chabans, Paris, 1635, Siége de Moutauban. — 15. Œuvres de Molière, George Dandin, acte 1, scène 5. — 16. Histoire citée à l'avant-dernière note, même article. — 17. Histoire de Louis XIII, par Le Vassor, année 1626. — 18. Mémoires du ministère de Richelieu par Vialart, Leyde, 1631, Conspiration et condamnation de Chalais.—19. Registres du parlement, 20 juin 1627.—20. Histoire rocheloise, ou la Prise de La Rochelle, par Gerson, Grenoble, 1669.

21. Histoire de Louis XIII par Le Vassor, année 1630 et suivantes. — — 22. Histoire de la guerre des huguenots sous Louis XIII par Chabans, siége de Saint-Antonin. — Mémoires de Pontis. Mémoires de Jacques de Puységur. Il est plusieurs fois parlé dans ces mémoires de la bravoure de Louis XIII. — 23, 24. Histoire de Louis XIII par Le Vassor, années 1626, 1632. — 25. Histoire du duc de Montmorency, Paris, Guignard, 1699, liv. 3, chap. 7, Mort du duc de Montmorency. — 26, 27. Histoire de Louis XIII par Le Vassor, années 1633, 1636. — 28. Mémoires du ministère de Richelieu par Vialart, année 1636. — 29, 30. Histoire de Louis XIII par Le Vassor, années 1640, 1641.

31. Prise et réduction de Perpignan, Paris, 1642. — 32. Mémoires du ministère de Richelieu par Vialart, année 1641. — 33. Ibid., année 1642. Mémoires de mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston; Rentrée du duc d'Orléans dans le royaume. — 34, 35. Histoire de Louis XIII par Le Vassor, année 1642, 1643. — 36. Histoire de Richelieu par Aubery, Paris, Bertier, 1660. Le Politique chrétien, traduit de l'espagnol par Chantonnière de Crémaille, Paris, Quinet, 1643. — 37 Mémoires du cardinal de Retz, liv. 1, liv. 2, Régence de Marie-Anne d'Auriche; Mémoires de Bordeaux, liv. 1, Régence de Marie-Anne d'Autriche. — 38. Histoire généalogique et chronologique de la maison de France et des grands officiers de la couronne. — 39. Histoire du grand Condé par Désormeaux, Paris, Saillant, 1666, Bataille de Bocroy. — 40, 41. Relation des campagnes de Rocroi et de Fribourg, Paris, Clousier l'aîné, 1673 : année 1643, bataille de Rocroy; année 1644, bataille de Fribourg.

42. Siéges et batailles de M. le Prince par La Serre, Paris, Besogne, 1647, Bataille de Nordlingue, année 1645. — 43. Annales de l'empire d'Allemagne, année 1634. — 44. Histoire du grand Condé par Désormeaux, Siége de Lérida. — 45. Vie de Turenne par Dubuisson, nom emprunté par Sandras de Courtilz, Cologne, Dallon, 1685, Bataille de Summerhausen. — 46. Siéges et batailles de M. le Prince par La Serre, Bataille de Lens, année 1648. — 47. Histoire du traité de Westphalie par Bougeant, Paris, 1727. — 48 à 54. Mémoires du cardinal de Retz, liv. 2, années 1648, 1649, 1650, 1651.

55, 56. Abrégé chronologique de Hénault, année 1648; voyez les autorités qu'il cite. — 57. Siècle de Louis XIV par Voltaire, Berlin, Henning, 1753, chap. 4, Suite de la guerre civile, année 1652, Bataille de Bleneau. — 58 à 61. Mémoires de Retz, déjà cités, liv. 4, année 1652, Bataille de Saint-Antoine, Rentrée du roi à Paris.

62. Abrégé chronologique de Hénault, année 1653. — 63. Mémoires de La Porte, Genève, 1755, année 1653. — 64. Voyez, au chapitre des *Frondeurs*, la note 6. — 65. Abrégé chronologique de Hénault, année 1653. — 66. Mémoires de Puységur, année 1654. — 67. Vie de Turenne, déjà citée, année 1658, Bataille des Dunes. — 68. Traité de paix des Pyrénées entre la France et l'Espagne, l'an 1659, Paris, imprimerie royale, 1660. — 69. Abrégé chronologique de Hénault, année 1660.—70. Recueil des traités de paix par Léonard, Contrat de mariage du roi Louis XIV et de Marie-Thérèse, du 8 novembre 1659.

71. Abrégé chronologique de Hénault, année 1661. — 72. Siècle de Louis XIV, chap. 6, Louis XIV règne par lui-même. — 73. Mémoires de Choisy, liv. 3, Arrestation de Fouquet. — 74. Recueil des traités de paix par Léonard, Déclaration de l'Espagne pour la préséance des rois de France, 24 mars 1662. — 75, 76. Siècle de Louis XIV par Voltaire, chap. 6, année 1661. — 77. Histoire des démêlés de la cour de France avec la cour de Rome au sujet de l'affaire des Corses, par Régnier-Desmarais, 1707. — 78. Les tapisseries des Gobelins faites dans le temps même repré-

sentent cette entrée.—79 Siècle de Louis XIV par Voltaire, chap. 8, Conquête de la Franche-Comté. Voyez mon traité des matériaux manuscrits. chap. 6, Histoire de l'art militaire, art. Tiroirs de Louis XIV. – 80. Siècle de Louis XIV, Conquête de la Franche-Comté.

81. Recueil des traités de paix par Léonard, Traité de paix entre la France et l'Espagne conclu à Aix-la-Chapelle le 2 mai 1668. — 82. Abrégé chronologique de Hénault, année 1672. — 83. Œuvres de Boileau, épître 4, au roi. — 84. Siècle de Louis XIV, Conquête de la Hollande. — 85 à 89. Abrégé chronologique de Hénault, année 1674, 1675. — 90. Lettres de Sévigné, lettres du 31 juillet 1675 et suivantes.

91. Siècle de Louis XIV, chap. 9, Belle campagne de Turenne, année 1675. — 92, 93. Abrégé chronologique de Hénault, années 1676, 1677. — 94. Recueil des traités de paix par Léonard, Traité de paix entre la France et l'Espagne conclu à Nimègue le 17 septembre 1678. — 95. Siècle de Louis XIV par Voltaire, chap. 12, Depuis la mort de Turenne jusqu'à la paix de Nimègue. — 96. Abrégé chronologique de Hénault, année 1678 — 97. Siècle de Louis XIV, Prise de Strasbourg. — 98. Registres du parlement, arrêt du 21 février 1680. — 99. Siècle de Louis XIV, chap. 13, Prise de Strasbourg. — 100. Vie de Colbert, Cologne, 1695, année 1683.

101. Abrégé chronologique de Hénault, année 1683. — 102. Siècle de Louis XIV, chap. 13, Bombardement de Gênes. — 103, 104. Ibid., années 1684, 1685. — 105, 106. État des réformés en France par Brousson, La Haye, Beck, 1686. — 107. Relation de l'ambassade de Siam par de Vizé, Paris, 1686, 1re partie. — 108, 109. Abrégé chronologique de Hénault, année 1687. — 110. Mémoires de Choisy, liv. 6, Maladie de Louis XIV.

111. Les historiens ont fait cette évaluation ; il serait à désirer qu'à chaque guerre ils en fissent une pareille et qu'elle fût mise sous les yeux des gouvernements, et surtout de leurs plénipotentiaires. — 112. Abrégé chronologique de Hénault, années 1690, 1692, 1693. — 113. Histoire de la maison de Montmorency par Désormeaux, Paris, Desaint, 1764, Vie de François-Henri de Montmorency, duc de Luxembourg, années 1690, 1692, 1693. – 114. Mémoires sur les vies et les caractères des plus illustres personnes mortes en 1712, Londres, 1713, article Catinat. — 115. Relation de l'expédition de Carthagène, par Pointis, Amsterdam, 1698. — 116. Abrégé chronologique de Hénault, année 1697. — 117. Actes et mémoires des négociations de la paix de Ryswick, La Haye, Adrian Moetjens, 1699. — 118, 119. Siècle de Louis XIV par Voltaire, Paix de Ryswick. — 120. Ibid., année 1698. — 121. Abrégé chronologique de Hénault, année 1699. — 122. L'esprit des cours de l'Europe, novembre 1700, Cour d'Espagne, mort de Charles II. — 123. Ibid., décembre 1700, Cour de France. — 124. Histoire du règne de Louis XIV par Reboulet, Avignon, 1744, Guerre de la succession d'Espagne. — 125. Siècle de Louis XIV, Guerre de la succession d'Espagne.

Chapitre XXIII. — DU TENEUR DE LIVRES. — 1. Le Guide des Négociants et Teneurs de livres par Delaporte, Lyon, 1699. — 2. Voyez le Parfait négociant de Savary. Je n'indique pas un chapitre, parce que la preuve de cette note se trouve dans tous. Elle se trouve spécialement dans le Dictionnaire de commerce de son fils Jacques Savary, Commerce de l'Europe, Commerce de la France.—3. Parfait Négociant, liv. 2, chap. 6, Commerce du nord. Dictionnaire de commerce, Commerce de Suède, Danemark et Russie. — 4. Ibid., Commerce de l'Angleterre. — 5. Ibid., Commerce de la Hollande. — 6. Ibid., Commerce de la France. — 7. Ibid., Commerce d'Espagne, d'Italie. — 8. Ibid., Commerce des échelles. — 9. Ibid., Commerce de l'Europe, Commerce du monde. — 10. Ibid.,

Commerce de l'Europe, commerce du monde. — 11. Voyez ci-après la note 13. — 12. En temps de paix, les vaisseaux anglais, les vaisseaux hollandais surtout, venaient souvent charger nos denrées, nos marchandises, pour aller les porter là où notre marine marchande aurait dû les porter. Balance du commerce par Arnould, Paris, Buisson, 1791, partie 2e, section 1re, chap. 5, Commerce avec l'Angleterre. Je cite cet ouvrage, parce qu'il s'appuie sur des preuves et des états du dix-septième siècle, et parce qu'a cet égard il est le résumé des diffuses notions de Savary. — 13. Voyez, aux notes des chapitres du commerce des siècles précédents, celles relatives aux marchands des nations étrangères qui venaient faire le commerce de la France.

Chapitre XXIV. — DU MARCHAND DANS SON ARRIÈRE-BOUTIQUE. — 1. Mémoires du P. Niceron, vie de Claude Fleury, où l'on voit que sa famille était originaire de Normandie. — 2. Traité du choix des études par Claude Fleury, Paris, Aubouin, 1687, chap. 13, Jurisprudence, variété des études. — 3. La maxime de Sully était que l'agriculture et le pâturage étaient les deux mamelles de l'état. — 4. Il ne regardait pas le commerce comme une troisième mamelle, ni l'industrie manufacturière comme une quatrième. — 5, 6. Essai politique sur le commerce, Amsterdam, Changuion, 1735, chap. 2, Blé. — 7. Vie de Colbert, déjà citée, Famille de Colbert. — 8. Mémoires de Bussy, Paris, Anisson, 1696, année 1664, Lettre de Bussy au duc de Saint-Aignan. — 9. Mémoires de Sully; ses discussions avec Henri IV, et notamment celles sur l'établissement des tapisseries.—10. Mémoires de Choisy, liv. 2, Portrait de Colbert.

11. Dictionnaire de commerce par Savary, vo *Manufactures*. — 12. Mémoires des intendants, Mémoire sur le Languedoc par Baville, 1698, chap. 4, Commerce, art. Commerce de la soie. — 13. Mémoires des intendants, Mémoires des généralités de Tours, de Lyon, province de Languedoc, chap. Manufactures, Commerce. — 14, 15. Parfait négociant et Dictionnaire de Savary, commerce de la France. — 16, 17. Mémoires des intendants, Languedoc, chap. 4, Commerce particulier de chaque diocèse, art. Foire de Beaucaire. — 18. Tarif des droits d'entrée, et notamment celui du 18 septembre 1664, si précieux pour la date des plantations de la canne en Amérique. Parfait négociant, Dictionnaire de commerce de Savary, aux art. Café, Cochenille, Cacao, et notes du Chap. XLI, *du Priseur de tabac*.—19. Nouveau théâtre d'agriculture par Liger, liv. 6, chap. 27 et 28, Vignes. Dictionnaire de Chomel, vo *Vin*. — 20. Voyez les notes du Chap. LVI, *du Chevalier de Malte*, sur les liqueurs.

21. Parfait négociant de Savary, ch. Commerce du Nord.—22, 23. Ibid., Commerce de la France, Vin, eaux-de-vie.—24. Voyez, au Chapitre LXVII, *des Gros fermiers*, les notes 110, 111, 112. — 25. Voyez, au Chapitre LVI, *du Chevalier de Malte*, les notes sur les liqueurs.—26. Parfait négociant, et Dictionnaire de commerce de Savary, Commerce du nord. — 27, 28, 29. Voyage de Thévenot de L'Huilier, art. Commerce des Indes et de la Chine. — 30. Dictionnaire de commerce par Savary, vo *Foires*.

31. Mémoires des intendants, Mémoires sur le Languedoc, chap. 4, Commerce, art. Beaucaire. — 32. Mémoires de Choisy, liv. 2, Portrait de Colbert. — 33. Ordonnance du mois de mars 1673, appelée Code marchand, tit. 11, art. 12, Banqueroutiers. – 34. Vie de Jean-Baptiste Colbert, année 1669. — 35. Conférence des ordonnances par Bornier, Ordonnance de Commerce, tit. 11, Commentaire de l'art. 2, Règlements sur le courtage. — 36. Ibid., Commentaires sur le tit. 6, Taux de l'intérêt.— 37. Ordonnance de commerce, mars 1673, tit. 1er, 3 et 4. — 38. Dictionnaire de Savary, vis *Mesures, Poids*.—39. Tarif du mois de septembre 1664

pour tout le royaume. — 40. Vie de Jean-Baptiste Colbert, déjà citée, année 1683. — Recueil des traités, par Léonard. — 41, 42. Siècle de Louis XIX, chap. 27, Gouvernement, Commerce. — 43. Vie de Jean-Baptiste Colbert, notamment année 1666. — 44. Ibid., année 1664. — 45. Lettres patentes du mois d'octobre 1665, relatives à la manufacture d'Abbeville. — 46. Voyez, aux notes du Chapitre VII, *des Anoblis*, la note 19. — 47. Notes du Chapitre LXXXVII, *des Conseillers des conseils du roi*, note 1re. — 48. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Chambre*. — 49. Parfait négociant, 2e partie, liv. 2, chap. 2, Banque d'Amsterdam. — 50. Ibid., chap. 4, Commerce d'Italie, art. Venise.

Chapitre XXV. — DU MARCHAND DANS SA BOUTIQUE. — 1. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 8, Histoire des douanes, art. Association de la Loire. — 2. Mémoires des intendants, Mémoire sur le Languedoc par Baville, 1698, chap 4, Commerce, art. Abus principaux dans le commerce. — 3. Mémoires sur l'Alsace, chap. Villes. — 4. Ordonnance du mois de juin 1680 relative aux aides. — 5. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Bordeaux, chap. Ports de mer, art. Bordeaux. — 6. Ibid., Languedoc, chap. 4, Commerce, art. Diocèse du Puy. — 7. Ibid., Généralité de Bordeaux, chap. Ports de mer, art. Bayonne. — 8, 9. Ibid.. Mémoire sur la Bretagne, chap. Evêché de Saint-Malo. — 10. Dictionnaire de commerce par Savary, Commerce de Hollande, commerce d'Amsterdam. — 11. Ibid., Commerce d'Angleterre, Commerce de Londres.

12. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Bordeaux, chap. Ports de mer, art. Bordeaux. — 13, 14. Recherches sur les finances par Forbonnais, Dépêche de Colbert à Pomponne. — 15. Recueil de pièces sur l'amirauté, Paris, d'Houry, 1759, Avertissement, § 17. — 16. Economie politique de Montchrétien, Rouen, 1615, 2e série, Commerce des Anglais. — 17. Dictionnaire de commerce de Savary, Commerce d'Angleterre, Commerce de France. — 18. On le voit par les gravures anglaises du temps, représentant leurs gentlemen et leurs femmes. De plus, la célèbre poupée de Paris mentionnée à la note 74 du Chapitre LXXXIII, *des Parisiens et des Parisiennes*, était envoyée à Londres comme dans les autres capitales. — 19. Voyez la note 22. — 20. Dictionnaire de Savary, v° *Tarif*. — 21. Commentaire sur les lois anglaises par Blackstone, traduit par Chompré, Paris, Bossange, 1822, 2e part., chap. 13, Etat militaire et état de la marine, Actes de navigation de 1650 et de 1660. — 22. Parfait Négociant, liv. 2, chap. 3, Commerce d'Angleterre. — 23. Ibid., chap. 2, Commerce de Hollande, chap. 5, Commerce d'Espagne.

Chapitre XXVI. — DES ACTIONNAIRES DES COMPAGNIES DE COMMERCE. — 1. Edit du 1er juin 1604, portant établissement d'une Compagnie des Indes-Orientales. — 2. «... La Compagnie de Saint-Christophe fut établie en 1626... » Histoire abrégée des Compagnies de commerce, 1 vol. in-f°, manuscrit dont je possède et dont beaucoup de personnes possèdent une copie. Dictionnaire de commerce par Savary, Commerce de l'Europe, Compagnies de commerce, Compagnies de la France. Ces deux ouvrages n'offrent que de très légères variantes. Je m'appuie, pour les preuves de ce chapitre, sur l'autorité de l'un et de l'autre; j'en avertis le lecteur. Comme le Dictionnaire de commerce est entre les mains de tout le monde et que l'Histoire manuscrite des Compagnies de commerce ne l'est point, je cite de préférence cette histoire pour la faire connaître. — 3. «... Celle du Canada, en 1628. » Ibid. — 4. «... Celle de l'Orient, en 1642. » Ibid. — 5. «... Ces Compagnies furent né-

gligées pendant les guerres de la fronde. » Ibid. — 6. « ... La Compagnie des Indes-Orientales fut fondée au mois d'août 1664 par le roi et par Colbert. » Ibid — 7. « ... Le roi et Colbert, pour encourager..., se mirent au nombre des associés. » Ibid. — 8. Ces détails sont encore pris dans le manuscrit; Savary dit 8 millions. — 9. Le manuscrit mentionne aussi le don de Madagascar. — 10. « ... Actions de cette compagnie... 1,500 livres.... 1,000 liv. » Ibid.

11. Recueil des voyages de Thévenot, Paris, 1681. — 12. Histoire des Indes-Orientales par Rennefort, Paris, Seneuze, 1688, 1re partie, liv 2, ch. 24 et suiv., Descript. de Madagascar. — 13. Ibid., maladies du pays. — Histoire abrégée des Compagnies de commerce, manuscrit déjà cité, où, parmi les maladies de Madagascar, il est, entre autres, fait mention de celle de la jaunisse. — 14. Histoire des Indes-Orientales, citée plus haut, 2e part., liv. 2, chap. 13, Estat des directeurs. — 15. « ... Le comptoir de la Compagnie d'Orient changé à Pondichéry. » Histoire des Compagnies de commerce, déjà citée. — 16. Ibid., réduction des actions. — 17, 18. Ibid., création de la Compagnie des Indes-Occidentales. — 19. Ibid., Compagnie des Indes-Occidentales; vente et cession des îles de Saint-Christophe, la Martinique, Saint-Domingue, faites au roi par les chevaliers de Malte. — 20. Voyez la gravure en regard du frontispice du Parfait négociant, où sont représentés des marchands français.

21, 22. Histoire abrégée des Compagnies de commerce, à l'endroit cité dans la note 19. — 23. Ibid., Possessions coloniales de la Compagnie des Indes-Occidentales. — 24. Ibid., Vaisseaux de la Compagnie. Savary dit 45. — 25. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Action*, où l'on voit les mises, les parts, les conditions des actionnaires. — 26. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 6, Histoire du commerce, Chartes relatives au commerce. — 27, 28. Voyez, au Chap. LIV, *des Gazetiers*, la note 4. — 29. Histoire des Compagnies de commerce, année 1674. — 30. Ibid., Compagnie du Bastion de France.

31. Parfait négociant, liv. 2, chap. 9, Compagnies de commerce. — 32. Histoire manuscrite des Compagnies de commerce, Compagnie de Guinée. — 33. Ibid., Compagnie du Mississipi. — 34. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 6, Histoire du commerce, art. Portefeuille, commerce des colonies. — 35. Essai politique sur le commerce, chap. 5, l'Esclavage. — 36. Ce mot, dans le Dictionnaire de Furetière et dans celui de l'Académie, n'a que l'acception de coupon d'étoffe. Le Dictionnaire de Savary, v° *Coupon*, dit qu'il n'a été employé qu'au temps de la création des actions des fermes. Je ne vois pas, cependant, que dans les temps antérieurs les négociants aient pu s'en passer. — 37. Les Agioteurs, comédie de Dancourt, 1710.

Chapitre XXVII. — DES BEDEAUX. — 1. Mon aïeul maternel, vers la fin du dix-septième siècle, obtint un arrêt du parlement pour être maintenu dans le droit de présenter le pain bénit à sa paroisse le jeudi-saint. Il en coûta 1,600 livres. — 2. Ils portent encore cet habit et cette verge. — 3. Dictionnaire de Furetière, v° *Bedeau*. — 4. *Historia universitatis Parisiensis a Bulæo*, *de Bedelis*. — 5. Description de Paris par Piganiol, Gouvernement civil, § 16, Sciences et Arts. — 6. Ils ont porté cet habit et cette masse jusqu'à la révolution. — 7 à 11. Martyrologe de l'église Saint-Séverin, Paris, Le Prest, 1678; Règlement pour les droits de la fabrique, chap. 9, Bedeaux.

12. Il en a été ainsi jusqu'à la révolution; je l'ai vu et entendu. — 13. Martyrologe de Saint-Séverin, déjà cité, Premier bedeau. — 14. Les boulangeries des cathédrales étaient dans l'usage de faire de ces pains, que le

Glossaire de Ducange paraît mentionner sous le nom de *Panes festi*. La forme en était celle de trois miches adhérentes entre elles comme un échaudé à trois cornes. Les uns étaient de seigle, les autres de froment; je me souviens qu'on en portait à mon père lorsqu'il était trésorier du chapitre de la cathédrale. — 15. Le nom de ces officiers se trouve dans le martyrologe déjà cité. — 16. Dictionnaire de Furetière, vº *Loueur*. — 17. Voyez mon Traité des matériaux, chap. Eglise, Procès entre la haute et la basse forme du chapitre de Nevers. — 18. Ce procès fut terminé vers la fin du seizième siècle, comme on le voit dans mon Traité, même chapitre, même article; mais les causes de désunion entre les deux formes durent long-temps subsister. — 19. Martyrologe de Saint-Séverin, déjà cité, Bedeaux. — 20. Voyez la note 23.

21. On a de tout temps attribué à la graisse de pendu la vertu de guérir les rhumatismes; on lui attribue plusieurs autres vertus. Mercier, Tableau de Paris, chap. Bourreau, dit que les Parisiens allaient chez lui en acheter; il en était de même en province. — 22. Notes du quinzième et du seizième siècle sur les qualités qu'on donnait au bourreau en lui parlant. Il n'est pas vraisemblable qu'au dix-septième siècle, surtout en province, on fût passé à celle de monsieur. — 23. Description de la France par Piganiol, déjà citée, 5e partie, chap. 20, Nivernais, art. Gouvernement ecclésiastique. — 24. Recueil des proverbes.

Chapitre. — DES CHEVALIERS D'INDUSTRIE. — 1. Mémoires des intendants, Mémoires sur la province de Bourbonnais, chap. Pays d'Auvergne, art. Officiers du domaine. — 2. Ibid., chap. Nivernais. — 3. Dictionnaire de Furetière, vº *Gibecière*. — 4. Les Tours de maître Gonin, Paris, 1713, liv. 1er, chap. 1er. — 5. Dictionnaire de Furetière, vº *Gobelet*. — 6. Ibid., vº *Dé*. — 7. Voyez les premières pages des Mémoires de Saint-Simon. — 8, 9. Dictionnaire de Furetière, vº *Filou*. — 10. Ibid., vº *Chevalier*, art. Chevalier d'industrie. — 11. Description de Paris par Germain Brice, Pont-Neuf. — 12. Voyages historiques de l'Europe, déjà cités, chap 20, Ile-de-France, art. Place des Victoires. — 13. Dictionnaire de Furetière, vº *Laine*. — 14, 15. Le Poète extravagant, avec l'assemblée des Filous et des Filles de joie, Paris, Loyson, 1670, chap. Théodore. — 16. Mémoires du cardinal de Retz, liv. 3. — 17. Dictionnaire de Trévoux, vº *Caudebec*. Boileau emploie cette même expression. — Dictionnaire de Furetière, vº *Castor*. — 18 à 26. Le Poète extravagant, déjà cité, chap. Théodore. — 27. Seizième siècle, Station XLII, *la Capitale de la France*, note 69. — 28. Dictionnaire de Furetière, vº *Bouquet*. — 29. Ibid., vº *Jarret*. — 30. Seizième siècle, Station LXII, *la Capitale de la France*, note 70.

31. Mémoire des intendants, Mémoire sur la généralité de Poitiers, par Charles Colbert, année 1664, manuscrit conservé à la Bibliothèque du roi. « Nous avons découvert quelques lieux et maisons fortes où l'on asseure qu'il se fait de la fausse monnoye par des ouvriers ramassez de plusieurs endroits et protégez par des seigneurs et des gentilshommes. » — 32. Le Poète extravagant, chap. Théodore. — 33. Note 19 du Chap. L, *du Voleur et de la Voleuse*. — 34. Ibid., note 25. — 35. Code pénal ou Recueil des principales ordonnances, Paris, Desaint et Saillant, 1762, 1re partie, tit. 14. — 36. Le Poète extravagant, chap. Théodore. — 37. *Horatii opera, odarum libro tertio*, *ode* 7. — 28. Voyez, aux notes du seizième siècle, Station LXVI, *la Vie domestique du roi de France*, la note 159. — 39. « On a dit au roy que deux personnes ont esté volées depuis peu à Paris, une près le Palais-Royal et l'autre vers le Pont-Royal. Je vous avoue que cela m'a fait beaucoup de peine, et il faut que vous réveilliez vostre attention pour faire faire une garde si exacte que pareille chose n'arrive plus; car, inutilement

Sa Majesté feroit-elle une dépense aussi considérable que celle qui se fait pour le guet, si elle n'avoit la satisfaction de savoir qu'on est dans une entière sûreté à Paris. » Secrétariat ; manuscrit appartenant aux archives du royaume, E 3374, 1688, Lettre de Monseigneur à Blondel, 16 janvier 1688. — 40. Édit du mois de mars 1667 relatif à la création d'un lieutenant de police en la ville de Paris. — 41. La Désolation des Filous, comédie de Chevalier, 1662, à l'occasion de la bonne police établie par La Reynie dans la ville de Paris. — 42. Traité de la police par Delamarre, liv. 1er, tit. 9, chap. 3. Règlement du 30 mars 1635, Police de Paris, art. Contre les vagabonds. — 43. Ibid., liv. 6, tit. 7, Nettoiement des rues, lanternes.

CHAPITRE XXIX. — DE LA CHEVALIÈRE D'INDUSTRIE. — 1. A la fin du dix-septième siècle, les maisons n'étaient pas numérotées ; je les trouve, dans les actes, toujours désignées par leurs enseignes. — 2. Mémoires du cardinal de Retz, liv. 3, année 1649. — 3. Puisque du temps de Furetière on disait chevalier d'industrie, les escrocs, les honnêtes voleurs, devaient naturellement et incontestablement se donner ce nom, de préférence au mot technique qui leur appartenait. Il devait en être ainsi de leurs coopératrices. — 4 à 7. Le Poète extravagant, chap. Théodore. — 8. Dictionnaire de Furetière, vo *Baigneur*. — 9. Le Poète extravagant, chap. Théodore. — 10, 11. Traité de la police par Delamarre, liv. 3, tit. 5, chap. 4, Police observée en France touchant les femmes de mauvaise vie.

12. Voyez les portraits du temps. — 13 à 16. Le Poète extravagant, chap. Théodore. — 17. La Devineresse, ou madame Jobin, comédie de Th. Corneille et de Vizé, représentée au mois de novembre 1679. — 18 à 20. Déclaration du roi, 11 juillet 1682, concernant les Bohêmes. — 21, 22. Le Poète extravagant, chap. Théodore. — 23. Traité de la police par Delamarre, liv. 3, tit. 5. chap. 5, Maisons de force pour enfermer les femmes débauchées, Salpêtrière. — 24. Ibid., Madelonnettes. — 25. Ibid., Bon-Pasteur. — 26. Ibid., Règlement pour les Filles du Bon-Pasteur. — 27. Dictionnaire des arts et des sciences, par Th. Corneille, vis *Cassave*, *Mays*. — 28. Voyage de la France équinoxiale en l'île de Cayenne, par Ant. Biet, Paris, 1664, Hurons. — 29. Nouveau voyage du père Labat aux îles de l'Amérique, Paris, Legras, 1722, Population européenne. — 30. Traité de la police par Delamarre, liv. 6, tit. 10, Embellissement des villes, sect. 7, Cygnes sur la rivière de Seine. — 31. Déclaration du roi, 11 juillet 1682, contre les Bohêmes.

CHAPITRE XXX. — DU MARCHAND DE FLUTES. — 1. Édits relatifs aux greniers à sel, Présidents — 2. Petite ville du Nivernais où était établi un grenier à sel. Dénombrement du royaume, Paris, Saugrain, 1709. — 3. Gravures et portraits du temps. — 4. Mémoires de Sully, derniers chapitres. — 5. Abrégé chronologique de l'histoire de France, par Hénault, Règne de Louis XIII, Règne de Louis XIV, Ministres. — 6. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1661. — 7. Abrégé chronologique de Hénault, année 1661. — 8. Mémoires de l'abbé de Choisy, liv. 2. — 9. Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi possède plusieurs comptes du Trésor royal, Règne de Louis XIV. J'en possède un aussi que je cite à la note 21. Dans tous, la recette commence par l'article Tailles. — 10. Mémoires des intendants, Généralités des pays de tailles réelles, Généralité de Montauban, chap. Finances.

11. Règlements sur le fait des tailles, Rouen, 1710, où se trouve un grand nombre d'édits rendus au dix-septième siècle concernant les tailles personnelles ; à quoi il faut joindre le Mémorial alphabétique, Paris, 1724,

qui, v° *Rôle*, traite de l'assiette de la taille personnelle; à quoi il faut joindre encore les Instructions sur la formation des rôles telles que celles de l'élection de Clermont-Ferrand, mentionnée dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Finances; et pour qui voudrait s'instruire à fond sur cette matière, il lui conviendrait de connaître d'anciens rôles de tailles personnelles, tels que celui dont il est parlé au même Traité, même chapitre; mais qu'il se hâte, car tous les jours on les détruit, et ils vont disparaître. — 12, 13. Dîme royale de Vauban, Paris, 1707, chap. Projet qui réduit le revenu du roi à une proportion géométrique, art. Tailles. — 14. Le besoin d'un cadastre général a dû se faire sentir même avant le dix-septième siècle. Dans leurs mémoires, les intendants se plaisent à énumérer les avantages des cadastres, et le roi, par sa déclaration du 21 novembre 1763, ordonna qu'il serait formé un cadastre général pour toutes les terres de la France. Cette équitable opération, qui enfin a commencé il y a environ trente ans, n'est pas encore, il s'en faut bien, terminée. — 15. Dîme royale de Vauban, chap. 1, Fonds, Classement des terres. — 16. Ordonnances sur les tailles, dix-septième siècle. — 17. Mémoires des intendants, Généralité de Montauban, chap. Finances. — 18. Traité des matériaux manuscrits, chap. 1, Agriculture, art. Rôle... à payer... pour rendre les terres franches des tailles. — 19. Quinzième siècle, Histoire V, *le Financier*, texte et notes.—20. Seizième siècle, Station XLVIII, texte et notes.

21. J'ai un manuscrit du temps intitulé Estat de tout le revenu du roy en 1684. On y lit : « Premièrement les tailles des dix-huit généralitez pour la présente année mil six cent quatre-vingt quatre, trente-huict millions deux cent quatre-vingt-un mille cinq cent soixante-deux livres. » Là n'était compris ni le taillon de ces généralités, ni la taille, ni le taillon des pays d'état. Cette somme est à peu près celle de l'année commune des tailles de Forbonnais à la fin du dix-septième siècle. — 22. Traité historique des monnaies, par Le Blanc, Paris, 1790, Table des prix des monnaies. — 23. Nouveau Code des tailles, ou Recueil des ordonnances, etc., Paris, 1761 et années suivantes, Contraintes. — 24. La Dîme royale, par Vauban, 1re partie, chap. Projet qui réduit les revenus du roi à une proportion géométrique. — 25. Recherches sur les finances, par Forbonnais, années 1660, 1661. — 26. Description de la France par Piganiol, 5e partie, chap. 21, Bourbonnais, art. 11.—27. L'impôt du sel, que l'on croit établi par Philippe de Valois, est bien antérieur, car une charte de Philippe Ier de l'an 1079 en fait mention. On trouve dans une ordonnance du roi Jean, Lyon, février 1350, le vidimus de cette charte. — 28. Mais il paraît que cet impôt n'a été royal et général que sous Philippe de Valois. Quatorzième siècle, Épître LXXXIX, *le Fils du diable*, note 77. — 29. Le manuscrit du Revenu du roy en 1684, déjà cité, porte l'impôt du sel à 26 millions ; il est à présumer que les augmentations progressives de cet impôt pendant douze ans, à les supputer par les augmentations progressives des autres impôts pendant la même période, élevèrent cet impôt au moins à 30 millions. Je dois ajouter que c'est à peu près l'année commune des gabelles de Forbonnais, qui donne des tableaux dans ses Recherches des finances, et qui n'en a pas pour les gabelles au-delà de 1688. Forbonnais a trouvé souvent les différentes branches d'impôts confondues et n'a pu les débrouiller; quant à moi, j'y ai mis, et toujours inutilement, bien du temps. — 30. Ce n'est peut-être pas assez quand on lit les livres du temps, tels que le Détail de la France et la Dixme royale.

31. Détail de la France, 2e partie, chap. 12 et suiv. — 32. Vie de Colbert, déjà citée, article relatif aux traitants. — 33. Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité. Description du Vezelai, Amélioration, nombre 11. « ... Si le roi gardoit seulement les salines nécessaires... distribuoit le sel

à toute la France, qui, sans être écrasée de son poids, le porteroit aisément et feroit l'une des meilleures parties du revenu du roi... » — 34. Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, Finances, Gages des officiers des gabelles, Recueil de 174 pièces originales. — 35. Ou bail général des gabelles, dont j'ai plusieurs copies imprimées, notamment celle de Léonard, Paris, 1676. — 36. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1681. — 37. Ordonnances concernant les aides, citées dans les diverses notes de ce chapitre. — 38. Projet d'une dîme royale par Vauban, Paris, 1707. — 39. Voyez la note 37. — 40. Testament politique de Colbert, chap. 9, Amour qu'un prince doit avoir pour ses sujets.

41. Détail de la France, chap. Aides. — 42. Dans un manuscrit du commencement du dix-septième siècle que j'ai, on lit : « Le plan des régies est contraire aux vrais principes d'administration. La régie des revenus ne peut assurer les dépenses du service, comme les baux d'une ferme dont les revenus sont fixes. » — 43. Recherches sur les finances par Forbonnais, aux articles Renouvellement des baux. — 44. Ibid., année 1688, État des revenus des aides, entrées, etc. — 45. Voyez dans les Comptes-rendus de l'administration des finances par Mallet, ouvrage déjà cité, ainsi que dans les Recherches sur les finances par Forbonnais, combien elle était longue, et en réalité, dans les comptes du Trésor, elle était encore plus longue. — 46. L'estat des revenus du roy, en 1684, manuscrit déjà cité, porte : Don gratuit de la province de Bourgogne, 1,400,000 liv.; de Bretagne, 2,400,000; de Provence, 1,800,000; de Navarre et du Béarn, 60,000; du Languedoc, 2,400,000 ; de l'Artois, 400,000 ; total, 8,460,000 livres. Forbonnais, en cette même année, le porte à 7,000,000, et après l'année 1688, il n'en parle plus. Il ne m'a pas été possible de former une année commune. — 47. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 22, Représentation nationale, art. Recueil d'actes relatifs aux Etats provinciaux. — 48. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1696. — 49. Seizième siècle, notes sur les finances. — 50. L'impôt du timbre fut établi par édit de mars 1655.

51. J'ai une quittance d'un capitaine de la milice bourgeoise d'Amiens, année 1713, sur papier timbré. Le timbre, marqué d'une grande fleur de lys, figure à peu près l'effigie de certaines monnaies en cuivre du dix-septième siècle. — 52. Les Partisans démasqués, Cologne, 1707, 1re partie, Révolte de Guienne et de Bretagne. — 53. Tableaux des impôts dans les Recherches sur les finances par Forbonnais, où l'on voit celui du timbre jusqu'à la fin du dix-septième siècle et dans le siècle suivant. — 54. Je le crois ainsi, parce qu'après avoir parcouru avec attention mes manuscrits du temps, ensuite les Recherches sur les finances de Forbonnais, les Comptes-rendus de Mallet, et autres documents, je n'ai pas trouvé qu'il fût séparément fait mention de cet impôt. — 55. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1695. — 56. Voyez les édits sur la Capitation. — 57. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1695. — 58. Ibid., année 1698, Capitation supprimée comme odieuse. — 59. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1693. — 60. Voyez, entre autres, l'édit de novembre 1696, relatif au Sceau.

61. Il m'est passé sous les yeux des milliers d'anciens actes de diverses espèces, et j'ai remarqué que le vidimus du garde-sceau rappelle et le nom du notaire et le nom des parties contractantes, et la date du contrat. Même remarque sur les sceaux apposés aux actes judiciaires antérieurs au jugement, bien que d'une espèce différente, sur le jugement lui-même et sur les actes qui en sont la suite. Même remarque sur tous les autres genres d'actes possibles. L'enregistrement n'est guère que l'ancien contrôle, et l'ancien contrôle que l'ancien sceau. Remarquons enfin que

l'acte notarié, scellé, contrôlé, avait et a trois dates certaines, celle du notaire, celle du sceau du notaire, celle du contrôle ou enregistrement. Voilà, en peu de mots, l'histoire du sceau, aujourd'hui l'enregistrement. Voyez aussi mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Histoire des lois. — 62. L'expression de contrôle est fort commune dans notre langue des finances ; elle tire son origine de ce que le receveur écrivait ses recettes sur un rôle et de ce que le vérificateur de la recette tenait un autre contre-rôle. – 63. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1693. — 64. Histoire du tabac par Dutertre, manuscrit cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 12 ; Histoire des finances, art. Mémoires autographes de Dutertre. « Il est difficile de dire ce que rapportait à l'état » la vente du tabac avant 1697, où elle fut distraite du bail général des cinq » grosses fermes et adjugée à Duplantier au prix de 150,000 liv., en te- » nant compte pour tous droits d'entrée d'une somme de 100,000 liv... »— 65. Ibid. « En 1714, Fittz après Duplantier se rendit adjudicataire de la » ferme des tabacs moyennant 2 millions pendant les deux premières an- » nées et une augmentation de 200,000 liv. pendant les quatre dernières... » —66. Voyez la note 46 du chap. LXI ; *du Priseur de tabac*.—67. On lit dans le manuscrit, déja cité, Estat de tous les revenus du roy en 1684 : « Pour » les poudres et salpêtres les nouveaux fermiers se sont obligez de livrer » au roy, par chacun an, huict cent milliers de poudre qui sont évalués à » la somme de quatre cent mille livres... » — 68. Seizième siècle, note 53 de la Station XXIX, *le Bourgeois de Rhodès*, relative à la poudre à poudrer, dont l'usage commença à la fin du seizième siècle, et a fini où finit au moment où j'écris. — 69. On peut juger par les romans, les comédies, et surtout par l'Extraordinaire du Mercure galant, où étaient les annonces des modes, que les perruques avaient alors la vogue générale. — 70. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1706.

71. L'année commune du produit de la poste aux lettres des seize dernières années du dix-septième siècle est d'environ 2 millions. — 72. « Les » parties casuelles et le droit annuel ne produisent, année commune, que » 3 millions. » Estat de tout le revenu du roy, en 1684, manuscrit déjà cité. — 73. Voyez les ouvrages sur les finances déjà cités. — 74. Depuis les ordonnances du 14 février 1401, 17 avril 1403, 7 décembre 1418. Je ne remonte qu'aux ordonnances de 1400. — 75. Remontrances des parlements, doléances des états-généraux. — 76. Dans l'Estat des revenus du roy en 1684, manuscrit déjà cité, le produit de la ferme générale des domaines est porté à 7,540,000 liv. — 77. Somme totale de l'addition des différents impôts mentionnés dans ce chapitre. Ce résultat concorde avec l'année moyenne, formée sur le tableau des impositions des dix dernières années du siècle, donnée par Forbonnais. — 78 à 88. Mémoires de Boulainvilliers, cinquième mémoire. — 89. D'après les tableaux du temps et les tapisseries. — 90. Mémoires de Bussy-Rabutin, année 1664.

91 Recherches sur les finances par Forbonnais, Tableau des dépenses, année 1700.— 92. J'ai un manuscrit intitulé : Relevés des dépenses faites depuis 1600 jusqu'à 1675. Il vient d'un dépôt public. Les dépenses de la cour de Henri IV en 1600 y sont très détaillées, et s'élèvent à environ 2 millions. — 93. D'après les tableaux de dépense de Forbonnais pour les dix dernières années du dix-septième siècle, la dépense pour cet objet s'élevait, année commune, à cette somme. — 94. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1700. — 93. C'est à peu près la moyenne proportionnelle des dépenses de la guerre proprement dite des dix années de 1684 à 1694, prise dans les Recherches sur les finances de Forbonnais. — 96. J'ai, comme pour tous les autres articles de dépense, formé une moyenne proportionnelle des dix dernières années du dix-septième siècle

sur les tableaux de Forbonnais. — 97, 98. Recherches sur les finances, Tableau des dépenses générales du roi depuis 1689 à 1699.— 99. « L'Etat du roy est chargé présentement de quatre-vingt-dix-huit mille chevaux, compris les troupes de sa maison, la gendarmerie, cavalerie légère et dragons. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Mémoires des dépenses de la guerre, sect. 14. — 100. Forbonnais, dans ses Tableaux de dépenses des dernières années du dix-septième siècle, ne fait mention que de quatre années de dépenses des haras; de ces quatre années j'en ai formé une moyenne.

101. Dans le Tableau des dix dernières années des dépenses des haras au dix-septième siècle, il y en a six en blanc. Voyez la note ci-dessus.— 102. Recherches sur les finances par Forbonnais, Tableaux des dépenses générales depuis 1689 à 1699, Ponts-et-Chaussées. — 103. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Finances, Fonds secrets. — 104. Recherches sur les finances par Forbonnais, Tableau des dépenses générales depuis 1689 jusqu'en 1699, art. Affaires secrètes. — 105. Terme de finances de ce temps. Les archives du royaume sont pleines d'états au vrai. J'en ai aussi ma petite part.— 106. Dans mes cartons, j'ai un grand nombre de quittances de rentes assignées sur différents impôts. Je crois inutile de les citer, et je renvoie le lecteur aux Recherches sur les Finances par Forbonnais. — 107. Je le renvoie au même ouvrage pour les charges dont étaient grevés les revenus de l'état. — 108. Savoir charges et assignations, 50 millions; dépenses de l'état, 102 millions. Relativement à la preuve du premier article, voyez la note 123 ci-après; relativement à la preuve du second, voyez l'état des dépenses de ce chapitre. — 109. Par recettes extraordinaires ou plutôt par affaires extraordinaires, on entendait dans ces temps les emprunts publics, l'aliénation ou l'affranchissement des impôts, la finance des offices nouvellement créés, etc Voyez les Recherches sur les finances, années 1650 et suiv. jusqu'à l'année 1715. — 110. Je voudrais avoir en ma possession le manuscrit de Robichon sur les aliénations du domaine, fait d'après les extraits de la chambre des comptes, 2 vol. in-fol, et celui des Domaines aliénés depuis 1675 jusqu'en 1712, 3 vol. in-fol., j'en ferais ici usage; mais je ne les connais que de nom.

111. J'ai un répertoire des édits du dix-septième siècle. Il y en a un fort grand nombre relatifs à l'établissement de nouveaux petits impôts ou plutôt de nouvelles petites taxes. Mon répertoire ne les donne pas tous. Les Recherches sur les finances, de Forbonnais, ne les donnent pas tous non plus; mais pas un ne pouvait échapper à la vérification du parlement, et on les trouve tous dans ses registres. — 112. Tels que ceux de chevalier d'honneur ou de robe courte des cours de justice. : voyez les Mémoires des intendants, chap. Gouvernement civil. Tels que ceux de visiteurs, d'inspecteurs de toute sorte d'états, enfin de languéieurs de cochons, mentionnés dans un manuscrit qui est en mon pouvoir et qui est intitulé : État au vray des revenus casuels de sa majesté reçus par Pierre Bertin, année 1714, et qui est signé par Louis XV, le régent et les ministres. — 113. Voyez aux notes du Chapitre *des Anoblis*, la note 11.— 114. Voyez les Mémoires du temps. - 115. « De la somme de douze mille cent vingt-trois livres, provenant de la finance payée par aucuns des présidents des présidiaux pour jouir d'augmentations de gages et pour avoir la faculté pour les susdits présidents de porter robe rouge. » État au vray des revenus casuels, manuscrit déjà cité.— 116. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1693. — 117. J'ai des comptes de lieutenant de robe courte des premières années du dix-huitième siècle, arrêtés par d'Argenson, où il est fait mention de plusieurs personnes renfermées à la Bastille pour bil-

lonnage ou pour avoir fait passer des espèces à l'étranger. Voyez, d'ailleurs, sur les diverses refontes des monnaies, les Recherches sur les finances par Forbonnais. — 118. Essai sur les monnaies par Dupré de Saint-Maur, Tableau du prix du marc d'argent. — 119. Recherches sur les finances par Forbonnais, Anticipations. — 120. Ibid., année 1701.

121. J'ai plusieurs mémoires présentés par les porteurs de ces divers genres de billets au contrôleur général Desmarets, où il est écrit en marge de la main de ce ministre, converti en rente à 4, à 5, à 6. — 122. Les Mémoires de Boulainvilliers, 6e mémoire, chap. Mémoire de Fougerolles, disent que le numéraire du royaume, à la mort de Colbert, s'élevait à 500 millions, en comptant le marc d'argent au prix de 25 livres 15 sous. Forbonnais, dans ses Recherches sur les finances, année 1693, porte aussi le numéraire à 500 millions. Voltaire, dans le Siècle de Louis XIV, le porte à pareille somme. Remarquons cependant qu'à la fin du dix-septième siècle l'impôt s'élevait à 140 millions, ce qui, d'après mon arithmétique d'évaluation, dont j'ai fait usage aux notes sur le numéraire des trois siècles précédents, porterait la somme du numéraire à 700 millions. Il faudrait donc ici me départir de l'opinion qu'en général l'impôt est le cinquième du numéraire ; mais il faut aussi tenir compte qu'en ces temps les levées des deniers étaient forcées, et qu'il y avait en circulation quantité de billets de caisse, espèce de papier-monnaie inconnue aux siècles précédents. — 123. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1698. — 124. Annales politiques de l'abbé Saint-Pierre, année 1693. — 125. Seizième siècle, notes de la Station XLVIII, *les Calculs de Chartres*. — 126. Recherches sur les finances, année 1600 jusqu'à 1610. — 127. Ibid., année 1611 jusqu'à 1643. — 128. L'école de Pascal était l'école hargneuse, mutine, du Port-Royal. — 129 Histoire de la vie de Fénelon, La Haye, 1723, publication du Télémaque. — 130. Ce livre, fait contre les jésuites, fut traduit dans toutes les langues. Voyez la Vie de Pascal par Gilberte, sa sœur. — 131. Les conquêtes de Louis XIV et la gloire de son règne lui firent beaucoup d'envieux, d'ennemis. L'expulsion des protestants augmenta encore le nombre de ceux-ci. On crut voir dans le Télémaque la condamnation du fastueux règne de ce prince.

Chapitre XXXI. — DU PRÉSIDENT DU GRENIER A SEL. — 1. Voyez, aux notes du quinzième siècle, Histoire V, *le Financier*, la note 24. — 2. Voyez les notes de ce même chapitre. — 3. Créé par l'édit du 15 septembre 1661. Dispositions de cet édit. Mémoires de Choisy, liv. 3. — 4, 5. Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre, année 1661. — 6. Compte du trésor royal au dix-septième et au dix-huitième siècle. Ce n'est qu'en l'année 1789 que les gardes du trésor furent supprimés. — 7. Almanach royal pour l'année 1707, chap. Intendants — 8. Le code des tailles, par conséquent des receveurs des tailles, est fort volumineux. Je me contente d'en citer une seule ordonnance, celle de décembre 1695, relative aux taxations à eux attribuées. — 9. Déclaration du 12 février 1663, relative aux tailles, Collecteurs. — 10, 11. Le livre commode des adresses, chap. Finances royales.

12. Jusqu'à la révolution nous avons vu le fermier titulaire de la ferme générale recevoir des fermiers généraux une pension de deux ou trois mille livres. Je crois me rappeler qu'une ancienne quittance d'un des fermiers titulaires du dix septième siècle m'a passé par les mains. Voyez, d'ailleurs, mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, Finances. — 13. Le livre commode des adresses, chap. Finances royales. — 14. Dans le carton Fermiers-généraux, mentionné au chap. 12, Histoire des finances,

de mon Traité des matériaux manuscrits, se trouvent plusieurs états des dividendes entre les fermiers généraux qui avaient pris le sou pour base ou signe nominal d'une valeur convenue, en sorte qu'ils disaient : Je suis intéressé pour un sou et tant de deniers, ou pour un sou moins tant de deniers. — 15. Ibid., boîte contenant une collection de cent-dix-sept pièces relatives aux gages des officiers des gabelles. — 16. Les Partisans démasqués, ouvrage déjà cité. — 17. Théâtre comique, notamment la Fille de bon sens par Palaprat. — 18. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, Histoire des finances, art. Aides de la province de Normandie. — 19, 20 Almanach royal, Almanach de Lyon, Payeurs de l'Hôtel-de-Ville.

21. Mémoires des intendants, chap. Finances. — 22. Aux notes du seizième siècle, Station XXI, *l'Avocat de Toulouse*, on a vu que les charges devinrent vénales, et dans les Mémoires des intendants, notamment dans celui de la généralité de Montauban, chap. Finances, on voit que les charges de finances le devinrent aussi. — 23. Mémoires des intendants, Bourbonnais, chap. Finances. — 24. Ibid., Généralité de Montauban, chap. Finances, Cour des aides, bureau des trésoriers. — 25. Déclaration du 17 février 1688, Procédures des greniers à sel. — 26. On lit dans un Recueil de cantiques, Paris, Lottin, en tête d'un des cantiques : Air de madame de la Vallière.

Chapitre XXXII. — DU CHERCHEUR DE DINERS. — 1. Almanach royal pour l'année 1707, Paris, d'Houry, février. — 2. Documents sur le Nivernais, fournis par un habitant du pays. — 3. Coutume du Nivernais, chap. 10, Maisons, murs, rues, art. 24. — 4, 5. Documents sur le Nivernais, fournis par un habitant du pays. — 6. Il y avait un grand nombre de ces trappes dans plusieurs villes au dix-septième, au dix-huitième siècle, puisqu'au dix-neuvième il y en a encore à Clamecy, à Gannat, à Ebreuil, à Rhodès, et certainement dans d'autres villes — 7. Dictionnaire des termes d'agriculture par Liger, Paris, Beugnié, 1703, v° *Haie*. — On peut voir aussi les articles Prunelier, Houx, Epine, Fossé, du Nouveau théâtre d'agriculture et de l'économie de la campagne, cités aux notes de l'agriculture. — 8. Coutume de Nivernais, chap. 3, Droits de Blairie, art. 1er. — 9. Ibid., art. 2. — 10. Ibid., chap. 10, Maisons, murs, clôtures, etc., art. 6.

11. Dictionnaire de l'Académie, 1re édition, où ce mot désigne le bénéfice du chantre, par conséquent son manoir. — 12. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 9, art. Lettre touchant la suppression des fêtes. — 13. Mémoires de l'abbé Arnauld, Amsterdam, Neaulme, 1756, année 1649. — 14. « M. l'évêque d'Angers s'appelle Arnault, fort habile docteur en Sorbonne, faisant tous les devoirs d'un bon évêque avec la dernière exactitude, mesme la plus part de ses visites à pieds, sobre dans ses repas. » Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Tours par Charles Colbert, 1664, manuscrit conservé à la bibliothèque du roi, chap. Principaux ecclésiastiques du diocèse d'Angers. — 15. Vies des solitaires de Port-Royal et autres écrits sur les jansénistes. — 16. Etat de la France, 1699, chap. 1, art. Confesseur du roi. — 17. J'ai un manuscrit intitulé : Etat et menu général de la chambre aux deniers du roi, année 1708. « ... Le confesseur... pains... quartes de vin... chapons... carpes de pied... Le compagnon... etc. » Je fais une citation abrégée, parce que les manuscrits de ce genre sont très communs. — 18. « A Mgr Charles Maurice Letellier... archevêque de Reims, maistre de la chapelle de musique du roi, la somme de 600 liv. pour ses gages pendant ledit semestre de janvier... » Menus plaisirs et affaires de la chambre du roi, pour l'année

1678. Je possède l'original de ce manuscrit — 19. Etat de la France, 1699, 1re partie, chap. 5, art. Gardes du corps. — 20. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Lyon par M. d'Herbigny, chap. Etat ecclésiastique, art. Eglise cathédrale. — 21, 22. Ibid.. Mémoire sur l'Alsace par Lagrange, chap. Etat ecclésiastique, art. Evêché de Strasbourg. — 23, 24. Ibid., chap. Etat des abbayes.

25. Abrégé de l'histoire de Rouen par Oursel, Rouen, 1549, chap. Cathédrale. — 26. Mémoires des intendants, Alsace, chap. Collégiales. — 27. Les prébendés, dans certains petits chapitres, s'appelaient fraternisants ; dans d'autres, ils s'appelaient mi partistes, prébendés à la part. Je suis fils d'un receveur de décimes et je le sais. – 28. Il m'est tombé entre les mains un assez grand nombre de baux de bénéfices vacants en regale et administrés par les séquestres économes en vertu de l'arrêt du conseil du 12 janvier 1734, entre autres ceux de l'abbaye de Rieux, de l'évêché de Bazas, de l'archevêché d'Arles, de l'abbaye de Saint-Eusèbe, de l'archevêché de Vienne, de l'abbaye de Saint-Sernin. Toutes ces redevances de fermages y sont mentionnées. — 29. Dans les baux à ferme des bénéfices épiscopaux et abbatiaux du midi, tels que ceux de l'évêché de Montpellier, de l'archevêché d'Albi, de l'abbaye de Vallemagne, sont aussi mentionnées des tasseroles de muscat, des barriques d'eau-de-vie, des perdrix par centaines de paires. — 30. Les états de ces distributions disparaissent, tombent en poussière ou deviennent de plus en plus rares. J'en ai un bien précieux qui se trouve inséré dans le procès entre le chapitre de la haute et de la basse forme de Nevers. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 10, Histoire de l'Eglise.

31 à 33. Des personnes et des choses ecclésiastiques, Rouen, 1625, Choses décimales. — 34. Curiosités de Paris, chap. Abbaye du Val-de-Grâce. — 35. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Louvre, liv. 14, Marbres. — 36. Curiosités de Paris, chap. Quartier de la place Maubert, art. Sainte-Geneviève.—37. « Dans le lieu de Reistorff, qui est à deux portées de mousquet de Circk... est l'église paroissiale de Circk ;... les paroissiens et habitants de ladite ville sont obligés d'y aller entendre la messe les festes d'apostre.. » Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Metz par Charles Colbert, année 1663, déjà cité. — 38. Almanach de la ville de Lyon pour l'année 1760, chap. Archevêché, art. Sainte-Croix. — 39. « Il n'y a que trois paroisses, gouvernées par un seul curé qui a ses vicaires... » Mémoire de l'intendant Colbert sur la généralité de Tours, manuscrit cité, chap. Saumur. — 40. La rigidité des commandements diététiques de l'Eglise s'était infiniment affaiblie à la fin du dix-septième siècle, si voisin de la régence.

41. Les biographies des jésuites célèbres nous disent assez que les pères Annat, Ferrier, Lachaise, Letellier, étaient les confesseurs de Louis XIV. *Regis ad exemplar*, les grands s'adressaient aussi aux jésuites. — 42. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 15, Histoire de la langue et des grammairiens, art. Sermons en vieux français. —43, 44. Le Théophraste moderne, La Haye, Moetjens, 1700, chap. Prédicateurs. — 45. Avallon est au nord-est de la province du Nivernais et dans les hautes régions de l'Auxois. On appelle dans ce pays un vent froid qui vient de ce côté vent d'Avallon.— 46. Voyez dans les Traités d'architecture du temps les planches représentant les cheminées. — 47. Histoire de Louis XIII par Levassor, déjà citée, année 1636.— 48. Comptes-rendus de l'administration des finances par Mallet, ouvrage cité, chap. 10, année 1636. — 49. Mémoires de Puységur, année 1639, Siége de Hesdin. — 50. Mémoires d'Artagnan, Préparatifs de la guerre de Hollande.

51. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, etc., chap. 4, Histoire

de l'art militaire, art. Tiroirs de Louis XIV. — 52. Ibid., art. Mémoire pour le camp de Compiègne. — 53. Lettres de Racine et Boileau, le P. Lachaise suit le roi à la tranchée. — 54. J'ai vu à la bibliothèque de l'Université soixante-dix ou quatre-vingts volumes de pièces contre le cardinal Mazarin. J'en ai vu aussi un grand nombre dans celle de l'école militaire de Saint-Cyr, et je crois que, si la collection de la Bibliothèque du roi est complète, elle doit passer cent volumes, dont plusieurs sont remplis de vaudevilles. — 55. Mémoires de l'abbé de Choisy, liv. 2, Mort de Mazarin. — 56. Lettres de Racine, lettre du 15 juin, écrite au camp près de Namur. — 57. Notamment le capucin Maréchal de Joyeuse et bien d'autres. — 58. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 26, Histoire des villages, art. Lettres originales pour servir à l'histoire de Marseille. — 59. Mémoires de Puységur, déjà cités, année 1622, Siége de La Rochelle. Voyez aussi l'Histoire du cardinal de La Valette, et relativement au cardinal de Mazarin, voyez encore les Mémoires de Puységur, année 1650, Siége de Rhétel. — 60. Mémoires de Choisy, liv. 9.

61. Des fiefs, par Brussel, Paris, Prud'homme, 1727, liv. 1er, chap. 2, Origine des fiefs. — Des Personnes et des choses ecclésiastiques, ouvrage déjà cité, Choses décimales. — 62. « .... 2 janvier 1674.... on charge les députés en cour de faire rétablir la lampe qui doit être allumée devant le tombeau de Duguesclin, suivant l'ordonnance de Charles V... » Précis des Délibérations des états de Bretagne, manuscrit que j'ai. — 63. Mémoires de Puységur, année 1650, Bataille de Rhétel. — 64. Documents sur le Nivernais, fournis par un habitant du pays. — 65. Ces beaux et nobles châteaux du dix-septième siècle existent encore en grand nombre. — 66. Registres du parlement, Confirmation des lettres portant permission à Letellier de faire enclore six cents arpents de terre en son parc de Châville, 30 mai 1663. — 67. Nouveau Théâtre d'agriculture, par Liger, Paris, David, 1713, liv. 1, chap. 10, l'Art de régler une maison de campagne. — 68. Le Voyage du Parnasse, Rotterdam, Fritsch, 1716, liv. 9. — 69. Le Jardinier français, dédié aux dames, Amsterdam, Smith, 1657, 3e traité, section 7, Massepains, Macarons. — 70. Comédies et romans du temps.

71. Relation d'un voyage d'Aleth, par Lancelot, article relatif au Juge-Mage de Limoux, et la note 71 du Chapitre XIV, *des Comédiens du Roi*. — 72. « ... Il y a plus de 300 particuliers en cette province qui se prétendent gentilshommes et qui jouissent des exemptions... » Mémoire de l'intendant Colbert sur la généralité de Tours, déjà cité. — 73. « Il y a environ quatre cents familles en tout qui se prétendent nobles... » Ibid., chap. Gouvernement militaire de la Touraine. — 74. « ... Dans la seneschaussée et province d'Anjou, il y en a quantité d'autres (nobles), et au nombre de plus de quatre cents, dont plusieurs mesmes sont riches et pour cela se font appeler messires... » Ibid., chap. Gouvernement militaire d'Anjou. — 75. « .... Nous pourrons informer sa majesté aussytost que nostre procès-verbal sera finy quels sont les véritables gentilshommes de la province... On prétend que de 1,200 qui se disent nobles, il n'y en a pas plus de 200... » Mémoire sur la généralité de Poitiers, par Charles Colbert, année 1664. — 76. Dans les pays où on laboure avec des bœufs, les valets de charrue se servent pour les piquer de longs bâtons à aiguillon. — 77. On voit dans l'Histoire du Nivernais par Guy-Coquille que cette province a toujours été un pays de nourrissage; elle l'est encore. Il y avait, et il y a encore, des Mathieu riches ayant de ces nombreux parcs de bœufs. — 78. Jusqu'à quel temps du dix-septième siècle y a-t-il eu des serfs en Nivernais? Je ne puis le dire d'une manière précise; mais il y en avait alors, puisque Guy-Coquille, mort au commencement de ce siècle, en parle dans son Commentaire sur la coutume, chap. Confiscations, art. 5.

— 79. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 9, Histoire de la féodalité, Serfs de Luxeul. — 80. Mémoires des intendants, Flandre gallicane, par M. de Bagnols, 1698, chap. Villes et Chatellenies de l'Isle, Orchies, Douay.

81. Mémoires des intendants, Mémoire sur le Bourbonnais, chap. Villes du Nivernais, art. Nevers. — 82. Expérience du phosphore de Baudouin et la description d'une terre blanche avec laquelle on fait du pain dans quelques cantons d'Allemagne, Paris, 1678. — 83. Tuba Stentoro-Phonica, a Samuel Morland, Londres, 1672. — 84. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 10, Histoire de l'Église et des ecclésiastiques, Inventaire des titres du chartrier de Saint-Sauveur-le-Vicomte. — 85. Mémoires des intendants, Généralité de Bordeaux, Bigorre.—86. Martyrologe de l'église Saint-Séverin, Premier bedeau. — 87. Registres du conseil d'Artois, arrêt du 12 septembre 1690, relatif à la condamnation de Jean Roseau, accusé de sorcellerie. — 88 à 90. Documents sur le Nivernais fournis par un habitant du pays.

91. Déclaration de juillet 1682, Devins, Magiciens, Enchanteurs. — 92. C'est ainsi que dans l'idiome des montagnes du Cantal on appelait, on appelle, et que sans doute on appellera long-temps encore les jeunes filles.— 93. Mémoires des intendants, Mémoire sur l'Alsace, chap. Châteaux. — 94. Documents sur le Nivernais fournis par un habitant du pays. — 95. Cette espèce de chapeaux féminins, excellents surtout contre la pluie, commence dans le Rouergue, à la rive gauche du Tarn, et s'étend dans toute la Haute-Auvergne. Ce chapeau est fort ancien, pour ne pas dire antique.—96. Voyez au quinzième siècle, les notes de l'histoire IX, *l'Artisan*. — 97. Dictionnaires biographiques, v° *Buterfield*. — 98. Antiquités de Paris par Sauval, pièces justificatives, chap. Concessions d'armoiries aux quatre corps. — 99. On les voit en ce moment aux galeries du Louvre. — 100. Recueil des édits, arrêts, concernant les arts et métiers, Paris, Saugrain, 1701, chap. Enclos du Temple, de Saint-Jean-de-Latran, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis, de La Châtre, etc.

101. Curiosités de Paris par Saugrain, chap. Quartier Saint-Denis. — 102. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Montauban, chap. Élection de Figeac. — 103. Ibid., chap. Élection de Millau. — 104. Ibid., chap. Quatre-Vallées. — 105. Histoire de l'ancienne image de N. D. de Boulogne, Paris, Lamy, 1633. — 106. Description de la France par Piganiol, 5e partie, chap. 16, Normandie, art. 4, Mont-Saint-Michel. — 107. Edits d'août 1671, du 7 janvier 1686, sur les Pèlerinages. — 108. Je ne sais s'il existe encore de ces boîtes, mais j'en ai vu avant la révolution; les pèlerins les attachaient à leur ceinture. — 109. Edits d'août 1671 et du 7 janvier 1686, sur les pèlerinages. — 110. Légendes, Histoires des miracles.

111. Mémoires d'artillerie, par Saint-Remy, 1re partie, tit. 57, Cloches. — 112, 113. Gravures et portraits du temps. — 114, 115. Voyages historiques de l'Europe, Paris, Legras, 1695, chap. 7, Languedoc, art. Perpignan. — 116. Voyages historiques de l'Europe, déjà cités, chap. 7, Languedoc, art. Perpignan. — 117. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 2, tit. 2, Gouvernement de l'Isle de France, art. Beauvais. — 118. Registres du parlement, arrêt du 20 août 1630, relatif à la demoiselle d'Épinoi. — 119. Cet usage a toujours été gardé par notre nation galante. Les anciens jurisconsultes, et récemment Denisart, dans sa Collection de jurisprudence, vis *Bagues* et *Joyaux*, l'attestent. — 120. Théâtre de Ghérardi, la Fille de bon sens, acte 3, scène 2.

121, 122. Abrégé de l'Histoire de Rouen, Rouen, Oursel, 1759, Notre-Dame et son chapitre.—123, 124. Traité des contrats de mariage, Paris, Beugné,

1722. Instruction sommaire sur les traités de mariage qui se passent en Normandie. — 125. Ibid., chap. 12, Formules des contrats de mariage. —126. Notes 14 et 15 du Chapitre *du Maître de politesse.* — 127. Mercure Galant, octobre 1678, chap. Modes nouvelles. — 128. Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre, Londres, 1758, Discours préliminaire, art. 22. — 129. Ibid., art. 28. — 130, 131, École des officiers de bouche, Paris, Ribou, 1708, 1re partie, chap. 15, Liqueurs, art. Rossolis, Populo, Ratafiat.

132. Théâtre italien de Ghérardi, le Bel-Esprit, acte 1, scène 6. — 133. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Foire de Saint-Germain. — 134. Ordonnance de commerce, mars 1673, tit. 3, art. 3. — 135. Théâtre de Ghérardi, l'Opéra de campagne, acte 1, scène 6. — 136. Curiosités de Paris, déjà citées, chap. Quartier Saint-Benoît. — 137. Section 2 de la Description du département du Puy-de-Dôme, par M. Gonod, vice-président de l'Académie de Clermont, livre où l'auteur, dans un petit espace, montre tout ce vaste département si riche, si varié.—138. Le Théophraste moderne, déjà cité, chap. Barreau. — 139. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Tours, par Charles Colbert, chap. Siége présidial d'Angers. — 140. Ancienne expression qui, à ma connaissance, a été en usage jusqu'à la révolution, et qui aujourd'hui ne l'est guère, depuis que la finance jouit d'une bien plus grande considération.

141. Dictionnaire de Furetière, v° *Couleur.* — 142. Voyez les notes 16 et 17 du Chapitre XXXI, *du Président du grenier à sel.* — 143. Les Partisans démasqués, ouvrage déjà cité. — 144 Les Lettres de madame de Sévigné parlent souvent des gens de qualité ruinés par les dépenses de la guerre. Voyez surtout celles qui sont relatives à son fils. — 145. Dictionnaire de l'Académie, édition de 1694, v° *Chevrier.* — 146. Ordonnances des eaux et forêts et Commentaires, chap. Passenage et glandées. — 147. Ruses innocentes et secrets pour prendre les oiseaux, etc., Paris, Sercy, 1688, liv. 5, chap. 23, Invention pour prendre les brochets. — 148. Ibid., liv. 1, chap. 1, Avis pour travailler aux filets. — 149. Ibid., liv, 3, chap. 24, Pour appeler les pluviers. Voyez aussi la planche de la Musique. — 150. Roman de Gil Blas, liv. 2, chap. 3, Gil Blas au service du docteur Sangrado.

151. Le Dictionnaire de l'Académie restreint quelquefois la signification du mot *arts* à la peinture, la sculpture, l'architecture, la musique et la danse. On voit que, par l'addition du mot agrément, je l'ai restreint aux deux derniers; on voit que j'ai été forcé de le restreindre. — 152. La fête des musiciens a toujours été le jour de Sainte-Cécile. — 153. « A Jean Banin aîné, joueur de violon de la chambre du roy, la somme de 365 liv. pour ses gages de ladite année... A Philbert Rebillé, joueur de flûte ordinaire du cabinet du roy, la somme de 400 liv... » Menus plaisirs de la chambre du roy pour l'année 1678, manuscrit déjà cité. — 154. Lettres-patentes du mois d'octobre 1659 en faveur de Guillaume Dumanoir, violon ordinaire du cabinet du roi et roi des violons. — 155. Lettres-patentes du 15 août 1668, relatives à la survivance de Michel Dumanoir dans l'office de son père. — 156. « Au sieur du Desert, maître de danse de mademoiselle de Valois, 600 liv. pour l'année... 31 janvier 1680... » Recueil de cinquante-neuf pièces originales signées par des musiciens, cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 3, Histoire des beaux-arts.— 157. Je tiens de ma mère que son maître de danse coûtait 20 sous par mois. Celui de ma grand'mère coûtait bien moins. — 158, 159. Le Livre commode des adresses, déjà cité, chap. Académies. — 160. J'ai la minute de la requête d'un homme de lettres, nommé Blavet, présentée au prince de

Turenne et écrite au dix-septième siècle ; elle est en vers français et chargée de beaucoup de ratures. Ces vers sont à conserver :

« Dès que sera la grâce expédiée,
. . . .
. . . . . . je ferai quelque emplette.
. . . .
Pour mon hyver, bons gros bas, forts souliers.
. . . .
Je chercherai des nippes de hasard
A l'avenant de ma petite banque.
Sur le Pont-Neuf s'il se trouve un girard,
. . . .
A bon marché, au Châtelet un feutre,
Je tâcherai de m'en accommoder,
Castor tout neuf est trop cher pour un pleutre. »

Voyez d'ailleurs les Satires de Boileau.

Chapitre XXXIII. — DU RAMONEUR. — 1. C'est au peuple d'une province qu'il appartient de faire son nom. Or, j'atteste qu'en Auvergne on dit Auvergnas, Auvergnasse, comme dans le voisinage on dit Rouergas, Rouergasse. — 2. Dictionnaire de Furetière, vº *Poser*. — 3. Description de Paris par Piganiol, chap. Gouvernement civil, § 16, art. Académies. — 4. Description de l'Académie royale des arts de peinture et de sculpture, par Guérin, Paris, 1715. — 5. Les modèles ont aujourd'hui huit francs par jour; à la révolution ils en avaient six ; et si l'on considère la hausse naturelle des prix, on peut mettre pour la fin du dix-septième siècle trois francs. — 6. Traité de miniature, etc., 6e édition, Lyon, Guerrier, 1694. — 7. Vies des premiers peintres du roi par l'Epicier, Paris, Durand, 1752, Discours préliminaire, art. Vouet. — 8. « A M. Ferdinand, peintre, pour un portrait de madame la duchesse, 100 livres. » Compte de recettes et de dépenses de Laporte Mazarin, Manuscrit déjà cité. — 9. Ce vin blanc de Montenoyson a de la réputation dans le pays. — 10. Description de Paris, Description de Versailles par Piganiol, à l'article Peintures des palais, des églises et des grands hôtels.

11. Conversations sur la peinture, Paris, Langlois, 1677, chap. Termes de peinture. Soit dit pour une bonne fois, tous ou presque tous les tableaux de ce temps étaient à l'huile. — 12. Voyage des ambassadeurs de Siam en France, 1686, septembre, 2e partie, Visite aux Gobelins. — 13. Leurs émaux sont encore dans les collections. Voyez les biographies. — 14. Il n'y a guère en France de vitraux célèbres qui soient postérieurs à la fin du dix-septième siécle. — 15. Cabinet d'architecture, peinture, sculpture et gravure, par Lecomte, Paris, 1689, art. Peinture sur verre. — 16, 17. L'art de laver, par Gautier, Lyon, 1687, chap. 2, Quelle est la différence de peindre... en plâtre, en soye... 18. Dictionnaire des arts et des sciences, par Corneille, vº *Pastel*. — 19. Ou plutôt ces genres de peinture, notamment l'avant-dernier, ont reparu sous d'autres noms au dix-huitième siècle. — 20. Entretiens sur les vies et les ouvrages des peintres par Félibien, septième entretien.

21. Voyez dans le Traité de la Miniature, Lyon, 1714, le Traité de la Peinture mis à la suite, chap. Instruction aux jeunes peintres. — Sentiments des plus habiles peintres sur la pratique de la peinture; par Testelin, Paris, 1696, chap. Expression. — 22. Les premiers Eléments de la peinture pratique, par Du Fresnoy; avec figures dessinées et gravées par

Corneille, Paris, 1684. — 23. Voyez le chapitre sur l'usage du trait et du dessin dans les Sentiments des plus habiles peintres. — 24. Voyez la note 29. — 25. Sentiments des plus habiles peintres, chap. Ordonnance. — 26. Voyez, dans Félibien, cinquième entretien sur la vie des peintres, la Théorie des couleurs et de la lumière; et, dans les Conversations sur la peinture, Paris, Langlois, 1677, chap. Termes de peinture, Carnation, Coloris, Clair obscur, etc. — 27. Cabinet d'architecture, de peinture, etc., art. Dessin, Coloris. — 28. Félibien, huitième entretien. Traité sur la physionomie par Lebrun, Caractères des passions.—29. Hommes illustres de Perrault, Vie de Simon Vouet, mort en 1648. — 30. Vie de Le Sueur, Hommes illustres de Perrault.

31. Cours de peinture par Piles, Paris, Estienne, 1708, chap. Vrai dans la peinture. — 32. Conversations sur la peinture, Art supérieur à la nature. — 33. Vie du Poussin, Hommes illustres de Perrault. — 34. Voyez dans les tableaux de Lebrun comme tout se meut! — 35. Hommes illustres de Perrault, Vie de Le Sueur. — 36. Conversations sur la peinture, 2[e] conversation, Abrégé de la Vie de Rubens. — 37. Ibid., Comparaison du Poussin avec les autres peintres.—38. Les tableaux de saint Bruno disent tout cela. — 39. Hommes illustres de Perrault, Vie du Poussin. — 40. On en voit les meilleures épreuves au Cabinet d'estampes de la Bibliothèque du roi; elles sont de plusieurs formats.

41 à 43. Ces trois tableaux sont au Musée de peinture. — 44, 45. Description de Versailles par Piganiol, Lebrun. — 46. Hommes illustres de Perrault, Vie de Lebrun. — 47. Ces trois tableaux sont au Musée de peinture. — 48 à 50. Hommes illustres de Perrault, Vie de Le Sueur.

51. Jugement de Godefroid, ancien pensionnaire du roi à Rome, peintre chargé de la restauration des tableaux de Notre-Dame-de-Paris, inséré dans l'Almanach du voyageur à Paris, année 1784. — 52. Description de Paris par Piganiol, Notre-Dame. —53. Hommes illustres de Perrault, Vie de Le Sueur. — 54. Voyez la note 51. — 55. Entretiens de Félibien, Mignard. — 56. Vies des premiers peintres du roi par l'Epicié, Mignard. — 57. Description de Versailles par Piganiol, Claude Lorrain. — 58. Ibid., Notice sur Coypel. — 59. Hommes illustres de Perrault, Vie de Jacques Blanchard. — 60, 61. Entretiens de Félibien, neuvième entretien. Les Boulognes.

62. Entretiens de Félibien, neuvième entretien, Vie de Champagne. — 63. Description de Paris par Piganiol, Invalides. — 64. Entretiens de Félibien, neuvième entretien, Notice sur Bourdon. — 65. Nous avons vu au Musée de peinture ce tableau. — 66. Description de Versailles par Piganiol, 2[e] partie, Jouvenet. — 67. Ce tableau a été, depuis peu, retiré du premier salon, et porté je ne sais où. Qu'on le remette à sa place, c'est le désir de tous ceux qui l'ont vu. — 68. Le Poussin est le peintre par excellence de Félibien : voyez, dans ses Entretiens, la Vie du Poussin; mais Lebrun était celui des gens du monde : voyez les Hommes illustres de Perrault, Vie de Lebrun. — 69. Lettres patentes du mois de septembre 1676, portant établissement d'une école académique dans toutes les villes du royaume. — 70. Hommes illustres de Perrault, Vie de Lebrun. — 71, 72. Vie des premiers peintres du roi par L'Epicié, Lebrun. — 73. Registres du parlement, Confirmation de lettres de noblesse en faveur du sieur Lebrun, premier peintre du roi, 19 janvier 1666. — 74. Expression des passions par Lebrun. — 75. Une partie de ces tableaux sont en ce moment dans le premier salon du Musée de peinture.

Chapitre XXXIV. — LE BAILLEUL. — 1. *Cangii Glossarium*, v° *Moneta*, *Ludovici argentei*. — 2. On a imprimé et il m'est passé sous les yeux

bien des comptes de statuaires qui avaient travaillé aux maisons royales, entre autres de Goujon. Les marbres d'Italie n'y sont pas mentionnés. — 3 à 5. Sentiments des plus habiles peintres sur la pratique de la peinture et de la sculpture, chap. Proportions.—6, 7. Voyez la note 36. Sentiments des plus habiles peintres. — 8 à 10, même chapitre.

11. Cabinet d'architecture, etc., art. Sculpture. — 12, 13. Ibid., Sentiments des plus habiles peintres sur la pratique de la peinture et de la sculpture, chap. Proportions. — 14, 15. Voyez les Conférences sur l'expression des passions par Lebrun, Amsterdam, 1713. — 16. En regardant les belles statues des Tuileries, on sent que ces préceptes ont été donnés. — 17. Dans ces belles années de la sculpture française on faisait, avec de la pierre, de la chair, de l'épiderme.—18. Nos belles statues de ce temps ne peuvent avoir été détachées du marbre que par le feu du talent et de l'enthousiasme. — 19 à 22. Hommes illustres de Perrault, Vie de Sarrasin.

23. Description de Versailles par Piganiol, Bassin de Latone ; notice sur les frères Marsys, sculpteurs. — 24. Ibid., Bassin de Neptune, Théâtre d'eau ; notice sur Vanden Bogaert, surnommé Desjardins. — 25. Ibid., Colonnade, Bains d'Apollon. — 26. Description de Paris par Piganiol, Quartier Saint-André, art. Chapelle de la Sorbonne. — 27. Description de Versailles par Piganiol, notice sur Girardon. — 28 Description de Paris par Piganiol, Quartier Saint-Benoît, art. Chapelle du Val-de-Grâce. — 29. Ibid., Quartier Saint-Denis. — 30 à 35. Ibid., Quartier du Palais-Royal, Jardin des Tuileries. — 36. Description de Versailles par Piganiol, Bassin de Neptune, Grand canal.—37. Description de Paris par Piganiol, Quartier de la Cité, art. Chœur de Notre-Dame.

Chapitre XXXV. — DU PAYSAN GRAVEUR. — 1. Voyez, aux notes du seizième siècle, les notes sur la gravure. — 2. Cabinet d'architecture, etc., etc., chap. Gravure, art. Tailles. — 3. Traité des manières de graver par Bosse, Paris, 1701, chap. Manière de faire de gros traits avec les échoppes. — 4. Cabinet d'architecture, chap. Gravure. — 5 à 9. Ibid., art. Etoffes, Etoffes luisantes. — 10. Traité des manières de graver par Bosse, chap. Manière de polir le cuivre ; Avant-propos ; chap. Manière de faire le vernis dur ; chap. Manière de graver sur le vernis ; chap. Ordre qu'il faut tenir pour verser l'eau-forte sur la planche. — 11. Entretiens sur les vies des peintres par Félibien, Vie de Cullot. — 12. Ibid., neuvième entretien, art. relatif à Huret — 13. Ibid., Vie de Chauveau. — 14. Ibid., Vie d'Abraham Bosse. — 15. Hommes illustres de Perrault, Vie de Nanteuil. — 16. Ibid, Vie de Mellan. — 17. Essai sur la peinture et la sculpture par Bardou, Paris, 1763, Notice sur Louis Roullet. — 18. Cabinet d'architecture, etc., chap. Estampes du Cabinet du Roy. — 19. Ibid., Notice sur Edelinck. — 20. Ibid., Notice sur Masson — 21. Ibid., Notice sur Leclerc. — 22, 23. Privilége pour la gravure et le débit de plans et édifices, accordé pour vingt ans à Jean Le Blond, 31 décembre 1683, manuscrit du Secrétariat, déjà cité. — 24. Le Livre commode des adresses, Graveurs, Simon. — 25. Registres du parlement, Permission à Robert Nanteuil de graver en grand le portrait du roi, 23 mars 1668. - 26 à 28. Cours de peinture par Piles, chap. Coloris, art. Gravure. — 29, 30. Le Livre commode des adresses, chap. Ouvrages de graveurs. Les gavures de saints étaient et sont encore en bois. — 31. Cours de peinture par Piles, chap. Coloris, art. Gravure.

Chapitre XXXVI. — DE L'HOMME A DEUX AVIS. — 1. Dictionnaire de Furetière, v° *Conseil*. — 2. Mémoires critiques d'architecture, Paris, Saugrain, 1702, lettre 15. — 3. Architecture par Savot, Paris,

1685, chap. Prix des matériaux. — 4. Le Parfait Économe par Rosny, Paris, Prud'homme, 1710, chap. 10, Prix courant de quelques matériaux et ouvrages. — 5. Le Livre commode des adresses, chap. Coupe de la pierre. — 6. Le Parfait Économe, déjà cité, chap. 10, Prix courant de quelques matériaux, chap. 9, Bois de charpenterie. — 7. Le Livre commode des adresses, chap. Ouvrages de menuiserie. — 8. Architecture de Savot, chap. 9, des Mesures du bâtiment. Sur les divers genres d'escaliers en usage à la fin du dix-septième siècle, voyez le Cours d'architecture de Blondel, 5e partie ; les Antiquités de Paris par Sauval, liv. 14, chap. Choses rares en plusieurs arts. — 9. Hommes illustres de Perrault, Vie de François Mansart. — 10. Dictionnaire des arts par Corneille, v° *Corridor*.

11. Seizième siècle, notes sur les bâtiments. — 12, 13. Architecture de Savot, chap. Cheminées, note de Blondel. — 14. Ibid., chap. Fenestrages, Notes de Blondel. — 15. Seizième siècle, notes relatives aux plafonds. — 16. Dictionnaire des arts par Corneille, v° *Plat-fond*. — 17. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 6, chap. Place-Royale. — 18. Hommes illustres de Perrault, Vie de Claude Perrault. — 19. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 6, chap. Place-Royale. — 20. Architecture de Savot, chap. Mesures des bâtiments. — 21. Ibid, chap. Position du bâtiment.

22. Description de Paris par Piganiol, Notice sur Le Mercier. 23. — Voyez la Biographie de cet architecte. — 24. Œconomie générale de la campagne par Liger, Dédicace. — 25. Architecture de Savot, chap Dehors du bâtiment. — 26. Description de Paris par Piganiol, chap. Quartier du Luxembourg, art. Palais d'Orléans ou de Luxembourg. — 27. Ibid., chap. Quartier Saint-André-des-Arcs, art. Sorbonne. — 28. Hommes illustres de Perrault, Vie de Mansart. — 29. Description de Paris par Piganiol, chap. Quartier Saint-Germain-des-Prés, art. Collége Mazarin ou des Quatre-Nations. — 30, 31. Hommes illustres de Perrault, Vie de Mansart.

32 à 34. Seizième siècle, Notes sur le Louvre relatives à Lescot. Description de Paris par Piganiol, chap Louvre. — 35, 36. Hommes illustres de Perrault, Vie de Claude Perrault. — 37. Description de Paris par Piganiol, Hôtel des Invalides. — 38. Voyez dans les Faits, calculs et observations sur la dépense d'une des grandes administrations de l'état, depuis le règne de Louis XIV jusqu'en 1825, Paris, Filleul, 1828, par le comte d'Hauterive, membre de l'Institut, l'extrait du manuscrit authentique de Mansart sur les dépenses de la construction de Versailles, qui déjà, en 1690, s'élevaient à 88 millions. Je serais un ingrat si je ne disais ici que M. le comte d'Hauterive fut un des plus grands amis de cet ouvrage. — 39. Vies des architectes par Milizia, traduit de l'italien par Pingeron, Vie de Jules Hardouin Mansart. — 40. Description de Versailles par Piganiol, Hardouin Mansart.

41. Entretiens de Félibien, premier entretien. — 42. Description de Versailles par Piganiol, chap. Trianon. — 43. Ibid., Notice sur Hardouin Mansart. — 44, 45. Ibid., chap. Marly, texte et gravures. — 46. L'imagination, livrée à elle-même, n'a jamais atteint rien d'aussi beau que cet admirable Marly, que nous avons vu, je devrais dire que nous avons laissé détruire. — 47. Description de Paris par Piganiol, Quartier du Palais-Royal, art. Saint-Roch ; Quartier du Luxembourg, art. Saint-Sulpice. — 48. Ibid., Quartier Montmartre, art. Place des Victoires. — 49. Ibid., Quartier du Palais-Royal, Place de Louis-le-Grand. — 50. Ibid., Quartier Saint-Antoine, art. Place-Royale. — 51. Ibid., Quartier Saint-Germain-des-Prés, art. Pont-Royal. — 52. Ibid., Quartier de la Cité, art. Pont-Neuf.

CHAPITRE XXXVII. — DU CAFETIER ET DE LA CAFETIÈRE. — 1. Telle est la gravure qu'on voit en tête du Traité du café, du thé et du chocolat, par Dufour, Lyon, 1685; telle est encore celle du Bon usage du thé, du café, par Blégny, Lyon, 1687. — 2. La porcelaine était encore très chère et très rare. Voyez les notes sur les arts mécaniques. — 3. Voyage dans l'Arabie-Heureuse, Paris, 1716, Thèses soutenues contre l'usage du café. — 4. Traité du café, chapitre Effets du café. — 5. Dans les lettres de madame de Sévigné, ainsi que dans les divers mémoires du temps, on voit combien était grande contre le fameux prince d'Orange la haine française et surtout parisienne. — 6. Traité du café, chap. Choix du thé, etc. — 7. Lettres de Sévigné, Effets du chocolat. — 8. Histoire des drogues, par Pomet, liv. 7, chap. 13, Café. — 9. Instruction pour les confitures, les liqueurs, Paris, 1692, Café. — 10. Du bon usage du thé, du café et du chocolat, chap. Choix, Conservation, prix de poudre ou farine de café.

11 à 13. Traité du café, Cuisson du café. — 14. Histoire des drogues, art. Thé. — 15. Traité du café, chap. Choix du thé — 16. Traité de la police par Delamarre, liv. 5, tit. 47, chap. Origine des liqueurs composées et parfumées.—17 à 19. Du bon usage du thé, du café et du chocolat, chap. Composition du chocolat, Gravure de la presse. — 20. Traité du café, chap. Qualités premières du café. — 21. Ibid., chap. 9, 10, 11 et 12, Maladies que guérit le café.

22. Ibid., chap. Vertu du thé pour les maux de tête. — 23. Ibid., chap. Maux que guérit le chocolat. — 24. Ibid., chap. Analyse du café. — 25. Voyez au Chapitre LXIX, *du Mesureur*, les notes 3 et 5. — 26. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Café*. — 27 à 29. Voyage dans l'Arabie-Heureuse, Paris, 1716, art. Cafés. — 30. Traité du café, chap. Effets du café sur l'estomac.

31. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Café*. — 32. Théâtre de Ghérardi, les Souhaits, scène contre les hommes. — 33. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Café*. — 34. Voyez la note 32 de ce chapitre. — 35. Le Voyage du Parnasse, liv. 5, poème du Café. — 36. J'ai eu la curiosité de lire la Gazette de France aux journées de Ramillies et de Malplaquet; elle dit la vérité tout aussi cruellement que la dit aujourd'hui l'histoire. — 37. Cependant il faut convenir que, s'il y avait de la franchise dans cette Gazette de Hollande, il y avait aussi souvent de la satire. Voyez-en le recueil à la fin du dix-septième siècle. —38. Voyageur fidèle par Liger, Paris, 1715, Rue Saint-Antoine; L'Ambigu d'Auteuil, Paris, Lecourbe, 1709, chap. Nouvelliste.—39. Du bon usage du café, du thé et du chocolat, par Blégny. — 40. Traité du café par Dufour, chap. Drogues pour faire le chocolat. — 41. La société était politiquement divisée en trois ordres ou trois états provinciaux, et nécessairement l'expression de la société ainsi constituée devait revenir souvent. — 42. Du Bon usage du thé, du café et du chocolat, chap. Préparation de la teinture ou boisson du café. — 43. Dictionnaire du commerce, par Savary, v° *Café*. — 44. Dictionnaire de Furetière, v° *Limonadier*. — 45. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits chap. 18, Histoire de la médecine; Lettre du père Jartoux sur la plante du ginseng. — 46. Du bon usage du thé, du café et du chocolat, chap. Figures de la seconde partie. — 47. Lettres de Boursault, lettre à mademoiselle Poisson.

CHAPITRE XXXVIII. — DES MARINIERS DE RIVIÈRE. — 1. Dictionnaire de Furetière, v° *Marinier*. — 2. Mémoires des intendants, Mémoires sur l'Alsace, art. Rivières. — 3. L'histoire du Lyonnais, celle du Dauphiné et celle de la Provence mentionnent plusieurs débordements du

Rhône qui ont renversé des ponts de ces provinces. — 4. Description de la France par Piganiol, 4e partie, chap. 11, Description de la Guienne, aux rivières. — 5 à 7. Mémoires des intendants, Mémoire sur l'Auvergne, sur le Bourbonnais, sur le Berri et sur l'Orléanais, au premier chapitre, qui dans tous les mémoires parle des rivières. — 8. Ibid., Mémoire sur la généralité d'Orléans, chap. Rivières. — 9. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 8, Douanes, Mémoires des intendants, Généralité d'Orléans, Rivières. — 10. Ibid., Mémoire sur la généralité d'Amiens, chap. Navigation. — 11. Conférences de l'ordonnance de la marine, 1681. — 12. Ordonnance des eaux et forêts, art. Patrons de barques et bateaux. — 13. Ibid., Classes, Syndics.

Chapitre XXXIX. — DES MARINIERS DE CANAL. — 1, 2. Mémoires des intendants, Languedoc, Canal des deux mers. — 3. Seizième siècle, Station X, *les Canaux de la France*, note 5. — 4. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. Rivières et Canaux. — 5. Ibid., Mémoire sur la généralité de Paris, chap. Canaux. — 6. Ibid., Mémoire sur la généralité d'Orléans, chap. Canaux. — 7. Ibid., Mémoires sur la Flandre et sur l'Artois, chap. Canaux. — 8. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 5, Chemins. — 9. Mémoires des intendants, Généralité de Poitiers, Rivières et canaux. — 10 Seizième siècle, Station X, *les Canaux de la France*, note 3. — 11, 12. Mémoires des intendants, Bourgogne, Projet du canal de Dijon. — 13. Mémoires de Louvois, déjà cités, Travaux à la rivière de l'Eure. — 14. Théâtre de Ghérardi, le Banqueroutier, scène des Créanciers. — 15. C'est le calcul approximatif des lieues des canaux de la France à la fin du dix-septième siècle. — 16. Autre calcul approximatif des lieues de rivières. — 17. Il n'y a pas aujourd'hui en aussi grand nombre de ces grosses piles de ponts qui autrefois obstruaient les rivières, qui rendaient la navigation périlleuse, qui avaient nécessité la volumineuse législation des chableurs, des lamaneurs, des maîtres des ponts. Ordonnances sur la jurisdiction de l'échevinage de Paris, Paris, veuve Leroi, 1582.

Chapitre XL. — DES HOMMES QU'ON APPELLE ORIGINAUX. — 1. Voyez, au Chapitre LXXXIX, *des huit Carillonneurs de fêtes*, la note 126. — 2. Notes du même chapitre sur les Chevaliers de l'arquebuse. — 3. Règlement du 23 décembre 1636 sur le droit de marc d'or, art. 601. — 4. De l'excellence de la langue française par Charpentier, Paris, veuve Bilaine, 1683, chap. 6. Origine des langues. — 5. Grammaire de Port-Royal, Paris, Prault, 1768, avec les remarques de Duclos, 1re partie, chap. 1er. — 6. La Rhétorique ou l'Art de parler, du père Lamy, Amsterdam, Marret, 1699, liv. 1er chap. 1er, Organe de la voix, liv. 3, chap. 1er, Partie matérielle de la parole. — 7. Ibid., liv. 3, chap. 2, Lettres dont les mots sont composés. — 8. Suivant que l'on met au nombre des lettres le *j*, le *v* et l'*y*, qu'on ne trouve pas dans l'ancien alphabet. — 9. Nouvelle Grammaire française par le père Chifflet, Paris, Audinet, 1680, 1re partie, chap. 1er, Termes de la grammaire. 10. Grammaire de Port-Royal, 2e partie, chap. 2, Noms.— 11. Ibid., chap 1er, Diversité des mots composant le discours.

12. Eclaircissements sur les principes de la langue française par Grimarest, Paris, Delaulne, 1712, chap. Article. — 13. De bons esprits de ce temps avaient sans doute entrevu ce que M. Bessière a si bien vu dans ses chapitres des Substantifs personnels et des Pronoms. Voyez ces chapitres, et, par occasion, tous les chapitres de son excellente grammaire. En vérité, je ne sais pourquoi elle n'est pas à l'usage des colléges. J'en dirais

bien davantage sur le mérite de ce livre ; mais ceux qui l'auront lu verront qu'il ne m'est pas permis d'être juste. — 14. Grammaire du père Chifflet, 1re partie, chap. 5, Adverbes ; chap. 6, Prépositions. — 15. Ibid., chap. 7, Conjonctions. — 16. Dans les grammaires et les dictionnaires du temps, il n'y en a, comparativement à celles d'aujourd'hui, dont aucune n'est inutile, qu'un fort petit nombre. — 17. Notes 30 et 31 du Chapitre XIII, *des Comédiens de campagne*. — 18. Sentiments de Cléante sur les entretiens d'Ariste et d'Eugène par Barbier d'Aucourt, Paris, Lemonnier, 1671, 2e lettre. — 19. Plusieurs parties de la Grammaire du dix-septième siècle étaient vicieuses. Celle des particules était la plus vicieuse. La grammaire de Chifflet vous dit que les articles, les prépositions, les conjonctions, les interjections, sont de petites particules ; le Dictionnaire de Furetière dit à peu près la même chose ; le Dictionnaire de l'Académie dit pis : les particules sont des parties d'oraison indéclinables. Il est incroyable que l'Académie française, en donnant les règles de la langue, en ait parlé à l'article des particules une si mauvaise. — 20. Seizième siècle, Station LIX, *le Libraire de Paris*. Observations de Ménage sur la langue française, art. Diminutifs.

21 Mots à la mode, Paris, Barbin, 1692 Dictionnaire néologique, Amsterdam, Le Cène, 1728. — 22. Dictionnaire de Trévoux, vo *Certes*. — 23. Nouvelles observations sur la langue française, Paris, Langlois, 1688, question 79 sur le mot *Car*. — 24, 25. Grammaire de Port-Royal, 2e part., chap. 24, Syntaxe. — 26. On disait par contraction la Porte-Paris, et par plus grande contraction on a dit ensuite l'Apport-Paris, Antiquités de Paris par Sauval, liv 1, chap. Cité. — 27. Quatorzième siècle, Épître XL, *le Desert des Cordeliers*, note 4 — 28 Les Plaideurs de Racine, scène du procès-verbal du sergent. — 29. Voyez cette célèbre règle dans les Remarques sur la langue française par Vaugelas — 30. Grammaire de Port-Royal, déjà citée, 2e part., chap 22, Verbes auxiliaires des langues vulgaires, participes.

31. Grammaire du P. Chifflet, déjà citée, chap. 3, Pronoms, sect. 5, Pronoms relatifs, usage des participes. — 32. Eclaircissements sur la langue française par Grimarest, déjà cités, Préliminaires. — 33 Grammaire de Port-Royal, 2e part., chap. 24, Syntaxe Port-Royal ne voit dans la syntaxe que la construction des mots ; Furetière, dans son dictionnaire, y voit, sous l'expression de liaison des mots entre eux, la connaissance de leurs rapports ; il en est de même de Condillac, chap. 26 de sa Grammaire française — 34. Dictionnaire de commerce par Savary, Commerce de la France, § 25, Commerce des Trois Évêchés, Verdun. — 35. J'ai étudié avant la révolution dans un collége fondé et bâti par les jésuites, où l'on suivait toutes leurs anciennes traditions Je me souviens qu'il y avait des prix d'orthographe. — 36. Seizième siècle, Station LIX, *le Libraire de Paris*, note 8. — 37. Dictionnaire de Furetière, vo *Orthographe*, où est cité l'Esclache comme voulant faire prévaloir cette orthographe. — 38 Et j'ajoute ici, de la même lettre, car les uns, comme le P. Chifflet, terminaient le plurieil par un *z*, et les autres, comme l'Académie, par un *s*. Les uns et les autres écrivaient gens sans *t*, et parlement avec un *t*. Je pourrais multiplier les citations. — 39 Tels que aigle, amour, automne, orgues, etc, Dictionnaire de l'Académie, 1694 — 40 Tels que amour, délice, etc., ibid — 41 Tels que malin, bénin, mutin, chagrin, ibid. — 42. Tels que diligemment, impunément, etc, Ibidem. — 43. Tels que homme, femme, etc, ibid.

44. Grammaire française par le P. Chifflet, chap. 4, Verbes, sect. 2, conjugaison du verbe *avoir* — 45 Ibid, sect. 6, 4e conjugaison. — 46. Ils le sont ainsi dans le Dictionnaire de l'Académie. — 47. Grammaire

française par Regnier-Desmarets, chap. Prononciation de l'*y*. — 48 Orthographe du Dictionnaire de l'Académie et de tous les livres imprimés dans ce temps. — 49. Le premier dictionnaire de l'Académie écrivait loix. — 50 à 52. Même Dictionnaire.

53 Dictionnaire de Richelet, édit. de 1680, Dictionnaire de Furetière, Dictionnaire de l'académie. 1694, v° *Diphthongue*. — 54. Dictionnaire des sciences et des arts par Thomas Corneille, v° *Tréma*. Ce signe ne se mettait alors, ainsi qu'aujourd'hui, que sur les trois voyelles *e*, *i*, *u*.—55. Dictionnaire de l'Académie, Dictionnaire de Richelet, v° *Parenthèse*. — 56. Dictionnaire de l'Académie, v° *Mirer*, art. *Admiratif*. Je note que le point d'exclamation se trouve dans l'Art de parler, Paris, Pralard, 1676, liv. 2, chap. 3, Figures. — 57. La première édition de ce dictionnaire est de 1694. — 58. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Confitures*. — 59. Éclaircissements sur la langue française, déjà cités, chap. Choix des termes — 60. Notamment celle de l'*e*, qui si souvent devient *a*.

61 L'*a* long, l'*a* bref; l'*e* long, l'*e* bref, l'*e* muet, l'*e* fermé, l'*e* ouvert. — 62 L'*i*, l'*a*, l'*u*, longs, brefs. Sur ces deux notes, voyez la grammaire de Chifflet, 2e part., 1er traité, Prononciation, sect. 3 — 63 Éclaircissements sur la langue française par Grimarest, déjà cités, chap. Choix des termes. — 64. Depuis long-temps on a entrevu que notre langue avait un rhythme. Voyez au seizième siècle, les notes de la Station LIX, *le Libraire de Paris*. L'abbé d'Olivet, et, avant lui, Grimarest ont écrit sur la prosodie de notre langue. — 65. Seizième sièclet, Sation LIX, *le Libraire de Paris*, note 10. — 66. Grammaire de Port-Royal avec les remarques de Duclos, déjà citée, 1re partie, chap 1er, Des lettres comme sons. — 67. *Danetii Dictionarium latinum*, Lugduni, Deville, 1708.—68. L'Ulysse français par Coulon, déjà cité, art. Blois.—69. Éclaircissements sur la langue française par Grimarest, déjà cités, chap. Choix des mots. — 70. C'est ce qu'avait senti l'intendant d'Alsace Lagrange, Mémoires des intendants, Mémoire sur l'Alsace, chap. Mines. C'est ce que sentit aussi l'évêque de Rhodez, Champion de Cicé, depuis garde des sceaux, qui fit venir des maîtres de lecture parisiens.

71. Le Parfait jardinier de la Quintinie en est la preuve. Il faut cependant convenir que les livres de ce même temps, comme le Traité des arbres fruitiers par Legendre, l'Économie de la campagne par Liger, et le Parfait économe par Rosny, sont écrits d'une manière moins négligée. — 72. Le style des statuts des arts et métiers, dont il y a plusieurs gros volumes imprimés, ne me paraît guère meilleur. — 73. Le Dictionnaire de commerce par Savary est rempli de bon sens et de bons principes; mais Jacques Savary ne semble pas avoir perdu beaucoup de temps sur les règles de Vaugelas ou les élégantes remarques du P. Bouhours. — 74. Ni les ordonnances des aides, ni les règlements ne sont, il s'en faut bien, correctement écrits. — 75. Les ordonnances sorties de la plume des grands légistes et le grimoire des praticiens semblent deux langues différentes exprimant les mêmes choses. — 76. Même observation. Le roi, dans ses ordonnances, les agents militaires dans leurs écritures, dont j'ai cité une si grande quantité, parlent aussi deux langues différentes. — 77 à 80. Qui lira le Cours de peinture de Piles, les Entretiens sur la vie des peintres par Félibien; qui lira le Traité des maladies par Helvétius, les Dialogues de la santé, Paris, Villery, 1673, et le Journal de Médecine; qui lira les écrits de Nicole pour la défense des jansénistes, les Maximes des saints par Fénélon, et l'Histoire des variations de l'église protestante par Bossuet; qui lira Gassendi, Rohaut, La Hire, Picard, Cassini, Cordemoy, La Chambre, et surtout Malebranche, ne révoquera pas en doute le progrès de ces langues.

81. Dictionnaire de l'Académie, 1694, Epître dédicatoire au roi. — 82. Lettres de Guy-Patin, de Bussy, de Desnoyers, de Sévigné. — 83. Dictionnaire de l'Académie, Epître dédicatoire au roi. — 84. Histoire romaine depuis Auguste jusqu'à Constantin, par Coeffeteau, Paris, 1647. — 85. Œuvres de Tacite traduites par Perrot d'Ablancourt. — 86. Remarques sur la langue française par Vaugelas, art. relatifs à Coeffeteau et à Perrot d'Ablancourt. — 87. Lettres familières de Balzac, Paris, Courbé, 1659. — 88. Lettres de Voiture, Paris, Mauger, 1686. — 89. Plaidoyers de Patru, Paris, 1714. — 90. Plaidoyers et Harangues de Le Maître, Paris, 1657.

91. La Sainte-Chapelle est en dedans contre-murée des liasses de procès et des écrits de la vieille et barbare chicane. J'ai, dans mes notes, cité plusieurs mémoires depuis le quatorzième jusqu'au dix-septième siècle. — 92. Entretiens d'Ariste et d'Eugène, par le P. Bouhours, Paris, 1671. — 93. Sentiments de Cléante sur les Entretiens d'Ariste et d'Eugène, par Barbier d'Aucourt, déjà cités. — 94. Bibliothèque de Port-Royal. — 95 à 97. Œuvres de ces auteurs. — 98. L'éclat de l'Académie française, la célébrité de ses séances contribuèrent surtout à faire naître en France le goût des lettres. — 99. La Comédie de l'Académie, en cinq actes et en vers, avec le rôle des présentations faites aux grands jours, l'an de la réforme 1643, par Saint-Evremont. — 100. Grammaire française du P. Chifflet, déjà citée.

101. Grammaire française, par le P. Buffier, Paris, 1732. — 102. L'Art de parler français, par de La Touche, Amsterdam, 1760. — 103. Grammaire de Régnier-Desmarest, Paris, 1676. — 104. Doutes sur la langue française par le P. Bouhours, Paris, Cramoisy, 1674. — 105. Excellence de la langue française par Charpentier. — 106. Remarques sur la langue française par Vaugelas, déjà citées. — 107. Observations sur les Remarques de Vaugelas, par Thomas Corneille, Paris, 1738. — 108. Observations sur la langue française par Ménage, Paris, 1675. — 109. Remarques nouvelles sur la langue française par Bouhours. — 110. Réflexions sur toutes les parties de la grammaire, Paris, 1684. — 111. Manière de parler la langue française, Lyon, Claude Rey, 1697. — 112. Des mots à la mode, Paris, Barbin, 1692.

Chapitre XLI. — DES PRISEURS DE TABAC. — 1. Histoire du tabac par le P. de Prades, Paris, 1677, art. 5 et 7. — 2. Vaugelas, Régnier et autres grammairiens controversistes, n'ont pas élevé la question s'il faut dire : Ceux de nous qui avons vu ou ceux de nous qui ont vu. Je sais que cette question a été il y a quelques années agitée à l'Académie française, et que les avis n'ont pas été, il s'en faut bien, unanimes. Je dirai, s'il m'est permis d'avoir un avis, que la construction objet de cette note est la seule qui me semble logique. — 3. Histoire du tabac, art. 5 et 7. — 4. Dictionnaire des arts, par Corneille, v° *Tabac*. — 5. Ordonnance d'avril 1662, enregistrée le 25 mai 1663, relative à l'érection en baronnie de l'île de Tabaco. — 6. Histoire du tabac, art. 2. — 7. Dictionnaire des arts, par Corneille, v° *Tabac*. — 8. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Tabac*. — 9. Dictionnaire de Furetière, v° *Tabac*. — 10. Histoire du tabac, art. 7.

11. Dictionnaire de Furetière, v° *Tabac*. — 12. Histoire des drogues par Pomet, Paris, 1694, liv 5, chap. 15. — 13. Dictionnaire de l'Académie de 1694, v° *Bastonnier*. — 14. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Tabac*. — 15. Collection de jurisprudence par Denisart, v° *Jurandes*. — 16. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Tabac*. — 17, 18. Traité de tabac par Paul, médecin du roi de Danemarck. — 19. Pharmacie de Willis, chap. Tabac. — 20. Histoire du tabac, art. 1. — 21. Ibid., Introduction.

22. Mémoires autographes de Dutertre pour servir à l'histoire de la

culture et de l'impôt du tabac, manuscrit de la fin du dix-septième siècle et du commencement du dix-huitième. J'ai ce manuscrit. On y lit : « D'Escambuc et du Rossey, capitaines de vaisseau, abordèrent à Saint-Christophe, achetèrent du tabac des sauvages et l'apportèrent en France en 1626. » — 23. Ibid. « Sous Louis XIII, le tabac commence à être en usage et se vend 12 fr. la livre. » — 24. Traité des monnaies par Le Blanc, table du prix du marc d'argent au dix-septième siècle. — 25, 26. Histoire du tabac, art. 1. — 27. Voyez la note 23. — 28. Théâtre de Ghérardi, la Fille de bon sens, scène dernière. — Dictionnaire de l'Académie de 1694, de Furetière, vº *Tabac*. — 29, 30. Voyage du Parnasse, déjà cité, liv. 7. — 31. Ibid. Quant aux tabatières avec portraits enrichis de diamants, grand nombre de romans du temps en parlent.

32. Des mots à la mode, à l'art. Bijoux, Tabatière. — 33. Dictionnaire de Furetière, vis *Tabac*, *Pipe*. — 34. Voyez la note 46. — 35. Mémoires de Dutertre, déjà cités. « Jusqu'en 1654, le tabac n'avait payé que 30 sols par quintal de droit d'entrée. — 36. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 8, Douanes. — 37. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1681. — 38. « Consommation vers ce temps, 50,000 quintaux. » Mémoires de Dutertre, déjà cités. — 39. « L'ordonnance de 1681 fixe le prix de la livre de tabac à 20 sols... » Ibid. — 40. « Les fermiers, pour cacher leurs profits, font arracher le tabac des îles françaises... On réduit les plantations en France ; les achats sont faits à l'étranger... » Ibid. — 41. Mémoires des intendants, Mémoires sur la généralité de Bordeaux art. Election d'Agen. — 42, 43. Dictionnaire de commerce par Savary, vº *Tabac*. — 44. Voyez la note 40. — 45. Dictionnaire de Furetière, vº *Tabac*. — 46. Vauban estimait qu'on pouvait mettre « un impost sur le thé, le café et le chocolat... » Oisivetés de Vauban, Projet d'une capitation.

Chapitre XLII. — DES ACADÉMICIENS. — 1, 2. Lettres patentes, janvier 1655, relatives à l'établissement de l'Académie française. — 3. Ce fut le nom qu'elle porta d'abord et que, dans les lettres du roi, 16 juillet 1701, relatives à son institution, pour la première fois légalement et authentiquement reconnue, elle continua à porter. — 4 à 6. Histoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris, 1736, Introduction. — 7. *Marmora oxonensia*, Oxford, 1676. — 8. *Muratori Thesaurus inscriptionum*, *Mediolani*, 1759, *De marmoribus capitolinis*. — 9. Histoire de l'Académie des inscriptions, Introduction. — 10. Histoire du renouvellement de l'Académie des sciences par Fontenelle, Paris, veuve Boudot, année 1708.

11. Règlement donné par le roi à l'Académie des sciences, 26 janvier 1699. — 12. Relation contenant l'histoire de l'Académie française par Pélisson, Paris, Le Petit, 1672, 1re part., Etablissement de l'Académie. — 13. Ibid., 5e partie, Des académiciens en particulier, catalogue de MM. de l'Académie française. — 14. Ibid., 1re partie, Etablissement de l'Académie. — 15. Voyez le commencement des lettres relatives à l'institution de l'Académie française. — 16. Lettres patentes relatives à l'institution de l'Académie française. — 17 à 19. Relation contenant l'histoire de l'Académie française par Pélisson, 2e partie, Statuts. — 20. Hist. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres, Introduction.

21. On peut voir dans l'Histoire littéraire que le nombre moyen des académiciens des Académies de province était de quarante. — 22. Règlement donné par le roi à l'Académie des sciences, art. 2. — 23. Ibid., art. 36. — 24. Sous le nom de Collége de poésie, Mémoire contenant l'histoire des jeux floraux et celle de Clémence Isaure, Toulouse, Robert, 1775, Introduction. Ce mémoire est de l'Académie de Toulouse. — 25. Ibid., 2e partie,

Histoire de Clémence Isaure, institutrice des jeux floraux. Cette institution peut être regardée comme une restauration de l'ancienne Académie.—26. Lettres patentes relatives au rétablissement des jeux floraux en Académie de belles-lettres, janvier 1694.— 27. Académie de Soissons. Cet opuscule fixe la première année de cette société à l'année 1650. — 28. Origines de Caen par Huet, Académie de Caen. — 29. France littéraire, année 1769, Notice sur l'Académie de Nîmes. — 30. Relation de ce qui s'est passé à l'établissement de l'Académie royale des belles-lettres de la ville d'Angers par Pétrineau des Noulis, Angers, 1687.

31. Histoire de la poésie française par Mervesin, Paris, Giffart, 1706, art. Académies. France littéraire, 1769, où se trouve une Notice sur l'Académie de Villefranche en Beaujolais. — 32. Histoire de la poésie française par Mervesin, art. Académies. — 33. Mercure galant, juin 1698, art. sur l'Académie des Lanternistes.—34. Voyez la note 30. — 35. Mémoires des intendants, Mémoire sur la provence, section 4, Universités, Académie royale d'Arles. — 36. Essai historique sur les Académies de France par Ruffey, Dijon, 1763. France littéraire, 1769, Académies. — 37. Comme celles de Soissons et d'Arles, qui étaient affiliées à l'Académie française. Voyez les notes 27 et 35. — 38. Voyez ces Mémoires et leurs différents chapitres. — 39. De l'histoire réformée et rectifiée, s'entend. — 40. Dans ces Mémoires, il y a bien un chapitre d'histoire-bataille; mais ce chapitre est fort court en comparaison des chapitres Géographie physique de la province, Gouvernement ecclésiastique, Gouvernement civil, Finances, Commerce, etc. — 41. Les historiens des provinces, même dans ce temps, ont, en assez grand nombre, adopté cette division, d'ailleurs, comme celle des intendants, incomplète de plus des trois quarts. — 42. Histoires anciennes et histoires modernes. — 43. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 9, Histoire des écoles, art. Manière d'enseigner dans les colléges des Oratoriens. — 44. Ce n'est plus à craindre depuis onze ans. L'Histoire des Français des divers états a été publiée en 1827.

Chapitre XLIII. — DES POSTILLONS. — 1. Glossaire de Laurière, vº *Bannal*.—2. Le bleu était la livrée du roi. Les maîtres des postes et les postillons portaient et portent encore cette couleur. — 3. Liste des postes de France, dressée par ordre du ministre Torcy, Paris, veuve Jaillot, 1714, Route de Paris à Lyon par Nevers. — 4. Voyage de Monconys, Voyage d'Angleterre, année 1663, 24 mai. — 5. Mémoires des intendants, Mémoire sur la province de Bourbonnais, chap. Ponts et chaussées. — 6. Ibid., Mémoire sur la Flandre, chap. Chemins. — 7. Ibid., Mémoire sur la province d'Alsace, chap. Chemins. — 8. Ibid., Mémoire sur la généralité d'Orléans, chap. Chemins. — 9. Ibid., Mémoire sur la province de Bretagne, chap. Observations générales sur la Bretagne, état des grands chemins.—10. Ibid., Mém. sur le Bourbonnais, chap. Ponts et chaussées. —11. Ibid., Mémoire sur le Languedoc, chap. Chemins royaux.—12. Les administrations des pays d'état faisaient construire leurs grandes routes. Ces grandes routes étaient superbes, surtout en Flandre, en Languedoc. J'ai vu des gens très âgés qui avaient voyagé sur celles qui avaient été construites au dix-septième siècle. — 13. Seizième siècle, Station VI, *Les Chemins de la France*, notes sur la construction des chemins. —14. Mémoires des intendants, Mémoire sur le Languedoc, chap. Chemins royaux. Voyez aussi mon Traité des matériaux manuscrits, ch. 5, Hist. des chemins et des ingénieurs, art. Mém. sur les routes de la généralité de Montauban. —15. Mémoires pour servir à l'histoire de Louvois, déjà cités, Travaux de Versailles. — 16 à 18. Traité de la police par Delamarre, liv. 6, tit. 13,

chap. 2, Grands chemins. — 19. Edit du mois de février 1532 sur la juridiction des élus, art. 7. — 20. Dictionnaire de voirie par Perrot, Paris, Onfroy, 1782, art. Trésoriers de France. — 21. Mémoires des intendants, art. Chemins, Ponts et chaussées. — 22. Registres du parlement de Dijon, 16 fév. 1653, Le substitut est mandé sur l'incommodité des chemins, il est averti d'y pourvoir. — 23. Ordonnance du 23 mai 1718, relative à la charge des voitures qui passent sur les grandes routes de Paris à Orléans. Cette ordonnance rappelle plusieurs règlements de la fin du dix-septième siècle sur la charge des voitures. — 24. Siècle de Louis XIV par Voltaire, chap. 29, Gouvernement intérieur, grandes routes.

Chapitre XLIV. — DES MAITRES DES POSTES. — 1. Voyez les notes suivantes. — 2. Déclaration du 30 juin 1681, Priviléges des maîtres des postes. — 3. Edit de janvier 1634 supprimant les priviléges des maîtres des postes, rétablis par celui de novembre 1635. Déclaration du 19 janvier 1669 étendant les priviléges des maîtres des postes. Déclaration du 8 janvier 1692 les restreignant. Déclaration du 2 avril 1692 restituant aux maîtres des postes leurs priviléges. — 4. Dans une quittance que je possède, datée du 9 janvier 1700, Bernard Barbies, maître des postes à Castres, déclare avoir reçu 90 liv. pour la moitié de ses gages de l'année. — 5. Déclaration du 19 janvier 1696 sur l'état des maîtres des postes. — 6. Lettres patentes de janvier 1664 sur les chaises de Crénau. — 7. C'est à peu près le nombre de relais que donne la liste générale des postes de France dressée par ordre du ministre Torcy, Paris, 1714. — 8. Déclaration du 2 avril 1692 relative aux maîtres des postes. — 9, 10. Ordonnance du 23 janvier 1704, Tarif des courses de postes. — 11. Voyez le Frontispice de la Liste des postes, 1714. — 12. Dictionnaire de Furetière, v° *Lieue*.

Chapitre XLV. — DES DIRECTEURS ET DES FACTEURS DE LA POSTE AUX LETTRES. — 1. Traité des contrats de mariage, Opposition au mariage. — 2. Usage des postes chez les anciens et les modernes, Paris, Delatour, 1730, liv. 1er, Bureaux des postes. — 3, 4. Mémoires des intendants, Mémoire sur la province de Bourbonnais, chap. Finances, ferme des bureaux des postes. — 5, 6. Seizième siècle, notes de l'Histoire du Messager. — 7. Seizième siècle, notes de la Station VIII, *des Voitures françaises*. — 8. Lettres patentes du 25 février 1622 relatives à la charge de général des postes dont était pourvu d'Alméras. — 9. Traité de la police par Delamarre, liv. 6, titre 14, Postes, chap. 6. Registres du Parlement, règlement portant taxe du port des lettres, du 20 mars 1635. — 10 à 14. Traité de la police par Delamarre, liv. 6, titre 14, Postes, chap. 6. — 15. Édit de décembre 1643, Contrôleurs, peseurs, taxeurs des ports de lettres dans tous les bureaux des postes de France. — 16. Traité de police par Delamarre, liv. 6, titre 14, Postes, chap. 6. — 17. Pièces concernant les messageries de l'Université, Paris, Thiboust, 1772, chap. Création des courriers. — 18. Registres du Parlement, règlement du 9 avril 1644, relatif aux tarifs des ports de lettres. — 19. Déclarations du 11 avril 1676, Tarif des ports de lettres. — 20. Traité de police par Delamarre, liv. 6, titre 14, Postes, chap. 5. — 21. Pièces concernant les messageries de l'Université citées 2e partie. — 22. Traité de police par Delamarre, liv. 6, titre 14, Postes, chap. 5. — 23. Voyez la note 71 du *Marchand de flûtes*. — 24. Voyez la note 8. — 25. Edit du mois de janvier 1630 relatif à la création des trois offices de surintendants généraux des postes. — 26, 27. Mémoires pour servir à l'histoire de Louvois, Postes. — 28. Ibid., année 1691.

Chapitre XLVI. — DES MESSAGERS, DES CONDUCTEURS DE VOITURES DE VOYAGES. — 1. Quatorzième siècle, Epître LXXII, *les Six couleurs*, note 40. — 2. Seizième siècle, Station VIII, *les Voitures françaises*, note 17. — 3. Dictionnaire de Furetière, vº *Diligence*. — 4. Ordonnances du roi concernant les berlines, du 28 juillet 1708. — 5. Dictionnaire de Furetière, vº *Calèche*. — 6. Traité de la police par Delamarre, liv. 6, titre 12, Voitures de louage dans Paris, chap. 1er. — 7, 8. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, Voitures. — 9. Lettres du 22 octobre 1617, Privilége des chaises portatives. — 10. Dans les Vues de Paris par Tavernier, de Fer, Bretez et autres, on voit ces coches figurés avec des galeries et des fenêtres vitrées. — 11. Livre commode des Adresses, Coches par terre et par eau. — 12. Almanach royal pour l'année 1707, Mémoire des courriers. — 13. Édit de mars 1662 accordant privilége des litières au comte d'Armagnac. — Édit de novembre 655 portant permission en faveur de Perrette du Four, nourrice du roi, d'établir coches, carrosses... etc. — 14. Je ne connais pas d'histoire de la ferme; mais s'il y en a une, elle doit dire que les fermiers ne manquaient jamais d'engloutir dans leur bail avec le roi tous les nouveaux petits impôts créés pour les besoins pressants de l'état.

Chapitre XLVII. — DES COCHERS, DES FIACRES, DES PORTEURS DE CHAISES. — 1. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Voitures. — 2, 3. Dictionnaire de commerce par Savary, vº *Carrosse*. — 4. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Voitures, etc. — 5. Dictionnaire de Furetière, vº *Carrosse*. — 6. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Voitures. — 7. Dictionnaire de Furetière, vº *Calèche*. — 8, 9. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Voitures. — 10. Ibid., pour les fiacres français, et pour les fiacres anglais, Voyages de Monteonys, 2e partie, année 1663, Londres. — 11. Antiquités de Sauval; Voyages de Montconys, chap. cité ci-dessus. — 12. Dans mon catalogue, Vente de livres rares et de manuscrits précieux, Paris, Sylvestre, 1833, chap. Histoire, est mentionné un recueil d'ordonnances du roi depuis 1650 jusqu'à 1680, 16 vol. in-fol., en ces mots : « Ce volumineux recueil... indique aussi l'établissement des messageries, carrosses, coches, chaises roulantes, calèches, litières, sur toutes les parties de la France... » Et j'ajoute pour le complément de cette note que grand nombre d'ordonnances de ce recueil, enregistrées au parlement, étaient des concessions de priviléges relatifs aux voitures publiques. — 13, 14. Voyages de Monteonys, au lieu cité à la note 10. — 15. Ordonnance du roi, 20 janvier 1696, relative à la taxe des carrosses des rues et places publiques. — 16, 17. Antiquités de Paris par Sauval, liv. Voitures. – 18, 19. Lettres patentes, mai 1669, sur les petits carrosses à coulisse. — 20 à 25. Comme étant à meilleur marché, Ibid.

Chapitre XLVIII. — DES HOMMES DE LA COUR. — 1. État de la France pour l'année 1699, Lever du roi. — Description de la France par Piganiol, 1re partie, art 9, Lever et Coucher du roi. — 2. Description de la France par Piganiol, 1re part., art. 9, Coucher du roi. État de la France pour l'année 1699, Coucher du roi. — 3. Mémoires de Puységur, année 1641, Siége de Donchery. État de la France pour l'année 1699. — 4. État de la France, 1728, art. Coucher du roi. — 5. Description de la France par Piganiol, 1re partie, chap. 3, art. 9. — 6. États de la France, art. Petit couvert, Grand couvert. — 7. J'ai un manuscrit de l'année 1714 intitulé : Estat et menu ordinaire de la chambre aux deniers du roy. C'est de ce manuscrit que j'ai tiré ces détails. — 8. Description de la France par Piganiol, chap. Dîner ou souper du roi en public. — Mémoires de

l'abbé de Choisy, liv. 6, Réception du nonce Ranuzzi. — 9. Ils l'étaient tous et ne pouvaient que l'être: car sur quel pied aurait continuellement résidé à la cour un homme qui n'aurait point eu de charge? États de la France, publiés depuis 1680 et avant jusque vers le milieu du dix-huitième siècle et au delà. — 10. Le roi ne connaissait guère que ceux qu'il voyait, et il ne donnait qu'à ceux qu'il connaissait. Cela n'a pas besoin de preuves, et je pourrais me passer de citer les chapitres relatifs à Louis XIV des Mémoires de Saint-Simon et du Siècle de Louis XIV. — 11. J'ai fait par approximation ce calcul sur les états de la cour. — 12. Ce point de l'étiquette aurait-il besoin de preuve? Elle se trouverait dans les Mémoires de Grammont, chap. 3, dans le Dictionnaire de l'Académie, 1694, v° *Présent*, art. Présentation, et surtout dans les Mercures et Gazettes de France. — 13, 14. Seizième siècle, Station LXVI, *la Vie domestique du roi de France*, note 84. Les usages vivent long-temps à la cour; celui-là vivait au moment de la révolution, et sans doute vit encore. — 15. Dictionnaire de l'Académie, 1694, v° *Tabouret*.—16. Mémoires du temps. — 17. Offices de France par Joly, Paris, 1638, additions au 1er livre, séance du parlement relative à la régence de Marie de Médicis.

CHAPITRE XLIX. — DES DEUX PLAIDEURS ET DES DEUX PLAIDEUSES. — 1. Arrêts de Louet et de Brodeaux, Paris, Guignard, 1712, lettre P, sommaire 5, Pratique d'un procureur. — 2. Recueil de jurisprudence par Denisart, v° *Séparation*.— 3. « L'autre partie (du peuple), qui est la moienne, toujours accablée de procez entre eux ou contre la basse, qui est le menu peuple, ou contre la haute, qui sont les ecclésiastiques et les nobles, soit en demandant ou en deffendant, n'y aiant pas de pays dans le roiaume où on ait plus d'inclination à plaider que dans celui-là. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Description de l'élection de Vezelai. — 4. Ordonnance sur la procédure civile, de 1667, titre 2, Ajournements. — 5. Ibid., titre 3, Délais sur les assignations et ajournements. — 6. Ibid., titre 5, Congés et défaut; Bornier, sur le texte. — 7. Ibid., tit. 6. Fins de non-procéder.— 8. Ibid., tit. 9, Exceptions dilatoires.— 9. Ibid., tit. 10, Interrogatoires sur faits et article. — 10. Ibid., tit. 14, Bornier, Sur les rabattements.

11. Quinzième siècle, Histoire XVII, notes 50 et 51. — 12. Coutume du Nivernais; il n'y a point de pensions alimentaires.—13. Ordonnance sur la procédure civile, Enquêtes par tourbes. — 14. Dictionnaire de Furetière, v° *Produire*. — 15. Ordonnance sur la procédure civile, art. 3, tit. 14. — 16. Style du parlement, art. Appointé à mettre. — 17. Ibid., Matières sommaires. — 18. Ordonnance de 1667, à ces deux titres. — 19. Ibid., art. 6, tit. 17. — 20. Ibid., art. 1er, même titre.

21. Les romans et le théâtre du temps mentionnent ces vêtements. — 22. Style du parlement, chap. Jugement exécutoire. — 23. Ordonnance de 1667, tit. 31, Dépens. — 24. Édit de mars 1694, Création des contrôleurs de dépens. — 24 bis. Registres du parlement, 18 février 1667, Congrès aboli. — 25. Ordonnance de 1667, titre 19, et annotations de Bornier. — 26. Ibid., tit. 7, Délais pour délibérer. — 27. Ibid., tit. 18, Complaintes et réintégrandes. — 28. Ibid., tit. 21, Descentes sur les lieux. — 29. Ibid., tit. 12, Compulsoires et collations des pièces. — 30. Ibidem., tit 8, Garants — 31. Ibidem., tit. 23, Reproches des témoins. — 32. Ibid., tit. 24, Récusations des juges. — 33. Ibid., tit. 25, Prises à parties. — 34. Ibid., tit. 35, art. 42. — 35. Ibid., tit. 29, art 6. — 36. Ibid. tit. 34, et annotations de Bornier. — 37. Histoire de l'église d'Arles par Gilles du Port, Établissement d'un bureau d'ecclésiastiques pour pacifier les procès. — 38. Ordonnances de 1667, tit. 31, Dépens, Arbitres. — 39. Donnée à

Saint-Germain-en-Laye au mois d'avril 1667. — 40, 41. Que le lecteur veuille bien les lire.

42. Voyez-en les diverses parties. — 43. Mémoires d'Artagnan, 3e part., Privilége des deux codes accordé à Lafeuillade. — 44. L'Almanach de Liége est un des plus anciens. Je crois qu'il faisait partie de ma collection d'almanachs du dix-septième siècle, mentionnée à ma Vente des livres rares, déjà citée, chap. 17, Sciences. — 45. Contes des Fées par Perrault. — 46. Encore aujourd'hui il en reste des milliers d'exemplaires que protége contre la main de l'épicier l'exiguité de leur format in-18, in-24. — 47. — « ..... Le roy ayant fait examiner dans son conseil et en sa présence la réformation, a voulu la faire voir aux principaux officiers de son parlement.... Du mercredy 26 janvier 1667. en l'hostel Séguier.... de relevée, présents le chancelier, les conseillers d'estat.... Pussort.... maîtres des requestes, les députez du parlement, monsieur de Lamoignon, premier président.... » Manuscrit original de la conféreuce entre les commissaires du roy et du parlement pour l'examen de l'ordonnance civile de 1667, par Joseph Foucault, secrétaire de la conférence.Je possède ce manuscrit, qui est en deux volumes in-folio. — 48. « .... Le chancelier a reçu le premier président à l'entrée de la chambre au bout de la galerie basse... Monsieur Pussort parle... répond... dit.t. monsieur Pussort a répliqué. » Ibid. — 49. Dans le second volume est le procès-verbal de la conférence pour l'ordonnauce de la procédure criminelle, 1670. « .... Le 6 juin 1670... *les commissaires du roy... et les députez du parlement s'étant assemblez chez... le chancelier... en la même disposition qu'ils avaient lors de la conférence de 1667... Monsieur Talon, avocat général, a fait grand nombre d'observations...* à presque tous les articles .. » — 50. Ce que dit à l'égard de ce magistrat le premier volume du manuscrit est confirmé par les Entretiens sur les dîmes et aumônes, épître au président, auparavant avocat *général* Talon.—51. « .... La séance des commissaires (pour l'ordonnance civile) estoit préparée. La disposition en estoit ainsi : Le long d'une longue table en forme de bureau, il y avoit neuf chaires à bras pour.... le chancelier.... et les commissaires du roy, et de l'autre costé, vis-à-vis vingt-six autres chaires pareilles rangées sur une mesme ligne pour. .. les députez du parlement.... Messieurs du parlement ayant observé que le premier des trois sièges.... Disputes sur les chaires.... les gens du roy.... veulent se retirer.... monseigneur les a invitez de demeurer et a fait mettre trois siéges pour eux au bout d'en bas de la table... La séance a esté ouverte... » Manuscrit cité à la note ci-dessus, premier volume.

Chapitre L. — DU VOLEUR ET DE LA VOLEUSE. — 1. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Moulins, chap. *Justice*, art. Nivernais. — 2. La robe de soie noire et le bonnet carré, comme tous les officiers des cours présidiales. Notes du Chap. LII, *de Ceux qui peuvent dire tout*. — 3. Ordonnance criminelle rendue à Saint-Germain-en-Laye au mois d'août 1670, titre 10, Décrets, art. 3. — 4. Les accusés décrétés par les prévôts pouvaient aller se réfugier sous la protection de leurs juges naturels des présidiaux. Voyez la déclaration du 23 septembre 1678. *Cette* loi devrait encore vivre. — 5. Ordonnance criminelle de 1670, tit. 2, art. 24. — 6. Ibid., titre 1er, art. 12. — 7. Ibid., tit. 2, art. 1er. — 8. Ibid., tit. 1er, art. 8 et 9. — 9. Ibid., tit. 3, art. 5. — 10. Ibid., tit. 9, art. 5. — 11. Ibid., tit. 14, art. 21. — 12. Ibid., tit. 4, art. 5. Voyez aussi l'art. 10 du tit. 14. — 13. Ibid., tit. 8, Reconnaissance des écritures. — 14. Ibid., tit. 6, art. 3. — 15. Ibid., Récusations, récolements, confrontations. — 16. Ibid., Voyez la Procédure au titre 6, et aux autres titres. — 17, 18. Ibid., tit. 14, art. 8. Voyez aussi le commentaire de Bornier. — 19. La

législation pénale du seizième siècle, qui comprenait le fouet et la marque, et qui était celle des précédents siècles, a été, sauf des modifications, toujours la même jusqu'à la révolution. — 20. Hydrographie du P. Fournier, 1667, liv. 3, chap 45.

21. Description de la France par Piganiol, 1re part., art. Forces maritimes ou armées navales. — 22. Voyez au seizième siècle, Station XXII, *le Jurisconsulte de Toulouse*, la note 42. — 23 Seizième siècle, note 13 de la Station XXI, *l'Avocat de Toulouse*. Il y eut aussi des grands-jours au dix-septième siècle Lettres patentes du mois d'août 1665 sur les grands-jours de Clermont d'Auvergne. Autres sur ceux de Limoges, 4 août 1688. — 24. Dans leurs mémoires, les intendants se plaignaient de cet abus. — 25. En 1640, il s'éleva, en Normandie, des troubles; le gouvernement envoya dans cette province des troupes avec une commission judiciaire. Il plut au greffier ou à un membre de dresser un formulaire des actes de cette commission et en même temps des actes de procédure criminelle des parlements. Ce manuscrit, intitulé *Commission*, m'est tombé entre les mains. Au chap. Justice criminelle, Parlements, on lit, fol. 52, recto : « .... où sur une potence qui, à cet effet, sera dressée, estre pendu et étranglé jusqu'à ce que la mort naturelle s'ensuive.... » Et plus loin, on lit encore : « . .. De là à la place des Prêcheurs et sur le pilory d'icelle avoir la teste tranchée et séparée de son corps.... » — 26. Mémoires de Puységur, Exécution du duc de Montmorency. — 27, 28. « .... Ce fait, ledit Seguin estre conduit au port et hâvre de la ville de Marseille pour y servir le roy en une de ses gallères, par force, tirant la rame sa vie durant, avec inhibition et deffenses d'en sortir sur peine de la vie, et au capitaine de la dite galère de le permettre à peine de dix-huit mille livres.... » Manuscrit cité à la note 25, d'où l'on peut conclure qu'il y avait encore vers le milieu du dix-septième siècle des galériens ou rameurs volontaires et à prix d'argent. — 29. Ordonnance criminelle, titre 16, Lettres d'abolition. — 30. Ibid., tit 22, Manière de faire le procès au cadavre. — 31. Ibid., titre 16, Réhabilitation. — 32. Mémoires de Puységur, année 1622, Siége de Saint-Antonin. — 33. Ordonnance criminelle, tit. 17, Contumaces. — 34. Dictionnaire de Furetière, vo *Louis*. — 35 Ordonnance criminelle, tit. 18, Muets et sourds. — 36. Ibid., Jugements et procès-verbaux de torture. — 37. L'auteur du manuscrit de la Commission de Normandie, déjà cité, dit, fol. 63, verso, qu'à Paris on donne la question par l'eau, et ailleurs par les brodequins, chaussures de cuir, frottées de graisse, mises aux pieds du patient, qu'on tient devant un grand feu. Ce formulaire donne jusqu'à la formule des réponses du patient : « Je suis innocent! Je n'ay fait faulse monnoye! ce sont mes péchés qui sont cause que je suis tourmenté! » — 38. Voyez, au seizième siècle, les peines prononcées par les lois relativement aux vols domestiques. Ces lois étaient encore en vigueur.

Chapitre LI. — DE CEUX QU'ON DOIT ATTENTIVEMENT ÉCOUTER. — 1. Traité de la police par Delamarre, liv. 1er, titre 12, Enquêteurs et commissaires examinateurs. — 2. Ibid., Plan de Paris au dix-septième siècle. — 3. Seizième siècle, notes de la Station XXII, *le Jurisconsulte de Toulouse*. — 4. Notre premier Code civil est celui de l'Empire. — 5. Notre premier Code criminel est le Code pénal de 1791. — 6. Mort en 1677. — 7. Mort en 1696. — 8. Ce nom, enterré, oublié, est celui d'un célèbre avocat consultant que l'illustre d'Aguesseau citait comme modèle dans sa mercuriale au barreau de Paris, à la rentrée du parlement en 1699. Esprit des cours de l'Europe, journal imprimé à La Haye, année 1699, décembre même année, art. Cour de France. Historiens! justice aux vivants! mais surtout justice aux morts!

CHAPITRE LII. — DE CEUX QUI PEUVENT DIRE TOUT. — 1. Voyez, au Chapitre LXXXIV, *du Secrétaire d'intendant*, la note 34. — 2. J'ai fait ce calcul, dont les bases seraient ici trop détaillées. Je mentionnerai seulement pour les justices bannerettes 160,000 magistrats; pour les justices supérieures, juges, greffiers, procureurs ou sergents, 40,000; pour les municipalités de ville ou de village, 60,000; pour les juges et officiers des cours financières, greniers à sel, douanes, ports, amirautés, cours prévôtales, point d'honneur, eaux et forêts, gardes seigneuriaux, messiers, etc., 40,000. Je suis demeuré au-dessous de la vérité. — 3. Sur ce nombre, il sera facile de compter 200,000 magistrats ou officiers judiciaires. J'en ai fait le calcul. — 4. Mémoires des intendants, Mémoires de ces provinces, chap. Justice — 5. Mémoires des intendants, Mémoire sur la province d'Alsace, chap. Justice, corps de noblesse de la Basse-Alsace. Celui de la Haute-Alsace avait cessé d'exister comme cour de justice quelques années auparavant. Il en avait été de même de celui de Lorraine, qui ne s'assemblait plus comme cour de justice depuis l'année 1620. Mémoires des intendants, province de Lorraine, chap. Justice. — 6. Seizième siècle, Station XXVII, *le Capiscol de Gaillac*, notes 5, 6 et 7. — 7. Mémoires des intendants, Mémoire sur l'Artois, chap. Justice. — 8. Ordonnances sur les cours prévôtales et les conseils de guerre. — 9. Lois sur les juridictions consulaires, entre autres la déclaration du roi, 7 avril 1759 — 10. Ordonnances sur les cours des élections, des aides, des greniers à sel, etc., etc.

11. Quant aux juges bannerets, aux prévôts, aux viguiers, aux sénéchaux, aux juges-mages, c'est facile à croire. On peut le croire aussi des tribunaux uniformément institués par le prince; ils offraient des différences locales plus ou moins grandes à raison des distances. Qu'on veuille bien lire attentivement l'histoire des présidiaux de la Provence, de la Bretagne et de la Picardie, on verra de plus ou moins grandes différences dans leur organisation et dans leurs formes. Il en était ainsi des parlements. — 12. Voyez la note 42. — 13. Conférence des ordonnances par Bornier, Ordonnance de 1670, titre 1er, art. 10, Comment. — 14. Plusieurs, vers le temps de la révolution, n'étaient guère mieux habillés. — 15. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, Gages de juges et d'officiers de justice. — 16. Dictionnaire de l'Académie, 1694, v° *Bourse*. — 17. Note 15. Registres du parlement, 7 décembre 1689, arrêt concernant le tarif des frais de justice. — 18. Dans l'histoire de la magistrature faite ou à faire, on voit ou on verra que les justices royales étaient fort différentes pour leur ressort et leur importance. Il devait en être ainsi de la condition de leurs juges et de leurs habits. — 19. Il en était ainsi de leurs gages. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, Gages de juges. — 20. Collection de jurisprudence par Denisart, art. Épices.

21. Tels je les ai vus; ils n'étaient pas plus riches au dix-septième siècle. — 22. La révolution les a détendus. — 23. Ils l'ont portée jusqu'à 1789. — 24. Délices de la France, déjà cité, art. Présidiaux. Voyez aussi la note 115 du *Marchand de flûtes*. — 25. Le président du présidial de Toulouse l'a portée jusqu'à la révolution, ou plutôt jusqu'au jour où le président du parlement, irrité de ce qu'un petit président de présidial eût un si beau plumage, la lui fit déchirer par les huissiers. Je tiens ce fait du doyen des procureurs au présidial de Toulouse. — 26. C'était une partie du costume de toute la magistrature. — 27. Voyez la note 15. — 28. Voyez la note 20. — 29. Lorsque les gens du roi se disposaient à parler devant leurs cours, ils se levaient et ployaient le genou sur leur siége. C'est ce que j'ai vu avant la révolution. — 30. Je l'ai vu à l'époque de la révolution. Je crois inutile de dire qu'il en était ainsi long-temps avant. — 31. Je l'ai en-

core vu dans ce même temps. — 32 à 37. Mémoires des intendants, Généralité de Paris, chap. 3, Justice. — 38. Almanach royal pour l'année 1707, chap. Séances des tribunaux. — 39, 40. Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 3, Justice. — 41. Ibid., Code des commensaux, Paris, Saugrain, 1720, où l'on voit combien ce privilége était commun.

42. Alors l'épée n'allait pas sans le plumet, et les chevaliers d'honneur la portaient, comme l'annonce leur titre de conseillers d'épée. Édit de mars 1691 relatif à la création de ces charges. — 43. Mémoires des intendants, Mémoire sur la province du Bourbonnais, chap. Justice. La charge de président du présidial de Saint-Pierre-le-Moutier y est portée à dix mille livres. Jusqu'à la révolution, le prix des charges de conseiller a été à peu près le cinquième ou le quart. – 44. Mémoires des intendants, Mémoire sur la province de Bourbonnais, chap. Justice, Présidial de Saint-Pierre-le-Moutier. — 45. Ibid., Mémoire sur la généralité de Bordeaux, chap. Justice. — 46. Vie de Colbert et Mémoires des divers intendants, chap. Justice. — 47. Ibid., Mémoire sur la généralité de Lyon, chap. Justice. — 48. Siècle de Louis XIV par Voltaire, édition de 1753, chap. 24, Anecdotes du règne de Louis XIV. — 49, 50. Annales politiques, par l'abbé de Saint-Pierre, année 1665.

51. Conf. des ordonnances par Bornier, Ordonnance d'août 1669. titre 3, art. 6 et 7, Comment. — 52. Registres du parlement, surtout durant les minorités et les régences, Enregistrement des édits. — 53. Description de Paris par Piganiol, Gouvernement civil, Grand Conseil. — 54. Je les ai vus ainsi habillés à l'époque de la révolution. — 55. Ses plaidoyers ont été plusieurs fois imprimés. — 56. Ses plaidoyers ont été aussi imprimés et avec ceux de Patru. — 57. Ses ploidoyers ont été imprimés, Paris, Lefebvre, 1696. — 58. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, art. Règlement sur les taxes du droit de marc d'or. — 59. Règlement ci-dessus cité, Offices de procureurs. — 60. Mémoires des intendants, Généralité de Paris, chap. 3, Justice. — 61. Il en a été ainsi jusqu'à la révolution, on peut s'en souvenir. — 62. Livre commode des adresses, chap. Contraintes judiciaires. — 63. Quatorzième siècle, Épître LXX, *les Chaperons noirs*, notes sur le parlement. — 64. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, art. Carte bailliagère du Berry. — 65. Comme on disait en delà de la Loire, ou baillis, comme on disait en deçà. — 66. Voyez la note 17 du chapitre LXXXIV, *du Secrétaire d'intendant*. — 67. Comme les tribunaux de district jusqu'à la constitution de l'an III, et comme ceux des départements jusqu'à l'institution des cours royales.

CHAPITRE LIII. — DES NOUVELLISTES. — 1. Dénombrement du royaume, Paris, Saugrain, 1709, Généralité de Moulins, élection de Nevers. — 2. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 10, l'Eglise, procès entre la haute et la basse forme du chapitre de Nevers. – 3. Romans du temps. — 4. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Hôtels des grands. — 5. Tableaux du temps, Gravures des livres du temps. — 6. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 20, Noblesse, compte de la maison du duc Mazarin. — 7. Dans les Mémoires des intendants, et notamment dans le chap. Noblesse, on lit fréquemment : Cette ville appartient au duc de... — 8. « Au sieur Portail, pour les nouvelles qu'il fournit toutes les semaines par ordre de monseigneur, et pour cinq mois, à 10 liv. par mois, 50 liv. » Original du compte de recettes et dépenses du duc Mazarin, manuscrit déjà cité. — 9. Mémoires de Choisy, liv. 9, Rivalité du duc d'Albret et de l'abbé Letellier. — 10. Dictionnaire de l'Académie, 1694, v° *Gazette*. — Dictionnaire de Trévoux, v° *Gazetin*. — 11. La Muse historique de Loret, Paris,

Charles Chenault, 1656. — 12. Ibid., date de la lettre 30. — 13. On voit dans le compte de la maison du duc de Mazarin, déjà cité, au chap. Dépenses, que le domestique de cette maison était aussi nombreux que celui d'une maison princière. — 14. « A George, suisse, pour la chandelle de la lanterne de la grand'porte du palais Mazarin pendant six mois... 30 liv. » Ibid.

Chapitre LIV. — DES GAZETIERS. — 1. Recueil de la Gazette, premiers numéros, dix-septième siècle. — 2. Cette enseigne y est mentionnée. — 3. Le privilége de la Gazette, inséré dans les registres des arrêts du conseil d'état, était exclusif. — 4. Les états vénitiens, les Provinces-Unies, l'Angleterre, avaient déjà plusieurs journaux, dont quelques recueils se sont conservés dans les bibliothèques. Les Mémoires de Saint-Simon disent combien la Gazette de Hollande était redoutée de Louis XIV. — 5. Gazette de France, Mercure galant, aux quarante dernières années du siècle, chap. Nouvelles de la cour. — 6. Cela fut surtout vrai après la révolution de 1688, qui fit perdre la couronne à Jacques II. — 7. La Gazette de Hollande, dans la dernière moitié du dix-septième siècle, est empreinte de la violence des partis, tantôt pour, tantôt contre le stathouder, le grand pensionnaire. On ne pense pas qu'il soit besoin de citation. — 8. Pour se convaincre de l'étroite restriction où était la presse, il n'y a qu'à lire la Gazette, le seul journal politique du temps. — 9. Jusqu'à la révolution de 89 tous les pouvoirs de l'état ont été dans la main du roi. — 10. Par cela même que le privilége était concédé, voyez la note 3, il était révocable.

11. Les trois premiers numéros de la Gazette contiennent des nouvelles de tous les états de l'Europe et ne parlent pas de la France. — 12. Voyez les numéros suivants. — 13. Voyez les gazettes du temps, aux nouvelles de la guerre. — 14. Dictionnaire de Moréri, 1re édition, vo *Annat*. — 15. Le parlement d'Angleterre força le roi Charles II à faire la guerre à la France; Histoire d'Angleterre, règne de ce prince. — 16. Histoire de Lorraine, règne de Charles III. — 17. Histoire du jansénisme et des troubles qu'il excita en France. — 18. Histoire des guerres de la France et de la Hollande au dix-septième siècle. — 19. Mémoires pour servir à l'histoire de Louvois, Travaux publics. — 20. *Schediasma de Diariis eruditorum, auctore Christiano Junckero*, 1692.

21. Dictionnaire de Moréri, vo *Renaudot*. — 22. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 25, Histoire de plusieurs états, Requeste présentée à la reine par Renaudot. — 23. Voyez les notes 21 et 28. — 24, 25. Requeste de Théophraste Renaudot à la régente citée dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 25. — 26. Dictionnaire de Moréri, vo *Renaudot*. — 27. Arrêts du conseil relatifs au privilége de la Gazette. — 28. Dictionnaire étymologique de Ménage, vo *Gazette*. — 29. Dictionnaire de Furetière, vo *Gazette*. — 30. Ibid., vo *Gazettier*. — 31. Satires de Boileau, satire 8. – Misanthrope de Molière, acte 3, scène 5. Voyez aussi mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 25, Histoire de plusieurs états, Requeste présentée par Renaudot. — 32. Les ennemis de la France ont publié et publient tous les jours une infinité de libelles diffamatoires contre elle et contre la sacrée personne du roy et de ses ministres... La France foisonne en bonnes plumes... Il n'y a qu'à en choisir une certaine quantité des plus vives et de les employer, le roy le peut faire aisément sans qu'il luy en coûte rien, et, pour récompenser ceux qui réussiront, leur donner des bénéfices de 2, 3, 4, 5 à 6,000 liv. de rente, ériger ces écrivains les uns en antilardonniers, les autres en antigazettiers... » Oisivetés de Vauban, manuscrit original de l'auteur, déjà cité.

Chapitre LV. — DES JOURNALISTES. — 1. Délices de la France,

1re partie, chap. 3, Gazettes burlesques. — 2. Avec Scarron, avec Savinien Cyrano, mourut, vers le milieu du dix-septième siècle, le burlesque. — 3. Le Journal des Savants offre des analyses de livres de tous les genres de sciences et de littérature. — 4. Abrégé de l'histoire de France par Hénault, année 1665.—5. Histoire critique des journaux par Camusat, Amsterdam, 1734, Journal des Savants. — 6. C'est bien souvent la physionomie de cet ancien et célèbre journal. — 7. Alors le concessionnaire du privilége d'un journal en était toujours le rédacteur. Je citerai Renaudot, Sallo, Vizé. — 8. Ducange, v° *Diurnum*. — 9. Ibid., v° *Diurnarii*. M. Victor Leclerc a fait l'Histoire des journaux chez les Romains ; c'est le premier chapitre de l'histoire de cette nouvelle littérature en feuille qui, chaque matin, va amuser, émouvoir, faire penser toutes les classes. Si un tel livre est dignement continué, si les chapitres qui suivent sont dignes du premier, ce livre ne peut plus sortir des mains des nations. — 10. Journal des Avis et des Affaires de Paris, contenant ce qui s'y passe tous les jours de plus considérable pour le bien public, par le sieur François Colletet, Paris, du Bureau des journaux, des avis et des affaires publiques, 1676.

11. Œuvres de Boileau, satire 1.—12. *Gallia erudita Cornelii a Beughem, Amstelodami*, Wolfgang, 1683. Voyez les seize premières années de cet ouvrage, qui est une analyse, numéro par numéro, du Journal des Savants. —13. Description de Paris par Piganiol, 3e partie, § 7, Quartier de Saint-Eustache, art. Hôtel des Fermes. — 14. On lit dans un grand nombre de numéros de la Gazette : Prix du pain de 9 onces, 1 sou. On y trouve aussi les arrivages des marchandises des Indes, telles que des toiles, des balles de coton, du poivre. — 15. On trouve dans le Journal des Savants l'analyse de plusieurs causes judiciaires. — 16. Voyez, au Chapitre *des Priseurs de tabac*, la note 37. — 17. Voyez les divers numéros du Mercure galant. — 18. Ce privilége se trouve en tête des numéros du Mercure galant. 19. Nombre ordinaire des pages de ce journal. — 20. Presque tous les numéros qui se sont conservés ou que j'ai vus sont ornés de gravures et ont la reliure du temps. — 21. Voyez dans le Mercure galant, dix-septième siècle, les Avis au public.—22. Presque tous les numéros du Mercure galant ont un extraordinaire beaucoup plus gros que le volume ordinaire. — 23. Dans ces temps difficiles, où l'on cherchait partout de l'argent, les plans, les propositions d'impôts, pleuvaient à force dans les cabinets des ministres et des fermiers généraux. Théâtres, romans, Lettres persanes.

Chapitre LVI.—DU CHEVALIER DE MALTE.—1 à 6. Dictionnaire de Savary, v° *Dentelle*.—7. Délices de la France par Savinien, 1re partie, chap. 2, la France est le théâtre de l'honneur et le champ de la gloire.—8. Suite du Voyage des ambassadeurs de Siam, en France, par de Vizé, novembre 1686, 2e partie. — 9, 10. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 26, Histoire des villages, etc., art. Original du Compte Berthaut Lefèvre. — 11. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Serrure*.—12. Explication historique de la maison royale de Versailles, par Combes, Paris, Nego, 1681, Introduction. — 13. Antiquités de Paris par Sauval, art. Ornements en fer des portes de Notre-Dame. — 14. Mercure de France, septembre 1686, 2e partie, Voyage des ambassadeurs de Siam, Palais des Tuileries. —15. L'Art du Tourneur, par le P. Plumier, minime, Lyon, 1701. —16. Ibid., Instruments du tour. — 17. Ibid., chap. 15, Comment il faut tourner le fer, l'acier. — 18. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Tour*. — 19. Il nous reste encore, et surtout chez les marchands de vieux meubles, grand nombre d'ouvrages de ce genre. — 20. L'art du tourneur par le P. Plumier, Quenouilles de Péronne.

21. Dictionnaire de Furetière, v° *Passade*. — 22. Un maître ardoisier,

que je rencontrai il n'y a pas long-temps, me dit qu'il faisait un assez bon bénéfice dans son exploitation. Je lui demandai combien de maîtres ils étaient. — Trente.—Ne craignez-vous pas qu'il en vienne d'autres?—Non, monsieur : ils savent de quel bois nous nous chauffons. Au dix-septième siècle il en était sûrement ainsi dans les villes et les lieux où il n'y avait pas de jurandes. — 23. Dictionnaire de Savary, v° *Toile*. — 24, 25. Ibid., v° *Toile*, art. Toile de Picardie. — 26. Ibid., v° *Toile cirée*. — 27. Ibid., v° *Linge*. — 28. Il est excellent, il a dû toujours l'être ; qu'on s'en rapporte à ceux qui, ainsi que moi, en ont mangé. — 29. Livre des adresses, chap. Panneterie. — 30. Registres du parlement, arrêt du 21 mars 1671, qui ne permet que temporairement aux boulangers d'employer la levure de bière.

31. L'histoire de Gobelin, de Cadeau, de Van Robais, de Ballin, de Brès, le prouve. — 32. Dans un grand nombre de Mémoires des intendants, on trouve plusieurs articles relatifs aux fabriques. — 33. Dictionnaire économique de Chomel, v° *Tanner*. — 34, 35. Diction. de commerce par Savary, v° *Cuir hongroyé*. — 36. Mémoire des intendants, Champagne, Commerce de Troyes. — 37. Dictionnaire de Savary, aux articles de ces diverses étoffes. — 38. Voyez les notes des siècles précédents sur la draperie. — 39. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Drap*. — 40. Ibid., v° *Manufacture*, art. Manufacture d'Abbeville. — 41. Ibid., articles relatifs à Cadeau et à Van Robais.

42. Histoire de l'ordre de Malte par l'abbé Vertot, Preuves faites par les chevaliers.—43. Il y avait cependant des fabriques de drap dans le Languedoc qu'on mettait au premier rang, telles étaient celles de Nîmes. J'ai l'original de l'ordonnance du fameux intendant Baville, qui avait commandé à Fraisse, fabricant de draps à Nîmes, deux demi-pièces de drap écarlate pour Louis XIV ; j'ai aussi le compte quittancé par Fraisse. — 44. Il est aussi remarquable qu'alors aucune ville ne fabriquait guère que façon d'une autre ville ou d'un autre pays. Consultez le Dictionnaire de commerce de Savary, v^is *Draps*, *Manufactures*, et le Parfait négociant, Règlements sur la draperie. — 45. Dictionnaire de Savary, Lettres patentes relatives à l'établissement des manufactures de Sedan et d'Abbeville. — 46. Ceux qui ont été à Rouen ont vu les quartiers des teintureries, auxquels les eaux donnent un petit aspect de ville hollandaise. — 47. Il fut un jeune homme grand, beau, bien fait, qui, à la fin de ses études, s'engagea dans un régiment ; il devint sous-adjudant, et en cette qualité porta long-temps les armes. A la paix, il rentra dans son pays, le Rouergue, où il forma un établissement de teinturerie. Il se maria ; sa probité et ses talents ne cessaient d'agrandir son atelier lorsqu'il fut enlevé par une maladie aiguë. Sa tendre épouse teignit sa robe en noir, et ne l'usa pas. Ce jeune homme appelé Ginesty, mot de l'idiome méridional répondant à peu près au mot français le genêt, était mon cousin germain, mon ami, mon camarade. Son épouse était aussi ma cousine, mais à un degré plus éloigné. Leurs jeunes enfants, qui continuent honorablement l'état de leur père, m'aimeront d'avoir emprunté son nom, afin de pouvoir, ici, dresser ce petit monument d'amitié et de souvenir.—48. Parfait négociant de Savary, liv. 2, chap. 11, Teintures. — 49. Milice française de Daniel, chap. Maison du roi, Gendarmes. — 50. Parfait négociant de Savary, liv. 2, chap. 11, Teintures, art. Bleu.

51. Mémoires de Bussy, année 1662. — 52. Parfait négociant de Savary, liv. 2, chap. 11, Teintures. — 53. Dictionnaire de Savary, v° *Jaune*. — 54. Parmi les couleurs de la grande livrée, le jaune était une des plus communes. Ceux qui ont vécu avant la révolution s'en souviennent. On se souvient aussi que les couleurs étaient héréditaires. — 55. Dictionnaire

de commerce de Savary, v° *Vert*. — 56. Tout le monde a vu les chasses royales ou impériales, et les habits des chasseurs sont nécessairement de tradition. — 57. Voyez l'extrait de ce règlement dans le Parfait négociant, liv. 2. — 58. Voyez l'éloge qu'en fait Savary dans le Parfait négociant. — 59. Dictionnaire de Savary, v° *Ecarlate*. Mémoire des intendants, Généralité de Paris, chap. 4, tit. 5. — 60. Voyez dans les Traités de l'art, déjà cités, les divers dictons sur les teinturiers de la France.

61. La demoiselle Gervais avait trouvé le secret de teindre les cotons, les fils et les lins d'une manière indélébile. Le gouvernement était entré en négociation avec elle pour lui acheter son secret. J'ai, dans mes cartons, les deux mémoires, manuscrits, et probablement autographes, relatifs à ce projet, qu'elle présenta à Fagon, médecin de Louis XIV, et ensuite membre du conseil de régence ; elle y insiste beaucoup sur les mauvaises teintures des cotons des Indes et de Turquie, pour l'amélioration desquels l'état avait promis beaucoup à celui qui pourrait y réussir. Elle assure que sa teinture a résisté pendant les expériences faites par les commissaires aux débouillis de savon et de sel de soude. J'ignore si le secret fut acheté et si on accorda à la demoiselle Gervais les pensions et les privilèges qu'elle demandait. — 62, 63. Dictionnaire de Savary, v° *Epingles*. — 64. Ibid., v° *Beurre*, art. Beurre de la Prévalaie. — 65. C'est, dans le Midi, la manière actuelle et sans doute la manière ancienne et antique de faire le beurre. — 66. Dictionnaire de Furetière, v° *Baratte*. — 67. Dictionnaire de Savary, v° *Beurre*. Description de la France par Piganiol, 4[e] partie, chap. 15, art. 2, Gouvernement civil, § 4. — 68. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Coquetier*. — 69. Ibid., Commerce de la France, art. Commerce du Maine. — 70 à 72. Ibid., v° *Bougie*. — 73. Ibid., v[is] *Ardoise*, *Ardoisière*.

74. Il est sûr que les cannes à sucre croissent naturellement aux Indes orientales, puisque Pline et les anciens naturalistes en font mention. Mais croissent-elles naturellement aux Indes occidentales? C'est douteux. On voit seulement dans les Mémoires de la Ligue, Voyage de Drak aux Indes occidentales, année 1585, qu'au seizième siècle il y avait des cannes à sucre à Saint-Domingue. — 75. Dictionnaire de Savary, v° *Sucre*. — 76. Histoire des drogues de Pomet, liv. 1[er], chap. 39, Comment on tire le sucre des cannes, texte et gravure. — 77. Ibid., liv. 1[er], chap. 42. — 78 à 81. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Serviteur*. — 82. Ibid., v[is] *Cotignac*, *Confiture*.

83. *Christiani Hugenii horologium oscillatorium*, *Parisiis*, 1673. — 84. Robert Hook s'attribua l'invention du ressort spiral des montres; Huyghens, de son côté, prétendit aussi en être l'inventeur : voyez son ouvrage déjà cité, *Pars quinta constructionem aliam e circulari pendulorum motu deductam continens*. Vint en même temps l'abbé Haute-Feuille, mécanicien célèbre, qui actionna devant le parlement Huyghens comme lui ayant dérobé la gloire de l'invention de ce ressort. Il est bien difficile de savoir qui des trois est l'inventeur. J'aime à croire que c'est notre abbé Haute-Feuille. — 85. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Montre*. — 86. Règle artificielle du temps, par Henri Sully, chap. 1, 2, 7 et 8. — 87. Dictionnaire de Trévoux, v° *Montre*. — 88 à 92. Dictionnaire de Furetière, v° *Montre*. — 93. Dictionnaire des arts par Corneille, v° *Montre*. — 94. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Montre*. — 95. Histoire de la révocation de l'édit de Nantes. — 96. Dictionnaire de Savary, v° *Chamois*. — 97. Description de la France par Piganiol, 4[e] partie, chap. 14, Gouvernement de Poitou. — 98. Ibid., partie 6, chap. 26, Description du Berry. — 99. Ibid., chapitres relatifs aux diverses provinces ; on y trouve des détails sur

l'exploitation des mines de la France. — 100. Histoire du maréchal de Fabert, 1698, Forges de Moyenvic.

101. Conférence des ordonnances, liv. 12, tit. 16, chap. Fer. — 102. Dictionnaire de commerce de Savary, v^is *Fer*, *Acier*. — 103. Ibid., v^is *Fer*, *Forges*, *Fourneaux*. — 104. Description de la France par Piganiol, chap. 21, Gouvernement du Bourbonnais. — 105. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, art. Gobelins. — 106. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Gobelins*. — 107. Vie de Colbert, déjà citée, Protection accordée aux arts. — 108. Mémorial de Paris par Banche, Manufacture de la Savonnerie. — 109. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Savonnerie*. — 110. Ibid., v° *Haute-Lisse*.

111. Description de la France par Piganiol, chap. Marche. — 112. Arrêt du conseil, du 21 août 1691, sur les les droits d'entrée. — 113, 114. Dictionnaire de Savary, v° *Haute-Lisse*. — 115. Tarif des droits de douanes, de 1664 et autres. — 116. Dictionnaire de Savary, v° *Tapisserie*. — 117, 118. Livre des adresses, chap. Tapisseries. — 119. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Dominoterie*. — 120. Voyez aux siècles précédents les notes sur les émaux de Limoges.

121. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Papier*. — 122. Ibid., v° *Selles*. — 123. Roman comique de Furetière, histoire de Lucrèce. — 124. Lettres de madame de Sévigné, lettre du mercredi 19 août 1671. — 125. Quinzième siècle, Histoire IX, *l'Artisan*, note 121. — 126. Description de la France par Desrues, chap. Clermont. — 127. Voyez les lettres de Balzac datées d'Angoulême. — 128. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Papier*. — 129. Description de la France par Piganiol, Saintonge et Angoumois. — 130. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Eau-de-vie*.

131. Dictionnaire géographique de Baudrand, v° *Andaye*. — 132. Chimie de Lémery, art. Esprit-de-vin. — 133. Histoire des drogues de Pomet, chap. Liége. — 134. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Jambons*. — 135. A Bayonne, à Bordeaux, à Najac en Rouergue, à Maurs en Auvergne, dans le Midi, et sans doute dans le Nord, on sale et on fume ainsi les jambons destinés au commerce. — 136. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Jambons*. — 137. J'ai vu, avant la révolution, rechercher les monnaies frappées à Pau, au bas desquelles était empreinte l'effigie d'une vache. Le peuple disait que ces pièces portaient bonheur. — 138. Traité des monnaies par Boizard, 1re partie, chap. 9, Droits de seigneuriage. — 139. Ibid., chap. 5 et 26, 1re partie. — 140, 141. Ibid., chap. 16, 1re partie. — 142. Ibid., 1re partie, chap. 12. Marteau.

143. Seizième siècle, Station LXVII, note 399. — 144. Traité de Boizard, 1re partie, chap. 16. — 145. Histoire des drogues de Pomet, chap. Pastel. — 146. Seizième siècle, Station LXVII, *les Ateliers français*, note 216. — 147. Dictionnaire de Savary, v^is *Cocaigne*, *Pastel*. — 148. Mémoire de Grammont par Hamilton, chap. 3. — 149. Dictionnaire de Furetière, v^is *Bottes*, *Bottine*. — 150. Dictionnaire de Savary, v° *Bronzer*. — 151. Ibid., v^is *Cordonnier*, *Soulier*.

152. Description de la France par Piganiol, chap. Berry. — 153. Histoire de Languedoc par dom Vaissette, Pont de Toulouse. — 154 à 157. Dictionnaire de Savary, v° *Savetier*. — 158. Ibid., v° *Chapelier*. — 159. Histoire des drogues, liv. 7, chap. Cire des Indes. — 160. Histoire de France, règne de Louis XIII.

161. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Cire d'Espagne*. — 162. *Varronis de Re rustica*, *Columellæ de Re rust.*, *de Vino*. *Cangii Glossarium*, v° *Vinum*. — 163. Quatorzième siècle, Épître LXXXI, *les Etrennes*, note 134. — 164. Nouvelle instruction pour les confitures, les liqueurs et les

fruits, Paris, 1692. — 165. Dictionnaire de Savary, v° *Liqueur*. — 166. J'ai vu, avant la révolution, la Haute-Auvergne faire un commerce en gros bas de laine à l'aiguille. Voyez aussi la Description de la France par Piganiol, chap. Bretagne. — 167. Dictionnaire de commerce, v° *Bas*. — 168. Denier royal, ou Traité curieux de l'or et de l'argent par le sieur de Saint-Germain, Paris, 1620. Machine à fabriquer les bas. — 169 à 171. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Bas*. — 172. Ibid., v° *Clous*.

173. Mémoires des intendants, Mémoire sur le Languedoc, chap. Commerce, art. Beziers. — 174. Voyez aux siècles précédents les notes sur les savons. — 175. Dictionnaire économique de Chomel, v° *Savon*. — 176. Dictionnaire de Savary, v° *Savon*. — 177. J'ai l'original de l'Avis des députés du commerce sur les représentations de la chambre de commerce de Marseille, relativement à la fabrication des savons, année 1759. Il y a l'historique de l'introduction de cet art à Marseille. On y voit que l'édit du 5 octobre 1688 entre dans les plus minutieux détails; l'art. 4 fait mention de l'espèce des ingrédients, de leur poids et de leur cuisson; l'art. 1er interdit aux manufactures de travailler durant les mois de juin, juillet et août. — 178. Parfumeur royal, par Barbe, parfumeur, Paris, 1689. — 179. Dictionnaire de Furetière, vis *Contre-Porte*, *Contre-Fenêtre*. — 180. Histoire des drogues par Pomet, chap. Huile d'olive.

181. Le Moine sécularisé, Cologne, Pierre Marteau, 1675. Gants de Grenoble — 182. Dictionnaire de Savary, v° *Mégie*. — 183 Ibid., v° *Gant*. — 184 Le Parfumeur royal, déjà cité, chap. Gants de senteur. — 185. Voyez les notes sur les Chamoiseries de Niort. — 186. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Maroquin* — 187. Ibid., vis *Parchemin* et *Vélin*. — 188. Antiquités de Rouen par Taillepied, chap. 45. — 189. C'est le bourdon de Notre-Dame de Paris qui a échappé au grand creuset de l'an II — 190 Dictionnaire de Savary, v° *Fondeur*.

191. *De campanis commentarius*, *Angelo Roccha*, *Romæ*, 1612. — 192. Dictionnaire de Savary, v° *Fondeur*. — 193. *De campanis commentarius*, cap. *De musico campanarum concentu*. Dictionnaire de Savary, v° *Fondeur*, art. Fonte des cloches. — 194 Ibid., Fonte des pièces d'artillerie. — 195, 196. Ibid., v° *Fonte*. — 197. Ibid., v° *Fondeur*, art. Fonte des cloches. — 198 à 200. Ibid., art. Fonte des pièces d'artillerie.

201. Conférence des ordonnances par Bornier, tit. 3, Saisies. — 202. Dictionnaire de commerce de Savary, v° *Fondeur*. — 203. Avant la révolution, la France, pour ce qui était des sonnettes des bestiaux, était divisée en France non sonnante et en France sonnante. La France sonnante était au delà de la Loire. On ne peut se faire une idée de la quantité de sonnettes que portaient entre autres les mulets. Je les ai vus, et il me semble encore les entendre. Les vieux maîtres fondeurs qui, par leur âge, pouvaient avoir été les fils ou les apprentis des maîtres du dix-septième siècle, me rapportaient qu'ils leur avaient entendu dire que de leur temps il y avait bien plus de sonnettes — 204. Dictionnaire de Savary, v° *Fondeur*, art. Fonte de caractères. — 205. Mémoires pour servir à l'histoire du Rouergue par l'abbé Bose, art. Roquefort. — 206. Mémoires de Marcorelle sur les fromageries de Roquefort. — 207. Ces caves sont anciennes; elles servent encore au même usage. — 208 Cette ancienne chandellerie existe encore; elle appartient toujours à la famille Viala. — 209. Le Livre des adresses, déjà cité, chap Epiceries — 210 à 215. Dictionnaire de Savary, v° *Chandelle*. — 216. La splendeur de cette belle fabrique, qui s'est perpétuée depuis quatre générations, est due à ce bon prêtre, que j'ai fait vivre quelques années avant sa naissance. — 217. Description de la France par Piganiol, chap. Auvergne. — 218. La Haute-Auvergne est depuis long-temps le pays du cuivre, des ustensiles de cuivre. — 219.

Nouvelle instruction pour les confitures, Paris, 1692, chap. 31, Mousseline et sultanes. — 220, 221. Délices de la France, chap. La France est le paradis terrestre du monde et de la nature.

222. Dictionnaire du commerce de Savary, v° *Confiture*. — 223. Description de la France par Piganiol, chap. Gouvernement de Metz et Verdun. — 224. Par la plus ancienne des collections des cartes à jouer conservées au cabinet des estampes de la bibliothèque du roi, on voit combien les premières étaient épaisses. — 225. Dictionnaire de Savary, v[is] *Carte*, *Cartier*. — 226. Description de la France par Piganiol, chap. du Lyonnais. — 227. Ibid., Voyage de France par Du Val, Forez. — 228. Avant la révolution, lorsque les vieilles gens voulaient parler de bon marché, ils commençaient toujours par la quincaillerie du Forez. — 229. Les nombreuses chutes d'eau sur le penchant des montagnes épargnent la main-d'œuvre en même temps qu'elles la facilitent. Voyez la Description du Forez dans la Description de la France par Piganiol. — 230. Description de la France par Piganiol, chap. Touraine.

231. Délices de la France, déjà cité, 4e partie, art. Touraine. — 232, 233. Dictionnaire du commerce de Savary, v° *Soye*. — 234. Parfait négociant de Savary, chap. Ordre qu'on doit tenir dans les manufactures. — 235. Suite du Voyage des ambassadeurs de Siam en France par Visé, novembre 1686. — 236. Dictionnaire de Savary, v° *Or*, art. Or trait. — 237. Ibid., art. Manière d'aplatir et d'appliquer l'or trait à la soie. — 238. Ibid., v° *Galons*. — 239. Ibid., v[is] *Brocart*, *Brocher*, *Broder*. Je conserve dans mes cartons une partie de l'original du travail du régent avec le conseil de régence, apostillé de sa main. Sur la feuille du 26 novembre 1715, on lit : « Les sieurs Moulchi, Rousseau et Salomon... Ils furent chargés, par un arrêt du conseil, en 1707, de la régie de la manufacture royale des étoffes de soye, or et argent, établie, vingt-cinq ans auparavant, à Marseille, sous la conduite du sieur Fabre, auquel la communauté donnait huit mille francs chaque année pour l'utilité de cet establissement à l'estat et au commerce, en ce que les étoffes, qui s'y fabriquent, se débittant dans les eschelles du Levant, elles y tiennent lieu de piastres, qu'il faudroit y envoyer... ils sont obligés d'abandonner la manufacture, qui occupe quatre ou cinq cents personnes et elle tombera... » — 240. Dictionnaire de Savary, v° *Brocart*.

241. Annales de la cour, Amsterdam, 1703; mariage de Phelipeaux. — 242, 243. Encyclopédie de 1751, v[is] *Armurier*, *Arquebusier*, *Fusil*. — 244. Mémoire d'artillerie par Saint-Remy, déjà cité, 2e partie, titre 15, Arquebuses et Orgues. — 245. Le fusil décuple ou l'orgue dont l'assassin Fieschi a fait, il y a peu d'années, un si sanglant usage au boulevart du Temple, était déjà connu à la fin du dix-septième siècle. Voyez la note précédente. Mais je ne vois point qu'avant le milieu du siècle suivant on connût le fusil à deux coups. J'ai, à mon ordinaire, consulté l'histoire de la langue, des vocabulaires. — 246. Œuvres de Réaumur, Mémoires sur le fer-blanc, où il est parlé des deux fabriques établies par Colbert, l'une à Baumont-la-Ferrière, dans le Nivernais; l'autre à Chenesey, dans la Franche-Comté. — 247. Il fallait que les deux fabriques de fer-blanc établies par Colbert eussent péri vers le commencement du dix-huitième siècle, puisque le préambule des lettres patentes du 14 septembre 1720, relatives à la nouvelle fabrique de fer-blanc dans la haute Alsace, à Moisevaux, dont j'ai une copie de l'écriture du temps, porte : « Et comme nous sommes informés qu'il ne se fabrique point de fer-blanc dans notre royaume et qu'on le tire tout des pays étrangers... » — 248. Dictionnaire de Savary, v[is] *Moutarde*, *Senevé*. — 249. Ibid., v° *Moutardier*. — 250. Ibid., v[is] *Moutardier*, *Vinaigrier*.

251. Je possède l'état des meubles meublants, effets et argenterie de confrairie, appartenant à la communauté des maîtres passementiers-boutonniers de la ville de Paris. La date en est du 4 août 1755. — On y lit : « … Cinquante chaises et un fauteuil… vingt morceaux, tant grands que petits, de grosse tapisserie, à fond bleu fleurdelisés, faisant le tour de ladite chambre de bureau… un petit établi de bois de chêne sur ses quatre pilliers, et un tiroir de pareil bois, servant ledit établi à faire des chefs-d'œuvre… sept tableaux peints sur toile, représentant les doyens de ladite communauté dans leur cadre carré, de bois doré et sculpté… un autre tableau, peint sur toile, représentant saint Louis, patron de ladite confrairie de ladite communauté, dans son cadre de bois doré et sculpté : un autre tableau, peint sur toile, représentant Louis XV, avec ses attributs royaux, dans son cadre à filets de bois dorés… » — 252. Dictionnaire de Savary, vº *Chapeau*. — 253. L'Honnête Homme et le Scélérat, Paris, Brunet, 1699, 1re partie. — 254. Dans les villes du Midi, avant la révolution, chapeau noir s'employait comme synonyme d'homme riche ou aisé. On disait : Il y avait là tous les honnêtes gens, tous les chapeaux noirs. — 255. Voyez le chap. Chapellerie dans la Description abrégée des principaux arts et métiers par Bertrand, Paris, chez Buquoy, sans date ; je crois cet ouvrage de la fin du dix-septième siècle. — 256. On peut voir dans les tableaux et les gravures du dix-septième siècle la forme successive des chapeaux ; on la voit très distinctement, surtout, aux tapisseries des Gobelins. On y voit le pot à beurre dont parle Scarron dans son Roman comique, le chapeau à une aile retroussée, le chapeau à deux ailes retroussées, et enfin le chapeau à trois ailes retroussées ou à trois cornes. — 257. Dictionnaire de Furetière, vº *Chapeau*. — 258. Je crois qu'il n'y avait de fabriques de chapeaux fins que dans un petit nombre de villes. Je me suis formé cette opinion dans mes recherches sur les arts du dix-septième siècle. — 259. Dictionnaire de Savary, Commerce de la France, art. Normandie. — 260 à 264. Ibid., vº *Chapeau*. — 265. Ordonnance du 30 octobre 1656 relative aux habits et ornements. — 266. Descriptions des arts et métiers, recueillies par Bertrand, déjà cité, art. Coutelier. — 267. Dictionnaire de Savary, vº *Coutelier*. — 268. Voyage en France par Duval, Paris, 1687, art. Moulins. — 269. Dictionnaire de commerce de Savary, vº *Coutellerie*. — 270. Le Voyageur fidèle, ou le Guide à Paris, au chap. Couteliers.

271, 272. Dictionnaire de commerce de Savary, vº *Instruments de chirurgie*. — 273. Les documents sur cette faïencerie m'ont été transmis par M. Duclos, imprimeur à Nevers. — 274. J'ai vu, à Paris, chez des marchands de curiosités, plusieurs grandes pièces de faïence de ce temps, bleues, jaunes, armoriées. — 275. De la Verrerie par Haudicquer de Blancourt, Paris, 1697, liv. 8, Manière de faire la porcelaine en faïence, chap. 193, 194, 195 et 196. Dictionnaire de Savary, vº *Faïence*. — 276. Le Livre des Adresses, chap Commerce des verriers. — 277. Autre document transmis par M. Duclos. — 278. Dictionnaire de Savary, vº *Perruquier*. — 279. Histoire des perruques par Thiers, Paris, 1690. — 280, 281. Dictionnaire de Savary, vis *Cheveux* et *Perruque*.

282. Le Détail de la France, édition de 1712. — 283, 284. Le Livre des Adresses, chap. Ouvrages de cheveux. — 285. Voyageur fidèle par Liger, chap. Perruquiers. — 286, 287. Dictionnaire de Savary, vº *Cheveux*. — 288. Ibid., vº *Reliure*. — 289. Ibid., vº *Dorure*. — 290. Ibid., vº *Relieurs*, *Reliure*, *Commerce de Paris*.

291. Il existe encore un grand nombre de ces livres reliés en basane ou veau noirâtre vers la fin du dix-septième siècle. — 292. Notes du Chapitre LXXXIII, *des Parisiens et des Parisiennes*, sur les modes. — 293. L'Art de la verrerie par Haudicquer de Blancourt, chap Manière de com-

peser la terre pour faire une bonne porcelaine. — 294. Description de la France par Piganiol, 2e partie, chap. Saint-Cloud. — 295. Dictionnaire de Savary, v° *Porcelaine*. — 296, 297. Hommes illustres de Perrault, Vie de Claude Ballin, orfèvre. — 298. Suite du Voyage des ambassadeurs de Siam par Devizé, novembre 1686. Voyez aussi la note ci-après. — 299. Ibid., Hommes illustres de Perrault. Vie de Ballin, orfèvre. — 300. Ibid. Voyez dans les Recherches des finances par Forbonnais, depuis l'année 1680 jusqu'à l'année 1700, les sommes que produisirent ces fontes d'argenterie.

301. Siècle de Louis XIV par Voltaire, chap. 28, Finances. — 302. Dictionnaire de Savary, v° *Orfèvre*. — 303. Les selliers de cette ville ont toujours passé pour fort habiles; ils ont été en concurrence avec les selliers des régiments. Nancy, par sa position, a toujours été une ville de garnison de cavalerie. — 304. Dictionnaire de Savary, v° *Sellier*. — 305. Voyageur fidèle dans Paris par Liger, 1715. chap. Equipages et Commodités. — 306, 307. Voyage des ambassadeurs de Siam en France, Mercure du mois de décembre 1686, 2e partie. — 308. Mémoire sur la Flandre flamingante par Barentin, année 1699. chap. Description du pays; Dictionnaire de Savary, v° *Bière*. — 309, 310. Dictionnaire de Savary, même mot. — 311, 312. Ibid., v° *Vitrerie*. — 313, 314. Théâtre d'agric. par Liger, liv. 1er, chap. 4. — 315. Au seizième siècle, les châssis en bois des fenêtres n'étaient pas encore en usage : voyez, aux notes des arts mécaniques de ce siècle, les notes sur la vitrerie. Ils l'étaient au dix-septième siècle : Architecture de Savot, chap. Verre. — 316. Seizième siècle, notes sur la vitrerie. — 317. Lettres patentes du 19 novembre 1770 relatives à l'homologation d'une délibération de la communauté des vitriers de Paris. — 318. Art de la Verrerie par Haudicquer de Blancourt, chap. 2, Fours; chap. 3, Verre; chap. 6, Fritte. — 319, 320. Dictionnaire de Savary, v° *Verre*. — 321. Privilèges du 7 décembre 1668 et du 22 août 1672, pour fabrication de verre, soit colorié, soit en relief, avec prorogation de dix ans accordés à Bernard Perrot, maître de la verrerie d'Orléans, en l'année 1688, sans date de mois. Secrétariat, manuscrit cité, E 3374. — 322. L'Art de la Verrerie par Haudicquer, déjà cité, chap. Manière de faire des glaces de miroir. Description de la France par Piganiol, 3e partie, chap. 1er, Picardie, commerce. — 323. Art. de la Verrerie, ci-dessus cité, même chapitre.

Chapitre LVII. — DE L'HOMME A LA CANNE FERRÉE. — 1, 2. Géographie de Lacroix, Lyon, Deville, 1705, chap. Isles de l'Amérique septentrionale, Terre-Neuve. — 3. Géographie de Robbe, Paris, Dezallier, 1685, Acadie. — 4. Nouveau Voyage du Canada par Leroi de la Poterie, Paris, 1716. — 5, 6. Dictionnaire de Savary, Commerce de l'Amérique, Canada. — 7. Nouveau Voyage du Canada, par Leroi de la Poterie, déjà cité. — 8. Géographie de Robbe, Canada. — 9. Dictionnaire de Savary, v° *Castor*. — 10. Nouveau Voyage du Canada, par Leroi de la Poterie, déjà cité.

11. Dernières découvertes dans l'Amérique septentrionale de La Salle par Tonti, art. Louisiane. — 12. Géographie de Lacroix, Canada. — 13. Description de la Louisiane par Hennepin, Paris, Auroy, 1688, Productions du pays. — 14. Dictionnaire de Savary, Commerce de l'Amérique, Louisiane. — 15. Description de la Louisiane par Hennepin, déjà citée. Mœurs des sauvages. — 16. Ibid., Animaux. — 17. Histoire de la destruction des Indiens par B. de Las Casas, traduite par l'abbé de Bellegarde, Paris, 1697. — 18. Dictionnaire de Savary, vis *Sucre*, *Planteur*. — 19, 20. Ibid., Commerce de l'Amérique, Iles françaises de l'Amérique.

21. Le théâtre a toujours été peuplé d'oncles venant d'Amérique. — 22. Histoire des Antilles françaises par Dutertre, Paris, Jolly, 1671. — 23. Ainsi que le disent les deux Jacques Savary, Parfait négociant, Dictionnaire, chap. Iles d'Amérique. — 24. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 6, Histoire du commerce, Portefeuille du commerce des colonies. — 25, 26. Dictionnaire de commerce par Savary, Compagnies de commerce, Compagnies du bastion de France. — 27. Dictionnaire de Furetière, vo Cloche. — 28. Parfait négociant, Dictionnaire de commerce, Afrique. — 29. Voyage aux îles Dauphine et Bourbon par Dubois, Paris, Barbin, 1674. — 30. Ibid.., Description de l'île de Madagascar. — 31. Forme littéraire qu'on trouve à presque toutes les pages des géographies de la fin du dix-septième siècle et de presque toutes celles du dix-huitième, jusqu'à l'abbé d'Expilly et à Mentelle. — 32. Parfait négociant, Dictionnaire de commerce, Commerce de l'Asie, art. Pondichéry. — 33. Voyages et géographies du temps, de la Couleur des différents habitants de l'Asie.

Chapitre LVIII. — DES ARCHERS DE LA MARÉCHAUSSÉE. — 1. Edit de février 1693, Création d'une maréchaussée en Artois. — Théâtre de Ghérardi, le Divorce, acte 1, scène 2. Quant à la bandoulière jaune et au chapeau bordé, ils l'ont encore. — 2. Mandement de Jehan Limosin au vicomte d'Auge et à Jehan de Robbe, sergent du roy, la somme de 6 liv. pour la translation de Jehan Vérité des prisons d'Argentan aux prisons de Rouen, 19 avril 1390. — Quittance de Jehan Durand et de Guillaume Brintoy, écuyers, de la somme de 12 liv. faite au trésorier général de Normandie pour arrestation de deux brigands, 27 juillet 1419. — Autre quittance de la somme de 6 liv. faite par Richard Louvel et autres, tant pour eux que pour leurs compagnons, pour l'arrestation de Jehan Bascard, brigand, 12 juin 1420. — J'ai l'original de ces trois pièces. J'ai d'autres pièces pareilles, notamment une de 1512. — 3. Les prévôts sont fort anciens; il en est fait mention au règne de saint Louis, mais leur principale fonction était de juger. Dans la suite, les rois eurent des prévôts policiels. Louis XI eut, entre autres, Tristan l'Hermite, dont j'ai une quittance originale, avec sa signature, qui a été calquée par un grand nombre d'antiquaires. Charles VIII, en 1494, et Louis XII, instituèrent un prévôt dans chaque province. Traité de police de Delamare, liv. 1, tit. 14, chap 3, Prévôts des maréchaux. — 4. Ordonnance du 25 février 1536 sur la maréchaussée. — 5. Seizième siècle, Station LXXI, *les Vallons de Fleuri*, notes 41 et suiv. — 6. Ordonnance citée à l'avant-dernière note. — 7. « La commission annonce la suppression d'un grand prévôt de France et de ses cent pistolliers... 6 octobre 1572. » Précis des délibérations des états de Bretagne, manuscrit que j'ai. — 8. Recueil des ordonnances sur la maréchaussée, Paris, Saugrain, 1697, Etat des compagnies de maréchaussée; j'en ai fait le relevé. — 9. Voyez mon Traité des matériaux, chap. 4, Histoire de l'art militaire, collection de 484 pièces, etc. — 10. Ordonnances concernant la maréchaussée et arrêt du conseil du 15 novembre 1608.

11. Notamment en Flandre, Hainaut, etc, Edit de création d'une maréchaussée dans ces provinces, mars 1679. — 12, 13. Edit de mars 1679, Création d'une maréchaussée en Flandre. — 14. Mémoire des intendants, Mémoire sur la généralité d'Orléans, chap. Gouvernement militaire. — 15. Ordonnances sur la maréchaussée, et entre autres celle du 28 mars 1720, art. 5. — 16. Déclaration du 7 janvier 1690 concernant la maréchaussée. — 17. « ... Avons maintenu lesdits prévôts généraux dans la faculté de prendre la qualité de noble et d'écuyer avec le titre de nos conseillers... » Déclaration de 1692 sans nom de mois, extraite du Secrétariat, manuscrit

déjà cité. — 18. Edit de février 1693, Création d'une maréchaussée en Artois. — 19. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité d'Orléans, chap. Gouvernement militaire. Dans les autres généralités, il en était à peu près ainsi. Voyez les Mémoires des autres généralités. — 20. Ibid., Mêmes observations qu'à la note précédente. — 21. Ordonnances constitutives de la maréchaussée où il y a des assesseurs, des procureurs du roi, des greffiers. — 22. Cela est tellement vrai que ces mêmes défauts d'organisation ont subsisté jusqu'à la révolution.

Chapitre LIX. — DE LA MORVANDAISE ET DU MORVANDAIS. — 1. Vers la fin du dix-septième siècle et assez avant dans le dix-huitième les femmes de la petite bourgeoisie, dans les provinces, portaient des manteaux ou mantes de camelot. J'en ai vu porter, et je tiens des femmes âgées que leurs mères en portaient. Ces mantes, comme l'on voit, n'étaient point l'habit que les villageoises nomment cape, capette, consistant dans une pièce de drap taillée à la longueur de la personne et cousue par le haut, qui sert de coiffure. — 2. Petite ville du Nivernais. — 3. Dictionnaire de l'Académie, 1694, v° *Faire*. — 4. Dictionnaire de Furetière, v° *Tortillon*. Dans le Nivernais et le Midi, les villageois disent *cignon* ou chignon. — 5. Ibid, v^is^ *Loup*, *Cache-nez*. — 6. Il y avait, avant le partage des communaux, et même encore aujourd'hui il y a des prés où tous les habitants envoient en commun leurs bestiaux. — 7. Voyages de Monconys, année 1645, art. Blois. — 8. Le Jardinier français, Amsterdam, Smith, 1657, les Délices de la campagne, liv. 2, chap. 28, Cerfeuil d'Espagne. — 9. Ibid, Persil de Macédoine. — 10. Coutume de Nivernais, chap. 31, Retrait lignager, art. 1, 2 et 3.

11. Dictionnaire de l'Académie, v° *Arbre*. — 12. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, art. Recueil de quarante-quatre dossiers, etc. — 13. Registres du parlement, arrêt du 10 mai 1610 qui défend aux avocats de plaider avec les gants. — 14. Dictionnaire de droit canonique par Durand de Maillane, Paris, Bauche, 1761, v° *Degré de parenté*. — 15. Ducange, v° *Moneta*. — 16. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, art. Plaidoyers de Pousse. — 17. Coutumes de Nivernais, chap. 6, Bourdelages, art. 1er, 2 et 3. — 18. Dictionnaire de Furetière, v° *Brandon*. — 19. Voyez les anciens procès-verbaux des saisies réelles. — 20. Voyez les notes précédentes.

21. Coutumes de Nivernais, chap. 6, art. 4. — 22, 23. Œuvres de Guy Coquille, Histoire de Nivernais, chap. Assiette et naturel des habitants du pays, Bordelage. — 24, 25. Documents sur le Nivernais, fournis par un habitant. — 26. « On peut mettre une capitation modique sur tous les bestiaux du royaume, à raison de vingt sols par beste chevaline, quinze sols sur les bœufs et vaches, huit sols par bourique, cochon et chèvre. » Oisivetés de Vauban; il était de ce pays. — 27. Mémoires des intendants, mémoire sur le Bourbonnais, chap. Description générale du pays, art. Nivernais. — 28. Dictionnaire de Furetière, v° *Borde*, d'où est dérivé bordelage. — 29. Coutumes de Nivernais, chap. 21, Croist et Cheptel de bestes. — 30. Dictionnaire de Furetière, v° *Roy*, art. Royal.

31. « ... Un grand fauteuil en cuir noir... » Inventaire manuscrit des biens demeurés après le décès de M. Bellavoine, bourgeois de Paris, 1667, dont je possède l'original. — 32. Deux fauteuils bois de satin jaune... chaises noyer à tournerie, garnies de crin, point à fond jaune... un sopha bois noyer à la capucine avec son fourreau... quatre sophas de paille... quatre chaises perspectives, bois noyer à la capucine, garnies de cartouches de point vieux... une chaise inquiétude de paille... une table bois

blanc... deux tables de quatorze couverts sur un seul pied... » Rôle des meubles restants de M. l'abbé de Vence, fait le 10 octobre 1760. J'en possède la copie en écriture du temps. On voit par le contenu de cette pièce que ce sont tous vieux meubles qui ont plus de soixante ans. — 33. Dictionnaire de l'Académie, édition de 1694, v° *Placet*. — 34. « Une table à 14 couverts... une autre table à 10 couverts, sur un seul pied... » Rôle des meubles de l'abbé de Vence, cité. — 35. « Une table à pied de biche. » Inventaire de Bellavoine, déjà cité. — 36. « Une autre table à colonnes torses. » Ibid. — 37. « Un lit à colonnes bois noyer, avec son garniment... un garniment de lit damas cramoisi, fort vieux et usé, composé de deux bonnes grâces, grande pente et soubassement, avec du point plaqué dessus, la courte-pointe et le dossier, le ciel-de-lit de vieux taffetas, avec deux grands rideaux de serge... un couvre-pied d'étoffe de soye... » Rôle des meubles de l'abbé de Vence, déjà cité. — 38. « ... Deux petits bénitiers garnis de cristal... » Inventaire de Bellavoine. — 39. Ancien usage qui n'avait pas cessé à l'époque de la révolution et qui n'a pas sans doute encore cessé dans tous les villages. — 40. « ... Un petit miroir garny de sa bordure de bois noircy... » Inventaire de Bellavoine. — « Un miroir de toilette à bordure de bois d'olivier... » Je possède aussi l'original de cet inventaire.

41. Ces miroirs ne sont pas encore très rares. J'en ai vu depuis peu un au boulevart Bonne-Nouvelle, chez M. Guérin, marchand de glaces Il a environ trois pieds de haut sur deux de large ; il est surmonté d'un chiffre couronné J'eus la fantaisie de le marchander. On m'en demanda 700 fr., prix juste. Je me tus. — 42. Voyez la note 107 du Chap. LVI, *du Chevalier de Malte*. — 43. « Deux bras de cheminée à une branche dorée. » Rôle des meubles de l'abbé de Vence, cité — 44 Dans les inventaires de Bellavoine et de Leroy, il est fait mention de ce genre de buste. — 45. « . . Trois tableaux de tapisseries en broderie. » Inventaire de Bellavoine — 46. Dictionnaire de Furetière, v[is] *Chevrette*, *Chenet*. — 47 Ibid , v° *Feu*. — 48. Roman bourgeois de Furetière, liv. 1. — 49. « .. Un tapis de Turquie servant de portière. » Rôle des meubles de l'abbé de Vence. — 50. « Un poêle de taule avec ses tuyaux. » Ibid.

51. Dictionnaire de Furetière, de l'Académie, à ces divers mots. Tous ces meubles se trouvent dans les anciens inventaires du Nivernais. — 52. Ces vieux meubles n'ont pas encore tous péri. — 53. Dans les plus longs jours, les villageois ne font-ils pas encore leurs quatre et quelquefois leurs cinq repas ? — 54. « ... Du 21e jour de décembre 1681 se sont assemblés les paroissiens de l'église de St-Jean de Savigny... Ils ont tous résolu que le calice d'argent restera, demeurera toujours en garde en la maison de Jacques Lefèvre, prochain voisin l'église... » Titres des habitants de St-Jean de Savigny, manuscrit cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Histoire des villages. — 55. Bibliothèque des arrêts par Jovet, déjà citée, chap. 18, Communauté d'habitants. — 56. « Le pauvre peuple y est encore accablé d'une autre façon par les prests de blé et d'argent que les aisez leur font dans leur besoin au moyen desquels ils exercent une grosse usure sur eux. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Description de l'élection de Vézelai. — 57 Dictionnaire économique de Chomel, v° *Pain*. — 58. Théâtre d'agriculture par Serres, Salage de poisson. — 59. Code des seigneurs par Henriquez, chap. 38, Boucheries banales, taureau banal. — 60 Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Choufleur*.

61 Recueil général des questions traitées et conférences des bureaux d'adresse, Paris, 1660, conférence 35, Moulins à bras. — 62. Tailleur sincère par Boullay, Paris, 1671, Habit de pauvre. — 63. Dictionnaire de

Furetière, v° *Honorable*. — 64. Factum pour Thiers, curé de Champrond, contre le chapitre de Chartres, 1675, chap. 1. — 65. Mémoires de Choisy, liv. 9. — 66. Le jardinier botaniste par Besnier, Paris. Prudhomme, 1705, liv. 2, v° *Lacrima Jobi*. — 67. Voyages de Monconys, année 1645, art. Nevers. — 68. Mémoires des intendants, Bourbonnais, Chap. Nivernais, Decise. — 69. Coutume de Nivernais, chap. 15, des Prés, art. 3. — 70. Règlement sur le droit de marc d'or, 23 décembre 1656, art. 515.

71. Coutume d'Artois, tit. 2, art. 87, Fiancée est en puissance. — 72. Mémoires des intendants, Bourbonnais, chap. Nivernais, Premery. — 73. Traité des contrats de mariage, déjà cité, chap. 1, Mariage en général, Mariage secret. — 74. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, art. Règlement sur les taxes du droit de marc d'or. — 75. Mémoires des intendants, Bourbonnais, chap. Nivernais, Saint-Saulge. — 76. On a vu au seizième siècle, Station II, *les Auberges françaises*, que les vivres étaient taxés ; ils le furent encore assez avant dans le dix-septième siècle. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, ferme, vente d'office de justice. — 77. Mémoires des intendants, Mémoire sur le Bourbonnais, chap. Villes du Nivernais, art. Chastel-Chinon. — 78. Dictionnaire de Furetière, v° *Mandille*. — 79. « ... Le sieur Racan de Laroche, estimé riche de 30,000 liv. de rente... sa maison estimée bonne et ancienne... il se mesle d'écrire... » Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Tours par Charles Colbert, 1664, manuscrit cité, chap. Gouvernement militaire. — 80. Naudæana, Division de Patiniana, art. relatif à Méziriac.

81. Dictionnaire de Furetière, v^is *Chausse*, *Trousse*. — 82. Ibid., v° *Rheingrave*. — 83. Tarif général des droits d'entrées et de sorties du 18 septembre 1664, art. Cabinets. — 84. « ... Tout ce qui s'appelle bas-peuple ne vit que de pain d'orge et d'avoine meslez dont ils n'ostent pas même le son, ce qui fait qu'il y a tel pain qu'on peut lever par les pailles d'avoine dont il est meslé. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Description géographique de l'élection de Vézelai. — 85 Satires de Boileau, satire 3. — 86. Histoire générale des drogues par Pomet, liv. 1, chap. 16, Riz, art. Vermichel. — 87. École parfaite des officiers de bouche, 2° partie, chap. 3, Potages au gras. — 88. Le voyage du Parnasse, Rotterdam, Fristch, 1716, liv. 9. — 89. C'était, c'est encore la soupe de ces bons villageois. — 90. « Le commun du peuple ne mange pas trois fois de la viande en un an » Oisivetés de Vauban, Description de l'élection de Vézelai.

91. Cette boisson y est depuis long-temps fort commune. — 92. Il en est de même de celle-ci. — 93. Dictionnaire de Furetière, v° *Toquet*. — 94. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 1, Histoire de l'agriculture, art. Carton loups et louvetiers. — 95. Nouvelle méthode de fortifier les plus grandes villes, avec une dissertation sur la machine de Marly, par la Jonchère, Paris, Delaulne, 1718, chap. Machine de Marly. — 96. Ibid., fin de la Dissertation. La somme de 12 millions est écrite à la main par un homme du temps et de l'art qui a chargé de son écriture et de ses calculs les gardes, les contregardes et plusieurs pages de l'exemplaire que j'ai. — 97. « Le sieur Duvel, dix jours à 50 sous, 25 liv... Georges Heudiart, 10 sous... Claude Lacroix, 10 sous.. » Rôle des journées d'ouvriers employés pour le roy au nouveau jardin de son palais de Trianon depuis le 29 novembre jusqu'au 11 décembre 1700, manuscrit que j'ai. — 98. Théâtre italien de Ghérardi, Colombine avocat, scène 9. — 99. Plan du petit et du grand parc de Versailles. — 100. Roman bourgeois de Furetière, Histoire de Lucrèce.

101. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap 12, Histoire

des finances, art. Honoraires des comptes différents. — 102. Ibid., chap. 16, Histoire des lois, Chancellerie. — 103. Almanach royal pour l'année 1707, chap. Chancellerie. — 104. Recueil des édits concernant les arts et mestiers de Paris, Paris, Saugrain, 1701, Estat des corps des marchands de Paris — 105, 106. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, Histoire des finances, art Recette générale des finances de Flandre. — 107 à 109. Les Règles de la bienséance chrétienne, déjà citées, 2e partie, chap. 4, Nourriture, art 10. — 110. A cet égard, les Flamands n'ont pas dégénéré de leurs pères.

111. Seizième siècle, Station XLV, *le Vieilleur d'Amiens*, note 116. — 112. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, Histoire des finances, art. Recette générale des finances de Flandre. — 113. En France, le fouet a cessé depuis la révolution; on dit qu'en Belgique il n'a pas cessé encore. — 114. Dictionnaire de Furetière, vº *Caleçon*. — 115. Roman bourgeois de Furetière, Histoire de Lucrèce. — 116. Relation du voyage des ambasadeurs de Siam en France, par Visé, Paris, 1686, 2e partie, Visite des princesses. — 117. Dictionnaire de Furetière, vº *Ambigu*. — 118. Les Petits Soupers d'été, par madame Durand, 2e partie, Relation d'un souper. — 119. Histoire du diocèse de Paris par l'abbé Lebeuf, Doyenné de Châteaufort, paroisse de Sceaux. — 120. L'Ulysse français par Coulon, Paris, Clousier, 1643, art. Rouen.

121. Dans ces bancs, qui s'ouvraient par le haut comme un coffre, on tenait le pain et la nappe. Il en existe peut-être encore dans les fermes affermées par le propriétaire, où les plus petits meubles sont mentionnés dans les inventaires. Mon père en avait un dans sa ferme; il était sculpté avec ornement à filets figurant des cloîtres, des ogives; il était tel que ceux qu'on voit représentés dans les miniatures ou les vignettes des manuscrits, ou des livres du seizième siècle. — 122. Statuts du diocèse de Soissons, du 17 mai 1673, art. 39. — 123 Dictionnaire de Furetière, vº *Manteau*. — 124. Bibliothèque de droit français par Bouchel, art Testament, où est rapporté le testament de l'évêque d'Orléans, de l'an 1587. — 125. C'est ce qu'on voit encore aux deuils des villages. — 126, 127. Recueil des statuts synodaux du diocèse de Sens, Sens, Prussurot, 1693, Règlement de la taxe des rétributions des curés. — 128. Mémoires des intendants, Généralité de Soissons, Election de Laon. — 129. Le Jardinier françois, Amsterdam, Smith, 1657, 3e traicté, section 7, Conserves et Massepans. — 130. Délices de la campagne, suite du Jardinier françois, chap. 13, Echaudés au sel et à l'eau.

131. Anciens rituels, chap. *Parini*, *Matrine*. — Bibliothèque du droit français, vº *Parrain*. 132. Vie de Rancé, réformateur de la Trappe, par Marsolier, Paris, de Nully, 1702. — 133. Constitution de l'abbaye de la Trappe, Paris, Le Petit, 1671. — 134. Vie de Rancé, déjà citée. — 135. Vie d'un solitaire inconnu par Grandet, Paris, Coustelier, 1699, année 1653, Jean-Jacques réforme les ermites d'Annecy. — 136. Constitutions de la Trappe, citées. — 137. Dictionnaire de Furetière, vº *Cierge*. — 138. Théâtre italien, Arlequin Mercure galant, Scène des nouvelles. — 139. Dictionnaire de Furetière, vº *Chambre*. — 140. Ibid., vº *Moutonne*.

141 Lettres d'Ariste à Cléonte, etc., Paris, Langlois, 1659. Ce petit livre in-16 est terminé par le Royaume de coquetterie, faisant ensemble corps d'ouvrage et sous le même privilége. — 142 à 144. Collection de jurisprudence par Denisart, vis *Emancipation*, *Sommation*, *Habits nuptiaux*. — 145. Traité de la communauté par Lebrun, liv. 2, § 3 — 146. Recueil de consultations par Cormis, 2e partie, cent. 1, chap. 77, Quand les prélégats tombent dans la restitution du fidéicomis. — 147 Bibliothèque des arrêts par Jovet, vº *Mary*. — 148. Arrêts de Lopet et Brodeau, Paris,

Guignard, 1712, lettre H, Héritier indigne de succéder. — 149. Collection de jurisprudence par Denisart, art. Contumace. — 150. Registres du parlement, arrêts du 26 avril 1695 et du 1er mars 1646 qui déclarent nuls des legs faits à un médecin et à un chirurgien.

151. Arrêts de Louet et Brodeau, lettre D, Donation annulée, etc., Concubinaires — 152. Bibliothèque des arrêts par Jovet, v° *Veuve*. — 153. Collection de jurisprudence par Denisart, art. Deuil. — 154. Mot très communément joint aux offices, notamment à celui de greffier, Ordonnances de ce temps. — 155. Registres du parlement, arrêt du 9 août 1689 qui condamne un homme à 6,000 liv. de dommages et intérêts envers une fille qu'il avait promis d'épouser. — 156. Registres du parlement de Toulouse, arrêt du 14 octobre 1621 qui déclare bonne et valable la donation faite par un fiancé à sa fiancée. — 157. Dictionnaire de droit canonique par Durand de Maillane, v° *Banc*. — 158. Voyage de Lafontaine en Limousin, Chaperon des femmes. — 159. Bibliothèque des arrêts par Jovet, v° *Cession de biens*, art. 11, Femmes — 160. La France savante par Berghem, Amsterdam, Wolfgang, 1683, année 1680, *Contenta ephemidis* 21.

161. Dictionnaire de Furetière, v° *Claquebois*. — 162. Ibid., v° *Cornet*, art. Cornet à bouquin. — 163. Ibid., v° *Courtaud*. — 164. Eutrapel, dans son conte les Juges doivent rendre la justice, parle de cet usage, qui, probablement, s'était perpétué au siècle suivant, et je ne sais pas s'il a encore partout cessé. — 165. Procédure de l'Enclos par Legier, Monnaies. — 166, 167. Imprimé à la suite des Poésies de la comtesse de la Suze, Paris, de Sercy, 1668, Almanach d'amour pour l'an 1665. — 168. Pratique curieuse, ou les Oracles des sybilles, Paris, Brunet, 1694, première Clé des nombres.—169. Voyage de Monconys, déjà cité, Voyage de Provence, 1646. — 170. Dictionnaire de l'Académie, édition de 1694, v° *Mélisse*.

171. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 8, Histoire des douanes, Association de la Loire. — 172. Ces expressions sont toujours dans le langage populaire de la France d'au-delà de la Loire. — 173. Ces anciens petits Saint-Jean n'ont point péri ; on les voit encore aux solennelles processions. — 174. On appelle *trêve*. dans le midi, les revenants. — 175. Recueil des statuts synodaux du diocèse de Sens, déjà cités, chap. Coutumes abusives, art. 9. — 176. L'Académie sur ce mot. — 177. Dans toutes les provinces de la France, et sans doute dans tous les pays, grand nombre de bergers sont pourvus de ce petit siége portatif. — 178. Ce petit métier, qui n'est point décrit dans les dictionnaires du temps, est fort ancien, puisqu'il rappelle l'enfance de l'art. On le voit encore dans les mains des bergers qui tissent des jarretières. — 179. Recueil des statuts synodaux du diocèse de Sens, chap. Coutumes abusives, art. 9. — 180. On sait que ces trois provinces sont fort boisées.

181. Encore au moment où j'écris ils n'y manquent pas non plus. — 182. Calendrier historique de Paris de 1726, 24 janvier. — 183. Documents manuscrits fournis par un habitant du pays. — 184. Le Trésor de santé, Lyon, 1607, liv. 3, chap. Pourceau et Cochon. — 185. Valesiana, art. Catherinot, avocat du roy à Bourges. — 186. « ... Les hommes... se louent aux communautez pour 10, 15, 20 à 30 pistoles, ce qu'on ne peut pas leur donner dans les vieux régiments. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Mémoire des dépenses de la guerre. — 187. Dictionnaire de Furetière, v° *Sabot*. — 188. Description de la France par Piganiol, 5e partie, chap. 22, Nivernais, art. 4, Description des villes, § 5. — 189. Ordonnance de juin 1680 relative aux aides, titre Droits de détail sur le vin. — 190. Priviléges des villes par Chenu, Histoires des villes, preuves. On ferait une grande bibliothèque des priviléges des villes.

191. Cette tour manque encore au château de Vauban ; mais M. Mille-

reau, parent de la famille du grand homme qui en portait le nom, à qui aujourd'hui ce château appartient, est dans l'intention de la faire bâtir. — 192. Je voulais en donner ici la représentation lithographiée; mais j'y ai renoncé en pensant que je priverais un officier de génie du plaisir de retracer le château du plus grand ingénieur des temps modernes. — 193. Voyez, dans la comédie de la Nopce de village, Paris, 1681, la gravure du frontispice, qui représente le notaire en manteau et en rabat. — 194, 195. Statuts synodaux de Sens, 24 septembre 1692, chap. 1er, Personnages ecclésiastiques, art 22. — 196. Statuts synodaux de Nevers du 12 avril 1679, Discipline ecclésiastique, art. 111. — 197. Registres du parlement, arrêt du 7 juin 1632. — 198. Dictionnaire de Furetière, v° *Escuelle*. — 199. Recueil des statuts synodaux du diocèse de Sens, déjà cité, Prône pour le dimanche. — 200, 201. Ordonnance des eaux et forêts, titre Police et conservation des forêts.

202. « ... 511 maisons en ruines et inhabitables et 248 vuides dans lesquelles il ne loge personne, le tout faisant 759, qui est environ la septiesme partie du tout, marque évidente de la diminution du peuple... » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Description de l'élection de Vézelai. — 203. Déclaration du 28 mars 1690 qui, après dix ans de jouissance, adjuge la propriété à ceux qui cultivent les terres abandonnées. — 204. « Les terres sont très mal cultivées, les habitants lâches et paresseux, jusqu'à ne se pas donner la peine d'oster une pierre de leurs héritages. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité. — 205. Registres du parlement, arrêt du 18 décembre 1691 qui confirme la sentence rendue par le juge de Paci contre plusieurs bergers accusés de sorcellerie. — 206. Voyages de Monconys, déjà cités, 1re partie. Voyage de Portugal, art. Loudun. — 207. Roman comique de Scarron, 2e partie, chap. 6, Combat à coups de poing. — 208. Édit du roi sur le règlement des exempts des tailles, du mois de juin 1614, Archers des toiles. — 209. Arrêt de la cour des aides, 27 mars 1602, qui exempte de la taille les rhabilleurs de toiles des chasses du roi. Le service de toutes les places de la cour se faisait par quartier. — 210. Les ordonnances du Code des Commensaux, Paris, veuve Saugrain, 1720, mentionnent les officiers domestiques. Tous les emplois, même les derniers, étaient des offices, et celui qui en avait un était officier commensal.

Chapitre LX. — DES BOURGEOIS DE LA GARDE BOURGEOISE. — 1. Voyez les notes ci-après. – 2. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Lyon, chap. Gardes de la ville de Lyon. Règlement de police militaire pour Troyes, Troyes, Blanchard, 1575, Règlement pour la garde bourgeoise de Provins, 19 septembre 1668, imprimé à la suite. — 3. Edit portant création d'offices héréditaires des officiers de milice dans les villes, mars 1694, art. 14. — 4. Quinzième siècle, Histoire VII, *le Bourgeois*, note 206. Les usages, surtout les usages municipaux, se conservaient long-temps. Ceux des siècles antérieurs peuvent presque toujours servir de preuve pour les siècles postérieurs. — 5. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de La Rochelle, chap. Pays d'Aunis en général, art. La Rochelle. Histoire de la ville de Nantes, Du maire colonel de la milice bourgeoise. — 6. Histoire de Langres, de Montpellier et de plusieurs autres villes. — 7. Mémoires des intendants, Mémoire sur la Provence, chap. Viguiers. — 8. Il n'y a pas de ville, surtout d'ancienne petite ville, où il ne reste encore de fortes vieilles maisons en pierres de taille et grandes portes à cintre aigu. — 9. Règlement de police militaire de Troyes, déjà cité, art. 5. — 10, 11. Edit de mars 1694, portant

création d'officiers héréditaires de la garde bourgeoise, art. 1er. — 12 Ibid. Voyez le préambule. — 13 Ibid., art. 2.

14, 15. Règlement de police militaire de Troyes, déjà cité, art. 11. — 16. Ibid., Préambule du règlement. Arrêts du conseil d'état, 19 septembre 1668, relatifs aux précautions contre la peste; il y est dit que les intendants ont à leurs ordres les gardes bourgeoises. — 17. Règlement de police militaire de Troyes, déjà cité, art. 10. — 18. Edit de mars 1694, portant création d'officiers héréditaires de la garde bourgeoise, art. 3. — 19. Règlement de police militaire pour Troyes, art. 11. — 20. Ibid., art 10. — 21. Ibid., art. 39. — 22. Ibid., art. 12. — 23. Ibid, art. 18. — 24. Ibid., art. 39. — 25. Règlement pour la garde de Provins, chap. Garde de nuit. — 26. J'ai plusieurs quittances originales de paiements faits sur l'état du roi à des officiers de la garde bourgeoise, entre autres une de 50 livres faite par le capitaine de la garde bourgeoise d'Amiens, employée dans l'état de l'année 1713; une autre, de 25 livres, faite par un lieutenant de la garde bourgeoise des Cusset, généralité de Moulins, exercice de l'année 1714. — 27. Règlement pour la garde de Provins, chap. Garde de nuit. — 28. Aujourd'hui fêtes, repas de corps de la garde nationale, autrement fêtes, repas de la garde bourgeoise. — 29. Règlements cités. — 30. Les plus anciens officiers vous diront que cette formule, aujourd'hui encore en usage, est vieille et très vieille. — 31. Voyez la note 3 du Chapitre XX, *de la Belle Mariée*. — 32. Almanach de Lyon, déjà cité, chap. Milice bourgeoise. — 33. Règlement de police militaire de Troyes, art. 9 et 22. — 34. Mémoires de Bussy, année 1652, Révolte de la Charité.

CHAPITRE LXI. — DU BACHELIER ET DE LA BACHELIÈRE. — 1, 2 Traité de police par Delamarre, liv. 5, tit. 45, chap. 4, Cuisiniers, statuts des cuisiniers.. — 3. L'Art de bien traiter, Paris, Léonard, 1674, Salle à manger. — 4. Cuisinier françois par Lavarenne, Lyon, 1680, chap. Manière de plier toute sorte de linges de table et en faire toute sorte de figures. — 5. L'art. de bien traiter, chap. Disposition générale des lieux. — 6, 7. Ibid., chap. Description de la salle à manger. — 8. Ibid., art. Buffet. — 9. Ibid., chap. Collations que l'on peut faire dans les jardins. — 10. Ibid., chap. Collations des grottes. — 11. Ibid., chap. Collations que l'on peut faire dans les jardins. — 12. Ibid., chap. Collations des grottes.

13. L'Ecole parfaite des officiers de bouche, chap. Idées qu'on se peut former pour servir toute sorte de repas. — 14. Cuisinier françois par Lavarenne, art. Entrées. — 15. Ibid, Hors-d'œuvre. — 16. Ibid., Rôt. — 17. Nouvelles instructions pour les confitures, les liqueurs et les fruits, Paris, Sercy 1692, chap. Salades. — 18. L'Ecole parfaite des officiers de bouche, art. Entremets. — 19. Ibid., Hors-d'œuvre d'entremets. — 20. Ibid., Dessert.

21. L'Art de bien traiter, chapitres de l'ordonnance des desserts. — 22. L'Ecole des officiers de bouche, à ces diverses préparations. — 23. L'Art de bien traiter, Table des viandes à rôtir. — 24. L'Ecole parfaite des officiers de bouche, chap. Manière de découper les viandes, texte et planches. — 25. Ibid., chap. Ragoûts. — 26. Il y a bien long-temps que le cuisinier fait de cette manière l'essai des sauces. — 27. L'art de bien traiter, déjà cité, Principes. — 28. Mémoires de Marolles, Amsterdam, 1755, 1re partie, année 1643. — 29. Mémoires de Monconys, Voyage d'Angleterre, 25 juin 1663. — 30. Délices de la campagne, Paris, 1665, Instruction pour les festins. — 31. Nouvelle Instruction pour les confitures, déjà citée, chap. Manière de bien ordonner un dessert. — 32. Délices de la campagne, Instruction pour les festins. — 33. On les fait aujourd'hui en sucre. Autrefois, que le sucre était moins commun, on les faisait en matière moins

chère, en marbre, en pierre, en bois, en plâtre colorés. Il doit s'en être conservé. Je me souviens d'en avoir vu une fois à un repas d'apparat. Je me souviens notamment de guignes blanches mises dans un bassin rempli d'eau. J'affirme d'ailleurs d'avoir lu dans un livre du temps qu'on servait de ces fruits.

Chapitre LXII. — DES COTEAUX. — 1. Mémoires des intendants, chap. Commerce, et notes du Chap. LXVII.—2. Coteaux de la Champagne, célèbres depuis la nouvelle fabrication de vins de dom Pérignon. — 3. Satires de Boileau, satire 3. Les Coteaux, ou les Marquis friands, comédie par Villiers, Paris, 1680.

Chapitre LXIII. — DES PAUVRES DES HOPITAUX. — 1. Faites par les dames de la Charité, par celles de la Miséricorde, faites surtout en exécution des fondations testamentaires ou autres. — 2. Le Livre commode des Adresses, chap. Exercices de Piété. — 3. J'ai fait présent d'un ancien manuscrit sur les îles de Rhé et d'Oléron, écrit au dix-septième siècle, à quelqu'un du pays dont je ne me rappelle plus le nom; il me dit qu'il travaillait à l'histoire de ces îles. Je ne sais si elle a été publiée, mais je suis sûr par mes extraits que j'y ai pris ce fait. — 4. Histoire des villes et des bourgs, chap. Hôpitaux. — 5. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité d'Amiens, art. Amiens. — 6. Anciens registres municipaux des villes et des villages. — 7. J'en ai vu réunir plusieurs dans le district d'Aubin, où j'ai été secrétaire général. — 8. Dictionnaire de la France par Robert de Heissen, art. Montmorillon. — 9. Tel était, au dix-septième siècle, suivant les géographes, le nombre des villes; mais ce nombre était bien plus grand au siècle précédent, où tant de villages étaient bourgs, où tant de bourgs étaient villes; et on voit par les histoires particulières des provinces que toutes les villes avaient un hôpital, qu'un très grand nombre en avaient plusieurs. — 10. Voyez les notes du quatorzième et du quinzième siècle relatives aux hôpitaux.

11. Histoire des villes et des bourgs au dix-septième siècle. — 12. Histoire des villes, Mémoires des intendants, Comptes des domaines. — 13. Déclaration du roi du mois de juin 1662. — 14 Mémoires des intendants, Mémoire sur la Franche-Comté, art. Hôpitaux. — 15 à 17. Ibid, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 1er, Eglise. — 18 à 20. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 5e, chap. Hôpital général.

21. Voyez dans le Code de l'hôpital général de Paris, Paris, 1786, les divers édits de réunion des hôpitaux qui forment l'hôpital général. — 22. Curiosités de Paris par Saugrain, ouvrage cité, Quartier de la place Maubert, chap. Hôpital général. — 23. Antiquités de Paris par Sauval, au chapitre déjà cité. — 24, 25. Curiosités de Paris par Saugrain, Quartier de la place Maubert, chap. Hôpital général. — 26. Ibid., Quartier de Saint-Antoine, hôpital des enfants trouvés. — 27 à 35. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 5e, chap. Hôpital général. — 36. Ibid. Voyez aussi les autres ouvrages déjà cités, chap. Hôpitaux.

37. Code de l'hôpital général, déjà cité, extrait du procès-verbal de visite faite à l'hôpital le 22 janvier 1663. Antiquités de Paris par Sauval, au chapitre déjà cité. — 38. Règlement pour l'hôpital général du 20 avril 1684. — 39, 40. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, Pièces justificatives, Règlement du 29 avril 1684.

41. Code de l'hôpital général, déjà cité, chap. Chefs de la direction de l'hôpital général. — 42. Ibid., chap. Chefs et directeurs. – 43. Ibid., chap. Procès-verbal de visite faite à l'hôpital général le 22 janvier 1663. —44. Vie de madame de Miramion, Paris, 1707, liv. 2e. Antiquités de Pa-

ris par Sauval, liv. 5e, chap. Hôpital général. — 45. Voyez, dans le Code de l'hôpital général, les arrêts du parlement portant défenses de mendier. — 46. Voyez les ouvrages cités dans les notes suivantes, chap. Administration de l'Hôtel-Dieu. — 47. Vie de madame de Miramion, liv. 5e. — 48. Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris par Rondonneau de La Motte, Paris, 1787, chap. 2e. — 49, 50. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 5e, chap. Hôtel-Dieu, art. Religieuses. — 51. Ibid., art. Salles.

52, 53. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 8e, chap. 24, Réformation de la mère Geneviève Bouquet. — 54. Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris par Rondonneau de La Motte, Paris, 1787, chap. 2. — 55. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 8e, chap. 24, Réformation de la mère Geneviève Bouquet. — 56. Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris, déjà cité, chap. 3. — 57 à 59. Antiquités de Paris par Sauval, Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, aux chap. Hôtel-Dieu. — 60. Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris, déjà cité, chap. 3.

61. Suivant les Comptes originaux de la paneterie de l'Hôtel-Dieu de Paris, depuis 1655 jusqu'à 1664, manuscrit du temps que je possède, le terme moyen de la consommation est de 350 muids de blé ; à la fin du même siècle, le nombre des malades de cet hôpital avait augmenté, et la consommation devait être au moins de cinquante muids de plus. — 62. Les troncs que l'on voit aujourd'hui placés dans les églises pour l'Hôtel-Dieu avaient été incontestablement précédés par d'autres dans les temps d'une bien plus grande ferveur. — 63. Description de Paris par Piganiol, chap. Hôtel-Dieu. Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris, déjà cité, chap. 2, art. Partage des emplois. — 64. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 8, chap. 25, Bienfaiteurs de l'Hôtel-Dieu. — 65. Description de la ville de Lyon par Clavasson, Lyon, 1741, art. Grand Hôtel-Dieu. — 66. Histoire des villes du midi, chap. Hôtels-Dieu. — 67. Mémoires des intendants, Mémoire sur la Bourgogne, aux articles des petites villes, notamment à ceux de Saulieu, Bar-sur-Seine, Montluel, Châtillon, Saint-Trinier, Beauge. — 68. Anciennes ordonnances de la police relatives aux pèlerins. – 69. Institution aux droits ecclésiastiques de France, Paris, 1697, chap. Hôpitaux. — 70. Histoire des villes, Hôpitaux.

71. Histoire de Paris, chap. Hôtel-Dieu — 72. Histoire de Paris, Histoire de Lyon, Hôtel-Dieu. — 73. Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris, par Rondonneau de La Motte, Paris, 1787, chap. 2. – 74. Histoires des villes, entre autres la Notice sur Brignoles, par Raynouard, déjà citée, § 6, Établissements de charité, etc. — 75. Livre commode des adresses, déjà cité, chap. Établissements, Bureaux de secours. — 76. Notice sur Brignoles, au chapitre cité à l'avant-dernière note. — 77. On peut voir, par les testaments imprimés contenant les legs pieux, qu'il n'est guère d'hôpital de malades où il n'y ait de pareilles fondations. — 78. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, chap. Hôpitaux. Almanach de Lyon, déjà cité, art. Hôpitaux. — 79. Histoire de ces villes, dix-septième siècle, chap. Hôpitaux. — 80. Histoire des hôpitaux, Histoire des villes, dix-septième siècle.

81. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 5, chap. Hôpital de la Charité. — 82 Histoire des ordres et des congrégations de femmes. — 83. Je recueille, je ramasse tout; j'ai un grand nombre de ces livres ou livrets. — 84. Vie de madame de Miramion, déjà citée, liv. 2. — 85. Les hommes ont toujours été en réformant, et surtout au dix-septième siècle, et surtout pour les hôpitaux. Histoires des villes. — 86, 87. Histoires des villes, Réformes des hôpitaux. — 88. Ils manquaient au dix-septième siècle, ils manquaient au dix-huitième, ils manquent au dix-neuvième, ils manqueront long-temps encore. — 89. Voyez au quatorzième siècle les notes de

l'Épître *Maître Dalmaze*. — 90. Description de la France par Piganiol, 6e partie, Flandre françoise, L'Isle.

91. Histoire des établissements de Lille, manuscrit que je possède et que j'ai déjà cité. — 92. Histoire d'Alençon, Alençon, Malassis, 1805, liv. 5, chap. 11, Hospice. — 93-95. Histoire de Rouen, Rouen, 1710, 3e partie, art. Prieuré de la Madeleine. — 96. Ibid., Voyez aussi les autres chapitres relatifs aux hôpitaux. — 97. Ibid., chap. Prieuré de la Madeleine.

Chapitre LXIV. — DES PAUVRES MENDIANTS. — 1. Dictionnaire de Furetière, vo *Soupe*. — 2. Le Jargon, ou le Langage de l'argot, Troyes, Oudot, 1741, chap. Hiérarchie de l'argot. — 3, 4, Ibid., chap. Origine des argotiers. — 5. Ibid., chap. Etats-Généraux. — 6. « Nuarre, mauvais pays qui à peine nourrit ses habitants qui sont tous obligez de mendier. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Élection de Vézelai. — 7. Le Jargon ou le Langage de l'argot, chap. Hiérarchie. — 8. Ibid., chap. Origine de l'argot — 9 Tarif du 18 septembre 1664, Droits d'entrées et de sorties. — 10. Arrêt du parlement de Dijon, 13 juin 1605, qui décharge un aveugle de la taille.

11. Dictionnaire de Furetière, vo *Gueux*. — 12. Ibid., vo *Capiton*. — 13. Traité de Géographie pour les cadets par Estienne, Paris, 1676, chap. Nivernais. — 14. « La brebiaille y profite peu..., mal établee..., toujours à demi depouillée de sa laine par les épines des lieux où elle va paître. » Oisivetés de Vauban, déjà citées, Description de l'élection de Vézelai. — 15. Tarif du 18 septembre 1664, Droits d'entrées et de sorties. — 16. Dictionnaire de Furetière. vo *Jacquette*. — 17, 18. Tarif du 18 septembre 1664, Droits d'entrées et de sorties. — 19. Amusements sérieux et comiques, Paris, veuve Saugrain, 1707, Amusement 5, l'Opéra. — 20. Il y avait à Saint-Omer des sœurs du soleil, Mémoires des intendants, Artois, chap. diocèse de Saint-Omer. Il y avait aussi des prêtres du soleil. L'analogie a dû induire les mendiants à dire gardes du soleil par opposition à gardes de la nuit.

21. Dictionnaire de Furetière, vo *Pochette*. — 22. Recueil des proverbes. — 23. Dictionnaire de commerce par Savary, vo *Toiles*. — 24. Vies des saints personnages du temps, ou grands seigneurs ou grandes dames. — 25. Le Jardinier français, déjà cité. Délices de la campagne, chap. 2, Pain bénit et brioches. — 26. Dictionnaire de Furetière, vo *Cousin*. — 27. Ibid, vo *Souquenille*. — 28. Les Grisettes, comédie par Champmeslé, Paris, 1673. — 29. Chorégraphie de Feuillet, déjà citée. — 30. La Comédie des chansons, comédie, Paris, 1640.

31. Recueil des proverbes. — 32, 33. Le Jargon de l'argot, chap. Dictionnaire argotique. — 34. Édit d'avril 1696, relatif à la création d'offices de distributeurs de papier et parchemins timbrés. — 35. Édit de février 1690 relatif à la création des officiers emballeurs. — 36. Romans du temps. — 37. Livre polémique des jésuites et des jansénistes. — 38. Note 48 du *Secrétaire d'intendant*. Sur les deux millions de pauvres, on ne peut pas mettre moins d'un quart de mendiants. — Dictionnaire de Furetière., vo *Archer* — 40. Déclaration de juin 1662 relative à l'établissement d'un hôpital général dans toutes les villes du royaume.

41. Détail de la France par Boisguilbert, déjà cité, Fabriques. — 42. Ibid., Commerce. — 43. « ... Familles de mendiants qui font près de deux mille personnes, c'est-à-dire la onzième partie du tout. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Description géographique de l'élection de Vézelai. — 44. Jargon de l'argot, Malingreux. Quinzième siècle, Histoire Ire, note 2. — 45. Jargon de l'argot, Piètres. — 46. Ibid., Sabouleux. — 47. Ibid., Francs-Mitoux. — 48. Ibid., Hubins. — 49. Anti-

quités de Paris par Sauval, chap. Cour des Miracles. — 50. Jargon de l'argot, Riffodés.

51. Antiquités de Paris, par Sauval, chap Cour des Miracles. — 52. Ibid., Jargon de l'argot, Cagous, etc. — 53. Ibid., Polissons. — 54. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Cour des Miracles — 55. Traité des maladies par Helvétius, Paris, d'Houry, 1703, chap. Bouillon pour les pauvres. — 56. Ordonnance de Louis XIV relative à la fondation des Invalides. — 57. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Cour des Miracles. — 58. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 5, Quinze-Vingts. Lettres de confirmation des priviléges des six vingts aveugles de Chartres. — 59. Dictionnaire de Furetière, vº *Caimander*. — 60. Le Jargon de l'argot, chap. Dictionnaire argotique.

61. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Cour des Miracles. — 62. Déclaration du 10 février 1699, Mendiants et Vagabonds. — 63. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Cour des Miracles. — 64. Jargon de l'argot, chap. États-Généraux. — 65. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Cour des Miracles. — 66. 67. Siècle de Louis XIV, chap. Anecdotes. — 68. Jargon de l'argot, chap. Dictionn. des argotiers. — 69. Siècle de Louis XIV par Voltaire, chap. Anecdotes. — 70. Jargon de l'argot, art. 7, Articles arrêtés aux États-Généraux.

71. Dictionnaire de l'Académie, vº *Petaud*. — 72. État de la France pour l'année 1699, chap. 2, art. Fonctions des officiers du gobelet. — 73. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Cour des Miracles. — 74. Jargon de l'argot, chap. Dictionnaire argotique. — 75. Le lieu où était, à Passy, la Cour des miracles, en porte encore le nom. — 76. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Cour des Miracles. — 77. Le livre commode des adresses pour l'année 1692, chap. Exercices de piété.

CHAPITRE LXV. — DES GENS DE MER. — 1. Ordonnance du 10 novembre 1697 sur le rang des officiers de terre et de mer. — 2. Bibliographies du dix-septième siècle. — 3. Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre, déjà citées, année 1679. — 4. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de La Rochelle, art Rochefort. — 5. Ibid., Mémoire sur le Languedoc, chap. 5, Ouvrages faits ou à faire, art. Port de Cette. — 6. Il ne serait pas impossible de faire une note qui donnerait les noms de tous les petits ports creusés ou réparés sous ce règne, mais elle serait démesurément longue et elle n'aurait d'intérêt que pour les pays des côtes. — 7. Nouveau voyage de France, par l'auteur du Dénombrement du royaume, 1re édition, Toulon. — 8. Je dirai encore qu'une note qui donnerait tous les noms des petites rades creusées dans ce temps, qui fut le plus florissant de notre marine, serait beaucoup trop longue et n'aurait d'intérêt que pour les pays des côtes. Voyez aussi la note ci-dessus. — 9. Vie de Colbert, déjà citée, Ports de mer. — 10. Histoire de l'ordre de Saint-Louis par d'Aspect, déjà citée, Tableau des principaux événements maritimes, année 1661.

11. Quatorzième siècle, notes de l'Épître LXXX, *les Deux déjeuners*. — 12. Quinzième siècle, notes de l'Histoire XXIV, *le Marin*, sur la construction et surtout sur l'armement des vaisseaux. — 13. Voilà ce que c'est que de ne pas avoir une histoire de France qui soit l'histoire des diverses parties de l'ordre social, qui, par conséquent, soit l'histoire des gens de mer, de la marine, de la construction des vaisseaux, qui ne soit pas une histoire-batailles, batailles de terre, batailles de mer. Cette histoire aurait dit ce qu'aujourd'hui il me paraît impossible de dire : quand, après l'invention de la poudre, il y a eu un tillac sur un autre tillac, un pont sur un autre pont, et ensuite un autre tillac sur ce second tillac ou un

autre pont sur ce second pont. Pour le savoir, je n'ai épargné ni temps ni peine; je ne l'ai trouvé nulle part dans notre ancienne histoire-batailles. Avez-vous vu, me dira-t-on, les peintures, les miniatures du temps? Oui, et je les ai bien examinées, et toujours avec cette idée que le plus souvent les peintres recopiaient leurs prédécesseurs et s'embarrassaient fort peu de mettre deux ponts quoique de leur temps il y en eût deux, trois quoique de leur temps il y en eût trois. J'ai donc été obligé de conjecturer l'époque de l'exhaussement successif des vaisseaux. Je me suis dit qu'après l'invention de l'artillerie, le deuxième pont était devenu nécessaire, c'est-à-dire qu'il devait y avoir eu deux ponts au quinzième siècle; que sur la fin du seizième siècle ou au commencement du dix-septième les progrès de l'art avaient dû élever le troisième pont. Je sens à chaque instant, à chaque ligne, combien vite, pour le besoin de l'histoire de la société, nous devons abandonner la vieille histoire-batailles et adopter la nouvelle histoire des divers états ou des diverses parties de l'ordre social. — 14. Traité de la construction des vaisseaux, Rochefort, 1693, texte et planches. — 15. Gabarit, modèle de vaisseau. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, Marine, art. Collection de cent trente-quatre pièces. — 16. Priviléges accordés en 1685 au maréchal d'Estrées pour la composition et débit d'un goudron de son invention. J'en ai une copie. — 17. Voyez les gravures des vaisseaux du dix-septième siècle. — 18. Et il a fini par être directeur général des sculptures des vaisseaux. Voyez sa vie, où il est dit aussi que les premiers travaux de son art furent les figures des proues. — 19. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, Marine, art. Collection de cent trente-quatre pièces. — 20. Architecture navale de Dassié, Paris, 1677, chap. 20, Estat des vaisseaux.

21. Et cela doit être, car dans le nord se trouvent les matériaux de construction. C'est d'ailleurs dans le nord, en Suède, que Louis XIV fit acheter les vaisseaux qui furent les premiers de sa nombreuse marine. Siècle de Louis XIV, chap. 24, Discipline militaire, marine. — 22. Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre, Discours préliminaire, marine. — 23. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de La Rochelle, art. Rochefort. — 24. Architecture navale de Dassié, déjà citée, liv. 1er, chap. 13, Galiottes de Saint-Germain et de Versailles. — 25. Nouveau Voyage de France, Paris, Saugrain, 1730, Rochefort. — 26. Mémoires des intendants, Mém. sur la généralité de La Rochelle, art. Rochefort. — 27. Hist. militaire de l'ordre de St-Louis par d'Aspect, déjà citée, Tableau des principaux événements maritimes, années 1661 et suiv. — 28. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de La Rochelle, art. Rochefort. — 29. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, Histoire de la marine, cahier contenant toutes les tables de proportions de l'artillerie de la marine et de leurs affûts, manuscrit de l'année 1699. — 30 à 33. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de La Rochelle, art. Rochefort.

34. « Je soussigné écrivain principal aux classes des matelots du quartier de Caen, confesse avoir reçu du trésorier général de la marine 93 liv. 10 s., que j'ai payées à Poitevin, faisant les fonctions d'archer de la marine, pour les journées par lui employées à la levée des matelots dudit quartier... 20 juillet 1697... » J'ai l'original de cette quittance. — 35. Ordonnance de la marine, 15 avril 1689, liv. 8, tit. 2, art. 1er. — 36. Ibid., tit. 1er, Enrôlement. — 37. Description de la France par Piganiol, 1re partie, Forces maritimes. — 38. Ordonnance de la marine, 1689, liv. 8, tit. 1er, art. 9. — 39. Voyez la note 122. — 40, 41. Ordonnance de la marine, 1689, liv. 8, tit. 2, art. 1er. — 42, 43. Ibid., tit. 3, art. 5.

44. Mémoires de Duguay-Trouin, Amsterdam, 1730. — 45. Ordonnance du 15 avril 1689, liv. 1er, Pouvoir, fonctions et devoirs des officiers des armées navales. Ordonnance du 10 novembre 1697, sur le rang des officiers des armées de terre et de mer. — 46. Notes du seizième siècle sur la marine. — 47. Ordonnances citées à l'avant-dernière note. — 48. Ordonnances de marine, Officiers des ports. — 49. Description de la France par Piganiol, 1re partie, art. Forces maritimes. — 50. Ordonnance de la marine, liv. 7, tit. 1er, art. 1er.

51. Ordonnances et règlements de la marine sur l'habillement. — 52. Ordonnances de la marine, 1689, liv. 7, tit. 1er, Gardes de la marine, art. 6 et 7. — 53. Architecture navale par Dassié, déjà citée. — 54. Ordonnance de la marine, liv. 7, tit. 1er, Gardes de la marine, art. 6 et 7. — 55. Traité de la construction des vaisseaux, déjà cité. — 56. Abrégé du pilotage, Havre-de-Grâce, 1693, Hauteur des astres. — 57. Ibid., Déclinaison des aiguilles. — 58. Ibid., Table des marées. — 59. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, Marine, portefeuille contenant une collection de cartes, de côtes, etc. — 60. Théorie de la manœuvre des vaisseaux par le chevalier Renaud, Paris, 1689, Préface, chap. 7 et 8.

61. Abrégé de la navigation par Robbe, chap. 30, Manière de corriger une longue course. — Je suis possesseur d'un grand nombre de pièces originales qui ont fait partie du travail du Régent avec le conseil de régence, et qui sont classées dans plusieurs portefeuilles. Au portefeuille des fabriques est une décision du Régent du 22 décembre 1716, qui refuse les offres d'un horloger de Dantzick, inventeur d'une espèce de montre marine qui n'est point sujette au roulis du vaisseau, qui montre les heures et les minutes et qui sert à découvrir les longitudes. — 62, 63. Abrégé de la navigation par Robbe, chap. 24, Mesure du chemin. — 64. Dictionnaire des arts par Corneille, vis *Loxodromie*, *Loxodromique*. — 65. Abrégé de la navigation par Robbe, chap. 31, Pointer une carte; chap. 32, Journal. — 66. Ibid., chap. 12, Signal que l'on donne le jour et la nuit. — 67, 68. Ordonnance de la marine, liv. 3, tit. 1er, Saluts. — 69. Traité de la construction des vaisseaux, déjà cité, chap. Exercice du canon. — 70. Vie de Colbert, déjà citée, Marine.

71. Dictionnaire des sciences et des arts par Corneille, vo *Quart*. — 72. Ordonnance de la marine, tit. Police sur les vaisseaux.—73. Ibid., art. 21 et 22.—74. Ibid., art. 24, 25, 26, 27 et 28, relatifs au feu et à la lumière. —75, 76. Ibid., art. 35.—77. Ibid., liv. 9, tit. 2, Table des officiers.—78. Ibid., liv. 10, tit 2, Préparation, embarquement des vivres. — 79. Ibid., tit. Police sur les vaisseaux — 80 Ibid , art. 10, Blasphèmes. — 81. Ibid., art. 14. — 82 à 84. Ibid., Délits. — 85 Ibid., et tit. Peines. — 86, 87. Ibid., titre 1er, Justice de guerre. — 88, 89. Voyez la note 45. — 90. Ordonnance de la marine, 1689, liv. 2, tit. 2, Honneurs dus aux officiers de la marine, amiraux.

91 à 93. Mémoires des intendants, Généralité de La Rochelle, Rochefort. — 94. Ordonnance de la marine, déjà citée, liv. 1er, tit 11, Écrivain du roi sur les vaisseaux. — 95. Voyez mon traité des matériaux manuscrits, chap. 17, Marine, collection de 190 pièces. — 96. Voyez la note 48 de ce chapitre. — 97. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, au lieu cité à la note 95. — 98. Almanach royal pour l'année 1707, chap. Intendants. — 99. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, au lieu cité à la note 95. — Ordonnance du 31 mai 1629 concernant la marine. — 100. Mémoires des intendants, Généralité de La Rochelle, Rochefort.

101. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, au lieu cité à la note 95. — 102. Recueil de pièces sur l'amirauté par d'Houry, déjà cité. — 103. Ordonnance de la marine du mois d'août 1681, liv. 4, tit. 9, Naufra-

ges, bris, etc., art. 1er et suiv. — 104. Voyez mon Traité de matériaux manuscrits, chap. 17, Marine, lettres originales de l'amiral, etc. — 105. Mémoires des intendants, Généralité de La Rochelle, Rochefort. — 106. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, Marine, projet d'un inventaire descriptif. — Note 4 de ce chapitre. — 107. Histoire de Richelieu, Vie de Colbert, déjà citées. — 108. Histoire de Louis XIII par Levassor, année 1641. — 109. La religion des Hollandais, Paris, Clousier, 1673, Siége de La Rochelle. — 110. Édit de janvier 1627, Suppression de la charge de connétable.

111. Ibid., Suppression de la charge d'amiral — 112. Registres du parlement. 18 mars 1627, Enregistrement de l'ordonnance relative à l'érection de la charge de grand-maître et surintendant général de la navigation en faveur du cardinal de Richelieu. — 113. Édit du 12 janvier 1627 sur les droits à payer par les navires au cardinal de Richelieu — Arrêt du conseil, 23 mai 1629, sur le droit d'ancrage attribué à Richelieu sur tous les navires. — 114. Voyez la note 59 du Chapitre XXXII, *du Chercheur de dîners*. — 115. Histoire de Louis XIII par Levassor, année 1641, Sourdis, archevêque de Bordeaux, enlève cinq vaisseaux de guerre aux Espagnols. — 116. Vie de Colbert, déjà citée, année 1669. — 117. Mémoires de la guerre maritime de 1688 par Burchett, traduit de l'anglais, Amsterdam, 1704, Avis au lecteur. — 118. Testament politique du cardinal de Richelieu, chap. Puissance sur la mer. — 119. Note 105 du *Marchand de flûtes*. — 120. Siècle de Louis XIV par Voltaire, chap. 29, Gouvernement intérieur, marine.

121. « Contrat des états avec le roy, où il est porté que les frais de l'armement et entretien des vaisseaux demandés par le roi seront pris sur les 500,000 liv. que les états lui accordent, 21 juillet 1621... » Précis des délibérations des états de Bretagne, manuscrit déjà cité. — 122. Description de la France par Piganiol, 1re part., chap. Forces maritimes. — 123. Note 3 du Chapitre XVII, *des Gens de guerre*. — 124. Mémoires de Burchett, déjà cités, Avis au lecteur. — 125 à 128. Milice française par Daniel, liv. 14, chap. 13, Arrangement des armées navales dans une bataille. — 129. Histoire de l'ordre de Saint-Louis par d'Aspect, déjà citée, Tableau des principaux événements maritimes, guerre de Hollande en 1672. — 130. Vie de Cromwell par Grégoire Leti, Black.

131. Abrégé chronologique de Hénault, année 1685. — 132. Histoire de l'ordre de Saint-Louis par d'Aspect, déjà citée, Tableau des principaux événements maritimes, année 1692. — 133. Ibid., année 1665 — 134. Ibid., année 1682, Bombardement d'Alger. — 135. Ibid., année 1676. — 136. Ibid., année 1677, Combat de Tabago. — 137, 138 Ibid., année 1692, Bataille de La Hogue. — 139. Ibid., année 1693. — 140. Ibid., Petites escadres. — 141. « ... Que cette réduction à quarante-cinq ou cinquante vaisseaux nous fournira quantité de matelots pour faire la course, la seule guerre de mer qui nous soit de quelque utilité. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Mémoire des dépenses de la guerre, sect. 26, et mémoire concernant la course. — 142. Mémoires de Duguay-Trouin, Amsterdam, 1730. — 143. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap 16, Lois, recueil de 32 lettres originales, etc., entre autres celles concernant Cassart. — 144. Histoire de l'ordre de Saint-Louis par d'Aspect, citée, Jean Bart. — 145. Relation de l'expédition de Carthagène par Pointis, déjà citée. — 146, 147. Histoire des aventuriers par Oexmelin, Paris, Lefebvre, 1688, chap. 3 et suiv.

CHAPITRE LXVI. — DES VILLAGEOIS — 1. Dictionnaire de Furetière, v° *Coquetier*. — 2. Mémoires de Louvois, déjà cités, Refonte des anciennes

ordonnances, discipline.—3. A leur institution surtout les miliciens sortant des rangs des paysans ne pouvaient en être redoutés.—4. Recueil des statuts synodaux du diocèse de Sens, déjà cité, Règlement de la taxe des rétributions des curés. On voit qu'il ne s'agit point ici du suaire. — 5. Documents sur le Nivernais, fournis par un habitant du pays. — 6. Décisions qui regardent les curés par Borion, Paris, Lefebvre, 1686, Taxe des droits curiaux. — 7. Les villageois de la moyenne classe « toujours accablés de procès entre eux ou contre la basse classe ou contre la haute, les ecclésiastiques et les nobles. » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Description de l'élection de Vézelai. Voyez aussi mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 1er, Agriculture, Dixmerie de Subligny.—8 Mémoires des intendants, chap. 1er de chaque généralité, et particulièrement celui de la généralité de Moulins. — 9. La couverture de grand nombre de maisons de ces villages est encore la même.—10. Documents sur le Nivernais, fournis par un habitant du pays. — 11. Autres documents fournis par un habitant du pays. — 12. Dans le pays on nomme apport les fêtes de paroisse. — 13. Documents fournis par un habitant du pays. — 14. C'est toujours encore le même instrument de danse. — 15. Ces danses du pays remontent sûrement à plus d'un siècle. — 16. Ainsi que le nom de ces danses l'annonce.

Chapitre LXVII. — DES GROS FERMIERS. — 1. Édit de décembre 1690, concernant les agrimenseurs. — 2. Ordonnances des eaux et forêts, maîtres, gruyers, verdiers. — 3. Mémoires des intendants, Généralité de Bordeaux, art. Médoc.—4 Ibid, Généralité de la Rochelle, Description du pays. — 5, 6. Ibid., Mémoire sur l'Auvergne, Marais à dessécher.—7. Registres du parlement, Permission accordée, le 1er juin 1663, à Thomas Togod et à James Hayde, Anglais, d'établir une machine de leur invention pour le desséchement des eaux. — 8. Traité des étangs, Paris, Prud'homme, 1717, de l'assiette de l'étang. — 9. Mémoires des intendants, Généralité d'Orléans, chap. Commerce. — 10. Les anciens registres des approvisionnements de la marine mentionnent la farine encaquée ou farine de minot.

11. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Montauban, chap. Election de Montauban. — 12. Mémoires des intendants, Mémoire sur la Navarre, chap. Commerce. — 13. Dictionnaire de Savary, v° *Jambon*. — 14. Ibid, v° *Langues*. — 15. Dictionnaire de droit canonique par Maillane, v° *Œuvre*. — 16. Bibliothèque des arrêts par Jovet, v° *Age*. — 17. Ou soldat des Gardes-Françaises. — 18. Les femmes en portent encore. Voyez, d'ailleurs, le Dictionnaire de Furetière. — 19. Glossaire de Laurière, v° *Bailli*. — 20. Dictionnaire de Furetière, v° *Bavolet*.

21. Dictionnaire des arts et des sciences, par Thomas Corneille, v° *Chartrier*. La révolution a brûlé ou dispersé presque tous les chartriers féodaux, et presque tous les chartriers ruraux, qu'elle a pris pour féodaux. J'en suis fâché pour l'histoire des diverses faces de la terre de France. Qu'on veuille bien, à cet égard, lire le chap. 1er de mon Traité des matériaux manuscrits. — 22. Dans ces chartriers se trouvait la description des terres et des bâtiments avec plans figurés et coloriés. J'ai plusieurs de ces descriptions. J'ai celle du domaine de Tallent, écrite au commencement du siecle dernier et au premier feuillet de laquelle se trouve la représentation des bâtiments; j'ai encore le Mesurage des terres de Crespigny, manuscrit sur vélin, de l'année 1675, plans et figures enluminés; j'en ai un autre avec plan d'un pré au village de la Fontanelle, un autre d'un tènement situé à Issy, un autre de l'abbaye de Ham, un autre des terres de madame de Chaulnes. Toutes ces descriptions sont du dix-septieme siècle

et sur vélin. J'ai aussi le plan figuré du territoire de Fulaine : on y voit figurés les moulins à draps, les chemins, les plantations, dont les arbres ont trois pouces de haut. J'ai un autre plan, du territore de Bruaire, avec division de possessions, et variétés de cultures coloriées Ils sont sur parchemin d'une grande dimension. J'ai aussi des descriptions avec plan sur vélin et sur papier. Mais j'en ai vu de bien plus beaux, et entre autres à la vente des manuscrits de feu l'abbé Allard, faite par M. Techener, libraire, où je remarquai et maniai long-temps un manuscrit in-fol., relié en veau, renfermant les plans en couleurs des diverses possessions d'une grande ferme. Au premier feuillet était figurée la maison et jardins. J'avais grande envie de l'avoir. Je donnai commission d'enchérir jusqu'au plus haut prix qui pouvait sortir de ma bourse. Il ne me demeura pas, et j'en fus bien aise en pensant que je n'étais pas le seul qui m'attachais à l'histoire de la propriété.' — 23. Seizième siècle, Station XXXII, *les Paysans de la France*, note 7. Dictionnaire de Furetière, vo *Sale*. — 24. Nouveau Théâtre d'Agriculture, par Liger, Paris, David, 1713, liv. 1er, chap. 6, Dessin d'une maison de campagne. — 25. Économie de la campagne ou Nouvelle maison rustique, par Liger, Amsterdam, Desbordes, 1713.—26. Nouveau Théâtre d'agriculture, par Liger, déjà cité.—27. Note 22 de ce chapitre. — 28. Curiosités de la nature et de l'art, Paris, 1705, chap. 6, Multiplication du blé. — 29. Ibid., chap. 7. — 30. Et cela faute de nos comices agricoles.

31. Nouveau Théâtre d'agriculture par Liger, liv. 3, chap. 3, Labourage. J'ajoute que jusqu'au milieu du siècle dernier telle était, dans presque toutes les campagnes, la vieille rotation des récoltes. — 32. Économie de la campagne par Liger, liv. 2, chap. 5, Maxime 7. — 33. Botanique de Tournefort, *Corona solis*. — 34. *Schola botanica*, *Amsterdami*, Wetstenium, 1691, vo *Solanum tuberosum esculentum*, sive *Truffe rouge*. Cette culture naissait à peine. A-t-elle commencé dans le midi de la France comme on pourrait l'induire de la dénomination de truffettes, qu'elle porte dans l'idiome, ou de son autre dénomination de patanous, petite patate, espèce de pomme de terre américaine? Je voudrais bien le savoir. J'ajoute que ce n'est qu'à la fin du siècle dernier qu'on a connu en province les pommes de terre jaunes ou noires. Celui qui écrit cette note les a portées dans sa province et dans une province voisine. — 35. Traités d'agriculture déjà cités, chap. Labours. — 36 Dictionnaire économique de Chomel, édition de 1709, vo *Terre*. — 37. Observations sur l'agriculture par Angran de Rueneuve, Paris, 1712, partie 2, chap. 5, Labours. Curiosités de la nature et de l'art par l'abbé de Vallemont, chap. 5, Multiplication du blé. — 38. *Raii methodus plantarum*, Londres, Faithorne, 1703. — 39. Eléments de Botanique par Tournefort, Paris, 1694. — 40, 41. Curiosités de la nature par l'abbé de Vallemont, chap. 3, Végétation. — 42. Ibid , chap. 4, Ce que c'est que la sève.

43. Traités d'agriculture déjà cités, texte et planches, chap. Moissons, Meules. — 44, 45. Ibid., Manière de battre les grains. — 46. Ibid., Greniers. — 47. Mémoires des intendants, Mémoires sur la Flandre flamingante et française, chap. Description topographique, Commerce. — 48. Ibid., Mémoire sur le Roussillon, chap. Description topographique. Description de la France par Piganiol, chap. 36, Description du Roussillon. — 49. Mentelle, dans sa Geographie, leçon 69, Turquie asiatique, dit que les lapins à long poil viennent d'Angora; mais le vulgaire ne connaît de l'Asie que l'Inde, et les lapins d'Angora en Natolie, apportés en France dans le dix-septième siècle, au plus tard, furent pour lui des lapins d'Inde. Voyez le Dictionnaire de Furetière, vo *Lapins*. — 50. Dictionnaire des sciences et des arts par Corneille, vo *Cochon*. — 51. Nouveau

Théâtre d'agriculture par Liger, liv. 2, chap. 4, Canes. — 52. Ibid., chap. 9, Tourterelles; chap. 10, Faisanderie. — 53. Voyez les notes suivantes — 54. Statuts synodaux de Sens, déjà cités, chap. Textes ecclésiastiques — 55. Code des seigneurs par Henriquez, 1re partie, chap. 22, Colombiers. — 56. Une personne se présente à la plus grande bibliothèque : Monsieur le bibliothécaire, je voudrais un monitoire du dix-septième siècle. Le bibliothécaire lui met entre les mains un recueil d'actes ecclésiastiques. Le demandeur n'est pas entièrement satisfait, il voudrait savoir en quelle forme étaient les anciens monitoires; mais une feuille placard de cent quarante ans a eu bien des chances de destruction; elle doit être aujourd'hui bien rare. J'en ai cependant une en tête de laquelle est une grande croix. C'est que, d'après les préceptes de mon Traité des matériaux manuscrits, je ramasse tout. — 57. Ces lignes sont extraites de mon exemplaire. — 58. Statuts synodaux de Sens, déjà cités, chap. Taxes ecclésiastiques. — 59 à 62. Nouveau Théâtre d'agriculture par Liger, liv. 1er, chap. 10, Art de régler une maison de campagne. — 63. Ibid., liv. 1er, chap. 9, Ce qu'il faut qu'une femme pratique à la campagne.

64. Avant la révolution, j'ai vu cet ancien et singulier usage dans la campagne Le maître, à la fête des rois, donnait, comme les autres jours, le pain, la soupe et la portion; mais ce jour-là les valets se cotisaient, à raison de quatre à cinq sous chacun, pour acheter la volaille la moins chère, une vieille oie, un vieux coq, un vieux dindon, et ils invitaient leurs maîtres. — 65. Ces fêtes des campagnes se sont encore conservées. — 66. Dictionnaire de Furetière, v° *Saint*. — 67. Dans les villages de la France, le pain cuit quelques jours avant Noël se nomme le kalendat. — 68. Dictionnaire de Furetière, v° *Souche*. — 69. Ibid., v° *Pasques*. — 70. Ibid., v° *Quillier*. — 71, 72. Ibid., v° *Tirer*.

73. Les Devoirs des maîtres et des domestiques par Claude Fleury, abbé de Loc-Dieu, Paris, 1688. — 74. Nouveau Théâtre d'agriculture par Liger, liv. 1er, chap. 12, Réflexions très utiles sur les biens de la campagne. — 75. Usage d'un grand nombre de provinces. — 76, 77. Nouveau Théâtre d'agriculture par Liger, liv. 3, chap. 14, Esparcet. — 78. Dictionnaire de Furetière, v° *Sainfoin*. — 79. Nouveau Théâtre d'agriculture par Liger, liv. 3, chap. 14, Esparcet. — 80. Ibid., liv. 3, chap. 12, Prés.

81. Code des seigneurs par Henriquez, 1re partie, chap. 17, Champart. — 82. Collection de jurisprudence de Denisart, art. Franc-Aleu. — 83. Mémoires des intendants, Généralité de Montauban. — 84. Ibid., Généralité de Lille. — 85. J'ai l'original d'un rapport fait au ministre des finances le 5 janvier 1715 par un premier commis relativement à l'indemnité de 15 sous par mouton à payer à Delabarre et Doucher, qui avaient fait venir dix-neuf cents moutons d'Allemagne : ce rapport mentionne des importations antérieures. — 86. Dictionnaire économique par Chomel, art. Abondance de richesses dans le royaume. — 87. Tableaux des importations et des exportations de la Suisse à la fin du dix-septième siècle; elles sont encore aujourd'hui à peu près les mêmes. — 88. Dictionnaire économique de Chomel, art. Abondance de richesses dans le royaume. — 89. Mémoires des intendants, Mémoire sur la Franche-Comté, Haras. — 90 à 92. Dictionnaire de commerce de Savary, aux art. Haras, Cheval.

93. Mémoires des intendants, Généralité de Limoges, Généralité de Montauban, art. Commerce des mulets. - 94. Note 8 du Chapitre *des Villageois*. — 95. Tels sont les noms des raisins du Nivernais. Une partie de ces raisins sont les mêmes que ceux que l'on cultivait à la fin du dix-septième siècle aux environs de Paris. Voyez le Nouveau Théâtre d'agriculture par Liger, liv. 4, chap. 27, Vigne. — 96. Dictionnaire de commerce

par Savary, Commerce de la France, Commerce de La Rochelle. — 97. Dictionnaire de Furetière, vº *Arçon*. — 98. Ibid., vº *Gamaches*. — 99. Nouveau Théâtre d'agriculture, liv. 4, chap. 27, Culture de la Vigne. — 100. Ibid., Taille, Greffe.

101. Traités d'agriculture déjà cités, chap. Vignes. — 102. Abrégé des bons fruits par Merlet, Paris, 1690, chapitre. Vignes. — 103. Nouveau Théâtre d'agriculture, liv. 4, chap. 27, Culture de la vigne. — 104. « On demande aux commissaires du roi la révocation de l'arrêt du conseil qui deffend la plantation des vignes dans la province... 13 octobre 1687... » Précis des délibérations des états de Bretagne, manuscrit déjà cité. — 105. Notes du seizième siècle sur la fabrication du vin. — Nouveau Théâtre d'agriculture, chap. Vigne. — 106, 107. Ibid., chap. 28. Vendanges, Manière de façonner les vins. — 108. Dictionnaire de commerce de Savary, Commerce de la France, Généralité de Paris — 109. Introduction au Théâtre d'agriculture de Serres, édition de l'évêque Grégoire, où il est fait mention de dom Pérignon qui, vers la fin du seizième siècle, perfectionna la fabrication des vins de Champagne. — 110. Mémoires des intendants, Mémoire sur la Champagne, chap. Commerce.

111 Dictionnaire de commerce de Savary, Commerce de la France, Commerce de la Champagne. — 112. Lettres de Saint-Évremont, Lettre au comte d'Olonne. — 113. Délices de la campagne, déjà cités, chap. 37, Vins. — 114 à 116. Dictionnaire de commerce de Savary, Commerce de la France, Commerce de Bordeaux. — 117. Mémoires des intendants, Mémoire sur la Flandre flamingante, art. Agriculture. — 118. Dictionnaire de commerce de Savary, Commerce de la France, Commerce de Champagne. — 119. Edit de 1686, relatif à l'exportation des grains. — 120. Dictionnaire de commerce de Savary. — Description de la France par Piganiol. — Voyage en France par Duval, Paris, 1687, art. Provence — 121. Histoire de la Provence, Territoire. — 122. Voyage en France par Duval, chap. 1. — 123. Roman bourgeois de Furetière, chap. Catalogue des livres de Mytophilacte. — 124. Ordonannce des eaux et forêts de 1669, Police.

CHAPITRE LXVIII. — DU CONTEUR DE VILLAGE. — 1. Cet usage patriarcal existe toujours dans les campagnes. — 2. Dictionnaire de Furetière, vº *Bourru*. — 3. J'ai connu de ces beaux conteurs ; ils sont fort considérés dans les villages. — 4. Chorégraphie de Feuillet, déjà citée, Gavotte, Loure. — 5. Ibid., Menuet. — 6. Dictionnaire de Furetière, vº *Dismeur*. — 7. Si un lecteur exigeait, au texte, des prix rigoureusement vrais, ce lecteur ne connaîtrait point les éléments de la science économique, lorsqu'elle s'applique à des temps antérieurs d'un siècle et demi au nôtre. Ce n'est pas que je manque de prix vrais, mais je ne puis m'en servir dans le texte sans exciter avec raison la méfiance, tant on les trouverait disparates et contradictoires. Je crois cependant devoir les donner ici, dans les notes, afin qu'on puisse faire avec moi les calculs des prix probables qui, je n'en doute pas, ont été réellement les vrais prix. Autre observation : les prix de la fin du dix-septième siècle doivent d'ailleurs être et sont réellement les pères des prix actuels ; ils ne doivent pas arbitrairement, d'après des prix authentiques, mais accidentels, s'éloigner de leur accroissement et de leur proportion probable. Dans mes calculs, j'ai suivi ces principes. On va voir si j'ai bien fait. Un notaire du Nivernais, très obligeant et très instruit, m'a envoyé des actes de vente de la fin du dix-septième siècle, où l'arpent de champ est porté à 18, à 25, à 30, à 64 livres. Le prix moyen de ces quatre prix est de 34 livres. Mais comment puis-je donner pour vrai ce prix au lecteur, qui va lire à la page suivante que le prix moyen du champ à Montereau, peu distant du Nivernais, fait

dans le temps même par des hommes ayant sous leur main tous les matériaux nécessaires, est au moins de 100 livres? Quant aux autres prix vrais des biens-fonds énoncés dans d'autres actes, ils sont aussi contradictoires, aussi disparates, et j'ai été forcé de faire les mêmes raisonnements, les mêmes calculs. L'arpent de pré naturel y est porté à 150 livres; j'ai cru devoir le réduire à deux fois le prix du champ, à 120 livres. L'arpent de vigne y est porté à 160, à 240 livres: le prix moyen est de 200 livres; j'ai cru devoir le réduire à trois fois le prix du champ. Le prix du bois, de l'arpent de taillis, coupe de vingt ans, y est porté à 46 livres; des gens du pays m'ont dit que, dans ce cas, il fallait compter autant pour le prix de le terre nue, ce qui fait 92 livres, terre et bois, compte rond 100 livres: en partant de cette base, telle quelle, et d'après les évaluations du Parfait économe, déjà cité, chap. 8, Bois, l'arpent de bois taillis de dix ans doit être à peu près de 75 livres, et celui de la futaie de 125 livres. — 8. Essai sur les monnaies par Dupré de Saint-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1712. — 9. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 4, tit. 4, Qualité des terres. — 10. Le Parfait économe par Rosny, déjà cité, chap. 3 et 4. Essai sur les monnaies par Dupré de Saint-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1720.

11. Le Parfait économe par Rosny, chap. 5, Prés. —12, 13. Ibid., chap. 6, Façons des vignes. — 14. Essai sur les monnaies par Dupré de Saint-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1713. —15. Avec les prix du froment donnés par Dupré de Saint-Maur dans son Essai sur les monnaies, j'ai formé une année commune de celles de la fin du dix-septième siècle, et j'ai trouvé qu'elle était de 10 livres. Je possède l'original de la panneterie de l'Hôtel-Dieu de Paris, année 1665 : le prix du froment y est porté à 12. J'avertis encore ici franchement le lecteur que je n'ai pas toujours littéralement extrait des livres ou des manuscrits du temps les prix des choses, que je les lui ai aussi quelquefois modifiés, c'est-à-dire augmentés lorsque les prix étaient d'années bien antérieures, diminués lorsqu'ils étaient d'années bien postérieures. Je lui cite mes autorités : il pourra encore faire mes calculs. Qu'il veuille bien d'ailleurs se rappeler la note 7. — 16. Pour avoir le prix du méteil, j'ai pris le terme moyen entre celui du froment et celui du seigle. — 17. Ce qui est un peu moins du quart du prix du froment, différence ordinaire, et sans doute de tous les temps, entre le prix entre ces deux espèces de grains. — 18. L'orge est portée ici un peu au dessus de la moitié du prix du froment, proportion indiquée dans l'Essai sur les monnaies, chap. Variations dans les prix des choses, et l'avoine à la moitié du prix du froment, proportion indiquée dans le même chapitre. — 19. Ibid., année 1712, Bichets de pois. — 20. Dans tous les temps le prix des fèves a été à peu près le même que celui des pois.

21, 22. Essai sur les monnaies par Dupré de St-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1719. — 23. On voit dans la Statistique de Peuchet que le prix du muid de cidre en 1800 était de 40 fr. On peut le réduire à la moitié, en prenant pour base de la réduction le prix du blé qui, de 1700 à 1800, avait doublé.—24. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 4, tit. 3, Qualité des terres. — 25. Le prix du vinaigre a toujours été un peu au-dessous de celui du vin. — 26. Le prix de l'eau-de-vie, relativement à celui du vin, a été, sans doute, il y a environ un siècle, dans la même proportion que celui d'aujourd'hui, c'est-à-dire comme 5 à 1. — 27. Essai sur les monnaies, Variations dans le prix des choses, année 1696. — 28. On sait que le prix du bœuf est ordinairement un peu moins du double de celui de la vache. — 29, 30. Essai sur les monnaies par Dupré de Saint-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1713. Notes 7, 15.

31. A Clamecy, en Nivernois, le prix de la pinte de lait était, vers la fin du siècle dernier, de deux sous. D'après la proportion d'accroissement précédemment adoptée, il faut le porter à un sou au commencement du même siècle. — 32. Essai sur les monnaies par Dupré de St-Maur, chap. Variations dans le prix des choses, année 1709. — 33. Ibid., année 1711. Notes 7 et 15. — 34. Parfait économe par Rosny, chap. 13, Commerce des troupeaux. Notes 7 et 15. — 35. Le prix relatif de la brebis à celui du mouton est et probablement a toujours été inférieur d'un sixième. Il est d'ailleurs fort difficile d'établir à cet égard des proportions fixes. Essai sur les monnaies, Variations dans les prix des choses, année 1711. Notes 7 et 15. — 36. La chèvre a toujours été à peu près au même prix que le mouton. — 37. Aujourd'hui c'est encore la même proportion entre le prix du chevreau et celui de l'agneau. — 38. Essai sur les monnaies par Dupré de Saint-Maur, année 1607. — 39. Faits, calculs sur une des grandes administrations par le comte d'Hauterive, déjà cité, extrait du manuscrit de 1694. — 40. Ibid. Notes 7 et 15.

41. « ... Un canard... 24 sous... » Etat des dépenses de la chambre aux deniers de la duchesse d'Orléans, année 1693, manuscrit que j'ai. — 42. « Etat de la viande qui se distribue, aux rois et à carême-prenant, à M. le premier maître-d'hôtel... une poule d'Inde, 2 liv. 16 s. » Autre compte manuscrit de la chambre aux deniers du roi, année 1714; je l'ai. — 43. « Sommaire général des deux tables qui est de tout le petit commun... six chapons, 8 liv. 8 s. » Ibid. — 44. « Une poularde grasse, 30 sous... » Etat de dépenses de la chambre aux deniers de la duchesse d'Orléans, manuscrit déjà cité. — 45. Calculs sur une des grandes administrations de l'état par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694. — 46. Essai sur les monnaies, Variations du prix des choses, année 1720. — 47. Ibid., année 1709. — 48. Ibid., année 1722. — 49, 50. Ibid., année 1712.

51, 52. Calcul sur une des grandes administrations par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694. — 53. Essai sur les monnaies, Variations du prix des choses, année 1712. — 54. Calculs sur une des grandes administrations par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694. — 55. Dans aucun temps on n'a sans doute pu mettre une grande différence entre le prix du mouton et celui du veau. — 56 à 58. Calculs sur une des grandes administrations par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694. — 59. Essai sur les monnaies par Dupré de St-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1708. — 60. Histoire du diocèse de Paris par l'abbé Lebeuf, 7e partie, chap. Versailles, Val de Galie.

61. Les Vérités plaisantes ou le Monde au naturel, Rouen, Ferrand, 1666, Entretien, le paysan. — 62. Calculs sur une des grandes administrations par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694. — 63. « Sommaire général des deux tables qui est le tout petit commun... cinq lapins, 7 liv. » Compte manuscrit de la chambre aux deniers du roi, manuscrit déjà cité. — 64. « Sommaire général des deux tables qui est le tout petit commun... douze perdrix, 16 liv. 16 s. » Ibid. — 65. « Sommaire général de la bouche... quatre bécasses, 5 liv. 12 s. » Ibid. — 66. « Sommaire général de la bouche... un faisan, 5 liv. 12 s. » Ibid. — 67 à 69. Calculs sur une des grandes administrations par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694. — 70. Essai sur les monnaies, Variations du prix des choses, année 1720.

71 à 77. Calculs sur une des grandes administrations par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694. — 78. Essai sur les monnaies, Variations du prix des choses, année 1708. — 79. Calculs sur une des grandes administrations par d'Hauterive, extrait du manuscrit de 1694. — 80. Essai sur les monnaies, Variations du prix des choses, année 17 0. — 81

à 83. Ibid., année 1690. — 84. Ibid., année 1704. — 85. Ibid., année 1713. — 86. Parfait économe par Rosny, chap. 6, Façons de vignes. — 87. Essai sur les monnaies par Dupré de Saint-Maur, Variations dans le prix des choses, année 1679. — 88, 89. Théâtre d'agriculture par Liger, liv. 1er, chap. 10, Art de régler une maison de campagne. — 90. Essai sur les monnaies, Variations du prix des choses, année 1721. — 91 à 93. Ibid., année 1709. — 94. Ibid., année 1710. — 95. Ibid. En 1739, les figues sont portées à neuf sous; j'ai dû ne les porter qu'à six en 1700. — 96. « Au gobelet et à la bouche deux grands flambeaux... de cire jaune évaluée à 30 s. la livre. » Compte de la chambre aux deniers du roi, manuscrit déjà cité. — 97. Essai sur les monnaies, Variations du prix des choses, année 1713. — 98. Ibid., année 1721. — 99. Ibid., année 1719. — 100. Ibid., année 1709.

101. Dans les diverses parties de la France, surtout dans le Midi, l'huile de noix se vend un tiers de moins que l'huile d'olive. — 102. Essai sur les monnaies, Variations du prix des choses, année 1710. — 103. Ibid., année 1666. — 104. « Louis, etc., sur la demande... que la maison sise en la grand'rue de Provins, dicte la Queue de regnard..., sito tenue en roture... Donné à... le... septembre 1634... » Ces lettres originales se trouvent dans le Supplément pour servir à l'histoire des villes, cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 26, Villages. — 105. Essai sur les monnaies, Variations du prix des choses, année 1719. — 106, 107. Dictionnaire de commerce de Savary, vo *Droits*. — 108, 109. Le parfait économe par Rosny, chap. 12, Toisé. — 110. Confirmation de l'hérédité de syndic des tapissiers courte-pointiers de Troyes, 20 mai 1707. L'original de cet acte est dans le Recueil des arts mécaniques, manuscrit cité au chap. 2, Arts mécaniques de mon Traité des matériaux manuscrits.

111. « Je ..., tailleur des filles de la reine, confesse avoir reçu... le... 1629. » Ibid., où se trouve l'original de cette quittance. — 112. « Je confesse avoir reçu... 120 liv... pour l'entretènement des couvertures de plomb et soudures du chasteau de Melun... 25 juin 1688... » Ibid. — 113. « L'an de grâce 1684, devant nous Nicolas Toustain... vicomte de la ville françaisе du Hâvre de Grâce... du consentement du procureur du roy... avons reçu maistre de la boulangerie... ledit... jurant de garder et observer les statuts. » Ibid. — 114. Nouvelle méthode pour les calculs, Paris, Guignard, 1701, Prix des ouvrages ordinaires. — 115. Essai sur les monnaies, Variations du prix des choses, année 1690. — 116. Dictionnaire de Commerce par Savary, vo *Droits*. — 117. Livre commode des adresses, déjà cité, chap. Poterie, Nattes. — 118 à 120. Dictionnaire de Commerce par Savary, vo *Droits*.

121. « M. le marquis de Vence doibt 20 pans de mousseline... 12 livres... En Avignon, ce 9 avril 1673. » Compte de marchandises livrées au marquis de Vence, par Igalon, 3 avril 1673, dont je possède l'original. Le pan, mesure locale, équivaut à huit pouces. — 122. « ..., 3 pans... touaile grise, 13 sous 6 deniers... » Ibid. — 123. « 36 pans 3/4 Rouen... 13 livres 15 sous... » Ibid. — 124. Dictionnaire de Commerce par Savary, vo *Droits*. — 125. « 6 pans 3/4 de toile de Troie... 3 francs... » Compte des marchandises livrées au marquis de Vence, manuscrit déjà cité. — 126. Dictionnaire de Commerce par Savary, vo *Droits*. — 127. Théâtre italien de Ghérardi, la Précaution inutile, acte 1er. — 128. Essai sur les monnaies, Variations du prix des choses, année 1670. — 129. Journal du Voyage de Siam par Choisy, Paris, Cramoisy, 1687. — 130. Dans les dictionnaires du temps on voit que les femmes recevaient à leurs toilettes. Il est inutile de chercher la preuve dans les romans du temps que les gens de lettres venaient y lire leurs ouvrages. — 131. Les Voyages de Savary

de Brèves en Terre-Sainte, etc., Paris, 1628; les Voyages de Paul Lucas en Sourie et Palestine, Rouen, Machuel, 1724 ; la relation d'un voyage de la Terre-Sainte, Paris, Dezailler, 1688, et bien d'autres étaient alors fort recherchés. — 132. Voyez la note 130. — 133. Règlements de l'Académie française, Séances publiques, lectures. — 134. Muse historique de Loret, déjà citée, 30 juin 1650. — 135. On voit dans la Vie de Voltaire que les gens de lettres allaient dans la société de Ninon. — 136. Romans du temps. Dans un très grand nombre, les héros sont esclaves en Afrique, et le plus souvent à Alger.

Chapitre. LXIX. — DU MESUREUR. — 1. Les premiers astronomes, tels que Hésiode, Thalès, qui ont fait l'histoire de la formation de l'univers, ont mêlé les fables aux erreurs. — 2. Notes sur l'astronomie du quatorzième et quinzième siècle. — 3. Vie de Descartes par Baillet. — 4. *Renati Descartes, Principia philosophiæ, Amstelodami, Elzevir,* 1644, *pars secunda*, texte et gravures. — 5. Ibid., *Pars tertia et quarta.* — 6. On sait les contradictions que la doctrine de Descartes éprouva de la part des Voetius et des Gassendi. — 7. Enfin les universités, après avoir proscrit cette nouvelle philosophie, finirent par l'adopter et l'enseigner. Vie de Descartes. Le monde savant et même le beau monde devint cartésien. Lettres de Sévigné. — 8. Seizième siècle, Station du *Confrère de Chaillot*, notes sur le système de Copernic. — 9. Mémoires de l'Académie des sciences, fin du dix-septième siècle, Astronomie. — 10. Histoire des mathématiques par Montucla, Fabricius. — 11. Ibid., Cassini. — 12. Ibid., La Hire. — 13. Ibid., Bernouilli. — 14. Ibid., Huyghens. — 15. Ibid., Galilée. — 16. Ibid., Huyghens. — 17. Ibid., Cassini. — 18. Mémoires de l'Académie des sciences, Huyghens. — 19. Histoire de l'astronomie par Lalande, Newton. — 20. Hommes illustres de Perrault, Vie de Claude Perrault, Observatoire.

21, 22. Voyez l'ouvrage qui a pour titre : *De varia Aristotelis fortunâ.* — 23. Seizième siècle, Station du *Confrère de Chaillot*, Physique. — 24. Descartes, *Dioptrice, caput.* 1, *De lumine.* — 25. Dictionnaire de Furetière, v° *Microscope.* — 26. Ibid., v° *Thermomètre.* — 27, 28. Ibid., v° *Baromètre.* Traité de la pesanteur de l'air par Pascal, Paris, 1665, art. Expérience du vide. — 29. Physique de Mariotte, Leyde, 1717, chap. Air. — 30. Dictionnaire des sciences médicales, Introduction.

31. Œuvres de Boyle, *De Atmospheris corporum consistentium; De Mira subtilitate effluviorum; De Insigni efficacia effluviorum.* — 32. Œuvres de Gassendi, Philosophie. L'argumentation sur le *Datur, Non datur vacuum*, se perpetua dans les colléges jusqu'à nos jours. — 33. Boyle, dans ses Expériences physico-mécaniques sur le ressort de l'air, dit que l'invention de la machine pneumatique est d'Othon Guericke. — 34. Voyage des ambassadeurs de Siam en France par de Vizé, novembre 1686, Expériences physiques. — 35. *Ottonis de Guericke Electricitas.* — 36. Histoire de l'Académie des sciences, année 1687, Dilatation de l'eau. — 37. Histoire de l'Académie des sciences, année 1667, Calcination des métaux. — 38, 39. Histoire de la physique par Libes, liv. 2, chap. 6. — 40. Essai de Physique de Mariotte, Lumière.

41. Histoire de la physique par Libes, liv. 2, chap. 6. — 42. *Magia catoptrica, auctore Kircher.* — 43. Œuvres de Galilée, Pendules. — 44. Physique de Rohault, Paris, Desprez, 1730, 1[re] partie, chap. 6, Principes des êtres naturels. — 45. Descartes, *Principia philosophiæ*, pars 2, *De Corporum motu.* — 46. Les mécaniques de Galilée, utiles aux philosophes et aux artisans, Paris, 1638, chap. 2, 3, 4 et 5, où il est traité de la pesanteur et de la chute des corps. — 47. *Prælusiones magneticæ, auctore Kircher, Romæ,* 1654. — 48. Géométrie de Descartes, Leyde, Maire, 1637.

—49. Dioptrique de Descartes, imprimée la même année, chez le même libraire. — 50. Histoire des mathématiques par Montucla, 4e part., liv. 1er. — 51. Ibid., Infiniment petits — 52. Ibid, liv. 9, Aplatissement de la terre. — 53. Ibid., liv. 5, Portion de l'arc du méridien, mesurée par Svélius. — 54. Ibid., Nouvelle mesure d'une portion du méridien par Picard. — 55. Ibid., Longitude mesurée par le moyen des éclipses.

56. Recherches de mathématiques, de physique par Parent, Paris, 1714. — 57. Cours de mathématiques par Ozanam. — 58. Récréations mathématiques et physiques par Ozanam, Paris, 1778. — 59. Veut-on voir les progrès de la géographie de la manière la plus sensible à l'œil? On n'a qu'à ranger sur une même ligne les cartes du quinzième, du seizième et du dix-septième siècle. On remarquera que, depuis la fin du dix-septième siècle, la figure des terres bien connues n'a presque plus varié. — 60. *Guillelmi Sanson in Geographiam antiquam Michaelis Baudrand Disquisitiones geographicæ*, *Parisiis*, 1683.

61. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 13, Histoire de la géographie, Requête de Guillaume Delisle, Sanson. — 62. *Joannes Baptista Duhamel, De Meteoris et Fossilibus*, Paris, 1660, *lib.* 2°, *cap.* 8° *De Gemmis*. — 63. Essais de physique par Claude Perrault, Paris, 1680, Sève. — 64. Note 69 du Chapitre LXXVII, *des Promeneurs aux Champs-Elysées*. — 65. Jardin de santé de Cuba. Dans l'édition citée aux notes du quinzième siècle, Histoire XX, *le Savant*, il y a 509 figures de plantes, gravées sur bois. — 66. *Remberti Dodonæi stirpium historiæ pemptades sex*, *Antuerpiæ*, *Plantin*, 1583, avec gravures où l'on compte 2,491 figures de plantes. — 67. *Joannis Raii Historia plantarum*, déjà citée, 1686. Il y a un catalogue et la description de 16,655 plantes. — 68. Description du Jardin royal des Plantes par Brosse, Paris, 1636, Catalogue des plantes. — 69. Voyez la note 71. — 70. Voyez les divers ouvrages de Magnol, mort en 1715, notamment son *Novus caracter plantarum*.

71. On trouve en tête des Eléments de botanique de Tournefort, imprimerie royale, 1694, une histoire abrégée de la science, à laquelle succède l'exposition du nouveau système. — 72. *Synopsis methodica animalium quadrupedum et serpentini generis*, *auctore Joanne Raio*, Londres, 1693. *Synopsis methodica avium et piscium*, *ab eodem auctore*, Londres, 1713. — 73. *Arcana naturæ detecta*, Delft, 1695-1719, où se trouvent les découvertes microscopiques de Lewenhoek. — 74. Voyez aux notes du quatorzième et du quinzième siècle les notes sur l'alchimie. — 75. Notes du seizième siècle sur la transmutation des métaux. — 76. La chimie fit, pendant le dix-septième siècle, de continuels progrès. Assurément il y a loin du Prototype de l'art chimique de René de Lachastre, Paris 1620, où il est dit que *l'argent vif est une eau visqueuse condensée et espoisse dans les viscères de la terre, que l'univoque consistence des qualitez de l'or servent à l'anthipéristase de l'or contre le feu matériel*, à l'Appendice général de Glaubert, Amsterdam, 1660; mais il faut en convenir aussi, de cet appendice dont le premier axiome est : *In sole et sale omnia*, il y a loin encore au Cours de chimie du sage et savant Lemery, Paris, 1679, et au Chimiste physicien du docteur Mogin, qui, l'un et l'autre, soumettent tout à l'expérience des faits. — 77. Chimie de Lémery, Chimiste de Mogin. — 78. Grammaire générale par Arnauld et Lancelot. — 79. Grammaire française par Regnier-Desmarais. — 80. Registres du Parlement, arrêt du 6 septembre 1624, relatif à Villon, Bitault et Déclaves, accusés d'avoir composé et publié des thèses contre la doctrine d'Aristote.

81. Œuvres de Descartes, Paris, 1724, Méthode. — 82. Discernement du corps et de l'âme, par Cordemoi, Paris, Lambert, 1666. — 83, 84. Le système de l'âme par La Chambre. — 85. Découverte de la vérité par

Malebranche. — 86. Méthode de Descartes, déjà citée. — 87. La Logique, ou l'Art de penser, par Nicole et Arnauld. — 88. Essai de morale par Nicole. — 89. Maximes de Larochefoucauld. — 90. Caractères de Labruyère.

91. Histoire avant Jésus-Christ, depuis Jésus-Christ, et notamment les traités de paix. — 92. Notes du Chapitre LI, *De ceux qu'on doit attentivement écouter.* — 93. Auteur du livre *De jure belli ac pacis*, Paris, 1625. — 94. Conseiller du roi de Suède; sa jurisprudence universelle. — 95. *Elementorum jurisprudentiæ universalis lib. duo*, La Haye, 1660. — 96. Auteur d'une histoire du droit, Paris, 1678. — 97. Lois civiles, Paris, Coignard, 1689. — 98. Seizième siècle, Station LIX, *le Libraire de Paris*, notes sur l'économie. — 99. Bibliographies. — 100. Ce n'est qu'au dix-septième siècle qu'on a eu des testaments politiques.

101. Notes du Chapitre LXXXV, *de l'Intendant.* — 102. Ses principaux ouvrages sur l'histoire sont : l'Histoire de saint Louis, imprimée en 1618; l'Histoire de Louis XI, imprimée en 1610; l'Histoire de France depuis François Ier jusqu'à Louis XIII, imprimée en 1631. — 103. *Thuani historiarum ab anno* 1544 *ad annum* 1607 *lib.* 138. — 104. Histoire générale de France par Dupleix, Paris, 1621. — 105. Histoire romaine par Coiffeteau, Paris, 1668. — 106. Histoire de France, Paris, 1643-51 ; Abrégé de l'Histoire de France par Mézeray, Paris, 1668. — 107. L'impression de son Histoire de huit rois, depuis 1423 jusqu'à 1589, qu'on nomme Histoire de France, fut faite chez Barbin; elle commença en 1683 et finit en 1604. — 108. Discours sur l'histoire universelle par Bossuet. — 109. Histoire des révolutions d'Angleterre par le P. d'Orléans, Paris, 1698. — 110. Histoire des Croisades par le P. Maimbourg.

111. Histoire d'Angleterre par Larrey, 1697. — 112. Conjuration contre Venise par Saint-Réal. — 113. Histoire ecclésiastique par Fleury, 1691. — 114. Histoire des révolutions de Suède par Vertot, Paris, 1696. — 115. Mémoires du cardinal de Retz. — 116. Plaidoyers de Patru. — 117. Plaidoyers de Lemaître. — 118. Plaidoyers de Pelisson. — 119. Harangues, arrêts de Lamoignon. Voyez, sur les arrêts, mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 16, Histoire des lois, Recueil de droit français, extrait des registres du parlement, connu vulgairement sous le titre d'Arrêts de Lamoignon. — 120. Plaidoyers de d'Aguesseau.

121. Sermons de Bourdaloue. — 122. Sermons de Massillon. — 123. Oraisons funèbres de Bossuet. — 124. Oraisons funèbres de Fléchier. — 125. Oraisons funèbres de Mascaron. — 126. Mémoires de l'Académie française, dix-septième siècle, Éloges. — 127. L'Astrée, par d'Urfé, Paris, 1612. — 128. Faramond ou l'Histoire, par La Calprenède, Paris, 1661. — 129. Endymion par Gombaud, Paris, 1621. — 130. Clélie, Paris, 1634; le Grand Cyrus, Paris, 1650.

131. Polexandre, Paris, 1637. — 132. Roman comique de Scarron, Paris, de Luyne, 1675. — 133. Roman bourgeois de Furetière. — 134. Mémoires de Grammont par Hamilton. — 135. Œuvres de madame de Villedieu, Paris, Barbin, 1702. — 136. La Princesse de Clèves, Paris, 1678. — 137. Aventures d'Hippolyte, comte de Douglas, roman le plus souvent réimprimé au siècle dernier; Contes des fées. — 138. Lettres de Voiture, Paris, Mauger, 1686. — 139. Lettres de Balzac, Paris, Bilaine, 1674. — 140. Lettres de madame de Sévigné.

141. Voyez, entre autres, la Nouvelle allégorique ou troubles arrivés au royaume d'éloquence, Paris, de Luynes, 1658, et l'Apothéose du Dictionnaire de l'Académie et son expulsion de la région céleste, Paris, Leers, 1676. — 142. Provinciales de Pascal. — 143. Lettres de Balzac, Opinion de Moréri, premières édition en son Dictionnaire, etc., v° *Chapelain.* — 144. Bibliothèque française par Goujet, Paris, Guérin, 1756, Chapelain. — 145.

Moyse sauvé, par Saint-Amand, Paris, 1654.—146. David, poëme héroïque par Les Fargues, Paris, 1668. — 147. Clovis ou la France chrétienne, poëme héroïque par Desmarets, Paris, 1657. — 148. Cet ouvrage, traduit à son apparition dans toutes les langues, louangé par tous les peuples, est peut-être celui qui a eu le plus grand nombre d'éditions. — 149. Poésies de Malherbe, Paris, 1666, édition de Ménage. — 150. Quelques unes de ses poésies couraient déjà le monde.

151. Comédies de Molière. — 152. Comédies de Regnard. — 153. Tragédies de Corneille. — 154. Tragédies de Racine. — 155. Opéras de Quinault. — 156. Fables, Contes, de La Fontaine. — 157. Moréri, premières éditions de son Dictionnaire, le P. Bouhours. Pensées ingénieuses des anciens et des modernes, Baillet, Jugement des savants, art. Boileau. — 158. Histoire de la poésie française par Mervesin, déjà citée, Uranistes et Jobelins. — 159. Poésies de Racan, Paris, 1660. — 160. Poésies de Segrais. — 161. Poésies de madame de Deshoulières, Paris, 1688. — 162. Poésies de madame de la Suze, Paris, Sercy, 1666. 163. Poésies de La Fare. — 164. Poésies de Chaulieu. – 165. Poésies de Pavillon. — 166. Poésies de Chapelle. — 167. Poésies de Bachaumont. — 168. Œuvres de Santeuil, Paris, Benard, 1698.

Chapitre LXX. — DES DISPUTEURS INTERROMPUS. — 1. Dictionnaire de Furetière, v° *Lever*.—2. Traité de la police par Delamarre, liv. 1, tit. 6, chap. 5, Lieutenants, commissaires et autres officiers de police. — 3. Voyez le costume des commissaires de police aux estampes des pièces de théâtre imprimées à la fin du dix-septième siècle. — 4. *Justi-Lipsii opera, historica romana et externa*. — 5. Vossius, auteur du livre intitulé *De historicis græcis et latinis*. — 6. Auteur des *Relectiones hiemales de methodo et ratione legendi historias*. — 7. Auteur *Dell' Arte istorica*. 8. Auteur d'un traité en latin sur l'histoire. — 9. Auteur de l'Introduction à l'histoire de l'univers. — 1 . Auteur de Réflexions sur l'histoire.

11. Auteur des Réflexions sur la rhétorique, où se trouve un projet d'un traité sur l'histoire. — 12. Auteur des Discours sur l'usage de l'histoire. —13. *Ciceronis de oratore*, lib. 2, § 9. — 14. Presque tous les historiens donnent, dans leurs ouvrages, surtout aux premières pages, la poétique ou la définition de l'histoire; grand nombre d'autres auteurs se sont plu aussi à la donner.—15. Malmesbury, *De gestis regum Anglorum*, lib. 5, Londres, 1576. — 16. *General history of England*, *by Huntington* London, 1576. — 17. *Mathei Paris*, *Angli monachi*, *historia major Angliæ*. Londini, 1606. — 18. *Buchanani Scotiæ historia*, Edimbourg, 1582. —19. *Camdeni Annales rerum anglicarum et hibernicarum*, *regnante Elisabethâ*, ex editione Hearne, Oxonii, 1717. — 20. *Annales rerum Anglicarum*, *Henrico VIII*, *Edwardo VI et Mariâ regnantibus*.

21 *Gregorii episcopi Turonensis historia Francorum*, Ruinart, Paris, 1699. — 22. Histoire et chronique de Froissart, Paris, Sonnius, 1574. — 23. L'inventaire de l'histoire de France par Serres, Paris, 1660.— 24. Histoire de France par Mezeray, Paris, Guillemot, 1643-1651. — 25. *Istorie Fiorentine*, *da Giovani*, *Matteo et Filippo Villani*, *Milano*, 1729.—26. *Istorie Fiorentine*, *da Machiaveli*, *Firenze*, 1532.— 27. *Istoria d'Italia*, *da Guicciardini*, *Venezia*, 1738. — 28. *Pauli Jovii historiæ sui temporis*, *ab anno* 1494 *ad annum* 1547, *Fiorentiæ*, 1550-1552. — 29. *Davila*, *Istoria delle guerre civili di Francia*, *dopo l'anno* 1559 *al* 1598. Paris, imprimerie royale, 1644. — — 30. *Annales de la corona de Aragon par Çurita*, *Zaragoça*, 1610-1630.

31. *Marianæ historia Hispaniæ*, Tolède, 1592. — 32. *Historia general de los echos de los Castellanos en las islas y tierra firme del mar oceano por Herrera*, Madrid, 1601. — 33. *Famiani Stradæ de bello belgico decades duæ*, *Romæ*,

1640-1647. — 34. *Meursii rerum Belgicarum libri 4*, 1614. — 35. *Annales Boicæ gentis, auctore Aventino*, Francfort, 1710. — 36. *Puffendorfii Sueciæ historia, ab anno 1628 ad annum 1654*, Utrecht. 1686. — 37. Histoire de l'empire d'Allemagne par Heiss, 1684. — 38. *Olai Magni historia de gentibus septentrionalibus, Romæ*, 1555. — *Joannis Magni, Gothorum Sueonumque historia, Romæ*, 1554. — 39. Histoire de Pologne par Martin Cromer. — 40. Quelques personnes me diront bénignement : « Comment l'histoire des diverses parties de la société aurait-elle pu être connue dans le beau siècle des Bossuet, des Varillas, des Saint-Réal ? » On ne se doute pas que je devais m'attendre à cette question, et que ma réponse est prête. L'indépendante raison au dix-septième siècle, comme aux siècles précédents, avait toujours protesté, ainsi qu'aux siècles futurs elle protestera toujours, contre l'histoire des peuples où les peuples ne sont pas. La chronique de Jean de Troyes, sans remonter à Alexandre, à Denys d'Halicarnasse, à Pausanias, annonce dans son auteur une idée confuse d'une histoire des diverses parties de l'ordre social. Cette idée est moins confuse dans le Journal de Paris, moins dans le Journal de l'Étoile, moins dans la méthode historique de Bodin, moins dans les Mémoires des intendants, recueil qui, pour le dix-septième siècle, atteste que plusieurs bons esprits de ce temps, sentant que ce qu'on appelait l'histoire n'était pas l'histoire nationale, énoncèrent sûrement leur opinion; et, sûrement aussi, eurent à répondre à grand nombre d'objections qu'aujourd'hui, au dix-neuvième siècle, on m'a faites.

41. Alors surtout, accoutumé qu'on était à l'histoire-bataille, qui, si je puis m'exprimer ainsi, était encore plus bataille que celle d'aujourd'hui, on dut, bien plus facilement qu'on le fait au moment où j'écris, prendre pour une histoire de mœrs l'histoire de plusieurs principales parties de l'ordre social. — 42. C'est la table abrégée de l'histoire, que les ouvrages que je viens de mentionner firent certainement désirer. — 43. Il est très probable que cette objection a été faite aussi par les historiens-bataille du dix-septième siècle. — 44. Autre objection qu'on fait, autre objection qu'on dut faire — 45. Cette réponse n'eût peut-être pas été mauvaise et peut-être ne l'est-elle pas aujourd'hui. — 46. On a fait cette question, on la fit donc. — 47. Aux yeux du plus grand nombre de lecteurs, la réponse de l'Hibernois nettoie presque le sol de la vieille histoire, et y place, pour la première fois, les diverses parties du peuple, les charrues et les blouses des laboureurs, les marteaux et les tabliers des artisans, les fusils et les uniformes des guerriers, les aunes et l'habit uni des marchands, les bonnets, les robes des médecins, des avocats, des magistrats et des prêtres, enfin les divers états, les divers éléments de la nation. — 48. Abrégé chronologique de Hénault, année 1691, Irlandais ramenés en France.

Chapitre LXXI. — DU CHANTRE. — 1. Voyez les Dialogues historiques de Le Ragois, les Dialogues chronologiques, historiques de Buffier, et autres pareils livres mentionnés dans les bibliographies du temps. — 2. Bibliographies du temps, où l'on trouve beaucoup de ces découpures. — 3. Œuvres de Boileau, les Héros de romans.

Chapitre LXXII. — DE LA GARDE-MALADE. — 1. Dictionnaire de commerce par Savary, vº *Conservateur*. — 2. Registres du parlement, 6 février 1673, confirmation de l'établissement de la confrérie des Gonfalons ou Pénitents de Saint-Chamont, diocèse de Lyon. — 3. « Charles Hue, des anciens barons de Courson en Auxerrois..., sous-vicaire-général de la noblesse, milice, religion et archihospitalité de l'ordre ancien du Saint-

Esprit..., avons reçu la requeste... tendant à ce que le fils aisné de messire Casimir de Rohan soit reçeu au titre de chevalier de justice dudit ordre... » J'ai cette charte. — 4 Dans la classe noble, la fortune de la maison appartenait, par la loi et par l'usage, aux aînés. — 5. Mémoires et romans du temps — 6. Curiosités de Paris, déjà citées, chap. Quartier de Saint-Paul. — 7. Théâtre-Français, scènes des valets. — 8 Traité des contrats de mariage, cité, chap. 10, Secondes noces. — 9. De l'immodestie des postulantes, contre l'abus des parures à leur prise d'habits, Paris, Bernard, 1698. — 10. Les religieuses qui ont fait profession avant la révolution de 1789 ne peuvent que se souvenir de cette terrible et ancienne formule.

11. J'ai eu deux collections d'anciens originaux de professions de religieuses, toutes les deux sur feuilles de vélin Je crois en avoir cédé une à la Bibliothèque du roi. J'ai l'autre, elle est des bénédictines de Loudun; la plus ancienne profession est de 1636, et la plus moderne de 1716. Ce qu'il y a de singulier, c'est que la formule de la jeune novice est toute en latin, et que le certificat de réception, dressé par l'ecclésiastique qui la recevait, est en français jusqu'en 1675, où il devient latin. Je répète que l'écriture de la professe est nette, ferme, droite et de belles formes de lettres comme celle des exemples. — 12 Histoire du Bugey, Bénédictins de Nantua.—13. Le Livre commode des adresses pour l'année 1632, chap. Vérification et rapport de jurés.—14. Voyez au seizième siècle, Station XXI, *l'Avocat de Toulouse*, la note 44. — 15. Caractères de Labruyère, Mode. — 16. Mémoires des intendants, Généralié de Limoges, chap. Haras. — 17. Dictionnaire de Furetière, v° *Guilledin*. Voyages de Monconys, année 1663, course de chevaux. — 18. Le duc de Savoie n'était pas encore roi de Sardaigne. — 19. Le prince d'Orange avait presque toujours été battu par les Français. — 20. Abrégé chronologique de Hénault, année 1791.

21. Histoire du fanatisme des Cévennes par Brueys, Paris, 1713. — 22. J'en donne des exemples à un des chapitres du dix-huitième siècle. — 23. Voyages de Monconys, déjà cités, 3e partie, lettre de Monconys sur la mort du cardinal de Lyon. — 24. Notice sur Brignoles par Raynouard, Brignoles, Perreymond-Dufort, 1829, chap. 17, Indication de quelques faits. — 25. Œuvres de Boileau, Épître 3. — 26. Nouveau voyage d'Italie, La Haye, Van Bulderen, 1731, Alsace, gravure représentant l'artisane en deuil. — 27. Gazette de France, Mercure galant, fin du dix-septième siècle. — 28. Théâtre de Ghérardi, la Précaution inutile, acte 1er, scène 2. — 29. Les médecins qui ont traité des affections morales ont tous parlé de la peur comme une de celles qui étaient le plus à redouter. Je n'ai, pour le moment, sous la main, d'autres livres du dix-septième siècle que les Règles de la santé par Vorchon, règle 42, et les Conversations de l'Académie par Bourdelot, chap. Crainte et Tristesse. Les effets de la peur furent encore mieux observés au siècle dernier. Les citations seraient trop nombreuses. Ils ont été encore mieux observés par le baron Alibert, ce médecin des rois, que la France vient de perdre. Il évalue, dans sa Physiologie des passions, section 1re, chap. 8, Peur, le nombre des hommes qui en périssent à un tiers. — 30. Registres du parlement, arrêt du 23 novembre 1680, relatif aux académies de jeux publics.

31. Déclaration du 17 novembre 1667 sur la défense de porter des étoffes et passements d'or et d'argent. — 32. Mémoires de Choisy, liv. 4, Naissance du duc de Bourgogne. — 33. Registres du parlement, arrêt de mars 1699, en faveur du bourg de Mongneville en Barrois. — 34. Délices de la France par Savignien, déjà cités, partie 4, Lyon. — 35. Monarchie

des sollypses par le P. Inchoffer, Amsterdam, 1722. Le Naudæana, art. Inchoffer, dit que le prix en était de 150 liv. Je l'ai vu ces jours-ci à 2 sous. — 36. Almanach royal pour l'année 1699. — 37. Dictionnaire de Furetière, v° *Deuil*. — 38. Gazette de France, Deuils de la cour. — 39. « A Nicolas Hertier, menuisier du roi, la somme de 940 liv. pour les menuiseries qui étoient nécessaires à la cérémonie des cinq Te Deum chantés pour les victoires du roi.. » Menus plaisirs et affaires de la chambre du roi pour l'année 1678. Je possède l'original de ce manuscrit. — 40. Mémoires des intendants, Flandre flamingante, chap. Finances, grand et petit tuage, vachage. — 41. Ibid., Languedoc, chap. 4, Commerce, Diocèse de Toulouse.

42 « ... On nous a informé que les anciennes isles quy sont dans les rivières de Loire et autres ayant esté engagées à des particuliers, elles se sont la plus part accrues très considérablement tant par les accroissements quy s'y sont fait d'eux-mêmes que par l'art et industrie des possesseurs quy ont mis du plant sur les bords desd. isles... » Mémoires de l'intendant Colbert sur la généralité de Tours, manuscrit déja cité, chap. Domaine. — 43. « Au sieur Ardreu pour poudre et pommade, 615 liv. » Compte de recettes et de dépenses de la maison du duc de Mazarin, manuscrit cité. — 44. Tarif des droits de sorties et d'entrées, 18 septembre 1664, Boutons Dictionnaire de Savary, v° *Bouton*. — 45. Sentence du lieutenant de police, juin 1700, relative à la défense d'employer les boutons d'étoffes. — 46. Almanach royal pour l'année 1707, Ordre du Saint-Esprit. J'ajoute que jusqu'à la révolution toutes les personnes attachées à l'ordre du Saint-Esprit en portaient la croix, mais d'une très petite dimension. — 47. Dictionnaire de Furetière, v° *Placier*. — 48. Théâtre italien de Ghérardi, les Chinois, scène dernière. — 49. Ibid., les Souhaits, scène des Éléments. — 50. « Il y a aussi un abus assez considérable à Verdun en ce que l'on a toléré jusqu'à présent aux advocats d'être notaires et procureurs. » Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Metz par Charles Colbert, manuscrit déjà cité, chap. Bailliage de Verdun.

51. Théâtre italien de Ghérardi, les Souhaits, scène du Laquais. — 52. Ibid., la Coquette, act. 2, scène 6. — 53. Lettres de madame de Sévigné, Lettres relatives à son petit-fils, le marquis de Grignan. — 54. Théâtre italien de Ghérardi, le Retour de la foire de Bezons. — 55. Il y a aux environs de Paris deux moulins de Javelle, dont l'un est maintenant enfermé dans le cimetière du Sud, et l'autre sur le bord de la Seine, entre Issy et Vaugirard. Je crois que c'est du dernier qu'il s'agit dans un grand nombre de comédies de la fin du dix-septième siècle. — 56. Siècle de Louis XIV par Voltaire, Cause de la préférence que ce prince donna à Versailles sur Saint-Germain.

Chapitre LXXIII. — DES IMPRIMEURS. — 1, 2. « ... Louis, etc... sur le bon et louable rapport qui nous a esté fait de la personne de notre bien amé Coignard, maistre imprimeur à Paris et de ses sens, suffisance, capacité et expérience .. à icelui, pour ces causes, avons ordonné : ... l'estat et office de maistre imprimeur ordinaire en l'université de Paris... 3 octobre 1678.. » Secrétariat, manuscrit déjà cité, E 3364, provisions d'imprimeur ordinaire du roy. — 3 à 6. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Fondeur*. — 7. Le livre commode des adresses, Impressions. — 8. Leurs belles éditions subsistent. Voyez d'ailleurs leurs articles dans l'Histoire de l'imprimerie par Lacaille, Paris, 1689, liv. 2. — 9. Les nombreuses œuvres des Elzévirs subsistent aussi Du temps des imprimeurs français du dix-septième siècle, il est probable qu'en France le patrio-

tisme leur donnait la supériorité. — 10. Histoire de l'imprimerie par Lacaille, liv. 2, art. Billaine. — 11. Ibid., où l'on trouve les imprimeurs du clergé, de l'Académie ; les livres imprimés chez les Thiboust, qui, depuis au moins 1665 jusqu'à 1772, prennent en latin et en français le titre d'imprimeurs ordinaires de l'université ; en ce moment j'en ai plusieurs sous les yeux.

12. Titre que les imprimeurs prenaient et ont pris jusqu'à la révolution, comme on le voit au frontispice des livres. — 13. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 7, Imprimerie du Louvre. — 14. Code de la librairie, Paris, 1744, État des imprimeurs. — 15. Statuts des imprimeurs, libraires et relieurs, 13 juin 1618, art. 2. — 16. Ibid., art. 5. — 17. Ibid., art. 16. — 18. Histoire de l'imprimerie par Lacaille, déjà citée, liv. 2, Billaine. — 19. Grand nombre de livres se terminent par cet enregistrement. — 20. C'est ce qu'on lit à la fin de presque tous les ouvrages nouveaux.

21. Edit du mois d'avril 1617 sur la remise à la bibliothèque du Louvre de deux exemplaires de chaque livre nouvellement imprimé. — 22. Les libraires, qui alors étaient moins souvent qu'aujourd'hui bailleurs de fonds, voulaient, lorsqu'ils l'étaient, qu'on le sût, et que le l'imprimeur le dît — 23. Statuts des imprimeurs, libraires et relieurs, déjà cités, art. 32. — 24. Ibid., art. 15. — 25. Ibid., art. 30. — 26. Registres du parlement, défense d'imprimer aucune chose concernant les affaires d'état sans permission du grand sceau, 17 juillet 1624. — 27. Arrêt du lieutenant civil, 15 mars 1619, qui défend aux imprimeurs de rien imprimer sans sa permission, sous peine du fouet. — 28. Edit du mois de janvier 1626 relatif aux imprimeurs et libraires. — 29. Les règlements de l'imprimerie font souvent mention de la révocation du privilége comme peine comminatoire.

Chapitre LXXIV. — DES LIBRAIRES. — 1. « Nous syndics et adjoints de la communauté des libraires et imprimeurs... certifions... avoir cejourd'hui reçu libraire en notre communauté le sieur... après qu'il nous est apparu de son âge au-dessus de vingt ans... nous lui avons délivré la présente et lui avons déclaré qu'il ne pourra s'en servir qu'après avoir esté par l'un de nous présenté au tribunal de l'Université, pour prester serment *in loco majorum*, à l'effet d'obtenir lettres d'immatriculation de membre et suppost de ladite Université... Ledit sieur... a mis entre les mains de nous adjoint et premier administrateur de la confrérie de Saint-Jean... la somme de 24 livres. 13 mars 1739... Langlois, syndic... » J'ai l'original de ce certificat. — 2. Statuts des imprimeurs, libraires et relieurs, insérés dans la Grande Conférence des ordonnances, Paris, Moette, 1678, liv. 10, titre 16, Apprentis imprimeurs, libraires et relieurs. — 3. Ibid., Maîtrises. — 4. « Veut Sa Majesté qu'à l'advenir la communauté des imprimeurs, libraires et relieurs, aient à continuer leurs assemblées dans la grande salle du collége de Cambray ; ordonnance du 11 décembre 1672... » Manuscrit du secrétariat déjà cité. — 5. Voyez la note 1re. — 6. Statuts insérés dans la Conférence des ordonnances, déjà cités, Règlement des marchands-libraires. — 7. La Concordance des prophéties de Nostradamus, Paris, Jacques Morel, au second pilier de la grand' salle du Palais, 1693. Il y a des milliers et des millions de livres dont le frontispice indique de même la boutique du libraire à un des piliers de la grand' salle. — 8. Statuts insérés dans la Conférence des ordonn., cités, Colporteurs. — 9. Arrêt du conseil, 30 janvier 1619, portant que les marchands libraires suivant la cour étaleront leurs livres depuis la place de l'Ecole jusqu'à la Croix-du-Tiroir. — 10. Statuts insérés dans la Conférence des ordonnances, déjà cités, Priviléges pour l'impression des livres.

11. Privilèges des livres imprimés à la fin du dix-septième siècle. — 12. Voyez ces priviléges. — 13. Lettres de Guy-Patin, Lettre relative à la condamnation du libraire-éditeur du Custode du lit de la reine. — 14. Statuts insérés dans la Conférence des ordonnances, déjà cités. — 15. Sentence du lieutenant civil de Paris, 2 janvier 1620, portant que l'Histoire universelle de d'Aubigné sera brûlee sur la place Cambrai. Autre sentence du même juge, 24 janvier, même année, portant que les libelles imprimés à Charenton par Berjon seront brûlés. — 16. Bibliographies, Livres *cum notis variorum*, et Dauphins. — 17. Priviléges imprimés à la fin des livres du dix-septième siècle. — 18. Je puis citer les frontispices des millions de livres imprimés en France, qui, s'ils existent dans huit ou dix siècles, pourront faire croire que le roi les avait approuvés. — 19. Formule ordinaire du censeur, mise au commencement ou à la fin des livres de ce temps. — 20. Autres formules d'ami ou de compère, qui sont si communes dans les livres de ce temps, qu'il serait ridicule de faire des citations.

21. Registres du parlement, Arrêt du 8 janvier 1623, relatif à la censure de livres écrits, thèses et propositions. — 22. Surtout aux presses d'Amsterdam et de La Haye. Bibliographies. — 23. Surtout aux presses de Londres ou d'Oxford. Bibliographies. — 24. Histoire de l'imprimerie par Lacaille, Imprimeurs-Libraires. — 25. L'un des priviléges était bien plus difficile à obtenir que l'autre. — 26. Histoire de l'imprimerie et de la librairie par Lacaille, déjà citée, liv. 2, Syndicat de Siméon Piget. — 27. Le Livre commode des adresses, Impressions. — 28, 29. Statuts des imprimeurs et libraires, du 13 juin 1618. — 30. Registres du parlement, Arrêt du 23 octobre 1640, qui dispense les imprimeurs, libraires et relieurs, d'allumer les chandelles aux lanternes de la ville. — 31. J'ai vu des vieillards qui continuaient à porter cette parure de leur jeunesse; les portraits du temps représentent, d'ailleurs, ces anciennes perruques. — 32. Romans du temps et leurs gravures.

Chapitre LXXV. — DES DESCENDANTS DES DEUX FRÈRES. — 1. État de la France, année 1699, Secrétaires d'État. — 2. J'ai plusieurs quittances originales de conducteurs, d'ambassadeurs près le roi, une entre autres, datée du 12 février 1620, de René de Thou, qui recevait, en cette qualité, 6,000 livres par an — 3. Le ministre public par Varraz, Paris, Ganeau, 1731, Conseillers d'ambassade. — 4. Ibid., Secrétaires d'ambassade. — 5. Ibid., Agents. — 6. Ibid., Chargés d'affaires. — 7. Ibid., Résidents. — 8. L'art de négocier par Pecquet, La Haye, 1738, chap. Ministres. — 9. État de la France, 1736, 5e partie, chap. 4, art. 1er, Ambassadeurs. — 10. Le ministre public, déjà cité, Entrées. — 11. Ibid., Titres des ministres.

12. Dans le Recueil de Dumont on ne voit parmi les ambassadeurs que des noms de familles historiques. — 13. Le ministre public par Varraz, déjà cité, Franchises des Ambassadeurs. — 14. Ibid., Cérémonial. — 15. Actes et mémoires de la paix de Ryswick, année 1697, Règlement, art. 11. — 16. Mémoires touchant M. de Thou, Cologne, Marteau, 1710, son entrée à Amsterdam, et Histoire de Paris et Histoire des grandes villes, entrées que les ambassadeurs y ont faites — 17. Voyez l'avant-dernière note. — 18. Voyez dans le tarif des droits d'ambassade ceux des chancelleries. — 19. Actes et mémoires de la paix de Ryswick, déjà cités, Règlement touchant les cérémonies publiques. — 20. Mémoires touchant M. de Thou, déjà cités, Rencontre de l'ambassadeur de France et de l'ambassadeur de Danemark.

21. Considérations sur les finances par Forbonnais, Tableau des dépenses

depuis 1689 jusqu'à 1700, année 1669. — 22. Mémoires touchant M. de Thou, rencontre de l'ambassadeur de France et de l'ambassadeur de Danemark. — 23. Ibid., Rencontre des gens des deux ambassadeurs. — 24. Ibid., Rencontre de l'ambassadeur d'Espagne avec l'ambassadeur de Danemark. — 25. Abrégé chronologique de Hénault, année 1661. — 26. Ibid., année 1662. — 27. L'histoire de la diplomatie n'a pas, il s'en faut bien, mentionné toutes les rencontres sanglantes entre les ambassadeurs, entre leurs gens. — 28. Actes et mémoires de la la paix de Ryswick, Règlement touchant les cérémonies publiques. — 29. Bouclier d'estat et de justice contre la monarchie universelle, 1667, sans nom de ville. — 30. Le Mars français, ou la guerre de France mise au jour par Armacanus, théologien, l'an 1637, sans nom de ville. — 31. Ibid., Préface.

32. Entre autres écrits, voyez le Bouclier d'estat, art. 4, Renonciation de la reine de France, etc.—33. Recueils des traités de paix, de trèves, etc., entre les rois de France et les princes de l'Europe, depuis près de trois siècles, mis en ordre et imprimés par Léonard, Paris, 1693. — 34. Le tome 1er du recueil ci-dessus commence par les observations de Nicolas Amelot de la Houssaye.—35. Politique de la maison d'Autriche par Varillas, Paris, Barbin, 1688. — 36. Nouveaux intérêts des princes de l'Europe, Cologne, Marteau, 1688. — 37. Les tablettes du cabinet des manuscrits de la bibliothèque du roi plient sous le poids des dépêches de Lyonne, de Brienne, de Torcy et autres négociateurs.

Chapitre LXXVI. — DU BUCHERON. — 1. Art de vérifier les dates, dix-septième siècle. — 2. Notes du Chapitre XXII, *du Maître d'histoire.* — 3. Recueil des traités de paix par Léonard, cité, dix-septième siècle. — 4. Histoire de l'Europe au temps de Charles-Quint, de Philippe II et de Louis XIV. — 5. Histoire des coalitions de l'Europe contre la France, à la dernière moitié du dix-septième siècle. — 6. Mémoires pour servir à l'histoire de l'Europe par Davrigny, Paris, 1725, guerres du dix-septième siècle entre la France, la Hollande et l'Espagne. — 7. Histoire d'Angleterre par Hume, dix-septième siècle. — 8. J'ai un manuscrit du temps, intitulé Mémoire sur le nom et la force de tous les vaisseaux de guerre construits dans les ports d'Angleterre, cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 17, Histoire de la marine, relatif au dénombrement des vaisseaux de la marine anglaise et de leurs canons jusqu'au sixième rang, depuis l'année 1646 jusqu'à l'année 1684, où le total des vaisseaux de guerre anglais à cette dernière époque est de 134. Moréri, dans son Dictionnaire, art. Angleterre, dit qu'à la fin du dix-septième siècle le nombre des vaisseaux de guerre anglais était de 160 et plus; Moréri cite des autorités.— 9. L'Angleterre, depuis la fin du quinzième siècle, paraissait renoncer à être puissance de terre. Histoire d'Angleterre par Hume. — 10. Note 84 du Chapitre XXII, *du Maître d'histoire.*

11. Histoire d'Angleterre par Hume et son continuateur, Guillaume III. — 12. Histoire des Provinces-Unies par Leclerc, Amsterdam, 1723, dix-septième siècle — 13. Introduction à l'Histoire de l'univers par Puffendorff, Amsterdam, 1721, liv. 3, chap. 3. — 14. Carte des états de la maison impériale d'Autriche au dix-septième siècle. — 15. Mémoires pour servir à l'histoire de la maison de Brandebourg, La Haye, Neaulme, 1751, Frédéric III proclamé roi de Prusse. — 16. Histoire d'Allemagne par le P. Barre, Paris, 1748, Election des empereurs. — 17. Histoire de Pologne par Solignac, Paris, 1750, dix-septième siècle. — 18. Histoire des révolutions de Suède par Vertot, Paris, 1696, et Histoire de Charles XII par Voltaire. — 19. Histoire de Charles XII par Voltaire. — 20. Histoire de Danemark par Mallet, Copenhague, Guerres de la Suède.

21. *Delle revoluzioni d'Italia*, *libri* 24, *Da Denina*, Torino, 1769, XVIIe *secolo*. — 22. Histoire d'Espagne, seizième et dix-septième siècle. — 23. Histoire de Russie par Levesque, dix-septième siècle. — 24. Abrégé chronologique de l'histoire Ottomane par Lacroix, Paris, 1768, dix-septième siècle. — 25. Ibid., Turquie d'Europe. — 26. N'avons-nous pas vu, avant la révolution, un Comnène simple officier dans un régiment de France, un Lascaris chanoine au chapitre de Figeac? On peut d'ailleurs consulter les dictionnaires biographiques sur les descendants de ces maisons. — 27. Seizième siècle, Station LXIII, *le Fils du maréchal de Gorze*, notes 56, 57. — 28. Histoire de la guerre de la succession d'Espagne, premières années.

CHAPITRE LXXVII. — DES PROMENEURS AUX CHAMPS-ÉLYSÉES.

1. Excellent vin blanc, légèrement sucré et légèrement mousseux, auquel la petite ville de Pouilly, en Nivernais, donne son nom. — 2. Voyez, dans le Traité de la police par Delamarre, le huitième plan de Paris. — 3. Bibliographies du dix-septième siècle, où, entre autres nombreux dialogues, se trouvent le dialogue de Boileau sur les héros de romans et les Dialogues des Morts de Fontenelle. — 4. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 6., art. Rempart et Cours. — 5. Voyage en Espagne par madame de Villedieu, chap. Escurial. — 6. *Hippocratis Aphorismi*, *Aphoris*. 12, *De pleuriti*. — 7, 8. Explication physique et mécanique des effets de la saignée et de la boisson dans la cure des maladies, Chambery, 1707, thèses aux écoles de Paris, Si la saignée supplée à la transpiration. — 9. Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris par Hazon, Paris, Morin, 1778. Tableau de la Faculté de Paris depuis le commencement du dix-septième siècle, Saignée révulsive. — 10. Théâtre italien de Ghérardi, Arlequin-Phaéton, acte 2, scène 8. Dialogues de la santé, Paris, 1683, dialogue 1.

11. Dictionnaire de Furetière, v° *Chaise*. — 12, 13. Œuvres posthumes de Molière, Paris, Thierry, 1682, Gravure du Malade imaginaire. — 14. Le Médecin charitable, par Meyssonnier, 2e édition, Lyon, 1668, portrait de l'auteur. — 15. Œuvres de Molière, Paris, Thierry, 1682, Gravure du Malade imaginaire. — 16. L'ancienne médecine à la mode par Aignan, Paris, 1693, sel corrosif. — 17. Ibid., landgrave. — 18. Essais d'anatomie, Paris, 1695, discours 1, Des éléments du corps animé, sect. 1. — 19. Recherche de la vérité dans la médecine par Gagnon, Paris, 1684, Fièvres. — 20. Les admirables qualités du quinquina, Paris, 1694, Avertissement.

21. Méthode pour guérir les fièvres malignes par Helvétius, Paris, 1694, chap. 1, Quinquina. — 22, 23. Traité des maladies les plus fréquentes par Helvétius, Liége, Broncart, 1705, 2e partie, Dyssenterie. — 24. Traité des vapeurs par Lange, Paris, Nion, 1689, chap. 2, Vapeurs en général. — 25, 26. Journal des savants, année 1667, art. Circulation du sang. — 27. La transplantation des dents n'était qu'une conséquence du principe de la transfusion. — 28. Journal des savants, 15 juillet 1675, suite des remarques tirées du livre de M. Bartholin, contenant quelques choses particulières sur la transplantation des maladies. — 29. *Biolychnium, seu lucerna, etc.*, *Franckeræ, Black*, 1611, *cap. Cura morborum*. — 30, 31. Voyez, entre autres, les ouvrages d'Eusèbe Renaudot et de son adversaire Jacques Perraut et les Lettres de Guy-Patin.

32. Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre, année 1658. — 33, 34. Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris, déjà citée, Guénaut. — 35. Le Médecin charitable par Meyssonnier, déjà cité, Droguier. — 36. *Novus medicinæ Conspectus*, *Parisiis*, *Cavelier*, 1722, *pars secunda*, *cap.* 15, *de morborum chronicorum Remediis*. — 37. *Medicamen-*

torum constitutio, *seu formulæ Caroli Barbeyrac*, *Lugduni*, Bruyset, 1751, cap. 9, *de Lacte*.—38. Moyens faciles et assurés pour conserver la santé par le sieur Domergue, 2e édition, Paris, Legras, 1689. — 39. Ibid., Causes des maladies.— 40, 41. Ibid., Moyens pour tirer les eaux du corps. — 42. Ibid., chap. Manière facile pour se faire suer quand on veut. — 43. Ibid, chap. Moyen pour tirer l'air ou les vents.

44. Le livre commode des adresses pour l'année 1693, chap. Adresses concernant les articles précédents, Consultations. — 45 Fantaisies de Tabarin, Paris, 1623, gravure du frontispice où est représenté le coffret du marchand d'orviétan. — 46. Livre commode des adresses, chap. Pension pour les malades. 47. Dictionnaire de Savary, Commerce des Indes, étoffes indiennes. — 48. Le livre commode des adresses, chap. Pension pour les malades. — 49. Voyez la note 53. — 50. Voyez la note 54.

51. Dictionnaire de l'Académie, vo *Livrée*. — 52, 53. Le livre commode des adresses, chap. Pension pour les malades. — 54. Ibid, chap. Matières médicinales. — 55 à 57. Ibid., chap. Médecine empirique. — 58. Dans toutes les maisons de jésuites il y avait un frère apothicaire. Je connais plusieurs anciennes maisons de cette congrégation, notamment celle de Rhodez, où l'on montre encore son ancien jardin. Du frère apothicaire au frère médecin, surtout quand le frère apothicaire était jésuite, il n'y avait pas loin. — 59. Le pseudo-médecin, si je puis m'exprimer ainsi, est en général un homme d'âge, et de tout temps il a pris son charlatanisme aussi bien dans ses habits que dans ses paroles. — 60. Toujours les empiriques se sont vantés de guérir surtout les maladies vénériennes, dont les remèdes violents, tels que le mercure, l'antimoine, le vitriol, se trouvent dans les Secrets et Remèdes éprouvés du capucin Rousseau, Paris, Jombert, 18, chap 16 et autres.

61. Voyez la note 55. — 62. Secrets et Remèdes éprouvés par le capucin Rousseau, déjà cités, Avertissement. — 63. Telle devait être la table d'une académie de chimistes et de médecins. Voyez les notes ci-après. — 64 à 67. Le livre commode des adresses, déjà cité, chap. Académies. — 68. Les travaux d'Esculape, Paris, Michallet, 1692. - 69. *Guil. Harvæi Exercitatio anatomica de motu cordis et sanguinis*, *Lugduni-Batavorum*, 1737. —70. Journal des savants, février 1669, Humeur triumirale de Sylvius.

71. *Thomæ Bartholini de lacteis thoracicis historia anatomica*, *Londini*, 1652, cap. 3, *Novum Pecqueti lacteorum complementum*. — 72. Ibid., cap. 4, *Compendiosa lacteorum Asselii historia*. — 73. Livre des adresses, chap. Collèges et Leçons publiques. — 74 Mémoires de l'Académie des sciences, année 1700 et années antérieures, Mémoires sur l'anatomie comparée. — 75. Notices des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine par Hazon, Duverney. — 76. Ibid., Jean Riolan, 1574 ; Jean Riolan, 1604. — 77. Ibid., Littre. — 78. Ibid, Duverney. — 79. Ibid., Winslow. — 80. Ibid., Duverney.

81. *De Magnetica corporum curatione*, *auctore Van-Helmont*. – 82, 83. Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris par Hazon, Tableau de la Faculté au dix-septième siècle. — 84. Dictionnaire des sciences médicales, Introduction, dix-septième siècle, Stahl. — 85. *Sanctorii de medicina statica Aphorismi*, *Venetiis*, 1634. Remarques sur la construction d'une nouvelle clepsydre par Amontons, Paris, 1695, Avertissement, *pulsilogium* de *Sanctorius*. — 86. *Sanctorii de medicina statica Aphorismi*, *de Deperditione*. — 87. Institutions, Aphorismes et autres œuvres de Boerhaave. — 88. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, etc., chap 18, Histoire de la médecine, *Novum medicinæ systema*, etc. — 89. *Paracelsi opera chimica paragrani tract.* 2, citation du rapport fait par les commissaires, etc., sur le magnétisme animal, Paris, Imprimerie

royale, 1784. — 90. Déclaration du mois de mars 1696, portant que les médecins qui n'ont pas été gradués à Paris ne pourront y exercer qu'après y avoir pris les grades. Histoire des différentes Facultés.

91. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 18, Histoire de la médecine, Papiers, pièces, états, ayant appartenu à l'administration de la Faculté de médecine de Paris. — 92. Registres du parlement, arrêt du 4 août 1660, qui défend aux chirurgiens de prendre le titre de chirurgiens gradués du Collége de chirurgie, d'avoir une chaire haute, de porter la robe et le bonnet, d'écrire les billets d'invitation en latin, etc. — 93. Journal du citoyen, La Haye, 1754, sans nom d'imprimeur, Promenades de Paris, Cours-la-Reine. — 94. Le Livre commode des adresses, chap. Adresses concernant les articles précédents, Saint-Côme. — 95. Voyez la note 93. — 96. Connaissance des fièvres par Blegny, Paris, veuve Padeloup, 1682, chap. 6, Ceux qui pratiquent indignement la médecine, Procès fait à un chirurgien par ses confrères. — 97. Mercure Galant, octobre 1678, Modes : autres numéros. — 98. Ibid., Gravure. — 99. Le Livre des adresses, chap. Domestiques, Ouvriers, Chirurgiens. — 100. Connaissance des fièvres par Blegny, chap. 6, Ceux qui pratiquent indignement la médecine, Tarif des frais pour la maîtrise de chirurgien.

101. Statuts des chirurgiens de Paris, Paris, Colin, 1701, art. 48. — 102, 103. Ibid., art. 121. — 104. J'ai un de ces grands parchemins, tel qu'il est décrit au texte. La date en est du 11 novembre 1668; il commence ainsi : « Nous Guillaume Raynaud, maistre chirurgien juré en la ville de Montpellier, lieutenant du premier barbier et chirurgien du roi en la sénéchaussée et gouvernement d'icelle, à tous ceux..., salut... Savoir faisons que nous n'estimons aucun acte plus juste et plus équitable que celui de donner vray témoignage de la vérité et capacité de ceux qui humblement nous en requièrent, et à ces fins s'étant présenté devant nous François Duvergier, natif d'Useaut, en Saintonge..., lequel a exercé l'art de chirurgie dans les principales villes..., à Montpellier..., au contentement d'un chacun, et particulièrement de son maistre, M. René Gondange, maistre chirurgien juré de ladite ville..., exprime le désir de nous faire paraître ce qu'il a acquis de science et pratique..., nous aurait requis de l'examiner...; et ledit Duvergier ayant dûment, et avec honneur, satisfait aux questions..., l'aurions jugé digne d'estre escript, pour jouir des droits de matricule de ceux qui font mesme profession..., estre admis au nombre des estudians en nostre collége, pour y jouir des droits et priviléges...; ayant fréquenté les leçons et disputes sous M. maistre Gaspard Fesquet, conseiller et professeur ès la très célèbre Faculté de médecine de Montpellier, et lecteur en chirurgie..., assisté des maîtres aux opérations..., anatomie, etc., etc. » — 105, 106. Livre des adresses, chap. Vérifications de jurés. — 107. Statuts des chirurgiens de Paris, déjà cités, art. 101. — 108. Ibid., art. 30. — 109. Ibid., art. 107. — 110. Ibid., art. 100.

111. Les chirurgiens et les apothicaires faisaient et font encore, les uns et les autres, des emplâtres. Voyez leurs Statuts. — 112. Lettres patentes, du 10 avril 1756, portant que les maîtres chirurgiens jouiront, en qualité de notables bourgeois des villes où ils résident, des honneurs, distinctions et priviléges, dont jouissent lesdits notables bourgeois. — 113. Voyez le Recueil des priviléges de la Faculté de médecine de Paris et celui de la communauté des chirurgiens de cette ville. — 114. Le Livre commode des adresses, chap. Opérations chirurgicales. — 115. Ibid., chap. Médecine ordinaire. — 116. Je possède, dans le 3[e] Excerpta que j'ai fait, un dessin original de l'abbaye des Bénédictins de Saint-Riquier, sur une feuille de gros papier, grand atlas. L'écriture en est du milieu du dix-huitième siè-

cle. Les tombes dont est pavé le cloître y sont figurées et portent leurs épitaphes. Il y en a environ cinquante, dont une partie est du dix-septième siècle, et la plus grande du dix-huitième. J'ai extrait celles qu'on vient de lire. — 117. Voyez la note 92. — 118. Cours d'opérations de chirurgie par Dionis, Paris, 1707. — 119. Hommes illustres de Perrault, vie de Philippe Collot, où il est fait mention de cet appareil. — 120. Parallèle des différentes manières de tirer la pierre par Le Dran, Paris, 1730, chap. Opération latérale.

121. Seizième siècle, Station XVII, *le Parisien de Montpellier*, note 22. — 122. Traité des maladies des femmes grosses, etc., par Mouriceau, Paris, chez l'auteur, au milieu de la rue des Petits-Champs, à l'enseigne du Bon-Médecin, 1681, liv. 2. — 123. Statuts des chirurgiens, déjà cités, art. 102. — 124. Chirurgie de Celse, fistule — 125. Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de Médecine de Paris, déjà citée, Fagon. — 126. Peu d'années avant la révolution ils la portaient encore. — 127. Lettres de Guy-Patin, dont un si grand nombre concernent la guerre entre les médecins et les chirurgiens. Le Brigandage de la chirurgie, ou la Médecine opprimée, ouvrage posthume de Hecquet, doyen de la Faculté de Paris, Utrecht, 1738. — 128. Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de Médecine de Paris par Hazon, Tableau de la Faculté, dix-septième siècle. — 129. Constitutions des Facultés de médecine de Paris, de Montpellier. La chirurgie y est professée par les médecins. Dans la pratique, la médecine gardait cette même préséance, excepté pour les maladies vénériennes. Voyez le Brigandage de la chirurgie, cité, et la note 123. — 130. *Codex pharmaceuticus, Parisiis*, 1637.

131. Les Admirables qualités du quinquina, ouvrage cité, et autres traités du quinquina, par les médecins. - 132. *Medicamentorum constitutio Caroli Barbeyrac*, déjà citée, *de Potione emetica*. — 133. Nouvelles découvertes en médecine, 1729, sans nom d'imprimeur, ni de ville, chap. 12, Maladies vénériennes. — 134, 135. Le Livre commode des adresses, chap. Bains et Etuves. — 136, 137. Ibid., Lits suspendus. — 138. Ibid., chap. Matières médicinales. — 139, 140. Voyez à la fin de la Thériaque d'Andromacus par Moyse Charas, Paris, d'Houry, 1685, la composition de la Thériaque.

141. Voyez dans l'ouvrage intitulé Medicamentorum constitutio, cité, les chapitres où il est traité de ces remèdes. — 142. Ibid., *Liber secundus*, cap. 5, *de Suppositoriis*. — 143. « M. le marquis de Vence doit..., du 23 mai 1668, pour madame la marquise, sa femme, deux émultions faites, alia emultio seminis citri in aqua portulacæ extrat. Q. S. corallin. 18 sols..., cirup de limone 5... Du 9 octobre 1669, pour un clistère émolient, et carminatif... bend. laxat. et cochlear... mellis, mercurialis et olœi chamonil... 10 sols... Dudit jour, aqua cinanomi... drach. 1... 10 sous... Dudit pour ledit 1 bolus cordial. 10 sous. . Dudit, olœi nucis muscat... 8 sous... Je soussigné confesse avoir receu de monsieur le marquis de Vence le paiement du compte ci dernier en septante livres, patars et le tiens quitte à Avignon le 11 octobre 1685, M. d'Hugues vefve... » J'ai l'original de ce compte, qui est de six pages petit in-fol. — 144. *Medicamentorum constitutio Caroli Barbeyrac, Pondera et mensuræ*, et la note ci-dessus. — 145. Traité de la police par Delamarre, liv. 4, tit. 10, Remèdes, Statuts des apothicaires de Paris. — 146. Statuts des chirurgiens de Paris, art. 39. — 147. Ibid., art. 35 et suiv. — 148. Ibid., art. 36. — 149. Ibid., art. 53. — 150, 151. Traité de la police par Delamarre, liv. 4, tit. 10, Remèdes, Statuts des apothicaires.

152. La connaissance des fièvres par Blegny, déjà citée, chap. 6. De ceux qui pratiquent indignement la médecine, 4e entretien. — 153. Traité

de la police par Delamarre, liv. 4, tit. 10, Statuts des apothicaires. Voyez aussi la note 92. — 154. Statuts des chirurgiens de Paris, déjà cités, art. 1. — 155. Sentence du prévôt de Paris, 8 juillet 1610, qui ordonne que les apothicaires assisteront les médecins dans leur inspection chez les épiciers et droguistes, citée dans le Traité de la police par Delamarre, liv. 4, tit. 10, Remèdes. — 156. Statuts des chirurgiens de Paris, déjà cités, art. 5. — 157. Livre des adresses, chap. Matières médicinales. — 158. Éloge de Bourdelin par Fontenelle. — 159. Chimie de Lemery, déjà citée, Sel polychreste de Seignette. — 160. Voilà comment, dans son roman de Gil Blas, liv. 7, chap. 16, les habille Le Sage, qui n'avait pas vu les apothicaires d'Espagne, mais qui vivait au milieu des apothicaires de Paris.

161. L'ambigu d'Auteuil, déjà cité, chap. Nouvelliste. — 162. Vieux médecin, jeune chirurgien, riche apothicaire, Recueil d'anciens proverbes. — 163. Biographies des médecins. — 164. Voyez l'éloge que fait Guy-Patin dans un grand nombre de ses Lettres du grand, de l'illustre Simon Piètre. — 165. Traité des maladies les plus fréquentes et des remèdes spécifiques pour les guérir, par Helvétius. — 166. Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris par Hazon, citée, Pierre Burette. — 167. Éloge de Bourdelin par Fontenelle, année 1699. — 168. Dictionnaire de Moréri, édition de 1732, v° *Bourdelot*. — 169. Éloge de Dodart par Fontenelle. — 170. Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris, déjà citée, Claude Bourdelin. — 171. Philippe Hecquet a fait les Traités suivants : De l'indécence aux hommes d'accoucher les femmes; De l'obligation aux femmes de nourrir leurs enfants; Traité des dispenses de carême. — 172. Notice des hommes les plus célèbres de la Faculté de médecine de Paris par Hazon, déjà citée, Fagon. — 173. Dans l'état de la France, année 1699, les appointements du premier médecin du roi sont portés à 37,000 fr. — 174. L'Amour échappé, Paris, 1669, chap. 1, Manière d'aimer des princes.

Chapitre LXXVIII. — DU BANNI D'ANGERS. — 1. Description de la France par Piganiol, 5e partie, chap. 20, Nivernais, Nevers. — 2. Mémoires des intendants, Anjou, chap. Élection d'Angers. — 3. Recueils de plans de châteaux et édifices du dix-septième siècle. J'en ai un de ce temps, mais il n'a pas de frontispice. — 4, 5 Traité des études par Fleury, Paris, Aubouin, 1687, chap. 20, Qu'il faut avoir soin du corps. — 6 Ibid., chap. 23, Œconomique. — 7. Ibid., chap. 22, Grammaire. — 8 Je possède plusieurs catalogues des écoliers du collége de Caen, dont je parle à la note 95, j'en ai aussi du collége du Plessis de Paris dont j'ai parlé au Chapitre *des Comédiens écoliers*, note 4. Il y avait, même dans les pensionnats, infiniment plus de bourgeois que de nobles. L'éducation et l'instruction étaient donc les mêmes jusqu'au moment où les jeunes gens prenaient un état; et Fleury, dans son Traité des études, qui est en même temps un traité d'éducation, ne distingue pas les deux classes. Que l'on considère d'ailleurs les progrès de la civilisation à cette époque. — 9, 10 Traité des études par Fleury, chap. 20, 23 et suivants.

11. De l'Éducation des filles par Fénélon, Amsterdam, Schelte, 1702, chap. 1, Éducation des filles. — 12. Ibid., et chap. 12. — 13. « ... A esté dit qu'un nommé Fontcourbe.. estoit en volonté de se retirer en ceste ville pour tenir les escoles si la ville le vouloit accepter... » Registre des délibérations de Saint-Germain-Lembron, en Auvergne, seizième et dix-septième siècle, cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, 2e édition, Manière de se servir de ce traité. Il y avait en France une infinité d'autres écoles dont les municipalités entretenaient les maîtres. Voyez en même temps les statuts diocésains et entre autres ceux de Sens, déjà cités,

chap. Prône, Catéchisme, etc., art. 6, Petites écoles. — 14. Les Eléments ou premières instructions de la Jeunesse par Blegny, maître écrivain, déjà cité, Portrait de l'auteur. — 15. Grammaire de Port-Royal, 1re partie, chap. 6, Nouvelle manière d'apprendre à lire facilement en toutes sortes de langues, prononciation des consonnes. — 16. Traité historique des écoles épiscopales par Joly, Paris, Muguet, 1678, 3e partie, chap. 19, Bonne écriture. — 17. Les monuments de la plume de ce fameux écrivain du dix-septième siècle, dont les formes des lettres sont si belles, ont passé dans les ventes. Voyez la Bibliographie de De Bure, Paris, 1790, v° *Jarry*. — 18. Siècle de Louis XIV par Voltaire, chap. 5, Suite de la guerre civile. — 19. Famiche, gâteau de farine de froment pétri aux œufs, fort commun en Flandre; dans le Midi on l'appelle Flambische. — 20. Traité des écoles épiscopales par Joly, 3e partie, chap. 25, Juridiction du chantre. — 21. Ibid., chap. 16, Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame.

22. Ordonnance de Guillaume Ruelle, chantre de Notre-Dame de Paris, 6 juillet 1633, enjoignant aux maîtres et maîtresses des petites écoles de tenir en leurs écoles une image de Notre Sauveur crucifié, en relief ou plate peinture, etc. Cette ordonnance, qui ne se trouve point dans le Traité historique des écoles épiscopales par Joly, m'a été communiquée par M. Pompée, membre du conseil d'instruction des écoles primaires de Paris. — 23. Statuts de la chantrerie de Paris, année 1725, art. 21, où il est fait mention, à ces deux fêtes des petites écoles, des tambours, violons et autres instruments. Je pourrais en rapporter la citation littérale. M. Pompée, sans craindre de les voir publier avant l'histoire des écoles primaires qu'il prépare, a eu l'obligeance de me les communiquer. — 24. Mêmes statuts, même article qui mentionne les tragédies. — 25. Note 30 de ce chapitre. — 26. Il s'appelait, et depuis la restauration de ces écoles, il s'appelle encore le frère temporel. Je le dis d'après un des principaux chefs de cette congrégation, homme fort instruit et à tous égards digne de foi. Ce que je vais encore dire dans les autres notes, je le tiens aussi de lui. — 27, 28. Il en est aujourd'hui ainsi, et on peut, par conséquent, dire : il en était autrefois ainsi; car tous les usages ont été littéralement conservés, comme l'attestent les vieillards de la congrégation. — 29. Cette congrégation des Frères des Écoles chrétiennes fut instituée en 1681 par le P. La Salle, suivant son éloge historique, dont le manuscrit est de 1740. Je l'ai; il contient la vie de ce fondateur. — 30. C'est encore dans les écoles chrétiennes toujours le même Civilité.

31. Les Éléments ou premières instructions de la jeunesse par Blegny, déjà cité, Formulaire de petits actes. — 32. Leur habillement d'aujourd'hui est leur ancien habillement. — 33. Leur chaire d'aujourd'hui est leur ancienne chaire. — 34. Ils ont, ils avaient ce même signal. — 35. Usage d'aujourd'hui, usage d'autrefois. — 36. C'est aujourd'hui l'usage et ce n'est encore que l'ancien usage. — 37. Traité des écoles épiscopales par Joly, 3e partie, chap. 15, Religieuses ursulines qui tiennent escole. — 38. Ibid., 3e partie, chap. 14, Religieuses de la Congrégation de Notre-Dame qui tiennent escole. — 39, 40. Ibid., 3e partie, chap. 17, Filles de Saint-Vincent. — 41. Ibid., 3e partie, chap. 15 et 17. J'ai devant moi, sous la main, une infinité de constitutions d'autres pareils instituts.

42. Entre autres instituts où l'éducation et l'instruction étaient données de cette matière, celui des Sœurs de l'Union chrétienne dont les règlements sont imprimés à Paris, chez Muguet, 1728, est à citer. Voyez-en la 3e partie, tit. 2, chap. 13, Maîtresses des classes. — 43. Mot technique de l'enseignement, qui n'est pas d'aujourd'hui; il exprimait les écoles que nous appelons maintenant écoles secondaires. — 44. Les petits séminaires, qui sont aujourd'hui en grand nombre, étaient autrefois en bien plus grand nombre. Statuts diocésains. — 45, 46. On trouve mentionnés dans

les histoires des provinces et dans les Mémoires des intendants un grand nombre de ces petits colléges. — 47. Il est impossible qu'il n'y ait pas toujours eu comme aujourd'hui, comme avant 1789, des pensions tenues par des maîtres de lecture, d'arithmétique et surtout d'écriture. — 48. Traité des écoles épiscopales par Joly, 3e partie, chap. 20, Que c'est l'office des maîtres d'escole d'enseigner à écrire. — 49. Ibid., 3e partie, chap. 19, Bonne écriture. — 50. Les Éléments ou premières instructions de la jeunesse par Blegny, déjà cités.

51. Comptes faits de Barême, édition de la fin du dix-septième siècle. — 52. Dans cette évaluation j'ai compté une école par trois paroisses. — 53. Une par petite ville. Note 31 du Chapitre *du Secrétaire d'intendant.* — — 54. Quatre par petite province, et je suis sûr qu'ils y étaient. Note 123 du Chapitre LXXXI, *des Défaiseurs et des Refaiseurs.* — 55, 56. *Ratio discendi et docendi,* déjà cité, chap. 3, *Ordo studendi.* Notes 3 et suiv. de l'Épître XLIV, *des Écoliers d'Amboise*, quatorzième siècle. — 57. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 9, Histoire des écoles, *Universa metaphysica in Marchianno,* et les bibliographies scolaires de ce temps.—58. *Ratio discendi et docendi*, chap. cité à la note 55. — 59. Note 57 de ce chapitre. — 60. Voyez dans les Nouveaux éléments de mathématiques par Jean Prestet, Paris, 1689, le Discours d'ouverture prononcé en 1681 par Prestet, sur le nouvel établissement de mathématiques, à Angers.

61. Lisez les dictionnaires du temps, v° *Cuistre*; ils vous diront que le cuistre est un valet lettré. — 62. Au dix-septième siècle comme avant la révolution, les classes monastiques des novices étaient ouvertes aux étudiants laïques, ainsi que le porte le Livre des adresses, déjà cité, chap. Colléges et leçons publiques, où sont mentionnés les Augustins, les Cordeliers, les Jacobins, les Bernardins, les Carmes, et autres ordres de Paris. Il y a longues années que j'ai tenu en mes mains une lettre du cardinal Fleury à l'évêque de Rhodez, Saléon. Ce ministre lui répondait qu'il ne pouvait que maintenir les Jacobins de Rhodez dans leur ancien droit d'enseigner publiquement la philosophie. On peut voir, ou on pourra voir, quand on aura une histoire générale de l'instruction publique, qu'au dix-septième siècle les moines ouvraient aux laïques les classes de leurs noviciats. — 63. Voyage des ambassadeurs de Siam en France par de Vizé, septembre 1686, Visite au collége Louis-le-Grand. — 64. Ancienne coutume de Normandie, Mineurs. — 65. Délices de la France, déjà cités, 1re partie, Gentilshommes font leurs études aux colléges des jésuites. — 66. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Rues qui ne sont plus rues. — 67. Ibid., liv. 9, chap. Académie de manége. — 68. Traité des écoles épiscopales par Joly, déjà cité, 3e partie, chap. 9, Contre ceux qui répètent les écoliers, etc. — 69. Science universelle de Sorel, Paris, Girard, 1668, grande et parfaite méthode pour apprendre les sciences et les arts dans les colléges. — 70 Nouvelle méthode pour apprendre la langue latine par Lancelot, Paris, Vitré, 1664.

71 à 74. Science universelle de Sorel, chap. cité à la note 69. — 75. Arithmétique au miroir par Alexandre, Paris, 1637. — 76. Méthode universelle pour la première partie de Despautère, au moyen de gravures par Couvay, Paris, 1649. — 77. Science universelle de Sorel, 7e Traité, Instruction royale. — 78. Racines de la langue latine, mises en vers français, Paris, 1706. — 79. Académie des jeux historiques, Paris, Legras, 1718, Jeux de l'histoire de France, de la fable, du blason et de la géographie. Science universelle de Sorel, 7e traité, Instruction royale. — 80. Sa manière d'enseigner se trouve tout entière, et parfaitement systématisée, dans le livre *de Ratione discendi et docendi* du P. Jouvency. — 81. Ibid., 2 pars, chap. 2, art. 3, § 3.

82. Méthode nouvelle pour la première partie de Despautère, citée,

lettre à M. Couvay.— 83. Ibid., J'ai parlé du collége de Rhodez fondé par les jésuites. Il y a eu des croix jusqu'à la révolution. — 84. Méthode nouvelle pour la première partie de Despautère, citée, lettre à M. Couvay. — 85, 86. *Ratio discendi et docendi* du P. Jouvency, *Regulæ professoris humanitatis*. — 87. Calendrier historique de Paris, année 1726, 1er juillet. — 88. Ibid., 17 juillet. — 89. J'en ai une. — 90. Roman bourgeois de Furetière, chap. Catalogue des livres de Mithophilacte.

91. Quelques-unes de ces vieilles estampes signées, données en prix, se sont conservées, j'en ai vu. Les Frères des écoles chrétiennes, les imitateurs des jésuites, avaient adopté et ont conservé cet usage.—92. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 9, Histoire des écoles, *Distributiones præmiorum in collegio Sorbonæ*. J'ai un vieux plan de la salle où étaient marquées les places qu'occupaient à cette solennité le recteur, le parlement et les grands corps de l'état. La distribution des prix du collége de Louis-le-Grand était encore plus brillante et attirait tout le beau monde du faubourg Saint-Germain. Mémoires du temps. On peut voir aussi dans les lettres de J.-B. Rousseau celle où le jeune Arouet lui fut présenté. — 93. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits à l'endroit ci-dessus cité. — 94. Voyez la note 92. —95. Catalogues des écoliers du collége de Caen, tenu par les jésuites, avec les notes sur la conduite de chaque écolier, divisées par cases carrées, contenant des notes latines. J'en ai trente-huit volumes qui ont différentes dates, depuis 1645 jusqu'à 1721 ; ils sont de format in-4° et couverts en parchemin. J'en ai vu un aussi grand nombre de pareils à la bibliothèque de l'Université, du temps qu'elle était au collége Louis-le-Grand. — 96. Toutes ces épithètes sont extraites littéralement de ces cahiers. — 97. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 9, Histoire des écoles, Manière d'étudier et d'enseigner dans les colléges des Oratoriens. — 98. Histoire des ordres monastiques par Héliot, Doctrinaires. — 99. Pièces concernant les messageries de l'Université, Paris, Thiboust, 1772, chap. Création des maîtres de courriers. — 100. Registre des parlements, arrêts sur la prestation de serment des avocats, où était le *vidimus* de leurs lettres de bachelier et de licencié.

101. Constitutions des Universités de France et anciennes lettres de gradués ; j'en ai plusieurs. — 102. L'Université de Cahors fut réunie à celle de Toulouse par édit de mai 1751. - 103. A Toulouse, avant la révolution de 1789, on donnait aux étudiants qui arrivaient pour la première fois à l'Université cet ancien et sans doute très ancien nom. — 104. Plusieurs de ces thèses, quoique ne consistant qu'en une grande feuille de papier, se sont conservées. J'en ai vu de latines ainsi divisées. J'avais d'ailleurs une collection de thèses de Sedan, Orléans, Saumur, etc., mentionnée dans ma Vente de livres rares, déjà citée. — 105. Je les ai vus avant la révolution revêtus de cet ancien costume. —106. Je puis dire ce qui, aux Facultés de droit, était avant la révolution, ce qui, par conséquent, était à la fin du dix-septième siècle. Le premier acte, ou plutôt le premier examen, avait pour objet les quatre livres des Institutes de Justinien. — 107. C'est avec cette formule latine, certainement fort ancienne, qu'avant la révolution j'ai été interrogé lorsque j'ai fait l'acte des Institutes. Il fallait avant tout présenter le certificat des inscriptions. Y avait-il aussi le banc à dossier ? Il y était. — 108. Expression de l'idiome méridionnal. — 109. La révolution m'a pris sur les bancs des écoles de droit. Les cours se faisaient ainsi de point en point. — 110. Tous ces détails sont de la plus grande exactitude. Je l'affirme ; et s'ils étaient tels avant la révolution, ils devaient l'être aussi quatre-vingt-neuf ans auparavant; car les Universités, moitié cléricales, conservaient long-temps leurs usages. J'avoue cependant que

je n'ai pas vu de chevaliers en droit; mais il est présumable que le privilége accordé en 1533 aux régents en droit de promouvoir à la dignité de chevalier les étudiants nouvellement reçus docteurs, comme le rapporte dom Vaissette dans son Histoire de Languedoc, même année, n'était pas tombé en désuétude à la fin du dix-septième siècle.

111. Histoire de Languedoc par dom Vaissette, année 1533. — 112. Description de la France par Piganiol, 4e part., chap. 8, Languedoc, art. Colléges, Universités. — 113. J'ai dit, dans les chapitres Législation des précédents siècles et dans mon Traité des matériaux manuscrits, que le droit coutumier venait du droit romain. Je l'ai prouvé. Je le dis encore, je le prouve encore, et je prie le lecteur de conférer sommairement avec les titres du droit romain les titres du droit coutumier. — 114. Histoire de la jurisprudence romaine par Terrasson, Paris, 1750, Mouchet, 4e partie, § 8. — 115. Recueil de Rousseaud de Lacombe, Paris, Dumesnil, 1748. — 116. Constitutions des anciennes Universités, déjà citées. — 117. Styles des cours d'église, cités aux notes du seizième siècle, Station XXVII, *le Capiscol de Gaillac*. C'est d'ailleurs ce que nous disait notre professeur en droit canon, et sans doute ce que j'ai vu, mais il y a bien du temps.— 118. Les thèses de droit étaient, avant la révolution, comme les anciennes thèses de droit, mi-partie de droit canon et de droit civil. — 119. Constitions des Universités protestantes. Voyez aussi, dans ma Vente de livres rares, chap. Instruction publique, la collection de thèses de Sedan, La Rochelle, Saumur, etc. — 120. Dictionnaire de Moréri, 1732, vo *Universités*.

121. J'ai entendu autrefois faire cent contes sur les Universités de Tournon et d'Orange, surtout sur la dernière, et personne, je crois, n'aurait osé dire qu'il y avait pris ses grades de crainte d'être appelé avocat à la fleur d'Orange. — 122. Edit du mois d'avril 1684, concernant la décence des habits des officiers du parlement et les écoliers étudiants en droit. — 123, 124. Mémoires pour servir à l'histoire de la Faculté de médecine de Montpellier par Astruc, liv. 2, Grades. — 125. Délices de la France, déjà cités, 2e partie, Universités, où celle de Toulouse est considérée comme la première pour le droit canon; voyez aussi la note suivante. — 126. Une thèse de théologie soutenue, à la Sorbonne, par Claude Cordon, *senonensi et societatis pauperum collegii Montisacuti*, le 23 novembre 1849, s'est conservée comme doublure d'une carte du Vexin français, de 1651. J'ai cette thèse dont les positions embrassent diverses matières. Les marges sont chargées de citations de saint Cyprien, de saint Grégoire, de Tertullien, de Bellarmin, etc. Les notes sont chacune sous une lettre de l'alphabet, et il y en a 120 aux marges. — 127. Constitutions des Universités, Facultés de théologie. — 128. Note 221 du Chapitre LVI, *du Chevalier de Malte*.

Chapitre LXXIX. — LE BANNI DE BAYONNE. — 1, 2. Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par Dupin, Paris, Pralard, 1698. — 3. Note 12, Chapitre *du Chercheur de dîners*. — 4. Traité de la pratique des billets et du prest de l'argent entre les négociants par un docteur en théologie, Mons, 1684, chap. 10 et 21. — 5. Registres des officialités, procès de sorcellerie. Je citerai la Résolution de plusieurs cas de conscience par Sainte-Beuve, 3e partie, Cas 181e, 182e et 183e, qui est plus à la portée du lecteur. — 6. Examen général de tous les états par Saint-Germain, Paris, Desprez, 1671, 3e partie, chap. 7, Receveurs; chap. 8, Commis de gabelles. — 7. Procès-verbal de l'assemblée générale du clergé, année 1680, § 12. — 8. Exposition de la doctrine de l'Église catholique, Paris, Cramoisy, 1671. Variations de l'Eglise protestante par Bossuet, Paris, 1688. — 9. Déclaration du clergé, faite dans l'assemblée du 19 mars 1682. — 10. Edit d'avril 1695 sur la juridiction de l'ordinaire, art. 18.

11. Géographie de Lacroix, déjà citée, liv. 1er, chap. 1er, la France général. Dîme royale de Vauban, déjà citée, premier fonds, dîmes. 12. Tous les évêques, tous les abbés, toutes les abbesses de ce temps, portaient les noms des familles illustres qui toutes se trouvaient dans les rangs de l'armée. Voyez les Almanachs ecclésiastiques et les Etats-majors — 13. Voyez aussi les Almanachs parlementaires. — 14. Il fallait savoir le latin pour entrer dans le noviciat; ce qui suppose des novices d'une famille bourgeoise. — 15. Examen général par Saint-Germain, déjà cité, 1re partie, Bénéficiers, chap. 7, art. 39 et 40. — 16. Voyez cet édit, relatif aux portions congrues. — 17. Procès-verbaux des assemblées générales du clergé, notamment celui de l'année 1680, § 3. — 18 Statuts synodaux, et notammment ceux de Sens, déjà cités, Personnes ecclésiastiques. — 19. Dictionnaire du droit canonique par Durand-Maillane, vis *Synode, Conférence*. — 20. Registres du parlement au dix-septième siècle, arrêts concernant les calvinistes, édits du 1er février 1669, art. 15 et 16; édit du 10 octobre 1679; édit du 21 août 1684. Ces édits sont relatifs aux protestants. Il en est de même de ceux qui vont être cités dans les notes suivantes.

21. Edit du 22 mars 1683. — 22. Edit du 1er février 1669, art. 19. — 23. Edit du 29 mai 1681. — 24. Edit du 1er février 1669, art. 21 et 22. — 25. Ibid., art. 8. — 26. Ibid., art. 5. — 27. Arrêt du parlement, du 23 août 1680. — 28. Edit du 11 juillet 1685. — 29. Edit du 15 juin 1682, portant interdiction des notaires, procureurs et huissiers de la R. P. R. — 30. Edit du 17 août 1680.

31. Edit du 6 août 1685. — 32. Edit du 15 septembre 1685 sur les chirurgiens, apothicaires. — 33. Edit du 20 février 1680. — 34. Edit du 11 août 1685. — 35. Edit du 13 mai 1681. — 36. Edit donné à Versailles au mois de novembre 1680. — 37. Edit du 9 juillet 1685. — 38. Edit du 11 janvier 1686. — 39. Edit du 17 juin 1681. — 40. Edit du 18 novembre 1680.

41. Edit du 13 mars 1679. — 42. Edits du 25 janvier 1684, 25 janvier 1686. — 43. Edits du 15 janvier 1683 et du 21 août 1684. — 44. Edit donné à Fontainebleau, au mois d'octobre 1685, qui révoque celui qui fut donné par Henri IV, à Nantes, au mois d'avril 1598. — 45. Edit du 18 mai 1682. — 46. Histoire de Louis XIV par La Martinière, depuis l'année 1680 jusqu'à 17‹0. Histoire de l'édit de Nantes, depuis l'année 1680. — 47. Siècle de Louis XIV, chap. 36, Calvinisme. — 48. Histoire de l'édit de Nantes par Benoist, Delft, 1693, Jésuites. — 49. Romans du temps. — 50. Le père Lachaise fut confesseur du roi depuis 1675 jusqu'en 1709.

51 Recherches de la France par Estienne Pasquier, liv. 3, chap. 44, Plaidoyer de Pasquier, Ignace arrive à Paris. — 52. Ibid., Plaidoyer de Versoris, Paul III approuve l'institut des jésuites. Concile de Trente, session citée. — 53. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 10, Histoire de l'Eglise, Carte manuscrite des cinq assistances de la société des jésuites, — 54 à 56. Constitutions des jésuites. — 57. Bibliothèque des auteurs ecclésiatiques par Dupin, Balus. — 58. Histoire des cinq propositions de Jansenius par Dumas, Trévoux, 1702. — 59. *Augustinus Cornelii Jansenii*, Rouen, 1652. — 60. Abrégé de l'histoire de Port-Royal par Racine, Paris, Lottin, 1767. — 61. Histoire des cinq propositions de Jansenius par Dumas, citée, Formulaire. — 62. Ces troubles théologiques s'étaient prolongés dans le dix-huitième siècle. J'ai ouï dire aux anciens de ma maison qu'un chanoine janséniste fort vieux, notre plus proche voisin, étant près de mourir, fut visité par le curé qui lui fit une exhortation à la fin de laquelle le chanoine, pour toute réponse, se prit à dire en patois à son domestique : Jean, vire me de là, tourne-moi de l'autre côté,

et il mourut de l'autre côté. — 63. Abrégé de l'histoire de Port-Royal par Racine, déjà cité, Port-Royal-des-Champs, Port-Royal de Paris. — 64. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 24, Sciences et lettres, Avis civil de la mère Agnès, etc. — 65. Lettres de Marie-Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal, Utrecht, aux dépens de la compagnie, 1742. — 66. Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques par Dupin, Jansenius, son séjour à Bayonne. — 67. Annales pour servir d'étrennes aux amis de la vérité, contenant l'histoire du molinisme, sans nom d'imprimeur et sans date. — 68. *De concordia, auctore Molina*, quest. 14, art. 13. — 69. Vie de Madame Guyon par elle-même, Cologne, 1720. — 70. Moyen court de faire oraison par Madame Guyon, Lyon, 1686. — 71. Ouvrages cités aux deux notes précédentes. — 72. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 21, Prisons, Arrestations... par lettres de cachet. — 73. Annales pour servir d'étrennes aux amis de la vérité, déjà citées, Molinisme, Effigie de Jansenius traînée à Mâcon.

CHAPITRE LXXX. — DU BANNI DE LILLE. — 1. Ce bel édifice de l'Hôtel-de-Ville existe encore, ainsi que son horloge. — 2. Mémoires des intendants, Flandre française, magistrat de Lille. — 3. Dictionnaire de Moréri, art. Château des Sept-Tours. — 4. Quatorzième siècle, notes de l'Épître XIII, *les Prisons*. — 5. Théâtre italien de Ghérardi, le Banqueroutier, prologue. — 6. Ibid., la Foire Saint-Germain, acte 1er, scène 1re. — 7, 8. Ibid, la Fausse coquette, acte 1er, scène 3. — 9. Le Livre commode des adresses, chap. Diverses adresses. — 10. Théâtre italien de Ghérardi, le Banqueroutier, prologue.

11. Le Livre commode des adresses, chap. Diverses adresses. — 12. Ibid., chap. Commerce de curiosités. — 13. Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre, déjà citées, Discours préliminaire, art. 22. — 14. Ibid. — Description de la France par Piganiol, chap. 27, Description de la Touraine, art. 4, Tours. — 15. Le Livre commode des adresses, chap. Domestiques et ouvriers. — 16. Dixme royale de Vauban, déjà citée, 1re part., 2e fond. — 17. Théâtre italien de Ghérardi, les Momies d'Égypte, scène 4. — 18. Je n'ai trouvé dans aucun livre du dix-septième siècle que les chirurgiens et les apothicaires eussent cheval ou voiture. — 19. Note 5 du Chapitre LXXVII, *des Promeneurs aux Champs-Elysées*. — 20. Satires de Boileau, satire 6, Embarras de Paris.

21. J'ai vu les anciens médecins aller chez leurs malades dans de pareilles voitures. — 22. Avant la révolution, j'ai vu de longues files d'hommes et de femmes en deuil; aujourd'hui, dans plusieurs villes, il n'y a plus aux convois de deuil de femmes. — 23. Ceux qui ont vécu avant la révolution peuvent se souvenir que cet usage a subsisté jusqu'alors; il subsiste encore pour les évêques. — 24. Cet usage avait cessé plusieurs années avant la révolution; mais j'ai entendu dire à ma grand'mère que mon grand'père avait été porté ainsi au tombeau, vêtu de son sac, et qu'alors cet usage était général. — 25. Il en était de même, disait aussi ma grand'mère, des magistrats et des hommes notables. — 26. Dictionnaire de Furetière, v° *Rebus*. — 27. Voyages historiques de l'Europe, cités, chap. 27, Dauphiné. — 28. Dictionnaire de Furetière, v° *Crin*. J'ajoute qu'au seizième siècle il n'est pas fait mention de cette espèce de matelas — 29. Dictionnaire de commerce par Savary, v° *Indienne*. — 30. Notes du Chapitre *du Chevalier de Malte*, art. du Perruquier. — 31. Dictionnaire de Furetière, v° *Poudrier*.

32. Théâtre italien de Ghérardi, les Bains de la Porte-Saint-Bernard, acte 1er, scène 6. — 33. Des mots à la mode déjà cités, discours 2e, Falbala. — 34, 35. Théâtre italien de Ghérardi, Arlequin misanthrope, acte 2,

scène 1re. — 36. Voyages de Payen, Paris, Loyson, 1563, Table de la route. — 37. Le Livre commode des adresses, chap. Hostels garnis. — 38. Voyages historiques de l'Europe, déjà cités, chap. 22, Saint-Denis, art. Dans les autres armoires en général. — 39. Nouveau voyage de France, Paris, Saugrain, 1730, Voyage de Saint-Malo à Paris. — 40. Note 97 de ce chapitre. — Ordonnances militaires sur la garde des villes. — Règlements de police militaire, déjà cités.

41. Histoire des villes frontières, des villes du centre. — 42. Curiosités de Paris, citées, chap. Quartier Place Maubert, Bicêtre. — 43. Dictionnaire de Furetière, v° *Bouracan*. — 44. Ibid., v° *Balandran*. — 45. Ibid., v° *Calotte*. — 46. Ibid., v° *Cage*. — 47. Ibid., v° *Angelot*. — 48. Ibid., v° *Alleluia*. — 49. Voyez dans ma Vente de livres rares l'état et menu général de la chambre aux deniers du roi, où sont mentionnées les tables de la cour, et dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 7, Cour, les paneteries où se trouvent les viandes et les fruits. — 50. Dictionnaire de Furetière, v° *Cabaret*. — 51. Ibid., v° *Bouchon*. — 52. Ibid., v° *Taverne*.

53. Les petits soupers d'été par madame Durand, déjà cités, 2e part., relation d'une *media noche*. — 54. Registres du parlement, année 1667, arrêt portant permission de vendre de la chair de porc ladre salé. — 55. Dictionnaire de Furetière, v° *Loudier*. — 56. Théâtre italien de Ghérardi, la Critique de l'homme à bonnes fortunes, scène 4. — 57. Voyages de Monconys, 2e partie, année 1663, Beauvais. — 58. Dictionnaire de Furetière, v° *Poisson*. — 59. Mémoires d'Artagnan, 1re partie, art. relatif au comte de Nogent. — 60. Caractères de Labruyère, Caractère du directeur.

61, 62. Voyages historiques de l'Europe, cités, chap. 3, Provence. — 63. Pièces intéressantes pour servir à l'histoire et à la littérature par Delaplace, Paris, Prault, 1787, chap. Apparition qui, vers la fin du dernier siècle, a fait beaucoup de bruit en France. — 64. Nouvelle agriculture par Quiqueran, Tournon, 1666, Rizières. — 65. Mémoires des intendants, Mémoire sur la Provence, Tournon. — 66. Nouvelle agriculture par Quiqueran, déjà citée, Malvoisie. — 67. Ibid., Passarille. — 68, 69. Voyages historiques de l'Europe, cités, chap. 3, Marseille. — 70. Registres du parlement, arrêt du 9 mars 1673, relatif à la maison de correction de Saint-Lazare.

71. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 5, chap. Lieux pour les enfants de famille. — 72. Histoire de Marseille, Maisons de force. — 73. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 26, art. Lettres originales de ministres, d'amiraux, de maréchaux, et d'autres personnages, pour servir à l'histoire de Marseille. — 74. Voyages historiques de l'Europe, déjà cités, chap. 4, Provence. — 75, 76. Notice sur Brignoles par Raynouard, citée, chap. 11, Séjour des cours souveraines à Brignoles. — 77. Voyages historiques de l'Europe, déjà cités, chap. 27, art. Provence. — 78. Mémoires des intendants, Gén. de Bourges, chap. Justice. — 79, 80. Histoire d'Alençon, Alençon, Malassis, 1805, liv. 5, chap. 9, Temple de Saint-Léonard. — 81. Ibid., chap. 20, Commerce.

82. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Lyon, chap. Finances, chambre de l'abondance. — 83. « ... Aux commis et scribes placés sur les portes de Tournus et d'autres villages, pour écrire les charges de raisin et des grains sujets à la dixme... » Compte des revenus des économats, manuscrit cité. — 84. Mémoires des intendants, Mémoires sur l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté, chap. Noblesse, Etat ecclésiastique. — 85. Ibid., Mémoires sur l'Anjou, la Touraine, le Berry, le Poitou, chap. Noblesse. — 86. De décorations nobiliaires toutes neuves. — 87. Voyez la note 77 de ce Chapitre. — 88. Mémoires des intendants,

chap. De ces villes. — 89. Dictionnaire de commerce par Savary, vº Sel. — 90. Mémoires des intendants, Mémoires sur la Lorraine, chap. Caractere des habitants, Loups des bois.

91. Note 14 du Chapitre XXII, *du Maître d'histoire*. — 92. Ibid., note 20. — 93. Voyez la note 101 de ce Chapitre. — 94. Mémoires des intendants, Mémoires sur la généralité de Montauban, chap. Election de Montauban. — 95, 96. Ibid., Mémoire sur la généralité de La Rochelle, art. La Rochelle. — 97. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 26, Histoire des villages, etc., Supplément aux antiquités des villes, de Duchesne. — 98. Mémoires des intendants, Gén. de La Rochelle, art. La Rochelle. — 99, 100. Ibid., art. Saint-Jean-d'Angély.

101. Histoire journalière de Louis XIII, déjà citée, année 1621, siége de Saint-Jean-d'Angély. — 102. Histoire du Havre de Grâce par l'abbé Pleuvri, Paris, 1769, Charte de fondation donnée par François Ier. — 103. Mémoires des intendants, Mémoire sur la province de Champagne, chap. 3, Justice, art. Ressort du présidial de Vitry. — 104. Note 3 du Chapitre XXII, *du Maître d'histoire*. — 105. Mémoires du cardinal de Retz, Guerres de la Fronde. — 106. Dans la carte des environs de Paris par l'Académie des sciences, année 1674, se trouve le nom de Guines-la-Putain, nord-est de Melun, sur la rive gauche de l'Yerre. — 107. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 13, Histoire des villages, art. Carte de la ville de Saint-Denis. — 108, 109. Mémoires des intendants, Généralité de Bourges, Henrichemont. — 110. Discours sur la vie et la mort d'Antoine Rusé, marquis d'Effiat, Paris, Bacot, 1632.

111. Histoire de Richelieu par Aubery, déjà citée, Fondation de la ville de Richelieu. — 112. Histoire de France, quinzième et seizième siècle, Résidence du parlement, Résidence de la cour. — 113. Mémoires des intendants, Généralité de Moulins, art. Le Montet, Montmarault. — 114. Note 55 du Chapitre XVII, *des Gens de guerre*. — 115, 116. Mémoires des intendants, Généralité de La Rochelle, Rochefort. — 117. Ibid., Flandre flamingante, chap. Furnes, Watringue. — 118. Ibid., Généralité de La Rochelle, chap. Etat des marais. — 119. Il y avait alors des postes aux ânes sur un grand nombre de points de la France; il y en avait à Melun; les Coudées franches, Paris, Prault, 1713, Poste aux ânes de Melun à Montereau; Dictionnaire de Furetière, vº *Estrivières*; à Toulouse, Lettres de Mme Dunoyer, lettre datée de Toulouse. — 120. Il y en a encore en ce moment à Passy. Le doyen des postillons n'a peut-être pas quinze ans.

121. Testament du prince de Conti, Paris, 1666, Réparations des dommages causés par la guerre. — 122. Edit du 18 janvier 1634 sur le règlement des tailles, art. 7. — 123. Ibid., art. 13. — 124. Instructions à la France sur la vérité de l'histoire des frères de la Rose-Croix par Naudé, Paris, 1623. — 125. Discours merveilleux d'un Juif errant, Saumur, 1617. — 126, 127. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 12, Histoire des finances, Collection de 36 pièces originales relatives aux officiers des tailles. — 128. Règlement de police militaire pour Troyes, cité, art. 60. — 129. La Maison réglée, Amsterdam, Marret, 1697, chap. 1; chap. 4, Appointements des domestiques. Tout le monde sait qu'aujourd'hui il est encore d'usage de donner, outre les gages en argent, quelque peu d'étoffe ou de toile. Cet usage devait être, au dix-septième siècle, bien plus général. Les prix que donne l'auteur de la Maison réglée sont des prix de Paris, au moins d'un tiers plus élevés que les prix de la province, c'est-à-dire les prix communs: j'ai donc cru devoir les réduire d'un tiers. — 130. La Maison réglée, chap. 4, Appointements des domestiques.

131. Mémoires de Puységur, Instructions militaires, chap. 16, Ordre pour la sûreté de la place. — 132. Règlement de police militaire pour

Troyes, cité, art. 38.—133. « ... Au suisse, pour la chandelle de la grand' porte du palais, 5 fr. par mois. » Compte de la maison du duc Mazarin, manuscrit cité. — 134. « ... A Vanclerc, pour gardes d'épées d'argent... 1,860 liv. » Ibid. — 135. « Au plumassier, pour trois bouquets de plumes..., la somme de 4,000 liv. » Ibid. — 136. « ... Au sieur Hunbaut, pour un justaucorps en broderie et en argent... 550 liv. » Ibid. — 137. « ..... A M. Ride, marchand, 2,000 liv. à compte des rubans qu'il a fourny pour monseigneur..... » Ibid. — 138, 139. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 7, Cour, art. Collection de 647 pièces. — 140. Voyez, au Chapitre *de Ceux qui peuvent dire tout*, les notes relatives à l'habillement des officiers de justice. — 141. Avant la révolution il n'y avait que le chancelier qui allât toujours en robe. A la fin du dix-septième siècle, il y avait bien d'autres magistrats. Ma mémoire me rappelle une infinité de romans et de comédies où cela est dit. — 142. Mémoires des intendants, Mémoire sur le Maine, chap. Noblesse. — 143 à 146. Collection de jurisprudence de Denisart, art. Chasse. — 147, 148. Ordonnance des eaux et forêts de 1669, art. 28, tit. Chasses. — 149. Ordonnance de 1607 relative aux chasses.

Chapitre LXXXI. — DES DÉFAISEURS ET DES REFAISEURS. — 1. Quinzième siècle, notes du *Bourgeois* relatives aux municipalités; seizième siècle, notes de la Station LXXI, *les Vallons de Fleury*. On voit, surtout au quinzième siècle, que les consuls, les échevins, étaient des élus représentants du peuple des villes. — 2. Histoire de Marseille par Ruffi, Marseille, 1642, liv. 6, chap. 2. — 3. Voyez ma Vente de livres rares, chap. Antiquités, Comptes de la ville de Dijon. A Rhodez, la livrée municipale était bleu et rouge. — 4. Calendrier d'Auvergne pour 1762, Clermont, Maison de ville. — 5. Voyage de France par Du Verdier, chap. Guyenne. — 6. Mémoires des intendants, Languedoc, Provence, Guyenne, etc. Anciens portraits des échevins. — 7. Hist. des villes; Mém. des intendants, villes. — 8. « Messieurs, la connaissance particulière que j'ai de la probité de Me Girard et de son affection pour le service du roy et le bien public m'oblige à vous écrire en sa faveur pour vous prier de le considérer en la prochaine eslection des maire et eschevins de Bourges, et à lui donner vos voix pour l'une de ces charges... » Secrétariat, manuscrit cité, E 3351, Lettre du secrétaire d'état aux habitants de Bourges. — 9. « De par le roy, chers et bien amez, on nous a donné de si particulières assurances de l'affection qu'a pour nostre service et le bien du public le sieur Cormaille... que nous avons estimé vous le debvoir proposer pour succedder au sieur de la Goupillière dans la charge de maire de cette ville... Nous voulons et vous mandons qu'en la prochaine assemblée que vous ferez pour l'eslection des maires et eschevins vous ayez à élire le sieur Cormaille pour la première charge et à nous donner volontairement le témoignage de vostre obéissance. Ce n'est pas pour nuire à vos privilèges ny à vos libertés que nous le désirons, mais seulement parce que nous le croyons nécessaire pour vostre but. Donné à Paris, le 22 janvier 1655. » Ibid. — 10. Mémoires des intendants, Villes, Hôtels-de-Ville.

11, 12. Mémoires sur les Trois Evêchés, Metz, Verdun et Toul, par l'intendant Colbert, déjà cités, chap. Bailliage de Verdun. « Le corps de l'Hostel de Ville de Verdun est composé d'un doyen séculier, qui est la première charge... d'un maistre eschevin, etc. » — 13. Mémoires des intendants, Flandre gallicane, chap. Lille. — 14. Mémorial alphabétique des tailles, Paris, 1724, v° *Eschevins*. — 15. Mémoires des intendants, Mémoire sur la Champagne, Langres. — 16. Histoire de l'Alsace, où les villes étaient gouvernées par des prêteurs, par des préfets. — 17. Mémoi-

res des intendants, Alsace, Béfort, Huningue, Saverne. — 18. Dictionnaire géographique de la Martinière, La Haye, 1726, Villes de la France. — 19. « ... A Montbart il y a un châtelain maire... » Comptes des revenus des économats, Manuscrit déjà cité. — 20. Titre que prenaient tous les maires dans les villes où la municipalité avait la puissance militaire.

21. Mémoires des intendants, Mémoire sur la Provence, chap. Viguiers, — 22. Dictionnaire de Furetière, vº *Podestat*. — 23. Dictionnaire géographique de La Martinière, cité, Villes de la France.—24, 25. Edit de 1692, relatif à la vénalité des charges de maire. Edit du mois d'août 1698, relatif à l'hérédité des mêmes charges. — 26. « Reste du prix de la mairie réunie à l'archevêché... » Comptes des revenus des économats, manuscrit déjà cité. — 27. Mémoires des intendants, Mairies. — 28. Histoire de Lyon par Rubys, déjà citée, Hôtel-de-Ville. — 29 à 31. Mémoires des intendants, chap. Gouvernement civil, Villes. — 32, 33. Je remarquerai cependant qu'il y avait plus de commissaires de police que de commissaires aux revues. Mémoires des intendants, chap. Gouvernement civil, Villes. — 34. Mémoires sur les Etats provinciaux par Mirabeau, 1758, sans nom d'imprimeur, 1re partie, sect. 1re, Dépenses des communautés. — 35. « ... Le peuple nomme trois personnes pour estre maistres eschevins et six pour estre eschevins et S. M. en choisit un de la première classe et trois de la seconde... » Mémoire de Charles Colbert, sur les Trois-Evêchés, Metz, Toul et Verdun, chap. Justice royale de Toul. — 36. « ... On eslit tous les deux ans un maire et deux eschevins... Aux assemblées générales il y a toujours trente-deux députés, savoir : deux de chaque paroisse, advocats... marchands et bourgeois... » Mémoire de Charles Colbert sur l'Anjou, la Touraine et le Maine, chap. Angers. — 37. Histoire de Cambrai par Le Carpentier, Leyde, 1664, Hôtel-de-Ville. — 38. Histoire de Languedoc par dom Vaissette, citée, Montpellier. — 39. Quinzième siècle, Histoire VII, *le Bourgeois*, note 85. — 40. Mémoires des intendants, Mémoire sur le Roussillon, chap. Perpignan.

41. Mémoires des intendants, chap. Gouvernement civil, Villes. — 42. Biblioth. des arrêts par Jovet, Paris, Girard, 1669, 2e partie, vº *Office*, art. 69. — 43. Quinzième siècle, Histoire X, *le Sorcier*, note 51 et les autres notes. — 44, 45. Mémoires des intendants, chap. Gouvernement civil. Histoires des villes. — 46. Ibid., Mémoire sur la Flandre gallicane, art. Lille. — 47. Ibid., entre autres, Mémoire sur l'Anjou et la Touraine par Charles Colbert, déjà cité, art. Angers. « ... La ville doit plus de cinq cent mille livres... » Art. Laval. « ... La communauté est endettée de près de 600,000 liv. » Voyez aussi les Edits d'avril 1683 et de novembre 1703, relatifs aux aliénations et emprunts des villes. — 48, 49. Mémoires des intendants, chap. Justice, Gouvernement civil. Histoire des villes. — 50. Mémoires des intendants, Mémoire des Trois-Evêchés, Metz, Toul et Verdun, par Charles Colbert, déjà cité, art. Ville et Prévosté de Circk. « A l'esgard des matières criminelles, il y a quatre autres eschevins; ils ne peuvent rendre aucune sentence sans l'advis des eschevins de Nancy et sur lesdits advis les jugements qu'ils rendent sont sans appel. » Les choses en étaient ainsi parce qu'on n'avait pas acheté les nouvelles charges de justice érigées par Louis XIV.

51. Ordonnances du Louvre, chartes des communes — 52. Histoire des villages! Histoire des villages! Je ne cesserai de les demander; on y verrait que les trois quarts n'avaient point de municipalité. — Notes suivantes. — 53. Édit sur le règlement général des tailles, 18 janvier 1634, art. 32, déclaration sur le règlement des tailles, 20 août 1673, art. 2. — 54. « Ce jour d'hui 20e jour du mois de mai 1663 à la sortie et issue de la grand'messe à l'église Saint-Jean de Savigny par moi François Le Cor-

beuil. prestre titulaire dudit lieu, dicte et célébrée en ce jour, ont comparu, assemblés en estat de commung les paroissiens et habitants de ladite église pour délibérer ensemble sur les réparations de l'église.... » Titres des habitants de Saint-Jean de Savigny contre les habitants de Notre-Dame de Couvains, manuscrit cité dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Histoire des villages. — 55. Mémorial alphabétique concernant la justice, police et finances, Paris, Cavelier, 1724, aux différens articles Communautés. — 56. Déclaration du 20 août 1673 sur le règlement des tailles, art. 2. — 57. Dictionnaire de Furetière, v° *Consul*. — Mémorial alphabétique, déjà cité, art Syndics et collecteurs. J'ai deux observations à faire, l'une que j'ai vu des procès-verbaux d'assemblées de communautés tantôt devant le curé, tantôt devant le collecteur; l'autre que, dans le Midi, on ne connaissait que les consuls ou collecteurs comme chefs des communautés ou paroisses. Tous ceux qui ont vécu avant la révolution, et qui sont habitants des provinces au delà de la Loire, pourraient attester ces faits. J'ajouterai que des grands monceaux de vieux rôles de tailles ou de procès-verbaux d'assemblées de communautés il s'est échappé un assez grand nombre de pièces qui pourraient l'attester aussi. — 58. Dictionnaire militaire de Lachenaye, v° *Maréchal de France*. — 59. Mémoires de Bussy, année 1652, 20 août. — 60. Note 3 du Chapitre XXXII, *du Gendre et du beau-père*.

61. États-majors ou états des appointements des gouverneurs et lieutenants de roi. J'ai des manuscrits ainsi intitulés, de plusieurs époques. Les appointements des gardes de gouverneurs de villes y sont mentionnés. — 62. Note 7 du Chapitre XIII, *des Comédiens de campagne*. — 63, 64. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 4, Histoire de l'art militaire, art. Collection de 484 pièces. — 65. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 3, art. Prévôté de Paris — 66. État de la France pour l'année 1699, 1re partie, chap. 8, Plaisirs du roi, art. 3, Grand fauconnier. — 67. Petite rivière du département de l'Aveyron. — 68. Ces effets d'acoustique se retrouvent ailleurs, mais là surtout ils vous frappent d'une surprise agréable. — 69. Autre petite rivière du département de l'Aveyron. — 70. Voyages en Afrique. — 71. Vers le milieu du siècle dernier, mon père acheta ce petit château, alors près de crouler faute d'entretien. On le démolit et on le convertit en une grange; il ne resta qu'une partie du mur d'enceinte. Vint la révolution, les créneaux de ce mur furent abattus.

72. Je me félicite que cette propriété de Saint-Geniès appartienne aujourd'hui à M. Merlin, député.

M. Merlin fut un des trois membres du jury d'instruction qui me nomma professeur d'histoire à l'école centrale du département de l'Aveyron, et qui m'ouvrit la porte des lettres. M. Merlin vit, les convenances m'empêchent d'en dire davantage; il est d'ailleurs assez connu par ses talents oratoires et au barreau de Rodez et à la tribune de la Chambre.

Feu M. Rodat d'Olemps fut un autre membre de ce jury. Il siégea à l'Assemblée constituante, et sa place est encore marquée dans les livres du temps parmi les hommes forts qui remanièrent si hardiment notre ancien pacte social celtique, gaulois, romain, gothique, franc, féodal et royal. Son cœur si français, son esprit si bon, revivent dans son fils qu'on a vu et qu'on verra encore, j'espère, à la Chambre.

Feu M. de Cabrières, fut le troisième membre de ce jury. Il était fils de M. de Cabrières, sous-intendant de la province, qui, en cette qualité, annula, pour vice de forme, mon engagement dans le régiment de royal-vaisseau, et m'empêcha d'être jeté dans les armées aux années de sang et de carnage qui suivirent. M. de Cabrières, le père, était très spirituel. Son

fils le fut davantage; ses bons mots, qu'il marquait à un coin si original et si vif, n'ont pas péri. Mais quoi! je ne dis pas qu'il fut un de ceux qui contribuèrent le plus à ce grand dégrèvement d'impôt foncier que le département obtint de la justice de la France.

Je dois aussi un hommage de souvenir à ceux qui firent mon éducation littéraire.

Vous ne vivez plus, respectable M. Dutriac de Villefranche, directeur général de la contribution foncière. Votre appartement était contigu au mien, et, tous les matins, vous veniez frapper à ma porte pour hâter le moment de mon travail. Combien d'heures ne m'avez-vous pas données pour m'initier à la science des dénombrements et des évaluations! vous, dont les fonctions étaient si importantes, si pénibles! vous, dont la lampe était allumée si avant dans la nuit!

Il n'est plus cet excellent M. Carrère, imprimeur à Rodez. Il avait toujours dans sa main la férule de l'abbé d'Olivet, et le compas du goût. Quelle critique si fine, si délicate, si sûre! Il nous en souvient à tous ceux qui vivions avec lui; il doit m'en souvenir plus qu'à personne.

S'il y eut un beau parleur en France, où il y en a tant, ce fut, certes, feu M. Arsaud, long-temps maire de la ville. Quand vous l'écoutiez, il vous semblait entendre continuellement un beau livre. Il fut de la seconde assemblée nationale, et, dans le pays, nous nous demandions tous pourquoi il ne montait pas à la tribune, où tant d'autres, qui ne le valaient pas, se faisaient un nom. Les meilleurs auteurs de l'antiquité et les meilleurs auteurs modernes se trouvaient dans sa prodigieuse mémoire. Pendant nos longues promenades, il me les citait, me les commentait, me les exprimait pour ainsi dire; il se les était appropriés; il tâchait de me les approprier. Je lui dois beaucoup.

Mais celui auquel je dois le plus est M. de Monseignat, celui qui plusieurs fois a été membre du corps législatif, qui a travaillé à l'avant-dernière réforme du Code pénal, celui qui, par sa grande fortune en biens, sa plus grande fortune en connaissances, sa plus grande fortune en talents, est, lorsqu'on prendra les pairs de France par départements, le premier à prendre dans le nôtre. J'ai à peine commencé que les convenances me forcent aussi de finir. M. de Monseignat vit. Qu'il vive long-temps!

Cette note paraîtra moins longue, ou plutôt moins indiscrète, à mesure qu'on sera persuadé que l'Histoire des Français des divers états est la seule histoire nationale.

73. On le nomme, je ne sais pourquoi, pain de livre. — 74. Boileau, satire 3. — 75. Presque tous les mémoires des intendants parlent de ces années calamiteuses qui firent disparaître un grand nombre de hameaux. On voit encore les ruines de deux à un quart de lieue de Saint-Geniès, celui de Bajac et celui de Fontenilles, dont un de mes frères portait le nom, et je connais les ruines de plusieurs autres à peu de distance En même temps que les hameaux disparaissaient, les villages se rapetissaient en hameaux. Je me souviens d'avoir ouï dire à mon père que, lorsqu'il fit planter auprès de l'ancien château la noyerée, les terrassiers trouvèrent dans des ruines, sans doute celles de l'église, le squelette du curé, couvert de lambeaux de sa chasuble. De ce village, qui entourait un château et un clocher, il n'y a plus que trois maisons. Dans mon Traité des matériaux manuscrits, j'ai demandé à la France et à l'Europe l'histoire des villages, qui aurait tant d'avantages pour les bonnes mœurs des peuples, qui retracerait les diverses faces de la terre et des réunions ou habitations des hommes. — 76. Histoire du Rouergue par l'abbé Bosc, Anciens chemins, où il est parlé d'une voie romaine qui allait de Rhodez à Lodève; elle devait passer près de Saint-Geniès, par le sommet d'une colline qu'on

appelle dans l'idiome du pays *comi forrat*, chemin ferré. — 77. Édit de décembre 1611, relatif à la confirmation des priviléges des officiers domestiques et royaux, et autres édits du code des commensaux, déjà cité. —78. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 22, Représentation nationale, recueil d'actes originaux relatifs aux états provinciaux; les états du Velai et du Vivarais s'y trouvent : ils faisaient partie des états du Languedoc, qui ont subsisté jusqu'à la révolution. — 79. Les états provinciaux de Languedoc s'appelaient états généraux ; ils ont, dans ce recueil, un long chapitre et un grand nombre de pièces originales. — 80. Les habitants de Montpellier qui ont vécu avant la révolution ont vu cette procession, fort ancienne et fort célèbre.

81. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, au lieu cité, note 78. Les états du Rouergue, qui cessèrent en 1651, y ont leur chapitre, avec pièces originales. — 82. Les extinctions successives, ou plutôt les cessations de convocation des états provinciaux du centre, y sont toutes marquées. — 83. Mon père était seigneur de Montferrier, et je lui ai entendu plusieurs fois dire qu'en cette qualité il avait droit d'entrer aux états. — 84. La seigneurie de Montferrier rendait à mon père cette quantité de blé. — 85. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, au lieu cité dans les précédentes notes. — 86. Ibid., art. Province d'Auvergne, où se trouvent citées, à la suite de plusieurs pièces originales, les Recherches historiques de Bergier et de dom Verdier-Latour sur les états généraux, et particulièrement sur les états provinciaux d'Auvergne, qui cessèrent en même temps que ceux de Rouergue, en 1651. — 87. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, au lieu cité dans la note précédente, art. Normandie, Lyonnais, Bordelais, Picardie, où l'on trouve la discontinuation de leurs états provinciaux. — 88. Ibid., article de ces provinces où l'on trouve de même la discontinuation de leurs états provinciaux. — 89. Ibid., article de ces provinces, où l'on voit qu'à l'époque de la révolution elles avaient encore leurs états provinciaux. Ce recueil d'actes et de titres originaux relatifs aux états provinciaux de la France, que je viens de citer plusieurs fois, est à ma connaissance le plus étendu et le plus complet sur les états provinciaux. Je le crois un des monuments les plus importants de l'histoire de notre représentation nationale. Aussi l'original va faire partie des archives du royaume, et la copie, par moi certifiée avec des pièces originales doubles, va de même faire partie du cabinet des manuscrits de la bibliothèque du roi. — 90. Ibid., Provinces frontières. — 91 à 96. Ibid., articles des différentes provinces. — 97. Ibid., Bretagne. Dans la Bourgogne, les nobles devaient posséder un fief. — 98 à 100. Ibid., articles des différentes provinces.

101. Procès-verbaux, ou imprimés, ou manuscrits, des séances des états provinciaux. — 102. On sent bien que je ne puis parler ici que par approximation, car les représentations des trois ordres ont été variables. — 103. C'est-à-dire ses habits. — 104. Depuis le quatorzième siècle c'était la couleur distinctive de la noblesse. Notes des différents siècles. — 105. Tel était encore le costume qu'avaient les députés de la noblesse des états de Languedoc à la procession de 1783. — 106. L'oiseau sur le poing était autrefois, comme l'épée au côté, le signe distinctif de la noblesse. Voyez les anciens monuments. La noblesse des petits états du Bugey, de la Bresse, de Gex, et autres petits états provinciaux, avait conservé cet usage dans la grande tenue des sessions. Histoires de ces provinces. — 107. Ainsi étaient habillés les députés du tiers état aux états généraux de 1614. — Voyez la Description de la France par Piganiol, 1re partie, chap. 16, états généraux. Ainsi devaient sans doute l'être les députés de cet ordre aux états provinciaux. — 108 à 110. Comme le disent les Mé-

moires des intendants des provinces où il y avait des états provinciaux, et comme on le voit dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Représentation nationale, Recueil d'actes originaux relatifs aux états provinciaux, où sont insérés le plan figuré de la salle des états de Dijon, que je dois à l'obligeance de M. Maillard de Chambure, conservateur des archives de la Côte-d'Or, et la gravure de la salle des états de Languedoc, dont la date est du commencement du siècle dernier; je la dois aussi à l'obligeance de M. Thomas, archiviste du département de l'Hérault.

111. Mémoires des intendants, chap. États, Gouvernement civil. — 112. Procès-verbaux des sessions des huit principaux états provinciaux. — 113. Procès-verbaux des sessions des états provinciaux moindres. — 114 à 116. Procès-verbaux des sessions des états provinciaux. — 117. Ibid., et pour supplément, Lettres de Madame de Sévigné, relatives au duc de Chaulnes et aux états de Bretagne. — 118, 119. Procès-verbaux des sessions des états provinciaux. — 120. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Représentation nationale, Recueil d'actes originaux relatifs aux états provinciaux.

121. Procès-verbaux des sessions des états provinciaux. — 122. Mémoires des intendants, Généralités de Bordeaux, de Montauban, de Pau, où les petits états provinciaux des pays au pied des Pyrénées tenaient en plein air leurs assemblées, qui souvent ne duraient que quelques heures. — 123, 124. Qu'on applique le Dictionnaire géographique de Thomas Corneille, ou celui de Lamartinière, à une grande carte de l'ancienne France, et l'on trouvera au moins tout autant de petites provinces que de départements, dont les limites tracées par l'Assemblée constituante suivent si souvent celles de ces petites provinces. — 125. Voyez mon Traité des matéraux manuscrits, chap. Représentation nationale, Recueil d'actes relatifs aux états provinciaux, où se trouvent les articles de ces petites provinces. — 126, 127. Proportion ordinaire qu'offrait numériquement l'ordre du clergé. — 128. Des villes seulement. — 129. C'était surtout la propriété industrielle qui était alors représentée; car le tiers état des villes députait et le tiers état des campagnes ne députait pas. — 130, 131. Telle à peu près était, dans ce temps, la formation des trois degrés de la représentation nationle. Les habitants des municipalités électives élisaient par corporations, par états, leurs officiers municipaux. Ces officiers municipaux formaient le tiers état des états provinciaux qui élisait les députés du tiers état aux états généraux.

132. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Représentation nationale, Recueil d'actes, etc. On y trouve que les grands états provinciaux prenaient le titre d'états généraux, et cela devait être, car ils étaient composés des députés des états inférieurs des petites provinces qui formaient la grande. — 133. Notes précédentes. — 134. Siècle de Louis XIV par Voltaire, chap. Guerre civile. — 135. La Joie des Français pour la prochaine tenue des états généraux, Paris, 1651. Déclaration du duc d'Orléans à l'assemblée de la noblesse pour la convocation des états généraux, Paris, 1651. Je pourrais multiplier les citations. — 136. En réalité, la dernière assemblée des notables fut de 1626. Abrégé chronologique de Hénault sur cette année. Mais on regarda comme une assemblée des notables l'assemblée de la noblesse tenue à Paris en 1651 pour demander la convocation des états généraux qu'on promettait et qu'on n'assemblait pas. — Journal de l'assemblée de la noblesse tenue à Paris, en 1651, par le marquis de Sourdis. — 137. Histoires des villes, des grandes villes surtout. — 138. Dans mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Représentation nationale, Recueil d'actes, etc., se trouve cette décomposition en petites provinces, qui forme la nomenclature des cha-

pitres. — 139. Ibid., même recueil, où les chapitres portent chacun le nom d'une de ces petites provinces et donnent l'histoire de ces états provinciaux, presque toujours avec des pièces originales. — 140. Note 25 du Chapitre XXII, *du Maître d'histoire*.

141. Aussi n'en fut-il plus convoqué, après ceux de 1614, qu'en 1789.— 142. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 22. Représentation nationale, états de 1614. — 143, 144. Voyez, sur les états généraux, les notes des siècles précédents. — 145. La cloche des révolutions populaires, si l'on me permet cette métaphore, se fait entendre au loin, et les peuples les plus contents de leur gouvernement ont toujours l'oreille ouverte. Bien que la nation française fût enthousiaste de son Louis XIV, elle ne laissait pas d'être la nation toujours avide de nouveautés. D'ailleurs, les protestants expulsés de la France y conservaient de nombreuses relations et devaient y importer, sous les plus belles couleurs, l'orangisme ou les principes de la révolution anglaise de 1688. — 146. Voyez la note 145. — 147. Plusieurs états provinciaux convoqués tous les trois ans avaient donné l'idée des sessions périodiques, et les commissions d'élus des états de Bourgogne, ainsi que les commissions permanentes des autres états provinciaux, avaient encore donné l'idée de cette commission de surveillance. — 148. Les révolutionnaires orangistes devaient désirer qu'à l'instar des états généraux de Hollande, la durée des sessions ne dépendît pas de la puissance royale. — 149. Nom qu'on avait donné en Hollande, en Angleterre, en France et ailleurs, aux partisans de la maison d'Orange. — 150. Voyez les notes précédentes. — 151. Picard venait de la mesurer, et on devait alors souvent en parler comme de chose nouvelle. Note 54 du Chapitre LXIX, *du Mesureur*.

Chapitre LXXXII. — DU GENDRE ET DU BEAU-PÈRE. — 1. Mémoires des intendants, Mémoire sur l'Alsace, Strasbourg. Dans cette ville la dot des femmes était de 4,000 francs, et je me souviens d'avoir ouï dire aux anciens de ma maison qu'à Rhodez la dot ordinaire d'une demoiselle était aussi de 4,000 francs, d'où l'on peut conclure qu'en général c'était, en France, la somme dotale la plus commune.—2. Edit du mois d'août 1696, relatif à la création d'une charge de gouverneur dans les villes closes. — 3. Edit du mois de février 1692, relatif à la création de charges de lieutenants de roi dans chaque province. — 4. « Les gouverneurs et estats majors de vingt-quatre gouvernemens de provinces estimez à un million quatre cent quarante mille livres par an... » Oisivetés de Vauban, manuscrit cité, Projet de capitation. — 5. Edit du mois d'août 1696, relatif à la création d'une charge de gouverneur dans les villes closes. — 6. Histoires de Lyon, de Bordeaux, de Montpellier, de Saint-Hippolyte et d'autres villes, où, après des mutineries et une révolte, on avait bâti une citadelle.—7. Note 59 du Chapitre LXXXI, *des Défaiseurs et des Refaiseurs*. —8. Et véritablement dans un manuscrit, Etats-majors du temps du maréchal de Bellisle, je trouve des gouverneurs avec une garde dans un grand nombre de villes du troisième ou du quatrième ordre, d'où il suit qu'il n'y avait pas de règles fixes pour les gouverneurs auxquels on ne donnait pas de gardes. Mon père me disait que de son temps le gouverneur de Rhodès avait des gardes. — 9. Edit du mois d'août 1696, relatif à la création d'une charge de gouverneur dans les villes closes. — 10. Traité de l'attaque et de la défense des places par Vauban, La Haye, Hondt, 1742, Lettre de Louis XIV aux gouverneurs et commandants de places, 6 avril 1705. — 11. Histoires des villes, dix-septième siècle.

Chapitre LXXXIII. — DES PARISIENS ET DES PARISIENNES. —

1. Ou à peu près ; voici mon calcul. A cette époque la population de Tarbes était d'environ 5,000 âmes, ce qui, en supposant 6 personnes par maison, en donnerait environ 800 ; il y en avait à Paris 25,000, et elles étaient au moins d'un tiers plus grandes que celle de Tarbes : d'où il résulterait que les maisons de Tarbes étaient, en nombre et en grandeur, à celles de Paris comme 1 à 40, et, par conséquent, que Paris était quarante fois plus grand que Tarbes. — 2. Curiosités de Paris, déjà citées, Introduction. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 1er, chap. Cité. — 3. Traité de la police par Delamarre, 5e et 6e plans de Paris. — 4. Ibid., 7e et 8e plans de Paris. — 5. La ville de Paris par Colletet, Paris, Raffle, 1679, art. Noms des hostels de Paris. — 6. Le voyageur fidèle à Paris par Liger, Paris, 1715, treizième journée, des Eglises dont on n'a point parlé. Chronique bordeloise, Bordeaux, Boé, 1703, 19 octobre 1697. — 7. Lettres patentes, mars 1662, en faveur de Laudati Caraffe, relatives au privilége exclusif des porte-lanternes et porte-flambeaux. — 8. Description de Paris par Brice, chap. Division de Paris en 3 parties. — 9. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 4 et 5, chap. Eglises, Communautés religieuses. — 10. Seizième siècle, note de la Station XLII, *la Capitale de la France*.

11. Description de Paris par Piganiol, Garde. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, même article. — 12. Seizième siècle, Sation XLII, *la Capitale de la France*, note 44. — 13 Description de la France par Piganiol, 2e partie, chap. 1er, art. 4, Paris. — 14. Mercure galant, dernières années du siècle, Modes. Portraits du temps. — 15, 16. Note 15 du Chapitre XXVIII, *des Chevaliers d'industrie*. — 17. Mercure galant, dernières années du siècle, chap. Modes. — 18, 19. Dictionnaire de Furetière, vo *Parasol*. — 20. La ville de Paris par Colletet, déjà cité, art. Enseignes.

21. Théâtre italien de Ghérardi, comédies dont la scène est aux environs de Paris. — 22. Antiquités de Paris par Sauval, chap. Promenades. Journal du citoyen, La Haye, 1754, où se trouve l'ancien Paris, chap. Promenades publiques. — 23. Description de la France par Piganiol, 2e partie, chap. 1er, art. 4, Paris. — 24. Le Voyageur fidèle, déjà cité, Introduction. — 25. Mémoires des intendants, Généralité de Paris, chap. 4, Finances, Entrées. — 26, 27. Dictionnaire de commmerce par Savary, art. Communautés de Paris érigées par lettres patentes. — 28. Saint-Evremoniana, traduction d'une lettre italienne. — 29, 30. Voyageur fidèle, cité, 13e journée, art. Domestiques et ouvriers.

31. Registres du parlement, arrêt du 18 juin 1693, sur la permission donnée à Sauvage de construire des machines pour élever les eaux de la Seine. — 32. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 30, chap. 87. — 33. Mémoires critiques d'architecture, Paris, 1702, chap. Cheminées. —34. Roman bourgeois de Furetière, chap. Jugement des bûchettes.—35. Voyez les diverses descriptions de Paris publiées vers la fin du dix-septième siècle, chap. Halles, marchés, marchands-fripiers. — 36. Rues de Paris, Paris, 1722, chap. Hôtels garnis, Hôtelleries. — 37. Description de Paris, chap. Cabarets, Traiteurs, Aubergistes.—38. Ibid., chap. Pont-Neuf, Foires.—39. L'Ambigu d'Auteuil, déjà cité, chap. Nouvelliste.—40. Menagiana, Paris, Florentin, 1693, Réponse de Bautru à un gazetier.

41 à 43. L'Ambigu d'Auteuil, chap. cité. — 44. Caractères de Labruyère, chap. Biens de fortune. — 45 à 49. L'Ambigu d'Auteuil, chap. cité. — 50. *Commentaria Cæsaris, De indole Gallorum*.

51. Voyez les notes précédentes et les notes des chap. 53, 54, 55. — 52 Dictionnaire de Furetière, vo *Bureau*. — 53. Vie de mademoiselle Legras, fondatrice des Filles de la Charité, liv. 4, chap. 4. — 54. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, liv. 25, chap. 10.—55. Bibliothèque des arrêts par Jovet, vis *Intérêts, Prêts, Prêteurs, Usures, Usuriers*. — 56. Col-

lection de jurisprudence par Denisart, art. Mont-de-Piété. — 57. Dictionnaire de Furetière, v° *Assurances*. — 58. Curiosités de Paris, citées, chap. Saint-Jacques-la-Boucherie. — 59. Calendrier historique de Paris, année 1726, 7 juin. — 60. Mémoires des intendants, mémoire sur la généralité de Bordeaux, chap. Comté de Bigorre.

61. Description de Paris par Piganiol, Pont-Neuf. — 62. Mémoires du temps, Popularité de Monsieur, Halles de Paris. — 63. Calendrier historique de Paris, année 1726, 18 août. — 64. Le Voyageur fidèle, cité, 13e journée, chap. Dehors de Paris. — 65. Lettres de Bussy, Lettre à l'abbé de Brosse, 1er septembre 1672. — 66. Curiosités de Paris, citées, chap. le Temple. — 67. On mettait vraisemblablement cette tenture à la chaire de l'église de Saint-Roch, dans ce temps et dans celui qui a précédé la révolution, car on l'y a mise depuis. Elle y était à la Fête-Dieu de l'année 1822. — 68. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 2, chap. Pavé, Boues. — 69. Collection de jurisprudence par Denisart, art. Pavage. — 70. Ce mode de perception n'a cessé qu'en 1750. Il y a encore quelques vieillards qui se souviennent d'avoir vu à la halle le bourreau marquer ainsi avec de la craie les villageois et les maraîchers qui venaient y vendre des légumes ou du jardinage.

71. Curiosités de Paris, déjà citées, chap. Quartier des Halles. — 72. Roman bourgeois de Furetière, Epître au maître des hautes-œuvres. — 73. Dictionnaire de Furetière, v° *Bourreau*. — 74. Roman bourgeois de Furetière, Histoire de Lucrèce. — 75. Notes des Chapitres *des Gazetiers*, *des Nouvellistes*. — 76. Mercure galant, dix-septième siècle, chap. Modes. — 77. Mémoires et ouvrages du temps de la ligue. — 78. La Décadence visible de la royauté..., par l'usage des fourbes, 1652, sans nom d'auteur, libelle des frondeurs. — 79. Au quinzième et au seizième siècle l'Espagne et l'Italie étaient les plus avancées en civilisation. — 80. Au dix-septième siècle, la Hollande et l'Angleterre s'élevèrent au premier rang des puissances par l'importance de leur commerce et de leur marine.

81. Notes du Chapitre LXVII, *des Gros fermiers*. — 82. Depuis son alliance avec la nièce de madame de Maintenon, la famille de Noailles était la mieux venue à la Cour. — 83. Mémoire pour servir à l'histoire de la société polie en France par le comte Rœderer, Paris, Firmin Didot, chap. 8, Société de Rambouillet. Ce livre ajoute à nos annales une partie entièrement neuve. — 84. Dictionnaire de l'Académie, 1694; Dictionnaire de Furetière, v° *Tartufe*. — 85. Le Théophraste moderne, déjà cité, chap. Femmes. — 86. Ibid., chap. Mariage et Célibat. — 87. Voyez les notes suivantes. — 88. Curiosités de Paris, déjà citées, chap. quartier Saint-Antoine. — 89. Romans et comédies du temps. — 90. Le Théophraste moderne, chap. Jeu.

91. Mémoire de Montglas, Jeu chez le cardinal Mazarin. — 92. Dialogues entre le diable boiteux et le diable borgne par Lenoble, Paris, Ribou, 1707, Entretien 1. — 93. Roman bourgeois, déjà cité, Histoire de Lucrèce. — 94. Portraits du temps. — 95. Dictionnaire de Furetière, v° *Mule*. — 96, 97. Mercure galant, Modes, année 1680 et précédentes. — 98. Caractères de Labruyère, Chap. Femmes. - 99. Saint-Évremoniana, traduction d'une lettre italienne. — 100. Dictionnaire de Furetière, v° *Flûte*. — 101. Journal du citoyen, déjà cité, Promenades de Paris. — 102. Almanach historique de Paris, année 1726, Fêtes Curiosités de Paris, déjà citées, chap. Quartier du Louvre. — 103. Théophraste moderne, chap. Ville. — 104. Annales de la Cour, déjà citées, Noëls.

CHAPITRE LXXXIV. — DU SECRÉTAIRE D'INTENDANT. — 1. Ce grand souper n'a cessé qu'au dîner-souper de l'assemblée constituante,

On s'en souvient encore. — 2. Je ne connais de vrais dénombrements que dans leurs Mémoires, à moins qu'on ne veuille regarder comme dénombrements les tableaux erronés et incomplets du domaine faits sur les aveux féodaux. — 3. Dîme royale de Vauban, Table du chap. 7 de la 2e partie. — 4. Ibid., 2e partie, chap. 7, § 3, Détail d'une lieue quarrée de païs médiocre, mise en culture commune. — 5. Mémoires du comte de Boulainvilliers, 5e mémoire. — 6. Il s'agit ici de la Méthode de géographie de l'abbé Dangeau, Paris, 1697, dont le texte sert d'explication à son atlas de la France, recueil de cartes dans chacune desquelles la France est considérée sous un rapport, ou ecclésiastique, ou militaire, ou féodal, ou judiciaire, ou financier, ou académique, ou sous des rapports de sous-divisions. Févret de Fontette, dans son édition de la Bibliothèque historique de la France par le père Lelong, nombre 599, rend compte de cette belle entreprise de Dangeau, qui était une espèce de statistique oculaire. Il dit que la Bibliothèque du roi possède vingt-sept de ces cartes, et que M. Buache avait l'exemplaire de l'auteur, contenant trente-huit cartes sur la France, quatre tables analytiques et vingt-six cartes chronologiques. Cet exemplaire est tombé entre mes mains. Il y a un beaucoup plus grand nombre de cartes, et les colonnes des tablettes sont chargées d'additions de l'abbé de Dangeau, et de notes que je crois du géographe De Lisle. C'est un fort beau monument des dénombrements de cette époque. — 7. Ibid., Cartes des évêchés et archevêchés. — 8. L'état de la France, année 1699, 2e partie, Abbayes. — 9. Géographie universelle par Lacroix, Lyon, Deville, 1705, 2e partie, liv. 1, chap. 1, la France en général, § 13, Etat de l'église. — 10. Géographie de la France par Dangeau, carte des duchés-pairies.

11. La France par Duval, Paris, 1680, chap. Principautés.—12. Ibid., chap. Terres qui ont titre de duché. — 13. Nouveau Voyage de France, Paris, Saugrain, 1730, la France en général. Voyez aussi la note 5 du Chapitre *des Ministres*. – 14. Géographie de la France par Dangeau, chap. Gouvernement des provinces. — 15. La France par Duval, déjà citée, Gouvernements. — 16. Géographie de la France par Dangeau, carte des parlements. — 17. Je ne trouve sur les présidiaux que des nombres évidemment erronés, entre autres celui de 160 que donne le Nouveau voyage de France, cité, chap. France en général. D'après mes calculs, je crois qu'il y en avait environ cent. Voyez la note 5 du Chapitre *des Ministres*.—18, 19. La France par Duval, déjà citée, Justice ; Dictionnaire de Moréri, édition de 1683, v° *France*. — 20. Géographie de la France par Dangeau, carte des intendants.

21. Dictionnaire de Moréri, édition de 1683, v° *France*; Dénomination du royaume par généralités, élections, paroisses et feux, Paris, Saugrain, 1709. — 22. Ibid., Dictionnaire de Moréri, v° *France*. — 23. Géographie de la France par Dangeau, carte des académies et des universités. — 24. Description de la France par Piganiol, chap. Sciences, Universités, Académies. — 25. J'en ai fait le calcul, soit d'après les histoires des villes, soit d'après les géographies du temps, soit d'après la carte des cinq assistances des jésuites, citée note 6 du Chapitre *des Comédiens écoliers*. — 26. Géographie de la France par Dangeau, Carte des états généraux. — 27. Recueil des états généraux par Quinet, Paris, 1651, dix-septième siècle. — 28. Dîme royale de Vauban, Préface. — 29. Nouveau voyage de France, cité, chap. France en général. — 30. Dictionnaire de Moréri, édition de 1683, v° *France*.

31. La France par Duval, déjà citée, chap. France en général. — 32. Dîme royale, 2e partie, chap. 7, Preuves de l'excellence de la dîme royale. — 33. Détail de la France, édition de 1712, 2e partie, chap. 8 ; Dîme

royale de Vauban, Préface. — 34. Ibid., 2e partie. — 35. Mémoire géographique de Duval, Paris, 1651, Population de la France. — 36. Mémoires et Anecdotes de la cour par Jean-Baptiste Denis, ci-devant secrétaire de l'évêque de Meaux, sans date, sans nom d'imprimeur. — 37. Nouveau voyage de France, déjà cité, chap. France en général. — 38. Mémoires et Anecdotes de la Cour par Jean-Baptiste Denis, déjà cités. — 39. La France par Duval, déjà citée, chap. France en général. — 40. Annales politiques de Saint-Pierre, 1re partie, Discours préliminaire.

41. Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1664. — 42. Mémoires de Boulainvilliers, 5e mémoire concernant les moyens d'établir le droit d'amortissement des gabelles. — 43. L'état et la qualité de marchand ont toujours été si arbitrairement définis, que le recensement en a toujours été arbitraire, et que toujours, sans crainte d'être contredit, on a pu dire plus, on a pu dire moins, on a pu dire ce qu'on a voulu. — 44. Mémoires de Boulainvilliers, 5e mémoire ci-dessus cité. — 45 à 47. Dîme royale de Vauban, 2e fonds. — 48 à 50. Ibid., Préface.

51. Détail de la France, édition de 1707, 1re partie, Revenus du clergé. — 52. Dîme royale de Vauban, 2e fonds. — 53 Sauf erreur, j'estime que la dépense d'un artisan pour lui et sa famille ne peut être portée, à la fin du dix-septième siècle, à moins de 150 liv. Ainsi, adoptant le nombre d'artisans que Vauban donne à la France (voyez la note 45 de ce chapitre), je trouve que la dépense ou le revenu des artisans devait être de 300 millions, et non pas de 180, suivant son évaluation. — 54. Dîme royale de Vauban, 1er fonds. — 55. Mémoire de Davenant sur la dette de l'Angleterre en 1698, cité dans les Recherches sur les finances par Forbonnais, année 1714. — 56. Mémoires des intendants, mémoire sur le Languedoc, chap. 4, Commerce, Tableau du Languedoc. — 57. De la Balance du commerce par Arnould, Paris, Buisson, 1791, 2e partie, section 1, chap. 5, Commerce avec la Hollande. — 58 Ibid., chap. 4, Commerce avec l'Angleterre. — 59. Dans un petit livre de quelques feuilles intitulé : Relation de Berlin et de Hanovre, on trouve à la page 85 l'expression d'arithmétique politique. — 60. On n'en trouve guère plus dans l'Economie politique de Monchretien, dans les différentes éditions toujours plus volumineuses du Détail de la France, dans les mémoires des intendants, dans la Dîme de Vauban, dans les Testaments politiques.

Chapitre LXXXV. — DE L'INTENDANT. — 1. Le cérémonial de l'entrée des intendants dans les villes de leur juridiction, au dix-septième siècle, aurait été celui-là si on l'eût imprimé ; car tel il était avant la révolution, je m'en souviens. — 2. Avant la révolution il en était ainsi. — 3. Note ci-dessus. — 4, 5, Code Marillac ou Michaud, année 1626, art. 58. — 6. Alors et depuis, presque tous les intendants l'étaient et l'ont été. Voyez les mémoires et les arrêts qu'ils nous ont laissés. — 7. C'était le titre que dans leurs actes ils prenaient. Voyez aussi leurs ordonnances et leurs arrêts. — 8. Almanach royal pour l'année 1707, Intendants de justice, police et finances. — 9. D'après plusieurs rapports qui datent de 1637 et des années postérieures, il paraît que, jusqu'à la fin du siècle, les mémoires des intendants étaient intitulés Rapports au roi. — 10. Mémoires des intendants, chap. Justice.

11. *Karlomanni Capitula*, 883, *Capitulum apud Vernis palatium*, art. 9. — 12. Dans leurs livres, presque tous les jurisconsultes de ce temps appellent de tous leurs vœux l'élection libre des juges. — 13, 14. Code Marillac ou Michaud, déjà cité, art. 58. — 15. Mémoires des intendants, entre autres Mémoire sur la généralité de Moulins, chap. État ecclésiastique. — 16. Commission d'intendant de la généralité de Paris, donnée à Hotman,

14 décembre 1675, manuscrit du Secrétariat, cité. — 17. Ordonnance militaire de Louis XIV, titres Fournitures des bourgeois. — 18 à 21. Commission d'intendant, pour Hotman, déjà citée. — 22, 23. Code Marillac ou Michaut, déjà cité, art. 58. — 24. Mémoires de l'intendant Mesgrigny, Gén. d'Auvergne, 2 décembre 1637, chap. Plaintes contre les habitants des villes, prêts d'argent, usure. — 25. Commission d'intendant, donnée à Hotman, 14 décembre 1675, citée. — 26. Dictionnaire du temps, v° *Généralité*. — 27. Commission d'intendant, donnée à Hotman, 14 décembre 1675, citée.

Chapitre LXXXVI. — DES CONSEILLERS DES CONSEILS DU ROI. — 1, 2. Almanach royal pour l'année 1699, Conseils. — 3, 4. Arrêt du conseil d'état, 29 juin 1700, relatif à l'établissement du conseil de commerce. — 5. Almanach royal pour l'année 1707, Conseils du roi. — État de la France pour l'année 1702, chap. Conseil, conseil des parties. — 6. Arrêt du 14 mai 1655, relatif au conseil d'état privé. — 7, 8. Règlement du 3 janvier 1673, relatif au conseil d'état, art. 1[er]. — 9. Description de la France par Piganiol, 1[re] partie, chap. 17, art. 4, Conseil des parties. — 10. Règlement du 3 janvier 1673, relatif au conseil d'état privé.

11, 12. Mémoires des intendants, Mémoire sur la généralité de Paris, chap. 3, Justice, grand conseil. — 13. Arrêts concernant les attributions du grand conseil, arrêts concernant les attributions du conseil des parties, dix-septième siècle. — 14, 15. Règlement du 3 janvier 1673, relatif au conseil d'état privé, art. 13 et 14. C'est le seul règlement où il soit parlé du costume des conseils du roi. — 16 à 18. Description de la France par Piganiol, 1[re] partie, chap. 17, du Roi gouvernant par lui-même, art. 2, Conseil royal des finances. — 19. L'état de la France pour 1699, cité, 1[re] partie, chap. 3, Conseils. — 20. Dictionnaire de Furetière, Dictionnaire des arts par Corneille, Conseils. — 21 à 23. Almanach royal pour 1707, Conseil du roi, conseil des dépêches. — 24. Seizième siècle, Station LXXII, *le Rieur de Montargis*, note 20. — 25. Almanach royal pour l'année 1707, Conseils du roi. — 26. Dictionnaire de Furetière, Dictionnaire des arts par Corneille, Conseil.

Chapitre LXXXVII. — DES MINISTRES. — 1. Seizième siècle, Station LXXII, *le Rieur de Montargis*, note 60. — 2. Notes sur les secrétaires d'état. — 3. Voyez les notes du chapitre précédent. — 4. Seizième siècle, Station LXXII, *le Rieur de Montargis*, note 81. — 5. Combien la machine politique de la France, du dix-septième siècle, composée des pièces des machines politiques des vieilles Frances qui avaient précédé, est difficile à connaître et à faire connaître. Plus ce qu'on en dira sera exact, moins on le comprendra. Le petit nombre de livres de la littérature inférieure, tels que les Almanachs, les États de la France, les Dénombrements, les Descriptions, les Voyageurs fidèles, les seuls qui n'aient pas dédaigné ces matières, en parlent d'une manière obscure, compliquée, et, si je puis m'exprimer ainsi, chacun d'une obscurité et d'une complication différentes. Aucun ne vous donne le même nombre des provinces, des sous-divisions des provices, des généralités, des élections, des établissements ecclésiastiques, judiciaires, ni leurs attributions, ni leur jeu, ni la manière dont ils fonctionnent. — 6. Almanach royal, année 1699, département des secrétaires d'état. — 7. Nouvelle méthode de géographie par l'abbé Dangeau, déjà citée, carte des secrétaires d'état. — 8. Almanach royal, année 1699 et suivantes. — 9. La littérature d'un peuple exprime ses opinions, surtout ses goûts. Voyez les bibliographies du dix-septième siècle : combien

d'espace donné à la poésie, à l'opéra. — 10. Combien peu d'espace don au droit public, aux constitutions des états !

11. La journée du roi était trop courte pour qu'il pût connaître à for les grandes affaires et par conséquent les diriger à sa volonté, à pl forte raison les petites. — 12. Je lis dans tous les traités de paix signés pa des ministres du roi ministre secrétaire d'état, Recueil de Léonard, déj cité. Je lis cette même qualification dans les pouvoirs de signer les traité que le roi donnait à ses ministres. Ainsi le manuscrit du Secrétariat, déj cité, porte : « .... Nous avons jeté les yeux sur... Brienne... Letellier marquis de Louvois, ministres secrétaires d'estat... » Il s'agit d'un pouvoir donné pour renouveler le traité d'alliance entre la France et le Danemark. Je la trouve même sur le frontispice d'un livre des postes, celui de 1714, dressé par ordre de Torcy, ministre secrétaire d'état. — 13. Louvois ne prend pas le titre de ministre secrétaire d'état dans un grand nombre de ses règlements ; Pontchartrain et La Vrillière ne le prennent jamais : Almanach royal, 1707. Si je faisais de plus longues recherches, je trouverais des preuves bien plus nombreuses. — 14. Que n'ai-je du temps ou de l'argent pour chercher ou faire chercher pendant plusieurs jours, plusieurs mois, n'importe, aux archives du conseil d'état, aux autres archives publiques, des preuves complètes de cette assertion ! Mais j'en ai assez pour me croire certain que le titre de ministre, donné par brevet, a été sottement préféré, vers le commencement du dix-septième siècle, par les secrétaires d'état, qui avaient honte de l'obscure origine de leurs prédécesseurs. C'est ce que me disent les cent volumes de manuscrit du Secrétariat déjà cité, où l'on trouve, après la fin du règne de Louis XIII, des ministres, des ministres secrétaires d'état. — 15. C'étaient le chancelier et le chef du conseil. Etat de la France, fin du dix-septième siècle, Chancelier, chef du conseil. — 16. Qui a lu le manuscrit du Secrétariat pourrait citer beaucoup de ministres ; je n'en citerai que trois : le président Maisons, le surintendant Fouquet et le maréchal de Turenne. — 17. Lois ordonnances et réglements du dix-septième siècle. — 18. Ordonnances, décisions et actes des ministres d'état au dix-septième siècle. — 19. Note 16. — 20. « ... Sa Majesté... a ordonné et établi... le sieur de Turenne l'un des ministres de son estat pour en cette qualité avoir doresnavant entrée, séance et voix délibérative en tous ses conseils... sans que le sieur de Turenne soit tenu de prester d'autre serment que celui qu'il a ci-devant fait en qualité de conseiller aux conseils de Sa Majesté... 4 sept. 1652... » Secrétariat E. 3345, Brevet de ministre pour le maréchal de Turenne, même brevet pour le président Maisons.

21. Je ne citerai que Lionne, ministre aux conférences de Francfort. Mémoires de Choisy, liv. 2, Louis XIV gouverne par lui-même. Pour grand nombre de plénipotentiaires qualifiés du titre de ministres d'état, on peut voir le Recueil des traités de paix par Léonard, cité. — 22. Note 20. — 23. Note 16. — 24. Mémoires autographes de Louis XIV publiés par Gain Montagnac, Paris, Garnery, 1806, année 1661. — 25. Histoire de Richelieu, Histoire de Mazarin, déjà citées. — 26. De l'origine et du progrès des charges de secrétaire d'état par Briquet, La Haye, 1747, Tableau des secrétaires d'état, Commerce et Marine, donnés à Colbert, retirés à Lionne, qui obtint l'administration de quelques provinces en dédommagement. — 27. Almanach royal, Attributions de divers ministres — 28, 29. « Permission à Loménie de Brienne, pourvu de la charge de secrétaire d'état, à la survivance de son père, de signer, encore qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans, 20 mai 1638. » Secrétariat, manuscrit déjà cité. — 30. « Brevet portant permission à M. de Croissy d'accepter les gratifications des provinces de son département, 22 janvier 1680. » Expéditions de secrétaires

d'état, manuscrit dont la communication m'a été donnée par M. Barbier, sous-bibliothécaire de la bibliothèque du Louvre, autrefois la bibliothèque du conseil d'état, formée par feu monsieur son père, qui en fut violemment dépouillé sous la restauration, et qui, tiré hors de son élément, mourut peu de temps après, sans avoir terminé le supplément de son Dictionnaire des anonymes qu'il préparait. Heureusement, son fils continue ce supplément; il a reçu de son père, avec sa belle plume, sa rare sagacité littéraire, et nous aurons, mais nous aurons un peu plus tard, ce que sans cette injustice nous aurions eu un peu plus tôt.

31. « Lettres de pension pour M. de Croissy, 22 janvier 1680... » Expéditions de secrétaires d'état, manuscrit cité à la note précédente. — 32. « ... Aujourd'hui... désirant gratifier et favorablement traiter le sieur... secrétaire des commandements, en considération de ses bons services... Sa Majesté... lui a fait don de la somme de 30,000 livres... » Secrétariat, manuscrit déjà cité, Brevet portant don de la somme de 30,000 livres à un secrétaire d'état. — 33. Description de la France par Piganiol, 1re partie, chap. 17, art. 3, Secrétaires d'état. — 34. J'ai plusieurs placets présentés à Louvois, à Chamillart, où le demandeur dit monseigneur. — 35. Les placets qui nous restent portent grandeur ou excellence. Voyez d'ailleurs la Collection de Denisart, art. Secrétaires d'état. — 36. Almanach royal, Conseils du roi. — 37. On voit dans leurs biographies que presque tous ont commencé par être conseillers d'état, et leurs brevets, qu'on trouve dans le manuscrit du Secrétariat, déjà cité, en font mention. Je ne citerai que ceux de Loménie et de Colbert. — 38. Je cite encore le manuscrit du Secrétariat, où l'on voit que ce n'est qu'à la fin du dix-septième siècle que le titre de secrétaire des commandements n'est pas joint, dans les actes, à celui de secrétaire d'état. — 39. Almanach royal, Almanach de la cour, Almanach de Paris, Audiences des ministres. — 40. Histoire des secrétaires d'état par Fauvelet du Toc, Paris, Servy, 1668, Généalogie des secrétaires d'état.

41. Histoire généalogique des grands officiers de la couronne par le P. Anselme, Paris, 1726, Chanceliers. — 42, 43. Histoire chronologique de la grande chancellerie de France par Tessereau, Paris, 1708, Garde des sceaux. — 44. Notes des siècles précédents, relatives au chancelier. — 45. Edits relatifs aux chancelleries des parlements, à celles des présidiaux, et aux chancelleries inférieures, insérés dans la grande Conférence des ordonnances, déjà cité, liv. 1er, titre 19, Grand Chancelier. — 46. Plusieurs seigneurs avaient des justices avec sceaux. — 47. Voyez dans la grande Conférence des ordonnances, liv. 1er, titre 19, Chancelier, les taxes des chancelleries. — 48. Collection de Jurisprudence par Denisart, v° *Sceau*. — 49. Les scelleurs des petites chancelleries ne tenaient pas d'audience comme ceux de la grande chancellerie, les secrétaires du roi, ou comme ceux des parlements, les audienciers. — 50. Collection de Jurisprudence par Denisart, v° *Sceau*.

CHAPITRE LXXXVIII. — DU ROI. — 1. Le mot Académiste avait, en ce temps-là, deux sens : celui d'élève des écoles de manége que lui donnent le dictionnaire de l'Académie ainsi que le dictionnaire de Furetière, et celui de puriste, celui de réformateur de la langue, que lui donne la comédie des Académistes par Saint-Evremond, à l'occasion de la réformation de la langue française. Voyez, aux notes du Chap. *des Hommes qu'on appelle originaux*, la note 99. - 2. Le Monarque par le père Senault, Paris, Lepetit, 1664, liv. 5, 1er Discours. — 3. Les lois civiles par Domat, Paris, David, 1745, Droit public, liv. 1er, titre 1er, section 1re, § 6. — 4. Dictionnaire de Furetière, v° *Relever*; Dictionnaire de l'Académie, v°

Lever. Ces Dictionnaires ont donné l'expression abrégée des livres de publicistes et des autres livres du temps. — 5. Le Prince absolu, Paris, 1617. — 6. Conférence des Ordonnances par Bornier, Ordonnance de 1670, titre 13, Prisons, Greffiers des geôles, art. 29, notes. — 7. C'était l'opinion de ce temps, surtout l'opinion de la Cour. Colbert la partageait, comme il est dit dans les Mémoires de Choisy, liv. 2, Conseil qu'il donne au cardinal Mazarin. Voyez, d'ailleurs, le Traité de l'autorité royale, Paris, Cusson, 1691, et autres livres pareils, où cette opinion se montre plus ou moins manifestement. — 8. Dans toutes leurs ordonnances latines, les rois de France avaient le titre de *Francorum rex*. Ordonnances du Louvre. — 9. Testament du cardinal de Richelieu, Amsterdam, Desbordes, 1689, 2e partie, chap. 9, Puissance du prince, sect. 8. — 10. Règles du droit français par Loisel, liv. 1er, titre 1er, Règle 1re.

11. Registres du parlement, surtout pendant les minorités. — 12. Ibid., règne de Louis XIV, depuis sa majorité. — 13. Histoires, Mémoires de la première moitié du dix-septième siècle. — 14. Histoires, Mémoires de la seconde moitié du dix-septième siècle. — 15. Recueil des actes, titres et mémoires concernant les affaires du clergé de France, Paris, Vitré, 1675, et les continuations, dix-septième siècle. — 16. Dans la bibliothèque de Port-Royal, voyez les nombreuses relations, protestations, refus d'obéissance et martyrologes du parti. — 17. Description de la France par Piganiol, 1re partie, chap. 2, Roi, art. 7, Prérogatives du roi. — 18. L'opinion des contemporains est empreinte dans toute la littérature du dix-septième siècle. — 19. Ce portrait du roi est au musée du Louvre. — 20. Gravures représentant Louis XIV, mises en tête des premières éditions de l'ordonnance civile et de l'ordonnance criminelle. Dictionnaire de l'Académie, édition de 1694, gravure du frontispice.

21. Voyez les lettres de madame de Sévigné et tous les livres du temps. — 22. Voyez Benserade, Boileau, Quinault et tous les poètes. — 23. Bérénice de Racine. — 24. Epîtres de Boileau au roi et les autres poésies du temps. — 25. Histoire du règne de Louis XIV par Reboulet, Avignon, 1744 — 26. Médailles sur les principaux événements du règne de Louis le Grand, Paris, 1702. — 27. Histoire de Paris par Félibien et Lobineau, année 1680. — 28. Lettres de madame Dunoyer. — 29. *Amours des dames illustres de France*, Cologne, P. Marteau. — 30. Dictionnaire de l'Académie, édition de 1694, vo *Cité*.

31. Recueil des règlements généraux sur les manufactures, *Paris*, imprimerie royale, 1730. — 32. J'ai vendu à la bibliothèque royale l'original d'une commande d'étoffes destinées à l'habillement du roi, faite par le ministre Chamillart. – 33. On peut voir dans le Mercure galant, *depuis* l'année 1665 jusqu'à la fin du siècle, les gravures des habillements pareils à ceux des tableaux du roi. — 34. Comparez dans le recueil des édifices du dix-septième siècle les temples, les palais et les châteaux français, *à ceux* des peuples étrangers. — 35. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Beaux arts, Menus plaisirs du roi, ou plutôt, et avant tout, les comptes des dépenses de la cour de ce temps, conservés aux Archives du royaume. — 36. Mémoires de Brandebourg par Frédéric le Grand, chap. Mœurs, industrie, arts. — 37 à 39. Ibid., et Siècle de Louis XIV par Voltaire. — 40. Lettres de Boileau, de Racine, de madame de Sévigné.

41. Bibliographies françaises du dix-septième siècle. — 42. *Long-temps* avant Voltaire, Perrault avait intitulé Siècle de Louis le Grand un poème publié en 1687. — 43. Le roi se faisait lire toutes les lettres avant de les signer; il discutait tous les articles des ordonnances. Voyez le *Siècle de* Louis XIV et les Mémoires de Saint-Simon. — 44. Bibliographies du commerce. — 45. Voyez les ouvrages cités à l'avant-dernière note. Voyez

aussi les premières pages des Mémoires manuscrits de Louis XIV conservés à la bibliothèque royale. — 46. Commentaires de Bornier, déjà cités. — 47. Voyez les juristes d'Allemagne et d'autres parties de l'Europe. — 48. Traité de la police par Delamarre, ordonnances de police, règne de Louis XIV. — 49. Histoire militaire du règne de Louis le Grand par le marquis de Quincy, Paris, Mariette, 1726. — 50. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. Art militaire, Tiroirs de Louis XIV.

51, 52. Voyez les gravures des gens de guerre du cabinet des estampes de la bibliothèque royale. — 53, 54. Ces changements existent encore chez les étrangers. — 55. Voyez les ouvrages cités dans les notes du chapitre de la marine. — 56. Dictionnaire de commerce par Savary, 4e partie, Colonies françaises. — 57. Siècle de Louis XIV par Voltaire, notamment Affaires étrangères. — 58. Négociations de Lionne. — 59. Lettres, Mémoires et Négociations du comte d'Estrade, depuis 1637 jusqu'en 1677, Londres, 1743. — 60. Négociations du comte d'Avaux en Hollande, Paris, 1752.

61. Discours de Racine prononcé à l'Académie française le 2 janvier 1685, en réponse à ceux de Thomas Corneille et de Bergeret — 62. Introduction à l'Histoire de l'Europe par Puffendorff, Gouvernement des états. — 63. Mémoires de Louis XIV, déjà cités, année 1661, et mémoires de Saint-Simon, ministre de Louis XIV. — 64. Mémoires de Louis XIV, année 1661. — 65. Mémoires de Choisy, liv. 5e. — 66. Voyez les divers Mémoires des cours de l'Europe. — 67. Mémoires de Dangeau et mémoires du temps. — 68. Notamment à la naissance du duc de Bourgogne où les habitants de Versailles firent irruption dans le château et enlevèrent les boiseries pour en faire des feux de joie. — 69. Gazette de France, du 6 octobre 1685. — 70. Voyez les Mémoires de Choisy, les Histoires de Larrey et de Riencour, le Siècle de Louis XIV, qui justifient de toute exagération la médaille de 1686 où on voit la France, à genoux devant un autel, priant ponr la conservation dn roi qui, cette année, fut atteint d'une grave maladie. On lit dans la légende : *Pro salute optimi principis.*

CHAPITRE LXXXIX. — DES HUIT CARILLONNEURS DE FÊTES. — 1. Ancienne et célèbre foire de Bourges. Histoire de cette ville. — 2. Paroisse de Nevers. Cosmographie de Belleforest, Plan de Nevers. — 3. Dictionnaire de commerce de Savary, Draperies. — 4. Histoire du Berry par Chaumeau, Lyon, Griphe, 1566, liv. 6, chap. 13, Que signifie la septaine de Bourges. — 5. Il y avait des carillonneurs de fêtes, Martyrologe de Saint-Séverin, déjà cité, Règlement pour la fabrique, chap. 9, Charges des sonneurs, etc., où l'on voit que le carillonneur de fêtes était autre que le sonneur ordinaire et qu'il recevait un salaire particulier. Il en était de même des carillonneurs des autres paroisses de Paris, de même des carillonneurs des paroisses des grandes villes, de même des carillonneurs des cathédrales. — 6. L'air du carillon de Dunkerque est au moins de la fin du dix-septième siècle, car il se trouve dans tous les recueils d'airs du commencement du dix-huitième. — 7. J'ai vu une carte géographique où tous les champs de bataille étaient marqués par le signe d'une épée. La Flandre était hérissée d'épées, dont plusieurs portaient le nom de différentes batailles. — 8. Description de la Flandre, seizième, dix-septième siècle. — 9. Les airs les plus populaires dans la Flandre, ceux que l'on y entend le plus souvent chanter, sont les airs de carillons. — 10. Recueil des placards de Hainault, Mons, 1701, Placard du 16 février 1782, relatif à la défense de crier vive tel ou tel village.

11. Blasons des quinzième et seizième siècle, édition de Méon, Paris, Guillemot, 1809, Blasons et louange de Dieppe. — 12. Guides des che-

mins de la France, Paris, Vincent, 1768, 3e part., art. Grandville. — 13. Ibid., art. Amiens. — 14. L'innocence du premier âge ou la Rosière de Salency, sans nom d'imprimeur ni date d'impression, Couronnement. — 15. Ibid, Institution de la rosière. — 16. Des plus excellents bâtiments de France par Du Cerceau, Paris, 1576, Château de Coucy. — 17. Guide des chemins par Henri Estienne, Paris, 1553. Verberie. — 18. Histoire du diocèse de Paris par l'abbé Lebeuf, Paroisse de Macy. — 19. Histoire de Paris par dom Félibien, Entrées des personnages. — 20. Calendrier historique de Paris pour 1726, Paris, Chardon, 25 août.

21. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 11, chap. *Obit* salé. — 22. Topographie de Troyes par Courtalon, Troyes, veuve Gobelet, 1783, liv. 4, chap. Église de Saint-Urbain. — 23. Mémoires historiques sur la Champagne par Baugier, Châlons, Bouchard, 1721, chap. État ecclésiastique. — 24. Ibid., chap. Châlons, art. l'Épine. — 25. Œuvres de Rabelais, Commentaire de Le Duchat sur Pantagruel, liv. 3, chap. 32. — 26. Cet usage est mentionné dans l'Histoire manuscrite de Bayeux, que feu M. Pluquet m'avait communiquée et que sa famille conserve. — 27. Je n'ai pas sous la main l'ancienne Décade philosophique de Ginguené, mais je suis sûr d'y avoir lu un article de François de Neufchâteau, où il parle de cette procession et de ces litanies en vieux français. — 28. Mémoires des intendants, Mémoire sur l'Alsace, Mœurs des habitants. — 29. Ibid., chap. Gouvernement ecclésiastique. — 30, 31. Nouveau voyage de France, Paris, Saugrain, 1730, Strasbourg.

32. Economies de Sully, Paris, Billaine, 1664, chap. 93, Affaires de finances, dépenses en réjouissances. — 33. « ... Les réjouissances des places prises... nous causent la dépense de plus de deux cent milliers de poudre... » Oisivetés de Vauban, manuscrit déjà cité, Mémoire des dépenses de la guerre. — 34. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 2, Arts mécaniques, Ordonnances sur les salines, etc. — 35, 36. Histoire de Lyon par Rubys, déjà citée, liv. 4, chap. 10. — 37. Recueil de pièces à l'Histoire de la Mère folle, texte et gravures. — 38. Abolie en 1630. Histoire de Dijon. — 39. Histoire de la ville de Dijon, Priviléges. — 40. Histoire de Lyon par Rubys, déjà citée, liv. 3, chap. 51. — 41. Ibid., liv. 4. chap. 10. — 42. Ibid., liv. 3, chap. 60, et liv. 4, chap. 10. — 43. Ibid., liv. 3, chap. 60.

44 à 46. La France pittoresque par M. Abel Hugo, Paris, Delloye, 1835, Département des Hautes-Alpes, art. Mœurs. — 47. Quatorzième siècle, notes de l'Épître XC, *le Pèlerinage*, où l'on voit que le peuple du Velai aimait ces jeux dramatiques en plein air. Aux seizième, dix-septième siècle, ces goûts ne devaient pas sans doute avoir cessé, et tous ces jeux scéniques de France, tels que Taillepied nous les représente à Rouen, dans ses Antiquités, chap. des Cornards, devant à peu près se ressembler, ceux du Velai ne devaient guère être différents. — 48. La révolution n'a encore pu extirper cet ancien usage. — 49. Registres du parlement de Toulouse, arrêts du 30 août 1543 et du 11 février 1592, qui défendent de créer des abbés de mal gouverne. — 50. Ibid., Arrêt du 1er juillet 1544, qui défend de créer des empereurs des gaillards.

51. Œuvres de Rabelais, Pantagruel, liv. 3, chap. 11. — 52. Description du département du Puy-de-Dôme par M. Gonod, déjà citée, sect. 3, chap. 1er, Caractère, Mœurs. — 53. Cet usage est mentionné dans l'Histoire manuscrite de Bayeux, que feu M. Pluquet m'avait communiquée et que sa famille conserve. — 54. Histoire du Bourbonnais, Redevances seigneuriales, poules. — 55. Ibid., plat de noces. — 56. Fondation par le duc et la duchesse de Nevers pour marier chacun an 60 pauvres filles, 1663, sans nom d'imprimeur, art. Elections. — 57. Une des paroisses de

Bourges. Cosmographie de Belleforest, chap. Berry, Plan de Bourges. — 58. Privilèges de la ville de Lyon, Police en temps de peste, Juges de santé. — 59. Je crois que toutes les nombreuses pestes de Paris ont toutes été enregistrées par le parlement, qui s'enfuyait lorsque la peste était à la Conciergerie. Ses registres ne mentionnent guère de peste dans la dernière moitié du dix-septième siècle. — 60 à 62. Mémoire statistique sur le département de Vaucluse par Pazzis, 1808, chap. 1er, art. Fêtes.

63. Essai sur les monnaies par Leblanc, déjà cité, Table du prix du marc d'argent. — 64. Mémoire statistique sur le département de Vaucluse, déjà cité, chap. 1er, art. Fêtes. — 65 Voyage de France par Du Verdier, Paris, Legras, 1667, Provence. — 66. Coutumes des Marseillois par Marchetti, Marseille, Brebion, 1683, dialogue 11, § 7. — 67. Cet usage est sans doute aussi ancien que le canal, et j'atteste qu'il n'avait pas cessé au temps de la révolution. — 68. Ces *fenestras* qui, sous le nom de *feretra*, remontaient aux Romains, ont duré jusqu'à la révolution et peut-être durent-ils encore. — 69. L'Ulysse Gallo-Belgique par Golnitz, déjà cité, art. Beaucaire. — 70. J'ai plusieurs fois entendu parler de cette belle illumination à l'ancien maître de musique de la cathédrale de Perpignan, employé dans mon bureau lorsque j'étais secrétaire de district.

71. Tout le monde est journellement témoin de cette merveilleuse adresse des Béarnais. — 72. Dans le Midi on appelle cette petite guitare guimbarde ou trompe de Béarn. Elle est décrite dans le Dictionnaire de Furetière, v° *Trompe*. — 73. Dictionnaire de Richelet, déjà cité, v° *Tambour*. — 74. Au cabinet des estampes de la bibliothèque du roi, il y a, dans le portefeuille des danses, une gravure du dix-septième siècle, où on lit clavecin-carillon de trente-trois cloches. Voyez d'ailleurs le Dictionnaire de Furetière, v° *Carillon*. — 75. Règlement sur le droit de marc d'or, 23 décembre 1656, art. 607. — 76. Cosmographie de Belleforest, déjà citée, Gascoigne ressortant à Bordeaux, Dax. — 77. Le Fidèle conducteur par Coulon, Paris, Clousier, 1654, chap. Paris à Xaintes, etc., Saint-Sever. — 78. Géographie de Desrues, déjà citée, art. Bazas. — 79. Ancien usage de l'Agenois, qui s'est depuis long-temps conservé, qui se conservera long-temps encore, comme tous les usages où l'on donne à manger, où l'on mange. — 80. En ce moment allez à Batz et vous y verrez aux jours de fête les jeunes gens et les jeunes filles porter des habits de cette sorte.

81. Voyage dans le Finistère par Cambry, Paris, 1799, chap Roscoff. — 82. Ibid., chap. District de Landerneau. — 83. Voyages de Monconys, déjà cités, Voyage de Portugal, mai 1645. — 84. Cet usage est plus longuement décrit dans l'Histoire manuscrite de Bayeux par Pluquet, que dans l'imprimé, chap. 62, Usages divers. — 85. Histoire de Rouen par Amyot, Rouen, Hérault, 1710, 1re partie, chap. 7, Oison bridé. — 86. L'Ulysse français par Coulon, déjà cité, art. Poitiers. — 87 à 90. Mémoire sur la statistique du département des Deux-Sèvres, Niort, Plisson, an x, chap. 3, Etat des individus, § 1er. — 91 à 93. Ibid., § 3, Caractère, Mœurs.

94. Bibliothèque de droit français par Bouchel, v° *Quintaine*. — 95. Règlement sur le droit de marc d'or, 23 décembre 1656, art. 612. — 96. Coutumes des Marseillois par Marchetti, citées, Fête de la Purification. — 97. Anciens rituels, anciens processionnaux. — 98. Avant la révolution, et par conséquent à la fin du dix-septième siècle, il y avait beaucoup de confréries laïques sous le nom de congrégations des artisans ou de congrégations des messieurs. Quant aux confréries des pénitents, voyez, au seizième siècle, les notes de la Station XIX, *le Pénitent d'Avignon*. — 99. Du temps que j'étais au collége, plusieurs de mes jeunes camarades

allaient aux processions générales figurer de petits moines. — **100.** Au dix-septième siècle, les décorateurs des processions, surtout en Provence, ne devaient pas s'arrêter aux petits moines.

101. Je les ai vues, et certes elles ne commençaient pas alors ; bien au contraire, elles finissaient. — **102.** J'ai vu encore celles-là. — **103.** Almanach de Paris, juin, jour de la Pentecôte. — **104.** Note 80, du Chapitre LXXXI, *des Defaiseurs et Refaiseurs*. — **105.** Et encore à l'époque de la révolution je les ai vus porter leurs emblèmes et leurs bannières. — **106.** Les processions générales de Bordeaux, de Toulouse, de Marseille, de Lille, si on en juge par celles que j'ai vues avant la révolution, devaient tenir plusieurs lieues de long. — **107.** Les processions jubilaires que j'ai vues aussi devaient être encore bien plus longues. Celle de Correns, en 1613, était de 55,000 personnes. Histoire de Brignolles par Raynouard, déjà citée, § 19. — **108.** On voit encore ces processions avec leurs grandes bannières peintes. — **109.** Histoire de la ville de Lille et de ses principaux établissements, manuscrit du commencement du dix-septième siècle, que j'ai, chap. Processions. — **110.** Nouveau voyage de France, Paris, Saugrain, 1730, Cambrai.

111. Antiquités de Rouen par Taillepied, chap. 46, Institution du Saint-Sacrement. — **112 à 114.** Antiquités de Paris par Sauval, liv. 11, chap. Processions. — **115.** Histoire de la ville d'Angers, Institution de la procession du sacre. — **116.** Description de la France par Piganiol, 6e partie, chap. 28, Anjou, art. Angers. — **117.** Œuvres de Rabelais, Commentaire de Le Duchat sur Pantagruel, liv. 4, chap. 69, Statue Mandace. **118.** L'Ulysse français par Coulon, déjà cité, Limoges. — **119.** Ibid., Lyon. — **120.** Histoire de Marseille par Ruffi, Marseille, 1642, liv. 9, chap. 3.

121. Voyages de Monconys, cités. Voyage de Provence, août 1646. — **122.** Histoire de la Provence, chap. Roi René. — **123.** Antiquités de Paris par Sauval, procession du chapitre de Notre-Dame à Saint-Lazare. — **124.** Comptes des revenus des économats, manuscrit déjà cité. « ... L'abbé de Saint-Sernin donne au chapitre... collation en ladite église au jour du jeudi saint et de la Saint-Jean... » — **125.** Histoire de la Bazoche et de l'empire de Galilée. — **126.** Histoire des villes, notamment de Lyon, Bazoches. — **127.** Ces anciens usages s'affaiblissent, mais vivent encore. — **128.** Dictionnaire de Furetière, v° *May*. — **129.** Une charte donnée à Marchiennes par Charles V, citée par Bottin, secrétaire de la préfecture du département du Nord, dans son annuaire statistique pour l'an XII, porte l'institution d'une compagnie d'arbalétriers à Marchiennes. On se rappelle que Charles V institua de même, dans les autres villes, l'exercice de l'arc. Voyez ses historiens. — **130.** Nous les avons vues porter ces anciens beaux habits jusqu'à la révolution.

131, 132. J'ai sur parchemin plusieurs brevets de chevaliers de l'arc, de l'arquebuse, que la révolution a fait disparaître. — **133.** Histoire de Reims par Gerusez, tir de l'arquebuse. — Histoire de Bayeux par Pluquet, Jeu de l'arquebuse. — **134.** Mémoires pour l'histoire de Troyes par Grosley, Paris, Volland, 1712, Précis des annales troyennes, année 1783. — **135, 136.** Histoire de Reims par Gerusez, Tir de l'arquebuse. — **137.** Ordonnance sur le fait des tailles, Rouen, Ferrand, 1699, Enregistrement de la Cour des aides de Normandie, de l'édit de 1634 art. 23, Maintien des exemptions d'aides pour avoir abattu l'oiseau, etc. — **138.** Histoire de Reims, Tir de l'arquebuse. — **139.** Almanach de Lyon pour 1760, Chevaliers de l'arquebuse. — **140.** Cet usage s'est encore conservé.

141. Autre usage qui s'est également conservé. — **142.** Almanachs his-

toriques de Paris, dix-septième siècle, Mois de juin. — 143 Le Bourbonnais n'est pas sans doute la seule province où cette chanson se soit fait alors et se fasse encore entendre. — 144. Cet ancien usage ne peut pas se perdre. — 145, 146. Dans tous les pays il en a été ainsi depuis long-temps, et il en sera toujours de même. — 147. Suivant les habitudes des diverses provinces on moissonne avec l'un ou l'autre de ces deux instruments. — 148. 149. Ces observations, qu'on peut faire ailleurs, frappent surtout dans le département des Deux-Sèvres. Voyez la statistique du préfet Dupin, chap. 3. — 150. Manuscrit de l'Histoire de Bayeux par Pluquet, déjà cité, chap. 62, Usages divers.

151. J'ai dit, à la note 79, que les usages de donner à manger, de manger, se conservaient long-temps. Je dis ici que les usages de donner à boire, de boire, ne se conservaient pas moins long-temps. Ces usages sont de l'Agénois. — 152. Sans différences, sans modifications bien marquées. — 153. Jusqu'à la révolution, les campagnes, au moment de la récolte, ont retenti de ces cris. — 154. Partout le peuple se montre avide de ces grandes revues. Au dix-septième siècle il ne pouvait en être autrement. — 155. Marie! Marie! On n'entend aujourd'hui ce nom que dans les campagnes. Au dix-septième siècle, et même quelques années avant la révolution, on l'entendait dans les villes aussi bien que dans les campagnes. — 156. C'est incontestable pour qui a chômé joyeusement les fêtes dans l'une et l'autre partie de la France. — 157. Cela est encore vrai, mais peut-être pas, j'en conviens, aussi vrai qu'au dix-septième siècle. — 158. J'ai compté trois ou quatre mille grandes ou petites villes; je compte trois ou quatre mille grands ou petits bourgs, et je pense qu'il faut compter cinq ou six mille fêtes-foires. — 159. Documents fournis par un habitant de Gannat. — 160. Histoire de Bayeux par Pluquet, déjà citée, chap. 28, Foires.

161, 162. Constitutions et règlements des universités et des colléges. J'en ai lu beaucoup, et je puis assurer qu'au dix-septième siècle les vacances scolaires avaient lieu à peu près dans le même temps et étaient à peu près de la même durée que celles d'aujourd'hui. — 163. Voyez la note 153 de ce chapitre.—164. Note faite dans le pays. Je le répète, les usages quelconques sont ordinairement fort anciens. — 165. Moi, qui ai entendu ces petits drames d'après-soupers de vendanges et qui me les rappelle assez exactement, je leur trouve un air antique. — 166. Description du département du Puy-de-Dôme par M. Gonod, déjà citée, sect. 3, chap. 1er, Caractère, mœurs. Cet usage, comme la plupart des usages, est général en France. — 167. Usage du Bourbonnais. — 168. Usage général et fort ancien; car, dans les manuscrits des Voyages de Mandeville de Marc-Paul, conservés au cabinet des manuscrits de la Bibliothèque du roi, écrits au quatorzième siècle, on voit à plusieurs vignettes la représentation de cimetières avec des croix de bois sur les tombes. — 169. Je crois inutile de dire, et cependant il faut que je dise, qu'au dix-septième siècle il devait en être ainsi. — 170. Il y avait alors, comme aujourd'hui, du papier, de l'huile pour le rendre transparent. Il devait encore en être ainsi.

171. Et, comme aujourd'hui, les bonnes gens devaient aller veiller chez les tisserands. — 172, 173. Les Bigarrures et les Escraignes dijonnaises par Desaccords, Paris, Cotinet, 1662, Prologue des Escraignes. — 174. Contes d'Eutrapel, déjà cités, conte Débats et Accords. — 175. J'en ai vu à Cambrai, à Saint-Omer et à Lille qui m'ont paru fort anciennes. Le peuple se rassemble dans les plus grandes aux veillées d'hiver. — 176. Dans les pays méridionaux il se rassemble aussi pendant l'hiver dans les grandes étables, et certainement depuis bien long-temps. — 177. Mémoires, romans et comédies du temps. — 178, 179. Livre des décisions des cas du jeu de toute espèce, Paris, 1694. — 180. Mémoire pour servir à

l'histoire de la société polie en France, par le comte Rœderer, déjà ci[té].

181. J'ai un exemplaire du livre de Labruyère, tout chargé d'ancie[nne] écriture, portant les noms qu'il était censé avoir eus en vue en compos[ant] ses Caractères. On sent que la méchanceté mettait souvent le nom d['un] ennemi dans ces exemplaires remplis à la main. — 182. Encore aujo[ur]d'hui, quand nos villageois ont vidé quelques bouteilles, ils dansent ensuite volontiers sur la table. Ils ont vu danser leurs pères qui avaient vu danser leurs grands-pères. — 183. C'est une danse de mon pays, et sans doute de bien d'autres pays, et sans doute aussi fort ancienne. — 184. Ce drame ou des drames de ce genre se jouent-ils dans la Flandre, dans le Roussillon, dans la Bretagne, dans la Franche-Comté? Je l'ignore; mais ils se jouent dans les montagnes de l'Auvergne. On y reconnait l'ancien mystère des Loups bien antérieur au dix-septième siècle. — 185. Comparez le Dictionnaire des jeux, Paris, Barbou, 1807, avec le Répertoire des jeux de 1707, et le Répertoire de 1707 avec celui du Gargantua de Rabelais, et vous trouverez que, dans l'une et l'autre période de temps, il y a un accroissement numérique de moitié. — 186, 187. Délices de la France par Savinien, déjà cités, chap. 23, Tous les âges trouvent leur contentement en France. — 188. Œuvres de Rabelais, Commentaire de Le Duchat sur Pantagruel, déjà cité, liv. 3, chap. 8, note 10. — 189. Bigarrures de Desacords, déjà citées, Escraignes dijonnaises, 9e Escraigne. — 190. Dictionnaire de Furetière, vo *Mouche*.

191. Gargantua de Rabelais, chap. Jeux. — 192. Maison des jeux académiques, Paris, Loyson, 1668, Jeu des proverbes. — 193. Dictionnaire de Furetière, vo *Mestier*. — 194. Le Roman de Mellusine, Paris, 1637. — 195 La Druidesse ou la Fée de Royat, poème, par M. Raymond. — 196. Voyez mon Traité des matériaux manuscrits, chap. 26, Histoire des villages, etc., Comptes des receveurs du comté d'Artois. — *197, 198*. Histoire de Bayeux par Pluquet, chap. 49, Préjugés. — 199. Documents sur le Bourbonnais, fournis par un habitant du pays. — 200. Voyage dans le Finistère par Cambry, déjà cité, chap. District de Lander*neau*.

201. Documents sur le Bourbonnais, fournis par un habitant du pays. — 202. C'est ainsi que dans les villages des environs de Paris on nomme le diable, et ce n'est pas d'hier. — 203. Depuis le Cantal j*usqu'aux Pyré*nées, le diable a été, depuis bien des siècles, appelé Jean-Petit aux pattes noires. — 204. Histoire de Bayeux par Pluquet, chap. 49, Préjugés. — 205. Encore aujourd'hui, au fond des villages, ces noms de *livres épou*vantent les bonnes gens, et autrefois ils les épouvantaient bien davantage. — 206. Autrefois les noms des livres du grand et du petit Agrippa épouvantaient bien plus les bonnes gens, et cependant ils les *épouvan*tent encore. — 207. Le jeune écrivain qui recueillerait tous les jolis contes que, dans le Midi, on fait sur le drac, donnerait à notre littérature légère un livre bien autrement gai, bien autrement varié que nos romans. — 208. *De Juramentis, Capitulo Bellovacensi factis, de Pulsatore campenarum*, manuscrit du quinzième siècle, qui est en ma possession. — 209. Coutumes des Marseillois par Marchetti, déjà citées, dialogue 11, Noël. — 210. *Vide Cangii Glossarium*, vo *Panis*, *Panes calendarii*. Encore d*ans les villa*ges on cuit, quelques jours avant Noël, ce pain qu'on appelle Kalendal.

211, 212. Coutumes des Marseillois par Marchetti, déjà citées, dialogue 11, Noël. — 213. La nuit de la veille de Noël, on voit *les chemins* des villages aux églises éclairés par les branches de pin ou les bâtons garnis de paille qu'allument les villageois, qui chantent les cantiques sur la naissance de Jésus-Chist. Cet usage doit remonter à Constantin. — *214*. La preuve que l'on faisait ces présents, c'est qu'on les fait encore, moins quelques objets, tels que les Constitutions. — 215. Propos rustiques de

Ragot par Noël Dufail, chap. Grande bataille de Flameaux. — 216. Documents sur le Bourbonnais, fournis par un habitant du pays. — 217. La mélodie, le rhythme de cet air approche beaucoup de notre ancienne musique. — 218. Documents sur le Bourbonnais, fournis par un habitant du pays. — 219. Traités singuliers et nouveaux contre le paganisme du roiboit par Deslyons, Paris, 1670. — 220. J'attesterais bien que cette expression elliptique est en usage dans quelques pays; mais je n'attesterais pas qu'il en soit ainsi dans toute la France.

221. Quant à cet usage, à cet ancien usage, j'attesterais qu'il est général dans toute la France. — 222. Tout le monde est à même de faire cette observation. — 223. Antiquités de Paris par Sauval, Porte-Saint-Antoine, spectacles et divertissements. — 224. A Toulouse les masques jetaient les dragées aux fenêtres des dames. Cet usage durait encore du temps de mon grand-père, c'est-à-dire à la fin du dix-septième siècle. Il en était de même à Château-Thierry au siècle dernier. — 225. Serées de Bouchet, serée 26e, Personnes grosses et grasses. — 226. Usage général dans toute la France, ancien usage. — 227. Œuvres de Rabelais, Commentaire de Le Duchat sur Pantagruel, liv. 2, chap. 16. — 228. Antiquités de Paris par Sauval, liv. 11, chap. Fêtes. — 229. Cet usage subsistait encore avant la révolution dans certaines villes, notamment à Rhodez. — 230. Dans toutes les églises, ce jour-là, tous les enfants portent un rameau chargé de sucreries et paré de rubans. Leurs grands-pères, certainement, en avaient porté un pareil.

231. Coutumes des Marseillois par Marchettti, dialogue 15, Rameaux. — 232. A la dernière semaine du carême on pare bien richement les autels; j'ai vu qu'avant la révolution on les parait plus richement. Peut-être à la fin du dix-septième siècle les parait-on plus richement encore. — 233. Heptaméron ou Contes de la reine de Navarre, 2e journée, Propos facétieux d'un cordelier. Cet usage a subsisté jusqu'à la révolution. — 234. Cet usage de visiter, le jeudi-saint, les églises, les prisons et les hôpitaux, existait au moins au commencement du dix-septième siècle, puisque Du Breul en parle dans ses Antiquités de Paris, chap. Hôtel-Dieu. — 235. Usage de notre temps et de l'ancien temps; Boileau en parle en ces termes : « Du Saint-Jeudi la bruyante crescelle. » — 236. Histoire de Paris et des environs, Promenade et abbaye de Longchamp. — 237. Réglement de l'Académie royale de musique, Concerts spirituels. — 238. *Miserere* de Lalande, avec accompagnements et chœurs, manuscrit de la fin du dix-septième siècle, que je possède. —239. Pendant la dernière semaine de carême les boutiques de Paris ressemblent aujourd'hui moins à celles de cette même ville au dix-septième siècle que les boutiques de nos villes et de nos petites villes. — 240. Délices de la campagne, déjà cité, liv. 2, chap. 49, Œufs. — 241. J'ai aujourd'hui à demander aux jeunes écoliers si, à cet égard, ils sont aussi scrupuleux que nous l'étions, nous vieux écoliers, plus voisins de l'éducation du dix-septième siècle.

FIN DES NOTES DU XVIIe SIÈCLE.

TABLE DES CHAPITRES.
